LA QUESTION CRÉOLE

ESSAI DE SOCIOLOGIE SUR LA GUYANE FRANÇAISE

MARIE-JOSÉ JOLIVET

Éditions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

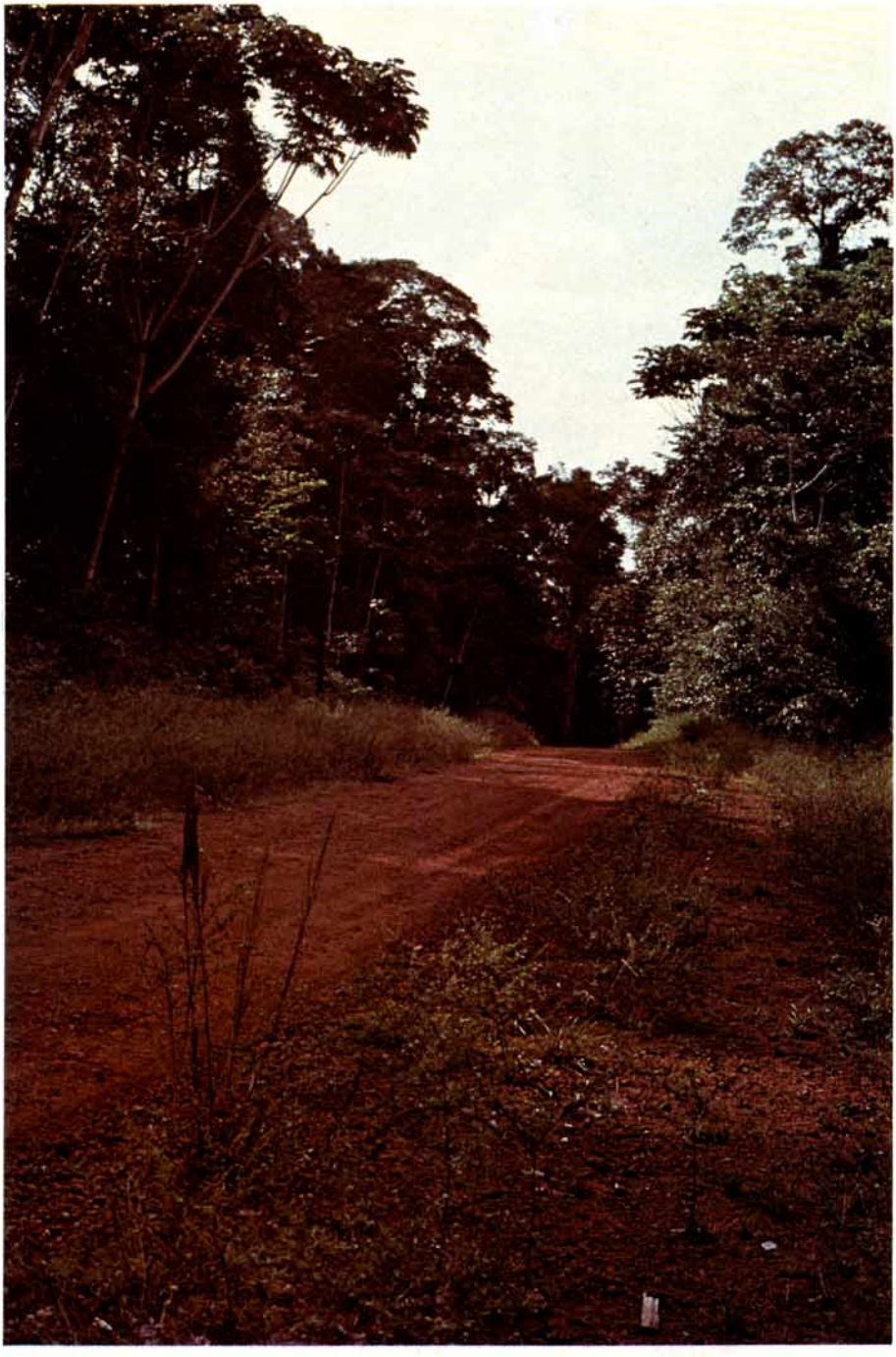

2. Ancienne piste de latérite.

LA QUESTION CRÉOLE

ESSAI DE SOCIOLOGIE SUR LA GUYANE FRANÇAISE

clichés : auteur
photographie de couverture : *maison d'un village de l'intérieur.*

« La loi du 11 Mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal ».

© O.R.S.T.O.M. - 1982
ISBN : 2-7099-0627-9

LA QUESTION CRÉOLE

ESSAI DE SOCIOLOGIE SUR LA GUYANE FRANÇAISE

MARIE-JOSÉ JOLIVET

Éditions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

Collection MÉMOIRES N° 96
PARIS - 1982

AVERTISSEMENT

A diverses reprises au cours du texte, on trouvera l'expression « anglais » pour qualifier les Antillais de Sainte-Lucie et de la Dominique. Précisons que la rédaction de ce travail est antérieure aux dates d'indépendance de ces îles (novembre 1978 pour la Dominique et février 1979 pour Sainte-Lucie). De toute façon nous n'avons fait là que reprendre le terme par lequel se désignaient les intéressés eux-mêmes dès l'instant où ils entendaient se situer par rapport aux Guyanais ou aux autres immigrants.

Introduction

En parlant d'Amérique du Sud, on évoque toujours l'Amérique Latine, celle qui a été colonisée par les Espagnols et les Portugais, et qui présente de nombreuses analogies sous son extrême diversité.

Les Guyanes sont une enclave étrangère au monde latin. Bordées par la forêt amazonienne, ouvertes sur l'océan, elles sont davantage tournées vers l'Europe que vers le continent dont elles font partie. Leur isolement sous une domination européenne prolongée jusqu'à notre époque les a conduites et les maintient à l'état d'hétérogénéité : la Guyana ex-anglaise, le Surinam ex-hollandais et la Guyane française portent la marque de leurs colonisateurs respectifs, aux motivations et aux politiques très différentes. Ce sont trois pays simplement juxtaposés. Et si, avec l'accession à l'indépendance, la Guyana et le Surinam commencent à élargir leur horizon et à modifier leur mode d'insertion dans la vie internationale, pour la Guyane, toujours française sous la forme de Département d'Outre-Mer, la relation exclusive avec la métropole reste déterminante.

Le but premier de cet essai est de cerner les problèmes de la Guyane française dans leur originalité. La manière dont est construite et vécue cette relation exclusive avec la métropole est au cœur de la question. Un concept peut en donner une certaine image : celui de crise. Encore faut-il saisir les fondements et la vraie nature de cette crise, voire en faire tout d'abord apparaître les indices.

Problématique

D'une approche préalable de la Guyane à partir du milieu rural, très nettement minoritaire sur le plan démographique, se dégage une opposition assez marquée, en apparence, entre l'Est et l'Ouest de la bande côtière où se concentre l'essentiel de la population du pays. Cette opposition est d'abord une donnée de la géographie et de l'histoire de la colonisation.

Le long de la côte située à l'Est de l' « Ile de Cayenne », les terres basses et marécageuses prennent une extension plus grande qu'ailleurs. A la fin du XVIIIe siècle, elles ont fait l'objet d'une tentative d'aménagement. Inspirée par

la réussite que constituaient au même moment les polders surinamiens, cette tentative a démontré les potentialités agricoles de cette région. Mais elle s'est parallèlement trouvée prise dans le jeu des rivalités politico-économiques, et n'a jamais pu dépasser le stade expérimental. Depuis, nul gouvernement ne s'est intéressé à cette partie du littoral dont les villages, accessibles par la seule voie maritime et fluviale, sont demeurés dans l'isolement. Si les liaisons aériennes rompent aujourd'hui cet isolement, elles ne sauraient donner cette facilité de déplacement propre à la route [1].

A l'Ouest de Cayenne en revanche, une route conduit jusqu'à la frontière surinamienne. Quoique moins fertile, cette région de savanes et de plaine a davantage suscité l'intérêt du colonisateur. Y ont été réalisés ou au moins ébauchés divers projets ambitieux d'implantation humaine. Mais cette action a été dominée par deux effroyables scandales : les milliers de morts de l'expédition de Kourou sous Louis XV, la multiplication des camps pénitentiaires et de leurs victimes sous Napoléon III et la Troisième République. Ainsi la Guyane a-t-elle acquis sa réputation d' « enfer vert », une réputation que l'exception constituée par la création de l'établissement un moment prospère de Mana, au début du XIXe siècle, ne pouvait endiguer. Ainsi l'Ouest a-t-il gagné sa route, cher payée, et le non-isolement de ses bourgs.

A priori, cette opposition entre les deux parties Est et Ouest de la bande côtière n'est pas seulement un produit de la configuration physique et des événements : elle semble aussi opératoire au niveau socio-économique. C'est en effet dans cette direction que s'orientent logiquement les premières observations de terrain. En arrivant dans des villages tels que Régina ou Ouanary, on peut être enclin à y voir le reflet d'une certaine tradition guyanaise qui se maintiendrait autour d'un ensemble d'activités complémentaires — agriculture itinérante sur brûlis, chasse, pêche —, ensemble inscrit dans le cadre de l'unité familiale de l'habitation [2] isolée au bord de la rivière lui servant d'accès, et fonctionnant selon un système proche de l'autosubsistance. L'isolement serait alors un acte volontaire du paysan visant à perpétuer une tradition à laquelle il serait attaché, et correspondant à un refus du monde extérieur et de son évolution moderniste. A l'inverse, un bourg comme Mana peut être perçu comme prenant non moins volontairement le chemin d'une certaine modernité. Ce choix s'exprimerait par l'abandon de l'habitation isolée sur la rivière et de son mode de vie, au profit d'un habitat au bourg même et d'un regroupement des lieux de culture en bordure de route ; par la régression du statut d'occupant sans titre au profit de celui de concessionnaire de la parcelle cultivée ; par la tendance à la fixation et l'intensification des cultures ; par l'existence d'un syndicat agricole actif.

Mais sous ce maintien de la tradition à l'Est, sous ce choix de la modernité à l'Ouest, perce un indéniable malaise. D'un côté, c'est la disparition progressive des pratiques d'entraide à travers lesquelles s'affirmait auparavant la dimension

---

(1) *Une route est actuellement en cours d'ouverture : elle desservira les deux principaux villages. Mais au moment de notre enquête (1968-1972) elle n'était encore qu'une ébauche.*

(2) *Cette expression, utilisée par les Guyanais pour désigner l'unité d'exploitation agricole traditionnelle, vient de la période coloniale : au XVIIe siècle, on ne parlait pas encore de colon, mais seulement d'habitant. L'habitation a donc été d'abord le fait du colon. Les Guyanais ont repris l'expression à leur compte après l'émancipation.*

collective du groupe villageois, c'est l'éclatement de ce dernier en micro-unités dont la survie passe par la médiation de l'Administration et de son assistance ; de l'autre, c'est la série des contradictions qui affectent les modalités du changement, c'est, dans ce changement, le rôle prééminent joué par l'Administration qui semble bien en être l'unique moteur ; des deux côtés, c'est un mouvement d'exode massif vers Cayenne...

En vérité, l'opposition entre une tendance vers la tradition à l'Est et une tendance vers la modernité à l'Ouest n'est jamais — même sous cette formulation atténuée — qu'un faux semblant sous lequel se cache la réalité d'une seule et même crise. Et l'ampleur de cette crise qui est totale, à la fois culturelle, sociale et économique, ne peut être comprise en dehors de sa perspective historique.

*
* *

L'histoire de la Guyane créole commence avec la colonisation et peut se définir schématiquement comme étant l'enchaînement de trois situations essentielles :

— l'esclavage qui s'instaure dès l'arrivée des premiers colons blancs et dure jusqu'en 1848.
— La fièvre de l'or qui marque la seconde moitié du XIXe siècle et les premières décennies du XXe.
— La départementalisation qui intervient à partir de 1947 et représente le cadre actuel.

Le mot « créole » vient de l'espagnol « criollo », et désigne la descendance locale d'une espèce importée. Dans l'aire caraïbe, ce terme est appliqué aux esclaves nés sur place, par opposition aux Africains « bossales » ou récemment débarqués. Le Créole est donc un individu d'origine africaine, qui fait dès sa prime enfance l'apprentissage de la civilisation des Blancs. Placé dans les conditions très particulières de la situation servile, cet apprentissage prend tout d'abord la forme d'une destruction de l'organisation et des croyances africaines, par la christianisation forcée, par la promiscuité et l'ensemble des règles de vie et de travail imposées. Mais en tant qu'esclave, le Créole ne saurait assimiler pleinement les valeurs d'une culture qui est celle des maîtres. Par ailleurs, il reste mêlé à une main-d'œuvre servile régulièrement alimentée par la traite (jusque vers 1830) et où figurent toujours des Bossales porteurs de modèles africains. Aussi se crée-t-il avec le monde créole une culture nouvelle où se fondent éléments européens et africains, repensés dans le cadre de l'asservissement.

Situation première, l'esclavage joue bien un rôle fondamental dans la formation de la culture créole : il en est le creuset. Sans doute cette culture créole ne peut-elle s'affirmer qu'à partir du moment où elle acquiert le droit de s'exprimer librement, c'est-à-dire après l'émancipation. Il n'en est pas moins vrai que la situation servile représente le médiateur des configurations culturelles dont son abolition permet la manifestation : phénomènes de continuité dans les domaines, tel celui de la famille, non réorganisés par les structures de l'esclavage, ou dans les événements, telles les grandes réunions d'entraide, constituant préalablement des moments privilégiés de liberté relative, et surtout phénomènes de réaction contre toute contrainte susceptible de rappeler le joug servile. Il y a donc ici un contexte tout à fait spécifique, que l'on peut définir comme la réali-

sation du contre-esclavage à partir du principe central de l'inversion, contexte dans lequel il convient de replacer la tradition guyanaise, si l'on veut en comprendre le contenu et les limites.

La découverte de l'or dans l'intérieur du pays intervient presque aussitôt après l'émancipation, et bientôt, c'est la ruée vers les placers. Au début, ce sont les Guyanais qui montent chercher l'or « dans les bois ». Puis, des immigrants — créoles aussi —, arrivant en foule des Caraïbes et surtout des Antilles anglaises, les submergent peu à peu. Grâce à l'organisation commerciale qu'il suscite et que prennent entièrement en charge les gros négociants de Cayenne, l'orpaillage offre soudain au Créole le moyen de vivre dans ce qui lui semble être une totale liberté. La recherche fébrile de l'or à travers l'immense forêt guyanaise, avec la mobilité incessante qu'elle implique, provoque la fuite systématique de toute responsabilité familiale et sociale et n'est compatible, en fait de vie collective, qu'avec les grandes fêtes spontanées ne représentant que des moments de rupture dans l'isolement que s'impose par ailleurs le chercheur d'or.

Tel est le nouveau contexte dans lequel doit se développer la culture créole, doit s'organiser cette société qui vient tout juste d'être libérée. Aussi est-il nécessaire de procéder à l'analyse des conditions de vie offertes par les activités liées à l'or, pour voir comment et pourquoi, parmi tous les « possibles » que comptent les communautés naissantes des lendemains de l'émancipation, c'est déjà la compétition individuelle qui se trouve inéluctablement privilégiée au détriment de la construction collective. Toutefois, la situation d'orpaillage ne saurait expliquer à elle seule le refus total des contraintes sociales. Ce dernier phénomène est également déterminé par la situation servile antérieure. Il fait partie intégrante des communautés qui, après l'abolition, se créent précisément en le combattant. Et tandis que les sociétés créoles voisines parviennent durant la même période à canaliser la tendance individualiste par leur effort d'organisation sociale, en Guyane française, la fièvre de l'or vient rompre le jeu dialectique par lequel se font les communautés, au profit d'un seul élément de la contradiction individu/groupe.

Cette phase de transition à laquelle prélude l'abolition de l'esclavage se trouve ainsi placée sous le signe de l'événementiel — la découverte de l'or — dont l'intrusion vient fausser la dynamique à laquelle on aurait pu s'attendre. Mais cela ne veut pas dire que l'évolution de la société guyanaise au cours de cette phase soit le fruit du hasard. En vérité, cet événement qu'est l'or, certains agents le récupèrent dans le sens de leurs intérêts. Il s'agit des gros négociants dont, seule, l'organisation efficace rend possible le vécu individualiste des orpailleurs, lesquels ne connaissent en fait qu'une liberté fictive qui les laisse à la merci des négociants. Ces derniers leur achètent l'or au plus bas prix ; ils leur revendent des biens matériels et alimentaires avec une marge bénéficiaire exorbitante ; ils favorisent le processus d'endettement des nouveaux venus par un système de crédit qui se transforme bientôt en une totale dépendance du mineur vis-à-vis de son créancier, et pour l'écoulement de son or, et pour l'achat des marchandises dont il a besoin ; enfin, ils se font concéder par l'État les mines les plus importantes et contrôlent alors entièrement les orpailleurs qui y travaillent sous contrat. Il est évident que ce type d'organisation ne saurait être considéré comme fortuit : il est le prolongement du système capitaliste qui s'enracine en Europe au même moment.

Et cette constatation rappelle qu'il faut donner à l'histoire guyanaise

ses véritables dimensions. Cette histoire n'est pas seulement celle d'une dynamique interne que viendrait infléchir un événement perturbateur. C'est la réalisation d'un double mouvement : l'un répondant à la nécessité proprement guyanaise née de la situation d'esclavage et de son éclatement dans le cadre particulier de l'orpaillage, l'autre correspondant à la logique du système politique et économique français, dans les différentes manifestations de son histoire coloniale. En posant le problème en ces termes, on peut alors dégager une première image de l'originalité guyanaise et de ses limites. D'un certain point de vue, cette originalité n'est jamais que l'expression spécifique de phénomènes beaucoup plus généraux. Ainsi, la condition servile imposée aux Africains et à leurs descendants créoles se retrouve en de multiples lieux du continent américain ; elle n'est que l'une des conséquences de l'accroissement du marché universel après les grandes découvertes, et de la promotion de l'économie manufacturière. De même, l'organisation de la période de l'or est déterminée par le capitalisme européen. Enfin, on peut également dire que le statut de département est l'une des formes du rapport de domination des pays développés sur les pays sous-développés. Telle est la trame où vient interférer, dans un mouvement dialectique, l'autre histoire, celle que font les Créoles et qui donne justement toute sa spécificité à la réalisation de la première.

*
* *

La perspective historique fait apparaître que la notion de crise prélude à toute l'évolution de la société guyanaise, et ce, depuis l'instant même de sa naissance. Cette crise est tout d'abord économique. La situation servile n'a jamais eu le support d'une infrastructure solide, et lorsque ce régime a été aboli, le gouvernement colonial n'a pas cherché à reconstruire l'équilibre économique perdu. L'orpaillage a donc trouvé un champ particulièrement ouvert à l'explosion des intérêts personnels. Mais l'or finit par s'épuiser, et à l'issue de cette période de prospérité factice, qui pendant près d'un siècle a néanmoins désarmé toutes les autres branches d'activités, le pays est la proie d'une entière désorganisation. C'est au niveau du milieu rural que le phénomène est le plus manifeste. Les villages du littoral se vident des commerçants qui les faisaient vivre, pour s'emplir de mineurs auxquels ils n'offrent d'autre ressource que le retour à l'agriculture itinérante sur brûlis et à l'autosubsistance. Mais une reconversion tendant vers un recul aux conditions d'un passé déjà ancien est-elle possible dans le contexte du xxe siècle et après tant d'années d'habitudes contraires ? De plus, la crise n'est pas seulement économique, elle est aussi sociale et culturelle. L'éclatement d'un individualisme sans contrepartie, les phénomènes d'immigration massive et de mobilité incessante ont trop longtemps transformé la société guyanaise en foule composite pour que le cadre villageois puisse immédiatement redevenir le lieu d'un cheminement vers la construction collective. Alors peut s'expliquer l'étonnante emprise administrative qui s'instaure, à partir de 1947, avec la départementalisation.

A défaut de communautés, les villages du littoral sont devenus des communes, c'est-à-dire des centres administratifs qui ne regroupent les populations rurales que dans la mesure où ils sont les relais fonctionnels de la redistribution des subventions, des allocations et des emplois du secteur public. L'action de l'Administration n'est sans doute pas totalement uniforme. Ainsi, à l'Est, elle

se contente d'entretenir une tradition partielle, tandis qu'à l'Ouest, elle essaie plutôt de promouvoir un certain changement. Mais le processus dont elle est le nouveau moteur reste fondamentalement semblable de part et d'autre : il suit la logique de la départementalisation.

A la nécessité de l'analyse historique vient donc s'articuler celle de l'analyse globale. Même au seul niveau de la commune rurale, l'actuelle question guyanaise ne saurait être comprise sans référence au cadre significatif que lui fournit désormais la situation départementale. Le problème du double mouvement à partir duquel se fait l'histoire de la Guyane reste central. La situation départementale est le produit d'une décision qui concerne la Guyane, mais aussi les Antilles et la Réunion. Il ne s'agit pas d'une tentative de réponse spécifique à la crise guyanaise : la logique de la départementalisation prend sa source ailleurs, à l'extérieur des réalités concrètes. En créant le statut de D.O.M., l'État français entend se démarquer de la régie coloniale antérieure qui, pour les quatre « vieilles possessions » concernées, est de surcroît oblitérée par la tache de la situation servile première, à laquelle vient s'ajouter pour la Guyane celle encore visible du bagne. Mais si la départementalisation veut être une rupture par rapport au statut colonial, elle rejette parallèlement l'idée d'indépendance aux confins de l'impossible : il s'agit au contraire de mettre en œuvre un processus d'intégration plus poussé, processus dont la justification immédiate sera fournie par l'idéologie du progrès, du développement...

La départementalisation commence avec la réorganisation administrative qui s'effectue par lois et décrets. Sur le plan économique en revanche, l'État français ne peut, selon les normes du libéralisme, que procéder par incitations : la pratique d'assistance devra assurer le « rattrapage économique » de la Guyane, en favorisant l'implantation et le premier essor d'un secteur industriel privé. Mais les détenteurs de capitaux bénéficient ailleurs, en Afrique par exemple, de possibilités infiniment plus lucratives. Vient donc l'échec du « décollage économique » escompté. L'État français doit alors se tourner vers un autre type de développement : la « départementalisation sociale » fournira la preuve du progrès qu'est censé apporter le passage au nouveau statut de D.O.M. Cet autre type de développement introduit une autre forme d'assistance dont les effets n'intéressent plus le domaine de la production, mais visent celui de la représentation : la Guyane devient une « vitrine française » en Amérique, selon le vœu exprimé par le Général De Gaulle. Équipement social, aide sociale, tels sont les objectifs prioritaires de l'assistance, puisqu'il s'agit d'améliorer les conditions et le niveau de vie des habitants du pays. L'hypertrophie du secteur public issue de la réorganisation administrative allait déjà dans cette direction. Désormais, c'est toute la vie du département que l'État et son Administration prennent directement en charge.

Cette prise en charge, qui correspond en fait à un état de complète dépendance pour la Guyane, n'est toutefois possible que dans la mesure où elle trouve les conditions qui lui sont favorables dans l'individualisme créole. Le fonctionnement du système apparaît très clairement dans le cas de la commune rurale. Au problème de désintégration que connaît la population villageoise, la nouvelle Administration vient offrir la solution de sa tutelle : en faisant du cadre communal le relais de sa pratique d'assistance et par là même de l'idéologie du progrès, elle opère autour d'elle la réunification du groupe qui dès lors peut survivre en tant que tel, sans avoir besoin de s'imposer les contraintes d'une reconstruc-

tion collective. D'ailleurs, cette reconstruction ne lui est pas demandée ; elle lui est même barrée par l'individualisation de l'assistance. La départementalisation ne fait donc que reconduire la crise sous le masque d'un artifice dont la contradiction affleure. Faute d'effectifs démographiques suffisants, la commune rurale ne saurait être le lieu d'un effort réellement démonstratif en matière d'équipement social. En vérité, la départementalisation sociale se concrétise surtout en ville. Et en érigeant la ville en modèle, elle y draine nécessairement la population rurale.

Le plus souvent, l'émigré rural conçoit le fait de vivre à Cayenne comme une indéniable promotion. Bien que son exode ne le conduise généralement qu'à rejoindre les rangs du sous-prolétariat, il ne déplore pas cette situation. Il s'attache au contraire aux aspects positifs et aux potentialités qu'il y voit figurer, en particulier pour ses enfants auxquels il pense avoir ainsi donné les meilleures conditions de scolarisation et de formation professionnelle, et partant les moyens de « se faire une situation ». Quant au jeune, il envisage presque toujours la ville comme étant le seul lieu où puisse s'affirmer son appartenance au monde moderne...

Mais l'étude du rapport à la ville des émigrés ruraux ne donne qu'une vision partielle de ce qui se joue sur cette scène privilégiée de la situation départementale qu'est Cayenne. Si le processus d'assimilation semble apte à opérer l'occultation de la contradiction qui oppose son idéologie justificatrice, celle du progrès — cette notion étant évidemment entendue dans le sens que lui donnent les représentants des sociétés industrielles modernes —, et le maintien parallèle du plus complet sous-développement économique, la contradiction n'est pas résolue pour autant. Dès lors, n'y aurait-il pas là une faille susceptible d'apporter une limite au fonctionnement des rouages de la situation départementale ? Seule, l'étude globale de Cayenne peut apporter les éléments d'une réponse à cette question.

*
* *

D'une première approche de Cayenne, ressortent tout d'abord les phénomènes relevant de la crise économique et de son vécu : instabilité des entreprises et des travailleurs, multiplication des tentatives d'installation à son compte, artifice d'un secteur public pléthorique. A ces facteurs correspond une structure socio-économique particulière : un sous-prolétariat marqué par le chômage endémique et l'extrême mobilité horizontale de ses membres, une classe intermédiaire où le noyau fixe des petits fonctionnaires est entouré d'un groupe mouvant de petits travailleurs indépendants, une bourgeoisie de fonctionnaires et de personnes exerçant des professions libérales. La question de la scolarisation, chère aux émigrés ruraux, est également très significative : à travers les mécanismes de la sélection qui interviennent massivement, dès les premières années de l'école primaire, par le biais des retards scolaires, l'enseignement apparaît finalement comme le moyen d'une assimilation modulée par laquelle chacun se trouve reconduit à la place que lui assigne son appartenance sociale. Signalons encore que la caractéristique essentielle du mode de vie cayennais peut être définie par le repli de la famille nucléaire sur elle-même.

Axe central de la situation départementale, le processus d'assimilation joue un rôle prédominant dans la construction et la reproduction des classes

sociales en présence. De ce point de vue, le sous-prolétariat se caractérise par : la résignation devant les conditions de travail, l'indifférence à l'égard de la vie politique du pays, le repli sur la maison et l'espoir d'accéder à un niveau de vie un peu plus élevé ; le processus d'assimilation correspond alors à une intégration de l'idéologie du progrès qu'étaye bien une concrétisation immédiate, mais limitée au champ de la vie extra-professionnelle et vécue comme l'amorce d'une réalisation globale à venir. Cette réalisation est perpétuellement reconduite ; néanmoins, tant que le gouvernement parvient à rendre crédible — par des grands projets de développement qui avortent successivement mais dont la relève est toujours assurée — l'idée d'un « décollage économique » plus ou moins imminent, le manœuvre ou l'ouvrier spécialisé se résignent aux conditions de travail qui leur sont faites en les croyant temporaires. Pour les membres de la classe intermédiaire, la réalisation du progrès est au contraire avant tout cherchée dans le déroulement de la vie professionnelle, avec une participation renforcée à la compétition individuelle, et une croyance également opérante au futur décollage ; dès lors les petits travailleurs indépendants, qui constituent la catégorie mouvante où se joue l'essentiel de la mobilité sociale que permet la situation départementale, ne sauraient prendre conscience des contradictions de cette situation, bien qu'elles soient au centre des problèmes qu'ils connaissent et souvent dénoncent, et alors même que la faillite les rejette souvent vers le sous-prolétariat. Quant à la bourgeoisie créole, classe cultivée et européanisée, elle dispose du triple registre de la scolarisation, de la carrière professionnelle et du mode de vie, pour atteindre un niveau maximal d'assimilation dont le caractère principal est d'être voulu et revendiqué.

Mais le processus d'assimilation doit encore être vu sous l'angle de ses fondements et de ses revers. La manière dont le rapport aux Blancs médiatise l'ensemble des rapports idéologiques est au cœur de la question. On peut citer l'exemple de la relation paternaliste mise en œuvre au début de ce siècle par le député Galmot qui a su imposer sa domination en obtenant la démission des Guyanais au profit du « Protecteur », du « Libérateur, du « Père ». Actuellement, nul Blanc ne semble pouvoir jouer à lui seul un tel rôle, mais la relation à l'Administration, incarnation du savoir et du pouvoir des Blancs en même temps qu'émanation de cette entité toute puissante que demeure la « Mère Patrie », relève d'une démission semblable, voire plus désarmée encore.

Le rapport aux Blancs, c'est aussi le rapport à « la » civilisation, c'est-à-dire celle des Blancs imposée et intégrée comme modèle idéal, unique et exclusif. Là est évidemment la clef du processus d'assimilation : à partir de là se construit le jeu des rapports idéologiques qui vont servir à justifier et reproduire non seulement la relation globale de dépendance à l'égard de la métropole, mais encore la hiérarchie interne de la société guyanaise. Chaque Créole va trouver la preuve de son appartenance au monde valorisé de « la » civilisation, en construisant sa séparation d'avec un groupe ou un ensemble rejeté à la périphérie. Pour le bourgeois, sa séparation d'avec la masse populaire et la spécificité créole dont elle est porteuse viendra le confirmer dans sa position de membre de l'élite pleinement assimilée. Mais ce phénomène n'est pas réservé aux bourgeois : la multiplicité des groupes ethniques ou nationaux existant en Guyane permet à chacun une élaboration similaire. Ainsi, le rejet des Indiens et des Noirs Réfugiés sur la base du mépris à l'égard de tous ceux qui tournent le dos aux modèles européens permet au paysan ou au manœuvre créole le plus démuni d'affirmer

son appartenance au monde valorisé et de *minimiser* le sens de son appartenance de classe ; la constitution de certains groupes d'étrangers (Brésiliens surtout) en boucs émissaires permet de confirmer cette même appartenance valorisante tout en désignant des responsables aux difficultés guyanaises sans avoir à s'interroger sur la validité des modèles ; la stigmatisation des Martiniquais comme s'arrogeant une certaine supériorité vient par ailleurs servir d'exutoire au sentiment de frustration dont peuvent souffrir, du fait de la domination des Blancs, certains Guyanais de la classe intermédiaire ou de la petite bourgeoisie.

Néanmoins, l'équilibre sur lequel repose un tel système est nécessairement précaire. En fait, chacun des éléments qui l'assurent porte en même temps les germes de son éclatement. C'est ce que vient confirmer l'analyse des modes d'émergence et des formes de la contestation. A partir de l'étude des mouvements politiques et syndicaux qui constituent les phares de cette contestation — dont l'évolution doit aussi être comprise en fonction d'événements précis : certaines manifestations et grèves, la mise en œuvre de la réforme régionale, etc... —, la mise en relief du mode de construction de ladite contestation la fait apparaître comme procédant, en dernier ressort, d'une sorte de retournement de la logique du processus d'assimilation contre elle-même, c'est-à-dire contre les détenteurs du pouvoir. Toutefois, il ne s'agit encore là que de potentialités dont l'existence ne doit pas cacher que le phénomène central de la question guyanaise réside toujours dans l'efficacité du conditionnement idéologique que subissent les Guyanais, et dans l'aliénation qui en résulte.

Même l'exemple de Kourou que nous présentons en appendice, vient finalement confirmer cette efficacité. Pourtant, le changement imposé aux paysans de la commune avec l'implantation de la base spatiale et de sa ville a été brutal : il s'est traduit par l'expropriation des habitations dispersées et partant la destruction de l'ancien mode de vie, par le relogement dans les maisons mitoyennes d'une « cité » réservée, bâtie à la hâte à la périphérie de la nouvelle ville, et par une grave dégradation des conditions de culture due à un recasement ne tenant aucun compte des habitudes techniques des gens concernés et ne leur donnant pas même les moyens d'une évolution réelle vers d'autres techniques (les nouvelles parcelles étant trop petites et souvent à moitié inondées). Voilà qui était apte à provoquer des résistances. Sans doute la période de chantier, avec les possibilités alors offertes aux habitants du vieux Kourou par l'importante demande en matière d'approvisionnement, d'hébergement et de restauration, a-t-elle un moment permis l'ajournement de ces résistances. Mais quand sonne l'heure de la « normalisation », le bilan s'avère pour beaucoup très négatif. Le rejet souvent exprimé du progrès comme synonyme de « misère » et de « retour à l'esclavage » ne débouche cependant pas sur une remise en cause totale de l'idéologie du progrès. Si certains peuvent choisir de quitter le nouveau Kourou pour tenter de retrouver ailleurs « la liberté » du mode de vie de l'habitation, nul n'envisage un instant l'avenir de ses enfants en dehors du processus d'assimilation : ignorant les problèmes de la sélection, tous croient que l'amélioration des conditions locales de scolarisation va nécessairement donner à leurs enfants les moyens d'une promotion grâce à laquelle ils cesseront d'être comme eux victimes du progrès pour en devenir au contraire les bénéficiaires... On mesure là toute la force du conditionnement en profondeur que s'avère au bout du compte capable d'assurer l'idéologie du progrès et de l'assimilation.

Le point de vue méthodologique

En posant la question guyanaise dans les termes qui précèdent, nous n'avons pas cherché à cacher les difficultés de la démarche qui a été la nôtre ; nous avons au contraire voulu rendre compte de la réalité observée telle qu'elle nous est progressivement apparue, au fil d'une longue enquête à laquelle elle a précisément imposé ses méandres. Ce choix n'est évidemment pas gratuit : s'il en est peut-être de meilleur, il correspond au moins au souci de mettre en relief la complexité de ce qui se révèle être une réalité dialectique, avec ses faux semblants, eux-mêmes pris dans le jeu de ses contradictions.

Notre démarche doit tout d'abord être replacée dans le cadre de ses conditions préalables, lesquelles n'ont pas été sans lui imprimer une orientation générale. Nos enquêtes sur le terrain ont été menées entre 1968 et 1972. Auparavant, seules les « populations tribales » avaient fait l'objet d'études approfondies [1]. La Guyane créole restait, quant à elle, totalement méconnue, pour le passé comme pour le présent. Sans doute y avait-il quelques ouvrages pour retracer, de manière parfois très approximative, l'histoire événementielle de la colonisation ; sans doute y avait-il beaucoup d'écrits sur le bagne : c'était toujours l'histoire des Blancs. Par ailleurs, nulle référence ne pouvait être cherchée ni du côté des Guyanes voisines, marquées par les problèmes d'une main-d'œuvre massivement émigrée d'Inde, ni du côté des Antilles françaises, aux données démographiques et socio-économiques très différentes. Commencer à combler, dans la mesure de nos moyens, l'immense vide qui s'offrait à nous, telle était donc la tâche malaisée à laquelle nous avions à faire face.

Il fallait un point de départ. Nous l'avons trouvé dans l'opposition assez frappante (en apparence, on le sait) entre l'Est et l'Ouest. Mais en cherchant à définir la tradition guyanaise à partir de l'étude monographique du village de Régina, nous avons rencontré des gens qui n'aimaient à parler (à *nous* parler) que de l'époque, proche et regrettée, de l'orpaillage ; en cherchant à appréhender, par une étude comparative effectuée à Mana, un changement qui s'évanouissait au fur et à mesure de nos efforts pour en dévoiler les composantes, nous avons découvert les traces de l'esclavage [2] ; enfin ici et là, nous nous sommes heurtés à l'omniprésence de l'Administration. En fait, nous étaient ainsi livrés les éléments d'une tout autre approche de la réalité guyanaise : une approche qui, pour saisir la crise dont les indices venaient parallèlement d'apparaître, devait être globale, c'est-à-dire devait d'une part investir la perspective historique que pouvait apporter l'étude trop longtemps négligée des situations du passé significatives au regard du fait créole, d'autre part, rendre compte du mode de construction de la situation départementale à travers ses traits imposés et le processus de leur prise en charge par les Guyanais.

Sans doute est-il superflu d'insister sur la nécessité générale, par trop

---

(1) *Études dues essentiellement à* M. J. Hurault *(1961, 1965, 1972).*

(2) *Par leur contenu, leur précision et leur continuité, les archives conservées par la Congrégation fondatrice de Mana sont d'un type malheureusement très rare en Guyane.*

connue et reconnue, de la mise en perspective historique. Notons toutefois la démonstration quasi caricaturale qu'en offrent les particularités de la réalité guyanaise. La nécessité de saisir la situation départementale dans la spécificité de son mode de construction que nous pouvons définir comme une dialectique de l' « imposé » et du « vécu », appelle en revanche quelques réflexions. Cette nécessité est évidemment liée à la prédominance des phénomènes idéologiques, prédominance elle-même indissociable du fonctionnement artificiel de l'économie guyanaise dont l'étude ne saurait donc donner à elle seule la clef des véritables rapports sociaux. Mais si le conditionnement idéologique est bien le pivot autour duquel se construit et se reproduit la situation départementale, par quels moyens l'approche sociologique peut-elle être amenée à en dévoiler les rouages ?

Nous retrouvons ici l'apport de l'analyse historique qui, en nous montrant la situation départementale sous l'angle de son articulation à la crise totale héritée du passé, nous met sur la voie des facteurs susceptibles d'assurer toute son efficacité au conditionnement idéologique. Elle nous désigne en particulier le maintien du primat individualiste sans contrepartie comme étant la toile de fond du système. Il apparaît alors que pour appréhender le conditionnement idéologique dans tout son registre, il ne suffit pas de mettre en relief ses vecteurs institutionnels (l'École, par exemple) : il faut aussi l'étudier à travers la subjectivité des vécus individuels. Ce sont par conséquent les études de cas, les biographies, l'analyse du contenu des discours prononcés en telle circonstance ou dans le cadre des entretiens provoqués par l'enquête, etc... qui vont constituer les techniques d'approche privilégiées. On ne saurait cependant s'en tenir à ce niveau de connaissance : cas, biographies et discours doivent encore être replacés dans le contexte global qui leur donne leur signification et dont ils sont en même temps l'expression significative. En d'autres termes, la recherche doit s'effectuer dans un va-et-vient permanent entre l'individuel et le global, étant entendu que chacun des deux contient finalement l'autre.

Poser la nécessité d'une approche à la fois globale et qualitative (jusqu'au niveau de l'unité de base qu'est l'individu) implique certaines exigences, dont deux nous semblent mériter d'être développées. Il s'agit en premier lieu du problème des exceptions. Si nous souscrivons pleinement au principe selon lequel une analyse n'est valable que dans la mesure où elle tient compte de tout, y compris des exceptions, nous pensons que l'application d'un tel principe suscite une interrogation préalable sur la place attribuée à l'exception dans la réalité décrite. Suffit-il en effet de considérer l'exception du point de vue du rôle qu'elle joue dans le système (comme par exemple l'alibi constitué par la réussite scolaire d'un membre du sous-prolétariat) ? Ne peut-elle aussi, voire parfois surtout, être prise en tant qu'outil de la méthode d'investigation ? Quand nous disions plus haut que tout élément de la réalité est l'expression significative du contexte global où il est inscrit, nous ne voulions pas nous référer à la notion de représentativité : si l'intérêt d'un cas représentatif de la « normalité » que nous désignent les statistiques est évident, la normalité n'est elle-même qu'une partie de la réalité, c'est-à-dire la forme la plus courante que sécrète à un moment donné un système en évolution, un système dont la logique peut amener la production d'autres formes et à échéance d'une autre normalité. En vérité, l'exception est aussi l'expression significative de la totalité qui la contient ; mieux, elle est souvent plus révélatrice de la logique du système, et singulièrement de

ses orientations, que ne l'est la normalité. C'est en ce sens que nous utilisons à plusieurs reprises, au cours de cet essai, la notion — et la technique d'approche qu'elle permet de forger — d'exception révélatrice. Ajoutons qu'en allant jusqu'au bout de cette idée, on peut être conduit à reconsidérer sous un angle nouveau l'originalité de la Guyane : son caractère d'exception ne serait-il pas également révélateur de certaines prédominances de notre époque ? C'est là un point que nous devrons aborder en conclusion de ce travail.

La seconde exigence à laquelle nous voulons encore nous arrêter relève de la nature dialectique de la réalité observée et de l'analyse dialectique qu'il faut lui appliquer. Notre propos n'est pas d'entrer ici dans le vaste débat que peut soulever la notion de dialectique, mais beaucoup plus simplement d'en évoquer les manifestations spécifiques, c'est-à-dire propres au terrain guyanais, pour en souligner les conséquences au niveau de l'enquête. La mise en évidence des contradictions et des processus de dépassement intervenant dans ou contre la logique du système départemental passe par celle des relations où sont pris les éléments de la réalité, des relations où la subjectivité des vécus individuels occupe, on le sait, une place centrale. Ainsi entendons-nous la nécessité d'un va-et-vient permanent entre l'individuel et le global : c'est la relation de l'un à l'autre qu'il s'agit de saisir, car c'est dans cette relation que se joue le dépassement apparent des contradictions de la situation départementale, c'est dans cette relation qu'inversement se construisent les résistances au conditionnement idéologique et partant que s'amorce un autre mode de dépassement où les faux semblants de la solution départementale ne sont plus qu'un élément de la contradiction. Or, c'est essentiellement à travers les discours que tiennent les gens qu'apparaît cette relation. Tout discours peut et doit être pris comme traduction de la relation de celui qui le prononce à la réalité globale dont il devient de la sorte l'expression significative. Le discours est donc le matériau privilégié de ce type de recherche : dans la mesure où l'individualisation poussée du mode de vie réduit considérablement le nombre des événements où pourraient s'actualiser la relation considérée, c'est bien à travers les discours provoqués par l'enquête, par sa seule intervention ou par les thèmes qu'elle propose, que cette relation est accessible. Et cela veut dire que l'enquête n'est pas le moyen d'une observation objective, mais le révélateur d'une réalité à travers un produit où elle est totalement impliquée.

Première Partie

ÉLÉMENTS D'UNE PREMIÈRE APPROCHE

Située en bordure atlantique du continent sud-américain, à quelques degrés au nord de l'équateur, la Guyane française est soumise à un climat caractérisé par l'existence d'une longue saison des pluies, qui s'étend de décembre à juillet, et au cours de laquelle les précipitations sont nombreuses et parfois violentes, et par une humidité extrêmement élevée (jusqu'à 99 %), même pendant la saison sèche. La température en revanche n'est pas excessive (26° en moyenne annuelle).

Sur la majeure partie de ses 90 000 km², la Guyane est couverte par la grande forêt équatoriale, à laquelle s'oppose une étroite bande côtière de 10 000 km² environ. La forêt intérieure est difficilement pénétrable : si le réseau de fleuves et de rivières est dense, il est aussi accidenté de sauts et de rapides. A l'inverse, la côte, longue de 350 km, est découpée par une dizaine d'estuaires accessibles aux navires (de petit tonnage), et par là même est largement ouverte sur l'extérieur. Le peuplement reflète évidemment cette opposition : 96 % de la population totale se concentrent sur la bande côtière. Mais le pays ne compte jamais que 50 000 habitants [1], et l'Ile de Cayenne (la ville et ses alentours) en regroupe à elle seule les deux tiers, ce qui veut dire qu'en dehors de cette petite région, la Guyane connaît un profond sous-peuplement.

Réduite à quelque 2 500 personnes, la population de l'intérieur est surtout « tribale ». Le groupe le plus important est celui des Noirs Réfugiés Boni [2] qui sont actuellement un peu plus d'un millier, et dont les villages s'échelonnent le long du Maroni. Les Indiens vivant en forêt ne sont que quelques centaines : les Wayana (groupe linguistique des Caraïbes) sur l'Itany, les Oyampi et les Emerillon (groupe linguistique des Tupi Guarani) sur le Haut-Oyapock.

Sur la côte, les Indiens sont plus nombreux. Outre les Arawak proprement dits, qui vivent en étroit contact avec les Créoles près de Cayenne et de Saint-Laurent, et les Palikour (groupe linguistique des Arawak) du Bas-Oyapock — l'ensemble représentant à peu près 300 personnes —, on y trouve quelque

---

(1) *Les chiffres que nous donnons ici valent pour la période de notre enquête. Ils correspondent à l'estimation qui pouvait être faite, vers 1970, à partir des données du recensement de 1967.*

(2) *Le groupe des Boni s'est formé au Surinam, à la fin du XVIIIe siècle, à partir d'un mouvement de marronnage, et a ensuite été refoulé vers la Guyane française par d'autres groupes de marrons surinamiens. Nous aurons l'occasion de revenir sur la question du marronnage et de l'organisation « africaine » de ces groupes.*

700 Indiens Caraïbes formant le groupe des Galibi dont les villages sont installés aux embouchures du Maroni, de la Mana, ainsi que dans la région d'Iracoubo.

A l'exception des Arawak, les Indiens du littoral restent généralement assez nettement séparés des Créoles. Ces derniers constituent l'écrasante majorité de la population de la Guyane. Le milieu rural peut alors être défini comme étant essentiellement créole. En ville en revanche, si les Créoles sont toujours très largement majoritaires, la présence d'autres groupes, numériquement faibles mais sociologiquement importants, doit être signalée. Il y a tout d'abord les métropolitains, qui ne sont pas 5 000 en 1970, et que l'on rencontre surtout à Cayenne, un peu à Kourou dans le cadre de la base spatiale, en moindre mesure dans la petite ville de Saint-Laurent (à peine 4 000 habitants pour l'agglomération même). Parmi les autres minorités ethniques ou nationales (non créoles), citons les Brésiliens dont certains vivent à Cayenne tandis que les autres travaillent temporairement sur les chantiers de Kourou, et les Chinois qui jouent un rôle central au niveau de l'infrastructure commerciale du chef-lieu.

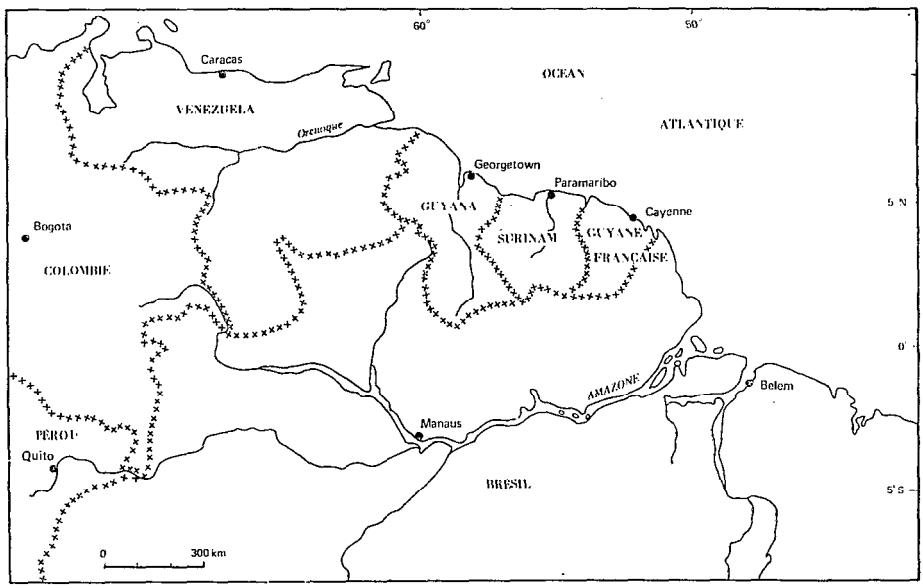

1. *Les Guyanes*

A cette opposition particulièrement contrastée entre l'intérieur et le littoral, vient s'ajouter une seconde opposition dont la nature et les limites sont précisément l'objet de cette approche préalable de la Guyane créole : elle concerne la vie rurale et ses deux cadres apparemment différents de la côte située à l'Est de Cayenne et de la côte Ouest. La côte Est peut être caractérisée par ses terres basses et marécageuses, son habitat dispersé, son terroir émietté, par l'isolement de ses villages aussi, un isolement qui semble avoir permis le maintien d'un mode de vie traditionnel. Sur la côte Ouest que l'on peut définir par son paysage de savanes et de plaine, son habitat et son terroir plus regroupés, les villages sont

implantés au bord des estuaires comme à l'Est, mais une route désormais les traverse. La tradition semble y céder progressivement le pas à un certain changement.

Ainsi, l'étude comparative de ces deux pôles de la vie rurale guyanaise peut nous permettre d'aborder le problème de la tradition créole et du changement. Encore faut-il préciser toutes les données de l'opposition. Les particularités du milieu naturel n'en sont qu'un élément. L'histoire de la colonisation y joue son rôle, et c'est par elle que nous commencerons l'exposé.

1

Les faits de colonisation

La période de fondation 1604-1676

Quoique fragmentaires, les données archéologiques démontrent l'ancienneté de la présence des Indiens sur le littoral guyanais. Peu avant l'arrivée des Européens, deux groupes principaux vivent sur la côte : les Palikour et les Galibi. A l'aube du XVIIe siècle, d'après La Revardière et Moquet qui accostent à l'Oyapock et remontent vers Cayenne en 1604, les Palikour sont peut-être 4 000, les Galibi près de 6 000. Mais avec la colonisation blanche qui introduit les virus de maladies pulmonaires, commence leur régression : au début du XVIIIe siècle, on ne compte plus guère que 500 Palikour et 400 Galibi [1].

Hormis quelques brèves incursions espagnoles datant de la fin du XVIe siècle, les premières tentatives de réelle colonisation européenne en Guyane sont l'œuvre des Anglais. En 1604, peu après le voyage de reconnaissance de La Revardière et Moquet, Charles Leigh débarque à l'Oyapock avec une quarantaine d'hommes, pour y fonder une colonie. Des problèmes d'organisation et de salubrité font échouer cette tentative ; les survivants évacuent les lieux dès la fin de l'année suivante. En 1608, un autre Anglais, Robert Harcourt, s'installe à son tour à l'Oyapock : nouvel échec. Harcourt cependant ne renonce pas. Rentré en Angleterre, il réussit, après de longs efforts, à réunir une centaine de personnes, et revient à l'Oyapock avec cette troupe en 1627. Il y meurt en 1630, sans avoir pu créer un établissement durable, et c'est la fin des tentatives anglaises sur cette partie du littoral [2].

Alors vient l'ère de l'implantation française sur cette côte orientale des Guyanes. Sans doute y a-t-il des antécédents : le voyage de La Revardière en 1604, et aussi, d'après un texte de Byam — premier gouverneur anglais du Surinam —, l'échec de 400 Français établis à l'Oyapock en 1607. Mais si l'on en croit deux auteurs du XVIIIe siècle, Artur et Stedman [3], dont les textes

(1) *Sur la question indienne, cf. les travaux de* J. Hurault, *notamment :* « Français et Indiens en Guyane ». *Paris, U.G.E. (10/18), 1972.*

(2) *Les Anglais s'implanteront plus au nord.*

(3) Artur, *médecin du roi à Cayenne, écrit son* « Histoire des colonies françaises de la Guyane » *vers 1760.*

Stedman, *capitaine hollandais, publie son* « Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guiane » *en 1787.*

servent de référence, à défaut de témoignages directs, les véritables débuts français se situeraient vers 1624-26, dans la région de Sinnamary-Connanama. D'après Artur, ils seraient dus à l'initiative de colons de Saint-Christophe et de gens de Dieppe ; Stedman en donne une version un peu différente ; tous deux s'accordent cependant à y voir une entreprise durable.

En 1633, une compagnie de commerce, dite du Cap Nord, se crée à Rouen. Richelieu lui accorde le monopole de la navigation sur toutes les côtes de Guyane. Mais elle ne déploie pas une grande activité, et c'est finalement en dehors d'elle que commence la colonisation de l'Ile de Cayenne, où des immigrants érigent un fortin : Cépérou, au pied duquel se construira plus tard la ville de Cayenne.

En 1643, les marchands de Rouen organisent la première expédition de quelque envergure. Ils en confient le commandement à Poncet de Brétigny, qui s'installe à Cépérou avec 300 hommes. Décrit comme un mégalomane par ses contemporains, Brétigny se comporte en tyran. Il ne tarde pas à provoquer la révolte des Indiens. Les Français se font massacrer ; les survivants quittent les lieux en 1645.

En 1652, la Compagnie des Seigneurs Associés remplace celle de Rouen. Elle organise à son tour une vaste expédition. Plusieurs centaines de colons sont envoyés à Cayenne. Là, leur commandant, Vertaumont, reproduit les abus de Brétigny. Les Indiens se révoltent à nouveau. Les rescapés vont se réfugier au Surinam. Dès 1654, la place est vide. Des Hollandais, renforcés par des Juifs chassés du Brésil par les Portugais, vont alors l'occuper, sans rencontrer de résistance. Sous la conduite de leur chef, Guérin Spranger, qui a le soutien de la Compagnie des Indes Occidentales d'Ostende, et avec l'aide des premiers esclaves noirs introduits dans la colonie, ils établissent des plantations et des sucreries dans l'Ile de Cayenne, et poussent des incursions à l'embouchure des autres fleuves.

Toutefois, Colbert, qui mène la politique coloniale de la France après la mort de Mazarin, n'entend pas laisser la Guyane aux Hollandais. En 1664, Antoine Lefebvre de La Barre, qui a formé la *Compagnie de La France Équinoxiale*, est chargé de reprendre la colonie dont il est nommé gouverneur. A la tête d'une troupe de quelque 1 200 hommes, il débarque à Cayenne au mois de mai, et obtient la capitulation des occupants sans avoir à livrer bataille, mais en garantissant simplement les droits des colons hollandais. Avec ses recrues et 250 esclaves noirs, La Barre poursuit l'œuvre agricole des Hollandais, et crée des établissements secondaires aux embouchures des fleuves Oyapock, Approuague, Kourou et Sinnamary. C'est aussi lui qui fait construire les premiers éléments de la ville de Cayenne, au pied du Fort.

Pendant ce temps, Colbert entreprend la réorganisation du commerce avec les colonies. Dès 1664 apparaît la première compagnie à charte [1], celle des *Indes Occidentales* qui reçoit le monopole du commerce de l'Amérique et de la côte occidentale d'Afrique ; seule la traite des Noirs lui échappera à partir de 1673, pour être confiée à la Compagnie du Sénégal, fondée à cet usage. Ce principe, dit de l'*Exclusif*, qui établit donc le monopole du pavillon français pour le commerce avec les colonies, est officialisé en 1670. Son but est évidemment de protéger le commerce français contre la concurrence étrangère. Le domaine colonial se révèle alors clairement comme l'instrument d'une politique définie

(1) *Encore que les tentatives de Richelieu, malgré leur échec, constituent un précédent.*

par le mercantilisme et entièrement soumise au primat des intérêts de la métropole. Sans doute le principe de l'Exclusif ne sera-t-il pas systématiquement appliqué ; son existence n'en pèsera pas moins très lourd sur le devenir de la colonisation en Guyane.

L'intervention de La Barre en 1664 marque la fondation effective de la Guyane française. Dans les années qui suivent, l'effort de mise en valeur entraîne les premières exportations de produits tropicaux. Mais cet essor est de courte durée : la colonie subit bientôt le contrecoup des guerres européennes. C'est d'abord la guerre de Dévolution qui amène les Anglais à ravager Cayenne en 1667. C'est ensuite la guerre de Hollande qui conduit l'amiral Binks et son escadre à envahir la colonie en mai 1676. Placé par Colbert à la tête d'un important détachement, l'amiral comte d'Estrées reprend toutefois Cayenne dès le mois de décembre 1676. Les Hollandais quittent ensuite les autres quatiers sans trop de résistance. Excepté un intermède portugais sous l'Empire, la Guyane restera désormais française.

Un siècle de stagnation 1677-1763

A partir de 1677, la Guyane entre dans une longue phase de stagnation. Les Français doivent négliger les établissements secondaires, pour concentrer leurs efforts sur la seule région de Cayenne. La faiblesse démographique de la colonie les y contraint : à cette époque, la Guyane ne compte en effet que 1 836 personnes, dont 1 454 esclaves noirs (enfants compris).

La reprise des quartiers secondaires, au demeurant très relative, ne s'effectue qu'au début du XVIIIe siècle. A l'Ouest, elle est avant tout l'œuvre des Jésuites. Arrivés en 1664 avec l'expédition de La Barre, les Jésuites ont d'abord fait fonction d'aumôniers de la garnison. Installés à Cayenne, ils y ont également monté une habitation qui, dès 1707, est déjà la plus importante de la colonie, avec sa sucrerie, son élevage, et les 102 esclaves qui y sont attachés. A partir de 1709, ils créent des missions à l'extérieur de l'Ile. La première est celle d'Ikaroua, bientôt transportée à Kourou. Jusqu'alors, cette région n'était occupée que par quelques colons regroupés autour d'un établissement de Capucins. Sous la conduite du Père Lombard, la mission jésuite connaît un certain essor. Elle rassemble les Galibi installés dans la contrée, et aussi des Indiens du Brésil venus se réfugier en Guyane française. Elle se double d'une habitation qui, en 1737, comptera 71 esclaves noirs. Signalons encore la mission de Sinnamary, plus exclusivement consacrée, semble-t-il, à l'évangélisation des Indiens.

La reprise des quartiers de l'Est est liée à des problèmes de défense contre les empiètements portugais : la frontière est contestée — elle le restera jusqu'en 1900 — par les Français qui revendiquent l'Amapa, et par les Portugais qui tentent de s'implanter jusqu'à la Montagne d'Argent. Pour mettre fin à ces prétentions, le gouverneur C. d'Orvilliers décide en 1725 de rétablir un fort à l'Oyapock. Des soldats-habitants y sont installés. D'autres sont ensuite envoyés à l'Approuague. Les Jésuites ne restent pas inactifs : ils créent des missions sur l'Ouanary et l'Oyapock, mais les plantations y sont réduites. De surcroît, en

1744 un corsaire anglais parvient à prendre le fort d'Oyapock et pille les plantations alentours : les Indiens de la mission se dispersent, et les Jésuites se consacrent alors aux missions situées plus en amont. Au niveau économique, la colonie de l'Oyapock demeure donc très modeste (19 habitations en 1737) et celle de l'Approuague plus encore (8 habitations à la même date).

En vérité, cette extrême modestie touche la colonie tout entière. La prospérité des plantations jésuites et de quelques autres rares habitations de l'Ile de Cayenne ou des quartiers de l'Ouest ne doit pas faire illusion : en regard des Antilles ou des Guyanes voisines, le développement de la Guyane française est très limité. Pourtant, cette colonie n'est pas sans éveiller l'intérêt de certains milieux métropolitains : la proximité de l'équateur, la variété des essences forestières, les propriétés des plantes, etc..., attirent les observateurs scientifiques. Mais il n'en va pas de même des milieux économiques, et là intervient la question de l'Exclusif. Cette période est celle où s'épanouit le trop célèbre commerce triangulaire. Les Antilles en deviennent vite le relais américain privilégié. Aussi les armateurs français négligent-ils la Guyane dès la fin du XVIIe siècle. Ce désintérêt se traduit par deux faits : la très faible fréquence des bateaux passant par Cayenne, et la non-considération des conditions propres à cette très petite colonie débutante, dont les habitants ne peuvent guère faire face aux prix élevés pratiqués, sans discussion possible, par les compagnies à monopoles. Les habitants ne cessent alors de réclamer la liberté de commerce, en particulier avec les Hollandais qui, contrairement aux Français, ne négligent pas leur colonie guyanaise. Sans doute obtiennent-ils en 1713, à la suite du traité d'Utrecht, le droit d'acheter des esclaves au Surinam ; mais cette liberté reste limitée dans son objet et son application. De toute façon, il est trop tard. La colonie française est déjà prisonnière de sa faiblesse ; les habitants y sont trop pauvres pour acheter beaucoup d'esclaves, et partant ne peuvent développer une véritable économie de plantations — la seule compatible avec les principes d'une politique coloniale toujours globalement dominée par le mercantilisme —.

Si le problème de la pauvreté de la Guyane revient comme un leitmotiv dans la correspondance officielle des gouverneurs et ordonnateurs [1] successifs, un thème y apparaît comme également important : celui de la défense. Certains administrateurs y sont particulièrement sensibles : ils demandent des soldats en lieu et place d'immigrants « engagés » ; ils insistent sur la nécessité des fortifications. Cette attitude peut se traduire par des réquisitions concernant les esclaves des colons. Ainsi, en 1690, La Barre signale au ministre des colonies la ruine des habitants de l'Ile de Cayenne qui ont dû fournir leurs esclaves pour des travaux de fortification. Des faits similaires interviennent encore au cours du XVIIIe siècle. D'autres administrateurs ont, il est vrai, une attitude inverse. Tel est le cas de l'ordonnateur Lemoyne qui dénonce, en 1752, la faiblesse du nombre des colons par rapport à celui, trop important à ses yeux, des soldats. Ce point de vue demeure cependant longtemps sans écho : en raison de sa médiocrité économique, la Guyane n'est plus considérée, par le gouvernement de la France, que sous l'angle de l'intérêt indirect qu'elle présente, en tant que base de protection des Antilles qui sont devenues l'élément clef du domaine colonial pour l'économie métropolitaine.

(1) *L'ordonnateur est le second personnage administratif de la colonie. Il est le responsable des questions financières, et travaille en étroite relation avec le gouverneur.*

L'EXPÉDITION DE KOUROU 1763-1765

Signé en Février 1763, le traité de Paris, qui met fin à la guerre de Sept ans, consacre la désarticulation du premier empire colonial français. La plupart des colonies sont perdues, en particulier le Canada et l'Inde, mais la Martinique et la Guadeloupe sont restituées à la France ; elles n'en prennent que plus d'importance. Durant l'occupation anglaise, ces deux îles ont prospéré : la main-d'œuvre servile a nettement augmenté, et le régime des plantations est assuré d'un bel avenir. Se pose toutefois le problème de leur approvisionnement en vivres. Louis XV et son ministre Choiseul pensent alors que le rôle de la Guyane pourrait être de soutenir l'économie antillaise : il suffirait d'y favoriser le développement des productions vivrières. Restée à l'écart du conflit, la colonie a plutôt régressé : le trafic commercial a sensiblement baissé, la misère continue à régner dans la troupe et sur les habitations. De plus, une procédure d'expulsion concernant les Jésuites est en cours : en liquidation, les deux grandes plantations de Kourou et de l'Ile de Cayenne où travaillaient auparavant plusieurs centaines d'esclaves vont très vite disparaître. Pour que la Guyane joue le rôle qu'on lui destine, il faudrait y faire œuvre de colonisation. Ainsi est décidée l'immigration qui restera tristement célèbre sous l'appellation de « l'expédition de Kourou ».

Le plan de colonisation arrêté par Choiseul a sa logique. Il s'agit d'étendre en Guyane les productions vivrières et non d'y développer une économie de plantations ; on veut en même temps éviter un accroissement important de la main-d'œuvre servile, pour échapper aux difficultés connues par le Surinam voisin, en proie depuis plusieurs années à de nombreuses et violentes révoltes d'esclaves. C'est donc vers une immigration de petits colons blancs que se porte le choix du ministre. Mais celui-ci veut aller vite, très vite : la restructuration du domaine colonial de la France est urgente. C'est par conséquent une immigration massive et immédiate qui est décidée.

Turgot est nommé gouverneur de la Guyane. Il choisit Chanvalon comme intendant. Préfontaine, un colon qui est installé depuis plus de dix ans dans la colonie, est nommé commandant particulier de la partie nord de la Guyane et « chargé de l'exécution des opérations premières qui doivent préparer l'établissement d'une nouvelle colonie dans le nord de la Guyane ». Au moment où cette tâche lui est confiée, Préfontaine est en France. Revenu à Cayenne le 9 Juillet 1763 avec les tout premiers colons, il part immédiatement pour Kourou qui sera l'emplacement de la « nouvelle colonie ». Il commence les préparatifs : comme il est prévu d'échelonner les concessions le long des savanes situées entre Sinnamary et Kourou, il fait construire quelques cases d'habitation sur le chemin de Sinnamary, et de grands bâtiments à Kourou, sur l'emplacement de la mission jésuite dispersée. Mais ces derniers ne sont que de simples hangars, sans cloisons intérieures, au sol en terre battue : ils sont conçus pour abriter temporairement quelques centaines de personnes. Or, ces abris provisoires sont à peine terminés que déjà déferlent les immigrants. Dès la fin de l'année 1763, quand Chanvalon débarque à Cayenne, la situation est critique. Les immigrants continuent néanmoins d'affluer : en l'espace de quelques mois, il en viendra

plus de 10 000. Les abris montés par Préfontaine sont évidemment insuffisants. De surcroît, ils sont insalubres. L'approvisionnement est également défectueux : sur place, étant donné la précipitation de l'opération, rien n'a pu être prévu en matière de culture, et les vivres envoyés de France sont avariées quand elles arrivent en Guyane. Enfin, l'hygiène est déplorable. Alors, l'inévitable se produit : maladies et épidémies ne tardent pas à sévir. Quant Turgot débarque à Cayenne, en décembre 1764, on ne compte plus les morts. Turgot accuse Chanvalon d'être responsable du désastre, et le fait arrêter sans délai [1]. Puis, il s'empresse de repartir, en ordonnant toutefois le rapatriement d'un certain nombre de rescapés [2].

A partir de cette date (avril 1765), commence la série des retours des colons « inutiles ou malades ». Ils vont s'échelonner sur plusieurs années. Au bout du compte, la « nouvelle colonie » se réduira à l'implantation de quelques centaines de colons qui s'installeront dans la région de Sinnamary. Pour autant, l'affaire aura fait plus de 6 000 victimes [3], et la Guyane subira longtemps les conséquences de ce scandale. Une vingtaine d'années plus tard, un ordonnateur de la colonie, D. Lescallier, fera le bilan de l'expédition de Kourou. Dans un ouvrage publié sous la Révolution, il écrira :

> « On ne peut prononcer sans frémir le nom de Kourou, de ce lieu où périrent 13 000 victimes d'un projet praticable peut-être, s'il eût été pris avec modération et précaution, où l'état a enfoui 30 millions de dépenses, sans autre effet que de perdre pour longtemps la réputation de cette infortunée colonie, sur le climat de laquelle on rejeta ce qui n'étoit que de la faute du gouvernement et d'une combinaison insensée. (...) [4].

La question des terres basses 1776-1789

La fâcheuse réputation acquise par la Guyane à la suite du scandale de Kourou freinera considérablement l'immigration spontanée. Elle n'empêchera cependant pas que soient conçus d'autres plans de colonisation. Deux thèses vont alors s'affronter : celle d'une colonisation par établissements d'hommes libres, et celle d'une mise en valeur par accroissement du travail servile. A la première s'apparentent les multiples propositions du baron de Bessner. Arrivé en Guyane dans le sillage de l'expédition de Kourou, ce dernier y a déjà tenté deux établissements — de familles alsaciennes à Kaw, de « soldats-cultivateurs » à Tonnégrande — qui ont successivement échoué. Mais Bessner n'a pas renoncé : en 1774, il publie une série de mémoires dont l'ensemble constitue un vaste

---

(1) *Condamné à la détention à vie, Chanvalon se défendra en rejetant la responsabilité du désastre sur l'incurie de Turgot qu'il dira avoir prévenu dès le début de 1764 de la mauvaise tournure de l'opération. Tombé en disgrâce, Turgot sera interdit de séjour à la cour en 1768, mais Chanvalon ne sera réhabilité qu'en 1781.*

(2) *Cet ordre sera paradoxalement utilisé contre lui : il lui sera reproché d'avoir ordonné le renvoi de « colons acclimatés ».*

(3) *Les estimations concernant le nombre des immigrants et le nombre des victimes diffèrent selon les sources utilisées. Il s'agit là d'un chiffre moyen.*

(4) D. Lescallier : « *Exposé des Moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane* ». *Paris, 1791.*

plan de colonisation. Il s'agit de réunir des Indiens autour d'une mission sur l'Oyapock ; d'accueillir et d'établir les esclaves fugitifs du Surinam — dont certains, sous la conduite de leur chef Boni, demandent alors asile à la France — ; de favoriser l'introduction de nouveaux esclaves de traite et d'abolir ensuite très progressivement l'esclavage [1]. Cette dernière idée est finalement abandonnée, mais les autres sont intégrées à un ambitieux projet de plantations inspiré du modèle jésuite, prévoyant l'augmentation de l'élevage de bovidés et la mise en valeur de certaines terres basses. En 1776, Bessner parvient à y intéresser une nouvelle Compagnie de la Guyane.

Créée dans le but de fonder des établissements de culture en Guyane [2], mais aussi « pour le commerce de la côte occidentale d'Afrique », cette compagnie se fait concéder toutes les terres situées entre l'Oyapock et l'Approuague. Aussi jouera-t-elle un rôle important dans l'échec de la tentative d'aménagement des terres basses bientôt conçue par Malouët.

Attaché au ministère des colonies, Victor Pierre Malouët est chargé d'examiner le plan de Bessner. Malgré l'avis a priori favorable du ministre, il le juge plutôt extravagant. Confirmé dans sa méfiance par l'étude des échecs antérieurs, il fait valoir l'impossibilité de trancher sans connaissance approfondie de la réalité. Le ministre décide alors de l'envoyer sur place : il devra vérifier les faits avancés par Bessner et régler avec le gouvernement surinamien le problème des fugitifs Boni.

Nommé intendant, Malouët arrive en Guyane en octobre 1776. Une inspection minutieuse des terres et des habitations du littoral lui fait immédiatement remarquer la pauvreté des terres hautes, dégradées par les pluies dès qu'elles sont défrichées, en regard des « plaines d'alluvions profondes, au limon gras, inondées par les grandes marées » [3]. Son voyage au Surinam va être décisif. Il en profite en effet pour visiter les polders qui y sont pratiqués, et en conclut que l'avenir agricole de la colonie française réside également dans l'aménagement des terres inondées. De plus, il a rencontré l'ingénieur suisse Guisan, jusqu'alors directeur des travaux agraires au Surinam ; il décide de s'adjoindre ses services et met à sa disposition l'atelier du roi dont il porte l'effectif à 500 esclaves.

C'est ainsi que Guisan entreprend les desséchements de l'Approuague. Il y travaille durant une douzaine d'années. Vers la fin de son séjour, il publie un traité, véritable manuel à l'usage des colons désireux de diriger une plantation en terres basses, dans les meilleures conditions :

> Après une revue des différentes qualités de terres basses, avec leur localisation et leur intérêt respectifs, l'auteur montre comment y faire des défrichés, et pourquoi le brûlis, habituellement pratiqué, est à proscrire. Il expose ensuite une méthode, accessible à tout habitant disposant d'un certain nombre d'employés et d'esclaves,

---

(1) *La contradiction n'est qu'apparente. En fait, l'aspect humanitaire de la question de l'esclavage ne préoccupe Bessner que très modérément. Son argumentation est essentiellement économique : il s'attache à démontrer que le travail salarié est plus rentable que le travail servile (en particulier parce que l'employeur n'est plus obligé d'entretenir les malades et les vieillards), et que l'abolition de l'esclavage, en l'occurrence étroitement contrôlée, servirait par conséquent mieux les intérêts des maîtres et de l'État.*

(2) *Signalons que pour le gouvernement, il s'agit toujours d'exploiter les « denrées de subsistance » nécessaires au soutien de l'économie antillaise.*

(3) V. P. MALOUËT : « Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies et notamment sur la Guiane française et hollandaise ». *Paris, An X, imp. Baudoin (5 tomes).*

pour effectuer les dessèchements nécessaires à la culture sur ce type de terres. En conclusion, il se livre à une série de réflexions sur la régie du personnel libre et servile. Il détermine notamment la tâche journalière qu'un maître peut à son avis raisonnablement demander à l'esclave ; cette estimation deviendra bientôt la norme sous l'appellation de « tâche arbitrée par Guisan » (GUISAN, 1788).

Cette somme de travail ne va pourtant pas susciter la réelle mise en valeur des terres basses. Pourquoi cet échec ? Dans ses Mémoires, Malouët en imputera la responsabilité à l'hostilité de Bessner et à l'incurie de la Compagnie de la Guyane. L'affaire est en vérité plus complexe. Aux rivalités politiques et économiques, viennent s'ajouter l'indécision du gouvernement, sa réserve à l'égard d'une colonie trop longtemps vouée à la médiocrité, trop récemment secouée par le scandale. Devant l'affrontement des propositions de développement qui, toutes, vont faire appel à son aide financière, l'État ne sera jamais à même de choisir, faute de vouloir consentir plus qu'une aide parcimonieuse en faveur de la Guyane. Voyons les faits.

En 1778, Malouët rentre en France pour y présenter un plan général d'aménagement, établi à partir des indications de Guisan. Cette conception est approuvée par le gouvernement, et c'est pourquoi l'ingénieur peut poursuivre ses desséchements modèles de l'Approuague. Mais le projet suppose diverses collaborations, et notamment celle de la Compagnie de la Guyane qui a la concession d'une large partie de la zone de terres basses. Toutefois à cette époque, Malouët peut croire qu'elle lui est acquise : peu auparavant, après des débuts difficiles, la Compagnie lui a demandé conseil pour la formation d'une habitation à l'Oyapock, et Guisan a été envoyé sur place comme expert.

Reste la rive gauche de l'Approuague, où Guisan a commencé ses travaux. Malouët veut en assurer l'essor. En 1780, il fonde avec le comte de Broglie une compagnie de « douze capitalistes ». Son projet prévoit la création, sous la direction de Guisan, de 20 habitations distribuées le long d'un canal qui serait ouvert entre Approuague et Kaw. Chaque habitation serait aménagée, en partie plantée, et dotée de 100 esclaves. Le roi ferait l'avance des frais d'établissement qui lui seraient ensuite remboursés par les intéressés.

Mais la même année, Bessner reformule de son côté le projet qui a amené la fondation de la Compagnie de la Guyane : il s'agit de 25 sucreries que cette dernière serait prête à faire, sur terres hautes, si le roi consentait à fournir les esclaves nécessaires aux travaux d'établissement. Les terres basses ne seraient pas totalement négligées : Bessner entend être aussi l'avocat de leur mise en valeur. Il sait que certains habitants de la colonie souhaitent s'y déplacer, pourvu qu'on leur en donne les moyens : ils viennent de rédiger en ce sens, sur les conseils de Guisan, des propositions que Bessner reprend immédiatement à son compte. Là encore, l'aide du roi est sollicitée.

Inspirateur de tous ceux qui s'intéressent aux terres basses, Guisan tente lui-même de cerner la question en présentant trois possiblités conçues en fonction des divers modes d'investissement envisageables : création d'habitations avec le concours financier de « capitalistes », doublée d'un encouragement aux colons locaux prêts à s'installer en terres basses ; déplacement du chef-lieu de la colonie à l'Approuague où l'on fonderait des habitations royales entièrement financées par l'État ; aménagement enfin de la rive droite de l'Approuague,

laissée en friche par la Compagnie de la Guyane, puis distribution de concessions à des volontaires...

De ces diverses propositions, seuls quelques éléments vont être réalisés. Sans doute le gouvernement fait-il examiner les projets. Mais la question tourne vite à l'affrontement des thèses de Bessner et Malouët. Certains rapporteurs sont favorables au premier, d'autres au second. Quant au ministre des colonies, il ajourne à chaque fois la décision : « attendre la paix » écrit-il le plus souvent en marge des notes qui lui sont soumises. C'est l'époque de la guerre d'Amérique, et l'aide française apportée aux *insurgents* peut faire craindre l'éventualité d'une invasion anglaise en Guyane. Néanmoins, la signature du traité de Versailles qui, en février 1783, met fin aux hostilités en consacrant l'indépendance des États-Unis, ne modifie pas l'attitude ministérielle : la mise en valeur de la colonie reste soumise à une prudente réserve.

Gouverneur à Cayenne de décembre 1781 à juillet 1785 (date de sa mort), Bessner ne parvient pas même à imposer ses propres plans. Il est vrai qu'ils sont en partie périmés : la Compagnie de la Guyane ne s'occupe plus guère que de la traite des Noirs. Cela lui vaut bientôt de se changer en « Compagnie du Sénégal ». Pourtant, et malgré l'insistance de Guisan, il faut attendre 1788 pour qu'un arrêt du Conseil d'État ordonne la réduction de sa concession guyanaise à la zone Oyapock-Ouanary. Quelques particuliers avaient déjà obtenu de son représentant local le droit de s'installer sur la rive droite de l'Approuague. D'autres concessions vont désormais y être plus systématiquement distribuées. On décide même d'y établir une nouvelle paroisse : le futur Guisanbourg. Parallèlement, sur la rive gauche, l'ouverture du canal de Kaw, dont on parle depuis longtemps, est définitivement confirmée. Mais là ne commence pas l'ère des terres basses : la modestie des moyens mis en œuvre demeure la règle. De plus, on est alors en 1789, et la colonie ne va pas tarder à ressentir les contrecoups de la Révolution.

ÉVOLUTION DE LA COLONIE SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Si le sort de la Guyane ne suscite qu'un intérêt médiocre en métropole, la période révolutionaire n'en est pas moins intensément vécue dans la colonie où se propage rapidement une forte agitation au sein de la population blanche, avec l'élection de l'Assemblée coloniale qui, en exécution du décret de mars 1790, doit remplacer le Conseil antérieur. S'y affrontent les tenants de l'Ancien Régime, dont les propriétaires toujours puissants des habitations les plus importantes, et les petits colons acquis aux idées nouvelles. Ces derniers obtiennent la majorité.

Les séances de l'Assemblée sont houleuses, mais les arrêtés se succèdent : réquisition de tous les biens de la commune ; remise à la municipalité de tous les biens du roi ; et surtout redéfinition des pouvoirs législatifs, administratifs et judiciaires, qui s'effectue au détriment du gouverneur Bourgon. Homme de l'Ancien Régime, celui-ci riposte en faisant emprisonner et rapatrier ses adversaires, lesquels portent évidemment plainte à l'Assemblée nationale.

Bourgon est rappelé ; Alais, qui a déjà commandé en Guyane en 1788-89, est nommé en remplacement, avec mission de rétablir l'ordre et la légalité. Le commissaire civil Guillot est en même temps délégué sur place pour enquête. Tous deux débarquent successivement à Cayenne au cours du mois de septembre 1792, avec un renfort de 700 hommes de troupe. A leur tour, ils se heurtent à l'Assemblée coloniale, et ne tardent pas à en dénoncer les pouvoirs, à leurs yeux, abusifs ; ils l'estiment même illégalement instituée. Aussi, Guillot décide-t-il immédiatement d'en proclamer la dissolution et d'organiser de nouvelles élections. Toutefois, sous la pression conjuguée des soldats du bataillon arrivé avec Guillot et des petits colons, l'Assemblée est peu après rétablie.

La tension demeure extrême. Les heurts sont nombreux ; ils concernent, entre autres, la régie des biens nationaux et coloniaux, question sur laquelle Alais et Guillot ne s'accordent pas même. Alais est démis de ses fonctions. Benoist, auparavant commandant en second, le remplace. Puis arrive un nouveau commissaire civil, Jeannet-Oudin, cousin de Danton, officiellement chargé d'apaiser les esprits. Mais on est en avril 1793, et la guerre avec l'Angleterre vient d'éclater. Jeannet-Oudin est donc confronté à des problèmes de pénurie, liés aux difficultés d'approvisionnement. Cela ne l'empêche pas de rétablir un certain ordre dans la colonie, en prenant appui sur les petits colons, et en appliquant des mesures radicales : destitution et renvoi de quelques officiers accusés d'incivisme, expulsion des grands propriétaires suspects de fidélité à l'Ancien Régime, saisie des biens des émigrés, etc...

Durant ces années mouvementées, les structures sociales n'ont néanmoins pas fondamentalement changé : l'esclavage sévit toujours, avec la même rigueur. Seuls, les Noirs émancipés bénéficient d'un régime un peu plus favorable qu'auparavant. Il faut attendre le décret du 10 pluviôse an II (4 février 1794), pour que la Convention abolisse enfin l'esclavage. Officiellement proclamée à Cayenne le 14 juin suivant, la nouvelle soulève une immense allégresse qui, nécessairement, s'accompagne d'une désorganisation immédiate du travail sur les habitations. Jeannet-Oudin a pourtant pris soin de stipuler que :

> « Les anciens esclaves peuvent traiter de gré à gré avec leurs anciens maîtres, pour les travaux à continuer ou à entreprendre. Ils y sont fraternellement invités. »

Mais les Noirs libérés n'ont guère envie de renouer, même sous une forme nouvelle, les liens qui viennent d'être brisés ; la plupart refusent de souscrire à ces contrats. Alors, vient l'heure de la répression : dès février 1795, est promulgué un règlement condamnant les vagabonds à une peine d'emprisonnement. Par ailleurs, s'il est contraint par la loi à rétribuer ses ouvriers à concurrence du tiers du revenu de sa plantation, le colon conserve sur eux un énorme pouvoir : il a le droit de les mettre en prison, et même de leur infliger des sévices corporels. Pour le libéré, il n'est qu'une seule façon d'échapper légalement à ce système encore bien proche de l'esclavage : monter son propre établissement agricole. Encore lui faut-il pour autant posséder de quoi acheter une petite concession.

De toute façon, « la farce — mais grandiose — » [1], est de courte durée. L'esclavage va être rétabli sous le Consulat, en 1802. C'est à Victor Hugues, le Conventionnel, l'ancien accusateur public, que cette tâche va incomber.

---

(1) *Formule d'Aimé Césaire, introduction à « Esclavage et colonisation » de* V. Schœlcher, *1948.*

Gouverneur de la Guyane [1] de décembre 1799 à décembre 1808, il commence par faire appliquer rigoureusement la réglementation du travail. La reprise de l'esclavage peut alors s'effectuer sans trop de heurts. Seuls, quelque deux ou trois mille Noirs tentent de résister. L'armée, renforcée par des miliciens recrutés parmi les « hommes de couleur libres », en a vite raison.

Victor Hugues n'est toutefois pas uniquement l'artisan de cette restauration tristement réussie. Comme en 1803 la guerre contre l'Angleterre déclenche le Blocus continental, la colonie, privée de ses approvisionnements métropolitains, doit faire face à ses besoins. Victor Hugues remet alors à l'honneur l'aménagement des terres basses, sur la rive droite du Mahury, et charge l'ingénieur Torcy d'ouvrir un canal à partir de ce fleuve, en direction de la rivière de Kaw. C'est donc une période d'essor économique pour la Guyane, malgré le Blocus qui, au demeurant, n'empêche pas l'accroissement des exportations.

L'occupation portugaise, de 1808 à 1817, ne compromettra pas cet essor. Au contraire : les exportations vont continuer à augmenter, tandis que de nouveaux esclaves vont être introduits dans la colonie.

La création de Mana

C'est sous l'impulsion des gouverneurs de la Restauration que commence la colonisation de la région de Mana. Jusqu'alors, nul ne s'est encore jamais soucié des rives de ce fleuve, à l'embouchure duquel vivent des Galibi. La première réelle exploration de ces contrées se situe en 1820. Elle a pour but de trouver un lieu propice à l'établissement d'une colonie de cultivateurs français. Une expédition de reconnaissance dirigée par Gatineau La Roche est pour ce faire organisée. Elle revient après 77 jours de prospections sur l'Iracoubo, la Mana et le Maroni. Les résultats, consignés par le baron Portal dans un rapport au roi datant de 1821, décident Louis XVIII à nommer quelques mois plus tard une commission pour étudier un plan de colonisation de la Mana où semblent être réunies les meilleures conditions : facilité d'accès par le fleuve, couverture forestière fournissant un bon matériau de construction, fertilité relative des sols. Et bientôt, une centaine d'hommes originaires de Franche-Comté et une vingtaine d'orphelins sont envoyés à Cayenne ; de là, ils sont embarqués pour la Nouvelle Angoulème où Gatineau La Roche a laissé un poste, à 11 lieues de l'embouchure de la Mana.

Placés sous la direction d'un ancien sous-officier de gendarmerie nommé Gerbet, ces colons entreprennent quelques plantations. Mais Gerbet s'en va, et, raconte-t-on, ces hommes livrés à eux-mêmes, dans un site isolé de tout et de tous, ne tardent pas à sombrer dans l'alcoolisme et à devenir la proie de toute sorte de maladies. Toujours est-il que, malgré les soins des deux sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny envoyées par le gouverneur, la petite colonie diminue très vite ; on doit rapatrier la plupart des survivants.

---

(1) *Il succède à Burnel, nommé par le Directoire après le rappel de Jeannet-Oudin en novembre 1798.*

On n'abandonne pas pour autant le projet de colonisation de cette région, mais on tire de cet échec deux enseignements : il faut déplacer la colonie vers l'embouchure pour la rendre plus accessible ; aucune tentative ne peut être viable sans encadrement. Comme le gouverneur demande le concours d'autres sœurs de Saint-Joseph de Cluny, le ministre de la marine et des colonies, après avoir hésité à poursuivre cet essai, se décide à faire appel à leur directrice, la Mère Javouhey. On est en 1827, et de cette décision va naître Mana.

Anne-Marie Javouhey est née en Bourgogne en 1779. Elle a traversé les périodes mouvementées de la Révolution et des guerres napoléoniennes, et vit à l'époque du renouveau des grandes doctrines d'évangélisation, provoqué par le mouvement d'expansion coloniale de l'Europe. Aussi, deux problèmes lui tiennent-ils particulièrement à cœur : le sort des orphelins et l'éducation des populations colonisées. La congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny qu'elle a créée en 1812 prend très vite une vocation outre-mer et installe des établissements d'enseignement dans presque toutes les possessions françaises : il en est un à Cayenne depuis 1822.

Lorsque le gouvernement s'adresse à elle, la Mère Javouhey revient du Sénégal où elle a acquis une certaine expérience des problèmes de colonisation. Mais l'entreprise qui lui est confiée à Mana implique de prévoir, de choisir et d'organiser toute une population. Une entière initiative lui est laissée, et le projet qu'elle établit est immédiatement accepté. Dans ce plan, la colonisation doit se faire par vagues successives d'éléments européens : au départ, une immigration d'une vingtaine de familles de paysans français engagés sous contrat et payés par l'État, qui seront chargés des premières constructions et mises en valeur des terres, puis des immigrations annuelles de quelques centaines d'orphelins des deux sexes auxquels sera appris le métier de cultivateur.

Anne-Marie Javouhey part pour la Guyane en 1828. Elle emmène avec elle 36 sœurs de sa congrégation, une douzaine d'orphelins et 34 paysans, hommes et femmes, auxquels se joignent ensuite 16 ouvriers. Ces 50 colons sont engagés pour trois ans au terme desquels, s'ils veulent rester, ils auront la possibilité de renouveler leur contrat de travail pour la congrégation, ou de s'établir à leur compte sur une concession qui leur sera donnée. A son arrivée à Cayenne, la Mère Javouhey se voit également mettre à sa disposition 25 jeunes esclaves noirs. L'établissement de Mana commence donc avec une centaine de personnes. Pourtant, dès juin 1829, sa directrice prévoit les travaux qu'il faudra entreprendre pour assurer l'avenir et l'écrit au ministre des colonies :

> « (...) Les défrichements, les dessèchements des savanes, tout cela peut se faire au moyen de 50 nègres attachés à la colonisation et dirigés dans ces travaux par la Communauté.
> Je ne fais qu'indiquer les choses que vous comprendrez aussi bien que moi. Les concessions qu'on devra nous accorder pour contenir cette nouvelle population sont de dix lieues carrées ; elles renferment les deux rivières de la Mana et de l'Acarouany, et sont bornées par le Maroni qui fait la limite entre nous et les Hollandais. De tous côtés nous sommes bornées par la mer. Aucune habitation ne se trouve mélangée avec nous. Cet espace renferme les meilleures savanes de la Guyane Française et Hollandaise, ensuite les forêts vierges les plus étendues et du plus beau bois. Il se trouve coupé par des plateaux de terres hautes sans être montagnes, tel le beau plateau de l'Acarouany d'où l'on a tiré les beaux bois de la marine. Ce plateau a trois lieues de circon-

> férence, il n'est pas très élevé, la terre y est mélangée et bonne, c'est la meilleure position qu'on puisse rencontrer sous le ciel de la Guyane, c'est là où nous voulons faire de grandes cultures en conséquence, placer notre second établissement d'orphelins. Les grands troupeaux seront au poste que nous habitons actuellement ; les savanes peuvent en nourrir 2 000 à 3 000 en y faisant seulement un canal de quinze à vingt pieds, ce que 50 nègres pourraient facilement faire dans deux saisons en une année. Nos ouvriers pourraient avec un peu d'aide, faire les deux digues qui déboucheraient, l'une sur la rivière de Mana, l'autre sur le Maroni, ce qui fait trois à quatre lieues à peu près. Nous avons aussi, dans notre concession, différents bancs de sable végétal dont la culture est facile, ou le manioc et les bananes viennent parfaitement. On peut changer ces cultures tous les trois ans et puis l'usage que nous faisons de la charrue améliore beaucoup, en détruisant les mauvaises herbes ; le sarclage est bien moins difficile (...).

Une partie de ces projets se réalise. L'accent est mis sur l'élevage : dès 1831, Mana compte 300 têtes de bétail à cornes. Les assainissements et les défrichements effectués permettent de produire les aliments de base : manioc, riz, bananes. La construction du bourg qui comporte un grand bâtiment pour la congrégation, un hôpital, une chapelle, des ateliers et des cases d'habitation, permet d'exploiter la forêt et de faire travailler un certain nombre d'artisans. Mais ce que la Mère Javouhey ignore encore, c'est que jamais la colonie ne recevra les orphelins prévus par son projet. Car cette petite entreprise, si vite prospère, ne plait guère aux colons en place. Ils craignent la concurrence, et veulent surtout maintenir à tout prix le régime de l'esclavage. Or, la Mère Javouhey ne cache pas ses idées libérales en la matière. Il lui arrive même d'accueillir dans son établissement des esclaves en fuite qu'elle rachète à leur propriétaire. Alors, une cabale se forme : elle obtient la suspension des crédits jusqu'à ce moment alloués par l'État à la petite colonie, et l'ajournement de tout envoi d'orphelins. Faute de pouvoir les payer, la Mère Javouhey doit laisser repartir les engagés. A partir de 1832, le problème de Mana n'est plus de se développer, mais de survivre.

La politique de Louis-Philippe à l'égard de la traite va cependant bientôt donner à Mana les moyens d'un nouvel essor. En 1831, est promulguée une loi organisant la répression de la traite des Noirs et la libération des esclaves saisis de traite. Ces esclaves libérés doivent néanmoins être soumis envers le gouvernement à un engagement de 7 ans à compter de la date d'introduction dans la colonie ou de l'âge adulte. Plusieurs centaines de Noirs se trouvent ainsi immédiatemment libérables en Guyane. On les emploie dans les ateliers du gouvernement. Mais les exactions des surveillants sont telles que l'Administration, craignant une révolte au terme de cet engagement septennal, doit chercher une autre solution. C'est alors que le ministre des colonies songe à confier cette mission à l'établissement de la Mère Javouhey, ce qui lui donne simultanément le moyen de résoudre le problème de l'immigration à Mana, sans apport de nouveaux éléments européens.

Le premier contingent de Noirs libérables parvient à Mana en mars 1836. Au milieu de l'année suivante, on en compte 477, dont 233 hommes et 244 femmes. En 1838, 185 d'entre eux obtiennent leur libération définitive. Les autres seront libérés au cours des années suivantes, dès l'échéance de leur engagement de sept ans à compter de l'âge adulte.

Cet apport de main-d'œuvre permet à la Mère Javouhey de poursuivre ses grands travaux de drainage et de défrichement, et en 1838, elle peut distribuer 75 hectares de terres préparées aux 185 libérés. La colonie est donc en pleine prospérité. D'après un rapport du gouvernement Du Camper qui effectue une inspection à Mana en août 1838 :

— L'établissement comporte alors 561 personnes dont 528 Noirs des deux sexes (libérés ou affranchis) ; le bourg compte 180 cases d'habitation en bois couvertes de feuilles, entourées d'un potager, et les bâtiments officiels (chapelle, hôpital, maison des sœurs, dortoir des jeunes filles, magasin, entrepôt, atelier...)
— Les cultures en rapport couvrent 255 hectares ; elles consistent surtout en manioc, bananes et riz, mais aussi en canne à sucre, café et cacao ; l'ancien troupeau, victime des « tigres » (jaguars), a dû être déplacé du côté d'Iracoubo.
— La mortalité diminue et est largement dépassée par la natalité ; les malades sont soignés à l'hôpital par un officier de santé attaché à l'établissement.
— Les Noirs non encore libérés travaillent environ 5 heures chaque matin sur les terres de la congrégation, et disposent de l'après-midi pour cultiver leur propre lopin de terre. Les nouveaux libres se sont engagés à effectuer des défrichements pour les sœurs deux jours par semaine, contre nourriture et légère rémunération.
— Un seul prêtre est chargé de tous les services religieux. Mais tous, dans leur soumission respectueuses et confiante vis-à-vis de la Supérieure, remplissent les pratiques religieuses indiquées. Cette influence a provoqué 85 mariages légitimes.
— L'ordre et la tranquillité règnent dans l'établissement. Aux mesures disciplinaires, la Mère Supérieure, n'ayant aucun moyen coercitif à sa disposition, préfère la douceur et la persuasion.
— De cet état de choses, Du Camper conclut :
« Il m'est démontré que la colonisation de Mana tient aujourd'hui : d'un côté à la continuation de l'existence de Madame la Supérieure Javouhey, et de l'autre à l'isolement qu'il lui a paru indispensable de s'imposer pour atteindre le but auquel l'on se proposait de l'amener. »

Mais si Anne-Marie Javouhey sait gérer sa petite colonie, elle sait aussi que nul progrès n'est possible sans une main-d'œuvre nombreuse et laborieuse : l'apport des 500 Noirs libérables a donné l'impulsion, mais les limites sont atteintes. En 1842, elle écrit à leur sujet :

> « Ils ont beaucoup augmenté leurs plantations de riz et de manioc, et la communauté en occupe toujours un bon nombre à ses plantations particulières de canne à sucre, de café, et de vivres ; mais je crois qu'il serait bien difficile de leur faire entrevoir les avantages d'une entreprise faite en commun (...) Je ne parle ici que de nos vieux nègres qui, à leur arrivée d'Afrique, ayant été placés à Cayenne dans les ateliers du gouvernement, n'ont pu se faire une idée de la manière de travailler des habitations et des avantages que l'on trouve à réunir ses efforts sur un même point. Les jeunes gens sont en cela supérieurs aux anciens, et sont bien loin de méconnaître leurs véritables intérêts. (...) »

Car pour elle, la solution réside dans l'apport d'une population jeune qu'elle pourra éduquer. Son plan est de réunir sur la Mana les quelque 3 000 enfants noirs qui restent encore à émanciper, de les instruire, de leur apprendre un métier

qu'ils puissent ensuite, sans y être obligés, exercer à Mana. Si l'éducation morale et religieuse est toujours au premier plan de ses préoccupations, il lui semble tout aussi important de former des agriculteurs sachant travailler la terre. Jusqu'alors, les grandes plantations ont été entretenues par les esclaves en cours de libération ; l'essor de Mana dépend désormais de l'extension des champs de riz et de canne à sucre, lesquels nécessitent ces équipes nombreuses que les Noirs libérés ne peuvent former. Arrivés à l'âge adulte, les enfants et adolescents qu'elle veut réunir pourraient prendre le relais. Mais il faut au départ les entretenir et les éduquer, ce qui implique des subventions que le gouvernement lui refuse. Ce refus va figer la colonie et provoquer le retour en France de la Mère Javouhey dont la présence n'est plus indispensable. Cette dernière quitte définitivement la Guyane en 1843. La colonie de Mana entre alors dans une période de stagnation que l'ouverture du bourg, en 1846, va pousser vers la régression.

Cette ouverture du bourg, dont nous reparlerons plus longuement en traitant des conditions de l'émancipation, implique en effet que la colonie, jusqu'alors placée sous la tutelle exclusive de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, passe sous la direction immédiate de l'Administration. Dès le 1er janvier 1847, l'Administration coloniale délègue à Mana un « commissaire-commandant » investi de son autorité. Ce changement a pour conséquence d'ouvrir la colonie au commerce avec les autres établissements de Guyane, et aussi à la convoitise des colons blancs qui entendent bien profiter désormais de ces larges surfaces de terres défrichées.

Ainsi, alors que sont déjà tombés dans l'oubli les grands polders de Guisan et les possibilités qu'offrent les terres basses de l'est, la côte ouest conserve l'intérêt du gouvernement, mais sans qu'y soit pour autant poussée cette tentative de Mana, qui fait exception dans la série des scandales dont est jalonnée la colonisation de cette partie de la Guyane. Et cet intérêt très relatif ne va finalement aboutir qu'à une politique de déportation massive.

La politique de déportation

C'est en 1792 que la Guyane est choisie pour la première fois comme lieu de déportation pour les condamnés politiques. En 1795, deux célèbres « montagnards », Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, sont expédiés à Cayenne, puis exilés à Sinnamary. Bientôt, c'est le tour des 16 déportés de Fructidor, dont le célèbre général Pichegru. Assez bien accueillis par la population de Cayenne, ces déportés ne tardent pas à être également relégués à Sinnamary. L'année suivante, ce sont 257 prêtres réfractaires qui les rejoignent. Le camp de Sinnamary ne comportera cependant jamais beaucoup plus de 300 exilés. Mais là encore, les conditions de logement, de nourriture et d'hygiène seront telles que près des deux tiers en mourront. Quant aux autres, ils seront rapatriés sous le Consulat.

Malgré cette expérience lamentable, l'idée de déportation va être reprise sous le Second Empire. On parle depuis longtemps déjà de supprimer les bagnes

dans les ports français où ils sont installés. Dès 1838, le directeur des ports au ministère de la Marine s'exprime en ce sens : il estime que le travail forcé coûte nettement plus cher qu'il ne rapporte, et qu'il ne peut être qu'avantageusement remplacé par le travail d'hommes libres. En 1850, c'est Louis Napoléon Bonaparte qui déclare :

> « (...) 6 000 condamnés dans nos bagnes grèvent les budgets d'une charge énorme, se dépravant de plus en plus et menaçant incessamment la société. Il me semble possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse et plus humaine, en l'utilisant au progrès de la colonisation française. »

La déportation pour la Guyane reprend à partir de 1852. Au début, on envoie surtout des détenus politiques que l'on relègue soit à Cayenne, soit aux Iles du Salut, près de Kourou. Bien que bénéficiant en principe, de par la loi de juin 1850, du droit de ne pas travailler, ces déportés qui sont alors quelque 400 personnes subissent un régime très dur. Les victimes sont nombreuses. Les survivants seront amnistiés en 1859 et pourront rejoindre la France. Dès 1852, commencent également à arriver des condamnés de droit commun. Il ne s'agit alors que de ceux qui en font la demande. Leur nombre augmente très sensiblement après le vote de la « charte du bagne » en 1854, en vertu de laquelle tous les condamnés aux travaux forcés sont désormais déportés en Guyane. Les camps pénitenciaires s'étendent : il en est à Cayenne, à Kourou, à l'Oyapock... Les victimes se multiplient aussi : en 1856, sur les 8 000 condamnés envoyés en Guyane depuis 1852, il ne reste plus que 3 600 survivants. En 1858, est ouvert le premier camp de Saint-Laurent du Maroni où se situera plus tard le principal pénitencier de la colonie. L'emplacement est donné pour plus sain que les autres, mais l'expérience n'est guère plus concluante pour autant. Aussi, lorsqu'en 1867 est ouvert le bagne de Nouvelle-Calédonie, on cesse d'envoyer les condamnés métropolitains en Guyane.

La reprise du bagne de Guyane va cependant être décidée par le gouvernement de la Troisième République. En 1885, est votée une première loi sur la relégation à vie en Guyane pour les récidivistes. Il ne s'agit pas de condamnés aux travaux forcés : les récidivistes sont censés pourvoir par eux-mêmes à leur subsistance. A partir de 1887, ils seront astreints à résidence dans la région du Maroni où le camp de Saint-Jean leur sera réservé. C'est aussi en 1887 que reprend la déportation systématique en Guyane de tous les condamnés de droit commun. Le but avoué de cette mesure étant d'aider à la colonisation du pays, on doit en principe distribuer des concessions de terrain aux transportés. Mais en fait, dans l'ensemble, ces distributions ne concerneront pas plus de 2 à 3 % des cas, et l'on reléguera la majorité des bagnards dans les pénitenciers de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni. En 1895, c'est encore la reprise de la déportation politique qui va bientôt conduire Dreyfus aux Iles du Salut.

Le plus souvent, les bagnards vont être occupés à des travaux d'intérêt public, en particulier l'ouverture des routes de l'Ouest où beaucoup y laisseront leur vie. Certains seront « assignés », c'est-à-dire loués à des particuliers : ce sont ceux que l'on appellera par dérision « les garçons de famille ». Précisons toutefois que ces « assignés » ne seront guère accordés par l'Administration pénitenciaire qu'aux particuliers influents, et que leur nombre restera assez faible, voire inexistant dans les campagnes pauvres. Par ailleurs, toujours dans le même

but de colonisation, on va remettre en vigueur la pratique du « doublage », instituée en 1854 dans le cadre de la « charte du bagne » : les condamnés à moins de 8 ans de travaux forcés devront alors séjourner en Guyane après libération, durant un temps équivalent à celui de leur peine, les autres seront astreints à la résidence à perpétuité dans la colonie.

Nous ne faisons ici que signaler les faits essentiels : le bagne est assez bien connu par les nombreux ouvrages et témoignages auxquels il donnera lieu [1]. Contentons-nous d'en rappeler toute l'horreur, non seulement pour ceux qui relèveront des travaux forcés et subiront les conditions inhumaines de « l'enfer vert », mais aussi pour les libérés astreints à résidence qui mourront de misère, réduits qu'ils seront à la mendicité et au brigandage par l'incurie des Pouvoirs Publics qui ne prévoieront rien pour leur reclassement dans un pays au secteur privé pourtant trop sous-développé pour offrir des emplois.

Le bagne est une page abominable de l'histoire de la Guyane. Il faudra néanmoins attendre l'intervention de M. G. Monnerville, en 1937, pour que cesse la déportation. Les survivants, 20 000 peut-être sur les quelque 80 000 hommes envoyés en Guyane depuis 1852, ne seront rapatriés que 10 ans plus tard.

*
* *

Quels qu'aient été les échecs des tentatives d'immigration blanche massive, quel qu'ait été le scandale des camps pénitenciaires, la politique de colonisation française en Guyane a néanmoins abouti à privilégier les bourgs de l'Ouest par rapport à ceux de l'Est qu'elle a au contraire relégués dans l'isolement et la stagnation. Le passage du régime colonial à celui de la départementalisation en 1947 n'a apporté aucun changement à cette opposition. Pourtant, la prospérité commerciale de l'époque de l'orpaillage avait également touché les deux parties du littoral. Mais l'épuisement des placers puis la fin de l'orpaillage en 1950, l'existence d'une route ouverte à l'ouest au cours des décennies précédentes sur des tracés anciens, son absence à l'est ont redonné les dimensions d'une différence temporairement occultée par la fièvre de l'or.

La mise en service de liaisons aériennes effectuées par de petits appareils a sans doute atténué quelque peu l'isolement des bourgs de l'Est. La côte Ouest, sans parler de Cayenne, n'en est pas moins restée le lieu favori des entreprises modernistes. C'est surtout dans la région de Saint-Laurent du Maroni et en amont de Cayenne qu'on a tenté de promouvoir le développement de l'industrie forestière dans les années 1960 ; c'est à Mana qu'on a envisagé de mettre en œuvre un projet de maraiculture ; c'est à Kourou qu'on a installé le Centre Spatial ; enfin, c'est dans la région de Cayenne et à proximité de Kourou que l'on songeait récemment à installer les entreprises forestières en vue d'une exploitation de la pâte à papier...

(1) *Cf.* bibliographie. *On se reportera en particulier au témoignage du journaliste et écrivain, Albert Londres qui est venu sur les lieux en 1924.*

2

Tradition et changement

Trois communes nous serviront d'exemples au cours de ce chapitre : celles d'Ouanary et de Régina pour illustrer les phénomènes de tradition à l'est, et celle de Mana pour aborder la question du changement à l'ouest. Figure en annexe la description des paysages où elles s'inscrivent, des ressources naturelles dont elles disposent, des cadres villageois dont elles se composent. Dans ces quelques lignes de présentation, nous nous contenterons d'en signaler la position géographique, et d'en donner très succinctement les éléments démographiques.

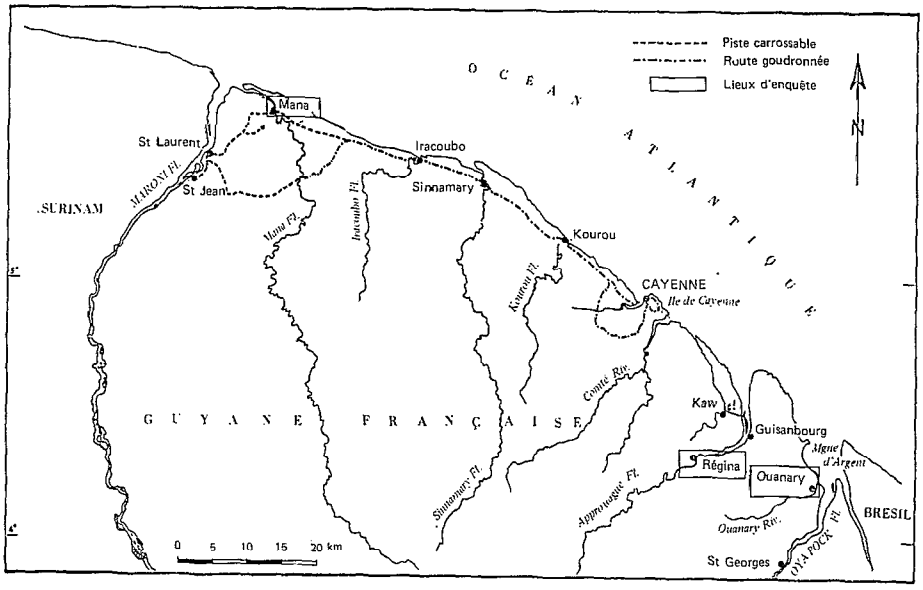

2. Littoral de la Guyane française et lieux d'enquête

Ouverte sur la baie d'Oyapock, *la commune d'Ouanary* s'étend de part et d'autre de la rivière dont elle porte le nom. Elle ne compte guère plus de

100 habitants au moment de l'enquête (1971). Sa population, qui vit presque exclusivement d'agriculture, se répartit à peu près également entre deux zones : la première, en aval, a pour centre le village d'Ouanary qui est le chef-lieu de la commune, tandis que dans la seconde, plus en amont, se trouve le village de Pays Indien. Ce dernier nom se réfère évidemment à la présence ancienne des Indiens Palikour dans cette région. Les Palikour vivent actuellement plutôt sur le Bas-Oyapock, et s'il leur arrive parfois de venir s'installer sur le territoire de la commune limitrophe d'Ouanary, c'est toujours en amont de Pays Indien dont la population, aussi bien que celle d'Ouanary, reste donc essentiellement créole.

Plus proche de l'Ile de Cayenne dont elle n'est distante, à vol d'oiseau, que de 70 kilomètres, *la commune de Régina* couvre une très large superficie, car elle s'étend très loin vers l'intérieur. Sur la partie littorale, là où se regroupent les 4/5e de sa population qui compte à peine 400 personnes au moment de l'enquête (1968), sont installés trois villages : le plus important est Régina, centre administratif situé à 35 kilomètres de l'embouchure du fleuve Approuague ; plus en aval se trouve Guisanbourg qui tend aujourd'hui à n'être plus qu'un hameau ; quant au petit village de Kaw, il est plus à l'écart, sur une autre rivière reliée à l'Approuague par un canal. La population de la commune est avant tout créole, et l'activité dominante reste l'agriculture. Signalons cependant la présence d'un petit groupe de Noirs réfugiés Saramaka qui vivent à proximité de Régina et travaillent dans le secteur forestier (bois en grumes, bois de rose).

Situé à une quarantaine de kilomètres de la frontière surinamienne, le bourg de *Mana* est le centre principal de la commune du même nom. De superficie également importante, parce qu'incluant une large portion de forêt intérieure, cette commune compte quelque 1 100 habitants au moment de l'enquête (1969), dont 400 Indiens Galibi. Ces derniers vivent au bord de la mer, dans les villages des Hattes et d'Awara, et constituent un ensemble à part. A cette époque, existe encore le centre hansénien de l'Acarouany, fermé quelques années plus tard, qui abrite environ 80 personnes (malades et soignants). Vers l'intérieur, on trouve le village forestier de Laussat où vivent et travaillent près de 40 Saramaka. Quant aux Créoles, ils sont en majeure partie regroupés au bourg même de Mana et constituent l'essentiel de sa population, laquelle représente près de 600 personnes. Ajoutons que chacun de ces lieux d'habitat (y compris les villages Galibi) est accessible en automobile, et que les activités productives de la commune sont plus diversifiées qu'à l'Est.

L'EXPLOITATION TRADITIONNELLE

Au moment de l'émancipation, l'agriculture est devenue l'activité économique de base des Créoles ruraux. Si elle a ensuite connu une longue période de déclin consécutive à la fièvre de l'or, elle joue aujourd'hui dans les villages de l'Est un rôle au moins principal comme à Régina, et parfois même essentiel comme à Ouanary. Or, une certaine organisation socio-économique se trouve liée à l'exploitation agricole qui fait alors particulièrement bien apparaître les phénomènes de tradition.

Sans doute a-t-il existé, à l'époque de l'esclavage, de grandes plantations sur polders. C'est cependant dans la pratique de l'abattis que réside la continuité : les premiers colons blancs l'ont adoptée à l'instar des Indiens ; les petits planteurs n'ayant pas les moyens d'acheter une nombreuse main-d'œuvre servile ont ensuite dû la conserver ; les esclaves noirs souvent obligés par leurs maîtres à subvenir par eux-mêmes à leurs besoins alimentaires, l'ont également reprise à leur compte ; enfin, après l'abolition de l'esclavage, l'abattis est devenu la technique agricole des Créoles par excellence, et l'est resté jusqu'à nos jours.

L'abattis est le produit de la culture itinérante sur brûlis. Dans cette zone équatoriale où les terres basses, quoique les plus fertiles, sont inutilisables sans gros aménagements, le petit agriculteur qui ne dispose que de techniques rudimentaires doit chercher des espaces cultivables sur les terres hautes et boisées, au sol pauvre. La préparation de l'abattis commence par le « sabrage » des broussailles encombrant la surface à défricher. Ensuite, on abat les arbres à la hache, à environ un mètre du sol, et on laisse sécher branches et troncs pendant un mois, avant de procéder au brûlage. Toutes les branches ne brûlent pas du premier coup ; il faut souvent les entasser en « boucans » et recommencer le brûlage. Mais même ainsi, il subsiste toujours des troncs à demi-consumés qui donnent à l'abattis sa physionomie typique.

L'abattis est donc un champ dont la terre se trouve être légèrement fertilisée par cet apport de cendres, mais sera très rapidement épuisée. Dans ces conditions, il ne peut en général servir qu'à un seul cycle cultural : défriché entre août et octobre, planté au début de la saison des pluies, il sera abandonné à la fin des récoltes, après une durée d'utilisation variable selon les cultures. Or, la culture principale du quartier d'Ouanary aussi bien que de celui de Régina est celle du manioc amer, dont le cycle est particulier et relativement long. Il faut attendre à peu près un an après la plantation pour que les racines de manioc parviennent à maturité et soient aptes à être récoltées. De plus, la récolte peut s'échelonner sur plusieurs mois, voire presque une année, car d'une part les racines se conservent assez bien dans le sol, d'autre part la plantation elle-même est souvent effectuée par lots successifs — parfois en fonction des phases de la lune —, ce qui permet précisément d'étaler les récoltes. Ainsi, en préparant un nouvel abattis de manioc chaque année, le paysan guyanais peut s'assurer une récolte continue et pallier les problèmes de soudure qui sont le fait des autres cultures, aux récoltes saisonnières.

L'évaluation des surfaces cultivées sur telle ou telle commune est difficile dans la mesure où les paysans ne comptent que par abattis, et que rien ne vient fixer les limites d'un abattis hormis les intentions de son détenteur. On peut dire cependant qu'en règle générale, un abattis est de l'ordre d'un petit hectare. De toute façon, la notion de surface cultivée n'est qu'une indication grossière : étant donné le système de l'itinérance et du remplacement progressif des vieux abattis par de nouveaux, il faut aussi prendre en considération les différentes catégories d'abattis. Il y a ceux qui viennent d'être défrichés ou plantés, et sont en quelque sorte en gestation ; ceux qui sont en plein rendement ; ceux qui sont en fin de récolte et seront bientôt abandonnés. Dans la majorité des cas, chaque agriculteur possède au moins deux abattis, un récent et un en plein rendement, auquel vient souvent s'ajouter un ancien.

Si les limites d'un abattis sont définies par les seules intentions de l'agriculteur, alors se pose la question du rapport à la structure foncière. La plupart

des paysans de l'Est sont persuadés d'être installés sur des terres domaniales. Pourtant, les régions de Guisanbourg, Kaw et Ouanary ont connu autrefois un régime de concessions. Une série d'actes notariés conservés dans les archives locales permet de suivre l'évolution de la situation foncière à Ouanary :

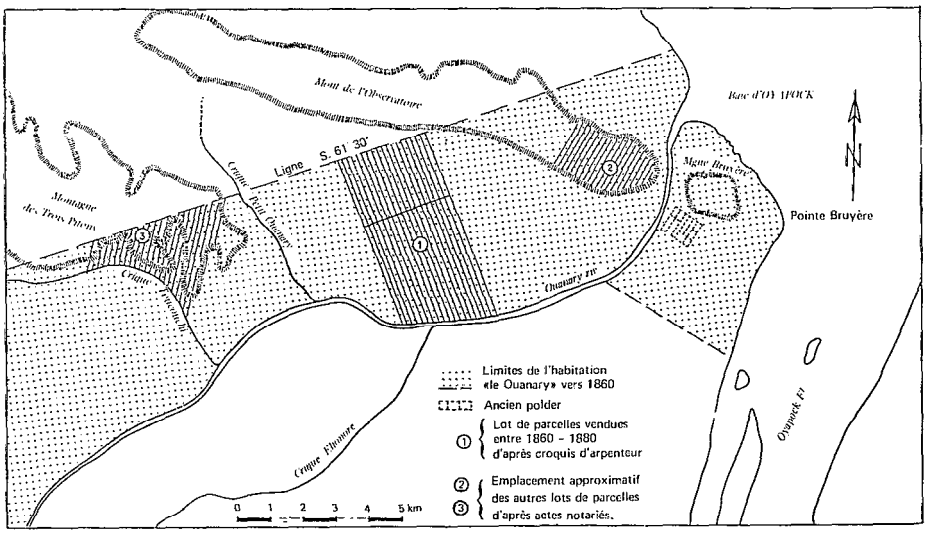

3. *Le domaine de l'habitation « Le Ouanary » à la fin du XIX*e *s.*

Au lendemain de l'émancipation, l'habitation dite « Le Ouanary », survivance encore vaste de la grande concession d'Oyapock de l'affaire des terres basses, comprend deux lots : un terrain de 2 500 ha incluant le polder de la Montagne Lucas (dû à l'initiative de Guisan), et une longue bande de terres de quelque 15 000 ha, située sur la rive gauche de la rivière.

En 1861, un certain Berville, médecin à Cayenne, achète le domaine. Ce concessionnaire, puis ses héritiers, vont alors peu à peu le morceler. Jusqu'en 1900, les petits cultivateurs créoles de la région font l'acquisition de parcelles couvrant 5 à 15 ha, localisées sur la rive gauche, et formant trois zones distinctes (Ouanary en aval, Toucouchi en amont, et une zone médiane). A la fin du XIXe siècle, le quartier d'Ouanary connaît donc un système de concessions strictement délimitées. Toutefois, la réalité est très loin de la situation officielle. Un arpenteur du Génie Civil, chargé de localiser sur plan une concession venant d'être vendue, écrit à ce propos en 1884 :

« Nous ne garantissons ni la contenance, ni la position géographique de cette concession, attendu qu'il n'y a jamais eu de délimitation dans ces parages, pas plus que de points de repère, les propriétaires s'installant eux-mêmes à leur guise ».

Dès lors, ces titres de concession ne semblent guère représenter pour leurs détenteurs qu'une sorte de garantie de leur droit à cultiver librement la terre, dans cette région où régnait auparavant « le grand négrier » dont leurs parents étaient esclaves. D'ailleurs, ces titres vont progressivement tomber en désuétude, à partir de 1900. Aujourd'hui, si les héritiers Berville ont encore des droits

sur les terres n'ayant fait l'objet d'aucune tractation, les paysans d'Ouanary l'ignorent et s'installent à leur gré, c'est-à-dire selon les besoins de la culture itinérante, auxquels s'ajoute désormais la tendance au regroupement vers l'aval, autour d'Ouanary et de Pays Indien.

Discontinu et fluctuant, le terroir d'un village traditionnel est le produit de la pratique d'itinérance, elle-même soumise à divers impératifs : nécessité des longues jachères, car on ne connaît ni l'emploi des engrais, ni la rotation des cultures ; choix du terrain en fonction de la nature du sol et de la culture envisagée ; problèmes d'accès, impliquant que l'abattis reste proche de la rivière ou de l'une de ses criques affluentes.

En dehors du village d'Ouanary proprement dit qui fait figure d'exception pour des raisons historiques que nous signalerons en seconde partie, la majorité des exploitations agricoles dépendant des villages de l'Est se disperse le long des fleuves et des criques. Compte tenu des difficultés du transport qui s'effectue par canot, souvent encore à la pagaie, les paysans sont alors contraints à résider principalement dans leurs « habitations » de culture. Tel est le cas de Pays Indien, de Régina et de Guisanbourg.

Ainsi construite sur les lieux d'abattis, l'habitation représente d'un certain point de vue l'élément stable de l'exploitation : elle est le centre à partir duquel se dessine le territoire où évoluent les abattis qui ne sauraient être éloignés de la maison de plus d'un ou deux kilomètres, à cause des problèmes d'accès et de charroi. A l'intérieur de cette zone exploitable dont les limites sont définies par la position de l'habitation, le choix des emplacements d'abattis se fait en fonction de la nature des sols et des cultures envisagées. C'est pourquoi, dès le niveau de l'unité de production qu'est l'exploitation, l'occupation du sol est déjà discontinue : le paysan ne s'éloigne pas progressivement de sa maison au fur et à mesure des nouveaux défrichements, pour revenir sur ses premiers abattis au bout de quinze années de jachère ; il doit presque toujours sauter certains terrains peu propices à la culture. Il en va donc du territoire de l'habitation comme du terroir du village : chaque zone réellement exploitée implique une zone d'évolution infiniment plus grande.

Cet écart est un frein à la stabilité de l'habitation : si, après avoir exploité les bons terrains situés à faible distance de sa maison, l'agriculteur voit s'ouvrir au-delà de 2 kilomètres une zone qu'il juge particulièrement favorable à la culture, il déplacera son habitation pour la rapprocher de cette zone plutôt que de revenir aux premiers abattis. L'attachement à l'habitation est donc très relatif, ce qui explique en partie la facilité des déplacements ou des translations des zones agricoles. La structure agraire se définit donc bien par le seul système de l'itinérance libre : chacun s'installe à sa guise, choisit l'emplacement et les limites de ses abattis en fonction de ses besoins et de ses intentions, et cela, sans se préoccuper des éventuels titres de concession antérieurs.

Dans de telles conditions, l'habitation a su conserver ses caractères essentiels. Point de référence de l'exploitation, lieu de résidence principal, elle garde l'aspect rudimentaire du provisoire mais n'en possède pas moins tous les éléments qui font le cadre matériel de la vie agricole, et l'on peut en dresser un schéma-type :

L'habitation est installée sur terres hautes, de sorte à n'être pas inondée lorsque la marée fait monter le niveau du cours d'eau [1]. Dans les meilleurs cas, elle est située à proximité de la rivière ou de la crique d'accès, mais doit parfois s'en éloigner de plusieurs centaines de mètres lorsque la rive est marécageuse sur une largeur importante. Pour y parvenir, il faut emprunter le canot que l'on amarre au « dégrad », ou débarcadère le plus souvent réduit à un simple tronc d'arbre mort jeté en travers de la vase qui borde la rive, puis suivre le chemin sabré plus ou moins long qui y conduit.

L'habitation comporte plusieurs carbets. Il y a tout d'abord la case principale, celle où l'on dort et qui est entièrement fermée. C'est une construction légère, en lattes de bois tressées formant une claie serrée, recouverte d'un toit de feuilles de palmier séchées, mais qui garde l'un des traits essentiels de la maison créole, à savoir l'existence d'un plancher légèrement surélevé par des madriers pour permettre le ruissellement des eaux de pluies sous la case. L'aménagement intérieur reste assez frustre : une mince cloison sépare généralement la pièce où l'on se tient en saison des pluies de celle qui a fonction de chambre à coucher ; le mobilier est réduit aux éléments indispensables, lits ou paillasses, table et bancs en bois brut. Mais on retrouve parfois, comme dans les maisons du bourg, un certain effort de décoration dans les murs tapissés de feuilles de magazines aux couleurs vives.

C'est très souvent sous un abri séparé de la case que l'on fait la cuisine : il s'agit alors d'un simple toit de feuilles séchées soutenu par des piliers de bois, qui couvre un établi où sont entreposés les divers seaux et les ustensiles ménagers ; on y met aussi le foyer, récipient creux et rond, en fonte, où l'on fait brûler le charbon de bois fabriqué sur place, et au-dessus duquel on place la poêle ou la marmite qui servira à faire cuire les aliments.

L'habitation comporte toujours un « gragiri », ou carbet destiné à la fabrication du couac. C'est un abri semblable au précédent, mais de dimensions plus vastes. On y trouve le pétrin, la « grage » (rape) et la platine qui sont utilisés pour la transformation du manioc en couac. Un peu plus loin, il y a souvent un poulailler où l'on fait rentrer les volailles le soir.

Cet ensemble de carbets détermine une cour où l'on peut voir les fûts qui, placés à l'aplomb de la pente des toits, servent à récupérer les eaux de pluie, où l'on peut voir aussi des chaises et des bancs, car c'est là qu'on se tient lorsque le temps le permet. Un peu en retrait, il y a généralement un jardin potager, et pour les habitations comptant déjà quelques années, il y a également un petit verger, à moins que les arbres fruitiers ne soient disséminés tout autour des carbets.

Tel est le cadre de vie traditionnel du paysan guyanais de l'Est du littoral. Il implique l'isolement et une certaine organisation des activités économiques. La brève description d'un exemple pris dans la région de l'Approuague donnera un premier aperçu de ce à quoi correspond le mode de vie de l'habitation :

« Village Dieu Merci » est situé au pied du saut Tourépé, à quelque 20 kilomètres en amont de Régina. L'appellation « village » donnée autrefois aux petits centres où se regroupaient les orpailleurs le long du fleuve ne correspond plus aujourd'hui qu'à des habitations isolées, et « Village Dieu Merci » n'abrite en fait qu'un couple d'agriculteurs. Pour y parvenir, en venant du bourg, il faut compter trois bonnes heures de canot avec un petit moteur hors-bord de

(1) *Les phénomènes de marée sont sensibles jusqu'au premier saut.*

6 chevaux. Un tronc d'arbre sert de dégrad et permet d'accéder aux racines d'un gros fromager qui forment les marches naturelles que l'on emprunte pour monter sur la berge. L'habitation surplombe le fleuve. Elle comporte une case de type courant, en *gaulettes* et feuilles séchées, un grand gragiri couvert d'un toit de tôles ondulées, et un petit carbet servant d'entrepôt. Derrière, il y a un poulailler en grillage où sont enfermées quelques poules, et tout autour des orangers et des manguiers qui donnent de l'ombre, ainsi qu'un caféier et un cacaoier.

C'est là que vivent F. et sa femme. Ils ont un abattis de légumes d'un demi-hectare à 100 mètres de la maison, et un vaste abattis « grand-bois », un peu plus loin dans la forêt, où F. cultive du manioc. Chaque jour, F. fait le tour de ses abattis. Il emporte toujours son fusil de chasse à deux canons : s'il n'a pas de travail urgent à l'abattis, et s'il repère les traces de quelque gibier, il pousse une incursion dans la forêt. Il consacre au moins deux jours par semaine à la pêche. Une fois par mois environ, il va arracher, avec l'aide de sa femme, les racines de manioc arrivées à maturité, et passe ensuite deux jours à faire le couac. L'an dernier, il a accompli seul les travaux de défrichage et de brûlage, puis sa femme et lui ont planté le manioc en tenant étroitement compte des phases de la lune : trois jours avant jusqu'à trois jours après la pleine lune, la nouvelle lune et le premier quartier. Tous deux descendent à Régina deux fois par mois pour vendre les produits de l'abattis et se réapprovisionner en denrées de base. Ils restent alors deux jours dans une chambre de passage qu'ils possèdent à Régina, puis remontent dans leur habitation.

L'habitation apparaît donc comme un centre d'activités diverses. L'abattis n'occupe pas tout le temps dont dispose l'exploitant qui doit aussi consacrer périodiquement quelques journées à la transformation du manioc en couac. C'est une opération longue et difficile que certains, tel F. et sa femme, accomplissent seuls, mais que d'autres, tel A. dont nous allons maintenant voir l'exemple, s'arrangent parfois à faire dans de meilleures conditions.

A. est un homme d'une cinquantaine d'années. Il consacre une grande partie de son temps à la culture d'un abattis de manioc couvrant un hectare et situé au bord de l'Approuague, à une heure de canot en amont de Régina. La plupart du temps, il vit avec sa femme sur les lieux d'abattis, dans son habitation où il possède un gragiri et le matériel nécessaire à la confection du couac. Mais il a aussi une maison dans le bourg même, également équipée pour la cuisson du couac, ce qui lui permet, lorsqu'il veut aller vite, de trouver aisément des parents, voisins ou amis pour venir l'aider. C'est là que nous l'avons vu effectuer cette préparation dont les différentes étapes se sont étalées sur une semaine.

Lundi, A. est monté à son habitation pour remplir son canot de racines de manioc puisées dans le tas arraché la semaine précédente. Il a rapporté à Régina cette première cargaison dont il a immédiatement mis à tremper une partie, sans l'éplucher, dans une cuve en bois remplie d'eau. Le lendemain, il est retourné chercher le reste du lot de manioc récolté. Mercredi, sa fille, qui réside en permanence à Régina, est venue accomplir sa part de travail : lavage et épluchage des racines. Vers quatre heures du soir, il y avait déjà une bonne quantité de racines prêtes à être rapées, et c'est alors le fils de la maison qui s'est mis à l'ouvrage : avec l'aide de deux amis, il a « gragé » le manioc préparé. La « grage » est une planche de bois d'un peu plus d'un mètre de long, sur cinquante centimètres de large ; sa partie centrale est incrustée de petits bouts de métal. Pendant plus de deux heures, les trois hommes

ont rapé le manioc dans un mouvement de va-et-vient ininterrompu des mains. C'est une opération extrêmement pénible : elle fatigue considérablement les bras, et il est presque impossible de ne pas s'écorcher les mains sur la rape. De plus, les résultats sont piètres pour le temps consacré à ce travail. Aussi, A. songe-t-il sérieusement à acheter un moulin qui lui permettrait de faire beaucoup plus vite et sans fatigue une farine beaucoup plus fine.

Jeudi matin, le travail a commencé vers 6 heures, c'est-à-dire dès le lever du soleil. La fille d'A. continuait à laver et peler les racines restantes. A côté d'elle, son père a entrepris de laver et d'éplucher les racines à demi-pourries qu'il avait fait tremper pendant trois jours et qui lui serviront de levain. Il est ensuite allé les grager. Pendant ce temps, un vieil homme de ses voisins remplissait la « couleuvre » de farine. La « couleuvre » est une vannerie tressée extensible, de forme tubulaire, qui mesure environ 1,30 mètre de long pour un diamètre de 10 centimètres lorsqu'elle est allongée, et se rétrécit à 90 centimètres de long pour un diamètre de 12 centimètres lorsqu'on la remplit ; elle est ouverte à son extrémité supérieure où elle se termine par une anse, et fermée à son extrémité inférieure où est liée une poignée. Le vieil homme chargé de l'opération a ensuite accroché la couleuvre pleine à une branche d'arbre, puis il a glissé un bout de bois dans la poignée inférieure, l'a calé d'un côté et a placé un poids de l'autre. La couleuvre s'est alors étirée lentement au-dessus d'un récipient dans lequel s'est écoulé le jus blanchâtre extrait de la farine par cette compression. Héritée des Indiens, cette technique du « couleuvrage » permet de débarrasser le manioc d'une grande partie de son acide cyanhydrique qui le rend toxique à l'état naturel, et aussi de l'amidon dissous dans le jus auquel il donne cette couleur blanchâtre. La farine ainsi pressée, A. a pu alors la mélanger au levain qu'il venait de préparer ; il a obtenu une pâte qu'il a étalée dans un pétrin pour qu'elle repose pendant au moins 12 heures. Et chacun a continué, qui à gratter, qui à grager, qui à couleuvrer. A la fin de la journée, il y avait deux pétrins remplis de pâte.

Vendredi matin, il a fallu passer la pâte une seconde fois dans la couleuvre pour en extraire le jus réincorporé avec le levain. Puis, la femme d'A. a commencé à tamiser cette farine. Les plus grosse particules ou « grigri » retenues par le tamis en vannerie tressée ont été écrasées au pilon et retamisées. Pendant ce temps, A. préparait la platine. Large plaque métallique de forme circulaire, la platine est insérée dans un chassis en briques (l'extérieur du chassis est parfois en planches), sous lequel est aménagé le foyer que l'on alimente par une petite ouverture en arc de cercle. A. a dû préparer son feu dès l'aube pour que la platine soit très chaude au moment d'entreprendre la cuisson de la farine de manioc. Dernière étape de la transformation du manioc amer, la cuisson représente une opération essentielle : elle achève la déshydratation de la farine seulement amorcée par le couleuvrage, et par là même provoque d'une part l'évaporation totale de l'acide cyanhydrique encore contenu par la farine humide, et aboutit d'autre part à l'obtention d'un produit final conservable, le couac. A. a commencé à faire cuire le couac vers 10 heures du matin. Il a chargé la platine de farine tamisée par lots successifs, tout en remuant avec un « rateau » (petite plaque de bois en forme de demi-lune, dans laquelle s'encastre perpendiculairement un long manche). La farine n'étant pas totalement séchée malgré les deux passages à la couleuvre, il se dégageait de la platine une vapeur abondante faisant régner sous le carbet une chaleur humide et étouffante. Lorsque la vapeur a commencé à se dissiper, A. a remplacé le rateau par la « carette » (couteau taillé d'une seule pièce dans le bois). Au bout d'une heure et demie, la cuisson était terminée. A. a pu décharger la

platine. Il avait ainsi obtenu environ 8 kilogrammes de couac pour une platine d'un mètre de diamètre. Le feu étant sans cesse attisé, les fournées suivantes ont demandé un temps de cuisson un peu moins long, si bien qu'à la fin de la journée, il y avait 50 kilogrammes de couac. Le lendemain, le travail de cuisson a repris, et en fin de compte A. a pu faire une centaine de kilogrammes de couac.
Nous venons de décrire le procédé de fabrication de couac le plus classique. Il existe d'autres procédés plus rares, et de toute façon très proche de celui-ci. C'est dans la proportion de levain que réside la différence : le couac courant en contient un peu ; certains couacs n'en contiennent pas du tout ; d'autres, au contraire, sont faits à partir de farine entièrement « trempée ». Par ailleurs, si le couac est le produit essentiel tiré du manioc amer, il en est d'autres. On utilise également l'amidon extrait lors des deux passages à la couleuvre pour fabriquer du tapioca. On fait encore des galettes de cassave, soit à partir de cette farine d'amidon, soit directement à partir de la farine de manioc, mais dépourvue de levain. Toutefois, ce sont là des préparations secondaires, même la cassave que les Créoles considèrent comme une friandise, des préparations qui n'interviennent qu'après la cuisson du couac : car pour le Guyanais, la culture du manioc est faite pour le couac.
Le temps consacré par l'agriculteur à la préparation du couac est variable selon les exploitations et les conditions de travail. Dans le cas précédent, A. a pu faire rapidement une quantité de couac relativement importante, en mettant sa famille et ses amis à contribution, selon l'application d'un principe d'entraide que nous verrons plus loin. D'une manière générale, l'agriculteur consacre en moyenne environ 4 jours par mois à la fabrication du couac. En revanche, en dehors des périodes de défrichage et de plantation durant lesquelles l'abattis demande une importante somme de travail, la pêche et la chasse jouent un rôle important dans l'organisation et l'économie de l'habitation traditionnelle.

On ne saurait parler de la vie des paysans de l'Est sans évoquer les activités complémentaires de chasse et de pêche. Il n'y a jamais eu beaucoup d'élevage dans ces régions, aussi le gibier et le poisson ont-ils toujours eu une place primordiale dans l'alimentation de la population, place qu'ils ont conservée jusqu'à nos jours étant donné l'isolement dans lequel ont été maintenues ces communes.

De par sa position au sein de la forêt et à proximité d'un cours d'eau, l'habitation représente un lieu de résidence tout particulièrement favorable à une telle diversification des activités productrices. Les techniques de pêche pratiquées dans ces régions sont très variées. On peut les classer en fonction de trois critères principaux — outil employé, espèce de poisson recherchée, lieux de pêche choisis — dont les combinaisons sont multiples. Nous ne distinguerons ici que deux types de pêche : celle qui nécessite une véritable expédition, et celle qui peut faire l'objet d'une activité d'appoint quotidienne. Du premier type relève la pêche au filet qui est la plus courante. Le plus souvent, les filets sont achetés à Cayenne et viennent de métropole. Mais ils sont soigneusement entretenus, réparés, voire modifiés, sur place, et ont ainsi longue vie.

Le filet est particulièrement bien approprié à la pêche à l'Acoupa (poisson le plus répandu en Guyane) qui se pratique essentiellement en estuaire. Elle se pratique de jour ou de nuit, selon la marée et la lune. Deux hommes peuvent y suffire : l'un s'occupera du filet, l'autre du mouvement du canot. Le rendement de cette pêche est très variable : un coup de filet peut très bien ne rien

donner. Mais si les pêcheurs tombent sur un banc de poissons, ils peuvent facilement rapporter 150 kg de poisson en une heure, s'ils disposent d'un grand filet.
Plus en amont, on pratique la pêche au Coumarou qui est un poisson d'eau douce. C'est une pêche saisonnière — la meilleure période se situe en fin de saison des pluies — qui se pratique la nuit à la lanterne, et avec un filet préparé comme pour la pêche à l'Acoupa. La prise maximale n'est cependant jamais si importante.

Ces parties de pêche durent en général une journée ou une nuit. Durant la période creuse au niveau du travail agricole, sont parfois organisées des expéditions de plusieurs jours. On se regroupe alors à trois ou quatre pêcheurs. Mais le poisson pris en grandes quantités pose un problème de conservation. Autrefois, tout le poisson qui ne pouvait être consommé frais était salé ou boucané (fumé). Dans le cas d'une expédition de pêche assez longue, il arrivait aussi que les pêcheurs construisent une sorte de vivier en barrant une petite crique à l'aide de branchages : ils ne sortaient le poisson de l'eau qu'au moment de revenir. Ces différentes techniques de conservation sont encore utilisées dans la région d'Ouanary. Mais pour l'Approuague, la commune possède actuellement une chambre froide installée à Régina, et les pêcheurs y entreposent leur poisson aussi souvent qu'ils le peuvent. Quand ils partent pour une longue pêche, ils emportent de gros cubes de glace dans des sortes de glaciaires ; mais si l'expédition dure plusieurs jours, ils sont encore obligés de saler ou de boucaner une certaine quantité du poisson pris.

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, les techniques de pêche qui ne demandent pas de gros déplacements et peuvent être pratiquées quotidiennement sont moins utilisées dans ces régions de l'Est que les précédentes. Parmi ceux qui vivent dans leurs habitations de culture, certains immergent des pièges à poisson, à proximité de leur dégrad. Les femmes ou les hommes vivant seuls pratiquent la pêche à la ligne : le soir, on attache quelques cannes à des racines, en bordure de fleuve, et l'on vient voir le lendemain matin si le poisson a mordu à l'hameçon...

Si elle est un peu moins pratiquée par les paysans qui vivent en aval et peuvent de ce fait s'adonner plus facilement à la pêche la plus fructueuse (celle à l'Acoupa, en estuaire), la chasse n'en est pas moins pour tous une activité d'appoint non négligeable. Comme partout ailleurs, les techniques de chasse sont fonction du gibier recherché. L'agriculteur de l'Est connaît bien les habitudes des animaux de ces régions, et il sait y adapter son comportement de chasseur. La chasse n'est évidemment pas conçue comme un art : elle est avant tout utilitaire. On ne tire qu'à coup sûr, et sur une pièce en valant la peine. Certains gibiers peu recherchés font dire : « ça ne vaut pas une cartouche ». Hormis ceux-là, tout gibier vu est, si possible, gibier mort, sans discrimination. L'aubaine est de tomber sur une bande : c'est alors un massacre. Non pas que l'on tire pour le plaisir de tirer, mais il y a l'appât du gain, car le gibier se vend bien. Une réglementation récente limitant par chasseur le nombre d'animaux en fonction des espèces, et qui, au demeurant, n'est bien adaptée ni aux habitudes du gibier ni à celles du chasseur créole, a soulevé dans ces communes de grandes protestations. Les expéditions de chasse ont en effet des résultats très inégaux : on peut marcher toute une journée sans voir de gibier ; il s'agit donc de ne pas rater l'occasion qui se présente.

La forme de chasse la plus courante est celle qui demande une longue marche en forêt. C'est l'expédition que l'on fait seul ou à deux. On ne part pas pour tirer un gibier précis : on prend ce que l'on rencontre. En plein jour, la chance sera de trouver un maïpouri (tapir) ou un cochon-bois (sanglier), ou encore une biche. On chasse aussi les singes. On peut encore lever certains oiseaux (*hocco*, perroquet, perdrix...). En revanche, la chasse de nuit n'est possible que pour certains animaux, dont le maïpouri qui se lève pour aller boire, ou le caïman que l'on chasse en canot, et dont la chair est tout particulièrement recherchée.
Certains animaux ne se chassent qu'à l'affût. L'agouti, le tatou ne sortent de leurs terriers que pour aller boire et manger. Le chasseur doit se poster là où le gibier repéré a l'habitude de venir se nourrir. Pour ceux qui habitent dans le bas des rivières, le gibier à plumes est plus fréquent et peut faire l'objet d'expéditions. En toute saison, on peut trouver des canards sauvages. Il faut alors savoir s'enfoncer dans les marécages, jusqu'à la ceinture parfois...
Les Créoles ne pratiquent que la chasse au fusil. Ils tirent le plus souvent avec des plombs achetés dans le commerce, mais ils se fabriquent parfois des balles à l'aide de plombs qu'ils font fondre. Tout comme pour le poisson, une prise de chasse importante pose un problème de conservation. D'une façon générale, on sale ou on boucane le surplus, de sorte à constituer une réserve de viande pour les périodes où la chasse est moins fructueuse. Mais le gibier fait aussi l'objet d'un marché : sur place tout d'abord où il trouve des acquéreurs parmi ceux qui ne vont pas souvent à la chasse eux-mêmes, et parfois à Cayenne, au moins pour les gens de Régina qui peuvent expédier par avion certaines pièces, telle la biche, qui se vendent assez cher.

La fréquence et la durée des expéditions de chasse et de pêche auxquelles s'adonnent la plupart des agriculteurs de l'Est dépendent d'un certain nombre de facteurs et en particulier des conditions naturelles telles que saisons, marées, déplacements du gibier et des bancs de poissons... Mais en dehors de la période des gros travaux d'abattis, ces activités conservent une certaine régularité. Ceci est surtout vrai des paysans qui vivent dans leurs habitations de rivière et qui doivent pourvoir par eux-mêmes à l'ensemble de leurs besoins et de ceux de leurs familles en matière de viande et de poisson. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'apparaît le mieux le complexe d'activités complémentaires — culture, chasse, pêche — que favorise la position de l'habitation. Mais cette complémentarité traditionnelle reste aussi présente chez la majeure partie des exploitants vivant dans les bourgs. Dans l'ensemble, on peut dire qu'environ 70 % des paysans des régions de l'Est consacrent au moins deux jours par semaine à la pêche et/ou à la chasse. Sans doute ne s'agit-il là que d'une moyenne annuelle : durant la période de défrichage, les expéditions s'espacent un peu ou sont plus brèves, et durant la saison creuse, les agriculteurs y consacrent plus de temps, certains s'y adonnant même entièrement pendant deux mois.

Division du travail et coopération dans le cadre traditionnel

Au cours du paragraphe précédent, nous avons signalé que certaines femmes s'occupaient parfois de pêcher à la ligne près de leurs habitations : là commence

et s'arrête leur participation à ces activités complémentaires qui peuvent donc être considérées comme exclusivement masculines. A l'abattis, il y a également des travaux réservés aux hommes, mais dans l'ensemble, la division du travail y est plus complexe, et dépend tout d'abord de la composition familiale de l'exploitation. A cet égard, de très nettes différences sont observables d'une commune à l'autre. Les raisons de ces différences sont d'ordre historique, et nous y reviendrons. Contentons-nous pour l'instant de signaler que Régina est tout particulièrement marquée par le passé récent d'orpaillage et que l'on y rencontre une proportion plus forte qu'ailleurs d'exploitants travaillant seuls — dont quelques femmes — qui sont d'anciens orpailleurs reconvertis par force à l'agriculture. Mais la norme traditionnelle, dont Ouanary offre un bon exemple, veut que l'unité de production que constituent l'habitation et son exploitation corresponde à la famille nucléaire. Dans les cas les plus fréquents en effet, l'exploitation agricole n'a que deux membres actifs : le couple. Ce phénomène se reproduit par la pratique de la néolocalité : lorsqu'un fils ou une fille atteignent l'âge de travailler ou de fonder un foyer, ils quittent le toit paternel. Le garçon part défricher son propre abattis et construire sa propre case, parfois assez loin de celle de ses parents ; la fille prend un « mari » (époux légal ou concubin) chez qui elle va vivre, à moins — ce qui tend à devenir le cas général — que l'un ou l'autre ne choisisse d'émigrer à Cayenne, mais c'est un autre problème.

La division du travail s'effectuant essentiellement entre les deux membres du couple, le principal critère de la répartition des tâches apparaît comme étant d'ordre sexuel ; aucune femme n'assume entièrement seule le travail de l'abattis ; celles qui sont chefs d'exploitation se font en réalité aider par des hommes, parents, voisins ou ouvriers salariés. En revanche, la plupart des femmes d'exploitants aident plus ou moins activement leur mari dans les divers travaux agricoles. Mais il ne s'agit que d'une aide, car hormis les soins à donner aux enfants et l'entretien de la maison et des dépendances immédiates (basse-cour, par exemple) aucune tâche ne leur est expressément dévolue (sauf, peut-être, le tamisage de la farine de manioc). A l'opposé, il y a des travaux strictement réservés aux hommes, parmi lesquels il faut citer en premier chef le défrichage de l'abattis. Celui-ci peut donner lieu à une autre organisation du travail, fondée sur un mode de coopération dont nous reparlerons un peu plus loin, mais quelles que soient les modalités choisies, il reste toujours à la charge des hommes. Pour ce qui est des autres travaux relatifs à l'abattis, la participation des femmes est assez fréquente. C'est plus exactement le couple qui est en cause ; on peut même dire que plantation, récolte et sarclage sont l'affaire du couple.

> C'est peut-être lors de la fabrication du couac, quand elle s'exerce dans le cadre classique du couple d'exploitants, que le travail fait le plus nettement objet d'une certaine répartition sexuelle, au moins préférentielle. La préparation des racines est généralement faite par la femme, parfois aidée ou même remplacée par sa ou ses filles aînées. Toutefois, lorsque le lot de manioc est assez important, l'homme participe également à sa préparation, et c'est de toute façon lui qui s'occupe des racines destinées au levain. Le rapage est en revanche un travail exclusivement masculin lorsqu'il est fait à la « grage ». Comme il s'agit d'une tâche particulièrement longue et pénible, l'agriculteur, s'il n'a pas de grands fils à qui faire appel, pourra alors requérir l'aide de quelque parent ou ami, ou encore embaucher un ouvrier. La femme ne participe au rapage que lorsqu'il est fait au moulin : dans ce cas, cette tâche

devient l'affaire du couple. Le passage de la farine de manioc à la couleuvre est généralement effectué par l'exploitant lui-même qui toutefois, dans les moments de presse, peut déléguer ce travail à sa femme ou demander l'aide d'un voisin. Le tamisage de la farine est la seule opération plus spécifiquement féminine. C'est aussi fréquemment la femme qui confectionne le tapioca et la cassave, sans que cette tâche lui soit pour autant réservée. A l'inverse, la mise en route de la platine et la cuisson du couac sont des tâches réservées à l'exploitant qui les prend en charge personnellement dans la plupart des cas.

L'homme joue indéniablement un rôle dominant au sein de l'exploitation. Ce phénomène apparaît plus clairement encore lorsque l'on étudie les problèmes d'autorité et de responsabilité. Une enquête détaillée menée à ce sujet dans la région de l'Approuague nous a en effet permis de noter l'existence d'une tendance patriarcale. Pour ce qui est de l'abattis proprement dit, c'est l'homme seul qui décide de l'opportunité, du lieu et de la surface du défrichage à effectuer. D'une manière générale, le pouvoir de décision des femmes en ce qui concerne les autres travaux d'abattis reste faible. En revanche, lorsqu'il s'agit des quantités de manioc à récolter, des quantités de couac à fabriquer, de l'opportunité de vendre certains produits de l'abattis bref, de tout ce qui touche au domaine de la consommation et de la vente, les femmes reprennent souvent une large autorité : dans environ 50 % des cas, ce sont elles qui tranchent ces questions, jouant ainsi le rôle de l'économe du foyer. Mais là s'arrête leur pouvoir : pour ce qui est des grandes décisions touchant à la famille et à l'exploitation, elles n'ont de réelle autorité que très exceptionnellement. Dans la majorité des cas, c'est l'homme seul qui détient à cet égard la totalité du pouvoir.

En décrivant le travail lié à l'exploitation agricole, nous avons signalé à diverses reprises l'existence de certaines pratiques de coopération élargie. La plus importante de ces pratiques est l'entraide collective que l'on nomme ici « Mayouri ». Il s'agit d'une union volontairement consentie des efforts, fondée sur le principe de la réciprocité des services rendus. Ce système d'entraide s'applique surtout aux opérations de défrichage et de plantation. Toutefois, il peut arriver qu'on l'emploie pour d'autres tâches, telles que le rapage des racines de manioc sur la « grage », ou la construction d'un carbet. Mais ces cas sont rares, même dans le passé, et ils n'ont de surcroît qu'une faible envergure. Le « Mayouri » peut donc être considéré sans risque d'erreur comme étant avant tout une institution relative aux travaux d'abattis.

Lorsqu'un agriculteur décide de défricher un nouvel abattis avec l'aide d'un « coup de main » — c'est là l'expression par laquelle les Créoles traduisent en français le mot « Mayouri » —, il se contente de lancer un appel à toutes les bonnes volontés de la contrée. Cet appel se fait une quinzaine de jours à l'avance, et ne comporte pas d'autre précision que la date et le lieu du rendez-vous. Chacun reste libre d'y répondre ou non, et jusqu'à la dernière minute, le demandeur ignorera le nombre exact des participants. Pourtant, il aura dû mettre à profit les journées précédentes pour s'approvisionner en rhum et boissons diverses, pour aller en expédition de chasse et de pêche, de sorte à avoir de quoi restaurer et désaltérer ses hôtes au moment voulu : nourriture et raffraichissements représentent en effet la seule compensation que le bénéficiaire doit ,dans l'immédiat, aux participants du « Mayouri ».
Au jour dit, chaque volontaire arrive au rendez-vous par ses propres moyens et muni de ses propres outils (hache et sabre).

Le demandeur indique alors les limites qu'il désire donner à son futur champ, et le groupe se partage le travail. L'atmosphère est en général fort joyeuse. Il faut dire qu'avant de commencer le travail, on a pris le « décollage » au rhum ou au tafia, suivi d'un verre de « madou » (jus de fruit adoucissant). Les plaisanteries et les rires fusent de partout, surtout pendant les repas qui entrecoupent le labeur. Quelques femmes sont venues aider le bénéficiaire à s'occuper de la distribution de la nourriture. Vers 10 heures, on mangera le « blaf » (court bouillon pimenté) de poisson frais ; puis, viendront les divers « casse-croûte » faits de gibier et de poisson que l'agriculteur aura préalablement préparés et qu'il fera servir avec du couac. Mais entre-temps, chacun s'affaire à la tâche qu'il s'est désignée : on rivalise d'adresse et de rapidité, car il faut que l'abattis soit entièrement coupé avant la nuit. Un « Mayouri » de plantation se déroule sensiblement de la même façon : chacun travaille à sa guise, le demandeur se contentant d'indiquer ce qu'il désire. Dans ce cas, les femmes viennent en nombre presque aussi important que les hommes, non pas seulement pour aider à la distribution de la nourriture, mais pour participer à l'ensemble des tâches.

Un « Mayouri » ne dure en principe qu'une journée : c'est là le temps nécessaire à un groupe d'une vingtaine de personnes pour défricher ou planter un abattis d'environ un hectare. On conçoit aisément les avantages d'un tel système. Pour défricher la même surface, un homme seul mettra au moins un mois, et si jamais la saison des pluies est un peu en avance, son champ risquera de mal brûler. L'intérêt n'est pas moindre pour la plantation, surtout dans la région de l'Approuague où les agriculteurs tiennent presque tous très rigoureusement compte des phases de la lune : par exemple, le manioc sera planté pendant 6 jours au moment de la pleine lune, pendant 6 autres jours au moment de la nouvelle lune, mais on évitera de travailler à l'abattis entre ces périodes, et il faudra alors 3 mois pour planter un hectare. Ces délais conviennent sans doute à celui qui échelonne ses récoltes par ce seul procédé. Mais l'agriculteur qui défriche régulièrement de nouveaux abattis pour assurer la relève des anciens préfèrera planter en une journée au seul moment de la pleine lune, ce qui, d'après lui, donnera les meilleurs rendements. De même, les abattis de légumes (dachines, bananes, ignames) ont intérêt à être plantés rapidement.

Bien que les habitudes culturales de ces régions aillent dans le sens du « Mayouri », celui-ci tend cependant actuellement à régresser. Dans la commune d'Ouanary, et plus précisément à Pays Indien où le système reste encore assez vivace, aucun « Mayouri » ne dépasse désormais 15 participants, et certains ne réunissent même plus que 8 à 10 personnes. Dans la commune de l'Approuague, la moyenne se situait même, dès 1967, aux alentours de 5 participants, et bien que dégradé, le système ne concernait déjà plus que 20 % des exploitants. Dans ces conditions, le rendement ne saurait évidemment rester semblable. Or, nul n'aurait l'idée de demander un « Mayouri » pour un petit abattis. Le travail collectif tend alors à se réduire au plus gros de l'abattage, la fin du débroussage étant laissée aux soins du seul cultivateur concerné. Et lorsque le nombre des participants descend au-dessous de 10, le défrichage ou la plantation doivent finalement être effectués en plusieurs séances.

C'est ainsi que l'on se rapproche d'un autre mode de coopération, que l'on appelle encore « coup de main » mais non plus « Mayouri », car il devient de moins en moins collectif. Cette pratique du simple « coup de main » qui est très répandue en Guyane est en fait une survivance résiduelle du « Mayouri ».

C'est bien dans ces termes que peut désormais se comprendre l'entraide telle qu'on la pratique dans la région de l'Approuague, puisque la plupart du temps elle ne concerne plus que 4 ou 5 personnes. Le phénomène est encore plus clair dans la région de Pays Indien et Ouanary, dans la mesure où l'on y trouve, juxtaposées, les diverses étapes de cette régression du collectif : à côté des « Mayouri » regroupant encore une dizaine de personnes, que pratiquent, sans doute de moins en moins souvent, les agriculteurs des habitations isolées situées dans la zone de Pays Indien, on peut voir des noyaux de 4 ou 5 personnes se donnant régulièrement et réciproquement le « coup de main », surtout pour les travaux de défrichage, tandis qu'à Ouanary, l'entraide se réduit même le plus souvent au fait que deux parents ou deux amis font de temps en temps échange de services.

PREMIER BILAN
SUR L'ORGANISATION TRADITIONNELLE DES VILLAGES DE L'EST

En essayant de décrire les éléments de tradition conservés à travers le mode agricole, nous avons été amenés à dégager une unité de production liée au complexe d'activités — agriculture, chasse, pêche —. Avant de définir cette unité sur le plan économique, il convient de montrer qu'elle est aussi le noyau de base de la structure familiale. Pour ce faire, nous nous attacherons essentiellement à l'exemple d'Ouanary, dans la mesure où cette commune est restée à l'écart des perturbations provoquées par les mouvements de migration et d'immigration durant la période de la ruée vers l'or, au contraire de l'Approuague qui a été particulièrement touchée par ces événements. Cela veut dire qu'Ouanary est l'une des rares régions de Guyane où l'on puisse étudier les problèmes de parenté, d'alliances et d'organisation familiale sur une durée de plus de cent ans.

Le matériau n'est cependant pas très riche. Il n'est en effet possible d'établir les généalogies que des 5 principales familles de la commune, lesquelles ne concernent que la moitié de la population. Aucun réel système de parenté ne se dégage des diverses alliances que font apparaître ces généalogies, et nous devrons nous contenter de faire simplement quelques remarques.

Parmi les 5 familles dont le passé est assez bien connu, 3 relèvent du village d'Ouanary proprement dit : A, a et a^1 ; les deux autres, B et b, sont de Pays Indien. A et B sont les plus importantes, et les seules dont on connaisse tous les antécédents, à partir de l'émancipation.

On constate tout d'abord que les mariages inter-villageois se font entre A et B d'une part, entre a^1 et b^1 d'autre part ; le cas a + b n'existe pas, mais est conçu comme possible. En revanche, jamais A n'épouse b, jamais B n'épouse ni a ni a^1 : cela ne se fait pas, bien qu'il n'y ait aucune interdiction rigide consciente.

Les mariages entre parents proches sont peu nombreux, et l'on peut dire que, dans l'ensemble, en dehors des alliances préférentielles entre certaines familles, les autres phénomènes sont trop rares et surtout trop divers pour qu'il s'en dégage quelque règle. Les seules données susceptibles de faire figure de règle sont celles relatives à la transmission du nom : dans la population actuelle,

la patrilinéarité prévaut dans 90 % des cas ; elle est aussi majoritaire dans le passé. Les rares exceptions matrilinéaires peuvent par ailleurs être assez facilement expliquées : on constate en effet qu'à chaque fois qu'un enfant porte le nom de sa mère, son père a d'autre part une famille à laquelle il a légué son propre nom. Ceci nous amène alors à examiner la notion de famille en elle-même. A ce niveau, la parenté par le nom joue un rôle important : ceux qui portent le même nom se considèrent comme étant de la même famille, quel que soit le niveau de leur parenté génétique. Le fait reste vrai dans le cadre des exceptions matrilinéaires : un enfant qui porte le nom de sa mère est considéré comme faisant partie de la famille de celle-ci, y compris lorsque l'identité du père est connue, ce qui est généralement le cas.
C'est aussi la notion de famille qui opère dans les alliances préférentielles que nous avons relevées : par exemple, alors que les alliances entre A et b ne se font pas, il se peut que l'enfant d'une femme A mais portant le nom x de son père épouse un membre de b, cette alliance étant conçue comme tout à fait normale. On s'aperçoit donc que c'est le nom qui régit l'ébauche de système d'alliances que l'on voit se dessiner : si l'on épouse quelqu'un de sa parenté génétique, ce qui n'est pas une règle, ce peut-être aussi bien son cousin croisé que son cousin parallèle, à la seule condition qu'il ne porte pas le même nom. Il existe toutefois une exception à cette interdiction, mais elle concerne un mariage dont on dit précisément dans le village « qu'il n'aurait pas dû se faire ».

Si la patrilinéarité peut indéniablement être considérée comme une règle, force est cependant de constater la relative confusion dont fait montre le domaine de la parenté. Sans doute les généalogies dont nous disposons sont-elles très insuffisantes : elles sont partielles pour certaines d'entre elles, et de plus y interfèrent des familles dont les antécédents sont inconnus. Mais il faut rappeler que la situation d'esclavage en est le prélude, et que seule l'analyse que nous tenterons de faire en seconde partie de cet essai pourra donner un meilleur éclairage au problème.

Signalons encore que la confusion prévaut également au niveau de la forme que peut revêtir le mariage : bien que fréquent, le mariage légal et religieux est loin de représenter la forme d'union majoritaire ; on lui préfère souvent le mariage coutumier, ou encore la polygamie successive. En fait, même sur ce plan, l'organisation familiale s'avère minimale. Quoique le couple soit moins instable que dans d'autres régions de Guyane, il reste cependant assez fluctuant. C'est dans le cadre de cette relative instabilité qu'il convient de replacer les exceptions matrilinéaires dont nous avons parlé plus haut : ce sont les enfants issus de parents séparés qui sont la plupart du temps confiés à la mère ou à la famille maternelle. Cette pratique peut provoquer ailleurs, là où les couples sont plus instables (en ville, par exemple), une certaine tendance à la matrifocalité. Dans le système traditionnel, tel qu'il apparaît à Ouanary, c'est néanmoins la patrifocalité qui prédomine : l'enfant vit avec son père et sa mère, dans la maison de son père qui lui lègue son nom et se charge de subvenir à ses besoins matériels, la mère étant plutôt chargée de son éducation, encore que ce soit le père, nous l'avons dit, qui détienne l'autorité quant aux décisions engageant son avenir (poursuite d'études, vie professionnelle...).

Telle est la famille « normale » dans l'esprit guyanais : elle se limite à la formation nucléaire, couple et jeunes enfants. Car on applique dans la plupart des cas, la règle de la néolocalité que nous avons précisée plus haut. Les attaches

familiales ne sont pas rompues pour autant, surtout si l'enfant reste dans la commune, mais elles se relachent sensiblement, même entre frères et sœurs, et à fortiori à la seconde génération, entre cousins : chacun vit « de son côté ». On voit dès lors quelles sont les limites du fonctionnement de la famille étendue. Sans doute la parenté par le nom joue-t-elle un rôle dans les alliances, et aussi dans le choix du lieu de résidence : la règle de néolocalité vient s'inscrire dans le cadre de la dichotomie entre les deux zones d'habitat que constituent respectivement Ouanary et Pays Indien, et correspond en fait à un système que l'on peut désigner comme patri-néolocal. Mais par ailleurs, cette famille étendue prend plutôt l'aspect d'une juxtaposition de petites unités relativement indépendantes les unes des autres.

Ce phénomène est encore plus marqué dans la région de l'Approuague où il prend la forme d'un véritable éclatement de la société en micro-unités. De plus, si l'unité de base recoupe normalement la famille nucléaire, elle est aussi assez souvent réduite à une seule personne : il s'agit, nous l'avons dit, d'anciens orpailleurs. L'importance des mouvements migratoires dont l'Approuague a été le foyer au temps de l'or rend inutile toute tentative d'analyse de l'organisation familiale de cette région, dans le cadre d'un chapitre qui veut s'attacher aux faits de tradition. Mais il est nécessaire de noter cette particularité du contexte où viennent s'inscrire les éléments de tradition que nous avons essayé de dégager : on entrevoit alors les obstacles auxquels se heurte une notion dont ce bilan veut précisément évoquer les limites.

On pourrait cependant penser que la faiblesse qui marque, même dans le cas d'Ouanary, l'organisation et les prescriptions relevant du domaine familial est compensée par un autre type de structures. Voyons d'abord quel est à ce niveau le rôle du domaine religieux. Là encore, et pour les mêmes raisons qu'en ce qui concerne la parenté et la famille, nous nous attacherons en premier lieu à l'exemple d'Ouanary.

On ne saurait comprendre la question sans introduire au moins très succinctement la perspective historique que nous développerons en seconde partie. Commençons par rappeler que lorsque les Jésuites se sont implantés à l'Oyapock, il n'y vivait que des Indiens, et que c'est pour ces derniers qu'ils ont créé leurs diverses missions d'évangélisation. Or, celles-ci ont été abandonnées avant que les esclaves noirs ne viennent supplanter en nombre les Indiens. Les Africains et leurs descendants créoles n'ont pas subi dans cette région une christianisation très poussée : aucune congrégation ne s'est jamais installée parmi eux, et les habitations n'ont connu que des passages épisodiques de missionnaires. Cela explique en partie — (il y a des motivations plus fondamentales que nous verrons en temps voulu) le caractère essentiellement conformiste des actuelles pratiques religieuses : on a appris et l'on perpétue les principaux rites du catholicisme, sans en avoir entièrement intégré les dogmes. Les Créoles d'Ouanary et de Pays Indien se déclarent tous catholiques, et la plupart pratiquants. Cela veut dire qu'ils assistent à la messe mensuelle et que les femmes se réunissent pour réciter les prières du dimanche. Car s'il y a aujourd'hui une chapelle et même un presbytère au village d'Ouanary, il n'y a pas pour autant de curé à demeure, et c'est celui de Saint-Georges qui doit descendre dire la messe une fois par mois, tandis qu'une femme du village est chargée de conduire les prières les autres dimanches. Par ailleurs, tous les enfants sont baptisés ; la plupart des adolescents ont reçu confirmation et communion première ; les couples

mariés légalement le sont aussi devant l'Église ; les morts sont enterrés religieusement.

Sans doute la généralisation de sacrements tels que le baptême et l'extrême onction correspond-elle à un système de croyances où l'on retrouve les principaux éléments du christianisme, en particulier la croyance dans la vie de l'au-delà, avec son ciel, son enfer et son purgatoire. La notion de péché n'est pas inexistante non plus puisqu'il y a l'idée d'expiation différée dans celle d'enfer ou de purgatoire. Mais le péché a un champ d'extension assez restreint : par exemple, il n'intervient guère dans la vie sexuelle, et le fait de vivre en concubinage n'est pas conçu comme une réelle infraction à l'ordre divin. En vérité, il semblerait que les rites, surtout ceux qui sont réguliers, aient subi un phénomène de socialisation : on va à la messe parce que « cela se fait » ; les femmes et les enfants ne doivent pas manquer les prières du dimanche, tandis que les hommes n'ont pas besoin d'y assister, car « cela ne se fait pas »...

Dès lors, on peut se demander quel est le rôle du catholicisme au sein de la société considérée. Mal connu, le dogme n'a pas le caractère contraignant qu'il prend d'habitude, et n'aboutit pas à la formation d'un véritable système de prescriptions et d'interdits relevant de l'ordre religieux. Il ne donne pas au groupe la dimension d'une communauté de croyants. Et cela n'a rien d'étonnant si l'on se rappelle une fois de plus le contexte dans lequel s'est effectuée la christianisation : il s'agit d'une religion imposée, de sorte que son dogme, loin d'émaner de la collectivité créole, représente au contraire l'impact originel de la culture des maîtres blancs...

Le phénomène religieux n'a pas davantage de pouvoir unificateur à l'Approuague, où le catholicisme n'est pas même la religion de tous : les anciens orpailleurs originaires des Antilles anglaises, surtout de Sainte-Lucie, sont souvent adventistes. Précisons toutefois que cette différence de confession n'opère pas une scission irréductible du groupe en deux : d'une part, les catholiques n'ont pas, en tant que tels, de véritable unité, d'autre part, les adventistes qui sont transplantés et généralement dispersés dans leurs habitations, n'ont pas de grandes possibilités de pratiques collectives.

Il existe cependant dans cette commune une fête à caractère religieux dont le rôle n'est pas négligeable au niveau collectif. Le fait est intéressant à noter dans la mesure où il concerne l'un des rares rites syncrétiques que l'on puisse rencontrer en Guyane. Il s'agit des fêtes de la Pentecôte et de la Saint-Jean, qui ont lieu chaque année à « Village Saint-Esprit ».

> Ce « village » comprend trois carbets dont l'un est une sorte de chapelle ouverte, avec un autel où est exposée une colombe que l'on dit en or. Il est situé en face du bourg de Régina, sur l'autre rive de l'Approuague. Un homme y réside en permanence et fait office de gardien de la chapelle.
> Le rite dont ce village est le théâtre n'est pas implanté dans la région depuis très longtemps. On en attribue l'importation à un Brésilien du nord-est, venu chercher de l'or dans ce bassin au tout début de ce siècle. Repris par les Créoles de la région, ce rite non orthodoxe, qui a pour objet la célébration de la colombe, n'a pas tardé à soulever l'hostilité du clergé catholique qui l'a bientôt dénoncé comme hérétique, condamnant ses fidèles à l'excommunication : il y voyait non pas la célébration de Dieu à travers l'un de ses symboles, mais l'adoration païenne de la colombe promue au rang de divinité particulière. Néanmoins, la coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et jouit encore d'une

grande popularité auprès des gens de la commune, au point que certains d'entre eux, émigrés à Cayenne, font le voyage dans le seul but d'y assister.

La fête comporte plusieurs séquences dont les deux principales sont celle de la Pentecôte et celle de la Saint-Jean. Elle se compose de prières collectives, de danses et de banquets. Autrefois, la nourriture et les boissons étaient à la charge d'un « roi » et d'une « reine » que le sort avait désignés. Actuellement, elles sont offertes par un volontaire : il s'agit d'une personne différente à chaque fois, qui tente de rivaliser en générosité avec son prédécesseur, et dont la motivation est l'espoir de provoquer ainsi l'exaucement d'un vœu qui lui est particulièrement cher. On ne peut pas à ce propos ne pas faire un rapprochement avec la magie : la prise en charge de cette fête n'est pas conçue par son organisateur comme une simple offrande, mais tend plutôt vers l'action contraignante. Et cette tendance vers le pôle magique est renforcée par le fait que le rite est interdit par l'Église officielle, et prend dès lors la coloration d'une contre-religion.

On ne saurait cependant nier le caractère religieux que conserve malgré tout cette fête. Mais elle a subi un indéniable processus de dénaturation. Ensemble syncrétique à l'origine, elle est désormais formée de deux parties de plus en plus distinctes. Au cours de la première partie, rien ne semble être en réelle contradiction avec les pratiques catholiques. Les paroles prononcées et les attitudes sont celles de la vénération. Les prières s'adressent à Dieu et sont directement tirées du rituel catholique. Les assistants les récitent face à l'autel qui pour l'occasion est orné de dentelles, de fleurs et de rubans. Sur cet autel, domine un crucifix ; à ses pieds, la colombe ; tout autour, diverses statuettes de saints, dont une Vierge à l'enfant et un Saint-Jean-Baptiste. Les prières sont conduites par un ancien qui joue le rôle de récitant auquel les autres répondent. La seconde partie en revanche est formée de danses qui s'éloignent considérablement du rituel catholique. Mais ces danses ont lieu hors de la chapelle, sous un autre carbet réservé aux festivités et vide de tout objet de culte. Il s'opère donc une scission entre le rituel catholique d'une part, et un rituel où l'influence Vaudou se mêle au christianisme d'autre part, ce dernier étant toutefois de plus en plus rejeté vers le pôle profane. Au début de l'implantation de ce rite en effet, le « cassé co » (casser le corps) effectué au rythme des tambours était bien une danse de possession d'origine Vaudou, repensée en fonction des croyances chrétiennes : chaque séance de « cassé co » donnait lieu à l'établissement d'une communication avec le Saint-Esprit, par l'intermédiaire de la transe. C'est évidemment cette partie de la fête qui a été le plus violemment attaquée par l'Église, ce qui n'a pas été sans l'engager dans son processus de dénaturation. Ainsi est-il très rare aujourd'hui qu'un danseur entre en transe, et le « cassé co » tend désormais à rejoindre le rang des simples festivités dont ces journées sont également l'occasion, des festivités qui se déroulent dans l'alternance des danses et des banquets. Ces banquets prennent l'aspect de repas joyeux qui se prolongent tard dans la nuit, et durant lesquels chacun mange et boit des quantités inhabituelles de mets et de boissons alcoolisées, dans une atmosphère placée sous le signe de la plaisanterie, à la manière des anciens « Mayouri » ou des grands rassemblements de l'époque de l'or...

La portée de cette manifestation au niveau de la collectivité ne doit pas être exagérée. D'une part, elle est très localisée dans l'espace et dans le temps, d'autre part, elle ne réunit pas l'ensemble des habitants de la commune, mais concerne essentiellement un noyau d'anciens orpailleurs, ce qui la prive de

toute signification globale. Par ailleurs, malgré la rivalité dont font preuve ses organisateurs successifs, elle ne provoque pas l'établissement de quelque hiérarchie en fonction du prestige acquis. Elle semble au contraire se suffire à elle-même, en tant qu'occasion de réunion et d'amusement. Elle apparaît alors comme étant avant tout une réminiscence de l'époque de l'or, dont les fêtes ne sont jamais parvenues à compenser l'éclatement de l'individualisme...

En fin de compte, pour avoir quelque chance de saisir le sens et le niveau de l'unité villageoise à l'Est du littoral, il est préférable de partir de l'analyse socio-économique de l'exploitation agricole. Nous ne ferons ici que signaler certains éléments de la question qui sera traitée en détails lorsque nous aborderons la notion de crise que nous voulons, pour l'instant, simplement suggérer. Centre d'activités complémentaires correspondant à une unité de production dont la cellule sociale est généralement la famille nucléaire, parfois réduite au seul couple, ou même à l'individu dans le cas particulier de l'Approuague, l'exploitation correspond aussi à une unité de consommation, puisque l'agriculteur produit directement l'essentiel des biens alimentaires dont sa famille et lui ont besoin : viande de gibier, poisson et denrées agricoles. Sans doute cette unité de production-consommation ne fonctionne-t-elle pas totalement selon le principe de l'autosubsistance. Le paysan doit encore acheter certains aliments et divers objets et biens qu'il ne produit pas lui-même. Pour ce faire, il se procure de l'argent en vendant une partie de son couac. Mais cette nécessité de vente et d'achat ne donne lieu à aucune organisation sur le plan local : chacun se tire d'affaire par ses propres moyens, pour faire vendre sa production à Cayenne qui représente le seul débouché possible, et en faire venir ce qui lui manque.

Le cloisonnement de ces petites unités de production-consommation n'est donc rompu que par les seules pratiques de l'entraide. Il est certain que les « mayouri » du passé, ceux qui regroupaient jusqu'à 30 participants, représentaient des foyers de vie collective intense, de par leur principe de stricte réciprocité : chaque bénéficiaire devant rendre un service équivalent à chacun des participants, les périodes de défrichage et de plantation étaient marquées par une succession de réunions laborieuses mettant en relation, à travers leurs configurations diverses, tous les membres du groupe. Mais on a vu que les « mayouri » ont aujourd'hui perdu cette ampleur et tendent même à se réduire au simple « coup de main » pratiqué entre deux ou trois personnes. En d'autres termes, loin de mettre en relation l'ensemble du groupe villageois, l'entraide résiduelle provoque au contraire la scission de celui-ci en une série de groupuscules distincts.

Cet éclatement de l'entraide ne peut alors qu'accentuer le repli sur l'exploitation de type familial, ou plus exactement conjugal, puisque telle est la structure du foyer « normal ». Le paysan ira défricher seul son abattis et accomplira les autres travaux avec l'aide de sa femme, à moins qu'il ne paye un ouvrier — Indien Palikour à Ouanary, Noir Réfugié Saramaka à Régina — pour le remplacer dans certaines tâches. Ainsi, la tradition s'efface peu à peu au profit d'un système où le collectif voit sa part diminuer. C'est là l'ébauche d'un changement, mais aussi le signe d'une crise dont les racines sont en réalité très anciennes.

ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION DE MANA

A Mana comme partout ailleurs en Guyane, l'unité de culture reste l'abattis. Certains abattis ne couvrent qu'un demi-hectare ; d'autres en atteignent deux : ce sont là les extrêmes, et dans les cas les plus fréquents on retrouve la moyenne d'un petit hectare. Précisons qu'ici aussi les mesures de surfaces demeurent très approximatives. Relevant encore du traditionnel débroussage sur terrains domaniaux, l'abattis n'a pas cette stricte délimitation du champ dont les frontières sont déterminées par les rigueurs d'une structure foncière fondée sur une longue coutume d'appropriation du sol. Et cela vaut encore à Mana, malgré l'apparition d'un système de concessions : n'ayant en principe droit qu'à une seule concession dans sa vie, l'agriculture demande toujours une surface supérieure à celle qu'il désire exploiter dans l'immédiat, pour conserver une certaine liberté d'évolution.

Le changement dont fait montre l'agriculture mananaise par rapport à la « tradition » des villages de l'Est commence par une très nette régression du manioc : alors qu'à Ouanary et à l'Approuague, celui-ci couvre respectivement 75 % et 60 % des surfaces cultivées, à Mana, il n'en représente plus guère que 20 %. Or, le complément ne réside pas comme à l'Est dans la culture des légumes. Pour être assez vivace — elle couvre environ 40 % des surfaces cultivées comme à l'Approuague —, la culture des légumes (dachines surtout) n'est qu'un élément de l'agriculture mananaise. Pour le reste, deux innovations entrent en jeu : les produits maraîchers qui ne couvrent pas des surfaces très importantes mais font l'objet d'une culture plus intensive, et les vergers dont l'extension assez rapide s'est précisément faite au détriment du manioc.

Cette nouvelle répartition des cultures concerne la plus grande partie des paysans de Mana. Sans doute y a t-il encore quelques spécialistes du manioc susceptibles de fabriquer, tout comme les cultivateurs d'autrefois, leurs 200 à 300 kg. de couac par mois : ils ne sont guère que trois ou quatre. Les autres ne font plus de couac que pour la seule consommation familiale ; certains préfèrent même l'acheter. En revanche, les produits maraîchers, dont l'intérêt vient du prix de vente élevé, sont cultivés en vue de la commercialisation : les trois quarts des agriculteurs de la région en tirent quelques revenus monétaires. Quant aux vergers, leur implantation est trop récente (au moment de l'enquête) pour donner lieu à une véritable production de fruits, mais elle implique l'idée de prévision de la part du cultivateur, et par là même exprime peut-être mieux le changement qui s'ébauche.

Ce changement a cependant des aspects multiples, et l'existence de la route y joue un rôle primordial. Autrefois, l'agriculture mananaise s'effectuait également aux abords des cours d'eau : si la Mère Javouhey avait fait ouvrir des sentiers, ceux-ci ne livraient passage qu'à l'homme, et pour l'acheminement des récoltes, les abattis qui n'étaient pas à proximité du bourg devaient nécessairement être le long des criques et des rivières. L'ouverture de pistes plus larges au cours de la première moitié de ce siècle a modifié le problème du charroi. et aux lendemains de l'orpaillage, lorsque l'agriculture a repris de l'extension,

les intéressés ont tenu compte de cette nouvelle commodité pour le choix de leurs lieux d'abattis. Actuellement, les deux tiers des abattis sont situés le long des pistes accessibles aux automobiles et aux camions.

Bien qu'encore partiel, ce déplacement des abattis porte en lui le germe d'un changement plus profond. On perdrait tout le bénéfice de la route en allant s'enfoncer dans la forêt ; on s'en tient donc à d'étroites bandes de terres situées de part et d'autre des pistes. Mais ces espaces déjà limités ne sont pas tous propices à la culture : il faut encore sélectionner les bons emplacements, ce qui restreint considérablement les possibilités. Dès lors, la mobilité traditionnelle devient difficile, et l'on assiste à une tendance vers la fixation de l'abattis. Cette fixation s'effectue selon deux modalités principales, souvent liées : la demande de concession et l'implantation d'un verger. Nous avons dit que la concession n'impliquait pas la fixation dans la mesure où le cultivateur demandait toujours une surface plus vaste que celle qu'il pouvait exploiter dans l'immédiat. Encore faut-il préciser que la démarche la plus courante consiste à s'installer d'abord, et à demander une concession ensuite, singulièrement quand on a planté un verger, car ainsi seulement peut-on être sûr de profiter des récoltes à venir. Le verger est d'ailleurs le moyen privilégié de la mise en valeur d'une concession [1] : celui qui vient de demander une concession compte généralement la mettre en valeur en plantant des arbres fruitiers sur une parcelle, si ce n'est déjà fait.

Ces éléments de changement ne concernent cependant pas tous les exploitants de la région de Mana : il ne s'agit que de tendances. La portée réelle peut en être estimée à partir d'une classification succincte des exploitations. Si nous définissons l'exploitation traditionnelle comme celle relevant d'une agriculture itinérante le long du fleuve, nous pouvons dire qu'à Mana elle n'est plus le fait que de 17 % des cultivateurs. Si nous définissons l'exploitation nouvelle comme celle relevant d'une agriculture fixée en bordure de route, nous pouvons dire qu'elle touche 20 % des cultivateurs. Entre ces deux pôles se situe la ligne progressive du changement. Il y a tout d'abord ceux qui continuent à se déplacer, mais en bordure de route : ils ont franchi un pas en venant s'installer sur ces nouveaux lieux de culture, tout en conservant les mêmes méthodes de travail. Inversement, nous trouvons deux agriculteurs qui se sont fixés sans changer d'emplacement. Il y a aussi ceux qui pratiquent à la fois une agriculture fixe en bordure de route et une agriculture itinérante en bordure de rivière, où les terrains sont plus humides et partant plus propices à la culture des dachines et des bananes : ils représentent 22 % des cas, et se situent en quelque sorte à l'étape médiane. Il y a ceux enfin qui, fixés en partie en bordure de route, conservent néanmoins des abattis itinérants à côté des abattis fixes.

Cette hiérarchie des paliers d'évolution ne concerne que la structure agraire. En nous référant aux communes de l'Est du littoral, nous avons déjà noté la régression de la culture traditionnelle du manioc et l'introduction des cultures fruitières et maraîchères ; nous verrons plus loin la régression des activités de chasse et de pêche au sein de l'exploitation agricole. Nous sommes donc loin du petit complexe « agriculture-chasse-pêche » qui est l'unité productive de l'Approuague ou d'Ouanary. L'évolution agricole et agraire de Mana, par rapport

(1) *Cela est tout au moins vrai au moment de l'enquête. Le fait est lié à la politique gouvernementale des années 60 : nous reviendrons sur cet aspect de la question.*

aux communes traditionnelles, est indéniable, et c'est ce que nous avons voulu montrer au cours de ce paragraphe.

Mais nous ne pouvons clore cette question sans évoquer le problème des techniques qui, elles, n'ont pas suivi la même évolution. Le problème de la fertilité des sols se pose cependant dans des termes nouveaux : alors que dans le système de l'itinérance l'abattis provenant d'une terre vierge ou reconstituée par une très longue jachère, et de plus enrichi par les résidus du brûlage, peut être productif pendant environ deux ans sans nécessiter de nombreux soins, le champ fixé depuis 5 ou 6 ans au même endroit demande un tout autre entretien. Il faut d'abord le sarcler régulièrement et soigneusement, et surtout, il faut trouver une solution à l'appauvrissement du sol. Les réponses de l'agriculteur mananais ne sont pas encore adaptées à ce problème : la plupart d'entre eux s'en tiennent au simple rebrûlage annuel, ou encore à une jachère de courte durée. Ils ne sont que trois à avoir adopté un système de rotation des cultures, et l'emploi d'engrais reste très rare. Quant à l'outillage agricole, il est demeuré aussi rudimentaire, aussi archaïque qu'autrefois : qu'il soit en bordure de route ou de rivière, qu'il soit fixe ou itinérant, qu'il plante du manioc ou des produits maraîchers, le paysan de Mana n'a toujours que la hache et le sabre pour instruments, et le travail continue à se faire entièrement à la main.

Ces constatations nécessitent une mise au point sur l'évolution dont Mana semble être le terrain. Qu'en est-il en effet d'un changement dont les modalités pourtant diverses n'apparaissent qu'au niveau des structures et jamais à celui des techniques ? Est-ce à dire que le milieu technique est plus résistant que l'organisation économique ? Cette question se rapporte en réalité à l'important problème de l'authenticité du changement, problème sur lequel nous aurons à revenir tant sur le plan économique que socio-culturel. Mais il nous semble utile de signaler d'ores et déjà les limites de ce phénomène d'évolution observé au cours des pages précédentes : ce « changement » n'est pas le fruit d'un mouvement interne, conscient et assumé ; ce sont *des changements*, promulgués par des impulsions extérieures dont les intérêts ne sont pas obligatoirement ceux de la commune et qui viennent se greffer sur un milieu qui n'est pas toujours prêt à les recevoir.

La nouvelle division du travail

L'unité de production qu'est l'exploitation agricole mananaise n'est plus un centre d'activités complémentaires comme à l'Est : la chasse et la pêche ne sont que des occupations occasionnelles pour le paysan de Mana. Sans doute ce dernier emporte-t-il chaque jour son fusil avec lui, mais il pratiquera plus volontiers l'affût en bordure de son abattis que la battue. Il ne s'occupe pas davantage de pêche en mer ou en rivière. Le seul poisson qui l'intéresse est celui des marécages qui jalonnent par endroits les abords de la route : il laissera en permanence des lignes dans les marais, et passera les relever chaque fois qu'il en aura le temps, le matin, par exemple, en se rendant à l'abattis, ou le soir en revenant.

Le poisson et le gibier continuent néanmoins à avoir une place primordiale dans l'alimentation des Créoles de Mana, car l'approvisionnement du bourg

en la matière est assurée par des spécialistes. Pour le gibier, il s'agit d'un Guyanais de la commune, dont la seule profession est d'être chasseur. Cela peut étonner compte tenu des habituels aléas des expéditions de chasse, mais il faut préciser que la région de Mana bénéficie à ce propos d'une situation exceptionnelle dans la mesure où ses marais littoraux sont une véritable réserve naturelle de gibier à plumes. Quant à la pêche, elle est depuis longtemps le domaine réservé des Indiens Galibi : ces derniers sont des pêcheurs expérimentés.

La régression des activités complémentaires de chasse et de pêche au sein de l'exploitation mananaise implique parallèlement la spécialisation de celle-ci dans l'agriculture. L'exploitation ne s'agrandit pas pour autant, mais la culture se fait plus intensive, en particulier lorsqu'il s'agit de produits maraîchers, et le champ qui tend à se fixer demande beaucoup plus de soins que l'abattis itinérant. L'agriculture de cette région devient donc plus astreignante que celle de l'Est, et ce phénomène s'accompagne d'un changement dans la division du travail.

Dans 90 % des cas, les chefs d'exploitation sont des hommes. Hormis les 10 % restants, les femmes travaillant à l'abattis ne représentent pas un effectif important. Il est vrai qu'il n'y a guère plus de 50 % des exploitants qui soient mariés ou qui vivent en concubinage ; mais une minorité seulement de ces femmes d'exploitants participe aux travaux des champs, et souvent sous la seule forme d'aide sporadique. Par ailleurs, les fils et les filles d'agriculteurs vivant encore avec leurs parents s'empressent de choisir un autre métier dès qu'ils ont l'âge de travailler. En conséquence, il n'y a pas d'exploitation familiale à Mana, et celles de type « conjugal » ne représentent pas 20 % des cas. Comme pour des raisons historiques que nous verrons plus loin, le système d'entraide n'existe pas davantage, la moitié des cultivateurs mananais doit avoir recours à une main-d'œuvre salariée. Toutefois, ce phénomène n'implique pas un nombre important d'emplois agricoles salariés au sein de la population créole, et cela pour deux raisons : tout d'abord, dans près de 60 % des cas, le travail agricole salarié est assumé par des Indiens Galibi et des Noirs Réfugiés qui font des séjours épisodiques sur les exploitations créoles, mais retournent ensuite dans leurs propres villages.

A ce propos, nous pouvons noter que les Noirs Réfugiés travaillent presque exclusivement à la tâche. Il ne s'agit pas de Boni descendus du Maroni, mais de Bosch ou de Saramaka venus du Surinam et par ailleurs employés dans les entreprises forestières de la région de Mana-Saint-Laurent. Le travail à la tâche qui est typique du défrichage est celui qu'ils préfèrent parce qu'il est proche de leur métier de bûcheron, et qu'il leur laisse une relative indépendance. Lorsqu'un exploitant désire faire défricher un abattis, il indique la date à laquelle il veut que le travail soit terminé et propose un prix que l'ouvrier peut discuter en fonction de la surface et des difficultés du défrichage. Tous deux s'entendent en général assez vite, car le caractère habituel que revêt cette pratique depuis quelques années a rapidement suscité l'établissement de normes acceptées de part et d'autre. La discussion peut cependant porter sur une éventuelle augmentation du tarif motivée par l'élévation du coût de la vie à laquelle la Guyane, même sur le marché local, n'échappe pas. Lorsque le prix est établi, l'ouvrier n'a pour obligation que de respecter la date de livraison, et demeure entièrement libre d'effectuer la tâche comme il l'entend : il peut l'accomplir seul, en y passant la majeure partie de son temps pendant environ un mois (pour un abattis moyen), ou sinon embaucher lui-même d'autres personnes avec lesquelles il partagera la somme convenue.

Le processus est le même lorsqu'il s'agit d'Indiens Galibi. Mais ces derniers ne se limitent pas comme les premiers aux travaux de défrichage. Ils se font aussi engager pour le sarclage ou la plantation. Ce genre de travail étant plus difficile à circonscrire, il est alors de préférence payé à la journée, selon les barèmes en cours.

Les Créoles qui se font embaucher par des exploitants agricoles sont, quant à eux, le plus souvent payés à la journée, même lorsqu'ils font du défrichage. Leur statut est d'ailleurs un peu plus proche de ce que l'on a coutume d'appeler « ouvrier agricole » en Europe : Ils n'ont ni l'indépendance ni la responsabilité que donne un contrat de tâche globale. Ils n'ont toutefois pas pour autant la même relation que celle de l'ouvrier au patron. Et cela nous amène à la seconde raison de la faiblesse des effectifs réels d'ouvriers agricoles. En fait, aucun de ces ouvriers, qu'il soit à la tâche ou à la journée, n'est attaché à une seule exploitation. Chacun loue ses services à divers agriculteurs, et fait quelques jours d'abattage chez l'un, quelques jours de plantation chez l'autre, sans parvenir à un véritable plein-emploi. Car chaque exploitant n'utilise d'ouvriers salariés que quelques jours par an : on embauche au moment du défrichage, de la plantation, plus rarement pour la récolte et les sarclages.

En raison de ces deux facteurs — importante participation des Noirs Réfugiés et des Indiens, et mobilité des ouvriers —, les salariés de l'agriculture ne représentent finalement guère que 18 % des actifs agricoles appartenant à la population créole de Mana. On peut donc dire que pour les Créoles, l'agriculture relève essentiellement du travail indépendant. De ce point de vue, Mana ne diffère par conséquent guère de la plupart des autres communes rurales guyanaises. Si la présence un peu plus marquée d'une catégorie « ouvriers agricoles » fait montre plus qu'ailleurs de la rupture avec la tradition des exploitations de type « conjugal » et de l'entraide collective, elle n'indique pas l'apparition d'une structure réellement moderne de l'emploi dans l'agriculture : de par sa périodicité et son instabilité, le travail agricole salarié appartient en fait au domaine de ce que l'on désigne localement comme celui du « job », et entre par là même dans un système dont nous verrons qu'il reflète davantage une crise socio-économique qu'un changement moderniste.

On retrouve un problème comparable au niveau des emplois non-agricoles. Il est certain que le fait qu'au moins la moitié de la population de Mana ne vive pas de l'agriculture dénote un changement important par rapport à l'idée que l'on peut avoir de la commune traditionnelle à partir du cas d'Ouanary où la quasi-totalité des habitants n'a d'autres activités que celles liées au complexe de l'abattis. Ce fait perd toutefois une large part de sa signification si l'on ajoute qu'à l'Approuague, où l'on a pourtant décelé l'existence au moins apparente d'une certaine tradition, et où l'on n'a en tout cas pas découvert quelque indice de modernité, la population vivant de l'agriculture ne constitue guère plus de 65 % de l'ensemble de la population créole de la commune. Sans vouloir trop anticiper, nous pouvons préciser que c'est dans le passé commun d'orpaillage qu'il faudra chercher les éléments constructifs d'une comparaison entre Régina et Mana.

Il n'en demeure pas moins vrai que l'éventail des emplois est un peu plus large à Mana qu'à Régina. Le secteur commercial y occupe encore environ 7 à 8 % de la population active.

Le bourg compte en effet une douzaine de petites boutiques, derniers vestiges d'une époque plus florissante. La plupart sont désormais de vieilles échoppes où, derrière un long comptoir en bois, se côtoient les objets les plus hétéroclites, ustensiles et instruments de première nécessité, produits alimentaires et boissons... Il y a par ailleurs 6 cafés à Mana, fonctionnant le plus souvent parallèlement à l'épicerie, et trois d'entre eux sont également des restaurants. Bien que le débit des boissons fraiches soit élevé en pays tropical, ce nombre peut sembler excessif pour un village qui ne regroupe jamais plus de 500 habitants. En réalité, cette multiplicité est encore un vestige de la période des chercheurs d'or, et aujourd'hui, il n'y a plus que deux cafés et un bar-restaurant qui soient de véritables lieux de réunion pour les Mananais. D'autre part, la restauration s'adresse essentiellement à une clientèle de passage, et relève de ce que l'on peut appeler les activités touristiques de la région.

Nous avons noté l'importance du gibier à plumes dans les marais du littoral mananais. La « Savane Sarcelles » est une zone privilégiée pour les chasseurs de toute la Guyane. On y vient de Saint-Laurent, de Kourou, de Cayenne. Nous entendons ici la chasse en tant que sport, celle que l'on pratique pour l'art et le plaisir : elle est surtout le fait des métropolitains, et dans une plus faible mesure des citadins guyanais.

Chaque fin de semaine, Mana accueille donc quelques chasseurs, et ce, durant les 7 mois de l'année où est ouverte la chasse au canard sauvage qui est la plus prisée.

Mais Mana est également une étape entre Cayenne et Saint-Laurent. L'aménagement de la route intérieure de Saut-Sabbat a sans doute détourné une partie du trafic automobile qui empruntait auparavant ses pistes, lesquelles conservent cependant l'avantage d'être praticables en toute saison, ce qui n'est pas le cas de la route intérieure. Aussi notre bourg a-t-il un peu bénéficié de l'accroissement de circulation dû à l'installation d'un bac sur le Maroni, entre la Guyane et le Surinam. De plus, les services de cars assurant quatre fois par semaine la liaison entre Cayenne et Saint-Laurent font tous le détour par Mana. Il y a enfin l'attrait qu'exercent les villages Galibi des Hattes et d'Awara sur les visiteurs en mal de dépaysement. Précisons que fort heureusement pour eux, les Galibi semblent éprouver une suprême indifférence à l'égard de ces curieux...

Dans l'ensemble, ce mouvement touristique n'a évidemment pas grande envergure. Mais il nous a semblé utile d'en parler dans la mesure où il représente une part non négligeable du secteur privé autre qu'agricole, au niveau des revenus sinon à celui de l'emploi (le prix des chambres dans les deux petits hôtels du bourg et celui des repas sont relativement élevés), et surtout, parce que c'est en ce sens que certains notables de Mana voient l'avenir de leur commune.

Parmi les autres branches du secteur privé, il faut citer les entreprises forestières. Là encore, la tendance est la régression. Au moment de l'enquête (1969), ces entreprises sont déjà uniquement localisées dans la zone de Laussat, c'est-à-dire à plus de 40 km du bourg, sur la route intérieure de Saut-Sabbat, et bien que situées dans les limites de la commune, elles appartiennent plutôt à l'orbite de Saint-Laurent. De toute façon, elles emploient surtout des Noirs Réfugiés Bosch et Saramaka. Pour ce qui est de la population active créole de Mana, elles n'en concernent que 13 %.

Quant à l'artisanat, après avoir connu une période particulièrement flo-

rissante au début de ce siècle, il est tombé au point de ne plus occuper que 3 % de cette même population active. Paradoxalement, c'est peut-être la fabrication des canots créoles qui a le moins régressé. En effet, durant l'orpaillage, le trafic avec les villages miniers s'effectuait essentiellement sur des canots Saramaka, lesquels présentaient le double avantage d'être assez larges pour permettre le transport du frêt, tout en étant profilés pour le passage des sauts et des rapides. Les Saramaka n'en construisent plus guère aujourd'hui, puisque le haut des fleuves a cessé d'être fréquenté. Le canot créole est plus proche des barques européennes, et ne peut servir que sur des cours d'eau calmes. Il n'a jamais acquis ni l'originalité ni la pureté de forme des canots des Noirs Réfugiés : il est fait pour l'agriculteur qui doit se rendre à son abattis et en rapporter ses récoltes.

> Au moment de l'enquête, il y a encore deux artisans de Mana, deux frères, qui sont spécialisés dans la fabrication de ces canots, qu'ils vendent aux paysans ayant gardé des abattis le long du fleuve ou encore aux touristes qui vont régulièrement chasser dans les marais. Mais il est certain que depuis que les cultivateurs tendent à aller s'installer au bord de la route, le marché s'amenuise et cet artisanat est voué à disparaître dans un avenir très proche.

Le mouvement de recul est encore plus marqué dans les autres branches artisanales, car il n'y a désormais plus assez de monde à Mana pour que charpentiers, menuisiers et ébénistes puissent exercer leurs métiers respectifs à plein temps. On assiste alors à l'avènement de nouvelles catégories professionnelles. Dans le domaine de la construction par exemple, les quelques rares maisons neuves sont effectuées en dur, et le charpentier doit se faire plus ou moins maçon, quand ce n'est pas simple manœuvre pour le compte d'une entreprise de Saint-Laurent. Quant aux autres artisans, ils sont pour la plupart devenus des sortes de bricoleurs, travaillant en « job » à des tâches très diverses. Il en va de même pour la confection des vêtements. S'il y a dans le bourg un marchand qui revend des toiles et des calicots fleuris à bon marché, il y a à Saint-Laurent des magasins où l'on peut se procurer des vêtements habillés, de la lingerie, des chaussures... Aussi ne fait-on plus guère sur place que les vêtements quotidiens que l'on porte jusqu'à usure complète : robes de cotonnade à longues jupes froncées pour les femmes, costumes de travail masculins en grosse toile bleue ou beige. Cela n'occupe plus qu'occasionnellement les deux ou trois femmes du pays qui sont couturières et ont conservé leurs vieilles machines à coudre, à main ou à pédale.

En fait, il y a toute une partie de la population active à laquelle on ne peut attribuer ni métier, ni emploi défini : c'est le règne du « job ». Pour les femmes, il s'agit de petits travaux sans continuité de ménage, de lessive, de repassage ou de couture. Pour les hommes, ce sont soit des travaux de mécanique, de maçonnerie ou de menuiserie, effectués à la demande, soit des emplois temporaires de manœuvre pour la commune ou les Travaux Publics. Nous avons là la création d'une véritable catégorie d'emplois qui prend de plus en plus d'ampleur : au moment de l'enquête, elle vient déjà en seconde place dans la distribution, par odre d'importance en effectifs, des différentes catégories de travailleurs. On trouve en effet :

— 40 % environ d'agriculteurs indépendants,
— 25 % de travailleurs en « job »,
— 13 % d'employés dans les industries forestières,
— 12 à 13 % d'employés stables du secteur public,
— 7 à 8 % de petits commerçants et restaurateurs,
— 3 % d'artisans à temps plein.

Par rapport au modèle traditionnel tel qu'on peut le voir à Ouanary où il n'y a ni commerçants, ni travailleurs de l'industrie, et où l'agriculteur qui est aussi chasseur et pêcheur sait s'improviser charpentier, menuisier, voire ébéniste ou fabricant de canots (encore que cette dernière pratique se perde au profit des canots achetés à l'extérieur, sur l'Oyapock), la nouvelle division du travail dont fait montre Mana marque un incontestable changement dont on ne saurait nier qu'il est influencé par une certaine modernité. Mais on ne saurait davantage nier que cette évolution, pour moderniste qu'elle soit, s'accompagne d'un malaise : la montée de la catégorie « jobs » à laquelle aboutit la régression de l'artisanat n'indique pas autre chose.

Un regroupement moderniste : le syndicat agricole

Le domaine de l'agriculture est celui où apparaissent, malgré certaines contradictions, les éléments modernistes les plus positifs. A cet égard, il convient de mettre en relief un phénomène a priori moderniste par excellence, celui de l'existence d'un regroupement des agriculteurs dans le cadre d'un syndicat servant de base au fonctionnement d'une coopérative de vente.

Créé en 1957 sous le titre de « Groupement d'Exploitations Agricoles », et selon les statuts définis par la F.N.S.E.A. [1] à laquelle il s'affiliait, le syndicat agricole de Mana a commencé avec 23 adhérents. Il s'agissait de petits exploitants pratiquant les vieilles méthodes d'abattis itinérants sur brûlis. Au moment qui nous intéresse, le syndicat comporte 35 membres dont l'adhésion est liée à un complet remaniement datant de 1967. En effet, après avoir eu pendant 10 ans une existence uniquement légale, le syndicat de Mana a servi à cette date de base à la constitution d'une coopérative de vente de produits agricoles. Pour comprendre la portée exacte de cet événement, il faut le replacer dans son double contexte économique, local et départemental. Spécialisé dans la seule production agricole, le paysan de Mana doit tirer de ses abattis non seulement les éléments de sa propre consommation, mais aussi un revenu suffisant pour qu'il puisse acheter ce qu'il ne produit ou ne fait plus lui-même. Le problème de l'écoulement de sa production agricole est donc pour lui tout à fait primordial. Or, la présence de quelque 50 exploitations dans la région provoque assez vite la saturation du marché strictement local qui n'est pas très important. En revanche, Cayenne et ses 25 000 citadins (en 1969) pourrait être un débouché de plus grande envergure. Encore faut-il préciser que l'on y consomme beaucoup de produits d'importation : l'huile, les condiments et les conserves viennent de métropole, le sucre

(1) *Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles. Signalons qne le mot syndicat ne sera employé à Mana qu'un certain nombre d'années plus tard.*

de canne brut et le riz sont importés du Surinam, et l'on constate depuis quelque temps un accroissement des importations martiniquaises concernant des produits qui poussent ou qui sont fabriqués en Guyane (conserves de jus de fruits tropicaux, rhum). De plus, le riz importé coûte bien moins cher que le couac local, et tend à le remplacer dans l'alimentation quotidienne des Cayennais. C'est donc essentiellement sur les produits frais tels que « légumes pays », produits maraîchers et fruits que porte la demande du marché de Cayenne. Les paysans des alentours de la ville ne produisent pas assez pour satisfaire cette demande. Pour qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir recours aux importations surinamiennes en la matière, il faudrait que les communes du littoral participent à l'approvisionnement de Cayenne. Mais l'acheminement de ces denrées périssables sur une distance longue relativement au climat pose des problèmes de rapidité et de régularité qui sont la plupart du temps mal résolus faute d'organisation. Pourtant, depuis une quinzaine d'années, on a créé des syndicats agricoles dans diverses communes. Nous venons de voir que celui de Mana date de 1957. Mais pendant longtemps, ce dernier aussi bien que les autres s'est avéré totalement inefficace quant à l'organisation de l'écoulement de la production, et il a fallu attendre une impulsion extérieure pour qu'en 1967 les choses prennent une autre tournure.

> Les cultivateurs de l'Ile de Cayenne trouvaient à écouler aisément leurs denrées, et à des prix élevés, auprès des petits commerçants de la ville. Ils n'avaient donc aucune raison de consentir ni un tarif de faveur, ni même la priorité aux collectivités. Depuis un certain temps, l'économe du centre hospitalier de Cayenne cherchait une solution au problème que lui posait, dans de telles conditions, le ravitaillement des malades et du personnel de l'hôpital en produits frais. En 1967, il a décidé de s'adresser directement aux divers groupements d'agriculteurs du pays. C'est à Mana que sa proposition a trouvé le meilleur écho, et ce n'est pas un hasard. Producteurs de manioc, les paysans de l'Est cherchaient avant tout à écouler leur surplus de couac, aliment que l'économe ne souhaitait pas donner en très grandes quantités à ses malades ; l'agriculture de Kourou était en pleine mutation à cause de l'implantation de la base spatiale ; la production agricole de la région de Sinnamary-Iracoubo trouvait un débouché plus naturel auprès de la population laborieuse qui commençait à affluer sur les chantiers de Kourou ; à Mana au contraire, la passation d'un marché avec le centre hospitalier pouvait offrir une bonne solution au problème de l'écoulement des produits de l'abattis, problème que les agriculteurs n'arrivaient pas à résoudre toujours parfaitement. Il faut dire qu'habitant l'une des communes les plus éloignées de Cayenne (220 km avec deux passages de bac à l'époque), les paysans mananais étaient particulièrement mal placés pour vendre directement aux commerçants de la ville auxquels il fallait livrer les marchandises, tandis que l'économe de l'hôpital proposait de venir prendre sur place les denrées qu'il voulait acheter.
>
> Les débuts de l'expérience ont cependant été assez timides : venant de l'acheteur et de façon assez soudaine, l'initiative a tout d'abord provoqué la méfiance des producteurs pressentis. Mais quelques agriculteurs ont immédiatement perçu l'intérêt de cette proposition. Ils ont alors entraîné les autres, et le principe a rapidement obtenu l'approbation de la majorité des membres du groupement.
>
> Le syndicat dispose d'une camionnette et d'un chauffeur chargé d'effectuer le ramassage des produits que chaque agriculteur dépose au bord de la route, devant son abattis. Ceux qui cultivent

en bordure de rivière doivent assurer eux-mêmes le charroi de leurs récoltes jusqu'à la route. Le Président du syndicat centralise l'ensemble et comptabilise l'apport de chacun. Il sert d'intermédiaire entre les producteurs et l'acheteur. C'est lui qui perçoit les paiements et redistribue aux participants les sommes qui leur reviennent. Le système n'est pas au seul bénéfice de l'hôpital de Cayenne : celui de Saint-Laurent y participe également. Le ramassage est effectué une fois par semaine.

Après trois ans de fonctionnement de cette organisation, l'économe de l'hôpital pouvait estimer que « la partie était gagnée » : la défection des agriculteurs de Mana n'était plus à craindre de son point de vue. Ce résultat n'était pas évident au début, car l'entreprise avait de nombreux obstacles à surmonter. En effet, si le principe a vite été accepté, les difficultés n'ont pas tardé à apparaître au niveau des modalités. La toute première a concerné l'établissement des prix. Ces derniers ont été discutés âprement : habitués à vendre peu mais cher, les cultivateurs ont eu à peine saisir l'intérêt de vendre davantage à meilleur marché. Ils ont fini par accepter un barème, mais pour des raisons d'opportunité d'où était exclue la compréhension réelle des mécanismes du marché en gros. Ce fait montrait toutefois leur volonté d'essayer le nouveau système qu'on leur proposait. La seconde difficulté est née des lenteurs administratives dans les délais de paiement : pendant deux ans, les agriculteurs ont dû attendre en moyenne un mois entre chaque envoi de marchandises et la réception du montant de la facture correspondante. Il est évident que c'était là une gêne considérable pour ces petits paysans aux ressources relativement faibles. Depuis janvier 1970, ces délais ont été ramenés à 8 jours, et ce changement a certainement été un gros atout dans le maintien de l'entreprise. Néanmoins le problème le plus important subsiste ; il réside dans l'inadéquation des productions mananaises aux besoins de l'hôpital. Et là, il y a toute une erreur d'interprétation à la base : en adhérant à ce principe d'écoulement, les cultivateurs pensaient que l'hôpital allait leur acheter toute leur production. Mais pour parvenir à un tel équilibre, il aurait fallu que l'agriculture mananaise se réorganise entièrement en fonction des besoins de l'hôpital. Car celui-ci n'est pas un acheteur comme les autres : il doit pourvoir à l'alimentation de malades, laquelle est un peu différente de celle de personnes valides ; son intérêt se porte davantage sur les produits maraîchers et sur les fruits que sur les légumes-pays qui sont des féculents. Si les agriculteurs de Mana ont fait dès 1968 un net effort au point de vue des cultures maraîchères, celui-ci s'avère insuffisant pour satisfaire toute la demande de l'hôpital en la matière. Par ailleurs, la culture des légumes, on l'a vu, reste vivace, et le paysan veut en écouler la production. L'hôpital lui en achète sans doute une partie, mais non point la totalité. Et c'est là l'un des plus grands désappointements des producteurs à l'égard de ce système de vente. Si le problème des débouchés est partiellement résolu, il ne l'est donc pas complètement. De surcroît, la coopérative ne fonctionne que dans le cadre du marché passé avec le centre hospitalier, et chacun doit écouler ses excédents par ses propres moyens, c'est-à-dire avoir recours aux commerçants de Saint-Laurent qui payent plus cher. Aussi, les petits cultivateurs qui n'ont pas de grosses récoltes à vendre préfèrent-ils en fin de compte en revenir à l'ancien système.

Les trois premières années de fonctionnement de la coopérative ont en fait opéré une sorte de sélection : alors qu'au départ une quarantaine d'agriculteurs se trouvaient également concernés, certains ont répondu plus que d'autres à la demande. En 1970, ils sont 5 à assumer à eux seuls la moitié des ventes

au centre hospitalier ; d'une façon plus générale, on peut dire qu'ils sont une douzaine à participer pleinement au système et à en assurer la continuation.

12 exploitants sur 50, soit à peu près 25 %, telle est donc la proportion d'agriculteurs réellement touchés par le changement moderniste que représente le groupement coopératif du syndicat. Il s'agit d'exploitants dont au moins une partie des abattis est désormais fixée. Ils n'ont pas renoncé pour autant à planter des légumes-pays, mais ils ont fait un net effort pour augmenter leurs cultures maraîchères et fruitières. Il faut constater par ailleurs que ce sont les agriculteurs les plus « dynamiques » : ils produisent généralement plus que les autres, et ce qui les intéresse dans le marché passé avec l'hôpital, c'est justement de pouvoir vendre rapidement et régulièrement de plus grandes quantités de denrées agricoles. Il n'empêche que lors des assemblées syndicales où ces problèmes sont à l'ordre du jour, ils sont les premiers à discuter les prix et à essayer de les faire monter. Mais ils acceptent malgré tout le principe d'être payés à un cours inférieur à celui de la revente locale. Les autres en revanche n'acceptent pas ce principe : ils ne produisent en général pas assez pour y avoir intérêt, au moins pour ce qui est des cultures maraîchères et fruitières pour lesquelles l'offre n'égale pas la demande de l'hôpital. Par ailleurs, leur production reste le plus souvent axée sur les dachines, les bananes vertes, et parfois même le couac, c'est-à-dire sur des denrées pour lesquelles ils doivent de toute façon trouver d'autres acheteurs. Ils se sentent donc finalement assez peu concernés par le système de la coopérative. Si l'on rappelle qu'ils représentent 75 % de l'ensemble des cultivateurs mananais, on entrevoit déjà toutes les limites du changement.

Les indices d'une crise

En décrivant le changement mananais, nous avons été amenés à suggérer l'idée d'un certain malaise. Au niveau des faits apparents où nous voulons pour l'instant demeurer, c'est sans doute le domaine familial qui apporte le meilleur indice de la crise sous-jacente. Il fait en effet montre d'une totale astructuration. Étant donné les phénomènes d'immigration qui ont bouleversé cette commune autant que celle de Régina durant la période de l'or, il serait également vain d'y chercher quelque système d'alliance. Mais on ne trouve pas davantage de règle ailleurs. Mariages légaux, mariages coutumiers et polygamie successive, par exemple, se côtoient sans qu'aucune forme soit jugée plus « normale » qu'une autre. La profonde instabilité des foyers s'accompagne d'une grande instabilité des formes. Le mariage légal touche la moitié de la population, mais n'est pas un corrélatif de la stabilité du couple. Sans doute est-il un facteur de stabilisation, mais il intervient généralement assez tard : il n'est pas rare qu'après divers concubinages successifs, on se fixe avec le dernier protagoniste dans un mariage légal ou coutumier ; il arrive aussi que l'on contracte un mariage coutumier pendant un certain nombre d'années, pour épouser ensuite légalement quelqu'un d'autre. Et cela concerne autant les hommes que les femmes.

L'astructuration familiale apparaît aussi au niveau de la responsabilité des parents vis-à-vis de leurs enfants. Environ 70 % des enfants nés à Mana

depuis 1950 ont été reconnus par leurs pères. Les 30 % restants portent les noms de leurs mères, bien que leurs pères soient presque toujours connus. On peut donc conclure à la formation d'une règle de transmission patrilinéaire du nom. Est-ce à dire que la famille est en voie de se fixer dans une forme patrifocale ? Le problème n'est pas aussi simple, et pour en comprendre les données, il faut plutôt examiner la façon dont est perçue et assumée la responsabilité du père. Nous exposerons à ce propos trois cas concrets :

> M. X est agriculteur. Il a aujourd'hui 50 ans. Il est marié légalement depuis 15 ans à une femme un peu plus jeune que lui. A l'âge de 20 ans, il a eu un enfant d'une liaison passagère, trop brève pour qu'il la compte comme un foyer. Il n'a pas reconnu ce fils, et ne saurait dire ce qu'il est devenu. Quelques années plus tard, il a eu un second enfant d'une femme avec laquelle il a vécu en concubinage pendant 5 ans. Il a reconnu cet enfant. Celui-ci avait 4 ans lorsque le couple s'est séparé, et la mère l'a emmené avec elle à Cayenne où elle partait chercher du travail. Au début, M. X a envoyé quelques produits de son abattis pour aider à l'éducation de son enfant, mais il a très vite cessé de se préoccuper de la question. Lorsqu'il a épousé son actuelle femme, celle-ci avait déjà deux enfants d'un concubinage antérieur, tous deux reconnus par leur père. Ce dernier l'avait aidée à s'occuper de leurs enfants durant tout le temps où il était resté avec elle. Puis, ayant quitté Mana, il s'était désintéressé de sa progéniture. Lorsqu'il s'est marié, X a pris en charge les deux enfants de sa femme et les a élevés comme s'ils étaient les siens. Néanmoins, lorsqu'il parle d'eux il ne dit pas « mes enfants », mais « les enfants de madame ».
>
> Mme Y a 28 ans. Elle est célibataire et mère de 3 enfants. L'aîné a 11 ans, et porte son nom. Les deux autres sont tout jeunes et portent le nom du concubin dont elle vient de se séparer. Elle n'a pas de véritable métier. Elle fait des petits travaux de couture, et ses ressources ne lui permettent pas d'assumer seule la charge de 3 enfants. Elle ne s'inquiète cependant pas trop, car elle pense trouver rapidement un autre concubin. Toutefois, au cas où les choses ne se passeraient pas comme elle voudrait, elle envisage de confier les deux petits à leur père qui est prêt à les accueillir, et de ne garder avec elle que l'aîné.
>
> Mme Z a 65 ans. Elle est célibataire, mais a vécu pendant 30 ans avec un « mari » décédé depuis 10 ans. Tous deux ont eu et élevé 5 enfants aujourd'hui adultes. Ces 5 enfants sont partis à Cayenne dès qu'ils ont eu l'âge de travailler. Deux d'entre eux sont actuellement en métropole. Il y a quelques années, la plus jeune fille alors âgée de 20 ans est revenue à Mana avec un enfant que le père n'avait pas voulu reconnaître. Madame Z a accueilli ce petit fils sous son toit, et depuis l'élève. Sa fille est repartie à Cayenne gagner de l'argent, puis s'est mise en ménage et a eu d'autres enfants. Mais son aîné est resté à la charge de la grand-mère qui d'ailleurs ne s'en plaint pas, malgré les faibles ressources que lui procure l'entretien d'un petit jardin potager.

Ces trois exemples ne sont pas à proprement parler représentatifs. Nous les avons exposés dans le but de faire ressortir la complexité du phénomène étudié ; il s'en dégage néanmoins certaines constantes généralisables à l'ensemble de la population créole de Mana. C'est tout d'abord la forte tendance à la matrifocalité. La jeune femme que nous avons appelée Mme Y ne songe à laisser ses enfants à leur père qu'au cas où elle ne trouverait aucune solution pour les garder avec elle. Elle n'a plus ses parents et ne peut adopter la solution inter-

médiaire qui consiste à confier un enfant à sa grand-mère maternelle, comme dans notre troisième exemple. On peut estimer que dans environ 70 % des cas, les femmes gardent leurs enfants auprès d'elles. Mais cela ne veut pas dire qu'elles en assument à elles seules la responsabilité. En fait, c'est toujours un homme qui subvient en tout ou en partie aux besoins de la femme et de ses enfants [1]. Il peut avoir des enfants qui lui sont propres et qu'il considère comme tels, mais ce sont les enfants de sa femme, qu'ils soient ou non les siens, qu'il estime avant tout devoir prendre en charge. Cela fait qu'en fin de compte, à Mana, la responsabilité du « père » s'exerce dans le cadre du foyer et varie avec lui.

Or, aucune notion de famille étendue ne vient pondérer l'astructuration liée à l'instabilité de la famille nucléaire. Dès qu'un enfant devient adulte, il quitte ses parents, et pour peu qu'il change de lieu de résidence, il reste des années sans les revoir. Les relations avec les oncles et les tantes sont presque inexistantes ; même celles avec les frères et les sœurs se relâchent avec le temps. Les relations avec les collatéraux ne reprennent quelque vigueur qu'avec l'exode rural : une personne quittant Mana pour Cayenne pourra demander à un parent déjà sur place de lui donner asile un moment, mais ne restera pas très longtemps dans cette dépendance. Précisons enfin que la relation avec la marraine joue parfois un rôle important. Ce rôle s'inscrit dans le système de la matrifocalité : la marraine est réellement perçue comme celle qui doit remplacer la mère lorsque celle-ci n'est plus et qu'il n'y a plus la grand-mère maternelle pour assumer la charge de l'enfant. Il existe ainsi à Mana un certain nombre de personnes qui ont été élevées par leurs marraines. Ajoutons toutefois que ces enfants se sont trouvés être orphelins extrêmement jeunes : les relations entre la mère et la marraine se distendent en effet avec le temps. De toute façon, ces cas sont trop isolés pour que l'on puisse parler d'une institution du parrainage à Mana.

Si la faiblesse de l'organisation familiale est particulièrement marquée, elle n'est jamais que le reflet partiel d'un état de crise beaucoup plus général. Mais on ne saurait comprendre les pleines dimensions de cette crise à travers la seule étude des faits actuels, tels qu'ils se livrent à l'observation ethnographique : ces faits, cette crise ont une histoire sous l'éclairage de laquelle ils prennent leur véritable relief. Prenons l'exemple de la fréquence de la conception du travail sous la forme de « job ». On peut dire que cette fréquence est liée à une double instabilité : celle des emplois et celle des travailleurs. L'instabilité des emplois s'inscrit dans le cadre des difficultés de la reconversion économique aux lendemains de l'orpaillage : nous verrons que les industries forestières n'ont jamais pu prendre le relais de la mine, ni au niveau de la production, ni à celui des emplois, et que Mana n'a pas échappé à la crise économique générale, de sorte que le retour à l'abattis s'est avéré le seul réel débouché offert aux chômeurs que l'épuisement des placers refoulait vers le littoral. Cependant, l'agriculture ne pouvait absorber la totalité de ces bras disponibles, étant donné les difficultés d'écoulement des produits de l'abattis. Il en est résulté que pour ceux qui n'ont pas voulu ou pas pu reprendre le sabre et la hache, la seule règle a été de « se débrouiller », suivant l'expression guyanaise, soit en allant chercher du travail à Cayenne, soit en se contentant des « jobs » locaux. Mais de surcroît, cette adop-

(1) *Ce phénomène doit être mis en relation avec le fait que les femmes n'ont pratiquement pas de possibilités de travail dans les communes rurales. Il se pose en des termes différents à Cayenne, nous le verrons.*

tion massive du système de « jobs » n'est pas la conséquence de la seule instabilité des entreprises : elle relève aussi d'une certaine volonté d'indépendance où les situations antérieures d'esclavage et d'orpaillage ont un rôle primordial.

On pourrait aborder de la même manière le problème de l'exode rural. Mais le phénomène, à la fois reflet et moteur de la crise rurale, est trop important pour que l'on se contente de l'évoquer succinctement, en tant qu'indice. En fait, tout comme pour le « job », pour comprendre les véritables raisons de l'exode rural, pour expliquer le refus de bon nombre d'agriculteurs d'adhérer pleinement au syndicat et à la coopérative en tant qu'organes collectifs, pour saisir les causes profondes de l'astructuration familiale, enfin pour voir le niveau de fonctionnement et d'authenticité du groupe mananais, il faut nécessairement en venir à l'analyse historique. Seule l'étude des situations passées et de leur enchaînement peut donner la mesure de la modernité mananaise et de la tradition de l'Est : tel est l'objectif de la seconde partie que nous allons maintenant aborder.

Deuxième Partie

PERSPECTIVES HISTORIQUES ET FONDEMENTS DE LA CRISE

3

La situation servile et son héritage

Le code noir

Le Code Noir ou Édit de mars 1685, « servant de règlement pour le gouvernement et l'administration de la justice et de la police des Iles françaises de l'Amérique, et pour la discipline et le commerce des nègres et esclaves dans ledit pays » est un monument législatif lourd de sens historique. On en trouvera le texte in extenso, en annexe. Citons-en ici quelques extraits significatifs :

> « — *Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique (...)*
> — *Défendons très expressément aux curés de procéder aux mariages des esclaves, s'ils ne font apparoir du consentement de leurs maîtres. Défendons aussi aux maîtres d'user d'aucunes contraintes sur leurs esclaves pour les marier contre leur gré.*
> — *Les enfants qui naîtront des mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves (...)*
> — *Voulons que, si le mari esclave a épousé une femme libre, les enfants tant mâles que filles, soient de la condition de leur mère (...) ; et que, si le père est libre et la mère esclave, les enfants soient esclaves pareillement.*
> — *Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive, ni de gros bâtons, à peine de fouet (...)*
> — *Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper (...) à peine de punition corporelle qui ne pourra être moindre que du fouet ou de la fleur de lys ; et en cas de fréquentes récédives et autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort, ce que nous laissons à l'arbitrage des juges (...)*
> — *Défendons aux esclaves de vendre des cannes à sucre pour quelque cause ou occasion que ce soit, même avec la permission de leurs maîtres (...)*
> — *Leur défendons d'exposer au marché, ni de porter dans les maisons particulières pour vendre aucune sorte de denrées (...) sans permission expresse de leurs maîtres (...)*
> — *Seront tenus les maîtres, de faire fournir par chaque semaine, à leurs esclaves âgés de dix ans et au-dessus, pour leur nourriture (... : suit liste de denrées).*
> — *Leur défendons pareillement de se décharger de la nourriture et subsistance de leurs esclaves en leur permettant de travailler certains jours de la semaine pour leur compte particulier.*

— Déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leur maître (...)
— Voulons néanmoins que les maîtres soient tenus de ce que les esclaves auront fait par leur commandement (...), et si rien n'a tourné au profit des maîtres, le pécule desdits esclaves que leurs maîtres leur auront permis d'avoir en sera tenu après que leurs maîtres en auront déduit par préférence ce qui pourra leur en être dû (...)
— Ne pourront, les esclaves, être pourvus d'offices ni de commissions ayant quelques fonctions publiques (...) ; et en cas qu'ils soient ouïs en témoignage, leur déposition ne servira que de mémoire pour aider les juges à s'éclaircir (...)
— L'esclave qui aura frappé son maître (...) avec contusion ou effusion de sang, sera puni de mort.
— Les vols qualifiés (...) qui auront été faits par les esclaves ou par les affranchis, seront punis de peines afflictives, même de mort si le cas le requiert.
— L'esclave fugitif (...) aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys à l'épaule ; et s'il récidive (...) il aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule, et la troisième, il sera puni de mort.
— Déclarons les esclaves être meubles, et comme tels entrer dans la communauté (... : suit une série d'articles consacrés aux problèmes juridiques que peut soulever la propriété d'esclaves).
— Les maîtres âgés de vingt ans pourront affranchir leurs esclaves (...)
— Commandons aux affranchis de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres (...) en sorte que l'injure qu'ils leur auront faite soit punie plus grièvement que si elle était faite à une autre personne (...)
— Octroyons aux affranchis les mêmes droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres (...) ».

Que dire de ce texte, lorsque l'on sait qu'il fut pendant longtemps la seule législation en vigueur pour régler le sort des esclaves à la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Bourbon ? Avec une incomparable minutie qui porte bien la marque de l'époque de Louis XIV et des « plaideurs », il fait état de tous les points qui pourraient faire l'objet de litiges, quant à la possession de ce nouveau type de biens meubles que sont les esclaves ; mais s'il définit les droits du maître, il reste d'une discrétion non moins incomparable pour ce qui est des droits de l'esclave, et ouvre ainsi la voie à l'arbitraire le plus total, l'esclave n'ayant aucun réel moyen de se défendre contre les abus perpétrés par son maître.

Les conditions serviles en Guyane française

La colonisation française en Guyane n'a jamais abouti à la formation de plantations aussi prospères qu'aux Antilles ou dans les Guyanes voisines. Nous avons vu les scandales et les échecs par lesquels se sont soldées les grandes tentatives de peuplement ou de mise en valeur. Seule, la région de Cayenne a pu bénéficier d'un relatif développement. En 1737, alors que les deux « cantons » de l'Oyapock et de l'Approuague ne comptaient que 131 personnes, celui de Cayenne (qui s'étendait alors jusqu'à la rivière de Kourou) représentait 4 805 personnes, dont 475 colons blancs, 4 297 esclaves noirs et 33 affranchis. On y dénom-

brait 158 habitations, dont 14 sucreries, les autres étant spécialisées dans la culture du cacao, du café ou du rocou. En 1777, la population de la colonie était passée à près de 10 000 personnes dont 1 389 Blancs et 8 441 Noirs esclaves. Mais à la même époque, le Surinam voisin comptait 80 000 personnes dont 75 000 esclaves pour 650 plantations d'envergure, souvent sur polders : on voit toute la modestie de la colonie française et de ses abattis. Car la principale méthode de culture y était toujours celle du brûlis sur terres hautes. Il y avait néanmoins quelques habitations assez vastes, telles les sucreries, qui regroupaient à elles seules une large partie des esclaves de la colonie, et qui, de ce point de vue, se démarquaient très nettement de la masse des petites habitations où la main-d'œuvre servile était faible, voire presque inexistante : quoique n'impliquant pas la richesse desdites habitations — certaines ne se maintenaient que grâce aux avances renouvelées de l'État —, cette présence d'une minorité d'habitations réunissant une majorité d'esclaves est importante à noter pour comprendre la vraie nature du régime servile en Guyane.

On sait en réalité peu de choses sur les habitations de Guyane et leurs esclaves au cours de ce XVIIIe siècle. Pour avoir des renseignements plus précis, et surtout plus systématiques, il faut attendre une ordonnance de Louis-Philippe datant de janvier 1840 et organisant le « patronage » des esclaves dans les colonies françaises : cette ordonnance prévoyait en effet que les magistrats feraient des tournées régulières dans toutes les habitations, et en consigneraient les résultats dans des rapports détaillés, portant notamment sur :

> « La nourriture et l'entretien des esclaves ; le régime disciplinaire ; les heures de travail et de repos des noirs ; les exemptions de travail motivées sur l'âge, les infirmités ; l'instruction religieuse et les mariages des esclaves ; l'exécution des ordonnances relatives aux recensements et aux affranchissements ».

Toutefois, la mise en application de cette ordonnance posa quelques problèmes aux trois seuls magistrats du Parquet affectés en Guyane (un procureur général, un procureur du Roi et son substitut). Hors l'Ile de Cayenne, l'isolement des habitations, leur difficulté d'accès, la nécessité pour le magistrat-inspecteur de demander l'asile au propriétaire, la restriction consécutive de sa liberté de jugement : autant d'entraves au bon exercice du patronage qui se résuma à une visite annuelle. Outre le protectorat des esclaves, la simple connaissance des faits en a été affectée : les rapports manquent de précisions sur les petites habitations dispersées, ou sur les régions très reculées, tel l'Oyapock. Néanmoins, les résultats en sont précieux comme il apparaît dans le « *Résumé des tableaux d'inspection fournis par les magistrats de la colonie de juillet 1841 à juin 1843* » :

Nombre d'habitations visitées	Sucreries	37
	Caféières	1
	Vivrières et autres petites cultures	78
	Cotonnières	82
	Rocou	86
	Cultures mixtes	216
		500
Nombre de noirs	Au-dessous de 14 ans	4 658
	De 14 à 60 ans	14 623
	De 60 ans et au-dessus	1 146
		20 427

Nourriture	Nbre d'habitations où on donne l'ordinaire	99
	Nbre d'habitations où on donne deux samedis par mois	331
	Nbre d'habitations à régime mixte	67
	Sans renseignements	3
Vêtements	Nbre d'habitations où on donne les vêtements prescrits	315
	Nbre d'habitations où on donne qu'en partie	169
	Nbre d'habitations où on ne donne pas	11
	Sans renseignements	5
Hôpitaux	Nbre d'habitations où les hôpitaux sont bien ou assez bien tenus	210
	Nbre d'habitations où ils sont mal tenus	28
	Nbre d'habitations où les noirs sont soignés dans les cases ou chez les maîtres	259
	Sans renseignements	3
Cases	Nbre d'habitations où les cases sont en bon état ou passables	408
	Nbre d'habitations où elles sont en mauvais état	70
	Nbre d'habitations où il n'y en a pas	22
Jardins	Nbre d'habitations où les jardins sont bien ou assez bien cultivés	379
	Nbre d'habitations où il sont mal cultivés	31
	Nbre d'habitations où il n'y a pas de jardins	90
Travail	Nbre d'habitations où le travail est de neuf heures et demie par jour	500
	Nbre de noirs ou négresses exempts de travail à raison de leur âge, de leurs infirmités, de grossesses, etc	1 076
Marronages et évasions	Nbre de marronages et évasions existants au moment des visites	161
Instruction religieuse	Nbre d'habitations où il y a commencement d'instruction religieuse	320
	Nbre d'habitations où elle est nulle ou très négligée	177
	Sans renseignements	3
Mariages	Nbre de ménages existants sur les habitations	1 422

Les deux premières rubriques nous apprennent que le nombre des exploitations est assez élevé relativement aux effectifs de population, et qu'en conséquence, l'exploitation guyanaise moyenne ne comporte qu'une quarantaine d'esclaves, dont une trentaine en état de travailler. C'est peu en regard des chiffres antillais. Mais de surcroît, cela ne représente pas l'exploitation la plus courante, la courbe de répartition des effectifs d'esclaves n'étant pas « normale ». Sans doute est-il peu de très grosses plantations en Guyane, en ce milieu du XIXe siècle : l'établissement de Mana et ses 500 esclaves libérables [1], passe alors

(1) *Il n'est pas compté dans le précédent recensement, car il ne relève alors que de la seule autorité de la Mère Javouhey.*

pour l'un des plus importants du pays ; il y a également quelques habitations de belle envergure dans l'Ile de Cayenne et ses alentours ; on peut encore citer les deux grandes plantations du quartier d'Oyapock, celle de la Montagne Lucas en face du bourg actuel d'Ouanary, et celle de la Montagne d'Argent, faisant toutes deux de la culture sur polders, encore que ces renseignements ne proviennent que de la tradition orale et ne figurent explicitement dans aucun rapport officiel. Pour le reste de la colonie, la très petite exploitation est de règle :

> « Le quartier de Kourou compte un grand nombre d'habitations ; mais toutes, à part quelques unes, sont sans importance comme sans valeur. La maison du maître ne s'y distingue pas de la case de l'esclave. En y arrivant, une sorte de délabrement atteste la pauvreté et attriste l'imagination. Quand on a questionné le propriétaire, qui est presque toujours un nègre affranchi, on le quitte pénétré de sa misère (...)
> Sur le littoral de Sinnamary, excepté quatre ou cinq habitations où l'on fait du coton, du rocou et même des planches, le reste des habitations, n'ayant que deux ou trois nègres, s'occupe seulement de faire des vivres et de la pêche (...)
> Le quartier d'Oyapock est dépeuplé. Avec peu d'esclaves, les habitants ne sauraient se livrer aux grandes cultures ; le bois, le maïs, le manioc, le cacao, le café, un peu de rocou et de coton, font l'objet de leurs soins. (...) » (Extrait des rapports des magistrats, 1842).

Les autres rubriques du « Résumé » ne peuvent se comprendre qu'en fonction du Code Noir et des amendements qui y furent introduits au moment de sa reprise, après la première abolition de l'esclavage.

Le nouveau texte, promulgué par Victor Hugues en 1803, entérinait en effet certaines des particularités du régime servile en Guyane, tels les principes de la tâche arbitrée par Guisan [1] et du « samedi-nègre » :

> « Art. 5 — Sur les habitations, et dans les cas où les nègres travaillent à la tâche, elle est et demeure fixée dans les proportions actuellement existantes (...)
> Art. 6 — Il sera délivré à chaque nègre et négresse une petite portion de terre de l'habitation, suffisante pour être plantée et cultivée par eux en vivres.
> Il est ordonnée aux proprétaires et économes de veiller à ce que ces vivres soient suffisantes en tout temps, et les jardins des nègres tenus en bon état.
> Art. 10 — l'usage qui a prévalu dans la colonie, de donner aux esclaves des habitations un samedi alternativement pour travailler à leurs jardins et faire leurs vivres. sera maintenu autant que les maîtres le jugeront convenable (...) »

Mais pour ce qui est de la discipline des esclaves, le nouveau texte ne faisait que reprendre les éléments essentiels du Code Noir, sans rien atténuer de l'arbitraire des maîtres. Et 40 ans plus tard, ce même phénomène pouvait encore être relevé par les magistrats de Louis-Philippe, chargés de l'application du Patronage :

> « Si les rapports de plus en plus bienveillants, depuis l'abolition de la traite, qui se sont établis entre le maître et son esclave, n'avaient modifié les mœurs et réagi si profondément sur la dis-

(1) *Cf. Chapitre premier.*

> cipline des ateliers, l'arbitraire de l'autorité domestique, dont le pouvoir judiciaire n'est qu'un impuissant contre-poids, serait une effrayante énormité.
> Tout, hors le droit de punir, est vague et indéterminé. On sait où le châtiment commence à la Guyane ; on ignore où il s'arrête. L'Édit de mars 1685, dans une pensée favorable au noir, défend et ordonne ; mais aucune disposition pénale, applicable au maître, ne sanctionne ses commandements ou ses prohibitions ; et la législation postérieure, quoique reposant sur un autre principe, a gardé un silence aussi profond pour limiter le châtiment, quel qu'il soit. Il en résulte que le pouvoir exorbitant dévolu au maître paralyse et absorbe les droits de l'esclave, qui ne peut (un exemple récent est venu le prouver) non seulement exercer le droit de plainte, mais encore répondre au magistrat chargé du patronage, sans exposer, sur certaines habitations, lui et sa famille, à des vengeances déguisées devant lesquelles l'insuffisance de la loi a contraint le ministère public au silence (...) ».

Ainsi, à la veille de l'émancipation, la seule législation précise et efficace quant à la protection des esclaves, ne concernait que la répression de la traite des Noirs et la libération des esclaves saisis [1], et ne datait que de 1831. Or, à la faiblesse du pouvoir judiciaire, à l'imprécision des ordonnances visant la répression des abus perpétrés par les maîtres, venait s'ajouter l'isolement des habitations donnant aux colons de Guyane une très grande indépendance vis-à-vis des lois et de leurs représentants. Toutefois, la plupart de ces habitations isolées étant d'une très grande pauvreté, la discipline y prenait souvent un tour particulier :

> « Comment sont traités les esclaves dans ces lieux ? » (Il s'agit des petites habitations du quartier de Kourou) « Ni bien ni mal. Ils ne se plaignent pas. Cependant, si, sans s'arrêter à ce silence, on jugeait de leur état par le bien ou mal exécuté des ordonnances qui les concernent, je crois qu'on n'hésiterait pas à répondre : mal. En effet, point de cases convenables, peu de vêtements, des abattis ou plants de manioc insuffisants ; insuffisants, parce qu'une mauvaise récolte doit les priver de leur pain. Mais quand cette misère est partagée par les maîtres, on juge prudent de s'abstenir de blâme. C'est une nécessité.
> Quant au régime disciplinaire, il est assez doux ; on vit un peu en famille sur ces petites habitations. Toutefois, pour qu'on ne se méprenne point sur la portée de ma pensée, je dois dire que cette modération me paraît plutôt venir de découragement que de bonté. Rien ne prospère (car on semble ignorer les voies qui mènent à la prospérité), et l'on s'endort ou on laisse faire. Mais ce laisser-aller, dont s'arrange fort l'esclave, lui cause souvent des corrections. Quand on le réveille pour le faire travailler et qu'on le presse, il s'étonne d'une autorité qu'on n'a pas maintenue, et y résiste souvent (...) » (*Rapport du procureur du Roi, 1842*).

Il en allait évidemment tout autrement sur les plantations regroupant un nombre important d'esclaves, en particulier sur celles, proportionnellement assez nombreuses, laissées aux soins de régisseurs :

> « Si quelques maîtres ne sont point encore entrés dans cette voie d'humanité comme de progrès, je dois surtout signaler les habitations de la colonie administrées et régies, en l'absence des pro-

(1) *Cf. Création de Mana : voir chapitre premier.*

priétaires, par des mandataires créanciers des planteurs qu'ils représentent, et par des régisseurs. Parmi ceux-ci, souvent il s'est rencontré des gens dignes de l'immense autorité dont ils étaient dépositaires, mais souvent aussi ils en ont odieusement abusé. » *(idem)*.

« Le régime des esclaves est en général, sous le rapport disciplinaire assez modéré dans le quartier de Macouria » (il s'agit d'un quartier situé en face de l'Ile de Cayenne, et où dominent les grandes plantations). « Le fouet est le moyen de répression le plus employé : le nombre de coups varie de 10 à 29 pour les manques d'appel et de tâche ; les fers sont plus particulièrement réservés pour les insoumissions, vols, et fautes plus graves (...).

Le régime disciplinaire paraît être à Kourou plus modéré que dans le quartier de Macouria. Le maître qui ne possède que 6 à 8 esclaves n'a ordinairement point de commandeur, point de discipline aussi régulière, aussi rigoureuse que sur les grandes habitations (...) » (*Extrait de l'exposé général des résultats du patronage des esclaves*).

Pour faire le point sur les particularités du régime servile en Guyane, à partir des décrets officiels généraux et locaux et surtout de leur application telle qu'on la connaît par les rapports de 1840-43, il convient donc de distinguer deux types principaux d'habitations, auxquels correspondent deux traitements esclavagistes un peu différents : ce sont d'une part les habitations considérées, pour le lieu, comme prospères, généralement de relativement belle envergure, et souvent dirigées par des régisseurs ; d'autre part les habitations pauvres, ne comptant que quelques esclaves.

Parmi les habitations du premier type, se situent les sucreries, certaines fabriques de rocou et de coton, plus rarement des exploitations de cultures vivrières. On en trouve quelques unes dans les quartiers éloignés (Oyapock — Guisanbourg-Kaw — Sinnamary — Iracoua — Mana), mais la plupart sont concentrées dans l'Ile de Cayenne et ses alentours. On peut évaluer le nombre de ces habitations à une centaine, sur les 500 répertoriées par les magistrats du parquet à la veille de l'émancipation. Les effectifs d'esclaves regroupés par chacune d'elles sont assez variables : une cinquantaine au minimum (chiffre faible par rapport aux autres pays esclavagistes, mais qui pour la Guyane apparaît comme déjà relativement important), entre 100 et 200 en moyenne, le nombre pouvant atteindre dans quelques cas 300 et même 500 (établissement Javouhey à Mana.) Sur ces plantations, le travail des esclaves s'accomplit le plus souvent selon le système de la tâche arbitrée par Guisan. Cette tâche commence au lever du jour, vers sept heures et demie, et s'achève entre quatre et six heures du soir, selon la force et la rapidité de l'esclave. Elle est précédée par une corvée, entre cinq et sept heures du matin, et suivie par une veillée, au cours desquelles l'esclave s'occupe de l'entretien des dépendances et éventuellement du bétail ; la veillée qui débute vers huit heures du soir, est d'autant plus longue que l'habitation est plus importante. D'après la majorité des rapports de patronage, il semblerait que, dans la plupart des cas, les cases, la nourriture et les vêtements donnés à l'esclave soient assez satisfaisants du point de vue de la loi. Mais en contrepartie de ce pseudo-bien-être matériel, la discipline est beaucoup plus stricte sur ces grandes habitations que sur les autres. L'esclave n'y est pratiquement jamais livré à lui-même : le personnel d'encadrement (régisseurs, économes, commandeurs...) est généralement en nombre suffisant pour exercer sur lui une surveillance permanente, de sorte que chacun de ses « manquements »

est suivi d'une répression systématique. Cette surveillance aboutit sans doute à la diminution des manquements et par là même des punitions, encore que celles-ci soient rigoureusement infligées « pour l'exemple », mais participe d'une organisation dont la contrainte, même lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre de ce que l'on ose alors appeler la « justice », semble être plus mal vécue par l'esclave que les châtiments arbitraires qu'il connaît parfois sur les habitations où il y a plus de laisser-aller.

Le fait de ne pas disposer de ces bribes de liberté dont il voit d'autres esclaves bénéficier, paraît en effet être le point le plus douloureusement ressenti par l'esclave soumis à ce type de régime, surtout lorsqu'il y perd la jouissance du « samedi-nègre ». Car si la pratique en est très répandue en Guyane, le samedi-nègre n'est cependant pas la règle absolue sur les grandes plantations, en particulier dans le cadre des sucreries et des fabriques de rocou : ces dernières nécessitant une importante manutention, leurs maîtres préfèrent très souvent donner à l'esclave « l'ordinaire » prévu par la loi en matière de nourriture, plutôt que de lui abandonner deux samedis mensuels pour lui permettre de cultiver des vivres et pourvoir ainsi par lui-même à sa subsistance. Or, l'esclave guyanais est très attaché au fait d'avoir la possibilité de cultiver des vivres, d'aller à la chasse et à la pêche pour son propre compte : ces pratiques lui procurent non seulement des moments de relative liberté, mais aussi la faculté de se constituer un pécule, une tolérance locale extra-légale l'autorisant à vendre à son profit les produits ainsi obtenus. Dans les environs immédiats de Cayenne, étant donné les opportunités de vente en ville, nombreux sont les esclaves à se livrer à ce genre d'activité ; mais il est évident que les esclaves qui n'ont pour ce faire que le dimanche, se sentent très défavorisés par rapport à ceux qui disposent du samedi-nègre, lesquels sont eux-mêmes moins privilégiés que ceux, tels les esclaves des plantations d'arbustes à épices demandant peu de manutention, qui, outre le samedi, ont plusieurs heures quotidiennes de loisirs. La différence est d'importance : des économies régulièrement augmentées donnent à l'esclave l'espoir de pouvoir un jour avoir un pécule suffisant à son rachat ; de plus, une certaine somme de l'argent ainsi gagné sert à l'acquisition de beaux vêtements qui confèrent, aux yeux des plus pauvres, un indéniable prestige à celui qui les porte. Le phénomène ne vaut cependant que dans la région de Cayenne, les esclaves des quartiers plus éloignés n'ayant pas les mêmes possibilités de commerce.

Dans les quartiers éloignés, ce sont d'ailleurs les petites habitations pauvres qui prédominent. On y cultive surtout des vivres, souvent mêlées à un peu de cacao, de coton, de rocou, de café ou autre. Si ces habitations sont quatre fois plus nombreuses que celles du type précédent, elles regroupent à elles toutes un effectif d'esclaves trois fois moins important. La moyenne par habitation est dans l'ensemble de 15 à 20 esclaves, mais descend au-dessous de 10 dans certaines régions telles que l'Oyapock ou Kourou. D'une façon générale, les esclaves de ces petites habitations sont plus souvent livrés à eux-mêmes que les autres. Le manioc étant la culture principale et nécessitant assez peu de travail, la « tâche » journalière s'en trouve relativement allégée, tandis que corvée et veillée sont considérablement réduites par la pauvreté des dépendances, même dans la zone de Kourou-Sinnamary où l'on pratique l'élevage, la coutume étant déjà de clôturer les abattis et de laisser les bêtes paître en liberté dans les savanes. L'esclave dispose donc d'assez longs moments de liberté, en plus du samedi-nègre, mais doit pourvoir aux moindres éléments de sa subsistance, et même

à celle de sa famille, le maître n'ayant fréquemment pas de quoi entretenir, selon la loi, les vieillards et les enfants. Dans ces conditions, la constitution d'un pécule devient difficile ; de surcroît, l'éloignement de la ville et la pauvreté de ces régions rendent le marché trop restreint pour que l'esclave ait intérêt à s'acharner à produire un surplus pour la vente. Aussi ce dernier vit-il dans un profond dénuement que le maître partage bien souvent avec lui.

Étant donné la pauvreté de ces habitations et la faiblesse de leurs effectifs d'esclaves, le régime servile paraît y prendre un tour paternaliste. Encore faut-il à cet égard, si l'on en croit les rapports de patronage, différencier ces habitations en fonction de l'origine des maîtres. Ces derniers sont en grande partie des affranchis, parmi lesquels figure un certain nombre de métis. Les plantations les plus pauvres appartiennent généralement à des maîtres noirs. Dans ce cas, et surtout si l'affranchissement du maître est assez récent, celui-ci vit avec ses esclaves « en famille », c'est-à-dire qu'il partage avec eux travail et nourriture et que son mode de vie quotidien ne se distingue guère du leur. Lorsque le maître est blanc, sa distinction d'avec l'esclave est plus marquée, mais le paternalisme paraît demeurer de rigueur : c'est la meilleure façon pour le propriétaire d'éviter des mouvements de marronnage — si aisés sur ces habitations isolées, sans commandeur ni régisseur —, son peu de richesse ne lui permettant pas de courir un tel risque. En revanche, la dureté du maître métissé à l'égard de ses esclaves semble être notoire :

> « Le sort des noirs est moins heureux, quant aux prévisions dont ils sont l'objet, lorsqu'ils appartiennent à de petits propriétaires : ils souffrent de l'indigence du maître. Toutefois, je dois dire que leur condition sociale y gagne sous certains rapports : ils sont plutôt considérés comme membres de la famille que comme esclaves. Le maître noir, qui n'a que deux ou trois esclaves, vit avec eux comme avec des égaux ; le blanc les traite comme des enfants. Il n'y a que l'homme de sang mêlé qui, ayant à faire oublier son origine, tienne rigoureusement à ses prérogatives de maître. Une chose digne de remarque, c'est que, sur dix actes coupables commis envers des esclaves, sept sont reprochés à des personnes de sang mêlé, deux à des Européens nouvellement arrivés dans la colonie, et le dixième, soit à un blanc créole, soit à un noir propriétaire... » (*Extrait de l'exposé général des résultats du patronage*).

En fin de compte, le paternalisme par lequel on veut souvent définir le régime servile en Guyane Française, n'apparaît pas si bien partagé au niveau de l'ensemble des esclaves du pays. De même, les particularités des coutumes qui font que sur de très nombreuses petites habitations pauvres, le système se rapproche peut-être davantage du servage que de l'esclavage au sens rigoureux où il est habituellement conçu, ces particularités ne concernent jamais qu'une minorité d'esclaves. Pour les autres, ceux des habitations plus importantes, c'est-à-dire pour les trois quarts des esclaves de Guyane, le régime servile s'apparente bel et bien à celui qui prévaut sur les grandes plantations des Caraïbes [1].

---

(1) *Aux Antilles Françaises existait tout comme dans la région de Cayenne, la possibilité pour l'esclave de se constituer un pécule en vendant les produits de son travail personnel. La pratique du samedi-nègre y était également répandue et concernait les 4 samedis mensuels, au lieu de 2 alternatifs.*

La notion de culture créole et sa réalisation guyanaise

C'est de la situation servile dans laquelle ont été placés les Noirs du Nouveau Monde, qu'est née la culture créole. Nous avons vu que dans les Caraïbes, l'appellation Créole a été appliquée aux esclaves nés dans le pays, ainsi distingués des Africains « bossales », récemment débarqués. Au départ, le Créole est donc un individu d'appartenance africaine qui, dès sa prime enfance, est mis en contact avec la civilisation des Blancs. Mais ce contact se fait dans le cadre très particulier de l'esclavage.

Situation première et déterminante pour la Guyane créole, l'esclavage pousse le fait colonial à son paroxysme : les oppositions raciales, culturelles et économiques, la réduction au rôle d'instrument d'une majorité dominée par une minorité dominante prennent, de par l'asservissement, un caractère totalitaire. Le colonisateur s'impose avec d'autant plus de force qu'il est légalement le maître absolu ; l'Africain subit son joug avec d'autant moins de défense qu'il est un esclave transplanté.

La simple colonisation est une épreuve, voire un révélateur [1]. Dans la mesure où elle s'exerce sur une société « en place » dont elle ne saurait annihiler d'un seul coup toute l'organisation préexistante, elle ouvre la voie à des phénomènes de réaction dont les modalités, qui peuvent aller du refus à l'adaptation ou la novation, font apparaître les noyaux de résistance, les éléments d'élasticité et les pans culturels plus fragiles de la culture dominée. En revanche, l'esclavage est avant tout destructeur. Le seul fait qu'il s'impose à une population disparate, importée à ses fins, lui confère un immense pouvoir de manipulation, dont on retrouve partout les mêmes principes : dispersion de la famille africaine, promiscuité imposée, christianisation forcée.

Certains anthropologues, tel Herskovits (1941), ont néanmoins voulu s'attacher aux réminiscences africaines que l'esclavage a pu laisser filtrer. A cet égard, il est intéressant de se demander à quoi pourraient se référer en Guyane ces éventuelles réminiscences, compte tenu de l'hétérogénéité des cultures africaines en présence. La question est complexe. Tout d'abord, les origines des esclaves importés sont souvent mal connues ; rares sont les documents précisant quant aux ethnies touchées par la traite, les proportions respectives où elles interviennent et la répartition dont elles font l'objet dans les colonies américaines ; les noms « géographiques » fréquemment attribués aux esclaves par leurs maîtres ne donnent d'indication que sur l'aire de provenance, et non point l'ethnie exacte. Les archives guyanaises sont d'ailleurs très pauvres en la matière. Il en résulte une ignorance qui s'avère toutefois moins gênante qu'elle ne le paraît à première vue :

> « On est surtout frappé du fait que, dans une même région, il y a une culture africaine dominante et que la domination de telle ou telle culture n'est pas en liaison avec la prépondérance de telle ou telle ethnie dans la traite de cette région » (Bastide, 1967, p. 17).

(1) *Cf. concept de « situation coloniale »* in G. Balandier, *1955*.

Il devient alors possible de faire une carte de la distribution des civilisations africaines prédominantes de l'Amérique Noire. Nous n'en retiendrons que certains faits caraïbes : alors que la culture Dahoméenne domine à Haïti et dans le Nord-Brésilien, dans les petites Antilles anglaises (Barbades, Sainte-Lucie), c'est plutôt celle des Kromanti de la Côte de l'Or (actuel Ghana) (BASTIDE, 1967, p. 18). Malheureusement, on ne peut être aussi affirmatif pour les territoires français. Il semble que la culture martiniquaise ait été influencée par les souvenirs Fon : on trouverait des survivances du Vaudou dans le folklore paysan ainsi que dans les pratiques magiques et l'organisation secrète des « quimboiseurs » [1]. Cette hypothèse est étayée par le fait que les esclaves des petites Antilles françaises provenaient des mêmes pays africains que ceux d'Haïti, et qu'il serait logique que le Vaudou s'y soit également étendu, même s'il n'est plus aujourd'hui qu'à l'état de traces. Quant à la Guyane française, on en est réduit à des données encore plus hypothétiques, car bouleversée par les phénomènes d'une longue et massive immigration, la culture actuelle ne fournit guère de renseignements à ce sujet ; tout juste pourrait-on noter la survivance de danses de possession [2].

Au problème de savoir quelle culture africaine a pu influencer la culture créole guyanaise à sa formation, il n'est pas de réponse évidente. Nous n'avancerons donc qu'une simple hypothèse, et ceci avec d'autant plus de réserve qu'elle est en désaccord avec l'opinion courante. On considère en effet habituellement que les réminiscences africaines des Guyanais sont les mêmes que celles des Antillais des Iles françaises. Si tant est que ces réminiscences existent, ce qui est une autre question que nous aborderons plus loin, cette affirmation qui s'appuie sur l'idée d'une homogénéïté de la répartition des esclaves importés ici et là nous semble arbitraire. Nous avons signalé la relativement faible envergure des habitations guyanaises en regard de celles des autres colonies caraïbes. Nous savons qu'en France, ce territoire soulevait surtout un intérêt scientifique motivé par la proximité de l'équateur, et que les armateurs français ne se préoccupaient guère de cette possession lointaine et déshéritée, le trafic avec les Antilles les attirant bien davantage. Aussi, au cours du XVIIIe siècle, c'est plutôt par l'intermédiaire des bateaux étrangers venant approvisionner le Surinam, ou par le commerce direct avec ce pays voisin, qu'a été assurée l'importation d'esclaves en Guyane française : à diverses reprises, en effet, les colons ont pu obtenir la levée de l'Exclusif, une levée généralement partielle, mais qui portait précisément sur le commerce des esclaves. Or, durant ce siècle, la population servile de la colonie française est passée de 1 500 à 11 000 personnes. Comme on importait plus d'hommes que de femmes et qu'en conséquence le taux de natalité était assez bas, comme parallèlement le taux de mortalité était extrêmement élevé, cet accroissement implique l'apport de plusieurs milliers de Bossales. Ce chiffre est très faible, comparé au contingent d'esclaves accueilli par le Surinam durant la même période, mais il est probable que la répartition

(1) *Sorciers. Cf.* E. REVERT : La magie antillaise. *Paris, Bellemand, 1951.*

(2) *Il s'agit du « cassé co », danse effectuée au son des tambours. La meilleure illustration du phénomène est celle du village Saint-Esprit (cf. chapitre II). Ailleurs, ces manifestations n'ont pas toutes le même degré d'authenticité. A Cayenne, les cassé co qui ont lieu le samedi soir dans des sortes de bars ouverts au public sont des danses profanes qui tendent vers le « folklore pour touristes » ; en revanche, ceux qui se forment spontanément au son de tambours de fortune, dans les petites ruelles du vieux quartier de la Crique, ont un caractère plus rituel.*

ethnique a été sensiblement la même d'un côté et de l'autre de la frontière.

Doté de plantations prospères et d'une main-d'œuvre servile nombreuse, le Surinam a connu en retour de graves révoltes d'esclaves. Son gouvernement n'a jamais pu venir à bout de certaines d'entre elles, et les mouvements de marronnage [1] des Djuka, des Saramaka et des Boni ont débouché sur la formation de véritables petites républiques, distinctes les unes des autres et parfois mêmes ennemies : se mettant aux côtés du gouvernement hollandais auquel ils venaient d'imposer un traité leur permettant de se constituer en république, les Djuka ont combattu les Boni dont la révolte plus tardive avait aussi un caractère plus radical en ce sens que son but était de chasser les Blancs du pays, et les ont contraints à se réfugier sur la rive française du Maroni. Mais malgré ces démarcations, les groupes marrons des Guyanes ont tous en commun des traits culturels des Fanti-Ashanti du Ghana, en particulier dans les domaines de l'organisation sociale et des croyances religieuses, et cela par-delà leur adaptation différenciée au milieu [2].

Dès lors, puisque dans tous les groupes bossales ayant réussi à se débarrasser des contraintes de l'esclavage et à se réorganiser librement, c'est la culture Fanti-Ashanti qui a prévalu sur les autres civilisations africaines, on est en droit de supposer qu'elle jouait le rôle de couleur dominante au sein des souvenirs africains des sociétés serviles du Surinam et de Guyane française. Il est toutefois possible que les modèles Fon du Dahomey aient eu une influence plus importante en territoire français : lorsque les Portugais ont occupé la Guyane entre 1809 et 1817, ils y ont importé environ 2 000 de leurs esclaves en provenance du Nord-Brésilien où dominait précisément la culture Fon. Mais cette hypothèse n'infirme pas la précédente, car la culture Fanti-Ashanti portait en soi le modèle d'une intégration d'autres traits africains : la religion des Bosh [3] est un syncrétisme incluant des données dahoméennes et même bantoues.

La colonie française a bien connu des mouvements de marronnage, mais concernant les seuls Créoles. En effet, vers le milieu du XVIIIe siècle, 150 esclaves se sont révoltés : un premier groupe installé à la Montagne de Plomb, près de Tonnégrande, a pu poser l'ébauche d'une république ; un second groupe réfugié en amont de Kourou, a été immédiatement dispersé. Mais l'un et l'autre étaient de toute façon numériquement trop faibles pour résister aux soldats du gouverneur de Cayenne, et ils ont été défaits avant d'avoir eu le temps de s'organiser réellement. Ces événements ne nous renseignant guère, force est donc de nous tourner vers l'exemple des Bosh, et aussi l'influence qu'ils ont pu exercer sur les groupes serviles avec lesquels ils n'avaient pas rompu tout contact, pour présumer une certaine primauté des modèles Fanti-Ashanti sur les autres traits africains, au moment où commence à s'élaborer la culture guyanaise.

Revenons sur le problème des réminiscences : à l'inverse d'HERSKOVITS, des sociologues comme FRAZIER (1937) n'ont voulu voir que le grand vide culturel auquel a abouti l'esclavage. Ces deux propositions sont-elles entièrement irréductibles ? On ne saurait nier les influences africaines sur certaines cultures

---

(1) *Le terme « marron » vient de l'espagnol « cimarron », et désigne l'esclave fugitif.*

(2) R. BASTIDE, *1967 (p. 57 à 67), où l'on trouvera les nuances et les pondérations que nécessite cette assertion. Notons simplement à titre d'exemple le principe de la double filiation, la promenade du cadavre après le décès, où encore l'appellation des enfants selon le jour de la semaine où ils sont nés...*

(3) *Le mot Bosh (homme des bois) est généralement employé pour dénommer les marrons des Guyanes. Toutefois, les Boni refusent aujourd'hui cette appellation et la réservent aux seules tribus surinamiennes.*

créoles. Il est sans doute d'autres cas, la Guyane par exemple, où le phénomène n'est pas absolument évident. Mais n'est-il pas possible de dépasser la contradiction en mettant l'accent sur le fait que la seule réponse que peut fournir l'esclave au « rouleau compresseur » servile, à chaque moment où le système lui en laisse le loisir, s'exprime en termes de création, y compris dans le cas de la réinterprétation telle que la conçoit HERSKOVITS ? Quoi qu'il en soit, même s'il n'a pas complètement détruit la culture africaine, l'esclavage s'avère être au moins une profonde rupture.

L'effet manipulateur de la situation servile apparaît clairement au niveau de la structure sociale, puisque celle-ci se résume entièrement par les règles imposées par les Blancs. Nulle place n'y est laissée à quelque survivance de la vieille hiérarchie africaine. En Guyane française, se substitue à cette hiérarchie une différenciation qui est fonction du statut du maître, de sa pauvreté ou de sa richesse relatives, de son humeur aussi. Mais la stratification qui en sort est elle-même illusoire : s'il est des travailleurs aux champs qui se situent en bas de l'échelle de par leurs conditions de vie particulièrement pénibles, s'il en est d'autres qui jouissent d'un peu de liberté dans la mesure où leurs besognes sont moins astreignantes, s'il en est même qui acquièrent un semblant d'autonomie avec le droit de vendre les produits du lopin de terre qu'on leur laisse cultiver à leur profit, ces distinctions ne débouchent pas sur la formation de véritables groupes. Le statut de chaque esclave est défini par le maître et à tout moment par lui révocable. La différenciation sociale est fluctuante et manipulée, elle est inauthentique.

La seule promotion réelle, c'est l'affranchissement : entre la masse des esclaves et les maîtres blancs, les affranchis forment un groupe intermédiaire. Pour comprendre ce que ce dernier représente en Guyane, citons un extrait, placé sous le titre des affranchissements, des décrets de Victor Hugues réorganisant l'esclavage en 1803, après la première émancipation :

> « Art. 44 — Les gens de couleur de tout sexe et de tout âge qui jouissent de la liberté, soit par le droit de leur naissance, soit par le bienfait de l'affranchissement, sont tenus de déposer au secrétariat du gouvernement, ou entre les mains des commandants de quartiers, et ce, dans un mois à compter de ce jour pour tout délai, les titres, pièces ou déclarations qui constatent leurs droits à ladite liberté, afin qu'il soit fait un recensement exact et général de tous les noirs et gens de couleur libres.
>
> Art. 46 — Dans le délai fixé ci-dessus, les noirs ou gens de couleur des deux sexes qui, ayant acheté une propriété, ou formé un établissement depuis 1793, peuvent prétendre à la liberté, aux termes de l'article 12 de l'arrêté des consuls du 16 frimaire, déposeront au secrétariat du gouvernement leurs titres de propriété et déclarations, pour être statué définitivement sur leur sort par le commissaire du gouvernement.
>
> Art. 47 — Le délai d'un mois expiré, les gens de couleur qui n'auront pas rempli les formalités prescrites par les articles précédents feront partie de la circonscription des quartiers, et recevront une destination quelconque, d'après les ordres du commissaire du gouvernement. »

Ces articles montrent que sont amalgamés par la loi coloniale dans une espèce de groupe intermédiaire, ni esclave, ni blancs, « tous les noirs et gens de couleur libres », qu'ils soient nés libres, qu'ils aient été affranchis, ou qu'ils aient profité de la première émancipation pour devenir maîtres d'habitations et d'esclaves [1]. Dans ce même texte figure par ailleurs un paragraphe où sont associés à diverses reprises, les interdits relatifs aux hommes de couleur et ceux relatifs aux esclaves :

> « Art. 23 — Il est expressement défendu à tous gens de couleur et nègres libres ou esclaves de colporter ou vendre des marchandises d'habitation en habitation (...)
> Art. 24 — Défenses sont faites à tous individus de couleur de porter les noms des blancs ou de prendre les titres de citoyen ou de monsieur.
> Art. 29 — Il est défendu à tous gens de couleur et nègres des deux sexes, libres ou esclaves, de composer, vendre, distribuer ou administrer aucun remède en poudre ou sous quelqu'autre forme que ce puisse être, ou d'entreprendre la guérison d'aucun malade (...) »

Pour « l'homme de couleur », la liberté n'est donc pas l'égalité avec les Blancs, tant s'en faut. Mais cette différenciation ne peut pas être un élément de mobilisation socio-culturelle : le groupe des affranchis et assimilés est pour autant trop peu nombreux et trop peu homogène, en Guyane française. Un recensement effectué en 1843, à partir des tournées d'inspection relatives au patronage des esclaves, porte ce groupe à 4 200 personnes environ, dont 1 928 affranchis [2] pour un ensemble de 20 500 Noirs. Les professions exercées par les affranchis adultes sont assez variables [3], mais les agriculteurs d'une part, les domestiques de l'autre, forment deux pôles très nettement dominants. Or, ces deux pôles correspondent assez bien à l'opposition quartiers isolés/Ile de Cayenne et alentours, laquelle recoupe à son tour l'opposition pauvreté/possibilités de richesse relative. On ne saurait imaginer qu'un groupe aussi dispersé, dans l'espace et au niveau du statut socio-économique, puisse former une unité susceptible de se donner ses propres lois sociales. En réalité, ce groupe n'existe qu'en fonction de celui des esclaves dont il émane tout en s'en démarquant, et de ce fait n'échappe en rien au système de l'esclavage : il en est un produit également inauthentique. Alors, rigide, arbitraire, mais aussi fonctionnelle à tous les niveaux, la structure sociale esclavagiste est bien apte à étouffer toute cette partie du passé africain qu'elle nie.

L'organisation familiale est la proie de ce même arbitraire. La distribution des esclaves entre les diverses plantations ne tient aucun compte des attaches familiales déjà réduites par le seul trafic négrier. Dès son arrivée en Guyane, le Noir bossale est un isolé ; mais de surcroît, sa condition de bien meuble, et la promiscuité que le maître lui impose le privent de tout moyen de reformer

---

(1) *Notons que le statut particulier des « gens de couleur » libres, tel qu'il est légalisé au moment de la reprise de l'esclavage, est en fait un produit de la pratique sociale. A l'origine, le Code Noir leur attribuait les mêmes droits et privilèges qu'aux Blancs.*

(2) *Contre 22 914 à la Martinique, 12 528 à la Guadeloupe et 4 689 à Bourbon, pour les seuls affranchis.*

(3) *Dans un tableau concernant les noirs affranchis durant l'année 1842, on trouve la répartition professionnelle suivante : 4 blanchisseuses, 2 charpentiers, 1 menuisier, 4 maçons, 2 couturières, 10 cultivateurs, dont deux femmes, 1 pêcheur, 1 tonnelier, 1 cuisinière, 13 domestiques dont 4 hommes, 1 infirmière. Total, 40 adultes, 21 hommes et 19 femmes.*

la famille africaine. Les enfants qui naissent de ses liaisons passagères ignorent leurs pères. Ils ne sont pas toujours laissés à la garde de leurs mères : souvent, c'est une nourrice qui est chargée d'élever ainsi un certain nombre de bébés, lesquels plus tard, seront peut-être vendus à d'autres planteurs. Le cas est sans doute un peu différent dans les très petites plantations, mais nous avons vu que si ces dernières sont la majorité en Guyane, elles ne concernent cependant que la minorité des esclaves. De toute façon, les faibles possibilités d'organisation familiale laissées à l'esclave restent étroitement enfermées dans le cadre des principes chrétiens.

Or, la christianisation forcée ne peut jouer que dans le sens de la destruction, au moins partielle, des croyances et aussi de l'organisation africaines. En essayant de favoriser les mariages religieux entre esclaves, la législation coloniale vise l'institution du couple et de la famille nucléaire, c'est-à-dire des valeurs conformes à la morale européenne, d'où ne sauraient resurgir les structures de parenté africaines. Encore cette tentative, et d'une manière plus générale l'effort d'instruction religieuse, sont-t-ils très tardifs. Le Code Noir ne faisait jamais qu'en poser le principe, et il faut attendre 1839-1840, pour que le gouvernement français en favorise réellement la mise en application. Aussi en 1843, sur 14 quartiers existant en Guyane, 5 seulement possèdent des églises, deux d'entre elles venant juste d'être construites ; la mission ne compte en tout que 10 prêtres, 6 frères de Ploërmel et 2 sœurs de Saint-Joseph [1], frères et sœurs étant en outre chargés de l'instruction primaire des esclaves.

Il est important de noter que cette volonté de christianisation et d'instruction, sans doute plus faible en Guyane que dans les Iles, mais néanmoins marquée par rapport au siècle précédent [2], est en corrélation étroite avec les projets d'émancipation qui s'élaborent au cours du règne de Louis-Philippe :

> « Sa majesté, sur ma proposition, a autorisé la confection et l'empression d'un catéchisme spécial destiné à mettre les vérités de la religion chrétienne à la portée des esclaves, en les leur enseignant dans un style simple et approprié à la nature de leurs idées, et en les leur exposant de manière surtout à combattre et à détruire les préjugés qui empêchent les noirs de comprendre la nécessité et la moralité du travail.
> « S'il ne s'agissait que de la composition d'un catéchisme ordinaire, c'est-à-dire d'un simple et bref exposé des dogmes du christianisme et des principaux préceptes de morale (...) Mais le concours a pour objet un travail qui, tout en exposant les vérités du dogme, présente, à l'appui, des instructions religieuses et familières, particulièrement applicables à la population exceptionnelle qu'il s'agit de moraliser. Cette population n'est point simplement composée d'enfants, elle compte un grand nombre d'hommes et de femmes de tout âge, que, dans la prévision d'une émancipation peut-être prochaine, il faut préparer, non seulement à la vie chrétienne, mais encore à la vie de famille et même à la vie civile (...) » *(Extrait d'une note du ministre des colonies, datée du 24 décembre 1841).*

Le but essentiel de cet effort de christianisation est donc de préparer la transformation du travail forcé en travail libre. Le fait est dit encore plus clairement par le clergé de Guyane :

---

(1) *Sont exclues de ces chiffres les sœurs de Mana, l'établissement de la Mère Javouhey étant totalement autonome par rapport à l'administration coloniale locale.*

(2) *Les Jésuites qui ont été implantés en Guyane au XVIIIe siècle (jusqu'en 1764) se sont surtout attachés à christianiser les Indiens, ne s'occupant pour les Noirs que des seuls esclaves de leurs plantations.*

> « Il faut des prêtres aux esclaves pour leur enseigner la morale chrétienne et la résignation ; il faut des prêtres pour qu'ils sachent quand viendra pour eux le jour de l'émancipation, que Dieu a dit à l'homme « Tu travailleras » (...) *(Extrait de l'exposé général des résultats du patronage des esclaves).*

En revanche, fonctionnant parfaitement par l'organisation légale de la coercition physique, la structure esclavagiste du travail n'a pas besoin du soutien idéologique des valeurs chrétiennes. D'ailleurs, certaines de ces valeurs, telle la famille, vont à l'encontre des intérêts des bénéficiaires du système servile : d'après le Code Noir, il est interdit de vendre séparément le mari, la femme et leurs enfants impubères (i.e. de moins de 14 ans) ; on conçoit que c'est là une nette contrainte pour le maître [1]. Toutefois, comme ce même Code Noir soumet les mariages des esclaves au consentement des maîtres, ceux-ci peuvent donc facilement éluder la question en refusant leur accord [2].

Le phénomène est moins accentué pour ce qui est des autres éléments de la religion chrétienne. Encore est-ce dans cette même direction qu'il convient de chercher, pour comprendre pourquoi l'accent est toujours mis sur les rites et non sur les dogmes ; ne risque-t-on pas par l'apprentissage des dogmes, que l'esclave ne prenne conscience de sa condition d'homme et ne se révolte contre sa condition servile ? Tandis qu'en venant s'inscrire parfaitement dans la stricte hiérarchie esclavagiste, les rites peuvent au contraire exprimer la soumission de la masse servile au maître, en tant qu'acte physique, mais aussi de par l'adoration de son Dieu blanc.

Le fait que la christianisation soit particulièrement peu poussée, en Guyane, n'implique pas que les croyances africaines puissent subsister, tout au moins à l'état de religions. Pour qu'une religion se maintienne, même en prenant un aspect syncrétique, il faut un minimum de possibilités d'expression et d'organisation collectives, que les esclaves ne possèdent matériellement pas : ceux des grandes plantations sont trop surveillés pour autant, les autres trop dispersés.

Néanmoins, la condition servile ne saurait exercer ses rigueurs à tous les moments de la vie de l'esclave. Le maître ne peut transformer complètement l'homme en machine ; il doit lui octroyer parfois des moments de détente : ce sont les loisirs surveillés des dimanches et des jours de fête. Or, malgré leur volonté de canaliser les éventuelles dissidences en dirigeant ces loisirs dans un sens qui leur convienne, les planteurs perdent en ces occasions une partie de leurs moyens de contrôle. C'est lors des cérémonies religieuses ou laïques, lors de toutes ces réunions où le fouet du contremaître ne vient plus interrompre la communication, que resurgissent certains souvenirs collectifs que les Africains bossales parviennent à perpétuer.

Car il est évident que les Bossales sont toujours porteurs de culture africaine. Les mouvements de marronnage dont ils ont été le moteur au Surinam, en offrent la preuve. Toutefois, cette reprise du passé africain exprime peut-être

---

(1) *A l'Ile Bourbon, les planteurs ont finalement réussi, en 1805, à obtenir une dérogation permettant l'aliénation des enfants issus de parents mariés à partir de l'âge de 7 ans.*

(2) *Sur les petites habitations des quartiers éloignés de Guyane, les femmes esclaves étant moins nombreuses que les hommes, nombre de mariages pour se faire auraient dû mettre en relation deux habitations, ce qui compliquait encore le problème. Les mariages ont surtout eu lieu sur les grandes plantations, entre esclaves d'un même maître, encouragés même par ce dernier à partir du moment où ont commencé à courir les rumeurs d'émancipation.*

plus que le simple maintien des souvenirs collectifs qu'elle implique. Le fait que la culture Fanti-Ashanti ait dominé alors qu'elle n'était pas celle de l'ethnie la plus nombreuse, le fait qu'elle ait pu s'adjoindre des emprunts au milieu local et qu'elle ait su intégrer certains éléments d'autres cultures africaines — même si elle portait en soi les modèles de cette intégration —, ce fait indique qu'il y a dans cette reprise, plus de recréation que de continuité. Il semble que, si courte ait-elle été, la situation servile subie par les Bossales devenus Marrons marque, dans ce cas comme dans les autres, une rupture qui n'est pas seulement celle de la transplantation : sans avoir pu atteindre le stade de la confédération, les républiques Bosh se présentent, chacune, comme un front d'opposition à la société esclavagiste. Celle-ci est donc un facteur indirect de leur type de réorganisation, en quelque sorte un médiateur.

Que dire alors des esclaves nés en exil, ceux que l'on a appelés Créoles ? Ils se socialisent dans le contexte servile. Ils n'ont pas de souvenirs africains propres. Leurs contacts avec les Bossales représentent leur principal moyen de se rappeler leur origine. Mais si les Bossales peuvent conserver une mémoire collective africaine dans la mesure où ils s'appuient sur un passé vécu, les Créoles n'en acquièrent plus que des éléments épars, ceux-là qui s'accrochent aux réalités qu'on leur laisse encore vivre : ainsi se transmet le folklore, à travers les danses et les jeux permis par les maîtres. Faute de support, les souvenirs africains du Créole s'amenuisent cependant au profit des souvenirs qui s'attachent au vécu quotidien de la réalité servile [1]. Alors s'amorce le processus d'effacement, parachevé ensuite par la fièvre de l'or, qui fait que si le Guyanais essaie un jour de retrouver son passé ancestral, en affirmant sa négritude comme l'a fait Aimé Césaire aux Antilles, ce ne pourra être qu'en reconstituant une mémoire qui ne sera plus collective — car il a trop longtemps cessé de la vivre —, mais historique [2].

Pour le Créole, l'esclavage est la condition première et généralement unique. Dès son plus jeune âge, on lui inculque le système de valeurs des Blancs ; on lui abandonne également quelques bribes de modèles africains. Mais l'un et l'autre apprentissages ne sont qu'un élément de son procès de socialisation : en tant qu'esclave il ne peut ni assimiler pleinement les valeurs des Blancs qui sont aussi les maîtres, ni davantage souscrire aux valeurs africaines qui n'ont plus de réel support dans le régime qu'il subit. Il ne lui reste plus qu'à apprendre à être Créole, c'est-à-dire porteur d'une nouvelle culture susceptible d'intégrer et de dépasser les contradictions précédentes. Mais en a-t-il vraiment les moyens tant que dure l'esclavage ? La rigidité des structures sociales dans lesquelles on l'enferme, le laisse encore désarmé. Ne peut-on comprendre ainsi l'échec des mouvements de marronnage créoles de Kourou et de Tonnégrande ?

---

(1) *Pour ce concept de support, nous nous référons à* Halbwachs *: la mémoire collective (éd. posthume). Mais en le suivant dans ses dernières théories, celles où il parvient à l'idée d'une pluralité des mémoires collectives auxquelles participe chaque individu, nous pourrions dire que l'esclave créole a encore deux mémoires principales, l'une africaine, l'autre « servile ». Cependant, la seconde tend peu à peu à supplanter chez lui la première, dans la mesure où il est contraint à y participer davantage.*

(2) *C'est en ce sens qu'il faut chercher à comprendre le problème du « cassé co » dont nous parlions plus haut. Dans ses manifestations authentiques, proches du fait religieux (village Saint-Esprit et quartier de la Crique à Cayenne), l'influence Fon est nette, mais elle est réintroduite, dans les 2 cas, par les Nord-Brésiliens qui en ont conservé le souvenir collectif. Pour les Créoles de Cayenne au contraire, le cassé co est devenu depuis longtemps une danse profane parmi d'autres, et ce sont plutôt les troupes folkloriques qui par un effort de recherche, en restituent le mieux le sens originel, tout en restant évidemment dans le domaine du profane.*

Sans doute ces groupes étaient-ils numériquement trop faibles pour lutter contre les soldats du gouverneur de Cayenne. Mais cette faiblesse de participation et les difficultés d'organisation qu'elle engendrait en partie, indiquent déjà que les esclaves guyanais n'étaient pas prêts à constituer une véritable opposition à la société esclavagiste : leur culture proprement créole était encore en gestation.

En réalité, si la culture créole naît de la situation servile, elle ne s'épanouit qu'avec l'émancipation, ce qui correspond au moment où peut se former une société créole. Car durant l'esclavage, nous l'avons vu, les Créoles n'ont pas d'unité sociale : certains sont affranchis, les autres sont esclaves mais mêlés aux Bossales et arbitrairement cloisonnés. Or, pour que s'affirment les nouveaux modèles collectifs dont chacun porte les germes, il faut qu'ils puissent être vécus, voire expérimentés, dans le cadre d'une liberté partagée. Toutefois, en même temps qu'elle acquiert le droit de s'exprimer, la culture créole se diversifie. Les affranchis des villes et les libérés qui les rejoignent sont en contact permanent avec les Blancs, lesquels n'étant plus les maîtres, peuvent devenir les modèles de ceux qui désirent monter dans l'échelle sociale et qui pour ce faire s'appliquent à assimiler leurs valeurs. Et c'est dans les campagnes que se développe la culture créole la plus authentique, celle qui cherche sa propre voie pour se libérer du creuset servile dans lequel elle a été forgée.

La naissance des « communautés » guyanaises

Pour analyser correctement cette culture créole qui se révèle et se construit à partir de l'émancipation, il faudrait pouvoir l'appréhender à un certain stade de maturité. Mais en Guyane, la ruée vers l'or est venue la surprendre avant terme, ce qui fait qu'on ne peut la saisir qu'à travers les contradictions et les potentialités propres à la période transitoire qu'elle n'a pas dépassée.

Auparavant, il est cependant nécessaire de donner quelques précisions sur cette abolition de l'esclavage qui vient bouleverser brutalement les structures guyanaises en 1848. Les conditions en diffèrent un peu selon les bourgs, et il est intéressant à cet égard d'opposer une fois de plus les cas de Mana, Ouanary et Guisanbourg (Approuague). Il ne s'agit pas d'exposer les faits en tant que simples éléments d'information : les différences que présentent ces trois exemples sont en réalité au cœur de l'analyse historique dont nous essayons de poser ici les jalons. Cette période au centre de laquelle se situe l'émancipation, est en effet un moment capital de l'histoire guyanaise : non pas qu'elle définisse à elle seule le devenir du pays, mais parce qu'elle sert de base déterminante à la façon dont le rush vers l'or va ensuite être vécu.

On a souvent invoqué la relative soudaineté de l'abolition, pour expliquer la régression de l'économie agricole guyanaise, au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Sans doute convient-il d'ajouter à ce fait celui de la ruée vers l'or qui vient bientôt infléchir le processus évolutif. Toutefois cette régression — si tant est que l'on doive ainsi dénommer la désagrégation des grandes plantations ayant bâti leur existence à partir de l'exploitation négrière — commence

dès la libération des esclaves, alors même que l'économie agricole, nous le verrons, est l'infrastructure sur laquelle s'édifient les nouveaux bourgs ruraux. Or à la même époque aux Antilles, et plus tard au Surinam, le régime des plantations parvient à se maintenir puis à s'enraciner, en s'organisant autour du système de travail « libre ». Quel rôle joue donc à ce sujet, pour la Guyane, les conditions de l'émancipation, cette soudaineté dont nous parlions plus haut ? La question mérite développement ; elle est particulièrement complexe, en ce sens que les conditions en cause ne sont précisément pas partout les mêmes.

Né en 1828 de l'installation dans cette contrée d'une délégation de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny placée sous la direction de la Mère Anne-Marie Javouhey, l'établissement de Mana se crée dans sa forme définitive en 1836, de par la réunion en ce lieu de 500 esclaves « saisis de traite » et de ce fait libérables, à échéances variables [1]. Jusqu'en 1845, l'établissement jouit d'une totale autonomie sous l'égide de la seule congrégation, et n'a partiquement aucun contact avec le reste du pays. C'est alors que le gouvernement de Louis-Philippe prend la décision de réintégrer la colonie de Mana sous la direction immédiate de l'administration du gouverneur local, et ce pour des raisons, ou peut-être des prétextes, clairement exposés dans la dépêche ministérielle envoyée à ce sujet :

> « (...) Jusqu'à ce jour, la population de Mana a continué d'être régie toute entière par les dispositions de l'arrêté ministériel du 18 novembre 1835, et cependant, par l'effet des libérations successives et des naissances que le cours du temps a amenées, il y a aujourd'hui 529 noirs entièrement libres, auxquels les dispositions ont cessé d'être applicables. Au 1er janvier 1856, 56 noirs seulement se trouveront encore soumis à l'engagement prescrit par les articles 11 et 12 de la loi de 1831 et il n'y en aura plus que 32 au 1er janvier 1847, et leur nombre ira successivement en décroissant jusqu'en 1857, époque à laquelle expireront les derniers engagements.
> Il n'est plus possible, légalement parlant, de demeurer dans une telle situation.
> (...) Monsieur votre prédécesseur n'a pas hésité à déclarer qu'à ses yeux, cette absence de tout progrès industriel et agricole parmi la population libérée prenait sa source dans une mesure établie à la demande de Madame Javouhey (1835) (...) Cette mesure est l'isolement de la Mana, c'est l'interdiction faite aux habitants, au commerce, aux bâtiments de la colonie et à plus forte raison à ceux de l'étranger de pénétrer dans cette rivière, soit par terre, soit par mer, et d'y nouer des relations avec la population du quartier. Cette interdiction qui a pu paraître nécessaire et salutaire au début de l'établissement, s'est jusqu'à présent maintenue dans toute sa plénitude, sans qu'il ait été tenu aucun compte de la transformation que la condition des noirs a successivement subie. Il en est résulté que ceux-ci, à mesure qu'ils sont arrivés au terme de leur engagement, n'ont guère eu de liberté que le nom, puisque privés de la ressource des échanges impossibles ou nuls dans le sein même de cette société naissante, ils ont été aussi sans moyen d'entrer en rapport avec le reste de la colonie, et que, pour le placement de leurs produits, comme pour l'achat de tous les objets nécessaires à leur entretien, ils ont eu pour intermédiaire obligé

(1) *Nous ne faisons ici que résumer très brièvement les faits qui ont été exposés au chapitre premier (La création de Mana). Rappelons simplement qu'aux termes de la loi de 1831, les Noirs libérables doivent au gouvernement un engagement de 7 ans, à compter de la date d'arrivée en Guyane ou de l'âge adulte.*

> la congrégation, à laquelle ils ne devaient plus cependant aucune partie de leur temps ni de leur travail. De cette obligation essentiellement contraire à l'état de liberté dans lequel la loi a entendu les placer, et du monopole qu'elle a créé au profit de la congrégation, est dérivé pour les noirs, quant au développement de leur aptitude agricole ou industrielle, un état forcément stationnaire, et il en est résulté de plus, une situation respectivement mauvaise pour eux et pour elle (...) »

Et le ministre décrète l'ouverture du bourg et poursuit :

> « Il en résultera assurément une altération des conditions dans lesquelles l'établissement de Mana est resté jusqu'à présent placé. Non seulement elle affranchira les noirs libres de ce quartier de leurs rapports exclusifs et obligés avec la congrégation de Saint-Joseph, mais elle ne permettra même plus à cette congrégation de maintenir entièrement dans leur isolement actuel les jeunes noirs encore placés sous sa tutelle.
> L'ouverture de la Mana entraîne, en outre, un complet déplacement de l'autorité, puisque les pouvoirs civils, administratifs et de police, entièrement laissés jusqu'à ce jour à la Supérieure Générale de Saint-Joseph sur l'ensemble de la population, ne lui appartiendront désormais que sur le plus petit nombre.
> En d'autres termes, au lieu de constituer à elle seule l'établissement de la Mana, la congrégation n'y formera plus qu'une communauté établie dans une localité qui deviendra un nouveau quartier de la Guyane (...) »

Dès le 1er janvier 1847, l'administration coloniale reprend alors tous ses droits sur Mana, et y délègue un commissaire-commandant investi de son autorité. La congrégation conserve la direction de l'école ; et outre les 15 ha accordés en 1828, on lui laisse la jouissance d'une concession provisoire d'une cinquantaine d'hectares, « l'abattis nord ». Mais toute la région drainée où sont installés les libérés, « le dessèchement du sud », passe sous la tutelle de l'administration, seul juge désormais des droits et devoirs de ses occupants.

Lorsqu'intervient l'émancipation générale un an plus tard, l'établissement de Mana ne compte plus qu'une vingtaine d'esclaves. La loi de 1848 n'y a donc en elle-même qu'une faible répercussion, et il est certain que l'année 1847 qui voit l'ouverture du bourg au commerce et aux influences extérieurs, est une date beaucoup plus marquante dans l'histoire de Mana, encore que l'un et l'autre événement soient accueillis avec la même indifférence par les « libérés », lesquels restent à leur poste sur les parcelles de terre défrichée qui leur ont été données. Que signifie exactement cette ouverture du bourg ? Pour le comprendre, il faut en revenir à la période qui l'a précédée, celle qui fait l'objet de la critique sévère du ministre des colonies dont l'inspiration, nous le verrons, n'est d'ailleurs peut-être pas aussi pure qu'elle pourrait le paraître a priori.

Pendant les dix années qui suivent sa création, l'établissement de Mana vit entièrement replié sur lui-même. Composée d'esclaves « saisis de traite », la base de sa population est essentiellement formée de Bossales, mais incluant cependant un certain nombre de très jeunes Créoles nés de parents libérables, après 1831. Dans les archives conservées par la congrégation de Saint-Joseph, figurent des renseignements assez précis quant à l'âge de la majeure partie des Noirs expédiés à Mana en 1836 et 37 [1]. Nous pouvons en tirer l'évaluation suivante :

---

(1) *Ces renseignements sont en partie consignés dans le petit livret de Michel* Lohier : Mana et la R.V. Javouhey — *Clamecy*, 1969.

Créoles	Bossales			
Très jeunes enfants	moins de 21 ans	de 21 ans à 25 ans	de 26 ans à 30 ans	plus de 30 ans
20 %	30 %	20 %	10 %	20 %

Ces indications montrent que même en dehors des très jeunes Créoles (ils ont moins de 7 ans), la population mananaise se constitue à partir d'une forte majorité de jeunes [1]. Ces Noirs bossales proviennent des ateliers publics où la loi de 1831 les a tout d'abord placés. Bien que libérables, ils y ont été soumis à un régime aussi rigide, aussi arbitraire que l'esclavage normal. Ils n'y ont sans doute effectué que des séjours relativement brefs : au plus 5 ans pour le premier contingent de 185 Noirs libérés en 1838 ; à peu près autant pour ceux qui ont été importés très jeunes dans la colonie — l'engagement septennal ne prend effet qu'à partir de 14 ans — ; 3 à 4 ans en moyenne pour les autres. Mais dans l'ensemble, pour environ la moitié d'entre eux, ils ont fait l'apprentissage du système de valeurs des Blancs dans le cadre esclavagiste, dès l'adolescence sinon dès l'enfance, c'est-à-dire durant quelques années particulièrement capitales dans leur processus de socialisation. Comme la colonie de Mana n'accueille ensuite aucun autre Bossale, on a là un élément non négligeable pour la compréhension de la rapidité du phénomène de créolisation, ou plus exactement de la faible résistance des souvenirs africains, au sein de ce groupe où de plus la proportion de Créoles proprement dits augmente assez vite au fil des ans.

Toutefois, l'accélération de ce que nous appelons la créolisation, est aussi un produit du régime auquel sont assujettis les Noirs de Mana pendant toute la période où ils sont sous la tutelle de la congrégation. Ce régime est tout d'abord celui d'une christianisation plus intensive qu'ailleurs : l'encadrement religieux de l'établissement de Mana est en effet important, sans commune mesure avec le reste de la Guyane [2], et il est surtout dirigé par la volonté inflexible de la Mère Javouhey, dont la personnalité marque toute l'entreprise. Mais n'oublions pas que cette christianisation et l'instruction qui lui est liée, s'adressent à des esclaves qui doivent être incessamment libérés, et a précisément pour but de les préparer à cette libération. Les principes en sont donc à peu près les mêmes que ceux qui préludent à l'intensification de l'éducation religieuse à partir de 1840 en vue d'une prochaine émancipation générale. Il s'agit d'enseigner aux libérables les points fondamentaux de la morale chrétienne pour en faire de bons citoyens ayant compris les vertus de la vie de famille, et surtout concrètement assimilé l'idée de la nécessité absolue du travail. La mise en application de ces préceptes prend cependant un tour un peu particulier à Mana. Il n'est pour le comprendre que de citer Anne-Marie Javouhey :

> « (...) Les hommes que le gouvernement a envoyés à Mana en 1836 et 1837 étaient esclaves, et actuellement ils sont libres. Ont-ils bien compris leur position présente comparée à leur position passée ? (...)

(1) *Ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'il s'agit de Bossales et que la traite portait de préférence sur des éléments jeunes.*

(2) *Il comporte une quarantaine de sœurs de Saint-Joseph, et un prêtre à demeure.*

> « Lors de leur arrivée à Mana, ils sortaient des fers et se sentaient dégagés d'un joug qui avait pesé sur eux pendant plusieurs années et leur avait fait subir sa longue et funeste influence. Livrés longtemps à la conduite, ou plutôt à la verge du commandeur, ils ne pouvaient, dans l'idée de leur prochaine libération, qu'entrevoir le bonheur d'être à jamais débarrassés des entraves que leur avait imposées leur malheureux sort. Ils pensaient que leur qualité d'hommes libres leur donnerait la faculté de vivre sans aucun souci, sans aucun travail ; ils soupiraient donc après le terme de leur engagement, après le moment qui devait les mettre en possession de leur titre. Mais des précautions avaient été prises pour leur faire considérer sous un autre jour leur position nouvelle ; et, en leur donnant des idées de bien-être et d'intérêt, nous avions fait naître en eux des goûts qu'ils ne se croyaient pas capables de concevoir. Nous leur remettions une propriété à chacun, une portion de terre à soigner et à faire fructifier : ce terrain, ils l'avaient préparé eux-mêmes avec l'assurance que c'était pour eux ; ils l'avaient convoité, ils en avaient sans doute réglé d'avance l'emploi du revenu. En devenant libres, ils devenaient propriétaires et devaient, par conséquent, continuer à travailler. Et bien, ils ont compris cette nouvelle situation, et l'on peut dire qu'ils s'y sont voués sans grands efforts ; car beaucoup d'entre eux peu contents de leur portion de terrain, ont cherché à y ajouter, ont fait de nouveaux défrichés, ont formé des habitations sur plusieurs points de la rivière. D'autres qui ont un métier, qui sont scieurs de long et charpentiers, augmentent leur bénéfice en louant leurs bras, et savent assez leur intérêt pour s'affliger d'un refus de service ou d'un manque d'occupation (...) [1].

C'est donc par l'octroi dès l'instant de la libération, de la concession d'une petite parcelle de terrain que le bénéficiaire a lui-même préparée durant la fin de son engagement, que la Mère Javouhey parvient à motiver les Noirs qui lui sont confiés, au travail de la terre. Et cette motivation ne repose pas sur le seul intérêt, mais aussi sur le fait que la différence d'avec le travail servile devient ainsi radicale — la libération impliquant la possession par le travailleur de ses moyens de travail —, ce qui n'est pas le cas du travail salarié :

> « ... Il n'en est pas de même, peut-être, lorsqu'ils travaillent pour un salaire ; habitués pendant le temps de l'esclavage à voir le fruit de leurs peines passer dans les mains d'un maître qu'ils ne connaissaient pas, ils ne se croyaient obligés au travail qu'autant qu'ils ne pouvaient s'y soustraire absolument. C'est une éducation dont ils ressentiront longtemps les traces ; aussi, ne sont-ils pas, sous ce rapport, ce qu'on pourrait souhaiter ; aussi est-on encore obligé de les surveiller dans l'emploi de leur temps » [2].

Mais si l'accession à la « propriété » [3] représente pour la Mère Javouhey un moyen efficace d'attacher la population qu'elle dirige au travail de la terre, encore lui faut-il obtenir, pour que Mana se maintienne en devenant un établissement d'hommes libres, que les Noirs qui y sont réunis forgent entre eux les liens d'une communauté. Et cette tâche n'est pas pour elle la plus aisée :

---

(1) *Extrait d'un rapport de la Mère Javouhey, daté du 25 Juillet 1840 et adressé à l'amiral Rosamel, alors ministre de la marine et des colonies à Paris.*

(2) Ibid., *Suite.*

(3) *Il ne s'agit en fait que d'un droit de jouissance rétrocédé par la congrégation, ce qui posera des problèmes lorsque la congrégation se verra retirer une partie de ses droits. (cf. infra).*

> « Les Noirs libérés de Mana comprennent-ils leurs devoirs envers leurs frères, envers la société ? Là encore se font sentir et se conserveront longtemps les habitudes données à l'esclave par son éducation. La nécessité, la crainte, l'indépendance, l'avaient fait froid et égoïste. Il ne pouvait concevoir les liens de famille, elle n'existait pas pour lui ; encore moins comprenait-il ceux de la société, il se croyait obligé de redouter ses frères et de se défier d'eux. N'ayant personne à qui faire part de ses chagrins et de ses joies, séparé de bonne heure de ses père et mère pour être vendu à un autre maître, il ne quittait aucune affection, il ne regrettait rien pour le suivre. A quoi lui eût servi de s'attacher aux lieux et aux personnes ? Il sentait bien que son existence ne dépendait pas de lui, et qu'il devait tout sacrifier à l'ordre ou au caprice de celui qui l'avait payé. Tel il était alors, tel il se montre encore dans quelques circonstances, lorsque surtout il se trouve contrarié dans ses projets d'ambition et d'agrandissement ; mais bientôt ramené à lui-même par des paroles de douceur et de conciliation, il se souvient qu'il a plus de bonheur à rester. Il a sa famille, son foyer, son habition, sa fortune, il a ses frères à présent, ses frères qu'il aime et qu'il ne quittera pas sans peine, alors il se soumet et il s'étonne ensuite d'avoir voulu s'en aller » (1).

Pour que Mana, ce « pays qu'on a fondé et qui doit continuer d'exister dans la suite des temps », devienne une communauté durable, la Mère Javouhey a choisi de l'isoler complètement du reste du monde, de le maintenir étroitement sous sa tutelle :

> « Nous avons toujours cherché à les tenir séparés de toute communication avec l'extérieur et notre but en cela est de leur imprimer, pendant le temps de cet isolement, une règle de conduite et des habitudes sages, capables de les maintenir au milieu des villes à l'abri de leurs funestes exemples. La tâche sans doute sera pénible et le moindre écart dans notre système de centralisation pourrait nous porter grand préjudice en ce qu'il porterait ces hommes, peu habitués à juger sainement les choses, à de nouveaux désirs d'indépendance et d'affranchissement. L'on nous demandera quels moyens nous employons pour les empêcher de quitter l'établissement. Nous n'en avons pas d'autres que la persuasion et la représentation de leur intérêt réel. Mais nous dira-t-on encore, comment ferez-vous lorsque le temps sera venu de les livrer à leur propre direction ? Est-ce en les privant de leurs facultés que vous prétendez les amener à la vie sociale ? Accoutumés à se laisser conduire comme par la main, ils ne pourront jamais se suffire à eux-mêmes. Et comment fera-t-on pour les autres noirs qui n'auront pas été élevés de cette manière ? — Je répondrai à toutes ces questions que les noirs de Mana sont libres, et parfaitement libres, maîtres de refuser le travail qu'on leur offre, sans qu'il soit demandé compte de l'emploi de leur journée ; on ne les contraint jamais, on les persuade ; on leur montre leur devoirs sans leur cacher leurs droits, et si nous les retenons d'abord, c'est pour leur donner ensuite plus de force (...) » (2)

A travers ces propos, la tutelle exercée par la congrégation de Cluny sur les Noirs de Mana, veut se donner pour essentiellement persuasive. Il n'empêche que son efficacité est directement liée — le fait est explicitement reconnu —

(1) Ibid., *suite.*
(2) Ibid., *suite.*

à une contrainte d'ordre économique : la congrégation est le médiateur obligatoire non seulement de tout commerce avec l'extérieur, mais aussi de toutes les relations économiques internes ; c'est-à-dire que le paysan nouvellement libre n'est pleinement propriétaire de sa production que dans les limites qu'il veut réserver à l'autosubsistance de sa cellule familiale, mais que pour l'écoulement de son éventuel surplus, il n'a qu'un seul acheteur possible, la congrégation ; il en est de même dans le domaine de l'emploi, puisque celui qui veut se procurer un surplus monétaire en effectuant un travail annexe, n'a qu'un seul employeur possible, la congrégation. Il est bien évident que ce système est un moyen de contrôle extrêmement puissant, et que la liberté octroyée aux Noirs de Mana est de ce fait limitée. Ils n'ont « de liberté que le nom », écrit le ministre des colonies en 1845. Mais alors, l'ouverture du bourg en 1847, décision marquant la fin du monopole de la congrégation, devrait avoir des répercussions aussi importantes à Mana, qu'ailleurs l'émancipation de 1848. Or, que se passe-t-il ? A peu près rien, les Noirs continuent comme par le passé à cultiver leurs abattis.

Pour comprendre ce phénomène, il faut placer l'analyse au niveau des rouages idéologiques de la tutelle exercée par la congrégation, donc en revenir à cette technique de la persuasion sur laquelle insiste tant la Mère Javouhey, pour voir ce que recouvre cette pratique, en tant que contrainte idéologique imposée, mais aussi reçue et assumée par la population. Quel est tout d'abord à cet égard le rôle de l'enseignement religieux ?

> « (...) Les idées religieuses ont aussi une influence remarquable sur nos nouveaux libérés, et l'on doit reconnaître en eux un progrès réel ; ils écoutent avec attention et docilité les instructions qu'on leur fait ; ils admirent, ils aiment la pompe et la solennité des cérémonies. Le chant religieux leur plaît beaucoup et ils le suivent avec goût, avec recueillement. Lorsque notre église se trouvera entièrement achevée, nous pourrons donner à ces moyens une plus grande efficacité, en y mettant une régularité et une importance que nous interdisait l'exiguïté de nos lieux de réunions. Les circonstances sont telles que nous n'avons qu'un seul prêtre à Mana. Il peut, je crois, suffire avec le concours d'un missionnaire qui nous vient de Cayenne plusieurs fois dans l'année ; car je pense qu'il est moins utile de charger l'esprit encore faible de ces gens ignorants que de chercher à leur faire bien comprendre les simples vérités qui sont à leur portée et qui leur sont nécessaires (...) » (1)

On remarquera qu'une fois encore, l'apprentissage des rites prend le pas sur celui des dogmes. Cependant, le rôle des rites d'une part, celui des « simples vérités » auxquelles se résument les dogmes d'autre part, sont utilisés avec une volonté de pleine efficacité, rendue absolument nécessaire par le fait qu'il ne s'agit plus de corroborer la coercition du régime servile, mais au contraire de lui substituer un corpus idéologique susceptible de devenir le cadre parfaitement accepté, et de ce fait opératoire, de la réorganisation des structures de vie et de travail impliquées par la libération. Le principe est évidemment le même que celui du renforcement général de la christianisation. Mais pour ce qui est de la Guyane, Mana est le seul lieu où ce principe connaisse une réelle application.

L'élaboration de l'idéologie et de son expression pratique voulues par la

(1) Ibid., *suite.*

Mère Javouhey, est une tentative de dépassement des éléments contradictoires qui en forment la base. Ces éléments contradictoires sont : l'individualisme impliqué par l'accession pour chacun à la « propriété » privée de son défriché, et par la nécessité d'une distenciation maximale d'avec le travail servile, en vue d'une efficacité immédiate ; la constitution selon les normes chrétiennes, de l'unité familiale nucléaire, couple et enfants, en tant que cellule de base du nouveau système socio-économique et relais essentiel de la progression idéologique ; la construction d'un groupe cohérent, intégrant toute la population de l'établissement, seul apte à assurer la reproduction des structures mises en place. Le dépassement de ces contradictions entre l'individu, la famille et le groupe, s'effectue à trois niveaux : d'une part l'instauration de pratiques collectives religieuses ; d'autre part le maintien du groupe et de chacun de ses membres dans un état de dépendance économique ; en troisième lieu son maintien sous tutelle idéologique. Ces trois niveaux sont étroitement liés : la dépendance économique qui se traduit par la fermeture de Mana et pose la congrégation comme intermédiaire obligatoire, est la condition nécessaire à l'élaboration rapide d'une idéologie qui, se voulant nouvelle, doit rester à l'abri des interférences extérieures ; par là même, elle fixe le cadre des pratiques collectives où peut alors pleinement s'exprimer l'appartenance à une même communauté chrétienne ; parallèlement, la construction de cette communauté chrétienne implique la soumission (qui trouve également son expression à travers les rites catholiques) aux préceptes idéologiques enseignés par la congrégation ; ces préceptes ont pour principe de base l'infantilisation de chacun et de tous [1] laquelle est la condition réciproquement nécessaire à l'acceptation et à la reproduction consécutive de la dépendance économique.

Inconscient de la manipulation dont il est l'objet, de par l'irresponsabilité dans laquelle on le garde, le Noir libéré de Mana se laisse donc enfermer dans un cycle de contraintes, qui seul peut permettre le jeu de la persuasion. Et bientôt, la dépendance dans laquelle il est inéluctablement placé, ne se réduit plus à la tutelle directe de la congrégation. Plus exactement, cette tutelle s'exerce pendant suffisamment de temps — une dizaine d'années —, pour que le but visé soit en partie atteint, c'est-à-dire pour que les contraintes soient vécues de l'intérieur, et non plus seulement subies comme phénomène extérieur : le libéré reprend à son compte l'idéologie apprise, il en assume les préceptes, il en intériorise les contraintes. Dès lors, la stricte fermeture du bourg, condition liée à l'étape expérimentale de l'opération, perd peu à peu de son caractère de nécessité : le système devient apte à se reproduire de lui-même, sans autre intervention.

C'est pourquoi l'ouverture du bourg en 1847 est accueillie avec indifférence, et n'apporte en elle-même aucun changement à l'ordre des choses établi. Tout au moins cela reste-t-il vrai tant qu'il ne s'agit que de la disparition du monopole légal de la congrégation, et de la reprise des pouvoirs civils par l'Administration coloniale. Mais très rapidement, cette ouverture va devenir offensive. En effet, si elle a pour cause avouée la libération totale des Noirs de Mana, elle s'effectue en réalité sous la pression de certains colons qui entendent profiter des avantages offerts par les grands travaux d'assèchement accomplis dans

(1) *Cf. ne pas charger « l'esprit encore faible de ces gens ignorants... chercher à leur faire bien comprendre les simples vérités qui sont à leur portée... » etc...*

cette région sous la Mère Javouhey, et pensent y trouver une main-d'œuvre docile que n'affectera pas l'émancipation imminente. Le calcul est habile, mais son application est prématurée et de surcroît ne tient pas compte de toutes les données du problème, en particulier du rôle que peut encore jouer la congrégation.

Quel est alors l'état de la congrégation de Cluny ? L'ouverture du bourg s'est faite à ses dépens : perdant la direction de la colonie de Mana et par là même la libre disposition de ses terrains, elle ne conserve les 50 ha de l'abattis nord qu'à titre de concession provisoire, et se trouve de ce fait dans une situation précaire. Elle a tout à craindre des colons qui aspirent à prendre sa place. Car pour que l'opération visée se fasse rapidement et sans heurts, il faudrait que les colons se substituent entièrement à la congrégation, seule façon de reprendre à leur bénéfice les rouages de l'idéologie mise en place par celle-ci. Le plus efficace aurait évidemment été que les colons fassent alliance avec la congrégation ; le rejet de cette solution peut s'expliquer de diverses manières : d'une part, par la relative étroitesse des surfaces desséchés et de la main-d'œuvre qui exclut la possibilité d'un partage du pouvoir économique, d'autre part, par les convictions de la congrégation qui ne saurait si brutalement renier l'orientation donnée par la Mère Javouhey à la condition des Noirs libérés, pour cautionner, sans y avoir grand intérêt, l'entreprise des colons.

Deux blocs se forment donc : d'un côté les colons soutenus la plupart du temps par l'Administration, de l'autre la congrégation dont les intérêts économiques et moraux restent liés à ceux des Noirs libérés. Or cette dernière demeure au début assez puissante pour tenir en échec le groupe adverse. Elle possède encore quelques atouts : le crédit que la Mère Javouhey conserve auprès des instances gouvernementales jusqu'à sa mort en 1851 [1] ; la direction de l'école où sont formés tous les jeunes Créoles, filles et garçons ; une nette influence religieuse qui lui laisse une partie de son rôle de médiatrice de la communauté chrétienne. Aussi, pour que l'équilibre des forces tende à lui devenir défavorable, faudra-t-il l'intervention directe du curé de Mana au profit du clan opposé. Citons pour exposer les faits, une lettre d'une sœur de l'établissement :

> « Nos pauvres nègres de Mana sont toujours dans de grands embarras. Vous savez, ma chère Mère, que lorsque le gouvernement confia ces bonnes gens à notre Vénérée Fondatrice, il avait été décidé que cette colonie serait leur possession, quand ils seraient libres, qu'ils la cultiveraient et en auraient le produit. Pendant un assez grand laps de temps, ils ont été tranquilles et se sont toujours soumis aux règles qui leur avaient été données. Malheureusement pour eux et pour le pays, monsieur l'abbé R. fut nommé curé de Mana. Jusqu'à ce qu'il soit exclusivement occupé de son saint ministère, les choses allaient bien ; mais il est venu une époque où il s'est laissé dominer par l'amour du gain et l'intérêt qu'il semblait porter aux habitants de Mana, a été remplacé par ses intérêts propres. Monsieur R. a voulu se faire cultivateur et pour cela a fait venir de France, un de ses frères laïques puis s'est associé aux quatre frères les messieurs Bare, au commissaire-commandant du quartier, monsieur Giraud, et au médecin du gouverneur, monsieur Sagot. Le but de ces messieurs était de se rendre maîtres

(1) *Elle n'est plus à Mana depuis 1843, mais en tant que Directrice de la Maison qu'elle a fondée, elle continue à veiller de Paris, sur son établissement guyanais, bien qu'elle n'ait pas cherché à empêcher l'ouverture du bourg en 1847.*

du pays, de forcer les nègres à s'engager à travailler pour eux. Il n'était pas permis à ces pauvres gens de cultiver les aliments nécessaires à leur subsistance ; tous ceux qui avaient des abattis plantés de manioc reçurent l'ordre de l'arracher pour y planter des cannes, afin d'alimenter la machine centrale que ces messieurs voulaient établir au sein du pays. Ceux qui refusaient d'obéir étaient pris, mis à la geôle et condamnés à payer de fortes amendes. Pauvres gens ! Ils n'y voyaient rien d'abord, mais tant d'exigences leur ouvrirent les yeux, et ils reconnurent qu'ils étaient sur le point de tomber dans un esclavage pire que celui duquel ils sortaient. On n'entendait que plaintes et sanglots, et quoiqu'ils ne soient pas très religieux on en voyait sans cesse au pied des autels pour implorer le refuge des affligés. Ils écrivirent à monsieur le gouverneur qui s'empressa de venir sur les lieux. Ce fut alors que Monsieur l'abbé R. fut remplacé par le Révérend Père du Saint-Cœur-de-Marie. Monsieur l'Amiral qui est si bon, si juste, et qui a toujours pris le parti des malheureux, examina la position de la colonie, parla à plusieurs nègres en particulier, donna des ordres au commandant et retourna à Cayenne, espérant que le calme allait se rétablir. Mais la mèche fumait encore. Aussitôt après le départ de monsieur le Gouverneur, de nouvelles ruses se firent jour et les ordres qu'il avait donnés furent mis de côté. De nouvelles plaintes se firent entendre, monsieur l'Amiral revint et il établit une commission qui s'occuperait des nègres et conseilla à ceux-ci de demander des concessions qu'ils feraient approuver. Comme le chef de cette commission est le commandant et qu'il est protégé par Monsieur Favart, directeur de l'intérieur et ennemi juré des nègres de Mana, rien ne se fait et de plus, on travaille en-dessous à noircir ces malheureux afin que monsieur l'Amiral abandonne leur cause. Plusieurs ont demandé des concessions, leurs pièces ont été envoyées et quand il s'agit de les présenter au Conseil Privé pour les faire approuver, monsieur le directeur trouve toujours des défaites pour les éloigner (...) » [1].

Les frères Bare dont il est question dans ce texte qui date de 1858 sont installés à Mana depuis déjà quelque temps. Ils s'y sont fait donner des concessions qu'ils tentent peu à peu d'agrandir au détriment des habitants en place. Mais ils se heurtent à la congrégation et ne parviennent pas à faire dévier à leur profit le système établi. En revanche, la coalition formée sous l'égide du curé de Mana va pouvoir faire changer les données de la question. Investi de l'autorité religieuse, possédant l'arme du sermon, le curé est en effet bien placé pour essayer de convaincre les Noirs de travailler pour des planteurs. Par ailleurs, s'associant au commissaire-commandant du quartier il sait s'assurer la possibilité de faire jouer la coercition légale pour réduire les récalcitrants. En d'autres termes, il sait se donner les moyens de l'entreprise par le cumul habile de la contrainte idéologique et de la répression légale.

La réaction des Noirs de Mana à ces pressions suit un cheminement instructif : dans un premier temps qui est celui où prédomine la persuasion sur le plan idéologique, ils acceptent passivement la situation sans prendre conscience de ce qu'elle recouvre, c'est-à-dire qu'ils se laissent spolier de leur droit à cultiver librement, sur quelques unes de leurs terres, sans pour autant entrer

(1) *Cette lettre adressée à la Supérieure de Saint-Joseph de Cluny à Paris, est datée de mars 1858. Nous l'avons choisie, parce que c'est celle qui expose le mieux le déroulement des événements. Mais toute la correspondance des sœurs de Mana durant cette période qui suit l'ouverture du bourg, fait état des difficultés liées à l'arrivée des colons.*

pleinement dans le système qu'on veut leur imposer ; alors vient le moment où la répression prend le pas sur la persuasion, où l'entreprise pressée d'arriver à ses fins ne se camoufle plus, et c'est la résistance. Inspirée et guidée par la congrégation, cette résistance prend une forme purement légale : les victimes requièrent l'arbitrage du personnage principal de la colonie, le gouverneur, dont ils savent qu'il leur est favorable, ce qui revient à demander à l'Administration, la protection que la congrégation ne peut plus leur assurer. Cette protection sera vaine : l'administration est divisée, et la faction colonialiste l'emporte sur la bonne volonté du gouverneur, en s'appuyant d'ailleurs sur une inversion des motivations qui ont amené dix ans plus tôt l'ouverture du bourg, à savoir la régression agricole de cette région, due cette fois au fait que livrés à eux-mêmes, les Noirs seraient incapables d'exploiter à plein rendement les avantages qui leur ont été donnés. Cependant, les colons n'ont remporté qu'une demi-victoire : ils ont réussi à s'approprier une grande partie des terres aménagées, concédées aux paysans au moment de leur libération, mais ils n'ont pas su convaincre ces derniers d'y rester, et n'ont tout de même pas les moyens de mettre en œuvre un système de véritable travail forcé. Qu'advient-il alors aux gens de Mana ? Ils renforcent le mouvement, de fait amorcé dès 1840, qui les porte à aller installer leurs habitations le long de la rivière en amont du bourg, ou sur le banc de sable qui longe la côte en direction de l'Est.

Le processus qui conduit les Noirs libérés à accepter les premières pressions, puis à résister, et enfin à s'en aller, s'explique par le type d'idéologie et de construction socio-économique dans lequel ils ont été formés. Nous avons vu que la Mère Javouhey avait fort bien compris la nécessité de procurer aux libérés un mode de travail essentiellement différent de celui du régime servile. Même s'il aboutissait finalement à une importante dépendance économique, le système ainsi instauré intégrait parfaitement le besoin éprouvé par l'ancien esclave d'un minimum de latitude individuelle dans l'organisation de ses activités productrices et dans la disposition des produits obtenus, la congrégation ne s'arrogeant de monopole que sur le surplus commercialisable. Aussi, lorsqu'un peu plus tard les habitants de Mana acceptent passivement les premières pressions qui apparaissent à la suite de l'ouverture de l'établissement, c'est parce qu'ils les perçoivent comme étant une volonté de la part des colons de devenir les acheteurs privilégiés de leur surplus. La tentative étant de surcroît cautionnée par le curé et tout ce qu'il représente, elle pourrait même être susceptible d'opérer la substitution de la nouvelle coalition à la congrégation, dans son rôle de tuteur idéologique et économique : ce ne serait que le remplacement d'un rouage par son semblable, laissant intact le mode de fonctionnement du système établi antérieurement. Mais les prétentions des colons vont bien au-delà des anciennes prérogatives de la congrégation : ces derniers veulent étendre leur monopole sur la totalité de la production, ce qui implique que celle-ci soit entièrement réorganisée en fonction de leurs besoins — monoculture de la canne à sucre en vue de son exploitation industrielle —. Le système est alors menacé dans l'un de ses principaux fondements, à savoir l'indépendance minimale laissée au paysan. Dès qu'il prend conscience qu'il va perdre la liberté de produire et de consommer ses vivres dans les limites de son choix, pour n'être plus qu'une sorte d'ouvrier agricole sur ses propres terres, ce paysan ne peut plus concevoir la tentative dont il est l'objet qu'en termes de retour à la servitude, conception corroborée par les sanctions dont on use pour le contraindre. Les prétentions

des colons deviennent alors inacceptables et provoquent la résistance.

Pourquoi cette résistance qui possède malgré tout le caractère d'une contre-attaque, se traduit-elle par la recherche d'une protection puissante et légale, en la personne du gouverneur ? Il y a là le problème de la nécessité d'une tutelle qui se présente sous un double aspect. Il s'agit tout d'abord du rôle déterminant que joue directement à cet égard la congrégation. Celle-ci est en effet menacée dans son existence même en tant qu'établissement agricole (1), si la coalition formée autour du curé prend la position totalement monopolistique qu'elle vise. Elle a donc besoin de se protéger, et ne le peut faire qu'en obtenant le maintien légal du statu quo, c'est-à-dire l'indépendance relative des Noirs de Mana. Aussi son influence est-elle importante sur la prise de conscience qu'ont les paysans de la manipulation dont ils sont victimes, sur la liaison qu'ils établissent entre cette manipulation et l'idée d'un retour à l'esclavage, et sur le type de résistance qu'il leur faut mettre en œuvre. Or la situation locale est telle (2) que désormais seules les plus hautes institutions administratives peuvent encore protéger la congrégation, en assurant la tutelle des Noirs et la défense de leurs intérêts. Le second aspect de ce problème de tutelle relève du niveau de construction où en est la communauté mananaise. Il apparaît que le groupe n'est pas encore apte à prendre en charge lui-même ses propres intérêts, n'est pas encore capable de mener seul une lutte dont les structures qu'on lui a jusqu'alors données ne comportent pas le modèle : il a besoin d'un médiateur.

C'est l'échec de la médiation du gouverneur qui va marquer la fin de la résistance sous sa forme active. Reste cependant cette résistance passive qui consiste à abandonner les dessèchements aux colons pour aller s'installer sur des terres plus ingrates, plutôt que d'obtempérer à leurs exigences. Cette dernière phase de la réaction prouve à quel point vingt ans après la création réelle de Mana, la notion d'indépendance individuelle demeure un élément primordial de l'idéologie de la communauté naissante.

En fin de compte, si le système instauré par la Mère Javouhey a acquis la faculté de se reproduire de lui-même, son degré d'élasticité demeure extrêmement faible : il est incapable d'absorber un changement, de récupérer les apports d'une situation nouvelle. Par ailleurs, il n'offre pas à ses agents d'autre possibilité de résistance aux phénomènes qu'il ne peut intégrer, que celle qui se réduit à chercher des conditions de reproduction strictement homologues à celles qui sont menacées. Comment expliquer cette apparente absence de dynamique ? La réponse sera donnée plus clairement par l'analyse de la situation d'orpaillage qui va jouer comme une épreuve révélatrice. Néanmoins, la façon dont sont vécus les événements de la période dont nous venons de parler permet déjà de poser le problème.

Rappelons que la communauté mananaise repose au départ sur une contradiction fondamentale entre l'individu et le groupe. Cette contradiction est d'abord dépassée au moyen de la tutelle imposée par la congrégation, puis de la reprise à leur compte par les membres du groupe de l'idéologie apprise. Mais cette idéologie repose elle-même sur un équilibre précaire entre la liberté indi-

---

(1) *Il lui faut un minimum de main-d'œuvre pour entretenir sa concession et pour faire fonctionner la petite distillerie qu'elle possède depuis 1850. De plus, cette distillerie qui lui procure néanmoins l'essentiel de ses fonds n'est pas d'envergure suffisante pour supporter la concurrence de l'entreprise que veulent monter les colons associés.*

(2) *Le commissaire-commandant du quartier fait partie de la coalition.*

viduelle et les contraintes collectives. Le système correspondant ne peut donc fonctionner qu'à la condition expresse que cet équilibre soit maintenu, et, enfermé dans de telles limites, il ne peut déboucher que sur sa propre reproduction. Mais est-il pour autant exclusivement répétitif ? Pour en comprendre la signification exacte, il faut restituer au phénomène sa véritable dimension diachronique, le reconsidérer à travers une analyse dialectique. Le mécanisme précédent ne vaut qu'appliqué à un moment donné qui est celui de la formation élémentaire de la communauté. La tutelle de la congrégation ne s'est pas exercée pendant une période assez longue, pour obtenir que la construction collective prenne le pas sur l'individualisme ; livrée à elle-même, la communauté n'a pas davantage eu le temps d'opérer cette évolution. La réaction à l'offensive des colons révèle même que non seulement la contradiction individu/groupe n'est pas dépassée, mais qu'au moindre choc imprimé au système, c'est encore en dernier ressort le fondement individualisme de l'idéologie qui tend à l'emporter. Cela ne veut cependant pas dire que l'idéologie en cause soit sclérosée : elle en est simplement à un niveau d'élaboration minimal, où la médiation de la situation servile antérieure reste déterminante. C'est ce que révèlera l'épreuve de l'or qui va venir figer la construction créole au stade de ses contradictions transitoires, l'empêchant d'accomplir entièrement sa démarche dialectique de dépassement.

Passons maintenant à l'exemple d'Ouanary. Les conditions de l'émancipation et de la construction de la communauté créole y sont relativement différentes. Il ne sera malheureusement pas possible d'en faire une étude aussi détaillée que celle de Mana : les documents sont rares, et les principales sources d'information proviennent d'une tradition orale souvent imprécise. Cependant, même si elle doit rester approximative, l'analyse vaut la peine d'être tentée : de par ses particularités, le cas d'Ouanary place le procès de formation de la culture et de la société créoles sous un nouvel éclairage, dont l'apport ne saurait être négligé.

A la fin du XVIIIe siècle, le quartier d'Oyapock a vu la création de deux grandes plantations sur polder : celle de la Montagne d'Argent à l'entrée de la baie, et plus au fond celle de la Montagne Lucas appelée aujourd'hui Bruyère, précisément située à la pointe où se rejoignent les estuaires de l'Oyapock et de l'Ouanary. Les rapports officiels de 1840-43 ne font mention de ces domaines que sous la forme de vagues allusions, et c'est surtout la tradition orale qui en atteste l'existence à la veille de l'émancipation. Cette existence est néanmoins corroborée par des actes notariés un peu postérieurs qui apportent quelques précisions sur l'habitation dite « Le Ouanary » : cette concession est formée de deux parties distinctes ; la plus grande qui s'étend sur la rive gauche du fleuve Ouanary demeure assez mal exploitée jusqu'en 1848 ; la seconde qui inclut le polder de la Montagne Lucas est au contraire le lieu d'une exploitation esclavagiste [1].

L'une des familles d'Ouanary dont les ascendants connus remontent jusqu'à cette époque, a conservé le souvenir transmis de génération en génération, de l'ancienne habitation de la Montagne Lucas et de la vie de ses esclaves. Il s'agit d'une plantation de canne à sucre destinée à alimenter une distillerie de rhum. La culture de la canne est effectuée en majeure partie sur les terrains drainés,

(1) *Cf. page 46.*

et en plus faible mesure au flanc de la colline. La main-d'œuvre servile est composée d'environ 300 Noirs, dont certains sont paraît-il sélectionnés avec beaucoup de soin pour leur force et leur haute stature [1]. Si l'on en croit le souvenir qu'il a laissé, le régime disciplinaire ne devrait pas y être trop rigoureux [2]. Par ailleurs, bien que la plantation en question nécessite une manutention importante, les esclaves ont malgré tout la possibilité d'aller faire des défrichés personnels de l'autre côté du fleuve, sur le flanc oriental des Monts de l'Observatoire. Mais cette liberté n'est pas le fait de tous : elle semble plutôt être une sorte de privilège octroyé aux meilleurs éléments [3]. Telle serait donc la situation de l'exploitation au moment de l'abolition : une discipline de grande plantation conforme à la « justice » légale ; un régime différentiel faisant émerger un groupe de relatifs privilégiés. Ajoutons à cela que l'habitation est particulièrement isolée, ce qui implique que les rapports avec l'extérieur sont faibles, même au sein du quartier, et que la christianisation entièrement dépendante de la bonne volonté du maître, y est très peu poussée.

C'est alors qu'intervient l'émancipation. On en parle sans doute depuis plusieurs années : poussé par l'opinion publique et par la campagne vigoureuse de Victor Schœlcher, Louis-Philippe a déjà interdit la traite et songé à l'abolition ; mais le projet est resté vague. La chute de la Monarchie en février 1848 va précipiter les choses : après un mois de délibérations, d'hésitations, sous la pression cette fois encore de Schœlcher, la République décrète l'émancipation générale. La nouvelle ne parvient en Guyane qu'au mois d'avril : elle est brutale, et les planteurs qui avaient pu espérer de plus longs atermoiements, sont pris au dépourvu. La précoccupation essentielle devient alors de sauver la dernière récolte. C'est ainsi que le propriétaire de l'habitation de la Montagne Lucas propose à ses esclaves de concéder une parcelle de terrain de 25 toises (50 mètres) de longueur, à chacun de ceux qui accepteraient en contrepartie de terminer la récolte des cannes à sucre qui vient juste de commencer. Ces terrains doivent se situer sur le versant oriental des Monts de l'Observatoire, c'est-à-dire au sein de la concession que le planteur a également sur toute la rive gauche du fleuve, et où certains de ses esclaves ont précisément l'habitude de faire leurs abattis personnels.

D'après la tradition orale, les volontaires sont assez nombreux, et les parcelles concédées étant voisines les unes des autres, ce choix opère un regroupement, de sorte que bientôt est construit au pied de la colline le hameau qui deviendra le bourg d'Ouanary. Il semblerait par ailleurs que ces volontaires appartiennent essentiellement au groupe des privilégiés dont les abattis sont déjà installés sur les lieux [4]. Qu'advient-il cependant des autres esclaves éman-

(1) *Ce fait nous a été répété avec insistance par les membres de cette famille dont l'ancêtre esclave est encore connu sous le surnom de « Grand Diable ». Il n'est pas impossible qu'en dehors de leurs activités agricoles le « grand négrier » — comme on l'appelle aujourd'hui — de la Montagne Lucas, et/ou celui de la Montagne d'Argent avec lequel il était censé pratiquer des échanges d'esclaves, aient été des « éleveurs » d'esclaves.*

(2) *Aucune histoire d'abus ou de mauvais traitements ne s'est transmise jusqu'à nos jours, et le « grand négrier » n'a pas laissé un trop mauvais souvenir.*

(3) *Ces données pourraient confirmer l'idée que cette plantation est aussi un « élevage » d'esclaves. Les privilégiés seraient alors les Noirs sélectionnés — en vue de la vente ou de la reproduction — et de ce fait soumis à un travail moins dur que les autres.*

(4) *De même que la question de la sélection des esclaves, celle de la proposition du planteur et de l'existence de ces volontaires ne nous a été rapportée qu'à Ouanary. Ces problèmes semblent totalement inconnus à Pays Indien où sont actuellement regroupés les descendants des Créoles qui sont allés s'installer plus en amont après 1848.*

cipés ? Ils sont aussi nombreux sinon plus que les précédents. Ils ne demeurent évidemment pas à la plantation de la Montagne Lucas, sur laquelle ils ont même apparemment refusé d'effectuer l'ultime récolte. Ils s'en éloignent au contraire sensiblement, pour aller s'implanter plus en amont sur la rivière, chacun à son compte : en 1850, on les retrouve échelonnés le long de la crique Toucouchi qui coule au pied de la Montagne des Trois Pitons [1], c'est-à-dire sur des terres qui font partie de l'habitation « Le Ouanary », mais qui, trop loin du polder, n'ont jusqu'alors jamais été exploitées. Néanmoins dans cette zone, seules quelques rares parcelles font l'objet de concessions en règle. Le propriétaire ne paraît guère se préoccuper du fait de l'installation illégale de bon nombre de ses anciens esclaves, sur ses terres : faute de main-d'œuvre, sa plantation de la Montagne Lucas est à l'abandon, son polder commence à être envahi par la végétation sauvage. Aussi, finit-il par vendre l'ensemble de l'habitation.

Nous avons vu qu'à partir de 1861, le domaine va être quelque peu morcelé, de par la série de petites concessions vendues aux agriculteurs créoles de la région, et exclusivement réparties sur la rive gauche du fleuve, autour de trois points d'impact : le versant oriental des Monts de l'Observatoire où ont été distribués les premiers lots, les confins de la Montagne des Trois Pitons, et plus tard les terres boisées d'une zone intermédiaire située en face de la crique Elionore [2]. Rappelons encore que ces titres de propriété sont essentiellement formels : les paysans s'installent où ils veulent, sans tenir compte de l'emplacement légal, d'ailleurs imprécis, de leurs concessions, et semblent ne considérer le statut de propriétaire que comme une garantie de leur droit récemment reconquis à vivre librement des produits de leurs propres abattis. D'ailleurs, comment pourraient-ils respecter bien longtemps les limites des concessions qu'ils acquièrent, puisque leur mode de culture est l'itinérance ? Si au lendemain de l'abolition les esclaves libérés vont faire leurs défrichés sur la rive gauche de l'Ouanary qui pourtant appartient à l'ancien maître, plutôt que sur la rive droite qui n'est appropriée qu'en aval, c'est parce que les terres hautes y sont plus nombreuses [3]. Or, les terres boisées sont les plus propices aux abattis de manioc. Car le manioc devient immédiatement la culture principale, selon la vieille technique du brûlis itinérant. Ne s'agit-il pas avant tout, pour les nouveaux paysans, de produire leurs vivres par leurs propres moyens, c'est-à-dire avec la seule aide du sabre et de la hache, comme le font depuis toujours les Indiens ? Certains ont appris à le faire au temps de l'esclavage ; les autres en reprennent spontanément les gestes. Cependant, l'itinérance engendre obligatoirement une certaine dispersion, élargissant les horizons agricoles de sorte que chaque cultivateur y puisse trouver chaque année le lieu d'un nouvel abattis propice au manioc. Les trois zones de concessions ne peuvent donc jamais être que des points autour desquels se dessine et se déforme le terroir.

Ainsi, quelles qu'en soient les apparences légales, les Créoles originaires de la Montagne Lucas ne réagissent pas à l'émancipation différemment de la

---

(1) *Cf. I*re *partie, chapitre II, carte « Le domaine de l'habitation Le Ouanary ».*

(2) *Signalons que le lot de la rive droite de l'habitation, c'est-à-dire l'ancienne plantation de la Montagne Lucas, reste intact, mais que cependant nul particulier n'essaie par la suite d'y faire la moindre exploitation. Aujourd'hui, le polder n'apparaît plus que sur les seules photographies aériennes, à l'état de traces.*

(3) *Il n'est pas impossible non plus qu'ils ignorent tout simplement que les alentours de la crique Toucouchi font partie de l'habitation « Le Ouanary », l'immensité de cette dernière lui conférant des frontières mal connues, en particulier vers l'amont guère prospecté jusque là.*

majorité des Guyanais ruraux : pour les uns comme pour les autres, la liberté consiste à partir cultiver à leur guise un abattis vivrier, et à le déplacer selon leurs besoins. Il en résulte un isolement relatif des exploitations, à partir duquel naissent les petites unités familiales d'autosubsistance. La tradition orale veut en effet que l'agriculteur commence par se construire un carbet sur les lieux d'abattis, puis aille y vivre en compagnie le cas échéant — mais c'est le plus fréquent — de sa femme et de ses enfants. Il peut alors, avec l'aide de ces derniers, apporter un maximum de soins à la culture du manioc et à la fabrication du couac, et avoir une réserve permanente de cet aliment de base. Il plante également des légumes (dachines, ignames, patates...), un peu de coton, et autour de sa case, quelques arbres fruitiers, des plants de piment, des pieds de caféier, de cacaoyer et de rocouyer. A cette époque, chacun fait soi-même son café, son chocolat, et aussi sa teinture, car la plupart des habitants possèdent alors un petit moulin à rocou, tandis que le coton est filé et tissé sur place. Enfin, en entreprenant régulièrement des expéditions de chasse en forêt et de pêche en rivière, le paysan d'Ouanary parvient à obtenir une diversification satisfaisante de sa nourriture.

L'abattis devient donc le centre de production et de consommation de la famille créole, laquelle reste limitée à sa seule formation nucléaire : dès qu'elle se marie, légalement ou non, la fille quitte le toit paternel pour aller vivre chez son époux ; dès qu'il atteint l'âge de fonder un foyer ou plus simplement dès qu'il estime pouvoir prendre son indépendance, le fils part cultiver son abattis personnel et construire son propre carbet, à une distance parfois assez grande de l'habitation de ses parents mais néanmoins toujours dans la zone agricole à laquelle se rattache son père, suivant le principe de patri-néolocalité qui est encore en vigueur aujourd'hui.

Toutefois, cette individualisation des petites unités familiales isolées dans l'autosubsistance, se trouve immédiatement compensée par un certain nombre de pratique collectives. Des hameaux (Ouanary et Toucouchi) se sont construits aux pieds des deux principales zones d'abattis de l'époque — l'implantation dans la zone médiane est plus tardive —, aux abords de l'eau, car la rivière et ses criques sont les seules voies de communication à moyenne et longue distance, et le canot à pagaie le seul véhicule. Sans abriter un effectif bien considérable d'habitants permanents, ces hameaux sont d'importants lieux de regroupements périodiques : les gens s'y réunissent en plus ou moins grand nombre le dimanche et les jours de fête, pour célébrer le rituel catholique, lequel en l'absence de tout prêtre se résume à des prières et des chants religieux collectifs [1]. Ces cérémonies se poursuivent généralement par un repas pris en commun et à l'issue duquel vient s'exprimer le folklore créole : danses lascives des couples où se mime la rencontre de l'homme et de la femme, ou danses plus scéniques sur thème chanté, les unes et les autres étant effectuées au rythme des tambours ou d'instruments de percussion improvisés.

---

(1) *Cette coutume provient peut-être des Jésuites : on la retrouve souvent là où ils ont créé des établissements. Leur mission d'Ouanary a sans doute été dispersée avant l'installation du polder et de sa plantation négrière. Mais les Jésuites étaient également implantés au poste d'Oyapock. Il se peut donc que les esclaves des petites habitations disséminées autour de ce poste, aient perpétué cette coutume, et que les Créoles d'Ouanary la leur aient empruntée, soit après l'émancipation, sous l'influence des premiers dont quelques uns sont venus habiter dans leur région, soit même au temps de l'esclavage sous la direction du maître. Aujourd'hui seules les femmes continuent d'observer cette pratique, les hommes se contentant d'assister à la messe mensuelle.*

Mais la création créole la plus intéressante est sans conteste celle du « mayouri » [1]. Pour que les nouveaux champs soient défrichés et brûlés avant que ne tombent les premières pluies, les agriculteurs prennent l'habitude de conjuguer leurs efforts : au lieu de passer un mois ou deux à débrousser seul, lot par lot, son futur abattis, le paysan choisit donc de faire appel au « coup de main » de ses voisins et amis, s'engageant en retour à aller aider chacun d'eux au moment opportun. Ainsi s'institue un système d'entraide collective dont l'esprit de réciprocité est particulièrement apte à créer des liens solides entre les membres d'un groupe par ailleurs dispersé. Et cela est d'autant plus vrai que les « mayouri » sont le fait de volontaires, se réunissant en fonction de leurs rapports d'affinité, d'alliance, et non pas seulement de voisinage : la composition de chaque « mayouri » varie selon le bénéficiaire. Dès lors cette pratique d'entraide peut amener l'instauration d'un réseau d'interrelations multiples, aboutissant à l'unification de toute la région, depuis Touchouci jusqu'à Ouanary. Et par ces réunions laborieuses auxquelles participent jusqu'à 40 personnes, le système impliquant donc pour chaque bénéficiaire une quarantaine de réunions similaires, c'est bien toute l'appartenance à une seule et même communauté qui vient s'exprimer.

Néanmoins vers les années 1880, la communauté Créole d'Ouanary est encore empreinte de contradictions. L'individualisme de l'organisation agricole est sans doute atténué par la mise en place des précédents rapports de coopération. Ces rapports sont évidemment le fruit de l'élaboration et de l'acceptation d'une contrainte collective : on ne peut refuser impunément de participer à tout « mayouri », à moins que de vouloir se mettre en marge du groupe. Mais cette contrainte est limitée : l'entraide de type « mayouri », c'est-à-dire celle qui assure l'intégration du groupe, s'applique surtout aux travaux de défrichage, beaucoup plus rarement pour la plantation ou la construction d'un carbet, jamais pour la récolte ni pour les activités de chasse et de pêche qui sont pourtant importantes. Cela signifie d'une part qu'elle n'opère essentiellement de regroupements que pendant une courte période de l'année, à la fin de la saison sèche, et que pour le reste du temps l'isolement est la règle ; d'autre part qu'elle n'intervient pas dans le processus de distribution de la production, l'autosubsistance des unités familiales demeurant également la règle.

En dernier ressort, c'est donc le noyau familial qui représente l'unité économique déterminante du système, lequel repose pour la majeure partie des activités productrices, sur la division sexuelle du travail et la coopération au niveau du couple. Or cette unité familiale de base est très instable : le mariage légal n'existe pratiquement pas ; le mariage coutumier n'est pas la norme, en fait, le modèle le plus répandu est toujours celui de la polygamie successive, comme à l'époque servile, et ce sont précisément les grandes réunions collectives telles que les « mayouri » qui en favorisent le maintien.

Le « mayouri » est en effet une pratique en partie issue de l'esclavage [2]. Autour du poste de l'Oyapock, nombreux étaient les petits planteurs cultivant sur brûlis du manioc, du coton, et des produits vivriers, et ne possédant que

---

(1) *L'institution du « mayouri » a été décrite dans ses manifestations actuelles (in Ire partie, chapitre II). Le déroulement en est resté le même depuis sa création. Nous nous contentons donc d'en redonner ici les principes.*

(2) *C'est aussi une pratique africaine.*

quelques esclaves. Il semble qu'il leur soit arrivé fréquemment de se prêter tour à tour leur main-d'œuvre, pour que certaines tâches agricoles tributaires des saisons, soient plus rapidement effectuées. Si l'on en croit les souvenirs créoles, lors de ces rassemblements où étaient mélés hommes et femmes, le travail se faisait dans une atmosphère beaucoup plus détendue que celle des tâches quotidiennes, et il était généralement suivi de jeux et de danses, de sorte que ces moments étaient relativement prisés par leurs participants. Sans doute de par l'ampleur de la plantation les esclaves de la Montagne Lucas n'ont-ils pas été exactement assujettis à cette coutume. Mais ils avaient au moins l'habitude d'être regroupés par effectifs importants pour accomplir les gros travaux. Toujours est-il qu'ils ont su apprécier les avantages de cette pratique, puisqu'à l'instar des gens de l'Oyapock, ils l'adoptent spontanément lorsque l'émancipation vient les placer dans des conditions de vie et de travail somme toute assez proches de celles des petits colons de la période antérieure. En reprenant à leur compte ce système d'entraide, les Créoles libérés en changent évidemment l'esprit, dans la mesure où ils en font un rassemblement des efforts librement consenti par chaque participant. Mais ils conservent aussi, voire accentuent, ce caractère de joyeuse rencontre entre hommes et femmes : c'est durant ces moments de vie collective que les couples se font et se défont.

Finalement, la communauté créole se forme dans l'affrontement de tendances opposées. L'autosubsistance dans l'isolement de l'abattis permet à la famille nucléaire de s'ériger en unité de base de la structure socio-économique villageoise, tandis que l'instauration de pratiques collectives apporte la dimension communautaire. Or cette dimension communautaire ne résulte que d'un compromis entre une contrainte collective limitée dans son objet et dans sa durée, et une large indépendance des unités familiales ; par ailleurs, elle s'exprime à travers des pratiques qui perpétuent les habitudes de la polygamie successive servile, et par là même vient contredire l'élaboration familiale.

Hormis les questions d'appropriation du sol dont on a vu les limites, les débuts d'Ouanary sont assez représentatifs du type de formation de la majorité des communautés guyanaises, celles également nées de l'émancipation. Le cas de Guisanbourg sur l'Approuague que nous voulons présenter maintenant, relève d'une analyse en termes semblables. Il apparaît néanmoins utile d'en donner les grandes lignes, non pas tant pour apporter confirmation de l'analyse précédente, que pour préparer l'analyse suivante de l'épreuve de l'or : bien que constituées à partir d'un processus comparable, les communautés d'Ouanary et de Guisanbourg ne vont pas vivre la situation d'orpaillage de la même façon [1].

On sait que Guisanbourg a été créé à la suite des travaux de l'ingénieur Guisan, travaux qui, dans cette zone, ont pris une certaine envergure, même si l'entreprise n'a pas eu l'avenir que ses promoteurs escomptaient : réparties sur les deux rives du fleuve Approuague en aval, et aussi le long de la rivière affluente Courouaïe et de la proche rivière de Kaw, les surfaces aménagées en polders étaient en tout au moins 20 fois supérieures à celles de la Montagne Lucas. Les rapports

(1) *C'est d'ailleurs Ouanary qui à cet égard se démarque des autres cas, dans la mesure où situé à l'écart des bassins aurifères exploités, il ne fera que subir le contrecoup de la ruée. Il aurait donc été logique d'étudier plus longuement le cas de Guisanbourg et de ne faire qu'une présentation rapide de celui d'Ouanary. Mais les documents déjà rares pour ce dernier cas, sont totalement inexistants pour Guisanbourg, lequel n'est connu que par une tradition orale de surcroît sensiblement appauvrie par les phénomènes d'immigration liés à l'or.*

de patronage des années 1840-43 ne fournissent guère de précisions sur ce quartier : tout juste y apprend-on que les habitations sont nombreuses et assez grandes, que le sort des esclaves n'y est ni mieux ni pire qu'ailleurs encore que l'éloignement et l'isolement de ces habitations laissent à chaque maître une large part d'arbitraire, que le bourg possède une église avec un curé à demeure, que ce curé fait régulièrement des tournées d'instruction sur les plantations, enfin que les esclaves semblent ouverts à la christianisation.

Qu'advient-il à Guisanbourg en 1848 ? Personne ne se rappelle plus de nos jours le déroulement de cet événement. Les souvenirs ne remontent pas au delà de la période consécutive à l'émancipation : seules quelques vieilles personnes dont les familles sont originaires de la région, peuvent encore raconter cet autrefois qui précède la ruée vers l'or. Résumons très brièvement leurs récits :

Vers 1870, la plupart des habitants de Guisanbourg vivent dans leurs maisons de culture, rustiques constructions en lattes de bois tressées et couvertes d'un toit de feuilles séchées, qui s'égrènent le long de l'Approuague, sur une vingtaine de kilomètres en amont du village. Les abattis sont faits au flanc des collines boisées qui surplombent les terres basses des rives. Selon le principe de l'itinérance sur brûlis, le paysan cultive du manioc, et aussi sur les sols plus humides les « légumes pays » qui représentent entre le quart et le tiers des surfaces exploitées. Durant la majeure partie de la saison des pluies et le tout début de la saison sèche, alors que les travaux d'abattis ne sont pas trop astreignants, il consacre deux ou trois jours par semaine à des expéditions de chasse et de pêche. Chaque mois environ, il récolte une certaine quantité de racines de manioc amer qu'il traite pour obtenir le couac nécessaire à sa consommation et à celle de sa femme et de ses jeunes enfants. Car dès l'âge de 15-16 ans, les aînés partent s'installer à leur compte. Si la famille ainsi restreinte vit dans l'isolement de son habitation pendant toute la semaine, le dimanche elle descend souvent au bourg en canot, pour assister aux cérémonies religieuses qui se déroulent à l'église sous l'ordonnance du curé. Il en va de même aux jours des principales fêtes chrétiennes. De par la présence du curé, ces réunions où les rites catholiques sont très rigoureusement observés, ont un caractère assez solennel. Seule la fête annuelle du village se passe dans une atmosphère moins guindée : les participants sont particulièrement nombreux, et après la messe l'on boit et l'on danse. Mais les grandes réunions les plus joyeuses, les plus prisées, sont sans conteste les « mayouri » qui se succèdent aux périodes de défrichage et de plantation...

L'organisation que se donnent les Créoles de la région de Guisanbourg, après l'abolition de l'esclavage, apparaît donc très proche de celle que nous avons décrite pour le cas d'Ouanary. Seul le domaine des pratiques religieuses diffère quelque peu. Quelles sont l'ampleur et les conséquences de cette différence ? Pour répondre à cette question, il faudrait connaître l'impact réel de la christianisation sur cette population, avant et après sa libération. Nous avons dit plus haut que les rapports officiels de 1840-43 signalaient l'ouverture des esclaves de ce quartier à la religion chrétienne ; encore faut-il préciser que cette observation émanait du curé de Guisanbourg, et non des magistrats. Or il est évident qu'en cette période où Louis-Philippe consentait un effort financier pour favoriser l'augmentation des églises et du personnel clérical dans ses colonies, la mission de Guyane avait tout intérêt à défendre le bien-fondé de cet effort dont elle était l'un des bénéficiaires, en mettant l'accent sur les progrès religieux

effectués par les esclaves des quartiers les mieux équipés, tout en faisant valoir l'insuffisance de ces équipements. Ainsi apprend-on également que les esclaves de l'Approuague, bien qu'ayant le privilège d'appartenir à l'un des rares quartiers jouissant d'une église et des offices d'un curé, ne pouvaient pour la plupart être évangélisés que lors des missions menées par ce dernier, à un rythme n'excédant pas trois ou quatre fois l'an, *étant donné le nombre et l'isolement des différentes habitations à visiter.* Le reste du temps, l'éducation religieuse était là aussi laissée à la bonne volonté des maîtres. Par ailleurs, l'instruction dispensée par le clergé sous l'impulsion des ordonnances de 1840, se réduisait, nous l'avons vu, à un catéchisme simplifié où étaient prônées les vertus de la résignation et du travail, tandis qu'était maintenu au premier rang l'ancien apprentissage de la bonne observation des pratiques rituelles.

La suite des événements prouve que parmi les éléments de cette instruction chrétienne assez particulière, seuls les rites ont laissé leur empreinte. L'idéologie de la résignation et du travail n'a pas été assimilée par les esclaves, ou tout au moins pas dans le sens escompté : car si l'on ignore la manière exacte dont se passe l'émancipation à Guisanbourg, un fait est certain, c'est qu'elle provoque la disparition des plantations antérieures. Cela veut dire qu'immédiatement ou peu à peu, les esclaves libérés refusent les contraintes du travail salarié que les maîtres voudraient substituer au travail servile, pour partir s'installer à leur compte. Et si l'on ne connaît pas la durée précise du processus, au moins sait-on qu'il est largement achevé plusieurs années avant la ruée vers l'or.

De ce point de vue donc, la construction de la communauté de Guisanbourg prend, à quelques nuances près, le même chemin que celle d'Ouanary. Le Créole trouve l'expression de sa liberté nouvelle dans le choix de l'indépendance que peut lui procurer l'exploitation agricole individuelle ; il organise sa survie dans l'isolement de son habitation, autour de l'autosubsistance de la cellule familiale ; il forge les liens d'un groupe par l'instauration d'une coopération collective minimale. Et si l'observation assez régulière des rites catholiques apporte à Guisanbourg une dimension communautaire supplémentaire, ce fait ne joue cependant pas un rôle primordial. Tout porte à croire en effet, qu'en perpétuant ces pratiques après l'émancipation, le Créole les prend comme contrainte collective renforçant le sentiment d'appartenance à un groupe qui se forme entre autres sous l'égide du Dieu vénéré en commun, mais non comme expression de l'ensemble des croyances catholiques dont il n'a qu'une connaissance très élémentaire, et encore moins symbole de l'acceptation d'un certain ordre moral : *comment expliquer sinon,* que se perpétuent parallèlement le fameux « libertinage » de l'époque servile et la polygamie successive, aussi marqués dans ce cas qu'à Ouanary ?

Il est évident que la christianisation des gens de l'Approuague n'en est pas au niveau de celle des gens de Mana. Dans ce dernier bourg, c'est par l'apprentissage des normes chrétiennes que se forment les unités familiales de base : le nombre des mariages religieux y est nettement plus élevé qu'ailleurs, et la congrégation sait en faire respecter le caractère immuable. Dans les deux autres cas, ces unités sont avant tout le produit de l'organisation économique qui se crée avec l'émancipation. Sans doute faut-il noter, à ce propos, l'influence du milieu naturel : les terres hautes, défrichables selon la technique du brûlis et propices au manioc, sont illimitées, il suffit pour les trouver de remonter un peu les fleuves vers l'amont, sans qu'il soit pour autant besoin de trop s'éloigner

de la côte. Mais si elle fait apparaître une condition nécessaire à la mise en place des petites exploitations agricoles individualisées, l'écologie guyanaise ne saurait expliquer à elle seule l'éparpillement et l'isolement des différentes habitations créoles : le fait n'est également rendu possible que par l'organisation de l'autosubsistance dans le cadre de l'unité familiale et de la coopération des membres du couple. La différence des niveaux de christianisation se retrouve au niveau de l'ensemble de chaque unité villageoise : à Mana, les pratiques religieuses sont le truchement, manié par la congrégation, de la formation du groupe qui se définit d'abord comme une communauté chrétienne [1] ; à Guisanbourg, ces pratiques ne sont déjà plus qu'un élément de la dimension collective, tandis que la communauté se forge essentiellement à partir du système d'entraide, lequel est encore plus déterminant dans la naissance de la communauté d'Ouanary.

Mais par delà ces différences, en réalité liées à la variation selon les quartiers de l'efficacité de l'encadrement religieux subi par les Créoles durant la période au centre de laquelle se situe l'émancipation, n'y a-t-il pas des points fondamentaux de comparaison ? En d'autres termes, qu'en est-il de cette contradiction entre l'individu et le groupe qui caractérise chacune des trois communautés ? N'oublions pas le rôle de creuset joué par la situation servile antérieure. Après un tel vécu, la notion de contrainte devient inéluctablement la référence prédominante de l'idéologie qui se forme au lendemain de l'abolition : pour que disparaisse le souvenir de l'esclavage, une seule ressource s'offre au libéré, celle d'instaurer un système inversé où la contrainte s'efface au profit de l'indépendance individuelle. Car à l'inverse du Bossale qui a choisi la voie du marronnage, le Créole n'a pas conquis sa liberté, il a attendu qu'on la lui octroie, n'ayant pas comme le premier les moyens d'imposer sa volonté au gouvernement esclavagiste par la constitution d'un front collectif. Désormais incapable de reconstruire une société de type africain dont il a depuis trop longtemps perdu la mémoire, et qui seule pourtant pourrait lui fournir immédiatement les modèles collectifs d'une organisation symbolisant en elle-même sa libération, il ne peut que se référer à la situation de servitude qu'il a vécue, et pour réaliser sans délai son émancipation, créer ce qui lui semble être son contraire. Il en a d'ailleurs déjà le modèle, dans certaines particularités de son ancienne condition servile : les « samedis-nègres », les moments de loisirs où il pouvait partir cultiver ses vivres, n'étaient-ils pas conçus comme des ruptures de contrainte, et de ce fait appréciés plus que tout autre privilège ? La transformation de cette tolérance minime et perpétuellement révocable en un droit inaliénable, ne signifie-t-elle pas alors qu'il est véritablement libre ? Ainsi place-t-il l'indépendance individuelle au centre de sa construction, n'acceptant les contraintes collectives que dans la mesure où elles sont nécessaires à l'organisation de sa survie dans le cadre de cette indépendance.

Sans doute cette construction créole connaît-elle d'importantes différences d'authenticité selon les cas : elle se fait relativement spontanément à Guisanbourg et Ouanary ; à Mana en revanche, elle est imposée par la congrégation. Mais

(1) *La communauté mananaise s'est constituée sans l'intervention des pratiques d'entraide collective ; ces dernières ne se sont pas même instaurées après l'ouverture du bourg, au moment où les Noirs libérés se sont éparpillés le long de la côte et du fleuve ; elles sont demeurées inconnues dans cette région jusqu'à nos jours.*

ce n'est évidemment pas un hasard si la Mère Javouhey choisit précisément l'accession à la « propriété » privée de l'abattis comme expression tangible de la libération ; elle semble au contraire avoir compris que la communauté paysanne chrétienne qu'elle vise, ne peut se bâtir qu'à partir d'un système qui puisse être perçu comme une sorte de contre-esclavage. Ce contre-esclavage, elle l'organise autour d'une certaine latitude dans le travail, laissant en particulier à chacun le libre emploi du temps de sa journée, et par là même trouve l'inverse ostensible de l'un des points les plus douloureusement ressentis de la condition servile. Elle peut ainsi abandonner une large place à la notion de liberté individuelle dans l'idéologie qu'elle inculque au Noir libéré, ce qui lui permet par ailleurs d'enfermer celui-ci dans un cycle de contraintes qu'elle sait camoufler par le jeu de la persuasion. Et elle parvient de la sorte à établir un compromis idéologique entre contrainte collective et liberté individuelle assez équilibré d'une part pour être accepté et assimilé par la population concernée, d'autre part pour maintenir sa congrégation dans son rôle de tuteur économique, et ce de façon naturellement reproductible par les Noirs devenus peu à peu eux-mêmes les agents moteurs du système.

Pour être plus authentique, l'idéologie qu'élaborent les Créoles de Guisanbourg ou d'Ouanary est bien moins équilibrée : l'individualisme exprimant le contre-esclavage en reste l'élément essentiel que ne parvient pas à contrebalancer le lien collectif volontaire, lequel s'établit dans le cadre d'une organisation qui justement reproduit la primauté de l'individu sur le groupe. Or, n'étant pas dirigée par une volonté extérieure d'intégration comme à Mana, cette idéologie ne peut être infléchie dans le sens du collectif que par un processus de dépassement suscité et assumé par ses agents eux-mêmes. L'instauration du « mayouri » n'est qu'un début. Insuffisant sans doute, ce premier pas est cependant important et prouve au moins la capacité créative de l'idéologie motrice. A partir de là, c'est toute une gamme de possibles qui s'ouvre aux communautés naissantes. Mais on conçoit aisément qu'un tel mouvement de dépassement sui generis nécessite une longue et difficile démarche dialectique. D'ailleurs, même dans le cas de Mana, le processus, pourtant guidé de manière efficace, n'est pas évident. L'arrivée des colons, nous l'avons vu, prouve au contraire combien est précaire le compromis idéologique à partir duquel se forge la communauté néanmoins déjà mieux intégrée, puisqu'en dernier ressort, cet événement provoque la résurgence de l'individualisme au détriment de la construction collective.

Au moment où intervient la ruée vers l'or, c'est-à-dire vers les années 1870-80, les communautés rurales créoles n'ont en moyenne qu'une trentaine d'années d'existence. Ce laps de temps saurait-il suffire pour que s'instaure un ordre susceptible de prescrire à tous les niveaux de la réalité socio-économique ? Et quand les modèles de cet ordre sont en fait entièrement à inventer, est-il étonnant que les premières créations soient essentiellement déterminées par la réaction à l'esclavage antérieur ? Même 30 ans après l'abolition, le joug servile est encore trop proche pour que puisse être acceptée toute contrainte risquant de le rappeler. Accrochée à la liberté individuelle, l'élaboration créole qui tend par ailleurs à poser les bases d'une dimension collective, en est à un stade nécessairement balbutiant. C'est au cours de cette phase aussi riche de potentialités qu'entachée de fragilité, que se situe l'interférence du rush vers les mines de l'intérieur : on comprend alors toute l'ampleur de l'épreuve.

4

L'épreuve de l'or

La ruée

Les premières explorations des régions guyanaises ont été motivées par le mythe de l'Eldorado qui est en quelque sorte à l'origine de leur colonisation. Si l'on n'a jamais trouvé la fabuleuse cité de Manoa ni son lac Parima où la légende veut que l'Inca Atahualpa, vaincu par les conquérants espagnols, ait réussi avant son exécution à venir cacher tous les trésors ayant échappé à Pizarre, au moins a-t-on dès le XVIIIe siècle découvert à plusieurs reprises des paillettes d'or dans le sable de l'Ile de Cayenne. Il faut cependant attendre le milieu du siècle dernier, pour qu'ait lieu la première découverte de réelle importance :

> « ... en 1855, les indiens Oyampi, venus du Haut-Approuague, où ils cherchaient la salsepareille, distribuèrent, à Guisanbourg, deux onces d'or dont *ils ignoraient* la valeur. Félix Couy, colon et commandant du quartier, s'en procura une petite quantité et l'envoya aussitôt à Cayenne pour identification. Sur réponse affirmative, il organisa une expédition et partit le 16 août, accompagné du chef des indiens, Paoline. Après quatre jours d'une navigation difficile, ils parvinrent dans l'Arataye et, quelques jours plus tard, Paoline montrait à Couy l'endroit où il avait trouvé l'or. « C'est là, lui dit-il, *fouillez* et *vous trouverez*, il y en a beaucoup ». Au bout d'une heure de travail, le temps de remuer, et de laver un mètre cube de terre, des paillettes et des pépites d'une certaines grosseur brillèrent dans la battée... » (Henry, 1951).

Essentiellement répercutée en milieu officiel et auprès des anciens planteurs blancs, la nouvelle ne provoque au début qu'une faible réaction : de par la longue tradition de déceptions à laquelle elle fait suite, elle ne peut susciter que l'incrédulité. En en prenant connaissance, même les Créoles ne lui attribuent tout d'abord qu'un intérêt limité. Prudent, le gouvernement colonial se réserve néanmoins la propriété des placers. Puis l'état d'esprit commence à changer, et bientôt une compagnie de colons se fait accorder le privilège de prospecter et d'exploiter à son profit une zone d'environ 200 000 hectares sur le Haut-Approuague, où quelques années de recherche font apparaître d'autres beaux gisements. Et une quinzaine d'années après l'expédition de Couy, lorsque ceux

qui y ont cru font état de découvertes similaires sur d'autres fleuves, c'est le signal de la ruée.

Les paysans guyanais sont les premiers à monter en masse « dans les bois », en particulier ceux qui vivent en aval des bassins, tels l'Approuague, le Sinnamary et la Mana, où les découvertes se multiplient. N'ayant pas les possibilités d'acheter un matériel considérable, ils utilisent la technique la plus simple, celle de la battée. Cette technique se contente d'outils rudimentaires, pelle, pioche, et récipient de lavage qui lui donne son nom. Son maniement ne demande que peu de personnel : un seul travailleur peut y suffire. Mais de par son caractère strictement artisanal, elle nécessite pour être rentable d'être effectuée dans les conditions optimales : celles des *flats* à forte teneur et faible recouvrement. Ce sont précisément ces avantages que présentent les premiers placers exploités sur les hauts-bassins précités. Le travail y est alors assez facile : en lavant la dizaine de litres de sable et de graviers que peut contenir la battée, certains parviennent à obtenir plus d'un gramme d'or en une seule opération, ce qui correspond à une teneur de plus de 100 grammes au mètre cube. Sans doute est-ce là un fait exceptionnel, et la moyenne reste inférieure [1]. Mais la connaissance de ce genre d'exceptions n'en joue pas moins un rôle important sur l'accroissement de la ruée.

N'utilisant donc qu'un outillage restreint possédant le triple intérêt d'être aisément transportable, de n'exiger aucune installation et de ne demander qu'un investissement minimal, la battée continue par la suite à être employée non seulement comme méthode d'extraction par de nombreux petits orpailleurs individuels récemment venus au travail de l'or, mais aussi comme méthode générale de prospection pour les sables aurifères. Dans ce dernier cas, on se sert de « pelles à vase » et de « pelles criminelles » pour creuser, jusqu'au lit d'argile sous-jacent, des puits d'au moins un mètre de large ; et lorsque la battée indique la présence d'une veine assez riche, on met en place un dispositif d'extraction un peu plus élaboré que l'on appelle « long-tom » ou « sluice » selon sa taille : le long-tom est formé de plusieurs caisses de bois communicantes qui se succèdent en gradins, la dernière étant munie de tasseaux où se dépose l'or par densité ; le sluice, qui peut avoir jusqu'à 15 mètres de long, comporte un plus grand nombre de caisses, dont les dernières sont garnies de plaques métalliques perforées permettant de recueillir les minéraux lourds. Les alluvions extraites du gisement repéré, et amenées à la pelle ou par brouette, sont placées à l'entrée du dispositif puis délayées au jet d'eau. La méthode de lavage la plus simple est celle qui consiste à étaler les caisses en aval d'un petit canal relié à la rivière ou à la crique, le débit du courant obtenu pouvant être réglé à volonté grâce à un barrage de pierres ou d'argile. Le courant entraîne alors les alluvions qui ont été au préalable débarassées des blocs trop gros, et qui se délayent peu à peu en passant de caisse en caisse. L'or vient se déposer dans le dernier bac équipé pour le retenir tandis que l'eau boueuse s'évacue vers l'aval. Notons que l'amalgame au mercure, quoique donnant plus d'efficacité au procédé, n'est pas d'un emploi généralisé. Pour faire fonctionner de tels chantiers, il n'est pas besoin d'une main-d'œuvre nombreuse : le travail se fait le plus souvent par petites

(1) *Des moyennes de 3 à 4 grammes au m³ excavé, correspond à un taux de 10 à 15 grammes au m³ de gravier pris dans la « veine » (couche la plus riche) sont considérées comme très honorables aux meilleurs moments de l'orpaillage.*

équipes dont les effectifs varient de 3 à 15 personnes selon la taille du sluice, laquelle est elle-même fonction de l'ampleur du gisement traité. Dans ces équipes figurent parfois des femmes dont la tâche est alors de dégrossir et débourber les alluvions avant délayage. Le simple long-tom peut en revanche être manié par un seul orpailleur, mais dans ce cas, à teneur aurifère équivalente, le rendement d'une journée de travail est évidemment beaucoup plus faible.

Tandis que les méthodes artisanales poursuivent leur carrière, la réputation des riches teneurs des placers guyanais incite assez vite à l'exploitation de type industriel. C'est le cas du gisement de Saint-Élie, découvert en 1873 sur le bassin du Haut-Sinnamary. Cette exploitation est et restera longtemps la plus importante de tout le pays [1]. Néanmoins, l'or extrait à Saint-Élie ne sera, selon les périodes, que de l'ordre d'un cinquième à un dixième de l'ensemble de la production guyanaise. A partir de 1900, sous l'influence de l'ingénieur Levat, sont mises en place les imposantes dragues métalliques dont on peut voir les vestiges rouillés et envahis par la brousse, au bord de certains fleuves. Parmi ces dragues, on peut citer par exemple celle de la crique Ipoucin sur le Moyen-Approuague, dont certains vieux orpailleurs de la région racontent qu'elle aurait fait travailler jusqu'à mille personnes [2]. En réalité, les exploitations industrielles ne seront jamais ni très nombreuses ni très rentables : le lourd matériel du début du xxe siècle dont l'utilisation nécessite des plans d'eau importants, n'est guère maniable ni transportable sur les petites criques d'amont, souvent les plus riches ; de plus, il demande un énorme investissement que finalement peu de sociétés sont prêtes à risquer. C'est pourquoi la production demeure essentiellement artisanale [3].

Le nombre des petits placers ne cesse en effet de croître dans tout l'intérieur du pays. Ils portent les noms pittoresques de Dieu Merci, Mondésir, Patience, Certitude, Enfin, Décision, Délices... Qui sont ces gens qui les découvrent et les exploitent ? Au début, ce sont les Créoles guyanais : vers 1880, ils sont peut-être 3 ou 4 mille à avoir quitté les bourgs du littoral pour s'acheminer vers « les hauteurs ». Mais la nouvelle s'est vite répandue au-delà des frontières de la Guyane, et les immigrants commencent à arriver : dès 1890, le nombre total des orpailleurs serait compris entre 6 et 10 mille, à l'inclusion de ceux de la zone du Tapanahoni rattachée au Surinam l'année suivante. C'est au cours des cinq dernières années du xixe siècle, après les découvertes du Carsewène dans le contesté de l'Amapa (1894), que semble être atteint le nombre maximal d'orpailleurs que certaines estimations portent au-dessus de 25 000, le chiffre minimal avancé étant de l'ordre de 12 000 [4]. Le rattachement de l'Amapa au Brésil en 1900 provoque une chute brutale des effectifs d'orpailleurs en territoire français : ils sont 6 ou 7 mille au tout début du siècle. Mais une remontée s'amorce

(1) *La Société de Saint-Élie travaillera les éluvions en amont pendage, en mettant en place un système d'extraction au « monitor » ; et fait exceptionnel pour la Guyane, elle fera installer des wagonnets sur rails pour le charroi des matériaux.*

(2) *Ce chiffre est certainement très surestimé. En vérité, par leurs récits les anciens orpailleurs ont surtout à cœur de rendre l'extraordinaire animation de l'intérieur et, de leur point de vue, toute la grandeur d'une époque dont ils gardent une profonde nostalgie.*

(3) *Une grande partie des précédents détails techniques est extraite d'un rapport du service des mines : l'orpaillage en Guyane française, de B. Esambert (1963). Les autres informations proviennent soit d'anciens mineurs, soit de l'observation des derniers chantiers artisanaux encore en activité.*

(4) *C'est sur la population du Carsewène que porte essentiellement le litige, les effectifs strictement français étant de l'ordre de 6 000 mineurs.*

à partir de 1910, et jusque vers 1930 la Guyane comportera en moyenne 10 mille mineurs dans l'intérieur. La retombée commence à partir des années 1930-35. 3 à 4 mille à la veille de la guerre, les orpailleurs ne sont plus que 2 000 vers 1950 et moins de 500 vers 1960. Aujourd'hui, on n'en trouve plus que quelques dizaines dans la région de Saül, au centre du pays.

Les Guyanais proprement dits ayant tendance, nous le verrons, à abandonner le travail de l'or au profit de ses activités induites, la majeure partie des mineurs qui affluent vers l'intérieur à partir des années 1880-90, est formée d'immigrants dont les origines sont très diverses : il en vient des pays voisins et de toutes les Caraïbes. Mais ce sont avant tout les Antillais qui alimentent le flux : Créoles français de la Martinique et de la Guadeloupe pour une petite part, Créoles anglais de la Dominique et surtout de Sainte-Lucie pour le reste. Prenons l'exemple de Mana pour essayer de mesurer avec plus de précision le phénomène. Mana est avec Régina l'un des lieux où l'immigration a laissé le plus de traces : situés à l'estuaire de chacun des deux fleuves les plus favorables au petit orpaillage, ces bourgs sont aujourd'hui peuplés en grande partie d'anciens mineurs. La composition de l'actuelle population adulte de Mana fait apparaître une proportion de 41 % d'étrangers au pays, soit 14 % d'Antillais français et 19 % d'Antillais anglais. Par ailleurs, l'examen de l'origine des parents des gens nés à Mana, permet d'estimer que les Antillais anglais forment environ 29 % de la population de la région à la génération précédente, et les Antillais français 14 %, soit avec les étrangers divers, 51 % d'immigrants au total. On ne peut remonter au-delà à partir des seuls faits mananais, mais on sait d'après une statistique établie par Lebedeff en 1936, que sur 4 400 mineurs alors dénombrés sur l'ensemble du territoire de l'Inini, 85 % sont des Antillais anglais (Lebedeff, 1936). Or, le flot de l'immigration n'est déjà plus à cette date à son plus fort niveau d'intensité. Il apparaît donc certain qu'au cours des décennies précédentes, les immigrants constituent bien l'énorme majorité de la population minière de l'intérieur. En revanche, on n'en compte guère parmi les éléments stables de la population des bourgs du littoral.

En effet, ces bourgs sont avant tout peuplés de Guyanais, qui ont été les premiers à monter vers les placers, mais depuis en sont revenus. Reprenons l'exemple de Mana pour citer un bref extrait d'un manuscrit rédigé par une sœur de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny vers la fin du XIXe siècle :

> « ... Depuis la découverte de mines d'or dans nos parages, nos chers habitants de Mana ont cru avoir trouvé la pierre philosophale et se sont hâtés d'aller fouiller l'or ; hélas, la plupart en sont revenus, minés eux-mêmes par la fièvre et dégoûtés à tout jamais de la houe et de la bêche... »

Mais si ces hommes peuvent refuser le travail de la terre, que ce soit pour chercher l'or ou pour faire des cultures, c'est parce qu'ils ont trouvé des activités qui leur plaisent davantage et qui sont plus lucratives : ils sont devenus colporteurs et revendeurs, s'intégrant aux rouages de l'organisation commerciale qui s'est instaurée avec la ruée, et qui seule permet l'existence et l'accroissement du petit orpaillage.

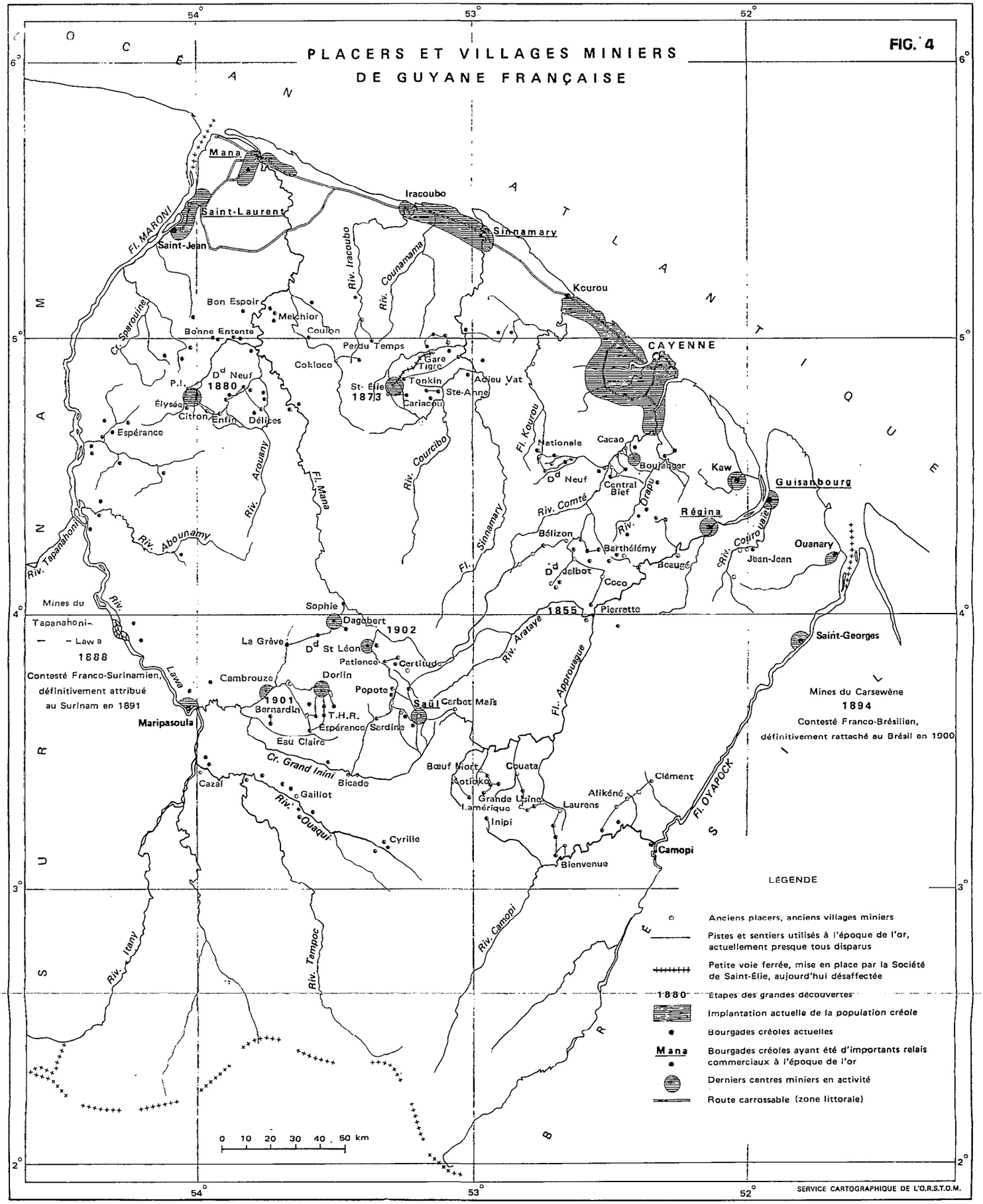
FIG. 4
PLACERS ET VILLAGES MINIERS
DE GUYANE FRANÇAISE
OCÉAN ATLANTIQUE
SURINAM
BRÉSIL
Mana
Saint-Laurent
Saint-Jean
Fl. MARONI
Iracoubo
Sinnamary
Kourou
CAYENNE
Bon Espoir
Melchior
Bonne Entente
Coulon
Perdu Temps
Cokloco
Gare
Tigre
Tonkin
Ste-Anne
Cariacou
St-Élie
1873
Adieu Vat
Dd Neuf
1880
P.I.
Élysée
Citron
Enfin
Délices
Espérance
Cr. Sparouine
Riv. Iracoubo
Riv. Counamama
Riv. Arouany
Fl. Mana
Riv. Courcibo
Fl. Kourou
Nationale
Cacao
Boulanger
Dd Neuf
Central Bief
Kaw
Guisanbourg
Régina
Riv. Comté
Riv. Orapu
Bélizon
Barthélémy
Beaugé
Dd Jalbot
Coco
Pierrette
1855
Riv. Couroua
Jean-Jean
Ouanary
Fl. Sinnamary
Riv. Abounamy
Riv. Tapanahoni
Mines du Tapanahoni-Lawa
1888
Contesté Franco-Surinamien, définitivement attribué au Surinam en 1891
Riv. Lawa
Maripasoula
Sophie
Dagobert
1902
La Grève
Dd St Léon
Patience
Certitude
Cambrouze
Dorlin
Popote
1901
Bernardin
T.H.R.
Espérance
Sardine
Saül
Carbet Maïs
Eau Claire
Cr. Grand Inini
Bicade
Cazal
Gaillot
Riv. Ouaqui
Cyrille
Riv. Itany
Riv. Tampoc
Riv. Camopi
Bœuf Mort
Kotioko
Couata
Grande Usine
Lamérique
Inipi
Laurens
Alikéné
Clément
Camopi
Bienvenue
Fl. Approuague
Riv. Arataye
Saint-Georges
Mines du Carsewène
1894
Contesté Franco-Brésilien, définitivement rattaché au Brésil en 1900
Fl. OYAPOCK
LÉGENDE
Anciens placers, anciens villages miniers
Pistes et sentiers utilisés à l'époque de l'or, actuellement presque tous disparus
Petite voie ferrée, mise en place par la Société de Saint-Élie, aujourd'hui désaffectée
1880 Étapes des grandes découvertes
Implantation actuelle de la population créole
Bourgades créoles actuelles
Mana Bourgades créoles ayant été d'importants relais commerciaux à l'époque de l'or
Derniers centres miniers en activité
Route carrossable (zone littorale)
0 10 20 30 40 50 km
54°
53°
52°
6°
5°
4°
3°
2°
SERVICE CARTOGRAPHIQUE DE L'O.R.S.T.O.M.

Les rapports sociaux

La découverte de gisements d'or et la ruée consécutive ont très vite amené l'avènement d'une organisation commerciale conjoncturelle. Les conditions de cet avènement sont multiples, et le phénomène introduit est complexe : produit de la rencontre d'un certain nombre de déterminismes à la fois internes et externes, il est un moment historique particulièrement important pour la Guyane. Voyons tout d'abord quels sont les impératifs locaux auxquels répond cette organisation commerciale.

L'or existe, on le sait désormais, encore faut-il le chercher « dans les bois ». Sans doute cet or qui est surtout alluvionnaire se trouve-t-il le long des rivières et des criques, c'est-à-dire précisément le long des voies de pénétration dans l'intérieur. Mais si le réseau hydrographique est dense, les communications ne sont pas plus aisées pour autant : entrecoupés de sauts et de rapides, les fleuves guyanais, et tout spécialement l'Approuague et la Mana, sont d'une navigation très difficile [1] ; on ne peut les remonter qu'en canot, et à l'époque on ne dispose que de la pagaie et de l'énergie humaine pour toute force motrice. Aussi, pour atteindre les placers les moins éloignés de la côte, c'est déjà une expédition de plusieurs jours. Mais les orpailleurs qui arrivent ne se fixent pas obligatoirement dans les lieux connus, largement occupés par ceux qui les ont précédés : ils poursuivent généralement leur route, prospectent les criques, toujours plus haut, toujours plus loin. Lorsqu'ils partent, c'est donc au moins pour plusieurs mois, quand ils ne restent pas plusieurs années sans revenir. Dans un tel contexte, le problème de l'approvisionnement devient alors primordial.

La question peut être aisément résolue dans le cadre du premier rush qui est surtout le fait des paysans guyanais. Avant de s'aventurer dans l'intérieur, les gens de Guisanbourg ou de Mana prennent le temps de préparer minutieusement leurs expéditions : ils font des réserves de couac, de viande de gibier et de poisson séchés, jusqu'à avoir accumulé assez d'aliments conservables pour se nourrir durant le voyage de prospection. Étant les premiers à monter, ils ont toute chance de trouver assez rapidement un endroit valant la peine de s'arrêter au moins momentanément. Ils construisent alors des carbets rudimentaires, renouvellent leurs réserves de gibiers et de poissons, et si les résultats de la battée permettent de prévoir un séjour assez long, ils entreprennent un petit abattis de « légumes ». Bien qu'ayant pour but de s'adonner au travail de l'or, ces pionniers sont donc finalement contraints à consacrer une partie de leur temps à résoudre par eux-mêmes le problème posé sur place par leur ravitaillement. Ainsi l'obligation où ils sont de se livrer à des activités annexes de chasse, de pêche et aussi d'agriculture, limite considérablement leur champ d'action : devant transformer les étapes de leur prospection en haltes de quelque durée, jusqu'à 10 ou 12 mois s'ils ont planté des légumes, ils ne peuvent progresser

(1) *Les sauts de quelque envergure, et ils sont nombreux, impliquent au moins une rupture de charge : le canot est entièrement vidé et hissé depuis la rive, à la cordelle. Les sauts les plus importants, tel sur l'Approuague le Grand Canori qui compte 19 mètres de dénivellation, nécessitent même que le canot soit hissé par voie terrestre.*

dans leur recherche que lentement, et perdent de la sorte une partie des chances qu'ils avaient au départ, en tant que pionniers, de trouver les meilleurs placers. Alors s'explique leur abandon progressif de la quête de l'or, et leur retour vers les villages côtiers [1].

Mais dans ces villages, la situation est en train de changer. La renommée de l'or guyanais commence à attirer les immigrants. Ces derniers n'ont pas d'abattis où récolter du manioc ; ils ne connaissent pas les bons emplacements pour la chasse et la pêche ; ils ne peuvent donc pas se procurer par leur propre industrie les réserves de nourriture nécessaires à l'expédition qu'ils projettent. D'ailleurs ils sont pressés de gagner l'intérieur et n'ont aucun désir de perdre un an ou deux en simples préparations. Il leur faut cependant partir avec du ravitaillement. C'est alors qu'interviennent les commerçants, dont les magasins vont bientôt se multiplier à Cayenne et sur tout le littoral.

Qui sont ces commerçants et d'où viennent-ils ? Il y a bien longtemps que Cayenne n'a pas abrité de comptoir de quelque importance : depuis que la traite a cessé, les gros négociants européens ont définitivement abandonné ce territoire qu'ils délaissaient déjà depuis plus d'un siècle au profit des Antilles et des Guyanes voisines ; le délabrement des grandes plantations à la suite de l'émancipation, provoquant l'écroulement des exportations, n'a pu laisser subsister qu'un commerce de faible envergure. Au moment où s'effectuent les premières découvertes d'or, entre 1855 et 1870, le commerce guyanais est donc extrêmement réduit. Mais les années 1870-80 vont marquer à cet égard un tournant décisif : sous la double impulsion de l'arrivée des premiers immigrants étrangers d'une part, des débuts de l'exploitation aurifère de type industriel d'autre part, les activités commerciales vont en effet pouvoir prendre leur essor.

Deux catégories de commerce vont alors se développer : les petites boutiques de produits d'alimentation et d'articles de bazar, et les maisons qui prendront plus tard le titre d'import-export. Les petites boutiques sont les premières à s'implanter dans les bourgs du littoral. Affaires individuelles, elles sont le fait de Créoles guyanais et d'immigrants chinois [2] qui ne disposent au départ que d'un crédit modeste sinon inexistant, si bien que leurs activités butent rapidement sur certains obstacles : elles doivent faire face à une importante demande de vivres, et pour autant il leur faudrait résoudre le problème de l'approvisionnement en denrées agricoles, lequel se heurte à la régression des cultures locales due à l'anéantissement des plantations et à la désertion plus récente mais de plus en plus complète des abattis par les paysans créoles. De trop minime ampleur pour être les cadres d'une organisation efficace de l'approvisionnement dans de telles conditions, elles sont contraintes à demeurer dans les limites d'un volume de vente assez restreint. Sans doute l'épargne que leurs propriétaires pourraient constituer, grâce aux bénéfices non négligeables qu'ils tirent de leur clientèle d'orpailleurs, devrait-elle permettre à certains d'entre eux de passer ultérieurement au stade d'un investissement plus large. Mais le cas reste rare, ces promotions nécessairement lentes étant la plupart du temps jugulées avant terme par

(1) *Quelques Guyanais ont sans doute pu ramasser des fortunes fabuleuses en quelques mois, mais ces faits restent l'exception.*

(2) *Environ 500 Chinois arrivent en Guyane entre 1870 et 1880. Le gouvernement colonial qui a favorisé cette immigration, ne s'est finalement guère occupé de son accueil, et ces Chinois se sont orientés vers les activités de commerce et de pêche.*

la concurrence des sociétés qui vont bientôt s'attribuer la plus grande part du marché guyanais.

Ces sociétés ont une origine radicalement différente de celle des petits commerces précédents : elles s'apparentent au monde capitaliste européen. Leur processus d'implantation dans le domaine commercial suit un chemin détourné qui passe d'abord par l'extraction aurifère. Car au début, c'est l'or qui attire les capitaux extérieurs : n'oublions pas que le capitalisme de l'époque commence précisément à entrer dans sa phase impérialiste. Nous avons dit que dès 1873, une exploitation industrielle s'est installée à Saint-Élie. Ce type d'exploitation implique évidemment que le travail soit effectué sur une échelle relativement vaste. Le problème est donc de se procurer la main-d'œuvre salariée nécessaire au fonctionnement de l'entreprise. Or, les Créoles guyanais sont toujours réfractaires au système salarial : là encore, l'esclavage est trop proche pour que ne l'emporte pas le désir d'indépendance que la situation globale rend aisément réalisable [1]. Où trouver alors ces ouvriers ? Il faut ici ouvrir une large parenthèse pour analyser les possibilités de recrutement : parenthèse apparente, en réalité au cœur du sujet car il s'agit justement là de l'un de ces points complexes de conjoncture où interfèrent le contexte local et les conditions externes, ces dernières étant elles-mêmes déterminées par des éléments divers.

La politique française à l'égard de la Guyane ne ressemble en rien à celle de l'Angleterre vis-à-vis des plantations de ses colonies caraïbes ou des mines d'Afrique du Sud. Sans doute le gouvernement français fait-il après 1848 quelques tentatives d'immigration organisée : 5 à 8 000 coolies des Indes, en particulier, parviennent en Guyane entre 1860 et 1880. Le but est de les employer à restaurer les anciennes plantations, mais ils sont en partie détournés vers les mines : ainsi la société de Saint-Élie trouve-t-elle pour ses débuts un peu de main-d'œuvre à bon compte. Cependant, les conditions de santé dans lesquelles ces hommes arrivent, les conditions de travail et d'hygiène dans lesquelles ils sont ensuite placés, provoquent rapidement une véritable hécatombe si bien que 2 000 d'entre les survivants se font rapatrier et que l'Angleterre, qui veut réserver cette main-d'œuvre pour ses propres colonies, a beau jeu d'empêcher cette immigration de continuer. Alors, le gouvernement français se retranche derrière les principes d'une colonisation par la déportation. Restaurée sous le Second Empire, celle-ci a au début essentiellement porté sur des politiques censés n'être pas soumis aux travaux forcés ; mais bientôt y sont mélés des condamnés de droit commun, employés dans des plantations pénitenciaires. Si le système du doublage [2] a été mis en place dès 1854, ses effets quant à la main-d'œuvre « libérée » ne se font pas sentir immédiatement, et cela d'autant plus que la création du bagne de la Nouvelle-Calédonie ralentit momentanément l'accroissement des effectifs envoyés en Guyane. Les données changent à partir de 1885, lorsque la Troisième République institue la relégation à vie dans ce pays pour les récidivistes, et y systématise la transportation des condamnés de droit commun : ainsi le gouvernement prétend-il largement favoriser la mise en valeur de la colonie guyanaise.

On ne saurait à ce niveau croire en la bonne foi des instigateurs du bagne. Cette politique est bel et bien le signe du relatif désintérêt des milieux financiers

(1) *Nous reviendrons longuement sur cette question à la fin de ce chapitre.*
(2) *Cf. chapitre premier.*

et industriels français à l'égard de la Guyane. Le fait n'est pas nouveau, mais l'or pourrait modifier la question, si ne se situait pas à la même époque l'ouverture aux capitaux européens de la Chine et de l'Afrique, aux possibilités infiniment plus vastes et plus lucratives. Donc l'or guyanais n'attire pas le très gros capital. Il continue néanmoins à intéresser les entreprises de moyenne envergure, dans la mesure où celles-ci vont pouvoir opérer un changement de vocation. Car l'extraction aurifère n'est pas rentable : outre les difficultés techniques, il y a ce problème du recrutement d'ouvriers salariés pour la mine, auquel on n'apporte finalement aucune solution efficace durant le dernier quart du XIXe siècle. Nous avons vu que l'immigration des coolies cesse dès 1880. Par ailleurs, la transportation n'atteint pas son but avoué. Les relégués à vie ou les bagnards libérés en doublage ne peuvent en effet pas constituer l'importante réserve de main-d'œuvre nécessaire à l'expansion industrielle : d'une part l'arrivée des premiers ou la libération des seconds restent progressives de sorte que leur nombre n'est pas encore très considérable ; d'autre part les déplorables conditions d'accueil ou de réclusion qui leur sont faites les réduisent rapidement à un état de santé précaire qui n'en fait pas de bons sujets pour la mine [1]. On pourrait évidemment imaginer l'exploitation industrielle de certains gisements à l'aide d'une main-d'œuvre pénale louée par les propriétaires : il existe bien des « assignés » loués par des particuliers à l'Administration pénitenciaire. Pourquoi aucune société ne cherche-t-elle à bénéficier d'un effectif d' « assignés » pour assurer l'exploitation d'une concession minière ? Il ne s'agit certes pas de quelque scrupule, la morale de l'époque s'accomodant somme toute assez bien de l'idée d'une transportation « salvatrice » ! [2] En réalité, l'utilisation des bagnards telle qu'elle est faite par l'Administration, ne va pas à l'encontre des intérêts desdites sociétés : 40 % environ des condamnés sont affectés aux grands travaux publics, telle la construction de routes. On sait toute l'importance de l'installation d'une infrastructure de communication pour l'exploitation de type capitaliste. Mais dans ce cas précis, le phénomène va de surcroît dans le sens de la transformation des sociétés industrielles en sociétés commerciales.

Pourquoi et comment s'effectue cette transformation ? Pour répondre correctement à cette question, il faut réintroduire à côté du problème du désintérêt du gros capital industriel et des difficultés de recrutement d'une main-d'œuvre salariée, le phénomène de l'immigration volontaire qui est un élément également déterminant de la conjoncture. Nous avons vu que les deux dernières décennies du XIXe siècle sont marquées par le démarrage en flèche de la ruée des étrangers. Si l'origine de ces étrangers est diverse, on peut cependant affirmer que dès cette époque, les Créoles des Antilles françaises et surtout anglaises sont les plus nombreux. Sans entrer dans les détails des motivations de cette immigration que nous analyserons plus loin, signalons d'ores et déjà que ces Créoles

(1) *Dans l'idée de la mise en valeur du pays par la transportation qui est le but avoué de la politique de la Troisième République, il y a tout d'abord celle d'une reprise de l'agriculture : en principe, les bagnards bien considérés peuvent obtenir des concessions de terre ; en fait, ces concessions ne sont jamais accordées qu'à 2 ou 3 % de la population pénale. Par ailleurs, l'exploitation archaïque des plantations pénitentiaires, telle celle de Saint-Laurent du Maroni, suffit à peine à l'autosubsistance des camps de reclus. Quant aux relégués et libérés, ils sont censés pouvoir s'employer dans les industries locales, lesquelles en dehors de l'extraction aurifère au demeurant fort limitée, sont inexistantes : aussi pour ne pas mourir de misère, ces derniers n'ont souvent que la ressource de récidiver.*

(2) *Il faut attendre 1925, et des reportages comme celui* d'Albert Londres *pour que le bagne soit réellement dénoncé.*

ne viennent pas en Guyane pour s'embaucher comme salariés à la mine : ils espèrent découvrir le placer qui leur apportera la fortune. Ces hommes qui appartiennent aux couches sociales les plus défavorisées dans leurs pays d'origine, sont presque tous illettrés, et la plupart arrivent pratiquement sans ressource : au mieux ont-ils de quoi acheter les outils de la battée et des vivres pour quelques mois ; le plus souvent ils n'ont pas même ce minimum. Mais tous sont animés par la volonté inflexible de partir prospecter l'intérieur à la recherche de l'or. Aussi, les sociétés qui hésitent à monter des entreprises industrielles, mais qui n'ignorent pas pour autant l'existence des gisements à forte teneur d'or exploitables à l'aide des seules techniques artisanales, vont-elles tirer profit de la situation en utilisant de façon détournée le travail de ces immigrants volontaires.

Quels sont les moyens mis en œuvre par les sociétés pour récupérer l'or extrait du sous-sol guyanais sans en être les producteurs directs ? Nous savons qu'il s'agit de tractations commerciales ; encore faut-il préciser les règles un peu particulières de ce commerce. En réalité, c'est toute une organisation qu'instaurent les sociétés, en jouant pour ce faire sur les instances dont elles disposent : juridique et idéologique. Nous commencerons par le plan juridique, avec l'analyse du contrat de « bricole », de ses variantes et du contrat de crédit, lesquels révèlent un aspect important de la relation commerçant/orpailleur.

Le contrat de « bricole » est lié à la législation en matière minière. On sait que la propriété de l'État sur le sous-sol, déjà inscrite dans le droit romain, est confirmée en France au xve siècle par une ordonnance de Louis XI. Si, pour ce qui est de la Guyane, pendant longtemps les gouvernements successifs de la France ne se préoccupent guère que de leurs droits sur le littoral et ses terres défrichables, dès qu'il prend connaissance des premières découvertes d'or sur l'Approuague, Napoléon III s'empresse de rappeler que l'intérieur et ses gisements appartiennent à l'État. Alors s'élabore une législation minière qui va subir de nombreuses modifications au cours des temps, mais qui ne cessera de traduire de plus en plus explicitement la volonté de protéger les intérêts des sociétés et des notables au détriment des petits orpailleurs. Résumons brièvement les grandes étapes de cette législation et de son application :

— *En 1858*, un décret impérial introduit en Guyane la réglementation métropolitaine de 1810, en vertu de laquelle le droit d'exploitation minière est soumis à la possession d'un titre de concession, le droit à la recherche à celle d'un permis d'exploration.

On est alors au tout début de la prospection, et les titres de concessions, trop rigides, sont délaissés au profit des permis d'exploration. Durant les quelque 20 années où cette loi reste en vigueur, sont délivrés un peu plus de 100 permis d'exploration, en particulier à des sociétés qui, telle celle de l'Arataye, obtiennent ensuite par simple arrêté local, des permis d'exploitation.

— *En 1881*, cette législation est nuancée par un décret qui introduit pour l'or, deux nouveaux titres directement délivrés par le gouverneur de la colonie : le permis de recherche valable un an, dont le bénéficiaire peut ensuite obtenir le permis d'exploitation renouvelable tous les neuf ans. Le titre de concession subsiste.

En 25 ans d'application, quelque 500 permis d'exploitation

ainsi que plusieurs dizaines de concessions sont délivrés. Les permis d'exploration sont nombreux ; ils s'obtiennent aisément à Cayenne sur demande accompagnée d'un plan. Mais sauf pour ceux qui débouchent sur des permis d'exploitation, ils demeurent plus fictifs que réels, les mineurs se déplaçant sans en tenir compte.

— *En 1906*, tandis que l'or filonien relève toujours du système de la concession, les décrets précédents sont abrogés pour les placers. Sont alors instaurés le permis d'exploration dont peuvent bénéficier les orpailleurs, et le permis d'exploitation qui n'est plus délivré qu'après enquête publique et implique que l'occupation du terrain soit matérialisée par l'ouverture d'une piste.
Un nombre très restreint de permis d'exploitation sera délivré au titre de cette loi.

— *En 1920*, est créée la licence personnelle, obligatoire pour tout individu voulant travailler l'or, même comme ouvrier salarié, ou voulant obtenir des titres miniers. Ces derniers sont alors le permis de recherche octroyé à la priorité de la demande, et la concession.

— *En 1924*, un décret introduit l'autorisation personnelle minière ou licence de 1re catégorie, dont sont exclus les orpailleurs qui n'ont accès qu'à la licence précédente, dite de 2e catégorie, qui ne leur permet plus d'acquérir de nouveaux titres miniers.

— *En 1934*, le Conseil Général obtient cependant la création pour les orpailleurs d'un permis individuel d'exploitation des placers situés en terrain domanial. Parallèlement, une série d'arrêtés (1932-1938) supprime la possibilité d'obtention de nouveaux permis de recherche.

— *En 1948*, est rétabli le permis d'exploitation de 9 ans, avec un permis de recherche préalable. Les concessions continuent à être octroyées, pour une durée allant de 50 à 99 ans.

— *En 1950*, on supprime la licence de 2e catégorie, de sorte que désormais les orpailleurs n'auront plus la possibilité de travailler l'or légalement pour leur propre compte.
C'est de cette époque que date la création du Bureau Minier Guyanais (B.M.G.) qui, pour réaliser son vaste programme d'exploitation industrielle de certains gisements et de travaux d'aménagement, trouve alors à embaucher, en tant qu'ouvriers salariés, un nombre important d'anciens orpailleurs.

— *En 1955*, un décret abroge les réglementations antérieures. Les titres miniers (permis de recherche, permis d'exploitation et concession) sont soumis au préalable de l'autorisation personnelle minière, laquelle n'est plus délivrée qu'à ceux qui peuvent faire preuve d'un répondant technique et financier, de sorte que les orpailleurs continuent à en être exclus. (1)

La portée de cette législation ne peut se comprendre qu'en fonction de ses possibilités d'application réelle sur le terrain. Elle se situe en effet dans le cadre d'une ruée bientôt alimentée par un flot incessant d'immigrants, et au sein d'une forêt équatoriale difficilement pénétrable. Il va donc rapidement s'établir une distorsion profonde entre la situation légale et l'état de fait. Cette distorsion est favorisée par la loi elle-même : étrangers pauvres et illettrés, les orpailleurs qui arpentent tout l'intérieur n'ont guère la faculté d'obtenir des titres d'exploitation, même lorsque la réglementation ne les en empêche pas explicitement,

(1) *Pour détails supplémentaires, se reporter à* Esambert *(1963)*.

d'une part parce qu'il s'agit de titres onéreux qui nécessitent la constitution d'un dossier et pour autant de longues démarches à Cayenne, d'autre part parce que l'administration coloniale délivre essentiellement ce type de permis aux sociétés ou aux personnes ayant quelque répondant. En revanche, ces mêmes orpailleurs sont présents sur les placers, avec la volonté de travailler l'or coûte que coûte. Les concessionnaires [1] vont alors pouvoir passer avec eux des contrats et pallier ainsi le manque de main-d'œuvre salariée auquel ils se heurtent.

C'est de cette situation que naît donc le principe du contrat de « bricole ». Dans sa forme préliminaire, il met en relation un concessionnaire en titre et un « maraudeur » sans permis ni droit ; il permet au second d'obtenir du premier l'autorisation d'exploiter son placer contre redevance ; cette redevance est généralement de l'ordre de 10 % de la production, à moins qu'elle ne prenne la forme d'une taxe de 20 à 25 grammes d'or par semaine et par sluice, soit environ 1,5 grammes d'or par mineur. Mais bientôt le contrat de bricole ne va plus nécessairement découler de l'existence d'une concession préalable à l'arrivée du maraudeur sur le placer, et ses conditions de passation vont alors souvent prendre un tour particulièrement révélateur. Nous avons dit que le petit orpailleur n'a pratiquement pas accès aux titres d'exploitation ; en revanche, il peut plus facilement obtenir un simple permis d'exploration ou de recherche. Encore faut-il qu'il soit capable de définir avec précision le lieu géographique du droit qu'il sollicite. L'immigrant récemment débarqué ne peut donc faire une telle démarche avant de partir en prospection, puisqu'il ignore tout des gisements guyanais. Ainsi lors de sa première expédition, s'il veut et peut être chercheur indépendant, il se fait obligatoirement maraudeur. Pour qu'il ait une raison de vouloir sortir de cette situation de maraudeur vite devenue la plus commune — la surveillance des agents de l'administration est totalement inopérante dans un tel milieu naturel —, il faut qu'il ait fait une découverte de quelque intérêt : pour assurer ses droits, il pense alors à se mettre en règle avec la loi. Mais comment procéder quand on ne sait pas écrire et qu'on est à plusieurs jours, voire le plus fréquemment à plusieurs semaines de canot du centre administratif ? Sans doute pourrait-on malgré tout prendre le temps de descendre en ville : en réalité, nul mineur ne saurait quitter sans risque le placer qu'il vient de découvrir, car dans cette atmosphère particulière de la fièvre de l'or, sa présence sur les lieux reste pour lui le meilleur garant de ses droits. Aussi accepte-t-il aisément de s'en remettre à un intermédiaire. Mais à qui peut-il s'adresser ? Il a besoin d'une personne ou d'un organisme qui soit en relation à la fois avec lui et avec la ville, et qui ait une certaine habitude des démarches administratives. Or, les sociétés qui sont en train de s'implanter en Guyane en tant que maisons de commerce, en organisant des expéditions de ravitaillement dans l'intérieur, répondent très exactement à ces critères.

Le système de l'approvisionnement des centres miniers sur lequel nous allons revenir, est en effet le cadre le plus adéquat pour permettre l'établissement d'un lien étroit avec l'orpailleur, et de là son contrôle par la firme. Dans le cas précédent, le processus est simple et rapide : la maison de commerce à laquelle s'en est remis l'orpailleur pour la légalisation de ses droits sur la zone

(1) *Pour plus de commodité, nous utiliserons ce vocable pour désigner toute personne possédant un titre légal d'exploitation, même lorsqu'il s'agit d'un simple permis d'exploitation.*

du placer découvert, se charge effectivement de la démarche, avec toutefois cette nuance d'importance qu'au lieu de se faire le simple intermédiaire de la demande du permis, elle sollicite ledit permis en son propre nom pour obtenir ensuite un titre de concession qui va dès lors lui donner pouvoir d'autoriser le découvreur à travailler sur le placer en cause, mais évidemment contre redevance au nouveau concessionnaire qu'elle est devenue. Il peut paraître étonnant que nombreux soient les mineurs à se laisser spolier de la sorte sans révolte. En vérité, c'est encore pour eux la moins mauvaise solution : en devenant le « bricoleur » d'une grosse firme, contre une redevance en l'occurrence assez raisonnable (en général un gramme d'or par semaine), l'orpailleur acquiert une certaine sécurité, c'est-à-dire l'assurance relative de n'être pas chassé de son placer par des maraudeurs concurrents ou par un titulaire avec lequel il ne se serait pas mis d'accord. Mais autant dire qu'il n'accepte cette solution que dans les cas où il ne peut pas y échapper : lorsque le gisement nécessite l'utilisation du sluice et du travail en équipe, ce qui implique qu'il ne pourra demeurer secret très longtemps, ou plus simplement lorsqu'il est trop en vue pour ne pas être rapidement objet de convoitise... Sinon, il préférera rester maraudeur sans titre ni droit, mais aussi sans contrainte.

Parmi les variantes du contrat de « bricole », il convient de citer celle *du travail « à la part »* à laquelle est également associé le principe du crédit. Le système prend appui sur le fait que beaucoup d'immigrants n'ont presque aucune ressource à leur arrivée en Guyane, mais sont néanmoins pressés de monter « dans les bois » où ils espèrent trouver fortune, et en conséquence prêts à accepter n'importe quelles conditions pour peu qu'on leur donne les moyens de partir. Les grosses maisons de commerce leur proposent alors le contrat suivant : contre l'avance de plusieurs mois de vivres et du matériel nécessaire à l'exploitation, l'orpailleur doit s'engager à verser la moitié de la production qu'il tirera du placer dont son créancier est concessionnaire. Il arrive aussi que le travailleur « à la part » soit envoyé en prospecteur sur un même engagement de livrer la moitié de la production tirée du placer découvert, dont son créancier se fera octroyer le titre minier. On voit qu'en s'ajoutant à la « bricole », la dette vient fortement augmenter le taux de la redevance que l'orpailleur doit verser au commerçant [1].

Sans toujours prendre l'aspect extrême du principe de « la part », l'organisation du crédit devient rapidement un rouage fondamental du système qui s'instaure avec l'intervention des grosses maisons de commerce dans l'élaboration de la situation liée à l'orpaillage. Pour être assez important, le nombre de « bricoleurs » n'atteint jamais celui des maraudeurs. Or, l'endettement peut permettre au négociant de contrôler cette dernière catégorie de mineurs, ou tout au moins une partie d'entre eux. Le remboursement ne porte alors plus sur un pourcentage de la production, mais sur des échéances fixes payables en poudre d'or, auxquelles sont attachés des taux d'intérêt exorbitants : c'est le règne de l'usure qui entraîne le mineur dans un cycle de dettes dont il a souvent beaucoup de mal à sortir, lorsqu'il y arrive. Néanmoins, ce contrôle par la « bricole » ou le simple remboursement de la dette n'est pas toujours aussi efficace

(1) *Nous verrons au chapitre suivant que les productions individuelles des orpailleurs sont très variables selon les gisements et les périodes d'exploitation. Toutefois, on peut estimer qu'à l'époque où le système bat son plein, « la part » oscille généralement autour de 3 grammes par semaine, mais peut monter dans certains cas à 5 ou 6 grammes.*

qu'il peut le sembler a priori. N'oublions pas que le phénomène se situe au plein cœur de la forêt guyanaise. Aussi est-il difficile au négociant de surveiller étroitement la production réelle des « bricoleurs » qui sont au pourcentage. Le seul cas parfaitement contrôlable est celui où la « bricole » est au taux fixe d'un gramme par semaine, mais c'est également le moins lucratif pour son bénéficiaire. En revanche dans les autres cas, l'orpailleur peut dissimuler une partie de la production et ne payer la redevance qu'en proportion du reste. Quant aux maraudeurs, ils sont souvent insaisissables au moment des échéances. Cependant, concessionnaires et créanciers vont pouvoir dépasser les limites auxquelles se heurtent la perception et l'accroissement de leurs revenus en mettant l'accent sur l'aspect commercial de leurs entreprises, de sorte à organiser le contrôle de la production aurifère des petits orpailleurs, à partir d'une contrainte d'un autre type.

Avant d'analyser le processus de transformation de la contrainte exercée par le négociant sur l'orpailleur, il convient d'expliquer quel est le fonctionnement matériel du commerce implanté par les grosses firmes. Nous avons vu que le rush des immigrants pose assez vite un problème d'approvisionnement en matériel et surtout en vivres, que les petits commerçants du littoral ne peuvent résoudre que très partiellement. Disposant de larges possibilités d'investissement, les sociétés sont au contraire bien placées pour apporter une solution au problème. Il s'agit en effet de collecter sur une vaste échelle couac, riz, poisson et viande séchés, qui sont les produits privilégiés par la consommation locale, en s'adressant aux agriculteurs du pays et aussi à ceux du Surinam et du Nord-Est brésilien, et d'importer tout le reste essentiellement de France. Il subsiste néanmoins une question relativement délicate : il ne suffit pas en effet de rassembler ces produits au port de Cayenne, ni même de les livrer dans les différents bourgs du littoral qui desservent les bassins miniers, il faut encore en acheminer une importante quantité vers les placers intérieurs que les orpailleurs ne quittent pas volontiers. Or, si la collecte ou l'importation des marchandises peuvent être aisément effectuées soit à l'aide des « tapouilles » d'origine brésilienne (petits voiliers parfaitement adaptés au cabotage le long des côtes des Guyanes), soit par l'intermédiaire des navires à vapeur de la marine marchande européenne, à l'inverse, les difficultés de la navigation sur les fleuves, qui sont pourtant les seules voies d'accès à l'intérieur, rendent particulièrement périlleuse la dernière étape du transport, et impliquent bientôt que soient cherchés des moyens réellement adéquats.

Le problème est donc celui des canots et des canotiers. Ayant au préalable toujours vécu sur la bande littorale, au bord des estuaires ou des cours inférieurs des rivières, c'est-à-dire à un niveau où celles-ci sont facilement navigables, les Créoles ont conservé un canot qui, pour être inspiré quant à sa technique de fabrication par les modèles indiens et africains, n'en porte pas moins quant à sa forme la nette influence des barques européennes. Et s'il répond bien aux besoins qu'en ont les agriculteurs, ce type de canot n'est guère maniable dans les sauts et les rapides qui accidentent les fleuves dès que l'on monte au-delà de 50 ou 60 kilomètres de l'embouchure. Au début, c'est cependant ce canot créole qu'utilisent les orpailleurs pour leurs expéditions. Mais les naufrages sont innombrables, et s'ils ne provoquent pas systématiquement mort d'hommes, ils aboutissent toujours à la perte du chargement. De plus, les Créoles sont généralement, de leur propre aveu, de piètres canotiers, et leurs embarcations sont

incapables de supporter une charge supérieure à une tonne. Il s'ensuit que les commerçants qui veulent organiser le ravitaillement des placers, hésitent considérablement à utiliser les services d'équipages et de canots créoles. Par ailleurs, ils savent que les Noirs Réfugiés, tels les Boni sur le Maroni, possèdent un type de canot et une technique de canotage infiniment mieux appropriés au passage des rapides. Mais à cette époque, les canots Boni les plus courants pour le fret ne dépassent pas 10 à 12 barils (1). En revanche, les Noirs Réfugiés Saramaka qui vivent au Surinam tendent à construire des canots plus larges, au profil certes moins pur, mais qui restent très maniables dans les sauts, tout en pouvant transporter un fret important. Or, quelques Saramaka ont déjà franchi la frontière pour venir vendre leurs canots et offrir leurs services en tant que canotiers. Ils ne se sont pas arrêtés sur le Maroni où de ce point de vue règnent les Boni ; ils ont rejoint Mana qui est l'un des centres côtiers les plus animés. Les avantages des canots qu'ils fabriquent et la maîtrise dont ils font preuve dans la navigation sont vite connus. Les négociants pensent alors pouvoir résoudre efficacement la question du transport de leurs marchandises vers les mines, en faisant venir du Surinam des effectifs plus nombreux de Saramaka. Mais le chef suprême de ces derniers, le « Grand Man », entend ne pas laisser émigrer les hommes de ses villages sans garantie. Et en 1883, il obtient à ce sujet un accord précis passé directement avec le gouverneur de Cayenne, en vertu duquel il accepte, sous certaines réserves et certaines limites numériques, de laisser partir les hommes de sa tribu qui désirent venir travailler comme constructeurs de canots et canotiers de ce côté de la frontière. Nous analyserons plus loin l'organisation de cette tribu et les raisons qui expliquent les strictes modalités que va prendre cette migration au départ du Surinam et à l'arrivée en Guyane française. Contentons-nous pour l'instant de préciser que bientôt les Saramaka vont acquérir le quasi-monopole de la navigation sur l'Approuague, la Mana et l'Oyapock, en constituant sur chacun de ces fleuves de véritables entreprises de transport, et en assumant l'entière responsabilité des marchandises prises en charge au point d'en garantir le remboursement en cas de naufrage. Autant dire qu'avec ces habiles canotiers les accidents de ce genre sont extrêmement rares.

Alors commence l'ère d'un trafic intense entre les placers et le littoral. Mais l'approvisionnement de la population minière de l'intérieur ne peut se faire qu'en plusieurs étapes. La première qui est celle du rassemblement et de l'importation des marchandises est le fait des grosses firmes qui s'implantent à Cayenne où se situe la seule installation portuaire du pays permettant l'accostage des navires d'un certain tonnage. Ces firmes installent des succursales dans les différents bourgs côtiers. A la tête de chaque succursale est placé un responsable chargé des liaisons commerciales avec les centres miniers dépendant du bourg où il se trouve. Ces liaisons sont matériellement assurées par les équipages Saramaka qui forment un organisme indépendant, chaque voyage faisant l'objet d'une sorte de contrat. Ces équipages Saramaka se consacrent exclusivement à leur métier de transporteurs, et ne s'arrêtent que peu de temps dans les

(1) *Un baril vaut 100 kg. Il s'agit là de canots maniés à la pagaie. Il faut attendre l'intervention du moteur hors-bord et son utilisation généralisée dans les expéditions de quelque importance, pour que les Boni commencent à construire de gros canots de 20 ou 25 barils, dont la longueur, compte tenu de leur étroitesse qui en fait précisément l'intérêt dans les sauts, atteint alors une quinzaine de mètres.* (Hurault, *1961*).

centres de l'intérieur qu'ils desservent. Les filiales côtières des maisons de commerce doivent donc y avoir une organisation correspondante, où puissent être regroupées à l'avance les différentes commandes des orpailleurs. Pour décrire correctement le fonctionnement du système, prenons un exemple beaucoup plus récent, mais qui de ce fait présente l'intérêt de nous avoir été livré par des témoignages directs, nettement plus précis.

> A Régina sur l'Approuague vers les années 1945-50, le comptoir commercial le plus important est celui qui dépend de la Société Tanon & Cie dont la maison mère est à Cayenne et qui dispose de plusieurs filiales le long du littoral, en particulier à Mana et à Saint-Laurent du Maroni. Cette période étant déjà celle de la décadence de l'orpaillage et de ses activités commerciales, la filiale de Régina ne comporte plus pour tout personnel qu'un directeur, un comptable, une caissière, un employé aux expéditions et trois garçons de magasin. Le comptoir local entre en relation avec ses clients de l'intérieur par l'intermédiaire, dans chaque centre minier important, d'un correspondant auquel doivent s'adresser les orpailleurs pour passer commande. En principe, ces commandes sont payables à l'avance. Le correspondant a donc pour tâche de fixer la quantité d'or équivalant au coût présumé des marchandises commandées par chaque client, en fonction du cours de l'or tel qu'il est pratiqué à ce moment dans la région. Car depuis longtemps tout se paye en poudre d'or selon des cours variables suivant les régions et de toute façon plus faibles sur les bassins miniers et dans les bourgs côtiers qu'à Cayenne. L'ensemble des commandes ainsi accompagnées de leurs petits sacs de poudre d'or, est ensuite confié au « patron » de l'équipage Saramaka quand il vient livrer les marchandises commandées lors de son précédent voyage. A ce niveau le rôle du « patron » se limite à transmettre dès son retour à Régina ce que lui a remis le correspondant, au directeur de la succursale Tanon & Cie ; mais durant le voyage il est responsable devant les orpailleurs du précieux chargement qui lui a été confié. Après s'être procuré les denrées et les biens demandés, le directeur fait établir les factures réelles, puis compare le montant de chacune d'elles avec la valeur de chaque sac d'or, d'après le cours en vigueur à Régina au moment précis de l'opération. Lorsque le montant de la facture dépasse la valeur de l'or perçu, il diminue d'autant les marchandises qui lui semblent de moindre importance, à moins qu'il ne s'agisse d'un client sérieux auquel il estime pouvoir faire crédit. Dans le cas inverse, il augmente en proportion la quantité des biens de première nécessité. Puis il fait appel au « patron » de l'équipage qui doit se charger de monter les produits. Là encore l'entreprise Saramaka prend la responsabilité du chargement. Les canotiers ne seront payés qu'à la réception des colis, directement par le client, et selon un barème établi en fonction du poids de la charge transportée et de la distance.

Bien qu'étant celui d'une époque récente, ce schéma est en gros applicable à toute la période antérieure. Quelques différences importantes doivent cependant être signalées, non pas au niveau du fonctionnement, mais à celui de la conception de la relation commerçant/orpailleur. Dans l'exemple précédent, on a affaire à une tractation commerciale assez simple, mettant en rapport un fournisseur et un client. S'il est vrai qu'à la fin de l'orpaillage la liaison essentielle entre les derniers mineurs et les sociétés qui sont encore présentes en Guyane, tend à devenir plus strictement commerciale, le phénomène est tout autre au moment des années de plein essor aurifère. Ce n'est pas un hasard si nous avons présenté le système du travail « à la bricole » et « à la part », avant de

parler de l'organisation du ravitaillement de l'intérieur. Ce choix dans l'ordre de l'exposé ne veut cependant pas signifier un rapport d'antériorité : en réalité, la situation dont nous essayons de rendre compte, se construit à partir de l'ensemble des divers éléments que nous avons signalés, et plus précisément par le processus des interactions qu'ils exercent les uns sur les autres. Mais pour mettre en relief le sens réel de la situation d'orpaillage et des rapports sociaux dont elle devient le cadre, il faut savoir dégager les véritables fondements de la relation orpailleur/commerçant. Or, le point essentiel de cette relation telle qu'elle s'instaure à partir du rusch des immigrants et telle qu'elle se maintient tout au long des quelque cinquante années durant lesquelles l'or va alimenter la prospérité du pays, ce point essentiel réside dans la contrainte que le second va réussir à établir sur le premier, pour récupérer à son profit la plus large part de la production artisanale dont il ne peut être l'exploitant direct.

Revenons à la bricole, à la part, et aux difficultés posées par la perception de ces redevances. Comme parallèlement s'est organisé l'approvisionnement de l'intérieur sur une échelle rapidement assez vaste, comme l'or a immédiatement remplacé toute autre monnaie, l'échange commercial se présente désormais comme un moyen efficace pour les firmes de recueillir une certaine partie de la production des petits orpailleurs. Sans doute s'agirait-il là d'un commerce très banal, s'il n'était pas tablé sur le principe des cours différentiels de l'or : la valeur d'un gramme de poudre d'or diffère au même moment selon que l'évaluation en est faite en forêt, à Cayenne ou dans les bourgs du littoral, les commerçants traitant évidemment avec les mineurs toujours au taux le plus bas. On conçoit combien le commerce peut devenir lucratif dans de telles conditions. Ce fait ne peut que confirmer les sociétés dans l'intérêt qu'elles ont à accentuer leur vocation commerciale. Mais si à cette époque les orpailleurs sont nombreux, nombreuses aussi sont les maisons à briguer les avantages de ce type de commerce. Comme ces dernières sont toutes de moyenne envergure, c'est-à-dire de force égale quant à leur capital et leurs possibilités d'investissement, leur concurrence ne va pas porter sur les prix de vente pratiqués, mais sur les autres moyens de s'attacher une clientèle. C'est ainsi que l'on assiste à la transformation de la bricole, de la part et du remboursement de la simple dette, en une obligation pour le bricoleur ou le débiteur de s'approvisionner exclusivement au magasin de son concessionnaire ou de son créancier. Pour les bricoleurs, cette obligation dure aussi longtemps qu'ils travaillent sur le placer du concessionnaire : ils sont de ce point de vue les partenaires les plus intéressants pour les négociants. Pour les autres, la durée de l'obligation est fonction de l'ampleur de l'endettement, mais celle-ci est souvent suffisante pour que le négociant soit assuré de cette clientèle pendant un bon nombre d'années. Lorsque la dette est minime, tout l'art consiste alors à entraîner le débiteur dans un cycle de large consommation — nous verrons plus loin que c'est facilement un comportement caractéristique de l'orpailleur —, en lui consentant de petits crédits successifs, en fait largement compensés par les bénéfices tirés du maintien de la relation commerciale. Et cet incroyable système de contrainte ne tombera en désuétude qu'à partir du moment où commencera la décadence de l'exploitation artisanale de l'or et parallèlement le retrait de la plupart des maisons de commerce : la concurrence cessant, le volume de ventes et par là même les bénéfices tendant à s'amenuiser pour les négociants restants, ces derniers au contraire ne consentiront plus de crédits que parcimonieusement, aux seuls « clients sérieux ».

En fin de compte, par-delà l'organisation apparente — la seule dont ses agents soient conscients — qui veut que l'orpailleur individuel ait un statut d'artisan, c'est-à-dire de travailleur indépendant, instaurant avec le commerçant une relation de client à fournisseur, se cachent des rapports sociaux de nature différente. Le problème est en fait celui de l'autonomie réelle de l'orpailleur. Les limites en sont claires lorsque ce dernier est soumis à la bricole dans sa forme initiale : occupant autorisé de son placer, en vertu du droit d'exploitation délégué par le concessionnaire en titre, le bricoleur n'est pas pleinement propriétaire de tous ses moyens de travail ; et cette séparation qui crée la redevance a pour cause immédiate le rôle indéniable que joue l'Administration par sa façon d'octroyer les concessions minières aux seules sociétés et personnes de notoriété. Mais qu'en est-il de l'autonomie en question lorsque l'orpailleur n'a contracté qu'une dette, et plus généralement lorsque le remboursement de cette dette ou la redevance du bricoleur se transforment en simple obligation d'approvisionnement au magasin du créancier ou du concessionnaire ? Dans ce dernier système s'effacent les différences relatives au statut de l'orpailleur sur son placer : tout se passe comme si le bricoleur récupérait la possession de facto de ses moyens de travail et de sa production, pour se retrouver dans la même situation que le maraudeur exploitant secrètement, c'est-à-dire sans titre mais sans contrainte juridique, un placer appartenant en réalité comme tous les autres à l'État. En d'autres termes, dans l'un et l'autre cas, semble être constituée l'unité force de travail-moyens de travail correspondant au statut d'artisan, puisque le contrôle exercé par le concessionnaire sur le bricoleur, ou par le créancier sur le débiteur, s'est déplacé de terrain pour prendre l'aspect d'une simple relation commerciale privilégiée. Mais l'essence de cette relation réside précisément dans le privilège accordé par l'orpailleur au commerçant, privilège qui a sa source dans l'existence de l'ancien contrat de bricole ou de crédit : la contrainte subsiste, elle n'a fait que changer de forme. Dès lors, l'autonomie de l'orpailleur-artisan est plus apparente que réelle : ce dernier continue à être pris dans une relation de dépendance vis-à-vis du concessionnaire ou du créancier dans leur fonction de négociants, laquelle relation n'est d'ailleurs pas sans rappeler certains aspects du rapport féodal dans la mesure où il s'agit d'un rapport de dépendance personnelle dont les conditions de départ, au moins pour les bricoleurs, sont d'ordre juridico-politique — encore que le rapport en cause, loin d'être le produit d'une longue tradition fixée par la loi, soit au contraire le fruit d'un faisceau d'opportunités.

De toute façon, les éléments précédents ne suffisent pas à rendre compte de la totalité du processus mis en place. A cet égard, il convient en effet de poser deux questions : d'une part, que signifie le changement de forme prise par la contrainte, au point de vue du commerçant, ou si l'on préfère quel en est l'intérêt ? d'autre part, comment s'effectue la reproduction des rapports sociaux instaurés par cette nouvelle contrainte, et pour autant quelle est la nature exacte de celle-ci ? Nous avons partiellement répondu à la première question. S'il faut évidemment le mettre en liaison avec le taux extraordinaire des bénéfices tirés de la simple relation commerciale, le phénomène est toutefois plus complexe. L'instauration de cette relation commerciale est elle-même articulée au développement du capitalisme en Europe, et au débouché que peut représenter la population minière guyanaise aux produits de l'industrie française. Sans doute ce débouché reste-t-il en lui-même assez faible : qu'est-ce que 20

ou 30 mille consommateurs ? Il prend tout son sens en tant qu'il fait partie de l'ensemble plus vaste du marché que les pays non-industrialisés offrent aux produits des pays industrialisés ; et pour les maisons de commerce implantées en Guyane, lesquelles sont donc en majorité [1] des entreprises de très moyenne envergure, il retrouve toute son importance. Reste à préciser l'intérêt de la contrainte exercée sur l'artisan-mineur dans sa forme de relation commerciale privilégiée. Il y a la concurrence, mais le privilège extorqué aux orpailleurs ne porte que sur le principe de s'approvisionner chez tel négociant, sans que soient stipulées la nature et la quantité des marchandises devant être achetées. Il est certain que ces marchandises ne sauraient se réduire aux biens de première nécessité, d'autant plus que ces derniers consistent essentiellement en denrées de production locale ; le système ne devient en effet d'un réel intérêt pour le commerçant qu'à partir du moment où le volume des ventes adressées aux clients liés par le principe de l'obligation, atteint un certain seuil quant à la qualité et la quantité des marchandises concernées. Il s'avère donc qu'il doit nécessairement y avoir, dans la contrainte exercée par le commerçant sur l'orpailleur, plus que la simple obligation d'acheter : celle d'acheter beaucoup. Encore faut-il pour autant que le mineur soit en position d'accepter une telle contrainte, dont les raisons ne peuvent plus résider dans le seul contrôle issu du contrat initial de bricole ou de crédit. Cela revient à supposer que le rapport de dépendance de l'orpailleur à l'égard du commerçant, est infiniment plus large et plus complexe qu'il n'apparaît à travers le principe de l'obligation d'achat, et même celui de la redevance ou de l'endettement préalables. On est alors ramené à la seconde question précédemment posée. Mais il est impossible de saisir pleinement pourquoi et comment se produisent et se reproduisent les rapports sociaux instaurés à partir de l'orpaillage dont nous avons commencé l'analyse, sans parler plus longuement des orpailleurs, de leur mode de vie, de leurs origines, en bref de la façon dont ils sont déterminés à subir et à assumer ledit rapport de dépendance.

L'organisation de la vie « dans les bois »

Nous savons que la population de l'intérieur compte au mieux 25 000 orpailleurs dans les années les plus florissantes [2], en moyenne une dizaine de milliers. Il est évident qu'à l'échelle des quelque 80 000 km² que couvre l'intérieur, cette population minière connaît une densité générale extrêmement faible. Ce n'est pas toute la forêt guyanaise qui est concernée par la ruée vers l'or, ce sont certains bassins fluviaux (Moyen et Haut-Approuague, Comté-Orapu, Sinnamary, Moyenne et Haute-Mana, crique Inini...) formant autant de zones aux contours sans doute assez flous, concrétisées cependant en raison des villages

(1) *L'exception étant le cas où la firme de Cayenne est intégrée à une grosse société implantée dans d'autres secteurs et d'autres pays : nous en verrons l'illustration au chapitre suivant par l'analyse de la tentative de Galmot.*

(2) *Contesté de l'Amapa inclus.*

qu'elles regroupent. Car il se crée peu à peu « dans les bois » des centres qui ne sont plus les campements provisoires des pionniers : ils tendent au contraire à devenir des sortes de petits villages. A cet égard, les orpailleurs qui jouent le rôle essentiel, sont sans conteste les « bricoleurs » : travaillant généralement en équipes sur de larges gisements où les points d'exploitation sont multiples et impliquent une implantation de longue durée, ils réunissent par leurs regroupements et leur relative stabilité, les deux conditions les plus aptes à amener la création de villages fixes.

Ces villages commencent par la construction de carbets rudimentaires. L'emplacement en est choisi en priorité en fonction de la proximité des divers chantiers et des facilités d'accès, donc le plus souvent au bord d'une crique livrant passage aux gros canots [1]. Au départ simples lieux d'habitation liés au travail de la mine, ces hameaux se transforment en centres d'activités plus variées, pour constituer bientôt, le long des rivières, autant de relais pour les commerçants et les orpailleurs en prospection. Leur population s'accroît alors sensiblement de par l'apport de ces éléments perpétuellement renouvelés. L'implantation de ces différents villages, réussissant à demeurer fixes au milieu des mouvements de migration grâce aux noyaux de bricoleurs, amènera en 1930 la création du « Territoire de l'Inini » dotant l'arrière-pays d'un statut précis [2]. Mais les précédents centres miniers n'attendent pas si longtemps pour se poser en maillons essentiels de la liaison des orpailleurs avec le littoral, et pour devenir les cadres privilégiés d'une certaine organisation de la vie collective.

Si les bricoleurs en sont l'origine, ces villages doivent leur développement aux activités commerciales auxquelles ils offrent un champ particulièrement favorable, de par leur qualité de relais fixes. Nous avons vu le système d'approvisionnement adopté par les grosses maisons de commerce, et la nécessité pour celles-ci d'avoir des points de correspondance dans l'intérieur. Ce sont évidemment ces relais fixes qui présentent les meilleures conditions pour l'installation des comptoirs locaux où doivent être regroupées les commandes des divers orpailleurs. Ces villages intéressent également le petit commerce : des échoppes s'y ouvrent, de nombreux colporteurs y font halte. Toutefois, la naissance de ce petit commerce, son essor et son maintien durant toute la période de prospérité minière sont étroitement liés à l'existence des précédentes sociétés d'import-export. Et il en va exactement de même pour les petites boutiques qui continuent à fleurir dans les bourgs du littoral desservant les bassins les plus riches.

Nous savons que, dans ses premières implantations littorales, ce commerce de très modeste envergure s'est trouvé très vite incapable de répondre seul à la demande des mineurs, faute de pouvoir organiser la première étape de l'approvisionnement sur une échelle suffisante. A partir du moment où les grosses firmes se chargent de cette première étape, en particulier par le biais des importations,

---

(1) *Ce n'est cependant pas toujours la règle : ainsi Saül, l'un des plus gros centres d'orpaillage, le seul à subsister de nos jours, doit être relié au cours de la Mana et à celui de l'Approuague, par deux sentiers de plusieurs kilomètres chacun.*

(2) *La loi de 1930 définit l'Inini comme « une unité administrative autonome qui à la personnalité civile et se trouve placée sous l'autorité du gouverneur de la Guyane assisté d'un conseil d'administration qui n'est pas élu ». Aucun texte officiel ne fait auparavant mention de l'administration de l'intérieur, la Guyane étant notée comme limitée au sud par les « grands bois » jusqu'alors soumis au seul régime découlant de la réglementation en matière minière.*

si elles cassent ses possibilités de promotions individuelles, elles n'assurent pas moins son maintien et son extension. La multiplication sur la côte et dans l'intérieur de points de vente fixes ou ambulants, correspond à l'accroissement du nombre des revendeurs. En effet, épiciers et colporteurs sont nécessairement eux-mêmes les clients des sociétés d'import-export, qui jouent alors le rôle de grossistes. La constatation de ces faits amène à poser une double question : les revendeurs des villages miniers et les colporteurs n'entrent-ils pas en concurrence avec les comptoirs dépendant des filiales de ces sociétés, et dans ce cas, pourquoi ces dernières assurent-elles le maintien de deux systèmes d'approvisionnement de la population de l'intérieur, qui semblent être rivaux ? En réalité, ces deux systèmes ne sont pas rivaux mais complémentaires, et cette réponse touche au sens profond de l'organisation commerciale de la période de l'or, telle qu'elle est mise en œuvre par les grosses firmes.

Les premiers éléments de réponse à la question précédente sont relativement simples : ils concernent les prix pratiqués par les uns et les autres. Revendeurs et colporteurs se fournissent soit directement à la maison mère de Cayenne, soit le plus souvent en passant par l'intermédiaire de la filiale du bourg auquel ils se rattachent. Sans doute ont-ils le choix entre plusieurs maisons de commerce, mais, nous l'avons vu, les prix de vente sont à peu près partout les mêmes. Les revendeurs fixes de l'intérieur ne passent pas au grossiste des commandes portant sur des quantités importantes de marchandises : en tout cas pas plus sinon moins importantes que celles relatives aux commandes des orpailleurs regroupées au comptoir local de la société. Quant aux colporteurs, leurs volumes d'achats sont encore moindres. Il n'y a donc aucune raison pour que la société en cause consente des prix préférentiels aux petits commerçants. Comme le coût du transport jusqu'au village minier est le même pour tous — le barème Saramaka n'est fonction que du poids et de la distance —, les revendeurs sont obligés, pour s'assurer de bénéfices confortables, de pratiquer des prix de vente sensiblement plus élevés que ceux connus par l'orpailleur qui passe par l'intermédiaire du comptoir. Ces revendeurs n'entrent donc absolument pas en concurrence pour ce qui est des prix, avec les grosses firmes dans leur système d'approvisionnement direct. Le problème est même plutôt d'ordre inverse, car l'on peut se demander comment dans de telles conditions, les détaillants parviennent à subsister.

Ce problème concerne en fait l'ensemble des détaillants, y compris ceux des bourgs du littoral. Pour ces derniers, la situation est plus claire : les filiales des grosses maisons de commerce ne s'occupent pas de la revente de détail à ce niveau là, elles se contentent de satisfaire les commandes de quelque importance, c'est-à-dire qu'elles se limitent à leur rôle de grossistes, abandonnant aux petites boutiques le marché de détail nécessaire au ravitaillement au jour le jour de la population vivant dans les bourgs à titre permanent ou provisoire. Or, ce marché n'est pas négligeable, car les gens ne font d'achats groupés que pour partir ou repartir « dans les bois » où les points de vente sont souvent très distants les uns des autres. Les revendeurs de l'intérieur ont sans doute un rôle analogue vis-à-vis des habitants des villages où ils sont installés, mais ils ont essentiellement affaire à des orpailleurs qui ont l'habitude de grouper leurs achats, si bien que le marché qui s'offre à eux est considérablement restreint par la concurrence des comptoirs. Il est évident que s'ils se bornaient à assurer la soudure pour les produits de consommation courante, entre deux tournées

de ravitaillement, ils ne connaîtraient pas la prospérité qui est la leur. Mais il est des moments où les clients se font plus nombreux et où la nature des marchandises vendues permet aux revendeurs de rétablir l'équilibre : ce sont les dimanches et les jours de fête au cours desquels les orpailleurs se rassemblent dans les villages, en nombre variable selon les occasions.

Les villages de l'intérieur deviennent en effet les cadres privilégiés d'une certaine vie collective. Le phénomène est lié à la façon dont les orpailleurs organisent peu à peu leur vie quotidienne, et de ce point de vue, il faut distinguer entre bricoleurs et maraudeurs. Les premiers et tous ceux qui ont un travail stable à proximité du village ont beaucoup plus que les autres la possibilité d'élaborer un mode de vie un peu comparable à celui qui était le leur avant qu'ils ne deviennent mineurs. Nous avons vu qu'il s'agit pour la plupart d'immigrants en provenance des Antilles françaises et anglaises. Nous aurons l'occasion de revenir sur la condition antérieure de ces immigrants, mais nous pouvons déjà préciser qu'à l'inverse des Guyanais éparpillés dans des habitations de culture isolées, ceux-là vivaient en groupes et étaient presque toujours contraints à aller chaque jour travailler sur la plantation d'un colon. Les bricoleurs qui résident au village et vont travailler en équipe sur un placer proche, retrouvent donc un mode de vie quotidien qui leur est quelque peu familier. De par leur stabilité, ils parviennent même pour certains d'entre eux à recréer des unités familiales. Car il y a aussi des femmes qui vivent « dans les bois » : quelques unes travaillent à la mine ; d'autres s'adonnent au petit commerce et au colportage ; d'autres enfin se livrent à des activités agricoles et ménagères dans le cadre de leur foyer. Il est difficile de donner une évaluation précise des effectifs de la population féminine de l'intérieur. Il est certain que durant la période de relative prospérité minière, les femmes restent très nettement minoritaires par rapport à l'ensemble de la population non-tribale de l'intérieur [1] : peut-être en représentent-elles 10 à 20 % entre 1900 et 1930, et sans doute moins auparavant [2]. Leur proportion augmente, atteignant 35 à 40 %, après 1930, c'est-à-dire à partir du moment où le nombre des orpailleurs tombe au-dessous de 5 000.

Ainsi, durant la période essentielle de l'orpaillage, celle qui va de 1880 à 1930, la faiblesse des effectifs féminins rend quasiment impossible l'instauration d'une réelle organisation familiale : la formation d'un couple stable est un fait exceptionnel, réservé aux bricoleurs résidant en permanence dans les villages ; et il semblerait d'ailleurs que ce soit surtout le cas des orpailleurs ayant émigré avec leurs femmes ou les ayant fait venir par la suite. D'une façon générale, les couples qui se forment sont au contraire marqués par une très grande instabilité. Nous reviendrons plus loin sur ce phénomène et sa signification, mais nous en voyons déjà apparaître un aspect en constatant que la position la plus

---

(1) *Des chiffres que nous avons donnés jusqu'à présent sont en effet exclus tous ceux qui ne participent pas directement à l'extraction de l'or, c'est-à-dire d'une part les Indiens qui en sont totalement extérieurs et les Noirs Réfugiés qui ne font que du canotage, d'autre part les Créoles, hommes ou femmes, qui exercent des activités autres, y compris induites.*

(2) *Il s'agit là d'une estimation presque hypothétique, qui ne donne que la limite maximale de la proportion des femmes. Prenons l'exemple de l'année 1921 d'après Esambert (op. cit.) : pour 10 000 orpailleurs, on a une population créole de 11 400 personnes dans l'intérieur. La différence qui représente 12 % de l'ensemble inclut à côté des femmes tous les hommes qui ne travaillent pas à la mine, et exclut les femmes mineurs, lesquelles ne sont sûrement pas plus nombreuses que les hommes non mineurs.*

commune de l'orpailleur est d'être « maraudeur ». Il est impossible de dire quelle est la proportion exacte des maraudeurs : c'est précisément sur cette catégorie de mineurs que portent les incertitudes des estimations qui ont pu être faites de la population de l'intérieur, pour la double raison que ce groupe est dispersé et mouvant, et que ses effectifs sont fluctuants. Ce qui est sûr, c'est que les maraudeurs sont majoritaires, et que le plus souvent l'orpailleur connaît cet état au moins à un moment de son existence. Les bricoleurs eux-mêmes n'échappent pas à cette règle : ils ont presque toujours été maraudeurs avant de se fixer, et il leur arrive aussi d'abandonner momentanément ou définitivement le placer de leur concessionnaire pour partir à l'aventure.

En réalité, le maraudeur est le véritable « chercheur d'or », avec toute la psychologie que cela implique. Il n'est pas de notre propos de tenter ici une sorte de caractérologie du chercheur d'or, qui au demeurant pourrait paraître à juste titre fort douteuse. Le maraudeur n'est certes pas la proie de quelque obsession pathologique comme on a parfois voulu le faire croire : il est plutôt victime d'une mystification, celle de l'égalité devant la chance. Il est en effet mû par l'espoir que la chance sera un jour de son côté : espoir fallacieux, parce qu'il n'a pas les moyens de prospecter de façon réellement méthodique, mais régulièrement alimenté par le fait des découvertes que les lois du hasard octroient au plus petit nombre, et en particulier à ceux qui ont pu organiser une prospection systématique. L'or n'est pas une utopie, il existe bel et bien, et cela porte à croire qu'il suffit de chercher. Mais pour beaucoup l'or est souvent un mirage : on a cru découvrir un placer ; on a fouillé, on a trouvé quelques grammes d'or, et puis plus rien ; alors il faut repartir, plus loin, sûrement, il y en aura...

Dans cette recherche fébrile du gisement qui apportera la fortune, il y a tout d'abord un renoncement volontaire et allègre à la vie en société. Le maraudeur est un solitaire : il peut rester des mois dans la forêt sans voir quiconque, sans désirer revenir. Il lui arrive cependant de partir avec un co-équipier, mais c'est pour aller plus loin, dans des lieux encore plus isolés. Durant ces tournées, il mène la vie la plus rude qui soit : pataugeant jusqu'aux mollets, tout au long de la journée, dans la boue qu'il lave à la battée, il ne se nourrit que de conserves, aliments séchés ou en boîte, il ne se construit pour toute maison qu'un carbet rudimentaire à peine apte à l'abriter de la pluie. Comment ces hommes peuvent-ils supporter, sans amertume aucune, des conditions de vie et de travail aussi pénibles ? La réponse est multiple : nous verrons plus loin qu'ils y trouvent l'expression de ce qui leur semble être la liberté. Mais d'un autre point de vue, ces conditions se donnent également comme la rançon de l'enrichissement. Encore faut-il préciser de quel enrichissement il s'agit. Bien rare est celui qui fait fortune au sens où on l'entend, et ceci pour deux raisons : d'une part parce que les pépites sont l'exception [1], d'autre part parce que l'orpailleur de Guyane n'est pas un épargnant. Lorsqu'il amasse la poudre d'or que par un labeur harassant il arrache peu à peu de la terre, sans doute le maraudeur a-t-il en vue la vie qu'il pourra mener quand il reviendra dans son pays d'origine. Mais ses projets se situent dans un avenir lointain, perpétuellement repoussé : à quoi servirait de rentrer chez soi sans posséder une réserve d'or suffisante pour être

(1) *N'oublions pas qu'il s'agit d'or alluvionnaire dispersé sous forme de poudre dans les sables, mais qu'on trouve parfois à l'état de particules de grosseur variable, ou pépites.*

assuré de n'avoir plus jamais à travailler sur la plantation du colon ? Et cette réserve ne pourra-t-il pas la constituer rapidement à partir du moment où il découvrira le gisement espéré ? En attendant que vienne la chance à laquelle il ne cesse jamais de croire, il pense alors à son prochain retour parmi les autres, aux quelques jours de fête qu'il va pouvoir s'octroyer lorsqu'il devra aller renouveler son approvisionnement.

La fête joue en effet un rôle primordial dans la vie du maraudeur : elle est la compensation nécessaire à la rudesse de son existence solitaire sur le placer, en quelque sorte le moyen de reconstituer sur le plan psychologique sa capacité de travail ; et dans la mesure où elle se solde le plus souvent par la dépense de la quasi-totalité de ce qui a été amassé durant la période de travail précédente, elle devient le moteur du système qui place l'orpailleur dans l'irrémédiable engrenage du produire pour consommer — consommer pour produire. Il est difficile de rendre à l'aide de mots ce qu'est la fête pour l'orpailleur. Il est vrai que la tournure en varie selon les personnes et les circonstances. Nous avons parlé du maraudeur sous son aspect de perpétuel prospecteur. Il lui arrive cependant de faire des haltes à chaque fois qu'il trouve un petit placer exploitable pendant un moment. Il peut alors songer à faire des tours réguliers au village minier le plus proche : parfois tous les dimanches si la distance n'est pas trop grande sinon tous les 15 jours ou tous les mois. D'une façons générale le dimanche au village est un jour de réjouissance : les bricoleurs, les revendeurs, les femmes qui y résident, ainsi que les maraudeurs qui le peuvent, s'y réunissent pour danser et boire ensemble ; les épiceries-buvettes s'animent, chacun paye sa tournée. Mais ce réjouissances prennent une autre envergure à chaque fois qu'est de passage l'un de ces maraudeurs solitaires. Alors, c'est le festin où l'on rivalise de générosité, et au cours duquel le nouveau venu n'hésite pas à régaler l'assistance avec les boissons les plus réputées : le champagne et les alcools français sont loin d'être inconnus des orpailleurs. Et bien qu'impromptues puisqu'au hasard des passages, ces fêtes sont assez fréquentes, surtout durant la période où l'exploitation artisanale de l'or bat son plein. Néanmoins ces fêtes, et même les réunions plus simples des dimanches ordinaires, ne sauraient déboucher sur la constitution de véritables unités collectives. Certes, les villages miniers en sont les lieux privilégiés de par la présence d'un certain nombre de bricoleurs qui en assurent la stabilité, mais ils deviennent parallèlement des centres attractifs interchangeables pour tous les migrants, c'est-à-dire des cadres fixes au contenu mouvant. Si certains maraudeurs se fixent en devenant bricoleurs, plus nombreux restent ceux qui ne font que des haltes momentanées, séjournant quelques mois dans la zone dépendant de tel village pour partir ensuite un peu plus loin, et même au bout de quelques années changer complètement de région. On comprend dès lors que ces rassemblements dont les maraudeurs sont de par leur nombre les principaux participants, et de par leur mode de vie et de travail les principaux animateurs, ne puissent jamais être l'expression de quelque sentiment d'appartenance à un seul et même groupe. Quant à la rivalité qui s'y joue, elle ne peut davantage amener la formation d'une hiérarchie stable en fonction du prestige acquis : c'est une compétition sans lendemain, dont le seul bénéficiaire, au niveau socio-économique, est finalement le commerçant.

On voit donc réapparaître, sous un autre éclairage, la relation de l'orpailleur au commerçant. Nous voulons parler ici du gros négociant, car c'est lui, précisons le, qui en dernier ressort profite le plus de la consommation ostentatoire des

orpailleurs. Si l'ampleur s'en modifie selon les circonstances, la pratique des réunions et des fêtes est assez régulière pour que bricoleurs et maraudeurs des alentours en tiennent compte dans les commandes qu'ils passent aux comptoirs locaux : les grosses maisons de commerce assurent donc directement une large part de la vente des marchandises hors consommation courante. Les revendeurs et colporteurs y trouvent également leur profit à chaque fois que la consommation dépasse les prévisions, et aussi, pour les premiers, parce que les épiceries se doublent presque toujours d'une buvette et parfois même d'un restaurant, ce qui leur donne une fonction particulièrement rentable dans ces moments de rassemblement et à l'abri de la concurrence des firmes. Mais comme celles-ci sont les fournisseurs de ceux-là, elles prennent de toute façon leur bénéfice sur cette autre part de la consommation extra-quotidienne. Ainsi, l'organisation instaurée par les gros négociants, du fait qu'elle détient le monopole de l'approvisionnement de l'intérieur, paraît avoir pour but de pourvoir aux moindres besoins des orpailleurs, lesquels la considèrent alors comme la condition nécessaire à leur mode d'existence et de travail. En d'autres termes, le rapport de dépendance de l'orpailleur au commerçant est vécu par le premier comme le moyen de ce qu'il croit être son indépendance. On assiste là à un processus d'inversion classique de la signification et du fonctionnement réels du rapport social au niveau de la représentation consciente qu'en ont les agents qui en subissent les conséquences, y compris ceux qui, tels les revendeurs et colporteurs, en profitent quelque peu. Cela posé, reste à dépasser le plan des manifestations concrètes et des causes immédiates du rapport instauré, pour analyser le pourquoi de cette représentation, ce qui implique la définition de la conception que les orpailleurs peuvent se faire de leur indépendance, et pour autant l'étude de ce qu'exprime cette conception, à savoir l'idéologie dont sont porteurs les orpailleurs. Cette idéologie qui, nous le verrons, est de ce fait l'un des moteurs essentiels de la reproduction des rapports sociaux de l'orpaillage, a pour base l'élaboration contradictoire des lendemains de l'esclavage, laquelle élaboration trouve un champ de réalisation spécifique et réducteur dans le cadre de la situation d'orpaillage qui en révèle alors toutes les faiblesses antérieures.

Une épreuve révélatrice

Il est évident que, si d'un certain point de vue la situation d'orpaillage naît de l'événement qu'est la découverte de l'or, elle débouche sur un type d'organisation qui ne saurait être qualifié d'accidentel. Cette organisation s'effectue à partir de la mise en présence de deux groupes : les orpailleurs et les commerçants. Le second est intégré au mode de production capitaliste européen, et c'est en tant que tel qu'il vient tansformer, dans son fondement sinon dans sa forme apparente, le statut socio-économique de l'orpailleur, lequel est issu au départ de la transposition au travail de l'or — mais amputée de l'un de ses éléments fondamentaux — de l'organisation instaurée par les Créoles guyanais à partir de l'émancipation. Encore faut-il, pour démontrer le dernier terme de cette assertion, répondre à une série de questions. La première concerne l'analyse

de cette transposition dont nous posons le principe, en tant que réalisation spécifique de l'idéologie des guyanais proprement dits ; la seconde doit porter sur la façon dont les immigrants viennent participer au phénomène en se faisant acteurs à part entière de cette transposition et de l'idéologie qu'elle implique ; découlant des réponses aux deux précédentes, la troisième question doit introduire la comparaison entre les idéologies guyanaise et antillaise ; enfin, après avoir ainsi essayé de cerner l'idéologie de l'orpaillage, il faut revoir la relation au commerçant sous l'angle nouveau de sa prise en charge et de sa reproduction par les orpailleurs eux-mêmes.

Quelle est la nature exacte des rapports sociaux instaurés au début de l'orpaillage ? Il s'agit en l'occurrence de la période correspondant à ce que nous avons appelé la première ruée, celle des Créoles guyanais des villages côtiers. Le phénomène se trouve particulièrement bien illustré à Mana qui va donc à nouveau pouvoir nous servir d'exemple. Reprenons le fil des événements mananais. Nous avons montré qu'après l'ouverture du bourg, les paysans créoles parvenaient à faire échec aux manœuvres par lesquelles les colons blancs voulaient les réduire à devenir de simples ouvriers agricoles sur les terres dont ils avaient eu jusqu'alors la pleine jouissance mais que la lutte menée par ces paysans, en prenant en dernière étape la forme d'une résistance passive, ne se soldait finalement pour eux que par une demi-victoire, puisque pour conserver leur indépendance ils tendaient à se transporter sur des terres plus ingrates, c'est-à-dire à se laisser spolier de leurs droits sur les zones défrichées, lesquelles étaient récupérées par les colons qui gagnaient ainsi l'autre moitié de la victoire. Nous savons que l'or est venu bouleverser la situation à ce moment de son évolution. Il peut cependant être utile de se demander ce qu'il serait advenu de cette espèce de statu quo si la situation globale était restée inchangée. Il est évident que les colons qui n'avaient que faire de concessions sans travailleurs, se seraient tournés vers leurs appuis administratifs pour obtenir du gouvernement français une politique d'immigration dont la réalisation, le cas échéant, aurait obligatoirement amené la restructuration des bourgs ruraux sur la base d'un mode de production et d'une idéologie dominante radicalement différents [1]. Mais la découverte de l'or détourne les colons de leurs projets de restaurer une économie de grandes plantations [2], et les polarise bientôt autour de nouvelles activités.

Nous n'avons pas encore parlé du rôle joué par les colons dans l'élaboration de ce qui va devenir la situation d'orpaillage. En dépit d'une indemnisation sous forme d'actions de la « banque de la Guyane » créée à cet effet, ces derniers ont perdu avec leurs esclaves la majeure partie de leur fortune, au demeurant très relative, et n'ont pas les moyens d'investir dans du gros matériel d'extraction aurifère, dans le cadre d'exploitations individuelles. Ils vont donc dans un premier temps devoir chercher des commanditaires, essayer de réunir des actionnaires,

(1) *Cette hypothèse n'est pas fantaisiste, elle correspond à ce qui s'est passé dans les Guyanes voisines où ont été pratiquées des politiques de forte immigration. Elle a même eu un début d'application en territoire français avec l'organisation de l'immigration de coolies des Indes.*

(2) *Il apparaît ici que l'échec de l'immigration des coolies d'Inde, puis l'infléchissement vers une politique pénale, ne sont pas seulement imputables à l'incurie du gouvernement français elle-même motivée par le désintérêt des gros capitalistes, mais aussi nous allons le voir, au fait que les colons cessent de se préoccuper de ces problèmes de main-d'œuvre au moment décisif où ils auraient justement pu faire pression sur l'Administration.*

en vue de constituer des sociétés minières, au sein desquelles chacun d'eux ne sera toutefois plus qu'un membre parmi d'autres. Sans doute leur rôle au départ est-il loin d'être négligeable : ce sont eux qui reconstruisent entre la Guyane et le monde capitaliste européen, le pont quelque peu ébranlé par le démantèlement des plantations et le recul subséquent des exportations de matières premières agricoles. Mais par là même, étant donné la modestie de leurs moyens financiers et de leurs effectifs, ils se vouent à disparaître en tant que groupe privilégié, pour s'intégrer aux structures nouvelles qui s'instaurent avec l'avènement du système dont ils sont en partie les instigateurs. Cette action, qui peut sembler paradoxale, s'explique : les colons ont en main un atout d'importance, à savoir la faculté d'obtenir aisément de l'État de larges concessions minières, à titre de compensation de leurs anciennes pertes ; par ailleurs, ils savent que même à l'aide d'une politique d'immigration concertée, l'économie de plantations, désarticulée par l'émancipation, implique pour redevenir florissante une entreprise de longue haleine ; il n'est donc pas étonnant qu'ils se tournent délibérément vers les possibilités industrielles offertes par l'or, dont de surcroît d'autres viendront s'occuper s'ils ne le font pas eux-mêmes. Le seul paradoxe réside plutôt dans le fait que pour se consacrer à la réunion des capitaux dont ils ont besoin, ils négligent la question de l'immigration organisée sur laquelle précisément butera un peu plus tard le développement de l'exploitation industrielle de l'or.

Du point de vue qui nous intéresse ici, ce qu'il faut retenir des événements précédents, c'est la disparition définitive des colons en tant que classe dominante. Si cette disparition est amorcée dès l'abolition de 1848, on ne peut cependant pas dire qu'à cette date elle soit irréversible : de par leur collusion avec l'Administration coloniale, laquelle malgré le changement des institutions juridiques lié à l'émancipation des esclaves demeure la superstructure correspondant au maintien de la classe des planteurs en tant que classe politiquement dominante, les colons ont encore les moyens de retrouver la totalité de leur ancien pouvoir sur les bases de la restructuration autour d'un système salarial. Mais à partir du moment où les colons se désintéressent de ce qui faisait jusque là l'enjeu de leur lutte pour récupérer leur position hégémonique, et ce pour préparer leur participation à la future expansion industrielle, ils s'éclipsent par là même de la scène guyanaise, ou plus exactement de son devenir immédiat. Et cette éclipse qui intervient aux alentours de 1860, va laisser le champ libre à l'idéologie créole née avec l'émancipation et va lui permettre de prendre momentanément une place dominante en milieu rural.

Revenons à l'exemple de Mana. Le mouvement de retrait vers d'autres lieux de cultures — essentiellement le long de la Mana, de la proche crique d'Acarouany, et sur le banc de sable qui suit le tracé de la côte —, effectué par un certain nombre de paysans libérés, provoque la dispersion des habitations auparavant regroupées en grande majorité dans la zone des défrichés. Et ce mouvement, qui traduit la volonté d'indépendance des paysans concernés, ne fait qu'accentuer la tendance à l'individualisation des unités de production. Qu'advient-il de l'organisation mananaise à partir du moment où les colons s'en détournent ? Assiste-t-on pour autant à une reprise en main des défrichés par le groupe de leurs anciens possesseurs ? En réalité il n'en est rien ; et si ceux qui n'ont pas été préalablement contraints d'en partir peuvent désormais y demeurer sans crainte d'être soumis à un régime de travail imposé, le dessèchement en

cause reste ce qu'il est devenu au cours des précédentes années, à savoir une zone de cultures parmi d'autres. Pour comprendre le phénomène, il faut ajouter que parallèlement au désintérêt des colons intervient celui de l'Administration coloniale qui, elle-même préoccupée par les nouveaux problèmes de l'or, n'a plus guère de raison d'exercer sa pression au niveau de la structure foncière : à l'inverse des placers de l'intérieur, les terres du Domaine situées sur le littoral sont abandonnées à ceux qui veulent bien les cultiver (1). Aussi, à Mana comme ailleurs, c'est finalement autour de la pratique de la culture du manioc amer sur brûlis itinérants que va s'organiser le travail productif.

En vérité, en étant successivement le théâtre d'une émancipation planifiée puis d'un essai avorté de « recolonisation » de type moderne, Mana acquiert une spécificité qui permet de discerner ce qui fait le véritable fondement de l'organisation née de l'émancipation. On s'aperçoit en effet que lorsque s'efface la contrainte juridico-politique liée à la tentative de « recolonisation », les paysans mananais ne cherchent pas à se regrouper selon les modèles de vie collective vers lesquels avait voulu les diriger la Mère Javouhey, mais profitent au contraire des conditions écologiques de la côte guyanaise, dont ils ont eu l'occasion de mieux apprécier les possibilités durant la dernière étape de leur lutte contre les colons, pour s'organiser tout comme les autres Créoles ruraux à partir du système de l'autosubsistance des petites unités familiales de production. Car il est certain que les particularités du milieu naturel, qui non seulement favorisent l'itinérance sur brûlis mais aussi l'adjonction à cette pratique agricole des activités complémentaires de chasse et de pêche, sont la condition nécessaire à la constitution de l'unité de production sur la base du complexe « abattis-chasse-pêche ». Cependant, l'écologie ne saurait expliquer ni le repli des unités de production sur elles-mêmes et sur la seule famille nucléaire, ni leur dispersion sous forme d'habitations isolées (2). L'attitude des paysans mananais prouve au contraire qu'il y a là le choix délibéré de l'indépendance (3).

En d'autres termes, l'organisation socio-économique se présente à Mana comme la réalisation spécifique, c'est-à-dire fonction du milieu naturel, de la volonté d'indépendance du paysan libéré. Dans la mesure où elle est déterminée par la situation esclavagiste antérieure, la notion d'indépendance est nécessairement confondue avec celle d'individualisme : nous savons que, n'ayant pas comme les Noirs Marrons les modèles d'une organisation collective susceptible d'exprimer en elle-même la libertée retrouvée, les Créoles ne peuvent se référer qu'à leur vécu servile et construire la réalisation de ce qui paraît en être le con-

---

(1) *Le fait n'est pas à proprement parler nouveau : depuis 1848, partout ailleurs en Guyane, les terres domaniales sont laissées à leurs occupants sans obligation juridique. Mais à cet égard, Mana fait figure d'exception : à cause des projets des colons, cette règle n'est pas appliquée à la zone de défrichés redevenue domaniale après que l'État en a eu repris le titre de concession à la congrégation de Cluny en 1847 ; sans doute cette restriction ne vaut-elle pas pour les terres vierges où va alors se réfugier un bon nombre de libérés, mais il plane sur le droit qu'ont les Créoles mananais à exploiter ces terres également domaniales, une incertitude qui ne sera levée qu'à partir du moment où l'Administration se désintéressera de la question foncière.*

(2) *Au mieux peut-elle, en liaison avec la fuite des contraintes que tentent d'exercer les colons, expliquer la dispersion des zones de cultures, mais non celle des habitations à l'intérieur de ces zones.*

(3) *On pourrait penser que ce choix traduit la crainte de subir à nouveau des contraintes dans le cas d'un retour sur la zone des défrichés, objet de tant de convoitises durant les années précédentes. Si cette explication n'est pas entièrement à exclure, elle est cependant loin d'être suffisante : il faut encore montrer pourquoi cette zone continue à exister, en perdant son caractère privilégié pour devenir un élément du terroir parmi d'autres.*

traire le plus absolu, à savoir la liberté individuelle. Sans doute, à Mana, cet individualisme est-il au départ contenu dans les limites que lui impose la tutelle de la congrégation, limites que la population reprend ensuite à son compte ; mais il éclate avec l'épreuve de la « recolonisation » et continue à s'affirmer après la normalisation : alors que partout où la famille nucléaire a été érigée en unité de production-consommation dans le cadre de l'habitation isolée et autour du complexe « abattis-chasse-pêche » s'organise l'entraide collective du « Mayouri », à Mana, la coopération se réduit à celle des membres du couple. Ce fait correspond indubitablement à une régression du collectif par rapport aux autres bourgs ruraux où pourtant l'émancipation, qui n'a pas été dirigée, s'est effectuée à partir d'une organisation minimale, plus authentique il est vrai. Rappelons que cette constatation ne saurait présumer de l'avenir de Mana à ce moment précis de son histoire : il s'agit d'une période obligatoirement balbutiante dont la dynamique laisse encore la voie ouverte à toute sorte de « possibles ». Ce qu'il faut en revanche remarquer, c'est que malgré une intégration au départ plus forte qu'ailleurs, Mana laisse percer à la première occasion l'extrême vulnérabilité de sa construction collective [1]. On est alors en droit de supposer, dans les autres bourgs, une semblable sinon plus grande vulnérabilité de la construction collective qui, dans l'équilibre précaire de ses contradictions entre l'individu et le groupe, est longtemps demeurée en deçà de celle de Mana [2] : et c'est bien ce que va révéler l'épreuve de l'or.

On sait que tout événement perturbateur peut jouer comme le révélateur des points forts et des faiblesses de la société qu'il met à l'épreuve. A cet égard, l'intérêt de l'exemple de Mana réside dans les indications que fournit préalablement la réaction des paysans libérés à la tentative de recolonisation, sur ce que sera la réaction générale des Guyanais émancipés à l'épreuve de l'or : l'évolution de l'élaboration mananaise à partir de 1858-60 démontre d'une part la nette prééminence de l'individualisme comme principe fondamental de la formation idéologique créole durant sa première phase, d'autre part le rôle primordial des conditions écologiques quant à la possibilité de réalisation de cette prééminence. Est alors annoncé l'éclatement futur de l'individualisme généralisé avec la ruée vers l'or, pour la triple raison que cet événement survient au cours de cette même phase contradictoire, donc avant que n'ait pu être effectué un réel dépassement, que les gisements aurifères possèdent la particularité d'être exploitables à l'aide des techniques artisanales les plus simples, enfin que ces gisements sont disséminés le long des fleuves et des criques qui sillonnent la forêt intérieure, c'est-à-dire au sein d'un milieu naturel dont les conditions sont assez proches de celles des terres boisées de la frange littorale, et où en conséquence la survie n'implique pas nécessairement une stricte organisation collective.

En d'autres termes, il n'y a pas obligatoirement rupture entre les conditions de vie et de travail que peut offrir l'orpaillage, et celles que se sont données les cultivateurs créoles après l'émancipation ; il y a au contraire possibilités de transposition. Toutefois, cette transposition ne peut s'effectuer aisément et immédiatement que dans la mesure où l'individualisme prévaut encore

(1) *Les pratiques religieuses, sous l'égide de la congrégation dont l'influence reste forte, continuent cependant d'exercer leur rôle unificateur, mais la dispersion en limite la portée : le principe de réciprocité du « Mayouri » est sans conteste un meilleur contrepoids à la dispersion et au repli des habitations.*

(2) *L'ordre ne s'inverse qu'en raison de la régression du collectif à Mana.*

au sein de l'élaboration idéologique guyanaise, car d'une façon générale, en tant que technique artisanale rudimentaire — et tout particulièrement durant la première phase des découvertes où la prospection à la battée est l'activité essentielle — l'orpaillage, loin de favoriser la vie collective, tend plutôt à accentuer la dispersion. C'est donc parce qu'il permet la pleine réalisation du besoin d'indépendance, que l'orpaillage va pouvoir prendre naturellement la relève de l'organisation précédente. Mais en privilégiant la seule expression du fondement individualiste de l'idéologie créole, il va en briser les éléments de contradiction, et partant en scléroser les facultés de dépassement dialectique. Nous mettons ici en relief le mouvement qui s'amorce ; néanmoins, rien n'est encore joué dans le cadre de la première ruée, celles des paysans guyanais : si le passage de la première organisation à celle de l'orpaillage s'effectue inéluctablement au détriment des forces poussant à la construction collective, le processus ne deviendra irréversible qu'à partir du moment où, en liaison avec le phénomène de l'immigration spontanée, interviendront les sociétés de commerce. Mais avant d'aborder cette question, il convient de décrire plus précisément le passage à l'orpaillage, pour montrer comment il se révèle être une transposition réductrice, laquelle en servant de modèle aux immigrants, donnera justement prise à la manipulation commerciale.

C'est aux alentours de 1870 que commence la première ruée. Les modalités en sont partout les mêmes : la migration vers l'intérieur concerne presque exclusivement des hommes ; les départs sont précédés de préparations minutieuses et sont échelonnés dans le temps ; les expéditions sont le fait de très petites équipes, car s'il faut au moins quatre personnes pour manier dans les rapides un grand canot créole, celui-ci en revanche ne peut pas porter une charge très lourde ; le renouvellement périodique des vivres implique par ailleurs que la prospection soit entrecoupée de haltes prolongées ; enfin, la technique de la battée ne demande aucune organisation particulière du travail, et les placers sont dispersés par grappes au sein d'une forêt immense et déserte. Ces divers éléments permettent de dégager les contraintes matérielles à partir desquelles s'élabore l'organisation de l'orpaillage à ses débuts, à savoir les conditions du milieu naturel et les possibilités techniques. La nature des placers guyanais — or alluvionnaire faiblement recouvert mais largement épandu — implique en effet dispersion et mobilité des prospecteurs, caractéristiques auxquelles répond parfaitement la technique la plus simple parmi celles adaptés à ce type de gisements, la battée. Cette adéquation tend alors à provoquer l'éparpillement et l'isolement relatif des chercheurs d'or, tendance doublement favorisée par la dispersion des placers et par la simplicité de maniement de la battée utilisable par un travailleur solitaire. A ces premières contraintes s'ajoute celle relative à la reconstitution des réserves alimentaires. La tendance précédente n'est pas infirmée pour autant : le débroussage et la plantation d'un petit abattis de légumes, la chasse en forêt ou la pêche en rivière, toutes ces activités peuvent être assumées par un homme seul. On remarquera combien à ce niveau la vie matérielle de l'orpailleur se rapproche de celle de l'agriculteur du littoral pratiquant l'itinérance dans le cadre de l'habitation isolée : outre l'adoption d'un système d'activités complémentaires assurant ici et là l'indépendance de l'unité de production, on retrouve le même phénomène de mobilité et de dispersion. Toutefois, les contraintes auxquelles doit faire face l'agriculteur sont en large mesure déterminées par le choix délibéré de l'isolement, tandis que ce dernier

est compensé par des pratiques collectives, et concerne des unités de production qui fonctionnent sur la base de la coopération des membres du couple. Dans le cas du prospecteur en revanche, l'isolement sans être inévitable est a priori nettement favorisé par les caractéristiques, au moins présumées, de la ressource naturelle dont l'exploitation est visée, et de surcroît ne connaît pas les mêmes contreparties. Tout d'abord, la faiblesse des effectifs des orpailleurs, par rapport à l'espace dans lequel ils se déploient, donne une autre dimension à l'isolement et à la dispersion. Dans de telles conditions, la collaboration sur une échelle comparable à celle des « mayouri » villageois est impossible, ou plus exactement nécessiterait pour s'instaurer que les prospecteurs privilégient délibérément le collectif au détriment de l'indépendance individuelle, c'est-à-dire fassent soudain, dans un contexte beaucoup plus défavorable, le choix inverse de celui qu'ils ont fait précédemment. Par ailleurs, cette première migration ne portant que sur des hommes, la coopération au niveau du couple disparaît également, et en détruisant le noyau familial, l'orpaillage remet en cause toute l'organisation socio-économique auparavant fondée sur ce noyau.

On voit alors combien le passage à l'orpaillage est réducteur : la transposition se résume finalement à la réalisation de l'individualisme, mais d'un individualisme renforcé puisqu'à son profit est abandonnée toute contrepartie. Quel enseignement peut-on tirer de la constatation de ce processus de réduction ? Est évidemment confirmé le fait que l'individualisme est toujours l'un des principes fondamentaux de la formation idéologique créole : si son renforcement est lié aux contraintes matérielles de la prospection, il n'en est pas moins pleinement accepté, sans que rien ne soit tenté pour rétablir l'ancien équilibre [1]. Pourtant, nous l'avons dit, la situation à ce moment n'est pas encore irréversible : des solutions de dépassement restent possibles dans la mesure où subsiste, bien que considérablement amoindrie, la contradiction de base entre l'individu et le groupe. Cette contradiction apparaît déjà à travers l'existence des petites équipes qui se constituent en raison des contraintes des expéditions en canot. Si ces équipes finissent le plus souvent par éclater, elles peuvent aussi déboucher sur une collaboration réduite à deux chercheurs, laquelle est assez bien adaptée aux conditions guyanaises de la prospection artisanale. On peut donc penser que réside là un contrepoids potentiel à l'éclatement individualiste : ces équipes, qui ont su se former en réponse à certaines contraintes techniques, devraient pouvoir se maintenir et même déboucher sur une collaboration élargie, si elles se trouvaient placées dans des conditions adéquates. Or ces conditions existent, ce sont celles des zones aurifères prospères qu'occuperont plus tard les bricoleurs. Par ailleurs, — et c'est essentiellement là que se joue la persistance de l'ancienne contradiction —, rien ne permet d'estimer que la migration des agriculteurs créoles représente une coupure définitive d'avec le groupe villageois d'origine ; tout porte au contraire à croire que ce groupe, où demeurent les femmes et les enfants, doit être le point de référence de l'orpailleur isolé. Il ne faut pas oublier que la migration en question a la particularité d'avoir pour objet la quête de l'or, le désir de faire fortune ; elle n'est pas stimulée comme dans le cas des Antillais par les rapports de production antérieurs [2], la volonté

(1) *Nous verrons plus loin, à la lumière de l'exemple comparatif des canotiers Saramaka, à quel point ce phénomène est symptomatique de la précarité de cet équilibre.*

(2) *Les raisons qui poussent les Antillais à émigrer sont évidemment multiples. Nous aborderons cette question dans les pages qui suivent.*

d'indépendance ayant pu trouver son compte avec l'autosubsistance de la famille nucléaire. Aussi, à moins que de vouloir attribuer un caractère pathologique au chercheur d'or, doit-on plutôt considérer que la migration des agriculteurs guyanais pourrait très bien n'être qu'un retrait temporaire de l'organisation villageoise et non sa complète remise en cause, soit que les migrants réintègrent peu à peu leurs groupes d'origine, soit que ces groupes se déplacent vers des zones d'orpaillage adéquates. Mais c'est alors qu'intervient la seconde ruée, celle des immigrants, et que vont entièrement changer les données globales de la situation.

Précisons, avant de poursuivre, ce qu'il faut entendre par « seconde ruée » : elle commence à partir du moment où les immigrants deviennent majoritaires dans l'intérieur guyanais. On sait que le mouvement d'immigration se fait par vagues successives dont l'ampleur augmente jusqu'à atteindre son maximum vers la fin du siècle dernier, pour ensuite se stabiliser jusque vers 1930. On peut alors approximativement situer les débuts de la seconde ruée entre 1880 et 1890, décennie au cours de laquelle, parallèlement à l'accroissement du flux de l'immigration, joue la tendance qu'ont les Guyanais à abandonner progressivement la prospection et le travail de l'or au profit des activités commerciales induites. Il ne s'agit donc pas de l'intervention brutale d'un événement nouveau, mais d'un processus d'inversion dans les proportions respectives d'orpailleurs guyanais et d'orpailleurs « étrangers ». L'arrivée des premiers immigrants est en effet antérieure à cette période : cela veut dire que dans sa phase préliminaire, la ruée des immigrants s'inscrit dans le cadre de celle des agriculteurs guyanais et, nous allons le voir, en partage les modalités, de sorte que la relève qui s'effectue peu à peu, s'opère sans heurts ni changement de direction, la précédente transposition réductrice des Guyanais devenant un modèle pour les nouveaux venus.

Pour comprendre le phénomène dans sa totalité, il faut d'abord s'interroger sur les origines de ces immigrants, sur les structures socio-économiques qu'ils ont auparavant connues. Nous nous en tiendrons ici aux Créoles antillais français et anglais, puisqu'ils forment l'essentiel de cette population [1]. La zone de départ est en réalité assez circonscrite : il s'agit de la partie centrale des petites Antilles, soit du nord au sud, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique et Sainte-Lucie [2]. Ces quatre îles possèdent des traits communs, tout particulièrement importants pour la question qui nous intéresse : de très faible superficie, elles connaissent déjà à cette époque une certaine densité de population [3] ; leur économie est axée sur les cultures tropicales, et en premier chef la canne à sucre ; c'est une économie de plantations au titre de laquelle une minorité de colons blancs exerce sa domination sur une majorité de travailleurs créoles issus de l'ancienne classe des esclaves. Le fait que ces îles soient pour une part sous tutelle française et pour l'autre sous tutelle britannique, introduit sans doute des différences : nous en verrons les conséquences au chapitre suivant, en analysant l'aspect socio-culturel de la crise guyanaise dont la situation d'orpaillage va rapidement devenir la matrice. Dans l'immédiat, nous pouvons cependant

(1) *Il n'est évidemment question ici que de l'immigration spontanée.*

(2) *C'est aussi approximativement l'ordre croissant de la participation de chacune de ces îles à l'immigration en Guyane.*

(3) *Nous n'avons pas de chiffres précis pour chaque cas à l'époque considérée. A titre indicatif, disons qu'en territoire français, cette densité a pu être grossièrement estimée à quelque 100 h/km², contre 0,3 en Guyane, vers 1870.*

signaler que dans les colonies anglaises, l'esclavage est aboli dès 1834, encore que ce décalage de 14 ans par rapport aux colonies françaises ne semble pas suffisant pour être déterminant, les événements le prouveront.

En réalité, du point de vue qui est le nôtre dans ce paragraphe, l'important paraît plutôt résider dans les indéniables ressemblances entre ces quatre îles, sur le triple plan des conditions écologiques et démographiques, des structures socio-économiques, et surtout de l'histoire dans l'un de ses aspects primordiaux, la colonisation esclavagiste. Car notre propos n'est pas d'exposer le phénomène de l'émigration antillaise en soi, dans toute sa complexité : il faudrait pour autant avoir mené des études sur place, dont l'objet, pour s'articuler à celui de notre travail en Guyane, ne lui en serait pas moins en grande partie extérieur. D'ailleurs, si l'on replace ce phénomène dans ses justes limites, on s'aperçoit que sous l'angle des terrains antillais, il est de trop faible ampleur pour être véritablement significatif : il ne porte jamais que sur quelque 20 000 personnes dont les départs sont échelonnés sur une cinquantaine d'années et compensés par un certain nombre de retours successifs, de sorte qu'à aucun moment les effectifs réels de l'émigration ne dépassent 10 000 personnes pour l'ensemble des îles considérées [1]. En revanche, ce même phénomène s'avère incontestablement déterminant au niveau des lieux d'arrivée où convergent ses diverses composantes, à savoir en Guyane française où de surcroît s'élabore une situation à travers laquelle vont également pouvoir se révéler les contradictions dont sont porteurs les Antillais.

Il n'est toutefois pas inutile de tenir compte des précédentes généralités concernant les petites Antilles, pour essayer de dégager prudemment quelques unes des raisons objectives qui semblent pousser un petit nombre d'hommes à émigrer : la conjonction des conditions écologiques, démographiques et foncières joue à cet égard un rôle de premier plan. Nous avons signalé l'exiguïté de ces îles et leur relativement forte densité de population ; la colonisation qui s'est effectuée à l'aide d'une main-d'œuvre servile importée d'Afrique, a amené une stricte appropriation de tout le sol fertile des plaines, essentiellement sous forme de grandes plantations correspondant à une forte concentration des terres entre les mains d'une minorité de riches colons nobles, les « Grands Blancs », mais aussi sous forme d'habitations plus modestes appartenant aux « Petits Blancs » issus des colons européens pauvres, venus aux îles au cours du XVIIe siècle sur engagement de 3 ans pour le compte de gros planteurs en place [2]. Seules restaient donc inoccupées les terres ingrates situées en altitude : c'est là qu'après l'émancipation ont pu se réfugier certains Noirs, pour s'adonner à l'agriculture vivrière que leur abandonnaient entièrement les planteurs désormais tournés exclusivement vers les cultures spécialisées, et tout particulièrement la canne à sucre. Toutefois, ces terres ingrates étant elles-mêmes de superficie limitée, cette nouvelle pratique de l'agriculture vivrière dans le cadre de petites exploitations indépendantes n'a jamais pu être le fait que d'environ

(1) *Cela veut dire que le taux de l'émigration reste toujours inférieur à 3 %. Il convient cependant de préciser qu'il ne s'agit là que de l'émigration dirigée vers la Guyane, de sorte que même si celle-ci représente de loin le pôle le plus attractif, le phénomène a sans doute un peu plus d'ampleur qu'il n'apparaît ici.*

(2) *Au terme de cet engagement, ces « Petits Blancs » recevaient en effet la plupart du temps une petite concession de terrain. Le fait vaut pour les 4 îles qui sont longtemps demeurées toutes quatre des possessions françaises, et tout spécialement à la Guadeloupe, la Dominique et Saint-Lucie, la concentration étant en revanche plus forte à la Martinique.*

25 % des esclaves libérés. Tous les autres ont été contraints à continuer de travailler pour le compte des planteurs. Et si les conditions de travail auxquelles ils ont été soumis ont pu varier selon les lieux et les époques [1], la logique du système n'en a pas moins partout conduit à maintenir cette majorité des esclaves libérés et leurs descendants, au plus bas niveau de l'échelle sociale.

Quelle est la situation au moment du rush vers la Guyane ? L'Antillais ne peut alors envisager le travail salarié comme une étape transitoire lui permettant d'accéder ensuite à la propriété de quelque parcelle de terrain : contrairement aux vastes colonies d'immigration, le marché de l'offre et de la demande du travail ne lui est pas assez favorable pour lui permettre d'obtenir le haut salaire qu'il lui faudrait pour constituer l'épargne nécessaire à l'achat d'une terre qui par ailleurs est la propriété des planteurs, lesquels n'ont évidemment aucun intérêt à s'en défaire puisqu'ils y trouvent à la fois leur capital et le moyen de se procurer parmi les non-propriétaires la main-d'œuvre dont ils ont besoin [2] ; quant aux terres de cultures vivrières, elles sont divisées en une infinité de très petites parcelles dont chacune est, pour son occupant, la garantie de son indépendance, même s'il en tire à peine de quoi subsister. Nombreux sont donc les Créoles antillais à devoir être et demeurer des ouvriers agricoles mal payés, et cela est tout particulièrement vrai de ceux qui sont employés sur les plantations de canne et qui représentent alors la catégorie de travailleurs la plus importante et la plus défavorisée.

On conçoit aisément quelle peut être, dans ces conditions, l'attirance exercée par l'or guyanais. Mais si elle offre la possibilité d'échapper aux pressions des structures antillaises, l'émigration ne prend cependant pas le caractère d'un phénomène massif. Elle se présente au contraire comme une affaire d'individus qui, en prenant le risque d'une expédition vers les placers de la Guyane en vue d'un retour une fois fortune faite, n'en acceptent pas moins de se couper pour une longue durée de leur groupe d'origine. Or, si elle est incontestablement stimulée par l'inflexibilité des rapports de production, l'émigration n'est toutefois pas imposée par la nécessité de survivre : la question du travail aux Antilles n'en est pas encore au chômage. Lié à celui de l'aspect aventureux de la recherche de l'or au sein d'une forêt lointaine et inconnue, ce fait explique sans doute que l'émigration n'acquière pas une grande ampleur ; mais qu'elle ne concerne jamais ni la famille ni quelque unité plus vaste, voilà qui semble déjà indiquer autre chose [3]. Il serait bien sûr impossible de tirer des conclusions des seules modalités de l'émigration antillaise. En réalité, l'indication ainsi fournie ne vaut qu'en tant qu'elle est confirmée par les modalités suivantes, celles de la partici-

---

(1) *La plupart étaient des ouvriers agricoles salariés. Il semble que dans les colonies britanniques, les salaires pratiqués juste après l'abolition (1834) aient été un peu plus élevés que ceux pratiqués dans les colonies françaises après 1848. Toutefois, à la Guadeloupe, certains libérés ont pu devenir « fermiers » ou « colons partiaires » à partir de 1852, mais ce en vertu de contrats draconniens qui ne leur laissaient aucune liberté dans l'organisation de leur travail. Tout le second Empire marque d'ailleurs, aux Antilles françaises, une ère de profonde réaction, visant à maintenir les émancipés dans un état de totale dépendance par une série de mesures dont Schœlcher s'efforcera d'obtenir l'abrogation sous la Troisième République.*

(2) *Un mouvement d'immigration en provenance des Indes a amené après 1848, aux Antilles françaises et surtout en Guadeloupe, une main-d'œuvre supplémentaire, mais qui en large part est venue grossir les effectifs des petits cultivateurs de vivres.*

(3) *Nous avons dit plus haut que le bricoleur antillais faisait parfois venir sa femme au village minier où il s'était installé. Mais le fait reste rare au début de l'émigration : il ne s'accentuera que plus tardivement.*

pation à la situation d'orpaillage [1]. Il s'avère en effet qu'à partir du moment où ils arrivent en Guyane, les immigrants suivent tout naturellement le chemin tracé par leurs prédécesseurs dans les bois, celui de l'individualisme.

L'emprunt de cette direction est certes largement favorisé par le contexte local. Lorsque les premiers immigrants touchent le sol guyanais, ils se trouvent confrontés à une situation où prévaut l'individualisme, lequel est perceptible dès le niveau des bourgs du littoral où ils font halte. Étant donné qu'ils viennent chacun pour son compte personnel, et qu'ils sont au début minoritaires, ils ne se situent pas dans les meilleures conditions pour aller à l'encontre de la tendance générale. Mais de surcroît cette tendance, qui par ailleurs peut leur paraître justifiée par les caractéristiques des gisements aurifères et les besoins consécutifs de la prospection, leur permet de prendre facilement place au sein du monde des orpailleurs : alors que s'ils étaient mis en présence de groupes organisés, ils risqueraient d'être rejetés dans la position de marginaux, placés devant une situation de compétition individuelle, ils peuvent au contraire y participer à part entière et au même titre que les autres. Il n'est dès lors pas étonnant de les voir accepter pleinement le modèle individualiste. Encore faut-il pour autant que ce dernier, déjà quelque peu exprimé par les modalités de départ, ait une certaine résonance dans l'idéologie dont ils sont porteurs.

Pour comprendre la question, on est une fois de plus conduit à donner au fait esclavagiste antérieur tout le relief qui est le sien. On sait que le passé servile est un trait commun à tous les Créoles, qu'ils soient Guyanais ou Antillais ; mais à y regarder de plus près, il apparaît aussi comme la commune référence fondamentale de leurs élaborations idéologiques respectives. On l'a vu à travers l'analyse de la réaction guyanaise à l'émancipation ; le mouvement d'éparpillement des esclaves antillais sur les terres ingrates délaissées par les colons européens, qui intervient dès l'instant de l'abolition, lui est très comparable [2]. Il est vrai que, dans ce dernier cas, les conditions globales limitent le mouvement à une partie seulement des libérés, tandis que les autres doivent pour survivre réintégrer les plantations. Mais l'esprit reste le même, et la façon dont l'émigrant parvenu en Guyane adopte spontanément le modèle individualiste que lui fournissent les orpailleurs locaux, alors qu'il refuse le plus souvent d'être ouvrier à la mine, révèle que le travail salarié est nécessairement vécu comme une contrainte essentiellement contraire à la conception qu'il se fait de la liberté : comment expliquer sinon qu'à partir du moment où il a le choix, il réalise toujours cette liberté par le biais de l'indépendance la plus totale, celle de l'individu, dans le travail et même dans l'organisation de la vie quotidienne ?

En vérité, ce choix de l'individualisme ne lui est imposé ni au niveau du départ, ni même à celui de l'arrivée : il est en effet parfaitement possible de participer à la situation d'orpaillage guyanaise à partir de l'option radicalement opposée. C'est tout au moins ce que prouvent les canotiers Saramaka dont il convient à présent d'analyser l'exemple comparatif, pour placer sous un meilleur éclairage les implications réelles de ce que nous pouvons appeler le choix spécifiquement créole.

---

(1) *Là encore, l'exemple des canotiers Saramaka nous fournira une comparaison éloquente.*

(2) *Cela est vrai jusque dans l'adoption de l'habitat dispersé, qui toutefois aux Antilles, mais pour des raisons géographiques et démographiques indépendantes en conséquence de la volonté des sujets, ne saurait déboucher sur un isolement aussi complet que celui de la petite habitation du Créole guyanais.*

Nous avons vu que les importants mouvements de marronnage dont le Surinam a été le théâtre durant le XVIIIe siècle, ont donné lieu à la constitution de diverses tribus de Noirs fugitifs, formant autant de petites « Républiques » indépendantes les unes des autres, au nombre desquelles figure celle des Saramaka. Ces républiques se sont construites à partir d'une organisation socio-politique d'inspiration africaine dont les principes leur sont communs, et qu'une série de travaux permet désormais de connaître assez bien. Nous citerons ici quelques extraits du résumé qu'en donne R. BASTIDE :

> Ces tribus « sont divisées en clans ou LO (terme ewe) et chaque LO en familles matrilinéaires. A la tête de la tribu, se trouve le grand chef (GRAN MAN), qui est à la fois le chef politique et le prêtre suprême ; il est assisté pour les affaires profanes, et en particulier pour les décisions judiciaires, par le Gran FISKARI. A la tête de chaque LO se trouve un GRAN KAPITING, assisté par un sous-capitaine et un capitaine de forêt. Le LO est une institution sociale plus que géographique, car chacun englobe plusieurs villages, qui ont chacun à la tête un BASIA (de Bastiaan, négrier), à la fois maire et commissaire de police, tandis que ce qui fait l'unité du LO, c'est qu'il est lié à un totem animal, qui le protège et qu'il est KINA (interdit religieux) de tuer, comme la grenouille, le perroquet, etc... Cependant, cette hiérarchie des pouvoirs n'empêche pas l'organisation politique de la tribu d'être essentiellement démocratique ; dans chaque village, il y a un Conseil des Anciens (G'A SEMBI) et aussi le meeting de tous les hommes du village, qui décide en dernier ressort (LANTI KRUTU). En fait, le BASIA ne fait que faire exécuter les décisions du Conseil des Anciens. Notons qu'il existe parfois à côté un BASIA féminin, responsable du comportement des personnes de son sexe et chargé d'arrêter les disputes qui s'élèvent entre les femmes du village. C'est le chef du village principal du LO qui est le GRAN KAPITING. Le GRAN MAN n'intervient que lorsqu'il existe des querelles entre les clans. Chacun de ces LO a son territoire de culture, une partie de la rivière pour la pêche, et une partie de la brousse pour la chasse.
>
> L'enfant appartient au clan de sa mère et il est membre du village de sa mère. La famille est la famille étendue, qui comprend la mère, le père, les enfants, mais aussi les grands-parents, les oncles et les tantes du côté maternel. Le mariage nécessite le libre consentement de la femme, l'octroi de cadeaux aux parents de la fille (cadeaux d'autant plus élevés que la fille est vierge), mais qui ne constituent pas un « achat » à proprement parler, mais seulement une compensation pour le mal que se sont donné les parents pour élever leur enfant et pour la perte subie par le groupe, privé désormais du travail de l'un de ses membres. La femme mariée ne vit pas en général dans la maison de son mari, elle reste dans son village, dans sa maison maternelle, ou bien l'homme lui bâtit une case dans son village natal. Mais le mari, lui, reste dans le village de sa mère, il rend visite à son épouse (ou à ses épouses, s'il en a plusieurs). Il l'aide aux travaux pénibles, comme le brûlage de la forêt et le débroussage de son « abatti », il lui fait des cadeaux pour la payer de ses gratifications amoureuses ; par contre, elle lui remet les produits de l'abatti. Bref, chacun des deux époux vit en quelque sorte en célibataire ; il n'existe pas de véritable vie matrimoniale. (...) cette famille, si elle n'est pas une copie simple de la famille africaine, en garde des traits nombreux, surtout chez les Saramaka ; et d'abord la fameuse « double ascendance » des Fanti-Ashanti, qui ont constitué le noyau principal de la population rebelle (...) (R. BASTIDE, 1967, p. 59-60).

A travers cet aperçu de la façon dont sont organisées les Républiques Marrons du Surinam, apparaît déjà le haut niveau de structuration dont elles font montre. Les modalités de l'émigration Saramaka vont en révéler toute l'efficacité. Lorsqu'en 1883, le Gran Man des Saramaka est sollicité par le Gouverneur de Cayenne, pour favoriser l'émigration des hommes de sa tribu vers les bassins guyanais, il soumet son acceptation à la passation d'un accord lui réservant l'entière maîtrise du phénomène : en arrivant en territoire français, le Saramaka ne devient pas un immigrant comme les autres ; il demeure au contraire assujetti à l'ordre de sa tribu. Cette totale absence de rupture avec le groupe d'origine se traduit tout d'abord par un certain nombre d'interdits et de préceptes : seuls les hommes sont autorisés à partir c'est-à-dire qu'aucune femme n'a le droit de quitter son village natal pour suivre son mari ; l'émigré Saramaka ne peut faire en Guyane française que des séjours temporaires ; son départ est subordonné au consentement des autorités politiques, et le Gran Man peut le rappeler à n'importe quel moment ; s'il ne quitte le territoire de sa tribu que pour aller travailler sur les bassins aurifères, il ne doit cependant ni prospecter l'or ni faire du commerce, mais seulement être canotier ou bûcheron ; durant le temps qu'il passe en Guyane, il doit se soumettre à l'autorité du chef du groupe émigré, représentant local du Gran Man et investi de ses pouvoirs politiques.

En effet, le Saramaka ne dépend pas de l'Administration française lorsqu'il se trouve en Guyane, mais de l'ordre traditionnel tel qu'en vertu des accords de 1883 il est légalement prolongé de ce côté de la frontière. L'ensemble du groupe émigré est placé sous l'autorité d'un chef — il s'agit de l'un des Gran Kapiting de Lo — proposé par le Gran Man, et nommé par le gouverneur de Cayenne au titre de « commandant ». Ce dernier est venu s'installer sur le Bas-Oyapock, en un point qui deviendra le village Saramaka de Tampac, base de l'équipe de canotiers de ce bassin. Mais l'Oyapock n'est pas le seul fleuve de navigation difficile ; outre le Maroni qui est le domaine des Boni, il y a aussi l'Approuague et la Mana : deux autres équipes de canotiers Saramaka vont donc s'y constituer. A la tête de chacun des sous-groupes est alors nommé par le gouverneur, sur proposition du « commandant », un « capitaine ». Assisté d'un « lieutenant » qu'il choisit et qui est également nommé par le gouverneur, le « capitaine » a pour tâche de veiller à ce que la discipline soit maintenue au sein du groupe dont il a la responsabilité. Pour ce faire, il est en rapports constants avec le maire et le gendarme, mais ces derniers n'interviennent jamais directement. Dans le cas d'un litige entre deux Saramaka, c'est le « capitaine » seul qui règle la question ; lorsque le litige oppose un sujet guyanais à un Saramaka, fait d'ailleurs de mémoire d'homme extrêmement rare, le gendarme passe toujours par l'intermédiaire du « capitaine » pour résoudre avec lui le problème. Le rôle du « capitaine » sur le plan judiciaire apparaît donc comme important et délicat, mais le pouvoir qui lui est ainsi conféré peut être révoqué en cas de manquement. S'il arrive qu'un gendarme, un Guyanais ou un Saramaka aient un motif de grief contre un « capitaine », une plainte est adressée au « commandant ». Ce dernier avise et s'il le juge mérité, envoie un avertissement au « capitaine ». Au bout de deux avertissements sans résultat, le « commandant » dépose une plainte devant le gouverneur, lequel examine la plainte, et en dernier ressort envoie au gendarme l'ordre de faire rapatrier le « capitaine » en cause. Le « commandant » doit alors choisir un autre « capitaine » et faire ratifier son choix par le gouverneur.

Ces fonctions administratives et judiciaires forment l'essentiel des activités du « commandant » qui pour autant perçoit une rémunération du gouvernement français, alors que le « capitaine » ne touche rien [1]. Mais celui-ci a par ailleurs d'importantes tâches dans le domaine privé : il joue le rôle de directeur de cette véritable « entreprise de transport par canot » que constitue, sur le bassin où il réside, le groupe Saramaka dont il est responsable. C'est lui qui contrôle toutes les expéditions vers l'intérieur. Lorsqu'un commerçant veut faire monter une charge de marchandises, il prend directement contact avec l'équipe de canotiers avec laquelle il a l'habitude de travailler, mais il lui faut obligatoirement faire appel au « capitaine » pour que soit effectué le contrôle de la charge lui permettant d'obtenir les garanties qu'assure l'entreprise en cas de naufrage ou d'avaries, et pour que soit donné l'ordre de départ : aucune équipe de canotiers ne saurait partir sans l'accord du « capitaine », et inversement, ce dernier peut contraindre des canotiers réticents à accomplir l'expédition qui leur est demandée, ou bien désigner impérativement des remplaçants. Pour ce travail, le « capitaine » est rémunéré par les commerçants qui utilisent les services de ses équipes de canotiers, et qui lui concèdent un très léger pourcentage sur les bénéfices tirés de ce trafic. Une partie de ce gain revient au « lieutenant » qui l'assiste également dans ces tâches et peut même le remplacer lorsqu'il décide de conduire personnellement une expédition, ce qui arrive quelquefois. Quant aux canotiers, nous l'avons dit, ils sont payés directement par les clients, à la réception des marchandises, selon le barême en cours sur le fleuve, barême qui est fonction de la charge et de la distance : les sommes collectées sont partagées entre les membres de l'équipage.

On voit que l'organisation du groupe Saramaka émigré en Guyane française est à la fois la reproduction et la prolongation de l'organisation de la tribu surinamienne. La reproduction se situe essentiellement au niveau de la hiérarchie des pouvoirs : le « commandant » apparaît comme un substitut du Gran Man, tandis que chaque « capitaine » a vis-à-vis de son groupe la même responsabilité que le Gran Kapiting vis-à-vis de son clan (Lo). Notons cependant que l'investiture française semble avoir donné à cette hiérarchie, un caractère plus strict et moins démocratique que n'avait le modèle : ni le Conseil des Anciens, ni l'assemblée des hommes du village n'ont leur équivalent ; les équipes de canotiers jouissent sans doute d'une certaine autonomie et leurs membres ont l'habitude de se concerter ; mais l'Administration française ne connaît que les autorités légales du « commandant » et des « capitaines », lesquels sont souvent amenés à prendre des décisions rapides et n'ont de ce fait pas loisir de consulter les autres. En réalité, le renforcement de cette hiérarchie ne va pas à l'encontre de l'esprit de la tribu : elle assure au contraire le maintien de son unité en devenant l'encadrement stable d'un groupe dont les éléments sont périodiquement renouvelés. « Commandant », « Capitaines » et « Lieutenants » ne sont en effet pas soumis à l'obligation de n'effectuer en Guyane que des séjours brefs, comme le Gran Man l'exige de tous les autres émigrés qui doivent revenir au village dans les délais prescrits pour y assumer leur part de travail et de responsabilité. Le « com-

(1) *« Capitaine » et « Lieutenant » ne percevront de rémunération de la part du gouvernement français qu'à partir de 1942. Précisons que dans toutes leurs démarches officielles, le « commandant » et les « capitaines » portent un uniforme militaire. Cela est tout au moins vrai pour les dernières décennies de la période de l'or, mais le fait ne nous a pas été confirmé pour ce qui est des débuts de l'installation Saramaka en Guyane française.*

mandant » est délégué à vie ; les « capitaines » peuvent rester en poste aussi longtemps qu'ils ont la confiance du « commandant » [1]. Représentation permanente de l'ordre tribal — son prolongement voulu par le Gran Man —, cette hiérarchie traditionnelle, et en même temps légale du point de vue de l'Administration française, peut alors être le garant du conformisme des canotiers de passage : elle en canalise les modalités de participation à la situation d'orpaillage dans le sens d'une perpétuelle réaffirmation de l'unité et de l'authenticité de la société Saramaka.

En fin de compte, rien n'est laissé au hasard dans ce processus d'émigration : le contrôle joue à tous les niveaux — départ, arrivée, participation, retour —, de sorte que celui qui émigre est conduit à suivre un chemin jalonné qui le ramène inéluctablement à son point de départ. La minutie et l'efficacité de ce contrôle sont en elles-mêmes tout à fait remarquables, et permettent peut-être de mieux comprendre le sens et les rouages de la cohésion Saramaka. On pourrait en effet estimer que, par le choix judicieux qui en est fait, les prescriptions et les interdits du Gran Man devraient suffire à contenir le phénomène d'émigration dans les limites compatibles avec le maintien de l'unité du groupe. Puisque les femmes sont contraintes à demeurer au village natal, l'émigration ne menace pas la structure matrifocale de la tribu, et par ailleurs, est en parfaite correspondance avec la pratique particulière du mariage, caractérisée par l'absence de vie matrimoniale ; tout au moins cela est-il vrai dans la mesure où intervient l'obligation de retour après des séjours assez brefs, de sorte que le phénomène d'émigration se trouve finalement aligné sur les activités masculines traditionnelles ; et cet alignement est corroboré par l'ordre que reçoit l'expatrié de n'exercer que le métier de canotier ou celui de bûcheron. Or ces règles sont assurées d'être respectées de par le fait que, le Gran Man étant également prêtre suprême, les croyances religieuses leur confèrent l'incommuabilité du sacré : elles pourraient donc suffire à garantir la perpétuation du groupe d'origine dans ses structures fondamentales. Pourtant, le Gran Man ne se contente pas de cette garantie. En réalité, sa volonté n'est pas seulement de limiter les conséquences de l'émigration sur l'organisation de la société en place, mais aussi de contrôler le phénomène jusqu'à l'annexer entièrement : quelle signification sinon donner aux accords de 1883 ? Toutefois, le choix d'intégrer le nouveau groupe qui se constitue à partir de l'activité imposée de canotage [2], par le biais du prolongement de l'encadrement politique, est très significatif : pour supprimer toute coupure entre l'émigré et sa tribu, il faut qu'à l'allégeance vis-à-vis du prêtre suprême, traduisant la fidélité religieuse, s'ajoute la soumission permanente à la hiérarchie des pouvoirs. Dès lors il apparaît que si la cohésion Saramaka repose en partie sur la communauté des croyances religieuses, la structure politique y joue un rôle dominant. Et c'est bien ce rôle dominant qui est préservé par le système instauré de l'autre côté de la frontière : durant son séjour à l'extérieur, le canotier reste d'autant plus impliqué dans les rapports politiques traditionnels que ceux-ci d'une part sont reconnus par les autorités françaises et ne subissent donc pas de

(1) *Le Gran Man peut évidemment les rappeler, et ceci est vrai même du « commandant », bien que le fait ne ce soit jamais produit. Précisons que lorsqu'un « capitaine » ou un « lieutenant » rentre au Surinam, il réintègre sa position antérieure, sans qu'il soit tenu compte de ses prérogatives auprès du groupe émigré.*

(2) *A cette époque, les bûcherons sont peu nombreux. Ils n'augmenteront qu'avec les tentatives d'exploitation du bois de rose et du balata, vers les années 1920-30, et ne prendront le pas sur les canotiers que lorsque les activités aurifères baisseront, à partir de 1950.*

concurrence dissolvante, d'autre part et surtout s'avèrent capables de prendre en charge les fins économiques nouvelles de l'entreprise de canotage qui, au fur et à mesure où les Saramaka acquièrent par leur maîtrise le quasi-monopole de la navigation fluviale sur les bassins où ils sont installés, s'organise sous la tutelle des chefs tribaux.

A l'épreuve de l'orpaillage, la société Saramaka fait donc montre de ses points forts et de ses facultés d'adaptation : loin de se laisser contaminer par l'individualisme créole, elle sait au contraire préserver son unité, ne participer à la situation d'orpaillage qu'en privilégiant l'activité induite la plus conforme à sa tradition, et en annexer l'organisation à son ordre tribal. C'est dire que sa construction collective est assez puissante pour n'être pas un seul instant menacée par l'épreuve. Celle des Créoles à l'inverse y succombe, et ce n'est évidemment pas un hasard. La comparaison avec l'exemple Saramaka vient confirmer ce qui apparaissait déjà au niveau des modalités de la participation créole à l'orpaillage, à savoir que pour les Guyanais et les Antillais, la migration vers les mines d'or implique au départ des bourgs ou des îles comme à l'arrivée « dans les bois », l'abandon délibéré du lien collectif au profit de la compétition individuelle : c'est en ce sens que l'on peut parler de choix spécifiquement créole. Il est vrai qu'au moins à ses débuts cette migration pourrait être conçue comme une sorte de parenthèse laissant toutes les possibilités d'une réinsertion dans le groupe d'origine ; mais au fil des temps la rupture s'accentue, et pour beaucoup — pour les Guyanais et pour les immigrants qui se fixeront en Guyane — finira par devenir irréversible. Car il n'y a, sur les placers, aucune reconstruction véritable de quelque unité collective : si les bricoleurs forment des noyaux relativement stables, si certains d'entre eux arrivent même à reconstituer des petites unités familiales, ils sont perpétuellement débordés par la masse fluide des maraudeurs et leur intervention dans la vie des villages de l'intérieur, si bien que ce sont les maraudeurs qui donnent l'impulsion définitive au système de l'orpaillage et à l'idéologie qui s'y exprime. Or, cette idéologie, c'est celle du contre-esclavage, et l'on touche ici à ce qui fait l'identité créole : tout comme les paysans guyanais du premier rush, tout comme les Antillais des débuts de l'immigration qui ont suivi leur exemple, les maraudeurs de la seconde ruée en optant pour la solution individualiste, dès lors transformée en modèle général de l'orpaillage artisanal, croient y trouver l'expression privilégiée d'une liberté essentiellement contraire à la condition servile dont ils n'ont pas oublié les trop récentes contraintes.

Toutefois, ce choix deviendrait rapidement caduc, si n'intervenaient pas les commerçants. Si les orpailleurs étaient obligés d'organiser eux-mêmes leur ravitaillement, les villages de l'intérieur auraient toute chance de se constituer à plus ou moins brève échéance non plus en cadres fixes d'un contenu collectif mouvant, mais en foyers d'une vie collective plus authentique, à l'instar des bourgs du littoral au lendemain de l'émancipation. Il est nécessaire à ce niveau de l'analyse, de prendre en considération ce que pourrait être l'avenir guyanais à partir de la découverte de l'or, dans l'hypothèse d'une non-ingérence des négociants de l'extérieur. Rien ne permet d'estimer que le choix de l'individualisme serait alors irréversible ; tout porte à croire au contraire que l'intérieur guyanais deviendrait le champ d'une reconstruction collective proprement créole : n'ayant pas la tentation de renoncer à la recherche de l'or pour se faire revendeurs, les paysans guyanais, qui par ailleurs ne subiraient pas la concur-

rence prématurée des prospecteurs financés par le système de crédit instauré par les gros commerçants, pourraient être les moteurs de cette reconstruction, selon les modèles préalablement expérimentés sur le littoral ; laissant au départ une large place à la notion d'indépendance personnelle, ces modèles permettraient l'intégration des immigrants dont le flot serait forcément ralenti pour n'avoir plus les mêmes facilités... En bref, la société créole de Guyane conserverait ses facultés dynamiques et par là même tous ses « possibles ». En revanche, à partir du moment où les maisons d'import-export organisent le ravitaillement des mineurs, cette société se sclérose dans la voie individualiste.

L'organisation commerciale introduite par les grosses firmes, se présente finalement aux yeux de l'orpailleur, comme le maillon indispensable à la pleine réalisation de sa liberté d'action selon la conception individualiste qui est la sienne. Par cette organisation se trouve résolu le problème des contraintes matérielles qui sinon entraveraient sa quête de l'or : grâce à elle et au crédit qu'elle véhicule sont facilitées ses premières expéditions de prospection qui sinon demanderaient de longs préparatifs et risqueraient même d'être irréalisables ; par son intermédiaire pourra être rapidement réglée la question légale en cas de découverte d'un riche placer que sinon il devrait momentanément quitter sans garantie pour descendre à la ville effectuer les démarches adéquates. Mais inversement, par elle est rendue inutile toute autre tentative d'organisation : les possibilités d'autonomie collective s'anéantissent au profit de la dépendance globale qui se cache derrière le paravent des libertés individuelles. Car il s'agit bien d'un rapport de dépendance : en restant inorganisés, les orpailleurs se livrent nécessairement aux commerçants et leur laissent peu à peu prendre la totalité du pouvoir, à l'inverse des équipes de canotiers Saramaka qui, par la structure qu'ils imposent, obligent ces mêmes commerçants à traiter avec eux sur un tout autre pied.

Comment se construit ce rapport de dépendance ? Nous avons vu précédemment les moyens de contrôle que s'arrogent les maisons de commerce. Ces moyens leur sont évidemment donnés par la position qui est la leur au niveau politique et économique : nous l'avons dit, les gros négociants sont apparentés à la sphère des capitalistes européens ; leur articulation à la situation guyanaise s'explique d'abord par le fait que dès la fin du Second Empire et surtout à partir de la Troisième République, l'Administration coloniale joue comme superstructure locale de l'antenne capitaliste dont ils sont les nouveaux représentants, et par là même leur assure la place dominante occupée jusqu'alors par les colons. Le problème serait simple, si l'articulation ne prenait que la forme d'une contrainte exercée en vertu de la translation du pouvoir juridico-politique : condamné par la loi coloniale à ne pouvoir exploiter l'or qu'en payant la bricole, la part, ou en remboursant la dette, l'orpailleur serait obligatoirement conduit à être et à demeurer soumis à la règle du concessionnaire/créancier. Mais en devenant client privilégié, dans les conditions que l'on sait, ce même orpailleur ne peut se soumettre à la règle du commerçant, qu'autant qu'il en accepte pleinement la domination. Or, cette domination ne peut être pleinement acceptée que parce qu'elle est masquée sous une fonction de médiation : le commerçant se donne pour intermédiaire indispensable à la réalisation de la liberté individuelle. Toutefois, cette fonction de médiation ne se crée pas ex nihilo, par la seule volonté du commerçant : elle est en premier lieu le produit de l'idéologie créole de l'époque, celle du contre-esclavage, d'où naît l'illusion de la liberté par la

collusion des notions d'indépendance et d'individualisme ; c'est de cette illusion que profite le commerçant.

En d'autres termes, le commerçant qui a pourtant repris la place dominante du colon, n'est pas reconnu comme exerçant une domination, mais au contraire comme un personnage libérateur : il délivre l'orpailleur de la préoccupation du ravitaillement qui pourrait finir par l'obliger à recourir à une organisation collective perçue comme contraignante... Objet d'une représentation fétichisée, c'est-à-dire inversée, qui le confirme dans son rôle de médiateur de la pseudo-indépendance de l'artisan-mineur, ce commerçant devient donc un élément de l'idéologie créole : il a désormais prise sur celle-ci, à condition que soit conservée l'apparence d'indépendance. Ainsi, bénéficiaire de l'individualisme créole de départ, le commerçant va pouvoir manipuler les rapports sociaux liés à l'orpaillage, en jouant sur la reproduction idéologique de sa position de médiateur, par le biais du renforcement de l'individualisme. Intervient alors le processus d'incitation à la consommation ostentatoire de denrées rares et coûteuses, qui rejette le maraudeur, sitôt la fête terminée, dans la solitude de son placer et de sa perpétuelle prospection. Mais l'alternance de la fête et de la solitude, caractérisant la vie des maraudeurs qui sont les mineurs les plus nombreux, engendre obligatoirement la mouvance du contenu collectif dont le village de l'intérieur est le cadre, et empêche le noyau stable des bricoleurs de former une unité intégrée : et désormais l'individualisme se reproduit à travers un cycle dont l'orpailleur quel qu'il soit ne peut plus sortir, tandis que le commerçant dont le rôle de médiateur est encore confirmé comme corollaire nécessaire de l'individualisme renouvelé, est par là même assuré de la reproduction de sa position dominante.

Au bout du compte, le rapport de dépendance, qui caractérise la position finale de l'orpailleur, est le fruit de la mainmise des représentants du capitalisme européen que sont les commerçants, sur l'idéologie créole du contre-esclavage : conduits à confondre liberté et individualisme parce que porteurs d'une idéologie déterminée par la trop grande proximité de leur passé servile, les orpailleurs créoles font d'abord le choix d'une organisation d'où sont exclus les rapports de coopération ; cloisonnés dans l'isolement de la recherche de l'or, ils permettent alors au commerçant de reprendre à son profit une idéologie dont il n'est pas le créateur, pour en faire un rouage fondamental de la reproduction des rapports sociaux qu'il instaure à partir d'une contrainte camouflée en moyen de libération ; régulièrement rejetés par le double jeu de la compétition et de la consommation que favorise le commerçant, vers un individualisme tendant à se faire peu à peu irréversible, ces orpailleurs créoles deviennent donc les agents principaux et inconscients de la reproduction de leur propre dépendance vis-à-vis du commerçant dont l'hégémonie est désormais assurée et avec elle, toutes choses égales par ailleurs, les conditions de la reproduction du rapport social de dépendance.

5

Les fondements de la crise

L'orpaillage et les bourgs du littoral

En analysant la situation d'orpaillage comme étant à la fois une épreuve révélatrice de la faiblesse de la construction collective créole, et un lieu d'élaboration, à partir de la tendance individualiste, de nouveaux rapports sociaux débouchant sur un état inconscient de dépendance globale, nous avons été amenés à prendre pour point de référence l'ensemble des orpailleurs considérés dans le champ circonscrit de leurs relations de vie et de travail, donc à déplacer l'éclairage vers l'intérieur du pays, selon le sens de la migration. Il est évident que subsistent parallèlement les bourgs du littoral qui ont été les cadres de la naissance des communautés guyanaises après l'abolition. Nous y avons fait quelques allusions en parlant des commerçants. Il est temps à présent d'examiner plus précisément ce que deviennent ces bourgs durant la période de l'or, car ce sont eux qui, à l'épuisement des placers dont nous traiterons plus loin, demeureront bientôt les seuls centres de vie créole non-urbaine. Nous reprendrons ici les trois cas d'Ouanary, Mana et Guisanbourg, qui nous ont jusqu'alors servi d'illustration, et qui présentent l'intérêt d'être autant de variations sur le thème de l'individualisme.

Sur le littoral, la situation d'orpaillage a eu des conséquences manifestes très différentes selon les bourgs. A cet égard, il convient d'étudier en premier chef *le cas d'Ouanary* qui paraît faire figure d'exception. Ce village, nous l'avons vu, est situé à l'extrême pointe orientale de la côte, sur l'estuaire d'une petite rivière qui se jette dans la baie d'Oyapock. L'émancipation ayant provoqué une dispersion des habitations créoles vers l'amont de ladite rivière, soit en direction du sud-ouest, les paysans de cette région, au moment où commence l'orpaillage, sont donc installés en retrait du chenal qu'empruntent les navires pour remonter l'estuaire de l'Oyapock, et rejoindre quelque 50 kilomètres plus au sud, la nouvelle bourgade de Saint-Georges, née de la politique pénale du Second Empire. Si le fleuve Oyapock connaît assez rapidement une certaine animation liée à la recherche de l'or sur le bassin de son affluent Camopi, le va-et-vient des canots se fait essentiellement entre Saint-Georges et « les hauteurs », si bien que les habitants des bords de l'Ouanary restent complètement en dehors de ce mouvement. Sans doute découvre-t-on un peu d'or en différents points du

bassin d'Ouanary : s'ils provoquent l'apparition de larges concessions minières, en particulier dans la zone des Monts de l'Observatoire, ces gisements s'avèrent d'un intérêt réduit en regard de ceux de l'Approuague, du Sinnamary ou de la Mana. Aussi, les gens d'Ouanary qui partent fouiller les proches criques pour chercher fortune, ne demeurent pas longtemps dans ces bois. Certains d'entre eux choisissent alors d'émigrer vers les zones de plus grande renommée : par le Haut-Ouanary, ils peuvent passer sur la rivière Courouaye où l'exploitation artisanale de l'or est déjà prospère, et même de là gagner le fabuleux bassin du Moyen et Haut-Approuague ; par l'Oyapock, ils peuvent également rejoindre les centres d'orpaillage du Camopi... Il est à noter que tous ceux qui cèdent ainsi à la fièvre de l'or, abandonnent pour autant définitivement cette région trop en retrait de la grande animation minière, ce qui correspond à un phénomène d'émigration dont l'ampleur est probablement très faible [1]. La plupart préfèrent poursuivre l'effort agricole qui les a jusqu'alors fait vivre, de sorte que tout au long de cette période qui amène partout ailleurs une polarisation autour des seules activités liées à l'exploitation de l'or, la région d'Ouanary conserve résolument sa vocation agricole. C'est par ce biais qu'elle va subir le contrecoup de l'orpaillage.

Nous avons vu les difficultés induites par la régression générale de l'agriculture guyanaise, quant à l'approvisionnement de la population minière en denrées de consommation traditionnelle. Parmi ces denrées, le couac fait l'objet d'une demande tout particulièrement importante : le manioc est la culture créole par excellence, celle qui dès l'époque de l'esclavage a pris le premier rang dans la liste des vivres ; mais si la technique de transformation qu'on lui applique permet d'obtenir un produit de bonne conservation — le couac —, elle implique un travail important qui, ajouté à la lenteur de la maturation des racines de manioc dans le sol, rend cette culture beaucoup trop astreignante pour être une activité annexe de l'orpailleur ; ce dernier se contente de faire à chaque fois que possible, un abattis de « légumes », produits directement consommables et dont la récolte ne se fait pas trop attendre. Comme dans les bourgs desservant les bassins miniers, les producteurs de manioc ont considérablement diminué, tandis qu'augmentait parallèlement la population de l'intérieur, le marché du couac se trouve largement ouvert aux paysans d'Ouanary auxquels les maisons de commerce vont bientôt faire appel.

Dès après l'émancipation, le manioc est devenu l'une des principales cultures de la région d'Ouanary. Mais le principe de l'autosubsistance des petites unités familiales en a amené l'inclusion dans le cadre d'une agriculture nettement diversifiée. Ces données de base de l'organisation économique vont être entièrement bouleversées par l'apparition d'un débouché extérieur portant sur le seul couac, en quantité illimitée : l'autosubsistance et la diversification agricole vont peu à peu faire place à la spécialisation dans la culture du manioc en vue de la

---

(1) *Il est impossible d'évaluer cette ampleur avec précision. Tout juste peut-on prendre une mesure très approximative du phénomène, en comparant les données de la tradition orale (cf. chapitre premier) qui veut qu'au moment de l'émancipation, la région ait regroupé environ 300 créoles, avec le chiffre de population au sortir de la période d'orpaillage, soit à peu près 250 Créoles (255 habitants dans la commune au recensement de 1961, à l'inclusion des Indiens Palikour alors très nombreux sur ce terroir). Actuellement, la croissance démographique a un taux annuel* de *l'ordre de 17 °/₀₀ malgré un taux de mortalité fort (13,5 °/₀₀). Mais la mortalité était plus forte à la fin du siècle dernier, et parfois supérieure à la natalité. La diminution des effectifs d'Ouanary n'implique donc pas nécessairement un phénomène d'émigration dépassant quelques individus.*

commercialisation. Le processus commence par l'intensification de la culture du manioc sur les surfaces qu'il occupe : au lieu de récolter les racines de manioc au fur et à mesure des besoins de la consommation de l'unité familiale de production, le paysan récolte les lots de manioc dès qu'ils parviennent à maturité, ce qui le conduit à accélérer le rythme de défrichement de nouveaux espaces devant prendre la relève des abattis de manioc plus rapidement épuisés ; à cette accélération du rythme du travail proprement agricole, correspond une intensification du travail de transformation du manioc en couac. Comme la demande reste supérieure à l'offre, le paysan va ensuite élargir sa superficie de manioc au détriment des autres cultures ; la plupart de son temps va dès lors être absorbé par les soins astreignants que demandent les abattis de manioc rapidement renouvelés et la préparation du couac, si bien que même les activités complémentaires de chasse et de pêche s'en trouveront réduites.

Quelles sont les conséquences de ce passage à une agriculture spécialisée ? En lui-même, le phénomène n'apporte pas de changement radical : il laisse subsister les techniques traditionnelles de la culture itinérante sur brûlis, et d'un certain point de vue s'inscrit parfaitement dans le cadre des pratiques sociales préexistantes. L'unité de production demeure en effet la famille nucléaire isolée sur son habitation, tandis que l'entraide collective connaît même un certain renforcement lié à l'intensification du travail de défrichement. Mais cette spécialisation s'accompagne d'un processus de commercialisation qui ne peut évidemment pas ne pas infléchir l'évolution socio-économique du groupe, et qui de surcroît se situe dans le contexte particulier de la situation d'orpaillage.

Le processus de commercialisation se présente sous l'aspect d'une mise en relation des paysans d'Ouanary avec l'organisation socio-économique globale de la Guyane, par le truchement des gros négociants. Les modalités de cette commercialisation prennent alors la forme de la compétition individuelle. Si cette forme ne procède pas d'un choix délibéré de l'individualisme, au moins implique-t-elle sa pleine acceptation, et ce dans un domaine aussi important que celui des rapports des membres du groupe avec l'extérieur. En effet, à aucun moment les gens d'Ouanary ne cherchent à s'organiser pour écouler directement leur couac dans les villages miniers de l'intérieur. Ils laissent au contraire ce soin aux maisons de commerce qui les ont contactés. Et si quelques Créoles de la région abandonnent l'agriculture pour s'adonner au transport des marchandises entre Ouanary et l'Approuague ou Ouanary et Cayenne, à l'aide de canots à voiles, l'essentiel du trafic reste assuré par les « tapouilles » de plus grande envergure, que lesdites maisons de commerce envoient régulièrement à l'Oyapock. En venant chercher sur place le couac dont il a un besoin illimité, en proposant en contrepartie toute sorte de produits d'importation, le commerçant offre au producteur d'Ouanary la possibilité d'un mode de vie axé sur l'idée de revenu et de consommation ; en faisant de cette relation commerciale une affaire de personne à personne, il permet à la vie économique locale d'échapper au contrôle du groupe villageois, mais selon un processus qui assujettit finalement chaque producteur à son propre contrôle.

Ce processus est en fait très semblable dans son esprit, à celui que nous avons décrit à propos de l'orpailleur : il enferme l'agriculteur dans un même cycle de dépendance masquée. Partant de l'idéologie existante, celle du contre-esclavage, caractérisée par le non-dépassement de la contradiction entre l'individu et le groupe, le commerçant prend appui sur la forte résistance que chaque

sujet oppose à la construction collective, pour établir avec l'agriculteur une relation directe, laquelle est vécue par ce dernier comme l'expression de sa liberté individuelle, au même titre que l'était auparavant l'adoption du système d'autosubsistance. La différence radicale entre l'autosubsistance correspondant à l'indépendance de l'unité de production, et la relation commerciale impliquant au contraire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de son représentant, est occultée par le fait que l'individualisme est préservé, voire renforcé. En d'autres termes, le rapport qui s'instaure est dès le départ objet d'une perception inversée, faisant du commerçant le personnage libérateur de la contrainte d'une organisation collective. Ainsi intégré à l'idéologie du contre-esclavage, le commerçant peut alors transformer celle-ci en jouant sur l'incitation à la vente de couac contre l'achat de biens importés, et l'amener à devenir une idéologie du revenu et de la consommation, laquelle étant maintenue dans le cadre de la compétition individuelle, le renforce dans son rôle de médiateur indispensable, et par là même assure la reproduction de sa position dominante.

Ainsi, s'il n'a pas vécu directement la situation d'orpaillage, Ouanary n'en est cependant pas resté en marge : le mode de production s'y est sensiblement transformé puisque désormais, loin d'exprimer l'indépendance du paysan nouvellement libéré, son caractère individualiste débouche au contraire sur un état de dépendance vis-à-vis d'un personnage extérieur entièrement impliqué dans la structure globale. Sans doute cette articulation n'est-elle pas aussi totalitaire que dans le cas des artisans-mineurs : elle laisse subsister toutes les précédentes pratiques collectives. Elle maintient également toutes les contradictions, bloquant tant et si bien le processus de dépassement dialectique qu'un siècle plus tard, la communauté d'Ouanary en est encore au stade de la cohésion et de l'élaboration idéologique minimales caractérisant les balbutiements des lendemains de l'émancipation.

L'exemple de Mana que nous allons maintenant examiner, se présente de façon très différente. Avec l'avènement de l'orpaillage, ce village va devenir une importante place de commerce, un bourg-relais, et connaître une période d'intense activité. Le phénomène est évidemment lié à son emplacement en aval d'un bassin qui sera tout particulièrement fréquenté par les orpailleurs. La prospection y commence assez tôt, mais les premières découvertes d'envergure datent des années 1878-80 pour la Moyenne-Mana et de 1902 pour la Haute-Mana. Elles correspondent donc au début de la période du rush des immigrants, et en absorbent une partie. Dès 1880, ce bourg commence à être un foyer attractif, car c'est là que s'arrêtent, en vue de préparer leurs expéditions, les nouveaux venus qui ont décidé de monter fouiller en amont. Aussi, pour pourvoir aux besoins de ces derniers, les petits commerces s'y multiplient, les gros négociants y installent des succursales. Ce regain provoque l'agrandissement de l'ancien centre (dans le respect toutefois de l'ordonnance géométrique voulue par la Mère fondatrice), et ces nouvelles constructions donnent une nette impulsion à l'artisanat du bois : charpenterie, menuiserie et ébénisterie deviennent dès lors l'affaire de spécialistes. Les paysans, désormais rares il est vrai, doivent intensifier leurs cultures, surtout celle du manioc, pour répondre à l'importante demande de vivres. L'exploitation de la Congrégation de Cluny — ou plutôt ce qu'il en reste, compte tenu de la difficulté qu'éprouvent les sœurs à recruter de la main-d'œuvre salariée — donne lieu à une production aisément commercialisée, mais la distillerie qui lui est attenante, entre en revanche bientôt en

concurrence avec une nouvelle distillerie que vient monter sur ce terroir une petite société privée. Les épiceries se doublent souvent de buvettes et de restaurants où les affaires vont bon train. Les gens trouvent à se loger chez l'habitant ; souvent, ils peuvent y prendre leurs repas, et fréquentes sont les femmes à exercer ainsi la profession d'hôtelière pour un ou deux clients régulièrement renouvelés.

Car Mana est un lieu de passage non seulement pour les immigrants qui vont partir en prospection, mais aussi pour les orpailleurs qui sont nombreux à redescendre de temps en temps sur le littoral, en particulier à l'occasion d'une migration vers un autre bassin minier, sans oublier les colporteurs qui doivent périodiquement se réapprovisionner... L'appontement du bourg est donc animé par le va-et-vient permanent des canots Saramaka qui assurent le transport des biens et des passagers vers l'amont, par le mouvement des « tapouilles » qui cabotent le long de la côte, et même celui des vapeurs qui peuvent y faire escale.

Ainsi, avec l'avènement de la ruée vers les placers de son arrière pays, Mana entre dans une ère de brillante prospérité. Toutefois, l'or est désormais l'unique objet des préoccupations : le bourg ne vit plus que des activités « affairistes » induites par son exploitation, dans les conditions que l'on sait du rush fébrile que sa découverte a provoqué. Fondée sur l'opportunisme, cette prospérité est donc artificielle, et de surcroît caduque puisque exclusivement liée à une ressource dont l'avenir est limité. Pour être totalement stérile, cet essor n'en est pas moins assez long pour infléchir de façon déterminante l'évolution socio-économique du bourg. Que reste-t-il en effet, vers les années 1930-40, de la Mana d'autrefois, celle du milieu du siècle dernier ? Certes, le cadre a subsisté — on l'avait construit pour qu'il soit durable —, mais le contenu s'est entièrement modifié : après quelque cinquante années d'affairisme, on est loin de l'ordonnance calme de la petite colonie agricole mise en place par la Mère Javouhey, loin des structures ensuite élaborées à partir du principe d'indépendance de la cellule familiale et de son habitation ; et si les descendants des esclaves libérables de la fondation y résident encore en bon nombre, ils n'ont cependant plus aucune autonomie, aucune existence en tant que groupe. En revanche, ils sont parfaitement intégrés aux rouages de l'organisation instaurée par les grosses maisons de commerce.

En fait, l'évolution de Mana durant la période de l'or n'a rien d'original ; elle est au contraire assez représentative de ce qui se passe sur tout le littoral guyanais. En refusant le travail de la mine, en revenant au bourg après des séjours plus ou moins longs dans l'intérieur, les Créoles de souche guyanaise n'ont pas pour but le retour à leur position antérieure d'agriculteurs indépendants : par le biais des petites activités commerciales, artisanales, hôtelières et autres que suscite la ruée vers l'or, ils peuvent trouver un moyen plus lucratif d'assurer leur subsistance, tout en conservant leur liberté individuelle selon la conception contre-esclavagiste qui est la leur. Mais le maintien de ces diverses activités induites s'avère bientôt lié à l'organisation introduite par les grosses maisons d'import-export qui, seules, peuvent entretenir le mouvement d'immigration par l'instauration d'un système de crédit, et par ailleurs faire face au problème du ravitaillement sur une échelle assez vaste pour répondre à la demande. Dès lors, pour n'être pas mineurs, les habitants des villages n'en deviennent pas moins dépendants des gros négociants, et là encore, cette dépendance est occultée suivant le processus déjà observé d'une perception inversée des

rapports sociaux : c'est en tant que médiateurs nécessaires à la bonne marche des petites affaires locales dans l'individualisme desquelles les Guyanais croient trouver l'expression de leur liberté, que les gros négociants exercent et reproduisent leur domination, et par là même tiennent désormais entre leurs mains le sort des bourgades côtières.

Cette réduction des bourgs au seul statut de maillons de l'organisation commerciale globale et le rôle joué par la nouvelle classe dominante dans cette opération sont illustrés de manière particulièrement contrastée par l'exemple de l'Approuague. Ce bassin est celui où est faite la première découverte d'or, celui où la ruée commence le plus tôt. Situé en aval de son estuaire, au confluent de la crique Courouaïe, *Guisanbourg* voit passer des prospecteurs qui montent vers les « hauteurs » dès 1860. Bien qu'encore très limitée, puisqu'à cette époque elle ne concerne que les habitants de la colonie cette première ruée suffit cependant à entraîner les gens du cru qui ne tardent pas à partir à leur tour chercher de l'or. Il semble toutefois, si l'on en croit la tradition orale, qu'au début ils ne vont pas trop loin : ils fouillent les criques proches, ce qui leur permet de redescendre assez fréquemment au village, de continuer à assumer les gros travaux agricoles, tandis que les femmes qui demeurent sur place se chargent de l'entretien des abattis. Si ces renseignements sont exacts, si comme on le dit aujourd'hui l'agriculture de la région de Guisanbourg reste fort prospère pendant encore deux ou trois décennies, cela signifie que l'orpaillage en lui-même peut bel et bien n'être pas vécu par une communauté naissante, comme une épreuve dévastatrice [1]. Il est vrai que, durant cette période, on n'assiste à aucun progrès dans la voie de la construction collective. Loin de nécessiter un effort dans cette direction, l'orpaillage, nous l'avons dit, s'accommode parfaitement de l'individualisme, et en devient une expression renforcée. Vers les années 1880, la communauté de Guisanbourg paraît s'être figée, tout comme le sera ensuite celle d'Ouanary qui elle le restera, au stade des contradictions de ses débuts. Elle conserve néanmoins ses facultés de dépassement dialectique, tant que l'idéologie dont le groupe est porteur demeure authentique, c'est-à-dire élaborée par et pour le groupe lui-même [2]. En d'autres termes, tout porte à croire que l'orpaillage exercé par l'agriculteur comme activité parallèle, joue comme une épreuve surmontable, mais que la communauté doit en quelque sorte prendre le temps de digérer avant d'évoluer vers une intégration plus poussée [3]. Sans doute n'est-ce là qu'une hypothèse, car ce temps, Guisanbourg n'en disposera pas de par le changement dû à l'arrivée massive des immigrants et à l'intervention subséquente des firmes commerciales.

En affluant vers l'Approuague, les immigrants se dirigent surtout vers l'amont, toujours plus haut, jusqu'à rejoindre le point de jonction de ce bassin avec celui de la Mana. Les commerçants, qui commencent à s'intéresser au mouvement croissant dont cette région fait l'objet, trouvent bientôt que la

---

(1) *Serait alors confirmé ce que nous disions au chapitre précédent, à savoir que la ruée des paysans guyanais ne provoque pas une désorganisation irréversible et ne remet pas forcément en cause le devenir des communautés créoles nées de l'émancipation.*

(2) *Le cas d'Ouanary est à cet égard différent, en ce sens que le mouvement dialectique ne se figera, mais de façon plus définitive, qu'à partir du moment où l'idéologie sera manipulée de l'extérieur, par les gros négociants.*

(3) *Ce raisonnement rejoint celui que nous tenions plus haut, à propos de la ruée des paysans vue comme une sorte de parenthèse laissant subsister toutes les possibilités de reconstruction de l'unité villageoise, soit dans son site d'origine, soit après migration collective vers les placers.*

situation de Guisanbourg, très en aval sur l'estuaire, n'est pas la meilleure pour mettre en place un trafic rapide et intense avec les centres miniers du Moyen et Haut-Approuague en regard desquels ceux de la crique Courouaïe sont de bien moindre importance. Aussi l'un d'eux décide-t-il d'aller installer son magasin 20 kilomètres plus haut, juste en deçà du Tourépé, le premier saut barrant la rivière aux tapouilles et aux vapeurs. Cette initiative fait rapidement école, et le lieu-dit Régina, du nom de son premier occupant, devient un véritable centre commercial, dont l'envergure augmente d'année en année. Si les orpailleurs travaillant sur la crique Courouaïe continuent à fréquenter Guisanbourg dont ils sont souvent originaires, tous les autres, et en particulier les immigrants, ne s'arrêtent plus désormais qu'à Régina, car c'est là que sont installées les succursales des grosses maisons de commerce de Cayenne ; l'avènement de ce nouveau centre d'activités va alors engendrer la régression de Guisanbourg.

Cette régression commence à partir du moment où les paysans-orpailleurs de la région se tournent de plus en plus nombreux vers les activités induites par l'accroissement de la ruée et son organisation commerciale correspondante. Ainsi, après avoir résisté à l'épreuve de l'orpaillage tant que celui-ci s'est essentiellement maintenu dans les limites d'un artisanat local, le groupe tend à se disloquer sous l'effet du changement d'échelle et de nature de cette épreuve. Tout en étant progressif, le phénomène est net : non seulement les habitants de Guisanbourg abandonnent peu à peu l'indépendance de l'habitation et de son exploitation familiale et se font revendeurs, colporteurs ou restaurateurs, mais pour autant, ils quittent leur village au profit de Régina où le gros négoce assure une animation sans concurrence. Amorcé dès la fin du siècle dernier, le processus de régression de l'ancienne communauté de Guisanbourg prend un tour officiel en 1924, date à laquelle les gros commerçants de Régina obtiennent des autorités coloniales que le centre administratif de la commune Approuague soit transféré au bourg qu'ils ont créé. Mais cela fait déjà quelques années que la petite communauté créole n'existe plus en tant que telle : ses membres se sont dilués au sein de la nouvelle société globale telle qu'elle est représentée à Régina comme dans les autres bourgs côtiers, c'est-à-dire sous le signe de la médiation/domination de la classe des gros commerçants, et ce, de par le même processus de mystification idéologique grâce auquel la classe dominante parvient à transformer l'idéologie contre-esclavagiste en une idéologie de l'individualisme sans contrepartie.

Finalement, Guisanbourg sera inéluctablement réduit aux dimensions d'un simple hameau (68 habitants au recensement de 1961) entièrement vidé de tout contenu collectif : faute d'effectifs suffisants, les « mayouri » ne pourront plus avoir cours, et à la fin de la seconde guerre mondiale, le bourg se verra ôter jusqu'aux briques de son église, pour que celle-ci soit transplantée à Régina. Enfermée dans son statut de bourg-relais, n'ayant d'autre raison d'être que celle d'être un lieu d'affairisme privilégié, Régina ne trouvera évidemment pas le chemin de la construction collective, définitivement perdu par les membres de l'ancienne communauté de Guisanbourg ; son existence et celle de ses habitants resteront donc totalement déterminées par la situation d'orpaillage et sa prospérité artificielle.

A travers les trois exemples que nous venons de donner, apparaît clairement toute la subordination de la vie socio-économique des bourgades du littoral

guyanais à l'ordre opportuniste instauré sous l'hégémonie de la classe dominante des gros négociants. On entrevoit alors l'ampleur de la crise qui va se manifester avec l'épuisement des placers d'or. Pour placer cette question sous son meilleur éclairage, il faut encore examiner la situation d'orpaillage en fonction de ses répercussions et de sa signification au niveau de l'économie globale dont nous n'avons vu jusqu'alors que des aspects partiels.

L'orpaillage et l'économie guyanaise

Primordial est le phénomène de polarisation de l'économie guyanaise autour des seules activités liées à l'exploitation aurifère. Quelques chiffres permettront d'en mesurer l'étendue. D'après les statistiques du service des mines, les exportations d'or légales, c'est-à-dire ayant fait l'objet de formalités douanières, en provenance de Guyane française au cours d'un siècle d'exploitation, se montent à quelque 165 tonnes de métal brut [1]. A titre de comparaison, il faut dire que si ces exportations sont de 10 tonnes environ supérieures à celles réunies de la Guyane britannique et du Surinam durant une période équivalente, elles sont en revanche très minimes en regard de la production de l'Union sud-africaine qui, vers les années 1950, représente quelque 800 tonnes annuelles. Néanmoins, ces exportations restent importantes à l'échelle de la Guyane française et de sa population, et ceci est tout particulièrement vrai de l'époque la plus florissante qui va de la découverte des mines du Carsewène (1894) à la fin de la première guerre mondiale, et au cours de laquelle 84 200 kilogrammes d'or brut sont exportés [2]. Le fait demeure valable d'une manière générale, durant toute la période de pleine exploitation : depuis 1874, année suivant la première grande découverte (Saint-Élie sur le Sinnamary), jusqu'à la seconde guerre mondiale, les exportations d'or ne descendent jamais au-dessous de 1 000 kilogrammes annuels. De surcroît, ces données officielles ne sont qu'une approche très sous-estimée de la production réelle. Aux moments de rush correspondant aux diverses périodes de grandes découvertes, ainsi que pendant les années de guerre, d'importantes fuites ont lieu vers le Surinam et le Brésil : à l'époque de Carsewène (1894-1900) par exemple, selon le témoignage de l'ingénieur Levat, la production réelle serait de deux à trois fois plus élevée que celle officiellement déclarée. Toujours est-il que même en s'en tenant aux exportations recensées, on peut avoir une idée précise de la place de l'or dans l'économie de la Guyane : tout au long de ce que nous avons appelé la période de pleine exploitation, l'or représente chaque année en valeur un minimum de 80-90 % de l'ensemble des exportations de la colonie.

Pour écrasant qu'il soit, ce pourcentage ne donne cependant en lui-même qu'une indication limitée du phénomène de polarisation : il n'implique pas une chute proportionnelle des autres produits exportés, mais correspond d'abord à un fort accroissement, en valeur, des exportations guyanaises. Il faut rappeler

(1) *Il s'agit d'or natif titrant aux alentours de 800/1 000.*

(2) *Durant toute cette période la production officielle oscille entre 2 000 et 5 000 kg par an. (Maximum enregistré : 4 922 kg en 1894).*

que la chute de la production agricole destinée à l'exportation, et sur laquelle portait autrefois l'essentiel de la relation commerciale avec l'extérieur, intervient dès l'abolition de l'esclavage, soit un quart de siècle avant que l'or ne prenne à ce niveau la place prépondérante, laissée en quelque sorte vacante. Ce qu'il convient donc de relever — et nous l'avons vu à propos du devenir des colons à partir de 1860 —, c'est que l'avènement de l'or provoque l'abandon définitif de toute politique visant à une reprise de l'économie de grandes plantations. Mais ce n'est pas tout : cet avènement aboutit également à désarmer entièrement l'agriculture vivrière prise en charge, après 1848, par les Créoles libérés, et qui jusqu'alors assurait à la colonie son autonomie relative quant aux produits de consommation locale. Le déclin de la production vivrière [1] se traduit en effet par une large augmentation des importations concernant les denrées alimentaires, augmentation qui, il est vrai, ne saurait, face à l'or entraîner le déficit de la balance commerciale, mais n'en dévoile pas moins un aspect significatif du phénomène de polarisation, celui de la dépendance vis-à-vis de la métropole.

Le secteur agricole n'est de surcroît pas le seul à subir la concurrence destructrice des nouvelles activités liées à l'exploitation de l'or. Si l'animation dont font désormais montre les bourgs du littoral provoque l'essor d'un certain artisanat (menuiserie, charpenterie) le fait est momentané : lié à l'extension rapide de ces bourgs, il atteint bientôt ses limites, pour suivre ensuite la courbe descendante de la prospérité aurifère. Par ailleurs, toutes les manufactures, déjà de très petite envergure, traitant encore pour la consommation locale certains produits agricoles (canne à sucre, coton, café, rocou) tendent peu à peu à disparaître [2], de même que disparaissent les petites activités artisanales auparavant exercées dans le cadre de l'habitation. Et c'est évidemment aux importations que revient le rôle de combler les manques de plus en plus nombreux.

Il est toutefois un secteur qu'il convient de mettre à part, car à l'inverse de ceux que nous venons de citer, il connaît à partir des années 1910-20 un net développement : il s'agit de l'exploitation de certaines ressources forestières. Le fait n'est, dans son fondement même, pas étranger à l'exploitation de l'or : c'est la fréquentation assidue de l'intérieur provoquée par l'existence des placers, qui permet une meilleure connaissance de la forêt guyanaise et de ses essences, parmi lesquelles certaines éveillent bientôt l'intérêt. Nous voulons parler du bois de rose, le premier à être concerné par ce mouvement de développement, et qui durant quelques années va donner lieu à une industrie assez prospère. Presque exclusivement limitée géographiquement à la région de l'Approuague, où les fûts de bois de rose présentent alors une densité honorable, cette exploitation, durant sa phase préliminaire qui est aussi la plus florissante, va demeurer étroitement liée à celle de l'or. Le fait n'est pas un hasard : il s'inscrit dans le cadre des tentatives d'intégration horizontale, mises en œuvre par des firmes européennes de grande envergure, pour lesquelles la Guyane n'est qu'un point d'implantation parmi d'autres.

---

(1) *Précisons que ce déclin est essentiellement marqué en valeur relative : à l'accroissement considérable, dû à l'immigration, de la population vivant en territoire guyanais, ne correspond aucun accroissement de la production vivrière. Toutefois, en valeur absolue, il serait plus juste de parler de stagnation ou de légère régression, la diminution des payasns étant pour certains produits privilégiés (couac) compensée par des pratiques plus intensives.*

(2) *Quelques distilleries se maintiennent, sans plus pouvoir faire face à la demande de rhum.*

Venons-en à l'entreprise de Galmot, car c'est d'elle surtout qu'il est ici question. Qui est cet homme que les Guyanais vont surnommer « Papa Galmot », et dont le souvenir ambigu n'est pas sans susciter encore aujourd'hui l'émotion ? Blaise Cendrars nous raconte son histoire, ou plutôt, comme il dit, son aventure (Cendrars, 1930). Jeune journaliste d'origine périgourdine, connu par son intervention antérieure dans l'affaire Dreyfus, Jean Galmot épouse en 1906, la fille d'un riche diplomate américain ; ce dernier se trouve être possesseur d'un titre de concession concernant le placer Élysée, sur la Moyenne-Mana, titre acquis quelques années auparavant par l'intermédiaire d'une personnalité locale, mais dont jusqu'alors il ne s'est guère préoccupé, persuadé qu'il ne valait pas grand-chose. Délégué par son beau-père pour aller examiner sur place les possibilités de cette affaire, Galmot part pour la Guyane en 1907. Il ne s'attarde pas au placer Élysée : il est aussi chargé d'une mission officielle qui le conduit à explorer tout le bassin de la Mana, et surtout s'intéresse, pour son propre compte, aux mines du Maroni où il se fait octroyer quelques concessions. Il a déjà des projets d'envergure : il rentre en France pour réunir les fonds qui vont lui permettre de créer en 1908 la Société des Mines d'Or du Maroni. Mais l'exploitation de l'or ne lui suffit pas ; il veut tirer profit de toutes les ressources guyanaises : la production d'essence de bois de rose et de gomme de balata, la reprise de larges plantations de canne à sucre avec mise en place de distilleries de rhum et de raffineries, tout cela doit faire partie de la vaste entreprise qu'il est en train de monter. Un problème subsiste : celui de la main-d'œuvre. Galmot croit pouvoir le résoudre par l'emploi de bagnards assignés. Il en fait travailler sur ses concessions aurifères dont le rapport est nécessaire au reste de son entreprise. Les bagnards ne sont pas des ouvriers dociles : ils subtilisent la production, semble-t-il, certains s'évadent... et les mines ne rendent pas ce qu'on attendait d'elles. Galmot s'acharne, prend de nouveaux contacts en France et parvient finalement à se faire nommer fondé de pouvoirs de la Société Chiris et Cie dont le capital se monte à 400 millions de francs et dont il reçoit 150 000 francs pour ouvrir un comptoir à Cayenne. On est à la veille de la première guerre mondiale. En moins de quatre ans, Galmot va faire de ce comptoir une grosse affaire. Il multiplie les plans d'intervention : il fait du commerce d'import-export sur la plus grande échelle possible en Guyane. Car il ne se contente pas d'exporter l'or obtenu des orpailleurs ; il entreprend également d'exploiter la gomme de balata, et surtout le bois de rose, sur l'Approuague où il possède bientôt trois usines regroupant huit alambics auxquels sont attachés autant d'équipes de bûcherons Saramaka. Son rêve prend forme, mais il n'est pas satisfait : il veut être indépendant. Il n'a pu démarrer cette affaire qu'en tant que représentant de la puissante maison Chiris, en raison de la situation monopolistique que lui-même dénonce lorsqu'il écrit :

> « Le domaine colonial de la France appartient à un petit groupe de grandes firmes qui contrôlent la vie économique de notre empire d'outre-mer. Les maisons syndiquées n'admettent aucune concurrence. Je me suis attaqué à ces grands seigneurs féodaux. J'ai entrepris d'affranchir de la domination qui les opprime, les planteurs et les petits colons qui, comme moi, sont partis de rien »

En 1917, il parvient en effet à s'affranchir de la tutelle des « messieurs Chiris » et son affaire prend l'enseigne des « Établissements Galmot ». Elle prend aussi une extension considérable : la Guyane n'est désormais plus qu'un comptoir

parmi de nombreux autres successivement ouverts aux Antilles, en Amérique Centrale, en Afrique Occidentale et même en Inde. En 1919, c'est l'heure de gloire : Galmot a su se faire aimer des Guyanais, et il est élu député de cette colonie. C'est aussi le commencement de la fin. La rapide ascension de Galmot a balayé trop d'intérêts rivaux : une coalition se forme à Paris contre lui. Que se passe-t-il au juste ? L'histoire n'est pas claire, et il n'est pas de notre propos ici de tenter d'en débrouiller le fil. Galmot est-il, comme le veut Blaise Cendrars, victime d'une machination ? Toujours est-il qu'il est impliqué dans la sombre « affaire des rhums » : on l'accuse d'avoir tiré et camouflé d'énormes bénéfices par ses spéculations sur l'état de guerre, en violant des décrets de réquisition, en corrompant des agents du Service de ravitaillement... Galmot se défend : les deux instructions judiciaires successivement ouvertes en 1919 et début 1921, se terminent par des ordonnances de non-lieu. Mais Jean Galmot est au bord de la faillite. La crise économique mondiale qui commence à se manifester l'inquiète ; elle inquiète plus encore ses rivaux qui ne peuvent survivre qu'en l'empêchant de remonter la pente. Une troisième instruction concernant l'affaire des rhums est ouverte, puis abandonnée parce qu'entre-temps une société bancaire a déposé contre Galmot une plainte pour escroquerie. Il est arrêté dès avril 1921, immédiatement après levée de l'immunité parlementaire, et n'obtient la liberté provisoire qu'après 9 mois de détention préventive. Le procès a lieu en décembre 1923. L'accusé est condamné à un an d'emprisonnement avec sursis, 10 000 francs d'amende, et privé de droits civils pour une durée de cinq ans. Pourtant, la plainte ainsi qu'une autre conjointe qui l'ont conduit à la prison de la Santé, ont été retirées juste avant l'ouverture du procès. De toute façon, Galmot est ruiné : ses concurrents ont mis sa réclusion à profit pour reprendre les marchés que traitaient au préalable ses différents comptoirs coloniaux. Il lui reste la Guyane. Les affaires n'y vont pas mieux qu'ailleurs, mais il est « Papa Galmot », il y est fermement soutenu par une population dont il a su acquérir l'appui inconditionnel, d'abord en tant que patron par une pratique de hauts salaires et de participation aux bénéfices, puis en tant que député par des interventions qui l'ont confirmé dans son rôle de « protecteur ». Cependant, en 1924 c'est le candidat du clan adverse qui est élu député de la Guyane, et les protestations véhémentes des « galmotistes » n'empêcheront pas la validation de ces résultats. Galmot s'efface pendant quelque temps, mais il ne renonce pas : il se prépare à faire passer son candidat aux élections de 1928 : il espère trouver des fonds pour remonter son comptoir guyanais et de là relancer toute son affaire. Mais il meurt en août 1928, à l'hôpital de Saint-Joseph de Cluny à Cayenne, il meurt en accusant ses ennemis politiques de l'avoir fait empoisonner.

A travers l'histoire de Galmot, c'est tout le climat politique et économique de l'époque qui est restitué. Pour Galmot, pour ses concurrents, la Guyane sur le plan économique n'est jamais qu'un tremplin ou un point d'appui qui, par l'interférence du politique, devient parfois un enjeu important. En dehors de ces moments de pointe où s'ébauche l'application de quelque projet d'envergure, les firmes présentes à Cayenne s'adonnent avant tout aux tractations commerciales et à l'or qu'elles procurent, et si certaines y intègrent des entreprises directement productives, c'est en tant qu'activités purement annexes. Ainsi, après l'impulsion donnée par Galmot qui fait passer les exportations d'essence à 90 000 kilogrammes par an, l'exploitation du bois de rose de

l'Approuague retombe à un niveau quasi artisanal. Elle est pourtant reprise par d'autres maisons. Il faut citer à ce propos le cas un peu particulier de Hitier : petit négociant installé à Régina depuis 1905, Hitier qui n'a pas d'autre implantation, rachète une usine de bois de rose en 1922. L'intégration de cette industrie aux dimensions réduites, à ses activités jusque là strictement commerciales, lui permet de faire prendre un léger essor à sa modeste entreprise, essor qu'il consolide en 1929, par l'acquisition d'un premier matériel de scierie comportant une machine à vapeur. Transformée en société à responsabilité limitée, la maison Hitier et Aubin prend alors une nette extension, et en 1933 s'augmente encore d'une concession de terrain de 500 hectares où seront plantés des abattis de canne à sucre pour alimenter la distillerie de rhum conjointement acquise. Les activités commerciales ne sont alors plus prédominantes, tout au moins pour ce qui est des importations et du ravitaillement des placers de l'Approuague dont le fonctionnement se maintiendra cependant jusqu'en 1955 ; elles sont plus exactement contrebalancées par les industries du bois, du bois de rose et de la canne à sucre, dont les productions sont en partie exportées. Il est intéressant de remarquer que le développement de cette maison, sans doute à une échelle infiniment moindre puisqu'elle demeure d'envergure limitée, dans le cadre de la seule Guyane où elle est installée, n'est pas sans rappeler les projets de Galmot et ses premières réalisations locales. Rien d'étonnant à cette similitude de cheminement, non pas tant à cause de l'exemple impressionnant du brillant aventurier, qu'en vertu du fait que le système mis en place par la classe dominante n'a laissé subsister que cette faille, au demeurant sans large issue : à cette époque, en Guyane, l'exploitation de la forêt ou celle de la canne à sucre sont en effet les seuls domaines où les « petits colons partis de rien », précisément défendus par Galmot qui se veut l'un des leurs, peuvent tenter leur chance sans se heurter dès le départ au monopole des grosses firmes capitalistes. Car pour le rhum, ces dernières préfèrent depuis toujours exercer aux Antilles, tandis que pour les diverses ressources forestières, elles ont depuis 1910 le Gabon. Quant à la Guyane, c'est d'abord l'or qu'elles viennent y chercher, et cet or, elles peuvent se le procurer par le biais de simples comptoirs d'importation établissant la relation commerciale que l'on sait avec les artisans-mineurs de l'intérieur. Sur le plan de la concurrence, il s'avère donc plus facile à une entreprise autonome ne possédant qu'un capital modeste, de s'élargir par l'intégration successive de plusieurs petits centres d'activités productives, plutôt que par l'accroissement de ses transactions commerciales. Encore lui faut-il ne pas dépasser certaines limites : Galmot se fait briser non pas pour son implantation guyanaise, mais pour avoir su utiliser celle-ci comme plate-forme économico-politique afin de conquérir la plus large place sur le marché colonial. Quant à un élargissement considérable d'une telle entreprise autonome, toujours à cette époque de l'or, par le seul moyen des activités forestières ou agricoles, il est de toute façon devenu impossible. Pour les plantations de canne et leurs distilleries, l'extension bute sur les difficultés de recrutement d'une main-d'œuvre salariée dont nous avons déjà longuement parlé. Pour l'exploitation des ressources forestières, la question est plus complexe.

Reprenons l'exemple de l'Approuague. Pour s'être transformée au fil des années en entreprise plus industrielle que commerciale, la maison Hitier et Aubin, devenue par la suite Aubin et Laigné, est une exception. C'est d'ailleurs parce que, dès avant la fin de l'orpaillage, le commerce n'est plus son activité

essentielle, qu'elle arrive, quoique fort amoindrie, à subsister jusqu'à nos jours à Régina. Quant à son maintien dans l'autonomie et dans une certaine prospérité durant la première moitié de ce siècle, il ne s'explique que par le fait qu'elle parvient à établir un équilibre entre ses différentes activités, tout en restant enfermée dans des frontières étroites : chacune de ses « usines » demeure réduite à un niveau plus proche de l'artisanat que de la véritable industrie, et cela est tout particulièrement vrai du bois de rose. Pourtant, telle qu'elle a été mise en place par Galmot, cette dernière exploitation s'est avérée la plus lucrative pour le démarrage de ses Établissements ; mais elle a dû être faite à l'échelle maximale des possibilités de l'Approuague, impliquant le fonctionnement à plein rendement de plusieurs usines sur une durée de 5 ans. C'est justement cette forte impulsion qui compromet la succession : dans le périmètre d'accès le plus facile, toutes les zones à forte densité ont été écrémées ; ceux qui prennent la relève sont donc placés dans des conditions qui ne cessent de se détériorer [1]. Après des débuts faussement prometteurs, la fabrication d'essence de bois de rose doit donc être nécessairement ramenée au rôle d'activité d'appoint. Même le négociant Hitier, bien qu'étant le premier à avoir pris, dans la mesure de ses moyens, la relève de Galmot, n'échappe pas à cette règle, lui qui dès 1929 réinvestit ses bénéfices dans du matériel de scierie et non pas dans de nouveaux alambics. Et si d'autres propriétaires d'usines de bois de rose apparaissent sur l'Approuague, ce sont toujours des firmes importantes, telles celles de Tanon et Cie ou de Cécilon, dont la vocation est avant tout commerciale.

L'exploitation du bois traité en scierie connaît des limites analogues, bien que le problème soit un peu différent. Nous n'aborderons pas encore ici la question épineuse de la rentabilité de l'exploitation des ressources forestières guyanaises, question souvent mise à l'ordre du jour et dont la carrière n'est certainement pas terminée : durant la période qui nous intéresse, la première moitié du XXe siècle, la limitation de cette exploitation peut s'analyser en termes plus tranchés. Il faut tout de même préciser que si la forêt guyanaise est riche de multiples essences, aucune espèce ne connaît des regroupements comparables à ceux que l'on peut rencontrer en Afrique équatoriale, et plus précisément au Gabon où les capitalistes européens préfèrent en conséquence installer leurs plus grosses filiales. Les industries du bois resteront donc en Guyane le fait de deux catégories d'exploitants : d'une part de très petites sociétés autonomes qui, telle celle d'Aubin et Laigné, sont arrêtées dans leur expansion par la situation monopolistique occupée par les firmes les plus importantes, elles-mêmes intégrées ou liées aux grandes sociétés capitalistes européennes [2] ; d'autre part, ces dernières firme dont la présence est avant tout motivée par l'or. Alors s'explique la faiblesse des investissements dont l'exploitation du bois fait l'objet : prise

(1) *Nous verrons plus loin, à partir d'un exemple actuel, toutes les difficultés de l'exploitation du bois de rose sur l'Approuague. Il suffit ici de rappeler que la fabrication de cette essence, obtenue par distillation du bois débité en copeaux, implique l'abbatage des arbres au ras du sol, donc le dépeuplement systématique de la zone de travail choisie. A cela s'ajoute le fait que le repeuplement naturel d'une zone ainsi exploitée est très lent, tandis que les plaques à forte densité sont rares, ces arbres étant le plus souvent très disséminés.*

(2) *Redisons pour plus de clarté que si les Établi sements Guyanais que nous désignons par les vocables divers de grosse maison de commerce, grosse société... récoupent deux formes distinctes — le comptoir totalement intégré à une société capitaliste européenne, et la firme locale de moyenne envergure —, la différence est minime en ce sens que la seconde, forme la plus fréquente, est elle-même dépendante, pour une part de ses capitaux, pour son approvisionnement, pour sa vente de l'or, de ce même secteur capitaliste.*

en charge par les grosses maisons de commerce, cette exploitation est réduite au rang d'activité annexe et son existence est uniquement due à la volonté d'utiliser au mieux une implantation dans l'intérieur déterminée par la relation commerciale avec les orpailleurs ; assumée par les petites sociétés à caractère industriel, elle est ramenée au rôle d'activité complémentaire, puisque jugulée par la domination que les précédentes maisons exercent au niveau global. Nous nous situons évidemment ici dans les limites de la période où la production aurifère demeure suffisante pour alimenter la prospérité commerciale qui représente finalement l'édifice auquel se heurte le développement de toute autre entreprise. Les données de la question commenceront à se modifier dès l'instant où les placers donneront des signes d'épuisement, c'est-à-dire un peu avant que n'intervienne la véritable débâcle de l'orpaillage, laquelle date des années 1950. Ce changement sera analysé au paragraphe suivant traitant des manifestations de la crise économique, dont il est en fait un prélude.

A partir des divers éléments qui viennent d'être successivement présentés, il devient possible de définir, avec un peu plus de précision, la situation économique globale de la Guyane telle qu'elle se construit avec l'avènement de l'or et se maintient au cours de sa période de pleine exploitation. Quelle est la clef de voute de cette situation ? Est-ce l'or, parce qu'il est désormais, en valeur, la production essentielle de la colonie, parce que son extraction parvient à occuper pendant longtemps environ la moitié de la population active du pays ? (1) En réalité, la situation est plus complexe. L'or est son origine, bien sûr, mais il y a plus : il y a toutes les activités directement induites par les ruées, il y a surtout l'existence et les répercussions de l'organisation instaurée par les gros négociants, organisation dont en fait, très vite, tout le reste devient fonction. Car c'est bien elle qui, par l'affairisme qu'elle véhicule, par les blocages qu'elle entraîne dans tous les secteurs productifs que les membres de la classe qu'elle sous-tend veulent contrôler sans pour autant y investir, amène et entretient le phénomène de polarisation de l'économie guyanaise autour des seules ressources aurifères ; c'est elle qui dès lors conduit la Guyane à n'être plus qu'un vaste comptoir commercial où, productrice d'une matière unique, elle est mise en relation d'échange inégal avec le monde industrialisé ; c'est elle enfin qui réduit la population du pays à n'utiliser son or que pour devenir consommatrice de produits importés.

Entièrement déterminée par une organisation dont la caractéristique est d'être strictement opportuniste et de n'engendrer aucun investissement productif, l'économie guyanaise de la période de l'or est purement artificielle : elle repose sur une prospérité factice, exclusivement alimentée par une richesse naturelle vouée à un épuisement assez rapide, prospérité qui sécrète une crise encore latente mais qui bientôt s'avérera d'autant plus grave qu'elle aura été trop longtemps mieux camouflée.

---

(1) *Il s'agit ici de la population des deux sexes. Le pourcentage est certainement beaucoup plus fort pour ce qui est des seuls actifs de sexe masculin, puisque, comme on le sait, les femmes sont peu nombreuses à travailler à la mine mais exercent volontiers les activités induites de l'orpaillage.*

La crise économique

Le profond sous-développement de l'économie guyanaise sera mis à nu lorsque l'épuisement des placers fera s'effriter l'artifice de l'organisation commerciale. Sans être à proprement parler brutal, ce renversement va s'opérer sur un laps de temps assez court, une dizaine d'années environ, la date charnière se situant en 1950. Pour comprendre ce que signifie ce phénomène d'épuisement, pour voir quel est son rôle exact dans le processus de renversement de la situation économique, il faut examiner le problème des teneurs limites d'exploitabilité des placers. En soi, l'épuisement est une fonction directe de la quantité d'or extraite, c'est-à-dire qu'à travail égal et à richesse égale — cette richesse étant « finie » —, les gisements exploités les premiers doivent s'épuiser avant les autres : cela est dans la logique des choses. Ce qui l'est *moins* c'est qu'ils sont épuisés — ou plus exactement, nous allons le voir, considérés momentanément comme tels — souvent plus rapidement que ne le seront les gisements plus tardifs. En réalité, la notion d'épuisement est purement relative. Elle dépend des méthodes d'extraction auxquelles on se réfère, de l'état de l'ensemble des gîtes aurifères de la région, de la valeur attribuée à l'or, toutes conditions qui déterminent les variations au cours du temps de ce qu'il vaut mieux dès lors appeler la teneur limite d'exploitabilité.

Étudions tout d'abord la question du point de vue des orpailleurs utilisant les techniques artisanales de la battée, du long-tom ou du sluice [1]. Ces trois techniques impliquent sans doute des différences de rendement ; néanmoins, elles demeurent dans les limites du domaine artisanal, essentiellement caractérisé par le fait qu'il se réduit aux gîtes à forte teneur et faible recouvrement. On a donc déjà ici l'indication d'un premier seuil d'exploitabilité. Mais ce seuil est lui-même extrêmement fluctuant : sa détermination est fonction de multiples variables que nous avons plus haut grossièrement regroupées en deux catégories, état de l'ensemble des gisements et valeur de l'or. Posons l'hypothèse d'un placer X appartenant au bassin de la Moyenne-Mana, vers 1900, dont la teneur serait de l'ordre d'1,5 à 2 grammes d'or natif au mètre cube excavé. L'orpaillage y serait-il rentable ? Si nous laissons de côté l'aspect psychologique et idéologique de la question, nous pouvons à la suite d'Esambert (1963) prendre pour limite référentielle le salaire d'un ouvrier mineur à la même époque : 3 à 5 francs par jour, plus la nourriture, soit en moyenne 9 à 10 francs par jour, correspondant à environ 3,5 grammes d'or brut, ce dernier valant 2,7 francs le gramme. En traitant 2 mètres cubes de graviers par jour, un orpailleur tirerait donc un revenu semblable du placer X dont la teneur en or serait alors dans les limites d'exploitabilité. Pourtant, à cette date, un tel placer serait vraisemblablement abandonné, à moins qu'il ne soit d'accès particulièrement facile. Dans ce dernier cas en effet, la réduction du coût du ravitaillement par rapport à la moyenne entraînant une augmentation parallèle du pouvoir d'achat de son or, l'orpailleur pourrait

(1) *Nous nous en tenons ici au sluice dans son utilisation la plus courante, celle à laquelle nous nous sommes référés jusqu'à présent. Il peut cependant être employé sur une très vaste échelle, comme dans le cas des gisements de Saint-Élie, nous y reviendrons plus loin.*

choisir d'y demeurer, à condition d'être au sein d'une équipe travaillant au sluice et obtenant ainsi un rendement optimal, et ce même au cas où, le gisement étant concédé à un tiers, l'équipe aurait à payer la taxe habituelle à l'époque de 20 à 25 grammes d'or par semaine [1]. Toute autre condition — accès difficile ou exploitation à la battée [2] — provoquerait en revanche l'abandon du placer. Pourquoi ? vers 1900, on est encore en pleine période de grandes découvertes : subsiste donc pour chacun l'espoir — objectivement réalisable au moins pour un petit nombre de chercheurs —, de pouvoir exploiter ailleurs des teneurs beaucoup plus riches [3].

La notion d'épuisement prend une autre signification à partir du moment où les découvertes tendent à devenir rares et de moindre intérêt. Le temps des grandes ruées et de leurs espérances étant passé, ce sont essentiellement les variations du cours de l'or qui vont déterminer les teneurs limites d'exploitabilité des placers travaillés artisanalement. Nous nous situons toujours ici du point de vue strictement économique, et pouvons reprendre les données salariales qu'Esambert utilise comme critère : vers 1936-37, le revenu quotidien d'un ouvrier mineur est de l'ordre de 25 francs, dont 10 francs de nourriture, ce qui correspond à environ un gramme d'or, l'or natif étant acheté aux orpailleurs à des prix variant entre 20 et 30 francs le gramme selon les régions. Dès lors, pour avoir un revenu au moins équivalent, il suffit à un maraudeur travaillant à la simple battée d'exploiter un gisement titrant à un gramme d'or au mètre cube excavé. Dans le cadre du travail au sluice et en équipe, le seuil peut même descendre à 0,5 gramme. Toutefois, interfère la question de la bricole ou de la part, auxquelles sont le plus souvent soumis les orpailleurs travaillant sur le type de gisements dont relève l'emploi du sluice et du travail d'équipe. On sait que lorsqu'il est laissé sous sa forme initiale, le contrat de bricole implique une redevance qui à l'époque reste de l'ordre d'un gramme d'or par semaine et par personne, tandis que celui de la part oblige l'orpailleur à céder la moitié de sa production : le seuil minimal d'exploitabilité remonte donc à 0,6 gramme dans le premier cas et un gramme dans le second. Il faudrait sans doute pondérer en hausse ces données pour tenir compte du temps consacré à la prospection, mais d'une manière générale, les différents seuils d'exploitabilité sont beaucoup plus faibles qu'autrefois, et l'on assiste durant cette période à la réouverture de nombreux placers précédemment considérés comme épuisés. Ce mouvement ne concerne cependant que les placers d'accès relativement facile, en particulier ceux du bassin Comté-Orapu, les plus proches de Cayenne. A l'inverse, des gisements plus riches mais très éloignés sont alors abandonnés [4]. Ces derniers

(1) *Une équipe d'une quinzaine de personnes traitant au sluice quelque 30 mètres cubes par jour, obtiendrait alors pour 6 jours de travail par semaine, entre 270 et 360 grammes d'or brut, soit en moyenne, après paiement de la taxe, près de 300 grammes, correspondant à un revenu quotidien de l'ordre de 3,3 grammes par co-équipier. Si la facilité d'accès du placer permettait au coût de la nourriture journalière de descendre à 1,5 gramme d'or par tête, l'orpailleur considéré gagnerait dès lors davantage qu'un ouvrier mineur, tout en bénéficiant d'autant de sécurité et en gardant plus de liberté. Le gisement aurait donc toutes les chances de n'être pas délaissé.*

(2) *Dans le cadre de l'équipe précédente, si les difficultés d'accès au placer faisaient monter le coût de la nourriture journalière au-dessus de 2 grammes par personne (2 grammes étant la moyenne observée), le gain de l'orpailleur tomberait cette fois au-dessous de celui de l'ouvrier mineur.*

Quant au travailleur à la battée, étant donné que cette technique ne peut guère permettre de traiter plus d'un mètre cube par jour et par personne, son gain journalier sur un tel placer, serait également très en-deçà de celui de l'ouvrier mineur.

(3) *Ne sont pas rares alors les gisements titrant à 3 ou 4 grammes d'or brut au mètre cube excavé,*

(4) *Lebedeff constate en 1936, l'abandon de gîtes titrant à plus de 2 grammes, mais situés sur de très petites criques à régime torrentiel.*

semblent en effet ne plus guère intéresser que les maraudeurs utilisant la battée ou le long tom, dont le nombre tend à diminuer. Cette amorce du recul des maraudeurs est importante à noter de par le rôle que son accentuation va jouer dans le processus qui amènera la fin de l'orpaillage. Deux causes se conjuguent : le non-renouvellement des grandes découvertes qui stimulaient auparavant les migrations des orpailleurs et par là même favorisaient la tendance au maraudage, et la montée du pouvoir d'achat de l'or natif qui en faisant baisser les teneurs rentables, favorise au contraire la stabilité tout en améliorant la condition de bricoleur. Ce dernier phénomène est facile à comprendre, compte tenu de l'état des gisements à l'époque considérée : les teneurs réellement exploitées (1) dans les zones d'accès assez aisé, qui sont aussi celles que contrôlent le mieux les commerçants/concessionnaires, sont alors de l'ordre de 2 grammes d'or natif au mètre cube excavé ; les bricoleurs, y compris ceux qui sont à la part, peuvent donc tirer de ces placers des revenus honorables et ont dès lors d'autant moins de raisons d'en partir qu'ils n'ont plus guère l'espoir de trouver mieux ailleurs.

Ces conditions nouvelles expliquent le système vers lequel va se tourner la société d'extraction la plus importante de Guyane, celle de Saint-Élie. Cette société qui s'est installée sur le Sinnamary à la suite des découvertes de 1873, a tout d'abord mis en place les méthodes de travail industrielles connues à l'époque (2), puis perfectionnant peu à peu ses techniques, elle a élargi son champ d'action pour devenir ensuite la Société Nouvelle de Saint-Élie et Adieu-Vat. Au moment qui nous intéresse, elle est la seule société d'extraction d'un minimum d'envergure à subsister, et cela n'est pas dû au hasard : elle doit au contraire de s'être maintenue à un certain niveau, à un changement de politique à l'égard de la main-d'œuvre dont elle a besoin pour exploiter la vaste étendue de ses concessions. En effet, la conjoncture ramenant quelques maraudeurs vers les conditions améliorées de la bricole, elle sait multiplier les contrats autorisant les orpailleurs à exploiter ses placers. Ces contrats sont d'un type un peu particulier : les bricoleurs sont contraints de vendre à la société un minimum de 20 grammes d'or natif par mois et par co-équipier, à un prix équivalent au tiers du prix en cours, le reste de la production étant vendu librement au prix normal, en fait fixé dans la région par la société de Saint-Élie. Il n'empêche qu'en regard de la rémunération du travail salarié à la mine, le système est rentable pour le bricoleur (3) et surtout pour la société en cause qui se procure par ce moyen environ la moitié de la production qu'elle exporte (4).

---

(1) *Le seuil moyen de rentabilité réellement observé est plus élevé que ceux précédemment donnés, de par le fait qu'il tient compte du problème signalé du temps de prospection, et dépend aussi de l'état général des gisements exploités.*

(2) *La principale source d'énergie reste longtemps le travail humain organisé, les techniques de dragage n'étant mises en œuvre qu'à partir de 1900.*

(3) *Les placers de cette région titrant alors le plus souvent à 2 grammes d'or, le bricoleur travaillant au sluice dans le cadre d'équipes multiples au fort rendement, peut donc extraire 4 grammes d'or par jour, soit une moyenne de 100 grammes par mois. En 1937, le prix en cours, tel qu'il est pratiqué par la Société de Sainte-Élie, est de 22 francs le gramme. En vendant 20 ou 30 grammes au prix réduit de 7 à 8 francs, et le solde à 22 francs, le bricoleur s'assure un revenu variant entre 1 750 et 2 000 francs, alors que celui de l'ouvrier mineur à la même date reste nettement inférieur à 1 000 francs. La marge est donc assez large pour que le statut de bricoleur soit valable, même en tenant compte de la prospection.*

(4) *Par rapport aux contrats de bricole, les ouvriers salariés sont de plus en plus difficiles à recruter. La société réduite au seul système salarié verrait très certainement baisser considérablement sa production.*

La tendance à la diminution du maraudage, le maintien parallèle de la bricole à un niveau prospère, provoquent l'amorce d'un déplacement de la population minière encore en activité, vers les zones plus proches du littoral, déplacement que la guerre systématisera, tandis que les villages miniers deviennent des foyers dont l'attraction est de plus en plus forte. Les bricoleurs en régie ne constituent pas pour autant la majorité ; mais la plupart des orpailleurs sont désormais titulaires de la licence de seconde catégorie qui, après l'amendement de 1934, leur permet d'exploiter librement le sous-sol domanial sur permis individuels. A partir de ce moment, le statut de la majorité des mineurs se trouve donc légalisé. On entrevoit dès lors le sens et les répercussions que va prendre le décret de 1950, supprimant cette licence. Le fait doit toutefois être mis en relation avec la création du Bureau Minier Guyanais en 1949. Le B.M.G. est un organisme de recherche, dont le but est de promouvoir la rationalité en matière minière, et par là même d'intéresser des sociétés privées à la prospection systématique en vue de l'exploitation industrielle, impliquant dès lors l'emploi exclusif d'une main-d'œuvre salariée. On conçoit que son rôle puisse s'avérer décisif. Mais quelle est donc la situation de l'orpaillage sur laquelle vient se greffer son intervention ? Elle s'est quelque peu dégradée depuis la guerre, comme l'attestent les données légales de la production, tombée au-dessous d'une tonne annuelle à partir de 1942. Toutefois, cette période de guerre et d'occupation est marquée par des fuites d'or vers le Surinam et le Brésil où la Guyane doit désormais essayer de se procurer les biens qu'elle importait auparavant de métropole : il est en conséquence probable que la production réelle d'or guyanais est plus élevée que celle qui apparaît à travers les seules exportations recensées. Le phénomène reste cependant limité, car en cette époque de pénurie, les produits importés des pays voisins coûtent très cher, tandis que le volume de ce trafic illicite ne suffit pas à couvrir les besoins de toute la population. Présent dans toute la colonie, le problème du ravitaillement se pose dans des termes particulièrement aigus aux habitants de l'intérieur. Les bricoleurs y remédient par la généralisation d'une pratique ancienne chez les orpailleurs, mais jusque là sporadique, celle de la mise en culture d'abattis de légumes aux alentours des villages miniers, pratique conduisant les activités d'extraction à n'être plus exercées qu'à temps partiel. Quant aux derniers maraudeurs travaillant sur les hautes criques, ils n'ont d'autre solution que de redescendre vers des zones plus fréquentées, ou même gagner le littoral s'ils ne peuvent s'insérer dans les précédents centres miniers. Et les orpailleurs étrangers qui rejoignent alors leur pays d'origine ne sont plus remplacés, l'immigration étant bloquée. Il s'ensuit que le nombre de mineurs décroît : avoisinant 5 000 en 1939, il est en quelques années réduit de moitié. Les répercussions de la seconde guerre mondiale provoquent donc cette régression. Mais qu'en est-il de l'épuisement des placers ? Pour avoir sensiblement diminué, la production n'a pas complètement cessé : elle est encore de plus de 400 kilogrammes en 1948. Une reprise serait-elle possible ? La question est délicate : il est certain qu'au fil des années se rapproche l'échéance de l'épuisement manifeste par rapport aux méthodes artisanales ; il subsiste néanmoins des placers aux teneurs exploitables par la technique du sluice, susceptibles d'assurer à l'orpaillage un certain renouveau. Sur quelle ampleur et quelle durée ? Les faits n'apportent aucune réponse, car de par l'intervention du B.M.G. ce renouveau ne pourra pas avoir lieu.

Implanté dans le cadre de la réorganisation consécutive au nouveau statut

départemental de la Guyane, dont nous verrons plus loin toutes les implications, le B.M.G. entreprend immédiatement après sa création d'instituer la prospection rationnelle des gîtes alluvionnaires. Les premières recherches sont génées par la présence des orpailleurs qui exploitent les teneurs les plus fortes. Des mesures officielles vont donc être prises pour que le Bureau Minier ne rencontre aucune entrave dans la systématisation de sa prospection : c'est la suppression de la licence de seconde catégorie, et l'octroi au B.M.G. de vastes concessions qui balaient tous les droits antérieurs des artisans. Ces mesures vont en outre permettre au B.M.G. de se procurer aisément la main-d'œuvre dont il a besoin pour mener à bien son entreprise : de nombreux manœuvres vont ainsi être embauchés à titre de salariés dès 1950, et il ne restera plus qu'environ un millier d'orpailleurs dans tout l'Inini. Pourquoi les orpailleurs sont-ils nombreux à accepter la condition de manœuvre si longtemps refusée, plutôt que de recourir à la solution pourtant bien connue du maraudage ? Le phénomène a une double dimension objective et subjective. Voyons tout d'abord quelles sont les possibilités de résistance : elles sont très réduites. La situation globale a changé par les faits successifs de la guerre et de la départementalisation. En bloquant les importations en provenance d'Europe, en provoquant la réduction du nombre des mineurs, la guerre et l'occupation ont figé les rouages de la précédente organisation commerciale ; pour se reconstruire, cette dernière aurait besoin d'une reprise préalable de l'orpaillage donnant lieu à une remontée parallèle du nombre des mineurs. Mais l'intervention du B.M.G., en liaison avec le processus de départementalisation, infléchit l'évolution dans un tout autre sens : à l'inverse de la plupart des concessionnaires antérieurs, pour lesquels la relation commerciale avec les orpailleurs était un moyen efficace et sans risque aucun, de devenir exportateur d'or, le B.M.G. loin de favoriser l'orpaillage, veut promouvoir l'exploitation industrielle et conduire les sociétés privées intéressées par les nouvelles perspectives guyanaises, à investir dans ce domaine. Notons au passage qu'on a là l'une des premières manifestations de la politique départementale, caractérisée, entre autres, par la périodicité de ses grands projets de mise en valeur des ressources de la Guyane. L'entreprise du B.M.G., comme tant d'autres par la suite, tournera court : sans exclure entièrement des possibilités d'exploitation industrielle, les résultats de ces travaux de recherche [1] n'encourageront pas les exportateurs de capitaux français, plus soucieux d'investir en Afrique et dans tous les pays où leurs bénéfices se trouveront renforcés par l'existence d'une main-d'œuvre nombreuse et bon marché. Car il faut préciser que la départementalisation amène une élévation rapide des salaires. Nous analyserons ultérieurement le problème du coût de la main-d'œuvre en Guyane devenue D.O.M. Pour ce qui est des orpailleurs, cette élévation se traduit par la baisse de la valeur salariale de l'or ; toutefois, la réduction durant la même période du coût des transports vers l'intérieur, due en particulier à la généralisation de la motorisation des canots, empêche le pouvoir d'achat en forêt de la poudre d'or de baisser dans les mêmes proportions. Il s'avère cependant que les salaires pratiqués par le B.M.G. sont souvent plus hauts que les revenus auxquels peuvent

(1) *Ils montreront que toutes les régions géologiquement favorables à l'or, sont celles que les orpailleurs ont activement exploitées, ce qui veut dire d'une part que les chances d'autres découvertes sont très minimes, d'autre part que bien que pouvant traiter rentablement des teneurs beaucoup plus faibles, l'extraction industrielle réduite aux gisements déjà travaillés par les artisans, doit nécessairement buter à brève échéance sur le problème de l'épuisement objectif de ces gisements.*

encore prétendre les petits orpailleurs. N'oublions pas que ces derniers sont rejetés sans rémission vers des zones de plus en plus lointaines, par l'intrusion du Bureau Minier qui sait faire immédiatement preuve de présence en forêt, et en premier lieu dans les villages miniers assez proches du littoral où a dû se concentrer la majeure partie des orpailleurs, et où il trouve finalement rapidement des recrues. Il faut ici en venir à un autre aspect de la question : il semble en effet que l'essentiel des manœuvres ainsi embauchés soit constitué de jeunes. Ces jeunes n'ont le plus souvent connu de l'orpaillage que la période régressive de la guerre ; en comparaison de ce passé difficile dont les répercussions sont encore sensibles, l'idée d'un revenu stable, et qui peut leur paraître alors élevé, peut exercer sur eux un certain attrait, auquel les plus vieux, ceux qui ont connu les conditions d'avant-guerre et qui n'ont peut être pas renoncé à l'espoir de quelque découverte, semblent au contraire vouloir résister. Mais au fur et à mesure de l'augmentation de ses effectifs de prospecteurs salariés, le B.M.G. va se déployer sur les zones aurifères, et les maraudeurs devront reculer vers les zones périphériques où ils ne pourront plus trouver de placers exploitables à l'aide des techniques artisanales, où de surcroît ils n'auront aucune facilité de ravitaillement, étant donné leur éloignement et la réduction du trafic commercial. S'estimant chassés par le B.M.G. des lieux qu'ils avaient jusqu'àlors toujours pu, souvent illégalement, exploiter, les maraudeurs seront progressivement contraints à regagner les bourgades du littoral.

On voit que l'implantation du Bureau Minier marque la fin irrémédiable de l'orpaillage. Frappés par l'aspect direct et sans nuance de cette intervention, les derniers orpailleurs la rendront pleinement et exclusivement responsable de la chute des activités minières artisanales. Le phénomène est cependant plus complexe : il s'inscrit dans le contexte du changement de la situation politico-économique globale, changement déjà amorcé avant que n'interfèrent les mesures de la départementalisation. Nous avons fait plus haut allusion à la régression du commerce, axe autour duquel fonctionnait antérieurement toute l'économie guyanaise. Pour être conjoncturelle, cette régression n'est pas un simple produit de la guerre : celle-ci ne provoque que la manifestation anticipée et accélérée d'un processus inéluctable de par la nature même de l'organisation instaurée par les gros négociants. On sait que cette dernière est régie par l'opportunisme, son principe constitutif étant la production indirecte d'or par le truchement des orpailleurs, c'est-à-dire la volonté de tirer un maximum de profit des gisements guyanais sans courir le risque d'un investissement coûteux. Son évolution suit le cours de deux variables complémentaires : le volume des exportations d'or lié aux possibilités de l'extraction artisanale ; le volume des importations lié aux besoins de la consommation locale. Après avoir atteint un palier maximal à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, les exportations d'or décroissent sensiblement à partir de 1919-1920. Le nombre des orpailleurs se maintient cependant durant encore quelques années aux alentours de 10 000. Ce décalage correspond à celui qui s'instaure entre les conséquences objectives du non-renouvellement des grandes découvertes, et ses plus lentes répercussions psychologiques : alors qu'entre 1920 et 1930 la production d'or n'est plus grosso modo que la moitié de ce qu'elle était au cours des 25 années précédentes, les orpailleurs conservent l'espoir de trouver de nouveaux gisements, comme l'atteste le niveau constant des mouvements de maraudage. Les désillusions de bon nombre d'entre eux n'influeront sur la courbe des effectifs d'orpailleurs qu'à partir de 1930

date à laquelle commencera la diminution progressive du chiffre de population minière et générale. Qu'advient-il de l'organisation commerciale après 1920 ? Si la production d'or baisse, la demande de vivres et de produits manufacturés se maintient. Le volume des importations ne peut toutefois compenser cette constance des besoins qu'à condition de pouvoir être rémunéré par les consommateurs. Mais le pouvoir d'achat de l'or n'a pas suffisamment augmenté pour pallier la question. C'est dans ce contexte que doit être située l'intervention des activités forestières annexes, du point de vue de la main-d'œuvre que nous avons plus haut laissé de côté. Les sociétés de commerce ou les entreprises qui montent alors ici et là des petites exploitations de bois de rose ou de bois de scierie, doivent embaucher des ouvriers pour faire fonctionner les machines, ainsi qu'un certain nombre de travailleurs à la tâche pour assurer le ramassage en forêt des bois à traiter. La faible envergure des exploitations en cause ne demande pas que ces travaux fassent l'objet d'emplois réguliers à temps complet : il s'agit plutôt de contrats temporaires, réunissant des équipes de travailleurs pour des tâches délimitées. Les Noirs Réfugiés Saramaka ont traditionnellement vocation de bûcherons ; certains d'entre eux vont donc pouvoir s'embaucher. Mais le trafic avec l'intérieur demeurant très intense, beaucoup d'entre eux continueront à exercer de préférence le métier de canotier. Aussi, au début, c'est parmi les orpailleurs que les sociétés recruteront principalement la main-d'œuvre fluide nécessaire à leurs usines et chantiers forestiers, et dont le plus souvent la rémunération portera en large partie sur des vivres et autres biens de consommation. L'organisation commerciale pourra ainsi se maintenir à un certain niveau de prospérité pendant une vingtaine d'années. Pourtant, à partir de 1930, le nombre des mineurs commence à diminuer : quelque 50 % des immigrants [1], déçus de ne pouvoir plus tirer des placers guyanais que de quoi subsister modestement, vont regagner progressivement leurs pays d'origine. Mais s'il n'est plus question de faire fortune en quelques mois, ceux qui restent voient leurs conditions d'existence s'améliorer de par l'augmentation du pouvoir d'achat de la poudre d'or : les habitudes de consommation s'enracinent sous le contrôle accru des concessionnaires/commerçants, ce qui se traduit, compte tenu du fait que la désarticulation de la production vivrière locale atteint alors son paroxysme, par la perpétuation d'un fort volume d'importations.

En arrière plan de cette prospérité maintenue au cours des deux décennies précédant la seconde guerre mondiale, figurent les prémices de la régression. En réalité, cette période est celle où se cristallise tout l'artifice de la situation socio-économique. Il faut replacer ici l'enjeu guyanais dans son articulation au capitalisme européen. Le désintérêt des gros capitaux vis-à-vis des ressources guyanaises est un élément quasi constant de l'évolution de la situation d'orpaillage. On doit toutefois en exclure la période où se place l'entreprise de Galmot. La fulgurante ascension de ce dernier ne peut en effet s'expliquer qu'en fonction des modifications momentanées du contexte local. Les travaux de l'ingénieur Levat ont permis d'introduire, après 1900, l'utilisation des grosses dragues métalliques de l'époque. Les débuts étaient prometteurs : les dragues mises en

(1) *Ce pourcentage est très approximatif : il faut tenir compte du fait que la mortalité parmi les orpailleurs de l'intérieur guyanais, aux conditions de vie et de travail particulièrement rudes à cette époque où les placers ne se renouvellent plus, est extrêmement forte, tandis qu'inversement, si elle tend nettement à diminuer, l'immigration n'est pas encore négligeable.*

place sur les fleuves ont connu pendant quelque temps de forts rendements. Il y avait aussi l'importance relative de la production tirée des premières exploitations systématiques de bois de rose. Ces résultats n'ont pas manqué d'attirer l'attention des grosses sociétés capitalistes qui ont alors pu songer à renforcer leurs timides investissements. Mais les essais tournent vite court : les dragues qui ont rapidement épuisé les gisements pour lesquels on les avait montées, ne sont pas fonctionnelles hors des larges plans d'eau, et s'avèrent finalement mal appropriées à la nature de la majorité des placers guyanais ; les fûts de bois de rose commencent à se faire rares... Les ressources guyanaises sont dès lors définitivement vouées à l'exclusivité de l'exploitation artisanale. A partir de 1920, les quelques grosses sociétés capitalistes qui s'étaient préalablement intéressées aux nouvelles perspectives présumées de la colonie, s'en détournent progressivement, abandonnant même aux gros négociants locaux, que de toute façon elles contrôlent en amont, le trafic commercial auquel échoit désormais le rôle de récupérer tout l'or des orpailleurs comme au temps précédant les tentatives d'industrialisation mécanisée. La structure économique se sclérose donc dans l'artifice d'une organisation commerciale omnipotente, excluant tout investissement productif. La baisse de la production d'or amène de surcroît le resserrement de la concurrence entre les firmes locales : les plus indépendantes, les plus faibles aussi, doivent peu à peu réduire leurs activités sinon fermer leurs portes, tandis que se renforce le monopole de certaines maisons qui parviennent ainsi à préserver le volume de leurs affaires, et qui pour autant prennent en main l'exploitation des ressources forestières à titre d'activité annexe, ce qui leur permet de faire toujours fonctionner à plein rendement leurs filiales côtières et leurs réseaux de l'intérieur, et en outre de juguler l'éventuel développement à partir de ce secteur de quelque nouvelle entreprise susceptible de devenir ensuite commercialement compétitive.

En d'autres termes, l'organisation commerciale qui n'a évidemment cure des intérêts propres à la Guyane, sait demeurer prospère au cours de la période 1920-1939, par-delà la chute de la production aurifère et la diminution du nombre des orpailleurs, en jouant sur le double renforcement de sa position monopolistique et de l'artifice structurel qui en découle. Mais par là même, tout se passe comme si les gros négociants qui, par leur articulation au monde capitaliste européen, sont parvenus à dominer la scène politico-économique locale, ne disposaient d'autre stratégie pour se maintenir aussi longtemps que possible au plus haut niveau, que celle provoquant l'accélération du processus de leur propre dégradation : ne pouvant plus en effet ignorer les indices d'épuisement, à échéance, des gîtes aurifères, ils n'envisagent cependant aucune solution radicale de reconversion, comme le prouve leur rejet au second plan des activités forestières. Il est certain qu'en précipitant les événements, la guerre les surprendra ; mais la contradiction que traduit leur indéniable imprévision, est en fait inhérente à l'opportunisme qui caractérise leur organisation et qui, par son refus du risque de tout investissement productif, la condamne à devoir un jour ou l'autre disparaître.

Quels sont finalement les premiers fondements de la crise économique dont la fin de l'orpaillage va amener les manifestations ? Pour être déterminant, le phénomène d'épuisement tendanciel des placers n'est jamais que la toile de fond sur laquelle évolue la non moins déterminante structure socio-économique liée aux privilèges acquis par une minorité de négociants sur la base de leur

collusion avec l'Administration coloniale. Cette structure trouve sa justification dans la prospérité qu'elle entraîne, mais à partir de laquelle elle ne cesse de renforcer le fonctionnement artificiel de l'économie guyanaise : elle contient donc en elle-même toutes les potentialités de la future crise. Seul ce contexte permet de comprendre la résonance véritable que vont prendre les événements décisifs de la seconde guerre mondiale dans ses répercussions locales, puis du passage au statut départemental. La guerre est l'épreuve qui vient révéler prématurément tout l'artifice de la situation guyanaise : en provoquant l'arrêt des rouages mis en place par la classe dominante, elle met à nu l'entière dépendance de la colonie vis-à-vis de l'extérieur en général et de sa métropole en particulier, c'est-à-dire qu'elle fait soudain apparaître le profond démantèlement économique dont la prospérité antérieure n'était qu'un masque trompeur ; en engendrant une profonde pénurie qui ramène les orpailleurs vers le littoral et conduit la moitié d'entre eux à abandonner complètement le travail de l'or pour chercher des moyens de subsistance dans les bourgs et les villes, elle met en cause la relation orpailleur/commerçant, et par là-même ébranle le principe fondamental du système dont elle a déjà figé les rouages. Au sortir de la guerre, la question de l'orpaillage ne se pose dès lors pas en termes de reprise : c'est à une totale reconstitution du système que les négociants doivent faire face. Encore leur faudrait-il pour autant retrouver les conditions matérielles, idéologiques et politiques adéquates. On sait que la dégradation des conditions matérielles rendrait nécessairement éphémère l'exacte reconstitution du système antérieur. Les conditions idéologiques, quant à elles, sont pour le moins incertaines : après avoir cessé pendant cinq ans d'être le médiateur indispensable à la réalisation de l'individualisme, le négociant peut-il récupérer aisément cette position, alors que la population continuant à vivre directement ou indirectement de l'or ne représente plus désormais qu'une minorité et que l'espérance de découvertes est trop faible pour donner à compter sur quelque nouvelle ruée ? Pour se réaffirmer en tant que classe dominante, les négociants n'ont d'autre solution que celle d'une reconversion. Mais de quel type de reconversion peut-il s'agir ? La stratégie des négociants en cause est limitée sur deux plans essentiels : celui de l'assise idéologique et celui des moyens de financement. L'individualisme, nous le verrons plus loin, demeure le principe fondamental de l'idéologie créole. A moins que d'avoir recours à la coercition — ce qui nécessiterait une réactualisation immédiatement efficiente de leur collusion avec les instances administratives lesquelles sont à ce moment en pleine mutation alors que parallèlement la classe des négociants ne peut s'imposer à ce niveau par une domination qu'elle cherche précisément à reconstruire —, les négociants se trouvent paradoxalement enfermés dans le cadre de la stratégie qui les a portés au pouvoir, celle de la médiation dont ils ont si bien su inscrire la nécessité dans l'idéologie créole transformée par leurs soins en idéologie exclusivement individualiste. Par ailleurs, les firmes guyanaises auxquelles les grosses sociétés capitalistes ont laissé prendre 20 ans plus tôt le monopole du trafic local pour se réserver un simple contrôle indirect, ces firmes, qui ont une envergure somme toute assez modeste et qui ont subi de sérieux préjudices durant la guerre, n'ont plus les moyens personnels d'un investissement lourd. Cette double barrière réduit donc les négociants à ne pouvoir mettre en œuvre qu'une reconversion mitigée : accentuation de la part des activités forestières, mais dans une entreprise restant axée sur la relation commerciale avec la population de l'intérieur, celle-ci incluant toutefois à côté

des orpailleurs, les nouveaux bûcherons et travailleurs divers employés dans les industries du bois.

Pourquoi les négociants qui ont su maintenir leur domination pendant si longtemps, se trouvent-ils réduits à leur propres moyens pour tenter de recouvrer leur position de classe dominante ? Intervient ici le phénomène de la départementalisation qui, dans un premier temps, semble désavouer les principes qui ont assuré jusqu'à la guerre la domination des négociants. L'analyse du processus de départementalisation fera l'objet d'un développement ultérieur ; il nous faut cependant en préciser ici rapidement quelques éléments. Le statut départemental veut se présenter comme un changement radical par rapport au statut colonial. Pour que cette volonté soit crédible, il ne suffit évidemment pas de changer les noms des divers organismes administratifs, ni même d'en créer quelques autres ; il faut aussi jouer, au moins en apparence, sur la structure politico-économique du pays. C'est justement ce à quoi correspond le premier grand projet de mise en valeur des ressources minéralogiques du sous-sol guyanais. Pour ce qui est de l'or, ce projet ne dépassera jamais le stade des recherches. Néanmoins, avec l'implantation du B.M.G. et les mesures administratives dont ce dernier bénéficie pour que soit « libérée » la main-d'œuvre qu'impliquent ses vastes prospections, est affirmé le désir de promouvoir le « décollage » économique de la Guyane par le biais d'une industrialisation de l'extraction aurifère dont les soins seraient confiés, tous atouts en main, aux grosses sociétés capitalistes pouvant dès lors apporter sans risque les investissements indispensables à la réalisation du décollage visé. Ce plan est en fait l'une des manifestations que prend au début la politique d'intégration inhérente à l'idée de départementalisation : alors qu'auparavant l'administration coloniale assurait la domination de la classe des négociants locaux, en fonctionnant comme superstructure du mode de production spécifique à la Guyane, l'administration départementale désormais totalement confondue avec l'État français essaie au contraire, dans un premier temps, de fonctionner comme superstructure du mode de production capitaliste tel qu'il est alors en vigueur en métropole et tel qu'on voudrait le voir s'imposer en Guyane. Ce projet échouera : les capitaux européens ne viendront pas s'investir dans les mines d'or de l'Inini, et la politique d'intégration devra prendre une autre tournure, celle de la pleine appartenance à la société de consommation, où les anciens négociants, tout au moins certains d'entre eux, ainsi que de nouveaux retrouveront une place privilégiée. Il n'empêche que la politique élaborée par le gouvernement français au cours des premières années de la départementalisation de la Guyane qui intervient au moment où se pose le problème de la reconstruction d'après-guerre (1947) accélère de façon décisive la liquidation de l'orpaillage et de son organisation commerciale. Ainsi est sans doute libérée la main-d'œuvre que l'on destine à la future industrialisation ; mais comme le projet ne débouche finalement sur aucune réalisation concrète, reste ouverte la question cruciale de la reconversion de l'économie guyanaise, tandis qu'éclate plus particulièrement celle de la réinsertion massive et immédiate, dans d'autres secteurs d'activités, de tous ceux qui antérieurement vivaient directement ou indirectement de l'orpaillage.

La crise latente engendrée et entretenue par la précédente prospérité affairiste entre dès lors dans sa phase manifeste. Elle est à la mesure du sous-développement, trop longtemps occulté, de l'économie guyanaise. Où en est cette dernière au sortir de la guerre ? On sait les conséquences sur les autres

secteurs d'activité de la polarisation des intérêts autour de l'or. Encore faut-il ajouter que cette polarisation n'a pas même pu susciter la mise au point d'une infrastructure de communications moderne : les villages miniers et leurs comptoirs commerciaux étant situés le long des fleuves, ceux-ci sont demeurés les voies exclusives de pénétration vers l'intérieur, la dimension artisanale de l'extraction aurifère se contentant des liaisons par canots et de l'organisation, certes sûre et efficace à son niveau, des canotiers Saramaka ; de possibilités techniques limitées, le port de Cayenne est resté, malgré une insuffisance que n'ont pu pallier les dragages successifs, l'unique lieu d'accostage aménagé aux navires marchands d'un certain tonnage ; une seule route, en partie due à un travail pénal effectué dans des conditions lamentables, a été ouverte sur le littoral, entre Cayenne et le Maroni. Aussi, dans ce tableau, n'y a-t-il guère qu'un point positif à signaler, lequel doit d'ailleurs être mis à l'actif des Américains : la construction en 1943 d'un aéroport à caractère international, situé à une vingtaine de kilomètres de Cayenne, vers l'intérieur.

Le constat de ce profond sous-développement, déjà lourd de conséquences en lui-même, doit de surcroît être replacé dans le contexte mondial de l'époque, celui du milieu du XXe siècle. Incluse, de par sa relation privilégiée avec la France, dans un système politico-économique où les lois du marché sont dictées par les monopoles capitalistes, la Guyane ne saurait avoir le choix de ses moyens de développement ; elle est enfermée dans une alternative tranchée : soit entrer pleinement dans le système en devenant un lieu de réalisation du mode de production capitaliste, mais pour autant faire preuve de qualités compétitives dans le secteur d'expansion choisi, soit continuer à être un îlot improductif, mais objet d'une assistance lui permettant de demeurer dans ledit système par le maintien, voire le renforcement artificiel de sa participation à la société de consommation « occidentale ». Nous ne faisons ici que dessiner très succinctement les lignes d'une analyse dont les fondements apparaîtront mieux à travers l'étude détaillée du processus de départementalisation et de ses implications (IIIe partie) ; mais il nous semble indispensable de replacer par cette ébauche, dans un ensemble signifiant, les modalités de la crise durant cette phase manifeste dont nous essayons de rendre compte.

Existe-t-il en effet, au niveau du premier terme de l'alternative, des secteurs pouvant servir d'amorce au décollage de type capitaliste ? Les ressources naturelles du pays sont sans doute considérées comme multiples, mais faute de prospections sérieuses, la plupart d'entre elles ne représentent alors que les potentialités d'un avenir dont il faut préalablement construire les bases. Seuls deux domaines sont quelque peu connus de par l'expérience passée : l'agriculture de plantations et l'or. Difficilement envisageable du seul fait de la nombreuse main-d'œuvre à trouver — la Guyane compte moins de 30 000 habitants après la guerre —, une reprise de la canne à sucre avec ses industries de transformation (sucreries, rhumeries) et des autres cultures tropicales d'autrefois (bananes, café, cacao...) est de toute façon hors de question en raison de la concurrence des Antilles et des colonies africaines, tandis qu'un essor des agrumes et du riz se heurterait vite à celle du Surinam... Reste l'or sur lequel se concentre en vain l'effort gouvernemental qui dès lors, en attendant que soient clairement distinguées les éventuelles autres possibilités de mise en valeur capitaliste, bascule nécessairement dans la voie du second terme de l'alternative. Quelles sont donc, après l'échec du projet d'industrialisation capitaliste et en l'absence de tout

autre plan d'aménagement, les facultés de réinsertion des anciens orpailleurs, colporteurs, revendeurs et autres Créoles auparavant inclus dans la structure régie par la minorité dominante des gros négociants ? Le problème est en fait exactement semblable à ce qu'il était au moment de la guerre, avec cette grande pénurie qui obligeait les gens à abandonner l'orpaillage et ses activités induites pour tirer leur subsistance du travail de la terre : depuis lors, un seul secteur productif s'avère toujours capable d'accueillir les bras désœuvrés par la fermeture des placers, celui de l'agriculture traditionnelle qui ne demande qu'un outillage technique des plus rudimentaires (sabre et hache) et peut s'exercer sans contrainte foncière le long du littoral où s'étendent les vastes terres défrichables du Domaine. Sans doute y a-t-il après la guerre le léger regain des industries forestières : cantonnées dans des limites quasi artisanales, elles n'offrent guère qu'un nombre très réduit d'emplois [1], nombre qui toutefois se maintiendra même après le repli des négociants. Il faut en effet préciser que la politique de départementalisation ne néglige pas l'intérêt du secteur forestier : son attention s'exprime dès 1949, par la création du Bureau d'Installation des Personnes Immigrées en Guyane (B.I.P.I.G.), organisme d'État chargé de faciliter l'implantation, dans la région de Saint-Jean du Maroni, de quelques familles d'émigrants d'Europe Centrale [2], et qui pour autant mettra en place une scierie [3]. 1952 amènera la création plus marquante du Bureau Agricole et Forestier Guyanais (B.A.F.O.G.) dont la mission, sur le plan forestier, sera d'apporter une meilleure connaissance des bois guyanais et de leurs possibilités d'exploitation [4], mais dont les effets ne se feront toutefois sentir que plus tard. Au moment qui nous intéresse, vers 1950-55, le secteur forestier en est donc encore au niveau des potentialités. Aussi, la reconversion ne semble bien ne pouvoir résider que dans la reprise du sabre d'abattis : certains devront effectivement s'y résoudre. D'autres vont en revanche pouvoir s'y refuser en choisissant d'aller tenter leur chance à Cayenne, ce nouveau chef-lieu de département soudain doté d'un secteur public à la mesure d'un statut qui, dans ce cas précis, l'assimile à n'importe quel autre chef-lieu et provoque en conséquence un accroissement considérable des emplois administratifs.

On conçoit aisément l'artifice auquel correspond la seconde réponse apportée au problème de la reconversion ; nous y reviendrons. Qu'en est-il cependant de la première ? La reprise de la culture sur abattis marque-t-elle à l'inverse la volonté de ce que l'on pourrait appeler une authenticité constructive ? Qui serait alors susceptible de mettre en œuvre une telle initiative ? Étant donné le contexte politique, le phénomène ne serait imaginable que s'il pouvait venir s'inscrire dans le cadre d'une stratégie d'opposition à la situation de dépendance, stratégie

---

(1) *Cela est essentiellement vrai pour les Créoles qui ne s'embauchent dans les diverses petites scieries, qu'en qualité d'ouvriers (manœuvres sur les machines, scieurs de long). En revanche, ces industries représentent un réel secteur de reconversion pour le groupe restreint des Saramaka. La fermeture des placers amenant la fin des activités de canotage, certains Saramaka rejoindront le territoire tribal, mais ceux qui resteront seront encore assez nombreux pour se constituer en multiples équipes de bûcherons à la tâche, et ils sauront bientôt imposer leur maîtrise et leur organisation dans le domaine de l'abbatage, tout comme ils les avaient auparavant imposées dans celui du canotage.*

(2) *Installé dans les bâtiments de l'ancienne administration pénitenciaire, cet organisme comprendra quelque 200 personnes.*

(3) *Le fonctionnement en sera assuré par une quarantaine de travailleurs.*

(4) *Le BAFOG réalisera un certain nombre d'inventaires et créera une scierie expérimentale. A la suite de ses recherches paraîtra en 1960 un traité de* P. Bena *portant sur les* « Essences forestières de Guyane ».

traduisant la dynamique d'une prise de conscience collective ; faisant suite à tant d'années d'orpaillage accumulées sur les fondations du contre-esclavage, cette reprise ne peut avoir ce sens. En réalité, chaque réponse, quelle que soit la voie qu'elle emprunte, prend nécessairement d'abord la forme d'une solution individuelle : c'est l'aspect social de la crise.

L'ASTRUCTURATION SOCIALE

Nous venons de privélégier l'aspect économique de la crise dans sa liaison avec les structures politiques, mais tout au long des données exposées au cours de l'ensemble de cette deuxième partie, en apparaît l'indissociable dimension socio-culturelle. Les éléments en permettant l'étude ont donc déjà été présentés. Ils doivent être saisis en tant qu'expression d'une réalité dialectique, c'est-à-dire à travers une histoire marquée par l'articulation des situations successives d'esclavage, contre-esclavage, orpaillage et départementalisation, histoire au sein de laquelle doit être replacé le mouvement d'immigration et l'organisation commerciale dont il suscite l'avènement, dès lors facteurs déterminant inéluctablement la sclérose de l'idéologie créole dans un individualisme reflétant et véhiculant le nivellement culturel et l'astructuration sociale.

A la source de la crise est évidemment l'esclavage, ce rouleau compresseur des cultures et des organisations africaines. Mais condition première partagée par tous les Noirs du Nouveau Monde, l'esclavage ne saurait rendre compte à lui seul de la crise guyanaise dans le tour original qu'elle va prendre : il en est cependant le point de référence permanent. Résumons brièvement ce qui a été dit de la question. En regard du désarroi socio-culturel dont l'abolition provoque partout la manifestation, mais que généralement l'ordre chrétien et l'État capitaliste parviennent très vite à canaliser dans le sens d'une continuité à peine masquée par le changement juridique, la Guyane est après 1848 le théâtre d'une véritable révolution. De par le bas niveau de la christianisation antérieure [1], de par la faiblesse de l'occupation du sol par les colons et les particularités du milieu naturel, peut s'y élaborer et s'y réaliser une idéologie du contre-esclavage. Caractérisée par les difficultés et la lenteur subséquente du dépassement de la contradiction entre liberté individuelle et contrainte collective, cette idéologie est génératrice de crise, mais d'une crise transitoire et féconde puisqu'ouvrant le champ à la construction d'une nouvelle organisation socio-culturelle, authentiquement guyanaise. C'est alors qu'intervient l'orpaillage qui, en s'articulant étroitement à cette crise transitoire, la rejette à l'état latent en même temps qu'il l'enracine. On sait dans quel sens est irréversiblement infléchie l'idéologie guyanaise durant cette période, et le rôle joué par les négociants dans ce processus. Deux points sont à souligner, ce sont d'une part la façon dont les immigrants viennent participer audit processus, d'autre part la fonction de l'idéologie individualiste, non plus en tant que facteur des rapports

(1) *Exception faite, nous l'avons vu, du cas de Mana, où l'abolition n'apporte aucun changement, mais où la christianisation sans doute active, voit ses effets singulièrement pondérés dans la mesure où elle doit s'inscrire dans le cadre de l'apprentissage d'une libération imminente.*

sociaux où est pris l'orpailleur, mais en tant que pélude aux structures d'assistance portées par le statut départemental.

Chargés des mêmes aspirations qui ont ici amené l'élaboration de l'idéologie du contre-esclavage, les immigrants trouvent spontanément, dans la pratique de l'orpaillage à la manière guyanaise, l'expression d'une liberté dont beaucoup n'ont connu jusqu'alors que le nom. Mais en participant pleinement à un mode de vie et de travail construit à partir du seul principe individualiste, ils ne peuvent que renforcer ce dernier : ils amorcent donc cette transformation de l'idéologie guyanaise, ouverte malgré et par ses contradictions, en une idéologie qui, pour être plus largement partagée, prend déjà le chemin linéaire de la sclérose vers laquelle la conduira plus sûrement encore l'ingérence des négociants. Si ce qui fait l'identité créole est la commune condition servile antérieure, par sa nature même, cette identité exclut l'existence de tout autre substrat culturel commun : elle est avant tout l'expression d'une négation. Nous avons longuement parlé de cette négation (cf. chapitre premier), mais peut-être faut-il en expliciter davantage le contenu, pour voir quelles sont les limites où elle enferme l'identité ainsi exprimée.

On se rappelle que les Créoles ont perdu, avec le support du vécu, la mémoire collective africaine grâce à laquelle les Bossales ont su reconstituer des groupes capables d'arracher leur indépendance aux gouvernements esclavagistes. Pour le Créole qui a dû attendre qu'elle lui soit octroyée, la libération est nécessairement conçue comme l'inversion de la servitude. On peut donc déjà dire que la culture créole, dont l'émancipation permet la manifestation, se construit à partir de l'image négative de la culture imposée par les anciens maîtres blancs. Cette constatation ne suffit cependant pas à définir l'identité créole, ou plutôt risque d'en donner une idée inexacte : l'image en question ne saurait être partout la même, ni la culture à laquelle elle prélude en tant que noyau sur lequel viennent ensuite se greffer des novations, des adaptations, parfois des réminiscences africaines, et le plus souvent des redressements fortement suggérés par la classe toujours dominante des Blancs, redressements pouvant d'ailleurs à leur tour donner lieu à une dynamique contestataire [1]... Il faut en fait admettre qu'il y a autant de cultures créoles qu'il y a de lieux où elles ont pu éclore et se développer, et ce, en vertu d'une part de la diversité des cultures imposées pendant la servitude et de celle des bribes de passé africain que les maîtres ont laissé filtrer, d'autre part de la variation selon les régions des conditions de formation ante et post-esclavagistes.

Examinons le problème à partir du cas concret de la Guyane qui va justement être, avec l'avènement de l'orpaillage, le point de rencontre de trois « cultures » créoles : guyanaise, martiniquaise, sainte-Lucienne [2]. Qu'ont-elles de commun ? Placées sous tutelle française et catholique, la Guyane et la Martinique devraient logiquement être très proches culturellement : elles diffèrent néanmoins sensiblement. Les points de démarcation sont multiples, et nous nous contenterons de les évoquer rapidement. Joue tout d'abord le fait que la culture française et catholique de référence n'est imposée ici et là ni avec la

(1) *On peut citer, par exemple, le fait de chercher à reconstituer une mémoire africaine « historique », contre-type de l'héritage des Blancs dans l'affirmation d'une « négritude » dès lors pleinement partagée avec tous les autres Africains.*

(2) *Les autres cultures en présence étant trop faiblement représentées pour être prises en considération.*

même force ni selon les mêmes modalités : on a vu les particularités du régime servile en Guyane ; les grandes plantations antillaises où la main-d'œuvre servile est plus nombreuse et plus concentrée, font l'objet d'une attention plus suivie de la part des maîtres et de leurs régisseurs, ce qui se traduit par une contrainte culturelle beaucoup plus poussée. La remarque concernant le nombre et la concentration des esclaves martiniquais en regard de ceux de la Guyane est aussi à retenir du point de vue des éventuelles réminiscences africaines : peu nombreux et relativement dispersés, les esclaves Guyanais ont moins de facilité à conserver vivantes quelques bribes de mémoire collective africaine que n'en ont les esclaves martiniquais, lesquels en revanche, dans la mesure où ils sont plus étroitement surveillés, ne peuvent vivre ces bribes que dans la clandestinité [1]. Encore faut-il ajouter que la culture africaine « prédominante » (au sens ou l'entend Bastide) diffère, au moins à notre avis, dans chacun des cas — ici Fanti-Ashanti, là Fon [2] —, ce qui ne peut être que facteur d'hétérogénéité. Dès la période pré-formative s'opère donc une nette démarcation que ne pourra qu'accentuer la différence des conditions dans lesquelles seront vécus les lendemains de l'émancipation. Cette différence est trop connue pour qu'il soit utile d'y revenir, sinon pour noter que les possibilités guyanaises ouvriront momentanément plus le champ aux novations créatrices qu'aux redressements que devront à l'inverse davantage subir les Antillais.

Colonie anglaise marquée par une évangélisation de type protestant, Sainte-Lucie ne peut être que le lieu d'une culture créole spécifique par rapport aux deux précédentes, avec lesquelles elle ne partage pas non plus ses références africaines qu'elle tient des Kromanti. Territoire exigu où les grandes plantations regroupent une population servile puis ouvrière assez dense, cette île possède toutefois quelques points de convergence avec sa proche voisine martiniquaise : nous en verrons un peu plus loin la portée réelle. Une question doit au préalable être posée : dans cette différenciation que nous essayons de montrer, quel est le rôle joué par le fait que l'esclavage est aboli dans les colonies anglaises dès 1834 ? Cette question appelle deux niveaux de réponse, l'un général, l'autre circonstanciel. Si l'on se place au premier niveau ce décalage de quatorze ans est purement négligeable : il est trop court pour être notable en regard du temps long dans lequel se meut alors l'évolution culturelle. Prise au niveau circonstanciel, la réponse en revanche n'est pas aussi évidente.

Il faut ici en revenir à notre propos initial, à savoir les modalités du contact socio-culturel dont la situation d'orpaillage guyanaise devient le cadre. Deux séries d'éléments sont à retenir : d'une part ce contact s'opère dès les années 1870-80 et se poursuit pendant plus d'un demi-siècle, mais ce, dans les conditions particulières de l'immigration dont il est le produit, laquelle immigration d'autre part, bien que numériquement importante par rapport aux effectifs guyanais, n'en est pas moins marquée par le caractère progressif de ses débuts et surtout par la profonde instabilité que confère au groupe immigré le renouvellement périodique de ses sujets. Doit-on pour autant en conclure que le problème se pose en termes de contact inégal, la culture réceptrice étant en position

---

(1) *Ne peut-on ainsi expliquer pourquoi dans le premier cas ne survit qu'un folklore appauvri, tandis que dans le second se transmet tout un système de sorcellerie ?*

(2) *Le fait, nous l'avons dit, ne peut être affirmé impérativement, même pour les survivances Fon en Martinique.*

dominante ? Limitée aux deux premières décennies de l'immigration, époque à laquelle les immigrés sont minoritaires parmi les orpailleurs guyanais entre lesquels ils viennent peu à peu s'insérer, une telle proposition peut paraître justifiée. Mais comment les Sainte-Luciens peuvent-ils subir l'action dissolvante de la culture réceptrice, à partir du moment où ils constituent la grosse majorité des orpailleurs vivant dans l'isolement de l'intérieur ? En réalité, la proposition précédente ne peut être démontrée sans les corrections qu'implique la nécessité de dépasser la vision linéaire qu'évoque souvent ce type de formulation.

Le choix du concept de culture est un choix par défaut ; ce concept est particulièrement ambigu lorsqu'il est appliqué aux élaborations créoles telles qu'on peut les saisir dans cette situation de contact. L'exemple de la guyane tend à prouver que, vers 1880, ces élaborations sont avant tout des potentialités. Dans quelle mesure peut-on cependant étendre cette constatation aux cas antillais ? C'est à ce sujet que se pose le problème de l'antériorité de l'abolition de l'esclavage dans les territoires anglais : la construction de la « culture » créole n'est-elle pas plus avancée à Sainte-Lucie qu'en Guyane ? Pour répondre très précisément à cette question, il faudrait en avoir fait une étude directe, sur les lieux. Toutefois, un rapprochement peut utilement être fait avec Mana, où la libération commence dès 1838 : on sait le chemin parcouru en 15 ans par le groupe dans le sens de l'intégration à partir d'un certain nombre de valeurs pleinement partagées et assumées par ses membres, mais on sait aussi le rôle déterminant joué dans ce processus par la tutelle de la congrégation de Cluny, tutelle dont l'efficacité réside dans l'astucieuse utilisation de la notion de liberté individuelle à l'intérieur d'un système d'encadrement qui en assure la maîtrise. Comparé cette fois aux autres formations guyanaises, le cas de Mana tient indéniablement l'accélération du processus de construction créole, de l'existence et de l'efficacité de cette tutelle : même à une échelle beaucoup plus réduite, le facteur temps ne semble être important qu'en fonction de la manière dont il est, si j'ose dire, « rempli ». A Sainte-Lucie, l'émancipation fait passer le Créole d'une contrainte à une autre, sans que soit introduit dans la seconde formule l'utilisation de la notion de liberté individuelle : à l'inverse du libérable mananais, l'ex-esclave de Sainte-Lucie n'entre pas en possession de ses moyens de travail en devenant un homme libre, il demeure au contraire aussi totalement assujetti à l'ordre économique imposé par la classe toujours dominante des planteurs (1). Limité au seul domaine juridique, le changement de son statut s'avère donc à bien des égards une pure fiction. Sans doute est-il désormais libre de refuser le contrat de travail salarié que lui propose son ancien maître. Mais ce refus implique qu'il quitte les lieux où il a jusqu'alors vécu : en bref, la liberté ne peut pleinement se réaliser pour lui que par le départ. Le fait n'est pas spécifique à Sainte-Lucie : il vaut aussi dans toutes les Antilles, et même dans la plupart des cas guyanais. Cependant, dans les îles antillaises, les conditions écologiques et la structure foncière font que le départ des plantations ne peut concerner que le plus petit nombre. Pour tous les autres, la libération ne correspond qu'à la perpétuation d'une contrainte qui n'a fait que changer de nom, et qui ne laisse pas suffisamment de place à la réalisation de la liberté individuelle pour

(1) *On sait que les Libérés de Mana demeurent également soumis à la tutelle de la congrégation, mais la contrainte, on l'a vu, emprunte un chemin original qui passe précisément par la possibilité de réaliser matériellement la liberté nouvelle, par l'accession à la « propriété » d'une petite parcelle.*

être rapidement reprise et assumée par ceux qui en font l'objet. Car n'oublions pas que cette liberté individuelle n'est pas seulement l'unique terme par lequel le Créole peut traduire l'émancipation qu'on lui octroie, c'est aussi le sens que prétendent lui donner les diverses autorités coloniales : l'organisation socio-culturelle vers laquelle les autorités coloniales et la classe dominante de chacune de ces îles tentent d'orienter les élaborations créoles est marquée par une profonde distorsion entre *idéologie* et *pratique*, la classe dirigeante tentant de faire oublier la quasi-négation sur le plan de la pratique de la liberté individuelle octroyée aux Créoles, par son exaltation sur le plan idéologique, exaltation qui peut devenir fonctionnelle dans la mesure où elle est utilisée comme élément d'un ensemble idéologique plus vaste, celui de la religion chrétienne. L'efficacité d'un tel système n'est pas à démontrer. Il semble toutefois que durant sa période de mise en place nécessairement longue, il laisse subsister une faille importante en favorisant le maintien de la notion de contre-esclavage, sans lui donner la possibilité de se réaliser concrètement : il ouvre ainsi la porte à l'émigration [1] grâce à laquelle le Créole antillais va pouvoir trouver les moyens de cette réalisation, sans pour autant contredire l'élaboration socio-culturelle dont lui-même et son groupe d'origine sont porteurs.

Qu'en est-il dès lors du contact qui s'opère dans le cadre de la situation guyanaise d'orpaillage ? Celle-ci n'est-elle pas justement le lieu privilégié où chacun va pouvoir trouver l'expression tangible de ce qui fait l'identité créole ? Puisque chaque culture créole porte, dès les premiers instants où elle peut se manifester, les germes de sa future différenciation, cette identité ne réside-t-elle pas dans l'unique fait de la commune conception individualiste de la libération ? Cette conception individualiste n'étant pas encore dépassée à ce stade de potentialités où en sont alors les formations créoles dont émanent autochtones et immigrants en présence, l'orpaillage n'en offre-t-il donc pas à chacun la même possibilité de réalisation ? Ainsi, à l'inverse de ce qui apparaissait à travers la formulation en termes culturels, l'orpaillage ne doit pas être considéré comme le cadre d'un contact inégal entre Guyanais et Antillais, mais plutôt comme celui d'un contact réducteur, chacun n'y apportant que ce qu'il a de commun avec les autres, cet individualisme essentiel dont il n'a pu auparavant trouver la réalisation, ou dont il croit trouver une meilleure formule. L'individualisme n'exclut sans doute pas son contraire, les paysans guyanais en ont fait l'expérience aux lendemains de l'émancipation. Mais en favorisant la compétition et l'isolement dans le maraudage, la ruée des immigrants limite de plus en plus les possibilités de reconstitution de cette unité dynamique : c'est en ce sens qu'elle amorce la sclérose de l'idéologie du contre-esclavage, sclérose qui entraîne forcément celle de la construction socio-culturelle.

Le phénomène, on l'a dit, sera irréversiblement renforcé avec l'intervention des négociants. Un fait est encore à noter à ce propos, bien que celui-ci ait fait l'objet de longs développements sur lesquels nous ne reviendrons pas. Se pose en effet la question des modalités du contact entre les immigrants antillais et les orpailleurs présents en Guyane vers les années 1920-1925 [2]. On ne saurait

(1) *Encore faut-il bien sûr que joue pour ce faire un phénomène d'attraction extérieure.*

(2) *A cette époque, le nombre des orpailleurs vivant dans l'intérieur guyanais se situe encore aux alentours de 10 000, l'immigration continuant à l'alimenter régulièrement en remplacement de ceux qui partent.*

en effet soutenir qu'à cette date les formations socio-culturelles antillaises de référence en soient toujours au stade des potentialités. On peut par ailleurs considérer que, motivée par l'aggravation des conditions de travail (apparition du chômage), l'émigration de l'Antillais n'est désormais plus obligatoirement le choix de la réalisation de la liberté individuelle en opposition à la contrainte du travail salarié, le dépassement de la contradiction ayant logiquement dû déjà intervenir par le biais du large partage de l'idéologie chrétienne [1]. Ne peut-on alors reprendre la formulation culturelle de la question du contact, celui-ci apparaissant toujours comme inégal, la culture véhiculée par les immigrants (il s'agit presque exclusivement ne l'oublions pas, de Sainte-Luciens) étant cette fois en position dominante en regard de la sclérose de la culture réceptrice ? Là encore cette formulation ne peut s'appliquer à la réalité qui se présente, en fait, sous une forme presque diamétralement opposée. Car indubitablement le contact demeure aussi réducteur qu'à ses débuts. La constitution de villages autour d'un noyau de bricoleurs le plus souvent antillais, la reprise d'une certaine vie familiale dans le cadre de ces villages de l'intérieur, ne doivent pas faire illusion, non pas tant d'ailleurs en raison du fait que les bricoleurs sont et demeurent jusqu'au bout minoritaires, qu'en raison de la structure dans laquelle le phénomène est inscrit. Dès l'instant où il devient orpailleur, et quel que soit pour autant son statut (bricoleur ou maraudeur), l'immigrant devient nécessairement un agent de la structure socio-économique dominée par les négociants, et par là même, tout comme ses prédécesseurs, un agent de l'idéologie individualiste qui justement exclut tout apport pouvant aller dans le sens de la construction collective.

On peut alors entrevoir l'ampleur des conséquences que prépare, de par son hégémonie, cette idéologie individualiste. Partant de l'idéologie du contre-esclavage dont la dynamique débouche sur une organisation socio-culturelle aux débuts nécessairement confus, mais pour ne privilégier qu'un terme de sa contradiction fondamentale et la priver ainsi de ses facultés dialectiques, l'idéologie individualiste devient en quelque sorte le moteur négatif de la précédente organisation dont, après avoir éliminé la confusion qui lui a donné prise, elle provoque et maintient la réduction. Reprise aussi bien par les orpailleurs immigrants de l'intérieur que par les Guyanais du littoral, elle sécrète un état général de vide culturel et de désarticulation sociale qu'il faut bien appeler état de crise. Cette crise n'est pas seulement le produit de l'idéologie individualiste ; elle en est également réciproquement le moteur, ou tout au moins un élément de celui-ci. Pour mieux comprendre la relation existant entre cet état de crise et l'idéologie individualiste, il convient de cerner cette dernière au-delà de sa fonction de condition nécessaire à la production et à la reproduction des rapports sociaux ou sont pris les orpailleurs, car il s'avère qu'elle n'est pas neutre quant au devenir de la Guyane, devenir dont l'orpaillage n'est cependant qu'un moment.

Retenons de l'intervention des négociants, sous sa forme médiation/domination, les phénomènes de compétition individuelle et de consommation de produits importés, sur lesquels, par le biais de la relation personnalisée, lesdits négociants peuvent directement agir pour s'assurer plus efficacement de la perpétuation de l'idéologie individualiste. Ces deux phénomènes correspondent

(1) *Le fait de l'émigration dans ses modalités individuelles, et le refus du travail salarié à la mine, tendent toutefois à prouver que le dépassement doit encore être assez précaire.*

aux deux pôles de la crise latente dont ils sont à la fois l'expression et le masque, pôle socio-culturel (absence de structures créoles de base) et pôle économique (sous-développement et dépendance vis-à-vis de l'extérieur). Cette crise peut demeurer à l'état latent aussi longtemps que son masque peut fonctionner, c'est-à-dire aussi longtemps que la prospérité affairiste peut en alimenter et en justifier les fondements. Mais cette prospérité émane elle-même de l'organisation des négociants, organisation dont les rouages et l'efficacité sont entièrement dépendants de l'idéologie individualiste en tant que support nécessaire à la relation personnalisée débouchant à son tour sur le jeu de la compétition individuelle et de la consommation de produits importés.

Qu'advient-il lorsqu'arrive la fin de l'orpaillage [1] ? L'écroulement de la prospérité affairiste qui est la raison d'être de l'organisation commerciale par l'intermédiaire de laquelle elle véhicule la crise qu'elle camoufle, cet écroulement peut-il amener la fin de la crise ? L'hypothèse apparaît absurde, et l'on saisit d'emblée que la crise va au contraire passer de l'état latent à l'état manifeste. Pourtant, en même temps que l'organisation des négociants et la prospérité, s'anéantissent les forces qui ont suscité et entretenu précédemment la crise. Est-ce à dire que cette dernière est douée d'une certaine autonomie ? En réalité, la crise n'est pas le seul produit de l'intervention des négociants, ou plus exactement, cette intervention n'aurait pu déployer ses forces déterminantes si elle n'avait pas eu la possibilité de s'insérer dans l'idéologie préexistante du contre-esclavage. Par ailleurs, les effets des forces ainsi déployées ne sauraient s'éteindre dès la disparition de celles-ci, le système ne pouvant s'arrêter qu'après avoir en quelque sorte épuisé l'énergie du dernier élan impulsé. Le phénomène doit alors être ramené à ce que l'on peut appeler l'inertie de l'idéologie individualiste, c'est-à-dire son incapacité à sortir de la sclérose où elle a été entraînée, sans intervention extérieure. La chute de l'orpaillage peut-elle jouer directement ce rôle d'intervention extérieure ? Livrée à eux-mêmes comme au lendemains de l'émancipation, les Guyanais finiraient sans doute par créer leurs propres moyens de dépassement, mais ce, obligatoirement à long terme, car il leur faudrait auparavant évacuer un siècle d'habitudes de consommation et de compétition individuelle. A court terme, cette chute ne peut qu'introduire la manifestation de la crise puisque l'idéologie individualiste persiste, sans toutefois plus pouvoir se réaliser, et par là même se reproduire naturellement, à travers la pratique confirmée de compétition/consommation.

En héritant du passé colonial cette dernière contradiction dont de surcroît elle concourt à précipiter l'apparition, l'Administration départementale va, de par sa nature même, se trouver dans une impasse dès l'instant où ses plans de développement industriel auront échoué : ne pouvant intégrer la Guyane au système métropolitain en y implantant le mode de production capitaliste, devant néanmoins maintenir l'ex-colonie à un niveau digne de sa puissance tutélaire et ne pouvant par conséquent laisser la crise se déployer, elle va devoir faire marche arrière et reconstituer la précédente structure en partie brisée par ses soins, en opérant les substitutions imposées par l'épuisement des placers.

---

(1) *On pourrait tout aussi bien situer la question au moment de la guerre qui marque en fait la première grande étape de la fin de l'orpaillage. Mais l'événement spécifique qu'est la guerre risque de jouer comme écran déformant les problèmes réels, et il semble préférable ici de n'en pas tenir compte, pour analyser la question au niveau de la fin de l'orpaillage en soi.*

La médiation de l'Administration va alors remplacer celle des négociants, la politique d'assistance reprenant le rôle antérieurement joué par la prospérité affairiste : seront ainsi jugulées les manifestations de la crise, mais seront parallèlement réunies les conditions de sa reproduction à l'état latent...

Troisième Partie

LA SITUATION DÉPARTEMENTALE OU LA REPRODUCTION MASQUÉE DE LA CRISE

6

Le statut de D.O.M.

L'organisation départementale

En mars 1946, l'assemblée constituante érige les quatre plus anciennes colonies françaises au rang de Départements d'Outre-Mer. Au premier janvier 1947, date à laquelle en intervient l'application, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion entrent donc dans une nouvelle ère de leur histoire, celle de la départementalisation [1].

La Guyane est dès lors dotée d'une organisation administrative calquée sur celles des départements métropolitains. Elle est administrée par un préfet assisté d'un conseil général élu, elle est représentée au parlement par un député et un sénateur, elle est découpée en arrondissements... Une première différence doit être notée à propos des pouvoirs du préfet et du conseil général, lesquels sont élargis à partir de 1960 [2]. Plus intéressante est la différence qu'il faut relever quant au découpage administratif tel qu'il restera en vigueur jusqu'à la réforme de mars 1969 : si le département est alors divisé en deux arrondissements, l'un d'eux seulement, celui de Cayenne qui regroupe les quatorze communes du littoral correspond à la norme métropolitaine. Le second, celui de l'Inini qui couvre tout l'intérieur du pays, se voit attribuer un statut particulier d'où n'est pas exclue toute trace de régime colonial [3]. La réorganisation de 1969 abolira

---

(1) *Les particularités de cette départementalisation sont toutefois reconnues très officiellement en 1959, par le passage de ces quatre « départements français » sous la dépendance d'un Secrétariat Général pour les D.O.M., lui-même dépendant d'un Ministère d'État chargé des D.O.M.-T.O.M.*

(2) *Le conseil général acquiert un droit de consultation sur toute législation devant être adaptée à la situation particulière de la Guyane, tandis que de son côté le préfet devient ordonnateur secondaire pour toutes les dépenses civiles de l'État, et coiffe « tous les chefs de service civils, et les représentants locaux des établissements publics ».*

(3) *De 1930, date de sa création, jusqu'en 1947, le « territoire de l'Inini » est directement placé sous l'autorité du gouverneur, celui-ci étant représenté sur place par des gendarmes auxquels sont attribuées les fonctions d'administrateurs. Avec la départementalisation, l'Inini devient un arrondissement possédant son budget propre ; il est administré par le sous-préfet de l'Inini qui réside sur la côte à Saint-Laurent du Maroni, et un conseil d'arrondissement contrôlé par le préfet ; il est divisé en cercles municipaux. Ces derniers n'ont pas d'organes d'administration propres ; le sous-préfet les contrôle en déléguant une partie de ses pouvoirs à des administrateurs désignés, sur sa proposition, par le préfet. En règle générale, ces administrateurs sont les commandants des brigades de gendarmerie des communes correspondantes ou des principaux centres. Ainsi le cercle de la Moyenne - Mana, par exemple, est administré par le comman-*

cette différence : l'Inini disparaîtra au profit d'une démarcation nord-sud, perpendiculaire à la côte et non plus parallèle, séparant le pays en deux nouveaux arrondissements aux statuts équivalents (1). Marquant un progrès dans le sens de la départementalisation, cette réforme, qui veut effacer les dernières traces manifestes de l'ancien statut colonial, aboutit en fait à une régression de la libéralité du système d'administration relatif aux populations dites « tribales » de l'intérieur (2), régression qui déjà à elle seule n'est pas sans marquer toute l'ambiguïté de la départementalisation.

---

dant de la brigade de gendarmerie de Mana, le cercle de l'Approuague par le commandant de Régina, le cercle de la Haute-Mana rattaché en 1965 à celui de la Haute-Approuague par le commandant de Saül (centre de l'intérieur) etc...

(1) *Le décret de 1969 définit 19 communes réunies en 16 cantons. L'arrondissement de Cayenne regroupe les 13 cantons de l'Est : quelque 36 500 habitants sur 50 000 km². Celui de Saint-Laurent regroupe les cantons de l'Ouest : à peine plus de 8 000 habitants répartis sur 40 000 km². Le premier dépend directement du préfet, le second de l'ex sous-préfet de l'Inini qui devient sous-préfet de Saint-Laurent. De nouvelles communes sont créées dans l'intérieur, et pour chacune d'elles un maire et un conseil général sont élus. Dans les communes préexistantes du littoral, la gestion communale est simplement étendue aux territoires anciennement Inini dont elles peuvent être agrandies. Toutefois, les administrateurs de cercles ne disparaissent pas totalement. Dans une première étape, ils prennent le titre de délégués préfectoraux. Leur compétence s'en trouve sans doute diminuée puisque les fonctions administratives sont désormais en grande partie dévolues aux institutions communales, mais leur rôle reste important : d'une part ils ont à conseiller les élus locaux inexpérimentés, d'autre part ils continuent en tant que représentants du préfet de Cayenne ou du sous-préfet de Saint-Laurent à assurer les services relevant du département ou de l'État. En décembre 1970, le système subit ses dernières modifications : les dispositions concernant les délégations préfectorales sont abrogées. Chaque cas doit désormais faire l'objet d'un arrêté particulier. Il en résulte que dans certaines communes, spécialement celles de l'intérieur nouvellement créées par le décret de mars 1969, les gendarmes anciennement administrateurs puis délégués deviennent « gestionnaires » (c'est-à-dire responsables de la gestion « des personnel et patrimoine mobilier et immobilier du département ou chargés du contrôle des populations tribales, ou chargés conjointement de ces deux fonctions »), tandis qu'ailleurs leurs attributions sont entièrement dévolues au seul organe municipal, même s'il y a présence, sur le territoire communal, de populations dites « tribales » (c'est par exemple le cas de Mana où les quelque 400 Indiens Galibi relevant autrefois de l'administration de l'Inini puis de celle d'un délégué préfectoral, dépendent aujourd'hui de la municipalité, ou encore celui d'Ouanary où dès 1969, les Indiens Palikour ont été rattachés à l'autorité du maire et du conseil municipal au sein duquel ont d'ailleurs bientôt figuré deux membres de leur groupe.*

(2) *A ce propos, on se reportera utilement aux divers écrits de* J. Hurault, *en particulier* « Français et Indiens en Guyane ». *Bien que la question des Noirs Réfugiés et des Indiens de Guyane française ne fasse pas l'objet de cette étude, nous ne saurions passer entièrement sous silence le sens et les conséquences sur ces populations du phénomène de francisation inhérent à la stricte application du statut départemental.*

En créant le territoire de l'Inini en 1930, la loi coloniale s'est contentée de définir une forme administrative sans en préciser le contenu juridique à l'égard des populations autochtones. Pour celles-ci, le nouvel ordre des choses ne s'est finalement traduit que par la simple reconduction tacite du statut de fait, lequel dit Hurault « *était celui de nations indépendantes sous protectorat* ». *N'étant pas citoyens français, Indiens et Noirs Réfugiés échappaient aux obligations de l'état-civil et à celles de l'impôt ; conservant leur entière autonomie dans le règlement des affaires intervenant au sein des groupes, ils n'étaient soumis à l'autorité du gendarme-administrateur qu'en cas de crime ou de délit les mettant en relation avec des gens de l'extérieur. Après la transformation du territoire en arrondissement (1951) successive à la départementalisation, le système de protectorat a subsisté sous le titre du statut particulier de l'Inini dans le cadre duquel le préfet reprenait très exactement les fonctions de l'ancien gouverneur.*

La départementalisation n'a donc d'effet sur l'administration de l'Inini qu'à partir du moment où ce statut particulier disparaît au profit de la généralisation du régime communal, c'est-à-dire avec la réforme de 1969. Pourquoi ce changement ? La question est double : elle concerne d'une part le rapport de la Guyane à l'État français, d'autre part celui des Créoles guyanais aux Indiens et Noirs Réfugiés. Comment l'idée de décolonisation, à laquelle d'État français veut faire correspondre sa politique de départementalisation peut-elle être crédible si la Guyane reste soumise à un régime de protectorat concernant sans doute une minorité démographique (3 000 personnes) mais portant sur près de 90 % de la superficie du pays ?, Dès lors, même si les rapports de l'Administration préfectorale vont dans le sens de l'adéquation du statut particulier de l'Inini à la situation et aux besoins des populations concernées, l'État peut-il sans se contredire rester insensible aux pressions des élus locaux lorsque ceux-ci dénoncent ce statut comme une survivance coloniale ? Comment pourrait-on faire admettre aux Guyanais le bien-fondé du maintien d'un protectorat entaché d'un paternalisme voyant, sur cet Inini où sont exclusivement concentrées les richesses potentielles du pays (bois, or, bauxite) et dont on veut imaginer qu'il sera nécessairement à l'origine du futur essor économique ? L'enjeu de la question, on le voit, dépasse le cadre des intérêts propres aux populations de

En sa qualité de département français, la Guyane est régie par un appareil administratif dont la lourdeur est d'autant plus remarquable qu'elle est sans commune mesure avec la faiblesse démographique du pays. Outre les organes d'administration judiciaire [1] et des unités de forces armées [2] dont la présence ne saurait manquer au tableau, outre les services préfectoraux dont la compétence est générale, on y trouve représentés tous les services extérieurs de l'État, soit une trentaine de services spécialisés [3]. Si l'on ajoute à cette longue liste quelques organismes parapublics [4] et si l'on rappelle que Cayenne où se situent les sièges de ces divers services et organismes, est un chef-lieu de 30 000 habitants où sont néanmoins concentrés — et ceci n'est évidemment pas étranger au « phénomène départemental » que nous décrivons — les deux tiers de la population totale du pays [5], on pourra se forger une première idée de l'ampleur de l'action qu'imprime nécessairement sur les structures socio-économiques de la Guyane, la pesanteur d'un tel appareil administratif.

---

l'intérieur, intérêts dont la majorité des Guyanais, il faut le reconnaître, ne semblent pas avoir cure, et qui en conséquence n'ont aucun poids face aux intérêts économiques de la classe dirigeante. Citons à ce propos quelques passages de Hurault (op. cit. supra) *: « Sous la pression du Conseil général, une série de mesures ont été prises depuis 1965 pour soumettre ces populations à notre loi et les « intégrer « à notre système socio-économique (...) Pendant plusieurs années, avec une grande discrétion, on accumula des jugements d'état-civil fondés sur de simples recensements, comportant la question « es-tu pour la France, pour le Brésil ou pour Surinam ? ». Question qui n'était pas susceptible d'inquiéter les intéressés, puisqu'ils se considéraient comme protégés français (...) Quand la population « francisée » eut été jugée suffisamment nombreuse le décret du 17 mars 1969 mit fin définitivement au régime de l'Inini (...)*

— La division en communes est irréaliste dans la mesure où elle ne tient aucun compte des réalités ethniques et de l'emprise effective des groupes sur le sol.

— Elle a été faite non dans l'intérêt des populations tribales mais au profit des hommes politiques locaux.

La création d'une commune n'est pas seulement pour ses « promoteurs » un succès partisan et un appoint d'électeurs, elle a des implications financières très importantes, car en l'absence (et pour cause) de toute source de revenus propres, ces communes ont droit à des subventions très importantes de l'État, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'anciens francs, au prorata de la population, qu'il importe de grossir par tous les moyens y compris le trucage des recensements.

Ces dépenses donnent lieu à toutes sortes d'avantages directs ou indirects pour les groupes politico-financiers qui se sont institués les protecteurs des communes dont rappelons-le, les habitants ne parlent pas français, ignorent tout de nos structures et sont totalement incapables de gérer l'instrument administratif mis théoriquement entre leurs mains.

D'une façon générale, les crédits énormes (36 millions d'anciens francs par an pour la « Commune de Grand Santi — Papaïston »), mis à la disposition de groupements primitifs vivant en auto-consommation, ne correspondent à aucun besoin et à aucune utilisation raisonnable (...) » (p. 300 à 303).

(1) *Soit un tribunal de grande instance, un tribunal de commerce, un tribunal administratif, un conseil de prud'hommes, tandis que les pourvois en appel impliquent la venue périodique de la cour d'appel de la Martinique.*

(2) *La Guyane est rattachée militairement au groupe « régional » Antilles-Guyane placé sous l'autorité d'un commandant supérieur interarmées qui réside à Fort-de-France (Martinique) et dont dépend le commandant militaire de la Guyane (un colonel). On y trouve deux camps émanant d'un régiment mixte formé en 1961 en Martinique, où les appelés sont affectés pour y faire un Service Militaire Adapté (S.M.A.) dont le double but se veut la formation professionnelle et l'aide technique* (cf. infra). *On y trouve également un groupement de gendarmerie dont le siège est à Cayenne mais dont les brigades sont dispersées sur tout le territoire. Récemment, une unité de la légion étrangère a été installée près de la base spatiale de Kourou.*

(3) *Dont deux directions régionales (forêts et mines), et une dizaine de directions départementales parmi lesquelles on peut citer l'agriculture, la construction, l'action sanitaire et sociale, la sécurité sociale, la police etc... Pour cette dernière, précisons qu'outre la direction départementale qui relève d'un commissaire central, il existe un service de sécurité urbaine dont est chargé un adjoint au commissaire, et un service de renseignements généraux.*

(4) *Il s'agit d'organismes de promotion technique et/ou de recherche, dont nous allons reparler au paragraphe suivant.*

(5) *Nous englobons pour ce rapport Cayenne et sa banlieue. Le chiffre donné correspond au recensement de 1967 qui faisait apparaître à peine 45 000 habitants pour l'ensemble du pays. D'après le dernier recensement la population actuelle est de l'ordre de 55 000 personnes.*

Le problème du développement et le rapport au secteur privé

La liaison entre le processus de départementalisation et la volonté de promouvoir un certain type (capitaliste) de « décollage économique » a été signalée à propos de la création en 1949 du Bureau Minier Guyanais (B.M.G.). Reste à préciser comment s'effectue l'évolution politico-économique de la Guyane durant ces 25 dernières années, celles au cours desquelles s'installent et se déploient les nouveaux rouages départementaux.

Cette évolution doit être abordée à travers l'analyse du mode d'interaction qui s'établit entre la théorie implicite à laquelle se réfèrent les différentes orientations de développement qui vont être successivement proposées, ces orientations qui sont explicitées comme étant les voies spécifiques du développement guyanais, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs ainsi visés et leurs résultats.

Une première illustration de cette interaction peut être rapidement donnée par le rappel de l'exemple du B.M.G. On sait que l'objectif de l'implantation de ce bureau est, tout au moins au niveau explicite, d'arriver à une connaissance plus systématique des ressources minières guyanaises, connaissance devant ensuite permettre de discerner les véritables possibilités d'exploitation « rationnelle » des gisements aurifères. On a donc ici le choix d'une orientation de développement qui se donne apparemment comme un choix défini à partir de la spécifité guyanaise telle que le passé la livre, et dont on veut cerner au mieux les contours. Deux observations doivent toutefois être faites : d'une part, on n'attend pas les résultats de quelque pré-enquête pour mettre en place un dispositif ambitieux, à savoir un organisme certes de recherche, mais employant un nombre important de travailleurs salariés dès 1950 ; d'autre part, pour permettre à cet organisme de fonctionner dans les meilleures conditions (facilités de recrutement de la main-d'œuvre, liberté maximale de déplacement), on n'hésite pas à sacrifier, par des modifications adéquates de la législation minière, ce qu'il reste de l'artisanat de l'or dont toute reprise est a fortiori exclue. Dès lors est posé de facto le seul objectif réel de l'implantation du B.M.G. : la promotion d'une industrialisation confiée à des sociétés privées, auxquelles l'État français entend donner les clefs de l'essor guyanais. En d'autres termes, abrité pour les besoins du discours officiel, derrière les concepts de « connaissance » et de « rationalité », cet objectif correspond avant tout au principe que le développement doit être de type capitaliste, principe en regard duquel la spécificité guyanaise passe nécessairement au rang secondaire de cadre d'application.

Le projet avortera. D'autres orientations devront être trouvées. A partir de 1952 [1], ces orientations seront exprimées comme pour la métropole, au moyen des plans indicatifs successifs, lesquels, après la réforme de 1964, comporteront

---

(1) *On peut dire que le principe de la planification n'est réellement appliqué aux D.O.M. qu'à partir de 1952, date d'entrée en vigueur du second plan. Toutefois, certains objectifs sont dégagés pour la Guyane dès 1950, en relation avec le premier plan.*

un texte particulier à l'usage des D.O.M. [1]. Deux phases peuvent être grossièrement distinguées dans l'évolution des orientations ainsi retenues pour assurer le développement guyanais : la première couvre la période 1952-1965, au cours de laquelle la conception des moyens envisagés pour atteindre la croissance demeure en quelque sorte « classique » ; la seconde commence en 1966, et voit se déployer l'événement spatial [2]. Précisons toutefois que cette distinction ne correspond pas à un changement de direction fondamental dans la politique économique appliquée à ce pays : le sens et la finalité de l'installation à Kourou d'une base spatiale (du strict point de vue de la Guyane, il va sans dire) sont entièrement contenus dans la phase précédente, celle durant laquelle sont progressivement enclenchés les mécanismes d'une « économie départementale », et dont la phase spatiale n'est finalement qu'un prolongement privilégié.

On connaît les caractéristiques de la planification française, planification indicative et prévisionnelle conçue pour une économie dominée par les intérêts du secteur privé. Transposée dans un pays où il n'existe pas de secteur productif privé de type moderne, cette planification peut sembler plus impérative dans la mesure où elle se présente d'abord comme moyen d'orientation d'un secteur public largement dominant. Ne nous y trompons pas : nous le verrons plus loin, la façon dont est encore actuellement conçu et orienté le secteur public guyanais reste inéluctablement marquée par l'esprit du système capitaliste auquel appartient le planificateur ; et c'est en fait du côté de cette appartenance qu'il faut chercher la raison de la singularité des rouages économiques mis en place au cours du processus de départementalisation.

La volonté nettement montrée par l'État dans le cas du B.M.G., de promouvoir en Guyane une économie productive privée de type (autant que possible) moderne, demeure le point de référence déterminant de la ligne de développement progressivement définie par les plans successifs. Si ce point de référence joue le plus souvent de manière indirecte — et ainsi pourra justement se construire l'opacité de la situation départementale —, il s'exprime cependant clairement à travers un certain nombre de réalisations concrètes. Il faut en premier lieu citer les divers organismes d'État dont la création répond précisément assez ouvertement à cet objectif. Après les ressources aurifères auxquelles, on le sait, est attaché dès 1949 le B.M.G. qui d'ailleurs, changé en 1959 en B.R.G.M. (Bureau de Recherche Géologique et Minière) poursuivra sa carrière pendant encore 10 ans pour se pencher sur les autres ressources minières et particulièrement la bauxite [3], deux autres secteurs de production vont rapidement être retenus : l'agriculture et la forêt. Ce choix amènera la création en 1952 du B.A.FO.G. (Bureau Agricole et Forestier Guyanais) qui, outre une recherche générale sur les « essences forestières de Guyane » (Bena), effectuera quelques inventaires précis dans la région de Saint-Laurent et dans celle de Cayenne, et surtout montrera, avec sa scierie expérimentale, les possibilités de produire

---

(1) *Il s'agit d'un texte en annexe du texte général concernant la métropole.*

(2) *Dans l'ordre d'idées que représente cette distinction, il faudrait ajouter une troisième phase, celle qui s'amorce depuis qu'il apparaît clairement que la base n'a pas été le stimulant économique que l'on disait.*

(3) *N'oublions pas que la bauxite est l'une des principales ressources des deux Guyanes voisines. Au Surinam, troisième producteur mondial de ce minerai déjà exploité depuis plusieurs décennies, la production annuelle de bauxite atteindra 4 millions de tonnes dans les années 60, la Guyana est quant à elle le quatrième producteur mondial de bauxite.*

rentablement des sciages et des contreplaqués. Le BAFOG ne fonctionnera que jusqu'en 1957, mais sur le plan forestier, le relais sera pris en 1961 par des études plus systématiques de la couverture forestière effectuées à partir de la carte géologique et des photographies aériennes. Pour ce qui est de l'agriculture, il sera établi un programme à long terme visant à trouver, en dehors d'une renaissance définitivement exclue des grandes plantations de canne à sucre, les voies de l'émergence d'un secteur de production moderne. A ce programme viendront collaborer des instituts de recherche tels l'IFAC (Institut Français des Agrumes) et l'IRAT (Institut de Recherche Agronomique Tropicale), mais dès le départ seront privilégiés deux pôles de développement : l'élevage et l'agriculture sur terres basses [1]. A l'égard des projets concernant les terres basses, l'affaire du polder Marie-Anne mérite d'être signalée. Reprise dès 1950-52, l'idée déjà chère à Guisan, et à l'appui de laquelle demeure l'exemple Surinamien, que l'avenir agricole de la Guyane réside dans la mise en valeur de ses terres inondées, cette idée va déboucher en 1961, après diverses études effectuées par des spécialistes (agronomes, hydrologues, pédologues...) au cours de la décennie précédente, sur un plan d'aménagement ambitieux :

> Y est d'abord exprimée, compte tenu de la faiblesse démographique du pays impliquant la faiblesse du marché intérieur, la double nécessité de promouvoir une culture d'exportation et de recourir pour autant à l'immigration. La banane y est donnée comme le meilleur choix du point de vue technique et commercial. La solution envisagée dans une première étape, est celle d'une multiplicité de petites exploitations familiales. Chacune d'elles devrait alors cultiver quelque 3 ou 4 hectares de bananiers, mais y ajouter un peu d'élevage et un peu de cultures vivrières de sorte à pouvoir subvenir à la plus large part de l'alimentation familiale. Cette étape est vue comme devant rapidement aboutir à l'installation d'environ 500 familles pour la mise en culture de 1 600 hectares. le coût de l'opération y est évidemment également prévu. Il se décompose en deux parties : l'aménagement des polders évalué à 500 000 anciens francs par hectare et l'investissement de base nécessaire à la mise en place des exploitations proprement dites, soit 1,5 millions d'anciens francs pour chacune d'elles.
> Le projet propose ensuite l'expérimentation d'un premier polder : 350 hectares au lieu-dit Marie-Anne, sur la rive droite du Mahury qui borde l'Ile de Cayenne. L'aménagement du polder devra coûter 230 millions d'anciens francs, chaque hectare planté en bananiers devant ensuite revenir à quelque 200 000 anciens francs...

De ce grand projet ne sera réalisée que la phase expérimentale du polder Maire-Anne, dont le coût dépassera largement les prévisions et dont, pour des raisons qui apparaîtront mieux plus loin l'échec sera total. Ce qu'il faut ici en retenir, c'est son envergure (il ne s'agit là que d'une première étape), c'est l'optique de développement à laquelle se réfère le choix culture d'exportation-immigration [2], c'est l'effort pour autant consenti par l'État. Le polder Marie-Anne sera en effet financé par une société tout particulièrement importante

---

(1) *On sait que l'agriculture traditionnelle se fait au contraire sur abattis c'est-à-dire sur terres hautes.*

(2) *Il y a dans le rejet (mais est-il définitif ou provisoire ? le texte ne le dit pas) d'un système de grandes surfaces cultivées par des salariés, une certaine contradiction qui, nous y reviendrons, fait en réalité partie de l'ensemble des contradictions qui caractérisent précisément la situation départementale.*

du point de vue qui nous intéresse, la SATEC (Société d'Aide Technique et de Coopération). Créée dans le but d'aider au développement des petites entreprises dans toutes les branches du secteur privé (essentiellement agriculture, forêt, pêche et petites productions du secteur secondaire) ainsi que d'améliorer l'habitat et l'équipement professionnel, habilitée pour ce faire à jouer sur le double registre du crédit et de l'assistance, la SATEC, qui peut également financer de vastes opérations de mise en valeur du territoire, tel le polder Marie-Anne, se situe en fait, en tant qu'expression de la politique gouvernementale, au point stratégique où la volonté d'aide au développement bascule dans l'assistance aux personnes.

Mais avant d'analyser ce processus de bascule, il faut en donner tous les éléments. L'assistance aux personnes n'est pas l'application soudaine de quelque nouvelle optique politico-économique ; c'est au contraire le produit des contradictions inhérentes à l'optique inamovible de départ, on pourrait presque dire l'essai de dépassement qu'impose la logique du système, à partir du moment où se creuse la distorsion entre la politique mise en œuvre et ses résultats. S'ils interviennent au niveau du choix des objectifs de développement (dont ils sont en quelque sorte les producteurs pré-orientés), les précédents organismes — et ce que nous avons dit de la SATEC le présuppose — impliquent l'existence parallèle de moyens directs d'action, à savoir une législation financière adéquate à laquelle vient s'ajouter une réglementation fiscale particulière. Nous citerons ici ce qu'il est dit à ce propos dans la plaquette de présentation officielle de la Guyane [1].

> « La Guyane bénéficie d'un régime fiscal spécial. L'impôt sur le revenu subit une réduction générale de 40 % par rapport à la Métropole et l'impôt sur les sociétés est de 33 % des bénéfices réalisés au lieu de 50 % en Métropole.
> De plus, le régime métropolitain de la T.V.A. n'a fait l'objet d'aucune extension à la Guyane. La seule taxe sur le chiffre d'affaires perçue en Guyane est une taxe additionnelle de 2,75 %. Les droits d'enregistrement sont également réduits de 50 % par rapport à la Métropole.
> Il existe d'autre part des régimes spéciaux d'exonération ou de réduction des charges fiscales régies par deux lois essentielles.
> — Le décret du 13 Février 1952 connu par ses articles 18 et 19. L'article 18 prévoit l'exonération d'impôt sur les bénéfices réalisés et réinvestis dans les DOM. Les bénéfices doivent avoir été réalisés dans les DOM. L'engagement doit être pris d'investir ces bénéfices dans des opérations considérées comme essentielles au développement économique du Département. Les investissements projetés doivent avoir été préalablement agréés.
> L'article 19 établit la réduction du droit d'apport des sociétés à 0,25 F au lieu de 0,80 F sur le capital ainsi que le dégrèvement opéré sur les bénéfices distribués.
> — La loi du 21 décembre 1960 établit l'exonération temporaire totale ou partielle de l'impôt sur les bénéfices réalisés par les sociétés exerçant leur activité dans les DOM, sans obligation de réinvestir. Il faut pour bénéficier de ces dispositions réaliser un programme profitant ou susceptible de profiter de la prime d'équipement. Cette loi reconduit également dans son article 13 un décret du 28 juin 1958 pris au bénéfice des sociétés d'exploitations minières

(1) « La Guyane Française — le pays — Ses problèmes économiques » *1967*.

et l'étend aux sociétés agricoles, forestières et industrielles pour leur accorder le bénéfice du régime fiscal de longue durée. Les avantages sont les suivants :
— Les bénéfices non réinvestis ne sont pas exonérés mais soumis au taux de l'impôt en vigueur au 1er janvier de l'année de l'agrément.
— Les bénéfices réinvestis sont exonérés, sans nécessité d'octroi d'un nouvel agrément et cela pour une durée de vingt ans, majorée le cas échéant, des délais d'installation sans que ceux-ci dépassent 5 ans.
En outre, les sociétés bénéficiaires peuvent obtenir l'exonération des droits de douane pour certains matériels importés.
En plus de ces avantages fiscaux, les industriels s'installant ou les sociétés en voie de constitution peuvent bénéficier des dispositions du décret du 17 juin 1961 portant institution d'une « prime d'équipement » dans les DOM.
Celle-ci est accordée par décision du Ministère d'État après avis d'une Commission Locale et d'une Commission Centrale. Le taux de la prime est calculé en fonction de l'intérêt économique et social de l'Établissement à créer et peut atteindre 30 % du montant des investissements pris en considération.
Ce système est complété par le jeu des subventions qui sont accordées par l'État sur fonds FIDOM (1) dans les cas où l'investisseur ne peut bénéficier de la prime d'équipement. C'est le cas notamment des exploitants foretiers — la prime étant réservée aux scieries et industries annexes — et des exportateurs de produits alimentaires bruts ou élaborés qui touchent alors une « ristourne de frêt » proportionnelle à leurs exportations. De même chaque kilomètre de route construit en forêt reçoit 8 000 francs, (...) »

Pour que le tableau soit complet, il faudrait encore parler du système de distribution des fonds de l'État, sous les différentes formes de l'investissement direct, des subventions et du crédit. En réalité, cette question dépasse largement le cadre du présent paragraphe, et nous nous contenterons dans l'immédiat de quelques brèves indications. Le principal organisme de distribution des fonds de l'État est le FIDOM dont le but est précisément de financer le rattrapage du retard économique dans les D.O.M. et dont un tiers du budget guyanais est destiné à aider au développement de la production. Vient ensuite le C.C.C.E. (Caisse Centrale de Coopération Économique) qui, en particulier, assure à la SATEC l'essentiel de ses ressources, mais qui peut aussi pratiquer directement le crédit aux entreprises et aux particuliers : les prêts alors consentis aux entreprises censées participer au développement économique du pays, sont le plus souvent de l'ordre de la moitié des investissements. Deux autres organismes pratiquent également ce type de crédit : la SATEC et la Banque de la Guyane (2)...

Examinons maintenant les résultats acquis au cours de vingt années d'une telle pratique. Force est de constater qu'ils sont proprement dérisoires : l'économie productive privée est restée insignifiante dans la plupart des secteurs. Prenons tout d'abord le cas de l'agriculture. La première remarque à faire concerne l'inexistence des cultures d'exportation : tandis que la production

(1) *Fonds d'investissement pour les D.O.M. qui possède une section locale, et dont les fonds sont répartis par le conseil général sur proposition du préfet et après avis d'une commission locale des investissements publics.*

(2) *Auparavant privée, la Banque de la Guyane est passée en 1964 sous le contrôle de la B.N.C.I., et jouit du soutien financier de l'Institut d'Émission pour les D.O.M., équivalent vis-à-vis de ces départements de la Banque de France vis-à-vis de la Métropole.*

de la canne à sucre ne cessait de diminuer (près de 16 000 tonnes en 1964, contre 2 500 tonnes en 1966), celle de la banane s'avérait incapable de prendre la relève. Parallèlement, le fiasco du polder Marie-Anne [1] mettait un terme à toute idée de vaste aménagement des terres basses. Devenus prudents, les pouvoirs publics se retranchaient alors derrière l'objectif plus modeste de couvrir les besoins locaux, objectif qui se voulait cependant d'envergure honorable, puisqu'était prévu un fort accroissement de la demande lié à l'implantation de la base spatiale. L'accent devait être mis sur les cultures fruitières, et surtout maraîchères pour lesquelles une SICA, créée dès 1964, venait d'introduire la technique de la culture hydroponique où l'on voulait soudain voir résider un brillant avenir agricole pour la Guyane. Qu'en est-il dix ans plus tard ? Tout compte fait, même dans le cadre restreint de ces derniers objectifs, la situation est pour le moins décevante : loin d'être le secteur d'une modernisation sensible que les intérêts privés pourraient rentablement prendre en charge, l'agriculture reste largement dominée par l'exploitation de type traditionnel [2], tandis que les produits d'importation sont toujours aussi nécessaires à la satisfaction de la demande locale en matière alimentaire [3].

La question de l'élevage se pose en des termes un peu similaires, du double point de vue des projets et de leurs réalisations : d'une part, en vertu d'un passé un peu plus florissant à cet égard [4] et en liaison avec la présence de vastes étendues de « savanes » sur la côte occidentale, la Guyane est régulièrement réaffirmée comme terre particulièrement propice à l'élevage ; d'autre part, la timidité et la rareté des entreprises modernistes en ce domaine, font que ce secteur demeure dominé par les pratiques traditionnelles [5], la faiblesse de la production locale par rapport à la demande étant évidemment compensée par les importations.

Avant d'en venir aux deux secteurs sur lesquels s'est essentiellement concentrée, durant la période considérée, l'attente du « décollage » économique de la Guyane (mines et forêts), il convient de dire quelques mots de l'essor paradoxal des activités de pêche qui, sans gros effort de la part des autorités publiques, ont néanmoins donné lieu à des initiatives privées qui semblent vouloir se maintenir. Deux entreprises à caractère industriel sont en effet spécialisées dans la pêche à la grosse crevette rose qui peuple assez abondamment les fonds situés au large des côtes guyanaises. Il s'agit de la COCOMA (Compagnie de Congélation du Maroni), installée depuis 1961 à Saint-Laurent du Maroni (au début sous le nom de Mann Shrimp Company), et de la PIDEG (Pêcheries Internationales de Guyane), implantée au Larivot, à quelques kilomètres en

---

(1) *Après avoir coûté au moins 500 millions d'anciens francs (d'aucuns disent le double), le polder a dû être mis en sommeil devant les résultats techniquement et commercialement malheureux des premières plantations. D'après un article de* J.-C. Guillebaud *(in* Le Monde *du 19 Juin 1974), il aurait été vendu en 1973 pour la somme de 30 millions d'anciens francs, à un particulier qui aurait fait immédiatement faillite.*

(2) *Nous ne limitons pas ce vocable aux seules exploitations itinérantes sur brûlis, qui sont d'ailleurs encore majoritaires ; nous pensons qu'il faut ici l'étendre aux exploitations qui tendent à se fixer, en tout ou en partie, mais qui pour autant conservent des techniques de culture archaïques.*

(3) *C'est à cette situation que vient s'articuler le dernier grand plan de développement, annoncé en 1975, où l'agriculture se retrouve à l'honneur.*

(4) *En particulier sous l'impulsion de la Mère Javouhey qui croyait que l'élevage avait en Guyane un bel avenir mais dont les tentatives ont échoué en raison des parasites décimant les troupeaux.*

(5) *Les abattis étant clôturés, les animaux sont lâchés dans la nature où ils doivent trouver eux-mêmes leur nourriture.*

amont du port de Cayenne. Chacune de ces sociétés possède, outre des chalutiers modernes (avec équipement électronique, pilotage automatique...), son propre appontement, son propre atelier de carénage, sa propre centrale électrique, et une usine de traitement et de conditionnement des crevettes par surgélation. Doit-on voir là enfin les premières concrétisations de la conception politico-économique qui veut que le développement de la Guyane passe par la dynamique de son secteur privé ? En réalité, il n'en est rien, car il faut préciser que ces deux sociétés à capitaux américains (à l'exception d'une très faible participation guyanaise à la PIDEG) fonctionnent comme des enclaves quasi indépendantes du pays où elles sont installées et par conséquent ne favorisent guère le développement proprement guyanais. En effet, après avoir été pêchées en eaux internationales, les crevettes dites « exportées » sont directement commercialisées aux U.S.A. d'où de surcroît est envoyé le bateau frigorifique qui vient régulièrement les collecter, et ne font que transiter en Guyane où les entreprises qui les produisent bénéficient d'un régime d'exterritorialité douanière ; par ailleurs, ces dernières n'emploient pas même une importante main-d'œuvre guyanaise : les cadres sont presque exclusivement étrangers, les marins sont à 60 ou 70 % originaires des pays frontaliers, restent les emplois subalternes des usines de traitement où (vers 1969-70) une centaine de Guyanais, surtout des femmes affectées en particulier au tri, est salariée. Quant au rôle de stimulant que l'on pourrait attendre de l'initiative américaine, il n'a abouti qu'à une seule réalisation qui de plus a rapidement tourné court : il s'agit d'une société française qui s'est montée à Cayenne en 1963 pour pêcher et congeler des crevettes en vue d'alimenter le marché français, mais qui a fait faillite en 1965...

Qu'en est-il du secteur forestier dont l'intérêt est reconnu depuis déjà longtemps, et qui a même fait l'objet, au cours du second quart de ce siècle, d'un début de développement du fait des maisons de commerce qui y cherchaient à leur manière une certaine compensation au déclin des activités d'orpaillage ? Il faut attendre que s'écoulent plus de dix ans de régime départemental pour que s'opère dans ce domaine ce que l'on considérera durant quelques années comme un véritable redémarrage des activités forestières. Le phénomène doit être mis en relation avec deux éléments : d'une part la systématisation des recherches en matière de couverture forestière, liée à l'élaboration de la carte géologique ; d'autre part, l'évolution de la législation fiscale et financière vis-à-vis des sociétés d'exploitation forestière (avantages fiscaux, prime d'équipement pour les scieries, subventions pour les routes ouvertes en forêt...). Ainsi, à partir de 1961, des forestiers commencent à venir s'installer en Guyane. Toutefois, les investissements restent au début timides, les entreprises modestes. L'accent est alors porté sur les grumes de sciage qui peuvent être traitées sur place : en 1962, la production totale, de l'ordre de 20 000 m³, concerne pour ses trois quarts des grumes de sciage débitées et en grande partie utilisées dans le département même ; en 1964, la nette augmentation de la production totale (environ 33 000 m³) est toutefois essentiellement due à l'augmentation des grumes de déroulage (15 000 m³). Mais ce n'est qu'en 1965 que le renversement a lieu : sur quelque 50 000 m³ produits dans tout le pays, les grumes de déroulage en représentent 30 000. Ce renversement est lié à l'implantation, dans la région de Cayenne, des Établissements Rougier, grosse société d'exploitation forestière dont le champ d'action était jusque là concentré sur l'Afrique. Les potentialités de la forêt guyanaise en matière de contreplaqué passent dès lors sur le

devant de la scène économique. Les établissements Rougier montent une usine de déroulage au Dégrad des Cannes (Ile de Cayenne), en aval de leurs chantiers forestiers de la Comté. La production totale de grumes atteint rapidement 70 000 m³. Tandis que la production de placages fait son apparition, celle des sciages augmente également. La première est exclusivement destinée à l'exportation ; la seconde en revanche est absorbée à près de 80 % par les besoins locaux qui ont soudain sensiblement augmenté en raison du nouveau chantier de Kourou où la préparation de la base spatiale et de sa ville implique une importante demande en bois de construction (baraquements provisoires, « chalets »...). Mais c'est évidemment vers une exportation accrue par une industrialisation moderniste de l'exploitation forestière, que l'on croit voir s'ouvrir la voie de la prospérité guyanaise. Citons la présentation officielle, telle qu'elle est donnée en 1967 [1], des « perspectives » guyanaises en la matière :

> « L'exploitation forestière en Guyane rencontre des conditions favorables même en dehors de la richesse de sa forêt, mais aussi des conditions qui le sont moins. Ces éléments défavorables résultent de l'état de l'économie guyanaise : la faiblesse de l'infrastructure et la rareté de la main-d'œuvre. Toute ouverture de route nouvelle intéresse l'exploitation d'une nouvelle zone forestière. Mais le principal problème sera posé — si les exportations continuent à progresser à ce rythme — par les moyens d'évacuation des grumes : actuellement elles doivent être amenées au port de Cayenne ou en mer par petites quantités flottées sur les rivières, ou par barges. Une entreprise charge même de petits bateaux d'un millier de tonnes en pleine rivière. Non seulement ces procédés ne permettent que des tonnages limités, mais ils entraînent également des taux de frêt élevés — environ 45 F par tonne métrique de sciages de Cayenne à Fort-de-France sans compter les frais de chargement et les difficultés pour amener le matériel sur place — et sens inverse. Ces inconvénients sont susceptibles de s'estomper par la suite de la construction d'un port en eau profonde sur le Mahury permettant le chargement de quantités importantes donc de moindres frais.
>
> « Le problème de la main-d'œuvre est également souvent évoqué. Les travailleurs locaux sont rares, coûtent cher du fait des charges sociales et du niveau de vie artificiel de la Guyane. Un ouvrier gagne ici environ 15 F par jour sans compter les charges — assurances, congés payés... qui sont de 42 % en sus. Jusqu'ici les forestiers employaient beaucoup les populations tribales noires et même indiennes. Ils recherchent en outre, la main-d'œuvre étrangère qui commence à être abondante en Guyane — Colombiens, Brésiliens, Ste-Luciens...
>
> « D'un autre côté, l'exploitation de la forêt jouit d'un certain nombre de facteurs favorables dont le principal est certainement le jeu des avantages fiscaux et des subventions accordées par la Puissance Publique. Les débouchés sont également intéressants malgré l'éloignement de la Métropole — Les Antilles françaises utilisent 15 à 20 000 m³ de sciages par an, les pays voisins tels que Surinam, Antilles anglaises... ont également une demande importante à des prix valables. Enfin des pays plus lointains comme les USA, l'Europe, Israël, ont une demande bien précise d'essences que produit la Guyane, telles que Angélique, Wacapou... Le marché local lui-même n'est pas à négliger avec l'essor que connaît actuellement l'industrie du bâtiment. Il faut ajouter à cela que le bois

(1) Rapport de la Préfecture, *Op. cit., supra.*

> des forêts domaniales guyanaises est pratiquement gratuit — (une redevance de 0,15 F par ha est prélevée actuellement) et il apparaît clairement que *la forêt constitue l'atout majeur d'un développement économique par apport de capitaux, et de main-d'œuvre* [1]. Jusqu'à ces dernières années, seules de petites affaires marginales s'étaient implantées en Guyane. *Actuellement, l'expérience prouve que des entreprises suffisamment importantes pour posséder des moyens d'exploitation mécanique, des installations de scieries suffisamment perfectionnées et entretenues par un personnel de direction compétent et dynamique sont parfaitement rentables et réalisent même des marges correctes.* » [1].

Réservons momentanément les commentaires qu'appelle ce texte, pour lui opposer directement la réponse apportée par les faits : en 1969, les Établissements Rougier ferment leurs chantiers forestiers, démontent leur usine de déroulage du Dégrad des Cannes, et à la fin de l'année quittent définitivement la Guyane en emportant tout leur matériel, car il s'avère que tout compte fait, leur implantation en Guyane ne saurait donner les résultats qu'ils en escomptaient officiellement au départ, et qu'il leur apparaît soudain infiniment plus rentable de reconcentrer leurs activités sur l'Afrique, en particulier au Gabon. Ce retrait amorce la régression générale : après la zone de Cayenne, c'est celle de Saint-Laurent du Maroni (où il faut inclure une partie de la commune proche de Mana) qui périclite comme l'atteste la fermeture au début de l'année 1971 de la CFM (Compagnie Française du Maroni), la plus importante société forestière productrice de sciages de la région. Loin d'être confirmé comme « atout majeur » du développement économique de la Guyane, le secteur forestier désormais réduit à une forme d'exploitation plus proche de l'artisanat que de l'industrialisation moderniste, passe alors à l'arrière-plan des préoccupations relatives aux stratégies à mettre en œuvre pour susciter le décollage.

Il faut dire qu'au niveau des projets, la relève est assurée par la résurgence d'un autre « atout majeur », le secteur minier. Il ne s'agit plus de l'or, encore que ce domaine puisse toujours être classé au rang des réserves. En effet, si l'activité largement déployée par le B.M.G. au début de la départementalisation n'a rien donné sur le moment, si ce n'est la fermeture de tous les chantiers artisanaux, l'année 1965 a vu l'installation à Paul Isnard sur la Moyenne-Mana, d'une société d'extraction industrielle, « Hunt et Cie », société à capitaux américains dont les investissements de base, visant l'expérimentation d'une technique et d'un matériel très modernes, ont été relativement importants, et dont la production, directement achetée par la Banque de France, a pu atteindre quelque 30 kg d'or mensuels, société dont l'exemple, même s'il n'a pas été suivi, peut donc servir à affirmer qu'éventuellement, pour peu que soit consenti un effort quant aux voies de pénétration vers l'intérieur, la Guyane n'est pas sans avenir de ce côté. Mais vers 1970-71, on croit avoir trouvé infiniment mieux avec la bauxite, sur laquelle certain grand projet, apparemment ferme, d'exploitation industrielle, amène le transfert de la polarisation de tous les espoirs de développement. Pour comprendre l'optimisme avec lequel est dès lors envisagé l'avenir guyanais, il peut être intéressant de citer un passage de l'ouvrage de P. Dupont-Gonin (1970), écrit un peu avant que ne se précise le projet en cause, passage où,

(1) *Souligné par nous, à l'exception de la phrase* « un personnel de direction compétent et dynamique » *déjà en italique dans le texte.*

à travers l'optique réaliste et rationaliste de l' « expertise » d'où semble vouloir être exclu tout enthousiasme naïf, sont malgré tout dégagées des possibilités non-négligeables, et de là des perspectives de développement :

> « Au milieu de l'année 1969, les perspectives d'une éventuelle exploitation de la bauxite en Guyane se présentent ainsi : les gisements guyanais, globalement recensés, constituent une réserve d'environ 40 millions de tonnes. Comparativement aux réserves mondiales (8,5 milliards de tonnes estimées jusqu'en 1980), elles ne sont pas négligeables, certes, mais il est entendu aussi que les prix de la bauxite ne s'élèveront pas indifiniment du fait des possibilités de substituts par les argiles traitables à l'acide. D'autre part, le gisement de la Guyane est relativement petit (...)
> Parmi les quinze projets que le groupe Péchiney envisage de réaliser dans le monde, au rythme de 1,5 millions de tonnes par an actuellement et de 3 millions de tonnes prévues pour 1980, celui de Kaw [1] ne se présente pas dans les meilleures conditions. De surcroît, il se posera le problème d'accès à la mer et du mode de transport.
> « Somme toute, la bauxite française n'étant pas d'une excellente qualité, une seule solution acceptable peut être envisagée, en dehors de laquelle aucune autre solution ne saurait être retenue. Il s'agirait, en l'occurrence, de traiter les gisements guyanais en collaboration avec la société américano-surinamienne SUR.AL.CO. Des contacts vont être établis entre les gouvernements français et surinamien (...)
> « Incontestablement, les incidences économiques et sociales sur la vie guyanaise seraient positives. D'abord, l'infrastructure routière et portuaire serait renforcée ainsi que l'équipement des ports ; ensuite, les alentours de la mine seraient peuplés rapidement grâce à la construction de villages entiers de travailleurs, comme à Moengo au Surinam. Et une main-d'œuvre de quelque deux cents personnes serait alors assurée d'être employée. Enfin, l'entretien du matériel et des installations en général ne manquerait pas d'occuper une fraction de la population des divers secteurs économiques. A ajouter à une activité dynamique moderne une montée certaine des exportations.
> « L'exploitation de la bauxite guyanaise pourrait être prolongée grâce à l'existence d'autres gisements comme celui de la Montagne de Plomb, située à 40 km de la mer en bordure du Sinnamary. Ce gisement est évalué à 10 ou 20 millions de tonnes ; seulement, l'évacuation de la bauxite ne pourrait se faire que par un port en eaux profondes à construire aux Iles du Salut (...) »

Pour comprendre le sens réel de ce passage, dont l'optimisme paraît très modéré, il faut aussi citer une petite phrase écrite quelques lignes plus haut :

> « A l'instar du Surinam où le traitement de la bauxite assure au pays un développement économique prospère depuis bientôt cinquante ans, la Guyane pourrait certainement connaître un essor économique et social dans les prochaines décennies (...) »

C'est dans cette comparaison avec le Surinam, que réside la clef des espoirs guyanais. Représentant l'écrasante majorité des exportations surinamiennes, la bauxite est sans conteste un atout essentiel de la prospérité économique de ce pays. Est-ce à dire qu'elle peut jouer un rôle équivalent en Guyane Fran-

---

(1) *C'est aux montagnes de Kaw, entre le Mahury et l'Approuague, que se situe le gisement de bauxite le plus important de Guyane : environ 30 millions de tonnes.*

çaise ? C'est tout au moins là ce que chacun pourra ou voudra croire à partir du moment où commenceront les pourparlers sur l'implantation en Guyane française, de la société américaine ALCOA (dont la SURALCO voisine est précisément une filiale) en association avec la société française PECHINEY, pourparlers si nettement engagés que nul ne mettra alors en doute l'imminence du passage aux réalisations concrètes. Oubliant quelque peu la modestie du gisement de la Montagne de Kaw et les difficultés de ses conditions d'exploitation, l'opinion locale trouvera ainsi matière à se forger la vision d'une Guyane marchant sur les traces surinamiennes, c'est-à-dire sur les traces d'un certain type de développement, vision somme toute logique puisque suscitée par le projet d'installation d'une société telle qu'ALCOA, et étayée par la volonté affirmée par le conseil général de l'époque d'obtenir un certain nombre d'avantages directs (emplois, importations) pour les habitants de la Guyane. Mais les espoirs seront une fois de plus déçus : estimant après trois ans d'études que, la qualité de la bauxite de Kaw étant très moyenne, les charges salariales seraient trop importantes et les conditions fiscales consenties par le gouvernement français à l'inverse insuffisantes, pour que l'exploitation visée entre dans ses normes de rentabilité, ALCOA se retirera de la scène guyanaise au début de l'année 1974.

Reste le dernier grand plan de développement, celui qui a été publiquement annoncé, haut et fort, au milieu de l'année 1975. Le secteur forestier y retrouve son statut, un moment perdu, d' « atout majeur » du décollage économique. Il est question cette fois de l'implantation de sociétés multinationales en vue d'une exploitation de la pâte à papier, implantation dont on veut faire l'occasion d'une reprise de la petite industrie forestière et d'une relance de l'agriculture et de la pêche artisanale. Nous reparlerons de ce plan qui ne va pas sans problème à la fin de notre essai. Disons pour l'instant que des études sont effectivement en cours. Qu'adviendra-t-il ? Des doutes sont pour le moins permis quant aux chances de ce projet, quant à son opportunité. L'analyse de la situation qui vient d'être décrite éclairera notre propos.

*
* *

Au vu des piètres résultats qui ont jusqu'alors couronné la politique de promotion d'une économie productive privée moderniste en Guyane, d'aucuns ont pu se demander s'ils n'étaient pas le fait d'une volonté contraire, celle d'abandonner le département à son sous-développement ; d'autres en revanche ont cru pouvoir y déceler le signe de la négligeance, voire de l'incompétence des autorités concernées. Il y a, nous semble-t-il, un danger dans chacune de ces estimations, c'est celui d'une relation trop immédiate entre le niveau des intentions et le niveau des résultats : on aboutit ainsi à une vision mécaniste qui occulte entièrement le jeu des contradictions dans lequel sont pris les hommes et les groupes par lesquels s'effectue le passage des intentions aux résultats. Ce sont donc ces contradictions qu'il faut faire apparaître, c'est le mouvement dialectique au sein duquel viennent s'inscrire lesdits résultats qu'il faut mettre en relief si l'on veut comprendre non seulement pourquoi et comment ces derniers sont produits, mais aussi pourquoi et comment ils deviennent à leur tour producteurs en étant utilisés pour ce qu'ils sont (c'est-à-dire un échec) sans pour autant avoir été nécessairement voulus au départ.

Les diverses modalités de l'assistance

Pour être comprise, la question du développement telle que nous venons de l'aborder doit être saisie dans son articulation avec un autre aspect essentiel de la départementalisation, celui de l'assistance. Élément généralisé du rapport néo-colonialiste entre pays développés et pays sous-développés, l'assistance, en s'inscrivant dans le processus de la départementalisation, revêt en Guyane une forme caricaturale : elle est omniprésente. Elle commence par la mise en place de structures administratives calquées sur celles des départements métropolitains, car, compte tenu de la faiblesse démographique du pays, cette mise en place introduit une incroyable hypertrophie du secteur public ; elle se poursuit par une prise en charge financière et technique dont nous avons vu certaines manifestations au paragraphe précédent, et qui intervient non seulement au niveau des investissements ayant pour but le développement, mais aussi au niveau des dépenses de fonctionnement ; elle prend encore la voie d'une aide directe aux personnes...

D'après les données du recensement de 1967, les emplois du secteur public absorbent 25 % de la population active [1]. Déjà élevé en lui-même, ce pourcentage ne donne cependant qu'une vision partielle du phénomène : si l'État rémunère directement 25 % des actifs guyanais, indirectement il en rénumère bien davantage. Le problème est celui des subventions et de certaines opérations de crédit, et doit être abordé sous l'angle plus général de la participation financière de l'État à l'économie guyanaise.

Nous avons mentionné plus haut l'existence du FIDOM (Fonds d'Investissement pour les D.O.M.) et son but. Dans la création d'un organisme destiné à financer le rattrapage du retard économique dans les D.O.M., est affirmée la corrélation entre départementalisation et assistance. Encore faut-il pour saisir la signification de cette corrélation, en relever le fondement ethnocentrique : la spécificité du DOM y est réduite à son « retard » économique dont il convient donc de financer le « rattrapage » pour que l'ex-colonie devienne un département français comme les autres. Toutefois, on l'a vu, la réalisation pratique de ce rattrapage s'avèrera beaucoup moins évidente que sa théorie ; la nécessité politique de combler aussi rapidement que possible la différence entre le niveau de vie des habitants de la Guyane et celui des habitants de la métropole, va bientôt faire prendre audit rattrapage une forme très particulière qui constituera ensuite l'un des obstacles aux dernières tentatives de mise en place d'un développement économique capitaliste. L'inhérence de cette contradiction à la situation départementale guyanaise apparaît à travers l'évolution de la politique d'assistance et ses manifestations actuelles.

A l'origine, le rôle des finances publiques est conçu comme devant promou-

---

(1) *La proportion monte à 30 % si l'on tient compte des militaires du contingent. A ce propos, il est intéressant de noter que l'ensemble police-armée absorbe près de 15 % de la population active de sexe masculin, ce qui correspond au fait que l'on a un militaire ou policier pour 15 habitants d'âge adulte (+ de 15 ans), ce en 1967, c'est-à-dire qu'aujourd'hui viennent s'ajouter à ces données les militaires de la Légion.*

voir en Guyane une dynamique économique, lui donner ses premières impulsions de sorte que les agents privés puissent progressivement prendre la relève. C'est dans cette perspective que veut au départ se situer le fonctionnement du FIDOM qui est alors l'organe privilégié de la distribution des fonds de l'État en Guyane. Mais peu à peu s'opère une différenciation entre les dépenses d'équipement courantes que les ministères techniques correspondants tendent de plus en plus à prendre en charge, et les dépenses relevant des problèmes d'investissement spécifiques à la Guyane, auxquelles le FIDOM peut dès lors réserver une intervention accrue. Quel est le sens de cette différenciation ? D'un certain point de vue, on peut voir s'y caractériser deux types d'assistance : l'un découlant du processus de départementalisation par lequel la Guyane est censée devenir l'homologue des départements métropolitains, et répondant donc à des raisons essentiellement politiques ; l'autre visant au contraire à donner à la Guyane les moyens d'un développement qui lui serait propre et qui lui permettrait donc de participer à part entière, sur plan d'égalité (et non plus d'homologie statutaire) au système économique global de l'unité à laquelle elle est rattachée [1]. D'un autre point de vue, cette différenciation peut aussi être le signe de l'échec de l'assistance au développement économique, seule en cause au départ, échec entraînant dès lors, par nécessité politique [2], l'intervention d'une autre forme d'assistance.

Or, si l'on s'en tient au premier point de vue, c'est-à-dire celui d'un constat dont est exclue toute compréhension en profondeur du phénomène — et disons tout de suite que c'est la version officielle —, on peut croire et faire croire que les deux types d'assistance considérés sont mis en œuvre pour se compléter, se conjuguer dans l'effort déployé pour amener l'égalité du D.O.M. et du département métropolitain, tandis que si l'on introduit l'exigence analytique du second point de vue, on s'aperçoit obligatoirement que ces deux types d'assistance s'opposent, au moins au niveau de la conception avouée [3].

En fait, on le sait déjà, c'est bien d'un échec qu'il s'agit. Pourquoi cet échec, comment se produit-il ? Les choses se jouent extrêmement vite : il faut ici en revenir aux toutes premières années de la départementalisation. L'événement déterminant dans l'affaire doit en effet être vu dans la tentative d'une industrialisation de l'extraction aurifère. C'est d'ailleurs le seul cas où la volonté étatique d'introduire en Guyane le mode de production capitaliste, ou si l'on préfère, exprimé dans les termes des promoteurs du projet, le « décollage économique », le seul cas donc où cette volonté soit irrécusable, où nul ne puisse soutenir l'argument du machiavélisme (échec prémédité) ni même celui de l'incurie. Comment expliquer sinon l'ampleur du dispositif déployé et le coup de grâce porté pour autant à l'orpaillage ? Comment comprendre sinon la « libération » par la pression légale (modifications de la législation minière) d'une main-d'œuvre dont le reclassement s'avérera par la suite tout particulièrement difficile ? Pour nous, le processus ici est clair : l'État français croit dans la possibilité de cette industrialisation et agit en conséquence.

---

(1) *C'est en quelque sorte le stade de la « départementalisation économique » distinguée par le chef de l'État, lors de son voyage aux Antilles en Décembre 1974, de la départementalisation politique et sociale, où le président fait toutefois déjà résider le principe d'égalité.*

(2) *Nous reviendrons sur cet aspect qui relève de l'étude de la politique de prestige.*

(3) *Le problème diffère au niveau de la réalisation concrète : nous le verrons plus loin, des entreprises comme celle de la base spatiale permettent de nier, au moins momentanément, la contradiction.*

Pour voir au-delà du champ de rationalisation auquel se réfèrent les idées de préméditation ou d'incurie [1], il faut envisager la question des raisons de l'échec par lequel se traduit ce qui au bout du compte apparaît comme une erreur d'estimation de la part des autorités gouvernementales, sous un éclairage qui tienne compte de la double composante du phénomène : tout d'abord l'état des ressources aurifères, la nature des gisements, leur teneur, leur emplacement, les moyens d'y accéder, en bref les conditions spécifiques de l'exploitation visée ; ensuite la conjoncture économique européenne au moment précis de l'opération.

Il est difficile de savoir quels résultats l'État attend réellement des recherches qu'il demande au B.M.G. d'effectuer. Peut-il escompter quelque nouvelle découverte d'importance ? C'est peu vraisemblable, tout au moins pour ce qui est des gîtes alluvionnaires qu'il faut ici distinguer des filons. Sans doute certains coins du territoire guyanais, mais les plus reculés, sont-ils encore mal connus ; sans doute y a-t-il un précédent dans les découvertes des années 30 (sur l'Iracoubo en 1934 et au Brésil en 1937), découvertes que l'on n'espérait plus mais qui, toutefois, étaient infiniment plus limitées que celles de la grande époque 1873-1902. Cependant, nul ne saurait sous-estimer le poids du fait que l'intérieur est depuis près d'un siècle assidûment fréquenté par des orpailleurs qui, par leur nombre et leur mobilité, n'ont pas pu ne pas assurer un certain quadrillage des ressources alluvionnaires. Il est donc logique de penser qu'en la matière, l'État veut surtout que soit dressé un inventaire précis et systématique des gîtes existants sans en attendre davantage que ce qu'en peuvent laisser prévoir les premières statistiques livrées avant la guerre par l'ingénieur Lebedeff [2], soit des flats semblables au mieux à ceux que travaillent encore, de moins en moins rentablement, les derniers orpailleurs, au pire à ceux qui ont déjà été abandonnés parce qu'au-dessous du seuil minimal d'exploitabilité artisanale. Il est possible en revanche, probable même, qu'on attende beaucoup plus des filons aurifères jusqu'alors assez peu intensément travaillés par les orpailleurs (et seulement depuis le début du siècle), filons dont la prospection de ce fait peut avoir été négligée.

Quoi qu'il en soit, le problème se pose dans les termes nouveaux qu'implique le progrès technique. L'époque des lourdes dragues métalliques, si mal adaptées aux caractéristiques des gisements guyanais, est révolue. On dispose désormais d'un matériel plus léger et plus maniable qui permet d'envisager la reprise de gisements auparavant relevables des seules techniques artisanales. Par ailleurs, à l'échelle industrielle, les seuils d'exploitabilité, quant à la teneur en or du gravier traité, descendent très sensiblement, de sorte que peuvent redevenir rentables des gisements qui, artisanalement, ne l'étaient plus guère ou plus du tout. En tout état de cause, certains espoirs sont donc permis.

Les résultats acquis par le B.M.G. au cours de ses recherches seront un peu décevants, en particulier pour l'exploitation de l'or filonien dont l'avenir apparaîtra comme étant assez limité. Mais est-ce là le fond du problème ? S'ils ne peuvent évidemment plus déclencher l'enthousiasme des premières ruées — et ce,

---

(1) *Précisons toutefois qu'en d'autres temps (plus anciens ou au contraire plus récents) et sur d'autres objets, ces concepts peuvent être opératoires : nous avons au moins déjà montré quelques illustrations de l'incurie des autorités coloniales.*

(2) *Les études de* Lebedeff *portent déjà sur les possibilités d'exploitation industrielles de l'or en Guyane. Elles montrent que les placers à forte teneur et faible recouvrement des débuts de l'orpaillage sont maintenant épuisés, et que le rapport entre les deux termes tend de plus en plus à s'inverser.*

surtout parce qu'ils font état de la très faible probabilité de nouvelles découvertes —, ces résultats, loin d'être nuls, sont en réalité très conformes, sur le plan des gisements alluvionnaires, à ce que l'on pouvait raisonnablement attendre. Sans nier l'inconvénient majeur que représente en l'absence de toute infrastructure de pénétration dans l'intérieur, leurs difficultés d'accès, on peut estimer que l'exploitation industrielle de certains de ces gisements est alors possible : c'est en tout cas ce que prouvera l'installation en 1966 de la Société Hunt et Cie à Paul Isnard où seront rentablement traitées des alluvions dont la teneur moyenne n'est jamais que de l'ordre d'un gramme au mètre cube. Pourquoi cette expérience est-elle si tardive ? Pourquoi reste-t-elle isolée ? Pourquoi est-elle le fait d'une société nord-américaine ? Autant de questions auxquelles les réponses, au strict point de vue qui nous intéresse ici, doivent être cherchées du côté de la seconde composante du phénomène, c'est-à-dire de la conjoncture économique européenne des années 50. Nous ne saurions faire ici l'analyse, infiniment trop complexe, de cette conjoncture ; nous voulons simplement montrer qu'elle est le cadre où s'inscrit l'échec de cette première tentative d'industrialisation.

Néanmoins, une remarque s'impose. Si l'on admet qu'en 1949 (date de création du B.M.G.) n'était pas nécessairement prévisible le fait qu'au cours de la décennie suivante les capitalistes européens auraient mieux à faire que d'investir dans les mines d'or de Guyane, il faut s'empresser d'ajouter qu'à aucun moment les autorités responsables du projet ne chercheront à tirer la véritable leçon de cet échec. Non seulement les raisons de cet échec ne seront pas étudiées, mais de plus elles pourront être astucieusement camouflées par la reprise officielle d'une rationalisation fort commode, celle de la ténacité de la mauvaise réputation du pays (l'enfer vert, le bagne), rationalisation d'autant plus efficace qu'elle comportera de la part de l'État français une autocritique de la précédente gestion coloniale (mais d'elle seule, il va sans dire). Nous allons voir que cette attitude appartient déjà au jeu des contradictions dans lesquelles commencent à se débattre les tenants de la situation départementale.

L'échec de ce premier projet d'industrialisation ne remettra pas en cause le principe de la départementalisation — et là le fait politique se dissocie clairement du fait économique, nous y reviendrons —, mais en infléchira irrémédiablement le processus : c'est l'avènement de l'assistance au maintien du D.O.M. au rang de département français, maintien qui, faute de pouvoir s'auto-entretenir par le développement économique, ne pourra dès lors être assuré que par l'intervention permanente de l'État au niveau socio-politique.

En entrant dans l'ère de la « départementalisation sociale », les Guyanais vont acquérir progressivement les différents avantages sociaux dont bénéficient les Français de métropole : sécurité sociale, allocations familiales, congés payés etc..., ainsi que la garantie d'un salaire minimum (SMIG spécifique des D.O.M. qui ne rejoint celui de la dernière zone de métropole qu'en 1965). Inscrite dans la logique du processus de départementalisation, cette extension à la Guyane du régime social métropolitain [1], sans extension parallèle du mode de production dans le cadre duquel fonctionne le régime original, va bientôt engendrer l'un des principaux blocages au développement économique qui, seul pourtant, dans les

(1) *A certaines nuances près, dues au fait que la loi est assortie de décrets d'application variables selon la destination (métropole ou D.O.M.).*

termes du système capitaliste de référence, serait susceptible d'assurer la rentabilisation du régime social en cause, donc d'en justifier l'extension.

Comment se traduit concrètement le phénomène ? Reprenons une fois encore la plaquette de présentation officielle, où au chapitre de l'aide sociale figurent les lignes suivantes (*op. cit. supra*) :

« Les charges sociales des employeurs s'élèvent au minimum à un total de 40 % des salaires versés. Elles comprennent :

— assurances sociales	14,25 %
— allocations familiales	13,50 %
— congés payés	7 %
— impôt sur salaires	3 %
	37,37 %

auxquelles s'ajoutent :

— jours fériés	1,25 %
— contribution logement	1 %
soit	40 % au total

« De plus, des éléments variables suivant la nature du travail interviennent :

— cotisations accidents du travail	4 à 8 %
— assurance responsabilité civile	1 %
— temps mort pour intempéries	2 %

Ajoutés au minimum salarial imposé, ces charges sociales font des travailleurs guyanais une main-d'œuvre *relativement* coûteuse : cette cherté figure toujours parmi les arguments invoqués par les sociétés pour justifier soit l'arrêt d'une entreprise en place, soit l'abandon d'un projet. On l'a vu à propos des deux « chances » de développement que l'on voulait croire acquises à la Guyane et qui se sont successivement envolées : Rougier et les ressources forestières, ALCOA et la bauxite... Mais cette constatation, à laquelle se bornent prudemment les déclarations officielles des privés concernés aussi bien que des autorités publiques, ne suffit pas : elle recouvre un contenu implicite où réside toute la question des possibilités de développement de la Guyane dans le cadre de l'économie capitaliste. Nous avons souligné quelques lignes plus haut le mot « relativement ». Il faut en effet s'interroger sur les critères à partir desquels cette main-d'œuvre est jugée coûteuse. Ces critères inavoués, on les devine ; ils sont établis dans une double comparaison : avec la métropole à laquelle la Guyane est donc désormais étroitement rattachée, et avec le Tiers Monde dont elle ne cesse économiquement de faire partie. Pourquoi une société accepterait-elle de payer au prix fort une main-d'œuvre qu'elle considère comme non-qualifiée et absentéiste [1] dans un pays de surcroît entièrement dépourvu d'infrastructure, alors qu'elle peut soit travailler en Europe où elle bénéficiera des avantages d'une infrastructure développée, où elle trouvera une main-d'œuvre, certes chère, mais qualifiée, où elle pourra par ailleurs embaucher, aux conditions que l'on

(1) *Nous verrons plus loin à quelle réalité se réfère ce jugement de valeur qui doit être pris ici pour tel et non comme information.*

sait, des travailleurs immigrés, soit au contraire choisir d'aller s'installer dans un pays où la main-d'œuvre ne lui coûtera presque rien ? On voit combien par sa double appartenance (département français, pays sous-développé), la Guyane est à ce niveau peu compétitive !

Néanmoins, des projets sont formés et longuement étudiés, des tentatives concrètes sont effectuées, des « réussites » partielles doivent être constatées. Comment expliquer ces faits par rapport à ce qui vient d'être dit ? La réponse doit être cherchée dans trois directions : d'une part l'estimation des « richesses » guyanaises qui peut varier en fonction de la situation internationale quant au marché des matières premières présentes dans ce pays [1], d'autre part les facilités (avantages fiscaux, subventions, primes...) que l'État français offre ou est susceptible d'offrir aux investisseurs, enfin la faiblesse numérique de la population guyanaise qui permet de poser le principe de la nécessité de recruter des travailleurs étrangers, donc d'envisager le problème du coût de la main-d'œuvre dans des termes différents. Quant à ce dernier propos, quelques précisions s'imposent. Il faut tout d'abord rappeler que le démarrage des activités forestières, au cours de la décennie précédente, s'est accompagné de l'emploi majoritaire d'une main-d'œuvre d'origine « tribale » (Saramaka, Boni et même Indiens) ou étrangère (Sainte-Luciens Brésiliens...) c'est-à-dire de travailleurs n'ayant pas le statut de citoyens français ni par conséquent les droits correspondants ; que la construction de la nouvelle ville de Kourou s'est essentiellement effectuée à l'aide d'une main-d'œuvre qu'on est allé tout spécialement chercher en Colombie puis au Brésil, sans oublier les Noirs Réfugiés Saramaka et Boni embauchés comme manœuvres ; que les marins employés par les pêcheries de crevettes sont à 60 ou 70 % des « frontaliers » tandis que les usines de conditionnement font surtout travailler des femmes... Il faut toutefois ajouter que le phénomène peut être limité par le jeu des institutions politiques : s'installant dans le cadre d'un D.O.M., toute entreprise industrielle doit compter avec le conseil général, lequel ne peut pas rester insensible au fait du sous-emploi des Guyanais qui est le corollaire paradoxal (en apparence) du sous-peuplement. Ainsi est en partie éclairée la constatation qu'il convient ici de souligner et qui renvoie également aux deux autres variables précédemment citées (estimation des richesses du pays et facilités octroyées par l'État) : les cas d'emploi privilégié d'une main-d'œuvre « tribale » ou immigrée sont restés limités soit dans le temps (Kourou) soit dans l'espace, ce qui veut dire qu'aucune entreprise de vaste envergure ne s'est jusqu'alors installée durablement en Guyane sur cette base (ni d'ailleurs sur aucune autre base). En fait, on le voit, cette question appartient au débat concernant le rapport du politique et de l'économique en D.O.M., débat qu'on ne peut cependant aborder sans en avoir au préalable donné les autres éléments.

En l'état actuel des choses, la situation guyanaise doit d'abord être définie en fonction du phénomène d'assistance dans les modalités particulières qui en l'occurrence sont les siennes. Pour n'être qu'un aspect de la départementalisation sociale, le coût élevé des charges sociales, dans la mesure où il s'inscrit dans un contexte économique général au sein duquel la Guyane ne fait pas figure d'enjeu,

---

(1) *Par exemple, l'intérêt temporairement soulevé par les ressources forestières guayanaises à partir de 1961, n'est certainement pas étranger au processus de décolonisation en Afrique. On peut également dire que c'est de la conjoncture économique actuelle du bloc occidental qu'est en train de renaître l'idée d'une exploitation possible de la forêt guyanaise en vue de fabriquer de la pâte à papier.*

ce coût ne peut que surdéterminer le processus de blocage à l'industrialisation déjà largement favorisé par les conditions liées à l'intérêt relatif et l'accès difficile des ressources exploitables, tandis que ce blocage entraîne à son tour l'accentuation d'une assistance qui dès lors change de nature. Car il ne s'agit plus désormais de donner à la Guyane les moyens de « rattraper son retard économique », il s'agit de lui donner les moyens de survivre au rang qui est le sien, celui de département. La pléthore des emplois du secteur public joue en ce sens, mais ne suffit pas. Il faut subventionner le fonctionnement même du système instauré : c'est ce que nous appelions plus haut l'assistance au maintien.

Cette assistance s'exerce à deux niveaux : celui des groupes — mais nous verrons plus loin que les formations concernées sont artificiellement créées, consolidées ou maintenues par l'Administration —, et celui des individus. Pour montrer les modalités concrètes du phénomène, prenons l'exemple de Mana qui, en tant que « commune » rurale est précisément l'un de ces groupes en question, qui de plus, avec son syndicat agricole, est le lieu d'un autre type de groupe parmi ceux que l'assistance prend comme relais à chaque fois qu'elle ne s'adresse pas directement aux individus.

Ci-joint figure la balance du budget primitif de Mana, exercice 1969 (année de l'enquête). Ces tableaux appellent quelques commentaires dont on pourra ensuite tirer les conclusions :

> Le chapitre des dépenses recouvre deux rubriques, investissement et fonctionnement. Les dépenses d'investissement concernent des achats de matériel, et des frais impliqués par divers travaux (extension et réfection du réseau électrique, aménagement de l'adduction d'eau, construction d'une chambre froide — abattoir). Les dépenses de fonctionnement consistent surtout en frais de personnel (rémunération et charges), frais d'entretien (voirie, bâtiment, matériel...) frais de gestion, frais financiers (intérêts relatifs aux emprunts pour investissement) et contingent pour aide sociale. Ces dernières représentent 70 % de l'ensemble des dépenses ordinaires, le solde étant prélevé pour couvrir une partie des dépenses d'investissement (on le retrouve au niveau des recettes de la section extraordinaire du budget).
>
> Les recettes permettant d'équilibrer le budget ont trois sources distinctes. Il y a tout d'abord les subventions du FIDOM destinées à financer les investissements auxquels les recettes ordinaires de la commune ne peuvent faire face, soit 40 % des dépenses d'investissement. Les recettes ordinaires, qui couvrent les autres dépenses d'investissement et la totalité des dépenses de fonctionnement, proviennent soit de la commune, soit de l'État. D'une façon générale, les ressources propres d'une commune consistent en produits de l'exploitation (vente de services, diverses taxes d'entretien...) produits domaniaux (vente des récoltes, location de droits d'immeubles ou de matériel...), impôts directs (taxe des prestations) et centimes (impôt de la collectivité locale, dont la valeur est calculée par le fisc). Or à Mana, les produits domaniaux et financiers sont à peu près nuls, et les recettes communales ne représentent que 6 % de l'ensemble des recettes ordinaires. C'est donc l'État qui approvisionne les 94 % du budget ordinaire de cette commune. Ces dernières ressources ont une triple origine : les recouvrements et subventions, la taxe locale (minimum garanti), les impôts indirects. Mais il faut préciser qu'en Guyane, la participation de l'État aux budgets ordinaires des communes, se fait essentiellement par une redistribution de l'octroi de mer. Il s'agit d'un impôt indirect, créé sous le régime colonial, et perçu sur tous les produits

importés (sauf exonération) à raison en moyenne de 7 % de leur valeur marchande, impôt dont la redistribution est faite entre les communes, au prorata de leurs chiffres respectifs de population.

BALANCE DU BUDGET PRIMITIF DE MANA EXERCICE 1969 (1)

Section Ordinaire	Recettes	Commune	25 395,00	415 695,00
		État	390 300,00	
	Dépenses	de fonctionnement	282 026,01	415 695,00
		Prélèvement pour dépenses extraordinaires	133 668,99	
Section Extraordinaire	Recettes	Prélèvement sur recettes ordinaires	133 668,99	217 679,18
		Subventions spécifiques extraordinaires	84 010,19	
	Dépenses	d'investissement	217 679,18	217 679,18
Balance Générale	Recettes	Commune	25 395,00	499 705,19
		État	390 300,00	
		Subventions spécifiques extraordinaires	84 010,19	
	Dépenses	de fonctionnement	282 026,01	499 705,19
		d'investissement	217 679,18	

(1) *Un budget primitif est un budget prévisionnel. Il est voté par le conseil municipal sur propositions du maire en fin d'année pour l'année à venir, puis soumis à l'autorisation préfectorale. Vers le mois de mai est ensuite établi un budget supplémentaire où sont effectués les réajustements nécessaires, suivant la même procédure.*

Ce budget fait clairement apparaître la pauvreté de la commune de Mana et sa dépendance vis-à-vis de l'État qui, au niveau de la balance générale où sont prises en compte les subventions FIDOM pour dépenses d'investissement, assure 95 % des recettes. Encore faut-il s'interroger sur l'utilisation qui est faite de ces ressources. Voyons tout d'abord la question au titre des dépenses de fonctionnement : les 52 % de celles-ci sont consacrés à la rémunération du personnel employé par la commune [1], au paiement des charges afférentes ainsi que des indemnités de fonction du maire et de ses adjoints, tandis que la rubrique des allocations et aides sociales [2] en représente 17 %. Cela revient à dire que près de 70 % de ces dépenses de fonctionnement sont en quelque sorte redistribués, directement ou indirectement et sous diverses formes, aux individus. Or le phénomène reste important même lorsque la proportion en est calculée par rapport au budget total qui englobe le chapitre des investissements. Mais ce n'est pas tout : une partie [3] des dépenses d'investissement sert également à rémunérer la main-d'œuvre temporaire chargée de l'exécution des travaux votés au titre desdits investissements. Ce fait appelle à réfléchir sur l'idée d'investissement telle qu'elle est en l'occurrence réalisée. S'il est parfaitement logique qu'une partie de ces sommes en cause serve à rémunérer des travailleurs, le phénomène peut être vu comme prenant une autre dimension dans la mesure où l'on constate que les achats de matériel et les travaux correspondant à cette rubrique des investissements sont en majorité destinés à améliorer les conditions de vie et d'habitat, et que l'aide au développement de l'économie productive s'avère comparativement assez faible [4]. On s'aperçoit alors que sous couvert des investissements auxquels participe le FIDOM, l'assistance en question, celle qui est censée promouvoir la départementalisation économique, dévie vers un type très particulier de développement qui relève, nous le verrons au paragraphe suivant, d'une volonté de prestige qui elle-même appartient à la politique du « maintien ».

Mais la commune n'est pas le relais de tous les apports financiers de l'État. De ce dernier dépend directement un certain nombre d'emplois. A Mana, directeurs d'école et instituteurs (école religieuse incluse), receveur des postes et facteur, infirmier et préposé aux soins, gendarmes et curé [5], sont rétribués par leurs organes administratifs respectifs. C'est aussi à Cayenne que se décide l'octroi aux groupes et aux personnes de la majorité des subventions et aides sociales, celles qui relèvent de la compétence des ministères techniques ou des organismes d'État spécialisés. Ainsi, le syndicat agricole de Mana reçoit chaque année une aide globale de 2 000,00 Francs, prise sur le budget départemental ; en outre, la SATEC lui a alloué une somme de 3 000,00 Francs en 1968, et le FIDOM

(1) *Il s'agit des employés de la mairie, des personnels chargés de la voirie et autres services, ainsi que de diverses rémunérations que la commune doit prendre en charge (gardiennage de l'église, heures supplémentaires effectuées par les instituteurs par ailleurs payés par l'État...)*

(2) *L'essentiel de ces sommes concerne le contingent pour dépenses d'aide sociale que la commune doit verser à l'État qui se charge de répartir les dépenses sociales entre le département et les communes. Dans chaque commune, il y a un bureau d'aide sociale. Mais il y a aussi une part d'aide sociale qui relève directement de l'État.*

(3) *Dans le budget extraordinaire, les dépenses relatives aux seules rémunérations ne sont pas précisées. Elles interviennent dans la rubrique des divers travaux votés, lesquels représentent 52 % des dépenses d'investissement.*

(4) *Dans ce cas précis, l'aide au développement de l'économie productive n'est guère illustrée que par les dépenses pour la construction de la chambre froide-abattoir, soit 18 % du budget d'investissement.*

(5) *Rappelons que la séparation de l'Église et de l'État n'est pas étendue à la Guyane.*

une somme de 7 000,00 francs en 1970, somme affectée à l'achat d'un camion. En l'espace de trois ans, ce syndicat a donc touché 16 000,00 francs d'aides et subventions. C'est à la fois peu et beaucoup : peu si l'on considère que ce syndicat est la seule organisation collective de la commune susceptible d'aider au développement de la production agricole de la région ; beaucoup si l'on met en cause, comme nous le ferons plus loin, la réalité proprement collective de ce même syndicat. Un fait nous mettra déjà sur la voie : le service d'agronomie lui a fait don en 1970, d'une tonne d'engrais, en vue d'une redistribution aux divers exploitants. Le syndicat peut donc fonctionner comme relais de l'assistance aux personnes.

C'est justement le plus souvent à titre individuel que les ministères techniques pratiquent l'aide à la production et à l'équipement. Continuons à examiner le cas de Mana, et comme il s'agit d'une commune agricole (1), prenons l'exemple des différentes aides apportées par la Direction Départementale de l'Agriculture (D.D.A.) (2). Il faut tout d'abord préciser qu'en Guyane comme en France, les cultivateurs ont droit à une remise de 10 % soldée par l'État, sur tout achat de matériel agricole. Mais dans les communes guyanaises, ils peuvent obtenir en supplément une subvention départementale de 30 % de la valeur marchande du produit acheté si celui-ci appartient à la liste des produits jugés de première nécessité, à savoir pour l'essentiel : râpes et platines à manioc, motopompes, tronçonneuses, plastiques de protection contre les pluies, grillages, tôles, engrais, houes, haches, sabres... En 1969, une quinzaine d'agriculteurs et éleveurs mananais ont ainsi bénéficié de remises et de subventions individuelles dont la valeur globale a été de l'ordre de 5 000,00 francs. La D.D.A. alloue également des secours pour sinistres agricoles. Cette rubrique concerne les dévastations dues aux fourmis manioc, les saccages opérés par les animaux sauvages ou les animaux domestiques en liberté, et surtout les désastres provoqués par les intempéries. Certaines régions de Guyane sont plus touchées que d'autres par ces sinistres. A Mana, il n'y a eu qu'un seul dédommagement pour sinistre en 1969. Ceci est en partie dû au fait que l'usage des insecticides y est relativement répandu. Encore faut-il noter que ces insecticides sont distribués aux agriculteurs. Signalons enfin que les cultivateurs peuvent demander une aide au défrichement ou à la plantation d'herbe. Si leurs dossiers sont acceptés, ils perçoivent dans le premier cas 50 % du coût des travaux effectués, et dans le second cas 500,00 francs par hectare d'herbe plantée. Cet « encouragement », pour reprendre l'expression employée par les Guyanais, est de création assez récente. En 1969, aucun paysan de Mana n'en avait encore bénéficié, mais plusieurs demandes étaient en cours.

Nous n'avons là qu'une vision partielle du phénomène, d'autant plus qu'aux yeux de la D.D.A., les agriculteurs de Mana passent alors pour être parmi les plus « sérieux » du département, c'est-à-dire les plus raisonnables dans leurs demandes d'aides et de subventions. Mais aux aides accordées aux agriculteurs, s'ajoutent celles accordées aux familles, ainsi que diverses allocations. A propos de ces dernières, il faut mentionner les allocations de chômage qui se posent souvent en Guyane en des termes assez inhabituels en France. Nous citerons ici le cas de Régina où la question prend un aspect un peu caricatural qui permet

(1) *Comme la plupart des communes rurales, mais avec les limites qu'impose le fait qu'aucune d'elles ne vit réellement de l'agriculture.*

(2) *Les données suivantes portent sur 1969, année de l'enquête de terrain.*

d'en mieux saisir les véritables implications : en 1968 (année de l'enquête de terrain dans ce village), tous ceux qui avaient pu se faire inscrire sur la liste des chômeurs de la commune [1], bénéficiaient d'une indemnité journalière de 20,00 francs par personne, soit d'un revenu supérieur à ceux de la plupart des non-chômeurs de la région (secteur public exclu), indemnité en contrepartie de laquelle ils pouvaient toutefois être appelés à effectuer quelque travail sporadique pour le compte de la commune, si bien qu'ils en parlaient finalement comme d'un « job » semblable aux autres, et même fréquemment d'un « job » annexe dans la mesure où ils conservaient généralement des activités d'autosubsistance (agriculture, chasse, pêche).

Que peut-on conclure de l'exposé de ces diverses modalités d'assistance ? Une constatation s'impose : l'assistance octroyée par l'État français à la Guyane s'adresse essentiellement aux individus et aux conditions de leur existence. Ainsi est artificiellement promu puis maintenu un certain niveau de vie qui procède d'un type bien particulier de développement et à son tour l'engendre.

Un autre « développement »

Si elle s'est jusqu'alors avérée incapable de poser les bases de la « départementalisation économique » dont la vocation semble être de n'appartenir qu'à l'avenir, l'assistance dans les formes que nous venons de décrire, c'est-à-dire prise déjà dans le sens à la fois large et dévié qui est le sien en Guyane [2], est sans conteste un élément déterminant de la « départementalisation sociale ». D'autres éléments viennent cependant s'y ajouter pour renforcer son effet. Nous voulons parler de tout ce qui relève de l'équipement social dont nous n'avons vu jusqu'à présent que des aspects fragmentaires. Plusieurs rubriques figurent au titre de l'équipement social. Bien qu'il ne s'agisse pas d'en faire l'analyse détaillée dans ce chapitre de présentation des grandes lignes du statut de D.O.M., d'eux d'entre elles méritent d'être dès maintenant mises en relief : l'enseignement et l'habitat. Sans doute ne peut-on passer entièrement sous silence l'indéniable effort qui a été consenti pour améliorer l'état sanitaire de ce pays dont la structure est à ce point de vue comparable à celle des départements métropolitains les plus favorisés [3] : mais n'est ce pas là la moindre des choses dues par la départementalisation ? Il y a en revanche plus à dire sur l'équipement en matière d'enseignement et d'habitat, non pas tant en raison des carences dont ces deux domaines pourraient faire montre (ce n'est d'ailleurs pas toujours le cas), qu'en raison des rôles qu'ils jouent dans le système.

---

(1) *Nous ne saurions entrer dans le détail des conditions d'inscription, mais disons qu'elles semblent être alors fonction des rapports avec la municipalité.*

(2) *En particulier par la multiplication artificielle des emplois du secteur public...*

(3) *A Cayenne, un hôpital public et une clinique privée disposent en tout de près de 500 lits ; un autre hôpital à Saint-Laurent en offre près de 300. A cet équipement s'ajoute une série de dispensaires spécialisés ou polyvalents (les plus importants sont à Cayenne et à Kourou, mais chaque commune possède son dispensaire). Il faut encore citer l'Institut Pasteur (Cayenne) où sont effectuées analyses, vaccinations, ainsi que des recherches (il y a 5 laboratoires) sur le traitement du paludisme et autres maladies tropicales, de la lèpre... La léproserie de l'Acarouany (commune de Mana) vient en revanche d'être fermée.*

Chaque commune de Guyane, et pratiquement chaque village créole, même parmi les plus reculés, a son ou ses écoles [1]. Certes, les conditions dans lesquelles l'enseignement est dispensé sont parfois difficiles. A Saül, par exemple, village d'orpailleurs situé au cœur de la forêt et qui ne compte que quelque 80 habitants (en 1971), un seul instituteur doit s'occuper simultanément dans une même classe, d'élèves appartenant à divers niveaux du primaire, et le cas n'est pas unique. Mais dans l'ensemble, la situation n'est pas trop mauvaise puisque la plupart des enfants guyanais en âge d'être scolarisés ont la possibilité de fréquenter l'école, et que de fait environ 90 % d'entre eux la fréquentent actuellement, ce qui représente un énorme accroissement par rapport à l'époque coloniale [2]. Nous parlons ici de l'enseignement primaire, car pour ce qui est de l'enseignement secondaire et technique, la progression est infiniment plus lente [3] ; quant à l'enseignement supérieur, il est quasi inexistant [4]. Nous aurons l'occasion de revenir sur le rôle de l'enseignement à ses divers degrés en abordant le problème des rapports de la campagne à la ville, de la ville à la métropole, mais il nous semble nécessaire de signaler l'importante fonction de la scolarité, et plus précisément de la scolarité primaire qui se généralise [5], dans le processus de la départementalisation : le jeune Guyanais vient s'assoir sur les bancs de l'école pour apprendre à être un Français, ou plus exactement un Français d'Outre-Mer, qui d'ailleurs peut être accessoirement créole car le mot est vidé de son contenu historique [6], qui de toute façon doit être un enfant loyal de cette lointaine mais grande et généreuse Mère Patrie qu'est la France...

La question de la reproduction idéologique de la situation départementale à laquelle se réfère la fonction précédente — et il faudrait y adjoindre celle des sports et des loisirs dont le développement appartient aussi en large partie au champ de l'équipement social —, cette question complexe fera donc l'objet d'une analyse ultérieure. L'équipement en matière d'habitat y trouvera également sa place, car il est loin d'être neutre au niveau idéologique, mais il présente de surcroît l'intérêt de jouer, comme la plupart des autres formes désignées d'assistance, sur le double registre du social et de l'économique, et d'entretenir la confusion quant au type de développement auquel finalement peut mener l'assistance ainsi exercée.

La promotion de l'habitat ne se situe pas dans la liste des préoccupations de la première heure. L'installation en Guyane d'une Direction Départementale de la Construction ne date que de 1956, et il faut attendre l'intervention de la loi de Juillet 1961, pour que se dessine réellement un programme d'action visant à améliorer par étapes successives les conditions de l'habitat, en Guyane d'une manière générale, et surtout à Cayenne. Que cette action n'intervienne qu'à partir des années 60, qu'elle aille en s'amplifiant au cours du Ve plan, cela n'est

---

(1) *Ces données ne concernent que la population créole.*

(2) *Le taux d'analphabétisation parmi les gens ayant eu l'âge d'être scolarisés avant 1947, est de l'ordre de 30 %, alors qu'il tombe à 18 % dès la génération suivante.*

(3) *Les établissements de ce type sont surtout concentrés à Cayenne (Lycée = 1, C.E.S. = 3, C.E.T. = 2). Kourou dispose désormais d'un C.E.S. Il y a un C.E.T. à Saint-Laurent.*

(4) *Il y a un institut juridique à Cayenne, et un institut universitaire de technologie récemment créé à Kourou en rapport avec les besoins de la base.*

(5) *Nous verrons que le secondaire peut en revanche avoir une fonction à doucle tranchant : il est le lieu où se forme la bourgeoisie créole liée au régime, mais peut aussi être un lieu de contestation.*

(6) *La relation entre ce mot et la colonisation esclavagiste (opposition avec les esclaves « bossales » importés par la traite) est inconnue de la plupart des Créoles qui d'ailleurs ne savent pas définir précisément et unanimement cette appellation.*

pas le fruit du hasard. D'une part le fait correspond à l'accentuation de la politique sociale par laquelle l'État se voit de plus en plus fortement contraint à pallier les carences que l'échec de sa politique économique introduit dans le système départemental [1] ; d'autre part, il est aussi une conséquence directe du processus de départementalisation. Ce dernier en effet n'est pas sans porter une large responsabilité dans le drainage des populations rurales vers Cayenne ; ajouté à l'élévation, due à l'amélioration des conditions sanitaires, du taux d'accroissement de la population guyanaise [2], le phénomène a provoqué le doublement du nombre des habitants de Cayenne en l'espace de 15 ans [3]. La question devient alors urgente, et les solutions sont du ressort de l'État, car il s'agit de construire des logements sociaux au loyer particulièrement modique, destinés à des gens qui souvent n'ont pas d'emploi stable.

D'après les données du recensement de 1967, on peut estimer que les constructions effectuées entre 1962 et 1967, dans la ville de Cayenne et sa banlieue, portent sur environ 1 200 logements [4]. La participation de l'État à ces constructions peut prendre diverses formes. Il faut tout d'abord citer la S.I.M.A.G. (Société Immobilière Martinique-Guyane, anciennement Antilles-Guyane), dont le rôle est précisément de promouvoir l'habitat et de créer des lotissements urbains, et qui reçoit l'essentiel de ses ressources de la C.C.C.E. (Caisse Centrale de Coopération Économique) : elle a à son actif la construction de plusieurs cités dans les quartiers périphériques de la ville, cités constituées de logements économiques destinés aux familles les plus défavorisées. La S.I.M.A.G. est donc l'organisme privilégié de l'équipement social en matière d'habitat. L'État a cependant d'autres filières pour aider à promouvoir l'habitat. Il existe en effet tout un système de primes et de crédits spéciaux dont peuvent bénéficier particuliers et sociétés privées. Ces opérations peuvent être effectuées directement par la C.C.C.E., et en moindre mesure par l'intermédiaire de la SATEC, qui tout comme la SIMAG est financée par cette même C.C.C.E. et qui intervient en particulier lorsqu'il s'agit d'aider une entreprise nouvelle à construire des logements pour son personnel. Dans les communes rurales au rang desquelles figurent les communes qui jouxtent celle de Cayenne [5], nombre d'habitations peuvent être financées à 50 % par des crédits d'État, au titre de l'aide à l'habitat rural.

Les résultats de cette action sont cependant très insuffisants sur le plan de l'habitat : la régression des îlots insalubres, où les maisons suroccupées n'ont souvent ni eau, ni électricité, demeure lente. Mais cette action touche aussi le domaine de l'emploi, et à cet égard, elle n'est pas négligeable. Les industries du bâtiment et connexes, dont les activités sont finalement étroitement dépendantes de la politique d'équipement menée par l'État, absorbent 6 % de l'en-

---

(1) *Sans doute assiste-t-on parallèlement au démarrage des activités forestières mais celui-ci est trop lent et déjà trop tardif pour que l'État puisse en attendre passivement les résultats.*

(2) *Environ 2 % par an à partir de 1960. Le taux de mortalité infantile reste toutefois relativement élevé.*

(3) *13 362 habitants en 1954 ; 18 635 en 1961 ; 24 581 en 1967 ; une estimation pour 1972 donne aux environs de 30 000 habitants.*

(4) *Ce chiffre est peut-être surestimé. Précisons que les collectifs verticaux sont rares. Il s'agit plutôt de « collectifs horizontaux » (maisons mitoyennes avec courettes) caractéristiques des cités, et de maisons individuelles.*

(5) *La commune de Cayenne englobe non seulement la ville elle-même, mais aussi sa banlieue.*

semble de la population active [1] et le quart des travailleurs du secteur secondaire. Que représente alors ce secteur secondaire ? On en aura une image encore plus claire si l'on ajoute que les entreprises de travaux publics, maritimes et fluviaux emploient 70 % de la main-d'œuvre rattachée à ce secteur, soit 14,5 % de l'ensemble de la population active.

Venons en donc au problème de l'équipement économique, au niveau de ses facteurs de base, à savoir les transports, l'énergie et les postes et télécommunications. On sait déjà que l'infrastructure économique de la Guyane est très réduite. Mais ce qu'il est important de noter ici, c'est son orientation. Tout se passe comme si durant les vingt premières années de la départementalisation, cette infrastructure n'avait eu pour objectif que l'amélioration des conditions de vie des habitants du pays, comme si elle n'avait été conçue que comme un domaine annexe de l'équipement social. Le processus est en réalité un peu plus complexe, mais les faits sont là ; entre les objectifs de développement dégagés dans les plans, telle la mise en valeur des ressources aurifères ou forestières, et les travaux parallèlement réalisés au titre de l'infrastructure économique, il y a un indéniable hiatus : la négligence du problème des voies de pénétration vers l'intérieur. Comment expliquer cette négligence alors que les « richesses » du pays, celles successivement désignées comme devant être le moteur du « décollage » — l'or, le bois et la bauxite —, se situent précisément dans l'intérieur ? Retrouve-t-on ici l'argument que nous réfutions plus haut, celui d'une volonté machiavélique d'abandonner la Guyane à son sous-développement ? Pour répondre à cette question, il faut distinguer deux périodes, la date charnière étant l'année 1961 et l'avènement du quatrième plan quinquennal. Il faut aussi prendre la mesure véritable du problème : l'ouverture de routes dans l'intérieur n'est pas un travail simple, le choix des tracés n'est pas évident et le coût des opérations ne peut être qu'extrêmement élevé. L'infrastructure routière ne peut donc pas être conçue comme un préalable à la mise en valeur ; elle ne peut qu'être objet d'un effort parallèle, le préalable résidant dans la détermination des lieux où se situeront les exploitations. Or, durant la première période, celle que couvrent les deuxième et troisième plans où est inscrit le double objectif de la mise en valeur des ressources et de la mise en place d'une infrastructure, aucun projet d'exploitation précis n'est élaboré à partir des études du B.M.G... Là encore cet échec s'avère décisif : en conduisant l'État au choix d'une politique sociale prioritaire, il renforce la tournure prise précédemment, mais jusqu'alors sans exclusive, par les réalisations en matière d'infrastructure, réalisations privilégiant le littoral et visant à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants [2].

Si le quatrième plan marque à cet égard un tournant, ce n'est toutefois pas sans nuance. C'est entre 1963 et 1964 qu'est aménagée la route (en latérite) menant d'Organabo à Saint-Laurent par l'intérieur, et permettant d'éviter le

---

(1) *Ce pourcentage ne porte que sur les travailleurs déclarés. Il faudrait y ajouter le travail noir des immigrés (surtout des Brésiliens) que les particuliers utilisent souvent très largement pour la construction de leurs maisons.*

(2) *Au cours de cette première période, les novations ont porté sur l'ouverture de petites routes dans l'Ile de Cayenne, sur le prolongement du réseau de distribution de l'eau dans les environs de Cayenne, sur l'accroissement du rendement de la centrale électrique de Cayenne, et sur la construction de deux appontements supplémentaires dans la région de Cayenne.*

3. Scène d'orpaillage.

4. Vue de Mana.

bac de Mana ; financé par le F.E.D.O.M. [1], cet aménagement n'est pas sans relation avec l'installation de forestiers dans la région. Par ailleurs, le gros effort porté sur la production d'énergie électrique qui double entre 1961 et 1965, n'est pas sans profiter aux petites industries implantées dans les deux villes qui surtout en bénéficient, Cayenne et Saint-Laurent. Mais dans l'ensemble, les principaux bénéficiaires des travaux effectués au titre de l'infrastructure économique demeurent les particuliers, et force est de constater qu'en dehors du précédent tronçon de route, aucun ouvrage de grande envergure n'est envisagé.

Les choses changent-elles profondément avec le cinquième plan et l'installation de la base spatiale de Kourou ? Un certain nombre de réalisations est alors effectué. Outre la création de la nouvelle ville de Kourou, aux confins du vieux bourg, et celle de la zone d'activité qui s'étend en bordure de la côte sur une vingtaine de kilomètres en direction de Sinnamary, la présence du Centre Spatial Guyanais (C.S.G.) va entraîner des travaux d'ordre plus général : construction d'une route reliant directement Kourou à Cayenne et impliquant l'édification d'un pont de quelque 400 mètres de long sur le fleuve Kourou [2], prolongement de la piste d'atterrissage de Rochambeau de sorte que puissent s'y poser les plus gros avions, aménagement d'un port sur l'estuaire du Kourou permettant l'accostage de navires d'assez gros tonnage. On assiste donc à un étoffement relativement important de l'infrastructure économique du pays. Mais quelle en est la portée réelle ? Si cet étoffement est incontestable, il est également étroitement défini par l'objectif précis et prioritaire qui est le sien, à savoir répondre aux besoins du centre spatial. Car ces réalisations ambitieuses, dont la Guyane se voit soudain dotée, ne sont jamais que celles qui sont nécessaires au fonctionnement de la base, avec sa ville et ses différents sites techniques.

Il faut alors s'interroger sur le rôle que Kourou et le C.S.G. sont censés jouer dans l'économie guyanaise, et sur le rôle qu'ils jouent effectivement dans le processus de départementalisation. Un texte mérite ici d'être cité, c'est la préface signée par M. R. Aubinières, à la plaquette d'information sur Kourou éditée par le C.N.E.S. :

> « La création d'un champ de tir spatial dans le département de la Guyane Française a été décidée par le Gouvernement le 14 Avril 1964. Largement ouverte sur l'Atlantique, à 5° latitude Nord, la Guyane a des possibilités de lancement presque illimitées. La France dispose ainsi d'un champ de tir, relativement proche de l'Europe et des États-Unis, susceptible d'être un atout majeur dans la politique spatiale mondiale. Accessible à la communauté scientifique de tous les pays, le site de Kourou a déjà été choisi pour les tirs opérationnels des Organisations Européennes. Nul doute que d'autres pays, et non des moindres, utiliseront cet emplacement exceptionnel. Profondément intégrée à la vie du Département, l'activité spatiale est un catalyseur puissant du développement de la Guyane. La rénovation de l'infrastructure aérienne et routière est commencée. Une ville nouvelle, moderne, de plusieurs milliers d'habitants se crée. Elle sera un centre technique et commercial important où chacun trouvera des moyens de travail et des possibilités de loisirs. Déjà des petites industries et des

(1) *Fonds Européen de Développement de l'Outre-Mer, destiné à aider au développement des pays d'Outre-Mer liés aux pays de la Communauté Européenne.*

(2) *Le bac de Kourou est définitivement supprimé. Celui de Larivot, près de Cayenne, subsiste pour ceux qui choisissent d'emprunter la route littorale, plus directe que la nouvelle bretelle intérieure. Le pont du Larivot ne sera construit que quelques années plus tard.*

> sociétés agricoles s'installent. L'antique terre du bagne sera dans quelques années un lieu de rencontre des Chercheurs et des Ingénieurs de tous pays.
> Grâce à une collaboration étroite avec les Services du Ministère d'État chargé des départements et territoires d'Outre-Mer, la réalisation du Centre Spatial Guyanais se poursuit activement, favorisant un développement harmonieux de la Guyane qui pourra bientôt, suivant la volonté du Président de la République, jouer son rôle de vitrine française sur le continent américain [1].

Ce texte est particulièrement instructif, car s'y trouvent réunis et articulés en quelques lignes les grands thèmes justificateurs de cette nouvelle et vaste entreprise qu'est l'implantation d'une base spatiale en Guyane, et partant de toute la politique de départementalisation, dans son principe même et dans ses dernières orientations :

> — « Emplacement exceptionnel », le site de Kourou peut être « *un atout majeur dans la politique spatiale mondiale* ».
> — « *Profondément intégrée* à la vie du Département, l'activité spatiale est un *catalyseur puissant du développement* de la Guyane ».
> — En tant que « lieu de rencontre » international et facteur de « développement harmonieux », le C.S.G. permettra à la Guyane de cesser d'être « *l'antique terre du bagne* » pour devenir une « *vitrine française sur le continent américain* ».

Avant d'aller plus loin, on peut être tenté d'opposer aux précédentes assertions, quelques phrases écrites plus récemment par le président du C.N.E.S. :

> « (...) Certes, l'implantation du Centre Spatial en Guyane n'a pas fondamentalement modifié l'économie de ce département d'outre-mer. Il n'appartenait pas au CNES d'assumer une telle responsabilité. L'établissement que je dirige n'a jamais eu pour mission de « sauver la Guyane ». Il a pour objectif, d'une part, de faire fonctionner outre-mer une base de lancement de haute qualité qui puisse servir le programme spatial français et européen, et d'autre part, d'assurer aux Guyanais et aux métropolitains qu'il emploie, ou qui bénéficient de sa présence, des conditions de travail et de vie satisfaisantes. Ce double but est, aujourd'hui, tout à fait atteint (...) » [2]

Qui doit-on croire, et que faut-il conclure d'une contradiction aussi flagrante ? Il s'est écoulé sept ans entre les deux écrits, c'est-à-dire un laps de temps suffisant pour que la réalisation de la base spatiale puisse désormais être jugée sur les résultats acquis et non plus sur son crédit quant au devenir. Or, ces résultats acquis n'ont rien de commun avec les résultats annoncés au début de l'opération. Sans parler des récentes restrictions budgétaires en matière de recherche spatiale et de la réduction consécutive du programme de lancement, force est de constater que Kourou n'a pas suscité le « décollage » économique de la Guyane. Mais cet échec n'est pas de même nature que celui de la tentative d'industrialisation de l'extraction aurifère, dans la mesure où le rapport à l'économique de chacune de ces deux entreprises est entièrement différent. En effet,

---

(1) « Kourou ville spatiale » *Plaquette réalisée par le C.N.E.S., et éditée en Février 1967.*
(2) *Extrait d'une lettre de M. Maurice Levy, adressée au journal* « Le Monde », *à la suite du reportage de* J.-C. Guillebaud *du 20 Juin, et parue dans* « Le Monde » *du 3 Septembre 1974.*

contrairement au B.M.G., le C.S.G. n'est évidemment pas créé dans le but de promouvoir l'économie productive privée. Comme il est clairement dit dans la brève citation qui précède, son objectif est de faire fonctionner une base de lancement. Le choix de la Guyane comme emplacement de cette base, est d'ailleurs motivé par des impératifs en regard desquels le problème de l'économie guyanaise n'a aucun poids [1]. La création du C.S.G. n'a donc pas en soi une fonction économique. En revanche, elle peut jouer un rôle important à ce niveau, par ses effets induits.

On entrevoit déjà le piège dans lequel sera poussée l'opinion publique guyanaise : la cause (c'est-à-dire l'installation du centre spatial à Kourou) étant acquise, les effets ne pourront manquer de se produire. A l'appui de cette belle assurance, mise à l'abri du doute par l'occultation de la question du milieu dans lequel lesdits effets auront à se propager, des preuves concrètes pourront être immédiatement avancées : la construction de la nouvelle ville, l'aménagement des sites, les travaux d'équipement, avec tous les emplois ainsi créés, toutes les possibilités ainsi offertes par ce complexes d'activités... provisoires ! Car tout est là, dans cette situation de chantier qu'on oublie toujours de définir par son aspect artificiel et temporaire. Une ville se crée, déjà des petites industries s'installent, nous dit-on en 1967. Mais pour qui travaillent ces petites industries, quel débouché auront-elles lorsque le chantier sera terminé ? On a vu l'essor, puis l'écroulement des sociétés forestières productrices de grumes de sciage vendues sur place...

En réalité, si l'activité spatiale est « profondément intégrée à la vie du Département », si elle est « un catalyseur puissant du développement de la Guyane », ce n'est pas au niveau économique que se jouent cette intégration et ce développement. Vis-à-vis de la Guyane, l'implantation du C.S.G., de par le montage idéologique dont cet événement pourra fournir l'occasion, cette implantation va devenir, au moins momentanément, un élément clef du processus de départementalisation, dans l'orientation socio-politique qui est la sienne depuis déjà quelques années. La création de la base de Kourou et de sa ville moderne est en quelque sorte le couronnement de la politique de prestige qui conduit à cet autre « développement », celui qui a été amorcé par une assistance aussi massive qu'improductive, celui qui doit faire de la Guyane « une vitrine française sur le continent américain », c'est-à-dire un lieu de représentation et non pas de production.

Par quoi se traduit, en dehors des réalisations évoquées, ce que nous désignons comme un autre « développement », quels mécanismes celui-ci enclenche-t-il ? La réponse peut se résumer en une phrase : artificiellement dotée d'un niveau de vie relativement élevé, la Guyane parvient à être le cadre d'une société de consommation, tout en restant caractérisée par le plus complet sous-développement économique. Les éléments à partir desquels s'est construite cette situation paradoxale ont été exposés, au moins succinctement, au cours de ce chapitre.

---

(1) *N'oublions pas que la transplantation du CNES à Kourou est due d'abord à l'impossibilité, en raisons des accords d'Évian, de continuer à utiliser le champ de tir militaire d'Hammaguir après le 1er Juillet 1967, en second lieu à l'impossibilité, pour des raisons de sécurité, de prendre le centre des Landes où se sont repliées les installations militaires d'Hammaguir, comme base de lancement, enfin aux caractéristiques de la Guyane en fait de latitude, de climat, et d'axe de tir, plus favorables à l'entreprise visée que celles des autres emplacements envisagés, sans oublier le climat politique qui alors présentait toutes les conditions de sérénité requises.*

Nous avons essayé d'en faire apparaître progressivement l'articulation. Ce qu'il faut peut-être souligner davantage — et ce sera notre conclusion —, c'est que cette articulation s'inscrit dans une logique rigoureuse, celle à laquelle répond le processus de départementalisation, dont la Guyane actuelle n'est jamais que le produit caricatural.

Pour démonter les engrenages de cette logique, il faut en revenir à la décision qui a amené la naissance du statut de D.O.M. Cette décision ne peut se comprendre qu'en fonction du statut antérieur, celui de colonie. Dans ces vieilles possessions françaises dont, en tant que telles, l'existence est assise sur la situation esclavagiste première, le statut colonial est chargé d'un lourd passif, et c'est tout particulièrement vrai pour la Guyane où vient s'ajouter la tache encore visible du bagne (1). Par la départementalisation, le gouvernement français entend donc se démarquer aussi nettement que possible de la précédente régie colonialiste — où il trouvera même un excellent bouc émissaire pour ses erreurs et ses échecs transformés en autant de séquelles —, tout en renforçant le lien entre ces pays et la métropole. La départementalisation peut dès lors être définie comme une opération politique qui correspond à une volonté de manipulation idéologique.

Pour se démarquer du statut colonial sans ouvrir la voie à l'idée d'indépendance, rejetée au contraire aux confins de l'impossible, la départementalisation ne peut aller que dans le sens d'une intégration plus poussée, dont la justification idéologique sera la notion de promotion, de progrès, de développement. Son champ d'action concret est au début indifférencié, car c'est une expérience encore inédite : la distinction entre départementalisation politique, sociale et économique, est une distinction a posteriori et non un postulat. Dans un premier temps donc, cette départementalisation semble être envisagée comme un phénomène global. Mais les moyens d'action diffèrent selon les domaines où l'on veut faire intervenir le changement : la réorganisation administrative s'effectue par lois et décrets, et le dispositif visé peut rapidement être mis en place ; en revanche, le développement économique dépend moins du pouvoir de l'État que du système pour lequel ce dernier fonctionne. Ici se joue la première contradiction de la transformation de la colonie en D.O.M. Fruit d'une décision autoritaire, cette transformation est pourtant abandonnée, sur le plan économique, aux soins d'une orientation qui reste essentiellement indicative, selon les principes d'une planification élaborée à l'adresse d'une économie capitaliste déjà fortement ancrée. Cette contradiction peut-elle s'effacer avec la mise en œuvre de la théorie du « rattrapage » ? Sans doute se trouve ainsi exprimé, en termes apparemment spécifiques, l'axiome suivant lequel le développement ne peut être que de type capitaliste, mais ce, par une opération qui en réalité réduit la spécificité du D.O.M. à son « retard » économique et par là même la nie. Cette négation implicite de la spécificité du D.O.M. est le point de départ de la série de blocages qui figera le processus de départementalisation économique.

Il est vrai qu'en Guyane la conjugaison d'une complète désarticulation économique et d'une profonde destructuration sociale laisse davantage qu'ailleurs

(1) *N'oublions pas que l'arrêt de la transportation, due au gouvernement de Front Populaire, ne date que de 1937, et que les derniers détenus ne seront rapatriés en France qu'en 1947, c'est-à-dire au tout début du régime départemental.*

le champ libre à des possibilités de développement fondées sur l'importation de nouveaux rapports de production. Mais le développement ainsi conçu ne repose en dernier ressort que sur l'intérêt que peuvent y trouver les détenteurs de capitaux qui se situent à l'extérieur. La première tentative de cet ordre, celle du B.M.G., n'est cependant pas dérisoire : elle aurait pu réussir si l'or guyanais avait été dans les années 1950 un enjeu plus important pour les capitalistes européens. Mais la contradiction resurgit, intacte, au niveau de la réaction de l'autorité étatique devant l'échec de cette tentative : ne sont remises en cause ni la nécessité de la départementalisation, ni celle de la conception capitaliste du développement, bien que la première entraîne désormais l'accentuation d'une politique qui va à l'encontre de la seconde. Cette contradiction est toutefois admirablement occultée (au point qu'elle peut sembler dépassée) par l'artifice qui consiste à la réduire en la transposant au niveau idéologique : le désintérêt des investisseurs est attribué à la mauvaise réputation du pays, de sorte que se trouve pleinement justifiée la politique d'assistance et de prestige qui, en changeant l'image de marque de la Guyane, ne manquera pas d'amener le déblocage du développement économique. Le raisonnement est imparable à bien des égards, mais le temps joue contre lui : de déception en déception, les Guyanais sont de plus en plus nombreux à en apercevoir les failles.

Il n'empêche qu'au moins jusqu'à une date récente, la politique d'assistance et de prestige fonctionne assez bien sur le plan idéologique qu'elle vise. Le « progrès » accompli depuis la fin de l'époque coloniale ne saurait être contesté. Néanmoins, si la « terre du bagne » s'estompe derrière la « terre de l'espace », si par l'effort consenti en matière d'équipement, par la rémunération des emplois d'un secteur public pléthorique, par la législation sociale sous toutes ses formes, l'État provoque une amélioration très sensible des conditions et du niveau de vie des habitants de ce pays, c'est pour que la Guyane se transforme en « vitrine française », le Guyanais en consommateur de produits importés. Dès lors de quel « progrès » s'agit-il, quel en est le prix payé par les Guyanais ? Certes, en tant que société de consommation, la Guyane est française à part entière, et de ce point de vue, la départementalisation est faite. Mais cette espèce d'intégration qui se veut promotion, a pour contrepartie inévitable la totale dépendance du D.O.M. vis-à-vis de sa métropole...

*
* *

Ayant pour objectif d'être une présentation d'ensemble des mécanismes de la départementalisation et de ses résultats, le présent chapitre ne prétend toutefois pas à être autre chose que le cadre d'un contenu concret qui reste à définir. Aussi a-t-il laissé dans l'ombre une question d'importance, celle dont l'analyse est en fait le sujet central de cet essai : quel est le vécu proprement guyanais de cette manipulation idéologique par laquelle s'impose le processus de départementalisation, ou si l'on préfère, quelles sont les conditions de production et de reproduction de cette situation de totale dépendance à laquelle conduit ledit processus ?

7

La tutelle administrative

L'analyse du milieu rural

Dans la première partie de cet essai a été faite la description ethnographique de trois communes rurales (Régina et Ouanary d'une part, Mana de l'autre) choisies en tant que cas susceptibles d'illustrer au mieux l'opposition entre l'Est et l'Ouest du littoral guyanais. Très nette d'un point de vue géographique, cette opposition, encore accentuée par les effets d'une implantation coloniale d'inégale intensité, semblait se retrouver dans l'organisation socio-économique — ici traditionnelle, là sur le chemin de la modernité —. Toutefois, déjà étaient dégagés ou signalés certains indices de crise tendant à infirmer la pertinence de cette opposition : effritement des pratiques collectives à l'Est, ambiguïté du changement à l'Ouest, ainsi que les problèmes assez bien partagés de l'astructuration familiale, de l'institutionnalisation du « job », de l'exode rural...

A la lumière de ce qui a été dit au cours de l'étude des situations passées et de la présentation du statut départemental, on voit toutes les insuffisances de cette première description, et les dangers d'une approche qui pour mieux cerner son « objet » tendrait à la figer dans un champ temporel et/ou spatial (relationnel) trop réduit. Dans quelle mesure est-il cependant nécessaire de reprendre ce qui cette fois devra être l'analyse des trois communes rurales précédemment décrites ? La question peut étonner puisqu'il apparaît que cette analyse reste entièrement à faire. Mais sous cette nouvelle lumière où nous nous situons maintenant, ne faut-il pas reconsidérer l'intérêt qu'il peut y avoir à s'attarder sur les problèmes d'un milieu rural qui ne compte plus guère que pour le quart de la population totale ? Puisque l'on sait désormais à quel point il serait vain de chercher à définir une tradition et de là les modalités d'un changement, ne vaudrait-il pas mieux passer directement à l'étude des phénomènes urbains (Cayenne, Kourou) à travers lesquels, en particulier de par la politique de prestige, se joue principalement la situation départementale ?

Une chose est certaine, c'est qu'une approche sociologique de la Guyane actuelle qui se limiterait à une analyse approfondie de quelques exemples ruraux, passerait à côté de la question guyanaise. D'ailleurs, à moins que d'être falsifiée par une pratique d'enquête privilégiant les seuls éléments susceptibles de confirmer une problématique a priori, une telle analyse est à la limite impossible :

la perspective historique et relationnelle sans laquelle les faits observés perdent leurs significations réelles (c'est le cas de notre première description ethnographique) conduit à une approche en termes de rapports dialectiques, de rapports pris dans un mouvement que la réalité villageoise ne saurait rendre à elle seule. Mais l'inverse est tout aussi vrai : ce qui se joue en ville ne peut se comprendre sans référence aux problèmes du milieu rural. La cause en est moins le phénomène de dépopulation des campagnes en lui-même, que la crise dont il est l'expression la plus manifeste (mais non la seule), car c'est précisément l'étude de cette crise — plus difficile à saisir en ville où la politique de prestige en opère le pseudo-dépassement — qui permet d'établir l'articulation entre la situation départementale et le passé colonial.

Le fait de reposer le problème de l'opposition entre l'Est et l'Ouest doit dès lors répondre à une double exigence, celle de déterminer la façon dont se réalise la départementalisation dans les campagnes, en tant que phénomène imposé et en tant que phénomène vécu : c'est dans le rapport entre ces deux termes que réside le moyen de comprendre que tradition et changement ne sont que les variantes d'une même manipulation, que cette manipulation occupe une place que le passé a laissé vacante, et que la situation départementale a pour assise la crise à laquelle correspond cette vacance...

Régina ou la « tradition » entretenue

En retraçant l'évolution de l'Approuague au cours d'un siècle d'orpaillage, nous avons montré que la disparition de Guisanbourg, ancien cadre de la communauté balbutiante créée par les Créoles de la région au lendemain de l'émancipation, au profit de Régina, nouveau centre à vocation exclusive de relais commercial, entraînait avec elle l'écroulement des derniers pans de vie collective. En analysant les conséquences de l'avènement d'une idéologie individualiste sans contrepartie, nous avons été amenés à définir la situation issue des rapports sociaux où était pris l'orpailleur et de la prospérité affairiste ainsi assurée, en termes de crise latente, tout en signalant que cette crise, loin de pouvoir se résorber (sauf à très long terme) avec la chute de l'orpaillage, passait dès lors au contraire à l'état manifeste (cf. chapitre V).

Lorsqu'intervient la mise en place des rouages départementaux, Régina est donc en proie au plus complet désarroi. Avec le départ des commerçants dont l'organisation est en train de se démanteler, le bourg perd ce qui était jusqu'alors sa raison d'être. Il doit parallèlement accueillir des orpailleurs qui, bon gré mal gré, abandonnent les mines de l'intérieur pour refluer vers le littoral. Ces orpailleurs sont en majorité des immigrants. Certains ne font que passer, soit qu'ils aient décidé (s'ils en ont les moyens financiers) de regagner leurs pays d'origine, soit qu'ils aient choisi (s'ils ont encore le goût du risque) d'aller tenter leur chance à Cayenne. D'autres restent, par force : les plus vieux, les plus pauvres.

Quelles sont les possibilités de reconversion que Régina peut offrir dans les années 1950, aux anciens orpailleurs et autres travailleurs liés à l'exploitation

minière ? On sait qu'en dehors de l'or, cette région a été le lieu de deux autres types d'exploitation, celle du bois de rose et celle du bois en grumes, l'une et l'autre étant cependant contrôlées par les gros commerçants. Au départ de ces derniers correspond donc la fermeture de la plupart de ces chantiers et entreprises annexes, et bientôt ne subsiste plus dans ce village que la maison Aubin et Laigné. De modeste envergure, celle-ci est peut-être mieux armée que d'autres pour résister à la chute des activités minières, puisqu'elle possède la caractéristique assez rare d'avoir depuis déjà un bon nombre d'années une vocation plus industrielle que commerciale. Cette résistance est toutefois très relative : après l'abandon des usines de bois de rose, vient celle de la distillerie de rhum en 1955 — et le fait n'est pas sans conséquence sur l'agriculture locale [1] —, de sorte que l'entreprise se trouve finalement réduite à la production de grumes de sciage, production dont l'ampleur demeure malgré tout très limitée.

En 1968, c'est-à-dire à l'époque où les activités forestières sont pour l'ensemble du pays au sommet de leur courbe, la situation de cette entreprise quant aux emplois qu'elle rémunère est la suivante : 11 ouvriers salariés travaillant à la scierie, 5 autres sur l'exploitation forestière ; par ailleurs, les grumes sont achetées à une vingtaine de bûcherons Saramaka [2]. Précisons que les Saramaka sont encore une trentaine à vivre alors à Régina. Pour ce groupe résiduel dont le « village » est situé en marge du bourg proprement dit, les activités forestières ont représenté un important moyen de reconversion lorsque le canotage a commencé à régresser [3]. Mais qu'en est-il des Créoles, anciens orpailleurs, colporteurs et autres ? Il ne semble pas qu'ils y trouvent une solution à leur problème : les 16 précédents salariés ne comptent que pour 13 % de la population active de la commune dans ses limites de 1968. Et l'on conçoit que le fait vaille a fortiori pour les années 1950, étant donné le fort mouvement de dépopulation que connaît depuis lors cette commune [4].

La question du bois de rose se pose en des termes un peu différents mais non plus favorables. Au moment de l'enquête, il ne reste plus que 3 modestes fabricants d'essence de bois de rose sur tout l'Approuague. L'un d'eux explique ainsi son travail et ses difficultés :

> L'exploitation du bois de rose demande une assez longue phase de préparation, comprenant d'abord une période de prospection, puis la mise en place de l' « usine ». Vient ensuite la phase active qui est la fabrication de l'essence.

---

(1) *Auparavant, certains paysans plantaient essentiellement de la canne à sucre et la revendaient à la maison Aubin et Laigné. Ils s'assuraient ainsi un petit revenu monétaire, et réservaient les cultures « traditionnelles » (manioc, banane, dachine...) à la consommation familiale. Dû à des avatars mécaniques, l'arrêt de la distillerie est brutal et fait subir aux paysans concernés le préjudice d'une complète mévente de la canne déjà plantée. Le marché de la canne à sucre est en effet entièrement saturé : la maison Aubin et Laigné continuera à vendre du rhum pendant une douzaine d'années, par écoulement des stocks invendus. Après 1955, lesdits paysans doivent donc chercher ailleurs leurs sources de revenus monétaires.*

(2) *Il faudrait ajouter à ces emplois, les 4 ouvriers travaillant sur la plantation de canne à sucre entreprise par la maison Aubin et Laigné sur ses propres concessions, pour alimenter la distillerie. L'année 1968 est en effet marquée par une tentative de reprise partielle de la distillerie de rhum.*

(3) *Les Saramaka ne bénéficient toutefois plus des mêmes conditions de travail. S'ils conservent les principes de l'organisation qui leur avait fait acquérir le monopole du transport par canots au temps de l'orpaillage, cette organisation ne peut plus avoir les mêmes effets sur les conditions de travail. Sans doute sont-ils d'un certain point de vue indépendants de la maison Aubin et Laigné à laquelle ils ne font que vendre leur production à un prix convenu, sans forfait ni inversement obligation de rendement. Mais du fait qu'il n'y a plus pour eux qu'un seul acheteur possible, ils sont forcément en position de dépendance par rapport à ce dernier.*

(4) *Elle a perdu plus de 30 % de ses effectifs, rien qu'entre 1961 et 1967.*

La prospection est une étape essentielle : il s'agit de repérer un minimum de 50 pieds de bois de rose, pesant chacun au moins 2 tonnes, et ceci à l'intérieur d'une circonférence ne dépassant pas 2 ou 3 jours de marche à partir de la crique accessible aux canots. Il faut deux bons mois de recherche pour qu'une équipe de 5 ou 6 prospecteurs parvienne à trouver un emplacement exploitable. Il subsiste toujours un risque de surestimation du tonnage de bois qui peut conduire à monter une usine dont on verra rapidement qu'elle n'est pas rentable. Le cas est rare, mais lorsqu'il se produit, il signifie une perte de temps et d'argent qui sera très longue à résorber.

Le montage de l'usine représente en effet une somme considérable de travail et de temps, car on doit aussi prévoir le logement des ouvriers. Après avoir défriché en haute forêt, près de la crique d'accès, une clairière d'environ un hectare, après avoir construit les carbets d'habitation ainsi qu'un dépôt et un hangar pour abriter les alambics, il faut aller chercher au bourg le matériel qui y a été redescendu après l'expiration de la précédente exploitation. C'est là une longue expédition : aussi modestes soient-elles désormais, les exploitations ne trouvent à s'installer rentablement que sur des emplacements situés à plusieurs jours de canot de Régina, et ce, en utilisant un moteur hors-bord de quelque 20 chevaux.

Le fabricant qui parle est en train de s'installer dans un lieu qu'il a choisi après trois mois de prospection, près d'une crique qu'il n'atteindra qu'après quatre jours de canot. Il ne possède qu'une embarcation, et il pense que deux voyages lui seront nécessaires pour monter tout son matériel. A son deuxième voyage, il emportera également des vivres, car après avoir perdu trois semaines pour le seul transport, il devra rester un mois et demi sur place pour assembler ses trois alambics, en prenant l'aide d'un ouvrier. Pendant que tous deux feront ce travail, les 5 autres « ouvriers » qu'il emploie, ceux-là mêmes qui ont prospecté avec lui, partiront dans les bois pour commencer à couper les arbres.

Dans les meilleures conditions, un bûcheron met en moyenne trois semaines pour trouver, débiter et rapporter à l'usine 2 tonnes de bois de rose. Ce bois doit passer à la machine à déchiqueter avant d'être distillé. Il existe deux types de distillation : à feu nu, et à la vapeur. Mais pas plus que ses deux collègues notre artisan ne possède de machine à vapeur, car si elle double le rendement de l'essence à la tonne de bois, cette dernière nécessite un investissement trop lourd. Ses trois alambics lui permettent cependant de distiller deux tonnes de bois par jour, et d'obtenir ainsi 16 kg d'essence. Le problème principal réside donc dans les délais d'approvisionnement en bois de rose et en bois de chauffage. Ces délais impliquent que l'usine ne fonctionne que par intermittence. Le « patron » attend alors trois mois, le temps que ses bûcherons lui fournissent une réserve d'environ 40 tonnes de bois de rose, ainsi que le bois de chauffage plus facile à se procurer, avant de mettre en marche ses alambics. En un mois et demi, il distille ces 40 tonnes plus les 20 autres qui lui sont apportées entre-temps. Mais ensuite, il est contraint de s'arrêter, car il manque de matières premières. Un nouveau délai de trois mois s'écoule, avant qu'il ne remette en marche son usine. Comme en saison sèche l'approvisionnement est encore ralenti pour des raisons de charroi, il ne peut guère distiller plus de 130 à 150 tonnes de bois dans l'année, ce qui correspond à une production égale ou légèrement supérieure à une tonne d'essence.

Le prix de vente au kg d'essence rendu à Cayenne étant de 50 francs, on peut estimer à 50 000 francs le rapport annuel brut d'une telle entreprise, 60 000 francs dans les meilleurs cas. Mais une mise de

fonds importante relativement aux moyens de l'artisan, est nécessaire au départ. Sans compter le prix du matériel, d'ailleurs variable suivant la taille et la qualité des alambics, en le considérant même comme étant déjà amorti, l'entrepreneur doit cependant disposer à l'avance du montant des frais de prospection, de l'achat d'une première réserve d'arbres, et de l'avance de trois mois de vivres pour les bûcherons (l'avance de vivres faite aux prospecteurs étant récupérée sur leurs salaires avant la mise en marche de l'usine). Un prospecteur est payé environ 15 francs par journée de travail ; lorsqu'il devient bûcheron, il n'est plus salarié, mais le « patron » lui achète sa tonne de bois de rose au prix de 90 francs. Rendues en forêt, les vivres coûtent cher : 10 francs par jour et par personne. Ces diverses charges impliquent que l'artisan ait une somme d'un minimum de 15 000 francs en disponibilités préalables.

Pour un entrepreneur distillant 150 tonnes de bois dans l'année et s'assurant ainsi un revenu brut de 60 000 francs, le prix de revient (achat du bois, manufacture, transport) de la production d'essence rendue à Cayenne, dans les conditions de travail décrites, sera de l'ordre de 40 000 francs, somme à laquelle viendront s'ajouter les quelque 6 à 7 000 francs de frais de prospection. Les bénéfices tirés d'une seule année d'exploitation, ne permettent donc pas de récupérer la mise de fonds nécessaire à l'installation de l'usine dans un nouvel endroit. En d'autres termes, le coût de la prospection et de l'installation implique que l'usine fonctionne au moins deux ans au même emplacement. C'est dire combien la prospection doit être faite sérieusement, et combien les inévitables aléas d'une estimation effectuée à partir d'un repérage partiel peuvent être lourds de conséquences.

Lorsqu'une usine fonctionne pendant deux ans à un tel rythme, lorsque le bénéfice global net parvient donc à atteindre 30 à 35 000 francs, le « patron » juge que son affaire a été hautement rentable : la rareté actuelle du bois de rose ne permet plus d'espérer mieux. Pourtant, après prélèvement de la mise de fonds destinée à la prochaine exploitation, ce bénéfice ne laisse guère à l'artisan qu'un revenu mensuel inférieur à 700 francs, compte tenu du temps perdu en prospection, montage et démontage de l'usine. Il est vrai que frais de nourriture et frais de logement sur les lieux du travail, sont inclus dans les frais généraux ou couverts par les activités annexes (abattis, chasse, pêche) auxquelles chacun s'adonne durant les temps morts, et dont le produit est redistribué entre tous les membres de l'équipe. Mais la marge bénéficiaire est trop faible pour que l'entreprise puisse supporter la moindre erreur ou le moindre imprévu.

Notre artisan s'en plaint : « Pour trouver un endroit propice et être à peu près sûr qu'il y aura assez d'arbres pour faire marcher l'usine pendant deux ans, il faut aller maintenant de plus en plus loin, et le transport coûte de plus en plus cher. Les prospecteurs, les bûcherons et les ouvriers sont payés à des tarifs qui augmentent aussi. Et pendant ce temps, le prix de vente de l'essence reste le même : il n'a pas bougé depuis 1956, et l'on parle de le diminuer à cause de la concurrence de l'essence synthétique. L'exploitation du bois de rose n'est plus rentable, et c'est pourquoi tous les commerçants l'ont abandonnée, même Cécilon qui est resté le dernier et dont l'usine a tenu jusqu'en 1964. J'ai travaillé pour lui jusqu'à cette date ; ensuite j'ai dû me mettre à mon compte, mais c'est à lui que j'achète les vivres et que je vends l'essence (...)

« Autrefois, même après le départ de Chiris, il était très facile de recruter des équipes de vingt personnes pour partir en forêt. Je n'ai pas connu cette époque où il y avait plein de monde dans les bois, mais lorsque je suis arrivé ici, il y a dix ans, on pouvait encore trouver une quinzaine d'ouvriers. Aujourd'hui, c'est impos-

> sible. Les gens préfèrent rester à Régina : ils disent que la vie dans les bois est trop dure pour le profit qu'ils en tirent, que ce n'est plus comme avant, que maintenant on est mieux au bourg. Les Saramaka montent plus volontiers en forêt, mais ils ne sont plus aussi nombreux, et beaucoup travaillent pour Aubin et Laigné. Pour faire marcher l'usine que je suis en train de monter, je n'aurai que 5 bûcherons et un ouvrier. (...)

Avant d'analyser ces dernières réflexions et les problèmes qui apparaissent à travers la description qui précède, nous examinerons cette question du bois de rose d'un autre point de vue, celui des prospecteurs, bûcherons et autres « ouvriers » employés dans le cadre de ces exploitations.

> Tous s'accordent à dire que quand les conditions sont favorables, le métier de bûcheron pour le bois de rose, peut être un bon métier. Si les arbres sont assez groupés autour de l'exploitation, si l'on peut faire flotter les bois coupés pour les rapporter à l'usine, il peut suffire d'une dizaine de jours pour livrer deux tonnes de bois de rose, auxquelles pourra même s'ajouter une tonne de Wapa (bois de chauffage très répandu). Le Wapa étant vendu au « patron » 20 francs la tonne et le bois de rose 90 francs, un bon travailleur pourrait alors gagner jusqu'à 600 francs en un mois. Mais pour autant, il ne pourrait avoir aucune activité annexe, et sa nourriture avancée par l'exploitant, lui coûterait la moitié de son gain. Ce serait malgré tout rentable, s'il pouvait poursuivre assez longtemps le ramassage à un tel rythme. Mais c'est devenu à peu près impossible, car les pieds de bois de rose sont trop disséminés. De plus, au fur et à mesure du ramassage, il faut nécessairement s'éloigner de plus en plus de l'usine, ce qui rallonge le temps de recherche, puis de charroi ; enfin, en saison sèche, ce dernier peut devenir extrêmement long, voire impossible, car les criques n'ont plus d'eau et les bois doivent être transportés à pied. Aussi le bûcheron ne vend-il en général guère plus de 30 tonnes de bois de rose par an : 4 tonnes par mois durant le premier trimestre d'exploitation pour assurer au « patron » la réserve dont il a besoin, puis 3 tonnes par mois tant que dure la saison des pluies, et souvent à peine 3 tonnes durant les quatre mois de la saison sèche. En y ajoutant la vente d'un peu de Wapa, ces livraisons ne procurent au bûcheron qu'un revenu mensuel moyen d'environ 250 francs. Mais les achats de nourriture diminuent très sensiblement au bout de quelques mois : en passant moins de temps au ramassage, le bûcheron peut s'accorder celui de faire un abattis de « légumes » (le manioc est trop long à pousser), celui d'aller à la chasse et à la pêche. Dès que la récolte commence (6 mois après la plantation), la part des vivres achetées à Cayenne baisse d'autant. Toutefois, elle ne disparaît pas complètement : on continue à faire monter les boissons, l'huile, le sel, un peu de couac et de riz, si bien qu'en moyenne, compte tenu sans doute de la forte avance de vivres faite au départ par le « patron », et à condition que l'exploitation fonctionne au même endroit pendant deux ans, le surplus mensuel du bûcheron ne dépasse guère 150 francs.
> Si faible soit ce gain, le travail de bûcheron est considéré par les intéressés comme étant plus rémunérateur que celui de prospecteur, qu'il faut cependant bien avoir effectué auparavant (cette connaissance des lieux facilite le ramassage, ce qui est de l'intérêt du bûcheron aussi bien que du « patron »). Durant la prospection, l'équipe consomme les vivres avancées par le « patron », et chacun dépense ainsi, une somme mensuelle de 300 francs qui devra être remboursée sur le salaire. Payé 15 francs par journée de travail, un prospecteur gagnera au maximum 450 francs par mois, soit un

surplus de 150 francs, sans doute équivalent à celui du bûcheron, mais obtenu au prix d'un labeur harassant et sans répit.
Parmi ceux qui travaillent encore sur les exploitations de bois de rose, ces dures conditions sont acceptées avec une sorte de résignation. L'un dit — c'est un Saramaka — : « Au début, j'étais canotier. Mais lorsque le trafic a diminué, je suis devenu bûcheron. Depuis je continue : il y a si longtemps que je fais ce travail. (...) » Un autre, un Créole, explique : « Je suis venu à Régina faire du bois de rose en 1916, j'avais à peine plus de 12 ans. Avant j'étais garçon de magasin à Cayenne, mais cela ne me plaisait guère, et puis, on parlait beaucoup du bois de rose de l'Approuague. Depuis cette époque, je suis tour à tour prospecteur et bûcheron (...) La prospection est plus fatigante et moins bien payée que le ramassage, mais puisqu'on est obligé de la faire ! (...) Après, on a le temps de faire un abattis, d'aller chasser et pêcher, c'est plus agréable (...) En 1935, j'ai voulu aller chercher de l'or : on disait qu'il y avait encore des découvertes à faire. Mais la mine m'a déçu et je n'y suis resté qu'un an. C'est la seule fois où j'ai interrompu le bois de rose (...) J'ai toujours travaillé dans les hauteurs ; je n'ai pas voulu abandonner, même quand tout e monde est parti. Maintenant j'ai plus de 60 ans, alors je continue (...). »
Cette résignation contraste considérablement avec le mécontentement rétrospectif de ceux qui ont abandonné le bois de rose après y avoir longuement travaillé : « Maintenant ce n'est plus du tout rentable. On ne nous paye pas assez pour toute la fatigue que cela représente... » disent-ils tous. L'un d'eux précise : « Il y a 15 ans, c'était encore possible. La prospection était mieux payée, on trouvait des arbres plus facilement, et la tonne de bois de rose se vendait 6 000 francs. Aujourd'hui, on se débrouille mieux en restant à Régina si l'on peut trouver des jobs et faire un abattis pas trop loin (...) »

En 1968, le bois de rose de l'Approuague n'occupe donc plus que 20 à 25 personnes, y compris les trois « patrons ». Ces derniers ne sont en fait, on l'a vu, que de très modestes artisans, dont la situation est si précaire qu'aucun d'eux ne peut dire combien de temps son entreprise durera. Si son revenu est 5 ou 6 fois plus élevé que celui des gens qui travaillent pour lui, ce « patron » mène la même vie rude qu'eux, celle des bois, sans pour autant gagner plus qu'un employé de l'administration en ville. C'est en l'occurrence un choix personnel qui fait aujourd'hui figure d'exception, et qui semble marquer les derniers sursauts du mythe qui s'est construit autour de l'aventure de Galmot, mais d'un mythe malgré tout réinterprété dans les termes de la situation départementale. L'un des deux autres fabricants que celui que nous avons déjà cité, l'exprime clairement :

« Ici, tout est maintenant basé sur la politique, et l'on est parfois obligé de mettre de l'argent là ou cela ne marche pas. Le bois de rose pourrait marcher, mais personne ne fait rien pour cela. On nous dit que les prix sont bloqués par la concurrence des produits chimiques. Mais il faudrait dire aussi qu'ils « tournent » plus vite, et que les produits de qualité sont toujours faits à partir d'essence naturelle. L'avenir de cette fabrication n'est pas bouché, l'exploitation du bois de rose pourrait redevenir profitable comme autrefois, si au lieu de nous faire payer de lourdes impositions, on voulait bien nous encourager. Mais on refuse au contraire de nous donner des subventions, parce que cette activité est considérée comme nomade ! Ce qu'il faudrait, c'est que ce département soit mieux encadré : l'ignorance des gens doit être éclairée. On aurait besoin

d'un nouveau Galmot qui, lui, s'intéressait vraiment à l'avenir de la Guyane. (...) »

Manque de subvention, manque de main-d'œuvre : le fabricant de bois de rose est un personnage du passé. A bien des égards, il ressemble à l'orpailleur : il se croit indépendant parce qu'il est à son compte ; mais la propriété de ses alambics a pour contrepartie l'obligation d'acheter ses vivres et de vendre son essence au commerçant de Cayenne qui lui a cédé son matériel et vis-à-vis duquel il est encore plus ou moins endetté.

Quant aux prospecteurs et bûcherons, eux aussi appartiennent au passé. Qui sont-ils ? Quelques Créoles âgés qui n'ont jamais quitté « les bois » et sont restés coupés des changements survenus au bourg depuis que la Guyane est un département [1], et surtout des Saramaka qui, en leur double qualité de Noirs Réfugiés et de Surinamiens, et s'ils veulent encore suivre les préceptes du Gran Man (ce qui est généralement le cas), n'ont de toute façon guère le choix. Il est vrai que, dans les années 1950, le bois de rose occupait plus de monde, et qu'en chiffre absolu les Créoles étaient plus nombreux sur ces exploitations. Mais ils les ont progressivement quittées, et c'est là le point important à retenir : il marque le rejet de la vie « dans les bois » au profit d'activités plus ou moins assistées, et par là même donne une première dimension du vécu créole de la départementalisation. Nous y reviendrons.

Les possibilités de reconversion dans l'exploitation du bois de rose étant malgré tout déjà très limités au sortir de la dernière guerre [2], les derniers orpailleurs créoles qui choisissent, par force on l'a dit, de demeurer dans la commune de Régina, n'ont finalement pour la plupart d'autre recours pour assurer leur subsistance que celui de l'abattis. Sans doute parmi les agriculteurs de la région, en est-il quelques uns pour qui le travail agricole est resté au cours de leur vie l'activité dominante, et qui n'ont fait dans les mines ou sur les fleuves que des incursions de quelques années. Ils produisaient alors du couac qu'ils vendaient aux succursales commerciales, et pour autant, ils n'ont pas hésité à quitter Guisanbourg et le « bas de la rivière » pour venir s'installer aussi près que possible de Régina. Leur cas ne change pas grand-chose au problème de la tradition : celle-ci a disparu — ce sont eux-mêmes qui le disent — lorsque Régina a détrôné Guisanbourg, car dès lors « tout est devenu une affaire de commerce ».

Qu'en est-il dans ces conditions de cette fameuse tradition dont on a coutume d'affubler les paysans de l'Approuague ? Continuité très résiduelle pour certains, reprise spontanée pour tous les autres, elle se résume à quelques techniques archaïques, celles de la culture itinérante sur brûlis et du complexe abattis-chasse-pêche, et représente en fait pour ceux qui la véhiculent, la seule réponse que dans leur dénuement, leur lassitude et leur déception, ils peuvent encore trouver au problème de leur survie. Mais ne nous y trompons pas : le phénomène ne correspond pas à une résignation générale. Si les plus âgés n'attendent proba-

---

(1) *Ils ne font à Régina que de brefs séjours entrecoupés de longues expéditions et à l'inverse des agriculteurs ne vont pratiquement jamais à Cayenne.*

(2) *Et ceci d'autant plus que ceux qui y sont alors employés sont généralement des personnes qui exercent ce métier depuis un certain temps. D'ailleurs, depuis la fermeture des usines Chiris, ces activités sont en régression constante, et finalement se pose depuis lors le problème de la reconversion, mais très progressive celle-là, des travailleurs de ce secteur.*

blement plus rien de l'avenir, ils veillent à garder vivant le souvenir du passé. Et 20 ans plus tard, il est encore de vieux paysans, orpailleurs d'antan, pour le rappeler à ceux qui pourraient l'oublier ou à ceux qui ne l'ont pas connu :

> « Autrefois, tout le monde était dans les bois, et j'y étais aussi bien sûr. A cette époque, je veux parler d'avant 1920, je crois que l'Approuague était la rivière la plus animée du pays. On y avait installé deux dragues, une sur la crique Ipoucin et une sur la crique Beaugé, et à chaque drague, il y avait 1 000 personnes pour y travailler (...) Et puis sur les autres criques, il y avait des villages de 100 à 150 orpailleurs. Mais chacun essayait d'avoir son chantier personnel (...) Ah ! laissez moi vous dire qu'en ce temps là, il y en avait de l'animation ! Rien que pour ravitailler ceux qui travaillaient sur les dragues, il fallait que des canots de 15 à 20 barils y montent tous les jours ou tous les deux jours (...) En plus de la mine, il y avait les usines de bois de rose : vers 1920, elles étaient au moins 23 (...)
> On vendait l'or à Régina. C'était alors un très gros village : plus de 20 commerçants y étaient installés. Il y en avait des gros et des plus petits, mais tous faisaient achat d'or (...) C'est de Régina qu'on faisait monter le ravitaillement. On s'adressait aux commerçants, et eux devaient presque tout faire venir de Cayenne, par bateaux : à cette époque, il y avait bien en moyenne deux à trois arrivées et départs par jour, à l'appontement de Régina (...)
> On vivait bien quand on était dans les bois. Quand on avait fait une bonne semaine au placer, on rentrait au village pour le week-end et là, on ne se privait pas ! (...) Orpailleur, c'était vraiment un bon travail comme il n'y en a plus maintenant. Oh, c'était dur, mais quand on faisait une découverte, ça payait bien. Il y en a qui sont devenus riches (...) »

La splendeur de Régina au temps de l'or et du bois de rose, est le thème favori, celui que l'on développe le plus volontiers devant l'étranger à qui l'on cherche à expliquer que « ça n'a pas toujours été comme c'est maintenant », par un récit dont le passé sort grandi et embelli. Et ce n'est évidemment ni un hasard ni un jeu : c'est au contraire la nécessité qu'implique le vécu présent. Le retour à l'abattis est perçu comme une régression. C'est un retour contraint, fruit d'une « injustice » sur laquelle certains mettent l'accent : « L'or pouvait rendre encore, c'est le Bureau Minier qui nous a chassés ». L'Administration départementale est donc clairement désignée comme le responsable de cette régression, et c'est dans ce contexte que s'inscrit le vécu de son action actuelle et de toute la politique d'assistance.

Quels que soient les embellissements dont le passé peut faire l'objet, il est certain qu'une reprise de l'agriculture archaïque en plein milieu du XXe siècle, ne saurait aller sans problèmes, et la première difficulté réside dans l'écoulement des denrées produites. Au temps de l'orpaillage, les agriculteurs, peu nombreux relativement à la population minière, vendaient aisément leur couac aux commerçants. A partir de 1940, et surtout après la guerre, quelques uns se sont spécialisés dans la production de canne à sucre, pour laquelle la demande de la maison Aubin étaient devenue assez forte [1]. On a vu que l'arrêt de la distillerie, en

(1) *On sait que la distillerie a été achetée par la maison Aubin en 1933. Mais celle-ci faisait alors travailler des bagnards sur ses propres concessions. Il y avait en effet un pénitencier où étaient détenus 25 bagnards, installé d'abord à Guisanbourg, puis déplacé à Régina vers 1925, pour y être maintenu jusqu'à la fin de la guerre.*

1955, a immédiatement entraîné la disparition de cette production, et le couac a repris sa position de principal produit agricole commercialisé. Mais par rapport aux décennies précédentes, les conditions du marché local se sont considérablement détériorées. Pourtant en 1968 encore, c'est dans le cadre de la commune que s'effectue l'essentiel de la vente. Qui sont les acheteurs ? Les travailleurs du secteur forestier qui ne cultivent eux-mêmes que des « légumes », et ceux du secteur public, soit en tout moins de 100 personnes, dont beaucoup sont sans famille [1], ainsi que les deux restauratrices du bourg qui n'ont toutefois qu'une clientèle très sporadique (au moment des différentes fêtes). Telles sont les possibilités offertes localement, alors que la région compte près de 50 exploitants cultivant presque tous du manioc.

Il faut cependant préciser que si, dans l'ensemble, la culture du manioc est nettement axée sur la vente qui absorbe souvent des 2/3 aux 3/4 de la production de couac [2], celle-ci est très inégalement répartie entre les différentes exploitations. Il y a, dans la commune, 5 agriculteurs qui apparaissent comme de véritables spécialistes du manioc : ils fabriquent entre 200 et 300 kg de couac par mois, et ce assez régulièrement tout au long de l'année. Pour une dizaine d'autres, la production mensuelle oscille entre 100 et 150 kg, tout en conservant une certaine régularité, ce qui n'est plus toujours le cas de ceux, c'est-à-dire la majorité, dont la production est en deçà. Cette inégalité dans la répartition de la production se répercute très fidèlement au niveau de la vente, car la consommation reste constante [3]. Seuls les spécialistes parviennent à tirer de la vente du couac un revenu monétaire mensuel de plus de 300 francs, (en moyenne 400 à 500 F, au mieux 600 F) ; les autres en tirent dans les meilleurs cas entre 150 et 300 F, et il est une dizaine de cultivateurs à qui la vente du couac ne rapporte pas même 100 F par mois. Pour tous ceux qui ne consacrent pas tous leurs soins au manioc, la vente des dachines, des bananes et autres « légumes » représente également une source de revenus. Mais il s'agit là de denrées périssables dont la production est saisonnière, et dont l'écoulement, en conséquence tout autant sinon plus difficile, n'apporte généralement guère qu'un appoint monétaire, rarement un véritable revenu.

Devant l'extrême faiblesse de la plupart des gains tirés de l'agriculture, on peut se demander pour quelle raison le volume des ventes dirigées vers Cayenne n'est pas plus important. Est-ce à dire que les paysans se contentent d'un repli sur un système proche de l'autosubsistance ? Nous montrerons plus loin qu'il n'en est rien. Pourquoi dès lors n'expédie-t-on que 15 à 20 % de la production de couac au chef-lieu, tout en se plaignant du manque de débouchés ? Il y a en réalité, dans cette contradiction, l'expression concentrée de la crise guyanaise telle qu'elle se maintient à l'Est de par la façon dont s'y articule la solution départementale : le phénomène va en effet vite apparaître comme étant le produit de l'impact de la nouvelle autorité administrative et de l'assistance

---

(1) *C'est généralement le cas des Saramaka, mais aussi des fonctionnaires dont la présence dans la commune est souvent temporaire.*

(2) *Cette production est variable. Tous les planteurs de manioc ne deviennent pas nécessairement des producteurs permanents de couac, en raison des aléas que subit cette culture. Ainsi en 1967, la plupart des exploitations situées en aval ont été dévastées par une inondation. La fourmi-manioc fait aussi des ravages...*

(3) *De l'ordre de 10 kg par mois et par personne, soit en moyenne entre 10 et 30 kg par exploitation.*

qu'elle véhicule, sur un groupe dont les possibilités d'organisation collective sont sclérosées par l'individualisme hérité du passé.

Précisons tout d'abord que si, en regard du riz importé du Surinam à bien meilleur marché, le couac tend à devenir un aliment de luxe pour le Cayennais, la demande n'en est pas entièrement saturée et pourrait, surtout si le prix de vente en baissait un peu, offrir aux paysans de Régina un débouché plus large que celui auquel ils répondent. Le blocage principal est donc ailleurs. Les expéditions de couac vers Cayenne, dont on a souligné la faiblesse globale, se caractérisent aussi par plusieurs autres traits : elles sont irrégulières, elles sont formées d'une somme de très petites quantités, elles ne font l'objet d'aucune espèce d'organisation ni à l'échelle de la commune ni même à celle de quelque regroupement partiel de producteurs. En fait, à y regarder de plus près, il semble bien que se perpétue ici le schéma des rapports personnels qui primait au temps de l'orpaillage : la solution la plus courante pour le paysan est d'avoir un « correspondant » à Cayenne, qui « réceptionne » les petits lots de marchandise au fur et à mesure des envois et se charge de les écouler. Le plus fréquemment, ce revendeur est une relation propre à l'agriculteur, sinon un parent ou un ami ; il n'existe que deux revendeurs qui soient des « correspondants » plus spécialisés, chacun étant en liaison avec plusieurs (trois ou quatre) agriculteurs de l'Approuague, cette liaison restant toutefois aussi individualisée que dans le cas précédent. On entrevoit les limites de ce système de vente et tout ce qui le différencie de la relation orpailleur/négociant : d'une part, le producteur ne voit guère augmenter son gain par kg de couac, bien que celui-ci soit vendu 3,50 francs à Cayenne contre 2,50 francs à Régina (fin 1968), puisqu'il lui faut payer le frêt et le revendeur ; d'autre part ce revendeur n'est très souvent qu'un simple particulier, et ne peut dans ce cas écouler que de très petites quantités de couac à d'autres particuliers de sa connaissance ; enfin, même lorsque le « correspondant » est un revendeur professionnel en liaison avec plusieurs producteurs, c'est dans des conditions trop rudimentaires pour que chaque agriculteur concerné puisse augmenter sensiblement le volume de ses expéditions. Le « correspondant » n'a donc aucune commune mesure avec le gros commerçant d'autrefois ; bien loin d'appartenir à la classe dominante dans les structures actuelles, il a un rôle trop minime pour réduire l'agriculteur à quelque état de dépendance. D'ailleurs, certains producteurs n'ont pas de « correspondant », et descendent eux-mêmes à Cayenne vendre les produits qu'ils n'ont pu écouler sur place. Le fait n'est pas toujours volontaire, car il oblige l'agriculteur à négliger son abattis durant tout le temps de son déplacement ; mais il est des périodes où cette négligence est sans gravité, et quelques uns choisissent délibérément ce système qui leur permet de gagner plus d'argent sur chaque unité vendue.

Vendre peu mais cher, tel est l'esprit qui préside à ces ventes. Nul ne songe qu'il pourrait gagner davantage en vendant plus, à meilleur marché. Nul n'imagine la possibilité d'une solution collective pour faciliter l'écoulement d'un couac que l'on est d'ailleurs habitué à produire dans les limites restreintes des précédents débouchés ou même en deçà. La règle est de se « débrouiller » par ses propres moyens : tout autre système serait perçu comme une contrainte désagréable. Que signifie alors le fait que l'on se plaigne du manque de débouchés ? Pour certains agriculteurs, cette plainte reflète la nostalgie de l'époque où la demande de couac était si forte qu'ils pouvaient écouler auprès des gros commerçants toute leur production sans être astreints à des contingents ni à des dates de

livraison. Pour les autres, il s'agit avant tout d'exprimer l'insuffisance de leurs revenus pour mieux justifier la nécessité d'une contrepartie. Ainsi se succèdent dans les discours la dénonciation de la régression forcée, la mise en cause de la « politique » en tant qu'entrave à l'initiative personnelle, et l'affirmation du droit à l'assistance perçu, à juste titre d'un certain point de vue, comme le seul élément compensatoire que l'on puisse attendre des actuelles structures départementales.

Par cette affirmation du droit compensatoire à l'assistance, se manifestent conjointement le rejet de l'autosubsistance et la volonté de conserver un certain niveau de consommation. Mais cette dernière n'est plus exactement ce qu'elle était au temps de l'orpaillage : elle ne concerne plus ces moments de vie collective, fortuits mais intenses, qu'étaient les « fêtes » organisées par les maraudeurs ou les simples dimanches des bricoleurs ; elle est au contraire devenue une affaire individuelle. Cette consommation d'un nouveau type n'échappe pas à l'emprise du « progrès » dont la notion est véhiculée par les sociétés industrielles du XXe siècle où précisément, par le biais de l'automobile, de l'équipement ménager, de la radio et de la télévision, ne cesse de s'accentuer le repliement de la famille nucléaire sur elle-même. Cette emprise du « progrès » s'exerce surtout à Cayenne, mais par ce truchement, elle n'est pas sans répercussion dans les campagnes. A Régina, en dehors des éléments d'un confort minimal dans la maison (électricité, cuisinière à charbon de bois ou à butane, plus rarement réfrégirateur à pétrole), le bien de consommation privilégié est le poste radio à transistors, lequel est d'un coût élevé dans la mesure où il doit être assez puissant pour capter au moins les émissions de Cayenne, et si possible celles des pays voisins et des Antilles. Or, il s'agit d'un achat que l'on fait à titre personnel : on emportera le poste à l'habitation de culture où il servira à meubler les longues soirées passées dans un isolement que l'on pourra dès lors prolonger plusieurs semaines là où, en d'autres temps, on serait revenu au bourg chaque week-end. En l'absence de toute route, l'automobile si importante pour les habitants du chef-lieu, n'existe pas, et le moteur hors-bord ne joue pas un rôle aussi net quant à l'éclatement de la vie collective, encore qu'il ne soit pas dépourvu d'une certaine fonction ostentatoire. Toujours est-il que dans cette région où l'écrasante majorité des paysans a des abattis en bordure de fleuve et s'adonne régulièrement à la pêche, le moteur hors-bord est un bien qui tend à se répandre, et qui est particulièrement convoité par ceux qui en sont encore dépourvus. Le prix en est variable selon la puissance, mais il reste élevé : le plus petit modèle (1,5 cv), qui ne peut s'adapter qu'à un canot de taille très modeste, vaut déjà près de 1 000 francs [1] ; il convient cependant assez mal à l'agriculteur qui a de lourdes charges à transporter et pour lequel est préférable, lorsque la distance entre le bourg et l'abattis n'est pas trop longue, le moteur de 6 cv dont le prix dépasse nettement 2 000 francs ; quant à celui qui veut pouvoir aller pêcher à l'embouchure de l'Approuague ou dont l'abattis est éloigné, il désirera se procurer s'il ne l'a pas encore, au moins un 20 cv qui représente une dépense de quelque 3 500 francs.

A la liste de ces nouveaux biens de consommation, il faudrait ajouter ceux qui font l'objet d'une subvention nationale et départementale, au titre de l'amé-

(1) *Ce prix et les prix suivants ne sont donnés qu'à titre indicatif : ils datent de 1970, et présentent donc un léger décalage par rapport aux revenus précédemment cités d'après le cours du couac en fin 1968.*

lioration des techniques agricoles (cf. supra.). Il est en effet important de s'interroger sur la nature et les effets de la « modernisation » ainsi visée. Cette dernière est en réalité toute relative : si l'achat d'une tronçonneuse ou d'un moulin à manioc est un pas dans le sens de la mécanisation c'est aussi un pas vers l'individualisation du travail et non vers une augmentation de la production. En réduisant les besoins en énergie humaine, cette mécanisation, qui demeure limitée à un outillage élémentaire, réduit la nécessité du recours au travail collectif de type traditionnel, sans pour autant déboucher sur une réorganisation de ce travail collectif. Lorsqu'un agriculteur possède une tronçonneuse, il peut aller couper un abattis « grand-bois » [1] sans faire appel à l'entraide dite « mayouri » dont l'intérêt technique est la rapidité qui, rappelons-le, s'impose à celui qui ne veut pas prendre le risque de voir l'opération de brûlage (essentielle pour la fertilisation du sol) compromise par une avance de la saison des pluies, ni s'astreindre à commencer le défrichage très tôt dans la saison sèche et par là même se priver de la possibilité de consacrer ce « temps mort » à une intensification de ses activités annexes [2]. Lorsque le moulin remplace la « grage » ancestrale sur laquelle on rape les racines de manioc à la main, l'exploitant se charge de cette tâche avec la seule aide de sa femme, alors qu'auparavant ce travail long et pénible du « grageage », d'ailleurs réservé aux hommes, ne pouvait s'effectuer dans les délais imposés par les phénomènes de fermentation [3], qu'avec le « coup de main » de quelques voisins, parents ou amis. Ce n'est donc pas un hasard si, aujourd'hui à l'Approuague, parmi les trois opérations — défrichage — plantation — rapage — ayant fait l'objet d'une certaine reprise du système d'entraide après l'orpaillage, c'est la plantation qui de ce point de vue vient en tête (tout en étant beaucoup plus fréquemment une affaire de couples) : elle s'accomplit toujours entièrement à la main, si bien que tous ceux (mais ils sont désormais minoritaires) pour qui l'abattis représente la quasi unique source de revenus, doivent faire appel au « mayouri » pour mettre en terre un maximum de plants aux seuls moments propices que déterminent les phases de la lune [4].

Aussi limitée et rudimentaire puisse-t-elle paraître, en regard de la variété et de la sophistication qu'on lui connaît en Europe, la consommation est à Régina un élément déterminant des structures socio-économiques. Son rôle est complexe, car elle intervient à plusieurs niveaux : idéologie, pratique sociale, organisation économique, vécu politique..., et dans leur interaction. Elle est le miroir magique où le reflet de l'avenir vient se confondre, en un même mythe, avec celui du passé, sous l'action déformante d'un présent mystificateur. Loin d'être un phénomène nouveau, la consommation a été, nous le savons, l'un des fondements des rapports sociaux établis à partir de l'orpaillage. Son souvenir

---

(1) *Sur végétation primaire, nécessitant un défrichage particulièrement laborieux, mais où la technique du brûlis donne les meilleurs résultats.*

(2) *Le début de la saison sèche est la période où l'on s'adonne le plus à la chasse et à la pêche. Autrefois, c'était dans le but de constituer une réserve de gibier et poisson boucanés pour les mois suivants, largement occupés par le défrichage et la plantation ; aujourd'hui c'est plutôt pour la vente. Ce temps mort peut aussi être consacré à quelque « job » annexe.*

(3) *A moins de ne traiter à la fois qu'une quantité minime de manioc, ce qui peut suffire à l'agriculteur solitaire qui ne fabrique du couac que pour sa propre consommation, mais implique une fréquence trop astreignante lorsqu'il s'agit d'assurer la nourriture d'une famille, ou un surplus pour la vente.*

(4) *Pleine lune, nouvelle lune... Ces phases semblent être plus scrupuleusement respectées à l'Approuague que dans d'autres régions.*

n'est pas sans influer sur le vécu présent : il est à l'origine du rejet de l'auto-subsistance, de la perception du retour à l'abattis comme une régression, et continue à stimuler la volonté de reconquérir le terrain perdu. Mais l'idéologie du progrès par laquelle l'État français justifie la départementalisation et que l'Administration centralisée peut véhiculer, avec des adaptations différentielles, dans toute la Guyane et jusque dans les coins les plus reculés, cette idéologie opère bientôt la modification du contenu attribué à la consommation : on épargne pour acheter une radio au lieu de régaler ses voisins et amis par quelque fête [1], on vend tout le surplus de gibier, poisson et couac pour acheter un moulin ou une tronçonneuse au lieu d'en consacrer une partie à quelque grand « mayouri ». Et c'est ce changement qui permet à la consommation de garder sa fonction dans le cadre d'une situation transformée où l'on veut néanmoins maintenir, voire renforcer, le principe de la dépendance vis-à-vis de la métropole.

Pour être compris dans toutes ses dimensions, le rôle de la consommation ne peut cependant être isolé de celui de l'individualisme, qui en demeure le corrélatif. On sait que la fête rejetait finalement le maraudeur dans l'isolement de son placer : bref moment de vie collective, cette consommation était payée par un long travail solitaire, de sorte que se reproduisait le couple individualisme-consommation, dont le négociant avait besoin pour imposer sa domination. Ce couple est à la base d'un système qui a fait ses preuves, et qu'utilise à son tour la domination administrative. Faute de pouvoir instaurer les rapports de production du capitalisme, qui lui permettraient d'obtenir les mêmes résultats à moindres frais, à échéance, l'État français met en place une politique d'assistance dont les modalités viennent assurer la reproduction de la corrélation consommation-individualisme et de sa fonction. Dans le nouveau système dont la raison d'être n'est évidemment plus économique mais strictement politique, les finances publiques remplacent l'or, l'Administration se substitue aux commerçants. Une accentuation de la manipulation idéologique devient toutefois parallèlement nécessaire. Le commerçant trouvait dans le mythe de la « chance » et de la « découverte » — que sans doute il entretenait soigneusement, mais qu'il n'avait pas provoqué —, une aide considérable pour contrôler l'idéologie individualiste. L'Administration doit forger une arme équivalente : c'est l'idéologie du progrès, qui permet, avec une consommation réduite par rapport aux temps de l'orpaillage, d'obtenir le raffermissement de l'individualisme, lequel n'intervient plus seulement au niveau du mode de production, mais caractérise aussi le nouveau mode de consommation. Ainsi est de surcroît efficacement barré le chemin d'une reconstruction collective dont les conditions auraient pu à long terme être réunies, si l'on avait laissé aux Guyanais les moyens d'opérer un dépassement authentique de la crise.

Car la crise subsiste, l'assistance, nous l'avons dit et nous y reviendrons, ne fait que la masquer pour mieux la perpétuer. Cette crise tranparaît dans le discours que les Créoles tiennent sur eux-mêmes, à travers deux petites phrases, souvent répétées : « chacun vit de son côté... chacun se débrouille ». Tel est le vécu de « l'indépendance » en situation départementale, une « indépendance » dont la conception individualiste rappelle étrangement celle de l'orpailleur

(1) *Née durant l'orpaillage et conçue comme les fêtes d'alors, la fête du Saint-Esprit subsiste, mais chacun s'accorde à dire qu'il sera bientôt impossible de trouver quelqu'un qui veuille encore l'offrir (cf. chapitre II).*

et occulte de la même façon le faux-semblant de sa réalisation concrète. A Régina, sous couvert d'une pseudo-tradition en fait réduite à quelques lambeaux d'archaïsme technique, le groupe villageois, ou ce qui en tient lieu, est maintenu dans le cloisonnement de ses unités de base — famille nucléaire, voire fréquemment individu —, par les diverses aides sociales et « encouragements » consentis aux personnes, par les « jobs » qu'offrent la commune, les services départementaux, quelques organismes para-publics, parfois certains particuliers eux-mêmes payés ou assistés par l'État, en bref par la participation directe ou indirecte des finances publiques aux budgets des individus auxquels on permet dès lors d'accéder à la propriété privée de quelques biens de consommation à usage personnel, biens présentés comme les prémices tangibles du « progrès » futur, biens dont la possession vaut donc la peine qu'on apprenne à « se débrouiller » seul, c'est-à-dire avec l'Administration, et dont l'utilisation parachève une atomisation qui livre chacun à l'autorité nourricière.

Quelques mots d'Ouanary

Il serait superflu de développer aussi longuement le cas d'Ouanary, malgré les quelques différences qu'il présente par rapport à celui de Régina. Ces différences ne lui permettent pas d'échapper à la ligne générale qui marque désormais le sort de la Guyane : on se doute, quand on sait le caractère hautement contralisé de l'Administration française, qu'aussi isolés soient-ils sur leur rivière, les paysans de l'Ouanary n'ont aucune chance d'être laissés à l'extérieur du système où s'exerce la nouvelle domination administrative. Il suffira donc de montrer en quelques lignes que ce cas, dont les particularités s'effacent sous la compression départementale, relève d'une analyse dont les principes ont déjà été donnés.

On a vu que sous le contrecoup de l'orpaillage, à partir de la spécialisation dans la production d'un couac vendu aux populations minières de l'intérieur par l'intermédiaire des négociants, la « communauté » d'Ouanary est restée figée au stade balbutiant des lendemains de l'émancipation. C'est donc en prise à la contradiction non dépassée entre l'individu et le groupe, qu'elle a eu à aborder le problème de sa reconversion économique lorsque mineurs et négociants ont disparu. Un retour à l'autosubsistance était-il alors possible ? Pour croire à une telle éventualité, il faudrait nier l'impact d'une longue période d'habitudes contraires. Les faits prouvent qu'à aucun moment une telle solution n'a été amorcée, ni même, semble-t-il, envisagée. Trouver d'autres débouchés, telle a été l'idée directrice.

La situation actuelle n'étonnera pas : elle est le reflet furtivement pâli et transformé de la situation antérieure. La région a conservé sa vocation exclusivement agricole ; le manioc a gardé sa position de culture largement dominante ; la production de couac est restée axée sur la commercialisation. Mais cette dernière s'effectue désormais sur le marché de Cayenne, par le truchement des petits « correspondants » ou par les exploitants eux-mêmes, sans faire plus qu'à Régina l'objet de quelque organisation collective. Pourtant, les envois sont plus importants puisqu'on ne peut pratiquement rien écouler sur place : en moyenne,

chaque producteur expédie à Cayenne entre 150 et 180 kg de couac par mois. C'est un maximum, compte tenu du système de vente adopté, mais c'est nettement en deçà du volume autrefois écoulé auprès des gros commerçants. Aussi regrette-t-on les facilités du passé.

Sans être inexistant, le sentiment de régression n'est cependant pas aussi aigu qu'à Régina. Il faut dire qu'il ne procède pas d'un changement de condition radical comme celui de l'orpailleur qui doit reprendre le sabre d'abattis. Par ailleurs, bien qu'ayant subi les répercussions de la dégradation générale amenée par la fin de l'orpaillage, les paysans d'Ouanary ne sauraient comme les mineurs « chassés » désigner clairement un responsable de cette fin et partant de leur régression ; ils ne sauraient davantage formuler très explicitement l'idée d'un droit compensatoire à l'assistance. Pourtant, ils ont les mêmes attentes que ceux de l'Approuague, et c'est là le produit plus direct de la manipulation idéologique perpétrée par la nouvelle autorité administrative. Pour être moins perceptibles qu'ailleurs, les modifications subies par cette région de Guyane et ses habitants n'en sont pas moins réelles. Nous avons noté la baisse du volume de couac commercialisé ; il faudrait ajouter qu'il s'ensuit celle du pouvoir d'achat qui à son tour entraîne celle de la consommation collective, elle-même liée à la régression des fêtes et des « mayouri » et à l'introduction de l'idéologie du progrès.

Revenons sur la régression du collectif où se situe le nœud essentiel de la question. Le phénomène a été signalé dans notre première approche des villages de l'Est (Chapitre II), et nous notions à cet égard une différence entre Ouanary proprement dit et Pays Indien. Cette différence est instructive : ce n'est pas un hasard si le déclin de l'entraide collective est plus accusé à Ouanary qu'à Pays Indien. Sans doute pourrait-on imaginer que l'explication réside dans le fait que Pays Indien étant le lieu de regroupement assez récent de paysans auparavant dispersés vers l'amont, ses habitants n'ont jamais été en contact aussi étroit avec l'extérieur, et en particulier avec les gros commerçants, que ceux d'Ouanary, et ont pu ainsi mieux conserver la tradition collective. Mais cette explication ne résiste pas à un examen plus attentif : elle nie l'unité antérieure de la région, une unité précisément assurée par les grands « mayouri », ceux qui regroupaient 30 ou 40 personnes, et auxquels les cultivateurs du bas de la rivière participaient aussi activement que les autres ; elle nie toutes les similitudes passées et présentes quant à la spécialisation dans la production de couac et son mode d'écoulement ; elle nie le caractère récent et accéléré du processus de déclin. Ce n'est pas au cours de la période d'orpaillage que cette différence s'est instaurée, mais durant ces 25 dernières années.

Or, c'est à Ouanary qu'est installé le centre administratif. Le fait date de quelque 50 années, mais la région n'étant au début qu'une section de la commune de l'Oyapock, ce centre est tout d'abord réduit à sa plus simple expression, celle d'une fonction plus formelle que réelle. Cependant, lorsqu'en décembre 1949 un arrêté amène la promotion de la section au rang de commune, c'est tout naturellement le bourg d'Ouanary qui en devient le chef-lieu. Ce changement n'aurait sans doute pas grande conséquence, s'il ne venait s'inscrire dans le processus de la départementalisation. Mais en devenant chef-lieu d'une commune française à part entière, ce village qui ne compte guère plus de 20 maisons, se voit doté de l'équipement minimal que requiert son nouveau statut. Ainsi, la petite école qui s'y trouvait déjà devient le local de la mairie, tandis qu'une école plus vaste est construite à côté ; d'autres édifices publics sont bâtis (cha-

pelle, dispensaire, petit marché couvert). Pendant ce temps, Pays Indien reste ce qu'il était, et c'est une case d'habitation qui doit servir de local pour l'école et pour la célébration de la messe mensuelle que monte dire le curé de Saint-Georges. De nouveaux emplois ou sources de revenus font parallèlement leur apparition : secrétaire et planton de mairie, gardienne d'enfants, gardienne d'église, préposé aux soins, préposé au groupe électrogène, sans oublier les indemnités de fonction du maire et de son adjoint (ce dernier est toutefois un habitant de Pays Indien) auxquelles s'ajoutent les frais de missions qui leur permettent de se rendre régulièrement à Cayenne.

Relais de la nouvelle autorité administrative, Ouanary bénéficie donc avant Pays Indien, des premières matérialisations de l'idéologie du progrès que draine la départementalisation et dont on connaît les supports et les effets. C'est en ce sens qu'il faut chercher l'explication de la différence dont nous parlions plus haut. Néanmoins, cette différence ne doit pas être exagérée. Tout porte à croire qu'elle sera vite aplanie, car l'idéologie en question s'insinue également à Pays Indien, et ce, non seulement par l'intermédiaire d'Ouanary dont on envie les « avantages » [1], mais aussi par le fait de ceux qui vont assez régulièrement à Cayenne et qui se partagent entre les deux villages [2]. Sans doute est-ce là une conséquence plus directe du système de vente à l'extérieur, hérité du passé individualiste, mais auquel la manipulation administrative vient précisément s'articuler...

Mana ou le « changement » provoqué

On connaît le changement dont fait montre l'agriculture mananaise : en délaissant peu à peu les abattis itinérants le long du fleuve pour venir se fixer au bord des routes, en abandonnant les activités annexes de chasse et de pêche pour se spécialiser dans la seule agriculture, en restreignant la culture du manioc et la fabrication du couac pour implanter des cultures maraîchères et fruitières, en adoptant le système du travail agricole salarié pour pallier l'inexistence de l'entraide collective, enfin et surtout en se regroupant en un syndicat agricole ayant aussi les fonctions de coopérative de vente, les paysans de Mana semblent avoir fait un grand pas vers le modernisme. Ce changement est-il cependant plus réel que la tradition qui lui sert de référence, celle des villages de l'Est, et dont on a vu le caractère illusoire ?

Le simple examen des faits précédemment décrits, nous permet déjà de relever un point important de la question : ce changement se présente tout d'abord comme le fruit d'impulsions extérieures. C'est la construction récente de routes qui a fait naître la tendance vers la fixation des exploitations, et c'est

---

(1) *Il est intéressant de noter que le rapport entre les deux villages n'est pas dépourvu de rivalité. Les gens de Pays Indien se sentent lésés par la totale absence de bâtiment public, en particulier d'une véritable école ; mais par ailleurs, ils sont fiers de leur digue d'accès dallée, alors que celle d'Ouanary est en latérite...*

(2) *70 % des agriculteurs se rendent à Cayenne au moins une fois l'an, dont certains tous les trimestres, voire tous les mois.*

l'abandon subséquent de la vie sur le fleuve qui a provoqué l'arrêt des activités annexes de chasse et de pêche, dont la pratique à temps partiel est devenue malaisée ; c'est l'influence des agents de l'Administration qui a permis au paysan de choisir la voie légale, celle de la demande de concession, pour garantir ses droits sur une parcelle des nouveaux lieux de culture désormais réduits ; ce sont les conditions de la mise en valeur de la concession, auxquelles est soumis tout octroi de titre définitif [1], qui ont favorisé l'extension des vergers ; ce sont les conditions du marché passé avec le Centre hospitalier qui ont orienté les cultures vers les produits maraîchers. Seule, l'implantation du système de travail agricole salarié est due aux paysans de Mana eux-mêmes. Encore ce système est-il trop sporadique et trop partiel [2], pour pouvoir être considéré comme une innovation pleinement moderniste.

Mana est donc le centre d'une série de transformations nées de diverses contraintes ou influences extérieures. Pour que ces transformations débouchent sur un changement véritable, c'est-à-dire doué de sa propre dynamique, il faudrait qu'elles soient assimilées par le milieu sur lequel elles s'exercent, que pour autant ce milieu possède un niveau structurel et technique apte à les recevoir et à les prendre en charge. Tel n'est pas le cas : on s'en doute dès l'instant où l'on se rappelle la proximité du passé d'orpaillage. En fait de changement et d'avance vers le modernisme, les gens de Mana se contentent de subir les innovations qui leur sont imposées ou fortement suggérées, sans chercher à en tirer autre chose que des « avantages personnels » : la persistance de l'idéologie individualiste ne saurait aboutir à un autre type de prise en charge. Cette persistance — on en verra plus loin les raisons que l'on peut d'ailleurs deviner — et les limites qu'elle apporte à la signification du changement observé, trouvent leur illustration la plus claire dans le cas du syndicat agricole, qui apparaissait a priori comme un regroupement moderniste par excellence, mais qu'il est nécessaire de réexaminer attentivement.

Dès le départ, ce regroupement portait dans son principe l'idée de collectivité. Pourtant, nous l'avons dit, il n'a jamais fonctionné comme tel, et pendant 10 ans est resté presque exclusivement formel. Pouvait-il en être autrement ? Créé en 1957 sur l'instigation de la Direction Départementale de l'Agriculture, ce syndicat est l'œuvre de la nouvelle Administration et sa formation appartient au processus de la départementalisation : elle correspond à l'extension à la Guyane des statuts-types de syndicat local adoptés le 8 mars 1950 par la F.N.S.E.A. Y sont alors pris comme membres adhérents, les 23 exploitants qui répondent aux conditions d'admission. Ces exploitants pratiquent la culture itinérante sur brûlis, sur des abattis dispersés le long du fleuve, et leur activité s'inscrit dans le cadre de la reconversion impliquée par la fin de l'orpaillage : un retour à l'agriculture archaïque, faute de mieux. Pourquoi adhèrent-ils au syndicat ? « On nous conseillait de faire ce groupement, on nous disait qu'on y avait intérêt, qu'on toucherait des subventions (...) ça ne nous a pas nui, mais on n'en a pas tiré de vrais avantages (...) » répond l'un d'eux aujourd'hui.

---

(1) *Une concession de terrain domanial peut s'obtenir facilement lorsque la surface demandée est modeste, ce qui est le cas du paysan mananais. Elle est d'abord délivrée à titre provisoire. Pour qu'elle devienne définitive, le cultivateur n'aura à payer qu'une redevance annuelle de 10 F (décret de 1961, révisable) par hectare pendant la durée du titre provisoire, mais devra avoir mis une partie de son terrain en valeur, suivant les directives des services officiels, avant la sixième année d'exploitation.*

(2) *Si 50 % des exploitants y ont recours, ce n'est toutefois que quelques jours par an.*

Pourtant, une subvention annuelle a été allouée au syndicat ; il s'agissait d'une subvention exclusivement affectée à l'achat de biens collectifs : ainsi ont été acquis un moulin et une platine à manioc, plus tard un motoculteur et une camionette. Or, il s'avère que pour la plupart des premiers adhérents, un équipement collectif ne pouvait constituer de « vrais avantages ». La notion d'intérêts communs n'avait pour eux aucun écho : le syndicat n'était alors qu'une collection d'individus qu'un lien purement légal ne pouvait évidemment brutalement transformer en collectivité consciente et agissante.

L'intervention du centre hospitalier de Cayenne — Saint-Laurent en 1967 va légèrement modifier la question. Le syndicat, marqué jusque là par l'inertie de ses adhérents, se voit soudain transformé en une véritable coopérative de vente. Cette transformation n'est cependant pas plus volontaire que les autres : le regroupement des producteurs est la clause *sine qua non* imposée par l'acheteur pour que le marché soit passé. Car l'économe du centre hospitalier n'est pas un commerçant : ses motivations sont radicalement différentes. Il doit, tout en restant dans les strictes limites du budget qui lui est alloué, assurer aux malades de ses établissements une alimentation comportant un maximum de produits frais. S'il s'adresse directement aux producteurs, c'est sans doute pour réduire le coût de ses achats, mais c'est aussi pour obtenir un acheminement régulier, sûr et rapide des produits dont il a besoin. Pour que ces conditions soient réunies, il propose d'aller chercher sur place ces produits, dont il exige en contrepartie la collecte préalable, ce qui implique l'existence d'un groupement responsable, avec un délégué auquel l'employé chargé du ramassage sur place aura exclusivement affaire. C'est le syndicat, déjà constitué, qui fournira tout naturellement le cadre de cette nouvelle fonction. Et il apparaît en fin de compte que l'administration hospitalière va ainsi offrir un contenu au cadre précédemment créé par la D.D.A.

Ce contenu, les agriculteurs de Mana ne pourraient le trouver eux-mêmes. Ils n'ont jusqu'alors jamais songé à chercher un moyen collectif d'écouler leurs récoltes. L'habitude est que chacun « se débrouille » pour vendre ici et là ses légumes : à des commerçants ou des particuliers de Mana, à des colporteurs, à des revendeurs de Saint-Laurent ou de Cayenne. Et lorsque l'on vient leur proposer ce nouveau débouché qui peut pourtant pallier une partie des difficultés d'écoulement dont ils se plaignent, les réticences sont grandes : il faut leur exposer longuement les avantages qu'ils pourront en tirer, pour qu'ils en acceptent l'idée. En réalité, trois d'entre eux se laissent assez vite convaincre de l'intérêt qu'ils ont à répondre à cet appel. Ce sont eux qui entraîneront les autres et permettront au système de s'implanter.

Qu'en est-il en 1970 ? Le syndicat a enregistré quelques nouvelles adhésions et comporte désormais 35 adhérents [1] pour une cinquantaine d'exploitations. Mais parmi ces adhérents, nous l'avons dit plus haut, seule une douzaine de cultivateurs participe pleinement à la coopérative et en assure la continuation. Cela implique que les deux tiers des syndiqués, préalablement concernés au même titre, ont plus ou moins abandonné. D'une façon plus générale, il apparaît

(1) *La composition du syndicat en 1970 n'est plus la même qu'en 1957, à sa constitution. Des 23 premiers adhérents, il n'en reste que 7 à être encore inscrits. Parmis les autres, 8 sont toujours agriculteurs mais ont laissé le syndicat parce qu'il ne leur a « rien apporté ». Ceux qui les ont remplacés sont plus jeunes, mais pas nécessairement plus convaincus, nous le verrons.*

que les trois quarts des exploitants agricoles de la région se désintéressent de la coopérative, et préfèrent l'alternative individuelle à la solution collective. Dans notre première présentation (I Chap. II) nous avons donné quelques unes des raisons qui, au stade descriptif où nous nous situions, semblaient expliquer ce choix. Rappelons les brièvement pour montrer leur insuffisance.

Au moment de la reconversion de Mana à une économie où l'agriculture reprend la place dominante [1], la production se partage essentiellement entre le manioc et les « légumes pays » (dachines, bananes...). L'extension des cultures fruitières et maraîchères se fait ensuite au détriment du manioc, tandis que la culture des légumes continue à occuper environ 40 % des surfaces. En adhérant au principe du marché passé avec le centre hospitalier, le cultivateur mananais pense pouvoir écouler ainsi toute sa production. Mais l'hôpital cherche surtout à se procurer des produits maraîchers et fruitiers ; ses besoins en matière de légumes sont nettement inférieurs aux productions mananaises qui lui sont offertes et dont il n'achète en conséquence qu'une partie. L'autre partie doit donc être vendue ailleurs, et pour autant, le paysan doit en revenir aux moyens individuels habituels, car la coopérative ne fonctionne que pour le ravitaillement des hôpitaux. Or, si les revendeurs de la région Mana-Saint-Laurent n'achètent que de petites quantités à la fois c'est aussi à un prix plus élevé. Vendre peu mais cher selon l'ancien système, tel est le choix que fait alors la majorité des agriculteurs. Leur défection vis-à-vis du centre hospitalier a pour cause immédiate la déception éprouvée devant le plafonnement de la demande de légumes. Mais cette déception implique elle-même une certaine résistance au changement : la demande en produits maraîchers et fruitiers reste supérieure à l'offre, et au début, au moins pour les agrumes et certains légumes verts, les prix acceptés par l'hôpital sont avantageux ; pourtant, la plupart des agriculteurs continuent à mettre l'accent sur la production de « légumes pays ». Est-ce dû à l'inertie de la tradition ? Nous savons que cette notion n'a guère de sens en Guyane. D'ailleurs, n'est-ce pas la culture la plus traditionnelle, celle du manioc, qui tend à laisser sa place aux cultures nouvelles ? S'il y a bel et bien résistance au changement, ou plus exactement à cette innovation particulière qu'est l'organisation de la vente au centre hospitalier, cette résistance est d'une autre nature, et l'analyse en reste à faire.

Un fait est certain, c'est que l'innovation en question a opéré depuis 1967 une nette scission au sein des agriculteurs mananais, entre une très petite minorité agissante et une large majorité passive. La minorité s'est constituée autour d'un noyau de trois syndiqués respectivement chargés des fonctions de Président, Vice-Président et Trésorière. Ce sont eux qui, les premiers, ont saisi l'intérêt du débouché que venait leur proposer le centre hospitalier, eux qui ont décidé les membres du syndicat à en accepter le principe et entraîné d'autres adhésions, eux qui ont le plus rapidement su faire un effort dans le sens des cultures maraîchères pour mieux adapter leur production aux besoins de l'hôpital. Quelques uns les ont suivi et continuent à assurer avec eux la poursuite de l'entreprise, mais les plus nombreux sont ceux qui ont abandonné ou ne s'en sont même jamais préoccupés. Pour comprendre les raisons profondes de ce clivage, il faut en revenir

(1) *Le problème de la reconversion à Mana se pose dans des termes proches de ceux que nous avons développés pour Régina : départ des commerçants, déclin des activités forestières (en l'occurrence bois en grumes et gomme de balata), retour forcé à l'abattis pour les mineurs les plus pauvres et les plus vieux.*

au phénomène syndical lui-même, s'interroger sur la façon dont cette organisation est perçue et assumée par ses membres, et plus généralement sur la façon dont son existence est vécue par l'ensemble des agriculteurs de la commune.

Les trois personnes qui forment le noyau moteur de la minorité sont en réalité les seules à avoir une certaine conscience de la signification et des possibilités de l'union syndicale. Si leurs discours est sans doute influencé par la bonne connaissance qu'ils ont, en tant que membres du bureau, des statuts du syndicat, ils ne se contentent pas d'affirmer le principe de la défense des intérêts de la profession, ils savent aussi mettre en application les suggestions qui leur sont faites, comme « soutenir la création et le fonctionnement d'institutions agricoles, telles que sociétés coopératives (...) favoriser les essais de cultures, d'engrais (...) » [1]. On vient de voir que ce sont eux qui permettent le fonctionnement de la coopérative de vente ; c'est également à eux que le groupement doit l'octroi d'une subvention FIDOM pour l'achat d'un camion en 1970... Toutefois, pour être indéniable, leur conscience des possibilités syndicales n'en a pas moins des limites : à aucun moment ils ne cherchent à organiser l'écoulement des excédents selon le modèle de la coopérative en place qui d'ailleurs, sans l'intervention insistante de l'économe de l'hôpital, n'existerait pas. Pour ceux qui les suivent et appartiennent encore à ce que nous avons appelé la minorité agissante, cette conscience devient même des plus vagues : certains ne voient dans le syndicat que le moyen de vendre une partie de leurs récoltes à l'hôpital, sans envisager la formation de la coopérative comme étant autre chose qu'une exigence de l'acheteur, une obligation à laquelle il faut se plier ; d'autres ne sont sensibles qu'à la possibilité de bénéficier de la réduction de tarif sur les transports effectués par la camionnette du groupement, et ne considèrent leur adhésion au syndicat que comme la formalité à remplir obligatoirement pour obtenir cette réduction de tarif, tandis que la coopérative, à laquelle ils participent plus irrégulièrement et plus faiblement que les précédents, n'est plus à leurs yeux qu'un débouché parmi d'autres, voire un débouché qu'on honore faute de mieux et dont on sait surtout dénoncer les inconvénients [2].

Quant à la majorité passive que constituent tous les autres chefs d'exploitation, deux tendances peuvent être dégagées vis-à-vis du syndicat. La première, la plus largement représentée, est celle qui correspond à une attidude de désintérêt. Ce dernier est toutefois diversement vécu selon les cas. Pour ceux qui ne sont ni n'ont jamais été inscrits au syndicat, c'est un désintérêt a priori : « Le groupement ne m'intéresse pas, ça ne me rapporterait rien d'y être (...) Vendre à l'hôpital c'est peut-être bien pour quelques uns qui ont des grandes quantités, mais pour ceux qui ont moins comme moi, il vaut mieux vendre à Mana ou aller à Saint-Laurent, c'est plus profitable et on choisit son moment ». Pour ceux qui ont démissionné ou ceux qui, bien qu'encore inscrits, s'en détournent, c'est un désintérêt teinté de déception : « Quand le groupement s'est fait, on nous a dit qu'on toucherait des subventions. Il y a bien eu le moulin à manioc, mais j'étais installé trop loin pour m'en servir (...) Quand j'ai vu que je n'en tirais rien, j'ai quitté (...) » dit un ancien syndiqué. Un autre explique : « Je n'y suis pas depuis

(1) *Article 9 des statuts-types.*

(2) *Rappelons qu'outre les prix inférieurs à ceux de la revente locale, les utilisateurs du système lui reprochent ses lenteurs quant aux délais de paiement qui sont au début d'environ un mois à un mois et demi, et ne seront ramenés à une semaine ou deux qu'après 1970, sans reparler du problème des « légumes pays ».*

très longtemps. J'ai suivi le mouvement quand on nous a parlé de l'hôpital, mais ça m'a déçu (...) Je ne sais pas si je vais rester, car ça ne me donne aucun avantage (...) ». La seconde tendance concerne ceux qui déclarent très explicitement n'adhérer au syndicat que pour se voir faciliter les démarches relatives aux demandes d'avantages personnels, telles ristournes sur achat de matériel agricole, subventions, aides sociales, concessions. Moins bien partagée que la précédente, cette tendance recouvre cependant une perception très similaire de la fonction syndicale, une perception à laquelle même les « suivants » de la minorité active n'échappent pas.

Si l'on fait le point des différentes manières d'apprécier et d'utiliser le syndicat, on s'aperçoit en effet que la plupart des agriculteurs mananais le conçoivent finalement comme une sorte d'organe administratif, semblable à d'autres : les uns y voient un rouage que l'Administration met à leur disposition pour aider chacun à défendre ses propres intérêts ; ceux qui n'en ont pas obtenu les avantages personnels qu'ils en escomptaient, estiment simplement que c'est une organisme de plus qui ne sert à rien ; d'autres enfin ramènent le fait d'y adhérer au rang de l'une de ces multiples contraintes administratives dont la vie guyanaise est désormais remplie. Mais une telle conception du syndicat ne s'inscrit-elle pas précisément dans la logique du système ? Créé par la D.D.A., animé par l'administration hospitalière, le syndicat n'est-il pas *d'abord* un relais que se donne l'Administration départementale pour assurer son propre fonctionnement, qu'il s'agisse de véhiculer la politique d'assistance et l'idéologie du progrès, ou d'organiser plus concrètement un mode d'approvisionnement à l'usage d'un de ses services ? On pourrait toutefois rétorquer que ces deux fonctions ne sont pas strictement similaires et doivent être distinguées l'une de l'autre. Si la première peut se contenter d'un regroupement purement légal des agriculteurs, la seconde en revanche implique un regroupement efficace ; mais l'efficacité demandée par son instigateur s'arrête évidemment aux frontières de son horizon. La coopérative doit donc être fonctionnelle dans l'objectif étroit qui est le sien, celui du marché passé avec le centre hospitalier et lui seul, mais il n'est pas pour autant nécessaire que le regroupement dont elle procède soit authentique, c'est-à-dire conscient de sa dimension collective, assumé comme tel et par là même dynamique. Sans doute cette authenticité n'est elle pas par définition exclue de l'organisation coopérative demandée. Mais cette dernière n'est pas seule en cause, et quand on sait qu'elle coopère étroitement avec l'autre fonction assignée au syndicat, celle de relais de l'assistance et du « progrès », on l'imagine mal comme pouvant être le promoteur d'un changement vers une authenticité retrouvée.

En vérité, les conduites et les discours prouvent bien que cette authenticité n'existe pas, et qu'elle n'est pas même en train de se créer. A cet égard, l'échec du noyau conscient de la minorité active à entraîner avec lui un plus large nombre de participants, est particulièrement instructif : il montre que ce qui apparaît comme une résistance au changement consiste avant tout à rejeter une idée en fait incomprise, celle d'action collective. D'ailleurs, le clivage observé entre minorité active et majorité passive n'est peut-être pas aussi important qu'il le semble être a priori. Nous avons vu que même pour la minorité, ceux qui « suivent » n'ont pas pour autant une véritable conscience de groupe ; réduits à une simple triade, ceux qui « mènent » tendent désormais à ne servir le syndicat et la coopérative que pour les utiliser au mieux de leurs propres intérêts, et on

ne peut dire si c'est là le résultat de la défection et du désintérêt des autres, ou la marque de l'idéologie individualiste qui, de toute façon, ne peut pas leur être entièrement étrangère.

Reste dès lors à savoir quelle peut être la signification du changement promu par l'Administration, lorsqu'elle suscite la création du syndicat agricole, puis de sa coopérative. Sans ignorer le poids de l'idéologie individualiste héritée du passé, on aurait pu s'attendre à ce que la mise en place d'un groupement de type moderniste permette à la société mananaise de trouver les éléments nouveaux d'une cohésion que la tradition était incapable de lui offrir. Mais il n'en est rien, et le passé ne suffit pas à tout expliquer. Si les agriculteurs de Mana ne parviennent pas, dans leur grande majorité, à concevoir l'idée d'action collective, c'est sans doute parce que leur mode de vie et de production antérieur ne les y prépare pas. Ceci est tout particulièrement vrai de ceux qui se désintéressent a priori du syndicat. Mais ces derniers ne sont pas les plus nombreux, et pour les autres, pour ceux qui attendent ou ont attendu de leur adhésion au syndicat des avantages ou des facilités à usage personnel, attente au moins prioritaire et plus souvent encore exclusive, pour tous ceux-là on ne saurait se contenter d'une explication par les habitudes contractées durant l'orpaillage même en y ajoutant le fait que l'héritage individualiste n'a pu être tempéré par la reprise de pratiques d'entraide inconnues dans cette région. Le passé est, certes, un élément important du vécu présent ; mais si cet élément prend un tel relief, c'est aussi parce qu'il est l'objet d'un conditionnement venu de l'extérieur, avec la départementalisation.

Car tout compte fait, à Mana comme ailleurs, la politique départementale s'appuie sur l'individualisme qui lui préexiste mais auquel elle fournit les nouvelles conditions de sa reproduction par le biais de sa pratique d'assistance et de sa théorie justificatrice du progrès. Le processus est fondamentalement le même qu'à l'Est, seule l'apparence diffère. Cette apparence, c'est celle d'un changement moderniste non plus en projet, mais concrètement réalisé, un changement dont la route et les modifications de terroir et de structure foncière qu'elle entraîne, dont surtout l'organisation syndicale et coopérative, prouvent irréfutablement l'existence... formelle : dénué de toute dynamique parce que parfaitement inauthentique, ce changement n'est que l'alibi dont on se sert pour assurer plus efficacement le relais d'une pratique et d'une théorie (assistance-progrès) aux effets sclérosants.

La médiation administrative et la notion de « commune »

L'analyse du pseudo-changement mananais, tel qu'il s'illustre dans le domaine agricole, a donné une première mesure du processus par lequel se réalise la situation départementale, à travers le rapport qui s'établit entre ses deux dimensions, celle de l'imposé et celle du vécu. Reposer la question du milieu rural dans les termes de ce rapport clef : telle était l'exigence impliquant la reprise de l'étude des villages de l'Est. Mais de par son aspect caricatural, l'exemple de Mana dévoile peut-être plus crûment que d'autres la réalité dont il faut

rendre compte, et permet de pousser plus loin l'analyse. On sait que cette région n'a jamais connu les pratiques collectives de type traditionnel ; son histoire en fait un lieu où l'absence de vie collective spontanée est tout particulièrement marquée, un lieu qui depuis un siècle et demi n'existe que par les tutelles qui successivement s'y exercent. Aujourd'hui, c'est l'Administration mise en place par la départementalisation qui se trouve au cœur de la vie mananaise. Nous allons voir qu'à la limite elle la résume.

En quoi consiste cette vie collective mananaise ? Hormis le jeu de dominos auquel s'adonne très assidûment un petit groupe de huit ou dix hommes qui se retrouvent deux à trois fois par semaine dans l'un des cafés du bourg, les activités collectives sont des plus réduites, et lorsqu'elles existent, elles sont inauthentiques. Il y a le cas du syndicat. D'autres faits peuvent être cités : au sortir de la messe dont la fréquentation relève plus du conformisme que de l'appartenance à une communauté de croyants [1], nul ne s'attarde longuement sur le parvis pour parler avec les voisins ou amis comme on le voit dans les campagnes françaises ; lors des quelques fêtes civiles ou religieuses qui jalonnent le calendrier du bourg, les gens assistent à la cérémonie religieuse officielle, mais le bal qui suit (généralement) ne connaît qu'une animation très limitée [2]. Quant à la vie quotidienne, il y règne la même atmosphère morne. Chacun regagne son logis après avoir vaqué à ses occupations. Les femmes passent le plus clair de leur temps dans l'isolement des cours situées à l'arrière des maisons et séparées les unes des autres par des palissades ou des haies touffues : elles y font la cuisine, elles y lavent le linge. Parfois, avant la tombée de la nuit, quelques vieux s'assoient sur le devant de leurs portes, mais personne ne se réunit autour d'eux pour entendre raconter des histoires du passé ; d'ailleurs, la volée de moustiques, qui s'abat chaque jour sur Mana au moment où le soleil se couche, les contraint vite à rentrer. Rares sont les personnes qui se rendent visite après dîner. En nul autre lieu n'est mieux concrétisé l'adage guyanais du « chacun vit de son côté » : Mana semble être un village mort, tant on s'y enferme chez soi.

Il est cependant des moments où le bourg se réveille un peu, ce sont ceux des élections [3]. On discute, certains s'affrontent même. Est-ce à dire que le jeu politique est susceptible de provoquer des regroupements et d'animer soudain une vie collective par ailleurs inexistante ? Pour répondre à cette quetion, il faut d'abord se demander pourquoi, à Mana, l'on s'intéresse à la politique, et surtout de quelle politique il s'agit. On pourrait s'attendre à ce que la « politique » en cause concerne la manière de diriger les affaires de la commune. Il n'en est rien : les gens de Mana sont à la fois en deçà et au-delà de cette conception. Les élections du député de la Guyane en 1968, et même les élections présidentielles en 1969, ont eu presque autant de résonance que les élections municipales : ce, non pas en vertu d'une profonde conscience politique, mais précisément pour la raison inverse. Ici encore, le présent s'articule étroitement au passé. Les

---

(1) *Si dans ses débuts Mana a connu une christianisation plus poussée que partout ailleurs en Guyane, l'orpaillage a balayé cette différence. Pas plus qu'à Régina ou à Ouanary (cf. chapitre II) le phénomène religieux n'y a désormais de pouvoir unificateur. Ici et là, on va à la messe parce que « cela se fait », et si l'on y va plus régulièrement à Mana, c'est avant tout parce que la paroisse dispose d'un curé à demeure.*

(2) *Avec des exceptions dont nous verrons qu'elles sont précisément très significatives.*

(3) *Nous nous plaçons ici au niveau des seuls rapports internes, dont ne relève plus aussi strictement l'animation qui marque la grande fête de Mana que nous examinerons plus loin.*

sources du phénomène doivent bien sûr être cherchées du côté de la désintégration du groupe villageois. Cette désintégration, on en connaît la composante historique ; mais il y a plus, et c'est toujours le même problème, celui de l'individualisme entretenu.

Qu'est-ce que le mananais peut donc attendre d'un jeu politique dont les modalités sont désormais fondamentalement liées au processus de départementalisation ? Est-il étonnant que ce soit une aide, une subvention cet « encouragement » personnel qu'on ne cesse de lui faire miroiter devant les yeux. N'est-ce pas très exactement là que veut le conduire la politique de fond, celle que l'État français applique à la Guyane suivant la stratégie d'une assistance aussi généreuse que calculée ? Devant l'arme que brandissent ainsi les tenants du régime en place, le petit agriculteur mananais peut-il échapper à cette réduction de sa conscience politique aux dimensions de ses intérêts personnels (tels qu'on les lui montre) ? Un fait est certain : le jeu politique n'intéresse que dans la mesure où il peut influer sur la situation et les attentes de chacun, et c'est évidemment sur ce thème que sont construites toutes les campagnes électorales.

Prenons l'exemple des élections présidentielles de 1969, lors du deuxième tour de scrutin opposant les candidatures de Pompidou et de Poher, tel que le raconte un opposant à la majorité gaulliste :

> « La veille des élections, depuis le matin MM... passaient de porte en porte pour attirer l'attention des électeurs sur le lendemain dimanche. La phrase qu'ils répétaient était : « Nous sommes venus voir si vous êtes toujours avec nous. Il ne faut pas se tromper de bulletin ; nous devons voter pour Pompidou. S'il n'est pas élu président, vous n'aurez plus l'allocation des vieux travailleurs (ou les aides sociales, selon les cas), et puis, il n'y aura plus de Mana. » Le bulletin portant le nom de Pompidou était distribué aux illettrés (...)
> Le dimanche matin, après avoir amené les membres des bureaux de vote dans les centres extérieurs comme l'Acarouany et Awara [1], la voiture municipale a été chercher les vieux et les infirmes qui ne peuvent pas marcher, pour les conduire à la mairie. Là, le maire et la conseillère générale attendaient l'arrivée des électeurs pour leur dire de ne pas changer de direction. Presque en même temps qu'était ouvert le bureau de vote, deux buvettes étaient aussi ouvertes : cette distribution de boissons, c'était une façon d'attirer les électeurs ; on les appelait, le grand travail était d'inviter les gens à boire ou à manger (parce qu'on offrait aussi le blaff [2] à l'une des deux buvettes), et pendant qu'ils buvaient ou mangeaient, d'attirer leur attention sur le bon bulletin, surtout pour ceux dont on n'était pas sûr. On leur disait : « Pompidou nous a envoyé de l'argent, nous mangeons et nous buvons. Qu'est-ce que Poher vous a fait comme cadeau ? » Et on voyait les gens défiler dans les buvettes où les mêmes les attendaient. (...)
> Vers 10 heures, est arrivé un car de Saint-Laurent, avec 15 personnes pour voter. Plus tard, c'étaient des voitures de Cayenne. Les partisans de Pompidou arrivaient avec une photo de leur candidat épinglée sur la poitrine, et dessus c'était écrit : « Pompidou Président ». Il y a aussi eu 5 cars du C.N.E.S. qui venaient de Kourou et amenaient les Indiens qui travaillent là-bas, pour voter. A l'arrivée de chaque car, le chauffeur devait d'abord les

(1) *L'Acarouany est un centre de léproserie, Awara le principal village des Indiens Galibi, tous deux appartenant à la commune de Mana.*
(2) *Poisson au court-bouillon, représentant le repas traditionnel du matin.*

déposer à la buvette de M... où on leur offrait à boire, et où on leur distribuait ensuite le bulletin Pompidou, puis le car repartait pour Awara où ils devaient voter. Quand les cars les ont ramenés à Kourou le soir, les chauffeurs les ont arrêtés à Mana où les autres leur ont souhaité bon voyage, mais cette fois sans rien leur offrir ! (...)

Le soir après le dépouillement, il y a eu une bagarre entre ... et ... qui sont de partis différents et qui se disputaient depuis un moment sur les candidats. Mais les gens ne s'en sont pas tellement occupés : ils ont été se rassembler à la mairie où il y avait un poste de radio d'où on pouvait avoir les résultats de métropole. Et dès qu'il y a eu la proclamation officieuse du président élu, ils sont tous partis dans les rues de Mana en dansant et chantant. C'était préparé à l'avance : l'orchestre avec les tambours, le saxophone, était déjà sur place, et les musiciens avaient la photo de Pompidou épinglée, prêts à jouer dès le signal que c'était la victoire de Pompidou. Ils ont entraîné les gens et le « vidé » [1] a commencé, avec des chansons préparées depuis longtemps par certains (on les entendait répéter depuis plusieurs jours) et que tout le monde reprenait : c'étaient surtout des blagues sur Poher, sur des airs de « vidé » bien connus. Le « vidé » a parcouru les trois rues principales, et après l'orchestre est revenu à la salle des fêtes de la mairie où il y a eu bal jusqu'à minuit. Il y avait beaucoup de gens pour danser, des petits et des grands. On est peut-être 15 à ne pas y avoir participé. (...)

M... qui est aussi de l'opposition a quand même été faire un petit discours devant la salle des fêtes, pendant que les personnes dansaient. Il leur a dit : « Je suis fort. Nous avons perdu la bataille, mais pas la guerre. Je suis fort. Je conçois ma perte et je ne cherche pas de dispute comme vous faites à chaque fois, ni de provocation. Voyez, je me permets même de m'amuser un peu avec vous pour fêter votre joie. » Et il a invité à danser Mme... qui est son ennemie politique. Les gens l'ont applaudi. Certains disaient que vraiment, Poher était malheureux car il n'y avait pas eu une buvette à Mana pour recevoir ses partisans. C'est vrai, de ce côté personne n'a eu d'argent pour faire ça. (...)

Le lundi, ils ont pavoisé toutes les rues de Mana. Le maire avait donné congé à ses employés. Il y avait des personnes habillées en bleu-blanc-rouge, avec partout des photos de Pompidou épinglées sur les robes ou sur les chemises. On n'entendait sortir de leur bouche qu'une seule parole : « Vive Pompidou ». Vers 10 heures, la camionette du syndicat a promené l'orchestre dans toutes les rues. A midi, ils ont été reçus par le maire, puis par la conseillère générale. Un rendez-vous a été pris pour 17 heures devant la mairie. Les femmes y sont allées en habit de Cayennaise, mais c'était du tissu tricolore qui leur servait de « camissar » (chemise) ou de foulard. Les musiciens sont partis pour faire un autre « vidé ». On avait mis les vieux de 70 ou 80 ans à la tête du « vidé ». Après, ils sont tous revenus à la salle des fêtes pour un bal qui a duré jusqu'à 10 h. (...)

Il paraît que le maire et la conseillère avaient invité les Indiens à fêter, mais qu'ils ont refusé de venir en disant : « Nous avons voté à Awara dans notre village, et c'est là que nous devons fêter. On dirait qu'on ne nous connaît vraiment que pour voter ». Alors la conseillère a pris la responsabilité d'organiser une fête à Awara pour le dimanche suivant. Il y aura deux cars pour y transporter les gens. On dit que le député de la Guyane y assistera ! (...) »

---

(1) *Marche scandée, dont la plus célèbre est celle qui termine le carnaval.*

Effectuée par un tenant de la majorité, la relation des mêmes faits serait sans doute quelque peu différente. Lorsqu'ils parlent de cette élection, les organisateurs de la campagne faite en faveur de Pompidou insistent surtout sur les résultats du vote avec l'écrasante victoire de Pompidou, sur l'animation des « vidés » et des bals qu'ils avaient préparés. Il est certain qu'en cette occasion, Mana a connu une effervescence qui tranche singulièrement avec la morosité de la quotidienneté ou des événements plus ordinaires. Mais il s'agit d'une effervescence bien orchestrée par les meneurs du jeu et par eux limitée à une simple flambée. Car que fête-t-on sur leur instigation, si ce n'est la joie de savoir que demain, tout va rentrer dans l'ordre passé, celui par lequel est assuré à chacun son allocation, sa subvention, son aide sociale, ou au moins l'espoir d'obtenir son « encouragement », bref ce qui lui permettra de vivre « de son côté », heureux bénéficiaire du « progrès » généreusement apporté par le régime gouvernemental dont il vient de soutenir le maintien. L'intérêt du récit qui précède, récit fait sans passion mais non sans ironie, est essentiellement de mettre en relief la façon dont l'événement en cause est magistralement mené par les trois ou quatre inconditionnels locaux du régime en place. Si la préparation à l'avance des réjouissances devant consacrer la victoire prouve que celle-ci ne fait aucun doute dans l'esprit des organisateurs, rien n'est pourtant laissé au hasard : depuis l'allocation menacée, jusqu'à la disparition de Mana, périls que ne manquerait pas d'entraîner la défaite, comme l'atteste l'absence révélatrice de « cadeau » venant du camp adverse, toute l'argumentation est centrée sur le problème de l'assistance qui dès lors nous est une fois de plus livrée comme la pièce maîtresse du système départemental...

Mais que dire de l'opposition telle qu'elle se présente à Mana ? Il semble bien que les arguments avancés par la majorité soient parfaitement aptes à la museler. Il est frappant de constater que les faits et gestes des opposants, dont notre narrateur fait cependant partie, n'apparaissent guère dans son récit. Pourquoi celui-ci est-il presque uniquement une description critique du jeu des adversaires et du comportement de ceux qui les suivent ? Il est évident que c'est ce jeu qui a dominé toutes les élections : très minoritaires, les opposants se sont contentés de soutenir leur opinion ici et là, sans action systématique, et paradoxalement, leur moment culminant a été celui du discours prononcé après les résultats par leur chef de file qui, en se montrant beau joueur dans la défaite, a su en minimiser ainsi autant qu'il le pouvait la portée. Mais le nœud de la question réside surtout au niveau du terrain où cette minorité se situe. Ce terrain est loin d'être aussi solide, aussi nettement défini que celui de la majorité, et cette incertitude concerne précisément le rapport de l'opposition mananaise à l'assistance. S'il est depuis longtemps des Guyanais pour dénoncer « la mentalité d'assistés que cette politique provoque » chez la plupart de leurs concitoyens, si la prise de conscience que recouvre cette dénonciation amène déjà certains à revendiquer l'indépendance, si à partir de cette revendication va bientôt commencer à se restructurer une gauche fortement éprouvée quelques années auparavant par la mort du député Justin Catayée [1], le processus n'en est qu'à

(1) *Cette mort est survenue en 1962, dans un accident d'avion dont d'aucuns disent qu'il n'était peut-être pas aussi accidentel qu'il le semblait, au moment ou Catayée parvenait à regrouper sous l'étendard de son P.S.G. (Parti Socialiste Guyanais) les différents partis de gauche en un « Front Populaire Guyanais ».*

ses tout débuts : le thème de l'indépendance est encore loin d'être assez répandu [1] pour que commence à s'organiser jusque dans les campagnes une opposition remettant entièrement en cause le principe de l'assistance. A Mana, la position la plus radicale atteint alors à peine celle de l'autonomie de gestion autrefois réclamée par Catayée : l'opposition n'y paraît attendre, d'un changement de majorité, qu'une meilleure répartition de l'assistance, une meilleure utilisation des fonds alloués. Incapable de formuler très clairement la critique du système des aides sociales individualisées, ni de proposer ainsi à ceux qu'elle voudrait convaincre les premiers éléments d'une réflexion susceptible de déboucher sur une prise de conscience du conditionnement dont les Guyanais font l'objet, l'opposition mananaise, faute de savoir se démarquer du terrain dont la majorité a la complète maîtrise, se voue à n'être mesurée qu'à l'aune de l'assistance en vigueur.

Toutefois, les problèmes de l'opposition et de son propre niveau de conscience, ne donnent pas à eux seuls le pourquoi de l'écrasante victoire de la majorité : ils ne font que refléter l'emprise du système départemental sur la population. Cette emprise, nous en avons vu les principaux rouages. En ouvrant le triptyque individualisme — assistance — consommation, qui se livre sous l'image extérieure du « progrès », nous avons signalé certains points de correspondance avec la situation antérieure d'orpaillage. La vie politique mananaise est l'exemple qui permet peut-être le mieux d'appréhender l'essence de cette correspondance : elle réside dans le processus de la médiation que l'Administration sait reprendre à son compte pour assurer semblablement sa domination qui dès lors ne diffère de celle des négociants d'antan que par sa raison exclusivement politique.

Sans conscience de groupe ni a fortiori de classe, le Créole rural, n'est-il pas conduit et reconduit à ne pouvoir comprendre, en d'autres termes que ceux de l'individualisme, une vie politique qui est devenue un élément de la départementalisation et qui lui est finalement apportée de l'extérieur, sous la forme caractéristique de la participation électorale ? Le principe de la représentation à partir du vote individuel n'est-il pas particulièrement apte à produire et reproduire chez lui la conception du jeu politique comme expression de sa mise en relation avec l'Administration et le trésor public, à travers un enchaînement de rapports hiérarchiques ? En l'absence de tout regroupement horizontal, la vie politique de Mana ne peut en effet se définir que comme une multiplicité de liaisons verticales unissant l'Administration à chaque individu. On aboutit alors à une situation caricaturale : c'est par le truchement de l'Administration que s'effectue la relation entre ces individus juxtaposés que sont les habitants du bourg, puisque c'est là que se situe le seul point de rencontre de leurs efforts respectifs. Pas plus que la constitution du syndicat agricole, l'animation des périodes électorales ne marque donc la naissance d'une nouvelle forme de vécu collectif : elle ne fait au contraire que dévoiler l'ampleur de la médiation administrative.

Le principe de cette médiation mérite peut-être d'être explicitement rappelé : il est contenu dans le rapport de stricte superposition entre vécu et imposé, ou si l'on préfère, dans la façon dont l'imposé se fond dans le vécu pour devenir

(1) *Ce thème ne fera ouvertement son apparition qu'en 1972, lorsqu'il sera proclamé par l'U.T.G. (Union des Travailleurs Guyanais), principal syndicat du DOM et proche de notre C.G.T.*

l'état normal, naturellement pris en charge dans la manière d'être créole. Là est toute la force du système instauré : dans cette manipulation qui s'occulte et occulte par là même les vrais rapports qu'elle secrète, ceux d'une domination que concourent largement à reproduire les agents qui la subissent. Apparaît alors toute l'importance de l'articulation du présent départemental au passé colonial : si les négociants du temps de l'orpaillage n'avaient pas déjà mis en œuvre, pour régner, ce même principe, s'ils n'avaient pas habilement inculqué aux mineurs créoles le modèle de la médiation individualisée, s'ils n'avaient pas ainsi laissé en héritage une société entièrement destructurée par l'atomisation qu'ils n'avaient cessé de renforcer, le nouveau régime n'aurait pu trouver dans la seule arme idéologique le moyen de réduire aussi efficacement la Guyane et les Guyanais à une situation de dépendance accentuée, et pour parvenir au même résultat, il aurait nécessairement dû avoir recours à une coercition plus visible, de sorte qu'il se serait moins facilement démarqué du régime colonial (c'est le cas aux Antilles). En d'autres termes, c'est paradoxalement de la continuité que naît l'apparence de rupture, et inversement la rupture apparente qui permet la continuité. Le processus n'est évidemment pas spécifique à la Guyane (il n'est pas besoin d'en chercher très loin d'autres illustrations), mais, au moins jusqu'à une date récente, il y a particulièrement bien fonctionné.

Pour comprendre toute l'efficacité de la médiation dont l'Administration se fait le nouveau champion, il ne suffit pas de montrer la parfaite utilisation qui est faite des facilités puisées dans l'héritage colonial, il faut aussi répertorier les atouts qui à partir de là sont forgés. Qu'est-ce qui permet concrètement le fonctionnement du système ? Pour jouer comme conditions de la domination administrative, l'atomisation de la société, la juxtaposition d'une multiplicité de relations verticales entre l'individu et l'Administration, doivent être canalisées dans le cadre d'une organisation qui en assure le contrôle. Fruit d'une départementalisation qui vient doter un pays de moins de 50 000 habitants d'une structure prévue pour d'autres densités, la lourdeur de l'appareil administratif n'est pas une simple contingence. Nous avons vu que par la pléthore des emplois ainsi offerts par le secteur public, elle joue un rôle important en tant qu'élément d'assistance ; ce rôle comporte une autre face, celle du contrôle. Ce dernier s'exerce à différents niveaux. Sans parler des fonctionnaires locaux qui souvent, nous le verrons plus loin, se font les agents plus ou moins conscients du pouvoir, il faut distinguer les services départementaux à la tête desquels sont nommés des métropolitains, et les municipalités dont les responsables sont des élus locaux. Si elle n'a évidemment pas été inventée à l'usage de la Guyane, cette double filière est néanmoins on ne peut plus efficace quant à la fonction de contrôle de l'appareil administratif. La question doit être replacée dans le contexte de la complète dépendance économique de ce DOM à l'égard de la métropole ; le pouvoir de la filière élue ne peut y être le réel contrepoids du pouvoir de la filière directement nommée par l'État français ; il en est plutôt l'alibi.

C'est à travers l'exemple de la « commune » qu'apparaît le plus clairement la subtilité du système départemental. Qu'est-ce qu'une commune ? Nous nous référons ici aux communes rurales ; celle de Cayenne est une autre réalité, et d'ailleurs, aucun Guyanais n'en parlerait en ces termes. Pour ce dernier, le vocable évoque en effet la campagne. Il dira : « les gens des communes », pour parler de ceux qui vivent en milieu rural. L'usage de cette expression « les communes », en lieu et place de la campagne, est intéressant à noter de par sa

fréquence surtout dans la bouche de ceux qui précisément y vivent : la notion de commune semble être parfaitement intégrée par le Créole rural, et ceci n'est pas hasard de langage. S'il arrive très fréquemment qu'un Guyanais dise : « Je suis de la commune de... », au lieu de citer plus simplement le seul nom du village où il vit ou d'où il vient, c'est au moins parce que cette notion fait partie de son système de références, et a y regarder de plus près, c'est même parce qu'elle en est l'un des points culminants. Mais avant de poursuivre, une autre remarque doit être faite : cette notion est strictement inscrite dans l'actualité. Il n'y est en effet jamais fait appel dans les discours qui évoquent le passé, ou plus exactement, lorsque le phénomène se produit, sa signification réside dans le vécu présent. Ainsi à Guisanbourg, il est des gens pour rappeler qu'avant 1924 le chef-lieu de commune n'était pas Régina mais leur propre village ; à Pays Indien, il est de même des gens pour expliquer que le siège de la section de l'Oyapock que constituait alors cette région, était installé à l'emplacement de leur village (auquel il aurait donné naissance) avant d'être transplanté à Ouanary, et que si ce dernier bourg n'avait pas possédé une source d'eau douce justifiant cette transplantation, c'est Pays Indien qui serait aujourd'hui le chef-lieu de la commune [1]. Pourquoi tant insister dans ces deux cas sur le fait que le centre de la commune était autrefois ou a failli être ici plutôt que là ? Pourquoi surtout tant valoriser ce statut ? Car on regrette de ne l'avoir plus, ou de n'avoir pas pu l'obtenir ; on jalouse celui qui l'a et qui de la sorte vous supplante...

L'importance attachée à l'emplacement du chef-lieu de commune reflète celle que revêt plus généralement la présence administrative. Le chef-lieu est la scène où se concrétisent principalement les effets de cette présence dont le cadre fonctionnel est précisément la commune. Mais cette commune est aussi le cadre significatif de la vie rurale. Comment l'Administration obtient-elle que la vie rurale s'organise presque exclusivement autour de ses propres structures ? Le fait serait logique si l'institution communale était de l'ordre de la tradition, si elle s'était modelée au cours des temps en fonction de la réalité villageoise, dans un mouvement de réciprocité, de sorte à être l'expression d'une unité authentique avec laquelle elle serait désormais confondue. Mais c'est l'inverse qui se produit : si la commune tend à être la seule expression de l'unité rurale, c'est par l'artifice d'une légalité qui, loin de se confondre avec l'authenticité de l'unité ainsi formée, vient au contraire en pallier l'absence.

Les communes du littoral guyanais existent sans doute depuis fort longtemps, sinon dans leurs frontières actuelles qui ont été modifiées par le décret de 1969 supprimant l'Inini, du moins au niveau de leurs noyaux territoriaux respectifs. Mais la réalité à laquelle elles correspondent aujourd'hui est issue d'un passé très récent. Elle est le fruit des deux événements qui ont marqué les dernières décennies : la fin de l'orpaillage d'une part, la départementalisation de l'autre. Dans la plupart des cas, la commune rurale est le lieu où se trouve regroupée, en une unité légalement redéfinie par le nouveau jeu administratif, une population hétérogène. Dans la composante spécifiquement créole du processus qui va conduire à l'avènement de la réalité communale telle que l'on

(1) *Ces faits nous ont été racontés par des habitants du cru, mais nous n'en avons trouvé aucune trace dans les archives administratives. Il est certain que ces dernières sont assez pauvres en la matière. Mais il est possible aussi que les faits soient arrangés : le sens de leur relation en serait d'autant plus caractéristique.*

peut actuellement la saisir, l'héritage individualiste est sans conteste le phénomène déterminant ; il ne doit cependant pas être dissocié du contexte immédiat que constitue toujours le problème de l'immigration. Si l'immigration a complètement cessé depuis 25 ans [1], dans un bourg comme Mana la population adulte compte encore en 1969 41 % d'immigrants d'origine diverse [2], tandis que les mananais proprement dits n'en représentent que 43 % [3]. De plus, si l'on étudie les antécédents familiaux de ces derniers, on s'aperçoit que 17 % d'entre eux seulement sont nés de parents mananais. Il est vrai que dans une société à tendance matrifocale (cf. chapitre II), l'enfant né d'un père non mananais et d'une mère mananaise sera considéré comme mananais à part entière. Si l'on se place de ce point de vue, la proportion de mananais de deuxième génération remonte à 47 % du sous-groupe en question, ce qui toutefois n'équivaut jamais qu'à 20 % de l'ensemble du groupe adulte.

Le fait que beaucoup de communes du littoral portent encore très nettement les marques des derniers mouvements d'immigration liés à l'orpaillage, ce fait n'est évidemment pas négligeable. C'est sous le signe de la disparité socioculturelle que ces communes ont vécu la mise en place des structures de la départementalisation, une disparité qui a considérablement facilité le jeu de la nouvelle Administration, puisque celle-ci a pu y trouver non seulement la garantie que son ingérence ne se heurterait pas à une résistance organisée, mais encore la justification de la tutelle qu'elle allait exercer sans pour autant avoir à dénoncer l'idéologie individualiste qu'elle allait au contraire reprendre à son compte. Ne semblait-elle pas dès lors avoir une mission à remplir, celle de forger les unités rurales guyanaises dans le creuset de ses communes ? Mais quel genre d'unité pouvait-elle et voulait-elle au juste ainsi forger ? On connaît les moyens d'action qu'elle s'est donnés : utilisant l'institution communale comme relais de sa politique d'assistance et véhicule de son idéologie du progrès, elle a pu maintenir l'individualisme tout en le récupérant à son profit, de sorte à être perpétuellement réaffirmée comme médiateur indispensable à la survie de chacun dans le cadre de la survie de la commune. En d'autres termes, elle a acquis le contrôle de la situation en fabriquant une unité communale dont la raison d'être, pour les sujets qui y sont réunis, est avant tout d'offrir à chacun la possibilité de réaliser l'individualisme dont nul ne cesse, et pour cause, d'être porteur. Cette action, on le voit, ne peut donc être dissociée de la participation des sujets. L'une et l'autre se renforcent, et c'est là, redisons-le, que réside toute l'efficacité du système.

Cependant, le phénomène n'est pas abandonné aux seuls mécanismes de la reproduction « naturelle » que pourrait lui assurer son emprise sur la vie quotidienne. L'unité communale fait aussi en certaines occasions l'objet d'une véritable mise en scène. Les élections représentent de ce point de vue l'événement privilégié. Nous l'avons vu à propos des élections présidentielles de 1969, notamment dans la liaison opérée par les tenants de la majorité entre la menace pesant sur les allocations et celle pesant sur l'existence même de Mana, et aussi dans

(1) *Ceci ne concerne que les bourgs ruraux. L'immigration est désormais un phénomène urbain puisque là sont concentrées les possibilités de travail.*

(2) *14 % des Antilles françaises, 19 % des Antilles anglaises et 8 % du Surinam et autres.*

(3) *Les 16 % restants viennent d'autres communes de Guyane, également diverses. La génération montante est en revanche née à Mana ; mais nous verrons plus loin que l'exode des jeunes contrarie l'évolution qui devrait s'ensuivre.*

l'orchestration du contraste entre l'atmosphère alourdie par cette menace d'avant le scrutin, et les festivités triomphantes d'après. Mais c'est surtout aux élections municipales que nous voulons faire ici allusion. Cet événement est en effet le moment fort de la vie de l'unité communale, non pas tant cette fois dans la forme que dans le principe même : en appelant les gens à désigner par le biais du bulletin de vote individuel, les « élus » qui « dirigeront » les affaires de la commune, on les appelle en fait à reconnaître comme leur ce cadre institutionnel qu'on leur donne, à légitimer le rôle objectif qu'il joue dans le régime de la départementalisation, car quelle que soit la composition du conseil municipal, quelle que soit l'appartenance politique du maire, l'un et l'autre, dès l'instant où ils sont élus, entrent nécessairement dans le système. N'oublions pas que les communes rurales n'ont pratiquement aucune ressource propre, que leur existence budgétaire est entièrement entre les mains de l'autre filière administrative, celle qui est directement nommée par l'État.

En contrepoint de cette mise en scène de l'unité communale et de la légitimité « démocratique » dont elle émane, que l'Administration départementale monte à l'aide de ses inconditionnels, les exécutants jouent leur indispensable partie, celle de leur propre prise en charge de la domination dont ils sont l'objet. A cet égard, le cas des fêtes communales est assez instructif. Nous avons dit plus haut, à propos de Mana, qu'en dehors des cérémonies officielles, les fêtes connaissaient une animation très limitée. Une exception doit toutefois être faite : chaque année, dans chaque commune (à Cayenne aussi d'ailleurs), est minutieusement organisée une grande fête qui attire plus ou moins de monde selon les atouts annoncés. A Mana, cette fête se situe au moment de la Saint-Joseph, patron de la congrégation de Cluny. Elle dure plusieurs jours, avec deux pôles dominants : la journée du 19 mars, marquée par des cérémonies religieuses et des discours officiels, et célébrée à la mémoire de la Mère Fondatrice Anne-Marie Javouhey ; la « grande nuit de Mana » qui, le samedi suivant, couronne la phase la plus longue des festivités profanes. Voici un résumé de cette fête telle qu'elle s'est déroulée en 1969 :

> Le 18 mars à 6 heures du soir, les cloches de l'église et celles des écoles se mettent à sonner ; des coups de canon sont tirés : c'est le signal que la fête commence. Les rues sont pavoisées. Les gens sortent ; ils commentent l'événement. Des « baraques » de rafraîchissements et d'attractions ont été montées pour les jours suivants. Le 19 mars à l'aube, trois coups de canon sont tirés pour le réveil. A 7 heures, la messe officielle est célébrée. A 8 heures 30, c'est le défilé des enfants des écoles : habillés de blanc et de bleu, ils se dirigent lentement vers la place principale où trône la statue de la Mère Javouhey. Tous les notables sont là : le maire, la conseillère générale, le curé, la supérieure de la congrégation entourée de ses sœurs, les gendarmes... Le sous-préfet de Saint-Laurent arrive à son tour. Les habitants de la commune se rassemblent autour d'eux. Les personnages officiels célèbrent rituellement l'événement, puis deux particuliers vont successivement prendre la parole. Le premier :
> « ... Jamais cette commune qui était autrefois si prospère, n'arrivera à remonter, à redevenir ce qu'elle était. La commune de Mana se dépeuple, c'est les jeunes qui manquent. Il y a dix ans, du temps que les jeunes étaient à Mana, il y avait des équipes de football, de basket, de volley, qui se déplaçaient ou recevaient d'autres équipes, et tout ça apportait du mouvement à la commune. Mais il y a trois ans que l'on n'entend plus parler de Mana dans aucun

sport ! Nous devons demander à l'Administration de bien vouloir jeter un coup d'œil sur Mana, de façon à ne pas nous laisser tomber dans les décombres ! (...)
Les jeunes partent à Cayenne pour travailler sur divers chantiers, un jour sur deux comme manœuvres. Il faudrait qu'ils restent à Mana pour suppléer les bras de nos vieux agriculteurs. Savez-vous que la Mère Javouhey nous a donné le modèle de ce qu'on peut faire dans la culture à Mana ? (...)
Cet appel est lancé particulièrement aux jeunes de Mana, pour voir là où nous sommes et jusqu'où nous pourrons arriver. Il est aussi adressé à Messieurs les dirigeants de la commune de Mana, pour qu'ils soient notre interprète auprès de l'Administration. Et merci à tous. »
Le second orateur :

« ... En ma qualité d'ancien conseiller municipal [1], je tiens à faire ce discours, car c'est un devoir, chaque fois que l'occasion se présente, d'immortaliser la mémoire d'Anne-Marie Javouhey qui nous a apporté non seulement la première ère de la civilisation, mais aussi le flambeau de la justice et de la liberté. (...)
Les partis adverses me diminuent. Ils verront tôt ou tard ce que va devenir cette commune qui était si prospère ! On m'a traité d'être pauvre qui ne comprend pas, on m'a reproché que j'avais abandonné ma commune pour vivre dans un pays qui est le Paramaribo [2], et cependant, je vous ramène des enfants instruits qui, eux, pourront faire quelque chose demain pour notre commune ! (...)
C'est au pied de ce monument que nous devons apporter nos doléances afin d'encourager les jeunes, leur montrer que leur concours nous est indispensable. Il faut que tout le monde se souvienne de ce que la Mère Javouhey, à la liberté des esclaves en 1838 [3], a eu la possibilité de faire dans la culture à Mana, à l'aide de tous ces bras. (...)
Monsieur le Maire, Madame la Conseillère Générale, rejetez la mauvaise politique et la haine ! Avant de partir, faites l'œuvre qui laissera le souvenir comme nous a laissé la Mère Javouhey ! »

Pour clore la matinée, un vin d'honneur est ensuite servi à la mairie. Dans la soirée, après les vêpres, on verra défiler dans les rues du bourg une grande procession conduite par le curé, avec les sœurs de la congrégation ainsi que 25 femmes appartenant à la Légion de Marie et venues tout exprès de Cayenne pour cette journée. Toute la population de Mana suivra. Puis les gens se promèneront dans les rues pour visiter les « baraques », en attendant le bal qui aura lieu à la mairie à partir de 20 heures 30, un bal animé par l'orchestre local, où les danseurs de tout âge seront nombreux.
Les autres jours de la fête sont surtout marqués par les jeux et la danse. Les jeux organisés sont des plus divers. Tel jour dans la salle des fêtes, ce sont des concours de belote et de dominos arbitrés par le gendarme ; tel autre jour, c'est un « crochet-radio » (sans radio) où viennent s'affronter les meilleurs chanteurs de la commune (des femmes surtout). Il y aussi des jeux de plein air, sous forme de compétitions : course à la nage, course à pied, course en pirogue, concours de pêche, concours de chasse au canard..
Le rassemblement est alors battu au tambour par le planton de mairie. Sont également organisés des matchs de football au cours

(1) *L'orateur appartient à l'opposition qui tenait la municipalité avant 1947.*
(2) *Capitale du Surinam.*
(3) *C'est la date des premières libérations définitives parmi les « libérables » réunis à Mana, qui est ici évoquée.*

> desquels les jeunes de Mana sont successivement opposés à une équipe de Saint-Laurent et une équipe de mananais résidant à Cayenne... Chaque matin à 6 heures, le réveil est sonné à coups de canon. Chaque soir ou presque, un bal est donné à la mairie. L'un d'eux est même réservé aux enfants. Durant toute cette semaine, nombreux sont les gens qui viennent passer un moment à Mana : en parents, en amis, en voisins ou en simples visiteurs (les habitués des fêtes de communes). Mais le moment où l'affluence est la plus grande, le moment où se situe le point culminant de la fête, c'est sans conteste celui de « la grande nuit » du samedi. Cette année là, le maire a fait appel à l'un des orchestres les plus réputés de Cayenne pour animer au mieux la soirée. On vient de partout y assister. A la descente du bac que doivent emprunter ceux qui viennent de l'Est (de Cayenne, de Kourou etc...), les gendarmes vérifient les identités des visiteurs ; ceux de Saint-Laurent arrivent librement par la route. C'est toute une foule qui le soir s'empresse dans la salle de bal. Celle-ci est présidée par les notables du bourg (maire, conseillère générale, 1er et 2e adjoints au maire, gendarmes, et leurs familles) qui sont assis à la table d'honneur où les rafraichissements (champagne, vin mousseux, coca-cola) sont offerts par la municipalité et servis par le planton de mairie. Ces notables dansent entre eux. Il ne se mèleront à la foule que plus tard (vers une heure du matin), et pour autant, les hommes abandonneront vestes et cravates. Le bal durera jusqu'à l'aube. Dans les baraques, on servira alors le « blaff » de poissons. Certains reprendront ensuite la route ; d'autres attendront les jeux du dimanche qui attireront de nouveaux visiteurs ; puis ce sera le bal de clôture que viendra animer l'orchestre de Saint-Laurent...

Que représente cette grande fête pour les gens de Mana ? Tout le monde participe aux cérémonies du 19 mars ; aux autres festivités aussi, mais à quelques exceptions près. Des exceptions révélatrices : il s'agit des opposants à la majorité à laquelle appartient alors toute la municipalité élue. Ces opposants sont toujours présents aux cérémonies du 19 mars ; ils peuvent même, on l'a vu, y prendre la parole ; ils sont les premiers à reconnaître que « c'est une très belle journée, une journée de prière et de promenade » tout en s'empressant d'ajouter qu'il faut savoir célébrer « la gloire de la Mère Javouhey qui elle, savait conduire Mana ». Sans doute les jours suivants ne s'enferment-ils pas chez eux (leurs ennemis disent qu'ils « rodent autour de la fête »), mais ils se refusent à participer à des festivités qui ne sont pas les leurs, qui sont « celles des autres », c'est-à-dire celles du parti politique adverse. En d'autres termes, ils dénoncent ainsi clairement que cette fête est la chose de la majorité. Il est certain que c'est la municipalité en place qui l'organise de bout en bout, préparant le programme des jeux, concours, matchs et bals de sorte qu'il n'y ait pas de moment creux, mais simplement des pauses au cours desquelles les « baraques » passent au premier plan. Les gens de Mana en sont contents, contents de pouvoir danser avec un « grand orchestre », une musique « qui vous faire revoir vos 20 ans », contents des jeux, des concours, et même des coups de canon, surtout ceux de l'ouverture qui font que « tout le monde sort, que les gens se rassemblent et parlent, que les rues sont d'un seul coup très mouvementées ». Mais les plus enthousiastes sont surtout les tenanciers de « baraques » : « c'est le moment où l'on voit le plus de monde, où il y a le plus de ventes, c'est le seul moment où l'on peut vraiment s'amuser, et ça nous permet de tirer un grand bénéfice... »

L'orchestration minutieuse de ces journées de fête, la façon dont les gens

sont conviés à participer à des festivités si strictement encadrées qu'il ne leur reste qu'à se laisser porter, la façon dont la plupart acceptent joyeusement le principe d'une fête où ils n'ont aucune initiative, tous ces faits sont assez éloquents pour se dispenser d'autres commentaires. Il peut en revanche être utile de revenir sur les deux discours du 19 mars, dont nous avons cité quelques extraits. Nous laisserons momentanément de côté la question de la dépopulation de la commune à laquelle tous deux font allusion, et qui sera au centre du chapitre suivant. Hormis cette question, du premier discours deux points doivent être relevés : l'entité villageoise y est appréhendée à travers l'image sportive qu'elle offre à l'extérieur, le recours y est explicitement attendu de l'Administration, même lorsque l'appel s'adresse aux dirigeants locaux désignés comme interprètes. Ces propos illustrent parfaitement l'inauthenticité de l'unité communale, et la pleine acceptation par les sujets de la tutelle administrative qui s'exerce sur eux et dont ils attendent précisément toutes les solutions. Le second discours est plus complexe. L'orateur étant en opposition très ouverte avec les élus locaux et la majorité que ces derniers représentent, il ne saurait exprimer directement sa subordination à l'Administration en place ; il n'en accepte pas moins entièrement le principe, par références interposées. Dans l'évocation de la tutelle initiale, celle de la Mère Javouhey à qui Mana doit non seulement sa prospérité d'alors, mais jusqu'à sa naissance à la « civilisation », est en effet donné aux dirigeants locaux le modèle à suivre, un modèle où le sujet se place de lui-même dans la position dominée de celui qui n'attend son salut que de l'extérieur. Mais cette domination, dont la reproduction est en fait ainsi demandée, est à la fois occultée et renforcée par le mythe de l'instruction. Dans un passage que nous n'avons pas cité, l'orateur précise qu'il tient à associer à la mémoire de la Mère Javouhey les noms de tous ceux qui ont tour à tour instruit les jeunes, qui leur ont appris « à savoir comment se lancer dans la vie ». Lui-même est fier de ramener des enfants instruits qui pourront faire quelque chose pour la commune. Or, cette instruction, il la relie étroitement au modèle que représente pour lui la tutelle exercée par la Mère Fondatrice (« c'est au pied de ce monument... »), et en fait dès lors le moyen privilégié de mobiliser les jeunes autour de ce modèle. En d'autres termes, le rôle de l'instruction est implicitement désigné comme étant celui d'apprendre au jeune à s'assumer en tant que sujet dominé...

En guise de conclusion, une dernière question doit être posée : que reste-t-il de l'opposition Est/Ouest ? Nous savons que cette opposition n'est pas celle de la tradition et de la modernité, l'une et l'autre n'étant que les masques divers d'un même individualisme manipulé, d'une même domination administrative. Nous savons aussi que le cadre fonctionnel de ce conditionnement est celui de la commune, c'est-à-dire d'une unité inauthentique dont l'assise réside dans le partage par tous, mais sur le mode individuel, du principe de la médiation administrative. Ce dernier trait est particulièrement marqué à Mana ; nous avons dit qu'il y est caricatural. A l'Est, le processus est en cours. Y subsiste en effet l'écran du sentiment de la régression due à la fin imposée de l'orpaillage. A Mana au contraire, le passé d'orpaillage pourtant aussi important qu'à Régina, semble oublié : nul n'en parle jamais spontanément. En revanche, celui de la période de fondation resurgit. Mais c'est là un passé qu'en tant qu'immigrant ou enfant d'immigrant, on ne connaît que pour l'avoir appris à l'église ou au plus tôt à l'école, un passé qui n'est pas objet de mémoire collective et dont l'évocation est métaphorique. Pourquoi ici cette revendication du passé effectivement vécu,

et là son effacement au profit d'un passé reconstruit pour les besoins de la cause présente ? La différence joue sur le niveau d'assimilation de l'idéologie du progrès, niveau lui-même fonction du degré de réalisation concrète de cette idéologie. Dans le premier cas, la revendication est encore le produit de la dénonciation de la régression forcée et concerne le droit compensatoire à l'assistance sous la forme privilégiée des allocations de chômage et autres aides sociales ; dans le second, ce stade est dépassé, et c'est directement le droit au « progrès » qui est revendiqué, à travers les demandes de subventions pour achat de matériel, de primes au défrichage ou à la plantation. Il y a donc une évolution de l'un à l'autre cas dans le vécu de la situation départementale. Est-ce à dire que la forme modernité est plus efficace que la forme tradition, pour que s'établisse cette situation dans les caractéristiques que l'on sait ? Bien évidemment oui semble-t-il, et pourtant un phénomène vient infirmer cette assertion : l'exode rural, nous allons le voir, est aussi important à Mana qu'à Régina ou Ouanary. C'est toute la contradiction d'une politique qui crée des cadres ruraux parfaitement fonctionnels pour l'exercice de la domination administrative visée, mais à l'aide d'un conditionnement idéologique qui draine nécessairement les gens vers le lieu où se concrétise le plus pleinement cette idéologie inculquée, c'est-à-dire vers la ville. Toutefois, sans vouloir trop anticiper sur l'analyse ultérieure, précisons d'ores et déjà que cette contradiction n'en est une qu'à l'échelle locale, celle de la commune ; l'efficacité du système de domination n'est pas pour autant remise en cause : la ville est au contraire la scène la plus appropriée au déploiement d'une situation qui pousse les gens à consommer et non à produire.

8

La crise rurale et le rapport à la ville

Les contradictions de l'unité communale

L'efficacité du système par lequel l'Administration assure sa domination sur le monde rural a été démontrée. Elle a cependant des limites : celles que lui imposent les contradictions dont la nouvelle commune demeure jusqu'à nos jours le foyer. Ces contradictions opposent les divers fondements mêmes du système, elles sont en quelque sorte l'envers des articulations qui en permettent le fonctionnement.

Le maintien de l'idéologie individualiste sclérosée qui prévalait dans les structures coloniales de l'époque de l'or, grâce à une manipulation qui l'intègre à la nouvelle idéologie du progrès et qui pour ce faire utilise la stratégie de l'assistance : telle est la base motrice que se donne le pouvoir qui instaure la départementalisation. Pourtant, là réside déjà la première contradiction : pour que l'idéologie du progrès joue le rôle qui lui est dévolu et qui implique en particulier la récupération de l'individualisme, l'État doit mettre en œuvre une pratique d'assistance qui va à l'encontre de la théorie du progrès fondant l'idéologie en question. Cette contradiction peut être appréhendée à différents niveaux.

Tout d'abord doit être posé le problème le plus apparent, celui du rapport entre l'assistance telle qu'elle est pratiquée, et la forme « tradition » ou « modernité » à laquelle elle s'articule. Dans un cas, les aides sociales viennent compenser la faiblesse des ressources tirées d'une agriculture archaïque, et permettent l'accès à certains produits censés concrétiser les premiers pas vers le progrès. Ces produits ont une fonction essentielle de consommation, même lorsqu'ils semblent avoir l'amélioration des techniques de production pour fonction immédiate, puisque ni la production, ni par conséquent les revenus n'augmentent pour autant. Le changement apporté par l'accès à cette consommation ne concerne donc que la réduction des contraintes collectives, c'est-à-dire des relations sociales. Le renforcement de l'individualisme est alors atteint. Mais qu'en est-il du progrès au sens où précisément le conçoivent ceux qui veulent en imposer l'idée et dont les références en la matière sont celles des sociétés capitalistes ? Dans la mesure où elle est dispensée selon des modalités qui n'offrent pas les moyens d'une véritable évolution de l'économie locale, l'assistance ne permet en fait que la survie d'une commune sous la forme vide d'une tradition que ne camoufle pas même

l'apport des biens de consommation qui sont pourtant les seuls éléments tangibles de ce fameux progrès. Il y a finalement dans ce cas une sorte de paradoxe : l'introduction de l'idéologie du progrès qui opère peu à peu l'effacement du précédent sentiment de régression lié au souvenir du passé, au profit d'une projection vers l'avenir, s'effectue à travers une pratique qui se contente de maintenir les possibilités de survie d'une tradition formelle. Dans le cas de la forme « modernité », le rapport entre la pratique d'assistance et la théorie du progrès est tout aussi contradictoire. L'assistance y est-elle dispensée de manière différente ? Il est certain qu'à Mana les allocations de chômage n'occupent pas une place aussi prépondérante qu'à Régina, tandis qu'à l'inverse les demandes impliquant la volonté d'améliorations techniques passent au premier plan [1]. L'assistance y véhicule-t-elle donc la modernité ? Sans doute, encore faut-il préciser de quelle modernité il s'agit. Le phénomène ne peut s'apprécier que relativement à la forme traditionnelle conservée par l'agriculture à l'Est : en lui-même il est sinon dérisoire. C'est une modernité minimale, encore tout empreinte d'archaïsme, et qui en tant que telle ne peut avoir de sens que si elle représente l'émergence d'un mouvement vers l'accomplissement. Or, elle est au contraire caractérisée par son immobilisme sous-jacent. Plaqué de l'extérieur, le changement se fige à la surface des choses, et à cet égard, le rôle de l'assistance est déterminant. Car cette assistance fonctionne suivant les mêmes principes qu'à l'Est : si elle permet aux paysans d'atteindre un niveau d'amélioration technique plus visible — et ainsi sauve-t-elle mieux les apparences —, elle ne débouche pas davantage sur de véritables investissements productifs [2] ; en privilégiant le parti des « encouragements » individuels, elle crée l'illusion d'une marche vers le progrès qui n'est en fait que le simple entretien de l'immobilisme.

C'est à partir de cette notion d'illusion que peut être saisie la façon dont s'opère le dépassement de cette première contradiction entre la nécessité de promouvoir une idéologie du progrès et celle de pratiquer une assistance stérile. Car finalement, de quel progrès est-il ici question ? A l'Est, c'est essentiellement un projet qui porte sur un avenir indéterminé, à l'Ouest c'est en plus déjà une illusion qui joue sur le présent, dans les deux cas, c'est de toute façon une mystification puisque rien n'est mis en œuvre pour que le projet se transforme en réalité, si ce n'est sous la forme d'une illusion. Comment une telle mystification est-elle possible ? Les principaux éléments de la réponse à cette question ont été donnés : ils résident dans la manière dont les sujets sont conduits, par l'articulation de la manipulation qu'ils subissent à leur propre passé, à prendre en charge eux-mêmes la reproduction de leur subordination à l'Administration... Mais cette mystification doit aussi être alimentée, et l'assistance telle qu'elle est véhiculée dans les communes rurales ne saurait à elle seule y suffire. On voit dès lors toute l'importance des lieux où l'assistance aboutit à des réalisations

(1) *L'appréciation porte ici sur les seuls agriculteurs. Mais nous devons rappeler (et nous y reviendrons) que ces derniers ne forment que la moitié environ de la population active de Mana. Pour l'autre moitié dont une large partie ne vit que de « jobs », les allocations et aides sociales retrouvent toute leur importance.*

(2) *A l'exception de la route à laquelle la région doit d'ailleurs son accès à une modernité minimale.*

infiniment plus prestigieuses : Cayenne et Kourou [1] viennent offrir aux Guyanais l'image concrète du progrès que leur apporte la départementalisation. Et peu importe que ce ne soit qu'une vitrine, si cette vitrine est donnée et perçue comme le gage du progrès à venir.

Ce dépassement de la première contradiction n'est évidemment pas dialectique puisqu'il ne peut s'effectuer que par l'intervention d'une image extérieure, celle de la ville, qui à son tour en appelle une autre, plus extérieure et plus prestigieuse encore, celle de la métropole. En réalité, de ce faux dépassement, resurgit la contradiction à un autre niveau. Si la propagation en milieu rural de l'idéologie du progrès, où la départementalisation puise sa justification, se fait par le canal d'une assistance locale dont les effets visés ne peuvent cependant être atteints que par le recours au modèle tangible qu'est la ville, cette dernière devient le lieu d'aboutissement logique de tous ceux qui se laissent entièrement prendre par le système [2]. Qui sont ceux qui émigrent ainsi vers la ville, pourquoi se laissent-ils plus que d'autres prendre par le système ? Nous examinerons en détail cette question au paragraphe suivant. Restons-en pour l'instant au problème de cette contradiction transformée : elle menace désormais l'existence même de l'unité communale en tant que cadre de la tutelle administrative et relais de l'idéologie du progrès. L'assistance que reçoit une unité rurale est en effet directement proportionnelle au chiffre de sa population, non seulement, bien sûr, sous sa forme individualisée, mais aussi au niveau du budget de la commune : plus celle-ci se dépeuple moins elle demeure apte à fournir à ses habitants l'illusion d'une marche vers le progrès, plus attractif devient alors le modèle urbain...

Mais ce n'est pas tout. Nous n'avons jusqu'à présent envisagé l'assistance que sous sa forme la plus directe. Sans doute débordions-nous déjà largement le domaine de la participation des finances publiques au pseudo-développement économique, pour faire allusion à celui de l'équipement social. Car c'est évidemment lui, et lui seul, que les autorités tutélaires peuvent utiliser pour accréditer la thèse selon laquelle la départementalisation apporte à la Guyane les moyens de sa progression : c'est son introduction dans les campagnes qui y fournit le meilleur facteur d'illusion, c'est son intensification en ville qui permet d'ériger celle-ci en modèle. C'est donc l'équipement social qui sert de base au faux dépassement de la contradiction qui marque les unités communales, lui qui se retrouve ensuite au cœur de la contradiction transformée et qui par là même menace le fonctionnement qu'il sert à établir. De cet engrenage qui, si rien ne vient l'arrêter, conduit à la disparition inéluctable, à plus ou moins brève échéance, de la vie rurale, un élément mérite plus amples commentaires : l'enseignement. C'est là un aspect de l'équipement social où se joue une partie importante pour les communes et les gens qu'elles regroupent.

On sait que chaque commune rurale possède au moins une école où l'on dispense l'enseignement primaire jusqu'au niveau du C.E.P., et qu'actuellement, sauf rares exceptions, tous les enfants créoles en âge d'être scolarisés le sont

---

(1) *Il apparaîtra dans la suite de l'analyse, que ces deux villes n'ont pas à cet égard la même fonction C'est à Cayenne que les paysans émigrent, car l'accès de Kourou, même à l'époque du chantier, ne leur est pas aussi ouvert.*

(2) *Ce peut n'être parfois qu'une étape sur le chemin de la métropole. Mais nous verrons plus loin que c'est plutôt vis-à-vis des citadins de souche que la métropole joue ce rôle aspirant.*

effectivement. Il n'en a pas toujours été ainsi. A cet égard, la seconde guerre mondiale (les années d'occupation incluses) représente une période charnière à partir de laquelle s'est opérée une différenciation très marquée entre deux grandes classes d'âge. Le niveau moyen d'instruction du groupe formé par ceux qui ont eu l'âge d'être scolarisés après la guerre, est évidemment plus élevé que celui de l'ensemble des générations antérieures. Toutefois, le moment précis à partir duquel intervient visiblement le changement, ce moment peut varier quelque peu d'un lieu à l'autre. L'amélioration du niveau d'instruction est en effet le produit de divers éléments qui globalement se conjuguent, mais dont certains sont plus sensibles ici, et d'autres là. Ces divers éléments, on les connaît, ils appartiennent au processus qui amène le passage des structures coloniales liées aux activités d'orpaillage, à celles de la départementalisation. Dans les campagnes, et singulièrement dans les bourgs desservant les grandes zones aurifères, c'est avec la régression de l'orpaillage que débute l'amélioration des conditions de scolarisation et l'élévation consécutive du niveau moyen d'instruction. La mise en place des structures départementales parachève le phénomène tandis qu'en ville où l'évolution est plus continue, elle en provoque directement la radicalisation.

Si l'analyse du rôle que joue l'enseignement vis-à-vis de la commune rurale et de ses habitants implique l'observation préalable du clivage qui s'opère entre une génération où prédominent les non-scolarisés, et une génération plus instruite, ce clivage doit toutefois être replacé dans les limites que lui assigne le fait que la scolarisation en cause demeure de toute façon, le plus souvent, assez élémentaire. Quelques chiffres illustreront la question.

Mana : la date qui marque le clivage se situe vers 1935. La distribution de chacun des deux groupes, celui des gens nés avant 1935, et celui des gens nés après, en fonction des catégories successives (a) illettrés, (b) n'ayant que quelques rudiments de lecture et d'écriture, en anglais pour certains, (c) niveau des cours moyens, (d) niveau du C.E.P. et au-delà, est la suivante :

	(a)	(b)	(c)	(d)
groupe des plus âgés	34 %	29 %	13 %	24 %
groupe des plus jeunes.....	8 %	19 %	15 %	58 %

Ouanary : la date du clivage se situe plutôt vers 1930. Les mêmes catégories que précédemment donnent respectivement :

groupe des plus âgés	52 %	35 %	4 %	9 %
groupe des plus jeunes.....	10 %	15 %	50 %	25 %[1]

(1) *Quelques remarques doivent être faites sur les différences que l'on peut observer entre les deux communes. Il est vrai que les données n'ont pas été relevées simultanément : elles sont de 1969 pour Mana et de 1971 pour Ouanary. Mais ce problème n'interfère pas, étant donné le sens dans lequel joue la différenciation. On s'aperçoit en effet que l'analphabétisation est nettement plus importante à Ouanary qu'à Mana, en ce qui concerne les plus âgés. On aurait pu s'attendre à l'inverse, puisque Mana a été largement perturbée par l'orpaillage, ce qui n'est pas le cas d'Ouanary qui n'en a subi que le contrecoup. Mais il s'avère qu'à cet égard, ce contrecoup a été finalement plus perturbateur. Au temps de l'orpaillage, les paysans d'Ouanary produisaient, on le sait, beaucoup de couac pour ravitailler la population minière de l'intérieur, et pour autant, les parents préféraient emmener les enfants à l'abattis plutôt que de les envoyer à l'école. A Mana en revanche, l'agriculture à la même époque n'occupait pas grand monde, et on laissait plus facilement fréquenter l'école aux enfants résidant sur la côte. Ceux qui vivaient « dans les bois » n'avaient pas ces facilités, et ils comptent pour une bonne part des non-scolarisés, l'autre part étant constituée par les immigrants de Sainte-Lucie. C'est là qu'intervient évidemment le plus fortement le phénomène de clivage ; entre les Créoles anglais analphabètes, et les jeunes scolarisés dans les écoles françaises.*

Une seconde différence est observable, quant au niveau comparé, plus poussé à Mana qu'à Ouanary,

Précisons encore que, dans la catégorie C.E.P. et au-delà, on compte une majorité de personnes ayant suivi plus ou moins assidûment la classe finale de l'enseignement, sans obtenir pour autant le diplôme, une minorité de personnes possédant le diplôme, et une minorité encore plus faible de personnes ayant fait une classe de préparation à un C.A.P. Apparaissent alors bien toutes les limites du phénomène de scolarisation en commune rurale, et c'est en fonction de ces limites que doit être posé le problème du véritable rôle de cette scolarisation.

Ce problème est par ailleurs absolument indissociable du contexte dans lequel il s'inscrit, celui du D.O.M. Notons que le domaine de l'enseignement est l'un de ceux où se livre le plus clairement la nature de la rupture qu'est censé représenter le passage au statut de D.O.M., par rapport au statut colonial antérieur. On peut y voir une parfaite illustration anticipée de ce que peut recouvrir la formule récemment mise à la mode, du « changement dans la continuité ». Car ce passage se traduit par une radicalisation de la domination « culturelle » — ou plus exactement, nous le verrons, idéologique — exercée par la France sur la Guyane, une domination qui, forte d'un ethnocentrisme triomphant, parvient à nier la question du droit à la différence en niant l'existence même de cette différence, et pour autant en se niant comme domination pour se vouloir moyen d'accès à l'égalité : logique imparable, tant que n'est pas remis en cause son axiome de base, à savoir la confusion de l'égal et du semblable. Mais bien que sa carrière soit déjà fort longue, cette confusion est tenace. Et si elle tend à être de plus en plus largement dénoncée à travers les théories qui font de la différence un principe d'inégalité et justifient ainsi la domination — encore qu'il y ait bien loin, tant en matière de racisme que de sexisme, entre la dénonciation de la théorie et la mise en pratique de ce qu'implique cette dénonciation qui trop souvent ne débouche que sur la construction d'un axiome de remplacement —, elle reste généralement occultée lorsqu'elle concerne les théories infiniment plus insidieuses du « progrès », des théories qui, sous couvert du principe en soi fort louable de l'accès à l'égalité, justifient l'étouffement de la différence et la domination qu'il s'ensuit.

Le problème de l'enseignement tel qu'il est dispensé dans les écoles de ce département français qu'est la Guyane, doit être compris en tant qu'élément déterminant de cette logique insidieuse. Il s'agit d'un enseignement conforme aux programmes nationaux [1] : accès à l'égalité oblige. Durant ses classes primaires, l'écolier guyanais apprend à parler, lire et écrire le français, à compter, il apprend aussi quelques bases de culture générale, elle-même conçue à la française... Or, il est indéniable que ces éléments de savoir lui sont ensuite très utiles, lui donnent un net avantage par rapport à ceux qui ne les ont pas, et représentent donc pour lui un progrès, car ils l'aident à mieux maîtriser ses rapports avec son cadre d'existence, puisque ce cadre d'existence n'est rien d'autre que celui que lui impose la situation départementale. A qui profite alors fondamentalement ce progrès ? En quelques années de scolarité primaire, on ne peut acquérir qu'un minimum d'instruction, tout juste de quoi entrevoir

---

de l'instruction moyenne des plus jeunes. Signalons qu'elle provient du fait que les conditions matérielles (locaux, nombre d'instituteurs...) de la scolarisation sont meilleures à Mana qui est un bourg plus important.

(1) *A quelque nuances près : nous en verrons les limites.*

le modèle construit à partir des valeurs de la bourgeoisie métropolitaine, de s'en rapprocher sans pouvoir l'atteindre, et finalement de l'intérioriser comme modèle idéal, c'est-à-dire de se constituer en sujet dominé par rapport aux tenants du modèle, et singulièrement aux agents de l'Administration qui en sont les représentants locaux, émissaires de l'État qui a précisément forgé le contenu et les modalités de l'enseignement en question.

Le fonctionnement de l'école en tant qu'appareil idéologique d'État n'est évidemment pas spécifique à la Guyane, mais il y prend un caractère particulièrement caricatural, tant est voyante, de l'extérieur tout au moins, la manipulation dont l'écolier doit faire l'objet pour être amener à occuper « naturellement » la place que lui assigne l'État français. Ainsi, si l'on n'en est plus tout à fait — mais c'est récent — à la grossière falsification du passé à laquelle correspondaient les leçons d'histoire commençant par « nos ancêtres les Gaulois » et leur suite logique, on n'en est certes pas à expliquer ce qu'à été la condition servile des Créoles sous la férule des maîtres blancs. Rien n'est fait, on s'en doute, pour éveiller l'esprit critique de l'écolier guyanais quant à la relation de son pays avec la France. Celle-ci n'est-elle pas la « généreuse Mère Patrie » qui le prend dans son giron en lui offrant les écoles et l'enseignement qui lui permettent d'être un Français à part entière ? Et quand on se rappelle à quelle crise socio-culturelle elle s'articule, on voit à quel point cette mystification est habile. Dépourvu de la mémoire collective qui, seule, pourrait lui donner la conscience immédiate de son identité proprement créole, lui permettre de se vivre d'abord comme différent et d'en revendiquer le droit, le Guyanais a-t-il les moyens de refuser spontanément une assimilation qui lui est présentée comme la voie d'accès au progrès et à l'égalité ? Non bien sûr, à moins qu'il n'ait la possibilité d'acquérir le savoir nécessaire à la reconstruction d'une mémoire historique. Mais ce savoir n'est pas celui que l'on dispense dans les écoles primaires, et de plus, il ne débouche pas obligatoirement sur une prise de conscience et une remise en cause des véritables rapports sociaux introduits à l'intérieur de la population guyanaise par la situation départementale : nous verrons plus loin le rôle joué à cet égard par la bourgeoisie créole où se recrute la majorité de ceux qui ont pu acquérir cette mémoire historique.

En réalité, la manipulation dont l'école est le lieu ne se réduit pas aux dimensions d'un problème culturel — celui de l'étouffement de la culture créole sous le poids de la culture française —, et si elle produit l'occultation de la différence, c'est parce qu'elle participe à la propagation de l'idéologie du progrès. Élément actif du processus global par lequel se justifie et s'impose la départementalisation, cette manipulation idéologique ne peut être isolée dudit processus qui lui donne en retour toute son efficacité. Ainsi influe-t-elle sur le double registre des conduites et des symboles, et touche-t-elle, par-delà et à travers ceux qui la subissent directement, ceux qui n'ont pas ou guère été à l'école mais qui tendent à en valoriser d'autant plus l'enseignement que le déploiement de la situation départementale leur en fait ressentir plus fortement le manque. Nous avons signalé le mythe construit autour de l'instruction, à propos d'un discours prononcé lors de la fête de Mana, discours où l'instruction était présentée comme le moyen grâce auquel les jeunes pouvaient accéder au progrès et de la sorte devenir à leur tour constructeurs du progrès de leur commune — cette démarche impliquant, rappelons-le, la tutelle indirectement désignée de l'Administration —.

Si nous nous plaçons maintenant du point de vue de ceux qui ont fait

quelques années de scolarité primaire, pour étudier la manière dont ils vivent l'utilité du minimum d'instruction ainsi acquis, nous voyons apparaître une réalité qui s'oppose aux attentes suscitées par une parfaite intégration de l'idéologie du progrès, et retrouvons donc le phénomène de contradiction qui menace l'unité communale construite à partir de la propagation de cette idéologie. L'utilité des années passées à l'école du bourg, l'un de ces jeunes censés apporter leur concours au développement de leur commune, la définit en ces termes :

> « Ça m'a aidé à me sortir d'affaire, sans ça, c'était l'abattis, et c'est trop dur pour ce que ça rapporte (...) »

Se « sortir d'affaire » en l'occurrence, c'est d'abord échapper à la contrainte de l'abattis. Sous des formulations variables, mais toujours assez proches, cette idée est très fréquemment exprimée, et avec elle est en fait posé, plus ou moins directement selon les cas, le problème de la liaison entre l'instruction et le rejet de l'abattis.

Or, à travers l'abattis, c'est tout le passé proprement guyanais qui est rejeté. L'exemple d'Ouanary est sans doute à cet égard le plus révélateur. Ceux qui refusent l'abattis, refusent le mode de vie encore en vigueur de « l'habitation traditionnelle », avec l'alternance du repli individualiste et des moments de pratiques collectives, un mode de vie dont tous savent qu'il est directement hérité du choix qu'en ont fait leurs ancêtres après l'émancipation, mais qui désormais ne convient plus, ne correspond plus aux attentes. Car se sont bien sûr les attentes qui ont changé sous l'influence de la notion de progrès, et le passage à l'école, le contact avec l'instituteur qui vient de la ville et qui véhicule l'image d'un autre mode de vie, celui du monde moderne, sont à l'origine de ce changement.

Toutefois, le rejet de l'abattis est loin d'être réservé aux communes isolées de l'Est, celles où l'habitation de rivière demeure la règle. On le retrouve semblablement dans un bourg comme Mana où pourtant, nous le savons, l'agriculture a fait quelques pas sur le chemin d'une certaine modernité, où de plus est perpétuée par des commémorations régulières l'image de la prospérité agricole de la région au temps de la Mère Javouhey, où enfin cette image reconstruite est présentée par certains comme le modèle à retrouver. Mais les jeunes ne le conçoivent pas ainsi, ni d'ailleurs les parents dès l'instant où il s'agit de leurs propres enfants et non plus des jeunes en général, et là encore le rôle de l'école est déterminant. Dans l'enseignement dispensé à ce niveau, un enseignement dont la valorisation est si bien établie que nul ne songe à en remettre en cause le contenu désormais entièrement confondu avec le principe, rien n'est fait pour préparer les enfants à aborder les réalités concrètes auxquelles ils seront ensuite confrontés. Nous l'avons dit, cet enseignement est fortement dominé par les problèmes de l'apprentissage du français [1], et à travers cet apprentissage, de par les textes qui leur sont proposés, les écoliers ne font qu'entrevoir un

---

(1) *Peut-être est-il utile de préciser les conditions dans lesquelles s'effectue la scolarité d'un jeune Guyanais. Ce ne sont celles d'aucun métropolitain du même âge. Pour en comprendre les difficultés, il faudrait les comparer à celles que pouvaient avoir il y a 50 ans, les enfants des campagnes françaises où l'on ne parlait que le patois. Les Guyanais sont en effet au moins parvenus à conserver partout l'usage du parler qui leur est propre. C'est donc le créole que, tout jeune, l'enfant apprend à parler. Le français n'est que sa deuxième langue, celle qu'il apprend à l'école, où son rythme de progression est alors nécessairement ralenti par rapport aux normes métropolitaines.*

monde qui leur est étranger mais qui deviendra le modèle à approcher, un modèle dont l'abattis ne peut en aucun cas représenter une concrétisation même partielle, un modèle qui ne stimule pas la recherche d'une solution spécifiquement guyanaise mais entraîne au contraire vers les lieux où la France a bâti ses vitrines. La preuve en est que se « sortir d'affaire » — ce qui revient positivement le plus souvent, nous le verrons, à être manœuvre ou ouvrier spécialisé, à moins que l'on ne se « débrouille » en effectuant quelques petits travaux ici et là à la demande, selon le principe du « job », tandis que pour les femmes, il s'agit presque toujours d'aller faire des ménages chez les particuliers — que se « sortir d'affaire » donc, implique avant tout d'être à Cayenne. Sans doute Cayenne est-elle l'endroit où malgré le chômage, on a le plus de chance de trouver un travail salarié ou des « jobs », mais c'est aussi et surtout la ville, le chef-lieu d'un département français, et là réside toute la différence !

Le rôle de l'école ne se réduit évidemment pas à ce qui vient d'être dit. Déjà évoquée plus haut, sa complexité en tant qu'appareil idéologique d'État sera reprise lorsque seront abordés les phénomènes urbains et les problèmes de l'enseignement secondaire. Pour conclure ce paragraphe en restant dans les limites de son objet, nous n'insisterons que sur l'aspect en quelque sorte mécanique de l'intervention de l'enseignement primaire dans le cycle des contradictions de l'unité communale : l'école qui est la principale concrétisation du progrès apporté par la départementalisation dans les campagnes, et partant un facteur primordial de la constitution de la nouvelle unité communale, est en même temps le moyen de rompre avec un passé jugé rétrograde auquel, en l'absence de tout développement de l'économie productive locale, la commune rurale est nécessairement assimilée.

Les modalités de l'exode rural

A travers l'analyse du processus contradictoire à partir duquel se fonde et se détruit la nouvelle commune rurale, le phénomène d'exode vers la ville n'a pas cessé d'être présent. Il est en effet la traduction concrète dudit processus : il l'illustre, et à ce titre mérite d'être plus directement décrit. Rappelons tout d'abord les dimensions numériques de la question. Les trois cas que nous avons utilisés jusqu'à présent et qui sont justement les trois variations les plus représentatives de la commune rurale (Ouanary, Régina Mana), nous permettent d'estimer que la chute démographique porte en moyenne annuelle sur environ 5 % de la population [1], ce qui implique un pourcentage de départs qui reste important même si l'on tient compte de la dénatalité due à l'exode des femmes jeunes. Précisons encore les conditions dans lesquelles ont été réunis les éléments qui nous donnent la possibilité de décrire et d'analyser les modalités de cet exode. Il faut dire au préalable que le phénomène est extrêmement présent dans le discours des gens des « communes ». « Mon fils vit à Cayenne », « Ma fille

(1) *Cette estimation est faite à partir de données concernant la décennie des années 60, et porte sur la seule population créole.*

est partie s'installer en ville », « Les jeunes quittent, ils préfèrent la vie à Cayenne », « La commune se dépeuple »... ; presque tous les entretiens contiennent une phrase de ce genre. La nécessité de prolonger l'étude d'une commune par l'étude de sa population émigrée en ville s'est donc imposée immédiatement. Encore fallait-il que cette prolongation soit possible. Or, sans trop anticiper, nous pouvons signaler que les ruraux qui s'installent à Cayenne ne s'y regroupent pas par commune d'origine. Cette partie de la recherche n'a dès lors pu être menée que de manière très empirique. Néanmoins, elle a touché, pensons-nous, la plupart des gens concernés [1].

A partir des trois « ensembles » que constituent les citadins respectivement émigrés d'Ouanary, de Régina et de Mana, nous sont donnés les éléments d'une analyse comparative susceptible de déboucher sur une approche globale du phénomène d'exode rural. Nous commencerons par une description rapide des principales caractéristiques formelles de chacun de ces trois « ensembles ».

— *Ouanary*

Effectuée en 1971, l'enquête a porté sur 38 adultes — (plus de 15 ans), dont 26 femmes et 12 hommes. Il s'agit d'une population jeune (les 2/3 ont entre 15 et 30 ans au moment de l'enquête), dont l'émigration est assez récente (postérieure à 1960 pour les 2/3 des effectifs), et dont la scolarisation est un peu plus poussée que celle du groupe d'origine (37 % atteignent ou dépassent le niveau du C.E.P., au lieu de 17 % dans le cadre de la commune). La situation professionnelle des hommes est la suivante : l'un est au chômage, un autre vit d'aide sociale et de menus « jobs », un troisième est employé de bureau dans le secteur public, les 9 autres sont ouvriers spécialisés et surtout manœuvres, pour un salaire moyen de 700 à 800 francs par mois (1971).
Parmis les femmes, 2 sont en apprentissage, 6 au foyer, 3 à la retraite (allocation vieillesse) ; sur les 15 qui travaillent à l'extérieur, 9 sont femmes de ménage pour un salaire moyen de 250 francs par mois (à temps complet), une est manutentionnaire pour 450 francs par mois (secteur privé), une autre vivote de l'agriculture ; seules les 4 dernières gagnent au moins 500 francs par mois comme employées de commerce, serveuse de restaurant et aide-soignante. Ouanary étant une commune exclusivement agricole, la plupart (64 %) des émigrés, hommes et femmes, ont travaillé à l'abattis avant de décider de partir, ce travail n'étant le plus souvent pour les jeunes qu'une aide donnée aux parents et non l'exploitation d'un abattis personnel. A trois exceptions près, les autres sont partis en cours ou en fin de scolarité. Ce sont ces derniers qui ont à Cayenne les moins mauvaises situations professionnelles. Mais les itinéraires les plus fréquents sont ceux qui mènent de l'abattis à l'emploi de manœuvre pour les hommes, de l'abattis à l'emploi de femmes de ménage pour les femmes...

— *Régina*

Effectuée en 1968, l'enquête a porté sur 98 adultes dont 50 femmes et 48 hommes. 48 % d'entre eux ont entre 15 et 30 ans au moment de l'enquête, et 68 % entre 15 et 40 ans. Le mouvement d'émigration intervient dès les années 1950 (38 % des effectifs) et s'accentue dans les années 1960 (52 % des effectifs). La moitié de l'ensemble a atteint un niveau de scolarisation égal ou supérieur au C.E.P.,

(1) *Dans chacun des trois cas, la distribution de la population vue à Cayenne comble les vides de la pyramide des âges de la commune correspondante.*

et en particulier, 25 % des hommes ont fait un apprentissage technique.
Sur le plan de la situation professionnelle, on retrouve pour les hommes une nette prédominance des emplois de manœuvres et d'ouvriers spécialisés (54 % de ceux qui travaillent), mais il apparaît à côté une minorité importante (30 %) d'hommes qui vivent d'une petite activité artisanale. Le salaire moyen des travailleurs de la première catégorie est de l'ordre de 600 à 700 francs par mois (1968) ; les revenus de ceux de la seconde catégorie sont très variables d'un cas à l'autre et d'un mois à l'autre, mais ils restent le plus souvent inférieurs à 1 000 francs par mois, et parfois ne dépassent pas 800 francs par mois. Dans l'ensemble, seuls six hommes gagnent au moins 1 000 francs par mois, dont un plus de 2 000.
Dans le groupe des femmes qui travaillent à l'extérieur (32 sur 50), on compte 40 % de femmes de ménage dont le salaire moyen est alors de l'ordre de 200 francs par mois, et 30 % d'employées sans qualification (manutentionnaires, vendeuses...) gagnant aux alentours de 400 francs par mois. Six femmes, soit pas même 20 %, ont un emploi impliquant une spécialisation ou une qualification, avec un salaire variant entre 600 et 1 000 francs par mois, ce dernier seuil n'étant dépassé, très légèrement, que dans un seul cas (une infirmière).
Là encore, l'itinéraire le plus courant est celui qui mène de l'abattis avant le départ de la commune, aux emplois de manœuvres, ouvriers spécialisés, femmes de ménage et manutentionnaires à Cayenne. Mais le phénomène n'est pas aussi systématique qu'à Ouanary en raison de la situation antérieure d'orpaillage, nous y reviendrons.

— *Mana*

Effectuée en 1969, l'enquête a fait apparaître deux directions d'émigration : Saint-Laurent du Maroni et Cayenne. Du point de vue des caractéristiques générales et des modalités d'exode, il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes. Sans doute la bourgade de Saint-Laurent du Maroni ne compte-t-elle déjà plus au moment de l'enquête que quelque 5 000 habitants, mais elle est encore le cadre d'activités industrielles : dans le secteur de la pêche, avec la société américaine COCOMA spécialisée dans la pêche et le conditionnement des crevettes en vue de l'exportation aux USA ; dans le secteur forestier, avec plusieurs entreprises dont la C.F.M., première productrice de sciages du pays. Par ailleurs, si Saint-Laurent n'est qu'à 40 kilomètres de Mana, par une route carrossable en toute saison, la rupture n'est pas moins radicale : depuis la fin de l'année 1970, Saint-Laurent connaît un grave malaise économique ; les entreprises ferment, le chômage s'instaure ; mais les anciens mananais n'envisagent pas un seul instant le retour dans leur commune, c'est vers Cayenne qu'ils se dirigent. Nous ne considèrerons cependant l'ensemble des deux groupes que très brièvement, pour nous attacher plus particulièrement au groupe de Cayenne, le plus nombreux et surtout le plus révélateur quant au rapport à la ville.
L'enquête a porté sur 200 adultes, dont 160 à Cayenne et 40 à Saint-Laurent. Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes (respectivement 54 % et 46 %). L'émigration est échelonnée dans le temps : 23 % des effectifs ont quitté Mana avant 1950, 40 % entre 1950 et 1959, 37 % à partir de 1960. La moyenne d'âge est plus élevée que dans les deux cas précédents : 40 % ont entre 15 et 30 ans, 56 % entre 15 et 40 ans. Cette population est cependant un peu plus jeune que celle de Mana ; de même, elle est un peu plus scolarisée (51 % atteignent ou dépassent le niveau du C.E.P. contre 41 % à Mana) ; mais si 14 % de l'ensemble ont suivi des cours d'apprentissage, peu nombreux sont ceux qui ont obtenu

un C.A.P. ; si 14 % autres ont continué des études générales au-delà du C.E.P., bien rares sont ceux qui ont dépassé le niveau du B.E.P.C., et une seule personne devenue ensuite professeur dans le secondaire est allée poursuivre des études supérieures en métropole.

Pour l'étude de la situation professionnelle, nous nous en tiendrons au seul groupe résidant à Cayenne où l'éventail des choix et les possibilités de promotion sont plus larges qu'à Saint-Laurent, cette restriction permettant par ailleurs une comparaison plus directe avec les deux cas précédents. Parmi les hommes, 35 % sont manœuvres pour un salaire moyen de 650 francs par mois (1969) ; 21 % sont ouvriers spécialisés pour un salaire moyen de 900 francs par mois ; 9 % sont ouvriers qualifiés pour un salaire de 1 100 à 1 200 francs par mois ; les employés du secteur privé sont rares, en revanche, ceux du secteur public parmi lesquels figurent divers employés de bureau mais aussi des agents de police et des pompiers comptent pour 21 %, avec un salaire variant entre 1 200 et 1 800 francs par mois ; la dernière catégorie, celle des artisans-entrepreneurs (10 %) comporte les revenus mensuels les plus élevés (jamais inférieurs à 1 200 francs, ils peuvent atteindre 2 000, voire 3 000 francs). Parmi les femmes qui travaillent à l'extérieur (elles représentent 80 % du groupe), 50 % sont femmes de ménage pour un salaire de 200 à 300 francs par mois ; près de 20 % gagnent entre 300 et 400 francs par mois soit comme manutentionnaires, soit en effectuant des petits travaux (couture, blanchissage...) ; les femmes ayant un salaire supérieur à 1 000 francs par mois ne représentent que 12 % des cas et relèvent essentiellement du secteur public (infirmières, institutrices...)

Pour des raisons que nous allons examiner dans l'analyse qui va suivre, l'itinéraire professionnel de l'émigrant n'est plus celui qui conduit de l'abattis dans la commune à un emploi non qualifié à Cayenne que pour une faible minorité (14 % des hommes, 3 % des femmes). Cet itinéraire prend des formes un peu plus variées que dans les cas précédents. Cependant, on trouve chez les hommes une forte minorité (31 %) de cas de continuité dans les emplois non qualifiés (manœuvres ou OS. avant et après le départ), et c'est encore plus marqué chez les femmes dont 40 % (parmi les 80 % « actives » à Cayenne) ont quitté un emploi de femme de ménage à Mana pour prendre en ville un autre emploi de femme de ménage, ou pour devenir manutentionnaires.

La confrontation de ces données fait apparaître des différences qu'il faut replacer dans le contexte de l'évolution économique récente propre à chacune des trois communes d'origine. On constate tout d'abord qu'à Mana le phénomène d'exode est ancien, qu'à Régina il commence réellement dans les années 1950, et qu'à Ouanary il est surtout marqué à partir de 1960. La situation antérieure d'orpaillage introduit évidemment le premier élément de distorsion, entre Mana et Régina d'une part, et Ouanary de l'autre. La décennie des années 1950 marque la fin irrémédiable de l'orpaillage et des activités induites : l'exode que connaissent alors les bourgs de Mana et de Régina en est la conséquence. Nous avons dit qu'à Mana, le phénomène est plus ancien : il accompagne la régression progressive de l'orpaillage, mais il reste mineur tant que les départs restent échelonnés dans le temps. D'ailleurs, Régina aussi connaît quelques départs avant 1950, pour les mêmes raisons, et la différence d'ampleur n'est peut-être pas significative, bien qu'elle puisse s'expliquer par le fait que l'exploitation du bois de rose sur l'Approuague se maintient un peu plus longtemps que celle

de la gomme de balata sur la Mana [1]. A partir de 1960, l'exode s'amplifie à Régina, tandis qu'à Mana il diminue très légèrement. Cette différence est liée à la relance — momentanée, on le sait — des activités forestières, relance qui touche avant tout Cayenne, mais aussi la région de Saint-Laurent du Maroni et de là une partie de la commune de Mana qui n'en bénéficie cependant que très modestement.

Vu sous cet angle, l'exode rural peut sembler n'être que le produit de la crise économique. Pourtant, il reflète l'ensemble de la crise rurale et est aussi le signe de la désintégration du groupe villageois. A la question de savoir qui sont ceux qui partent et qui sont ceux qui restent, Mana fournit une réponse très instructive. On a vu au chapitre précédent la forte proportion d'immigrants (41 %) que compte la commune au moment de l'enquête. Dans le groupe des émigrés à Cayenne et Saint-Laurent, cette proportion n'est plus que de 7 %. Sans doute perd-on ici la trace des immigrants qui, après avoir passé une large part de leur vie sur les bassins aurifères de la Mana, ont ensuite regagné leurs pays d'origine. Mais d'autres faits confirment la tendance : 88 % des émigrés sont nés à Mana, au lieu de 43 % pour ceux qui sont restés, ce qui veut dire que la proportion des immigrants provenant d'autres communes guyanaises est également moindre [2] ; enfin, 48 % des émigrés sont des mananais de seconde génération [3] ou de souche, contre 20 % seulement dans la commune. En d'autres termes, c'est la population la plus authentiquement mananaise qui quitte la commune pour aller se disperser en ville.

Le sens de cette constatation s'éclaire avec l'analyse du rapport des émigrés à leur commune et à leur groupe d'origine. Cette analyse implique une brève réflexion préliminaire — qui fera l'objet d'un développement ultérieur — sur la situation de ces émigrés en ville. D'une manière générale, les revenus des émigrés sont plus élevés que ceux des habitants des communes correspondantes. Mais les dépenses le sont aussi, et nous ne voulons pour l'instant parler que des dépenses relevant du strict nécessaire, au premier rang desquelles figure la nourriture. Les cas de nette élévation du statut socio-professionnel et partant des revenus ne sont pas négligeables, au moins parmi les hommes et en particulier ceux originaires de Mana, mais dans l'ensemble, la situation qui prévaut relève des statuts les plus bas (manœuvres, O.S., femmes de ménage...) Placés dans cette position, les émigrés regrettent-ils la vie qu'ils menaient auparavant ? Il faut ici distinguer des autres les anciens orpailleurs, colporteurs ou revendeurs qui ont passé une large partie de leur vie sur les bassins de l'Approuague ou de la Mana, et qui sont ceux qui expriment les regrets les plus nets. Une femme de 55 ans, née à Mana de parents eux-mêmes mananais, nous dit :

> « Mon travail, c'était de faire du colportage. Avec le départ des mineurs, le trafic est devenu de plus en plus difficile, et en 1955 j'ai été obligée d'abandonner. Mon mari travaillait l'or, et lui aussi a été obligé d'abandonner. On est redescendu à Mana, mais il n'y

(1) *L'exploitation de la gomme de balata a eu son heure de prospérité sur la Mana. Trop intense, elle a vite provoqué la raréfaction des essences : un arbre trop saigné est un arbre mort. Cette exploitation s'est alors déplacée vers le Maroni.*

(2) *Il est évident que les immigrants étrangers ou guyanais dont nous tenons compte ici sont ceux qui ont fait à Mana un séjour assez long pour être considérés par eux-mêmes et par les autres comme étant de la commune.*

(3) *Comme au chapitre précédent, nous partons de la tendance matrifocale pour considérer en ces termes tous ceux qui sont nés de mère mananaise.*

> avait pas de travail, alors on a décidé de partir à Cayenne. Lui maintenant est manœuvre, moi, je fais des ménages. Ah ! j'aimais mieux le colportage ! Je n'arrive pas à m'habituer à ce genre de travail, comme femme de ménage, où il faut faire tout ce qu'on vous dit. Mais je n'ai pas de diplôme, je suis bien obligée de le faire ».

Un immigrant de Sainte-Lucie qui a passé 20 ans de sa vie sur les placers de l'Approuague et qui depuis 15 ans vit à Cayenne où il travaille comme manœuvre, nous explique avec véhémence :

> « Si le Bureau Minier ne nous avait pas chassés, j'aurais continué à travailler l'or. Maintenant je suis vieux et fatigué, et l'or, c'est un travail qui est dur. Mais il y a 5 ans, si on nous avait permis de retravailler, je crois que je serais retourné. Dans les bois, je vivais mieux qu'ici ! »

A travers ces phrases se retrouve la nostalgie de l'époque de l'or dont font montre tous ceux qui ont vécu directement ou indirectement de l'orpaillage, et à cet égard, ceux qui sont partis s'installer en ville ne se différencient pas de ceux qui sont restés. Mais ce qui est en l'occurrence exprimé, c'est le rapport à un passé révolu depuis déjà longtemps, et non le rapport à la commune telle qu'elle était au moment du départ, ni par conséquent le rapport au groupe villageois. L'exemple de la femme que nous avons citée en premier est sur ce plan assez significatif. Cette femme n'a pas quitté « les hauteurs » pour se rendre directement à Cayenne. Elle et son mari sont d'abord revenus s'installer au bourg dont ils ne sont partis qu'en 1960. Des 5 années ainsi écoulées, elle ne dit rien si ce n'est « il n'y avait pas de travail ». Pour en savoir davantage, il faut la questionner. On apprend alors qu'à Mana ils étaient déjà, elle femme de ménage, lui manœuvre, mais que pour l'un et l'autre, le travail était instable et mal payé. La décision de partir a été prise à un moment où le mari se trouvait une fois de plus au chômage. De la vie menée durant cette période, elle n'a rien d'autre à dire ; elle en revient toujours au temps où elle faisait du colportage dans l'intérieur. De même, l'immigrant de Sainte-Lucie qui, avant de rejoindre Cayenne a pourtant séjourné 2 ans à Régina où il faisait un abattis, ne parle spontanément que de la vie qu'il menait « dans les bois ».

Le rapport à la commune est en revanche assez clairement exprimé, bien que de manière spécifique, par tous les autres émigrés. L'attitude la plus fréquente, surtout pour ceux qui viennent d'Ouanary et de Régina, est un rejet dont nous analyserons les composantes un peu plus loin. Dans le groupe des anciens mananais, certains éprouvent quelques regrets :

> « Je suis parti à cause du travail : mon patron fermait son entreprise de Mana pour venir s'installer à Cayenne, et je suis descendu travailler avec lui (...) S'il y avait du travail pour moi à Mana, j'y retournerais. Je préfère la vie de Mana. A Cayenne, il faut tout acheter, tandis que là-bas, avec mon petit jardin, mon canot et mon filet, je vis très bien ! »

L'homme qui parle a 42 ans. Il est né à Mana, et ses parents aussi. Sa mère y vit toujours : elle y fait de la culture. Lui est menuisier. Il a appris ce métier à Mana : il a abandonné l'école à la fin du cours moyen 2e année (il avait 14 ans) pour se faire apprenti-menuisier. Au bout de cinq ans, il a été embauché en tant

qu'ouvrier-menuisier par le patron avec lequel il est parti 6 ans plus tard travailler à Cayenne. Quelque temps après, il s'est installé à son compte. Au moment de l'enquête (1969), il gagne environ 1 200 francs par mois, parfois davantage « quand les affaires marchent ».
Citons une femme maintenant :

> « Je suis partie avec mon mari qui n'avait plus de travail. Mais j'aime bien ma commune. A part le travail, on n'y souffre de rien. A Cayenne, je n'arrive pas à économiser parce que nous payons un loyer de 300 francs par mois, alors qu'à Mana je suis propriétaire de ma maison. Si Mana reprenait, je serais la première à y retourner ! »

Cette femme a 36 ans. Elle est née à Mana où son père tenait un commerce. Elle y a été à l'école jusqu'au certificat d'études, puis elle est allée passer son brevet élémentaire à Saint-Laurent, pour revenir ensuite travailler au magasin de son père. Son mari est également fils de commerçants. Ils sont venus à Cayenne en 1960. A partir de ce moment, elle s'est consacrée à l'éducation de leurs enfants, son mari ayant trouvé un emploi d'aide-comptable. Peu de temps après, son père qui avait abandonné son commerce pour venir à Cayenne, est mort. Elle a donc hérité la maison de Mana où vit encore sa mère. Au moment de l'enquête ils vivent dans une petite maison pourvue du confort moderne. Le mari gagne près de 1 200 francs par mois. Ils ont pu acheter une télévision et plus récemment une automobile neuve.

Avant de commenter ces deux exemples, nous en donnerons un troisième. Il s'agit d'une femme de 55 ans dont les parents, immigrants de Sainte-Lucie venus chercher de l'or sur la Mana, sont morts quand elle n'était qu'adolescente. Dès l'âge de 14 ans, elle a dû prendre un emploi de femme de ménage. En 1934, elle est venue s'installer à Cayenne. Depuis, elle n'a cessé d'être femme de ménage pour divers particuliers. Au moment de l'enquête, elle gagne 250 francs par mois.

> « J'attendais un enfant, et j'ai décidé de venir à Cayenne parce que je pensais y trouver un meilleur travail. Mais en tout ce temps, je n'ai pas réussi à me faire une situation, et actuellement, je vis dans une cité où il n'y a ni eau ni lumière. Si j'avais les moyens, je quitterais pour aller à Mana : la vie y est bien plus facile ! »

Cet exemple éclaire sans doute mieux le rapport à la ville que le rapport à la commune, Si nous avons jugé utile de le donner, c'est pour son caractère exceptionnel : une telle dénonciation de l'échec est rare, alors que l'itinéraire ainsi considéré ne l'est pas. Cette constatation permet de saisir à quel niveau se pose le problème. L'attitude vis-à-vis de la commune d'origine apparaît comme relativement indépendante de la situation « objective » à Cayenne. Ainsi, les deux premiers cas s'apparentent à la minorité la plus favorisée du groupe mananais. Ni pour l'un ni pour l'autre l'émigration n'a été un échec en regard de l'attente, elle s'est même traduite par une certaine promotion : passage du statut d'ouvrier à celui d'artisan-entrepreneur, avec nette augmentation des revenus dans le premier cas, amélioration sensible du « niveau de vie » selon les critères européens (confort dans la maison, télévision, automobile) dans le second cas. D'ailleurs, cette promotion n'est pas à proprement parler niée, elle est au contraire considérée comme une sorte d'acquis qui entre en tant que tel dans la

vision d'un éventuel retour à Mana : l'artisan menuisier est prêt à aller vivre à Mana, à condition d'y retrouver les conditions de travail qu'il a à Cayenne, avec en plus l'avantage que représente pour lui la possibilité d'occuper ses loisirs à des activités de jardinage et de pêche qui lui procureront une partie de sa nourriture ; la femme du second exemple s'imagine dans sa maison de Mana, mais avec les biens qu'elle possède déjà, avec le confort qu'elle ferait installer grâce aux économies qu'elle pourrait alors faire, et bien sûr à condition que son mari ait une situation au moins équivalente. Les regrets portent donc sur une image idéale de Mana, dont la construction s'inscrit dans le processus d'intégration de l'idéologie du progrès.

Le rejet est, nous l'avons dit, l'attitude la plus fréquente vis-à-vis de la commune d'origine. Il est plus fortement exprimé à l'égard d'Ouanary et en moindre mesure de Régina, qu'à l'égard de Mana, et ce phénomène n'est pas un hasard. Pourtant, c'est parmi les émigrés d'Ouanary et de Régina que les cas de « réussites » à Cayenne sont les plus rares. Nous retrouvons ici l'indépendance déjà constatée entre l'attitude à l'égard de la commune d'origine et la situation socio-économique en ville. En réalité, c'est dans le rapport à l'agriculture que se joue fondamentalement la question, et c'est pourquoi Ouanary, commune exclusivement agricole, est l'objet des rejets les plus fréquents et les plus nets. Reprenons l'étude des cas concrets qui vont nous permettre de dégager les diverses étapes que doit suivre l'analyse.

> « Je suis tombé malade, et j'ai dû venir me faire soigner à l'hôpital de Cayenne. A partir de là, j'ai décidé de ne plus retourner : il y a longtemps que la culture ne rapporte plus rien. Je continuais par habitude, mais ça allait de plus en plus mal. J'ai quitté à temps, car à présent, il n'y a plus d'écoulement du tout : on est inondé par le couac brésilien. »

L'homme qui prononce ces phrases a 51 ans. Il est originaire de Pays Indien, en amont d'Ouanary, où ses parents étaient agriculteurs et où lui-même a passé la majeure partie de son existence. Il ne vit à Cayenne que depuis 6 ans ; il y est manœuvre et gagne 650 francs par mois (en 1971) ; il habite au centre de la ville, dans une petite maison en bois où il y a l'électricité et un point d'eau dans une cour collective.

Chez lui, le rejet de l'agriculture est avant tout conjoncturel. Peut-être n'aurait-il jamais abandonné ce travail, malgré ses difficultés, si les circonstances ne l'avaient pas obligé à venir à Cayenne. Ce n'est pas le travail à l'abattis qu'il remet en cause, c'est le fait qu'en regard d'un certain passé qu'il a lui-même un peu connu et dont ses parents lui ont parlé, ce travail a cessé de « rapporter ».

C'est surtout parmi les anciens paysans de Régina que le problème des difficultés d'écoulement des denrées agricoles est mis en avant :

> « Si j'ai quitté Régina, c'est parce que c'était plus possible de continuer dans la culture. Chaque année j'avais des pertes : sur place il n'y avait plus assez d'écoulement, et pour envoyer à Cayenne, il n'y a pas de vrais moyens de transport. (...) »

L'homme qui parle à 61 ans. Il travaille à Cayenne depuis près de 20 ans, et au moment de l'enquête (fin 1968) il gagne 550 francs par mois comme manœuvre charpentier. Un autre homme qui, à 58 ans, travaille à Cayenne dans des conditions très proches, dit semblablement :

« Je n'avais pas de bénéfices dans la culture, et souvent, c'étaient même des pertes. Alors en 1961, je me suis décidé à laisser Régina. »

Ces deux hommes sont d'anciens orpailleurs. L'abattis a été pour eux la tentative d'une reconversion qu'ils auraient acceptée si les conditions avaient été un peu plus favorables. Pas plus que dans le premier cas cité, n'est ici remis en cause le principe du travail à l'abattis, dans son aspect « traditionnel ». Un abandon forcé par les circonstances, sans rejet fondamental : telle est l'apparence immédiate. Mais à y regarder de plus près, l'attitude sous-jacente est infiniment plus ambiguë, comme il apparaît dès l'instant où la question concerne non plus la personne elle-même, mais ses enfants. Nous avons signalé ce phénomène au paragraphe précédent ; l'exemple du troisième émigré cité en est une bonne illustration. Ainsi, cet homme qui a eu deux fils dont il ne s'est jamais occupé et qui ont été emmenés tout enfants à Cayenne par leur mère dit à ce propos :

« Cela valait mieux pour eux : ils ont pu apprendre un métier. »

Cette ambiguïté du rapport à l'agriculture se retrouve assez souvent chez les hommes d'un certain âge qui ont été paysans (1). Qu'en est-il lorsque ce sont d'anciennes paysannes qui s'expriment à ce sujet ?

Le problème du rapport à l'agriculture des femmes en tant que telles ne peut être traité ici dans la mesure où il se complique d'un certain nombre d'interférences dont l'analyse nous entraînerait hors du présent propos. Nous ne ferons qu'en évoquer les principaux éléments. Un cas nous servira de fil conducteur. Il s'agit d'une femme d'une soixantaine d'années, originaire d'Ouanary où elle a vécu pendant 43 ans. Elle était alors agricultrice. Mère de 4 enfants, elle ne participait au début qu'à certains travaux sur les abattis dont s'occupait plus particulièrement son « mari ». Lorsque ce dernier l'a quittée, ses deux aînés étaient assez grands pour l'aider à assumer les différentes tâches de l'exploitation. Elle a donc continué. Mais un à un, ses enfants sont partis, et finalement, elle a dû se décider à venir s'installer à Cayenne où depuis lors, elle gagne sa vie en faisant chez elle des lessives pour le compte de divers particuliers. Elle explique les raisons de son départ en ces termes :

« Je ne pouvais pas continuer à faire la culture étant donné que j'étais seule : mes enfants n'étaient plus là pour m'aider ; ils étaient tous grands et chacun avait son foyer à s'occuper. C'est pour ça que j'ai décidé de quitter, et je ne regrette pas : c'était la seule chose à faire. Je ne voulais pas prendre un « mari » qui avait l'âge de mon fils ou à peine plus pour continuer à faire la culture... A Cayenne, quand on travaille, on vit bien. Étant seule, c'était vraiment la seule chose à faire... »

Le reste du discours montre implicitement que cette femme qui habite un logement exigu, vétuste et sans le moindre confort — mais qu'elle s'est appliquée à décorer à l'aide de tissus à ramages, de photographies de magazines et de fleurs artificielles —, et qui ne gagne guère plus de 250 francs par mois (en 1971), préfère nettement la vie qu'elle mène à Cayenne à celle qu'elle menait

(1) *C'est aussi vrai pour ceux qui le sont encore, qui n'ont pas l'intention d'abandonner, qui déclarent même aimer le travail de l'abattis, mais qui veulent que leurs enfants apprennent un « métier ». Mais en l'occurrence, on ne peut distinguer entre les hommes et les femmes, encore que se soient surtout ces dernières qui poussent leurs enfants à partir.*

à Ouanary. Le facteur déterminant de sa décision de partir a indéniablement été l'attrait de la ville, mais de la ville en tant que lieu où elle pouvait jouir d'une autonomie que l'agriculture de son point de vue lui refusait. Peut-être faut-il ici rappeler brièvement le problème de la place de la femme guyanaise dans l'organisation du travail agricole. Nous savons que si certains travaux (défrichage de l'abattis, rapage des racines de manioc) sont réservés aux hommes, le principe fondamental est l'étroite coopération des membres du couple. Nous savons aussi qu'en raison des perturbations amenées par la situation d'orpaillage, ce principe souffre bon nombre d'exceptions : il arrive qu'une exploitation soit entièrement assumée par un homme seul, et parfois par une femme seule. Dans ce dernier cas, pour faire face aux travaux spécifiquement masculins, la femme aura recours à l'entraide collective [1], ou encore, surtout à Mana où l'entraide n'existe pas, à l'emploi d'ouvriers agricoles embauchés temporairement « à la tâche » [2]. Néanmoins, si ces femmes sont parfaitement acceptées — n'oublions pas que c'est l'une des caractéristiques essentielles de la « culture » individualiste guyanaise, que de n'être pas centrée autour d'une normalité exclusive —, elles ne représentent qu'une infime minorité. A Ouanary, il n'en est d'ailleurs aucun exemple au moment de l'enquête. L'idée à laquelle se réfère la femme que nous venons de citer, celle d'une exploitation agricole assumée par le couple [3], correspond au schéma traditionnel qui, s'il n'est pas exclusif, n'en demeure pas moins dominant.

Peut-on induire de la précédente étude de cas que le rejet de l'agriculture est lié chez les femmes à une volonté d'autonomie ? Les choses ne sont pas aussi simples. Il faut tout d'abord préciser que l'autonomie n'est pas une préoccupation très répandue, au moins explicitement. Il est même quelques femmes pour afficher l'attitude strictement inverse, telle celle-ci :

> « J'ai quitté Mana pour suivre mon mari : une femme doit toujours suivre son mari. »

C'est là l'attitude la plus caricaturale. Assez nombreuses sont les femmes qui expliquent leur départ par celui de leur mari, mais en général, elle n'expriment ainsi que la cause immédiate du départ :

> « J'ai suivi mon mari. C'est lui qui a pris la décision de partir : il n'avait plus de travail (...) Mais moi, j'étais d'accord : je trouvais que c'était mieux pour les enfants, pour continuer l'école (...) »

Par ailleurs, même en tant que cause immédiate, ce type d'explication n'est guère le fait de femmes directement liées à l'agriculture [4] ; il concerne plutôt celles qui ne travaillent pas en dehors du foyer, et il est précisément peu fréquent qu'une femme d'agriculteur ne participe pas du tout au travail agricole. Aussi, cette phrase « J'ai suivi mon mari » est-elle beaucoup plus rarement prononcée

---

(1) *Les travaux qui font le plus souvent l'objet de l'entraide collective, sont ceux où n'intervient pas la coopération des membres du couple. Comme il n'y a pas de tâches agricoles réservées aux femmes, ce sont en toute logique les tâches réservées aux hommes qui appellent l'entraide.*

(2) *La mécanisation rudimentaire ne change guère la question : tout comme en métropole, c'est l'homme qui prend la responsabilité des tâches mécanisées.*

(3) *Il s'agit en l'occurence d'un couple mal assorti quant à l'âge, mais nous minimisons volontairement cet aspect de l'explication donnée, car il ne fait que rappeller un phénomène très courant en Guyane, celui des couples où la femme est plus âgée, et parfois très nettement, que le mari.*

(4) *Nous entendons par là celles qui en vivent au moment où est prise la décision de partir.*

par les femmes originaires d'Ouanary (1 sur 6) et de Régina (1 sur 5) que par celles originaires de Mana (1 sur 3).

Parmi les femmes qui, en quittant leur commune, ont quitté l'agriculture, deux cas sont à distinguer : celles qui sont parties avec leur mari, et celles qui sont parties seules (ou avec leurs enfants). Dans le premier cas, la cause du départ concerne le couple et se réfère aux difficultés d'écoulement des produits de l'abattis ou à l'insuffisance des gains, la femme et le mari tenant alors les mêmes propos. Dans le second cas, on retrouve le problème de l'autonomie, mais il est le plus souvent présenté comme une nécessité évidente et non une volonté d'autonomie :

> « A la mort de mon mari, j'ai été obligée de descendre à Cayenne pour gagner ma vie : étant veuve, je ne pouvais pas continuer à l'abattis (...) »

Le rapport à l'agriculture des femmes qui n'en ont fait qu'une expérience indirecte, à travers l'exploitation de leurs parents, est en revanche très différent. Citons quelques propos :

> « Je suis partie pour travailler : je ne voulais pas faire la culture du manioc (...) »
>
> « Je ne voulais pas rester dans la culture : je voulais me faire une situation (...) »
>
> « Il n'y avait rien comme travail pour une jeune femme, sauf la culture, et ça, je ne voulais pas (...) »
>
> « Qu'est-ce que je pouvais faire à Ouanary ? Il n'y a rien comme travail pour les jeunes (...) »

Les femmes qui prononcent ces différentes phrases ont entre 18 et 30 ans. Elles sont originaires de Régina ou d'Ouanary. A Cayenne, elles sont femmes de ménage, ou manutentionnaires pour 200 à 350 francs par mois. A travers un refus implicite de l'abattis, la dernière citation fait apparaître une autre dimension du problème. Rare à l'égard d'Ouanary ou de Régina, ce type de propos est plus fréquent à l'égard de Mana. Sans doute est-il logique que la référence directe à l'abattis s'efface davantage là ou il existe une alternative locale un peu plus développée. Mais expliquer son départ par le seul manque de travail peut aussi impliquer un refus particulièrement radical de l'abattis. Ainsi, une jeune fille de 20 ans dont les parents sont cultivateurs et qui a travaillé avec eux à l'abattis jusqu'à ce qu'elle prenne la décision de partir, peut-elle dire :

> « Je suis partie parce que je n'avais pas de travail (...) ».

Le refus de l'abattis va ici jusqu'au refus de considérer l'agriculture comme un travail. Sans atteindre toujours un tel degré, l'attitude à laquelle correspondent cette phrase et la précédente, est en fait très répandue chez les jeunes. C'est à ce niveau que se situe la coupure la plus marquante, celle qui oppose les jeunes et les générations antérieures. Et dans le groupe des jeunes, il devient difficile de distinguer entre hommes et femmes : sur l'abattis et le travail, sur les problèmes de scolarité et de formation, ils tiennent les mêmes propos. Pourtant, leur situation socio-professionnelle en ville, c'est-à-dire au moment où précisément ils tiennent les mêmes propos, diffère sensiblement : le plus souvent, exerçant les professions les plus dévalorisées à tout point de vue, les femmes ont des salaires nettement inférieurs aux salaires masculins les plus bas. Mais on le sait,

cet aspect de la réalité n'influe pas sur la représentation comparée de la vie en commune rurale et de la vie en ville. C'est sur le plan idéologique que se joue essentiellement la question :

> A. S. a 20 ans. Il est originaire d'Ouanary, et vit à Cayenne depuis 4 ans. Il a fréquenté l'école de sa commune jusqu'à son départ. Pendant les vacances, il aidait un peu son père à l'abattis, un peu seulement, car dit-il « ça m'ennuyait ». Il a quitté Oaunary parce qu'il trouvait le travail de l'abattis « bien trop fatiguant ». Il avait envie de connaître Cayenne qui pour lui représentait déjà « le seul endroit envisageable pour vivre ».
> Sa situation actuelle pourrait le conduire à rejeter cette représentation préalable : s'il a d'abord trouvé un emploi d'aide-mécanicien payé 500 francs par mois, depuis un an, il est au chômage ; il vit seul, dans un logement vétuste, sans eau ni électricité... Pourtant il ne regrette pas d'être venu à Cayenne, bien au contraire, car pour lui : « tout vaut mieux que l'abattis à Ouanary ! »

« Tout vaut mieux... » dans cette formule, le rejet de l'agriculture et de la commune rurale, énoncé de façon lapidaire, apparaît bien comme étant indissociable du rapport à la ville, car le « tout » en l'occurrence ne peut être qu'en ville, « seul endroit envisageable pour vivre ». Il ne s'agit plus seulement de travailler, de gagner sa vie, mais de vivre à tous les sens du terme. Là se trouve l'un des lieux de la coupure entre les jeunes et les autres, une coupure qui s'effectue au niveau idéologique et qui, pour ce qui est du rapport à la commune rurale auquel nous limitons pour l'instant l'analyse, se traduit par un profond mépris à l'égard de ladite commune et de sa dominante agricole. Ce mépris peut n'être qu'implicite : c'est le cas d'une bonne part des multiples propos faisant allusion au manque de travail à Mana et impliquant que l'agriculture n'est jamais conçue comme une possibilité. Il peut être aussi clairement montré :

> T. P. est une jeune fille de 18 ans. Ses parents sont agriculteurs à Pays Indien. Ils ont voulu qu'elle puisse faire des études dans de bonnes conditions, et ils l'ont envoyée à Cayenne, en pension chez une « tutrice », quand elle a eu 7 ans. Après l'école primaire, elle a donc pu entrer au collège technique et se spécialiser dans la puériculture. Aux dernières vacances, elle est retournée dans sa commune : c'était la première fois qu'elle retrouvait Pays Indien depuis son départ pour Cayenne. Ce qu'elle a vu durant ce bref séjour lui fait dire : « C'est une commune sous-développée, on n'y fait que de l'agriculture ! Je suis bien heureuse qu'on me l'ait fait quitter ! »

Parfois ce mépris peut aller jusqu'à englober ceux qui sont restés dans la commune concernée, comme l'exprime très directement cet artisan plombier de 29 ans :

> « Je n'aime pas Mana : c'est un trou, il n'y a rien. Qu'est-ce qu'on peut y faire ? Regarder monter et descendre la marée ? Il n'y a que ceux qui ne veulent rien faire qui y restent ! »

Dans les diverses expressions de ce mépris, c'est la question du travail qui est le plus souvent mise en avant, mais c'est en fait l'ensemble des conditions d'existence qui est visé. Un employé des douanes, âgé de 30 ans nous dit :

> « Vivre à Mana ? rien à faire : il n'y a pas de travail... Ah ! bien sûr, si j'étais affecté à Mana, je serais bien obligé d'y retourner ! Mais vraiment, ça ne me plairait pas du tout ! Qu'est ce qu'on peut y trouver, dans cette commune ? Il n'y a absolument rien ! »

« Une commune sous-développés », « un trou », un lieu où « il n'y a absolument rien », telle est donc la façon dont la majorité des jeunes émigrés voient leur commune d'origine. Cette estimation est étroitement liée à un autre aspect de la question qu'il faut maintenant examiner, celui du rapport à la ville.

Le rapport à la ville

Avant d'aborder le problème du rapport à la ville, quelques précisions doivent être données quant à la situation concrète des émigrés. Nous avons signalé à diverses reprises la distorsion qui généralement s'opère entre la situation « objective » de l'émigré et la manière dont il vit cette situation, en prenant soin toutefois de mettre le mot « objectif » entre guillemets. Il s'agit évidemment d'une objectivité purement ethnocentrique puisque définie à partir de critères d'estimation qui sont ceux des sociétés industrielles (statut socio-professionnel, niveau de vie, etc...). Mais cette situation « objective » n'en est pas moins indispensable à établir, car elle permet de saisir le phénomène de distorsion qui éclaire les composantes spécifiquement guyanaises du processus d'assimilation de l'idéologie imposée par la métropole.

Des indications ont déjà été données sur la question des professions et des salaires. Il n'entre pas dans notre propos de dresser un tableau détaillé des différents éléments du niveau de vie ; nous n'en retiendrons que les deux plus significatifs quant à la mesure de l'européanisation : l'habitat et la possession de biens de consommation modernes. Pour ce qui est de l'habitat, le « progrès » se traduit essentiellement par l'accession au confort moderne. (électricité — eau courante, douche et W.C. à évacuation à l'intérieur de la maison). Cette accession est le fait d'environ la moitié des émigrés [1], tandis que quelque 15 % vivent dans des cases sans eau courante ni électricité, les autres bénéficiant d'un confort partiel (électricité, eau courante, parfois douche et W.C. à évacuation mais dans la cour) voire très restreint (électricité, un point d'eau dans la cour). Il faut ici mentionner certaines maisons collectives, le plus souvent en bois, qui ne sont pas sans rappeler les quartiers pauvres des grandes villes latino-américaines. Elles ne forment pas de bidonvilles ; elles sont dispersées à l'intérieur même de Cayenne. De l'extérieur, rien n'en laisse soupçonner la présence : de la rue, on ne voit qu'une porte comme les autres. Mais cette porte ne donne pas accès à la maison de façade : elle ouvre sur un long couloir ou un étroit passage à ciel ouvert, et conduit à une cour tout autour de laquelle se succèdent des chambres misérueuses dont chacune abrite un foyer, lequel est souvent une famille nombreuse. Dans ces maisons, il n'y a pas toujours l'électricité ; un seul point d'eau, dans la cour, dessert tous les locataires ; il n'y a généralement qu'un W.C. pour tous, pas même nécessairement muni d'un système d'évacuation automatique...

Pour ce qui est de la possession de biens de consommation modernes, certaines différences sont observables entre les trois groupes d'émigrés. D'une

(1) *Nous comptons ici l'ensemble des trois groupes d'émigrés considérés. Les différences selon les communes d'origine sont trop faibles pour qu'il en soit utilement tenu compte.*

manière générale, c'est parmi les gens originaires d'Ouanary que la possession de ces biens est la plus rare, et parmi ceux originaires de Mana qu'elle est la plus fréquente, ces derniers ayant le salaire moyen le plus élevé. Le fait est surtout marqué pour les automobiles qui restent exceptionnelles dans les groupes d'Ouanary et de Régina, alors que 20 % des émigrés mananais en possèdent une. Pour les vélomoteurs, les proportions varient de 30 à 40 % ; pour les bicyclettes, de 15 à 20 %. La possession d'un poste de radio est un phénomène généralisé (80 à 95 % des cas) ; le poste de télévision est plus rare, mais encore assez bien représenté (20 à 30 % des cas). L'équipement ménager varie moins avec la commune d'origine qu'avec la situation familiale : 70 à 80 % des couples ayant des enfants à charge possèdent au moins une cuisinière à laquelle s'ajoute souvent un réfrigérateur et parfois une machine à laver le linge ; les gens qui vivent seuls — et ils sont nombreux, nous allons le voir — n'ont en revanche qu'exceptionnellement un équipement de ce type.

Il est certain que le facteur familial joue un rôle important dans la situation de l'émigré. Prenons l'exemple des mananais pour exposer les diverses possibilités. La situation la plus défavorable est celle des femmes célibataires qui travaillent comme femmes de ménage ou manutentionnaires, c'est-à-dire pour un salaire de 200 à 400 francs par mois (1969), et ont des enfants à charge : elles représentent environ 20 % des femmes et 12 % de l'ensemble. Quelque 50 % des hommes vivent seuls ; certains ont des enfants qui vivent à l'extérieur, en général chez leur mère, mais rares sont ceux qui participent financièrement à leur entretien ; parmi eux il s'en trouve donc qui ont une situation assez favorable. Les femmes seules et sans charge qui comptent pour à peu près 20 % des femmes, connaissent assez rarement cette situation favorable, dans la mesure où leurs gains sont en règle générale nettement inférieurs à ceux des hommes. Quelques personnes, hommes et femmes, vivent chez un parent plus ou moins proche. Comme nous ne parlons ici que des adultes et excluons donc tous les enfants venus à Cayenne avec leurs parents et résidant encore chez eux et tous les enfants confiés à la garde d'un parent, il ne s'agit que d'une petite minorité correspondant le plus souvent à des émigrés en période de transition : celui qui arrive a parfois un parent chez qui descendre en attendant de trouver un logement autonome. La situation la plus classique, mais aussi la plus variable sur le plan financier, est celle du couple : près de 50 % des mananais de Cayenne vivent en couples, dont les deux tiers avec enfants à charge.

Une dernière précision reste à donner quant au terme de « groupe » que nous avons utilisé tout au long des pages qui précèdent, pour désigner les gens originaires d'une même commune. Ce terme est pris ici au sens abstrait que lui donnent les statistiques. Il n'y a en effet aucune tentative de regroupement géographique en fonction de la commune d'origine, chez les émigrés ruraux : c'est au contraire la dispersion qui est la règle. Un exemple en donnera la mesure. Parmi les émigrés de Régina, 36 % habitent en ville même, mais éparpillés tout au long d'une dizaine de rues, principalement celles où l'on trouve les maisons collectives que nous avons décrites plus haut. Les autres se dispersent entre 18 « quartiers » extérieurs, au premier rang desquels figurent les « cités » nouvelles qui entourent la ville ; mais jamais plus de 10 émigrés n'habitent en un même quartier ou une même cité. La constitution des couples ne s'effectue pas davantage en fonction de la commune d'origine. Ainsi, pour reprendre l'exemple des mananais, 80 % de ceux qui vivent en couples ont un conjoint étranger à leur commune.

L'émigré qui arrive en ville se trouve donc le plus souvent être socialement un isolé. Le changement brutal de cadre de vie et d'habitudes le rend parfois sensible à cet isolement :

> « Ici, je suis seul : je n'ai pas mes parents, je ne connais personne. Si ce n'était pas le travail, je repartirais (...) »

nous dit un jeune manœuvre originaire de Mana. Mais dans la majorité des cas, l'insertion se fait rapidement. Encore faut-il savoir de quelle insertion il s'agit :

> « Je suis habituée à Cayenne, je travaille, j'ai ma maison (...) »

Ce type de phrase, avec l'expression « je suis habitué » et les éléments travail et maison, revient assez fréquemment dans les entretiens. En revanche, nul ne fait spontanément allusion aux amis, aux collègues ou aux voisins. On a là une première mesure du chemin que suit le processus d'insertion dans le milieu urbain : c'est celui que lui trace le double jeu de l'individualisme et de l'idéologie du progrès.

Le rapport à la ville est contenu dans ce double jeu. Il doit être vu à deux moments : quand est prise la décision de départ, et après l'installation à Cayenne. On constate qu'il demeure sensiblement le même, quel que soit le déroulement des événements. C'est cette constance, cette résistance de l'idéologie à la pression des situations concrètes, qu'il faut expliquer.

Le premier moment est le plus difficile à cerner dans la mesure où les entretiens des émigrés n'en donnent qu'une image a posteriori. Cette image pourrait en effet être réinterprétée par l'interviewé en fonction de l'image présente. Ainsi s'expliquerait la coïncidence entre les deux. Cependant, étant donné le sens dans lequel jouent le plus souvent ces deux propos, le problème s'efface. Lorsqu'une femme de ménage gagnant 200 francs par mois nous dit :

> « Je suis venue à Cayenne pour me faire une situation (...) »,

il est difficile de penser que c'est son statut professionnel actuel qui lui inspire l'idée qu'elle est venue se « faire une situation ». En revanche, ce qui est révélateur, c'est que cette femme de 50 ans qui vit seule dans une maison rudimentaire — mais qui a pu s'acheter un poste de télévision au temps où elle vivait avec son « mari » — ne laisse paraître aucune amertume ni aucune déception dans son discours : sa situation présente semble au contraire être dans la ligne de ce qu'elle attendait. Cette attitude n'est pas exceptionnelle ; c'est plutôt l'attitude inverse qui l'est. En réalité, pour beaucoup d'émigrés, ce qui compte d'abord, c'est d'être à Cayenne : ce fait en lui-même est déjà perçu comme une concrétisation importante du progrès recherché. Car ce progrès n'a souvent pas de contenu nettement défini ; la ville devient alors l'inverse positif de la commune rurale dénoncée comme « sous-développée », « retardataire », lieu où « il n'y a que les vieux et les fainéants qui restent »... Et quand l'émigré essaie de donner un contenu précis au progrès qu'il a accompli en venant s'installer en ville, des contradictions se font parfois jour. Ainsi, une jeune fille de 20 ans explique :

> « A Ouanary, on s'ennuie : il n'y a pas de travail, pas de distraction, pas d'ambiance, rien. Tous les jeunes s'en vont : c'est pas un lieu d'existence pour nous. Il n'y a qu'à Cayenne que les jeunes peuvent vivre comme on vit maintenant (...) »

Mais un peu plus tard elle dit en hésitant, comme si elle découvrait la chose en l'exprimant :

> « A Ouanary, il y a mes parents... Je regrette un peu d'avoir quitté à cause d'eux... Dans le fond, s'il y avait du travail là-bas... Oui, peut-être que j'y retournerais, malgré qu'il n'y a pas de cinémas... A Cayenne, il y a le cinéma qui est bien : j'y vais souvent. Mais pour le reste, c'est toujours pareil ! »

Le reste, c'est le travail. Cette jeune fille est manutentionnaire à l'usine de conditionnement des crevettes ; elle gagne 2,99 francs de l'heure. Elle est à Cayenne depuis 6 mois ; elle a trouvé cet emploi peu de temps après son arrivée. Auparavant, elle aidait ses parents à l'abattis. Sans doute ne regrette-t-elle pas ce premier travail qui pour elle, comme pour tant d'autres jeunes, n'en était pas un ; sans doute dénonce-t-elle sa commune de manière particulièrement énergique et construit-elle ainsi l'image positive de Cayenne. Mais cette image n'est qu'un cadre, celui où « les jeunes peuvent vivre comme on vit maintenant ». Le contenu quant à lui est moins engageant. Il y a les loisirs, bien sûr, il y a aussi et surtout 8 heures par jour passées à mettre des crevettes en boites. Cependant, en prenant conscience du fait que la vie à Cayenne, en dehors des loisirs, « c'est toujours pareil », la jeune fille ne débouche pas sur un véritable rejet de la ville. Ses propos introduisent même une seconde contradiction, puisque si la monotonie de son travail la conduit à émettre l'idée d'un éventuel retour à Ouanary, celui-ci reste soumis à la condition d'y trouver un travail, lequel, compte tenu de son refus absolu de l'abattis, ne pourrait être que très semblable à celui dont elle se plaint. En réalité, ses propos n'expriment qu'une légère déception qui ne remet pas fondamentalement en cause ses conceptions.

Il est d'ailleurs très rare que les émigrés remettent réellement en cause le fait de vivre en ville, même parmi ceux qui éprouvent quelques regrets de leur commune. Au paragraphe précédent, nous avons cité deux cas, celui d'un artisan menuisier et celui d'une femme au foyer, tous deux originaires de Mana, relevant de cette dernière catégorie ; mais nous avons montré que les regrets portaient sur une image idéale de la commune rurale, investissant les avantages acquis en ville. On retrouve cette contradiction dans presque tous les discours — de toute façon minoritaires — exprimant des regrets à l'égard de Mana. Le plus souvent, la ville y est dénoncée comme un lieu où la vie est chère, où il faut payer un loyer alors qu'on est propriétaire d'une maison dans sa commune ; mais elle demeure le lieu où on a acquis certains avantages, sur le plan du travail, des loisirs ou de la consommation, auxquels on entend bien ne pas renoncer.

Dans les propos de ceux qui acceptent sans aucune restriction la vie qu'ils mènent depuis qu'ils sont en ville, différents thèmes peuvent apparaître. L'un d'eux a déjà été évoqué au début de ce chapitre, c'est celui de la scolarité. Nous n'y reviendrons que brièvement pour insister sur la divergence qui oppose les jeunes et leurs aînés. Pour ces derniers, l'instruction et l'apprentissage d'un métier, dont eux-mêmes n'ont généralement pas pu bénéficier, sont porteurs d'un progrès dont ils veulent faire profiter leurs enfants. Toute nostalgie à l'égard de la commune d'origine s'efface devant cette nécessité :

> « J'aimais bien ma commune, et parfois, je regrette un peu de l'avoir quittée. Mais c'est à Cayenne qu'il y a du travail, et l'école : ici, les enfants peuvent continuer, et rien que pour ça, il n'est pas question de partir (...) »

Certains parents qui, en ville, ne connaissent personne chez qui mettre leurs enfants en pension, ou qui n'ont pas assez d'argent pour adopter cette solution, peuvent même décider de venir s'installer à Cayenne dans le but principal de permettre à leurs enfants de poursuivre des études :

> « J'ai quitté Mana avec mes parents. Je n'avais que 8 ans. Jusque là ils faisaient de l'agriculture là-bas. Mais ils voulaient que mon frère et moi on puisse continuer l'école et apprendre un métier. Alors, ils ont décidé de laisser les abattis de Mana, et ils sont venus s'installer à Cayenne (...) »

Face à la conception que les parents ont de la nécéssité de l'instruction, face aux sacrifices qu'ils sont de ce fait prêts à consentir pour leurs enfants, la réalité peut sembler décevante.

Parmi les enfants envoyés ou emmenés à Cayenne pour « continuer l'école », rares sont ceux qui ont été au-delà d'une ou deux années d'enseignement général ou d'apprentissage technique après le C.E.P., et ceux qui ont obtenu un C.A.P. n'ont pas tous travaillé ensuite dans la branche où ils étaient qualifiés. Il est certain que le sous-développement économique de la Guyane et l'étroitesse consécutive de l'éventail des emplois n'encouragent pas les jeunes à aller jusqu'au bout d'une formation secondaire ou technique. Mais d'autres facteurs interviennent : c'est tout d'abord la question des difficultés scolaires qu'éprouvent souvent ces jeunes doublement handicapés par la transplantation géographique et par leur milieu culturel d'origine ; c'est aussi leur attitude vis-à-vis de la scolarisation :

> « C'est mon père qui m'a envoyé à Cayenne pour que j'apprenne un métier. Je devais suivre un stage de maçonnerie. Mais moi, j'ai préféré travailler tout de suite, pour gagner de l'argent (...) »

Le jeune homme qui parle a 20 ans. Il est manœuvre depuis trois ans. Avec les 700 francs qu'il gagne chaque mois (en 1971) il ne peut louer qu'un logement exigu dans une maison vétuste et sans confort, mais comme il vit seul, il a pu s'acheter un vélomoteur, un poste de radio et un électrophone, et il va assez régulièrement au cinéma. C'est la volonté d'accéder le plus vite possible à un certain niveau de consommation qui a dicté son choix de travailler au lieu de suivre un stage.

D'une manière générale, la valorisation de la scolarisation en elle-même est davantage le fait des aînés, et singulièrement de ceux qui sont peu ou ne sont pas du tout scolarisés, que des jeunes. Pour ces derniers, la scolarisation n'est facteur de progrès que dans la mesure où elle permet d'obtenir un emploi mieux rémunéré, car c'est l'argent qui donne accès à ce qui est finalement perçu comme le meilleur signe du progrès accompli, la consommation de biens et de prestations modernes.

Une seconde divergence entre les jeunes et leurs aînés peut être notée sur le thème des loisirs, et plus largement du mode de vie. Elle rejoint celle que nous indiquions plus haut quant au mépris visant la commune d'origine, mépris qui anime bon nombre de jeunes et qui a pour corollaire une certaine mythification du mode de vie urbain et des distractions — télévision, cinéma, bal — qu'il offre. Les gens plus âgés sont moins sensibles à ces problèmes.

D'autres en revanche les préoccupent davantage. Il faut parler ici de l'impor-

tance accordée à la maison. Elle concerne deux types de questions : le confort, l'équipement..., et la propriété.

> « Je ne regrette pas d'avoir quitté ma commune. J'aime mieux vivre à Cayenne : j'y suis très bien installée, j'ai tout ce qu'il faut »
>
> « Il y a longtemps que j'ai quitté Mana. Je ne pense même pas à cette commune ! C'est à Cayenne que je suis chez moi : j'y ai monté une petite maison (...) »
>
> « Je ne voudrais pas laisser Cayenne : on y vit beaucoup mieux rapport à tout. Ici, je suis propriétaire de ma maison ; là-bas, je n'ai rien, je serais comme un étranger (...) »

Être bien installé, avoir « monté » sa maison, tels sont pour beaucoup les éléments irréfutables d'une insertion qui se veut promotion. Mais il faut préciser qu'il y a là en fait deux options qui parfois se rejoignent, et plus souvent s'opposent. Pour pouvoir faire face aux dépenses impliquées par la construction d'une maison pourvue du confort moderne et par l'achat des différents biens qui vont l'équiper (cuisinière, réfrigérateur, machine à laver, téléviseur, etc...), il faut avoir des ressources dont seuls quelques rares émigrés disposent. Les autres doivent choisir entre les deux voies qui correspondent finalement à deux conceptions de la notion de progrès. Nous citerons deux cas qui éclairent la divergence :

> « Je ne quitterais pas Cayenne maintenant ; je n'ai rien à faire ailleurs. Ici, je me suis fait une situation, je suis bien installé, je ne manque de rien (...) »
> L'homme qui parle est un agent de police de 34 ans. Il vit avec sa femme et leurs trois enfants dans une maison de location d'une cité périphérique. La maison n'a que deux pièces principales, mais elle a le confort moderne, et la cuisine est équipée d'une cuisinière, d'un grand réfrigérateur et d'une machine à laver automatique. Dans le séjour trônent un téléviseur et un combiné radio-électrophone. Devant la porte du jardinet est arrêté une automobile de marque Ford, presque neuve...
>
> « Je ne savais pas quoi faire, mais je ne voulais pas être agriculteur. Je me suis embarqué comme mousse sur un bateau qui faisait la ligne entre les Antilles et la Guyane. Après, je suis rentré à Cayenne, et à présent, j'ai une maison que j'y ai montée. Je ne suis jamais retourné à Mana. Je n'irais même pas y prendre de vacances ou ma retraite ! (...) »
> C'est un homme de 46 ans qui prononce ces phrases. Actuellement, il est chauffeur de camion. La maison qu'il a construite lui-même est en dur. Elle comporte un rez de-chaussée de 4 pièces, cuisine et salle d'eau, et un étage encore inachevé. Mais en dehors de ces murs il ne possède qu'une bicyclette pour aller au travail. Il n'a aucun équipement dans la cuisine, il n'a même pas un poste de radio. Il vit seul dans sa maison presque vide. Peut-être compte-t-il en louer une partie quand elle sera achevée. Il n'en dit rien...

Nous avons là bien sûr, deux extrêmes. Dans le premier cas, le choix est clair : c'est celui de la pleine participation à la société de consommation que la situation départementale offre comme modèle de progrès. Comme il s'agit d'un couple avec enfants, l'accent est mis sur la maison et l'automobile, les deux éléments qui assurent l'enfermement de la famille nucléaire sur elle-même selon la référence métropolitaine vers laquelle l'individualisme guyanais se laisse ici canaliser. Dans le second cas, le choix est plus ambigu. Il est le produit de ce que l'on pourrait définir comme une réinterprétation, dans les termes d'une certaine

tradition — liée à la situation antérieure d'orpaillage —, d'un modèle nouveau également introduit par la départementalisation. En fait, nous le verrons, nous touchons ici au problème d'une certaine forme guyanaise, de spéculation.

La notion de propriété n'est pas héritée d'un passé très ancien. Dans les communes rurales, nul ne parle du fait qu'il est propriétaire de son « habitation » de culture ou de sa maison du bourg. C'est en payant un loyer relativement cher que l'émigré prend conscience de l'importance de la question. C'est donc un phénomène essentiellement urbain. C'est aussi un phénomène moderne, lié à l'hypertrophie de Cayenne, une hypertrophie toujours croissante depuis 1947, c'est-à-dire depuis le passage au statut de DOM qui en a été l'accélérateur. Le rôle que joue l'accès au statut de propriétaire est multiple. Il comporte déjà à l'évidence la réalisation de l'individualisme : être propriétaire de sa maison, c'est « être chez soi » ; on a là en quelque sorte le substitut de l'isolement de l'habitation. Il comporte aussi, on l'a dit, la concrétisation de l'idée de promotion. Mais celle-ci a plusieurs degrés possibles. Intervient tout d'abord le matériau de construction. Conçu comme signe du progrès, le ciment est valorisé, bien que le bois qui permet une meilleure ventilation soit mieux adapté au climat. Intervient ensuite l'aspect général : entre une grande maison en dur recouverte d'un crépi et une petite maison en ciment et bois bruts, la nuance est grande [1]. Toutefois, au niveau des émigrés dont les ressources ne sont jamais très élevées, cette disparité reste limitée. La dernière composante du rôle joué par l'accès à la propriété relève de ce que nous avons appelé plus haut la spéculation. C'est sur ce plan que le problème est le plus intéressant parce que révélateur de ce que peut être le vécu spécifiquement guyanais de l'idéologie véhiculée de la métropole. En abordant l'étude de Kourou, nous aurons l'occasion de revenir sur ce phénomène qui s'y trouve particulièrement clairement illustré. Mais l'analyse du rapport à la ville implique qu'en soit tentée une première approche. Une fois de plus, laissons parler les intéressés :

> « Je suis déjà propriétaire de la maison que j'habite à Cayenne, ici-même, et qui me sert aussi pour le travail (*), mais en plus : je suis en train de faire construire une autre maison, à Mana, je compte aller m'y reposer quand je ne pourrai plus travailler, et comme ça, je louerai ma maison de Cayenne et ça me fera une petite rente. »

> (*) Après avoir longtemps été cuisinière chez les particuliers, la femme qui parle s'est installée à son compte, vers 1950, pour faire des « plats à emporter ».

> « Mana ne m'intéresse pas : je n'y ai pas de bien au soleil. Tandis qu'à Cayenne, j'ai monté deux maisons : d'abord une cité Thémire où j'habite et où je loue une partie pour un Chinois qui tient un commerce, et puis une plus petite, route de Stoupan, où moi-même j'ai ouvert un commerce. Vous voyez, mon plan commence à être bien établi ! »

Apparaît ici une conception de la propriété où ce n'est plus, ou plus seulement, l'accès à un statut que l'idéologie dominante valorise cependant tout particulièrement qui est revendiqué comme marque de réussite, mais les revenus que l'on sait ou que l'on saura en tirer. Nous noterons que les deux personnes citées ont des activités professionnelles qui appartiennent ou s'apparentent au secteur commercial. Concevoir la propriété comme moyen de revenus n'est sans doute

(1) *Dans la classe bourgeoise, la maison entre parfois (mais pas nécessairement) dans le domaine de l'économie ostentatoire. Mais c'est l'automobile qui demeure à cet égard l'objet privilégié.*

pas nécessairement le fait des gens travaillant dans le secteur commercial ; mais on peut remarquer que c'est surtout le fait de gens qui, selon leur propre formule, ont appris à « se débrouiller ». En réalité, on retrouve là un esprit qui n'est pas sans rappeler celui de l'époque de l'or. Spéculer sur la crise du logement et la cherté croissante des loyers devient la nouvelle manière, celle qu'offre la conjoncture actuelle, de renouer avec l'affairisme d'autrefois. Étant donné le niveau économique auquel se situent les émigrés dont nous parlons dans le cadre de ce chapitre, nous ne pouvons montrer le phénomène qu'à sa plus petite échelle. Il convient toutefois de préciser que certains bourgeois de Cayenne pratiquent cette « activité » sur un autre pied.

En guise de conclusion, nous essaierons de résumer, en les classant, les diverses formes de rapport à la ville que l'étude des émigrés en provenance du milieu rural nous permet de mettre en relief. Deux éléments de classification qui se recoupent, mais en partie seulement, sont à retenir : c'est tout d'abord la distinction entre deux grandes générations, celle des jeunes formés dans le cadre de la situation départementale, et celle de leurs aînés ; c'est ensuite la variation du mode d'adhésion à l'idéologie du progrès, ou si l'on préfère, de la manière de vivre la situation départementale.

Rappelons en premier lieu le cas de ceux qui sont restés dans leurs communes rurales respectives et n'ont pas l'intention d'en partir : leur attitude vis-à-vis de l'instruction et surtout vis-à-vis de l'avenir de leurs enfants révèle toute l'ambiguïté de leur rapport à leur commune et à la ville, car si ces hommes et ces femmes ne cherchent pas à aller en ville, si pour autant ils assument la situation — généralement celle d'agriculteur — qui leur est faite dans leur commune, c'est en relevant toutes les « difficultés », tous « les manques d'avantages », c'est en s'organisant pour que leurs enfants y échappent...

Venons-en maintenant aux émigrés. A partir de leurs différents propos, quatre conceptions de la ville peuvent être schématiquement définies. Il y a ceux pour qui Cayenne est avant tout le cadre d'un certain mode de vie, celui du monde moderne, avec son animation et ses loisirs. Certains ne veulent désigner la ville que comme l'endroit où l'on est obligé de venir et de rester pour gagner sa vie ; l'émigration est alors vécue comme contrainte par les événements. Pour d'autres, c'est le lieu où l'on peut « se faire une situation », où l'on peut « s'installer », c'est-à-dire accéder à la société de consommation. Pour d'autres enfin, c'est le seul lieu de Guyane « où l'on peut encore faire des affaires », ou au moins « se débrouiller » [1].

Ces quatre conceptions ont un point commun : la ville y est donnée comme le lieu privilégié de la situation politico-économique actuelle. L'idée est sans doute plus ou moins claire selon les cas, mais partout présente, même chez ceux qui ressentent leur départ comme strictement contraint et non choisi, tel cet homme originaire de Mana qui explique :

> « Le gouvernement n'a rien fait pour empêcher les communes de se dépeupler. Avant, il y avait l'or ; on a interdit les mineurs de travailler, mais on n'a rien mis pour remplacer. Si on avait voulu, on aurait pu permettre aux gens de Mana de rester chez eux : il n'y avait qu'à encourager une industrie, avec le bois, c'était

(1) *Kourou et sa base spatiale sont aussi appréhendées, au moins jusqu'en 1970, comme un lieu « où l'on peut faire des affaires », mais c'est un privilège de l'habitant du vieux bourg qui est sur place dès le début, qui a des terrains ou des chambres à louer, un privilège auquel l'émigré n'a donc guère accès.*

> possible (...) En ce moment, on n'entend plus parler que de Kourou (...) »

Ces propos sont tenus en 1969, et c'est Kourou, la nouvelle « seconde ville de Guyane » comme on le dit alors, qui est ici présentée comme fleuron — éphémère, mais on ne le sait pas encore — de la politique gouvernementale. Toutefois, si cette entreprise est particulièrement marquante de par la publicité qui l'entoure, elle est récente et finalement, nous le verrons, peu ouverte aux Guyanais pour qui « la ville » demeure donc avant tout Cayenne :

> « Dans la situation présente, il n'y a qu'à Cayenne qu'on peut arriver à vivre : c'est là qu'il y a du travail (...) »

Mais si chacun s'accorde à faire de Cayenne le centre de la « situation présente » celle qu'a donc forgée la départementalisation, ce qui varie, c'est la manière dont cette situation est vécue. A ce niveau, il faut tout d'abord réintroduire le problème des générations. La conception de la ville qui met l'accent sur le modernisme du mode de vie et sur les loisirs, est évidemment essentiellement le fait des jeunes. C'est là une attitude qui n'a rien de particulier aux Guyanais : on la retrouve chez la plupart des jeunes des pays industrialisés du bloc capitaliste, et nous verrons que cette similitude est instructive. A l'inverse, la dernière conception, celle qui s'attache aux possibilités lucratives qu'offre une ville, est surtout le fait de gens plus âgés qui retrouvent ainsi l'esprit de l'époque révolue mais non pas oubliée de l'or. De même, ceux qui parlent de leur venue à Cayenne, en mettant en avant la contrainte qu'ils ont subie, se recrutent principalement chez les plus âgés. En revanche, l'idée de « se faire une situation », de « s'installer », est indépendante de la génération. Si ceux qui estiment avoir réussi ont par la force des choses — ce ne sont pas des héritiers — un certain nombre d'années de présence en ville et de vie laborieuse, les jeunes n'ont souvent, outre le problème du mode de vie urbain, pas d'autre but que d'y parvenir à leur tour. Dans la mesure où est en cause l'accès à la consommation, cette unité des générations n'a rien d'étonnant : il s'agit, on le sait, d'un schéma ancien que l'idéologie du progrès n'a fait que reprendre à son compte. Mais on a vu que le fait d'avoir une situation ou d'être installé ne signifie pas la même chose pour tous, et là intervient la variation du mode d'adhésion à l'idéologie du progrès.

Pour des raisons que l'on peut déjà deviner à travers ce qui a été dit au cours de ce chapitre, et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, seule une petite minorité d'émigrés ruraux parvient à accéder à un certain « niveau de vie », c'est-à-dire à un certain niveau d'européanisation du mode de vie et partant du type de consommation, cette dernière pouvant être grossièrement définie à partir d'éléments comme le confort moderne dans la maison, l'équipement électro-ménager, l'équipement audio-visuel (radio, télévision, électrophone...) et l'automobile. Les autres doivent choisir, selon leurs moyens, entre les divers biens qui leur sont proposés. Leur sentiment de progrès par rapport à leur situation antérieure peut alors n'avoir pour base concrète que la simple possession d'un ou deux de ces biens modernes. Telle femme, venue 20 ans auparavant à Cayenne pour « se faire une situation », et qui vit aujourd'hui du maigre salaire de femme de ménage, dans une maison sans confort, semble trouver son compte, en partie au moins, dans le fait qu'elle possède un téléviseur. A fortiori, tel homme de 30 ans, employé de bureau, qui s'est acheté une automobile à crédit et qui, pour faire face aux traites qu'il a à payer, doit se priver

de tout et vivre dans un logement si vétuste que d'aucuns pourraient aisément le qualifier de taudis, est persuadé d'avoir bien avancé dans l'échelle du progrès par rapport au cultivateur sur abattis qu'il serait devenu s'il était resté dans sa commune...

Même dans les limites du problème de l'accès à la consommation, la notion de progrès reste très diversement appréciée, et dans cette diversité d'appréciation entre déjà une large part de réinterprétation. C'est cependant dans la recherche des moyens de revenus autres que les emplois salariés, que le phénomène de réinterprétation est le plus marqué. Nous l'avons vu à propos de la propriété et de la spéculation sur la crise du logement ; c'est aussi vrai du fait de savoir plus généralement « se débrouiller », grâce en particulier aux « jobs ». Nous avons employé le terme de « job » à plusieurs reprises. La réalité qu'il recouvre sera analysée en détails ultérieurement. Mais il faut préciser dès maintenant que le « job » correspond à une manière, qui apparaîtra comme typiquement guyanaise, de concevoir l'activité rémunératrice. Il s'agit en effet d'une sorte d'artisanat, mais d'un artisanat qui, loin d'être héritier d'une longue tradition, a au contraire l'opportunisme comme caractéristique première [1]. Parmi les émigrés ruraux des trois groupes étudiés, ceux qui vivent de « jobs » sont minoritaires ; s'y ajoutent toutefois ceux qui, outre un travail salarié, pratiquent ce type d'activités à l'occasion, et l'on doit aussi tenir compte de ceux qui ne manqueront pas de s'y adonner dès l'instant où les circonstances s'y prêteront [2]. Est ici en cause le problème de la réinterprétation de la notion de progrès dans les termes de l'affairisme d'antan. Et si cette réinterprétation est avant tout le fait des gens qui ont connu l'époque de l'or, elle est également présente, en potentialité, chez beaucoup d'autres.

*
* *

Si le rapport à la ville varie avec le mode d'adhésion à l'idéologie du progrès, il ne cesse jamais d'exprimer les contradictions de l'unité communale incapable de retenir ceux qu'elle tente de regrouper à partir de cette notion de progrès. En tant que cadre où les jeunes peuvent vivre « comme on vit maintenant », en tant que place « où l'on peut encore faire des affaires » etc..., la ville est-elle le lieu du dépassement de ces contradictions ? Il apparaît que oui, puisque quelle que soit la situation concrète dans laquelle il se trouve lorsqu'il est installé en ville, l'émigré rural apprécie le plus souvent cette situation sinon comme la réalisation complète de son attente, du moins comme un indéniable pas sur le chemin du progrès. Pourtant, nous l'avons annoncé, il ne s'agit que d'un faux dépassement qui reproduit, mais à une autre échelle, les mêmes contradictions. C'est le problème que nous allons maintenant aborder à partir du phénomène d'assimilation dont la situation départementale se veut le creuset et Cayenne le cadre privilégié, une assimilation dont il faudra analyser les conséquences, les limites et les impasses.

---

(1) *Dans le cadre actuel, c'est essentiellement sur les plans d'aménagement débouchant sur la création de chantiers, que joue cet opportunisme. Acheter à crédit un camion d'occasion, monter ainsi une « entreprise » individuelle de transport, à toute petite échelle, au moment où démarre tel chantier laissant à prévoir des besoins de transport de matériel auxquels les entreprises en place ne pourront faire face, travailler ensuite à la demande : tel est le « job » avec ses possibilités de réussite et ses aléas.*

(2) *Il ne s'agit pas là d'une simple hypothèse : toute ouverture de chantier provoque une multiplication, momentanée, des « jobs ».*

Quatrième Partie

DE L'ASSIMILATION A LA CONTESTATION

9

Cayenne : Les données de la situation

L'enquête

Les grandes lignes de la réflexion méthodologique soulevée par notre essai sur la Guyane, dans les conditions de recherche qui ont été les nôtres, ont été présentées en introduction. Quelques précisions doivent ici être apportées quant aux problèmes posés plus particulièrement par l'enquête que nous avons menée à Cayenne. De la rencontre entre les caractéristiques de cette ville et les objectifs de notre étude, sont nées des difficultés que nous ne voulons pas cacher, bien qu'elles nous conduisent à avouer les faiblesses de la démarche que nous avons choisie, faute de mieux, pour les surmonter. Ces objectifs sont, rappelons-le, ceux qui nous ont imposé l'approche de Cayenne comme étape finale nécessaire à la compréhension globale du fait guyanais, cette étape devant se situer dans la même optique que les précédentes, celle de l'analyse qualitative. Quand elle veut s'exercer dans le cadre d'une ville, et singulièrement d'une ville comme Cayenne, une telle exigence se heurte obligatoirement à des obstacles.

Cayenne est une ville déconcertante. Si le passé colonial se prolonge très sensiblement dans le présent à travers l'existence d'un quartier résidentiel où les administrations logent leurs agents métropolitains, on ne peut cependant parler ni de véritable ségrégation, ni même d'une inscription sur le sol des structures hiérarchiques. Depuis la départementalisation, l'hypertrophie du secteur public et l'accroissement démographique ont amené un développement de cette ville, en densité et en superficie, relativement anarchique. Hormis celui des fonctionnaires, dont il faut toutefois dire qu'il n'est plus le principal lieu d'habitat des métropolitains, nul quartier de Cayenne ou de sa banlieue n'est homogène, nul n'est semblable à son voisin. Que faire dès lors pour appréhender le fonctionnement et la signification d'un tel ensemble, sans connaissance préalable de la question — car n'oublions pas que cette recherche ne disposait d'aucun antécédent auquel s'articuler — ? La démarche consistant à choisir une unité géographique, quartier ou cité périphérique, et à en faire l'étude approfondie nous était refusée : elle nous aurait donné une vision partielle là où nous cherchions une vision globale. Et pourtant, au regard de l'analyse qualitative, cette démarche est irremplaçable : celle que nous avons adoptée n'a pu être qu'un pis-aller.

Reste à expliquer pourquoi cette exigence a priori de l'analyse qualitative.

Avec ses quelque 30 000 habitants, banlieue comprise, Cayenne s'apparente aux grands ensembles à propos desquels la sociologie contemporaine nous habitués à une approche par l'étude quantitative. C'est là un vaste débat dans lequel nous ne voulons pas entrer, si ce n'est pour annoncer ce que la suite de ce chapitre illustrera concrètement, à savoir qu'en l'occurrence la seule étude quantitative, si utile soit-elle, ne pouvait suffire à éclairer ce qui est de notre point de vue — et tout est là — la vraie question guyanaise. En réalité, il ne s'agissait pas d'un a priori : nos précédentes recherches en milieu rural nous indiquaient dans quelle direction mener cette nouvelle étude, une direction aimantée par les notions d'idéologie et de vécu et partant assez étrangère aux statistiques.

Néanmoins, Cayenne nous étant complètement inconnue, il demeurait absolument nécessaire d'en brosser un tableau général. Cette position contradictoire nous a conduit à la solution hybride d'une sorte de questionnaire - entretien. Ce choix étant fait, restait celui de la population à toucher. Compte tenu de la configuration hétéroclite de Cayenne, nous avons dû nous résigner à la constitution d'un échantillon pris au hasard. D'autres difficultés sont alors survenues. Nous ne pouvions disposer, pour constituer cet échantillon, que des éléments d'un recensement déjà ancien. Nous nous sommes alors heurtés à un phénomène intéressant en soi mais que ne facilitait pas notre tâche : la fréquence des déménagements, parfois multiples. Le résultat du point de vue statistique est donc imparfait : nous ne saurions affirmer que notre échantillon soit rigoureusement représentatif. Mais dans l'optique de notre recherche, cette imperfection nous paraît sans gravité. Nous n'avons demandé à l'étude quantitative que de jouer le rôle d'un garde-fou : nous indiquer les grandes dominantes, et par là même nous empêcher de généraliser à partir d'un cas minoritaire. A ce seuil d'exigence, nos résultats chiffrés peuvent être considérés comme convenables. En eux-mêmes, ils sont approximatifs, et c'est avec cette restriction que nous les présentons ici, rapidement, en manière de préambule à l'analyse proprement dite.

L'enquête a porté sur 275 personnes adultes, c'est-à-dire âgées d'au moins 16 ans. On dénombre :

145 femmes,
130 hommes,
soit une légère majorité de femmes (53 % contre 47 %).

La plupart des interviewés sont de nationalité française : 90 %. Mais on compte une petite minorité de nationalité anglaise : 8 %. Cette dernière est surtout constituée d'hommes (6,5 % d'hommes pour 1,5 % de femmes).
Parmi les 2 % restants, de nationalités diverses, il faut noter 1 % de Chinois.
La nationalité n'est pas un bon indicateur du phénomène d'immigration. L'examen du lieu de naissance est plus instructif :

42 % sont nés à Cayenne,
33 % dans les autres communes de Guyane,
1 % en métropole,
11 % dans les Antilles françaises (surtout Martinique),
9 % dans les Antilles anglaises (surtout Sainte-Lucie),
2 % en Chine,
2 % dans d'autres pays (Brésil, Surinam et Moyen-Orient).

En d'autres termes, les immigrants d'origine étrangère sont 13 % (dont 3 % de naturalisés).

Les immigrants français (Antillais et métropolitains) sont 12 %
La population cayennaise comporte donc 25 % d'immigrants.
L'étude de l'origine des parents des personnes interrogées permet d'affiner cette première image de la mosaïque cayennaise :

Si l'on a 42 % de gens nés à Cayenne,
ceux nés de mère et père cayennais ne forment que 10,5 % de l'ensemble,
ceux nés de mère ou père cayennais ne forment que 32,5 % de l'ensemble.
Si l'on a 75 % de gens nés en Guyane,
ceux nés de mère et père guyanais ne forment que 36,5 % de l'ensemble,
ceux nés de mère ou père guyanais ne forment que 56 % de l'ensemble.

Ainsi, si l'on laisse à part les 6 % de gens nés de père inconnu et de mère immigrante, on trouve 38 % de gens soit eux-mêmes immigrants, soit nés de parents (père et mère) immigrants, d'origine française ou étrangère. Les gens d'origine étrangère ou nés en Guyane d'immigrants étrangers (père et mère) représentent 21 % de l'ensemble.

Avant de poursuivre cette description chiffrée, une première remarque doit être faite. Elle concerne les métropolitains. Nous avons signalé les difficultés liées aux déménagements fréquents des gens désignés par le hasard. Le fait vaut tout particulièrement pour les agents métropolitains des diverses administrations. Ceux qui sont apparus dans notre liste avaient le plus souvent quitté définitivement la Guyane au moment de l'enquête. Nous n'avons pas cherché à les remplacer par leurs homologues, les métropolitains n'étant pas au centre de nos préoccupations quant à l'analyse qualitative. Il en résulte qu'ils font défaut dans nos chiffres. La proportion des métropolitains est donc plus importante que celle qui vient d'être donnée. Ceux que nous avons vus sont uniquement ceux installés durablement en Guyane. Cette absence des métropolitains formant l'essentiel des cadres administratifs pèsera sur notre description ultérieure de la répartition sectorielle des emplois, le secteur public apparaissant à travers nos chiffres un peu moins gonflé qu'il n'est en réalité.

Pour en terminer avec la question de l'immigration, signalons encore les mouvements que nous révèlent les renseignements relatifs à la date d'arrivée en Guyane des immigrants dont la répartition est à cet égard la suivante :

29 % avant 1943,
17 % entre 1943 et 1952 inclus,
37 % entre 1953 et 1962 inclus,
17 % entre 1963 et 1972 inclus.

En dehors des deux premiers pourcentages qui confirment ce que nous savons de la période d'orpaillage, ces chiffres nous apportent un élément intéressant à noter, à savoir la nette recrudescence de l'immigration au cours de la décennie qui suit la mise en place des structures départementales, puis sa non moins nette régression. Là s'arrêtent toutefois les possibilités immédiates de commentaires : en eux-mêmes, ces chiffres ne disent rien de plus.

A travers la répartition de la population cayennaise en fonction du lieu de naissance, nous avons pu voir apparaître un phénomène que nous connaissons bien, celui de l'exode rural et de son ampleur : un tiers de cette population

est en effet constitué de gens directement originaires du milieu rural. Nous pouvons ici préciser que les communes concernées par le problème sont en premier lieu Mana et Saint-Laurent, c'est-à-dire toute la région occidentale de la côte guyanaise qui fournit à elle seule plus du tiers des effectifs totaux des émigrés ruraux. Viennent ensuite par ordre d'importance, Sinnamary, puis l'Approuague, puis Macouria et Roura, enfin toutes les autres communes qui participent aussi au phénomène, mais en moindre part.

Au-delà de la configuration en mosaïque que nous avons relevée, un lieu d'unité doit être signalé. Qu'ils soient Guyanais, Martiniquais ou Sainte-Luciens, les habitants de Cayenne sont en écrasante majorité des Créoles.

Notre enquête n'ayant porté que sur la population adulte, nous ne pouvons établir une véritable pyramide des âges. Nous nous contenterons de l'esquisse grossière que peuvent donner quelques pourcentages :

27,5 % ont de 16 à 30 ans,
19,5 % ont de 31 à 40 ans,
20,5 % ont de 41 à 50 ans,
16,5 % ont de 51 à 60 ans,
16 % ont plus de 60 ans, ceci au moment de l'enquête (1972).

La présentation de la situation familiale doit distinguer le groupe des hommes et celui des femmes, car entre les deux apparaissent certaines différences. On dénombre :

40 % de célibataires, soit
34,5 % des hommes et 45,5 % des femmes,
34,5 % de gens mariés, soit
43 % des hommes et 26 % des femmes,
13 % de gens vivant en concubinage, soit
14 % des hommes et 12 % des femmes,
12,5 % de veufs, divorcés ou séparés, soit
8,5 % des hommes et 16,5 % des femmes.

Ceux qui sont ou ont été mariés légalement représentent donc 45 % de l'ensemble, soit 47 % des hommes et 42,5 % des femmes.
Signalons que parmi ceux qui ont été comptés dans les veufs, divorcés ou séparés, beaucoup vivent en concubinage. Comptés dans la catégorie des gens mariés, ceux qui sont remariés sont en revanche assez rares.

On peut enfin ajouter à ce tableau que :

34,5 % des personnes interrogées n'ont pas d'enfant,
65,5 % ont des enfants (à charge ou autonomes).

Mais la situation des individus ne donne que des indications très fragmentaires sur l'organisation familiale. Pour atteindre cette dernière, au moins dans certaines de ses grandes lignes, il faut s'attacher à l'étude des foyers. Qu'il soit, selon le nomenclature officielle, « chef de famille », « conjoint du chef de famille » ou « enfant du chef de famille », chaque interviewé représente l'élément d'un foyer que le questionnaire nous a permis de cerner. La distribution de ces 275 foyers en fonction de leur composition est la suivante :

Personnes vivant seules	15 %
Couples sans enfant sous le toit (mais ayant souvent des enfants autonomes vivant à l'extérieur)	10 %
Couples ayant des enfants sous le toit	

— enfants à charge seulement, avec éventuellement enfants autonomes vivant à l'extérieur.....	29 %	41 %
— enfants à charge et enfants autonomes.....	8 %	
— enfants autonomes seulement.....	4 %	
Célibataires, veufs, etc. ayant des enfants sous le toit		
— enfants à charge seulement.....	13 %	23 %
— enfants à charge et enfants autonomes.....	4 %	
— enfants autonomes seulement.....	6 %	
Foyers abritant des ascendants ou des collatéraux.....		11 %

Quelques précisions ajoutées aux principes de cette distribution permettent d'établir une sorte de typologie des foyers cayennais :

Famille inexistante (personne seules).....		15 %
Famille nucléaire		
— résiduelle (couple sans enfant).....	10 %	47 %
— au sens strict (couple + enfants à charge).	29 %	
— au sens large (couple + enfants à charge, avec présence généralement partielle et provisoire d'enfants autonomes).....	8 %	
Famille matrifocale		
— restreinte (mère + enfants à charge)....	12 %	15 %
— légèrement étendue.....	3 %	
Famille patrifocale		
— restreinte	1 %	2 %
— légèrement étendue.....	1 %	
Famille étendue		
— par présence d'ascendants ou collatéraux.	11 %	21 %
— par coexistence avec enfants autonomes.	10 %	

On peut encore noter que le noyau de base est formé par

un couple dans 57,5 % des cas,
un individu dans 42,5 % des cas,

que la famille étendue reste minoritaire, même si l'on regroupe dans cette catégorie les cas litigieux des familles légèrement étendues : elle ne concerne ainsi conçue qu'un tiers des cas.

Une dernière précision doit enfin être apportée à propos du taux relativement élevé (15 %) des personnes vivant seules : il ne s'agit pas uniquement de personnes âgées, mais aussi d'hommes et de femmes de tout âge, dont quelques hommes jeunes ayant laissé leurs enfants à la garde de leurs mères (ces derniers comptent pour 3,5 % de l'ensemble des cas.)

La répartition des interviewés en fonction de leur niveau de scolarisation s'effectue comme suit :

6,5 % sont illettrés
52 % se sont arrêtés en cours ou en fin d'enseignement primaire, dont
- 11 % savent seulement lire et écrire,
- 19,5 % ont atteint le cours moyen,
- 16 % sont arrivés en classe de fin d'études,
- 5,5 % ont acquis le C.E.P.

13,5 % se sont arrêtés en cours ou en fin d'enseignement secondaire, dont
- 5,5 % ont atteint la 4e ou la 3e,
- 2 % ont acquis le B.E.P.C.
- 3,5 % ont acquis le B.S.
- 2,5 % ont acquis le baccalauréat.

2 % se sont arrêtés en cours ou en fin d'enseignement supérieur, dont
- 1 % en faculté,
- 1 % dans une école d'enseignement supérieur.

26 % se sont arrêtés en cours ou en fin d'apprentissage, dont
- 12 % ont été apprentis chez un particulier,
- 10 % ont suivi les cours d'une école d'apprentissage,
- 4 % ont acquis un C.A.P.

Dans ces données, hommes et femmes ont été regroupés. Quelques différences doivent cependant être signalées. Les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes à avoir atteint le niveau du C.E.P. (avec ou sans obtention du diplôme) sans aller au-delà. De même, elles sont plus nombreuses que les hommes à avoir suivi un enseignement secondaire. En revanche, elles sont proportionnellement nettement moins nombreuses que les hommes à avoir fait un apprentissage (34 % des hommes ont fait un apprentissage, contre 18 % des femmes). Quant à l'enseignement supérieur, les chiffres absolus sont trop faibles pour qu'on puisse observer une différence significative.

Venons-en maintenant à la question des professions. A ce sujet, il y a trop de différences entre les hommes et les femmes pour ne pas traiter, dans un premier temps, chaque groupe séparément. Commençons par les femmes. Une catégorie doit immédiatement être précisée, celle des femmes qui n'ont aucune activité rémunératrice.
Cette catégorie concerne 50 % des cas répartis ainsi :

- 21 % sont au « foyer »,
- 16 % sont à la retraite,
- 13 % poursuivent des études.

La distribution de la moitié restante du groupe des femmes dans les différentes branches d'activités et le différents types de professions fait apparaître les premières caractéristiques de la situation de l'emploi à Cayenne.

— Femmes de ménage chez les particuliers	25 %
— Femmes de ménage dans les entreprises privées	6 %
— Femmes de charge dans le secteur public	11 %
— Manutentionnaires, manœuvres etc. (secteur privé)	9,5 %
— Employées de bureau (secteur public)	5 %
— Employées de bureau (secteur privé)	2 %
— Employées de commerce	9 %
— Agents de service du secteur public	7 %
— « Cadres » de la fonction publique (institutrices, infirmières, techniciennes)	12 %
— Petites activités artisanales ou commerciales	12,5 %
— Agriculture	1 %

Nous reviendrons plus loin sur le problème de la position des femmes de Cayenne face à l'emploi. Contentons-nous de relever ici les deux principaux traits que livre cette distribution : la proportion particulièrement importante des femmes de ménage ou de charge qui représentent 42 % des cas, et la proportion moindre mais néanmoins remarquable des femmes travaillant dans le secteur public, soit 31 % des cas.

Dans le groupe des hommes, ceux qui n'ont pas d'activité rémunératrice comptent pour 28 % des cas, dont :

— 14,5 % sont à la retraite,
— 6 % poursuivent des études,
— 1,5 % sont au chômage.

Les autres se répartissent ainsi :

Apprentis	2 %
Manœuvres	27 %
O.S., O.Q., 1ers échelons	21 %
Employés de commerce	3 %
Employés de bureau 1ers échelons	2 %
Agents de maîtrise	3 %
Agents techniques (inclus pompiers, policiers)	5 %
Cadres	8 %
Entrepreneurs	8 %
Commerçants	5 %
Petites activités artisanales ou commerciales	14 %
Agriculture	2 %

Dans cette répartition, trois groupes ont été distingués. Les deux premiers concernent les activités salariées, soit 71 % des cas.

Le tout premier est celui de ce que nous appellerons, faute de mieux, les emplois « d'exécution ». Il regroupe 55 % des cas, dont :

— 38 % dans le secteur privé,
— 17 % dans le secteur public.

Le second est celui des emplois comportant des « responsabilités ». Il regroupe 16 % des cas, dont :

— 5 % dans le secteur privé,
— 11 % dans le secteur public.

Pour l'ensemble des salariés (71 %), on a donc :

— 43 % dans le secteur privé,
— 28 % dans le secteur public.

Le troisième groupe est celui des travailleurs indépendants, soit 29 % des cas.

Rappelons ici, car le fait concerne les hommes presque exclusivement, que le rapport entre le secteur privé et le secteur public est faussé par l'absence des fonctionnaires métropolitains.

Pour donner un aperçu général de la question, nous pouvons regrouper les hommes et les femmes dans le cadre des trois catégories précédentes :

Les emplois « d'exécution » concernent 65 % des cas dont :

— 45 % dans le secteur privé.
— 20 % dans le secteur public.

Les emplois à « responsabilités » concernent 14 % des cas dont

— 2,5 % dans le secteur privé,
— 11,5 % dans le secteur public.

La totalité des emplois salariés concerne 79 % des cas dont

— 47,5 % dans le secteur privé,
— 31,5 % dans le secteur public.

Les travailleurs indépendants représentent 21 % des cas.

La distinction que nous avons faite entre les salariés ayant un emploi « d'exécution » et les salariés ayant un emploi à « responsabilités », ne porte pas seulement sur l'intérêt du travail en cause : elle est très fortement confirmée par les rémunérations afférentes. Voyons tout d'abord quelle est la répartition des interviewés en fonction de leurs revenus mensuels :

Sans revenu	28,5 %
Revenu inférieur ou égal à 300 f	13,5 %
Revenu compris entre 301 et 600 f	14 %
Entre 601 et 900 f	14,5 %
Entre 901 et 1 200 f	7,5 %
Entre 1 201 et 1 500 f	7 %
Entre 1 501 et 1 800 f	5 %
Entre 1 801 et 2 100 f	4,5 %
Entre 2 101 et 2 400 f	3 %
Revenu supérieur à 2 400 f	2,5 %

Sont inclus dans cette distribution ceux qui n'ont pas d'activité rémunératrice, mais touchent une retraite ou une pension, les femmes « au foyer » et les jeunes gens poursuivant leurs études. Les deux derniers cas constituent l'essentiel de la catégorie des sans revenu ; s'y ajoutent quelques rares personnes vivant des « économies » qu'elles ont pu faire au temps de l'or, et quelques cas de gens âgés ou handicapés, entièrement pris en charge par leur famille. La seconde catégorie, celle du revenu inférieur ou égal à 300 F par mois, regroupe ceux qui touchent la retraite minimale (allocation aux vieux travailleurs), mais aussi une large partie des femmes de ménage. Il convient ici d'examiner la répartition des interviewés exerçant une activité rémunératrice, en fonction du niveau de ladite rémunération. La distinction entre hommes et femmes s'impose à nouveau :

	Hommes	Femmes	Ensemble
Revenu inférieur ou égal à 300 f.	1 %	33 %	17 %
Compris entre 301 et 600 f.	10 %	22 %	16 %
Entre 601 et 900 f	30 %	13,5 %	21,5 %
Entre 901 et 1 200 f	16 %	5,5 %	10,5 %
Entre 1 201 et 1 500 f	10 %	13,5 %	12 %
Revenu supérieur à 1 500 f	33 %	12,5 %	23 %

On remarquera que 11 % des hommes ont un revenu inférieur ou égal à 600 F par mois, contre 55 % des femmes. La chute que l'on constate chez les femmes dans la catégorie des rémunérations comprises entre 901 et 1 200 f. par mois, s'explique par le fait que cette tranche de salaires correspond surtout aux O.S. et O.Q. des entreprises du secteur industriel, lesquelles sont axées sur des activités (bâtiment, travaux publics) qui n'utilisent guère le travail ouvrier féminin.

Rappelons par ailleurs que ces rémunérations ont été relevées en 1972.

Le questionnaire permet enfin de mettre en relief quelques éléments du niveau de vie. Ces éléments ont été examinés non pas au niveau des interviewés mais au niveau des foyers auxquels ils appartiennent.

Une première précision peut être donnée quant au type d'habitat :

— dans 65,5 % des cas, il s'agit de maisons individuelles,

— dans 6,5 % des cas, il s'agit de collectifs verticaux (type H.L.M.),
— dans 28 % des cas, il s'agit de collectifs horizontaux, lesquels correspondent à certaines cités récentes formées de séries de petites maisons mitoyennes, ou à certains passages déjà signalés du centre de la ville.

La répartition des habitations en fonction du confort qu'on y trouve, est la suivante :

Électricité	
Présence d'un équipement	85 %
Absence d'équipement	15 %
Eau	
Courante, individuelle, à l'intérieur du logement	70 %
à l'extérieur —	11 %
Puits	11 %
Point d'eau collectif à proximité	5,5 %
Fontaine municipale	2,5 %
W.C.	
Individuels, intérieurs, à évacuation automatique	54 %
Collectifs, à évacuation automatique	5 %
Individuels, sans évacuation automatique (tinettes ou latrines, généralement extérieurs)	30 %
Collectifs, sans évacuation automatique	11 %
Douches	
Individuelles, intérieures	60 %
— extérieures	3,5 %
Collectives	5,5 %
Sans	31 %

Voyons maintenant le statut de l'interviewé ou de la personne chez laquelle il habite, quant au logement :

44,5 % sont pleinement propriétaires,
7 % sont propriétaires de la maison, mais louent le terrain sur lequel celle-ci est construite (il s'agit le plus souvent d'un édifice rudimentaire, mais parfois en « dur »),
43 % sont locataires,
5,5 % bénéficient d'un logement gratuit (de fonction, prêté par un parent ou un ami, ou parfois trop insalubre pour être louable).

Parmi les propriétaires de leur logement :

10 % l'ont acheté tel quel ou hérité,
9,5 % l'ont fait construire par une entreprise spécialisée,
32 % l'ont construit par leurs propres moyens.

Parmi les locataires :

12 % payent un loyer mensuel inférieur ou égal à 100 F,
25 % payent entre 101 et 300 F,
5 % payent entre 301 et 500 F,
1 % payent plus de 500 F (maximum 700 F).

La location du terrain pour les propriétaires du seul logement, ne dépasse jamais 100 F par mois (c'est généralement 10 à 30 F).
Par ailleurs, dans 7 % des cas, les interviewés ou les personnes chez qui ils vivent sont propriétaires d'une « maison de campagne ».
Nous terminerons cette description par quelques éléments d'information sur les principaux biens de consommation dont disposent nos 275 foyers :

L'automobile est présente dans..... 31 % des cas
— 29 % des foyers en ont une
— 2 % en ont deux.
Le vélomoteur est présent dans..... 44 % des cas
— 37 % des foyers en ont un,
— 7 % en ont deux ou plus
La bicyclette est présente dans..... 33 % des cas
— 28 % des foyers en ont une,
— 5 % en ont deux ou plus.
80 % des foyers disposent d'un poste de radio,
44 % d'un tourne-disque,
42 % d'un poste de télévision,
87 % d'une cuisinière à gaz,
67 % d'un réfrigérateur,
31 % d'une machine à laver le linge,
29 % d'une machine à coudre mécanique,
16 % d'une machine à coudre électrique,
3 % d'un congélateur.

Bien qu'elles n'aient pratiquement pas été commentées en cours de présentation, les données qui précèdent ne feront pas ici l'objet d'une tentative d'analyse directe. Nous avons dit plus haut le rôle que nous leur réservions : celui d'encadrement de l'étude des entretiens. Chaque questionnaire vient en effet compléter un entretien dont il convient à présent de dire quelques mots. Il s'agit d'un entretien semi-directif, construit autour de deux grands thèmes : le travail et les « loisirs » (au sens très large). Après un point de départ très général, de type non-directif (par exemple : « Pouvez-vous me parler de votre travail ? »), quelques interventions, aussi rares que possible, visaient à une approche de la quotidienneté des interviewés, de leurs principaux centres d'intérêt ou de répulsion...

Il y aurait évidemment une critique essentielle à faire au choix de ce genre d'entretien : l'absence d'une justification précise de la démarche faite auprès des gens — nous voulons parler d'une justification de nature à ce que ces derniers se sentent directement et immédiatement concernés —, et par voie de conséquence, l'absence d'une réelle motivation à répondre de leur part. L'idée d'une recherche menée pour mieux comprendre une Guyane jusqu'alors méconnue a néanmoins pu susciter une coopération suffisante pour nous fournir les éléments d'une analyse qualitative, et nous permettre une approche du phénomène que nos précédentes études rurales nous avaient désigné comme central, celui de l'assimilation.

L'instabilité des entreprises et des travailleurs

En tant que phénomène imposé dont nous cherchions le vécu créole à travers l'étude de la population rurale ou récemment émigrée en ville, la situation

départementale a été présentée dans ses aspects principaux. Son déploiement dans le cadre urbain engendre toutefois des phénomènes plus spécifiques. Ces phénomènes sont eux-mêmes inscrits dans le contexte de la crise que nous a livrée l'analyse historique. L'ensemble constitue la trame sur laquelle vient se greffer la question de l'assimilation, et dont il faut maintenant préciser les éléments.

Rappelons tout d'abord le non-dépassement de la crise économique. Il est vrai que Cayenne est le lieu de Guyane où l'on trouve le plus de possibilités d'emploi. Ces possibilités, quelles sont-elles ? C'est évidemment à ce niveau, celui de chef-lieu de département, que joue au maximum la pléthore du secteur public. Nous avons vu que près de 30 % des travailleurs répertoriés par notre enquête sont directement employés par les pouvoirs publics (État et Commune), ce qui correspond à 37 % des travailleurs salariés — et quand on sait que près des deux tiers des travailleurs indépendants ne vivent en fait que de « jobs » aléatoires qui les placent fréquemment dans des conditions proches de celles du chômage, on voit que le second pourcentage est finalement plus significatif que le premier. —

Le secteur public se caractérise par la stabilité de ses emplois. Celle-ci entraîne une stabilité relative des salariés concernés : parmi ceux qui « entrent dans l'Administration », nombreux sont ceux qui y poursuivent leur vie professionnelle. Souvent, cette stabilité succède à une période d'instabilité : après avoir occupé plusieurs emplois, dans des branches parfois très diverses, on se fixe dans un poste administratif. Cette stabilité traduit-elle un besoin de sécurité ? On ne saurait pour les cas considérés affirmer le contraire, mais un autre facteur semble prédominer. Un homme de 52 ans, actuellement agent de travaux au service de l'équipement, nous dit :

> « J'ai commencé à travailler à 15 ans. J'avais pas de métier, j'ai trouvé qu'une place de manœuvre (...)
> Après, je suis devenu commis de magasin ; pas longtemps, car j'ai trouvé un peu mieux : une place de pointeur. Mais c'était pas encore ça, alors je me suis décidé à passer un examen pour entrer dans l'Administration.
> J'ai débuté comme compagnon mécanicien au parc des Ponts et Chaussées. A ce moment là, j'avais 25 ans. Depuis, j'ai pas quitté. C'était pas mon intérêt : je pouvais avoir de l'avancement. J'avais appris la mécanique sur le tas, mais je commençais à être spécialiste. Alors assez vite, on m'a envoyé comme chef d'atelier à Kourou. Après, ça a été chef d'exploitation sur le bac, et maintenant, je suis à nouveau au parc de Cayenne : je travaille en atelier, à réparer les matériels lourds, et j'ai deux ouvriers sous mes ordres (...)
> Depuis mes débuts comme compagnon, j'ai monté les échelons : je suis agent de travaux au 5e échelon, à présent (...) »

Ainsi ne se fixe-t-on pas dans n'importe quel poste : il faut qu'on y trouve son « intérêt », qu'on puisse « avoir de l'avancement », qu'on parvienne à « monter les échelons ». C'est bien l'idée de promotion qui ici prédomine. Cette idée est centrale : nous l'avons vu apparaître à propos des émigrés ruraux, nous la verrons resurgir plus loin, car elle est au cœur de la question de l'assimilation. Contentons-nous dans l'immédiat de la signaler, en notant qu'elle peut être facteur de stabilisation.

Ce qui vient d'être dit du secteur public mérite quelques restrictions.

Sans parler du problème des postes simplement contractuels, et non objet de titularisation, il faut préciser que la règle de la stabilité des emplois n'y est pas absolue. Le fait vaut en particulier pour les organismes para-publics. Certains d'entre eux ont une existence fluctuante, voire temporaire. Le Bureau Minier que nous avons longuement décrit, en est l'exemple le plus marqué. Le problème est lié aux fluctuations de la conjoncture et de l'action gouvernementale. On connaît la succession des projets de développement... Si elles se répercutent au niveau des organismes para-publics, ces fluctuations concernent a fortiori les entreprises privées dont chacune des tentatives gouvernementales vise à favoriser l'implantation. L'extrême instabilité des entreprises privées est l'indice le plus révélateur de la crise économique guyanaise, et ce, jusque dans son aspect le plus spécifique, à savoir le camouflage que lui assurent les relances périodiques. Car on le sait, si les entreprises se défont dès l'instant où la rentabilité doit suppléer aux subventions, d'autres viennent les remplacer, sur des bases identiques, mais dans un autre secteur soudain promu au rang d'atout maître du futur décollage économique...

Il est toutefois un domaine d'importance qui échappe à ce schéma dans la mesure où il est le point d'ancrage de la politique de prestige et de ce fait survit à chaque changement d'orientation : c'est celui du bâtiment et des travaux publics. Les emplois n'y sont pas plus stables pour autant. Si les entreprises qui en relèvent travaillent essentiellement pour l'État ou la Commune, le volume des commandes qui les font vivre et partant des emplois qu'elles offrent, ce volume est loin d'être constant : s'il n'est jamais nul, il n'en oscille pas moins avec les crédits, les objectifs prioritaires du plan, etc... Par ailleurs, ce domaine qui comporte quelques entreprises moyennes, lesquelles se maintiennent en faisant alterner embauchage et licenciement, voit également sans cesse fleurir — pour des raisons et dans des conditions que nous analyserons ultérieurement — de petites entreprises strictement locales, trop fragiles pour durer, mais néanmoins elles aussi toujours remplacées.

Reste le domaine du commerce et des transports : le marasme des secteurs productifs lui assure une indéniable prospérité qui n'est pas sans répercussion au niveau des emplois. Ce domaine qu'envahit une multitude de très petites entreprises, individuelles ou familiales, ne concerne cependant qu'environ 13 % des travailleurs salariés. Dans certaines grosses maisons d'import-export, les emplois sont assez stables, mais la manutention constituant souvent l'essentiel du travail, les possibilités de promotion y sont faibles. Mention spéciale doit être faite des dockers dont le nombre est relativement important, et dont les conditions de travail sont très particulières. Deux grandes sociétés — la Compagnie Générale Transatlantique et la Société Générale de Transports Maritimes se partagent le trafic desservant la Guyane, c'est-à-dire essentiellement le port de Cayenne. Pendant longtemps, chacune d'elles a eu son propre bureau à Cayenne. Ces deux bureaux ont ensuite fusionner pour former la Société Maritime et Industrielle de Guyane, laquelle ajoute quelques activités de chalandage et de remorquage à la représentation desdites compagnies, représentation qui demeure néanmoins sa fonction principale. Ces deux compagnies ayant la quasi-exclusivité de fait du trafic métropole-Guyane (via les Antilles), la SOMARIG est l'employeur privilégié des dockers de Cayenne. L'une des personnes interviewées nous explique les conditions de travail d'un docker. Il se trouve que c'est une femme, laquelle, précisons-le, représente une parfaite

exception quant à sa profession et son mode de vie, en regard des autres femmes, ce qui n'enlève rien à l'intérêt de sa description :

> « Quand arrive un bateau, les délégués des syndicats vont porter leurs listes au chef d'équipe de la SOMARIG. Mais vu le nombre de dockers que présentent les syndicats, souvent le bateau ne peut pas tous les employer. Il y en a qui sont reportés en tête de liste pour le prochain bateau. Voilà pourquoi on n'arrive pas à trouver des journées à chaque bateau qu'arrive. Il faut compter qu'un docker ne fait que deux bateaux par mois.
> Mais dans mon cas, c'est un peu mieux : il n'y a pas beaucoup de femmes pour faire le nettoyage de la cale, alors j'arrive souvent à faire trois bateaux par mois ; mais pas toujours (...)
> Il y a trois syndicats : C.F.D.T., C.G.T. et U.T.G. [1] On donne à chacun une cale sur le bateau. Ça fait trop de syndicats, mais quand même, heureusement que c'est les délégués qui tiennent les listes : la répartition est plus juste qu'avant. Avant, c'était le chef d'équipe de la SOMARIG qui faisait la liste, et y'en avait qu'étaient embauchés pour tout le mois, et d'autres pas du tout (...)
> Quand il y a un bateau, on commence le *matin* à 6 h, pour arrêter à 14 h, et l'après-midi, on reprend à 16 h 30 pour 20 h. La journée de travail, c'est 8 heures, alors on fait le reste en heures supplémentaires. Le dimanche, on ne travaille pas, à moins qu'il y a un bateau qui veut partir très vite : alors à ce moment, c'est 6 h-14 h, et la journée est comptée double (...)
> Moi, *en moyenne*, je fais 50 francs par journée. Il faut compter qu'un bateau reste au moins 5 ou 6 jours à quai, alors les bons mois, je peux faire jusqu'à 900 francs. Autrement, c'est seulement deux bateaux. Mais quand même, c'est toujours mieux que bonniche ! (...) »

La manière dont le travail est réparti entre les dockers, beaucoup trop nombreux pour pouvoir tous « trouver des journées à chaque bateau », reflète assez bien certaines caractéristiques de la situation de l'emploi en Guyane. Il ne s'agit là en fait que d'un partage de la pénurie. Sans doute l'activité portuaire est-elle importante en regard de la faiblesse économique et démographique du pays. Plus importante encore est la demande d'emploi qui, précisément faute de pouvoir trouver réponse ailleurs, se dirige vers elle. Le sous-emploi est endémique. Ici, alors même qu'on est dans l'un des rares secteurs prospères de l'activité guyanaise, il prend la forme d'un chômage partiel. Ailleurs, c'est le chômage temporaire qui prévaut. Comme la crise est camouflée par des relances successives, ce chômage ne dépasse jamais le seuil critique — au moins est-ce vrai jusqu'en 1972 ; depuis, la situation s'est peut-être aggravée, mais certainement veille-t-on à ce qu'elle reste maîtrisable —. Il n'enpêche que sous l'une ou l'autre forme, le chômage fait partie intégrante de la vie de bon nombre de travailleurs cayennais, et ce, depuis fort longtemps.

S'il est un produit de la crise économique, le chômage temporaire — c'est le plus courant — s'inscrit aussi dans un autre contexte, celui de l'instabilité des travailleurs. Il est évident que celle-ci est largement favorisée par la précarité dont sont affectés la plupart des emplois du secteur privé ; mais ce serait simplifier singulièrement la question que de ne voir entre les deux qu'un seul rapport

(1) *Union des Travailleurs Guyanais : syndicat autonome, proche de la C.G.T.*

de cause à effet. Pour montrer que cette question ne saurait être enfermée dans les limites du domaine strictement économique, citons un cas extrême :

> « Je n'aime pas rester toujours au même endroit, à faire toujours le même travail. J'aime changer : ça me donne plus de liberté... »

Ce qui est en cause ici est moins la monotonie du travail que la contrainte subie par le travailleur salarié. Être « sous les ordres d'un chef », avoir « des horaires fixes », ne pas pouvoir « manquer une journée sans avoir des histoires », telles sont les contraintes auxquelles notre homme essaie d'échapper, sans y parvenir, par des changements répétés. Nous avons dit que c'était là un cas extrême. Son intérêt est de mettre en relief le problème du rapport au travail salarié, un problème qui est souvent présent, mais rarement posé avec autant de netteté. A cet égard, deux attitudes prédominent. La première concerne ceux qui vivent très consciemment le travail salarié comme trop contraignant. Pour y échapper, ils ne se contentent généralement pas de multiplier les changements de place ; ils choisissent plutôt la voie des « jobs ». Il est vrai que tous ne réussissent pas ; au moins essaient-ils. Mais dans ce choix, le problème du rapport au travail salarié tend souvent à être quelque peu voilé par l'intervention d'un autre facteur d'importance : « se mettre à son compte » est aussi et peut-être surtout un moyen de promotion. Nous analyserons plus loin cet autre facteur en termes de cheminement vers l'assimilation. Soulignons cependant dès maintenant la contradiction qu'on peut voir affleurer : compte tenu du poids que lui donne sa profondeur de champ historique, ce refus des contraintes du travail salarié peut-il entraîner vers l'assimilation à une société capitaliste où le travail salarié joue le rôle déterminant qu'on sait ? ... La seconde attitude se situe à l'opposé de celle-ci. Elle concerne les nombreux travailleurs dont la vie professionnelle est marquée par une grande instabilité, mais qui, loin de revendiquer cette instabilité comme volontaire, semblent au contraire s'y résigner. Une question dès lors se pose : cette résignation vise-t-elle l'instabilité subie comme un mal imposé, ou vécue comme un moindre mal ? Nous ne pouvons répondre de manière satisfaisante à cette question, sans montrer d'abord ses diverses articulations.

En réalité, l'instabilité des travailleurs est l'un de ces phénomènes à multiples facettes, dont aucune analyse linéaire n'est capable de rendre compte. L'exposé n'en est évidemment pas simplifié : il implique des ruptures, des anticipations, des retours en arrière. Après avoir examiné l'aspect économique du phénomène, après avoir posé la question de sa dimension idéologique, essayons de passer à une présentation plus globale. Nous commencerons par une précision numérique qui en indique l'ampleur. Près des deux tiers des travailleurs touchés par notre enquête, relèvent de cette instabilité dont une étude de cas concrets nous montrera plus loin le contenu. Les hommes sont un peu plus concernés que les femmes. Ce n'est cependant pas à ce niveau qu'interviennent les différenciations essentielles : l'immigration est à ce propos beaucoup plus centrale [1]. On peut en effet constater que c'est parmi les gens originaires de Sainte-Lucie que l'on trouve les cas les plus nombreux de grande instabilité ; à l'inverse, c'est parmi les Cayennais bien implantés que l'on trouve les cas les plus nombreux

(1) *Nous reviendrons de toute façon sur la question du travail des femmes et de ses particularités. Mais vis-à-vis de ce problème, c'est l'immigration qui introduit la différence entre hommes et femmes, en raison de la place qu'y occupent les émigrés de Sainte-Lucie, lesquels sont en majorité des hommes.*

de stabilité. Les Antillais français quant à eux sont partagés, et il en va de même des Guyanais originaires du milieu rural. Abordons plus concrètement la question, à partir d'une étude des cas les plus révélateurs.

> D. a 56 ans. Il est né à Sainte-Lucie où il a vécu jusqu'à l'âge de 30 ans. Son père était cultivateur pêcheur ; sa mère aidait au travail des champs. Lui-même n'a presque jamais fréquenté l'école : très tôt il s'est occupé à la maison, et dès qu'il a été assez fort, il est allé travailler avec son père. A 16 ans, il était devenu un cultivateur à part entière. Il l'est resté jusqu'à ce qu'il décide d'émigrer en Guyane. Il y pensait depuis un moment : il avait entendu parler de l'or. C'est donc pour l'or qu'il est venu.
> Il était déjà un peu tard : les meilleurs placers étaient épuisés depuis longtemps. D. s'est néanmoins fait orpailleur durant quelques années, sans trouver grand chose : à peine de quoi vivre. Alors, il est redescendu sur le littoral où il a pu se faire embaucher comme abatteur dans une entreprise forestière. Mais les conditions ne lui convenaient pas, et il a décidé de venir à Cayenne.
> Là, il a occupé diverses places de manœuvre. La dernière ne lui déplaisait pas trop : il ne gagnait pas beaucoup, mais le travail s'effectuait « en famille ». Il a conservé cette même place durant 6 ans, jusqu'à ce que le patron le licencie pour « compression de personnel ». Il pensait être réembauché dès que l'affaire reprendrait : on le lui avait laissé entendre. Mais il a eu la désagréable surprise de voir que d'autres, des émigrés Haïtiens, étaient préférés à l'ancienne équipe. « Je ne sais pas pourquoi », dit-il, « Je ne sais pas ce que le syndicat va faire ».
> En attendant, D. est au chômage. Il lui est déjà arrivé d'être ainsi sans travail fixe, mais cette fois, cela dure depuis plusieurs mois. Pour survivre, il fait « des jobs un peu partout », c'est-à-dire qu'il travaille comme manœuvre, à la tâche ou à la journée, selon la demande des particuliers qui ont un petit travail à faire exécuter. Récemment on lui a proposé une place d'abatteur. Renseignements pris, il a estimé que « les conditions n'étaient pas acceptables », et il a refusé. Il préfère continuer à vivoter de « jobs ».

Cet exemple sera analysé un peu plus loin, mais quelques remarques peuvent déjà être faites. Avant de venir en Guyane, cet homme a gardé pendant 15 ans le même métier d'agriculteur. Son instabilité semble donc entièrement inscrite dans le contexte défini par la situation guyanaise. Néanmoins, elle n'est pas seulement subie par notre émigré : elle traduit parfois son refus de travailler dans des conditions qui ne lui conviennent pas. Nous aurons à reparler des problèmes que soulève cette attitude. Notons simplement qu'elle est ici le fait d'un homme par ailleurs complètement désarmé. Un second exemple complètera celui-ci :

> G. à 63 ans. Lui aussi est né à Sainte-Lucie, mais il n'y a passé que son enfance. Il ne sait pas qui est son père. Sa mère et son beau-père l'ont emmené en Guyane quand il avait 14 ans. Ils abandonnaient l'agriculture pour venir chercher de l'or. G. avait appris à lire et à écrire en anglais. Ses parents lui ont fait continuer l'école en Guyane où il a pu apprendre à parler, lire et écrire un peu le français. Il raconte ainsi sa vie professionnelle :
> « Le premier métier que j'ai fait, c'est orpailleur. Chaque début de semaine, je sortais de Cayenne pour aller dans les bois. Je travaillais avec un petit groupe. A la fin de la semaine, je redescendais vendre l'or qu'on avait trouvé, pour le commerçant qui me donnait la marchandise à remonter en échange (...) Ça rapportait bien, mais ça n'a pas continué. (...)

> Après, je me suis mis à fabriquer des canots. C'était toujours en forêt. J'allais couper des grosses pièces de bois, et je faisais des canots : il en fallait des comme ça pour traverser les rivières. Pour chaque canot, je prenais un mois. C'était un travail assez fatiguant. (...)
> Par la suite, j'ai préféré faire du commerce. C'était à Cayenne même. Je vendais des produits alimentaires. J'avais une bonne clientèle. Mais il y a eu la guerre, et on n'était plus approvisionné : j'ai été obligé de laisser tomber.
> C'est à ce moment que j'ai fait de la charpente. De ce temps, les maisons étaient surtout en bois, et pas compliquées comme maintenant : j'arrivais à faire du bon travail. J'ai pas pu continuer : y avait plus assez de demandes comme j'avais l'habitude. (...) Après ça je me suis décidé à rentrer manœuvre : bien obligé ! J'ai fait plusieurs endroits : (...) A présent, je suis à la Commune. Je fais un peu de tout (...) Il y a un chef d'équipe qui nous dit ce qu'on doit faire. Je n'aime pas travailler comme ça ! Je tiens, parce que bientôt j'aurai ma retraite. (...) »

Précisons que cet homme a obtenu la naturalisation française. C'est une différence d'importance par rapport au premier cas. Il en est d'autres : son niveau minimal d'instruction primaire, sa relative maîtrise de la langue française, alors que l'autre est illettré, et ne parle que le créole. De par ces caractéristiques et leurs conséquences, ce second exemple est moins représentatif que le premier, mais il l'éclaire.

Comparons de plus près les deux cas. En dehors de l'origine Sainte-Lucienne, un point commun : le choix de l'orpaillage comme première profession, après l'école pour l'un, à l'arrivée en Guyane pour l'autre. C'est avec les nécessités de la reconversion qu'intervient la divergence : l'un reste travailleur indépendant — plus indépendant même que lorsqu'il était orpailleur, car il était alors soumis à la « bricole » —, tandis que l'autre se dirige vers le travail salarié. Il est vrai que l'époque de la reconversion n'est pas exactement la même, ni par conséquent le contexte économique : au moment où il devient constructeur de canots, puis commerçant (en fait petit revendeur), G. vit les dernières années de la situation d'orpaillage que D., quant à lui, ne connaît que sur les placers. Mais cette divergence se poursuit, de sorte que c'est au moment où G. s'installe comme charpentier que D. devient manœuvre à Cayenne. Que signifie-t-elle ? Possédant quelques rudiments d'instruction primaire acquis en Guyane, et partant une certaine connaissance de la langue française, G. a la possibilité d'une intégration minimale que vient couronner la demande et l'obtention de la naturalisation. Commencée au temps de l'orpaillage, c'est-à-dire dans des conditions qui sans doute la favorisent, cette intégration continue dans le cadre de la situation départementale, avec le choix d'une démarche dont nous verrons le caractère spécifiquement guyanais, à savoir : être « à son compte », et par là même dans la voie de la promotion. La suite montre la fragilité de cette démarche : G. doit bientôt renoncer à son choix. Faute de formation, il ne peut s'adapter au changement technique et doit se résigner à devenir manœuvre. Employé par la Commune, ayant les droits d'un citoyen français, il n'est pas soumis à l'arbitraire que subissent trop souvent les autres travailleurs émigrés, mais son intégration n'a finalement pu s'effectuer qu'au niveau le plus bas. Il y a plus bas encore, et c'est le cas de D. qui, après être resté 6 ans dans une place où il ne gagnait (en 1972) que 600 francs par mois pour 8 heures de travail quotidien, se voit soudain réduit au chômage en raison d'un licenciement aux conditions

pour le moins douteuses. Contraint à vivre de menus « jobs » durant plusieurs mois, D. fait toutefois là une expérience qui va lui permettre de refuser des conditions de travail qu'il juge inacceptables, alors qu'elles ne sont guère pires que celles qu'il a connues auparavant. Le « job » est donc devenu pour lui un moyen d'échapper à l'obligation de franchir le seuil que désormais il se fixe quant à l'inacceptable : piètre moyen qui ne lui permet que de vivoter, mais seul moyen dont il puisse et sache disposer.

A travers ces deux cas et leur comparaison, apparaîssent les éléments à partir desquels se construit l'appartenance au groupe social le plus défavorisé, une appartenance qui concerne la plupart des Sainte-Luciens [1]. Ces derniers sont en effet le plus souvent affligés d'un quadruple handicap : être de nationalité étrangère, être originaire du milieu social le plus pauvre de Sainte-Lucie (agriculture), avoir un niveau d'instruction très faible, mal maîtriser la langue française. On ne sera pas étonné d'apprendre que, comme pour les travailleurs émigrés en métropole en regard des Français, les Sainte-Luciens occupent en Guyane les emplois que les Guyanais évitent dès qu'ils le peuvent — mais tous ne le peuvent pas, nous y reviendrons. Ainsi, alors qu'ils comptent pour environ 16 % de l'ensemble des travailleurs de Cayenne [2], ils représentent 40 % des manœuvres, ce statut étant par ailleurs celui de près des deux tiers des travailleurs sainte-luciens. La question ne doit toutefois pas être réduite à la vision purement statique que donnent ces constatations : elle est liée à un mouvement qui se déploie dans l'espace et dans le temps. Nous avons vu qu'à l'époque de l'or, les émigrés de Saint-Lucie ont remplacé sur les placers les Guyanais qui préféraient devenir colporteurs ou revendeurs. Avec la départementalisation, ils occupent une bonne partie des emplois les plus dévalorisés, mais d'autres sont à leurs côtés. Ces autres, qui sont-ils ? Ce sont essentiellement des Guyanais dont les parents sont soit des émigrés de Sainte-Lucie, soit des ruraux (eux-mêmes souvent nés de parents Sainte-Luciens), les uns et les autres ayant été forcés de se reconvertir à l'agriculture à la fin de l'époque de l'or ; ce sont donc des gens issus du milieu défavorisé formé par les « malchanceux » — victimes en fait — de la situation d'orpaillage. Ballotés d'un centre minier à un autre durant leur enfance ou contraints très jeunes à prendre leur part dans la reconversion à l'abattis, ils n'ont guère pu fréquenter l'école. Ils sont venus à Cayenne chercher du travail et donner à leurs enfants les possibilités scolaires qu'ils n'ont pas eues. Mais si l'on en croit les quelques exemples que livre l'enquête quant au sort de ces enfants devenus adultes, on s'aperçoit que la promotion est très lente : ouvriers spécialisés, ouvriers qualifiés aux premiers échelons, petits employés de bureau, petits artisans, telles sont les professions exercées, des professions dont les revenus dépassent rarement 1 000 francs par mois (1972).

En réalité, cette première couche socio-professionnelle qu'alimentent d'une part les émigrés de Sainte-Lucie, d'autre par les émigrés ruraux, d'origine sainte-lucienne ou guyanaise, produits par la décomposition de la tentative de recon-

---

(1) *Il faut ici mentionner le problème des Brésiliens. Il sera traité dans un paragraphe ultérieur pour le rôle qu'il joue dans l'ensemble du système. Précisons cependant que les Brésiliens sont pour la plupart des émigrés temporaires, souvent réduits au travail « noir » par une situation illégale. Notre enquête n'a pu investir le groupe trop mouvant qu'ils forment que par une petite investigation séparée.*

(2) *L'émigration sainte-lucienne étant majoritairement masculine, ces chiffres ne portent que sur le groupe des hommes.*

version à l'abattis après l'orpaillage, cette couche ne doit pas être réduite aux seuls manœuvres mais élargie aux O.S. et O.Q. dont les conditions de travail et les salaires sont très voisins [1]. Il faut alors y ajouter une large proportion des enfants des précédents émigrés ruraux, et certains Antillais français.

Nous n'avons pas encore parlé des émigrés martiniquais et guadeloupéens (les seconds sont moins nombreux que les premiers). Quelques-uns parmi eux ont cependant un itinéraire assez semblable à celui des émigrés sainte-luciens : agriculteurs, pêcheurs ou ouvriers agricoles avant leur départ, ils sont aujourd'hui manœuvres ou plus souvent O.S. et O.Q. à Cayenne, après avoir été orpailleurs pour les plus anciens. Mais à l'inverse des Sainte-Luciens, l'appartenance à la première couche socio-professionnelle que nous venons d'examiner ne concerne, même dans sa définition élargie, qu'une minorité d'entre eux (moins de 30 %). Le cas des Antillais français se rapproche en revanche davantage de celui des émigrés ruraux dont nous n'avons encore vu apparaître qu'une catégorie. Il y a en effet dans ces deux cas une plus grande diversité des origines sociales que dans le cas des Sainte-Luciens.

Pour les émigrés ruraux, cette diversité est liée à celle du mode de participation à la situation antérieure d'orpaillage. Si la plupart des colporteurs et petits revendeurs ont finalement été presque autant que les orpailleurs victimes du système orchestré par les gros négociants de Cayenne, les commerçants-détaillants installés dans les relais du littoral ont souvent su tirer profit, à leur échelle, de l'affairisme général. Au cours des deux dernières décennies du XIXe siècle, ces petites activités commerciales ont amené l'émergence d'une classe intermédiaire sans doute plus largement répandue à Cayenne [2], mais également présente dans les bourgades rurales desservant les principaux bassins miniers. Rappelons qu'au départ, ces commerçants se sont essentiellement recrutés parmi les premiers émigrés chinois. On sait que durant l'époque de l'or et singulièrement celle des grandes ruées, l'immigration a été avant tout masculine. Le fait vaut aussi pour ces premiers émigrés chinois qui, contrairement à leurs compatriotes plus récemment venus, se sont très rapidement fondus par métissage dans la population locale. A partir de 1918, quelques Libanais se sont adjoints à ce groupe dont le noyau est cependant resté majoritairement formé de Guyanais aux ascendances créoles et chinoises [3]. Constituée sur la base d'une position économique acquise par une insertion réussie dans le jeu de la relation orpailleur/négociant, cette classe intermédiaire s'est assez vite donné un autre moyen d'assurer son maintien : un certain niveau d'instruction. Le phénomène est évidemment très relatif, mais non moins important pour autant. Les enfants de commerçants n'ont pas connu les difficultés subies par les enfants d'orpailleurs, de colporteurs, ou même d'agriculteurs [4] quant à la scolarisation.

---

(1) *Le salaire moyen d'un manœuvre varie, en 1972, entre 600 et 700 francs par mois, celui d'un O.S. entre 700 et 900 francs par mois. Quant à l'appellation O.Q., elle recouvre des réalités très variées, mais ne se différencie guère de celle d'O.S. au niveau des premiers échelons ici considérés.*

(2) *Cayenne n'a pas seulement été la ville-relais des gros négociants ; elle desservait aussi les bassins de la Comté et de l'Orapu : elle voyait passer tous les immigrants, et nombre d'orpailleurs qui changeaient de bassin...*

(3) *Arrivant par familles et plus tardivement, les Libanais se sont peu métissés, mais ils ont très vite adopté le mode de vie créole, tandis que leurs enfants devenaient de véritables Guyanais.*

(4) *On a vu à propos d'Ouanary que la spécialisation dans une activité agricole intensifiée sans l'aide d'un changement technique, impliquait la participation des jeunes enfants au travail des champs.*

Ils ont pu fréquenter régulièrement l'école primaire ; quand ils n'étaient pas à Cayenne, ils y ont souvent été envoyés — cette pratique est ancienne — pour faire quelques années d'études secondaires, à moins qu'ils n'aient été poussés à apprendre un peu de comptabilité... Avec cette articulation de l'instruction à la position économique acquise par le mode de participation à l'affairisme, on touche en fait au processus constitutif de la bourgeoisie cayennaise dont la précédente classe intermédiaire est à l'origine. Mais cette question déborde notre présent propos : on ne peut la comprendre sans y investir le rapport aux Blancs et à la métropole, et c'est l'étude des voies de l'assimilation qui permettra de la mettre pleinement en relief. Ce que nous voulons pour l'instant signaler, c'est que grâce à son niveau relatif d'instruction, ladite classe intermédiaire a pu se reconvertir sans trop de dommages dans le cadre de la nouvelle situation départementale, et ceci est vrai aussi de ses derniers éléments ruraux que l'on retrouve aujourd'hui à Cayenne en tant qu'agents techniques du secteur privé ou plus souvent petits et moyens fonctionnaires.

La diversité des origines sociales des émigrés en provenace des Antilles françaises procède quant à elle de facteurs inscrits dans une évolution historique proprement antillaise que nous n'analyserons pas ici. Rappelons simplement la surpopulation de ces îles, leur statut de D.O.M., et la politique gouvernementale qui veut favoriser l'émigration des Antillais vers la Guyane sous-peuplée. Cette émigration prend alors deux chemins. L'un se situe dans la ligne de la ruée vers l'or : on vient tenter sa chance en Guyane, ce qui actuellement se ramène de plus en plus à chercher un emploi que l'on ne trouve pas aux Antilles, mais peut déboucher sur le travail indépendant pour qui a eu la possibilité d'apprendre un métier. L'autre se situe dans le canal administratif : on a fait des études pour entrer dans la fonction publique, et l'on se fait affecter en Guyane dans l'espoir d'un avancement plus rapide. Ce canal, on s'en doute, n'est guère accessible aux gens originaires des milieux les plus pauvres ; il concerne l'équivalent antillais de la classe intermédiaire que nous avons plus haut définie, une classe où, précisons-le, les Guyanais restent majoritaires, mais dont les Antillais français, contrairement aux Sainte-Luciens, ne sont pas absents.

S'il est assez facile de définir rapidement le mode de recrutement du groupe des manœuvres, O.S. et assimilés d'une part, du groupe des agents techniques, petits et moyens fonctionnaires d'autre part, il n'en va pas de même des travailleurs indépendants. Ces derniers ne constituent pas un groupe homogène, tant s'en faut. En présentant les résultats statistiques de notre enquête, nous avons pris soin de distinguer entre commerçants, entrepreneurs, et personnes exerçant une petite activité artisanale ou commerciale. Sans parler de la minorité blanche qui détient, en tant que propriétaire ou en tant que gestionnaire, les entreprises industrielles et commerciales de quelque envergure, on peut aisément concevoir la marge qui sépare tel entrepreneur de transport possédant plusieurs camions et employant 5 ou 6 salariés permanents, de tel mécanicien qui ne possède que quelques outils et vit de menus « jobs » successifs. Il est cependant des cas plus ambigus comme celui de cet artisan menuisier qui a monté un petit atelier rudimentaire à côté de sa maison et embauche de temps en temps un ou deux ouvriers pour honorer une commande un peu plus importante que d'habitude, mais qui peut aussi rester des mois sans avoir matière à travailler lui-même, seul, à temps plein. Si l'on peut différencier deux catégories de travailleurs indépendants — ceux qui ne font que vendre le produit de leur propre

travail, et ceux qui emploient de la main-d'œuvre —, ce doit donc être en soulignant la continuité qui existe de l'une à l'autre, car c'est cette continuité qui sert de support matériel à la fonction que le travail indépendant occupe, nous le verrons, dans le système. Ce qu'il faut ici savoir, c'est qu'une bonne partie — environ la moitié — des travailleurs indépendants de Cayenne se recrute parmi des gens originaires des milieux socio-économiques les plus pauvres. Ce sont des enfants de manœuvres, de femmes de ménage, d'orpailleurs, d'agriculteurs... Ils sont soit nés à Cayenne, mais généralement de parents émigrés, soit émigrés eux-mêmes, des communes rurales surtout, mais également des Antilles françaises et anglaises (1). Quant à l'autre moitié, elle se recrute parmi les enfants de commerçants, d'artisans-entrepreneurs, de petits fonctionnaires... dans une population le plus souvent implantée à Cayenne depuis au moins deux générations.

On se sera pas étonné de constater que le premier type de recrutement produit essentiellement les travailleurs qui n'exercent que de petites activités artisanales ou commerciales, selon le principe que nous désignons par le vocable de « jobs », tandis qu'inversement le second type de recrutement produit essentiellement les entrepreneurs et commerçants qui emploient de la main-d'œuvre permanente, c'est-à-dire ceux dont les affaires sont, sinon très prospères, du moins viables, selon les normes du système de la libre entreprise. Toutefois, la coïncidence n'est pas parfaite, et là réside, en corrélation avec le précédent phénomène de continuité, la source de la conception du travail indépendant comme moyen de mobilité sociale. Qu'importe dès lors le fait que celui qui s'est « mis à son compte » soit bien souvent réduit à n'effectuer que de menus « jobs » et que son niveau de vie ne soit guère plus enviable, sinon pire parfois, que celui du manœuvre, s'il a l'espoir de réussir à l'instar d'untel qui a prouvé que c'était possible. Il oubliera tous ceux qui ont tenté la même démarche et qui ont échoué. Ils sont pourtant nombreux. Nous avons vu le cas de cet émigré saintelucien qui, après avoir été successivement orpailleur, constructeur de canots, revendeur et charpentier, s'est vu contraint à devenir manœuvre, et s'y est peu à peu résigné dans l'attente d'une retraite dont l'heure approchait. Il en est d'autres qui font apparaître que l'itinéraire le plus courant de ceux qui n'ont pour s'installer à leur compte d'autre moteur que leur propre volonté, est de le faire dans une spécialité apprise au cours d'une précédente période de travail salarié : ayant acquis une parfaite connaissance de la technique considérée, ils pensent pouvoir monter à leur tour leur affaire personnelle ; mais ce qu'ils ignorent, c'est que leur tentative va venir s'inscrire dans un jeu politico-économique dont ils ne pourront maîtriser les règles, et lorsque l'échec sera évident, ils ne sauront généralement pas en tirer la véritable leçon. Un maçon de 43 ans nous explique :

> « J'ai commencé à travailler à 15 ans. J'ai changé plusieurs fois de maison, mais depuis quand j'avais 20 ans, c'était toujours dans la maçonnerie. J'ai d'abord été manœuvre, et après je suis

(1) *Il faudrait y ajouter les émigrés chinois qui se spécialisent dans le commerce d'épicerie. Mais leur position n'est pas exactement la même. S'ils ont des origines semblables — leurs parents sont presque tous des paysans pauvres de Canton, ils bénéficient à leur arrivée en Guyane des structures de solidarité progressivement mises en place par les immigrants chinois qui ont ainsi fini par constituer une petite colonie.*

> passé ouvrier-maçon. Je connaissais bien mon métier quand je me suis mis à mon compte. Mais ça n'a pas marché : c'était pas le bon moment, il n'y avait pas assez de travail.
> Actuellement, les temps sont durs pour la maçonnerie. Alors, je fais un peu le manœuvre en boulangerie. Les horaires sont pénibles : je prends à 2 h du matin ; et le salaire, c'est un peu petit. Mais je m'en contente, parce que c'est un travail temporaire : du jour où il y aura du boulot dans mon métier, je quitte pour reprendre maçon à mon compte. (...) »

Comme il y a toujours un grand projet en cours, on peut toujours croire qu'il y aura bientôt à nouveau du travail dans son métier...

On est donc ramené à la dimension idéologique de la question du passage au travail indépendant. Cette question sera analysée plus loin, dans son articulation avec la politique gouvernementale et le processus d'assimilation, mais il était nécessaire de la présenter et d'en laisser entrevoir l'importance quant au fonctionnement des rouages de la situation départementale, pour éclairer les frontières entre lesquelles évolue la majorité des travailleurs de Cayenne, et partant cerner le contexte dans lequel doit être replacé le problème de l'instabilité de cette majorité de travailleurs. La mobilité sociale en Guyane est un mythe, mais un mythe auquel beaucoup croient : ceux qui essaient de s'installer à leur compte, ceux qui changent d'entreprise dans l'espoir d'améliorer leur situation, un espoir que fait renaître chaque relance qui désigne tel nouveau secteur comme base du futur décollage économique. Un homme qui vient de quitter un emploi de manœuvre chez un petit entrepreneur pour se faire embaucher comme manœuvre par la société ALCOA, dans le cadre des prémices à l'installation de cette société pour l'exploitation de la bauxite guyanaise, nous dit :

> « Là où j'étais avant, j'étais manœuvre aussi. Mais les conditions n'étaient pas bonnes. Maintenant les conditions, c'est pas encore ça. Seulement je pense que quand la bauxite va démarrer vraiment, je pourrai améliorer. (...) »

Rappelons que la société ALCOA a finalement renoncé à s'implanter en Guyane. Cet homme aura par conséquent dû se résigner à chercher un autre emploi. Aura-t-il pour autant abandonné tout espoir d'améliorer son sort ? Rien n'est moins certain : peut-être aura-t-il cru que la conjoncture jusqu'alors n'était pas favorable, mais qu'avec le nouveau projet d'industrie de la pâte à papier, l'heure du développement allait nécessairement arriver, et avec elle l'heure de sa propre promotion ! Car ainsi se construit la résignation à l'instabilité : dans la contradiction d'une croyance au mythe de la mobilité sociale qu'alimentent les projets successifs d'un développement de la Guyane censé bien sûr être porteur de la promotion de chaque Guyanais, une croyance qui conduit à accepter en tant que provisoire, bien que perpétuellement reproduite, une condition que l'on entend par là même refuser, celle du travailleur salarié situé aux échelons les plus bas...

Les femmes et l'emploi

Dans cette étude du phénomène d'instabilité, bien qu'elle ait impliqué une première présentation de la stratification sociale à Cayenne, nous avons

volontairement laissé dans l'ombre le problème de la position des femmes. Cette exclusion momentanée et relative — car en fait nous avons tenu compte de ce problème qui ne s'inscrit pas en contradiction avec ce qui vient d'être dit — a été motivée par deux raisons : la forte proportion de femmes n'ayant pas d'activités rémunératrice (50 %), et la spécificité de la question du travail féminin.

Voyons tout d'abord les faits sur lesquels repose la première raison. Il s'agit évidemment du problème des femmes « au foyer », mais pas uniquement. Il faut en effet préalablement souligner que la proportion que constituent, dans le groupe des femmes, les jeunes filles poursuivant des études, est plus importante que celle que constituent, dans le groupe des hommes, les jeunes gens dans le même cas (13 % contre 6 %). Que signifie cette différence ? En exposant les résultats statistiques de notre enquête, nous avons signalé que les femmes sont dans leur ensemble relativement plus nombreuses que les hommes à avoir suivi un enseignement secondaire, et inversement moins nombreuses à avoir fait un apprentissage. La première différence est en partie la traduction de la seconde : pour les hommes, l'apprentissage s'effectue plus souvent « sur le tas », que dans un centre d'enseignement, ce qui se traduit par une entrée plus précoce dans la vie active, tandis que pour les femmes ce type d'apprentissage est rare, et ce, d'autant plus que les métiers sur lesquels il portait autrefois, ceux de la couture, ont disparu devant la concurrence de la confection métropolitaine. Mais la différence en cause est bien sûr aussi celle qu'introduit la spécificité de la question du travail féminin en général, et à Cayenne en particulier. Sans vouloir trop anticiper sur l'analyse qui va suivre, on peut déjà annoncer les éléments qui interviennent dans cette différence. C'est en premier lieu le fait que dans la gamme des emplois proposés aux Cayennais, une partie concerne des métiers traditionnellement réservés aux hommes — et tout comme ailleurs, il ne s'agit pas seulement des métiers exigeant de la force physique, mais également de leurs succédanés modernes, à savoir les métiers qui relèvent d'une certaine technicité dont les hommes ont accaparé l'apprentissage —. C'est en second lieu le fait que dans cette même gamme des emplois, les métiers réservés aux femmes (employées de maison, femmes de service, manutentionnaires dans certaines entreprises) sont aussi — et ce n'est pas un hasard — ceux qui font l'objet des rémunérations les plus basses, et excluent tout espoir de promotion interne. C'est en troisième lieu le fait que pour échapper à la précédente condition, les jeunes filles n'ont pas d'autre alternative que de retarder, autant que la situation de leurs parents le permet, leur entrée dans la vie professionnelle, pour essayer d'acquérir un certain niveau d'instruction grâce auquel — si elles y arrivent — elles pourront peut-être obtenir — mais peut être seulement — l'un des emplois de bureau qu'offrent le secteur privé et surtout l'Administration, et pour les plus favorisées, essayer d'acquérir les diplômes susceptibles de les faire accéder à une situation professionnelle digne de ce nom. C'est enfin le problème du chômage féminin, dans les caractéristiques que lui font prendre les facteurs qui viennent d'être mentionnés.

Cette série d'éléments n'est pas sans intervenir également sur la question des femmes « au foyer ». S'y ajoutent cependant d'autres éléments, et tout d'abord le nombre des enfants. Mais si ce nombre joue un rôle indéniable, il n'est pas aussi déterminant qu'on pourrait le croire a priori. Quelques chiffres éclaireront cette restriction. Les données de l'enquête montrent que restent « au foyer »

13 % des femmes qui n'ont pas d'enfant,
26 % des femmes qui ont un ou deux enfants,
29 % des femmes qui ont trois ou quatre enfants,
35 % des femmes qui ont cinq enfants ou davantage.

S'il y a bien une corrélation, celle-ci ne doit pas cacher l'envers du phénomène, à savoir que près des deux tiers des femmes qui ont au moins cinq enfants travaillent également à l'extérieur de leur foyer. Ce phénomène est évidemment lié aux ressources dont dispose le foyer, et il faut ici introduire le second élément que constitue le statut socio-professionnel du conjoint (légal ou non). Ce dernier n'appartient à la classe défavorisée des manœuvres, O.S. etc... que dans 36 % des cas, lesquels concernent tous des familles nombreuses ou très nombreuses. C'est donc dans les classes plus aisées — essentiellement dans la classe intermédiaire des petits employés du secteur privé ou de la fonction publique, des petits artisans et petits commerçants, les uns et les autres gagnant entre 1 000 et 2 000 francs par mois en 1972, et en moindre mesure dans la bourgeoisie — que se situent, dans la majorité des cas, les conjoints des femmes « au foyer ». Ce qui est intéressant à noter, c'est que si pour les foyers relevant de la bourgeoisie le nombre des enfants intervient encore dans le fait que la femme travaille ou non à l'extérieur, il n'en va plus de même pour ceux qui relèvent de la classe intermédiaire où les femmes au foyer se recrutent autant parmi celles qui n'ont pas d'enfant que parmi celles qui en ont beaucoup. Est ici en cause le modèle de promotion sur lequel nous reviendrons, celui d'une certaine européanisation du mode de vie, une européanisation que les bourgeois ont quant à eux les moyens d'affirmer tout autrement. Mais ce phénomène peut dès à présent être en partie éclairé par l'examen d'un troisième élément de la situation des femmes « au foyer », celui de leurs origines sociales et de leurs niveaux d'instruction, ces deux points étant étroitement liés. Les deux tiers des femmes « au foyer » répertoriées par notre enquête sont en effet originaires des milieux les plus pauvres de la fin de l'époque de l'or, et de la reconversion (orpailleurs, colporteurs, agriculteurs, manœuvres, femmes de ménage, guyanais et plus souvent immigrants) ; les autres sont issues de la classe intermédiaire telle qu'elle a été définie plus haut pour cette même époque, et exceptionnellement de la bourgeoisie. Les premières ont toutes un niveau d'instruction bas (quelques années d'études primaires) ; parmi les secondes, certaines en sont restées au même niveau que les précédentes, d'autres ont fait deux ou trois années d'apprentissage de couture « chez les Sœurs », plus rarement quelques années d'études secondaires. Si elles travaillaient, la plupart de ces femmes seraient par conséquent réduites à l'un de ces emplois particulièrement mal rémunérés et dévalorisés qui forment le domaine réservé aux femmes. D'ailleurs, elles ont souvent fait l'expérience préalable de ce genre d'emploi, telle cette femme de 44 ans, mariée et mère d'un enfant, qui nous dit :

> « J'ai été placé à l'orphelinat de Cayenne, chez les Sœurs, à 9 ans. Ma mère ne pouvait pas me garder : elle était dans les bois. (...) A l'orphelinat, j'ai un peu appris à lire et à écrire, mais je faisais surtout de la couture, de la cuisine, la lessive. J'y suis restée jusqu'à 18 ans.
> Après l'orphelinat, j'ai été ménagère chez des particuliers. Je gardais les enfants, je faisais un peu de tout. J'ai connu mon mari à 19 ans. C'est lui qui n'a pas voulu que je continue à travailler comme ça,

> quand il a trouvé ce travail de cuisinier à l'hôpital où il est depuis maintenant 22 ans. (...)
> Moi, j'ai pas regretté d'arrêter, car ce travail de ménagère, c'était vraiment la misère ! (...) »

Il est vrai que cette expérience préalable n'est pas toujours vécue de cette manière. Une femme de 32 ans fille d'agriculteurs guyanais, mariée à un agent technique aux P.T.T. et mère de six enfants explique :

> « Je n'ai pas de diplôme. Quand j'ai quitté mes parents pour venir chercher du travail à Cayenne, j'ai pu trouver que ménagère. Mais je suis bien tombée. C'était chez des gens très gentils, un couple d'Européens. Je leur faisais le ménage, la lessive, la cuisine. Je commençais à 8 h et j'arrêtais à 14 h. Ils me donnaient 180 francs par mois, et en plus j'avais droit à un repas. Pour l'époque (1958) c'étais vraiment bien : y en n'a pas beaucoup qui donnaient ça ! J'ai dû les laisser quand je me suis mariée : mon mari m'a dit qu'il ne voulait pas que je continue, qu'il gagnait suffisamment pour qu'on arrive à vivre sans aller faire le ménage chez les autres. Si c'était pas le mariage, j'aurais continué. Mais à présent, avec les enfants qui sont venus, c'est pas le moment. Et puis, ces gens sont partis (...) »

Consciente d'être « bien tombée » pour son premier et unique emploi, cette femme ne regrette finalement pas de ne pas travailler à l'extérieur, et en ce sens rejoint la majorité des femmes « au foyer » que nous avons vues. Le problème qu'il faut ici noter est celui de l'attitude du mari. Dans le premier cas cité, le mari semble refuser que sa femme subisse de mauvaises conditions de travail (« travailler comme ça ») ; dans le second cas, le mari semble refuser que sa femme ait un emploi dégradant (« aller faire le ménage chez les autres »). Chacun d'eux appartient à la classe intermédiaire et semble donc vouloir que sa femme y prenne pleinement sa place. Mais ne s'agit-il bien que de la promotion de chacune de ces femmes ? Un troisième exemple fera apparaître une autre dimension de cette promotion. C'est celui d'une femme de 38 ans, fille d'immigrants sainteluciens, mère de trois enfants et mariée depuis peu à un employé au port qui gagne 1 600 francs par mois. Elle nous dit :

> « Avant de me marier, j'étais femme de ménage. J'ai fait ça pendant longtemps : j'ai commencé dès l'âge de 15 ans. Le dernier endroit où j'étais, je travaillais de 8 h à 12 h pour 150 francs par mois. C'était pas beaucoup d'argent par rapport au travail que je faisais, mais je ne pouvais pas faire autrement : j'avais deux enfants à nourrir et à ce moment, j'avais pas de mari.
> Depuis que je suis mariée, je ne travaille plus. Mon mari me l'a interdit. Il dit qu'une femme doit s'occuper de son intérieur et pas aller travailler dehors (...) »

Mais cette femme qui ne saurait regretter un emploi où elle était mal payée, précise néanmoins un peu plus tard :

> « Dans le travail que je vous parlais, je touchais pas beaucoup, mais la dame était très gentille avec moi. Elle me donnait souvent de la nourriture à emporter. Si je l'ai quittée, c'est pas pour question de conditions, c'est à cause de mon mari qui ne voulait pas une femme qui travaille (...) »

On voit que la promotion de la femme par le passage du statut de femme de ménage à celui de femme « au foyer » est aussi — et dans le dernier cas, est surtout — un élément de la position sociale du mari. Un fait doit encore être relevé : dans les trois cas que nous venons de présenter, les couples sont mariés légalement, alors qu'en Guyane, on le sait, le mariage légal n'est pas une règle, mais seulement une forme d'union parmi d'autres. Cela n'est pas un hasard. En réalité, derrière les comportements en cause, se profile le modèle d'une certaine famille bourgeoise, modèle venu d'Europe où d'autres classes l'ont depuis longtemps repris à leur compte, modèle auquel la bourgeoisie cayennaise ne se réfère plus nécessairement, mais que les Guyanais de la classe intermédiaire découvrent depuis une vingtaine d'années.

Il ne faut cependant pas attribuer une importance exagérée à ce modèle : il ne concerne que la formation d'un pôle minoritaire de la tendance, quant à elle largement répandue, du repli de la famille nucléaire sur elle-même dans le cadre de l'accès à la consommation. Nous reviendrons sur cette question mais nous pouvons déjà en entrevoir certains aspects à travers la description d'une situation de la femme cayennaise plus fréquente que la précédente, celle qui relève de la double journée de travail. Nous prendrons tout d'abord le cas d'une femme de ménage âgée de 30 ans, et mère de 8 enfants dont 7 ont été reconnus par l'homme avec lequel elle vit en concubinage depuis 11 ans. Le plus jeune de ses enfants a 3 ans, l'aînée a 12 ans. Depuis l'âge de 15 ans, cette femme n'a jamais cessé de travailler en tant que « ménagère » : à Mana d'abord, où elle a été élevée, puis à Cayenne où elle est venue s'installer avec son « mari », et où elle a servi chez différentes personnes. Au moment où elle parle, elle cumule deux emplois : l'un dans un hôtel, l'autre à la préfecture. Son « mari » est manœuvre, et gagne 600 francs par mois. Elle nous explique les difficultés de sa vie quotidienne :

> « A l'hôtel, j'ai deux étages à m'occuper : ça fait 10 chambres. Je dois faire le ménage, et servir le petit déjeuner. Les horaires sont pas taxés : il faut faire le travail. A cause des enfants, je prends à 7 h 1/2 pour midi 1/2 : j'ai pas le temps de m'arrêter (...)
>
> J'ai rien à me plaindre du travail, sauf qu'y a pas d'aspirateur pour les moquettes, mais c'est surtout qu'on gagne trop peu : 370 francs par mois. Avec ça, pour élever les enfants, je suis obligée de faire un autre travail en plus : c'est à la Préfecture. J'y vais un après-midi sur deux, de 1 h à 6 h. Je gagne 170 francs (...). Quand je suis à la maison, c'est pas pour m'amuser : il y a les enfants et le ménage, la lessive, le repassage, la cuisine, tout ! Je paie une dame juste pour garder les petits quand je ne suis pas là. Autrement c'est moi qui fais tout. (...)
>
> En plus de ça, y a les papiers à remplir. J'ai fait une demande de bourse au C.E.S. pour ma fille : on m'a demandé un tas de papiers. C'est comme pour les impôts, pour les aides, faut un tas de papiers, et puis après ça, les aides, on les reçoit pas toujours ! Ah, ma vie est compliquée avec tous ces enfants là ! (...)
>
> J'ai pas de loisirs : je vais pas au bal, je vais pas au cinéma. Je reste chez moi, sauf le samedi où peut être je vais chez Maman. Même la télé, c'est surtout pour les enfants. Moi, je la regarde seulement un peu le samedi : les autres jours, je suis trop fatiguée, je vais me coucher. Mais je suis obligée de me fatiguer comme ça pour aider le papa il gagne presque moins que moi. Sinon, on pourrait pas vivre (...) »

On pourrait multiplier les exemples de double journée de travail, car c'est là le sort de la plupart des mères de famille travaillant à l'extérieur. Nous ne citerons qu'un second cas, mais choisi en sorte qu'ajouté au premier, il nous permette de mieux saisir les différentes dimensions de la question. Il s'agit d'une femme de 49 ans, agent de service à l'hôpital de Cayenne, ou si l'on préfère, fille de salle. Elle est d'origine martiniquaise. Son père était marin. Elle-même est née à Cayenne. Elle y a fait ses études primaires, puis un apprentissage de couture qui ne lui a pas servi à grand-chose. Elle a ensuite trouvé à travailler comme employée de commerce. Elle a fait ce métier durant quelque dix ans, après quoi elle est rentrée à l'hôpital. Elle est mariée depuis 15 ans, et mère de 9 enfants qui vivent tous sous son toit : 6 sont nés de ce mariage et sont encore à charge, les trois aînés travaillent. Son mari est chauffeur à la Préfecture. Elle ne sait pas combien il gagne exactement : il lui donne 1 200 francs chaque mois. Elle nous explique :

> « Je suis rentrée à l'hôpital en 1958, comme servante à la journée. J'ai été titularisée en 1965. Je suis arrivée au 4e échelon, et maintenant j'effectue un stage d'aide-soignante. C'est un droit qui a été donné aux anciens de l'hôpital qu'après un long séjour on pouvait préparer ce diplôme. On va bientôt passer l'examen. Si je réussis, je serais contente d'avoir fait ce stage, car ça me donnera de l'avancement. (...)
> Ce stage, ça fait un an que je l'ai commencé, et ça m'a donné beaucoup de travail au point de vue culture, études et tout. Quand je rentrais le soir, j'étais fatiguée. Mais à la maison, j'ai pas le temps de me reposer. Sitôt rentrée, je dois tout préparer : le manger, le linge à laver et à repasser. Il m'arrive parfois de me lever à 3 h du matin pour préparer le repas avant de prendre mon service à l'hôpital. (...)
> Avec les 6 enfants qui vont encore à l'école, ça fait beaucoup de travail, et le stage en plus, c'était vraiment fatiguant, mais ça, je regrette pas. (...) »

La comparaison des deux cas que nous venons d'exposer, fait apparaître d'importantes variations sur ce thème de la double journée de travail. Dans le premier cas, c'est la situation financière du foyer, en relation avec l'appartenance du mari à la classe des manœuvres, qui conduit la femme à travailler à l'extérieur, le nombre élevé des enfants l'amenant même à cumuler deux emplois. Encore faut-il préciser que paradoxalement, de par les conditions qui lui permettent ce cumul, à savoir le fait d'être payée à la tâche et non en fonction des heures de présence dans son emploi principal, cette femme est d'un certain point de vue presque favorisée en regard de la plupart des autres femmes de ménage dont généralement, nous le verrons un peu plus loin, les journées de travail à l'extérieur sont sans doute bien moins denses, mais pas tellement moins longues, et ce, avec un emploi unique apportant une rémunération nettement inférieure.

Le second cas présente des différences, mais aussi des points communs qu'il faut d'abord souligner. Bien qu'il y ait une importante marge entre les ressources des deux foyers (environ 1 500 pour l'un et 2 750 pour l'autre, allocations familiales comprises), le niveau de vie de chacun d'eux est, sur certains points, très comparable. Les deux familles habitent une cité nouvelle où elles louent des appartements assez vastes (F4 pour la première et F5 pour la deuxième) et dotés du confort moderne. Chacune possède les principaux biens

de consommation que l'on peut actuellement trouver dans une maison : poste de radio et téléviseur d'une part, cuisinière à gaz, réfrigérateur et machine à laver le linge d'autre part. La seconde possède en outre une automobile (3 cv) achetée neuve deux ans auparavant, ce qui lui permet d'aller à la plage en période de vacances. Mais pour le reste, c'est le même repli de la famille sur elle-même (à l'exclusion des grands enfants de l'aide-soignante, qui ont une vie personnelle), et pour les femmes, la même complète absence de loisirs.

La volonté d'accéder à un niveau minimal de consommation est sans doute déterminante dans la démarche de la première femme. Pour la seconde, le problème financier n'est plus aussi déterminant, ou plus exactement s'il l'est encore, c'est d'une autre manière. Car il n'est évidemment pas absent : l'avancement espéré doit se traduire par une augmentation de salaire à laquelle cette femme n'est certes pas indifférente (elle y fait allusion dans un passage qui n'a pas été cité), mais ce n'est pas un besoin impérieux d'argent qui lui fait suivre ce stage particulièrement éprouvant. Ce qui est visé, c'est une promotion à laquelle l'augmentation de salaire ne fera que concourir. Le problème est encore plus clair s'il est vu dans son évolution. C'est peu de temps après s'être mariée que cette femme est entrée à l'hôpital où sa carrière s'est donc déroulée parallèlement aux naissances successives de six enfants venus s'ajouter aux trois premiers. Si l'agrandissement de sa famille impliquait qu'elle continue a gagner de l'argent, un travail moins pénible que celui de fille de salle aurait peut-être pu suffire. Mais quand à Cayenne une femme a réussi à entrer dans l'Administration et surtout à y être titularisée, il n'est guère pensable qu'elle abandonne son poste, guère pensable non plus qu'elle laisse passer l'occasion d'accéder à un statut un peu plus élevé, quel que soit le surcroît de travail que cela puisse engendrer : les possibilités de carrière offertes aux femmes sont trop peu nombreuses et partant trop valorisées pour être négligées, même s'il ne s'agit que d'une carrière de fille de salle et d'aide-soignante.

Nous avons indiqué plus haut les grandes caractéristiques de la situation de l'emploi à laquelle sont confrontées les femmes de Cayenne : un domaine qui leur est réservé, celui des emplois sous-payés, et auquel elles ne peuvent échapper qu'à condition d'avoir pu poursuivre quelques études. Rares et étroites sont les brèches existant dans le jeu de cette alternative. Au niveau du travail salarié, il n'en est qu'une : celle des agents de service du secteur public dont relève précisément le cas qui vient d'être exposé, une brèche dont, d'après notre enquête, les bénéficiaires ne comptent que pour 7 % des femmes qui travaillent. Relevant également du secteur public, les autres possibilités de carrière offertes aux femmes impliquent une instruction poussée au-delà des classes d'enseignement primaire général, ce qui est presque exclusivement le fait de femmes originaires de la bourgeoisie ou de la classe intermédiaire [1]. Encore est-il nécessaire de distinguer entre les femmes qui n'ont effectué que deux ou trois années d'enseignement secondaire ou technique après le C.E.P. et ne peuvent prétendre qu'à des emplois de bureau sans grand avenir, et celles qui ont obtenu les diplômes qui ouvrent la voie aux carrières d'infirmière, assistante sociale, institutrice, professeur, agent technique dans un service administratif, c'est-à-dire aux seules véritables carrières, d'ailleurs justement en partie désignées comme « féminines », aux-

(1) *Les raisons de ce phénomène sont complexes : c'est le problème des milieux culturels d'origine, des retards scolaires, etc... Nous y reviendrons en étudiant le rôle et les conditions de la scolarisation*

quelles puissent accéder une femme de Cayenne, à condition d'avoir le privilège d'appartenir à une classe assez aisée pour lui en avoir donné les moyens préalables. Cette limitation des possibilités n'est sans doute pas seulement liée à la condition féminine, elle dépend également de la situation économique, et par là même touche aussi les hommes. Mais en moindre mesure : ce n'est certainement pas un hasard si, par exemple, parmi le nombre relativement élevé des médecins et dentistes créoles exerçant à Cayenne, il n'y ait que des hommes. La question du travail indépendant est à cet égard instructive : c'est la seconde brèche dans le jeu de l'alternative précédemment relevée, mais une brèche qui n'aboutit généralement, pour les femmes, qu'à un cul-de-sac.

Que signifie en effet « être à son compte », quand il s'agit d'une femme ? Trois positions sont à envisager. Il y a tout d'abord le cas des petites entreprises commerciales où ce n'est pas la femme à titre personnel qui est « à son compte », mais le couple, ou plus exactement le mari, car c'est ce dernier qui détient le plus souvent la responsabilité légale de la petite entreprise en question, et partant le pouvoir : la femme n'a alors droit, même si sa participation en travail est équivalente, qu'au statut de conjoint, voire à aucun statut si elle n'est pas mariée devant la loi, à moins qu'elle ne soit déclarée comme employée, ce qui est rare en raison du problème des charges sociales et est de plus une curieuse manière d'être « à son compte ». Il y a ensuite le cas où la femme détient personnellement la responsabilité de son entreprise, si tant est que l'on puisse employer ce mot pour désigner la réalité qu'il recouvre : quelque « bar-épicerie-restaurant », installé dans un local rudimentaire, fréquenté par de rares clients, et dont les bénéfices atteignent au mieux 1 000 francs par mois ; quelque vente ambulante ou sur le pas de la porte de pâtisseries, beignets de poisson, « gamelles » et « plats à emporter », confectionnés à la maison pour un gain qui ne dépasse guère 500 ou 600 francs par mois... Il y a enfin le cas où la femme qui croit être à son compte n'est en fait qu'une sorte d'employée sans fixe ni garantie, payée au pourcentage ou à la tâche : c'est la revendeuse de poissons ou de produits agricoles locaux, qui perçoit 20 à 25 % du montant de la vente, mais dont l'activité est irrégulière et le revenu aléatoire, c'est aussi la femme qui exécute chez elle de menus travaux de couture ou de crochet à la demande, ou encore des lessives pour deux ou trois « clients »... Les femmes qui se détachent de ce cadre général pour diriger effectivement une petite entreprise un peu plus lucrative que celles qui ont été citées, sont l'exception. Ce phénomène se répercute évidemment sur la façon dont les femmes perçoivent le statut que peut leur donner le travail indépendant : à l'inverse des hommes, elles ne pensent pas que, dans le cadre de la situation actuelle, elles puissent encore y trouver la voie d'une promotion [1] ; elles n'y cherchent que le moins mauvais moyen de gagner leur vie, et pour certaines, le moyen d'éviter un chômage plus complet.

Avant d'en venir au domaine des emplois réservés aux femmes, évoquons rapidement la question des employées du secteur privé que nous avons jusqu'alors laissée de côté. Il s'agit essentiellement des employées de commerce, puisque tel est le seul secteur privé quelque peu développé. Elles se recrutent parmi les femmes qui ont le C.E.P. suivi parfois d'un apprentissage inutilisable (couture, arts ménagers), et parmi celles qui ont fait des études secondaires partielles et

(1) *Sauf lorsqu'interviennent des conditions particulières rappelant celles de l'époque de l'or : nous en verrons l'illustration avec le cas de Kourou.*

n'ont pas réussi à trouver un meilleur emploi. Car ces emplois dont les rémunérations ne sont pas très élevées — elles varient entre 600 et 700 francs par mois, en 1972, pour un temps de travail dépassant souvent 40 heures par semaine — n'offrent guère de possibilités d'ascension interne. Il n'est pour comprendre que de citer le cas de cette femme qui, après avoir obtenu son brevet élémentaire, est entrée comme caissière dans une maison de commerce où elle est restée plus de 20 ans sans connaître la moindre promotion, et sans obtenir en fin de course un salaire supérieur à 500 francs par mois (vers 1965). On ne sera donc pas étonné de constater que ce sont surtout des femmes jeunes qui occupent ces emplois qu'elles s'empressent de quitter pour devenir, à chaque fois que possible, employées de bureau dans l'Administration, ou qu'elles abandonnent sans regret quand elles ont plusieurs enfants et que la situation de leur mari leur permet de rester au foyer.

Plus haut, nous avons signalé comme appartenant au domaine réservé aux femmes, les emplois de manutentionnaires. Ils relèvent en effet presque tous de certaines entreprises privées, et portent sur un travail très précis : le tri et le conditionnement des crevettes traitées dans les usines de congélation qui représentent l'une des rares branches du secteur industriel proprement privé existant à Cayenne. Confié à une main-d'œuvre exclusivement féminine, ce travail est soumis à des conditions trop peu enviables pour que les hommes viennent le disputer aux femmes. Les horaires en sont irréguliers : ils dépendent du mouvement des bateaux et du volume de la pêche, au moins pour toutes celles qui manipulent directement les crevettes. Seules quelques femmes affectées à des tâches complémentaires, tel le cartonnage, ont des horaires moins aléatoires. Mais nulle de toute façon n'arrive au plein emploi. Car là réside le principal inconvénient : il ne s'agit finalement que d'un travail à temps partiel. Payées à l'heure, au tarif minimum légal, ces femmes ne parviennent pas à gagner plus de 350 ou 400 francs par mois ; et comme la plupart n'ont pas d'horaires fixes, elles ne peuvent pas même envisager de prendre un emploi secondaire. Par ailleurs, certaines dénoncent les conditions de travail : elles se plaignent d'être mal protégées contre le froid, de devoir se plier à des exigences de rendement abusives, voire d'être l'objet de brimades. Mais, comme dit l'une d'elles, « il faut bien vivre, et j'aime encore mieux ça que d'être bonne à tout faire »...

« Bonne à tout faire », « ménagère » comme disent plus souvent les intéressées, tel est effectivement l'emploi le plus courant des femmes de Cayenne dont le niveau scolaire ne dépasse pas le C.E.P. Notre enquête fait apparaître que 42 % des femmes qui travaillent sont femmes de ménage, dont 25 % chez les particuliers. C'est cette dernière position, celle de femme de ménage chez des particuliers, qui est la plus dévalorisée. L'étude d'un cas concret en révèlera vite les raisons :

> N. a 26 ans. Elle est célibataire et mère de deux enfants. Elle a été à l'école jusqu'à 15 ans, mais n'a pas son certificat d'études. Elle a commencé à travailler à 16 ans, comme femme de ménage, et si elle a changé plusieurs fois de patrons, elle est encore femme de ménage au moment où elle parle :
> « Ce n'est sûrement pas que je suis satisfaite de mon travail et de mon salaire, parce que je travaille bien davantage que le salaire qu'on me donne. Je commence à 7 h 1/2 pour 13 h. Je dois faire le marché, nettoyer la maison, laver une partie du linge des enfants, et m'occuper de la cuisine, pour 200 francs par mois : vraiment c'est abusif ! Mais je suis bien obligée de rester : à Cayenne, trouver

> du travail, ça devient de plus en plus difficile. Alors qu'est-ce que je peux faire autrement ? J'ai deux enfants à ma charge. Le père ne me donne rien comme argent. Il travaille à son compte, et ça marche pas bien. J'ai fait une demande d'aide familiale, mais jusqu'à maintenant je suis sans réponse. Je sais pas si je toucherai. (...)
> D'après mes patrons, une bonne n'est rien, mais pour moi, chacun son métier, on a besoin de tout le monde. Bien qu'ils m'ont jamais fait de reproche de travail mal fait ou pas fait, non, mais c'est leurs réactions qui laissent à désirer, la manière qu'ils vous traitent : dans ce métier, on n'est pas considéré. (...) »

Nourrie à midi et payée 200 francs par mois pour près de 30 heures de travail par semaine, cette femme n'est pas dans une situation exceptionnelle. Telle autre gagne 300 francs par mois, mais sans être nourrie à midi et pour 35 heures de travail par semaine. Le meilleur cas que nous ayons rencontré à travers notre enquête est celui d'une femme qui gagne 350 francs par mois pour quelque 30 heures de travail par semaine. Elle ne se plaint pas trop :

> « Je commence à 8 heures. D'abord la cuisine : je fais la vaisselle, je nettoie, je passe la serpillière. Après c'est le ménage du salon. Après je monte faire la chambre de la dame. Elle est surtout embêtante pour le linge : il y a beaucoup de linge à laver et à repasser, et ça c'est fatiguant. (...)
> Ça fait deux ans que je suis chez la même personne. Avant, quand j'arrivais et qu'elle était pas là, elle me laissait souvent un mot pour me demander des choses à faire : comme si je ne travaillais pas assez ! Mais maintenant elle a compris que j'étais assez fatiguée comme ça. (...)
> Cette dame, elle n'aime pas voir la ménagère : quand je suis en bas, elle reste en haut, et quand je suis en haut, elle part en bas. Mais elle est gentille avec moi quand même. Elle me rend des services J'ai pas trop à me plaindre. (...)

On voit toutes les limites du cas le plus favorable ! Il est vrai qu'il y a bien pire, tel le cas de cette jeune fille de 19 ans qui gagne 150 francs par mois dans les conditions suivantes :

> « Je prends mon travail à 8 heures. Je fais le ménage, la lessive, le repassage, la cuisine. Je suis nourrie, mais après le repas, je dois encore rester jusqu'au soir pour surveiller le bébé. Parfois, le dimanche aussi, je vais garder le bébé : à ce moment, on me donne un supplément. (...)
> J'ai pas vraiment à me plaindre de mes patrons : je m'entends très bien avec eux, ils sont très gentils. De ce côté ça va. Mais c'est le salaire qu'est pas suffisant : je mériterais plus, vraiment ! J'espère que je vais arriver à trouver autre chose. (...) »

Sans doute s'agit-il là d'un cas extrême. La moyenne est de l'ordre de 250 francs par mois, pour une trentaine d'heures de travail par semaine. C'est d'ailleurs cette moyenne qui sert de référence aux femmes qui ont réussi à trouver un emploi un peu mieux rémunéré et estiment dès lors n'avoir « pas trop à se plaindre », telle celle que nous avons citée plus haut, ou encore celles qui sont femmes de ménage dans une entreprise où elles sont en général un peu moins mal payées (400 francs par mois pour 25 heures hebdomadaires, par exemple), et a fortiori celles qui sont femmes de service dans une Administration où, avec un peu d'ancienneté, elles peuvent arriver à gagner 550 à 600 francs par mois. On com-

prend donc pourquoi une femme de service gagnant 480 francs par mois peut dire « Je suis bien contente d'avoir trouvé ce travail dans l'Administration ». Cette femme, au reste, résume assez bien la question lorsqu'elle ajoute :

> « Pensez, du temps que je travaillais chez les particuliers, j'avais mois d'argent pour davantage de travail ! Bien sûr, le salaire est encore un peu bas, mais ça fait pas longtemps que je suis là, et je pense que ça va s'arranger : dans l'Administration, avec le temps, on est augmenté. (...) »

En fait, à Cayenne, une femme doit vite apprendre à se contenter de peu : le spectre du chômage l'y oblige. Car la question se pose souvent pour elle dans des termes aussi crus que : être femme de ménage dans n'importe quelle condition, ou n'avoir aucun travail. Sans doute y a-t-il les aides sociales consenties aux plus défavorisées : celles qui doivent faire face, seules, à la charge de plusieurs enfants, et dont le salaire est bien trop faible pour autant. Sans doute y a-t-il des aides à la famille qui peuvent venir s'ajouter aux allocations familiales, des bourses dont peuvent bénéficier les enfants en cours de scolarisation... Il ne faut pas oublier que la situation que nous venons de décrire s'inscrit dans le contexte de la départementalisation, et par conséquent doit rester compatible avec l'idéologie du progrès. On voit le rôle que joue à cet égard pour les femmes le fait de travailler « dans l'Administration ». Pour certaines, ce rôle sera tenu par l'aide sociale permettant, malgré une condition professionnelle inqualifiable, l'accès à un niveau de vie minimal. D'une manière générale cependant, la question de la position des femmes devant l'emploi n'est guère compréhensible si elle n'est pas replacée dans le cadre où elle s'exerce concrètement le plus souvent, celui du couple, lequel est justement l'une des principales unités opératoires du mode de fonctionnement de la situation départementale.

Notre enquête montre que près de 60 % des foyers auxquels appartiennent les interviewés sont constitués sur la base du couple (légal ou coutumier). Il faut toutefois rappeler que ce résultat s'inscrit dans le contexte de l'instabilité des foyers, un contexte que nous avons décrit à propos des communes rurales précédemment étudiées et qui vaut aussi pour Cayenne. Ainsi, parmi les couples répertoriés, certains viennent de se faire, d'autres vont se défaire, de sorte que, si le groupe des « célibataires » [1] est toujours assez nombreux, son contenu change. Le célibat, même quand il est le fait d'une mère de plusieurs enfants, est donc souvent un état transitoire, c'est-à-dire un état qui sans doute peut se reproduire à différents moments de l'existence et concerner des périodes assez longues, qui sans doute n'est pas rejeté dans la marginalité, mais qui pour autant n'est jamais conçu comme étant nécessairement définitif. En d'autres termes, si la famille stable et légale n'est pas la règle, le couple n'en est pas moins l'unité de référence dominante. Cette constatation permet-elle d'éclairer l'attitude des femmes devant les conditions de travail qui sont le plus souvent les leurs ? Retrouve-t-on à Cayenne ce phénomène bien connu des sociétés capitalistes — où toutefois il est désormais fortement combattu par les mouvements féministes et le courant d'opinion qu'ils ont entraîné — qu'est l'acceptation par les femmes d'être réduites aux emplois dévalorisés et sous-payés, en raison de leur acceptation

(1) *Ce mot n'est évidemment pas pris au sens légal : nous excluons de la catégorie des célibataires tous ceux qui vivent en concubinage.*

préalable de l'idée que leur travail n'a pour but que d'apporter un salaire d'appoint au foyer, ou dans certains cas, un salaire seulement provisoirement essentiel ? Si l'on peut répondre à cette question par l'affirmative, encore faut-il préciser qu'il s'agit d'une tendance au sein du complexe contradictoire de la condition des femmes guyanaises. Nous ne pouvons épuiser ici ce sujet par trop vaste, mais nous pouvons en donner certains éléments. Signalons par exemple qu'il existe un certain nombre de foyers où la femme gagne plus d'argent que le mari, sans que cet état de choses paraisse anormal. Relevons d'autre part l'importance que revêt pour une femme la vie professionnelle, dès l'instant où elle s'ouvre sur une possibilité de carrière. Rappelons encore la participation active et à part entière des femmes à l'affairisme de l'époque de l'or... En réalité, la manière dont les femmes guyanaises vivent la condition à laquelle elles sont actuellement confrontées n'est jamais qu'une manière spécifique de vivre la situation départementale et ses contradictions. Cela ne veut évidemment pas dire que la situation départementale détermine à elle-seule ladite condition : il n'est que de citer la « matrifocalité » qui pèse si lourdement sur le sort de nombre de ces femmes, et qui ne lui est pas imputable. Ce qui est directement en cause, en revanche, c'est toute l'idéologie qu'elle véhicule, une idéologie où, en particulier, le modèle métropolitain de cellule familiale est présenté et reçu comme cadre privilégié de l'accès au progrès et à la consommation.

La question de la scolarisation

Cette question a déjà été posée à travers l'étude du milieu rural et de son rapport à la ville. Son importance s'est à nouveau révélée dans les pages qui précèdent et au cours desquelles nous avons dû y faire plusieurs fois allusion. Il s'agit maintenant d'en présenter une brève synthèse. Celle-ci sera faite à deux niveaux : d'une part, celui de l'approche globale à laquelle peut conduire une réflexion sur l'ensemble des données recueillies à Cayenne où l'on retrouvera les éléments signalés dans l'analyse du rapport des ruraux à la ville, d'autre part, celui de l'étude des cas concrets que constituent les jeunes en cours de scolarisation touchés par l'enquête.

Une interrogation servira de point de départ à l'approche globale : quelle est, en Guyane, la relation existant entre le niveau scolaire d'une personne et son origine sociale ? Nous savons qu'il faut distinguer entre les générations pour lesquelles l'âge de la scolarisation s'est situé après la dernière guerre, et les générations antérieures. Nous ne pouvons en effet pas dire que les analphabètes se recrutent parmi les immigrants de Sainte-Lucie, les immigrants des Antilles françaises d'origine agricole, et les cultivateurs guyanais, sans ajouter qu'ils appartiennent surtout aux générations les plus âgées. Mais si le nombre des analphabètes diminue très nettement parmi les jeunes qui ont bénéficié de l'effort partout consenti en matière de conditions de scolarisation, il n'en subsiste pas moins des différences de niveau très sensibles, des différences qui, compte tenu de l'évolution parallèle du contexte, affectent finalement autant les jeunes que les anciens. Le fait important à relever est donc que pour les uns

et les autres, ces différences sont très largement fonction des origines sociales. Ce fait n'a sans doute rien d'original, mais il convient de le souligner et d'examiner le contenu qu'il recouvre, si l'on veut saisir le jeu du double rôle, réel et idéologique, de la scolarisation, et partant la place que celle-ci occupe dans le mode de fonctionnement du système départemental.

Donnons une toute première mesure de la question en opposant deux données :

97 % de ceux dont la scolarité a été menée, au mieux, jusqu'au niveau des cours moyens de l'école primaire appartiennent aux catégories sociales qui constituent la base du sous-prolétariat cayennais, à savoir :

— Les émigrés de Sainte-Lucie [1] et leurs enfants,
— Les émigrés originaires des milieux agricoles pauvres ou du sous-prolétariat des Antilles françaises, et leurs enfants,
— Les émigrés ruraux originaires du milieu agricole guyanais, et leurs enfants,
— Les Cayennais nés de parents cayennais exerçant les professions de manœuvres, femme de ménage etc..., ces derniers étant eux-mêmes le plus souvent originaires de l'une des catégories précédentes.

90 % de ceux dont la scolarité a été menée au-delà du niveau du B.E.P.C. sont à l'inverse originaires de :

— La classe intermédiaire des petits commerçants, petits artisans, petits employés de la fonction publique..., Guyanais ou Antillais français.
— La bourgeoisie guyanaise et martiniquaise, voire exceptionnellement métropolitaine [2], leurs parents étant négociants, entrepreneurs, cadres de la fonction publique, ou exerçant une profession libérale.

Pour que ces deux données prennent toute leur signification, il faudrait encore parler des exceptions qu'elles font apparaître. Mais les chiffres absolus sont trop faibles — y compris pour les 10 % du second groupe, celui-ci étant numériquement beaucoup plus petit que le premier — pour que l'on puisse tirer de ces exceptions un enseignement valable. Nous aborderons donc cet autre aspect de la question par une voie plus révélatrice.

En réalité, ce qu'il s'agit de savoir, c'est ce qu'il en est de la promotion par la scolarisation. On sait le rôle de cette idée en tant qu'argument de justification de la départementalisation. En étudiant le milieu rural, on a vu son ascendant sur ceux qui venaient grossir les rangs des citadins, ou ceux qui envoyaient leurs enfants en ville pour leur permettre de s'instruire un peu plus. Mais déjà nous signalions la disparité entre l'effort consenti par les parents pour assurer à leurs enfants de meilleures conditions de scolarisation, et les résultats décevants auxquels aboutissait le plus souvent cet effort. A travers cette disparité s'exprime en fait l'essentiel de la question de la scolarisation telle qu'elle se présente en Guyane où les mécanismes de la sélection fonctionnent

---

(1) *Leur scolarité, si scolarité il y a eu, ayant été effectuée à Sainte-Lucie, c'est de l'équivalent anglais des premières années d'études primaires qu'il est pour eux question.*

(2) *N'oublions pas que notre enquête n'a tenu compte que des métropolitains installés durablement en Guyane.*

de manière particulièrement caricaturale, sans pour autant entamer l'emprise de l'idéologie qui pose l'École comme moyen de promotion. Ce paradoxe peut évidemment s'expliquer par l'existence des réussites-alibis, mais en partie seulement : il faut aussi chercher du côté du rapport qui s'établit entre les mécanismes de la sélection et l'idéologie du progrès où l'École est incluse.

Commençons par décrire plus précisément la situation concrète que produisent les mécanismes de la sélection. En établissant la liste des différentes catégories sociales où se recrute l'écrasante majorité des moins scolarisés, nous avons voulu faire apparaître un ensemble social dont l'hétérogénéité constitutive ne doit pas cacher la profonde identité que lui confère sa position dans le système départemental. Cette identité, nous l'avons annoncée en disant préalablement qu'il s'agissait des catégories constituant la base du sous-prolétariat cayennais. Cette formule anticipe sans doute sur l'analyse qui sera faite lorsqu'auront été réunis tous les facteurs pour autant nécessaires. La question des travailleurs devant l'emploi nous a fourni certains de ces facteurs ; celle de la scolarisation nous en apporte d'autres. A l'appartenance à l'ensemble considéré correspond en effet un indéniable « désavantage scolaire ». L'étude chiffrée que l'on peut tirer à ce propos des données recueillies à Cayenne nous en montre une illustration. La répartition des interviewés originaires de cet ensemble, en fonction du niveau scolaire acquis, est la suivante :

— Études menées, au mieux, jusqu'aux cours moyens de l'école primaire	60 %
— Études arrêtées au niveau du C.E.P. avec ou sans obtention du diplôme	21 %
— Apprentissage sur le tas, après études primaires complètes ou plus souvent partielles	13 %
— Fréquentation d'un C.E.T. [1], avec ou sans obtention d'un C.A.P.	3 %
— Études arrêtées au niveau de la 4e ou 3e secondaires ou après l'obtention du B.E.P.C.	1 %
— Études poursuivies au-delà du niveau du B.E.P.C.	2 %

Avant de commenter les résultats que met en lumière cette distribution, nous devons dire quelques mots de la signification réelle de celle-ci. Le problème est celui de l'hétérogénéité de l'ensemble considéré. En fait, chaque catégorie constitutive de l'ensemble à sa distribution propre. Mais si l'on ne considère que les deux grandes composantes de chacune de ces distributions, à savoir d'une part la majorité que forment ceux dont la scolarité n'a pas dépassé le niveau de l'enseignement primaire — le terme de scolarité étant pris au sens strict, cette majorité inclut les gens qui ont ensuite fait un apprentissage sur le tas —, d'autre part la minorité que forment les gens scolarisés au-delà du C.E.P., on constate une très large coïncidence entre ces distributions qui varient entre 90 et 96 % pour la majorité, 10 et 4 % pour la minorité. Les seules différences intéressantes concernent la réparticition entre les trois éléments de la majorité (scolarisés jusqu'en C.M. 2, scolarisés jusqu'au C.E.P., apprentissage sur le tas), et sont liées aux variations du taux de participation à l'apprentissage sur le tas. En d'autres termes, c'est en introduisant le niveau « apprentissage sur le tas »,

(1) *Le C.E.T. est la formule moderne du centre d'apprentissage. Sous ce vocable, nous incluons les deux formules.*

comme s'il s'agissait d'une étape scolaire particulière de l'enseignement primaire [1], que nous avons fait apparaître des différences qui, du strict point de vue de la scolarisation, n'existent pas.

De la précédente distribution, nous retiendrons que c'est dès le niveau de l'enseignement primaire qu'interviennent massivement en Guyane les mécanismes de la sélection. Encore faut-il savoir si ces mécanismes ne touchent que les gens originaires des précédentes catégories sociales. Complétons donc ce tableau statistique par les données relatives aux deux autres classes.

Distribution des gens originaires de la bourgeoisie :

— Niveau inférieur à celui des classes terminales de l'enseignement secondaire	néant
— Niveau des classes terminales (y compris bac)	36 %
— Obtention d'un diplôme d'État (infirmiers, assistantes sociales)	36 %
— Études supérieures en faculté	28 %

Distribution des gens originaires de la classe intermédiaire :

— Études menées au mieux jusqu'aux cours moyens de l'école primaire	6 %
— Études arrêtées au niveau du C.E.P., avec ou sans obtention du diplôme	26 %
— Apprentissage sur le tas après études primaires complètes ou partielles	19 %
— Fréquentation d'un C.E.T. avec ou sans obtention d'un C.A.P.	19 %
— Études arrêtées en cours d'enseignement secondaire (4e, 3e, 2e, B.E.P.C.)	11 %
— Études arrêtées en fin d'enseignement secondaire (1re, terminale, avec ou sans obtention du bac)	13 %
— Préparation d'un diplôme d'État	6 %

Si la première distribution, celle relative à la bourgeoisie [2], confirme l'étroite relation existant entre les origines sociales et les chances scolaires, la distribution relative à la classe intermédiaire met plutôt sur la voie des nuances avec lesquelles peuvent fonctionner les mécanismes de la sélection, des nuances qui participent justement à la création de l'illusion sans laquelle le maintien parallèle de l'idéologie de la promotion par l'École deviendrait vite impossible. Le problème est d'ailleurs en partie celui du mode de recrutement, du rôle, du devenir, bref de l'existence même de cette classe intermédiaire. Sous cet angle, il apparaîtra mieux a posteriori, quand auront été réunis tous les éléments permettant une définition complète des classes sociales en présence à Cayenne, mais on en voit déjà émerger un aspect important quand on constate que l'appartenance à la classe intermédiaire, si elle augmente les chances scolaires, si elle ouvre plus largement l'accès à l'enseignement secondaire et technique, n'est cependant le garant que d'un niveau minimal assez bas (C.E.P., apprentissage

(1) *Si elle est formellement artificielle, cette distinction n'en est pas moins fondamentale. Nous verrons que la possibilité de faire un apprentissage sur le tas joue un rôle important dans le rapport qui s'établit entre la sélection scolaire et l'idéologie de la promotion par l'École.*

(2) *Rappelons qu'il s'agit d'appartenance, de sorte que la bourgeoisie et la classe intermédiaire auxquelles il est fait ici allusion, sont des réalités composites, incluant des éléments étrangers à la Guyane (antécédents des immigrants). Mais les chiffres absolus sont en l'occurrence trop faibles pour que nous puissions tenir compte de ces distinctions comme nous l'avons fait pour le précédent ensemble social.*

sur le tas), ce qui veut dire qu'elle ne met finalement pas à l'abri des retards scolaires ni des orientations vers les cycles les plus courts.

Nous avons signalé plus haut que les mécanismes de la sélection fonctionnaient en Guyane de manière particulièrement caricaturale ; dans les lignes qui précèdent, nous parlons au contraire de nuances. La contradiction n'est qu'apparente : elle traduit le fait que ce sont les retards scolaires qui, par leur amplitude et leur fréquence, deviennent les moyens privilégiés d'une sélection qui dès lors semble s'effectuer en quelque sorte « naturellement ». Précisons ce que recouvre ce phénomène de retards scolaires. Les données de notre enquête montrent qu'il touche à peu près la moitié de la population adulte de Cayenne telle qu'elle se présente en 1972. Sa corrélation avec l'appartenance sociale est des plus nettes : il concerne près des deux tiers (1) des gens originaires des catégories sociales les plus pauvres, à peine 20 % des gens originaires de la classe intermédiaire, et il est inexistant parmi les gens originaires de la bourgeoisie. Ajoutons qu'il affecte la quasi-totalité de ceux dont la formation s'est arrêtée en cours d'enseignement primaire, contre environ 30 % de ceux qui ont atteint le niveau du C.E.P. ou ont fait un apprentissage sur le tas, et quelque 20 % de ceux qui ont fréquenté un centre d'apprentissage.

Ces différents pourcentages n'ont cependant qu'une valeur indicative. Tout dépend en effet du seuil à partir duquel on considère qu'il y a retard scolaire. Nous n'avons pris en compte ici que les cas de ceux qui, dès le niveau de l'enseignement primaire, ont pris au moins trois années de retard par rapport à la normalité métropolitaine. Car c'est bien au niveau de l'enseignement primaire que se joue la question. Mais voyons tout d'abord les diverses formes qu'elle peut revêtir. Il y a les cas extrêmes, tel ce Guyanais de 58 ans qui déclare avoir été à l'école jusqu'à 15 ans, sans avoir pu dépasser le niveau du cours élémentaire 1re année, et explique :

> « J'ai pas pu aller à l'école régulièrement, une fois de temps en temps seulement. C'était loin de l'habitation, et puis j'étais le plus grand, il fallait que j'aide mes parents... »

Ce cas relève du même processus que l'analphabétisme : l'éloignement de l'école, la nécessité d'aider les parents, et a fortiori le cumul de ces deux facteurs, expliquent le faible niveau ou l'absence de scolarisation de certains. Il faut toutefois rappeler que c'est essentiellement là un problème de générations : l'amélioration générale des conditions matérielles de scolarisation tend à faire disparaître un tel processus. Mais la régression de l'analphabétisme n'implique pas la régression parallèle des retards scolaires. Les conditions matérielles de scolarisation ne sont pas seules en cause : le phénomène ne sévit-il pas autant en ville que dans les campagnes ? Citons à cet égard le cas de ce Cayennais de 37 ans qui a fréquenté l'école à peu près régulièrement de 7 à 15 ans, sans pouvoir aller au-delà du cours moyen 2e année. Nombreux sont ceux qui ont abandonné l'école à ce niveau alors qu'ils avaient 14 ou 15 ans, ou encore au niveau du cours complémentaire (préparatoire au C.E.P.) alors qu'ils avaient 15 ou 16 ans.

On devine aisément les conséquences de tels retards pour les intéressés. Une jeune femme de 21 ans, née à Cayenne où elle a été élevée par son père qui est manœuvre, nous dit :

(1) *Ce taux ne porte évidemment que sur les seuls gens ayant fréquenté l'école : en sont exclus tous ceux qui sont demeurés analphabètes pour n'avoir jamais été à l'école.*

> « J'ai été à l'école jusqu'à 16 ans. Je voulais passer mon certificat d'études, mais j'ai pas réussi et j'ai été obligée de laisser pour travailler. Mais comme j'ai pas de diplôme, j'ai pas pu rien trouver de bien comme travail jusqu'à maintenant. Alors, je suis ménagère (...) »

Cet exemple laisse entrevoir la place capitale qu'occupe, dans l'ensemble du système, cette sélection « naturelle » par les retards scolaires. Il ne s'agit pas seulement de constater que dans la plupart des cas l'accumulation de trois ou quatre années de retard dès le niveau primaire exclut toute poursuite des études et conduit vers les professions les plus dévalorisées : quand on sait que cette accumulation est essentiellement le fait des gens originaires des catégories sociales les plus pauvres, quand on s'aperçoit qu'elle est vécue par chacun des intéressés comme une carence personnelle, on commence à comprendre comment peut être assurée la reproduction des conditions d'existence de la réserve de main-d'œuvre où se recrute le sous-prolétariat cayennais, sans que soit pour autant contredite l'idéologie de la promotion par l'École.

Mais nous n'avons encore là qu'un aspect de la question. Il faut maintenant préciser ce qu'il en est de ceux dont la scolarité n'a pas été perturbée par des retards aussi marqués. Or, il apparaît que, seule, une minorité, où l'on retrouve surtout ceux qui ont poursuivi des études générales au-delà du primaire, a eu une scolarité conforme aux normes métropolitaines. Les autres ont soit quitté l'école vers 13 ans, en fin de cours moyen 2e année, pour faire un apprentissage sur le tas, soit quitté l'école vers 14 ans, au niveau complémentaire, mais sans obtenir le C.E.P., pour également faire un apprentissage sur le tas, ou souvent pour entrer directement dans la vie professionnelle. Ces précisions appellent plusieurs réflexions, et tout d'abord une interrogation : que signifie un enseignement auquel n'est finalement parfaitement adaptée qu'une minorité de la population à laquelle il est dispensé ? Sans doute cette inadéquation a-t-elle son équivalent en métropole ; elle prend cependant un tour spécifique en Guyane, dans la mesure où elle intervient de manière flagrante dès les premières années de l'enseignement primaire. Et ce qui est en cause en l'occurrence, c'est évidemment l'ethnocentrisme dudit enseignement.

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit ailleurs de cet ethnocentrisme, en tant qu'élément du processus d'assimilation qui aboutit à nier, au nom du « progrès », tout droit à la différence. Mais il faut en souligner ici les effets concrets. L'ethnocentrisme de l'enseignement dispensé dans les écoles primaires est le principal moteur de l'inégalité des chances scolaires des Guyanais : il amplifie jusqu'à la caricature le rôle joué à cet égard par les différences d'appartenance socio-culturelle. Car l'assimilation en profondeur, celle qui conduit à la non-participation à ce qui fait encore l'identité guyanaise et partant à l'oubli — sur le plan du vécu tout au moins — de cette identité, au profit d'une pleine participation à la « culture française », celle qui dès lors peut se nourrir d'un enseignement ethnocentrique, cette assimilation ne s'effectue pas sur les bancs de l'école primaire guyanaise : elle ne fait que s'y renforcer, pour ceux-là seuls qui en ont les moyens préalables, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à un milieu socio-culturel qui a déjà en large partie fait sienne la « culture française », cette dernière n'étant jamais, est-il besoin de le rappeler, qu'une certaine image de la culture de la bourgeoisie française. Ceci n'implique pas que l'École ne soit pas un lieu d'assimilation pour tous : par l'occultation de tout le passé proprement

guyanais, par le mépris dans lequel sont tenus les derniers éléments de la tradition guyanaise et en particulier le parler créole, par la valorisation parallèle de la « culture française », sont indéniablement assurées les conditions d'un cheminement vers l'assimilation. Mais si les fondements du « credo » à l'appartenance française sont ainsi bien établis, la divergence des voies d'assimilation l'est aussi : tous apprennent à adhérer au modèle qu'on leur présente comme l'expression du progrès — selon les critères de la bourgeoisie française — mais que seule une minorité a les moyens de réaliser pleinement, par la voie de l'instruction, les autres ne pouvant que tenter de s'en approcher par les voies dont on les laisse disposer et qui conduisent précisément la plupart d'entre eux à occuper la place que le système entend leur assigner.

Parmi ces voies annexes, il y a l'apprentissage sur le tas d'un métier, en vue d'une future installation « à son compte ». Nous voulons parler de l'apprentissage d'un métier au sens où les intéressés entendent la question, c'est-à-dire que l'agriculture en est exclue. Or, à cet égard, tous n'ont pas les mêmes possibilités : ceux qui vivent dans des lieux où il existe des petites entreprises, et singulièrement les citadins, sont les plus avantagés [1]. Cette possibilité étant acquise, elle va représenter le seul moyen d'échapper à la condition de manœuvre à vie pour tous ceux qui n'ont aucune chance de pouvoir poursuivre des études, parce qu'ils suivent mal l'enseignement qu'ils reçoivent, parce que leurs parents ne peuvent les entretenir plus longtemps sans l'assurance d'un résultat effectif. Cet apprentissage s'effectue en général en qualité d'apprenti, mais certains revendiquent un apprentissage effectué en qualité de « manœuvre spécialisé » [2]. Prenons un exemple pour montrer quel chemin doit parcourir, pour réussir, celui qui « choisit » cette voie.

> C. à 44 ans. Il est né à Cayenne où il a été élevé par sa mère qui a exercé diverses professions (femmes de ménage, et en dernière date revendeuse) mais dont les revenus ont toujours été très faibles. C. a quitté l'école à 14 ans, après une année de cours complémentaire, pour entrer en apprentissage chez un ébéniste. Il explique : « J'ai fait mon apprentissage chez des vieux, alors, c'était la méthode ancienne : il fallait faire beaucoup d'atelier pour en tirer un résultat. Je suis resté plus de 5 ans à apprendre à travailler, et pendant ces 5 ans, j'étais payé trois fois rien. Au bout de 3 ans d'apprentissage, je faisais pourtant déjà n'importe quoi en bois, mais avec les vieux d'auparavant, on n'avait jamais fini d'apprendre !
> A 20 ans, je suis parti faire mon service militaire. A mon retour, j'ai commencé à travailler. J'ai fait différents ateliers. J'étais ouvrier, mais c'était avec l'idée de m'installer un jour à mon compte. Je suis resté pendant 5 ans à économiser de l'argent : à chaque quinzaine ou à chaque mois que je touchais mon argent, j'achetais des outils. Un beau jour, j'ai décidé que j'étais prêt à m'installer et j'ai donné ma démission. Mais je pensais pas qu'il y aurait tant de difficultés. Vraiment, au début, ça a été dur ! Je m'en suis sorti petit à petit. (...) »

L'existence de cette brèche dans le système auquel participe la sélection ne doit cependant pas faire illusion : on sait ce qu'il advient trop souvent de ces

(1) *C'est ce qui explique les variations signalées plus haut dans le taux de participation à l'apprentissage sur le tas entre les diverses catégories constitutives du sous-prolétariat cayennais.*

(2) *C'est pour regrouper ces deux modes d'apprentissage que nous avons choisi d'utiliser l'expression « sur le tas ». Entre l'un et l'autre, il y a des différences d'âge et surtout de rémunération, mais tous deux s'opposent de la même manière aux formations en centre technique.*

tentatives quand elles ne sont soutenues que par la seule volonté des intéressés. On pourrait multiplier les exemples qui contredisent celui-ci. Nous reviendrons sur la question du travail indépendant au chapitre suivant. Disons simplement pour l'instant que ces exemples sont de trois types : il y a ceux qui parviennent à s'installer à leur compte, mais font plus ou moins vite faillite, et doivent retourner au travail salarié ; il y a ceux qui s'accrochent à la position de travailleur indépendant à laquelle ils sont parvenus, mais doivent se contenter de « jobs » dont les revenus aléatoires les placent dans une situation financière guère plus enviable, sinon pire, que celle des ouvriers salariés ; il y a ceux enfin qui ne parviennent jamais à s'installer à leur compte. Néanmoins, la brèche existe, et si étroite soit-elle, elle joue son rôle avec efficacité au niveau idéologique : porteurs de l'espoir qu'elle fait miroiter, ceux qui quittent l'école sans avoir pu achever le cycle primaire, pour faire un apprentissage sur le tas, ne se sentent pas victimes de la sélection que secrète le système scolaire. Pas plus que ceux qui sont rejetés vers les professions les plus dévalorisées en raison d'échecs scolaires dont ils ne sauraient imaginer que la responsabilité ne leur est peut-être pas imputable, ils ne prendront conscience de cette sélection : quand ils échoueront, ils mettront en cause « la conjoncture économique défavorable », et se laisseront alors mystifier par la publicité faite autour de quelque nouveau plan de développement économique...

L'apprentissage sur le tas peut aussi conduire certains à faire une carrière dans le cadre d'une entreprise. Toutefois, l'instabilité des entreprises privées limite essentiellement ce type de carrière au secteur public : Ponts et Chaussées, P.T.T. (Installation des lignes téléphoniques) etc... Par ailleurs, il faut pour autant un niveau d'instruction générale au moins équivalent au C.E.P. : en sont donc exclus tous ceux qui, même s'ils ont été jusqu'au cours complémentaire, n'ont pas ce niveau, c'est-à-dire la majorité. Dès lors, le rôle idéologique que peut jouer l'exemple de ceux qui ont pu faire une telle carrière relève plutôt du domaine des réussites-alibis (professionnelles et non scolaires). Encore faut-il préciser que ces carrières sont plus souvent le fait de gens originaires de la classe intermédiaire, que le fait de gens originaires des catégories sociales les plus pauvres.

Si, dans la mesure où le sort de l'adulte que deviendra l'écolier commence à se jouer dès les premières années de la scolarité, l'enseignement primaire est bien, en Guyane, le niveau essentiel quant au fonctionnement des mécanismes de la sélection, ces mécanismes n'en continuent pas moins de s'exercer dans le cadre de l'enseignement post-primaire où le problème des orientations prend la relève de celui des retards scolaires. Nous ne saurions cependant développer ici cette question : il faudrait pour autant en avoir fait une étude concrète. Trop de modifications sont intervenues depuis un certain nombre d'années dans le système des orientations, pour que les données générales de notre enquête nous apportent à cet égard plus de renseignements que ceux qui ont été livrés à travers les chiffres précédemment exposés. Nous nous contenterons donc de souligner que, seule, l'appartenance à la bourgeoisie a jusqu'à présent pleinement assuré les chances d'une scolarité secondaire « normale » et donné accès à l'enseignement supérieur proprement dit — nous voulons parler des facultés et des grandes écoles dont la fréquentation implique de surcroît le départ en métropole —, tandis que l'appartenance à la classe intermédiaire qui déjà, nous l'avons vu, ne garantissait pas le passage de la première barrière ouvrait plus la voie à l'enseignement technique ou au premier cycle de l'enseignement secon-

daire, qu'à des études plus poussées. Un fait peut encore être signalé : l'enseignement technique semble être l'apanage de la classe intermédiaire qui fournit la majeure partie de ses effectifs. Cette coïncidence est trop logique pour être le fruit du hasard : par l'orientation vers le technique d'une partie des éléments de la classe intermédiaire qui ont réussi à traverser le filtre de l'enseignement primaire, une orientation provoquée par le système mais aussi généralement pleinement acceptée — quant au principe tout au moins — par ceux qui en sont l'objet, par cette orientation donc et ses incidences sur le statut socio-professionnel, est en effet assurée la reproduction du noyau central de ladite classe intermédiaire.

Certains aspects de la question de l'enseignement post-primaire peuvent néanmoins être abordés d'une autre manière, à travers l'étude des cas concrets que constituent les jeunes en cours de scolarisation répertoriés par l'enquête. Ces jeunes n'apparaissent pas dans les données chiffrées qui précèdent et qui n'ont tenu compte que des personnes qui avaient achevé leur scolarité. Cette exclusion était inévitable dans la mesure où nous ne pouvions présumer du niveau auquel chacun de ce jeunes parviendrait en fin de scolarité. Mais tels qu'ils se présentent, les 23 cas ainsi exclus des données générales ne font que confirmer le sens de ces données. Rappelons qu'il s'agit de jeunes d'au moins 16 ans. Le phénomène des retards scolaires très marqués qui, on l'a vu, sont essentiellement liés à l'enseignement primaire et provoquent le plus souvent l'arrêt de la scolarité avant 16 ans, n'apparaît donc que de façon marginale, à travers les cas de trois jeunes filles, toutes trois originaires des catégories sociales constitutives du sous-prolétariat cayennais, qui tentent d'achever leurs études primaires. Les 20 autres cas relèvent de l'enseignement technique et secondaire. Les jeunes gens originaires des précédentes catégories sociales y sont en nette minorité. On retrouve par ailleurs la coïncidence signalée entre enseignement technique et appartenance à la classe intermédiaire, mais on s'aperçoit qu'elle est surtout assurée par les garçons, les filles originaires de cette même classe étant plutôt dirigées vers l'enseignement secondaire [1]. Bien que les chiffres absolus soient trop faibles pour prêter à généralisation, on peut encore signaler que ces jeunes filles connaissent presque toutes un certain retard : trois d'entre elles par exemple sont en cours de 4e au C.E.S., alors qu'elles ont 16 ans révolus, ce qui veut dire qu'il y a très peu de chances pour qu'elles aillent au-delà du B.E.P.C...

Mais l'intérêt de l'étude de ces cas n'est évidemment pas d'ordre statistique : les entretiens effectués avec chacun de ces jeunes, et portant directement sur le rapport à l'enseignement reçu et aux gens qui le dispensent, nous apportent la dimension qualitative qui jusqu'alors n'apparaissait que fortuitement. Nous commencerons par le rapport à l'enseignement primaire, lequel est ici confondu avec le rapport au retard scolaire. Nous ne disposons à cet égard que de trois cas, mais l'un d'entre eux vaut la peine d'être exposé pour mieux éclairer un phénomène dont on a vu toute l'ampleur.

E. a 16 ans. Elle a fréquenté l'école communale jusqu'à 15 ans. Elle venait de faire une année de C.M.2, mais son niveau était

(1) *Nous avons déjà signalé ce phénomène en traitant de la question des femmes et de l'emploi et en précisant qu'à Cayenne comme ailleurs, l'apprentissage (sur le tas ou en C.E.T., à cet égard il n'y a pas de différence) des métiers relevant d'une certaine technicité était réservé aux hommes.*

trop faible pour qu'elle soit admise dans la classe supérieure. Sa mère a alors décidé de la faire entrer à l'école des Sœurs pour qu'elle y prépare son C.E.P. E. nous explique :
« A l'école où j'étais avant, je n'avançais pas. J'ai toujours été très faible en français. Depuis que ma mère m'a mis chez les Sœurs, je m'accroche : je voudrais essayer d'avoir mon certificat d'études. Après, je pourrai peut-être rentrer au cours d'enseignement ménager que font aussi les Sœurs. (...)
Je sais bien que j'ai du retard, mais je ne sais pas la cause. Enfin si, c'est ma faiblesse en français : l'orthographe, la grammaire, je retiens mal, je ne sais pas pourquoi. Y a que les maths où ça va un peu mieux. »
La mère alors intervient pour dire :
« C'est à cause du maître que tu avais l'année dernière ! Tu disais qu'il mettait la leçon au tableau, qu'il expliquait juste un peu, et tant mieux pour ceux qu'avaient compris ! »
Mais E. ne s'empare pas de l'argument qui lui est fourni. Elle se contente de répondre « oui » et conserve l'air coupable qu'elle a pris pour parler de sa faiblesse en français...

On notera le sentiment de culpabilité de la jeune fille à l'égard de son retard scolaire, son incompréhension du phénomène. Mais c'est plutôt l'intervention de la mère qui est intéressante. Il y a tout d'abord la véhémence avec laquelle la mère prend la défense de sa fille, une véhémence qui tend à prouver que c'est à l'école et non à la maison que cette dernière a acquis son sentiment de culpabilité. Il y a surtout le type d'argument qu'elle avance : pour disculper sa fille, elle rejette la responsabilité de sa faiblesse en français sur une autre personne, bien précise, l'instituteur de l'an passé. Or, du propre aveu de la jeune fille, cette faiblesse est plus ancienne. Mais tenir compte de ce fait impliquerait une démarche impossible : le système scolaire, lui, ne saurait être remis en cause.

Passons maintenant au rapport à l'enseignement technique. Nous avons signalé plus haut la prédominance des garçons, et singulièrement de ceux qui sont originaires de la classe intermédiaire, parmi les élèves suivant cet enseignement. S'il nous a semblé utile de relever cette caractéristique, il faut cependant préciser que les filles ne sont pas exclues de l'enseignement technique. Les sections débouchant sur des emplois de bureau leur sont ouvertes, voire pour certaines (la sténo-dactylographie par exemple) réservées. Mais ces sections sont celles où l'acquisition d'un certain niveau d'instruction générale joue le rôle le plus important. Pour y être admis, il convient d'avoir eu jusqu'alors une scolarité parfaitement « normale ». Les élèves les plus « faibles » seront orientés vers des sections visant l'apprentissage d'un travail plus manuel. Voyons comment se présente la question pour les filles, à travers l'exposé de deux cas concrets :

D. aura bientôt 17 ans. Elle est au C.E.T. de Cayenne où elle termine sa première année d'apprentissage dans la section « employées aux collectivités ». Elle nous parle de son travail et de ses problèmes :

« Cette section, ça consiste à faire des études de puériculture, cuisine, couture, technologie générale. Cette année au programme, il y a un peu de tout : j'ai quelques heures de français, de maths, de sciences naturelles, mais par exemple, tout le mercredi matin, pendant quatre heures, on fait de la cuisine : c'est ce que je préfère (...)
Ce n'est pas moi qui a choisi cette section : j'aurais voulu être

> en sténo-dactylo, mais on m'a dit que c'était pas possible, et on m'a orientée là. Ce travail, ça ne m'intéresse pas beaucoup, mais comme j'y suis, alors j'essaie quand même de faire de mon mieux (...) »

On voit apparaître ici un premier aspect de la sélection par l'orientation. Si l'on ajoute que les sections « féminines » peuplées par ce type de sélection, lesquelles concernent surtout la couture et les arts ménagers — dont la section « employées aux collectivités » semble être une reformulation moderne —, débouchent sur les C.A.P. les moins valorisés, on mesurera mieux la portée du phénomène. L'exemple qui suit illustrera cet autre aspect de la question.

> E. vient juste d'avoir 20 ans. Elle est originaire de Saint-Laurent où elle a vécu jusqu'à 19 ans. Ses parents sont venus s'installer à Cayenne il y a 4 ans, mais E. est restée pensionnaire à Saint-Laurent, chez les Sœurs, jusqu'à la fin de ses études. Voici ce qu'elle nous dit :
> « J'ai été en classe à Saint-Laurent, chez les Sœurs. Quand mes parents ont parlé de se déplacer à Cayenne, j'étais encore au cours moyen 2e année, et j'avais déjà 15 ans. Les Sœurs alors m'ont vite dirigée vers l'enseignement ménager, mais tout en faisant de façon à ce que je prépare en même temps mon C.E.P.
> Vraiment, ça a été dur de rattraper ce retard, mais quand je me suis rendue compte que la vie devenait de jour en jour plus difficile, et qu'il fallait des diplômes pour s'en sortir, je me suis mise à travailler autant que je pouvais, et j'ai réussi à obtenir mon C.E.P. à 16 ans, tout en allant en classe au centre technique. Après, ça a été : j'ai eu le C.A.P. à la fin de l'année dernière. (...)
> Durant mon stage, je me demandais si j'allais trouver un débouché avec ce que je faisais. Et mes craintes étaient justes, parce que depuis ma sortie du centre d'apprentissage, je cherche du travail dans les crèches et partout : je n'en trouve pas (...)
> Les Sœurs ont été bien gentilles de me diriger dans cette branche tout en me faisant rattraper mon retard, mais il aurait fallu déjà regarder pour le débouché en Guyane : y en a pas ! (...) »

Consciente d'avoir été dirigée vers une impasse, cette jeune fille qui a réussi à obtenir son C.E.P. au prix d'un travail acharné — elle explique ailleurs qu'après les heures de cours, elle avait des séances de travail avec des camarades —, ne saurait se sentir responsable de ce qui lui arrive. Mais elle ne perçoit pas pour autant le mécanisme dont elle a été victime. Elle ne réalise pas que son sort s'est décidé au cours de sa scolarité primaire ; elle ne comprend le problème que comme une erreur d'orientation due aux Sœurs qui ont omis de « regarder pour le débouché en Guyane », sans voir que cette « erreur » était inscrite dans la logique du système.

Cette sélection par l'orientation qui se joue au sein même de l'enseignement technique — une orientation où l'on retrouve toute l'importance de la scolarité primaire — n'est cependant pas réservée aux filles : les garçons n'en sont pas à l'abri. Un jeune homme de 19 ans nous explique :

> « Je n'ai jamais été très doué pour les études. Quand j'étais en classes primaires, je ne suivais pas très bien : j'étais souvent fatigué et je dois dire que je m'intéressais plutôt à autre chose que le calcul, la grammaire et tout ça (...)
> Le dernier maître s'est rendu compte que, vu mon âge et ma moyenne, je perdrais mon temps à essayer de continuer. Il m'a

> dit qu'il était préférable pour moi d'aller apprendre un métier, et l'année d'après je suis entré en technique.
> Comme j'aimais l'électricité, c'est ce que j'ai choisi. Mais ma faiblesse en maths m'a perdu : au bout de la première année, parce que je n'avais pas la moyenne, on m'a envoyé à la menuiserie, sans me demander mon consentement ! (...)
> Maintenant, je vais passer le C.A.P. Mais la menuiserie ne me dit toujours rien : je le fais à contrecœur (...) »

Avec ce cas, nous retrouvons donc le phénomène de la sélection par l'orientation de sujets les plus « faibles » — cette « faiblesse » étant un produit de la scolarité primaire — vers les sections plus manuelles. Néanmoins, avec un C.A.P. de menuiserie ou de maçonnerie, on peut encore espérer trouver un travail à Cayenne dans sa spécialité, voire s'installer à son compte. Ainsi pour les garçons, cette sélection ne prédétermine pas l'avenir de manière aussi radicale que pour les filles. Ceci ne veut évidemment pas dire qu'elle soit anodine. Mais il faut constater que la dévalorisation des spécialités traditionnellement réservées aux femmes (couture, cuisine...) et la situation guyanaise de l'emploi ne peuvent qu'amplifier les effets de la sélection pour les filles.

Jusqu'à présent, nous avons mis l'accent sur les cas qui révèlent les problèmes de la sélection. Or, en utilisant les discours des intéressés, nous nous plaçons au niveau de la perception qu'ils ont de leur situation face à l'enseignement : ces cas impliquent par conséquent un minimum de prise de conscience, sinon du fond du problème, du moins du fait qu'il y a problème. Mais la croyance en l'École ne serait pas ce qu'elle est si ces cas étaient par trop nombreux. En réalité, les discours que tiennent les jeunes en cours d'études désignés par l'échantillonnage au hasard, reflètent plus souvent la satisfaction et le conformisme que la contestation. Mais avant de continuer, prenons la précaution de bien rappeler le contexte dans lequel s'inscrit le sens de ce que nous pouvons dire à partir des cas dont, à cet égard, nous disposons : notre enquête a été effectuée en 1972 ; elle a porté sur un nombre faible de jeunes de plus de 16 ans, à l'exclusion des étudiants qui étaient en métropole ; ces jeunes ne sont pas représentatifs de la population scolaire des établissements secondaires et techniques, mais de la manière dont la scolarisation post-primaire traverse l'ensemble de la population. C'est donc cet ensemble qui est présent derrière les discours reflétant la satisfaction et le conformisme.

Prenons tout d'abord l'exemple d'un élève du C.E.T.. C'est un garçon de 17 ans. Il nous dit :

> « Je suis en première année. J'ai choisi la mécanique automobile. (...)
> Je pense que cette école est valable : ils essaient de faire de leur mieux pour les élèves. Les professeurs sont très bien, la plupart. Il n'y a pas de problèmes, sauf entre élèves : quand nous sommes en classe, tout le monde ne s'entend pas, il y a du désordre, ça manque de discipline. Les surveillants sont obligés d'être très sévères. (...)
> On a beaucoup de travail : en classe, pas tellement à la maison. A la maison, on a juste le dessin d'une pièce, ou une leçon de technologie. Tandis qu'en classe, le programme est chargé. Mais les cours sont intéressants. (...)
> Quand j'aurai terminé, si j'obtiens mon C.A.P., je pense partir : aller en France, ou peut-être m'engager dans l'armée. Ceux qui s'engagent dans l'armée, ils peuvent se faire une bonne situation avec un simple C.A.P. (...) »

Satisfait de son école, de ses professeurs, de l'enseignement qu'il reçoit, ne relevant pour tout problème que ceux que crée l'indiscipline des élèves et la sévérité consécutive des surveillants, aspirant à partir en France ou à s'engager dans l'armée où il pense pouvoir « se faire une bonne situation », ce jeune homme paraît parfaitement adapté — au niveau de la classe intermédiaire dont il est originaire — à la situation départementale : à travers sa conception de l'École et surtout de l'Armée, c'est bien un certain mode de prise en charge de l'idéologie dominante qui se révèle.

Citons maintenant le cas d'une jeune fille originaire de la petite bourgeoisie créole. Elle a 16 ans, et se trouve en classe de seconde, au lycée :

> « Tout mon travail est réglé par un emploi du temps que je suis obligée de respecter. Cela demande un effort d'organisation, mais je crois que cet effort sera utile pour plus tard. (...)
> La matière que je préfère, c'est le français. Le soir, je lis les auteurs qu'on nous a conseillés : Émile Zola, Victor Hugo. (...)
> Nous avons pas mal de travail à faire à la maison, mais je trouve que c'est nécessaire : c'est la seule manière d'acquérir des connaissances. (...)
> Les professeurs que nous avons sont tous très bien, très sympathiques. Il n'existe aucune barrière entre eux et nous : la discussion est permise sans aucune contrainte, ni d'un côté ni de l'autre. (...)
> Pour moi, aller au lycée, ce n'est pas pénible, au contraire : le programme, tout ce que je fais en classe m'intéresse beaucoup. J'espère bien passer en 1re et ensuite réussir aux examens. (...) »

Remarquons que la scolarité de cette jeune fille (en seconde à 16 ans) est conforme aux normes métropolitaines, ce qui, nous l'avons dit, est le privilège du plus petit nombre. L'instruction fait partie de son processus d'assimilation, lequel détermine à son tour son attitude vis-à-vis de l'enseignement qu'elle reçoit et qui lui semble parfait en tout point, jusques et y compris l'obligation de s'organiser autour d'un emploi du temps strict.

Exposer d'autres exemples de cet ordre ne nous apprendrait rien de plus. Tous reflètent l'intériorisation de l'idéologie dominante. Nous relèverons cependant l'existence de certaines variations dans le mode de cette intériorisation. Le fait apparaît déjà un peu à travers les deux cas qui précèdent : dans le second, tout se joue dans le seul rapport à l'École, tandis que dans le premier est aussi investi le rapport à la vie professionnelle. Ce qui est en cause, c'est la relation entre l'appartenance sociale et le mode d'assimilation. Mais cette relation ne saurait être enfermée dans le cadre de la question scolaire qui n'en peut donner qu'une vision très partielle : elle sera traitée d'un point de vue global au chapitre suivant.

Avant de clore ce paragraphe, une dernière précision doit être apportée quant aux attitudes « contestataires » que nous avons rencontrées chez les jeunes de notre échantillon. Nous avons dit qu'elles étaient rares. Encore faut-il ajouter qu'elles ne concernent jamais le système, mais toujours des personnes. Nous avons déjà vu apparaître ce phénomène dans deux cas qui ont été exposés (le maître qui expliquait mal, les Sœurs qui n'avaient pas bien choisi l'orientation). Nous pouvons y adjoindre le cas de telle étudiante qui vient de passer son bac, veut poursuivre des études de lettres, et explique que d'autres y ont renoncé, en raison de la totale absence d'intérêt des cours de français qu'elle a eu cette année, « tellement le prof. était à cheval sur son programme », ou encore

le cas de cette jeune fille, en 3e au C.E.S., qui nous dit qu'elle va probablement abandonner à la fin de l'année, tant elle est « dégoûtée par les profs qui ne sont pas fameux, et surtout par le prof de maths qui n'explique jamais rien »... Ceci ne veut cependant pas dire que les établissements secondaires ne soient que des lieux d'assimilation : si telle est bien sûr leur fonction centrale, cette dernière, nous y reviendrons, est à double tranchant.

Le mode de vie cayennais

Le thème du mode de vie pourrait offrir matière à d'amples descriptions ethnographiques où certains événements « typiques », comme le carnaval ou les principales manifestations folkloriques, figureraient en première place. Tel n'est pas ici notre but. C'est d'abord d'une quotidienneté sans éclat que nous voulons rendre compte, une quotidienneté qui d'ailleurs donne son véritable sens aux précédents événements, une quotidienneté difficile à décrire, mais dont les grandes composantes doivent être dégagées pour qui veut tenter une approche globale de la réalité cayennaise.

Nous avons déjà vu certains éléments de cette quotidienneté en étudiant les problèmes de la vie professionnelle. Il s'agit maintenant de définir le contexte dans lequel s'inscrit cette vie professionnelle. La caractéristique première en est que, d'une manière générale, la famille représente le centre principal des relations. On sait qu'en Guyane, la famille étendue reste minoritaire. C'est donc dans le cadre de la famille restreinte que s'excerce essentiellement la vie familiale dont nous voulons ici parler, une famille restreinte qui toutefois, rappelons-le, outre la forme classique fondée sur le couple, peut aussi prendre une forme matrifocale. Mais cette question ne saurait être traitée sans distinguer entre les hommes et les femmes, car à cet égard, la position des uns et des autres diffère sensiblement.

C'est à une écrasante majorité (86 % des cas) que la vie relationnelle des femmes est centrée sur la famille. Le problème des enfants joue évidemment un rôle déterminant dans ce phénomène. Quand la famille est nombreuse, quand il y a des enfants en bas âge, les femmes sont accaparées par le travail à la maison. Pour celles qui travaillent en plus à l'extérieur, cela se traduit par l'impossibilité d'avoir des loisirs : c'est la double journée de travail dont on a donné des exemples plus haut. Quant à celles qui peuvent ménager quelques moments de loisirs dans leur emploi du temps, c'est le plus souvent pour les concevoir en termes de loisirs familiaux :

> M. est une jeune femme de 22 ans, mère de trois jeunes enfants. Elle vit avec le père de ses enfants, et travaille à temps partiel, comme surveillante de cantine scolaire. Elle nous dit :
> Le matin je me lève tôt pour laver le linge. Après, faut que je m'occupe des enfants, les laver, les faire manger. Quand c'est fini, je vais au marché, à pied, et quand je retourne, c'est pour repartir à l'école. (...)
> Le jeudi, c'est le jour du repassage. Le samedi, je fais le ménage à fond. Ici, il n'y a pas d'endroit où les enfants peuvent jouer, alors, ils salissent beaucoup dans la maison. (...)

> Souvent le samedi, dans la soirée, on va se promener aux Palmistes (1). C'est toute la famille. On y va pour les enfants : on mange du sorbet, on leur achète des sucreries. (...)
> Une fois par an, on va à Saint-Laurent en auto : la maman de mon mari est là-bas, alors, on peut amener les enfants. (...)
> Avant, j'aimais bien aller au bal. Maintenant, je ne peux plus, avec les enfants : faut attendre qu'ils soient grands. (...) »

Le fait d'avoir à élever des enfants, d'avoir à s'occuper de la maison, n'est cependant pas l'unique cause du complet repli de bon nombre de femmes sur la seule vie familiale. Car là est le point important à noter : pour plus de la moitié des femmes, c'est bien d'un complet repli qu'il s'agit. Certaines expliquent ce repli par le manque de temps : elles ont trop de travail pour avoir le temps de voir des amis. Mais d'autres ont à ce propos des idées plus précises. Citons quelques phrases entendues ici et là :

> « Je n'ai pas d'amis, parce qu'avoir des amis, c'est chercher les ennuis : les amis en Guyane ne sont pas sincères (...) » dit une femme de 43 ans, qui travaille comme cuisinière et élève, seule, 4 enfants encore à charge.
> « Je suis tout le temps chez moi, avec les poules et les chiens. (...) Les amis c'est pas bon : ça fait des histoires (...) » dit une autre femme du même âge, qui vit avec son mari et un grand fils.
> « Je ne vais jamais nulle part : je reste chez moi, à lire des romans-photos, ou à écouter des chansons (...) Même le samedi soir, je ne sors pas (...) Y a que le dimanche après-midi, des fois, je vais chez des amis : on blague, on va se promener. Mais rarement : c'est préférable de rester à la maison, avec les amis y a toujours des histoires (...) » dit encore une jeune fille de 19 ans qui vit chez ses parents et travaille le matin comme femme de ménage.

On retrouve ici ce même individualisme du mode de vie que nous avons signalé en étudiant la commune rurale. Si toutes les femmes ne dénoncent pas le fait d'avoir des amis comme une source d' « histoires », des formules telles que « je reste chez moi », « je vis de mon côté », « je suis très personnelle », reviennent très souvent dans les discours. Même les simples relations de voisinage sont rares : 2 à 3 % des femmes déclarent fréquenter leurs voisins. Pour les autres, on s'en tient au mieux à la stricte politesse : « on dit bonjour et c'est tout », quand on ne prend pas soin de les éviter, telle cette jeune femme qui habite une H.L.M. et dit :

> « Je n'aime pas mes voisins. J'essaie de ne pas les rencontrer. Avec eux il y a toujours des histoires. Vaudrait mieux ne pas en avoir ! (...) »

Par ailleurs, si pour certaines femmes (environ 15 % des cas) la vie familiale s'accompagne de la fréquentation de quelques amis, c'est toujours dans des limites très restreintes : on voit des amis, mais « pas souvent », ou « un peu seulement », s'empressent d'ajouter les intéressées. Parmi les 145 femmes touchées par l'enquête, nous n'en avons rencontré que deux, toutes deux célibataires et sans enfant, pour mettre l'accent sur les relations avec les amis, les camarades de travail. Les jeunes en cours d'études elles-mêmes restent relative-

(1) *C'est la place principale de Cayenne : vaste et plantée de palmiers, elle est le lieu de promenade favori des Guyanais.*

ment centrées sur la vie familiale : on s'entend bien avec les camarades de classe, mais on ne les voit guère en dehors de l'école. L'une d'elles déclare :

> « A la maison, on est nombreux. Quand toute la famille est réunie, on n'a pas besoin d'avoir d'autres invités. (...) »

Ainsi, dans la majorité des cas, la cellule familiale est au centre de la vie des femmes, et ce, quel que soit leur âge, quelle que soit leur position sociale — ces deux facteurs introduisent cependant bien évidemment, nous le verrons plus loin, des différences importantes à un autre niveau du mode de vie —. Mais qu'en est-il de la minorité restante ? Elle est en partie formée de femmes qui vivent seules, qui n'ont pas ou plus de famille — si ce n'est parfois des enfants dont les visites sont très rares —, qui n'ont pas davantage d'amis, des femmes le plus souvent âgées et à la retraite, qui passent le plus clair de leur temps à la maison, dans une solitude que meuble la radio et que, seule, vient rompre pour certaines l'assistance quotidienne à la messe. Celles qui sont plus jeunes présentent ce repli comme un choix. Une jeune femme de 26 ans nous a dit :

> « Je n'ai pas d'amis. Je préfère vivre dans la solitude ».

Quant à l'autre partie, hormis les deux exceptions citées plus haut et auxquelles on peut encore ajouter deux cas, celui d'une jeune femme, mariée et mère de 6 enfants, mais qui trouve le temps d'être un membre très actif d'un groupe folklorique avec lequel elle « répète » tous les samedis soirs et part en tournée une fois l'an, et celui d'une responsable syndicale, également mère de famille, qui bien sûr est de toutes les réunions, mais qui toutefois précise que celles-ci « ne sont pas très pesantes », hormis ces quatre exceptions donc, il s'agit de femmes qui ont une activité religieuse assez intense en tant que membres d'une secte ou d'une confrérie (Témoins de Jehovah, Légion de Marie, Confrérie du Sacré-Cœur), ou encore de commerçantes qui, par leur métier, sont amenées à avoir des contacts nombreux et réguliers.

Pour les hommes, l'ouverture sur l'extérieur joue un rôle nettement plus important que pour les femmes. Il faut tout d'abord citer le cas des hommes qui vivent seuls, cette position étant beaucoup plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. Parmi eux, on trouve des gens, généralement âgés, qui vivent repliés sur eux-mêmes, mais aussi des hommes plus jeunes, qui ont souvent des enfants laissés à la garde de leur mère, et qui, loin de se replier ont au contraire une vie sociale assez intense :

> C. est actuellement au chômage. Pour vivre, il fait des « jobs ». Il a 35 ans. Il a une fille de 13 ans, mais qui vit ailleurs, « sur le compte de sa mère ». Il nous dit :
> « Souvent, le dimanche, avec les amis, on va passer une journée à la plage : on y va pour pêcher, mais on s'amuse aussi. (...)
> Le cinéma, le bal, ça ne m'intéresse pas tellement. Ce que j'aime c'est sortir avec mes amis, jouer aux dominos avec eux, discuter, aller manger le blaff, prendre le pot. (...) »

Toutefois, le fait d'avoir une vie sociale assez intense n'est pas l'apanage des plus jeunes, ni même de ceux qui n'ont aucun contexte familial :

> T. est commerçant. Il a 57 ans. Il vit dans une « maison familiale » où chacun de ses grands enfants a son propre appartement. Il

> prend ses repas seul chez lui, ou au restaurant. Souvent, il passe le dimanche en famille, au moins quand il fait beau : tout le monde va à la plage. Mais le soir, il a ses amis :
> « Je vais me promener en ville, surtout aux Amandiers (1) où je rencontre des amis. On discute tout en regardant jouer à la pétanque. On est plusieurs de mon âge, et aussi des plus jeunes, qui se rassemblent là presque tous les jours. Chacun fait son petit commentaire (...)
> Un peu plus tard, je vais au cinéma. En principe, j'y suis tous les soirs sauf quand il y un match de foot en nocturne : j'adore le foot, je n'en rate pas un (...)
> Je ne me couche pas avant une heure du matin. Après le cinéma, je vais du côté du Chicago (2). J'y rencontre d'autres amis, on discute (...) »

Nous avons rencontré enfin des hommes qui vivent avec femme et enfants, mais passent l'essentiel de leur temps à l'extérieur. L'un d'eux qui travaillent le matin de 6 à 14 heures (c'est un horaire trés fréquent), et consacre ses après-midi à aller à la pêche avec ses cousins, et ses soirées à jouer à la belote ou aux dominos avec ses amis, explique :

> « Je sors tous les soirs. Je ne me couche pas souvent avant minuit. Je suis un peu fatigué, mais je n'aime pas rester chez moi. (...) »

S'il ne faut pas exagérer son importance dans la mesure où il ne définit pas la majorité, ce phénomène de vie axée sur les relations extérieures doit être signalé comme spécifiquement masculin. On le retrouve chez bon nombre de jeunes vivant encore chez leurs parents. L'un d'eux qui a 17 ans et poursuit des études secondaires, nous dit :

> « On est un groupe de copains. On est 7, toujours les mêmes. On se promène, on va à la plage le jeudi et le dimanche. Le plus souvent on organise des boums ou des méchouis. Les boums, c'est chez le copain qu'à la plus grande salle. Les méchouis, on les fait sur la plage. On cotise, et on distribue des cartes d'invitation (...)
> On organise aussi des sorties, à Kourou, à Sinnamary. On y va en car. La-bas, on s'amuse bien ! (...)
> On va souvent au cinéma. Quand il y a des filles, on y va à 18 h à cause de leurs parents. Les garçons restent plus tard. Les filles, elles doivent rentrer. A moins qu'il y ait une grande sœur : alors, elles peuvent rester jusqu'à minuit (...) »

On notera dans cet exemple le phénomène de « bande ». Inexistant chez les filles qui au plus peuvent s'adjoindre à une bande de garçons pour telle occasion bien déterminée (la « boum », le cinéma), ce phénomène est assez fréquent chez les garçons. Bien que limitée à ce niveau, l'enquête nous a permis de repérer l'existence de plusieurs de ces bandes, certaines mettant l'accent sur les fêtes et les sorties, d'autres sur les jeux sportifs. Mais pour être fréquent, le phénomène n'est pas généralisé : il y a également des garçons dont la vie tourne surtout autour de l'axe familial.

Et là est finalement le fait le plus important à relever : pour les hommes aussi, dans près de deux tiers des cas, la famille reste le centre principal des

(1) *Autre place assez fréquentée de Cayenne.*
(2) *C'est un bar du quartier de la Crique : il est assez mouvementé et reste ouvert très tard dans la nuit.*

relations. Il est vrai que pour eux, il s'agit moins souvent d'un véritable repli sur la vie familiale : on vit en famille, mais on voit des amis et on peut avoir des activités extérieures.

> D. à 52 ans. Il est agent de maîtrise dans la fonction publique. Il est marié et père de 4 enfants dont 3 vont au lycée. Il nous dit : « Je mange toujours en famille : tout le monde ensemble (...) Le soir vers les 6 heures, je sors faire un petit tour. Je vais voir les copains : j'ai plusieurs copains. On joue à la belote aussi, mais ça, c'est plutôt en famille : on est 4, mon beau-frère et ma belle-sœur, ma femme et moi. Autrement, je sors seul (...)
> Je suis catholique et très pratiquant. Je fais partie de la Légion de Marie. C'est pour essayer de faire baptiser et marier les gens à l'église (...) On a réunion deux fois par mois, pour discuter du programme et faire le raccord de ce qu'on fait les uns et les autres (...)
> Avant je faisais du football. Maintenant, je suis supporter. Nous avons notre équipe, là où je travaille. C'est une association sportive, culturelle et d'entraide : je suis membre actif. Là, il y a réunion tous les deux ou trois mois. On fait autre chose que le sport : par exemple, l'arbre de Noël.
> Noël, c'est la fête la plus importante pour moi. On fait ça en famille. On se distribue des cadeaux, mais de temps en temps seulement : ça dépend du budget. (...)
> J'écoute beaucoup la radio. Je la mets dès qu'elle marche. Le dimanche, on la prend toute la journée : on reste à la maison ma femme et moi. A moins que j'aie un copain qui passe : alors, je vais faire une tournée (...) »

Ici, l'ouverture sur l'extérieur, tout en laissant sa place à la vie familiale, est relativement importante. Dans d'autres cas, elle est plus modérée : on ira jouer assez régulièrement aux dominos ou aux cartes avec quelques amis, ou bien on sera membre plus ou moins actif d'une association sportive. Pour d'autres enfin, et ils représentent tout de même 30 % des cas, c'est le repli qui domine.

Quand nous parlons de repli sur la vie familiale à propos des hommes, il ne s'agit cependant qu'exceptionnellement d'une complète fermeture. A ce niveau, joue évidemment le problème du non-partage des tâches ménagères. Si nous avons rencontré un homme pour nous dire :

> « Les sorties, c'est pour les autres. Moi, en dehors du travail, je suis tout le temps à la maison pour aider ma femme. On a 9 enfants : c'est quelque chose ! (...) »,

d'une manière générale, c'est aux seules femmes qu'incombe le travail relatif aux enfants et à la maison, même si c'est au prix d'une double journée de travail. Sans doute, dans le cadre du repli dont il est question, les pères s'occuperont-ils un peu de leurs enfants : tel instituteur veillera à leur éducation intellectuelle ; d'autres les garderont, les emmèneront en promenade ou joueront avec eux. Mais nul ou presque n'aboutira à la totale indisponibilité à laquelle sont réduites certaines mères. On sait toutefois que pour les femmes, cette indisponibilité n'est pas le seul facteur de fermeture : intervient aussi souvent pour elles l'idée que les amis sont des fauteurs d' « histoires ». Or, on constate que cette idée est beaucoup plus rares dans les discours des hommes. Nous ne saurions ici chercher à faire l'analyse en profondeur de cette différence : une telle analyse déborderait très largement notre propos. Ce que nous voulons simplement montrer, c'est

que pour les hommes, le repli sur la vie familiale sans exclusion a priori de toute relation extérieure, est l'expression d'une sorte de choix dont le contenu est révélateur. Ce contenu, quel est-il ? Deux exemples éclaireront la réponse :

> R. a 45 ans. Il est employé de banque. Il est marié, mais le couple n'a pas d'enfant. Sa femme est propriétaire de la maison moderne qu'ils habitent et qui a été construite par une entreprise avec un prêt de la SATEC. Elle travaille aussi à temps plein, comme employée dans l'Administration où elle gagne un peu plus que son mari, mais c'est elle qui s'occupe de la maison. R. nous dit :
> « Mon travail est en deux séances : matin et après-midi. Entre les deux, j'ai juste le temps de manger et de prendre une douche (...)
> Le soir, vers six heures, enfin dès que ça commence, je m'installe devant la télévision. Ma femme, avec son travail, elle n'a pas envie de sortir, et moi, je n'aime pas sortir seul.
> Le samedi je suis libre : je le passe à faire du bricolage dans la maison. (...)
> Le dimanche, on va à la messe avec ma femme, et après, on prend la voiture pour faire une virée. On va assez loin : Kourou, Sinnamary et même Iracoubo. (...) »

On voit qu'ici le repli est lié au choix des loisirs nés de la consommation moderne : télévision, automobile. Ce cas est sans doute l'un des plus typés — et c'est pour cela que nous l'avons exposé —, mais il met sur la voie d'un certain mode de réalisation de l'idéologie du progrès, dont nous aurons à reparler. Avec le second exemple, c'est un autre aspect de cette même question que nous allons voir apparaître :

> B. a 43 ans. Il est aide-comptable. Il est marié et père de 4 enfants de moins de 10 ans. Sa femme ne travaille pas à l'extérieur. Pendant longtemps, B. a consacré ses loisirs à monter une maison d'habitation qu'il a dotée du confort moderne, et où il vit désormais avec sa famille. Depuis, il s'est trouvé une autre occupation :
> « J'ai un verger à Matoury. Tout mon temps de libre, je le passe là-bas. Je plante des agrumes. Sur 8 ha que j'ai en tout, il y a déjà 3 ha 1/2 de plantés. Mes arbres ont à peu près deux ans maintenant. Il y en a environ 600 : ça fait beaucoup de travail ! J'y vais tous les après-midi, sauf les deux où je travaille. En plus, je suis en train de construire une petite maison là-bas (...)
> Quand je ne m'occupe pas de mon verger, c'est la famille : je ne sors pas. (...) Il y a que la chasse, j'y vais parfois, du côté de Sinnamary : c'est là que je vais chercher de l'engrais naturel pour mes arbres, chez des amis. Autrement, ça peut arriver que le samedi soir, il y a des amis qui viennent à la maison : nous jouons à la belote. Mais pas souvent. (...)
> Vous voyez, comme ça, je suis content de ma vie. J'ai mon verger, ma famille va bien, nous nous entendons bien : on ne peut pas demander mieux ! (...)

Dans cet exemple, le repli sur la vie familiale peut sembler moins évident puisque cet homme a une activité extérieure très absorbante. Mais cette activité correspond au choix d'un certain itinéraire de promotion qui, par-delà l'individu touche la cellule familiale qui en est à la fois le point de départ et le point d'aboutissement. Un autre homme qui consacre également ses loisirs à un verger, nous dit :

> « Je le fais pour les enfants. Comme ça, ils pourront dire : Papa nous a laissé quelque chose (...) »

Choix d'un certain type de consommation qui accentue le repli sur la famille conjugale ou nucléaire et lui fournit sa raison d'être, ou choix d'un certain type d'investissement qui se cristallise autour de la notion de famille et par là même l'étaye, tels sont les deux principaux sens que peut prendre le repli des hommes sur la vie familiale, deux sens qui, précisons-le, ne s'opposent pas, car le second choix n'est souvent qu'un moyen d'accès au premier.

Nous disons le repli des hommes, parce que ce sont les attitudes et les discours masculins qui révèlent le contenu du phénomène, mais c'est évidemment du repli de la famille sur elle-même qu'il s'agit : les femmes accaparées par le travail ménager ou accablées sous le poids de la double journée de travail, celles qui, de gré ou de force, ne conçoivent les loisirs qu'en termes familiaux, en sont les co-auteurs et participent à la manière qui leur est dévolue à la même démarche. Elles peuvent aussi en être les agents principaux. Là est d'ailleurs la tendance la plus fréquente. Le fait apparaît moins à travers leurs discours qui mettent en relief les contraintes matérielles — dont la réalité est indéniable —, mais derrière le rejet des relations sociales se profile souvent un modèle où la « maison », son équipement, la télévision, ont un rôle central.

Au fil des cas que nous avons présentés, nous avons pu voir apparaître différents types de loisirs. Nous avons surtout insisté sur ceux qui mettaient en cause la vie relationnelle, en tant que fruit de l'initiative des intéressés. Il y a tous les autres, ceux qui sont préparés pour les gens, qui leur sont offerts comme des produits de consommation ou qui sollicitent leur participation selon des modalités réglées à l'avance. La constitution de la cellule familiale, en tant que lieu principal et parfois unique des relations extra-professionnelles, s'inscrit dans un contexte organisé où la radio, la télévision, le cinéma, les matchs sportifs, et d'une certaine façon aussi les événements annuels que sont le carnaval et la grande fête de Cayenne, ont leur rôle à jouer.

Une étude détaillée de cette question mériterait d'être faite, mais nous devrons nous contenter d'en souligner l'importance en en relevant brièvement les éléments les plus caractéristiques. Département français, la Guyane est dotée d'une radio et d'une télévision françaises, soumises au même monopole d'État. A cet égard, il faut tout d'abord signaler l'étroit contrôle exercé par la préfecture sur tout ce qui a trait à l'information : nous en verrons les conséquences en abordant plus loin le problème des attitudes devant la vie politique du pays. Limitons-nous pour l'instant à l'aspect « culturel » de la question. La radio occupe sans doute une place un peu à part. Elle est surtout écoutée pour les chansons qu'elle déverse, en particulier le dimanche où elle émet toute la journée, chansons parmi lesquelles, outre celles en vogue en métropole, les biguines créoles sont assez bien représentées. La biguine est un rythme de danse dont la musique est généralement accompagnée de paroles en créole. C'est donc à la fois une danse et un mode d'expression populaires. Certaines de ces biguines sont humoristiques, voire nettement satiriques. Ne nous y trompons pas : ces biguines-là ne s'entendent guère. Quant au genre le plus courant, il relève d'un contenu joyeux et bon enfant, et par là-même véhicule une imagerie qui a sa place dans le système départemental : c'est la caution créole sans risque. Pour la télévision, il y a moins d'ambiguïté : sur une chaîne unique qui fonctionne 4 ou 5 heures par soirée (en 1972), sont programmées des émissions qui viennent de métropole et font l'objet d'une sélection spéciale pour les DOM entre lesquels elles circulent. Ces émissions peuvent être de bonne qualité, dans leurs genres respectifs, mais

ces genres sont trop souvent les plus commerciaux : variétés, feuilletons, séries policières... Si l'on ajoute que les films programmés dans les salles de cinéma cayennaises sont à une écrasante majorité constitués de policiers et de westerns de dernière catégorie, on aura un aperçu significatif de l'environnement « culturel » dont la départementalisation fait bénéficier les Guyanais.

Mention spéciale doit être faite du sport. Associations et clubs sportifs sont assez nombreux en Guyane. Si le football est le domaine privilégié, d'autres disciplines coexistent. Les membres actifs se recrutent surtout parmi les hommes jeunes, mais en tant que spectacle, le sport touche un large public où se retrouvent des hommes de tout âge et un certain nombre de femmes. Récemment, le stade de Cayenne a été équipé pour que des matchs puissent y être disputés en nocturne : compte tenu du climat, cette innovation a été considérablement appréciée du public — il y est souvent fait allusion dans nos entretiens —. D'un certain point de vue, le phénomène sportif se pose dans les mêmes termes qu'en métropole, et peut conduire aux mêmes débats quant à son rôle idéologique. Mais la situation départementale lui apporte parallèlement une dimension plus spécifique. Le sport est vécu en Guyane à deux niveaux : comme phénomène local, et comme phénomène national. Or, au premier niveau, il est essentiellement un lieu de compétition interne. A travers deux équipes s'opposent deux établissements scolaires, deux secteurs d'activité, deux communes... ; dans le cadre des compétitions individuelles (le « tour » cycliste de la Guyane, par exemple), chacun représente son association, sa commune... Si des échanges existent avec les pays voisins (Belem, Paramaribo), la pratique locale du sport ne débouche pas sur l'expression de l'appartenance guyanaise. En revanche, en tant que phénomène national, le sport fait l'objet d'une véritable mise en scène de l'appartenance française. La radio, la télévision et la presse guyanaises se font l'écho très fidèle de l'actualité sportive métropolitaine et reproduisent le même montage autour des compétitions opposant des Français à des étrangers. Et si ce montage prend en Guyane une forme particulièrement caricaturale en regard d'une information par ailleurs si déficiente, son résultat n'est pas dérisoire : le chauvinisme des Guyanais ne cède en rien à celui des métropolitains.

Nous avons donné plus haut la fête de Cayenne et le carnaval comme faisant partie du même contexte organisé. Le fait est des plus nets pour la fête de Cayenne [1] qui relève du même processus que celui que nous avons décrit à propos de la fête de Mana, mais revêt une ampleur encore plus démonstrative. Un Cayennais, fervent admirateur de cet événement local, nous raconte :

> « La préparation de cette fête demande beaucoup d'effort en organisation, main-d'œuvre et argent. La municipalité vote un budget spécial (...) Il y a un comité de fête, environ 30 membres, et chacun a un travail bien déterminé : par exemple, l'un s'occupera des radio-crochets, l'autre aura les courses de canots, un autre le concours de tir au canard, etc. (...)
> Les travaux commencent par la construction de la piste de danse qui à elle seule peut prendre une quinzaine de jours (...) Le plus

(1) *Cette fête se déroule autour du 15 Octobre. Elle est organisée par la municipalité, laquelle relève en l'occurrence de l'opposition. Cela ne change cependant guère le sens de la manifestation, et ce fait est instructif quant à l'emprise de la logique départementale sur le fonctionnement des institutions locales. Nous analyserons plus loin l'ensemble des phénomènes où s'inscrit cette constatation.*

gros morceau, le plus coûteux, c'est l'éclairage (...) Il y a aussi des équipes qui travaillent au nettoyage, au désherbage (...)
Quelques jours avant l'ouverture, c'est la vente des baraques aux enchères (...) Après la vente, les possesseurs prennent en charge chacun sa baraque, et commencent les travaux d'embellissement : cela leur permettra peut-être d'avoir un prix lors du concours de baraques, et surtout il veulent attirer les clients qui aiment les belles choses (...)
Le premier jour de la fête, l'éclairage est mis dès 18 heures. Cette grande place avec ces éclairages, ça fait rêver les gens au voyage. On se sent vraiment dans un autre pays : la place des Palmistes alors ressemble beaucoup à certains quartiers de Paris le soir (...) Mais ce qu'on remarque le plus, c'est la grande table d'honneur qui recevra le maire, le préfet, et toutes les personnalités (...) L'année dernière, elle a été plus courte, mais en principe la fête dure une à deux semaines. Chaque jour, c'est un programme différent : concours d'orchestres, radio-crochets, danses folkloriques (...), sans oublier les baraques de jeux et celles où l'on peut manger les spécialités guyanaises. (...)
Le moment que tout le monde attend, c'est la grande nuit de Cayenne, avec l'élection de miss Guyane et de ses demoiselles d'honneur. Ce soir là, il y a foule : les tables et les chaises sont toutes réservées. On commence par danser. Il y a deux orchestres, les plus célèbres, qui se relaient. Après 4 ou 5 morceaux, la piste devient trop petite, malgré ses 50 mètres de long (...) Vers minuit, on arrête la danse pour appeler les candidates à l'élection. Les filles sont souvent récalcitrantes : il faut aller les chercher (...) On donne à chacune un numéro. L'orchestre entame une valse : l'une après l'autre, elles vont évoluer sur la piste. Les membres du jury observent, stylo en main. Seuls les hommes ont droit de vote (...) Après la remise des prix, tout le monde se précipite autour des trois élues : c'est l'embouteillage autour de la table d'honneur. Mais c'est avec le maire, le préfet et le premier adjoint qu'elles danseront la première valse (...)
Le dernier soir, vers 19 heures, il y a le concours d'élégance automobile : les dames les plus élégantes défilent dans les plus belles voitures du département (...) Après ce concours, c'est le feu d'artifice, et après, le dernier bal qui s'arrêtera à minuit (...) »

La fête de Cayenne est une représentation à plusieurs dimensions. Elle offre tout d'abord à tous les Cayennais un spectacle qui commence avec l'aménagement et la mise en valeur de la place des Palmistes, passe par les diverses attractions, et culmine avec la « grande nuit » dont l'événement est sans doute l'élection de miss Guyane, mais dont le véritable point de mire est en fait la table d'honneur que président le maire et le préfet. Commémoration de la commune, la fête de Cayenne existe depuis longtemps, mais les « baraques », le feu d'artifice, une retraite aux flambeaux, en étaient auparavant les éléments publics essentiels, et l'Armée y figurait en bonne place. Les nouvelles structures départementales impliquent désormais un tout autre type de représentation. Car sous le couvert de commémorer le passé, c'est évidemment toujours du présent qu'il s'agit, un présent où l'Administration joue actuellement le rôle central, où l'idéologie du progrès par l'accès à la pleine appartenance française passe au premier rang. La « grande nuit » devient donc le moment culminant de la fête, celui où tout s'ordonne. Le spectacle que constitue l'élection de miss Guyane — un spectacle dont le sexisme n'échappera à personne — prend toute sa valeur de par le caractère éclatant que lui fait revêtir l'intervention des plus hautes personnalités du département (lors de la remise des prix et de la valse d'honneur) et apparaît

finalement comme celui de la consécration des autorités en place, et à travers elles des institutions françaises. Ce spectacle a d'autre part des acteurs secondaires : ceux du parterre de tables réservées, c'est-à-dire la bourgeoisie cayennaise et les membres de la classe intermédiaire qui tendent vers cette bourgeoisie et consentent pour l'occasion l'effort financier nécessaire à leur présence parmi elle. Car si la « grande nuit » est une manifestation publique, les tables réservées, les boissons et les mets qu'on y sert, sont d'un prix trop élevé pour être accessible au plus grand nombre, sans compter les toilettes coûteuses qu'il convient d'arborer pour faire bonne figure — là réside l'intérêt d'être présent — au sein de ce parterre. La fête de Cayenne devient dès lors le lieu où s'exprime et se confirme la hiérarchie. Le plus grand nombre est rejeté à la périphérie, en tant que spectateur d'une représentation que lui offrent des acteurs qui jouent aussi les uns pour les autres. Une jeune femme de la bourgeoisie qui ne manque pas, chaque année, d'être l'un de ces acteurs, nous dit :

> « L'année dernière, la fête a été plus courte que d'habitude, et c'est dommage, mais je dois dire que pour nous, la grande nuit a été plus réussie que jamais. La table que mon mari avait réservée était tellement près de la table d'honneur, que tous les autres ont pu croire que nous en faisions partie. Nous étions vraiment très contents. Nous avons bu du champagne toute la nuit. Moi, je n'ai pas raté une seule danse. Je dois aussi avouer que j'étais plutôt satisfaite de ma robe : une robe de cocktail que j'avais fait faire par une très bonne couturière. Je crois que c'était l'une des plus élégantes. (...) »

Ce discours montre assez bien les deux facteurs du jeu en question : les dépenses ostentatoires et le rapport à la table d'honneur, le fait d'être admis à cette dernière représentant la suprême consécration de la position sociale acquise dans le système départemental. Quant aux autres, ceux qui sont relégués au rang de simples spectateurs, ils viennent contempler la manifestation du « progrès ».

« Cayenne devient ce soir là une véritable capitale », dit un homme qui, par cette formule, résume bien le sentiment de fierté général.

Le carnaval est une manifestation infiniment plus complexe dont nous n'examinerons ici que les aspects généraux, ceux intéressant l'ensemble de la population. Comme tout carnaval, celui de Cayenne commence à l'Epiphanie et s'achève au mercredi des Cendres, soit une durée moyenne de 7 à 8 semaines. Dans sa première phase, alors qu'il est réduit aux seuls week-ends, son envergure est très modeste : quelques groupes se déguisent pour aller danser le samedi soir, ou pour défiler dans les rues le dimanche en fin d'après-midi. Il n'acquiert un peu d'intensité que durant quelques jours : du dernier samedi au mercredi des Cendres. Autrefois, le mardi gras en était le moment culminant, avec son défilé coloré. Aujourd'hui, le défilé le plus important a lieu le mercredi des Cendres, jour des « diablesses » : les différentes bandes de « touloulous » — ainsi sont appelées en créole les personnes déguisées — vêtus exclusivement de noir et blanc en signe de deuil, arrivent des quatre coins de la ville et se rejoignent en un vaste cortège, derrière le camion qui porte l'orchestre, pour aller brûler « Vaval » (carnaval) symbolisé par un mannequin grotesque, suivant un rite parodiant une cérémonie d'enterrement [1].

(1) *Cette pratique tend actuellement à disparaître. Nous reviendrons plus loin sur l'évolution récente du carnaval (depuis 1972).*

Le carnaval de Cayenne se joue à deux niveaux très distincts : celui des manifestations diurnes, et celui des manifestations nocturnes. Nous nous attacherons essentiellement au premier niveau [1]. Il faut alors réintroduire la notion de représentation, avec ses acteurs et ses spectateurs. Pour beaucoup de Cayennais en effet, il s'agit avant tout d'un spectacle : on va voir les « touloulous » à chaque fois qu'ils défilent dans les rues de la ville. On y va en famille, on emmène les enfants. Sans doute y a-t-il des gens pour condamner le carnaval, généralement pour raisons religieuses, mais ils sont rares en regard de ceux qui l'apprécient et qui, même quand par ailleurs ils ne sortent guère, s'arrangent pour y assister. Qu'y trouvent-ils ? Pour certains, le simple plaisir de « voir de beaux costumes » ; pour d'autres, c'est aussi un spectacle « joyeux » grâce aux « touloulous qui font rire ». Quelques uns y voient l'expression d'une « vieille tradition qui remonte à l'antiquité » ; pour d'autres, c'est d'abord et surtout une manifestation « vraiment guyanaise ». Le carnaval ne laisse personne indifférent : c'est un phénomène autour duquel on se retrouve, autour duquel s'animent parallèlement les controverses. Un homme explique :

> « Pour moi, le carnaval, c'est des touloulous qui se déguisent très simplement et qui s'amusent en divertissant les autres. Au Brésil, dans les Caraïbes, la tradition est de respecter des thèmes durant le carnaval. Chez nous, au contraire, c'est l'esprit de spontanéité qui prédomine (...)
> Qu'un groupe prenne la responsabilité de représenter chaque dimanche un thème, c'est très bien. Mais que certains essayent d'imposer une tenue à tous, non : ça va à l'encontre de la spontanéité du touloulou guyanais. Beaucoup ont déjà essayer d'orienter le carnaval : jusqu'à ce jour, ils ont échoué (...)
> Il ne faut pas que le carnaval soit régenté par quelques uns à l'esprit conservateur, qui croient pouvoir se vanter d'en connaître les origines. Il ne faut pas qu'il soit pris dans la politique. Il faut qu'il garde son ouverture (...) »

En revendiquant l'esprit de spontanéité comme spécifique du « touloulou » guyanais, en opposant cette spontanéité à une organisation tentée au nom d'une reconstruction historique de la tradition, en dénonçant la nature politique de ce genre de tentative, c'est toute la question du carnaval de Cayenne que pose en fait directement ou indirectement ce discours. Mais pour en comprendre le véritable enjeu, quelques précisions préalables sont nécessaires.

Si l'on en croit le témoignage de certaines personnes âgées, le carnaval de Cayenne aurait eu autrefois ses thèmes privilégiés, tel celui du diable rouge qui prédomine encore le mardi gras, ou celui de la mort qu'aurait supplantée la diablesse antillaise. Ces thèmes étaient prescrits certains jours, nous dit-on, en alternance avec des journées où les costumes étaient libres. Actuellement, en dehors des « diablesses » où le noir et blanc est de rigueur, aucun thème d'ensemble n'est imposé. Le carnaval est laissé à l'initiative des participants, lesquels relèvent d'un certain nombre de groupes. Ces groupes sont d'une extrême

(1) *Le carnaval nocturne, celui des dancings, n'a pas la même résonance, mais certaines de ses particularités méritent d'être signalées. Les « touloulous » du samedi soir sont exclusivement des femmes, soigneusement masquées, qui prennent durant le bal toutes les initiatives habituellement dévolues aux hommes. Ces femmes trouvent là l'occasion de se libérer momentanément, par une inversion classique des rôles, de la pesanteur de la morale bourgeoise à laquelle elles sont généralement soumises en temps ordinaire, de par leur appartenance sociale (bourgeoisie, classe intermédiaire).*

variété. Il en est dont l'existence est exclusivement liée au carnaval : ils ne fonctionnent que durant cette période et se reconstituent chaque année. D'autres émanent d'associations stables, aux activités multiples, généralement à prédominance sportive. Ils peuvent être mixtes, ou au contraire ne comporter que des femmes ou que des hommes. On trouve des « bandes » de 8 à 10 personnes, d'autres qui en rassemblent plusieurs dizaines. Chacune de ces « bandes » a son meneur : un particulier chez qui on se réunit pour mettre au point la manière dont on défilera, chez qui on va s'habiller au jour dit. Le meneur qui peut aussi être le président de l'association dont émane la « bande » a pour mission de coordonner la sortie, et à ce titre peut imposer un costume. Il y a en effet deux types de « bandes » : celles ou chacun choisit librement son costume, et celles où les membres doivent suivre un thème. A la fin des années 60, la tendance était au développement des « bandes de touloulous libres », au détriment des autres. Plus récemment, sous l'influence croissante des écoles de Samba brésiliennes [1], les « bandes » à thème retrouvent de l'importance. Signalons encore les très petites « bandes », parfois désignées comme « bandes de touloulous sales », où quelques amis se regroupent pour jouer les francs-tireurs du carnaval : ils défilent à part, sans s'occuper des autres, dans des accoutrements dont le but est de faire rire, et en faisant mille pitreries pour amuser le public.

La recrudescence des « bandes » à thème n'empêche pas le carnaval de Cayenne d'être avant tout caractérisé par une très grande variété de déguisements. Parmi ces derniers, on trouvera les classiques Pierrots, Colombines, et autres personnages empruntés à l'arsenal des carnavals européens — personnages qui, si l'on en croit toujours les témoins de l'époque, étaient assez bien représentés lors des journées libres d'autrefois —, mais aussi et surtout des éléments propres à la réalité créole passée et présente. A côté des papillons (le papillon est l'emblème de la Guyane), des « tigres » et des « chats-tigres » (respectivement jaguars et ocelots en créole), peuvent venir figurer des esclaves. Au carnaval de 1972 par exemple, un groupe assez nombreux avait monté une petite saynète sur le thème de l'esclavage : vêtus de grosse toile bleue, les femmes munies d'une houe et faisant mine de sarcler, les hommes munis d'un sabre de bois et faisant mine de couper les cannes, tous avançaient, poussés par les « piqueurs » qui brandissaient un grand fouet comme pour les faire travailler. Ailleurs, c'était un petit groupe de « nègres marrons », quelques hommes vêtus d'un simple slip et le reste du corps peint avec un mélange huileux, qui marchaient, isolés des autres groupes, comme des esclaves en fuite poursuivis par quelque troupe armée. N'exagérons cependant pas l'apparence subversive de telles mises en scène. En même temps qu'elles rappellent un passé douloureux, elles l'affadissent : en devenant thème de carnaval, l'esclavage est pris dans un folklore qui lui fait perdre son sens historique. Le « touloulou » ne se veut pas porteur d'un message, tout au moins pas à travers son déguisement : untel, esclave aujourd'hui, pourra très bien être en « coca-cola » demain. Venons-en à ce dernier type de déguisement : la prolifération des thèmes liés à la société de consommation et à la « culture » qu'elle véhicule, est l'un des phénomènes actuels les plus significatifs

(1) *Les émigrés brésiliens en ont formé une à Cayenne, mais le modèle est aussi très largement véhiculée par les documentaires filmés sur le carnaval de Rio. Précisons que nous n'avons ici décrit que les « bandes » guyanaises. Les autres, brésiliennes, haïtiennes, voire métropolitaines, restent très minoritaires.*

du carnaval de Cayenne. Nul défilé désormais sans ses cow-boys et ses Indiens de western, sans ses héros de feuilletons télévisés (Zorro, par exemple), sans ses cambrioleurs de films policiers (un bas sert de cagoule), sans ses « costumes-réclames »...

Nous décrivons pour l'instant le carnaval tel qu'il se manifeste vers 1970-72, alors qu'il est encore dans la ligne des orientations prises au cours des années 60. On peut dire qu'à cette époque, par-delà la diversité des costumes, une certaine unité se retrouve à travers la volonté, qu'affirme une majorité de « touloulous », de divertir les spectateurs. Nous avons signalé les « touloulous sales ». Ils ne sont pas les seuls. Le carnaval offre deux moyens de faire rire : par le costume et par le comportement, l'un et l'autre devant pour autant suivre le principe classique de l'inversion. A cet égard, le carnaval de Cayenne ne fait pas exception au fondement de tout carnaval que constitue le principe de l'inversion. Cela commence bien sûr par l'inversion des règles du sacré, avec les diables rouges et les diablesses, l'enterrement de Vaval, les obscénités qui accompagnent tous ces rites parodiques. Mais c'est là une inversion importée, qui n'a pas la résonance la plus forte. Plus intéressante est l'inversion des règles sociales, celle qui malmène les valeurs de la culture bourgeoise, la hiérarchie socio-économique, l'ordre politique. Dans les « bandes de touloulous libres », on trouve toujours des hommes déguisés en femmes. Or, à travers la femme, c'est souvent la maternité qui est visée : untel va se déguiser en « mère de famille », vêtu de guenilles et maquillé outrancièrement, et serrant deux affreuses poupées dans ses bras ; un autre sera en « femme enceinte », avec un ventre particulièrement proéminent, etc... Les notables ne sont pas épargnés. Si les costumes traditionnels singeant la bourgeoisie d'autrefois, avec ses gibus et ses habits à queue, se raréfient, des versions plus modernes les remplacent : costume sombre, chemise blanche, cravate et... énormes fausses dents, ou immenses pieds en caoutchouc, à moins que la veste stricte ne soit accompagnée d'un short ridicule en guise de pantalon, etc... Certains choisissent des déguisements sans signification précise, pour le seul anonymat qu'ils confèrent : sous le couvert du masque, tandis qu'ils défilent dans les rues, ils peuvent aller « faire des farces aux connaissances », c'est-à-dire aux amis, aux voisins, mais aussi aux supérieurs hiérarchiques s'ils ont la chance de les croiser sur leur chemin. Il faut enfin parler des chansons qui réhaussent le carnaval. Il en est qui sont prises dans le répertoire des vieilles chansons créoles dont on a bien souvent oublié, avec les événements qui les ont suscitées, la signification profonde, mais il en est aussi qui sont improvisées, et celles-là jouent un rôle important. Car le carnaval est la grande occasion pour les chansonniers guyanais d'exercer leur art de la satire politique devant un large public : les autorités en place, les personnalités locales peuvent être nommément vilipendées sans aucun ménagement. La portée et les limites d'une telle contestation doivent être soulignées. En devenant thème de carnaval, une chanson satirique acquiert une audience qui se perpétue au-delà du moment qui l'a fait naître : défoulement dans l'instant, ce type d'inversion qui porte non sur un objet symbolique mais sur l'actualité immédiate et concrète, est peut-être plus que tout autre apte à frapper les consciences guyanaises et à y laisser des traces. Néanmoins, ce qui lui donne sa portée fixe parallèlement ses limites : en ridiculisant une personne, même à travers les actes de sa vie publique, on ne ridiculise pas nécessairement la fonction qu'elle occupe, ni le système dont elle tient son pouvoir. Si elle peut faire perdre aux personnes visées, mais à

elles seules, une partie de leur pouvoir idéologique, la chanson satirique tend finalement plus souvent à occulter les vrais problèmes qu'à les mettre en relief.

A la lumière de ce qui vient d'être dit, on comprendra mieux l'enjeu de la « bataille » signalée plus haut, telle qu'elle semble s'engager en 1971-72. C'est évidemment le phénomène d'inversion qui est fondamentalement en cause. Si l'inversion est de tout carnaval puisqu'elle en est le principe même, elle est en général neutralisée à travers le processus de la ritualisation. Laissée à la spontanéité des participants, peut-elle encore être efficacement, comme la fausse libération maîtrisée par le rite qui en fixe la forme et la durée, la soupape de sécurité qui permet au système de fonctionner ? La spontanéité dans l'inversion est incontestablement porteuse d'un risque, et ce, à double titre : d'une part parce que la manifestation à laquelle elle peut donner lieu n'est plus aussi aisément contrôlable que lorsqu'elle est canalisée dans une forme rituelle, d'autre part parce que cette manifestation est, par nature tout au moins, plus ouverte sur le plan de la participation. Par nature, disons-nous : il faut ici poser le problème de la séparation qui s'opère entre acteurs et spectateurs, et faire apparaître ses contradictions. Beaucoup de ses acteurs fidèles, singulièrement parmi les gens assez jeunes, n'apprécient le carnaval de Cayenne qu'en tant qu'occasion de s'exprimer librement à travers et sous un déguisement fait à moindre frais, dont l'imagination doit être la qualité première : toute autre formule les ferait s'en détourner, certains le disent très explicitement. A l'inverse, il est des gens pour expliquer qu'ils aimeraient bien « faire le carnaval », mais ne le peuvent faute d'argent et de temps pour confectionner les costumes. Derrière ce raisonnement, réside une conception du carnaval qui tend vers le pôle traditionnel, celui qui implique que l'on porte des « costumes convenables » et que l'on en change à chaque sortie. Or, cette conception que d'autres définissent encore plus clairement en dénonçant la tendance à la spontanéité comme étant celle des « exagérations », cette conception est issue des mêmes milieux sociaux, c'est-à-dire y compris les milieux populaires, que celle qui revendique la liberté d'expression du « touloulou ». Par ailleurs, et c'est là la seconde contradiction, l'ouverture que veulent favoriser les tenants de la spontanéité ne provoque pas l'augmentation du nombre des participants. C'est même le contraire qui semble se produire, non pas parce que la critique l'emporte sur l'adhésion, mais parce que pour bon nombre de gens désormais, le carnaval n'est plus apprécié que comme un spectacle auquel on assiste en famille, et à cet égard, c'est du côté du repli de la famille sur elle-même qu'il faut chercher l'explication. Dès lors, le risque qui naît de la spontanéité dans l'inversion est finalement assez limité : l'emprise idéologique du système sur les Guyanais est pour l'instant parfaitement capable de le juguler. Néanmoins, ce risque existe, et ceux qui, vers 1971-72, prônent la réorganisation du carnaval au nom de la tradition (laquelle ?), voudraient lui faire reprendre le rituel d'autrefois et partant non seulement le mieux maîtriser mais aussi lui faire perdre son impact sur la réalité présente, ceux-là en sont vraisemblablement très conscients.

Mais il faut parler de l'évolution plus récente. En vérité, au moment même où elle s'engage, cette controverse est déjà presque anachronique : un événement est en train de changer les données du carnaval de Cayenne et cet événement est une intervention en apparence neutre, celle de la télévision. On a ici une illustration caricaturale de la manière dont la présence d'une caméra de télévision peut transformer l'objet qu'elle a en principe pour but de simplement

enregistrer. Mais ce problème n'est pas notre propos. Contentons-nous d'en souligner les résultats. Depuis que chaque défilé est filmé pour être présenté le lendemain sur le petit écran, la spontanéité régresse au profit du pôle spectacle. Au lieu de déboucher des quatre coins de la ville, les groupes n'empruntent plus que le parcours jalonné par les caméras. Pour les groupes à thème, le défilé devient essentiellement parade ; pour les « touloulous libres », « s'amuser en divertissant les autres », pour reprendre l'expression de ce partisan de la spontanéité cité plus haut, importe moins que de passer dans le champ de la caméra. Alors que l'anonymat était auparavant un élément important pour les acteurs du carnaval, les masques sont de plus en plus délaissés : on veut être vu et reconnu, non par les spectateurs directs du carnaval, mais par ceux du petit écran. Seul, le « vidé », ou défilé final où tous se regroupent, semble conserver plus de spontanéité, dans la mesure où s'y adjoignent (jusqu'à en former l'essentiel) d'autres participants, en particulier des jeunes qui affirment avant tout leur désir de se « défouler ». Mais le « vidé » n'est qu'un moment de la manifestation.

Avant de clore ce chapitre, un dernier élément des loisirs cayennais doit encore être évoqué : la danse. Il y aurait beaucoup à dire sur ce phénomène, son rapport antérieur au sacré, son évolution vers le profane... Mais nous devrons plus modestement nous contenter d'en signaler brièvement le rôle actuel. Il existe à Cayenne un nombre assez importants de dancings : de très vastes, et d'autres qui le sont moins. Certains n'ouvrent que durant le carnaval, mais la pleine « saison des bals » commence dès octobre. Si nous parlons des dancings, c'est parce qu'ils sont désormais les lieux principaux où s'exerce la danse, dans sa pratique courante et ouverte à tous. Dans ces bals, la biguine créole est assez bien représentée, mais on y trouve aussi la valse autrefois importée d'Europe, et surtout les danses modernes, à la mode dans les pays industrialisés, qui y prennent une place grandissante. Quant à la tradition proprement dite, celle des danses nées avec le monde créole et incluant des résonances africaines, elle ne s'exprime pour ainsi dire plus à Cayenne qu'à travers le savoir des troupes folkloriques, savoir reconstruit autour des gestes et des rythmes et aboutissant à un spectacle qui par définition trahit les significations premières. Derrière ce que les Guyanais désignent eux-mêmes comme « folklore », réside sans doute l'idée confuse d'une histoire spécifique. Mais cette histoire a cessé d'être un souvenir vivant dans la mémoire des gens. Dès lors, le folklore peut passer sous le bulldozer de l'idéologie du progrès, pour devenir un produit dont le développement n'est pas sans relation avec les tentatives de développement de l'industrie touristique. Est-ce à dire que c'est au niveau du bal, dans la biguine, que se réfugie le spécifique ? D'un certain point de vue, oui, dans la mesure où c'est une pratique qui reste populaire et vivante. Il ne faut toutefois pas s'y tromper : sous ses caractéristiques bien créoles, la biguine tend à n'être plus que le paravent « typique » d'une manifestation par ailleurs profondément acculturée.

Rares sont les Guyanais qui disent ne pas aimer la danse. Pourtant ceux pour qui la danse représente une pratique régulière, sont une minorité. Certains expliquent avec regret qu'ils ne peuvent aller danser « à cause des enfants », mais que « plus tard... ». Or, les gens pour lesquels ce « plus tard » est arrivé disent avec regret qu' « il faut laisser la place aux jeunes ». En réalité, il semble qu'il y ait une relative désaffection vis-à-vis de la danse, sinon au niveau du principe, du moins dans les faits. Nos entretiens font apparaître que les discours les plus chaleureux sur la danse sont essentiellement tenus par des gens appar-

tenant à la génération qui déclare devoir « laisser la place aux jeunes ». Ce n'est pas un hasard. Les bals d'aujourd'hui ont pour la plupart perdu ce caractère de manifestation populaire spontanée qui prévalait au temps de l'or, quand les mineurs débarquaient à Cayenne pour faire la fête et régaler la compagnie. Seuls, les bals de carnaval — il n'est pas nécessaire d'être déguisé pour y aller — et singulièrement ceux qui ont lieu durant les quelques jours où la fête bat son plein, ont un peu conservé ec caractère. Dans les dancings où se tiennent les bals ordinaires du samedi soir, l'atmosphère est indéniablement plus guindée. Tous par ailleurs représentent des sorties qui coûtent cher : les femmes y viennent avec leur plus belle robe, les hommes leur plus belle chemise, et il faut payer l'entrée et les consommations. Le bal s'est en quelque sorte embourgeoisé. Mais le plus intéressant à noter, est que nul ne dénonce ce phénomène. Reflète-t-il une évolution à laquelle on adhère ? Sans doute, même parmi les gens les plus pauvres, qui disent ne pas pouvoir aller danser faute d'argent, mais en assimilant toujours le bal aux autres distractions payantes (au cinéma en particulier), et qui, repliés sur la maison, polarisent leurs aspirations sur l'idée de parvenir un jour à posséder la télévision. Pourtant, parmi ceux qui désignent la danse comme l'un de leurs loisirs favoris, il en est beaucoup pour ne fréquenter que les bals de carnaval. Chez ces derniers, et peut-être plus généralement chez tous ceux qui s'en détournent sans trop savoir pourquoi, la danse ne serait-elle pas un lieu de résistance inconsciente à l'idéologie du progrès ? Si une telle résistance n'a aucune chance d'endiguer le courant actuel, elle n'en indique pas moins la présence d'une faille dans le processus idéologique auquel les Guyanais sont soumis depuis une trentaine d'années.

10

Assimilation et classes sociales

En analysant les questions successives de l'emploi, de la scolarisation, du mode de vie et des loisirs, nous avons pu voir apparaître les signes d'un phénomène dont il faut maintenant mettre en relief l'importance et la cohérence : l'assimilation. Les difficultés auxquelles la départementalisation a eu à faire face l'ont conduite à se construire suivant une logique dont le processus d'assimilation est l'axe central. N'ayant guère rencontré de résistance, en raison de l'enchaînement des situations antérieures, ce processus a pu envahir l'ensemble du champ social. C'est donc de lui que doit partir toute analyse globale de la réalité guyanaise, telle que la livrent les rapports qui se jouent en ville.

Au cours des pages qui précèdent, nous avons raisonné sur le principe de l'existence de trois classes sociales — bourgeoisie, classe intermédiaire et sous-prolétariat — sans les définir encore rigoureusement : le fonctionnement artificiel de l'économie en situation départementale ne permettait pas de les cerner sur leur seule base économique. La stratification sociale, en l'occurrence, ne saurait être appréhendée en dehors de son étroite relation avec le processus d'assimilation. Elle suit en effet la courbe des niveaux différentiels de l'assimilation. Au sommet se trouve la bourgeoisie créole, classe « cultivée » et européanisée qui s'édifie autour de l'exercice des professions libérales, c'est-à-dire classe pour laquelle l'assimilation atteint son niveau maximal, voulu et revendiqué, à partir des possibilités cumulées du triple registre de la scolarisation, de la carrière professionnelle et du mode de vie. Au pôle opposé se trouve le sous-prolétariat dont l'assimilation se situe à un autre niveau, non pas tant parce qu'elle est moindre que parce qu'elle est mal maîtrisée : si le bourgeois peut jouer sur les possibilités d'assimilation qui lui sont offertes, le manœuvre ou la femme de ménage ne peuvent, eux, qu'être joués. Quant à la classe intermédiaire, elle pourrait être définie à partir de ses tentatives de prise en charge du processus d'assimilation, tentatives pouvant emprunter des voies diverses.

Le processus d'assimilation est lui-même indissociable de l'idéologie du progrès où il puise à la fois sa justification et ses moyens. Il s'effectue sur deux plans : celui du mode d'intériorisation et celui du mode de réalisation de cette idéologie. Ces deux plans s'imbriquent le plus souvent l'un dans l'autre, et c'est ainsi que l'individu est amené à occuper « naturellement » la place qui lui est dévolue ; mais ils peuvent se dissocier, et là est, nous le verrons, l'un des lieux où se reconstituent les contradictions du système que le processus d'assimilation

permet apparemment de dépasser. Mais avant d'en venir à cet aspect de la question, il faut prendre en compte l'efficacité dudit système, et tout d'abord examiner les formes que l'imbrication des deux précédents plans fait revêtir à l'assimilation.

Le sous-prolétariat

La position de cette classe dans l'échelle des niveaux différentiels d'assimilation peut être résumée par trois propositions : la résignation devant les conditions de travail et plus généralement devant la situation de l'emploi, l'indifférence à l'égard de la vie politique du pays, enfin le repli sur la maison, sur la famille, sur l'espoir d'accéder à un niveau de vie un peu plus élevé, c'est-à-dire à une certaine image du progrès. Chacune de ces propositions doit toutefois être développée à partir d'une analyse concrète, si l'on veut en saisir la signification véritable.

Quand nous parlons de résignation devant les conditions du travail et de l'emploi, nous réduisons au caractère qui nous semble fondamental une série d'attitudes où la résignation peut évidemment s'exprimer directement, mais où elle peut aussi n'être que sous-jacente. En étudiant la question de l'emploi, nous avons décrit plusieurs cas relevant de ce phénomène de résignation. Il y avait cette femme de ménage dénonçant le rapport entre le salaire touché et le travail fourni comme « abusif », dénonçant aussi le fait que « dans ce métier, on n'est pas considéré », mais par ailleurs réduite à dire, à cause de ses responsabilités familiales et de la situation de l'emploi à Cayenne : « Qu'est-ce que je peux faire autrement ? ». Il y avait cette manutentionnaire dans une usine de conditionnement de crevettes, qui se plaignait très fortement de ses conditions de travail, mais ajoutait : « il faut bien vivre, et j'aime encore mieux ça que d'être bonne à tout faire ». Si nous citons des femmes, c'est parce que la résignation consciente et donnée pour telle est plus fréquente dans leur discours que dans celui des hommes : en même temps qu'elles connaissent les conditions de travail les pires qui puissent être à Cayenne, des conditions dont elles ont donc nécessairement à se plaindre, elles sont soumises aux menaces de chômage les plus fortes, de sorte qu'elles doivent se résigner auxdites conditions tout en étant conscientes d'avoir là une attitude contrainte.

Sans doute retrouve-t-on chez certains hommes cette résignation consciente parce que produite par une situation concrète vécue dans les termes d'une contrainte à laquelle on ne peut échapper. Mais pour eux, si le spectre du chômage existe aussi, sa présence est un peu moins manifeste ; d'autre part, les conditions du travail et de son rapport au salaire, pour être souvent déplorables, n'atteignent jamais les extrémités qui caractérisent certains emplois réservés aux femmes. Leur résignation peut alors prendre un chemin plus détourné : c'est le problème de l'instabilité des travailleurs salariés situés aux échelons les plus bas, une instabilité dont nous avons montré qu'elle était un moyen illusoire d'échapper aux conditions de ce type de travail, et qu'elle aboutissait à une acceptation à titre provisoire, mais en fait perpétuellement reconduite,

de ces conditions. Dans cette résignation qui se construit sous le masque d'une espérance mythique, réside l'une des forces du processus d'assimilation : le mode d'intériorisation de l'idéologie du progrès conduit en l'occurrence à se contenter, au moins dans le domaine de la profession, d'une réalisation toujours à venir. Au moins dans le domaine de la profession, disons-nous, car l'attente implique que soient trouvées ailleurs quelques menues compensations. Mais nous ne voulons ici que signaler l'importance du rôle que joue l'élément dont nous parlons — la résignation masquée — dans le processus : la cohérence de ce dernier et l'efficacité ainsi acquise par le système n'apparaîtront pleinement que lorsque cet élément aura été replacé dans son contexte.

Revenons à un niveau d'analyse plus concret. Il est des cas où la résignation s'exprime à travers une attitude que l'on pourrait croire presque inverse : la relative satisfaction. Rappelons le cas de cette personne qui vient d'entrer comme femme de service dans l'Administration où elle gagne 480 francs par mois, mais en est « bien contente », parce que, explique-t-elle, « du temps que je travaillais chez les particuliers, j'avais moins d'argent pour davantage de travail ». Cette attitude n'est cependant pas le propre des femmes ; elle concerne aussi les hommes pour lesquels elle est peut-être même plus fréquente dans la mesure où les maigres promotions de ce genre le sont également. Tel est en particulier le cas de ceux qui viennent de passer O.S. après avoir été longtemps manœuvres, ou de ceux qui, sans changer de qualification, viennent de réussir à gagner un peu plus qu'avant à la faveur d'un changement d'entreprise. Les différences de salaires sont souvent assez minimes, surtout dans le second cas, mais à ce niveau de faibles revenus où se situent les intéressés, nulle augmentation, même réduite à quelques dizaines de francs par mois, n'est pour eux complètement dérisoire. Que dire de cette satisfaction qui s'exprime à l'occasion d'une amélioration, dans l'absolu très légère, de la situation professionnelle, si ce n'est qu'elle ne révèle pas autre chose qu'une profonde résignation devant les conditions générales du travail à Cayenne et devant les limites de ses propres possibilités de promotion.

Cette dernière attitude rejoint en fait le plus souvent celle de la résignation explicitement déclarée [1]. Elle se construit en effet sur des bases identiques. Un exemple précis éclairera la question :

> J. a 57 ans. Il est originaire du Surinam. Il est venu en Guyane avec son père, quand il avait 5 ans. Pour avoir passé son enfance sur les placers, il est resté totalement illettré. Il a commencé à travailler tout jeune, d'abord comme « aide-orpailleur » sur les chantiers de son père, puis comme « orpailleur à son compte ». Au moment de la reconversion, J. comme tant d'autres est devenu manœuvre. Il a fait plusieurs entreprises, et s'est finalement spécialisé dans la maçonnerie. Depuis quelques années, il est « ouvrier-maçon ».
> « Je suis un bon ouvrier «, dit-il. « Il n'y a qu'une chose, c'est que je ne sais pas lire un plan ». Aussi pense-t-il devoir s'estimer « bien satisfait de gagner 4,10 francs de l'heure ».
> Mais ses sentiments ne s'arrêtent pas à la satisfaction, ils vont

(1) *Elle peut aussi rejoindre, mais plus rarement, celle de la résignation masquée par l'espoir d'une promotion à venir : tel est le cas de quelques personnes, encore jeunes, dont la satisfaction devant une très modeste amélioration est surtout motivée par l'espoir que d'autres améliorations, plus substantielles, vont nécessairement suivre, quand viendra l'heure du développement.*

> jusqu'à la « reconnaissance » à l'égard des patrons qui lui ont permis d'apprendre le métier de maçon en tant que manœuvre, et surtout de celui qui lui a permis d'accéder au statut d'ouvrier. Il sait bien qu'il n'ira pas au-delà, mais pour lui qui n'a pas pu apprendre à lire, c'est déjà suffisant pour ressembler à « de la chance ».

C'est bien le « complexe d'infériorité » que connaissent certaines catégories de travailleurs, qui est au cœur du problème. Ici, il est lié à la complète absence de scolarisation. Pour d'autres, il proviendra d'une simple absence de diplôme : nous avons déjà vu les implications de ce phénomène, en étudiant la question de la scolarisation. Il faut ajouter, quoique le fait apparaisse moins dans l'exemple qui vient d'être donné, que le statut d'immigrant a souvent son rôle à jouer dans la constitution d'un tel complexe. Rappelons enfin la position spécifique des femmes à cet égard, quand elles acceptent comme une fatalité physiologique de n'être pas dans la même situation que les hommes face à l'emploi — et tant que certains métiers leur sont réservés, comme par hasard les plus dévalorisés, l'inégalité peut se cacher derrière la différence —, quand elles répriment le trop-plein de leur indignation devant leurs conditions de travail, par le recours au modèle du foyer conjugal et à l'idée du salaire féminin comme seul salaire d'appoint.

Quelque forme qu'elle prenne, cette résignation qui est, nous y reviendrons, le signe le plus marqué du processus par lequel l'individu est amené à se constituer en sujet dominé, se traduit aussi — et surtout, du point de vue qui nous intéresse ici — dans le rapport à la lutte. Nous voulons parler, pour l'instant, de l'attitude vis-à-vis des possibilités de revendications dans le cadre du travail, et plus particulièrement vis-à-vis de l'action syndicale. Cette attitude est en effet révélatrice quant au rôle que jouent dans le système la résignation et le processus qui y conduit. Un exemple concret donnera une première mesure de ce rôle :

> S. a 42 ans. Il est d'origine guadeloupéenne. Son père était cultivateur, sa mère, femme de ménage. Il a abandonné l'école au niveau du cours élémentaire 1re année, alors qu'il avait 11 ans, pour aller travailler comme « manœuvre dans les champs de cannes ». Il est arrivé en Guyane vers l'âge de 20 ans. Il voulait être orpailleur, mais il a dû assez vite y renoncer, et s'est engagé comme manœuvre au B.M.G. Ensuite, à part une nouvelle et brève tentative dans l'orpaillage, il n'a cessé d'être manœuvre ou manutentionnaire, mais en changeant au moins 6 ou 7 fois de lieu de travail.
> Au moment de l'entretien, il est manœuvre dans une entreprise de construction relativement importante, où il travaille depuis plusieurs années. Il est conscient de n'avoir pas connu de véritable promotion dans sa vie professionnelle, si ce n'est par rapport à son premier emploi de manœuvre agricole, mais le fait lui semble normal, étant donné qu'il n'a « pas pu aller beaucoup à l'école ». Il nous explique :
> « Partout où j'ai travaillé en Guyane, ils n'ont pas eu à se plaindre de moi, et pareil pour moi. Quand il m'arrive de laisser une entreprise, c'est parce qu'elle ferme, ou alors parce que ce que je gagne, n'est vraiment pas suffisant (...)
> Où je travaille en ce moment, je suis le pilier des manœuvres. C'est-à-dire, je n'ai pas de spécialité, mais on me fait confiance pour certains travaux, j'en suis responsable comme un ouvrier, bien que je suis toujours manœuvre (...)
> Il y a une chose : j'ai dit plusieurs fois au directeur que l'argent qu'on me donne n'est pas suffisant pour le travail que je fais. A chaque fois, j'ai eu une bonne réponse, mais pour plus tard. Remar-

> quez, c'est pas parce que je demande une augmentation que nos relations sont mauvaises, au contraire : l'autre jour, j'ai eu besoin d'un jour de congé pour m'occuper de mes affaires en ville, et il m'a donné satisfaction de ce côté-là (...)
> En principe, ça va. Il y a juste l'argent qu'est un peu petit. Mais je crois que c'est à cause de leur marché qui rétrécit, et parce qu'ils veulent garder tout le monde : alors, l'argent est réparti en fonction de ça, et pour les augmentations, faut attendre. c'est forcé (...) »

Cet exemple pourrait presque se passer de commentaire, tant il est parlant. Soulignons en néanmoins les points importants. Réduit à la condition de manœuvre à vie, de par la faiblesse de sa scolarisation, cet homme n'exprime à cet égard ni révolte, ni même amertume : c'est pour lui normal. Il y a là une résignation fondamentale, dont il n'est cependant pas conscient : le choix de l'immigration d'abord, et depuis qu'il est en Guyane, l'extrême mobilié horizontale de sa vie professionnelle, ont suffi à lui donner l'illusion qu'il était maître de son sort. Mais cette mobilité, où l'on reconnaîtra le primat de l'individualisme, ne correspond finalement qu'à une attitude profondément passive à l'égard des situations globales et particulières auxquelles l'intéressé est confronté. Ainsi, quand l'entreprise où il travaille ferme ses portes, il ne songe pas à remettre en cause le fonctionnement de l'économie départementale. Quand une autre l'exploite, non plus. Dans l'un et l'autre cas, il cherche un nouvel emploi, c'est tout. Encore faut-il même dans le second cas qu'il soit par trop visiblement exploité, c'est-à-dire dans ses termes à lui, que ce qu'il gagne ne soit « vraiment pas suffisant ». Car le principe de l'exploitation lui échappe. S'il sait voir, pour la place où il est au moment de l'entretien, qu'il n'est pas payé à la juste valeur du travail accompli, sa prise de conscience ne va pas très loin. Il lui suffirait d'une petite augmentation de son salaire de manœuvre pour être satisfait. Il ne demande pas autre chose, et se contente même d'une « bonne réponse », « pour plus tard ». Dans cette dernière réaction, intervient sa relation au directeur — c'est en fait la relation au métropolitain qui est ici en question, nous en reparlerons plus loin — dont il ne saisit pas les intérêts, même les plus évidents : ne considère-t-il pas l'obtention d'une journée de congé, non payée et en période de ralentissement de l'activité de l'entreprise, comme la marque des bonnes dispositions du directeur à son égard ? Il est alors mûr pour une longue patience sous l'hypnotisme d'un discours qui brandit le spectre de la crise économique et l'argument de la bonne volonté, sa crédulité dans les ressorts à venir de la situation départementale faisant le reste. Manœuvre patient et résigné sans le savoir, n'est-il pas bien engagé pour occuper exactement la position qu'on lui destine ?

D'une manière générale, la résignation se traduit par une absence plus ou moins complète d'intérêt vis-à-vis de l'action syndicale. L'homme dont nous venons d'exposer le cas n'est pas syndiqué et n'a jamais songé à l'être. Cette position est fréquente, y compris dans les entreprises de quelque envergure, où l'activité syndicale a les moyens de se déployer. Elle est la règle dans les très petites entreprises, et pour les femmes de ménage qui travaillent chez des particuliers. Il est vrai que pour un travailleur isolé, l'adhésion à un syndicat représenterait une démarche particulièrement consciente. L'idée syndicale qui a à vaincre entre autres obstacles celui de l'individualisme, n'est pas suffisamment présente en Guyane pour que cette démarche soit naturelle. C'est donc dans les lieux où le travail lui-même impose le regroupement, c'est-à-dire dans les entreprises

moyennes et relativement grandes, que l'on rencontre des travailleurs syndiqués. Pour certains, l'adhésion se réduira essentiellement à prendre la carte annuelle ; d'autres seront des syndicalistes plus convaincus. Mais ce qu'il faut souligner, c'est que l'appartenance à cette dernière catégorie n'implique pas que l'on échappe à l'emprise idéologique du système. Un exemple nous le montrera :

> N. a 46 ans. Il est menuisier dans la succursale cayennaise d'une entreprise assez importante, dont le siège est à Kourou. C'est un ouvrier qualifié, mais il ne gagne au moment de l'enquête que 850 francs par mois. Il nous dit :
> « Pour la question salaire, je suis bien placé pour en parler : je suis délégué du personnel. Depuis le 1er Janvier, notre société est la seule à avoir augmenté les manœuvres. Alors, notre patron a dit qu'il était le plus con de la bande d'avoir accepté de donner cette augmentation : les autres continuent comme avant. Je ne peux donc pas m'accrocher avec lui pour demander d'autres augmentations. D'abord, il vient d'augmenter les manœuvres, mais en plus en ce moment, nous avons un ralentissement des travaux (...)
> Le patron a expliqué que malgré les difficultés, il allait essayer de maintenir tout le monde, pour les travaux à venir. Mais c'est à condition qu'on demande pas l'impossible. De cette façon, on peut pas lui en vouloir au patron. Même pour mon salaire : je sais que ça n'est pas un salaire d'ouvrier qualifié, mais pour le travail que j'ai à faire vu la baisse des travaux, je ne peux pas demander plus (...)
> Il faut bien voir les choses : on ne peut pas obliger un patron à faire ce qu'il ne peut pas faire, comme le voudraient certaines personnes. Quand une société est en plein ralentissement, on ne peut pas demander des augmentations (...) »

Ce discours est tenu en 1972, dans un contexte de crise qui, rappelons-le, n'est pas nouveau en Guyane : il dure depuis 25 ans. La baisse d'activité d'une entreprise, sa fermeture, autant de problèmes très familiers aux Guyanais. La réaction de ce délégué du personnel devant une situation à laquelle il a déjà été confronté au cours de sa carrière (il a travaillé dans plusieurs entreprises), traduit sa pleine acceptation du jeu économique et de l'ensemble du système dont il est cependant la première victime. Mais relevons la petite phrase du dernier paragraphe : « comme le voudraient certaines personnes ». Elle prouve que tous ne sont pas d'accord avec lui quant à l'attitude à avoir devant cette situation. Il faut en effet préciser que, quelles qu'en soient les limites, l'activité syndicale n'est pas sans potentialités : nous analyserons cet aspect de la question plus loin.

Venons-en maintenant à notre seconde proposition : l'indifférence à l'égard de la vie politique du pays. Elle n'étonnera guère, après ce qui a été dit de la résignation. Pourtant, elle pourrait sembler a priori en contradiction avec une idée couramment émise par les Guyanais eux-mêmes et par les gens de l'extérieur, à savoir qu' « en Guyane, tout est politique ». Nous ne contesterons évidemment pas cette idée : nous n'avons pas cessé d'en démontrer la réalité au cours de cet essai. Mais il faut préciser qu'elle s'accommode fort bien de l'indifférence du sous-prolétariat dont nous parlons ici. Car si en Guyane, certes, tout est politique, la politique n'est pas pour autant l'affaire de tous.

Que recouvre cette indifférence ? S'il s'agit le plus souvent d'un pur et simple désintérêt, cette attitude peut aussi être motivée par des raisons clairement exprimées : mépris, déception, prudence... Reprenons l'exemple qui vient d'être

cité. Dans une autre partie de l'entretien, ce délégué du personnel dit en effet :

> « Quand je ne suis pas au travail, je suis chez moi, avec ma femme et mes enfants (...)
> Comme je suis délégué du personnel, je vais à toutes les réunions syndicales. Mais sorti de ça, rien. Je ne fais partie d'aucune association, et surtout je ne fais pas de politique. Si parfois j'assiste à une discussion, je n'exprime pas mon opinion. Je ne veux pas être mal vu pour des raisons politiques : quand on a beaucoup d'enfants, c'est mauvais (...)
> Vous savez, la politique en Guyane, celui qui y participe, il va chercher les ennuis. Alors moi, je préfère rester dans mon coin, sans m'occuper de ça (...) »

Il y a une certaine ambiguïté dans le discours de cet homme qui d'une part se range du côté des positions patronales, et d'autre part se garde d'exprimer ses opinions politiques par crainte d'être « mal vu ». Mais cette ambiguïté n'est pas sans intérêt : elle tend à montrer, par delà la coupure nettement établie entre activité politique et activité syndicale, que le domaine des rapports sociaux au sein des entreprises peut être conçu comme totalement étranger au domaine du politique. La question est évidemment de savoir ce que signifie pour les Guyanais concernés la notion de politique. Les cas où l'indifférence affichée est liée à une déception, sont à cet égard plus instructifs :

> N. a 60 ans. Elle est femme de ménage et gagne 250 francs par mois. Elle explique :
> « Je ne fais pas de politique, non, je ne m'occupe pas de ça : ça ne me rapporterait rien. En 1968, il y a eu le feu dans ma maison et je n'avais pas d'assurance. Eh bien, le maire n'a pas voulu me donner le secours que je demandais. J'ai juste pu avoir une petite aide par le secrétaire général. Avec ça, je n'ai pas envie de faire de la politique. Sauf quand on vient me parler de Mr..., alors là, je parle pour lui. Autrefois j'ai travaillé avec lui, il était très gentil, et il fait beaucoup de choses pour les gens (...) »
> F. est une femme de 54 ans. Elle a longtemps été vendeuse, mais ne travaille plus pour des raisons de santé. Elle est à la charge de son neveu qui vit chez elle avec sa femme et ses enfants. Elle nous dit :
> « Je ne m'intéresse pas du tout à la politique, et je vous dirai franchement que j'ai déchiré ma carte électorale. J'avais fait une demande à l'aide sociale, et on me l'a refusée. Alors j'en ai conclu que c'était même plus la peine de voter (...) »

A travers ces phrases, réapparaît un phénomène qui a déjà largement évoqué à propos de Mana [1], à savoir que le jeu politique est conçu comme l'expression de la mise en relation de l'individu avec l'Administration et le trésor public, qu'il n'intéresse que dans la mesure où il peut apporter une réponse concrète et immédiate aux attentes de chacun. Relevons encore le sens quasi magique donné à l'exercice du droit de vote, considéré dans l'absolu comme une action contraignante dont devrait nécessairement découler le résultat escompté, c'est-à-dire l'obtention automatique de l'assistance personnelle à chaque fois qu'elle est demandée. Si une telle demande se voit opposer un refus, l'efficacité de l'action et partant le principe même du vote peuvent être remis en cause :

(1) *Cf. Chapitre VIII paragraphe § concernant « La médiation administrative et la notion de « commune » ».*

c'est le cas de cette femme qui déchire sa carte électorale. Mais la déception conduit surtout à la dénonciation des « hommes politiques » que l'on accuse alors de ne s'intéresser aux gens « que pour être élus », pour « se pousser en avant », voire « se gonfler les poches ». A ce niveau, nulle distinction n'est plus faite entre majorité et opposition : « c'est tous les mêmes », dit un ouvrier. Ne nous trompons pas cependant sur la portée de ces attitudes de rejet : d'abord elles sont minoritaires, ensuite elles concernent exclusivement les élus locaux. Elle n'atteignent donc ni le gouvernement national, ni l'Administration départementale. La position de cette dernière et de son corps de fonctionnaires métropolitains s'en trouve même presque renforcée.

Le plus souvent, l'indifférence à l'égard de la vie politique du pays prend l'aspect d'un pur et simple désintérêt qu'aucune raison précise ne semble motiver. A la charnière entre cette attitude et celle du rejet, se situent quelques cas intéressants à signaler :

> « Je ne m'occupe pas de politique. Je trouve que je suis trop jeune, et puis surtout, il faut être instruit pour ça, et moi, j'ai pas de formation, j'ai pas même mon certificat d'études (...) » dit un manœuvre de 19 ans.
> « La politique, ça ne m'intéresse pas : je n'y comprends rien (...) », dit un autre manœuvre de 28 ans.
> « Je ne peux pas dire que la politique m'intéresse pas, c'est surtout que je comprends pas bien. Quand je veux savoir ce qui se passe, je demande aux copains. De toute façon, je suis pas naturalisé, alors (...) » dit encore un manœuvre de 38 ans, émigré de Sainte-Lucie.

Ainsi le domaine politique peut être conçu comme réservé à ceux qui comprennent, c'est-à-dire ceux qui sont instruits, ceux qui ont l'habitude de ces pratiques, ceux qui manient parfaitement la langue française, bref, ceux qui savent. Il y a là une attitude qui, si elle n'est que rarement explicite, n'est vraisemblablement pas étrangère à la dépolitisation de bon nombre des éléments du sous-prolétariat cayennais. On peut en voir la preuve indirecte dans le fait que les gens les plus politisés ont en général un minimum d'instruction, ou un certain type d'expérience [1].

Dans le dernier cas cité, celui du manœuvre sainte-lucien, est en outre soulevé le problème du statut d'immigrant étranger. Ce manœuvre n'est pas le seul à le mettre en relief. D'autres Antillais anglais l'avancent comme cause objective de leur non-participation à la vie politique du pays. L'un d'eux nous dit :

> « Je ne suis pas français, donc j'ai rien à redire sur la politique en Guyane. Si je m'en mêlais, on me dirait tout de suite que ça ne me regarde pas (...) »

C'est l'éternel problème des travailleurs émigrés, mais il prend en l'occurrence une acuité particulière dans la mesure où, si ceux qui demandent et obtiennent la naturalisation sont rares, les autres n'en sont pas moins durablement implantés en Guyane : la plupart y font souche. Aussi, certains d'entre eux éprouvent-ils à cet égard un sentiment de discrimination. Un ouvrier-maçon le dit assez clairement :

---

(1) *Nous faisons ici allusion au cas, que nous verrons plus loin, de ceux qui font ou ont fait l'expérience du travail à leur compte.*

> « Si je ne m'intéresse pas à la politique, c'est parce que je suis anglais : on me dira de m'occuper des affaires de mon pays et de laisser les Guyanais s'occuper de leurs affaires. Mais pour moi, même si je suis étranger, je suis à Cayenne depuis 1954 et mes enfants sont nés ici, alors je me considère comme Guyanais, pareil qu'eux : est-ce qu'on n'est pas tous des Nègres d'Afrique ? (...) »

Pour savoir souligner — ce qui est inhabituel — l'important problème de l'identité créole, cet homme n'en est pas moins résigné à devoir laisser le privilège de l'activité politique à ceux qui ont la nationalité française. Cette marginalisation, que d'autres semblent par ailleurs trouver parfaitement normale, n'est donc jamais l'objet d'une véritable contestation.

Il est plus difficile d'aborder l'attitude que nous avons signalée comme la plus fréquente, précisément parce que ses motivations sont plus inconscientes [1]. Quelques notations relevées ici et là nous permettrons cependant de cerner un peu la question :

> Une femme de ménage, mère de 4 enfants, et dont le mari travaille comme O.S. nous dit :
> « Avec ce qu'il y a à faire à la maison quand je rentre, j'ai pas le temps de m'occuper d'autre chose (...) »
> Une femme au foyer, mère de 6 enfants, et dont le mari travaille comme manœuvre, dit quant à elle :
> « Je suis tout le temps chez moi, à m'occuper des enfants, à faire le ménage, à faire la cuisine. La cuisine, ça prend beaucoup de temps : il y a le marché, et puis les plats à préparer. Je fais des fricassées, des colombos (...) : mon mari aime bien la bonne cuisine (...)
> Avec tout ça que je vous ait dit, ma vie est bien remplie. Je vois pas ce que j'irais faire avec la politique (...) »
> Un manœuvre dont les ressources sont des plus faibles — en ajoutant à son salaire, celui de sa femme qui fait des ménages et les allocations familiales pour 5 enfants à charge, le foyer ne dispose que de 1 200 francs mensuels —, mais qui cependant loue un « F4 » moderne dans une cité périphérique nouvelle, et y dispose des principaux biens de consommation modernes (cuisinière, réfrigérateur, télévision, radio, tourne-disque), nous explique à son tour :
> « Du temps que j'habitais la ville même, j'avais plus de facilités pour sortir, aller à des réunions, et déjà je le faisais pas beaucoup. Maintenent, en plus, j'habite loin. Quand je rentre du travail, je suis fatigué, je vais pas reprendre mon vélo le soir pour retourner à Cayenne (...)
> Je suis trop fatigué pour avoir envie de sortir. Et en plus de ça, l'argent que je touche ne me permet pas de faire ce que je veux. Je préfère le garder pour la maison. Et puis, avec la télé et les enfants, je me distrais très bien (...) »
> Un autre manœuvre qui est en train de construire une maison en dur, à côté de celle en bois qu'il habite, nous dit :
> « Dès que j'ai fini de travailler, je suis chez moi en train de monter ma maison. Rien ne m'intéresse sorti de ça : ni les dominos, ni le sport, ni le bal. Je ne vais même pas voir le carnaval (...)
> Je ne m'occupe pas d'histoires de syndicat, je ne fais pas de politique : je ne vais pas laisser ma maison pour ça ! (...) »

---

(1) *Cela ne veut pas dire que la présence de motivations explicites, telles celles que nous avons vues dans les cas présentés jusqu'alors, exclut celle de motivations inconscientes. Au contraire : les premières peuvent très bien avoir pour fonction de servir de paravent aux secondes.*

Avec ces quatre exemples, apparaissent les contextes-types de l'indifférence à l'égard de la politique, laquelle est en effet, chez les membres du sous-prolétariat cayennais, étroitement liée à la question du mode de vie. Il s'agit d'une liaison à la fois spécifique et fondamentale : cette indifférence n'est pas la conséquence du repli sur la maison et la famille, elle est la conséquence de l'idéologie qui conduit à vivre ce repli dans les termes d'un cheminement vers une certaine image du progrès, le seul cheminement dont on dispose, celui donc où l'on investit toutes ses forces. Dans le cas de la classe bourgeoise, ce même repli, mais vécu en d'autres termes, n'aboutit pas nécessairement à une telle indifférence.

Ainsi sommes-nous amenés à notre troisième proposition — le repli sur la maison, sur la famille, sur l'espoir d'accéder à un niveau de vie un peu plus élevé... — et ce, placés immédiatement du point de vue dont il faut l'aborder, c'est-à-dire en tant que lieu où se désamorce ce qu'il pourrait rester de possibilités de prise de conscience et de lutte, et partant où s'alimentent les mécanismes de la reproduction des deux précédentes propositions. Reprenons successivement les quatre exemples qui viennent d'être cités.

Pour la femme de ménage, nous retrouvons le problème de la double journée de travail qui constitue l'empêchement matériel de « s'occuper d'autre chose ». Mais ne s'agit-il que d'un empêchement matériel ? Ce dernier n'est-il pas le produit de l'acceptation passive du phénomène de la double journée de travail ? Cette acceptation ne relève-t-elle pas à son tour d'une certaine idéologie de la condition féminine ? Quant à cette idéologie, le cas de la femme au foyer est plus éclairant : sans doute inclut-il aussi le problème de l'empêchement matériel — élever 6 enfants n'est évidemment pas une sinécure —, mais en y ajoutant le problème du temps passé à faire de « la bonne cuisine » comme l'aime son mari, en expliquant que sa vie est ainsi « bien remplie » et qu'elle ne voit donc pas ce qu'elle « irait faire avec la politique », cette femme définit à sa manière un univers « féminin », réduit à assurer le bien-être des enfants et du mari, un univers où la politique n'a aucune place. Il faut ici préciser que, quelle que soit l'appartenance sociale, le complet désintérêt à l'égard du politique est l'attitude prépondérante chez les femmes (80 % des cas). Cette idéologie qui distingue des tâches « féminines » et d'autres qui ne le seraient pas, trouve son apogée, nous l'avons signalé, dans la classe intermédiaire où s'impose plus qu'ailleurs le modèle de la femme au foyer dont le rôle doit être de « s'occuper de son intérieur ». Ce modèle ne peut guère être réalisé par les femmes du sous-prolétariat pour lesquelles intervient la nécessité d'accéder à un niveau de vie minimal, ce qui implique généralement « l'appoint » de leur salaire. Mais en s'étendant au travail à l'extérieur, leur univers ne cesse pas pour autant d'être « féminin » — c'est tout particulièrement vrai pour les femmes de ménage — : il continue donc à exclure les activités qui, telle la politique, restent finalement encore très largement considérées comme n'étant pas l'affaire des femmes. Dès lors, s'il y a bel et bien lutte pour l'accès à un certain niveau de vie, cette lutte passe exactement par les moyens que le système lui assigne : la double journée de travail, dans les conditions que l'on sait pour le travail à l'extérieur. En d'autres termes, la prise en charge de l'idéologie du progrès dans le cadre d'une certaine idéologie de la condition féminine, enferme les femmes du sous-prolétariat dans une acceptation surdéterminée du système.

Dès l'instant où elle trouve à se réaliser dans quelques éléments du mode de vie, l'idéologie du progrès est cependant apte à déterminer à elle seule la

pleine acceptation du système. Tel est le cas de ce manœuvre qui se déclare « trop fatigué » pour avoir des activités extérieures autres que son travail, qui par ailleurs préfère garder son argent « pour la maison », et s'estime tout à fait satisfait « avec la télé et les enfants » quant à ses besoins de distractions. Grâce à l'acquisition d'un équipement moderne autour duquel s'est organisée la vie familiale, la « maison » est désormais pour lui le lieu où se concrétisent ses aspirations au progrès. Le repli sur cette « maison » et le foyer qu'elle abrite, est alors vécu comme le moyen d'accès privilégié audit progrès, un moyen exclusif : toute autre activité ne saurait être qu'un obstacle à la jouissance du progrès déjà acquis ou, s'il s'agit d'une activité onéreuse, aux possibilités d'amélioration de ce progrès. Néanmoins, si l'indifférence à l'égard des luttes syndicales et politiques est dans la logique de cette attitude, c'est aussi en raison du caractère individualiste de l'idéologie intériorisée : quand nous parlons d'idéologie du progrès, c'est toujours, rappelons-le, dans les termes de l'individualisme créole qu'elle reprend entièrement à son compte. C'est bien parce que la réalisation du progrès passe par l'individualisme, qu'elle peut trouver sa traduction immédiate dans le repli sur la cellule familiale : si la lutte pour l'accès à un certain niveau de vie n'était pas aussi fortement sous-tendue par le primat individualiste, c'est évidemment sur la solution collective de l'action syndicale et politique qu'elle déboucherait. Nous ne reviendrons pas sur le problème de l'assistance personnalisée qui, on le sait, permet le maintien du primat individualiste et son intégration à l'idéologie du progrès, sinon pour dire que nous en avons ici une parfaite illustration : l'acquisition de l'équipement moderne, qui représente donc pour cet homme l'accès au progrès, n'aurait pu se faire sans l'intervention de l'aide à la famille et de certaines facilités de crédit.

C'est encore l'individualisme qui préside à l'attitude de cet autre manœuvre qui passe tout son temps à construire sa maison, et rejette les « histoires de syndicat » et la politique comme dérisoires à côté de cette activité : « je ne vais pas laisser ma maison pour ça ! ». Ici, c'est par l'accès à la propriété que s'effectue la concrétisation du progrès. En étudiant le rapport à la ville des émigrés ruraux, nous avons signalé que cette démarche était peut-être plus traditionnelle, c'est-à-dire plus spécifiquement guyanaise, que celle qui visait l'accès aux biens de consommation modernes, dans la mesure où l'accès à la propriété était souvent conçu comme le moyen de s'assurer des revenus sûrs et croissants (par la location) la spéculation sur la crise du logement devenant l'équivalent moderne de l'affairisme, d'antan. Même lorsque le progrès visé ne concerne que le statut de propriétaire — on habitera la maison que l'on construit, et l'on sera ainsi « chez soi » —, on est déjà sur le chemin de la compétition individuelle, celui qui, à ce stade, détourne le plus radicalement de toute possibilité de mobilisation en vue d'une action collective. Il ne s'agit plus seulement de rester chez soi pour profiter des biens acquis et faire des économies qui permettront l'augmentation progressive du nombre de ces biens, il s'agit de se donner les moyens de créer le bien que l'on veut posséder : quand on n'a pour ressource que le maigre salaire d'un travail de manœuvre ou d'ouvrier qu'il faut parallèlement continuer à faire pour vivre, cela implique une double journée de travail excluant toute autre forme d'activité. C'est une constante chez tous ceux qui sont ainsi en train de « monter » leur maison, que de ne prendre aucun moment de loisir, que de ne vouloir s'intéresser qu'au but qu'ils se sont fixé. D'autre part, et c'est en ce sens qu'elle conduit à la compétition individuelle, cette attitude n'est généralement pas conjoncturelle :

lorsqu'un homme vient à finir une maison à laquelle il a consacré tous ses efforts durant plusieurs années, il est plus rare de le voir s'en tenir là que de le voir entreprendre une nouvelle tâche du même ordre : construire une autre maison, qu'il louera cette fois, ou s'adonner à quelque activité dont il pourra tirer bénéfice à échéance — certains renouent ainsi avec l'agriculture...

En fait avec ce cas, nous touchons au problème du passage à la classe intermédiaire. Non pas que le passage soit ici accompli : il est seulement entrevu comme possible à terme, pour soi, ou sinon au moins pour ses enfants. Mais que certains parviennent à se forger un tel espoir de promotion, malgré la perpétuation de conditions de travail très difficiles, et précisément parce qu'en dehors de celles-ci, voilà où réside une autre des grandes forces du système. Car cette démarche n'est pas le fruit du hasard. A y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'elle est téléguidée. En effet, le choix de ce type d'activités annexes [1] se porte essentiellement sur deux domaines : la construction d'une maison d'abord, et en moindre mesure l'implantation d'un verger. Or, ce sont là des investissements que les pouvoirs publics ont encouragés dans les années 60, en consentant pour autant des aides, des subventions et des crédits spéciaux, et en les désignant par là même comme les moyens d'une promotion possible. Quels sont les résultats de cette politique sur le groupe social qui nous intéresse ici ? Consenties à ceux qui répondent à certaines conditions et observent les règles prescrites (normes de construction par exemple), les aides financières ont pour rôle principal d'être un facteur d'émulation. Pour le manœuvre ou l'ouvrier spécialisé cependant, l'investissement en question demeure avant tout un investissement en nature, le seul dont il puisse disposer librement : celui que peut constituer un travail acharné.

Nous disions que nous touchions ici au problème du passage à la classe intermédiaire. En réalité, si la polarisation sur une activité annexe — qui devient de la sorte idéologiquement principale — en vue d'une promotion à long terme [2] est plus rare que le simple repli sur la vie familiale et la consommation, elle n'en reste pas moins dans la logique du processus d'assimilation propre au sous-prolétariat cayennais. Nous n'examinerons pour l'instant que les formes auxquelles aboutit ce processus, mais nous pouvons déjà voir qu'il se caractérise par une intégration de l'idéologie du progrès qu'étaye une concrétisation immédiate limitée au champ de la vie extra-professionnelle et vécue comme l'amorce, voire le garant, d'une réalisation globale à venir. Cette concrétisation évolue entre deux pôles : celui, majoritaire, de la consommation, et celui de la compétition individuelle. Quand le choix du second pôle devient prioritaire, c'est-à-dire quand la concrétisation de l'idéologie du progrès cesse d'être enfermée dans le seul champ de la vie extra-professionnelle pour devenir au contraire l'axe de la vie professionnelle elle-même, on passe au processus d'assimilation caractéristique de la classe intermédiaire et de ceux qui tentent d'y accéder.

---

(1) *Nous parlons ici des activités annexes impliquant l'idée d'investissement. Il y a aussi le problème des « jobs » annexes immédiatement rémunérateurs : ils s'apparenent plus directement au phénomène du travail « à son compte » que nous allons bientôt aborder.*

(2) *Précisons que cette promotion est aléatoire, y compris pour celui qui construit sa maison, car il ne parvient pas toujours à l'achever ou à l'équiper du confort souhaité.*

La classe intermédiaire

Si nous avons choisi cette dénomination quelque peu imprécise, c'est justement parce que cette classe n'a pas de contours nets. Elle représente un stade de transition dans l'échelle sociale. Nous y regroupons les éléments qui ne peuvent plus être considérés comme relevant du sous-prolétariat — en particulier parce que toute leur démarche vise à s'en démarquer —, mais qui, faute de ressources financières suffisantes, et pour certains d'entre eux, faute d'une véritable stabilité dans le statut socio-économique, sont encore assez éloignés de la classe bourgeoise, et ceux qui se rapprochent de la petite bourgeoisie, se confondent presque avec elle, sans toutefois y être pleinement intégrés — et nous verrons plus loin que c'est au niveau de l'appartenance « culturelle » que se trace la frontière —. Dans la mesure où elle se définit surtout par ce qu'elle n'est pas, cette classe est forcément composite. Deux facteurs constitutifs peuvent néanmoins être dégagés. L'un s'inscrit dans la lignée de l'affairisme de la situation antérieure d'orpaillage : il en est la réinterprétation dans les termes de la situation départementale. L'autre est un produit plus direct de cette dernière situation. Cette distinction apparaîtra mieux à travers son contenu concret : le premier facteur concerne le travail indépendant, le second les carrières subalternes qu'offrent les rares grandes entreprises privées et surtout l'Administration.

Nous ne ferons ici qu'évoquer très rapidement le second facteur dont la portée a déjà été largement soulignée au cours du chapitre précédent. Nous savons que les carrières d'agent de service, d'agent de maîtrise etc..., représentent une brèche dans le système auquel concourt principalement la sélection par la scolarisation, mais que cette brèche est très relative dans la mesure où ces carrières impliquent un niveau d'instruction générale au moins équivalent au C.E.P. et quelques années de formation technique — laquelle, il est vrai, peut être faite « sur le tas », mais l'est plus souvent dans le cadre d'un centre approprié — de sorte qu'elles sont essentiellement le fait de gens originaires de la classe intermédiaire : c'est d'ailleurs par une formation technique postérieure au C.E.P. que se reproduit le noyau de cette classe. La caractéristique de la classe intermédiaire réside cependant moins dans l'existence et la perpétuation de ce noyau que dans la configuration instable dont celui-ci est le centre. Cette configuration procède évidemment du premier facteur, celui qui concerne le travail indépendant. Nous allons y venir, mais il faut préalablement préciser que, par-delà quelques nuances que nous signalerons en temps voulu, le processus d'assimilation à partir duquel se construisent les deux éléments de la classe intermédiaire relève d'une seule et même logique, celle-ci étant toutefois plus caricaturale, et partant plus facile à mettre en relief, dans le cas du travail indépendant.

La démarche du petit travailleur indépendant [1] est d'abord le produit

(1) *Nous excluons bien sûr les entrepreneurs dont l'affaire possède quelque envergure : ils n'appartiennent plus à la classe intermédiaire. Sans doute la démarcation n'est-elle pas toujours nette, mais cette imprécision fait justement partie de la question du travail indépendant.*

d'une forte volonté de promotion personnelle. On est rarement artisan de père en fils en Guyane [1] : on devient artisan pour échapper à la condition de manœuvre ou d'O.S.. Là est, on le sait, la seule brèche, étroite mais réelle, encore accessible aux victimes de la sélection scolaire, le seul moyen de sortir des rangs du sous-prolétariat. S'il se prépare longuement, ce véritable bond en avant s'effectue brutalement, par l'installation « à son compte », laquelle implique, dans les conditions actuelles, une adhésion renforcée au jeu de la compétition individuelle. Ce renforcement est l'un des traits de la réinterprétation de l'ancien affairisme dans les termes de la situation départementale, ou plus précisément de la crise économique propre à cette situation. Aujourd'hui, comme disent souvent les artisans et les commerçants guyanais, « les temps sont durs ». Celui dont l'esprit d'entreprise — et cette qualification qu'affectionne le langage officiel ne fait que traduire dans un sens valorisant la pleine participation à la compétition individuelle — se voit couronné de succès, cet homme ne doit en fait sa réussite qu'à l'efficacité qui lui a permis d'évincer un ou plusieurs concurrents. Au temps de l'or en revanche, grâce à la prospérité assurée par le travail incessant des mineurs, une prospérité certes caduque mais non moins efficiente dans l'instant, « il y avait de la place pour tout le monde », comme dit une femme d'une soixantaine d'années qui nous raconte ainsi sa vie professionnelle :

> « Mes parents travaillaient l'or dans les hauteurs de Régina. Après l'école, j'ai été travailler avec eux. Mais quand j'ai vu la façon que le commerce marchait bien dans les différents placers, j'ai décidé de faire du colportage. J'avais rien sauf quelques francs que m'avaient donnés mes parents. J'ai commencé par envoyer chercher un peu de marchandises à vendre sur place. Après, je suis descendue pour acheter davantage et faire aussi les autres villages. J'ai arrondi mon capital comme ça. Mais tous ces voyages, c'était fatigant. Alors, j'ai décidé de m'installer à Régina même, et j'ai ouvert un commerce (...)
> Je ne peux pas dire que le commerce à Régina n'était pas rentable, ça non. A ce moment, il y avait de la place pour tout le monde (...) C'est seulement à la fin que c'est devenu difficile, quand les mineurs avaient tendance à disparaître de la région. Alors là, il n'y avait plus assez de clients pour le nombre de magasins (...)
> Quand je suis rentrée à Cayenne, je suis venue m'installer ici, pour ouvrir un commerce-restaurant (...) Mais même que c'est à 4 km de Cayenne et que je suis la seule par ici, c'est de plus en plus difficile pour garder la clientèle. Je reste ouverte du matin 7 heures jusqu'au soir 21 heures. J'ai jamais un moment à perdre. J'ai même pas le temps de regarder la télé : elle est là pour distraire les clients qui viennent boire ou manger (...) »
> Précisons que le « commerce-restaurant » en question est installé dans une maison en bois assez rudimentaire, et que sa propriétaire n'en tire pas un gros bénéfice : « tout juste de quoi vivre », dit-elle. Mais cette femme possède en outre une seconde maison, en dur, située tout près de la ville, et dont la location lui rapporte un revenu supplémentaire de 750 francs par mois.

Cet exemple nous livre un enseignement à plusieurs niveaux. Il montre tout d'abord très concrètement la manière dont la classe intermédiaire a pu se constituer au temps de l'or, quand l'affairisme général permettait la multiplication

(1) *C'est moins vrai des commerçants si l'on tient compte des Chinois qui sont au contraire le plus souvent épiciers de père en fils. Mais notre analyse est axée sur les Créoles.*

des petites activités commerciales, quand la concurrence se jouait avant tout entre les grosses maisons d'import-export dont les colporteurs, revendeurs et petits commerçants étaient les premiers clients. Il montre ensuite et surtout qu'un petit commerçant éprouve plus de difficultés, tout en disposant d'un capital préexistant, à se reconvertir aux conditions de la situation départementale et à se maintenir dans le contexte de la crise économique propre à cette situation, qu'il n'en a éprouvé à accumuler ledit capital au cours de la période antérieure d'orpaillage. Il montre enfin que ce maintien doit être payé d'une journée de travail alourdie, et peut impliquer la mise en œuvre d'un système de ressources subsidiaires.

Si, dans le contexte de l'économie départementale, le fait de se maintenir au statut de travailleur indépendant à partir d'un capital accumulé en des temps plus favorables est déjà difficile, celui de s'installer à son compte l'est a fortiori. C'est, avons-nous dit, un bond en avant, mais un bond qui de surcroît doit être suivi d'une période de progression au cours de laquelle le capital de base, toujours minime et souvent même inexistant [1], sera constitué ou tout au moins consolidé. Sans cette progression, c'est la faillite et le retour au travail salarié, à moins que l'intéressé ne se contente de quelques menus « jobs » dont les aléas le placeront dans les conditions d'un chômage partiel. Les petits travailleurs indépendants qui ne se plaignent pas des difficultés actuelles de leur position sont rares, mais ces exceptions méritent d'être signalées, car elles ne sont pas sans éclairer le problème général :

> M. est un artisan-maçon de 37 ans. Il a quitté l'école à 15 ans, en fin de cours moyen 2e année, pour entrer en apprentissage chez un entrepreneur en maçonnerie. Il a ensuite été ouvrier chez divers patrons, avant de se mettre à son compte. Il explique :
> « J'ai deux ouvriers fixes, et parfois, j'en prends trois ou quatre autres pour les gros travaux. En ce moment, je travaille pour la SATEC : je fais une maison à Bourda (...)
> En principe avec les ouvriers, on commence à 7 heures et on termine à 16 heures. Mais quand j'ai des travaux très pressés, alors, je reste plus tard, jusqu'à 19 ou 20 heures (...)
> Il y a de nombreux concurrents, mais si on a une bonne renommée, ça va. Ce qu'il y a dans ce métier, c'est qu'il faut être sérieux (...)
> Je suis très content de mon travail : je ne voudrais pas en changer. J'aime la maçonnerie, et puis, c'est moi qui m'organise comme je veux : on me donne les plans d'une maison, et je m'occupe du reste (...)
> Avant d'être à mon compte, j'ai été au pourcentage chez (...). Avec les patrons, je gagnais un petit peu, mais c'était fixe, c'est-à-dire jamais beaucoup, mais toujours au moins un petit peu. Maintenant que je suis à mon compte, il y a plus de risques : quand ça marche pas, il faut l'accepter quand même ! Des fois ça marche très bien, d'autres moins : à la saison des pluies par exemple, il y a pas beaucoup de travaux. Enfin, jusqu'à présent, on m'a toujours payé : j'ai rien à me plaindre (...) »

N'imaginons pas, parce que cet homme se déclare très content de son travail, qu'il appartient à la catégorie des entrepreneurs très prospères. Certes son affaire fonctionne puisqu'il parvient à conserver deux ouvriers à titre permanent.

(1) *Rappelons que nous nous limitons ici aux membres de la classe intermédiaire et à ceux qui essaient d'accéder à cette classe.*

Cependant, après avoir payé ces derniers et réglé les divers frais auxquels il doit faire face en tant qu'artisan et en tant qu'employeur, il ne lui reste pas beaucoup plus de 1 000 francs de bénéfices nets par mois, en moyenne, et cela au prix d'une quantité de travail qui, durant la saison de pleine activité, dépasse presque toujours 50 heures par semaine. Mais il ne semble pas situer l'intérêt d'être à son compte sur le plan du rapport financier. Sans doute gagne-t-il un peu plus d'argent que quand il était ouvrier : il sait aussi dire qu'il faut en accepter la contrepartie, à savoir « plus de risques », et à cet égard, il lui suffit d'avoir toujours été payé — les difficultés de se faire payer le travail effectué est un problème central pour une majorité d'artisans — pour s'estimer satisfait. Il est certain que la régularité des paiements est la condition du bon fonctionnement de sa petite entreprise. Cette régularité n'est pas due au hasard : notre artisan ne travaille pas pour n'importe quel client, il fait le choix que lui permet sa bonne renommée. Pour acquérir cette bonne renommée, il a su se montrer « sérieux », c'est-à-dire livrer, correctement exécutés bien sûr, mais également dans les délais prescrits, les travaux qui lui étaient commandés, ce qui lui a demandé une somme de travail particulièrement considérable au départ, lorsqu'il n'avait pas encore d'ouvriers et que se jouait parallèlement tout l'avenir de sa tentative. Néanmoins, il ne se plaint ni des difficultés de sa progression antérieure ni de la quantité de travail qu'il doit continuer à fournir pour se maintenir au niveau acquis, dans la mesure où il s'assure ainsi les moyens de jouir de l'autonomie recherchée. Car là est finalement le but principal de sa démarche : être un artisan-maçon libre d'organiser son travail comme il l'entend et totalement responsable de ce travail. Et tant que cette liberté et cette responsabilité ne seront pas remises en cause, cet homme sera satisfait de son sort.

La vulnérabilité d'une telle position ne doit pas échapper. Ce petit entrepreneur n'a pas assez de réserves financières pour subir sans trop de dommages un marasme un peu plus prolongé. Sa marge bénéficiaire est si faible — elle couvre à peine la rémunération de son propre travail — que le moindre grippage dans les rouages de son organisation risque fort de l'obliger à se séparer de ses ouvriers et partant à entrer dans une phase de régression dont l'issue pourrait bien être la faillite. Réduit à une activité beaucoup plus irrégulière, un autre artisan-maçon parvient néanmoins à « s'en sortir », mais dans des conditions quelque peu spéciales :

> G. a 42 ans. Il est sainte-lucien mais vit en Guyane depuis près de 20 ans. Il a fait des études anglaises jusqu'à 16 ans (équivalent du niveau C.E.P.), puis deux ans d'apprentissage en maçonnerie chez un particulier, avant de devenir ouvrier-maçon dans diverses entreprises, à Sainte-Lucie d'abord puis à Cayenne. Il est installé à son compte depuis six ans. Il nous dit :
> Il y a de ça 5 ou 6 ans, on trouvait encore assez facilement du travail dans le bâtiment. Mais plus ça va, plus ça devient difficile. Je pourrais même pas dire ce que je gagne : il m'arrive de faire 5 000 francs pour un mois et de rester trois mois et plus avant de trouver autre chose (...)
> Je travaille surtout en sous-entreprise. Ça veut dire : un entrepreneur prend un travail pour un prix et le distribue à des artisans ou des tâcherons à un prix inférieur. Ça permet en même temps à l'entrepreneur de livrer le travail dans un plus bref délai. En allant vite, nous perdons pas dessus non plus (...)
> Je n'ai pas d'ouvriers fixes. Quand je commence un chantier, j'embauche juste un ou deux ouvriers : des gens que je connais,

> des Sainte-Luciens comme moi. Ce sont des ouvriers complets : ils font la maçonnerie, la charpente, enfin tout ce qu'il y a dans le bâtiment. Vraiment, ils sont très bien, et surtout ils sont très compréhensifs : si en fin de quinzaine ou en fin de travaux, je n'ai pas encore l'argent pour les payer, ils n'iront pas à la police pour se plaindre de moi. Parce que ça arrive souvent avec les entrepreneurs en sous-entreprise, qu'ils ont du retard pour payer. Y en a à qui ça fait des grosses difficultés, mais pour moi, c'est pas très grave : mes ouvriers comprennent, et ils attendent pour réclamer leur argent !...) »

S'il est d'origine sainte-lucienne, cet artisan n'en est pas moins bien intégré. L'équilibre précaire dans lequel il parvient à se maintenir trahit en effet une manière assez remarquable de se mouvoir dans la spécificité de la situation départementale et de sa crise. Toute son organisation est fondée sur une parfaite utilisation du volant de chômage existant et de la condition défavorable dans laquelle sont placés la plupart des travailleurs immigrés. Cela ne veut pas dire qu'il exploite ses ouvriers plus qu'un autre : il les paye à la journée, au tarif légal, et leur donne même une petite « gratification » en fin de travaux. Mais c'est peut-être justement dans ce mot de « gratification » — c'est notre artisan qui l'emploie — dans le principe qu'il recouvre, que se révèle le mieux toute l'adéquation de cette démarche au système global. Par le cadeau qu'il fait ainsi à ses ouvriers au moment où il les renvoie au chômage, cet artisan sait s'assurer de leurs services à venir tout en occultant le problème du droit au travail, il sait manifester concrètement son estime tout en occultant la vraie nature du rapport établi, il sait se montrer généreux tout en occultant le profit qu'il en tire. Car à y regarder de très près, ce cadeau est finalement hautement rentable en comparaison de ce que serait le coût d'une main-d'œuvre fixe. Ce qu'il faut toutefois souligner, c'est que cet homme ne fait qu'utiliser à une échelle très réduite un système dont il est lui-même victime. Il explique ailleurs que pour devenir un véritable entrepreneur employant une main-d'œuvre stable, il est nécessaire de disposer d'un capital qu'il n'a pas et qu'il ne pourra jamais réunir à partir des bénéfices maigres et aléatoires qu'il tire de ses activités. Il n'a pas assez de commandes pour que son affaire fonctionne avec régularité. En tant qu'artisan, il peut sans doute traiter directement avec des clients. Cela lui arrive parfois. Mais les clients sont trop rares pour qu'il se contente de ce type de travail et il doit y ajouter celui qu'il peut trouver en « sous-entreprise », c'est-à-dire selon des principes qui le place sous la loi des grosses entreprises qui en sont les véritables bénéficiaires. Il ne se plaint cependant pas de cette situation. Il estime qu'il parvient ainsi à « s'en sortir », et ses aspirations sont dès lors satisfaites. La précarité de l'équilibre qu'il a atteint lui échappe. En réalité, il est mystifié par la petite réussite qui est la sienne et qui est si rare pour un Sainte-Lucien.

Ouvrons ici une parenthèse pour préciser que ce n'est pas tout à fait un hasard si les deux cas qui viennent d'être cités, en tant que représentants des travailleurs indépendants à peu près satisfaits de leur sort, relèvent de la corporation des maçons, ni si, à l'inverse, les deux cas que nous allons bientôt exposer pour illustrer les difficultés que dénoncent d'autres artisans relèvent, quant à eux, de la corporation des ébénistes. Le phénomène est conjoncturel : le secteur du bâtiment est entretenu à un niveau minimal d'activité par la départementalisation sociale et sa politique en matière d'habitat, tandis que le secteur de

l'ébénisterie est au contraire celui qui est peut-être le plus sensible à la crise économique. Il ne faudrait néanmoins pas en conclure qu'il n'y a pas *une* question du travail indépendant, mais *des* questions, radicalement différentes selon les secteurs considérés. Notre choix systématique des cas les plus révélateurs des divers aspects de *la* question du travail indépendant nous entraîne à emprunter, momentanément, les chemins que trace cette opposition sectorielle : c'est évidemment dans le secteur qui bénéficie du maintien, par l'action gouvernementale, d'un minimum d'animation, que se trouvent les exemples les plus instructifs quant au sens et aux limites de la « réussite » dont peuvent se satisfaire certains artisans, et dans le secteur le plus sensible à la crise ; que se trouvent les exemples les plus instructifs quant au sens et aux limites de la dénonciation des problèmes dont peuvent faire preuve d'autres artisans. Mais cette opposition est de nature purement conjoncturelle, et ne doit pas cacher la profonde identité structurelle de ces divers aspects de la question. En réalité, nous le savons, l'artifice d'une situation qui favorise le développement, au demeurant relatif, d'un secteur, cet artifice fait partir intégrante de la crise. Nous avons d'ailleurs souligné toute la précarité de la position des deux artisans-maçons jusqu'alors cités. Ajoutons que les problèmes que les ébénistes dénoncent de manière particulièrement nette, existent aussi, semblables ou équivalents, dans tous les autres secteurs du travail indépendant.

Pour examiner ces problèmes, nous reprendrons le cas d'un ébéniste dont nous avons déjà exposé au chapitre précédent les difficultés de l'itinéraire parcouru pour arriver à monter sa propre affaire [1]. Après avoir dit qu'il s'en est « sorti petit à petit », cet homme ajoute :

> « J'ai progressé lentement, mais je suis parvenu à mieux m'installer : j'ai acheté des scies électriques, des raboteuses, etc..., je me suis inscrit à la Chambre des métiers. Alors, j'ai commencé à avoir des commandes plus importantes, et j'ai embauché des ouvriers. Je peux dire que mon premier travail a été le bois, et que je suis encore dedans. Il y a des hauts et des bas, mais c'est quand même un bon métier qui peut rapporter : il m'a permis d'acheter un terrain au centre de la ville et d'y faire construire une maison à deux étages. J'habite au premier, et je loue le rez-de-chaussée et le 2e (...) Depuis quelques temps, ça va moins bien. D'abord, dans ce métier, il faut se faire à l'idée d'avoir continuellement des ennuis : il y a des bons clients, mais les plus nombreux, c'est encore les mauvais. Il m'est arrivé d'être obligé d'aller aux huissiers pour me faire payer (...)
>
> Vous savez, les clients, c'est un problème. Mais ce qu'il y a maintenant, c'est que plus ça va, plus on est concurrencé par les meubles de France. On pense s'organiser, avec le syndicat, de façon à fournir plus de meubles et remplacer cette concurrence. Mais il y a encore les charges sociales : elles sont beaucoup trop lourdes. Moi, j'ai dû liquider mes ouvriers à cause de ça (...)
>
> A présent, je travaille tout seul. J'ai pas d'heure de rentrée ni de sortie. Des fois, j'y suis encore à 8 heures du soir (...) Je reprendrai peut-être des ouvriers plus tard. J'attends que ça s'arrange. Ce que j'espère, c'est que le gouvernement va arriver à nous trouver une solution pour les charges sociales : les artisans ne peuvent pas s'en sortir avec ces charges-là (...) »

(1) *Cf. p. 336.*

A travers ce discours apparaissent les trois points sur lesquels insistent la plupart des travailleurs indépendants : les difficultés à se faire payer, la concurrence, la lourdeur des charges sociales. Présentés sous cette formulation générale, ces trois points concernent en effet aussi bien les commerçants que les artisans ou les petits entrepreneurs. Les difficultés à se faire payer peuvent porter sur le travail fourni et ne concernent alors que les artisans et les petits entrepreneurs, mais elles relèvent très souvent du crédit, traites ou « ardoises », que doivent consentir ces trois catégories de travailleurs indépendants, pour précisément faire face à la concurrence. Presque tous signalent cette dernière comme le problème majeur ou l'un des problèmes majeurs de leur situation. Quant au problème des charges sociales, il n'est directement évoqué que par ceux qui ont ou ont eu un ou plusieurs employés, mais n'en est pas moins un élément central de la question lorsque celle-ci est considérée sous l'angle des possibilités de promotion du travailleur indépendant dans le cadre du système socio-économique de référence.

Quelques précisions doivent être apportées à propos de la concurrence. Il convient en effet de distinguer les différentes formes qu'elle peut prendre, conjointement ou séparément, et tout d'abord opposer celle que se livrent les petites entreprises entre elles, et celle qu'elles subissent de la part des moyennes et grosses entreprises. Si aucune de ces deux formes n'est nouvelle — elles existaient dans l'organisation commerciale de l'époque de l'or —, les conditions de l'économie départementale leur font prendre une acuité particulière. Pour la première forme, que connaissent sans exception tous les travailleurs indépendants, c'est l'étroitesse du marché en relation avec la multiplicité des tentatives d'installation à son compte qui est en cause. La seconde forme de concurrence est plus complexe, car elle est elle-même diversifiée. Parmi les moyennes et grosses entreprises dont les plus petites subissent la concurrence, certaines ont une implantation locale — et elles peuvent soit être indépendantes, soit avoir le statut de succursale ou de filiale d'une société mère implantée ailleurs, généralement en métropole — tandis que d'autres se bornent à exporter en Guyane les produits qu'elles fabriquent en métropole. Ces distinctions éclairent les différences entre secteurs, et nous permettent d'en saisir les équivalences. Ainsi, la position du petit épicier qui connaît depuis 1970 la dure concurrence d'un supermarché appartenant à la chaîne Prisunic, est directement comparable à celle de l'artisan-ébéniste dont l'activité est menacée par des importations croissantes de meubles fabriqués dans des usines métropolitaines, mais celle de l'artisan-maçon qui doit sous-traiter les petites commandes que lui abandonnent les grosses entreprises de construction locales, est finalement équivalente aux deux précédentes. Il est certain que le fait d'être le sous-traitant d'une grosse entreprise implique qu'un rapport de dépendance s'est substitué au rapport de concurrence. Tel est effectivement le cas de ceux qui travaillent dans le secteur du bâtiment, et dont la position est à la fois extrême et privilégiée : extrême puisque relevant d'un rapport de dépendance, privilégiée puisque traduisant l'existence d'un marché moins étroit qu'ailleurs. Mais à y regarder de plus près, le fond du problème reste partout le même : il est le produit du quasi-monopole qu'imposent de fait les grosses entreprises qui s'intéressent, sur place ou par le biais des exportations, au très modeste marché guyanais. Et s'il y a une différence, c'est à un tout autre niveau qu'elle se situe : le rapport du sous-traitant à la société qui lui fournit ses commandes, dans le cadre d'une branche d'activité

assez animée pour que ces commandes existent et se reproduisent ce rapport que nous avons défini en termes de dépendance n'est pas perçu comme tel par les intéressés, et joue même comme un masque efficace de la situation monopolistique qui l'a produit. Nous retrouvons ici un phénomène que nous connaissons bien pour l'avoir longuement étudié à propos de l'orpaillage. Mais l'artifice est ici beaucoup plus limité, et il suffit d'un ralentissement de la politique sociale en matière d'habitat pour entraîner un rétrécissement du marché, lequel entraîne à son tour la disparition des sous-traitants, les grosses entreprises conservant pour elles toutes leurs commandes. Ce secteur dont l'activité est en dents de scie est donc l'un de ceux ou les petites entreprises se font et se défont le plus facilement, l'un de ceux aussi où les illusions sont les plus tenaces, tant que la faillite n'est pas venue, ou plus exactement tant que la régression est donnée et reçue comme temporaire. Les illusions n'enlèvent évidemment rien à la réalité des problèmes. Elles ne sont d'ailleurs pas l'apanage des petits entrepreneurs du bâtiment, et elles peuvent très bien côtoyer des éléments de prise de conscience des termes de la situation. En fin de compte, aucun secteur ne peut être considéré comme étant à part des autres, mais chacun a ses particularités éclairantes.

Revenons maintenant à l'analyse concrète du dernier cas cité. Voilà un homme qui, originaire du sous-prolétariat, a réussi à passer au rang de la classe intermédiaire, grâce à une progression lente et continue. Ce passage a nécessité au départ d'importants sacrifices, et ce fait doit être souligné : il relève d'une attitude d'épargne essentiellement différente de celle qui vise l'accès immédiat à la consommation. Cette attitude d'épargne en vue d'un investissement se retrouve dans la suite de sa carrière : quand son affaire a atteint une certaine prospérité, il réinvestit une partie de ses bénéfices dans l'immobilier, ce qui bientôt lui procure un revenu supplémentaire non négligeable (1 300 francs par mois au moment de l'enquête, soit près des deux tiers du gain net qu'il tire alors de son activité artisanale). Son accès à la consommation n'a toutefois été que différé : la maison qu'il a fait construire possède, à l'étage qu'il habite, tout le confort et tout l'équipement électro-ménager modernes. Son mode de vie d'autre part est assez représentatif du mode de vie de la classe intermédiaire : cet homme est marié légalement avec une femme qui reste au foyer pour s'occuper de leurs enfants, et mène une vie de famille où la maison et la télévision ont une place centrale. Il est cependant ouvert sur l'extérieur : s'il n'a pas beaucoup le temps de voir ses amis, il a de nombreuses relations de travail, il s'intéresse à la vie politique du pays, c'est-à-dire lit des journeaux, et « suit l'actualité », il est inscrit au syndicat des artisans et participe assez régulièrement aux réunions. Les difficultés des ébénistes, devant la concurrence des meubles de série importés de France, semblent avoir été l'objet de débats dans le cadre de ce syndicat. Mais les résolutions adoptées, au moins si l'on s'en tient à la façon dont notre artisan les reformule, paraissent quant à elles assez imprécises. Que signifie exactement « fournir plus de meubles et remplacer cette concurrence » ? Sans doute s'agit-il non seulement d'augmenter la production locale, mais aussi de la rendre plus compétitive. L'idée de « s'organiser » est cependant présente, et là est peut-être le résultat essentiel de la prise de conscience que les discussions syndicales ont amenée. Dans le cas qui nous occupe, cette prise de conscience est toutefois limitée, et c'est justement dans le mode constitutif de ces limites que réside l'intérêt principal dudit cas. Sont en cause les charges sociales « beaucoup trop lourdes », des charges qui font que « les artisans ne peuvent pas s'en

sortir ». Pour être dénoncé, le fait d'être « concurrencé par les meubles de France » n'est donc pas vu dans sa réalité profonde. En dernier ressort, c'est à la lourdeur des charges sociales qu'est attribué le problème déterminant, un problème dont la solution peut dès lors être attendue, « espérée », du gouvernement.

On touche ici à un point important de la question du travailleur indépendant, celui de l'ambiguïté de sa position dans le système socio-économique issu de la départementalisation. Cette ambiguïté mérite d'être examinée sous divers éclairages, et nous commencerons par citer un autre ébéniste dont le cas extrême, par son statut à la frontière de la classe intermédiaire et de la bourgeoisie et par le contenu de son discours, est assez instructif :

> P. a 45 ans. Il est le fils d'un petit commerçant guyanais. Il a été en classe jusqu'à l'age de 16 ans et a atteint le niveau de la 3e secondaire. Il est ensuite entré comme apprenti chez un menuisier-ébéniste, puis est devenu compagnon avant de s'installer à son compte, vers l'âge de 20 ans. Il nous raconte son cheminement et ses problèmes :
> « Depuis ma jeunesse, je n'ai jamais aimé être subordonné. C'est pourquoi je me suis installé à mon compte dès que j'ai pu, dès que j'ai eu une certaine connaissance du métier (...)
> J'ai commencé avec un petit atelier que j'avais installé dans la cour de ma maison, et je l'ai agrandi au fur et à mesure. A ce moment là, ça marchait bien. C'est si vrai qu'en 1954, j'avais 15 ouvriers qui travaillaient pour moi. Ils étaient par rangées de trois — un ouvrier qualifié, un compagnon et un apprenti — : c'était le travail à la chaine (...)
> Depuis, avec les charges sociales, les impôts et tout le reste, j'ai dû réduire : je n'ai plus qu'un seul ouvrier à l'atelier. En plus de ça, il y a eu l'arrivée du crédit SATEC qu'a enlisé les entrepreneurs comme moi. Cette société a poussé les ouvriers vers l'artisanat en les aidant financièrement à se mettre à leur compte. Le résultat, c'est qu'on ne peut plus avoir d'ouvriers. Il n'y a plus que des artisans, et le travail doit être partagé entre tout le monde (...)
> Il faut dire aussi qu'on a aidé une société de fermetures en aluminium à s'installer, chose qui a anéanti le menuisier à Cayenne : vous verrez que toutes les maisons en ce moment, elles ont des portes et des fenêtres en alu. Pour l'ébénisterie, ça n'est pas mieux, les gens n'achètent plus que des meubles de France. Ça permet aux usines de France d'avoir plus d'écoulement, et ça réduit l'artisan guyanais au chômage ! (...)
> Moi, en ce moment, je suis dans l'obligation de mener plusieurs choses de front : je suis en même temps entrepreneur, artisan et commerçant. C'est la seule manière que j'arrive à avoir un forfait annuel suffisant. Pour arriver à vivre si on n'est pas fonctionnaire, il faut embrasser mille travaux à la fois ! (...)
> Pour moi, dans l'économie de la Guyane, il y a pas mal de choses à mettre au point. Je dirais surtout qu'il y a trop de lois sociales : ça rend le Guyanais fainéant, et avec des fainéants, on ne peut rien faire de bon ! (...) »

Notons tout d'abord que cet exemple reflète fidèlement les contradictions de la situation départementale. La carrière de cet homme, qui s'est installée à son compte en 1947, s'est déroulée parallèlement à la mise en application de la départementalisation. Durant la première phase de cette dernière, celle où l'on pensait pouvoir étendre à la Guyane les principes de développement du régime capitaliste, sa petite entreprise a connu une progression sensible. Effectuée sur la base de l'emploi d'une main-d'œuvre salariée peu coûteuse, cette progres-

sion a été stoppée à partir du moment ou le gouvernement a dû pallier l'échec du développement économique de type capitaliste, par le recours à la politique de départementalisation sociale. Peu à peu mis dans l'impossibilité de surexploiter sa main-d'œuvre, subissant par ailleurs les conditions d'une infrastructure économique déficiente, notre artisan s'est trouvé à la tête d'une entreprise qui n'était plus compétitive et qui, devant la concurrence croissante des importations de produits finis (meubles) ou préfabriqués (fermetures en aluminium), ne pouvait plus que régresser, au moins en tant qu'entreprise de production. Car cet homme a en fait trouvé les moyens de se maintenir à un certain niveau de revenus, et ici intervient les composantes personnelles de son itinéraire, la manière dont il l'a vécu, la leçon qu'il en a tiré.

Appartenant déjà à la classe intermédiaire par sa naissance, P. a bénéficié de conditions d'installation plus favorables que d'autres, et ce fait n'est pas étranger à la relative rapidité de sa progression. Quand les « lois sociales » sont venues troubler l'organisation de son affaire, il a su opter pour la mécanisation : au moment de l'enquête, il possède un atelier très moderne dont la production, sans atteindre le volume qu'elle avait au temps du « travail à la chaîne », n'a cependant pas régressé dans les mêmes proportions que la main-d'œuvre. En ouvrant parallèlement un commerce qu'il ne tient pas lui-même mais dont il vérifie le fonctionnement (comptes, commandes) chaque soir, il s'est donné un second atout pour conserver « un forfait annuel suffisant », lequel lui assure un revenu minimal de 3 000 francs par mois en 1972. Il s'est également fait construire une maison jouissant du confort et de l'équipement électro-ménager modernes, maison pour laquelle il a utilisé la production de son atelier en faisant monter une superstructure en bois sur des soubassements en dur. Compte tenu du niveau moyen en Guyane, sa position n'est donc pas des plus mauvaises, tant s'en faut ; mais elle est très en deçà de celle qu'il pouvait se croire en droit d'espérer dans les années 1950. Cet échec partiel l'a conduit à adopter vis-à-vis de ses enfants une attitude intéressante à signaler : il les a tous envoyés en métropole avec leur mère, pour qu'ils y poursuivent des études. Ainsi pense-t-il leur donner les possibilités d'une promotion plus sûre que la sienne, les possibilités du passage à la classe bourgeoise que lui n'a pas tout à fait accompli. De son échec relatif, il a d'autre part tiré une leçon politique, et c'est essentiellement à ce niveau que son discours apporte, comme nous l'annoncions plus haut, un éclairage particulièrement instructif sur l'ambiguïté de la position du travailleur indépendant devant le problème de la promotion.

Nous savons que la volonté de promotion est un élément capital de la démarche qui consiste à s'installer à son compte. Pour celui qui quitte par là même la condition de manœuvre ou d'ouvrier salarié, la seule installation est déjà en elle-même un fait important. Ce fait cependant ne suffit pas nécessairement, et dans le cas présent, il n'ajoute rien de bien nouveau par rapport aux origines sociales de l'intéressé. Ce que veut ce dernier, c'est non seulement monter sa propre entreprise, mais aussi et surtout parvenir à lui faire prendre quelque envergure. Quels sont les moyens et les chances de réussir cette tentative à partir d'un début qui, comparé à l'objectif, demeure malgré tout très modeste ? Quant aux moyens, notre entrepreneur ne s'y trompe pas. Dans le système capitaliste où il entend venir s'inscrire, il n'en est qu'un, et c'est celui qu'il choisit : utiliser le travail d'une main-d'œuvre aussi peu coûteuse que possible. Jusque là, nulle contradiction dans le système, nulle ambiguïté dans

la position de cet entrepreneur ambitieux qui s'est placé résolument du côté des privilégiés du régime, dont il imite l'exemple. Quant aux chances, la question est plus complexe. Il est difficile de dire ce qu'elles auraient été, ou si l'on préfère ce qu'auraient été les conditions de la concurrence, sans l'orientation vers la départementalisation exclusivement sociale. Toujours est-il qu'elles sont singulièrement réduites par les conséquences de cette orientation qui, outre l'accroissement considérable du coût de la main-d'œuvre, induit parallèlement le maintien de l'infrastructure économique dans son état de déficience. Soumis à ce handicap qu'il n'avait pas prévu et que la mécanisation ne lui permet pas entièrement de surmonter, P. prend dès lors conscience de certaines données de la situation départementale.

Ainsi est-il amené à dénoncer la concurrence des meubles fabriqués dans les usines métropolitaines dans des termes beaucoup plus vifs que ceux généralement employés par les autres ébénistes, puisqu'il souligne que ces usines bénéficient de la sorte d'une augmentation « d'écoulement » qui « réduit l'artisan guyanais au chômage ». Il sait également dénoncer les facilités d'installation accordées à une société de fermetures en aluminium, « chose qui a anéanti le menuisier à Cayenne », dit-il, sans toutefois savoir aller jusqu'au bout de son raisonnement, sans voir que la concurrence de ces produits préfabriqués est exactement de même nature que celle des « meubles de France ». En réalité, à ce niveau de sa prise de conscience, il est déjà prisonnier de sa propre ambiguïté. Car il ne peut se faire ni le censeur du capitalisme, ni le défenseur de l'artisanat guyanais dans son ensemble : il a lui-même trop pleinement joué le jeu de la compétition individuelle selon les règles du système capitaliste, pour autant. Il ne peut donc que dénoncer, dans un amalgame confus, les obstacles qui ont mis fin à ses ambitions personnelles. Les lois sociales qui ont donné au travailleur guyanais un minimum de garanties, la politique d'aide au développement de la petite production artisanale, le quasi-monopole des grosses sociétés, tout est mêlé. Mais la logique globale, elle, n'est pas dégagée : la départementalisation exclusivement sociale n'est pas dénoncée en elle-même, mais seulement dans les points particuliers qui ont géné l'intéressé ; le lien entre ces points et la situation quasi monopolistique des grosses sociétés n'est pas davantage décelé. Aussi, au lieu d'aboutir à une critique socio-économique de l'assistance qui transforme le producteur guyanais en consommateur de produits importés — mais en ouvrant un commerce, ne s'est-il pas fait lui-même un agent direct de cette transformation ? —, il en est réduit à un jugement moral : il accuse les lois sociales d'avoir rendu « le Guyanais fainéant ». Victime d'un système dont il pensait pouvoir tirer profit, il trouve, par ce changement de terrain, la seule parade qui lui permette de ne pas renier les principes qui ont failli faire sa prospérité. Car ce qu'il déplore à travers cette formulation morale, c'est de ne plus pouvoir bénéficier d'une main-d'œuvre travaillant beaucoup pour un salaire dérisoire. Il faut d'ailleurs relever que d'un certain point de vue, sa position est logique : c'est bien sur ces bases que s'est effectué au départ le développement des pays capitalistes, et que s'effectue encore actuellement le développement de nombre des pays du Tiers-Monde. C'est donc en fait toute la question du développement, dans la conception qu'en ont imposé les sociétés capitalistes, et dans le contexte de la compétition internationale, qui se trouve être posée...

En analysant longuement ce cas-limite, nous avons voulu mettre en relief un élément déterminant de l'ambiguïté inhérente à la position du travailleur

indépendant, dès l'instant où celui-ci entend poursuivre sa progression par l'élargissement de son entreprise. élargissement qui implique son passage au statut d'employeur et partant sa confrontation aux contradictions d'une situation qui, imposée par la nécessité de rendre crédible l'idéologie justificatrice du progrès malgré l'échec du développement économique de type capitaliste, a pris une orientation sociale qui n'a pu devenir qu'un obstacle majeur au développement des petites entreprises locales, ledit développement restant conçu dans des termes auxquels on n'a ni voulu ni su proposer d'alternative. Ces petites entreprises locales apparaissent donc comme le lieu où devraient logiquement éclater au grand jour toutes les contradictions de la situation départementale. Pourtant, il n'en est rien, car intervient un phénomène qu'il faut se garder de sous-estimer : l'impact des stratégies par lesquelles l'idéologie du progrès peut s'imposer, même et surtout à ceux qui s'estiment victimes de la politique sociale. Parmi ces stratégies, on pourrait bien sûr citer en premier celle qui consiste à donner la départementalisation comme le moteur du « progrès culturel » grâce à l'extension des moyens de scolarisation : l'entrepreneur qui envoie ses enfants poursuivre leurs études en métropole, ne doute certainement pas des vertus d'une telle assimilation. Mais c'est plutôt de la médiation administrative d'une part, des promesses de décollage économique à venir d'autre part, que nous voulons ici parler. Là réside le second élément déterminant de l'ambiguïté de la position du travailleur indépendant : loin de remettre en cause les principes fondamentaux de la situation départementale, il ne fait qu'y souscrire, et c'est à ce niveau qu'il en est réellement, sans le savoir cette fois, la victime. Notre premier ébéniste qui, après avoir défini les causes de sa régression à partir de la concurrence croissante des meubles importés et la lourdeur des charges sociales, déclare qu'il attend « que ça s'arrange », qu'il espère « que le gouvernement va arriver à (...) trouver une solution pour les charges sociales », n'affirme-t-il pas par cette confiance, sa pleine adhésion aux institutions départementales, voire à la politique d'assistance dont il ne demande finalement qu'à être très largement bénéficiaire ? Quant aux promesses de décollage économique à venir, elles ont un impact généralisé. Nous l'avons vu au sujet des travailleurs salariés ; c'est encore plus vrai des travailleurs indépendants, et ce, quel que soit leur secteur d'activité, quelle que soit l'envergure de leur affaire. Nous citerons ici un dernier cas pour illustrer ce propos dont, sans vouloir y insister par trop, il faut au moins rappeler l'importance :

> C. est un entrepreneur de transport de 36 ans. Il est d'origine martiniquaise, et vit à Cayenne depuis une dizaine d'années. Il y est venu pour essayer d'y monter une affaire personnelle. Auparavant, après l'obtention de son certificat d'études, il avait été successivement apprenti puis aide mécanicien. Il nous dit :
> « A mon arrivée en Guyane, j'ai commencé par faire le taxi à mon compte. Mais j'ai eu des ennuis ; des accidents, et la voiture qu'était toujours en panne (...) Alors, j'ai décidé de tout abandonner et d'aller travailler comme chauffeur chez...
> Au bout de quelque temps, j'étais toujours au même salaire : c'était seulement le travail qu'augmentait ! Voyant ça, j'ai laissé. J'avais un peu d'argent de côté, je me suis dit que je pouvais essayer encore de m'installer à mon compte. J'ai acheté une camionette pour faire du transport. J'allais à Cayenne et sur toutes les communes. (...)
> En ce moment, il n'y a pas beaucoup de travail pour les transporteurs et souvent, les clients sont durs à payer : ils trouvent que c'est

> trop cher. Mais c'est un barème qu'est fixé par la préfecture, alors (...)
> J'arrive quand même à gagner ma vie, mais tout juste. Parfois, Je passe une journée sans trouver de transport à faire. Enfin, je pense qu'avec l'ouverture de la bauxite, il y aura bientôt du travail en Guyane pour les entrepreneurs de transport. Beaucoup d'entrepreneurs de transport, martiniquais comme moi, ont déjà replié bagage et sont repartis. Moi non : je pense toujours qu'il y aura quelque chose en Guyane, la bauxite ou une autre grosse entreprise qui viendra s'installer. Alors, je suis déjà sur place, c'est pas le moment de quitter : il faut savoir attendre (...) »
> Précisons qu'au moment de l'enquête, cet homme gagne entre 1 300 et 1 500 francs de revenus nets par mois.

Si cet exemple se passe de commentaires, il peut cependant être utile d'indiquer la manière dont varient les fréquences d'apparition de ce type de discours : c'est parmi les commerçants, artisans et entrepreneurs les plus modestes que des formulations aussi nettes sur les croyances dans un développement économique à venir sont les plus fréquentes. Parmi les travailleurs indépendants un peu plus prospères, ces croyances n'apparaissent souvent plus que sous forme d'allusion, le discours étant alors dominé par les problèmes de la concurrence, singulièrement celle due aux grosses sociétés locales ou extérieures, et par les problèmes liés au coût élevé de la main-d'œuvre. En réalité, lorsque ces croyances cessent complètement d'apparaître dans un discours par ailleurs critique, pour faire place à l'expression plus ou moins claire d'une conviction inverse, on peut être à peu près sûr que le commerçant ou l'entrepreneur qui parle n'appartient plus à la classe intermédiaire. Nous faisons ici référence au discours nationaliste de droite, qui est l'apanage d'une certaine fraction de la bourgeoisie. Les membres de la classe intermédiaire se caractérisent au contraire par une pleine adhésion à la situation départementale. Il y a sans doute des cas litigieux, tel celui du second ébéniste que nous avons cité : nous avons pris soin de dire qu'il se situait à la frontière de la classe bourgeoise, et il faut ajouter qu'à aucun moment de son discours il ne franchit le pas qui le conduirait à remettre en cause le principe même de la départementalisation.

C'est dans le mode d'adhésion à la situation départementale et à son idéologie du progrès que réside, par-delà les différences, l'unité de la classe intermédiaire. A travers ce qui a été dit des travailleurs indépendants, peuvent être dégagées les principales caractéristiques de ce mode d'adhésion. Le premier point important à relever est que la réalisation du progrès n'est plus recherchée seulement dans l'accès à un certain niveau de consommation, mais aussi et surtout dans le déroulement de la vie professionnelle. Pour le travailleur indépendant, le choix privilégié de cette seconde voie n'est plus à démontrer. La question qui se pose est plutôt celle de savoir quel rôle joue alors l'accès à la consommation, en particulier pour celui qui s'installe à son compte par ses propres moyens. Il fait en effet par là même une démarche qui implique la constitution d'une épargne en vue de son investissement dans l'affaire entreprise, c'est-à-dire une attitude au départ inverse de celle qui vise l'accès à la consommation. Mais cet accès n'est en fait que différé, au moins pour celui qui atteint le seuil minimal de réussite, seuil qui précisément consacre son appartenance à la classe intermédiaire, laquelle n'est toutefois pleinement confirmée qu'à partir du moment où peuvent intervenir les dépenses de consommation. Pour l'employé de l'Administration, en revanche, — nous nous référons ici

au statut le plus fréquent des salariés de la classe intermédiaire — la réalisation du progrès peut s'effectuer parallèlement dans les deux voies. La différence est cependant assez minime, dans la mesure où la progression du pouvoir d'achat et partant de la consommation reste étroitement subordonnée au déroulement de la carrière, et ce n'est pas un hasard si c'est justement sur ce déroulement que les intéressés mettent le plus souvent l'accent. Le primat du cadre professionnel comme lieu de réalisation du progrès implique d'autre part, et c'est le second point important, un renforcement de la participation à la compétition individuelle. Là encore, le phénomène est surtout marqué pour les travailleurs indépendants, et singulièrement pour ceux qui tentent ainsi leur passage à la classe intermédiaire, mais il reste vrai pour les salariés de cette même classe : en dehors des emplois situés en bas de l'échelle (femmes de service, manœuvres etc...) et dépendant alors du sous-prolétariat, les premières « carrières » administratives supposent, pour être effectives, que soient passés des examens ou des concours, que soient faits des stages, autant d'exercices dont la compétition est le principe ou au moins la toile de fond.

Si l'on peut considérer que le primat du cadre professionnel et le renforcement consécutif de la participation à la compétition individuelle caractérisent le mode d'adhésion de la classe intermédiaire à l'idéologie du progrès, encore faut-il ne pas oublier la structure familiale qui forme le contre-point de ce processus. Nous avons évoqué précédemment l'impact sur cette classe du modèle d'une certaine famille bourgeoise, modèle dont les deux principaux signes extérieurs sont le mariage légal et le maintien de la femme au foyer. Nous n'insisterons pas ici sur le fait que ce modèle est à la fois le producteur et le produit de l'inégalité des sexes, en général, et devant le travail en particulier. Nous essayerons seulement de répondre à la question qu'impose la présence de ce modèle : le mode d'adhésion à l'idéologie du progrès qui vient d'être décrit ne concerne-t-il que les hommes ? Les femmes de la classe intermédiaire auraient-elles alors un mode spécifique d'adhésion à cette idéologie ? Deux cas doivent être envisagés. C'est tout d'abord celui du mariage hypergamique qui peut amener une ancienne femme de ménage, une ancienne manutentionnaire, c'est-à-dire une femme qui n'a connu qu'une situation de travail où elle ne pouvait trouver ni matière à son épanouissement, ni même les moyens d'une véritable autonomie financière, à concevoir la réduction de son statut à celui d'épouse de X... comme un cheminement dans la réalisation du progrès. Cela ne signifie cependant pas que le seul fait d'être au foyer, épouse et mère à part entière et exclusive, suffise à combler les aspirations au progrès de la femme considérée. Intervient pour celle-ci la réalisation plus directe que peut présenter l'accès à la consommation, cet accès restant lui-même soumis — et ainsi réintègre-t-il son rôle complémentaire — à la progression professionnelle du mari, que la femme au foyer, dépossédée d'une existence sociale personnelle, vit finalement comme sa propre progression. Le second cas se situe au pôle opposé. Le maintien de la femme au foyer n'est en effet pas systématique dans la classe intermédiaire, même si le modèle auquel ce maintien correspond y est le plus valorisé. Dans certaines conditions, justement instructives, une femme dont le mari appartient à la classe intermédiaire peut délibérément choisir de continuer à travailler à l'extérieur : lorsque son cadre professionnel peut être vécu comme un lieu de réalisation personnelle et directe du progrès, à travers le déroulement d'une « carrière » ou la bonne marche d'une petite affaire (généralement commer-

ciale). Il apparaît alors que si en regard d'une telle possibilité le modèle de la femme au foyer perd beaucoup de son impact, c'est bien parce que le mode d'adhésion en cause n'est pas spécifique des hommes de la classe intermédiaire, mais de l'ensemble de cette classe.

La bourgeoisie

Établi sur le principe du tirage au hasard, l'échantillon sur lequel a porté notre enquête ne nous donne qu'un nombre nécessairement limité de cas relevant de ce groupe minoritaire. Ces cas ne peuvent prendre tout leur sens qu'à condition d'être rattachés à l'ensemble auquel ils appartiennent et dont nous devrons donc présenter une définition préalable, à partir des éléments de connaissance générale que livrent l'histoire et aussi la simple observation de la vie cayennaise.

Si les origines de la bourgeoisie créole de Guyane doivent être recherchées au temps de l'esclavage, à travers le jeu du métissage et des affranchissements [1], c'est à l'époque de l'or que cette bourgeoisie connaît la phase la plus décisive de son histoire, celle qui va lui permettre de se constituer en classe sociale. En analysant le fonctionnement de l'organisation commerciale propre à cette époque de l'or, nous avons vu la manière dont les négociants-concessionnaires ont su s'imposer comme la nouvelle classe dominante. Rappelons la distinction que nous avons faite, quant à la nature de leurs entreprises, entre deux catégories : les comptoirs, tel celui de J. Galmot, totalement intégrés à des sociétés capitalistes européennes à implantations multiples, et les firmes d'implantation exclusivement locale, caractérisées par une envergure plus modeste quoique non négligeable à l'échelle des activités du pays. Nous avons également signalé que ces firmes locales, beaucoup plus nombreuses que les comptoirs de la première catégorie, sont restées de toute façon étroitement dépendantes des capitalistes européens qui ont souvent préféré se contenter de les contrôler en amont, plutôt que de courir les risques d'une emprise plus directe mais non obligatoirement plus lucrative. Ce qu'il convient ici de préciser, c'est le recrutement de ceux qui ont réussi à monter ces firmes locales : aux côtés d'un petit nombre de Blancs, colons sur place dès le début ou émigrés pour l'occasion des Antilles, voire de métropole, sont venus s'insérer des Créoles appartenant à la minorité déjà démarquée, par l'histoire antérieure de ses membres, de la masse des esclaves libérés, une minorité qui a dès lors trouvé là le moyen de se forger une véritable assise économique grâce à laquelle elle a pu devenir une partie intégrante, et numériquement importante, de la nouvelle classe dominante.

Le schéma général que nous venons de dessiner recouvre évidemment

---

(1) *Nous avons longuement démontré, lors de notre partie historique, que, contrairement à l'opinion la plus courante, le métissage n'était pas un élément déterminant de l'identité créole proprement dite. Ce métissage retrouve cependant toute son importance dans le cas de la bourgeoisie dont il est historiquement le premier mode constitutif, ce qui n'est pas sans influencer le type de rapport aux Blancs et à leur « culture » — phénomène actuellement déterminant pour le groupe créole de Guyane — entretenu par ladite bourgeoisie.*

certaines nuances que nous pouvons très brièvement indiquer. Au sein de cette bourgeoisie créole montante, viennent parfois figurer des gens extérieurs à sa minorité d'origine : des Antillais provenant d'une minorité équivalente et entrant par conséquent de plain-pied dans le groupe en formation, et quelques rares orpailleurs, guyanais ou antillais, ayant eu la chance de découvrir un gisement exceptionnel leur procurant une fortune en quelques mois, fortune utilisée ensuite comme tremplin pour se hisser au rang de la classe dominante et en suivre fidèlement la démarche. Ces nuances ne modifient donc pas le sens du processus global auquel les nouveaux-venus adhèrent délibérément, et dont il nous faut maintenant dégager le point le plus important pour l'optique de ce chapitre. Par le biais de l'affairisme dont l'avènement provoque l'apparition d'une nouvelle structure socio-économique, la bourgeoisie créole parvient à occuper une position localement dominante, aux côtés d'un certain nombre de Blancs avec lesquels elle entre en compétition, et dans une relation à la fois dépendante et complice avec la bourgeoisie capitaliste qui, elle, domine la scène infiniment plus vaste de la métropole. En d'autres termes, si cette bourgeoisie créole peut construire sa base économique sur le rapport que l'on sait avec les orpailleurs, c'est sur son rapport aux Blancs, colons et européens, qu'elle joue l'investiture politique et sociale de sa position économiquement dominante. En situation coloniale, il n'est pas deux manières de mener à bien un tel jeu, mais une seule : l'assimilation. Et cette assimilation, il n'est pas non plus deux manières d'y parvenir pleinement, mais une seule : l'instruction, c'est-à-dire l'apprentissage des bases de la culture bourgeoise dispensées dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur de métropole.

En possédant bientôt l'instruction, la bourgeoisie créole de Guyane a possédé parallèlement le moyen de se transformer au fur et à mesure de l'évolution de la situation d'orpaillage. On la retrouve aujourd'hui centrée autour de l'axe des professions libérales, tandis que les carrières administratives locales, dont le nombre s'est développé avec la départementalisation, favorisent la constitution d'une petite bourgeoisie, issue de la classe intermédiaire [1]. L'importance accordée à l'instruction est toujours au centre de la question de la bourgeoisie guyanaise. Mais elle recouvre des attitudes assez diverses. Ces dernières varient en fonction de la position des intéressés dans la hiérarchie interne de la classe bourgeoise. Avant d'aborder cet aspect à la fois plus complexe et plus significatif de la question, signalons rapidement les traits simples qui permettent une première approche du mode d'assimilation propre à cette bourgeoisie. Nous voulons parler de l'européanisation du mode de vie. Cette européanisation qui se livre à l'observation directe est largement confirmée par les données de notre enquête que nous pouvons ici réintroduire. Le premier trait à relever concerne la structure familiale : le mariage légal est la règle. Il faut d'ailleurs noter que cette règle est ancienne : d'après notre enquête, elle vaut non seulement pour les interviewés, quel que soit leur âge — s'ils ont l'âge d'être mariés —, mais aussi pour leurs parents, ce qui représente un éventail de générations assez

(1) *Quand nous disons que la bourgeoisie proprement dite est axée autour des professions libérales, c'est parce que nous nous limitons au seul cadre de la situation locale où les postes administratifs les plus importants restent confiés à des agents métropolitains expatriés momentanément. Il faut préciser que les bourgeois d'origine guyanaise ont accès aux hautes carrières administratives, mais à condition d'émigrer plus ou moins définitivement en métropole, où l'on retrouve d'ailleurs aussi des représentants des professions libérales dont le nombre dépasse largement les besoins guyanais.*

large. Si elles sont très rares, les exceptions à cette règle ne sont pas dénuées d'intérêt, car elles mettent généralement en cause la relation aux Blancs : on rencontre en effet des couples illégaux formés par des femmes de la bourgeoisie créole de Cayenne et des métropolitains. Le second trait à relever concerne la relative homogénéité que l'on peut constater dans le mode de vie matériel, malgré la dépendance de ce dernier vis-à-vis des revenus qui, eux, diffèrent sensiblement selon que l'on a affaire à la petite bourgeoisie ou à la bourgeoisie arrivée. En effet, une habitation spatieuse et confortable, la possession des principaux bien d'équipement modernes, audio-visuels et ménagers, la possession d'une, voire deux automobiles, tels sont les éléments généralisés de ce mode de vie matériel [1]. Des différences peuvent évidemment intervenir quant à la puissance et l'ancienneté de l'automobile, mais elles ne correspondent pas nécessairement aux différences de revenus, car cet objet participe pour certains Guyanais d'un véritable rite ostentatoire. En revanche, pour ce qui est de la maison, de son aspect extérieur, de son mobilier, et surtout de sa propriété, les différences observables suivent la hiérarchie interne de la classe bourgeoise. Les membres de la petite bourgeoisie n'ont pas toujours les moyens financiers d'accéder à la fois à la propriété de la maison et à celle des biens qui doivent l'équiper : certains d'entre eux sont donc locataires. Tandis que pour les membres de la bourgeoisie arrivée, tous sont propriétaires (ou en voie de le devenir) de leur maison, soit qu'ils l'aient fait construire par une entreprise, soit qu'ils l'aient acquise par héritage. Enfin, il faut noter certaines différences dans la manière de vivre (emploi du temps, vie relationnelle), mais elles sont à mettre en rapport avec celles qui relèvent des attitudes à l'égard de l'instruction.

L'importance accordée à l'instruction recouvre donc des attitudes diverses. Celles-ci évoluent entre deux pôles : pour la petite bourgeoisie, l'instruction est le plus souvent conçue comme étant d'abord et surtout un moyen de promotion socio-économique, un moyen d'accès à une certaine appartenance culturelle, tandis que pour la bourgeoisie arrivée, l'instruction cesse d'être considérée comme un moyen — bien qu'en fait elle joue comme moyen de se maintenir au niveau légué par les parents —, pour devenir une expression de l'appartenance de classe. Entre ces deux pôles, il existe des possibilités intermédiaires qui reflètent généralement assez bien la position des individus concernés dans la hiérarchie bourgeoise : on peut dire que plus l'individu s'élève dans cette hiérarchie, plus sa conception de l'instruction s'éloigne du pôle *moyen* pour se rapprocher du pôle *expression*.

Si nous reprenons les données de notre enquête, nous nous apercevons que ces différences d'attitudes n'apparaissent pas nécessairement directement dans les discours, mais se traduisent par une série de comportements et de réflexions portant sur la vie professionnelle d'une part, sur certains types de loisirs d'autre part. On ne sera pas étonné de retrouver un certain primat de la vie professionnelle dans la petite bourgeoisie qui, à cet égard, s'inscrit bien dans la continuité de la classe intermédiaire dont elle émane. Mais ce primat reste en connexion avec le problème du savoir acquis par l'instruction, de la responsabilité subséquente. Cette connexion est particulièrement étroite dans le cas des enseignants qui forment justement une large part de cette petite

(1) *Nous n'avons en fait trouvé qu'une seule véritable exception à cette généralisation, celle d'un couple de la moyenne bourgeoisie, qui précisément a volontairement une pratique « traditionnelle ».*

bourgeoisie cayennaise. Une institutrice qui enseigne depuis une quinzaine d'années nous dit :

> « ... Je peux dire que j'ai deux raisons de vivre : mon foyer et l'éducation de mes propres enfants, et mon travail. C'est un travail que j'aime, que je fais avec goût. J'y consacre beaucoup de temps : non seulement les heures de classe, mais chez moi, le soir, je prends le temps qu'il faut pour corriger les cahiers et préparer les exercices du lendemain. J'attends que mes enfants soient au lit, que tout soit calme dans la maison, pour pouvoir mieux me concentrer. J'estime nécessaire que le travail soit parfaitement préparé. Et il faut toujours chercher à l'améliorer (...)
> Etre institutrice, c'est une responsabilité importante. Pour moi, c'est donner aux jeunes enfants qui me sont confiés une éducation, une instruction solide qui leur permettra d'avoir une vie plus facile, c'est former des hommes capables de s'exprimer, de se défendre, capables d'affronter l'avenir. J'aimerais être pour eux un exemple. Je leur offre un peu de ce que je connais, en me disant que s'ils arrivent à faire comme moi, dans un temps assez proche, il y aura plus de gens instruits en Guyane, et cela, dans leur intérêt et dans celui du pays (...)
> Je crois être assez estimée : le directeur n'a jamais eu à me faire un reproche quelconque, et les collègues, tout au moins les plus jeunes, viennent facilement me demander un renseignement ou un conseil. Je dois d'ailleurs dire que cette estime est réciproque (...) »

La nature de la profession exercée favorise ici l'expression directe du rapport à l'instruction. Celle-ci est bien désignée comme le moyen fondamental de toute promotion : c'est par l'instruction de cette femme, originaire de la classe intermédiaire, a pu devenir institutrice, c'est-à-dire exercer un métier qui l'intéresse et qui implique « une responsabilité importante » ; c'est par l'instruction que ses élèves pourront d'après elle avoir « une vie plus facile », seront « capables d'affronter l'avenir ». L'importance accordée à la vie professionnelle apparaît aussi assez clairement : si cette femme, mère de plusieurs enfants, partage son temps entre l'éducation de ceux-ci et son travail, c'est du travail qu'elle parle, et de loin, le plus volontiers et avec le plus de précision. Enfin, on notera le conformisme qui se dégage de ce discours, dans son contenu et dans son style.

S'il se livre parfois indirectement, le rapport à l'instruction est toujours très présent chez les membres de la petite bourgeoisie. Un homme, qui fait une carrière de comptable dans l'Administration, nous dit, après avoir longuement expliqué les conditions de sa progression professionnelle, à savoir des examens et des concours dont le succès a pu être assuré grâce à des cours par correspondance suivis avec beaucoup d'assuidité, après avoir parlé aussi de ses ambitions pour l'avenir et des chances qu'il pensait avoir de parvenir au but escompté :

> « (...) Mon plaisir, c'est la lecture. En dehors des bouquins professionnels que je lis régulièrement pour me tenir au courant, pour me perfectionner, ou comme en ce moment en vue du concours que je vais bientôt passer, en dehors de ces bouquins-là, dès que j'ai un moment, je lis des romans-fleuves. Je préfère ça que d'aller au cinéma. Mais les romans, ça vient après mes autres occupations. (...) »

Précisons que les « autres occupations » auxquelles cet homme fait allusion dans les lignes qui précèdent, sont d'une variété intéressante à signaler : il s'agit

d'une activité syndicale intense, dans le cadre de son travail, mais aussi d'activités extérieures, que lui-même qualifie de « plutôt sociales et culturelles », et qui consistent à être membre d'une association de parents d'élèves, et d'un mouvement pour la rénovation de sa commune d'origine. Si cette multiplication des activités est assez rare, elle n'en est pas moins révélatrice quant à son orientation. Il faut ici ouvrir une parenthèse à propos des associations de parents d'élèves. Leur composition est à Cayenne une caricature de ce qu'elle est en métropole : les gens peu instruits ne s'y intéressent guère, généralement parce que, consciemment ou non, ils n'osent pas se méler de questions pour lesquelles ils se jugent incompétents faute d'instruction, de sorte que c'est dans la bourgeoisie que se recrutent les membres les plus actifs, une bourgeoisie qui, seule, possède le savoir grâce auquel il devient possible de démythifier le pouvoir du corps enseignant et des responsables administratifs des établissements scolaires. Telle est bien en l'occurrence la démarche de notre comptable qui entend surveiller de très près la scolarité de ses enfants.

Revenons à la partie citée plus haut du discours de cet homme. Nous y voyons apparaître la lecture, présentée sous deux aspects nettement distingués quant à leur rôle et leur importance : la distraction, avec les « romans-fleuves » préférés au cinéma dont ils prennent la fonction [1], et l'instruction, avec les « bouquins professionnels » qui sont considérés comme les instruments de son développement. Jointe à son attitude à l'égard de la scolarité de ses enfants, l'importance accordée par cet homme à la lecture d'ouvrages instructifs révèle le caractère véritable de son rapport à l'instruction, un caractère que l'on peut en fait définir comme spécifique du rapport à l'instruction de la petite bourgeoisie : l'instruction n'est pas considérée ici — comme c'est en revanche le cas dans les milieux sociaux peu instruits — comme un moyen de promotion offert par des instances spécialisées, mais comme un moyen que l'on doit aussi se donner, un moyen auquel on doit participer activement, voire un moyen que l'on doit contrôler en tant que parent s'il s'agit de l'instruction de ses enfants. Il y a là une nuance d'importance. La valorisation de l'instruction n'est en effet pas l'apanage de la bourgeoisie : c'est même souvent, nous l'avons vu ailleurs, chez les gens les moins instruits qu'elle est le plus développée. Mais ce qui intervient déjà nettement chez les membres de la petite bourgeoisie — et en premier chef chez les enseignants qui se trouvent particulièrement bien placés pour autant —, c'est que la valorisation de l'instruction s'accompagne d'une volonté de maîtriser le moyen offert, de le prendre en charge.

Cette maîtrise ne s'acquiert cependant que progressivement : elle implique, pour devenir complète, la constitution d'un *milieu culturel* qui ne saurait être l'affaire d'une seule génération. C'est donc au niveau de la bourgeoisie arrivée que cette maîtrise sera parfaite, qu'elle cessera d'être l'objet d'une volonté affirmée, pour prendre la forme d'un phénomène en quelque sorte naturel. On peut à cet égard reprendre l'exemple de la lecture et constater que la distinction soulignée plus haut entre ses deux aspects — distraction et instruction — s'amenuise singulièrement. Sans doute cette distinction peut-elle subsister dans certains cas : quand la profession exercée reste conçue comme un champ clos

(1) *Quand on sait la qualité déplorable de la majorité des films projetés à Cayenne, on ne s'attend pas à ce que le cinéma puisse être considéré coomme un élément de « culture » au sens restreint (bourgeois) du terme.*

à l'intérieur d'un ensemble de préoccupations culturelles plus vaste. Tel commissionnaire en douane expliquera qu'il lui a paru nécessaire d'effectuer « un recyclage » en matière de législation et qu'il lit pour autant des ouvrages de fond sur la question, sa distraction consistant par ailleurs à lire des journaux et des livres d'information politique ; tel médecin dira qu'il lit des revues spécialisées pour se tenir au courant, mais aussi toute sorte d'ouvrages portant « sur la médecine, comme sur d'autres sujets ». En d'autres termes, quand la distinction subsiste, il y a au moins un net changement quant au contenu de la lecture ne relevant pas de l'obligation professionnelle.... Il n'est guère utile cependant d'insister sur un problème qui n'est évidemment pas propre à la bourgeoisie cayennaise, mais y prend simplement un certain relief, celui que lui donne le contraste particulièrement vif de la formation intellectuelle de cette bourgeoisie en regard des autres classes sociales [1].

Plus instructif est peut-être le domaine de la vie relationnelle, en tant que lieu d'expression de l'appartenance de classe. Pour être désigné comme appartenant à la bourgeoisie arrivée de Cayenne, il ne suffit pas d'être médecin ou notaire, il faut encore être intégré à un certain cercle de relations. Cette intégration se joue à différents niveaux. Elle implique tout d'abord la construction de la séparation d'avec la *masse*. Un ancien fonctionnaire du Service des Impôts qui, en fin de carrière, a pu atteindre un poste suffisamment important pour s'estimer être en bonne position sociale, cet homme désormais à la retraite croit devoir nous préciser en nous parlant de ses loisirs :

> « Le billard est l'un de mes passe-temps favoris. J'y joue souvent. Mais bien sûr pas dans des endroits publics : uniquement au cercle Saint-Hubert [2] (...)

Ce n'est évidemment pas un hasard si cette phrase est prononcée par un homme qui n'est jamais qu'à mi-chemin dans la hiérarchie interne de la classe bourgeoise : c'est justement cette position encore incertaine qui le conduit à insister sur une construction que d'autres, pour l'avoir déjà largement achevée, ne prendront plus la peine de signaler. Pour ces derniers cependant, d'autres éléments entreront en ligne de compte, des éléments qui ne relèveront plus du processus de séparation, mais viseront au contraire l'autre pôle, celui du rapprochement [3]. Ce processus de rapprochement peut lui-même être joué à deux niveaux : dans le cadre de la vie locale, et dans l'établissement d'une certaine relation avec l'extérieur. Nous touchons ici aux fondements mêmes de l'assimilation dont nous allons très bientôt aborder l'analyse. Notons-en pour l'instant les signes caractéristiques pour la bourgeoisie. En relatant le déroulement de la fête de Cayenne, nous avons souligné l'importance attachée à la table d'honneur et à la distinction que constituait le fait d'y être invité. Dans le même ordre d'idée, on peut aussi citer le « cocktail de fin d'année » offert par la Préfecture, ou les réceptions organisées lors des passages de visiteurs officiels. Toutes

---

(1) *Si nous avons classé les enseignants dans la petite bourgeoisie, peut-être faut-il en distinguer les professeurs d'enseignement secondaire général qui, du point de vue de ce qui vient d'être dit, s'apparentent à la bourgeoisie arrivée, même si leur situation financière n'est pas équivalente.*

(2) *Cercle privé que fréquente précisément la bourgeoisie cayennaise.*

(3) *Nous laissons volontairement en suspens le second terme dudit rapprochement. Il s'agit bien entendu des détenteurs du pouvoir, mais le rapport aux Blancs y est toujours investi, et la question est trop complexe pour être définie en quelques mots : elle sera traitée au chapitre suivant.*

ces manifestations sont pour les personnes invitées l'occasion d'une démonstration publique de leur appartenance au sommet de la hiérarchie locale. Mais il est une seconde manière de construire son rapprochement, une manière qui peut soit remplacer la première, soit parfois la susciter, soit simplement la compléter, c'est d'établir une relation directe avec l'extérieur, c'est-à-dire avec les lieux où fleurit la civilisation industrielle occidentale, et singulièrement avec la métropole. Nombreux sont les membres de la bourgeoisie cayennaise qui soulignent volontiers le fait qu'ils ont voyagé, qu'ils ont séjourné en métropole, a fortiori qu'ils y retournent régulièrement, ou encore qu'ils y ont envoyé leurs enfants poursuivre leurs études, surtout si ces derniers s'y sont installés et y ont une belle situation... Ils prouvent par là même leur appartenance française, ou plus exactement leur appartenance à une certaine société française, à une bourgeoisie qui n'est plus enfermée dans le cadre créole et prend en quelque sorte valeur universelle.

11

Fondements et revers de l'assimilation

Les fondements de l'assimilation

Au centre de cette question se trouvent les rapports idéologiques, entièrement médiatisés par le rapport aux Blancs, dont nous avons déjà mentionné l'intervention à plusieurs reprises. Rappelons tout d'abord qui sont ces Blancs et quelles sont leurs positions locales. Le sujet n'est pas aussi clair qu'on pourrait le croire a priori, en raison des vestiges d'une époque encore proche, celle du bagne. En étudiant les bases historiques du fait guyanais, nous avons dû rétablir le passé dans ses vraies dimensions, celles des situations et des structures successives. Cette analyse impliquait que soient ramenées à leur rôle de simples composantes l'histoire de la politique coloniale de la France à l'égard de ce pays, et surtout l'histoire des faits d'armes et des grandes expéditions de peuplement à laquelle la tradition d'une approche à la fois événementielle et ethnocentrique tendait à réduire presque tout le passé guyanais. Mais s'il était nécessaire d'aller à contre-courant d'une telle tradition, il n'en serait pas moins dangereux de vouloir par trop minimiser l'impact de certains éléments de ladite politique coloniale, et singulièrement de cette apogée dans l'erreur et l'horreur que constitue un siècle de bagne, même si ce bagne n'est qu'un épiphénomène en regard de la situation déterminante de l'époque : l'orpaillage, dont il est très exactement contemporain.

Évoquons donc certaines images caractéristiques du bagne [1] : celle des camps pénitentiaires qui s'égrenaient le long de la côte, du Maroni à l'Oyapock, qui remontaient même vers l'intérieur, sur le Maroni surtout où ils se multipliaient, mais aussi sur la rivière de Cayenne, sur la Comté et l'Orapu ; celle des hommes déchus et malades qui vivaient dans ces camps dont ils entretenaient les plantations, à moins qu'ils ne soient occupés à des travaux d'utilité publique comme l'ouverture ou la réfection des routes ; celle des « assignés », domestiques ou ouvriers au service de particuliers, que l'on nommait par dérision « les garçons de famille » ; celle enfin des « libérés », astreints par la pratique du doublage à

(1) *Cf. présentation historique et bibliographie où l'on trouvera les références des principaux ouvrages écrits sur la question, c'est-à-dire sur le lamentable sort des bagnards, mais hélas jamais sur le vécu créole de ce triste spectacle.*

rester dans la colonie où, faute de travail, ils mendiaient, volaient ou mouraient de faim... Il n'est pas besoin de poursuivre cette évocation plus longtemps pour comprendre que de telles images n'ont pas pu ne pas laisser de traces dans la mémoire créole et par conséquent dans le vécu actuel du rapport aux Blancs. Encore faut-il ne pas se tromper sur la nature de l'influence de ces images [1]. Soulignons tout d'abord que, même au moment de la transportation, le monde des Blancs ne s'est jamais résumé à celui des bagnards. Si ces derniers étaient en quelque sorte les nouveaux esclaves, ils avaient pour maîtres d'autres Blancs. D'autre part, l'Administration ordinaire de la colonie [2] était toujours dirigée par des Blancs. Enfin, les négociants-concessionnaires les plus importants étaient également des Blancs. En d'autres termes, le bagne offrait aux Guyanais la vision d'une hiérarchie particulièrement contrastée où les Blancs se trouvaient à tous les échelons ; mais ces Guyanais étaient eux-même pris dans une hiérarchie dominée par des Blancs, une hiérarchie toutefois infiniment plus souple que la première, où le maraudeur le plus pauvre occupait une position moins défavorable que celle du bagnard et de surcroît perfectible ou supposée telle. C'est sans doute là que réside le principal impact idéologique du bagne, dans cette relativité valorisante ainsi donnée à la position du Créole au sein de la structure coloniale. Doit-on aller jusqu'à dire que le bagne a pu jouer comme masque de la base raciale sur laquelle demeurait établie la hiérarchie coloniale proprement dite ? Ce serait vraisemblablement attribuer trop d'importance à l'influence idéologique du bagne. Il est très possible que celui-ci ait aidé à masquer le fait que, dès l'instant où l'on sortait du cadre pénitentiaire, les plus pauvres étaient toujours des Créoles, les principaux détenteurs du pouvoir économique et politique toujours des Blancs. Mais il ne faudrait pas oublier la complexité du jeu intermédiaire : les immigrants venant remplacer les paysans guyanais sur les placers, ces paysans guyanais devenant colporteurs et revendeurs, la bourgeoisie créole se renforçant et prenant sa place au sein de la classe dominante... Cette mobilité inscrite dans des limites plus sociales que raciales était sans doute beaucoup plus apte à masquer certains principes de la domination coloniale que ne l'était le triste spectacle du bagne [3].

Même au point de vue qui nous intéresse ici, le bagne ne semble avoir été qu'un facteur parmi d'autres, et son influence est restée essentiellement indirecte. Tout au moins peut-on affirmer que le rapport aux Blancs détenteurs du pouvoir n'en a guère été affecté. Il n'est que de rappeler l'histoire de Jean Galmot pour prendre la mesure de la question. Cette histoire, nous l'avons déjà racontée, mais elle éclaire si bien notre présent propos qu'il n'est pas inutile d'en souligner certains aspects. Ce n'est pas de la fulgurante ascension ni de la retentissante faillite de l'homme d'affaires que nous voulons parler, mais du rôle idéologique

---

(1) *Nous pouvons citer un exemple d'erreur à ce propos. On veut souvent attribuer aux Créoles une véritable répulsion à l'égard du travail de la terre, ce dernier étant considéré comme avilissant pour avoir été le fait des bagnards travaillant aux plantations pénitentiaires, ou des ouvriers « assignés » : ainsi s'expliquerait la régression de l'agriculture depuis cent ans. C'est ignorer que les paysans qui travaillent la terre aiment ce qu'ils font et le disent, que parmi ceux qui abandonnent les campagnes pour la ville, seuls les plus jeunes, qui n'ont donc pas connu le bagne, affirment un véritable rejet de l'agriculture. C'est nier l'impact du modèle urbain comme modèle de vie moderniste. Enfin, sur le plan historique, c'est oublier curieusement la ruée vers l'or et ses implications, ce qui relève bien de l'attitude ethnocentrique que nous dénoncions plus haut.*

(2) *Celle-ci n'incluait pas l'Administration pénitenciaire qui était totalement autonome.*

(3) *Et n'oublions surtout pas la fièvre de l'or. elle-même liée à l'espoir de faire fortune, qui a été, au moins pour les mineurs, le masque le plus efficace de la situation réelle.*

de celui qui a su se faire élire député de la Guyane, de celui que les Guyanais appelaient « Papa Galmot », de celui qui, un demi-siècle plus tard, est encore évoqué avec émotion par les gens qui l'ont connu. La popularité de Galmot a des bases objectives. Cet homme est tout d'abord le premier et le seul à avoir dénoncé avec force les conditions de vie et de travail offertes aux ouvriers de l'intérieur par les concessionnaires d'exploitations minières ou forestières : « ... l'ouvrier guyanais est soumis à un régime qu'aucune civilisation ne tolérerait... » a-t-il écrit. Lui-même, en tant qu'employeur, a rémunéré ses ouvriers à un tarif nettement plus élevé que celui pratiqué par ses concurrents, et les a fait participer aux bénéfices. D'autre part, il a multiplié les articles et les déclarations pour vanter les richesses de la Guyane et engager les gens à s'y intéresser. Il n'a cessé de préconiser la mise en place de liaisons aériennes entre la côte et l'intérieur, et a personnellement créé la première ligne régulière reliant Cayenne, Saint-Laurent et l'intérieur. Enfin, lorsqu'il a été élu député de la Guyane, il n'a jamais manqué une occasion d'intervenir au parlement pour défendre les intérêts économiques de la colonie. Mais tout cela suffit-il à expliquer la ferveur des Guyanais à son égard ? En réalité, c'est de la construction d'un personnage mythique qu'il s'agit, et cette construction est avant tout le produit d'un phénomène beaucoup plus profond dont la nature se révèle à travers une formule : « Papa Galmot ». De ce personnage mythique, Galmot a été, il est vrai, l'initiateur, non seulement par l'attitude qui ressort des faits précédemment énumérés, mais aussi par la manière dont il a voulu et su établir des relations directes avec les Guyanais. Car Galmot n'était pas homme à demeurer dans le confort de quelque bureau, à rester à l'abri dans le monde de ses pairs. Il s'est mêlé aux habitants de la Guyane dont il entendait faire sa « patrie », il a travaillé avec eux, c'est-à-dire avec les plus modestes, les mineurs, les bûcherons : « (...) J'ai été ouvrier ; j'ai soigné les caoutchoucs, et j'ai été mineur sur les placers (...) » écrivait-il en 1919. Encore faut-il préciser dans quel contexte se situaient ces phrases. Plus loin, en effet, Galmot ajoutait : « (...) Puis j'ai été contremaître et planteur (...) ». Ainsi, ce qu'il décrivait, c'était l'itinéraire des « petits colons (...) partis de rien » qu'il voulait aussi affranchir de la domination des grandes firmes. Aider les petits colons à faire fortune, protéger les intérêts des ouvriers guyanais, n'y avait-il pas là une contradiction ? Quelques lignes de Blaise Cendrars [1] nous aideront à comprendre :

> « (...) Voilà un homme qui, dès son arrivée, s'est aperçu que ces Noirs (et ces Indiens) ne sont pas des êtres d'une race inférieure, mais des hommes, donc des frères, et qu'au surplus ce pays est le leur ; que, par conséquent, ce qu'il produit est aussi à eux, et qu'ils doivent en profiter... C'est là tout le secret de son succès (...) »

La contradiction ne pouvait pas apparaître : elle était entièrement occultée par l'idéologie dont Galmot se faisait le champion, une certaine idéologie du développement aujourd'hui si courante, mais alors si rare à l'égard d'une colonie. Et cette idéologie, en vertu de laquelle la prospérité de l'entrepreneur devenait le garant de la prospérité des travailleurs, pouvait-elle être dénoncée à une époque où l'ordre social en vigueur permettait que l'on se soucie encore si peu

(1) *in « RHUM », op. cit. supra.*

de la prospérité des travailleurs ? Jean Galmot, défenseur des travailleurs guyanais en même temps que défenseur des petits entrepreneurs (Blancs et Créoles) : cette image avait tous les moyens de s'imposer. De surcroît, les événements y ont aidé. S'il n'avait pas fait l'objet d'attaques virulentes, s'il n'avait pas été traîné en justice, s'il n'avait pas été ruiné à la suite de ces actions, bref, s'il n'avait pas pu être érigé en victime des gros banquiers et négociants, bientôt désignés comme autant d'ennemis de la Guyane par les Guyanais eux-mêmes, Galmot aurait-il conservé son image ? Peut-être, mais que cette dernière ait alors pris la dimension d'un mythe, voilà qui est moins sûr. En vérité, c'est de cette immense banqueroute, c'est de la volonté consécutive de Galmot de remonter toute son affaire à partir de la Guyane que sont venus les événements qui en ont fait un personnage mythique. Nous voulons parler de l'incroyable serment de 1924. Au milieu de la débâcle, Galmot avait pu compter ses amis, ses partisans : c'était en Guyane qu'ils se trouvaient. Pourtant, en 1924, il perdait la bataille électorale. Beaucoup de Guyanais ont refusé d'y croire : les élections étaient douteuses [1]. C'est alors que Galmot a écrit ce serment :

> « Je jure de rendre la Liberté à la Guyane.
> « Je jure de rendre aux citoyens de la Guyane les droits civils et politiques dont-ils sont privés depuis deux ans.
> « Je jure de lutter, jusqu'à mon dernier souffle, jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour affranchir mes frères noirs de l'esclavage politique.
> Je jure d'abolir la toute-puissance d'une administration qui met la force armée au service de l'illégalité, qui organise les fraudes électorales, qui, les jours d'élections, terrorise par l'assassinat et l'incendie, qui oblige les fonctionnaires à la besogne d'agents électoraux, qui prend les otages et emprisonne les meilleurs parmi les enfants du peuple, et qui, enfin, gouverne par des décrets et des arrêtés supprimant les droits sociaux de l'ouvrier.
> Je jure de mettre fin au régime économique qui transforme la Guyane, pays de mines d'or, pays aux richesses fabuleuses, en une terre de désolation, de souffrance et de misère.
> Je demande à Dieu de mourir en combattant pour le salut de ma patrie, la Guyane immortelle.
> J'ai signé ce serment avec mon sang. »

Qui était Jean Galmot ? Un redoutable démagogue ou un Don Quichotte sincère ? Qu'importe. Pour nombre de Guyanais, il était bel et bien le défenseur de ses « frères noirs » [2], le protecteur des « enfants du peuple », le libérateur de la Guyane et partant son créateur : le Père. Pour Blaise Cendrars, Galmot est celui qui a su « instaurer sa domination fraternelle ». *Domination* : voilà le mot clef qui se cache derrière tous les autres, derrière le défenseur, le protecteur, le libérateur, derrière le surnom de « Papa Galmot ». L'histoire de Galmot en Guyane, c'est l'histoire d'une domination idéologique établie à partir de ses discours, de ses attitudes, de ses actes, mais aussi à partir de la démission de ses partenaires, des Guyanais qui, dès lors qu'ils l'avaient élu (au double sens du terme), se remettaient entièrement entre ses mains. Jean Galmot est mort en 1928, mais il vit encore dans la mémoire de ceux qui l'ont connu, et aussi de ceux qui ont

---

(1) *Farouchement hostile à Galmot qui avait aussi ses détracteurs en Guyane, le Maire de Cayenne aurait, dit-on, fait voter les morts.*

(2) *Galmot a manifesté à plusieurs reprises en faveur de la libération des Noirs de tous les continents. En 1921, il écrivait à un leader du mouvement noir de Harlem : « (...) Je suis avec vous ».*

entendu parler de lui. Un petit entrepreneur d'une cinquantaine d'années, qui se rappelle avoir vu, étant enfant, Galmot se promener dans les rues de Cayenne, et qui surtout a été élevé dans la ferveur à l'égard du souvenir de cet homme resté pour lui « un véritable Père pour la Guyane », nous dit :

> « Ce qui manque à la Guyane, c'est un nouveau Galmot pour prendre les choses en main, pour défendre l'avenir de ce pays (...) »

D'autres, plus jeunes, expriment ce même désir. N'exagérons pas la portée de ce phénomène : trop d'années se sont écoulées pour que le souvenir de Galmot soit demeuré présent à l'esprit du plus grand nombre. Mais le seul fait que le personnage de « Papa Galmot » soit devenu un symbole pour certains n'est pas sans désigner la persistance d'une attente : attente de celui qui prendra « les choses en main », attente du Père. Une question toutefois se pose. Où est, dans cette attente, l'intervention du rapport au Blanc ? Certes, Galmot était blanc. Est-ce en tant que tel qu'il a pu « instaurer sa domination fraternelle » ? Peut-être faut-il ici redonner sa place au jeu politique. Le moment déterminant de l'ascension de Galmot est celui où il a été élu député de la Guyane [1], en 1919. Le principe de la délégation des pouvoirs n'est jamais sans favoriser l'accès de l'élu à une position dominante. Dans cette très lointaine colonie qu'était alors la Guyane, l'application dudit principe prenait, au niveau de la députation, une allure caricaturale [2] : l'homme qui était élu par les Guyanais, si mal connus de l'autre côté de l'océan, pour les représenter dans ce haut lieu de décision qu'était le parlement français, cet homme ne se trouvait-il pas par là même singulièrement apte à cristalliser sur sa personne, sur son action, toutes les aspirations de ses électeurs ? Et quand cet homme s'appelait Galmot et se donnait pour le champion de la cause des opprimés et des oubliés ?... Les deux propositions sont en réalité inséparables ; il faut bien constater que le cas de Galmot n'a pas son équivalent dans la liste des députés de la Guyane. Si, dans un passé plus récent, le député guyanais Justin Catayée a pu devenir un leader d'importance, c'est sur de tout autres bases : auteur d'un projet politique construit sur l'idée d'autonomie de gestion, Catayée voulait le rassemblement des Guyanais sur cette plate-forme, et non leur démission au profit d'un protecteur. Cela ne veut évidemment pas dire que le paternalisme soit l'apanage des Blancs. Mais on ne saurait davantage attribuer au hasard le fait qu'un Blanc ait été le protagoniste de la relation paternaliste la plus exacerbée qu'aient connue les Guyanais. Les possibilités d'émergence de ce paternalisme étaient en effet inscrites dans le rapport aux Blancs tel que le passé proprement créole en avait posé les bases — à partir de l'esclavage et surtout de l'émancipation octroyée [3]

---

(1) *Précisons que durant les 5 mois précédant les élections, il avait très soigneusement préparé sa campagne. Cette période de présence intense parmi les Guyanais a certainement été un moment important dans la construction du personnage de « Papa Galmot ». Il faut encore ajouter que Galmot s'est présenté sans étiquette politique, et qu'il a toujours refusé de s'affilier à quelque parti que ce soit.*

(2) *Allure qu'elle n'a d'ailleurs pas entièrement perdue, même si la Guyane n'est plus tout à fait aussi lointaine qu'autrefois, même si le statut de colonie a été troqué contre celui de D.O.M.*

(3) *N'oublions pas que cette émancipation s'est faite en partie grâce aux luttes menées par certains Blancs qui ont alors pu apparaître comme les libérateurs des esclaves, des libérateurs que les Créoles de fait honoraient alors même qu'ils fuyaient les plantations des anciens maîtres. Nous pensons bien sûr à* Schoelcher *qui est le libérateur par excellence. Mais son souvenir est nettement moins présent en Guyane qu'aux Antilles (où son action a été plus directe), et c'est peut-être la Mère Javouhey qui, au moins pour les gens de Mana, illustre le mieux le personnage du libérateur en Guyane.*

—, et tel que la désarticulation sociale de l'époque de l'or pouvait en permettre le maintien [1].

Le cas de Galmot valait la peine qu'on s'y arrête assez longuement dans la mesure où il constitue la réalisation pleinement achevée d'une tendance fondamentale du rapport aux Blancs [2]. Son intérêt est surtout de mettre en relief le fait que ce rapport a deux dimensions indissociables : la domination et la dépendance. La « domination fraternelle » d'un Galmot n'aurait pu s'instaurer si elle n'avait pas trouvé dans la crise socio-culturelle les germes de la dépendance guyanaise, c'est-à-dire la condition sine qua non du succès pour une stratégie jouée au niveau idéologique. Mais l'état latent de dépendance impliquait d'autre part la préexistence de la domination esclavagiste puis simplement coloniale, où avait pu se construire l'image du Blanc porteur « de la justice, de la liberté et de la civilisation » [3], image que Galmot n'avait dès lors plus qu'à reprendre à son compte pour cultiver les germes de la dépendance guyanaise et assurer par là même l'instauration de sa propre domination.

Une aventure comme celle de Jean Galmot est-elle encore possible dans la seconde moitié du xxe siècle ? Sous cette forme personnalisée, ce n'est guère probable [4]. Cette aventure n'a cependant pas été sans lendemains. Le rapport de domination-dépendance sur lequel elle reposait s'est perpétué. Le protagoniste n'en est plus un individu, mais une entité : l'Administration. Avec l'instauration de la départementalisation, les rouages du rapport de domination-dépendance ont été en quelque sorte institutionnalisés : c'est l'École, c'est l'assistance, c'est le regroupement en unités, de taille et de fonction diverses, artificiellement constituées par le jeu de la médiation administrative... Il est inutile d'insister sur un phénomène que nous avons déjà longuement étudié à propos des communes rurales, et qui vaut d'une manière générale pour toute la Guyane. Mais ce qu'il faut en revanche souligner, c'est que le rapport à l'Administration, dont la situation départementale a suscité l'avènement, est la fidèle prolongation du rapport aux Blancs tel que l'histoire de Galmot nous l'a fait apparaître. N'oublions pas que les principales charges administratives sont occupées par des Blancs : préfet, sous-préfets, chefs des différents services départementaux, autant de métropolitains nommés par l'État. En regard de ces derniers, les élus locaux [5] n'ont qu'un pouvoir limité. Il n'est pour le comprendre que de rappeler le problème des budgets des communes qui sont entièrement dépendants des subventions de l'État et restent soumis à l'autorisation du préfet : quand on sait le rôle de l'assistance dans le pays, on mesure la portée d'une telle dépendance. Les Guyanais savent bien qu'en dernier ressort, les principaux détenteurs du pouvoir sont les émissaires blancs de l'État français, Toutefois, ils ne connaissent guère

(1) *Avec la perpétuation du besoin de la médiation venue de l'extérieur, sur laquelle nous allons revenir.*

(2) *Mais ce rapport ne va pas sans ambivalence, de sorte qu'il peut prendre la forme inverse de la révolte : c'est là la seconde tendance fondamentale que nous verrons apparaître en abordant les revers de l'assimilation.*

(3) *Ces formules sont celles utilisées par un habitant de Mana, au cours d'un discours prononcé à l'occasion de la fête patronale, pour glorifier la mémoire de la Mère Javouhey (cf. p. 263).*

(4) *Nous ne voulons pas nier par là la possibilité d'émergence d'un leader, mais simplement le fait que ce leader ne pourrait plus être perçu comme le Père en raison de son appartenance à la civilisation des Blancs.*

(5) *Nous voulons parler des maires et des conseillers municipaux et généraux. Le cas du député et celui du sénateur doivent être mis à part.*

ces émissaires qui ne font en Guyane que des séjours limités [1], et c'est finalement avec une abstraction que s'établit le rapport. Mais le contenu de ce rapport reste le même à peu de choses près. Une abstraction peut facilement être mythifiée. Plus besoin n'est d'un personnage à la Don Quichotte : les aspirations et les attentes peuvent se cristalliser sur cette entité toute-puissante, cette émanation de la Mère Patrie qu'est l'Administration. On a troqué le Père contre la Mère, mais le principe de la tutelle n'a pas changé pour autant.

La dépersonnalisation du rapport aux Blancs à l'échelle globale n'empêche pas l'apparition d'une allégeance plus directe, dans certaines circonstances ou certains lieux bien définis. Le protagoniste blanc pourra alors être pris en considération pour lui-même, c'est-à-dire pour sa manière propre de véhiculer ce qu'il représente, ou plus simplement pour ce qu'il représente. Du premier cas relèvent les rapports clairement paternalistes que l'on peut encore rencontrer. Une femme nous explique :

> « Pendant longtemps, j'ai fait le ménage chez des gens qui faisaient des missions. J'allais avec eux en brousse. J'aimais bien la brousse (...)
> J'ai travaillé surtout pour M... Je parlerai toujours pour lui. Il a été très bon avec moi. Il m'a rendu un grand service pour ma fille. Il a fait comme un père : il a fait ma fille partir à Paris. Il aime beaucoup les Guyanais, il fait avec eux comme ses enfants. (...) »

Le protagoniste blanc est en l'occurrence une personnalité assez connue pour les « services » ainsi rendus à certains Guyanais. La femme que nous avons citée n'est pas la seule à exprimer une reconnaissance quasi filiale à son égard [2]. Dans d'autres cas, il devient impossible de savoir quelle est exactement l'attitude de la personne dont il est question, mais l'intérêt du discours n'en est pas nécessairement moindre pour autant. L'exemple d'une autre femme nous le montrera :

> « Avant, je travaillais chez une dame métropolitaine. J'étais ménagère aussi. J'ai beaucoup regretté son départ. Elle était vraiment très bien, elle me traitait comme si j'étais de la famille. Elle était très gentille avec mes enfants, elle me donnait des choses pour eux, des petits cadeaux (...)
> Maintenant, je travaille pour M..., c'est un Guyanais. Il est gentil aussi, mais c'est pas pareil : je suis là pour faire le ménage et la cuisine, c'est tout. Je peux pas dire que je suis pas bien considérée : il est très poli avec moi. Mais j'aimais mieux avant (...)
> J'aime bien les métropolitains et j'aime pas ceux qui en disent du mal : ceux-là sont des gens malhonnêtes. Il y a des Guyanais qui veulent rien entendre parler de ce qu'ils ont fait pour la Guyane ! Personnellement, je pense pas comme eux (...) »

On voit qu'à partir de ce qui en est dit dans ces phrases, l'attitude de la « dame métropolitaine » ne saurait être clairement définie comme relevant du paternalisme. Mais la relation établie dans le cadre de ce travail et vécue par l'interviewée en termes de famille semble au moins avoir joué comme catalyseur d'une

---

(1) *De deux ou quatre ans en règle générale. Certains peuvent demeurer plus longtemps, mais le renouvellement périodique est la caractéristique essentielle.*

(2) *Précisons toutefois que d'autres Guyanais lui sont au contraire profondément hostiles, et ce, en réponse aux mêmes attitudes qui amènent la reconnaissance des premiers, mais qui ne sont alors plus interprêtées de la même façon. Il s'agit là encore du problème des revers que nous verrons plus loin.*

profonde allégeance aux métropolitains et à « ce qu'ils ont fait pour la Guyane ». S'il est minoritaire, surtout sous une forme aussi explicite, ce type de discours n'est pas exceptionnel [1]. Il est d'autres Guyanais pour voir également dans tel métropolitain un père, ou pour considérer les métropolitains en général comme des bienfaiteurs. Nous relèverons toutefois un point à cet égard : l'expression directe de cette allégeance est surtout le fait de femmes. Les éléments nous manquent pour expliquer ce phénomène que nous ne pouvons que constater [2]. Mais de toute façon, il ne signifie pas que les hommes échappent à ladite allégeance : celle-ci apparaît simplement sous une forme plus confuse ou à propos d'un objet moins bien défini. Ainsi par exemple, certains anciens combattants ou anciens militaires de carrière affirment pour la patrie ou pour l'Armée un dévouement qui n'est pas d'une autre nature, et plus généralement, les hommes ne sont pas les derniers à s'infantiliser devant l'Administration.

Dans le rapport aux Blancs tel que nous venons de l'examiner, qu'il s'agisse du rapport à un individu ou du rapport à une entité où les Blancs occupent les postes clefs (Administration, Armée), le problème du pouvoir apparaît très clairement comme central : il est évident qu'ici la dépendance des Guyanais, ou tout au moins de certains d'entre eux, est le complément indissociable de la domination exercée par les Blancs. Ce qu'il faut souligner, c'est qu'en l'état actuel des choses, ce rapport fonctionne comme un cercle vicieux : la dépendance des uns n'est pas seulement le produit de la domination des autres, elle en est aussi le reproducteur. Ne nous trompons cependant pas sur l'origine de ce cercle vicieux : si certains Guyanais sont amenés à vivre leur condition de Créoles, dans les termes d'un rapport de dépendance à l'égard des Blancs, ce n'est certes pas en vertu d'une quelconque prédisposition névrotique [3], mais en raison des situations qui leur ont été successivement imposées par les Blancs, avec, au départ, la coercition physique qui a maintenu leurs ancêtres à l'état d'esclaves pendant plus de deux siècles, et à l'arrivée, le conditionnement idéologique sur lequel s'appuie la départementalisation. Nous avons largement étudié le contexte que forment ces situations et leur enchaînement, et c'est pourquoi nous n'y insistons pas. Mais il n'en doit pas moins rester présent à l'esprit : sans lui, le vécu guyanais dont nous parlons n'existerait pas [4]...

---

(1) *Nous pourrions encore citer le cas de cette fille de salle qui nous parle du service où elle travaille et de ses rapports avec le médecin métropolitain qui en est responsable en ces termes :*

« Tout le monde s'entend bien. On travaille en famille. Le docteur, je le regarde comme un père. Quand on ne sait pas quelque chose, on lui demande et il nous explique. Il est comme un père avec nous. (...) »

Mais ce cas est plus douteux que les précédents : d'autres femmes travaillant comme filles de salle ou infirmières dans d'autres services nous ont tenu des propos assez comparables, sans d'ailleurs préciser si les médecins dont elles parlaient étaient métropolitains ou Guyanais. En vérité, il semble que ce soit la relation du personnel hospitalier aux médecins qui soit d'abord an cause, la relation aux métropolitains venant alors jouer coomme surdétermination.

(2) *On pourrait y voir s'opposer une attitude féminine et une attitude masculine. Mais à y regarder de plus près, ce n'est pas absolument évident : ceux qui nous ont parlé de Galmot comme d'un père et d'un bienfaiteur, sont surtout des hommes. Il est vrai que l'allégeance concerne alors un passé assez ancien. La différenciation des attitudes masculines et féminines serait-elle donc un processus récent ? Y aurait-il dans l'idéologie dominante actuelle une certaine conception nouvelle de la virilité accompagnant l'introduction d'un nouveau mode de rationalisation de la dépendance (telle la Raison Économique) ? Ce n'est pas impossible. Mais peut-être ne s'agit-il que de hasard...*

(3) *Nous faisons ici allusion aux vieilles thèses psychanalytiques que peut-être aujourd'hui nul n'oserait plus soutenir, que de toute façon* Frantz Fanon *a si violemment et si justement balayées, dès 1952, dans « Peau noire, masques blancs » (Paris 1952, éd. du Seuil).*

(4) *Cette mise au point vaut également pour ce qui suit.*

Le rapport de dépendance est peut-être le mode d'expression le plus immédiatement saisissable du rapport aux Blancs [1], mais il n'est pas le seul. Plus insidieux et aussi lourd de conséquence, le rapport d'infériorité en est un autre aspect. Quand nous disons plus insidieux, nous pensons au rapport d'infériorité non pas comme produit direct du rapport aux Blancs, mais comme produit du rapport à la civilisation des Blancs. Il y a cependant des faits intermédiaires, comme par exemple la valorisation plus ou moins inconsciente dont peuvent faire l'objet les métropolitains, dans la mesure où il leur est attribué un certain savoir. Il est vrai que les cadres administratifs, les enseignants, les ingénieurs, les techniciens, etc... c'est-à-dire nombre de ces métropolitains, possèdent, ou sont censés posséder compte tenu des postes qu'ils occupent, le savoir en question. Mais la valorisation n'est pas due à la prise en considération de ce savoir en lui-même : une confusion s'est opérée, et c'est le statut de métropolitain qui a pris le rôle de cause. Un petit exemple expliquera mieux ce que nous voulons dire :

> Se plaignant de l'un de ses professeurs qu'elle accuse de ne pas savoir expliquer les leçons, une jeune fille en cours d'études au C.E.S. nous dit :
> « Je ne comprends pas : c'est pourtant un prof. métropolitain ! (...) »

Située au milieu d'un discours dont le ton principal est plutôt celui d'une révolte difficilement contenue (contre l'autorité paternelle, contre la rigidité de la vie scolaire et familiale), cette courte phrase en dit long sur l'enracinement de l'image du Blanc comme modèle idéal.

Quant au rapport à la civilisation des Blancs, nous l'avons abordé à diverses reprises, sous des aspects fragmentaires et sous d'autres dénominations. Il ne s'agit en effet que du rapport à la culture française et aux valeurs des sociétés fortement industrialisées et urbanisées, que l'on dit pour autant « développées » [2], un rapport que nous avons donc déjà vu apparaître à travers l'étude du rôle de l'enseignement et de la propagation de l'idéologie du progrès. Nous nous contenterons ici de souligner certains points, et tout d'abord la profonde cohérence de la manipulation subie par les Guyanais que tout amène à considérer la départementalisation non pas comme une situation imposée par les Blancs, selon leurs normes et leurs critères, non pas même comme le cheminement vers un certain type de société, mais comme le moyen d'accès à *la* civilisation, c'est-à-dire celle des Blancs intériorisée comme modèle idéal, unique et exclusif. Il ne suffit cependant pas de stigmatiser le conditionnement en question pour rendre l'importance véritable de ce qui se joue dans le rapport à la civilisation des Blancs. On retrouve à ce niveau le même cercle vicieux que celui signalé dans la relation domination-dépendance à laquelle vient participer le problème que nous examinons : l'efficacité du conditionnement subi par les Guyanais ne réside pas uniquement dans ses moyens d'action (l'École, l'assistance...) et leur

(1) *Avec, bien sûr, son envers, la révolte, que nous verrons plus loin.*

(2) *Toute la mesure de la question se révèle déjà à travers cette seule terminologie du développement, même si l'on a substitué à l'expression « pays sous-développés » celle de « pays en voie de développement ». Sans doute cette mise en relation d'infériorité ne vise-t-elle en principe que le domaine économique. Mais quand on sait quel est le primat actuel des valeurs économiques dans les sociétés développées dont les critères servent justement à classer les autres, on voit toute la résonance que peut avoir cette mise en relation d'infériorité.*

cohérence, elle est aussi et surtout due au fait que l'idéologie imposée par ces moyens est entièrement reprise en charge par les Guyanais qui, en intériorisant la civilisation des Blancs comme modèle idéal, unique et exclusif, s'inscrivent eux-même dans une hiérarchie où ils occupent nécessairement la position de sujets dominés, par rapport à ceux qui incarnent le modèle. Car l'intériorisation de ce modèle implique la dévalorisation de la spécificité créole : loin de revendiquer le droit à la différence qui seul pourrait les placer en position d'égalité devant ceux qui ne seraient plus alors que les porteurs d'une autre spécificité, ceux pour qui l'intériorisation de ce modèle est la plus complète doivent rejeter cette spécificité créole comme le signe d'un état inférieur, pour prouver leur capacité à s'assimiler, à se rapprocher autant que faire se peut des métropolitains. Sans doute décrivons-nous là les cas extrêmes que l'on ne rencontre que dans une fraction de la bourgeoisie créole : ils livrent les principes qui font les particularités de la hiérarchie guyanaise.

Le rapport aux Blancs et à leur civilisation n'est évidemment pas sans répercussion sur le fonctionnement interne de la société créole. A partir de ce rapport s'opère tout un jeu qui n'est pas seulement celui de la mise en relation de dépendance de la Guyane vis-à-vis de la métropole : certains éléments de la bourgeoisie et en moindre mesure de la classe intermédiaire y trouvent aussi leur compte. Les Guyanais qui tâchent de se rapprocher autant qu'ils le peuvent des métropolitains veulent en fait se rapprocher des détenteurs du pouvoir, et par là même accéder à une part de ce pouvoir. Ce rapprochement s'effectue selon un double processus : l'assimilation de la culture française et des valeurs des sociétés industrielles, et parallèlement, la construction de la séparation d'avec la *masse* qui demeure porteuse d'une certaine spécificité créole [1]. Nous avons vu, en étudiant la bourgeoisie, que certains sont amenés à mettre l'accent sur la construction de leur séparation d'avec la *masse* créole, alors que d'autres n'ont plus besoin de fournir ainsi la preuve de leur appartenance à la classe dominante. Mais en tant que stratégie d'accès au pouvoir, l'assimilation va nécessairement de pair avec la construction de la séparation [2]. Encore faut-il, pour que cette stratégie soit opérante, que la *masse* en question ait aussi intériorisé le modèle blanc comme idéal [3], et soit de la sorte « naturellement » conduite à accepter les règles de cette séparation et à en subir sans révolte les conséquences : en intériorisant comme idéal un modèle que, faute de moyens et en particulier d'instruction, elle ne pourra jamais atteindre, la *masse* créole se condamne à accepter une position d'infériorité en regard de ceux qui sont proches du modèle, qui en sont devenus les représentants guyanais [4], et partant à considérer comme normal de n'avoir droit qu'aux conditions de vie et de travail les plus médiocres. Nous n'insisterons pas davantage sur ce problème, si ce n'est pour souligner

---

(1) *Dans la mesure où la culture créole de Guyane n'est jamais parvenue à maturité, il est difficile de définir cette spécificité. En vérité, elle est plutôt du domaine du vécu que de celui du dicible. On sait que c'est en milieu rural qu'elle est le plus apparente. Mais le Cayennais continue à avoir une manière d'être et de vivre créole, que l'assimilation tend justement à lui faire abandonner.*

(2) *En l'occurrence, il s'agit de la séparation d'avec la masse créole. Mais quel que soit le niveau où elle se joue, l'assimilation implique toujours la séparation d'avec d'autres. Nous verrons plus loin que cette même masse a également ses « autres », dont elle entend se séparer : ce sont les étrangers.*

(3) *Un idéal plus lointain, auquel elle ne prétend pas accéder immédiatement, mais dont elle espère au moins que ses enfants se rapprocheront.*

(4) *L'existence de cette élite créole a un rôle déterminant dans l'impact du modèle sur les autres : elle prouve que pour être lointain, le modèle n'est pas entièrement inaccessible. Elle est l'alibi du système.*

que le rapport aux Blancs et à leur civilisation — singulièrement dans sa transformation en rapport à *la* civilisation — est l'élément à partir duquel s'édifie sinon la hiérarchie interne elle-même, du moins sa justification idéologique. Notons encore que cette échelle de valeurs justificatrice étant bien en place, elle pourrait parfaitement continuer de fonctionner sans les Blancs, c'est-à-dire en dehors de leur domination directe.

Si le processus d'assimilation se fonde sur le rapport aux Blancs, il implique, nous l'avons vu, la construction parallèle de la séparation d'avec un autre ensemble ou un autre groupe. Quand il s'agit de la bourgeoisie, les critères à partir desquels est établie la séparation se confondent avec ceux qui déterminent la différenciation sociale. Pour la classe intermédiaire et le sous-prolétariat, le même phénomène se retrouve, mais les groupes ainsi mis à la périphérie de l'ensemble auquel chacun entend appartenir, le sont à partir de critères d'ordre national ou ethnique. La multiplicité des groupes nationaux ou ethniques en présence en Guyane offre une large gamme de possibilités dans la manière dont chacun peut construire sa séparation. Comme cette construction vise à prouver par la négative une appartenance valorisante à un ensemble jugé plus ou moins « supérieur », le racisme en est le caractère le plus fréquent. Mais ce racisme est modulé selon la place qu'occupe dans la société guyanaise le groupe ainsi rejeté, et peut aller du mépris tranquille à l'agressivité la plus marquée.

Nulle minorité n'échappe à ce processus, mais certaines y ont un rôle privilégié. Nous citerons en premier lieu le problème des populations que la langue officielle désigne en général comme « tribales », à savoir les Noirs Réfugiés et les Indiens. Pour parler d'eux, la plupart des Guyanais disent « les primitifs ». Sans doute reprennent-ils là une terminologie autrefois imposée par les Blancs, qui d'ailleurs, continuent aussi à l'employer, mais c'est presque toujours avec une connotation nettement péjorative : les « primitifs », ce sont ceux qui, contrairement à celui qui les désigne ainsi, n'appartiennent pas au monde des « civilisés ». Mais ce qu'il faut bien voir, c'est que le mépris affiché par les Créoles à l'égard des Noirs Réfugiés et des Indiens est la conséquence logique de leur propre rapport à la civilisation des Blancs. Seule, la revendication de l'égalité sur la base du droit à la différence pourrait les amener à une autre conception. Dans la mesure où ils ont intériorisé l'idée que le système de valeurs et le mode de vie des Blancs représentent le sommet de *la* civilisation, dans la mesure où ils ont dès lors été conduits à accepter d'être eux-mêmes classés en fonction de leur niveau d'assimilation des éléments de cette (de *la*) civilisation, ils ne peuvent que rejeter au bas de la hiérarchie, ou plus exactement en dehors et au-dessous de l'ensemble qui se réfère aux valeurs des Blancs, ceux qui s'éloignent le plus de leur modèle idéal. Ce mépris peut aller très loin. Un exemple particulièrement significatif nous en a été fourni dans le cadre de notre enquête sur Kourou :

> Il s'agit d'une vieille paysanne qui vit dans son habitation, à l'extrémité de la commune de Kourou, c'est-à-dire dans une zone où les mesures d'expropriation, liées au fonctionnement de la base spatiale, sont intervenues plus tardivement qu'ailleurs. Cette femme n'a cependant jamais pu s'habituer à l'idée de devoir quitter les lieux où elle a toujours vécu, et pour elle, le fait d'être expulsée incessamment est un drame effroyable qu'elle pense ne pas pouvoir surmonter. Elle nous explique sa détresse et sa révolte contre les mesures dont les paysans de Kourou ont fait l'objet, en ponctuant son discours de ces interrogations lancinantes : « Pourquoi ils ont choisi cette région pour y faire la base ? Pourquoi

> nous chasser d'ici, au lieu d'aller mettre leur base plus loin, du côté d'Organabo, où c'est complètement vide ? (...) »
> Et comme à la fin de l'entretien nous lui faisons remarquer que « du côté d'Organabo » il y a des Indiens Galibi, elle nous répond en marquant son étonnement :
> « Mais les Indiens, c'est pas pareil ! Les Indiens, y avait qu'à les déplacer ! (...) »

Précisons toutefois que si à l'égard des Indiens le mépris des Créoles est assez entier, à l'égard des Noirs Réfugiés, il n'est parfois pas dépourvu d'une certaine ambiguïté. Nous avons rencontré d'anciens canotiers créoles pour regarder avec admiration la maîtrise des Boni ou des Saramaka en matière de canotage sur les rapides ; nous avons rencontré des paysans créoles pour reconnaître la supériorité des médecines Boni sur les médecines créoles, pour regretter (plus ou moins consciemment) d'avoir perdu le savoir que les Boni ont su conserver à travers leurs croyances religieuses et leurs pratiques magiques. Encore faut-il remarquer que cette ambiguïté n'apparaît guère qu'en milieu rural ou chez des gens ayant longtemps vécu dans l'intérieur, c'est-à-dire uniquement chez ceux pour qui le rapport à la nature a conservé une relative importance. En ville, où les Noirs Réfugiés sont de surcroît eux-mêmes déracinés, le mépris des Créoles à leur égard semble perdre toute ambiguïté.

C'est à l'égard des Brésiliens que les réactions de rejet de la part des Créoles sont les plus importantes, à la fois par leur ampleur, leur nature et le rôle qu'elles jouent dans l'ensemble du système socio-économique. Il y a là un phénomène qui n'est pas spécifique à la Guyane, même s'il y revêt quelques traits particuliers : c'est à peu près celui que pose en métropole le rapport des Français aux travailleurs émigrés en général, et plus spécialement peut-être aux travailleurs émigrés d'Afrique du Nord. De par la position qui leur est faite dans le système, les Brésiliens sont en effet clairement désignés comme ceux vers qui doit se tourner l'hostilité des travailleurs créoles. Pour comprendre le problème, il faut le replacer dans le cadre de l'évolution connue par l'émigration brésilienne au cours de ces dernières années, c'est-à-dire depuis l'implantation de la base spatiale de Kourou qui représente à ce propos un moment décisif. Bien que la présente partie de cet essai soit centrée sur Cayenne — qui, habituellement, de par la concentration de population que connaît cette ville, nous permet une approche globale des questions étudiées —, il est ici nécessaire d'élargir momentanément notre champ d'investigation à Kourou où la situation de chantier s'est accompagnée d'un fort appel de main-d'œuvre étrangère, et en particulier brésilienne, qui n'a pas été sans répercussion sur le rapport général des Créoles aux étrangers.

On sait que le sous-emploi sévit en Guyane depuis plusieurs décennies. Néanmoins, les Guyanais qui sont allés travailler à Kourou au moment du chantier sont une minorité : à la période où les effectifs de la main-d'œuvre employée à Kourou étaient à leur maximum (fin 1968 : 3 500 personnes), ils n'en représentaient que 11 %. Il y a, à ce phénomène, des causes diverses, dont certaines sont dues aux Guyanais eux-mêmes [1]. Mais du point de vue qui est le notre

(1) *Le problème est trop complexe pour être expliqué en quelques lignes. Disons simplement que les Guyanais ne se sont jamais sentis très à l'aise dans le nouveau Kourou qui, dès le départ, s'est présenté comme une enclave étrangère à leur Guyane, et où ils ont toujours été minoritaires.*

ici, il faut surtout souligner le rôle de la politique officielle à laquelle se sont vite ralliés (à moins qu'ils ne l'aient provoquée) les chefs d'entreprises qui y trouvaient très largement leur compte. Cette politique visait à ne pas introduire en Guyane, du fait de cette période temporaire de chantier et des besoins de main-d'œuvre également temporaires qui en découlaient, une situation artificielle de l'emploi guyanais. Il a donc été décidé de faire massivement appel à une main-d'œuvre émigrée pour l'occasion, c'est-à-dire sous contrat d'une durée limitée. Ainsi ont d'abord été embauchés des Colombiens, avec des contrats qui leur garantissaient un minimum de droits. Peu à peu, ils ont été remplacés par des Brésiliens, ouvriers moins exigeants et partant préférés par les employeurs, certains étant venus d'eux-mêmes, d'autres ayant été tout spécialement recrutés dans le Nord-Est du Brésil, région la plus pauvre de ce pays. Ces hommes venaient travailler en Guyane dans le but de faire vivre leurs familles restées au Brésil et d'avoir quelques économies au moment du retour : leur souci premier était donc de dépenser le moins possible sur place, et pour autant, même la fréquentation des restaurants de travailleurs où se retrouvaient les Créoles leur était interdite. D'autre part, les conditions que leur offraient leurs employeurs comportaient le logement gratuit dans ce que l'on appelait les dortoirs : c'étaient de longues baraques en bois, où des chambres à plusieurs lits s'alignaient le long d'une galerie, où les ouvriers disposaient d'un équipement sanitaire collectif, mais où ils ne trouvaient ni salle commune, ni lieu pour faire la cuisine (une indemnité de nourriture étant censée leur permettre de prendre leurs repas au restaurant). Repliés sur eux-mêmes, dans les dortoirs et les galeries où chacun tâchait comme il le pouvait, de faire sa cuisine et laver son linge, où beaucoup passaient le week-end à boire pour oublier le poids de leurs 55 à 60 heures de travail par semaine, les Brésiliens n'ont pas tardé à faire l'objet de stéréotypes malveillants qui, sans doute, couraient auparavant, mais que la situation de Kourou a cristallisés.

A la même époque — vers la fin des années 1960 —, le nombre des Brésiliens augmentait parallélement à Cayenne. Il s'agissait d'une émigration en majorité clandestine, ce qui signifiait dans les faits que les Brésiliens se trouvaient en position illégale, mais que leur présence était tolérée : c'est la condition la plus propice à toutes sortes d'abus. Sans droits, beaucoup de ces émigrés ont dû se spécialiser dans le *travail noir*. Qui voulait par exemple se faire construire une maison à moindres frais, embauchait un ou deux maçons brésiliens qu'il payait à la journée ou à la tâche, sans les déclarer à la sécurité sociale et partant sans payer de charges. Dans ce type d'activités, les Brésiliens entraient en concurrence avec les petits artisans guyanais. Quant à ceux qui obtenaient des contrats d'embauche dans des entreprises, ils entraient en concurrence avec les ouvriers guyanais dont ils pouvaient parfois casser les mouvements de revendications salariales. Quand les répercussions de la « crise de l'énergie » sont venues accentuer les problèmes du chômage en Guyane, le gouvernement français est intervenu auprès du gouvernement brésilien pour que ce dernier rappelle ses ressortissants. A alors été orchestrée toute une campagne de persuasion : des appels ont été lancés, à la radio et à la télévision, par des délégués brésiliens chargés de convaincre les « citoyens » de leur pays de regagner la « Mère Patrie pour laquelle ils devaient œuvrer » ; les chantiers amazoniens n'attendaient, disait-on, que leurs bras... De toute façon, ceux qui n'avaient pas de papiers en règle n'ont pas eu le choix : ils ont été embarqués sur des navires affrêtés

pour leur rapatriement. Ce qu'il faut ici souligner, c'est que la campagne de persuasion a été faite systématiquement dans les deux langues, portugais et français, ce qui signifie bien qu'elle n'était pas seulement à l'usage des émigrés brésiliens mais aussi à celui des Guyanais. Ces événements s'étant déroulés après notre départ de Guyane, nous ignorons la manière dont ils ont pu être vécus par les Guyanais, mais il est certain que le processus de construction de la séparation de l'ensemble créole d'avec le groupe des Brésiliens (dont l'émigration clandestine n'a pas tardé à reprendre) n'a pu s'en trouver que conforté. En vérité, ledit processus était déjà suffisamment bien engagé pour fonctionner sans avoir besoin du secours de ce stimulant. Nous n'insisterons pas davantage sur un phénomène que nous connaissons malheureusement trop bien, et à une échelle infiniment plus vaste, en métropole, à travers le rapport des Français aux Algériens émigrés, si ce n'est pour relever la profonde similitude dans l'élaboration des stéréotypes racistes. Nous citerons à cet égard un petit exemple qui se passera de commentaires. Il s'agit d'une simple phrase, prononcée au détour d'un discours par une Guyanaise travaillant comme femme de service :

> « Avant, ça m'arrivait d'aller à la plage, mais j'ai complètement arrêté, car maintenant, ce n'est plus prudent pour une femme : il y a beaucoup trop de Brésiliens... »

Quand la construction de la séparation s'effectue sur la double base raciste et nationaliste, comme c'est le cas avec les Brésiliens, elle est assez évidente, et le rôle de bouc émissaire dévolu au groupe visé par un système qui détourne ainsi l'agressivité de ceux qu'il maintient à l'état de dépendance, ce rôle n'est pas à démontrer. Mais le long passé des mouvements d'immigration d'une part, la multiplicité des groupes sociaux en présence d'autre part, compliquent singulièrement le fonctionnement de ces rapports. Les Guyanais ne sont pas seulement pris entre deux pôles de référence — dont l'un, celui des Blancs et de leur civilisation, serait positif, et l'autre, celui des Brésiliens ni français ni créoles [1], serait négatif —, mais dans tout un réseau. En fait, si le pôle positif reste toujours plus ou moins le même, chaque catégorie sociale peut avoir son propre pôle négatif, construit dans les termes correspondant aux doubles caractéristiques de la catégorie sociale considérée et du groupe par elle dénoncé. Ainsi les Chinois qui détiennent la majorité du commerce d'épicerie, seront facilement dénoncés comme étant responsables du marasme des petits commerces guyanais :

> « Il y a trop de concurrence. C'est à cause des étrangers si on n'y arrive pas (...) »
> « Les Chinois font crédit. On est obligé de faire pareil, sinon on n'aurait plus un seul client. Mais le crédit, c'est ça qui ruine le commerce, car après, c'est dur pour se faire payer (...) Les Chinois, ils ont tous les autres Chinois derrière eux. Nous, il faut, qu'on se débrouille tout seuls. Y a quelque chose qu'est pas normal là-dedans (...) »

Mais s'il est des épiciers guyanais pour tenir de tels propos, l'animosité à l'égard des Chinois reste enfermée dans certaines limites. Bien que depuis deux ou trois décennies les Chinois émigrent par familles et forment une communauté

(1) *Les Brésiliens qui viennent travailler en Guyane ont souvent des origines en partie indiennes.*

tout à fait à part, repliée sur elle-même et sur un mode de vie qui lui est propre [1], peut-être les Guyanais n'ont-ils pas oublié le temps ou l'immigration chinoise portait sur des hommes seuls qui s'intégraient assez rapidement à la population du pays où leurs activités commerciales étaient alors appréciées — c'était à l'époque de l'or, celle où, pour le commerce, « il y avait de la place pour tout le monde » —. N'y a-t-il pas un certain nombre de Guyanais ayant des Chinois parmi leurs ascendants ? Toutefois, ces Guyanais qui appartiennent à la bourgeoisie ou à la classe intermédiaire se considèrent et sont considérés comme des Créoles à part entière, et leur parfaite intégration n'empêche pas l'existence parallèle d'une forme de rejet de la communauté chinoise. Ce n'est cependant qu'une forme atténuée de rejet, faite d'une indifférence sans doute souvent teintée de mépris, mais qui ne prend un caractère d'hostilité que dans le cadre de la rivalité commerciale.

Dans le rapport aux Antillais anglais, le passé joue un rôle particulièrement important. Si le groupe des émigrés anglais ne forme que 9 % de l'ensemble de la population cayennaise au moment de l'enquête — ce qui est déjà important et représente de très loin la plus forte minorité non française —, il ne faut pas oublier la longue histoire de l'immigration sainte-lucienne, ni les profondes traces qu'elle a laissées : si l'on s'en tient à la seule composition actuelle de la population guyanaise proprement dite de Cayenne, on relève que plus de 15 % de ces Guyanais ont un Antillais anglais comme ascendant direct (père ou mère parfois père et mère), et l'on sait qu'aux générations antérieures cette proportion devait être plus forte, de sorte que si l'on dénombrait tous les Guyanais qui ont un grand-père ou un arrière grand-père des Antilles anglaises le chiffre total serait sûrement très élevé. Ces faits ne sauraient cependant expliquer à eux-seuls les particularités du rapport des Guyanais aux immigrants anglais : nous verrons plus loin qu'à certaines nuances près, les Martiniquais se trouvent de ce point de vue dans une position assez comparable, mais que les Guyanais ont à eux un rapport très différent. En réalité, ce qui est important à relever est qu'à aucun moment de l'histoire de leur présence sur le sol guyanais, les émigrés de Sainte-Lucie n'ont pu être durablement appréhendés comme un groupe entrant en rivalité économique marquée avec les Guyanais. Au temps de l'or, ils ont sans doute remplacé les Guyanais sur les placers, mais ceux-ci pouvaient ainsi se tourner vers les activités commerciales, plus lucratives, qu'ils tendaient déjà à préférer. Actuellement, les Sainte-Luciens occupent très largement les emplois les plus dévalorisés, ceux que les Guyanais évitent autant qu'ils le peuvent : ils sont manœuvres, parfois agriculteurs dans les environs de Cayenne (avec de très faibles ressources), rarement ouvriers ou artisans. La seule période au cours de laquelle ils ont pu être considérés comme des concurrents gênants a été celle de la reconversion des années 1950 : abandonnant par force l'orpaillage pour l'agriculture dans les communes du littoral, puis, faute de ressources suffisantes, quittant les communes rurales pour venir chercher du travail en ville,

(1) *La plupart des Chinois de Cayenne sont originaires des provinces cantonnaises et sont apparentés. Leur mode de vie reste marqué par l'impact de l'organisation familiale de la Chine traditionnelle. Ils ont fondé une association à buts financiers et sociaux, qu'ils utilisent à la fois comme banque et comme système d'assurances sociales. Rappelons toutefois qu'ils ne forment que 2 % de la population cayennaise, et qu'ils n'en sont pas entièrement coupés de par leurs activités professionnelles et l'éclatement de leurs lieux de résidence (leurs boutiques quadrillent la ville).*

par ailleurs rarement titulaires d'une carte de travail [1], les Sainte-Luciens ont dû pour survivre accepter de faire des *jobs* occasionnels à des tarifs très bas, et les petits artisans guyanais ont alors pu s'en plaindre. Mais dans ce contexte de crise économique manifeste, tout paysan émigrant à Cayenne pouvait se trouver dans cette même obligation d'accepter n'importe quel *job* à n'importe quel tarif, et partant soulever la même réprobation. De toute façon, depuis cette époque, la situation s'est modifiée : après avoir effectivement souvent cherché à demeurer des travailleurs indépendants comme ils l'avaient jusqu'alors toujours été, mais ayant généralement échoué devant la concurrence de jour en jour plus serrée, et surtout à cause du double handicap que constituaient le manque de capital de départ et le manque de formation, les anciens orpailleurs ont dû se tourner vers le travail salarié en qualité de manœuvres, ou se résoudre à reprendre le sabre d'abattis dans les environs de Cayenne. Seuls les Sainte-Luciens plus jeunes et plus récemment émigrés, bénéficiant d'une scolarité (anglaise) un peu plus poussée et parfois d'une petite formation professionnelle, peuvent espérer une meilleure situation. Au moment de l'enquête, les émigrés de Saint-Lucie ne comptent que pour 9 % de l'ensemble des travailleurs indépendants, alors qu'ils constituent, on le sait, 40 % des manœuvres. En vérité, si la situation de chômage endémique aboutit nécessairement à la compétition devant l'emploi, celle où les travailleurs émigrés de Sainte-Lucie sont essentiellement concernés se joue avec des gens qui ont le plus souvent des ascendants (directs ou plus éloignés) également originaires de Sainte-Lucie. C'est dans ce cadre précis qu'intervient donc l'ancienneté du mouvement d'immigration en provenance de Sainte-Lucie : au sein du sous-prolétariat où les ascendances sainte-luciennes sont trop fréquentes pour que les derniers émigrés de Sainte-Lucie fassent l'objet d'un rejet en tant que tels de la part des autres membres de cette classe dont ils font au contraire partie intégrante. Ils y sont d'abord des travailleurs créoles, et ensuite des Anglais. En fait, le sous-prolétariat trouve son pôle négatif de référence ailleurs : c'est avant tout vis-à-vis des Créoles de cette classe, Antillais anglais inclus, que les émigrés brésiliens jouent le rôle de bouc émissaire [2]. Cela ne veut toutefois pas dire que les Sainte-Luciens échappent au jeu des constructions de séparation, mais ils y sont pris en tant que membres du sous-prolétariat, sur la base de critères plus sociaux que nationaux.

Quand on aborde le rapport des Guyanais aux Antillais français, on rencontre en revanche une réalité très différente : ce rapport est d'un certain point de vue presque inverse du précédent. Mais il faut ici distinguer entre Guadeloupéens et Martiniquais. Les Guadeloupéens sont moins nombreux, et leurs situations sont le plus souvent très semblables à celles des Sainte-Luciens (anciens orpailleurs devenus manœuvres ou O.S. par exemple) ; ils ne font qu'exceptionnellement l'objet de l'animosité des Guyanais. Quand nous parlons d'un rapport presque inverse du précédent, c'est aux Martiniquais que nous faisons exclusivement allusion. Ceux-ci représentent à peu près les trois quarts du groupe

(1) *Au 31 décembre 1958, alors qu'on dénombrait dans toute la Guyane 3 173 sujets anglais, 302 d'entre eux seulement possédaient une carte de travail. Mais si ces Anglais constituaient déjà à peu près 10 % de l'ensemble de la population, leur répartition territoriale touchait encore très largement l'intérieur et les communes du littoral, alors qu'aujourd'hui, c'est à Cayenne surtout qu'on les retrouve.*

(2) *Nous avons vu qu'ils peuvent être dénoncés par les petits artisans guyanais, pour les pratiques de* travail noir *qui relèvent du système du* job *à son compte. Le rejet dont ils font l'objet de la part du sous-prolétariat créole a sans doute une base économique (liée au fait que les Brésiliens acceptent de travailler à très bas salaire), mais le racisme y est central.*

des Antillais français, vivant en Guyane, lequel groupe constitue la plus forte minorité non guyanaise de Cayenne (11 %, avec un nombre quasi équivalent d'hommes et de femmes [1]. L'immigration en provenance des Antilles françaises est ancienne. Elle a commencé au temps de l'or, mais n'a alimenté que très modérément les effectifs d'orpailleurs. Ces émigrés préféraient, tout comme les Guyanais, s'adonner à de petites activités commerciales, ou chercher du travail en ville. En 1902, à la suite de la destruction de la ville de Saint-Pierre (Martinique) due à l'éruption de la Montagne Pelée, une petite colonie martiniquaise a fait l'objet d'une installation organisée par les autorités, dans la région de Montjoly : cette immigration concernait des familles auxquelles on distribuait des concessions agricoles. Malgré la très faible superficie de ces concessions (2,50 ha), les Martiniquais de Montjoly ont connu une certaine prospérité. Mais peu à peu, leurs enfants — ceux arrivés tout jeunes en Guyane et ceux nés sur place, les uns et les autres ayant connu, de par la proximité de Cayenne, des conditions de scolarisation et de formation professionnelle assez favorables — ont abandonné l'agriculture pour rejoindre la ville où ils sont venus grossir les rangs des petits travailleurs indépendants ou des petits employés de la Fonction publique, c'est-à-dire de la classe intermédiaire ; et l'on peut dire que vers 1950, la colonie martiniquaise de Montjoly était entièrement fondue dans l'ensemble créole de Cayenne. L'intégration des Antillais français s'est faite d'une manière générale sans problème — ce n'est pas en ces termes que se pose la question martiniquaise —, et l'actuelle population de Cayenne en porte les traces : on y rencontre une relativement forte proportion (18 %) de Guyanais ayant un Antillais français pour ascendant direct (mère ou père dans 14 % des cas, et mère et père émigrés dans les 4 % restants). Ce phénomène n'empêche cependant pas que le rapport des Guyanais à une certaine catégorie d'émigrés martiniquais soit assez tendu. Il faut ici rappeler la double origine de l'immigration martiniquaise, telle qu'elle se présente depuis la départementalisation. Certains Martiniquais viennent chercher en Guyane un travail qu'ils ne trouvent pas chez eux : ils sont alors parfois manœuvres, plus souvent O.S. ou O.Q. et plus souvent encore ils tentent de s'installer à leur compte [2]. Les autres sont des fonctionnaires qui espèrent bénéficier en Guyane de conditions plus favorables au déroulement de leur carrière. Axés sur le travail indépendant d'une part, sur les carrières administratives d'autre part, les Martiniquais viennent donc en majorité se placer sur les positions les plus valorisées par les Guyanais. Par ailleurs, en tant que sujets français, ils ont exactement les mêmes droits que les Guyanais, jusques et y compris à l'égard de la vie politique du pays. Voilà par conséquent des émigrés bien différents des autres : loin d'être en position d'infériorité en regard des habitants du pays d'accueil, ils entrent de plain-pied sur la scène guyanaise où ils peuvent même jouer des rôles de premier plan. Ne nous y trompons pas : ils n'ont pas de privilèges particuliers, au moins en tant que Martiniquais [3]. Mais dans la mesure où ils viennent s'inscrire, avec

(1) *Cette équivalence approximative qui apparaît dans notre enquête semble ne valoir que pour Cayenne et être le fait de l'immigration la plus récente.*

(2) *Nous avons précisé plus haut que moins de 30 % des Antillais français émigrés appartenaient au sous-prolétariat cayennais, et dans ce pourcentage étaient compris les Guadeloupéens. Or, bien que nettement moins nombreux, ces derniers forment une large part de ces 30 %.*

(3) *En vérité, certains d'entre eux ont bien des privilèges — et tout est là —, mais en tant que membres à part entière de la bourgeoisie créole de Cayenne, et non en tant que Martiniquais.*

des droits égaux, dans un contexte économique et politique dominé par la compétition individuelle, ils ne peuvent pas ne pas être dénoncés par certains Guyanais comme indésirables.

Examinons à partir de quelques exemples concrets la manière dont est vécu de part et d'autre ce rapport. Un Martiniquais qui tient un commerce de détail nous dit :

> « Depuis quelque temps, il y a des problèmes entre les Guyanais et les Martiniquais. Ils nous traitent de nouveaux venus, d'étrangers ! Pour moi, qu'il soit Blanc, Martiniquais, Guadeloupéen, Sainte-Lucien, ou Guyanais, tout le monde est pareil. D'ailleurs, il n'y a pas un seul Guyanais qui saurait dire : « Moi, je suis un pur Guyanais », pas un ! (...)
> Je crois que cette façon de nous mettre à part, actuellement, elle est partout : depuis les membres de l'Administration, jusqu'aux petits enfants (...)
> Quand je suis venu m'installer en Guyane, il y a près de 10 ans, j'ai vendu tout ce que j'avais en Martinique. (...) Il me fallait un assez gros capital pour monter ce commerce. J'ai démarré avec ce que j'avais et deux ans après, pour améliorer, j'ai sollicité un prêt à la banque : ils me l'ont refusé ! (...)
> Je trouve que les Guyanais pourraient essayer de faire la différence entre les gens qui sont venus en Guyane uniquement pour faire fortune, et ceux qui ont investi. Au lieu de ça, ils sont prêts à tous nous mettre à la porte ! (...) »

Si ce discours illustre assez bien notre propos, il faut néanmoins préciser qu'il reste minoritaire, non pas quant au sentiment de discrimination qu'il exprime, mais quant à sa manière directe de dénoncer cette discrimination. Dans d'autres cas, le phénomène sera évoqué par simple allusion. Un instituteur nous explique, par exemple, que les relations qu'il a avec ses collègues de travail ou avec les autres membres du club sportif où il s'entraîne régulièrement sont :

> « (...) correctes mais distantes », car, dit-il, « Les Guyanais sont des gens très personnels, et quand on est Martiniquais, le mieux est de rester très réservé pour éviter les problèmes. (...) »

Dans d'autres cas encore, en particulier chez les femmes, le problème ne sera pas évoqué du tout, mais on pourra parfois apprendre à travers le discours que la personne considérée n'a qu'un minimum de contacts avec les Guyanais [1].

Quelle est la réalité de cette discrimination dont certains Martiniquais se sentent l'objet ? En posant cette question, notre but n'est pas de renoncer à une approche du phénomène à travers la subjectivité de ses vécus — laquelle est en l'occurrence infiniment plus instructive qu'une approche qui se voudrait « objective » —; il est de souligner que déjà, au niveau du vécu martiniquais de ce rapport, se trouve être présent un aspect de la question dont les implications apparaîtront mieux encore au niveau du vécu guyanais. Nous voulons parler de la déviation vers un antagonisme Martiniquais-Guyanais de ce qui devrait plus logiquement relever du rapport aux Blancs. Dans les discours où les Martiniquais dénoncent nettement la discrimination dont ils s'estiment

---

(1) *Nous insistons ici volontairement sur les cas qui posent le problème de l'antagonisme ou de la séparation Guyanais-Martiniquais. Mais il est évident que la non-évocation du problème traduit aussi dans certains cas une bonne intégration en milieu guyanais.*

être l'objet, on rencontre une curieuse confusion entre les Guyanais et les organismes publics ou privés qui ont pu décevoir leurs attentes : tout est dit comme si les Guyanais, auxquels ils ont sans doute affaire au cours des démarches qu'ils peuvent faire pour solliciter un prêt, une subvention, une exonération fiscale ou autre demande, étaient responsables de la décision prise à l'encontre de leur demande, comme s'ils ignoraient que la réglementation et la direction de ces organismes étaient le fait de Blancs.

Notre enquête n'a pas abordé directement le problème du rapport des Guyanais aux Martiniquais. A partir des thèmes portant sur les relations dans le cadre du travail et des loisirs, les seconds ont eu plus facilement l'occasion de s'exprimer à ce propos, dans la mesure où ils vivent parmi les Guyanais. Pour ces derniers en revanche, les Martiniquais ne représentent malgré tout qu'une minorité avec laquelle ils n'ont pas nécessairement de rapports directs. Les réflexions guyanaises faisant mention d'une certaine hostilité à l'égard des Martiniquais n'ont donc pas une forte fréquence d'apparition, mais elles sont purement spontanées, ce qui leur donne un poids considérable [1]. Nous citerons les trois cas qui nous semblent les plus révélateurs sur la nature du rapport des Guyanais (ou au moins de certains Guyanais) aux Martiniquais.

> Une jeune femme, mère de famille au foyer et relevant de la classe intermédiaire, nous dit :
> « Ce n'est pas que je veux du mal aux Martiniquais, mais enfin, je trouve qu'ils sont un peu trop arrogants. (...) »
> Un petit entrepreneur qui se plaint de la concurrence martiniquaise dans sa branche nous dit :
> « Les Martiniquais se croient toujours plus que les autres ! S'ils sont si bien que ça, pourquoi n'ont-ils pas été capables de rester chez eux ? »
> Un agent technique dans l'Administration nous explique plus longuement son point de vue :
> « Si les Guyanais n'aiment pas toujours les Martiniquais, c'est de leur faute. Certains, on dirait vraiment qu'ils nous méprisent ! Moi, je n'ai rien contre les Martiniquais qui viennent en Guyane, mais à condition qu'ils restent à leur place. S'ils viennent ici, chez nous, pour nous regarder de haut, alors vraiment ça ne va plus ! C'est comme la politique ! Il y en a qui voudraient être élus. Mais je ne vois pas pourquoi les Martiniquais viendraient mettre le nez dans nos affaires : il y a bien assez de Guyanais intelligents pour s'en occuper tout seuls ! (...)

Stéréotypes de défense ou réponse à une attitude réelle ? Nous ne trancherons évidemment pas ; nous nous contenterons de rappeler qu'une part de cette minorité martiniquaise relève de la bourgeoisie créole et partant en a les caractéristiques, à savoir un niveau d'instruction nettement plus élevé que la moyenne guyanaise, une assimilation parfaitement maîtrisée. Il convient en revanche d'analyser la nature du rapport des Guyanais aux Martiniquais et les fondements (subjectifs) de l'antagonisme que revêt ce rapport, à travers les trois passages qui viennent d'être cités. On voit immédiatement que ce rapport est essentiellement différent de ceux que nous avons analysés précédemment. Notons tout

(1) *Le fait vaut évidemment aussi pour le rapport des Guyanais aux autres minorités. Là réside peut-être le principal défaut de ce type d'entretien. Précisons toutefois qu'au cours de notre long séjour à Cayenne, nous avons eu d'autres occasions de saisir ces rapports, et que l'analyse que nous faisons ici est aussi le fruit d'une approche plus générale de la réalité cayennaise.*

d'abord que les Martiniquais ne sont pas méprisés. En tant que Créoles et Français au même titre que les Guyanais, et dans la mesure où ils fournissent une part de *l'élite* cayennaise, ils ne se prêtent guère à un rejet sur la base d'un quelconque stéréotype d'infériorité. Mais c'est alors l'inverse qui se produit : ils sont accusés d'être « arrogants », de se croire « toujours plus que les autres », de mépriser les Guyanais, bref, de se mettre eux-mêmes en marge du groupe guyanais (« c'est de leur faute »). Ils sont donnés comme pouvant être acceptés, « mais à condition qu'ils restent à leur place ». En fait, ce qui transparaît surtout, au moins à travers le dernier discours, c'est la peur que les Martiniquais ne prennent, en particulier par le biais du jeu politique auquel ils ont légalement accès, une position par trop dominante. Mais que signifie une telle crainte, quand la réalité du pouvoir est entre les mains des Blancs ?

Un phénomène doit ici être signalé : le rejet qui apparaît au niveau de certains discours est beaucoup moins visible au niveau des faits. Nous avons dit que l'intégration des éléments martiniquais à la population guyanaise s'était jusqu'alors effectuée sans problème. Ajoutons qu'il ne viendrait à personne l'idée de ne pas considérer comme Guyanais à part entière quelqu'un dont le père ou la mère serait martiniquais. C'est en effet le propre de la société créole que d'avoir ce type d'ouverture : il suffit d'être né et d'avoir été élevé dans le pays, avec et comme les Guyanais, pour être considéré comme guyanais. Doit-on en conclure que l'antagonisme dont nous parlons est récent ? Sans doute, et c'est d'ailleurs en ces termes que les Martiniquais présentent la question. La tolérance de l'immigration martiniquaise par les Guyanais était évidemment plus facile au temps où cette immigration portait sur des paysans, des colporteurs, des revendeurs ou de petits employés. Mais si l'antagonisme actuel peut être analysé comme étant le produit de la situation départementale qui permet à tout Français de venir s'implanter comme travailleur indépendant en Guyane, ou d'y solliciter un poste administratif s'il a les diplômes requis, cela ne suffit toutefois pas à expliquer pourquoi cet antagonisme vise en premier chef les Martiniquais. Il devrait plus logiquement viser les métropolitains, ceux qui viennent chercher en Guyane un tremplin pour leur carrière, ceux qui viennent y occuper, pour une durée limitée, des postes clés que d'autres métropolitains occuperont à leur suite, ceux qui viennent monter une affaire pour repartir dès que les subventions cesseront etc... Il est vrai qu'il y a des Guyanais pour dénoncer énergiquement ces faits — nous allons y revenir —. Mais pour d'autres, le rapport de dépendance à l'égard des Blancs est tel que la frustration qui découle de la situation ne peut s'exprimer que par le biais d'une déviation de l'antagonisme vers les Martiniquais qui sont les mieux placés dans le système pour jouer ce rôle.

Construction et manifestation de la contestation

Pour comprendre les revers du système que tisse la série des rapports qui viennent d'être décrits, il convient de souligner le rôle qu'y tient l'assimilation. Celle-ci représente le pivot de ce système. Les rapports que les Guyanais établissent avec les différentes minorités en présence sont soit l'expression

directe, soit la conséquence de l'existence d'un tel pivot et du type de structure qui en découle [1]. Le rejet des Indiens et des Noirs Réfugiés, sur la base du mépris à l'égard de tous ceux qui tournent le dos aux modèles européens, permet au manœuvre créole le plus démuni de construire son appartement à l'ensemble valorisé du monde « civilisé », et de minimiser le sens de son appartenance de classe. La constitution de certains groupes d'étrangers (les Brésiliens surtout, mais dans un contexte plus restreint, les Chinois aussi) en boucs émissaires permet de confirmer cette même appartenance valorisante. Notons qu'en l'occurrence, les stéréotypes racistes jouent un rôle plus complexe que dans le cas précédent : ils permettent non seulement la construction de la séparation, mais encore la désignation des groupes ainsi rejetés à l'extérieur comme les responsables des difficultés guyanaises. Partant, ils assurent les conditions de la perpétuation de la pleine adhésion aux modèles de « la civilisation » : sans ces boucs émissaires, le constat des mêmes difficultés pourrait amener à s'interroger sur la validité des modèles et sur le bien-fondé de l'assimilation. Enfin, la désignation des Martiniquais comme s'arrogeant une certaine supériorité et ayant des velléités de s'imposer aux Guyanais, offre un parfait exutoire au sentiment de frustration dont peuvent souffrir, du fait de la domination des Blancs, certains Guyanais de la classe intermédiaire ou de la petite bourgeoisie. Reste bien sûr le rapport aux Blancs et à leur civilisation qui est le fondement même, au niveau des Guyanais [2], du processus d'assimilation, sans oublier le parachèvement de la cohérence du système à travers le fait que ce processus fournit encore la justification idéologique de la hiérarchie interne de la société créole proprement dite...

L'équilibre sur lequel repose un tel système est nécessairement précaire. En vérité, chacun des éléments qui assurent cet équilibre est en même temps porteur des germes de son éclatement. Quoique très efficace, le conditionnement idéologique ne saurait produire sur tous les mêmes effets, ni occulter complètement les contradictions de la situation départementale. Dans certains cas, le processus d'assimilation peut conduire à la contestation de la domination française. Dans d'autre cas, la grossièreté des constructions de défense (xénophobie, racisme) viendra à se retourner contre ceux qui jusqu'alors en bénéficiaient. Dans d'autres cas encore, la pression croissante de l'idéal imposé provoquera l'apparition de résistances. Bref, divers mouvements émergent. Et si certains sont encore balbutiants (en 1972), ils n'en représentent pas moins dans leur ensemble des potentialités de changement importantes.

La contestation de la domination française à partir du processus d'assimilation lui-même peut revêtir des formes diverses et intervenir à des moments divers dudit processus. Il y a tout d'abord une contestation nationaliste de droite, produite par la prise de conscience de certaines contradictions de la situation départementale, à partir d'une adhésion préalable au jeu de l'économie capitaliste et au système de valeurs qui lui est lié. Nous avons analysé plus haut

---

(1) *On sait que dans la mesure où l'économie est marquée par l'artifice de son fonctionnement, la superstructure idéologique est amenée à jouer en Guyane un rôle prédominant. Néanmois, le phénomène que nous analysons ici n'est pas sans exister aussi en métropole. Nous avons signalé certains points de comparaison. On pourrait y ajouter le mépris dans lequel les citadins ont longtemps tenu les ruraux, jusqu'à ce que disparaissent les cultures régionales et paysannes. Le processus en cause n'est pas d'une autre nature : il est le produit du rapport à la culture bourgeoise.*

(2) *Est-il besoin de rappeler le fondement politique du processus d'assimilation au niveau du gouvernement français ?*

le cas de cet artisan ébéniste qui rendait les lois sociales responsables de la stagnation de son atelier, sans toutefois franchir le pas qui l'aurait conduit à remettre en cause le principe même de la départementalisation. Sans doute aurait-il fallu, pour qu'il vienne à franchir ce pas, que son assimilation soit plus complète, c'est-à-dire qu'il possède une plus grande maîtrise du système de valeurs auquel il adhérait de sorte à pouvoir prendre le recul nécessaire à une critique plus globale de la situation guyanaise. Au lieu de cela, il s'accommodait — et somme toute assez bien — de cette situation en prenant le parti d' « embrasser mille travaux à la fois », d'être « en même temps entrepreneur, artisan et commerçant » ; d'autre part, il envoyait toute sa famille en métropole où il espérait que « les plus doués » de ses enfants pourraient faire une belle carrière dans l'Administration ou les entreprises métropolitaines, et par ce dernier trait, il montrait qu'il privilégiait finalement, sinon pour lui, du moins pour ses enfants, le dépassement de la dépendance dans le maintien du rattachement à la France que constitue le choix de l'intégration totale par l'implantation définitive en métropole [1].

La démarche qu'implique la remise en cause du principe même de la départementalisation, sur des positions de droite, n'est en fait accessible qu'à une minorité assez instruite et assez assimilée pour n'avoir pas besoin de l'appartenance française officielle comme moyen de valorisation : l'appartenance à une bourgeoisie sans frontière est de toute façon infiniment plus valorisante pour elle. Cette minorité se recrute dans la bourgeoisie « d'affaires » [2] de Cayenne. Un courtier en import-export dont les activités paraissent assez prospères, mais qui se plaint de la concurrence accrue de filiales métropolitaines, nous explique assez bien le point de vue de cette minorité :

> « On nous fait souvent remarquer que grâce à ce régime nous bénéficions particulièrement de la solidarité nationale au point de vue aide sociale. Mais la réalité, c'est que la Guyane étouffe sous la concurrence économique de la métropole et d'autres pays. Jusqu'à présent, nous n'avons pas d'industrie. Les textes qu'on nous applique ne prennent pas ça en considération. Je veux bien que les lois sociales soient valables pour un pays déjà développé, avec des industries importantes, mais pas pour la Guyane où tout est encore à faire ! (...)
> C'est bien beau de dire qu'on envoie beaucoup d'argent en Guyane, mais il faut voir aussi en quoi consiste cet argent : en salaires, en primes d'éloignement etc... et que l'on verse aux métropolitains détachés. Cet argent ne reste pas en Guyane : il repart en France immédiatement. (...)
> Avec cette Administration, rien ne va ! On nous empêche de travailler ! On favorise l'installation de boites de France qui viennent nous prendre le peu de travail qu'il y a ici. Il y a une pétition en cours, mais qu'est-ce qu'elle obtiendra ? Ce que je crois, moi, c'est que le gouvernement français ne veut surtout pas qu'un Guyanais réussisse et devienne le premier dans sa branche : il veut garder un œil sur toutes les activités du pays. (...)
> Le grand problème de la Guyane, c'est son manque de population. La France a créé un organisme, soi-disant pour favoriser l'immigration mais ce qui se passe, c'est qu'on fait évacuer sur la métro-

(1) *Cf. p. 379 et sq.*
(2) *Au sens restreint que cette expression peut avoir à l'échelle de la Guyane : il s'agit uniquement d'activités de type commercial ou relevant de la petite industrie.*

> pole les fils de Guyane. Et pour quoi faire ? Employés aux P.T.T. ou gendarmes, ou encore garçons de maison, femmes de ménage : tout ce que les métros ne veulent pas faire ! (...)
> Avant, j'étais plutôt du côté du gouvernement français. Mais en voyant tous ces problèmes s'accumuler, j'ai fini par prendre conscience que ça ne pouvait pas durer, qu'il fallait agir, et maintenant, je fais de la politique pour assurer l'avenir de mon pays, l'avenir de nos fils. (...) »

S'il est par ailleurs très discret sur le contenu de son activité politique, cet homme désigne assez clairement le sens de sa lutte. C'est bien le régime départemental qui est ici en cause. La critique est posée sur un double plan : le régime départemental est donné comme un obstacle au développement du pays, de par l'application de lois sociales inadaptées à la situation locale, et de par les facilités d'émigration vers la métropole faites à la main-d'œuvre guyanaise ; le régime départemental est dénoncé comme ne profitant qu'aux métropolitains et à la France, comme traduisant une volonté de reléguer les Guyanais aux rôles secondaires. En d'autres termes, s'il y a révolte contre la dépendance à laquelle la départementalisation réduit la Guyane et les Guyanais, cette révolte reste inscrite dans le cadre d'une complète adhésion au système de valeurs des sociétés capitalistes. Là est évidemment la raison qui nous fait parler d'une contestation nationaliste sur des positions de droite. Mais il faut préciser qu'en Guyane comme en métropole, nul ne revendique plus le qualificatif de droite, et que ce dernier n'est employé que par l'opposition, pour désigner les tenants du système départemental dans les orientations que lui ont données les gouvernements de la Ve République. Il faut dire aussi que la situation de D.O.M., en liaison avec la faiblesse démographique du pays, amène une certaine schématisation de la vie politique guyanaise, sous laquelle se cache cependant une profonde complexité — à la mesure des problèmes que pose le devenir de la Guyane —. Dès l'instant où il consteste le système départemental — en raison de l'évolution de ce système à partir des années 1960, mais la contestation, on l'a vu, est devenue plus globale —, l'auteur des précédents propos est nécessairement rejeté vers une opposition qui, nous allons le voir, est essentiellement organisée sur des positions de gauche.

La contestation de gauche a plusieurs voies d'émergence, parmi lesquelles il faut citer en premier lieu la participation au jeu politique national. Le principe de cette participation existait déjà à l'époque coloniale, mais il n'a longtemps permis que l'intégration d'individualités à l'ensemble politique français [1]. Cette participation a pris une tout autre tournure avec l'intervention du député Justin Catayée. Au tout début des années 1960, Catayée rassemblait en effet la plus large part de l'opposition guyanaise au gouvernement français de l'époque (U.N.R.), autour du Parti Socialiste Guyanais (P.S.G.). Comme l'indique le choix de cette dénomination, si le P.S.G. se réclamait du socialisme, il entendait

---

(1) *Nous faisons ici allusion à l'homme politique bien connu qu'est M. Gaston Monnerville. D'origine guyanaise, M. Monnerville a d'abord été député de la Guyane. On sait quelle est la suite de sa carrière, au sein du Parti Radical, et au Parlement où il a exercé les fonctions de Président du Conseil de la République (sous la IVe R.) puis de Président du Sénat (sous la Ve R.). Nous pourrions encore citer le cas de Félix Eboué, dont la carrière a toutefois été essentiellement administrative (il sortait de l'École coloniale), mais qui a joué un rôle important durant la seconde guerre mondiale, en tant que Gouverneur du Tchad d'abord, puis Gouverneur général de l'A.E.F., poste auquel l'avait nommé De Gaulle, à la suite de son ralliement immédiat à l'appel du 18 juin.*

aussi et d'abord être un parti proprement guyanais, c'est-à-dire construit à partir de l'analyse d'une réalité spécifique à laquelle venait s'articuler le statut particulier de D.O.M. Sa plate-forme idéologique incluait donc deux éléments complémentaires : la dénonciation énergique de la « persistance du colonialisme » à travers les modalités de la départementalisation, dont il disait qu'elle était « pire que le bagne », et la revendication d'une « autonomie de gestion ». Sans doute n'était-ce pas là la première remise en cause du nouveau système départemental : des intellectuels guyanais s'y étaient déjà employés (1). Mais dans la mesure ou Catayée était en train de regrouper autour de lui, non plus seulement les militants de l'opposition, mais une véritable majorité de Guyanais, un pas d'importance venait d'être franchi. La participation au jeu politique national cessait d'être un facteur d'intégration pour devenir un moyen de négocier, sur la base d'une majorité électorale locale, un changement du statut de la Guyane. Quelles étaient les chances d'obtenir par ce moyen un tel changement ? Bien faibles si l'on en croit la persistance jusqu'à nos jours du même statut. Mais il est certain que la mort de Justin Catayée, survenue dans un accident d'avion en 1962, a largement facilité cette persistance. Liée à la répression violente qui a été opposée aux manifestations intervenues la même année pour faire échec à un projet d'installation de la Légion étrangère en Guyane (2) — manifestations qui, soulignons-le, représentent un moment important de l'histoire de ce pays depuis sa départementalisation, puisqu'avec elles, pour la première fois, un projet gouvernemental rencontrait une véritable résistance populaire, laquelle par ailleurs démontrait clairement l'impact de l'action préalablement menée par Justin Catayée (3) — liée donc à la répression de ces manifestations, la disparition brutale du leader du P.S.G. (4) ne pouvait être que très préjudiciable à l'opposition guyanaise qui commençait tout juste à se constituer en parti de masse. Le fait est que deux ans plus tard, en avril 1964, le gouvernement français a pu estimer le climat politique guyanais suffisamment serein pour décider l'implantation du centre spatial de Kourou. Le P.S.G. n'en a pas moins continué d'exister, sous la conduite de M. Léopold Héder qui a pris la succession de Catayée. Maire de Cayenne depuis 1965, sénateur depuis 1972, mais aussi ancien député et ancien Président du Conseil Général (5), M. Héder n'a pas pu éviter le déclin de l'appui populaire apportée à son parti.

Pour en comprendre les raisons, et aussi les limites, il faut replacer ce déclin dans son contexte, celui de la départementalisation sociale, celui de la stratégie de l'assistance aux personnes et à leurs conditions de vie. Si nous avons analysé

---

(1) *Nous y reviendrons, à propos de la contestation des étudiants guyanais.*

(2) *Il faudra attendre plus de 10 ans pour que la Légion étrangère fasse son apparition en Guyane, sous la forme plus discrète de 2 compagnies cantonnées dans un quartier de la nouvelle ville désormais presque morte de Kourou.*

(3) *Précisons que la réponse du gouvernement aux revendications du député était de minimiser (officiellement) la résonance de ses idées, en partant du principe que la majorité électorale qui avait mandaté Catayée ne désirait pas pour autant le changement du statut de la Guyane, ce à quoi Catayée rétorquait dans un article de février 1962 : « (...) Puisqu'on affirme gratuitement qu'il n'y a pas de majorité pour le « Statut », c'est le moment de lever l'hypothèque en accordant l'autodétermination que nous réclamons. (...) »*

(4) *Rappelons que certains refusent la thèse de l'accident et parlent d'un sabotage qui aurait visé aussi les représentants de l'opposition antillaise avec lesquels Catayée voyageait.*

(5) *Aux élections législatives de 1968, la majorité des suffrages est passée à un Guyanais de métropole, M. Hector Rivièrez, membre de l'U.D.R. et Conseiller à la Cour de Cassation. En 1972, l'U.D.R. a pu reprendre également la majorité au Conseil général, grâce au ralliement d'un important groupe de modérés.*

l'introduction d'une politique axée sur le seul développement social comme la conséquence de l'échec des premières tentatives de développement économique de type capitaliste, si nous avons pris soin de dire que cet échec et sa conséquence n'étaient pas simplement le fruit d'une volonté déterminée à empêcher tout développement économique de la Guyane, mais qu'il fallait d'abord et surtout les saisir somme le produit des contradictions propres à la situation départementale, nous avons parallèlement montré que, de toute façon, il s'agissait toujours pour le gouvernement français de justifier le progrès qu'était censé apporter la départementalisation, et partant le principe même de cette départementalisation. Ce qu'il faut ici relever, c'est que la stratégie de l'assistance aux personnes et à leurs conditions de vie s'est avérée d'une efficacité électorale remarquable. Le déclin du soutien populaire à l'opposition de gauche, son report sur la majorité gaulliste étaient inéluctables dès l'instant où les tenants de cette majorité brandissaient l'arme de la suppression, en cas d'insuccès de leur part, des avantages que les Guyanais avaient pu acquérir au cours des années 60, avantages qui seuls tempéraient les effets de la crise économique à laquelle les Guyanais se retrouveraient par conséquent directement confrontés en leur absence : argumentation sophistique puisqu'elle omettait de préciser que l'assistance servait au gouvernement à masquer son incapacité à juguler la crise en question, mais argumentation d'une grande portée immédiate parce que située au niveau du vécu populaire quotidien. Néanmoins, l'assistance, on le sait, n'est jamais qu'un élément de concrétisation du progrès, dont l'efficacité reste inscrite dans le cadre d'un conditionnement idéologique plus général. Or, l'idéologie du progrès ne saurait conserver indéfiniment sa crédibilité face à une situation de fait, telle que le maintien du sous-développement économique. Et ici intervient pleinement le processus de retournement que nous essayons de mettre en relief : pour celui qui commence à assimiler le système de valeurs des sociétés capitalistes, et a fortiori pour celui qui l'a totalement assimilé, est-il possible de croire longtemps à la compatibilité du progrès et du sous-développement économique ? Bien évidemment non. L'assistance pouvait être perçue comme les prémices tangibles d'un progrès à venir : encore fallait-il que ce progrès commence à se manifester aussi sur le plan économique. Dès lors, au début des années 70, quand le grand espoir attaché à l'effet entraînant qu'on attendait de la base spatiale s'est révélé n'être qu'une pure illusion, il y a nécessairement eu des Guyanais pour se reposer la question de l'intérêt de la départementalisation, pour se tourner à nouveau vers l'opposition de gauche qui, elle, sous la pression des mêmes constats, amorçait une radicalisation que des événements postérieurs, dont nous parlerons un peu plus loin, allaient achever.

Dans la remontée de l'opposition de gauche, le mouvement syndical a joué un rôle de premier plan. Mais peut-être faut-il d'abord rappeler les particularités que la situation départementale fait revêtir à l'organisation de la revendication syndicale guyanaise. Les principaux syndicats français ont en Guyane des sections locales. Mais c'est essentiellement dans le secteur public qu'ils trouvent leur résonance maximale. En réalité, ce qu'il faut ici nettement préciser, c'est que, quelles que soient les prises de position politiques des directions métropolitaines de ces syndicats, leur extension à la Guyane relève, par définition, de la logique du lien privilégié avec la France, c'est-à-dire, pour l'époque actuelle, de la logique de la situation départementale, et que leur activité est nécessairement inscrite dans cette logique. Le phénomène est sans

conséquence quand la situation concrète qui entraîne la lutte syndicale est strictement dépendante des rapports sociaux du mode de production capitaliste. Mais dans tous les cas où, par-delà les rapports sociaux considérés, c'est en fait la spécificité du statut de D.O.M. qui est en cause, les sections guyanaises des syndicats métropolitains sont prises au piège de la logique départementale. Prenons l'exemple de techniciens guyanais recrutés sur place par tel service administratif ou telle entreprise où travaillent également des techniciens recrutés en métropole, et qui entreprennent de revendiquer la parité de statut et de salaire, à formation égale et travail effectif égal, avec les agents métropolitains. Cette revendication part de la constatation de la discrimination dont les Guyanais font l'objet par rapport aux métropolitains « expatriés » [1]. Que peut faire le syndicat français devant une telle constatation ? Au pire, il peut être obligé de reconnaître, de facto sinon explicitement, que la revendication qui se heurte aux ordonnances et aux décrets d'application régissant le D.O.M. n'est pas de sa compétence ; au mieux, si le rapport des forces au sein du service administratif ou de l'entreprise en question lui est favorable, il peut essayer d'arracher quelques concessions, lesquelles cependant ne représenteront jamais qu'une solution très partielle à un problème fondamental, et en tant que telles pourront même servir le système en en faisant disparaître sous un colmatage de façade les injustices les plus saillantes.

En vérité, aux dangers de l'emprisonnement dans la logique départementale, viennent s'ajouter ceux de l'emprisonnement dans la logique exclusivement syndicale. C'est bien ce qu'ont très vite compris les syndicalistes qui forment l'Union des Travailleurs Guyanais (U.T.G.). Syndicat autonome, proche de la C.G.T. dans son analyse des rapports de production et dans sa manière de concevoir les modalités concrètes de la lutte syndicale, mais d'abord et surtout syndicat proprement guyanais, l'U.T.G. a été amenée à considérer les problèmes des travailleurs guyanais comme étant indissociables du cadre spécifique que leur donnait le statut de D.O.M., et partant à affirmer que, dans ces conditions, son action devait nécessairement revêtir une dimension directement politique. Aussi, dès son congrès de septembre 1965, l'U.T.G. définissait clairement ses positions en réclamant l'obtention d'un « Statut Spécial d'Autonomie Interne », impliquant « l'élection d'une Assemblée dotée des Pouvoirs législatifs et exécutifs, dans les domaines définis librement, en accord avec la France ». Cette revendication autonomiste qui reprenait celle du P.S.G. était ensuite réaffirmée à diverses reprises, en particulier face aux projets gouvernementaux de régionalisation. Ainsi, à l'occasion du referendum du 27 avril 1969 qui, on s'en souvient, posait simultanément le problème de la création de Régions et celui de la réforme du Sénat, et qui devait conduire le Général De Gaulle à se démettre de ses fonctions de Chef d'État, l'U.T.G. prenait une position aussi nette que celle du P.S.G. en lançant un appel aux travailleurs guyanais auxquels il était précisé que le projet de régionalisation ne répondait pas aux aspirations conscientes du Peuple Guyanais qui entend « *gérer lui-même ses propres affaires* » [2], et auxquels il

(1) *Cette expression très courante indique bien à elle seule toute l'ambiguïté de la notion de départementalisation. Car après tout, si la Guyane est un département français à part entière, pourquoi les métropolitains s'y trouvent-ils « expatriés » et bénéficient-ils pour autant d'avantages substantiels ? Et s'ils sont « expatriés » quand ils sont dans ce D.O.M., pourquoi ont-ils le droit de participer à l'élection de son député, de ses conseillers municipaux et généraux ?*

(2) *Souligné par l'U.T.G.*

était demandé de « réaffirmer avec force le mot d'ordre : *Statut Spécial d'Autonomie interne* » [1]. De même, lorsqu'au début de l'année 1972 était posé le problème de l'application à la Guyane de ce qui était devenu « la réforme régionale », l'U.T.G. qui faisait partie des 18 « organismes, associations et syndicats » consultés — non sur le principe, mais sur le choix entre un texte particulier aux 3 D.O.M. des Antilles et de la Guyane, présenté comme étant susceptible d'être amendé en fonction des suggestions des organismes consultés, et le texte métropolitain — rejetait très catégoriquement le principe de cette réforme, et posait que :

> « A 1 L'avenir statutaire de la Guyane ne saurait être considéré qu'au regard du fait national et du fait colonial.
> 2 La Guyane doit être constituée dans le cadre juridique d'un État autonome.
> 3 Les institutions à venir de notre peuple ne sauraient être déterminées que par le peuple lui-même et par lui seul, selon un processus démocratique.
>
> B — Le statut d'Autonomie suppose la mise en place :
> — d'une Assemblée législative élue au suffrage universel,
> — d'un Conseil exécutif désigné par l'Assemblée et responsable devant elle,
> — d'un organisme de coopération avec la France.
> Il devra reconnaître à ces différents organismes un certain nombre de pouvoirs de décision définis par des commissions paritaires franco-guyanaises.
>
> C Le budget de l'État Autonome sera alimenté par les impôts directs et indirects, les emprunts et la contribution de la France. »

Cette réponse de l'U.T.G. était très proche de la position parallèlement adoptée par le Conseil général de la Guyane. Ce dernier, dont la majorité relevait de l'opposition et qui était encore présidé par le Maire de Cayenne et leader du P.S.G., M. L. Héder, rejetait également très catégoriquement les deux textes gouvernementaux, et rédigeait une proposition de loi détaillée [2] visant la formation d'un « Territoire Autonome Guyanais », dont les institutions devaient comprendre :

> — Un Conseil Exécutif de 7 membres (un Président, un Vice-Président et 5 conseillers), chargé de gérer les affaires du Territoire et investi par
> — Une assemblée Guyanaise formée de 28 délégués élus au suffrage universel direct, et chargée de prendre les délibérations portant réglementation sur le Territoire.
> — Un Conseil Économique et Social, composé de représentants des groupements professionnels et des associations concourant à la vie économique, sociale et culturelle du Territoire, Conseil ayant les attributions d'une assemblée consultative,
> — Un Conseil Mixte Paritaire composé de 12 membres, dont 6 représentant l'État et 6 représentant le Territoire Autonome Guyanais, le Commissaire de la République et le Président du Conseil exécutif en étant les co-présidents, Conseil formant un Organisme

(1) Souligné par l'U.T.G.
(2) *Comportant 79 articles, cette proposition de loi envisageait les conditions de formation et de composition, les règles de fonctionnement et les attributions de l'assemblée et des conseils, ainsi que la nature et les modalités des rapports avec l'État.*

Consultatif chargé d'établir une liaison et une concertation permanentes entre l'État et le Territoire, pour faciliter la solution des problèmes posés par l'existence des compétences mixtes de l'État et du Territoire.
— Un Commissaire de la République nommé par décret pris en Conseil des Ministres, dépositaire des pouvoirs de la République, Chef des services d'État, chargé d'assurer l'exécution des textes régissant, dans le Territoire, les matières de la compétence de l'État et de veiller, conjointement avec le Président du Conseil Exécutif, à la bonne exécution des accords et à l'application des textes régissant les matières de compétence mixte.

Il n'y a évidemment aucune commune mesure entre une proposition de loi très élaborée comme celle qui vient d'être succinctement présentée, et une brève prise de position comme celle de l'U.T.G. Néanmoins, la comparaison est intéressante quant aux termes respectivement choisis pour désigner le statut revendiqué : alors que le Conseil général s'employait à définir l'organisation d'un « Territoire Autonome », l'U.T.G. revendiquait la constitution d'un « État autonome », et derrière le choix du terme d'État se profilait en fait le passage à une revendication plus radicale. L'U.T.G. allait en effet être la première organisation guyanaise à oser parler non plus d'autonomie, mais d'indépendance.

En réalité, l'évolution était déjà amorcée depuis quelque temps. A la fin de l'année 1970, un mouvement de revendication en vue d'une revalorisation du salaire horaire minimal atteignait une ampleur qu'aucun mouvement populaire guyanais n'avait revêtue depuis longtemps : grève largement suivie, manifestations de rues intervenant à l'appui d'un conflit qui durait depuis deux semaines, et bien sûr risposte immédiate des autorités, à savoir répression des manifestations par les soins d'un service d'ordre renforcé par la gendarmerie, puis arrestation au siège même de l'U.T.G. de quelques syndicalistes — dont le Secrétaire général de l'U.T.G., M. T. Radamonthe — officiellement présentés comme les initiateurs des troubles... Mais la répression des manifestations, les arrestations hâtives [1], la mise en place de mesures exceptionnelles visant à interdire tout attroupement et à multiplier les contrôles de police, bref tout ce déploiement de l'ordre départemental ne pouvait effacer la démonstration qui venait d'être faite de la colère et de la résolution des travailleurs guyanais, et dont la Préfecture avait d'ailleurs bien compris la résonance puisqu'elle acceptait sans délai la réunion d'une commission regroupant patrons, élus et représentants de l'Administration en vue d'un accord sur la revalorisation demandée. De ces événements minimes dans l'absolu, mais importants à l'échelle de la Guyane, l'U.T.G., que les autorités avaient essayé d'ériger en bouc émissaire, devait tirer la leçon en s'engageant sur la voie d'une radicalisation qui, si elle ne modifiait pas encore les objectifs (toujours autonomistes), commençait à influer sur les termes de l'analyse qui déterminait le choix de ces objectifs. Lors d'une réunion tenue à l'Hôtel de ville de Cayenne en janvier 1971 et rassemblant « les représentants des activités économiques, professionnelles, sociales, politiques, culturelles, sportives et les syndicats affiliés à l'Union des Travailleurs Guyanais », était adoptée une résolution dont de larges passages méritent d'être cités :

---

(1) *Le Procureur de la République devait conclure deux jours plus tard à la relaxe pure et simple de deux des personnes appréhendées, et demander l'ouverture d'une information à propos des quatre autres.*

« — Considérant la faillite politique, économique et sociale dans laquelle le colonialisme français a plongé la Guyane depuis plus de trois cents ans ;
— Considérant que le sous-développement se caractérise par la structure archaïque de l'agriculture, l'absence d'industrialisation, l'insuffisance des investissements, la sclérose du système de crédits, le règne des privilèges et des monopoles et la dépendance totale dans les rapports avec le pays dominant ;
— Considérant que la cause fondamentale de ce sous-développement est la *sujétion* [1] économique ;
— Considérant que cette sujétion économique est liée organiquement avec le régime de *domination politique* [1], dans le système colonial comme dans le système dit de Département d'Outre-Mer ;
— Considérant que le développement économique à entreprendre postule notamment un bouleversement des structures actuelles, une mobilisation du crédit, une planification, une révision des rapports avec l'extérieur, une réforme agraire ;
(...)
— Considérant la volonté du colonialisme français de renforcer sa main-mise, en particulier par l'implantation d'une base spatiale et le renforcement sans cesse croissant de l'appareil de répression ;
— Estiment qu'à l'étape actuelle, seule l'autonomie peut permettre de résoudre les problèmes complexes de la Guyane et se déclarent décidés à lutter pour l'obtenir ;
— Exigent donc l'autonomie immédiate avec ses deux organes fondamentaux : *une assemblée législative et un Exécutif* [1] responsable devant elle ;
(...)
— Dénoncent certains hommes politiques guyanais qui se font les alliés du colonialisme, en s'obstinant à soutenir la thèse de l'assimilation simple ou adaptée, et appellent la population à les combattre efficacement ; (...) »

Si l'U.T.G. n'était pas, en tant que telle, l'auteur de cette résolution, le fait que certains de ses militants y avaient étroitement collaboré montrait bien le chemin parcouru depuis le congrès de 1965. Outre la mise en relief de la « sujétion économique (...) liée organiquement avec le régime de domination politique » qui ne constituait pas un thème à proprement parler nouveau, la dénonciation de l'implantation de la base spatiale, si longtemps mystificatrice, comme un élément du renforcement de la dépendance guyanaise, le rejet absolu des thèses assimilationistes, et surtout le constat incisif de la faillite de la départementalisation et la volonté clairement affirmée d'un changement radical (« bouleversement des structures actuelles, révision des rapports avec l'extérieur, réforme agraire »), voilà qui faisait prendre à la revendication autonomiste l'aspect d'un objectif minimal. Sur cette lancée, l'U.T.G. ne pouvait pas ne pas évoluer vers la thèse indépendantiste. Aussi, lorsqu'en 1972 le gouvernement français venait à reposer le problème de la réforme régionale, puis à opposer une fin de non-recevoir au contre-projet de loi présenté par le Conseil général, et ce, en vertu du principe rappelé sans détour par M. P. Messmer, alors Ministre des D.O.M. T.O.M., selon lequel « le dernier mot appartient à la collectivité qui paie », l'U.T.G. perdait toute raison de rester attachée à l'idée d'autonomie, c'est-à-dire à l'idée d'un changement de statut certes, mais aussi à l'idée du maintien d'un lien privilégié avec la France. Devant le durcissement de l'attitude gouverne-

(1) *Souligné dans le texte.*

mentale, durcissement vécu comme la marque du plus complet mépris à l'égard des aspirations des travailleurs guyanais, l'U.T.G. franchissait le pas jusqu'alors soumis à une sorte d'interdit : en septembre 1972, elle optait pour l'indépendance.

En décrivant la contestation de gauche à travers les positions du P.S.G. et de l'U.T.G., nous n'en avons évidemment fait apparaître que la forme la plus visible. Reste à savoir ce que cette forme recouvre. Au moment de notre enquête (1972), le P.S.G. et l'U.T.G. ne sont encore que les phares d'une opposition dont la base populaire est tout juste en train de se reconstituer. Les signes et le processus de cette reconstitution n'en sont pas moins déjà perceptibles au niveau de certains de nos entretiens. Si nous avons pu définir le sous-prolétariat cayennais comme étant essentiellement caractérisé par sa résignation devant ses conditions de travail et la situation de l'emploi, et par son indifférence à l'égard de la vie politique du pays, nous n'avons montré là que la tendance générale de l'époque. Ceux qui y échappent sont alors peu nombreux, mais ils représentent des exceptions significatives de par la démarche accomplie. Nous citerons ici les cas de deux ouvriers, tous deux Guyanais de naissance et d'ascendance.

> Le premier a 56 ans. Il travaille depuis l'âge de 14 ans. Il a été agriculteur, il a été orpailleur. Mais cela ne rapportait guère, alors il est descendu à Cayenne, et là, il a été manœuvre, puis ouvrier. Depuis quelques années, il est employé par la commune, comme ouvrier qualifié, et il gagne 1 200 francs par mois. Il nous dit :
> « Ici, j'ai pas trop à redire. L'ambiance est bonne. Avec les camarades, on se connaît depuis des années, et le patron est assez compréhensif. Mais ce que je dirai, c'est que quand même, après 40 ans de travail, ce que je gagne est vraiment un peu petit ! (...)
> Même si pour moi à présent ça ne va pas trop mal, je trouve qu'en Guyane il y a beaucoup de choses à changer. Je suis pour le syndicat : heureusement que les ouvriers peuvent se défendre avec ça, parce qu'autrement, les patrons feraient ce qu'ils veulent avec eux. Je suis pour la politique aussi : si on veut faire changer les choses en Guyane, on doit faire de la politique. Moi, je suis à gauche, et je soutiendrai la gauche jusqu'à ma mort ! (...)
> Au moment des élections, j'assiste à toutes les conférences et je fais de la propagande pour la gauche. Mais en dehors de ça, c'est souvent que j'ai des discussions politiques avec des camarades : c'est jamais inutile. (...) »

Si nous donnons cet exemple, c'est surtout pour montrer que la contestation de gauche en Guyane n'est pas réservée à une poignée de professionnels de la contestation, comme on voudrait parfois nous le faire croire, mais qu'elle peut aussi toucher ceux qui semblent assez bien intégrés au système départemental. A travers le reste de l'entretien, il apparaît en effet que cet homme a fait siennes la plupart des valeurs constitutives de *la* civilisation importée par les Blancs : catholique pratiquant, bon mari et bon père de famille, ouvrier consciencieux, et également, critère d'une valeur nouvelle mais non de moindre conséquence, bon consommateur de produits importés et partant de « progrès », il ne saurait être considéré comme un marginal. Il est au contraire le produit de trois siècles de situation coloniale et de 25 ans de départementalisation, le produit d'un conditionnement dont il illustre dès lors les failles. Comment en est-il venu à

être « à gauche », à estimer qu'en Guyane « il y a beaucoup de choses à changer » et à œuvrer pour ce faire ? Il ne le dit pas directement, mais à la manière dont il raconte son itinéraire professionnel — une agriculture qui ne rapportait guère en regard du travail fourni, un orpaillage qui permettait à peine de payer une nourriture hors de prix, une condition de manœuvre puis d'ouvrier souvent perturbée par des compressions de personnel ou des fermetures d'entreprise — on s'aperçoit que sa démarche est celle d'une prise de conscience très progressive, effectuée d'abord à la faveur de bilans sur sa propre situation, puis liée à un élargissement de son point de vue à la condition de l'ensemble des travailleurs guyanais, un élargissement auquel n'est certainement pas étranger le fait d'être entré (même s'il n'est qu'un *militant occasionnel*) dans une formation politique. Cet élargissement est un point très important de la dynamique que sont susceptibles d'entraîner les mouvements d'opposition, et tout particulièrement le P.S.G. et l'U.T.G.. Il marque le passage de l'individualisme à la considération des intérêts généraux des Guyanais ; et ce pasage qui se fait à partir de la participation à une activité militante (ici politique, dans d'autre cas également syndicale) devient le moyen du retournement de l'idéologie du progrès contre ses auteurs, dans la mesure où le maintien du primat individualiste est la condition *sine qua non* pour que l'idéologie du progrès justifie la situation départementale en assurant le dépassement apparent de ses contradictions.

Passons maintenant au second cas que nous avons retenu et qui va nous permettre de faire apparaître un autre mode de *retournement.*

> Il s'agit d'un ouvrier-maçon de 38 ans, qui a appris son métier sur le tas, en tant que manœuvre, et qui travaille dans une entreprise privée assez importante (à l'échelle de la Guyane) où il est en principe ouvrier qualifié, mais où il ne gagne que 800 francs par mois (en 1972). Cet ouvrier nous explique :
>
> « Avant, on faisait 5 heures supplémentaires par semaine. Ça grossissait un peu le salaire, parce que les heures supplémentaires, c'est un peu mieux payé. Mais depuis quelque temps, on est réduit à 40 heures par semaine. C'est le temps normal d'après l'arrêté préfectoral, mais pour nous, ça fait un drôle de trou dans le salaire. Moi, avec ce que je gagne maintenant, je ne peux plus faire vivre ma famille, et ça, on ne va pas me dire que c'est normal ! (...) A présent, je suis le délégué syndical de notre chantier. Eh bien, les dernières discussions qu'il y a eu entre le syndicat et le patron n'ont rien donné. Ce qu'il y a au fond, c'est qu'on ne trouve jamais de solution : même quand après une grève on obtient une augmentation de salaire, on se retrouve tout de suite au même point parce que le coût de la vie ne cesse pas d'augmenter ! (...)
>
> On en a parlé sur le chantier, on s'est dit que ce n'est plus la peine de discuter avec le patron pour ça, pour la diminution des heures : ça ne sert à rien parce qu'avec les arrêtés de la Préfecture, c'est toujours lui qui a raison. L'Administration est d'accord avec les entreprises pour semer la misère dans le pays. Parce que c'est bien la misère pour les ouvriers guyanais : avec 5 enfants et 800 francs par mois, est-ce qu'ils croient qu'on peut vivre ? (...) Avec le patron, nous nous voyons pas souvent, mais à chaque fois qu'on se voit, on se cause très bien. De ce côté, je n'ai pas à me plaindre de lui. Mais ça ne m'empêche pas de penser que derrière le visage du patron ou du chef de chantier, derrière leurs belles paroles, il y autre chose : les Blancs ne sont qu'une bande de colonialistes. Oh, devant vous ils parlent bien, mais une fois le dos tourné, ils vous traitent de fainéants ! A présent, j'ai compris :

> un Blanc reste un Blanc et un Noir un Noir, et avec les Blancs, il peut rien sortir de bon pour les Noirs ! (...) »

L'intérêt de cet exemple est d'illustrer un processus de prise de conscience de la dimension politique de la crise économique débouchant sur une mise en accusation des Blancs. Ce qu'il faut tout d'abord relever, c'est que les parades habituelles du système ont ici cessé d'être opérantes. On voit en effet que la canalisation du mécontentement vers les boucs émissaires n'a pas joué, que la croyance dans un décollage économique à venir non plus. Pourtant, le secteur du bâtiment est peut-être celui qui se prête le mieux au bon fonctionnement de ces parades : les travailleurs brésiliens y sont nombreux, soit en tant que salariés, soit à travers la pratique du travail noir, tandis que la politique sociale du gouvernement assure un certain volume d'activités, sous une forme cyclique sans doute, mais avec par conséquent des relances effectives. L'ouvrier de notre exemple et, si l'on en croit ce qu'il dit, ses camarades de chantier avec lui, vivent donc dans des termes nouveaux une situation qui, elle, n'est certainement pas entièrement nouvelle pour eux. Quand nous parlons de termes nouveaux, nous voulons simplement désigner l'aboutissement d'un cheminement qui peut fort bien avoir été très long. Il semble ici que cet aboutissement soit lié à l'intervention d'un événement révélateur : la réduction de la semaine de travail au « temps normal ». Cette réduction a en effet dévoilé ce que masquait auparavant la pratique des heures supplémentaires, à savoir que la normalité telle qu'elle découle de l'application de la loi française se traduit pour l'ouvrier guyanais par l'impossibilité de vivre décemment, ou si l'on veut conformément au mode de vie qui lui est pourtant présenté comme l'image du progrès accompli grâce à la départementalisation. Citons à ce propos quelques phrases prononcées par ce même ouvrier dans une autre partie de l'entretien :

> « Comment veulent-ils qu'on garde ce qu'on a, si on n'est pas payé plus ? Mais peut-être qu'ils pense qu'avoir la douche et le W.C. dans la maison, c'est trop bien pour un Noir ! Peut-être qu'ils pensent qu'avoir une cuisinière, un frigidaire et la télé, c'est pas pour nous non plus, qu'il y a que les Blancs qui ont le droit d'avoir tout ça chez eux ! (...) »

Ainsi, puisque la rémunération du temps de travail officiellement qualifié de « normal » ne permet pas à l'ouvrier d'accéder pleinement au mode de vie à l'européenne, « ils » — c'est-à-dire les Blancs détenteurs du pouvoir — peuvent dès lors être soupçonnés de vouloir refuser aux Noirs cet accès. Loin de demeurer perçus comme les garants de la concrétisation de l'idéologie du progrès, ils tendent au contraire à être désormais appréhendés comme y faisant obstacle, ce qui correspond là encore à un retournement de l'idéologie du progrès contre ses auteurs. Ce retournement est inscrit dans une logique qu'il faut souligner : c'est à partir du moment où la crise économique est vécue dans sa dimension politique que les Blancs peuvent être désignés comme en étant les responsables et partant que peuvent se retourner contre eux tous les arguments qui assuraient jusqu'alors leur emprise idéologique. C'est ici qu'intervient donc la seconde composante importante de la dynamique que peuvent entraîner les formations d'opposition comme le P.S.G. et l'U.T.G., puisqu'elles posent précisément comme principe de base de leur analyse le fait que la situation économique a une dimension directement politique, tandis que pour rester crédibles, les déten-

teurs du pouvoir doivent à l'inverse essayer de maintenir à tout prix [1] l'illusion d'une nette séparation entre le fait politique (le statut de D.O.M.) et le fait économique (la persistance du sous-développement).

Parmi les mouvements de contestattion que suscite le régime politico-économique instauré en Guyane, ce sont peut-être ceux qui émanent de la population la plus scolarisée qui sont les plus spectaculaires, du point de vue du processus de retournement auquel nous nous intéressons dans ce paragraphe. Le phénomène est ancien, mais au départ essentiellement limité aux Guyanais venus poursuivre des études universitaires en métropole, ou plus exactement à certains de ces Guyanais. Nous voulons parler de l'Union des Étudiants Guyanais (U.E.G.) dont la fondation remonte à mars 1949. Dans un bulletin spécial édité par l'U.E.G. à l'occasion de son vingtième anniversaire, la parole est donnée à son premier président qui explique ce qu'était l'U.E.G. pour ses fondateurs et ses premiers adhérents :

> « (...) Une équipe suffisamment courageuse pour poser le problème politique fondamental et envisager des solutions économiques hardies. Une équipe, une avant-garde décidée, mais patiente, pour *aider le Guyanais à prendre conscience* [2].
> Aider à prendre conscience ? Tâche difficile vu les préjugés et les complexes créés par tous les mauvais traitements de l'esclavage et de la colonisation, par l'opium de la religion, par le voisinage du bagne, par la fausse éducation. Une éducation mystificatrice : aucune étude sérieuse de l'histoire, de la géographie de la Guyane. Une éducation propre à faire perdre le souvenir cuisant de toutes les humiliations passées, et à faire accepter sans sourciller toutes les vexations présentes. Éducation criminelle, inculquée pour dépayser et dépersonnaliser, subjuguant trop le cœur, aliénant trop l'esprit.
> Aider à prendre conscience ? Tâche difficile, vu aussi le contexte politique de la Guyane. Contexte qui ne permet pas au Guyanais d'évoluer dans sa propre direction. D'où la nécessité absolue d'une révision du statut de la Guyane. (...) »

Point n'est besoin de longs commentaires pour saisir le processus dont font montre ces réflexions. L'assimilation qui s'accompagne d'une scolarité poussée peut devenir le moyen d'accès à un savoir sur la Guyane, sur son passé réel, celui dont on ne parle jamais dans le pays, sur le rôle qu'y a tenu le colonisateur, et à travers l'acquis de ce savoir, elle peut devenir le moyen d'accès à une compréhension différente du présent, une compréhension de surcroît aidée par le recul que donnent l'éloignement et les contacts avec d'autres étudiants, des métropolitains progressistes, des Africains venant de pays en voie d'accès à l'indépendance...

L'U.E.G. est une organisation syndicale, dont l'objectif est de défendre les intérêts des étudiants guyanais [3]. Dès le départ cependant, elle entend ne

---

(1) *Y compris celui de l'incohérence : la position des détenteurs du pouvoir à cet égard repose en fait sur une contradiction. On prétend d'un côté que la persistance du sous-développement a des causes entièrement étrangères au statut de D.O.M., et de l'autre que ce même statut de D.O.M. est le seul capable d'assurer pleinement les chances de développement (à venir) de la Guyane. Mais ce type de raisonnement, où l'on se garde bien d'introduire la notion de structure, sauf pour stigmatiser l'adversaire, a fait ses preuves ailleurs.*

(2) *Souligné dans le texte.*

(3) *Compte tenu de la distance entre la France et la Guyane, compte tenu du fait que la poursuite d'études supérieures ou spécialisées implique la venue en métropole, le problème des bourses d'études et de vacances est tout particulièrement important pour les Guyanais.*

pas séparer les problèmes des étudiants guyanais de ceux de leur pays, la Guyane : cette non-séparation est la raison d'être d'une organisation qui, pour être implantée en France, se veut avant tout, elle aussi, spécifiquement guyanaise. Cette prise en compte de la question guyanaise dans son ensemble restera donc toujours au centre des préoccupations de l'U.E.G. Poursuivons la lecture de son bulletin spécial de 1969. L'assimilation est au cœur des remises en cause. A propos de « la domination culturelle du colonialisme » il est dit que sa mission est :

> « — de vider le cerveau du colonisé guyanais de toute substance spécifique en imposant le schéma du colonisateur.
> — d'anéantir le passé, l'histoire, les traditions, la culture nationale du colonisé guyanais.
> — de persuader tous les habitants de ce pays qu'avant l'arrivée des colons blancs en Guyane, il n'y avait que sauvagerie et barbarie que le colonialiste français seul, en particulier, y a apporté la « civilisation » ; et que le départ de ce « grand bienfaiteur » serait nécessairement le signal du retour au chaos et à la primitivité, le Guyanais par lui-même étant un être on ne peut plus incapable. »

Plus loin, ce sont les Guyanais jouant le jeu de l'assimilation qui sont dénoncés :

> « (...) Déjà à cette époque (1949) des Guyanais abandonnaient le pays. Un très petit nombre. Des « intellectuels » pour qui, une fois leur diplôme obtenu, la Guyane cessait d'être à la mesure de leur prétention. Et quand on leur parlait de leur conduite regrettable, gonflés de leur importance, ils déclaraient : « Rien à faire en Guyane... Rien à faire avec les Guyanais ». Individualisme. Égoïsme. Récrimination orgueilleuse. Imbécilité infantile. Pouvait-il en être autrement des « intellectuels » colonisés guyanais ? Les intellectuels colonisés guyanais n'avaient-ils pas appris de leurs maîtres que l'individu doit s'affirmer ? La bourgeoisie colonialiste n'avait-elle pas enfoncé à coup de pilon dans l'esprit des colonisés l'idée d'une société d'individus où chacun s'enferme dans sa subjectivité, où la richesse est celle de la pensée, où par conséquent la direction de cette société est l'affaire de ces intellectuels seulement ? L'affaire de « l'élite » comme ils disent. (...) »
> Partaient également, avons-nous dit, quelques individus épars, aussi mystifiés que nos « intellectuels », qui glorifiaient *La-Mère-Patrie La-France* [1] et maudissaient *Le-Sale-Pays-La-Guyane* [1]. Somme toute une partie négligeable et peu intéressante de la population guyanaise quittait le pays. C'était dommage. Mais ce n'était pas mortel. (...) »

Mais l'U.E.G. ne se contente pas de dénoncer cette minorité « peu intéressante », et au demeurant elle-même « mystifiée » qui a pu choisir de renier la Guyane. Elle dénonce aussi et surtout toute la cohérence d'un système qui renforce la dépendance de la Guyane et l'aliénation des Guyanais : l'organisation de « l'émigration guyanaise » vers la métropole où l'on promet « de bonnes places » aux travailleurs par ailleurs menacés par le chômage endémique qui règne en Guyane ; l'accélération, du fait de cette émigration, de la « désagrégation de l'économie guyanaise », et l'état de dépendance qui en découle ; les pratiques qui conduisent les Guyanais « à acquérir des habitudes de quémandeurs » ; et à la base, le problème

(1) *Souligné dans le texte.*

d'une « population aliénée et dépolitisée » du fait de la propagation des « idées-poison » dans le cadre de la « domination culturelle du colonialisme », et partant entièrement désarmée devant les pratiques qui viennent renforcer son aliénation... Nous résumons ici très brièvement une analyse qui court au fil de plusieurs articles et qui, aux dires de ses auteurs, est encore « à peine esquissée », et peut-être trahissons-nous un peu cette analyse par le choix que nous faisons des points qui nous semblent importants. Mais notre but est moins de rendre compte des positions de l'U.E.G. 1969, que de mettre en relief la démarche que ces prises de position impliquent en regard de la question qui nous préoccupe : celle des revers de l'assimilation.

Parmi les principes qui permettent au système d'assurer toute son efficacité à l'assimilation, il en est sur lequel l'U.E.G. n'a jamais cessé d'insister : « Une éducation criminelle (...), subjugant trop le cœur, aliénant trop l'esprit », pour reprendre la formule employée par le premier président de l'U.E.G., avec sa conséquence, énoncée plus loin par d'autres :

> « Sans (...) éducation politique, le peuple guyanais ne peut pas parvenir à une conscience claire et nette de sa condition de colonisé. Même quand il rit de l'époque de *Nos-Ancêtres-Les-Gaulois*, il ne demeure pas moins à l'âge de la *Mère-Patrie-La-France* [1]. Le Guyanais reste Français. (...) »

A travers ces phrases apparaissent à la fois le cercle vicieux dans lequel une certaine forme d'assimilation enferme le Guyanais, et les clefs qu'offre involontairement une autre forme d'assimilation — en principe plus complète — pour sortir de ce cercle et tenter ensuite de le briser. Le cercle vicieux, c'est l'emprisonnement dans un ghetto affectif, celui de la Mère-Patrie et du Français à part entière, un ghetto que l'enfant guyanais apprend à se créer lui-même, sur les bancs de l'école primaire, et que l'adulte renforce par le jeu de ses rapports à l'Administration et au pouvoir des Blancs, c'est l'impossibilité, du fait de cet emprisonnement, d'une prise de conscience par le Guyanais de « sa condition de colonisé », prise de conscience qui seule cependant serait susceptible d'ouvrir les portes du ghetto... Mais il est un moyen d'échapper à ce cercle vicieux, un moyen qui sans doute n'est pas à la portée du plus grand nombre, un moyen qui néanmoins constitue une faille importante de par les effets induits auxquels il ouvre la voie. Nous voulons parler de la fréquentation d'établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur. Car ces enseignements sont à double tranchant : d'un côté ils parachèvent l'assimilation culturelle du Guyanais, mais de l'autre, ils permettent de sortir du mode purement affectif de la relation à la France, et partant de construire cette relation sur de tout autres bases. Il est évident que cette construction n'aboutit pas nécessairement à la contestation du système, ni à la remise en cause du précédent mode de relation. Si ce dernier est effectivement producteur d'aliénation, c'est pour ceux-là seuls qui occupent la position de dominés dans le système. Or, les Guyanais qui ont les possibilités de poursuivre des études assez longues échappent à cette position, de par l'instruction reçue et de par l'appartenance sociale que présuppose dans la plupart des cas l'accès à cette instruction. L'aliénation dans la relation exclusivement affective à la France, le cadre politique où s'inscrit cette aliénation,

(1) *Souligné dans le texte.*

autant de problèmes par lesquels ils peuvent fort bien ne pas se sentir concernés. C'est tout particulièrement vrai des Guyanais diplômés des universités ou des grandes écoles qui font à partir de là le choix individualiste de la carrière en métropole. Quant à ceux qui rentrent en Guyane, dès l'instant où ils viennent prendre leur place au sein de la classe dominante, ils deviennent les porteurs ou au moins les alliés du système qui a besoin de l'aliénation des classes laborieuses pour se perpétuer. Si tels n'étaient d'ailleurs pas les résultats les plus courants de l'assimilation selon les voies offertes à la classe bourgeoise de Cayenne, la théorie de l'assimilation ne pourrait être maintenue dans les termes qui sont les siens : sans parler des effets d'une contestation plus étendue, elle perdrait beaucoup de son crédit auprès des autres Guyanais si ses meilleurs alibis se retournaient contre elle. C'est du reste le mouvement qui tend peut-être à prévaloir actuellement au sein de la bourgeoisie cayennaise dont une fraction grandissante est lasse d'une situation économique par trop figée. Mais n'anticipons pas sur un prolongement où interviennent d'autres contradictions de la situation départementale. Tenons-nous en au processus premier, celui que l'assimilation porte en elle quand elle prend la forme de l'instruction : en donnant au Guyanais les moyens d'une construction réflexive de sa relation à la France, elle lui donne parallèlement les moyens de remettre en cause l'existence même de cette relation et par conséquent de la situation qui l'impose ; elle lui donne les moyens d'une prise de conscience de la « condition de colonisé » à laquelle ladite situation réduit l'ensemble des Guyanais, et par là même lui ouvre le chemin de la lutte. Mais cette lutte ne peut avoir, par définition, qu'une dimension collective [1]. Elle débouche donc sur une action au centre de laquelle se situe la volonté d' « aider le Guyanais à prendre conscience », d'entreprendre « l'éducation politique du peuple guyanais ».

Nous insistons sur l'U.E.G. dans la mesure où, pendant quelque vingt années, elle est la seule association relevant du type de démarche dont nous essayons ici de rendre compte. Mais l'écho des idées nées de Mai 68 vient modifier cette situation sur un double plan : en provoquant l'éclosion d'autres mouvements et surtout en les amenant à poser la nécessité de mettre en œuvre une pratique qui soit en prise directe sur la réalité vécue du peuple guyanais. Il s'agit donc désormais d'agir au milieu des Guyanais. En fin 1969, l'U.E.G. lance de mot d'ordre :

> « Étudiants, intellectuels guyanais, intégrons-nous aux masses ouvrières et paysannes, éduquons-nous auprès d'elles, participons en leur sein à la création d'un mouvement d'avant-garde, facteur essentiel pour la libération véritable. »

En 1970, se constitue à Cayenne même un Groupe d'Actions Populaires, mouvement marxiste-léniniste clandestin, qui édite sur place un petit bulletin appelé « Servir le Peuple » ; en 1971, le Cercle Guyanais d'Études Marxistes commence à faire paraître un bulletin mensuel, « Guyane Action », également préparé et édité sur place, et tiré à 1 000 exemplaires. Les organisations se multiplient. Citons celles qui en Novembre-Décembre 1975 vont se regrouper en deux formations dant le but de lutter contre l'application du dernier plan gouvernemental de développement, et plus généralement de lutter pour l'indépendance : le

(1) *La lutte individuelle n'a pas d'autre voie que celle de la tentative d'intégration maximale, et joue donc toujours dans le sens du système.*

Mouvement National Guyanais, le Mouvement Guyanais de décolonisation dit « Moguyde », le Mouvement des Femmes Guyanaises, le Parti de libération coloniale de la Guyane française, la Jeune Garde, le F.N.L.G. traduit en créole par « Fo nou libéré la Guyane ». Signalons que l'U.E.G. et l'U.T.G. font également partie de ces regroupements. Mais avant d'en venir à ces regroupements et au plan de développement qui les provoque, précisons certains éléments de la démarche générale de ces divers mouvements. Nous ne voulons parler ni du processus de prise de conscience de leurs adhérents, ni des diverses doctrines politiques auxquelles ils se réfèrent, mais de certains éléments moins voyants où se joue néanmoins pleinement le retournement de l'assimilation. Ces éléments concernent le problème des rapports entre groupes sociaux et ethniques. Il y a tout d'abord la volonté de faire disparaître la coupure entre les « masses ouvrières et paysannes » et les intellectuels. Le fait n'est évidemment pas particulier à la Guyane, mais il y trouve une résonance amplifiée à cause précisément de l'échelle des niveaux d'assimilation sur laquelle il s'inscrit : le retour aux masses n'est pas seulement significatif de la volonté de rupture avec la classe bourgeoise, il représente aussi le cheminement inverse de celui par lequel le bourgeois guyanais construit son appartenance à *la* civilisation (des Blancs), il est aussi recherche de la spécificité guyanaise dont les masses, malgré l'aliénation et la « dépersonnalisation » qu'elles subissent, restent perçues comme les vraies détentrices. Il y a encore la volonté de prendre en compte le problème des Indiens et des Noirs Réfugiés qui sont considérés comme appartenant de plein droit au peuple guyanais, et dont les luttes autrefois menées contre le colonisateur esclavagiste peuvent même parfois être citées en exemple. D'une manière générale, dans la notion d'union et de solidarité, qui est le principe de base de tous ces mouvements, résident les potentialités d'une dynamique dont la portée peut être considérable du fait du mode de fonctionnement des actuelles structures guyanaises, celles entretenues ou mises en place par les Blancs. En s'attaquant au primat de l'individualisme, en cherchant à désamorcer les processus de marginalisation, de rejet ou de mépris dont sont victimes certaines minorités, la dynamique qu'engendre l'idée de solidarité vise des rouages essentiels pour le fonctionnement des structures en place, des rouages dont l'inversion peut amener un véritable retournement de la logique départementale. Sans doute cette dynamique doit-elle pour autant vaincre l'obstacle majeur que constitue l'individualisme. Mais d'une part, à travers l'action des mouvements qui la prônent, et singulièrement des mouvements syndicaux, l'idée de solidarité acquiert des points d'ancrage, d'autre part, certaines circonstances sont susceptibles de la faire apparaître quasi spontanément.

Le vaste et assez surprenant avant-projet de développement élaboré par le gouvernement français en 1975 est, d'un certain point de vue — il y a un contrepoids —, l'une de ces circonstances. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cet avant-projet dont il a été donné des versions successives différentes et dont nous ne pouvons dire actuellement quel sera l'aboutissement concret, nous nous contenterons de relever les deux aspects qui ont déterminé la manière dont les Guyanais ont vécu cette affaire [1], après en avoir donné les grandes

(1) *Nous n'avons personnellement pas fait d'enquête directe à ce propos, mais l'affaire a eu suffisamment de répercussions en métropole durant l'été et l'automne 75 — période au cours de laquelle des milliers de candidats métropolitains à l'émigration se sont pressés aux portes du ministère des D.O.M-*

lignes. Le point de départ est l'intérêt nouveau que la hausse des prix du papier permet de porter à la forêt guyanaise : une société française constituée pour l'occasion par plusieurs groupes, et une société américaine ont entrepris des études sur place. D'autre part, il est désormais publiquement reconnu que la Guyane n'a rien à attendre pour son développement économique des effets induits (ou qui auraient dû l'être) de la base spatiale de Kourou qu'on vient de surcroît de mettre en hibernation, tandis que la bauxite a cessé depuis plus d'un an d'être le domaine des futurs miracles. Dès lors, on s'en doute, il devient urgent pour le gouvernement de trouver un moyen d'accréditer l'idée que la départementalisation économique reste possible. Les projets concernant l'industrie de la pâte à papier ne suffisent pas à eux seuls : trop d'échecs les ont précédés. Mais ils peuvent être au centre d'un projet plus global. Ainsi envisage-t-on l'installation de familles d'agriculteurs sur les parcelles de terre libérées par l'exploitation forestière dont le développement sera favorisé et à laquelle pourra donc venir s'articuler à plus long terme l'industrie papetière. Les terres immédiatement disponibles doivent permettre de commencer sans délai l'opération agricole. Des mesures financières et techniques visant à promouvoir l'artisanat et la pisciculture viennent compléter ce qu'on appelle désormais « le plan global de mise en valeur de la Guyane ». Mais pour un tel plan, il faut des bras : quelque 30 000 immigrants français (de métropole et des autres D.O.M.) [1] devront donc être progressivement accueillis au cours des 10 années à venir.

30 000 immigrants dans un pays qui ne compte que 50 000 habitants, voilà qui donne à réfléchir ! Et les Guyanais réfléchissent. On leur dit que d'ici à 1976 — le plan est annoncé en août 1975 — 60 à 70 millions de francs d'investissements sont prévus par le gouvernement ; on leur dit que dans les 5 ans à venir, quelque 15 milliards de francs lourds pourront être investis ; on leur dit que dans un premier temps, 5 000 emplois vont être créés, que 5 000 autres suivront... Mais 30 000 immigrants, c'est beaucoup, c'est trop, « ce sera un véritable ethnocide » [2], et cette phrase ne traduit pas le point de vue d'une minorité : le sentiment d'inquiétude est général.

Les organisations indépendantistes décident alors de se regrouper. C'est, en novembre, la création d'un « Comité anti-invasion » qui prend le nom de « Mayouri » [3] et qui réunit le M.N.G., le Moguyde, l'U.E.G., l'U.T.G. et le mouvement des femmes guyanaises, puis, en décembre, la création du GONG (groupement des organisations nationales de la Guyane) par les trois autres mouvements indépendantistes, F.N.L.G., Jeune Garde et P.L.C.G.F. [4]. Le P.S.G. lui, reste beaucoup plus prudent, mais M. L. Héder dénonce au moins la tentative de « dépersonnalisation du Guyanais » à laquelle correspondrait une immigration aussi massive, après avoir rappelé les scandales et les gaspil-

---

T.O.M à Paris — pour que la presse d'information (journaux, télévision, radio) s'y intéresse de près, pour que des reportages et des interviews effectués sur place soient retransmis. C'est ce matériau que nous utilisons.

(1) *La rumeur, un moment répandue, de l'envoi en Guyane de quelque 40 000 réfugiés vietnamiens a été immédiatement démentie.*

(2) *Cette phrase est prononcée par M. S. Patient, proviseur du lycée de Kourou et président du conseil régional. Cf.* Le Monde *du 26 décembre 1975.*

(3) *Ce terme créole, synonyme d'entraide et de solidarité, et évoquant la tradition des pratiques collectives paysannes, n'est évidemment pas choisi au hasard.*

(4) *Pour le développement de ces sigles, cf. supra.*

lages passés et stigmatisé la méthode des décisions « planifiés de Paris » [1].

En vérité, l'idée d'une vague d'immigration massive ne peut que provoquer le rejet général. Le comité Mayouri l'analyse comme « une vaste opération de substitution de population », en soulignant le fait que « dans le même temps l'émigration facile et gratuite vers la France des forces vives de la Guyane et surtout de sa jeunesse est systématiquement organisée par le bureau des migrations à partir des départements d'outre-mer » [2], et condamne « sans appel le plan Stirn de colonisation » [3]. Mais les couches les plus politisées de la population guyanaise ne sont pas les seules à avoir de bonnes raisons de rejeter le plan d'immigration qui, rappelons-le, concerne des Français de métropole et des autres D.O.M. Pour ceux chez qui la xénophobie joue un rôle central dans la construction de l'appartenance au monde de *la* civilisation, l'idée d'un renforcement important du groupe antillais, par exemple, n'est évidemment pas faite pour susciter l'adhésion. Quant aux membres de la bourgeoisie créole, ils peuvent craindre une remise en cause de leur appartenance à la classe dominante, si le nombre des gros (pour la Guyane) entrepreneurs, exploitants forestiers et exploitants agricoles d'origine métropolitaine augmente sensiblement : en occupant le devant de la scène économique dans un pays tentant le démarrage d'un développement de type capitaliste, les seconds ne repousseront-ils pas nécessairement la plupart des premiers au rang d'une petite bourgeoisie ? En d'autres termes, c'est le fonctionnement même des structures actuelles qui amène la quasi-généralisation du rejet du projet d'immigration. Néanmoins, et c'est là qu'intervient le contrepoids, le rejet en question ne porte le plus souvent que sur le volet *immigration* du plan de développement : la croyance dans le fait que la départementalisation économique reste possible, que le gouvernement français est en train de mettre réellement en œuvre les moyens d'y parvenir, que cette départementalisation économique sera l'étape finale et décisive de la marche vers le progrès, que ce progrès sera dès lors irréversible, cette croyance semble subsister encore largement.

*
* *

En étudiant les modes d'émergence et les manifestations de la contestation, nous avons voulu faire apparaître l'existence d'une dynamique susceptible de jouer un rôle déterminant dans le devenir de la Guyane. Mais la mise en relief de ces phénomènes ne doit pas faire perdre de vue le fait que la logique départementale dispose de ressorts considérables. Sans parler de l'arme puissante que peut constituer la promesse d'investissements portant sur plusieurs milliards pour un petit pays de 50 000 habitants où tout est à faire, l'impact de l'idéologie du progrès sur un contexte dominé par le rapport à *la* civilisation et aux Blancs que l'on sait, cet impact ne doit pas être sous-estimé : même s'il repose sur un équilibre précaire, fait de contradictions portant les germes d'un retour-

(1) *Dans une interview retransmise par France-Inter, le 14 octobre 1975.*

(2) *Précisons que la démographie guyanaise tend actuellement vers un déficit de population, lié au fait que le taux d'émigration vers la métropole est supérieur au taux d'accroissement naturel de la population, et ce, malgré une très nette diminution du taux de mortalité.*

(3) *Extrait d'une déclaration publiée à Cayenne, le 23 octobre 1975.*

nement de la situation contre ceux qui en ont jusqu'alors le contrôle, il n'en demeure pas moins fort de toutes les capacités de redressement que possède l'État par le canal de ses appareils idéologiques, par la centralisation de l'organisation qu'il a mise en place depuis 1947, par le maniement des coups de théâtre — la base spatiale de Kourou, le nouveau « plan global » — dont il a le monopole et le secret...

Conclusion

Chercher à définir la spécificité de la Guyane française conduit nécessairement à la notion de crise. Ancienne, transformée au cours des temps, tantôt manifeste, tantôt latente, mais toujours présente, cette crise apparaît, dans ses racines historiques aussi bien que dans ses modalités contemporaines, comme le produit de la réalisation spécifique d'une double logique, interne et externe, et de ses contradictions.

La construction de la spécificité guyanaise commence avec la colonisation. Au départ, il y a le non-développement d'une véritable économie de plantations. Les difficultés de la mise en valeur des terres ne peuvent à elles seules l'expliquer. Le désintérêt des armateurs français à l'égard d'une colonie, dont ces difficultés techniques ralentissent sensiblement la progression, appartient aux mécanismes qui engendrent la stagnation guyanaise et joue comme amplificateur. Renforcée, cette stagnation ne peut alors que confirmer les armateurs dans les motivations qui les poussent à concentrer leurs efforts sur les Antilles dont les plantations connaissent un essor plus rapide. Inscrit dans le contexte de l'Exclusif, lui-même soumis aux lois d'un mercantilisme qui érige le primat des intérêts économiques de la métropole en principe fondamental de la politique coloniale, ce processus est enclenché dès la fin du XVIIe siècle et prédétermine déjà très largement le devenir de la Guyane. Ainsi, quand la dislocation du premier empire colonial français contraint le gouvernement de Louis XV à un repli sur les Caraïbes, les Antilles y sont désormais seules capables d'occuper la place que le mercantilisme assigne aux colonies ; la Guyane ne saurait être prise en compte, si ce n'est du point de vue de l'aide qu'on la croit susceptible d'apporter à l'essor antillais. Produire les vivres nécessaires à l'approvisionnement rapide et régulier des Iles qui pourront dès lors être entièrement vouées aux cultures d'exportation : tel est le rôle qui lui échoit. Ce rôle implique une entreprise massive et immédiate de peuplement : c'est l'expédition de Kourou dont l'échec est inévitable du fait de l'état d'extrême pauvreté de la colonie, fruit des déterminations antérieures, du fait aussi de la précipitation des événements liée aux déterminations propres à la politique coloniale de Louis XV. Et cet échec, qui prend la forme d'un effroyable scandale, condamne inexorablement la Guyane à la réputation d' « enfer vert », une réputation qui ne pourra à son tour que surdéterminer les échecs et les scandales à venir...

Sous-exploitée, sous-peuplée, la Guyane est cependant le cadre d'un régime

servile aussi rigide et aussi monstrueux que dans les autres colonies américaines. Ce contraste contient les germes d'un certain vécu de l'émancipation. La longue contrainte servile ayant provoqué l'effacement progressif de la mémoire collective africaine — dans sa cohérence, sinon dans sa totalité —, les Créoles ne peuvent vivre la libération qui leur est octroyée que dans les termes d'une idéologie du contre-esclavage. En Guyane, l'immensité du territoire disponible leur offre les moyens d'une réalisation beaucoup plus complète qu'ailleurs de l'individualisme constitutif de cette idéologie. A la dispersion et à l'isolement des anciennes plantations, succèdent donc la dispersion et l'isolement de la multitude des nouvelles petites habitations créoles. Mais l'impossibilité d'une restructuration économique et sociale autour du principe du travail salarié, qui caractérise la spécificité guyanaise de l'époque en regard des Antilles ou des Guyanes voisines, n'est pas le produit de la seule logique créole. Plus exactement, la logique créole ne passe momentanément au premier plan que dans la mesure où le gouvernement français ne cherche pas à imposer une autre orientation, contrairement aux Hollandais ou aux Anglais qui, dans les mêmes circonstances, s'attachent à organiser un vaste mouvement d'immigration qui vient fournir la main-d'œuvre salariée nécessaire à la survie des plantations. Est-ce à dire que le gouvernement français laisse les Guyanais choisir leur voie, construire eux-mêmes et librement leur spécificité ? En vérité, il n'en est rien : la politique de déportation qui reprend dès 1850 pour devenir ensuite de plus en plus systématique prouve que le phénomène s'inscrit dans la droite lignée d'une incurie séculaire dont on sait les déterminations antérieures...

Avec la ruée vers l'or s'ouvre une période décisive pour le devenir guyanais. La récupération de l'idéologie du contre-esclavage par les négociants qui assurent ainsi la reproduction de la position dominante qu'une législation minière adéquate leur a permis d'acquérir rapidement, cette récupération bouleverse entièrement les termes de la crise provoquée par l'émancipation. Correspondant jusqu'alors à un extraordinaire moment d'ouverture, parce que forte de possibilités de dépassement dialectique, cette crise se trouve peu à peu figée sous l'emprise d'une organisation fondée sur l'artifice d'une prospérité caduque. Mais pour être masquées, la désarticulation économique, l'astructuration sociale et la sclérose de l'élaboration culturelle n'en sont pas moins les éléments fondamentaux de la situation guyanaise, ceux qui constituent désormais sa spécificité.

Héritière de la crise qui, avec l'épuisement des gisements aurifères et les conséquences de la Seconde Guerre Mondiale, resurgit à l'état manifeste, la situation départementale s'avère incapable de la résoudre. Enfermée dans la logique du régime capitaliste dont relèvent les gouvernements qui ont charge de la mettre en œuvre, la départementalisation ne peut ni reconnaître la spécificité guyanaise, ni laisser la crise se déployer pour retrouver les possibilités de dépassement dialectique libérées dès l'instant où a pris fin l'artifice qui les figeait. Elle ne peut, au contraire, qu'essayer d'imposer le Modèle dont elle émane, c'est-à-dire essayer d'implanter le mode de production capitaliste, puis, devant l'échec de cette tentative — les conditions guyanaises n'étant pas des plus favorables à la formation d'importants profits, les détenteurs de capitaux ne sauraient s'y intéresser —, se replier sur une politique de prestige privilégiant un pseudo-développement « social », seul accessible à ses moyens d'action. Utilisant pour ce faire la stratégie d'une assistance stérile, la départementalisation est finalement conduite à perpétuer la crise en la figeant à l'aide

d'un nouvel artifice. Elle s'enferme parallèlement dans les contradictions qu'elle crée ou réactive, des contradictions qu'elle s'applique à masquer, faute de pouvoir les dépasser sans renoncer à elle-même : la départementalisation porte, par définition, la négation de la différence dont, seule pourtant, l'affirmation pourrait ouvrir la voie à un processus de développement au sens plein du terme [1]...

*
* *

Dans la construction de la spécificité guyanaise, et plus largement dans l'histoire de la Guyane, l'émancipation constitue un moment capital. Elle prend la forme d'une rupture radicale, dans la mesure où les Guyanais bénéficient de conditions matérielles assez propices à la réalisation de leur libération. Mais d'un autre point de vue, cette rupture peut être saisie comme n'étant jamais que le passage d'un système de contrainte à un autre : inscrite dans le contexte d'une situation qui, pour n'être plus servile, n'en demeure pas moins coloniale, elle ne marque la fin du règne de la coercition physique que pour entraîner l'avènement d'un mode de contrainte plus subtil où le conditionnement idéologique va être amené à jouer un rôle de plus en plus central. Ce processus d'envahissement du champ socio-culturel par le conditionnement idéologique n'est pas réservé à la Guyane des surlendemains de l'émancipation : il est aussi et surtout actuel, en Guyane et ailleurs. C'est à ce niveau que ce pays peut être perçu globalement comme une exception révélatrice : s'y trouve illustré de manière caricaturale un processus qui, enclenché de longue date, a pu atteindre une amplitude maximale, voire paroxystique, et qui dès lors se dévoile par l'exacerbation même de son expression locale, tandis que des rationalisations plus élaborées le masquent souvent davantage dans tous les autres cas où il entre en jeu, c'est-à-dire partout où ceux qui ont le pouvoir — qu'il s'agisse des pays industrialisés par rapport au Tiers Monde, de la bourgeoisie par rapport à la classe ouvrière, de l'État par rapport aux masses populaires, ou des hommes par rapport aux femmes — entendent se donner les moyens de le conserver.

Au regard de la compréhension de ce processus de conditionnement idéologique, la Guyane représente un exemple exceptionnel dont l'intérêt est double. A travers les particularités de la situation qui s'y élabore après l'émancipation, en apparaissent d'abord assez bien les fondements. Dans cette rupture qu'est l'émancipation qui trouve à se réaliser par la dispersion des nouvelles habitations organisées autour d'une économie d'autosubsistance, il y a indéniablement les germes d'une vraie libération — à construire, il est vrai, dans le dépassement de la contradiction entre l'individu et le groupe —. Face à la résolution des Créoles libérés, les colons blancs ont perdu tout pouvoir. Pour récupérer celui-ci, il leur faudrait le recours à l'immigration d'une autre main-d'œuvre, et sans doute ne tarderaient-ils pas à faire pression sur le gouvernement pour obtenir la mise en pratique d'une telle politique, si n'intervenait pas la découverte de l'or. Mais la ruée vient soudain leur offrir les moyens d'imposer à nouveau leur domination sur les Créoles, et ce, précisément à partir du phénomène qui les a momen-

(1) *Celui que lui donne* M. H. Lefevbre *dans « Le manifeste différentialiste » (Paris 1970 Éd. Gallimard), à savoir, non pas réduit au concept de croissance économique, non pas réduit au quantitatif (auquel correspond le faux développement « social » qui vise le niveau de vie), non pas réduit, ajouterons-nous, aux apparences (« vitrine française » en Amérique) que veut produire la politique de prestige, mais au contraire placé sous le signe de la création.*

tanément dépossédés de leur pouvoir : le refus créole de toute contrainte susceptible de rappeler le joug servile antérieur. L'or et ses mirages jouent évidemment un rôle non négligeable, tant s'en faut, dans la construction des nouveaux rapports sociaux, un rôle qui montre de surcroît la voie à suivre : la mystification commence ici une carrière qui dure encore... L'or n'est cependant que le catalyseur de l'opération qui s'alimente à la propre source de l'élaboration créole, par le détournement, la confiscation d'un élément (l'individualisme) de la contradiction qui anime cette élaboration : en se posant comme les libérateurs des contraintes matérielles impliquant jusqu'alors un minimum d'organisation collective, et partant comme les garants de la liberté individuelle, les négociants font entrer l'individualisme créole dans une combinaison qu'ils maîtrisent et assurent ainsi la reproduction de leur position dominante. Le conditionnement idéologique ne se crée donc pas ex nihilo. Il est un processus de récupération, à d'autres fins, d'une idéologie préexistante : là est sa force. Encore faut-il ajouter que cette idéologie préexistante ne se crée pas non plus ex nihilo : elle est entièrement médiatisée par la contrainte servile antérieure. Il y a là matière à réflexion quant au rapport entre le conditionnement idéologique et la contrainte physique. La seconde ne serait-elle pas la condition préalable à l'exercice de la première ? N'en demeure-t-elle pas de toute façon la toile de fond ? Le conditionnement idéologique ne débouche jamais sur la création : il ne peut que reproduire, et là est sa faiblesse.

Plus instructif peut-être est l'exemple guyanais dans sa période actuelle. Avec la situation départementale, apparaît en effet le principe essentiel à partir duquel peut pleinement fonctionner le facteur idéologique : il s'agit d'amener les sujets à devenir eux-mêmes les agents de la reproduction de leur aliénation. L'or n'est plus là pour catalyser l'opération qui doit par conséquent s'effectuer « naturellement ». Car elle doit s'effectuer : c'est dans la logique de la départementalisation et de la rupture sous la forme de laquelle le nouveau statut entend se présenter par rapport au statut colonial précédent. La comparaison doit être faite entre cette rupture et celle de l'émancipation. Elle commence par un même bref moment d'ouverture dû aux potentialités dont est à nouveau porteuse la crise redevenue manifeste [1], et implique rapidement la même nécessité de reprise en main : ainsi l'exige le maintien de la relation privilégiée avec la métropole, c'est-à-dire le maintien de la dépendance guyanaise (coloniale ou départementale, mais toujours dépendance).

Assurer la continuité de la relation privilégiée avec la France, sous la forme d'un changement apparemment profond, telle est la tâche à laquelle doit faire face le gouvernement. La classe dominante (celle des négociants) est quelque peu chancelante. Elle se reconstitue en tant que telle quand l'échec des tentatives de développement capitaliste l'amène à repasser sur le devant de la scène économique locale. Mais si elle retrouve par là même un certain pouvoir, ce n'est plus à la manière d'antan : ce pouvoir est soumis à celui de la nouvelle Administration. En effet, avec l'orientation, par défaut, vers une départementalisation exclusivement « sociale », tout repose désormais sur l'État. Il y a là une situation assez paradoxale : c'est en vertu des règles du libéralisme économique, dont l'observa-

(1) *La départementalisation ne provoque toutefois pas ce moment par elle-même. Elle en permet l'apparition, dans la mesure où elle est amenée à accélérer la liquidation de l'orpaillage pour susciter l'avènement de la modernité que constitue, dans ses termes de référence, l'implantation du mode de production capitaliste.*

tion a limité son intervention à des incitations qui se sont avérées inopérantes, que l'État est conduit à prendre en main toutes les rênes de la vie guyanaise et à mettre en œuvre des mesures qui surdéterminent les blocages au développement capitaliste. Quelle est la finalité de cette politique ? Peut-on sérieusement l'envisager sous le seul angle des intérêts économiques dont la Guyane serait l'enjeu ? Certains pensent que ce pays est « mis en réserve » par l'État français, en raison des potentialités que représenteraient ses richesses naturelles (or, bauxite, bois...) La constance dans l'échec des plans successifs de « décollage » économique, le rôle joué à cet égard par l'attitude des éventuels investisseurs ne plaident guère en faveur de cette thèse. D'autres analysent la situation dans les termes d'un néo-mercantilisme érigeant la Guyane en société de consommation au plus grand profit de l'économie métropolitaine et des « compradores » locaux. Que la politique de départementalisation « sociale » tende à transformer la société guyanaise en société de consommation, le fait est indéniable. Mais l'étroitesse du marché guyanais (qu'est-ce que 50 000 consommateurs ?) n'infirme-t-elle pas la réduction de la politique gouvernementale à cette seule fin économique ? En vérité, il doit y avoir autre chose, et cet autre chose, il faut sans doute le chercher du côté des notions de pouvoir et de prestige. La Guyane n'est-elle pas aussi le lieu d'une démonstration de la « grandeur de la France » ? Les mécanismes de la départementalisation, dans la voie qu'ils ont prise sous l'égide de la Ve République, ne vont-ils pas exactement dans le sens d'une telle démonstration ? Mais si l'idée a été clairement énoncée par De Gaulle, si l'effort consenti en matière d'équipement social et l'implantation de la base spatiale de Kourou en sont bien la concrétisation, encore faut-il savoir ce qu'elle recouvre plus précisément.

L'étude des phénomènes de conditionnement idéologique dévoile ce contenu : il s'agit d'affirmer la prééminence des Modèles de la société occidentale (version française, cette estampille ayant toutefois plus d'importance sous De Gaulle que depuis), et partant de confirmer dans leur pouvoir ceux qui ont la maîtrise de ces modèles. Pour être compris dans sa pleine dimension, le processus doit être vu sous le double aspect de ses modalités objectives et de son vécu subjectif. Si tout part de la négation de la différence, celle-ci ne devient opérante que dans la mesure où elle est présentée *et* vécue en termes d'accès au « progrès », un accès au « progrès » lui-même présenté et vécu comme moyen/preuve de l'égalité au nom de laquelle est précisément niée la différence. Or, un tel vécu ne peut en fait qu'entraîner l'acceptation d'une mise en relation hiérarchique ; croire au principe d'un cheminement vers le « progrès » par l'intégration à une métropole donnée et reçue comme « développée », c'est-à-dire exemplaire, et de surcroît marquée par une très forte centralisation, c'est se placer sous la loi de ses Modèles dominants, c'est vider la notion de progrès de tout son contenu créatif pour la réduire à une sorte d'Idéal préconçu, c'est alors admettre la supériorité des pays où cet Idéal est réalisé, la supériorité des hommes et des groupes sociaux qui assurent le fonctionnement du système par lequel se perpétue la réalisation de l'Idéal, c'est aussi se condamner à n'être reconnu qu'en fonction du degré de réalisation de cet Idéal, et comme par définition ce dernier est totalement étranger aux potentialités spécifiques locales, donc irréalisable spontanément, c'est finalement se condamner à accepter, voire à revendiquer, la dépendance à l'égard de la métropole dont l'aide (la tutelle) procure artificiellement quelques éléments de réalisation dudit Idéal.

Une parenthèse doit ici être ouverte quant au rapport entre les deux concepts de hiérarchie et de différence. Ils recouvrent des significations diamétralement opposées : la hiérarchie implique l'inclusion dans un continuum, alors que la différence relève du discontinu. C'est ainsi que la mise en relation hiérarchique peut-être le produit de la négation de la différence : le discontinu est nié au profit du continu qui, seul, permet un découpage en degrés. Il y a cependant une autre manière de comprendre (de déformer) la notion de différence, celle qui se fonde sur le racisme et dont l'apogée actuelle réside dans le système de l'apartheid. Mais peut-on dire qu'un tel système parte de la reconnaissance de la différence, ou qu'il en soit même simplement un avatar ? L'apartheid est construit sur le dogme ancien de la supériorité des Boers, peuple « élu », chargé d'accomplir en Afrique sa mission chrétienne. Au départ, le peuple boer se croit distingué par Dieu : il s'arroge une supériorité de droit divin. La notion de « différence » [1] n'intervient qu'après coup : c'est une récupération nécessaire à la justification de la ségrégation établie, au nom de cette supériorité de droit divin, par les Blancs qui se sont ainsi donné les moyens de produire et de reproduire les bases économiques et politiques de leur domination. Il faut d'ailleurs constater que cette récupération de la notion de différence n'est pas d'une très grande efficacité idéologique : à l'extérieur, l'apartheid rappelle trop ouvertement le nazisme pour pouvoir échapper aux condamnations officielles (souvent purement verbales, il est vrai) ; à l'intérieur, il doit avant tout s'appuyer sur la contrainte physique. En vérité, la théorie de la « différenciation » à laquelle se raccrochent les tenants de l'apartheid ne saurait être crédible : il ne s'agit jamais que d'une tentative de mise en forme théorique d'une pratique purement raciste qui, loin de reconnaître la différence (comme un droit), ne fait que la déformer pour l'utiliser à des fins de domination. Ce n'est pas la différence qui préside au système, c'est la hiérarchisation des races sur le principe de leur inscription dans un continuum vertical coiffé par les Blancs. Le fait que les Blancs imposent une barrière infranchissable entre eux et les autres ne transforme pas magiquement ce continuum en son contraire ; il garantit seulement l'immuabilité de sa forme, c'est-à-dire l'immuabilité de la hiérarchie et de la domination des Blancs.

Si l'apartheid en particulier et la ségrégation en général n'ont absolument rien de commun avec le droit à la différence, ils n'en apportent pas moins une aide considérable aux théories de l'intégration. Tout se passe comme si, aux yeux d'une certaine opinion publique soucieuse de justice, à la ségrégation ne pouvait être opposée que l'alternative positive de l'intégration. Le concept d'intégration peut évidemment recouvrir des significations très diverses ; dans l'absolu, il pourrait s'appliquer à une population multi-ethnique, où chaque groupe, chaque individu aurait la possibilité d'exercer pleinement son droit à la différence. Une telle situation existe-t-elle de par le monde ? L'intégration dépersonnalisante est, semble-t-il, infiniment plus fréquente, et c'est bien souvent à celle-là que songent, dans un ethocentrisme inconscient, les Blancs qui dénoncent la ségrégation [2]. C'est en tout cas d'elle que nous voulons ici parler, car la Guyane en est justement un terrain d'élection.

(1) *Il ne s'agit en l'occurrence plus de différence au sens où nous l'entendons mais comme disent ses utilisateurs, de « différenciation », c'est-à-dire de discrimination.*

(2) *La confusion largement répandue entre la notion de progrès et l'image qu'en offrent et en imposent les sociétés industrielles modernes nées des cultures européennes, cette confusion qui repose sur l'idée de la supériorité des Modèles desdites sociétés bloque toute possibilité de prise de conscience du contenu négatif du processus d'intégration tel qu'il est généralement pratiqué, et a fortiori du jeu qu'il permet.*

En Guyane, l'intégration s'appelle départementalisation. Elle se veut évidemment placée sous le double signe de l'égalité et du progrès. C'est une force qui s'exerce sur toute la réalité guyanaise, à partir de multiples composantes dont trois peuvent être retenues comme essentielles quant à l'éclairage qu'elles apportent sur la résultante : la départementalisation se donne pour, de sorte à être vécue comme, moyen de faire accéder l'ensemble de la population à l'instruction, moyen d'assurer la promotion du Guyanais, moyen de susciter le « décollage » économique. Examinons en premier lieu le domaine économique où la démonstration semble particulièrement peu probante. La question se ramène à celle de l'échec des grands projets successifs de développement. Comment la départementalisation peut-elle rester crédible malgré ces échecs ? En fait, le terme d'échec n'est jamais prononcé ; l'idée n'en est jamais reconnue. Lorsqu'un projet n'aboutit pas, un autre projet vient prendre le relais : l'important est qu'il y ait toujours un projet en cours. La départementalisation économique [1] existe tant qu'elle peut-être perçue comme appartenant nécessairement au devenir de la Guyane. Le maintien d'une telle perception de la part des Guyanais, implique que soient voilées les causes profondes de l'ajournement périodique du « décollage », car ces causes feraient sinon apparaître les contradictions de la situation départementale et déboucheraient sur la question du bien-fondé du modèle économique de référence. Prenons l'exemple de la bauxite et de la décision prise par la société ALCOA, après études, de ne pas donner suite à son projet d'exploitation. Les raisons de cette décision sont très claires : l'affaire ne serait pas rentable, compte tenu de la richesse très moyenne du gisement, de ses difficultés d'accès et du coût élevé de la main-d'œuvre locale ; en d'autres termes (ceux qu'on ne dit pas), les conséquences de la départementalisation exclusivement « sociale » (coût élevé de la main-d'œuvre, déficience de l'infrastructure de communication vers l'intérieur dépeuplé) ne permettent pas l'exploitation rentable, du point de vue capitaliste, c'est-à-dire avec une large marge de profits, d'un gisement de richesse moyenne. Que se passe-t-il alors ? On met de côté la bauxite, pour des jours meilleurs, et l'on se retourne vers le secteur forestier, malgré le précédent d'une affaire toute semblable, pour en faire le centre d'un nouveau grand projet de développement. Cette manière de traiter le problème du développement économique de la Guyane commence à faire apparaître le processus de départementalisation sous son vrai jour : celui d'une opération idéologique.

Composante de cette opération idéologique, la politique économique appliquée à la Guyane depuis une vingtaine d'années est centrée autour d'un discours prospectif, et ses effets immédiats s'exercent surtout à l'extérieur du champ économique. Sans être nécessairement voulue pour autant [2], la perpétuation du sous-développement, à laquelle aboutit concrètement cette politique économique, n'est pas sans concerner la totalité de la réalité guyanaise. En attendant que vienne l'heure, toujours reconduite mais toujours promise, du « décollage »,

---

(1) *Officielle, mais aussi largement répandue parmi les Guyanais, cette expression, qui désigne la mise en œuvre du développement économique, ainsi que celle de la départementalisation « sociale », qui désigne l'amélioration des conditions de vie, sont assez instructives quant à la collusion opérée entre la notion de progrès et l'image qu'en impose la métropole.*

(2) *Nous ne retenons pas la thèse du sous-développement volontairement entretenu par l'État dans le but de mieux maintenir la Guyane dans la dépendance, dans la mesure où il s'agit d'une stratégie coûteuse, alors que le même résultat pourrait être obtenu à moindres frais, à partir d'un certain type, judicieusement choisi, de développement, si celui-ci était possible.*

se trouve en effet très sensiblement renforcée la dépendance des Guyanais à l'égard de la métropole, et singulièrement à l'égard de l'État français : le maintien du niveau de vie passe par le maintien des structures d'assistance (aides individualisées, emplois assurés par l'hypertrophie du secteur public...) mises en place avec la départementalisation. Cette constatation conduit alors à s'interroger sur la signification de l'importance attachée au maintien du niveau de vie et d'abord sur le contenu exact de cette dernière notion. Est ici en cause la seconde composante annoncée plus haut, celle qui touche à la promotion du Guyanais, car cette formule ne désigne en fait qu'une réalité assez pauvre qui peut précisément être en large mesure rapportée à la notion de niveau de vie en tant qu'affaire d'individus, c'est-à-dire à un processus individualisant les démarches pour les mieux soumettre à l'ordre du quantitatif, à un processus emprisonnant chacun dans les rets du double jeu de la consommation et de la compétition individuelles.

Loin d'être propre à la Guyane, ce processus est plutôt l'apanage des sociétés dites développées où l'État a pour mission d'assurer le bon fonctionnement du couple production/consommation ; mais il appartient aussi, sous le couvert de transpositions laissant intact le principe, à l'arsenal dont disposent ces mêmes sociétés et leurs États dans leur rapport avec les pays du Tiers-Monde, par le relais des États souverains de ces pays. En Guyane, point de relais, point de transposition. Le processus est enclenché directement, et il est mené jusqu'au bout de sa logique, une logique qui, dans son évident débordement au-delà de la stricte nécessité économique [1], apparaît bien comme une logique du pouvoir en lui-même. Les mécanismes qui permettent le déroulement du processus en territoire guyanais, sont forcément liés à la nature un peu particulière de la relation départementale. Néanmoins, la spécificité peut en l'occurrence être considérée comme une caricature mettant en relief le mode de construction de la relation dominant/dominé, quand cette dernière n'a, pour exister, que la ressource de se donner pour différente ou même inverse de ce qu'elle est.

Ainsi en va-t-il de l'importance accusée du rôle joué par l'accès à l'instruction dans l'engrenage qui conduit le Guyanais à intérioriser l'Idéal qu'on lui « propose » à travers l'image de la civilisation métropolitaine. Directement organisé et mis en place par l'État français, cet accès à l'instruction, dont la généralisation a été opérée avec succès dans le cadre de la départementalisation, est devenu par là même le moyen privilégié de la mise en relation hiérarchique. Rappelons que la généralisation de la scolarisation, donnée et reçue comme signe incontestable de progrès et de plus grande justice sociale, se réduit dans les faits à la généralisation d'un apprentissage limité à quelques années d'école primaire au cours desquelles est mis en œuvre un processus d'intégration dépersonnalisante, source de difficultés scolaires induisant un système de sélection « naturelle » qui vient garantir la reproduction de la stratification sociale interne, laquelle participe de la relation globale de domination, cette dernière étant déjà assurée par le principe même de l'intégration dépersonnalisante qui ouvre la voie à toutes les manipulations idéologiques. On notera la position ambiguë de la bourgeoisie locale qui est à la fois bénéficiaire et victime de cet enchaînement, puisque la reproduction de sa position dominante dans la hiérarchie

(1) *La faiblesse du marché guyanais, on l'a dit, ne permet pas de réduire cette logique au domaine économique.*

guyanaise s'accompagne de la reproduction de la domination métropolitaine sur toute la société guyanaise. Là est le point de singularisation [1] de l'École guyanaise qui, par ailleurs, n'est pas sans évoquer d'autres Écoles. Mais ce n'est peut-être pas au niveau du fonctionnement de l'École en tant qu'appareil idéologique d'État que l'exemple de la Guyane est le plus instructif. Nous voulons dire que si cette École apparaît clairement comme le lieu d'un conditionnement idéologique d'une efficacité incomparable, et partant comme l'instrument d'une politique de domination, si elle est bien un rouage essentiel du processus par lequel les Guyanais deviennent eux-mêmes les agents de la reproduction de leur propre aliénation (par l'intériorisation d'un Idéal qui les condamne à la position de sujets dominés), son fonctionnement implique certains préalables que la réalité guyanaise met également en relief.

En vérité, l'intériorisation de l'Idéal métropolitain est d'abord et surtout le produit d'une histoire au cours de laquelle se sont construites les conditions nécessaires à son accomplissement [2]. Il y a bien sûr la situation de crise totale sur laquelle vient se greffer la départementalisation. Cette crise n'est pas sans favoriser le processus d'intériorisation d'un Idéal venu de l'extérieur : elle relève de ce que nous venons de désigner comme les conditions nécessaires à son accomplissement. Mais l'articulation du processus à la situation de crise n'est qu'un moment de la question. Il n'est que de remonter dans le temps pour voir, à travers les illustrations contrastées qu'en offre justement l'histoire des Guyanais, à quel niveau se joue fondamentalement l'émergence dudit processus. Si l'intégration dépersonnalisante marque l'époque contemporaine en tant que phénomène accepté — voire, on l'a dit, revendiqué — comme moyen/signe du « progrès », elle n'est pas l'expression d'un principe nouveau. L'écrasement des cultures et de l'identité africaines sous le « rouleau compresseur » de l'esclavage, puis, après l'émancipation, les contraintes exercées sur les groupes et les individus par la loi coloniale, forte de ses vertus « civilisatrices », en sont les antécédents directs. Il y a sans doute des différences entre la situation servile et la situation coloniale. Dans la première, c'est surtout la dépersonnalisation qui est visée [3], et elle est obtenue par la force. Dans la seconde, sont introduites les notions d'éducation, de persuasion, de démonstration, qui deviennent les adjuvants de la contrainte physique, laquelle demeure le fondement du système, non seulement par le fait qu'elle est toujours en action, mais aussi par le fait qu'elle en a, seule, permis l'avénement : sans l'esclavage antérieur ici, sans la conquête préalable là, point d'éducation ni de persuasion efficaces.

L'intériorisation de l'Idéal métropolitain est le produit final de ce long rapport de domination, en même temps que le moyen privilégié de son maintien à une époque qui se veut celle de la décolonisation. Est-ce à dire que la mise en œuvre de ce moyen suppose nécessairement une longue colonisation ? Sans doute, pour en arriver à un tel degré de « naturel » dans le fonctionnement, le

---

(1) *Une singularisation toute relative, car elle ne concerne jamais qu'un élément constitutif de la relation coloniale, un élément qui a donc eu dans le passé de nombreux autres terrains d'exercice.*

(2) *Nous nous en tenons ici au seul point de vue de la discipline sociologique qui est la nôtre. Mais il est évident que ce processus d'intériorisation serait utilement éclairé par une approche socio-psychanalytique.*

(3) *Encore faut-il préciser que, si elle est des plus succinctes en Guyane pour des raisons matérielles (dispersion des habitations), la christianisation fait partie intégrante des thèses esclavagistes qui veulent y trouver la même justification que celle que se donneront plus tard, avec l'idée de « mission civilisatrice » les thèses colonialistes.*

temps est-il un atout important. N'oublions cependant pas le relais que constitue la situation de crise, laquelle peut se déclencher très rapidement sous l'impact d'un rapport de domination qui n'a pas même besoin de prendre la forme ouverte de colonisation pour bouleverser la cohérence des structures existantes et provoquer l'élaboration de nouveaux rapports idéologiques. Intervient d'autre part le rétrécissement de l'Idéal considéré à la seule notion de niveau de vie, une notion qui, dès l'instant où une société est amenée à l'accepter comme un dogme, induit la complète refonte de son système de valeurs dans l'ordre du quantitatif dont les sociétés dites développées ont précisément la maîtrise. En d'autres termes, il est des moyens plus « légers » et tout aussi efficaces de perpétuer un rapport de domination que ceux mis en œuvre en Guyane ; mais les principes constitutifs de ce rapport et de son maintien restent les mêmes, et singulièrement le processus de dépersonnalisation, ou, si l'on préfère, la négation du droit à la différence, en est toujours un rouage essentiel.

*
* *

La Guyane étant inscrite dans le système relationnel du monde occidental, nous ne pouvons tirer un enseignement des faits dont elle est le théâtre que dans leur rapport au régime capitaliste. Nous ne prétendons pas pour autant que le conditionnement idéologique soit une arme réservée aux pays capitalistes. Nous voulons simplement souligner que, si le conditionnement idéologique pratiqué dans les pays socialistes existants trouve nombre de détracteurs dans ce monde occidental, cette dénonciation est généralement opérée au nom d'une liberté idéologique que les sociétés qui se désignent comme libérales sont censées garantir, et que de fait elles garantissent dans la mesure où ainsi — et ainsi seulement — peuvent être à la fois produits et camouflés les principes d'une manipulation idéologique qui, pour revêtir une forme souvent plus subtile et toujours plus insidieuse, n'en est pas moins réelle.

Paris, septembre 1977.

Appendice

La question du progrès à travers l'exemple de Kourou

Nous avons déjà parlé de l'implantation de la base spatiale de Kourou en tant qu'élément — et même couronnement éphémère — de la politique gouvernementale de prestige, et nous en avons étudié les implications au niveau de l'ensemble du pays, de son devenir économique et social. Mais cette implantation a signifié tout autre chose pour ceux qui y ont été directement confrontés. C'est de l'expérience vécue par les habitants de l'ancienne commune que nous voulons ici traiter.

Dans la mesure où il porte sur une opération dont le rôle est désormais entièrement révolu, ce chapitre se présente nécessairement sous forme d'appendice. Il n'est pas pour autant négligeable au regard de la question guyanaise. Pour être exceptionnelle et très localisée, la situation vécue par les paysans du vieux Kourou n'en est pas moins révélatrice, et ce, à un double point de vue : en tant que traduction de ce que peut être un changement conçu et imposé par le gouvernement, et en tant que catalyseur de certaines réactions spécifiques vis-à-vis du progrès. Et à l'heure où se profilent de nouveaux grands projets d'aménagement, par lesquels de surcroît la région de Kourou risque fort de se retrouver à l'honneur — il faut bien essayer de rentabiliser quelque peu les installations précédemment édifiées à grands frais —, la leçon que l'on peut tirer de l'étude de Kourou reprend une singulière actualité.

Rappel des faits

Avant 1964, Kourou n'est encore que l'un de ces petits villages créoles de la Guyane rurale, et la majorité de ses 650 habitants vit d'agriculture et d'élevage. Cette commune va bientôt devenir le Centre Spatial Guyanais (C.S.G.), fief du Centre National d'Études Spatiales (C.N.E.S.). Une ville va être construite à côté du vieux bourg, et le territoire alentour va se transformer en champ d'expérimentation et de lancement de fusées.

Le C.N.E.S. ne s'implante pas sur un terrain vierge, mais sur un terroir dont l'occupation, pour être discontinue, n'en est pas moins réelle. Le changement subi par les anciens habitants de Kourou se traduit donc en premier lieu

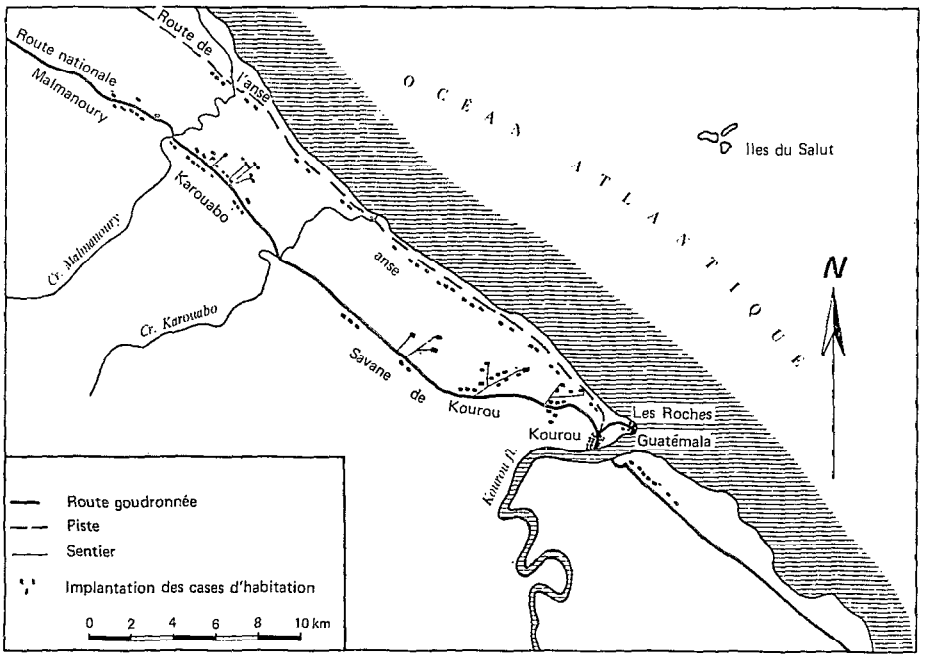

5. *Population agricole de Kourou en 1964*

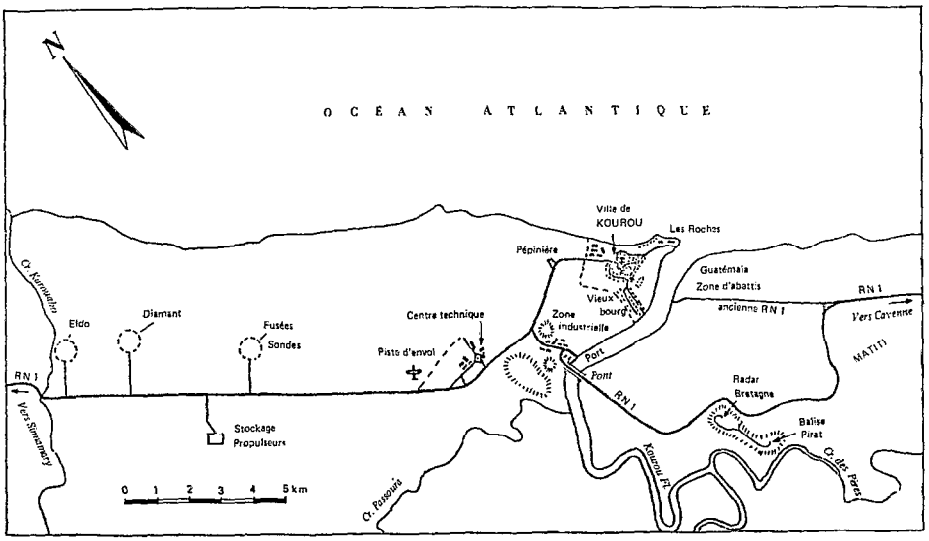

6. *Nouvel aménagement du territoire de Kourou (1971)*

par une destruction radicale de tout ce qui faisait les cadres de la vie traditionnelle : expropriations des habitations dispersées, déplacement des zones agricoles, regroupement des expropriés dans une « cité » bâtie aux frontières de la nouvelle ville... Nous reviendrons plus loin sur ces problèmes.

Bon gré mal gré, les gens du « vieux Kourou » — ainsi appelle-t-on désormais tout ce qui relève de l'ancien ordre des choses — doivent s'adapter au sort qui leur échoit. Mais c'est à travers une situation particulière, celle de chantier, qu'ils vont être confrontés aux réalités du monde moderne. En effet, l'entière réfection de la route, la construction d'un pont sur le fleuve en remplacement du bac antérieur, l'ouverture d'une bretelle — le pont doit être fait en amont —, et surtout l'édification de la ville et des différents sites techniques transforment la commune en un vaste chantier. Qui dit chantier dit d'abord gonflement brutal du volume d'emplois. On sait que le phénomène s'accompagne d'un afflux de main-d'œuvre étrangère au pays. En 1966, quelque 1 000 Colombiens sont engagés sous contrat ; peu à peu, ce sont les Brésiliens qui les remplacent. En moindre mesure viennent également des Surinamiens, des Antillais français et anglais. Par ailleurs, les Noirs Réfugiés Boni et surtout Saramaka forment bientôt le plus gros contingent de manœuvres, tandis qu'à l'opposé de la hiérarchie, aux postes de direction et de maîtrise, le nombre des Européens ne fait que s'accroître.

Le moment culminant du chantier se situe en septembre 1968. La main-d'œuvre employée par la base et ses entreprises représente alors 3 502 personnes et se répartit comme suit :

— Européens	26 %
— Guyanais créoles	11 %
— Noirs Réfugiés et Indiens	20 % (les Indiens ne sont que 52)
— Antillais français	3 %
— Antillais anglais et autres	4 %
— Surinamiens créoles	6 %
— Colombiens et surtout Brésiliens	30 %

Si le champ de tir est utilisé dès avril 1968, les travaux continuent jusqu'en 1970, date à laquelle on peut situer la fin de la première phase, celle relative au « programme Diamant ». A partir de ce moment, l'essentiel étant alors en place, la poursuite des travaux liés au « programme Eldo » ne nécessite plus qu'un chantier marginal. En mars 1971, la main-d'œuvre employée à Kourou ne compte plus que 1 599 personnes dont 52 % d'Européens, 16 % de Guyanais créoles et 8 % d'Antillais français. C'est la phase dite de « normalisation » qui commence. Ensuite viendra celle de la régression, mais c'est un autre propos.

*
* *

La nouvelle physionomie de la commune de Kourou, telle qu'elle apparaît à partir de la phase de normalisation, mérite d'être décrite : elle est très significative. Ne parlons pas encore du sort réservé aux paysans dont les abattis sont désormais de l'autre côté du fleuve, loin de tout et dans une zone très strictement délimitée, qui représente une infime partie des quelque 100 000 hectares constituant le domaine du C.N.E.S. L'essentiel de ce domaine se trouve compris entre le fleuve Kourou et la rivière de Paracou, près de Sinnamary. Il est traversé

par une route neuve qui a remplacé la vieille nationale, et le long de laquelle se distribuent les différents sites techniques. Mais ce qu'il faut décrire, c'est la ville nouvelle et ce que l'on pourrait appeler sa banlieue : la conception en est telle que la hiérarchie socio-professionnelle se trouve être très exactement inscrite sur le sol. Voyons comment cet univers se présente en 1971.

> En commençant l'inventaire par la Pointe des Roches, promontoir granitique situé à l'embouchure du fleuve et où l'on peut encore voir la « Tour Dreyfus », dernier vestige précieusement conservé des anciens bâtiments du bagne, on distingue successivement :
> — Le quartier des Roches — Nettement à l'écart du reste de la ville, c'est le quartier hautement résidentiel. On y trouve tout d'abord un hôtel de grand luxe comptant une centaine de chambres, avec restaurant, bar et piscine. Juste à côté, c'est un club privé. Plus loin, donnant sur la mer, les deux villas des directeurs respectifs du C.S.G. et d'Eldo, ainsi que six autres villas réservées aux adjoints immédiats de la direction.
> — Le quartier des « cadres » — Plus à l'ouest, mais toujours près de la mer, viennent ensuite quelque 100 villas en dur, toutes semblables et alignées sur plusieurs rangées, où sont principalement logés les ingénieurs de la base et ses cadres administratifs.
> — Le centre ville — Conçu à l'italienne, c'est un agencement de collectifs verticaux dessinant une sorte de place intérieure, interdite aux automobiles, ornée de plates-bandes et de petits bassins, et entourée d'arcades sous lesquelles s'ouvrent des boutiques. C'est là que se trouvent le supermarché qui appartient à la chaîne Prisunic et est surtout consacré aux produits d'alimentation et d'entretien, et la boulangerie industrielle. A l'extrémité de la place qui s'étire en longueur, on débouche sur un espace plus aéré où se dresse le second hôtel de la ville, l'Albia, qui compte une quarantaine de chambres, une cafétaria et une très vaste salle de restaurant de type libre-service, prévue pour servir 600 repas par jour. Les bâtiments d'habitation ont deux ou trois étages et regroupent plus de 200 logements où vivent les agents techniques de la base, le personnel administratif et quelques commerçants.
> — Le quartier des « calypsos » — C'est un groupe de 300 chalets préfabriqués, situés pour l'essentiel sur le flanc est du centre de la ville. Ces habitations sont les premières à avoir été montées et ont abrité au tout début les gens venus pour l'installation du C.S.G. Puis elles ont été en grande partie dévolues au personnel d'encadrement des entreprises de construction. En 1971, leur occupation est plus variée mais concerne un niveau social semblable, et ce quartier, tout comme les précédents, est en écrasante majorité habité par des métropolitains.
> — Le quartier des logements économiques — Ce sont les collectifs horizontaux qui s'étalent au sud et à l'ouest du centre ville. Dans les quelque 250 logements qu'ils représentent, les métropolitains sont cette fois mêlés aux Créoles. C'est une population formée surtout d'ouvriers ayant un certain niveau de qualification, auxquels sont adjoints quelques enseignants et des volontaires à l'assistance technique effectuant leur « service civil ».
> — Le quartier des logements très économiques — Il s'agit d'une série de collectifs verticaux, construits en dernier lieu, à l'entrée de la ville. Ce quartier compte 200 logements où sont abrités les personnels d'exécution créoles.

Telle est la ville de Kourou proprement dite. La différenciation est, on le voit, l'élément premier de sa conception. Mais ce phénomène ne s'arrête pas là : les unités qui forment la banlieue de la ville ne font que l'accentuer. Ce sont :

— la cité « stade » ou cité des relogés — A la périphérie de la ville, cette cité a été construite pour abriter les agriculteurs expropriés des habitations dispersées sur le terroir de la commune devenu domaine du C.N.E.S. Ce sont des collectifs horizontaux en béton, on ne peut plus économiques, comportant une soixantaine de logements exigus qui, en 1971, ont déjà un aspect délabré.
— Le village des Noirs Réfugiés — Bien caché derrière le stade et les terrains vagues qui séparent la cité des relogés du vieux bourg, ce village a été construit par les Saramaka et les Boni, autour d'un point d'eau qu'on leur a aménagé, et à l'aide de matériaux de récupération (planches, poteaux) qui leur ont été « généreusement » fournis. Ce village est en fait formé de deux parties distinctes, situées de part et d'autre du point d'eau : les Saramaka et les Boni ne se mèlent pas. Dans l'ensemble, c'est un alignement de cases rudimentaires qui, loin de ressembler aux coquets villages du Maroni, n'est qu'un lamentable bidonville, et ce, malgré l'indéniable effort de décoration tenté par ses habitants.
— Le village indien — Les Galibi ont changé à plusieurs reprises d'emplacement. Leurs villages étaient d'abord formés de cases traditionnelles : carbets couverts de feuilles séchées et entièrement ouverts. En 1971, ils viennent de se fixer dans un nouveau village qui a été construit à leur intention. Ce dernier est situé à l'entrée de la ville, mais près du bord de mer et nettement en retrait de la route. Il est constitué de cases fermées de type créoles, et ce, à la demande des intéressés eux-mêmes, las d'être l'objet, jusque dans leur vie privée, de la curiosité des touristes.
— Le « vieux bourg » — Partant de l'appontement de l'ancien bac, le vieux bourg s'étire en longueur sur une rue principale perpendiculaire au fleuve. Autrefois route nationale, cette rue est devenue un cul-de-sac depuis la construction du pont enjambant le Kourou quelques kilomètres en amont et le déplacement subséquent de la RN1. Quelques maisons en béton s'y sont montées ici et là. Mais dans l'ensemble, avec ses vieilles maisons en bois, sa mairie désuète et sa petite église, le vieux bourg conserve son caractère d'agglomération rurale de la Guyane créole.

Pour le manœuvre Boni ou Saramaka : des planches de récupération et un bidonville bien camouflé (il ne faut pas déparer le paysage !). Pour l'agriculteur relogé : un logement exigu dans une cité réservée. Pour l'ouvrier créole : un logement de type social dans une H.L.M. localisée à l'entrée de la ville. Pour l'ouvrier hautement qualifié : un logement dans une H.L.M. classique, en bordure du centre ville, seul lieu où l'on conçoit que Créoles et Blancs puissent se côtoyer. Et puis, la ville des Blancs, avec ses degrés hiérarchiques également scrupuleusement respectés. Telle est donc la conception de la nouvelle ville de Kourou ! Peut-on rêver manifestation plus éclatante de la manière dont les Blancs savent orchestrer la cascade de mises en relation d'infériorité qui leur permet de renforcer les bases idéologiques de leur domination ? Et si cette ville, aujourd'hui désertée, reprend un rôle important dans le cadre du nouveau plan d'aménagement, n'y retrouvera-t-on pas nécessairement cette même orchestration ?

Les modalités du changement pour les habitants de l'ancien Kourou

Notre enquête s'est déroulée en trois étapes : en 1968, au moment où le chantier battait son plein, une première prise de contact nous a permis d'observer la manière dont les gens du vieux Kourou vivaient cette situation particulière de chantier ; en 1970, l'enquête proprement dite a commencé ; elle a été reprise

et achevée en 1971, alors que les effets de la « normalisation » étaient déjà visibles et amenaient certaines réactions dont nous aurons à parler.

Il faut tout d'abord décrire ce qu'était l'organisation socio-économique de l'ancien Kourou, c'est-à-dire avant l'implantation de la base spatiale. A cet égard, nous disposons de deux types d'informations qui ne coïncident pas exactement et sont même parfois contradictoires. Les premières sont de source officielle : il s'agit des expertises dressées par les agents du C.N.E.S., relatives aux exploitations, habitations et propriétés situées dans la zone d'expropriation. Nous ignorons les conditions dans lesquelles ont été effectuées ces enquêtes, et n'avons eu communication que des résultats où figurent les éléments destinés à permettre l'estimation des compensations à attribuer aux personnes dépossédées. Notre seconde source d'informations est au contraire directe : il s'agit de ce que nous ont montré et dit les intéressés eux-mêmes. Sans doute ces derniers ne nous faisaient-ils part que d'une vision *a posteriori* de l'ancienne organisation, une vision entièrement médiatisée par le changement subi depuis 1966. Sans doute les agriculteurs expropriés — ou au moins ceux qui demeuraient agriculteurs au moment de l'enquête — tendaient-ils à surestimer certains éléments de leurs possessions antérieures [1]. Mais le fait que pour beaucoup « avant », c'est-à-dire avant l'arrivée du C.N.E.S., la situation ressemblait fort à une sorte d'âge d'or, comparée aux conditions nouvelles, ce fait est à lui seul très lourd de signification.

« Avant », 80 % des habitants de Kourou vivaient d'agriculture et d'élevage. Vers 1964, on pouvait dénombrer, dans les limites de la commune [2], 146 exploitations, dont une quinzaine pratiquement abandonnées et 131 en pleine activité. Parmi ces dernières, 16 seulement se trouvaient déjà situées dans la région appelée Guatemala qui allait devenir la zone de recasement [3]. Toutes les autres étaient dispersées de l'autre côté du fleuve, dans les « Savanes de Kourou », ou le long de la vieille route de l'Anse, ou encore vers la crique Karouabo. Ainsi en allait-il de l'emplacement choisi par le C.N.E.S. « en raison de son caractère désert » [4] : il comportait 115 habitations, abritant 115 familles, sans compter celles du village de Malmanoury relevant de la commune de Sinnamary. Dressons un bref tableau de ce qu'était alors l'habitation-type de cette région.

> A proximité de l'habitation proprement dite, avec sa case en bois, son abri pour la cuisine, son « gragiri » où l'on confectionnait le couac, son poulailler, le tout disposé autour d'une cour spacieuse qui jouait un rôle central dans l'organisation de la vie quotidienne, à proximité de l'habitation donc se trouvait le verger qui comptait en général 30 à 40 arbres (agrumes surtout, et aussi cocotiers) mais pouvait aussi prendre la dimension d'une véritable plantation de 100 ou 200 unités. Un peu plus loin, c'était le petit abattis de « légumes » (bananes, dachines, avec souvent un coin consacré aux produits maraîchers) soigneusement clôturé, tandis que les

(1) *Tandis que, pour des raisons que nous ferons apparaître, ces mêmes éléments se trouvaient être sous-estimés dans l'enquête du C.N.E.S.*

(2) *La commune de Kourou s'arrête à la crique de Malmanoury où commence celle de Sinnamary. Mais le domaine du C.N.E.S. s'étend également sur une fraction de cette autre commune.*

(3) *Précisons qu'à l'époque — et la différence est d'importance — la zone de Guatémala était en quelque sorte tout près du bourg : il n'y avait qu'à emprunter le bac pour s'y rendre. La suppression de ce bac a évidemment tout changé.*

(4) *Telle est tout au moins la façon dont, en 1974, le président du CNES présente la question : cf. Le Monde du 3 septembre 1974.*

abattis de manioc étaient pratiqués sur terres hautes, selon la technique traditionnelle de l'agriculture itinérante sur brûlis. Suivant le schéma le plus courant en Guyane, l'exploitation moyenne comportait 2 à 3 abattis, soit : un abattis en cours de récolte, un abattis en fin de récolte (le plein rendement ayant été atteint, l'année précédente) et un abattis en préparation. Chacun de ces abattis représentait un hectare, ou un peu moins. L'exploitation moyenne couvrait donc 2,5 à 3 hectares, la pratique de la culture itinérante sur brûlis impliquant cependant, au moins pour les abattis de manioc, une surface d'évolution nettement plus grande [1]. Si, sur le plan des surfaces en culture, les exploitations restaient très proches les unes des autres (maximum 5 hectares), la structure foncière faisait en revanche apparaître quelques cas nettement émergents : parmi les 146 exploitants de l'époque, il y avait 24 propriétaires. Dans 13 cas, la propriété concernait uniquement le terrain de l'habitation proprement dite (dépendances incluses) et ne dépassait pas un hectare ; mais on comptait aussi deux grandes propriétés représentant respectivement 30 et 70 hectares. Toutefois, ces grandes propriétés ne correspondaient pas à de grandes exploitations, la majeure partie des terres étant simplement laissées en friche et ne servant que de pâturages naturels en cas d'élevage. D'une manière générale, les terrains n'ayant alors pratiquement pas de valeur marchande, le statut de propriétaire n'avait qu'une portée limitée. Aussi, la situation la plus fréquente était-elle celle d'occupant sans titre sur terres domaniales.

L'économie de l'habitation était centrée sur la subsistance familiale. Le manioc fournissait la denrée de base, le couac ; bananes et dachines représentaient les féculents complémentaires ; quelques plants de caféiers et de cacaoyers permettaient de fabriquer sur place le café et le chocolat ; on pouvait même obtenir de l'huile à partir des graines du palmier aouara ; quant aux fruits, ils ne manquaient pas... Mais cette agriculture produisait également un surplus pour la vente : couac, légumes et fruits étaient vendus aux non-agriculteurs et aux commerçants de la commune, ou expédiés à Cayenne. Cette activité assurait à l'exploitant un revenu sans doute assez faible, mais néanmoins suffisant pour couvrir les besoins réduits qui étaient ceux du mode de vie de l'habitation traditionnelle : sel, riz, haricots rouges, qu'il ne produisait pas lui-même, viande de gibier et poisson s'il ne se les était pas procurés par sa propre industrie, et biens d'usage courant tels qu'allumettes, charbon de bois pour le foyer, pétrole pour la lampe d'éclairage, vêtements...

L'habitation-type de la région de Kourou avant l'arrivée du CNES était donc très comparable à celle des communes de l'Est que nous avons décrite en première partie. Quelques nuances l'en distinguaient cependant. L'existence presque systématique d'un verger et surtout le fait qu'elle incluait une certaine forme d'élevage lui conféraient une originalité qui s'est trouvée au cœur des difficultés de la reprise après déplacement. La question de l'élevage a joué un rôle tout particulièrement important à cet égard, et il faut en préciser ici les données.

L'évaluation du cheptel de l'époque est difficile, car elle pose justement le problème des informations contradictoires dont nous parlions plus haut : très souvent, les paysans nous ont déclaré avoir possédé nettement plus de têtes de bétail qu'il n'était répertorié dans les relevés officiels. Il y a une double explication à cette différence. C'est tout d'abord une surestimation plus ou moins

(1) *Cf. problèmes de la culture itinérante, au chapitre 2.*

consciente des anciens troupeaux dont les éleveurs ont été obligés de se défaire, de par les conditions du changement imposé. A l'inverse, les données officielles procèdent d'une évidente sous-estimation : l'enquête du CNES a été faite en 1966 ; or, à cette date, le cheptel avait déjà bien diminué, à cause du chantier entrepris depuis 1965. Ainsi, vers 1964, d'après les agriculteurs, le cheptel de bovins aurait été de l'ordre de 750 têtes, celui de porcins aurait dépassé 4 000 têtes, le nombre de volailles aurait été supérieur à 5 000, alors qu'au moment de l'enquête du CNES, on ne dénombrait plus que 530 bovins, à peine 2 000 porcs, et guère plus de 2 000 volailles.

Près des deux tiers des paysans de l'ancien Kourou étaient en même temps éleveurs. D'après eux, l'habitation normale, telle que nous l'avons décrite plus haut, se doublait d'un troupeau de bovins de 13 à 15 têtes, d'un troupeau de porcs de quelque 50 têtes, et d'une basse-cour comportant une centaine de volailles, tandis que la moyenne calculée par le CNES en 1966 ne donnait plus que 8 à 10 bovins, 25 porcs et une trentaine de volailles. On conçoit les problèmes engendrés par ces différences dans les estimations : nous y reviendrons. Pour comprendre la question dans son ensemble, il est nécessaire d'examiner préalablement le rôle joué par l'élevage dans l'économie de l'exploitation : en vérité, il ne correspondait en rien aux critères de « rentabilité » qui étaient ceux des experts du CNES, lesquels dès lors, en vertu de l'ethnocentrisme habituel aux tenants de la technologie moderne, ne pouvaient guère le considérer que comme quantité négligeable.

En effet, pour les éleveurs de l'ancien Kourou, le bétail était avant tout conçu comme un capital de réserve. Cela était tout particulièrement vrai pour les bœufs : on abattait une bête pour une fête importante, un mariage par exemple, ou encore pour faire face à un besoin d'argent imprévu ; mais on ne cherchait pas à en tirer un véritable revenu. C'est la raison pour laquelle les bœufs n'étaient pas entretenus par le propriétaire, mais simplement lâchés dans les savanes où ils devaient trouver eux-mêmes leur nourriture. Les cochons ne faisaient pas l'objet de plus de soins : toutefois, à la saison des aouaras, en avril-mai, les bêtes trouvaient dans la nature une nourriture apte à les engraisser rapidement — l'aouara est un fruit oléagineux —, si bien qu'il arrivait plus facilement que l'on tue quelques cochons à cette période, pour en vendre la viande. Quant aux volailles qu'on laissait picorer librement aux alentours de l'habitation, sans doute étaient-elles tuées de façon plus fréquente et surtout plus régulière, tandis que les œufs apportaient un appoint dont le surplus pouvait même faire l'objet de vente. Néanmoins, dans l'ensemble, cet élevage restait pratiquement « improductif ». Livrées à elles-mêmes, les bêtes étaient la plupart du temps très maigres. Les agriculteurs, du fait qu'ils tiraient une large part de leurs revenus monétaires des surplus de récoltes, préféraient vendre à bon prix leurs dachines ou leurs patates douces, plutôt que d'en destiner une partie à l'engraissage des animaux : ils en tiraient un profit plus grand et surtout plus immédiat.

En fin de compte, le bétail ne coûtait donc presque rien. Sans doute avait-il impliqué un certain investissement à la base, pour l'achat des premiers animaux et pour les constructions qui leur étaient destinées. Car tous les éleveurs avaient, à proximité du carbet d'habitation, un parc à bœufs, une porcherie, un poulailler, parfois en double ou triple exemplaires selon l'envergure des troupeaux. Ces abris étaient très rudimentaires, mais cependant souvent couverts à l'aide de tôles à cause des pluies. Les bêtes y étaient rentrées chaque soir. Ce travail quotidien constituait en quelque sorte le prix du maintien du cheptel, puisque telle était

la principale exigence de l'agriculteur à l'égard de ce qu'il considérait surtout comme un « placement ». Mais ce « placement », aussi improductif fût-il aux yeux des Européens, n'en représentait pas moins une indéniable sécurité pour son propriétaire, et l'abandon forcé des pratiques d'élevage a été l'une des conséquences du changement les plus difficilement acceptées.

*
* *

L'implantation du Centre Spatial Guyanais a impliqué l'expropriation de tous les agriculteurs installés à l'Ouest du fleuve Kourou, jusqu'aux confins de la bourgade de Sinnamary (1). C'est à partir des données rassemblées par le CNES lors de l'enquête que nous avons signalée qu'ont été menées les expropriations (2). Les agriculteurs recensés par cette enquête ont eu la possibilité de demander à être relogés dans la cité du nouveau Kourou que l'on commençait à construire à leur intention, et à se voir attribuer un terrain de culture sur la rive droite du Kourou, au lieu-dit Guatémala. Ce recasement n'a porté que sur 62 exploitants. Il y avait pourtant une centaine d'agriculteurs concernés par ces mesures, dont 86 en pleine activité (3). Cette différence s'explique par diverses raisons. Tout d'abord, les agriculteurs, souvent âgés, qui déjà en 1964 ne faisaient plus guère d'abattis ont alors définitivement abandonné la culture. Mais même pour les actifs, le changement a pu être une occasion d'abandon : ainsi, 10 personnes environ ont préféré être indemnisées en espèces plutôt que d'avoir un terrain de culture en compensation — parmi elles, 4 ont néanmoins demandé à être relogées dans la cité —. Certains autres n'ont pu bénéficier du recasement soit parce qu'ils ne figuraient pas parmi les exploitants répertoriés par le CNES, soit parce qu'ils n'en ont pas fait la demande à temps, doutant jusqu'à la dernière minute de la réalisation de la base.

Quelles ont été les conditions du déplacement de ces familles ? Examinons en premier lieu la question du relogement qui, sur le moment tout au moins et d'un point de vue purement extérieur, a posé peu de problèmes. Les constructions de la « Cité Stade » ont été confiées aux soins de la Société Immobilière Antilles-Guyane. Nous avons signalé le rôle attribué à cette société pour la « promotion de l'habitat » dans le cadre de la politique sociale du gouvernement (4). La réalisation de la cité des relogés de Kourou offre une illustration particulièrement instructive du contenu véritable de cette politique. L'opération de relogement correspond en effet, à certains égards, à la volonté de faire bénéficier les paysans déplacés de nouvelles conditions de vie allant dans le sens du progrès et de la justice. Ainsi, les logements n'ont pas été attribués en fonction des

---

(1) *L'opération s'est faite en deux temps. Dans une première étape, en 1965-66, elle a visé les zones de cultures situées à proximité du bourg, en particulier à l'emplacement prévu pour la nouvelle ville, ainsi que le long de la route nationale et de la piste de l'Anse, jusqu'au niveau de la crique Karouabo. Puis, vers 1970-71, ce sont les paysans vivant au-delà de cette crique, au lieu-dit Karouabo et dans les proches hameaux de la commune de Sinnamary, qui ont dû quitter leurs terres. Nous nous intéressons ici surtout au premier groupe d'expropriés, car c'est à lui qu'appartiennent la plupart des agriculteurs du nouveau Kourou, les expropriés du second groupe ayant généralement été recasés à Sinnamary.*

(2) *Cette enquête notait pour chaque habitation : la composition de la famille, le statut du chef d'exploitation (propriétaire, occupant...), la superficie cultivée, le nombre d'abattis, l'inventaire des constructions, des plantations et du bétail, et les prétentions de l'exploitant (indemnisation, recasement).*

(3) *De ces chiffres sont exclus les 29 exploitants de Karouabo et les 16 exploitants déjà installés à Guatémala avant l'arrivée du CNES.*

(4) *Cf. chapitre 6.*

possessions antérieures, mais selon les besoins des familles — ou plus exactement, et la nuance est d'importance, selon la conception que les experts pouvaient avoir desdits besoins —. Le type d'appartement a donc varié du F2 pour les célibataires, jusqu'au F8 pour les familles très nombreuses, chacun d'eux comportant de toute façon une petite cour, une cuisine, une salle d'eau et un W.C. intérieurs, tandis que le financement était calculé en fonction des possibilités de chacun et non en fonction de la taille du logement attribué, une subvention de 440 000 francs allouée par la Direction Départementale de l'Agriculture à l'ensemble des expropriés permettant de combler les différences. Un exemple sera plus explicite :

Trois F 6 de valeur équivalente ont été attribués à trois familles dans les conditions suivantes :

1)	Ancienne exploitation évaluée à.....	3 612	Francs
	Indemnité versée à la SIAG pour le F6.....	2 500	—
	Indemnité touchée par l'exploitant.....	1 112	—
2)	Ancienne exploitation évaluée à.....	7 490	—
	Indemnité versée à la SIAG pour le F6.....	6 000	—
	Indemnité touchée par l'exploitant.....	1 490	—
3)	Ancienne exploitation évaluée à.....	14 938	—
	Indemnité versée à la SIAG pour le F6.....	13 000	—
	Indemnité touchée par l'exploitant.....	1 938	—

Reste à savoir si un appartement dans une sorte d'HLM plus qu'économique, sans doute doté du « confort moderne », mais dont l'usage n'était pas gratuit, présentait un quelconque avantage par rapport à l'ancienne habitation, même quand celle-ci était évaluée à peu de chose — mais selon quels critères ? — et qu'en conséquence le nouveau logement était en très large part financé par l'État : nous verrons plus loin que tel n'a généralement pas été l'avis, a posteriori, des gens concernés...

Attachée à la distribution des nouveaux lots de culture, cette même optique ethnocentrique du progrès, doublée cette fois de l'inévitable notion de rentabilité, a donné des résultats encore plus contestables. Les superficies attribuées à Guatémala ont en effet été estimées en fonction des « besoins » et du « dynamisme » de chaque bénéficiaire, ce qui s'est traduit par le fait que les agriculteurs ont pour la plupart reçu des parcelles nettement plus petites que celles anciennement cultivées : alors que la moyenne était auparavant de 2,5 à 3 hectares par exploitation, elle n'était plus que de 1,5 hectare dans le cadre du lotissement de Guatémala [1]. Cette réduction des surfaces à une moyenne aussi faible n'a toutefois pas procédé d'un acte entièrement volontaire : des causes imprévues sont intervenues. Mais outre que ces causes auraient pu être prévues si l'opération avait été menée sans précipitation ni négligence, elles n'ont fait, de toute façon, qu'accentuer un phénomène dont la logique était ailleurs. Examinons rapidement les données de la question :

Au moment où l'implantation de la base spatiale et les expropriations subséquentes ont été décidées, des chercheurs de l'ORSTOM travaillaient à l'établissement de la carte pédologique de la région de Kourou (au niveau de la Savane Matiti), et il leur a été demandé de faire une brève prospection de délimitation des surfaces culti-

(1) *La plus petite parcelle ne couvrait que 0,54 hectare, tandis que la plus grande ne dépassait pas 2,76 hectares.*

vables sur la rive droite du fleuve, à faible distance de Kourou. Les résultats de cette étude ont fait apparaître que les cordons sableux de Guatémala, faciles d'accès et proches du bourg (par le bac dont il n'était pas encore dit qu'il allait être complètement supprimé) représentaient des sols intéressants pour une agriculture élaborée, du type maraîchage et vergers, c'est-à-dire nécessitant des défrichages non-mécaniques, l'emploi de fumier et d'engrais, ainsi que d'eau en saison sèche : il était à l'époque envisagé le ravitaillement de la base en fruits et légumes.

Cependant, la prospection ayant été faite en saison sèche, les marécages n'ont pu être exactement délimités, ce qui a abouti à une surestimation des surfaces utilisables : on avait compté sur 340 hectares, mais il s'est avéré à la saison des pluies qu'il fallait soustraire de cette superficie un terrain marécageux d'une quarantaine d'hectares. Par ailleurs, certains agriculteurs étaient installés depuis déjà longtemps sur le cordon sableux où ils occupaient une quinzaine d'hectares. Enfin et surtout, se posait le problème d'une large zone de 110 hectares où la nappe phréatique atteignait un haut niveau de salinité : moyennant une adduction d'eau, ces sols auraient pu servir à des cultures maraîchères, mais ils ne convenaient absolument pas à de simples abattis.

Or, — et tout est là —, c'est aux expropriés des savanes, c'est-à-dire à des paysans ne pratiquant que l'agriculture traditionnelle sur abattis, que ces terres ont été finalement distribuées. Les surfaces exploitables s'en sont donc trouvées considérablement réduites. De plus, alors que la route occupait déjà l'axe du cordon, les bons terrains ont été sacrifiés aux emprunts de sable nécessités par certains remblais. Au bout du compte et malgré l'adjonction d'une seconde zone située plus au sud, les agriculteurs déplacés n'ont pu bénéficier que d'une centaine d'hectares en tout. Encore était-il besoin d'effectuer des aménagements. La première tâche a été de permettre le franchissement du large pripri qui séparait la seconde zone de la route : comme on voulait distribuer les parcelles de cette zone assez rapidement, on s'est contenté d'édifier une longue passerelle en bois d'1,20 mètre de large. Mais là ne résidait pas le problème le plus important. Certains terrains risquaient en effet l'inondation en cas de précipitations violentes : il aurait fallu procéder à des travaux de drainage, en particulier au curage de la crique Guatémala.

Ce dernier point éclaire assez bien la logique présidant à l'opération de déplacement. Bien qu'il soit reconnu comme nécessaire pour éviter l'inondation de certains abattis, ce drainage n'a pas été effectué à temps, et les fortes pluies de la saison 1967 ont causé de graves dégâts dans les cultures de certains expropriés. S'agissait-il d'une simple négligence liée aux lourdeurs administratives ? S'il est vrai que la responsabilité des travaux s'est trouvée rejetée d'un service à un autre, là n'est cependant pas le facteur le plus déterminant : en réalité, si la décision a été retardée jusqu'à ce que les événements atmosphériques tranchent directement la question, c'est d'abord et surtout parce qu'on hésitait fortement — et cette expression est probablement un euphémisme — quant à l'opportunité d'une entreprise aussi onéreuse pour quelques abattis à faible rendement...

En faisant l'économie de ces travaux pour se contenter du classique dédommagement pour sinistre agricole, les responsables ont enclenché une dynamique qu'ils n'avaient sans doute pas prévue : celle des répercussions psychologiques de ces événements qui, intervenant au tout début de la réinstallation sur les nouveaux lieux de culture, ne pouvaient que profondément marquer non seulement les agriculteurs sinistrés eux-mêmes mais aussi tous les autres recasés.

De ces données un point doit être relevé : l'indéniable mépris avec lequel ont été traités sinon les expropriés eux-mêmes, du moins leur mode d'activité agricole, ce qui est fondamentalement pareil. Ce mépris s'est traduit par la dégradation des nouvelles conditions de culture octroyées aux expropriés, par rapport aux anciennes : le fait est incontestable, même si l'on s'en tient aux seuls éléments objectifs du changement, et singulièrement à la limitation des surfaces qui a représenté l'un des facteurs les plus cruciaux. Car il faut rappeler que le phénomène ne se résumait pas à une régression de la surface moyenne de 3 à 1,5 hectares : cette régression était aussi inscrite dans le cadre de l'agriculture traditionnelle, ce qui lui donnait une tout autre ampleur. Dans le système traditionnel, une surface cultivée n'est jamais qu'un élément d'une certaine aire d'évolution, ce qui signifie que le bon fonctionnement d'une exploitation ne repose pas sur les seules surfaces cultivées, mais également sur tout un potentiel de surfaces cultivables. Or, si l'enquête du CNES a parfaitement estimé tous les terrains faisant l'objet de titres de propriété ou de concession bien définis, pour les sols simplement « occupés », elle n'a tenu compte que des surfaces défrichées au moment précis de son déroulement. Son relevé qui faisait état de quelque 300 hectares répartis entre 62 exploitations, soit une moyenne arithmétique de 5 hectares, n'avait en fait qu'un sens fictif : c'était à la fois plus qu'il n'était réellement cultivé, et moins qu'il n'était nécessaire à la pratique de l'itinérance. Quant à la nouvelle moyenne d'1,5 hectare, on voit dès lors ce qu'elle pouvait valoir : quoique très faible, elle aurait pu à la limite être acceptable en tant que surface cultivée s'il y avait eu autour une zone d'évolution possible, mais toutes les parcelles étant strictement bornés soit les unes par les autres soit par la configuration du terrain, cette moyenne devenait plus qu'insuffisante, sans parler des lots ne comptant qu'un demi-hectare.

Quel but visait au juste le CNES en plaçant les agriculteurs expropriés dans une telle situation ? Pensait-on que sous la contrainte de l'étroitesse des parcelles, ils allaient découvrir les vertus de la culture intensive ? S'il est vrai que certains d'entre eux se sont reconvertis par force au maraîchage, quel avenir pouvaient attendre de cette reconversion ceux qui, sur l'estimation par les experts de leurs « besoins » et de leur « dynamisme », s'étaient vu attribuer les lots les plus petits ? Et même ceux qui disposaient de plus de 2 hectares (une quinzaine), avaient-ils pour autant les moyens d'avoir une exploitation « rentable » ? Étaient-ils poussés au « dynamisme » quand ils savaient qu'aucune extension ne leur était possible ? Enfin, avec la suppression du bac, tous n'avaient-ils pas désormais leurs champs situés à plus de 20 kilomètres de leur lieu d'habitation ?...

Que le mécontentement, pour le moins fondé, des paysans expropriés n'ait pas débouché sur une véritable révolte, voilà qui peut paraître étonnant, d'autant plus que le sentiment de la dégradation était aussi très largement alimenté par la question de l'élevage sur laquelle il faut ici revenir. Résumons les faits. Dès l'instant où le CNES a entrepris ses premiers travaux, en particulier la réfection de la route, la coutume qui consistait à laisser les animaux paître librement dans la nature s'est avérée impossible à maintenir, du point de vue du CNES : les troupeaux, surtout les cochons, faisaient trop de dégâts sur les chantiers. Les paysans ont donc été rapidement obligés de renoncer à la vieille pratique de l'élevage libre. Sans doute auraient-ils pu adopter un système d'entrave ou de parcage. Mais dans les habitations en voie d'expropriation,

il n'était plus temps d'entreprendre une quelconque installation. Par ailleurs, les exploitants, tels ceux de Karouabo, qui avaient quelques années de délai avant d'être déplacés, ne pouvaient se plier sans résistance à un système qui allait à l'encontre de leur conception de l'élevage : la nécessité de nourrir les bêtes aurait amené un coût d'entretien trop élevé pour une simple réserve. Alors a commencé la régression de l'élevage. Les porcs tout d'abord ont dû être vendus, et dans des conditions qui n'étaient pas toujours les meilleures compte tenu de l'étroitesse du marché. Le cheptel de bovins aussi a diminué, quoique plus lentement.

L'élevage des bovins restait en effet au premier plan des préoccupations des agriculteurs de Kourou. En juillet 1965, le syndicat des éleveurs de la commune, réuni en assemblée générale extraordinaire, mettait sur pied un avant-projet relatif à une installation d'élevage pour 600 bovins dans les savanes situées sur la rive droite du fleuve, un peu au sud des zones prévues pour les parcelles de cultures. Relativement ambitieux, ce projet faisait preuve d'une incontestable volonté de dynamisme. A ce titre, et en raison du sort qui lui a été réservé, il mérite qu'on s'y arrête.

> « Pour des raisons à la fois d'hygiène et de commodité du gardiennage, il n'est pas indiqué de réunir plus de 50 bovins dans la même étable.
> « Par ailleurs, cette fragmentation des effectifs est confirmée par la nécessité d'apporter aux animaux un complément fourrager dont la culture ne peut être valablement entreprise que sur des sols de qualité, et ceux-ci sont dispersés par petites étendues dans la savane considérée.
> C'est donc en bref la création de 12 centres pour 50 animaux chacun dont il s'agit (...) »
> Pour cette entreprise, il était prévu un demi-hectare de plantes fourragères (herbe à Éléphant et herbe du Honduras) par tête de bétail, et ce, par lots d'une dizaine d'hectares clôturés. Chaque étable devait avoir 200 m² de surface, soit 4 m² par tête. Le sol resterait en terre battue, mais le bâtiment serait couvert de tôles et équipé de grillages pour protéger les bêtes contre les vampires. Deux étables seraient aménagées avec plus de soins pour y réunir une centaine de vaches laitières auxquelles on donnerait une alimentation complémentaire. Chaque centre aurait un gardien pour lequel serait construite une maison économique. Quant aux moyens mécaniques, on devrait acheter un puissant tracteur pour effectuer les défrichements d'ensemble, tandis que les étables, réunies par groupe de deux, bénéficieraient d'un tracteur avec faucheuse, d'un gyrobroyeur et d'une remorque. Le coût était minutieusement chiffré : il impliquait un investissement global de 1 649 200 francs.
> Ces dépenses ont évidemment été jugées beaucoup trop élevées pour que le projet ait les suites qu'en escomptaient ses auteurs. L'Administration en a immédiatement discuté certains points essentiels. Elle a tout d'abord fait valoir que de tels investissements n'étaient justifiables que pour des animaux à rendement élevé (1) Elle a ensuite fait remarquer que le recensement du cheptel effectué par le service des Domaines ne dénombrait que 480 bovins au lieu

(1) *Du point de vue de l'Administration, cela aurait impliqué que les mâles soient en faible pourcentage et destinés à la seule reproduction, qu'ils soient pour autant sélectionnés très soigneusement, que les animaux destinés à la boucherie soient castrés jeunes, pour l'engraissement, que l'alimentation soit parfaitement équilibrée..., toutes normes qui n'étaient pas en vigueur dans l'ancien système d'élevage.*

de 600, et qu'il fallait estimer l'effectif concerné par le recasement à 400 têtes seulement. Enfin, elle a rappelé que le syndicat de Kourou possédait déjà du matériel — en particulier un tracteur et un gyrobroyeur — pouvant représenter l'équipement complet de 2 étables de 50 têtes chacune. Reprenant le devis, l'Administration a alors proposé de limiter l'investissement à 3 groupes de 2 unités, ce qui réduisait de moitié les dépenses par rapport au projet initial.
Malgré ces pondérations, le projet n'a cependant jamais été réalisé. En 1966, soit un an plus tard, la mise à exécution se limitait encore à l'acheminement des matériaux nécessaires à la construction de 2 étables, au débroussement de 4 hectares, et au creusement de la fosse pour l'alimentation en eau. Cela voulait dire, compte tenu des délais de récolte, que le recasement ne pourrait commencer qu'en juillet 1967, et qu'il ne pourrait pas porter à cette époque sur plus de 50 bovins. Mais entre 1965 et 1966, le nombre des bêtes était tombé à 250. Aussi, les investissements prévus ne représentaient-ils plus désormais que le tiers du projet initial. Par la suite, et étant donné les lenteurs des réalisations de recasement, le cheptel de bovins a continué à décroître : en 1967, il était inférieur à 200 têtes ; en 1970, il n'était plus que de 50 têtes environ.

En considérant ces événements, on peut légitimement s'interroger sur la réalité des volontés gouvernementales. Alors qu'il n'était question officiellement que de « progrès », loin d'encourager l'initiative des éleveurs du vieux Kourou, une initiative qui, même si elle posait des problèmes, n'en allait pas moins dans le sens de la modernité, l'Administration l'a au contraire freinée par ses refus et ses lenteurs jusqu'à obtenir qu'elle n'ait finalement plus aucun objet. Pourquoi cette attitude ? Ce qui était en cause, une fois de plus, c'était la rentabilité, mais derrière cet argument, résidait en fait le même mépris que dans le cas du problème agricole : en vérité, le sort des éleveurs du vieux Kourou n'intéressait guère les autorités en place. Dans la mesure où leur projet ne répondait pas aux critères de rentabilité *immédiate*, il ne pouvait être que rejeté. Peu importaient les potentialités de cette volonté de cheminement vers un élevage moderne dont faisait montre un projet qui, sans doute peu rentable dans une première étape, pouvait cependant déboucher sur une autre forme d'élevage : plutôt que de prendre un risque, on a préféré laisser faire le temps, c'est-à-dire laisser régresser peu à peu le cheptel de bovins. Ajoutons que le cheptel de porcins, quant à lui, avait pratiquement disparu dès 1967.

Devant la manière dont était menée (vers l'échec) l'opération de recasement de l'élevage des bovins, devant l'impossibilité d'une reprise de 'élevage des porcs et des volailles dans le cadre du nouveau lotissement (étroitesse des parcelles, inondations, trop grand éloignement du lieu d'habitation), les paysans ont ressenti particulièrement vivement la dégradation à laquelle le changement les réduisait, en tant qu'exploitants. Néanmoins, nous l'avons dit, ne s'est pas développé à partir de là un véritable mouvement de révolte — nous voulons parler d'une révolte d'ensemble, car il y a eu en revanche des résistances individuelles que nous verrons plus loin —. Les raisons doivent en être cherchées du côté du chantier.

*
* *

Si l'installation de la base spatiale s'est essentiellement faite à l'aide d'une main-d'œuvre étrangère au pays, elle n'a cependant pas été sans provoquer

certaines modifications dans la répartition socio-professionnelle de la population du vieux Kourou. Vers 1964, les agriculteurs représentaient 80 % de la population active de la commune. En 1970, ils ne formaient plus que 50 % de ce même groupe : en 5 ans, le tiers des paysans était donc passé à d'autres secteurs d'activités. Ces secteurs recoupaient des professions extrêmement diverses. La première source d'emplois était évidemment constituée par les entreprises de construction travaillant pour le CNES. Mais les agriculteurs du vieux Kourou n'avaient aucune qualification : aussi n'ont-ils généralement pu s'embaucher que comme manœuvres.

> A ce niveau, il convient de différencier très nettement ce petit groupe d'anciens cultivateurs de l'ensemble de la main-d'œuvre guyanaise ayant travaillé dans ces entreprises. L'implantation de la base a en effet attiré à Kourou un certain nombre de Guyanais d'autres communes et surtout de Cayenne — nombre au demeurant modeste, nous l'avons vu, en regard de celui des autres migrants —. La plupart de ces derniers avaient pu acquérir une formation professionnelle au collège d'enseignement technique du chef-lieu préparant aux C.A.P. de maçon, de menuisier, de monteur-électricien, etc... Quelques autres avaient pu suivre des stages concernant les techniques de béton armé, de tôlerie, de carrelage, de plomberie, etc..., dans le cadre de leur Service Militaire Adapté au centre de Saint-Jean du Maroni. Ces Guyanais ont donc trouvé à s'embaucher comme ouvriers spécialisés ou qualifiés, et même parfois comme chefs d'équipe.
> Si Kourou a bénéficié par la suite d'un Centre de formation professionnelle, au moment des gros effectifs du chantier, rien n'existait sur place, de sorte que, faute de formation, les gens de Kourou, y compris les jeunes, ne pouvaient accéder qu'aux emplois de manœuvres.

Toujours est-il que le nombre de ces manœuvres est resté très peu élevé. Sans doute les employeurs ont-il préféré recruter une main-d'œuvre moins exigeante (Brésiliens, Noirs Réfugiés). Mais par ailleurs, et précisément de par l'afflux de travailleurs étrangers à la commune et au pays, les gens de Kourou ont vu s'ouvrir à eux toute une gamme d'activités induites, et c'est essentiellement par ce biais qu'ils ont vécu la situation de chantier.

Le CNES et les entreprises sous-traitantes avaient prévu, des « cités dortoirs » pour les nouveaux venus, dortoirs qui, nous l'avons vu, ont principalement été habités par des Colombiens et des Brésiliens. Certains Créoles ont également pu trouver à se loger dans des dortoirs : dans les mieux aménagés d'entre eux, ceux auxquels les Brésiliens n'avaient pas droit. Mais d'une manière générale, ces Créoles — et singulièrement les Guyanais — ont préféré chercher une autre solution. Or, avant la construction des quartiers économiques de la nouvelle ville, le choix était restreint : ils ne pouvaient guère que louer une chambre au vieux bourg ou dans la « cité des relogés » qui avait dû être très rapidement édifiée.

On imagine aisément la surenchère que n'a pas manqué de susciter la disparité entre l'offre et la demande. Les loyers ont vite atteint des prix élevés relativement au peu de confort qu'ils recouvraient : en 1968, une petite chambre au vieux bourg, dans une case vétuste et souvent insalubre, faite de simples planches de bois clouées sans aucun revêtement intérieur, une chambre ne possédant pour toute commodité que l'éclairage par une ampoule électrique, ainsi que la jouissance à titre collectif d'un point d'eau et d'un cabanon à tinettes

installés dans la cour, se louait 50 à 100 francs par mois. On pourrait aussi citer l'exemple des Noirs Réfugiés qui, avant d'avoir leur « village », payaient jusqu'à 20 francs par mois et par personne le droit d'occuper à plusieurs un coin de jardin désaffecté et d'y construire un carbet de fortune.

Les principaux bénéficiaires de cette surenchère ont été les gens qui possédaient plusieurs maisons au bourg, ou au moins du terrain pour en construire une autre sans délai. Il est vrai qu'il s'agissait de quelques privilégiés, et que les autres se sont contentés quand ils en avaient la place de louer une pièce de leur propre logement. Parmi les paysans expropriés de leur habitation et ayant par ailleurs une maison au bourg, rares sont ceux qui ont prévu ce genre de spéculation et ont demandé une maison dans la cité des relogés dans le but d'en louer une des deux : si quelques uns l'ont fait, plus nombreux sont ceux qui ont préféré être indemnisés en espèces. Mais il y avait d'autres façons de tirer parti de la situation de chantier. Le nouvel afflux de travailleurs posait également un problème de ravitaillement. Le CNES avait prévu un restaurant libre-service approvisionné directement de l'extérieur pour l'essentiel — le supermarché destiné à l'approvisionnement des familles ne s'est ouvert que plus tard —. Bien que les prix y aient été très raisonnables par rapport à ceux généralement en cours dans le pays, ce restaurant n'a guère été fréquenté que par les métropolitains et les cadres. Pour tous les autres, le vieux bourg a joué un rôle important. L'agriculture locale n'en était qu'à ses débuts — et dans les conditions qu'on sait — dans ses nouveaux emplacements de Guatémala : elle n'a donc pas pu profiter pleinement du débouché qui s'offrait, si ce n'est pour les fruits que l'on continuait à aller récolter sur les anciens vergers. Mais au niveau du petit commerce d'épicerie, de la revente des produits frais venant d'autres communes, du ravitaillement en gibier et poisson, et plus encore au niveau des débits de boissons et des retaurants, il y avait bien des possibilités.

Les restaurants se sont donc mis à proliférer. Les cadres étaient des plus rudimentaires : quelques tables et chaises disposées sous un abri en tôle dans une cour, ou sur une véranda, ou même dans la salle de séjour de la maison. Quant à la clientèle, tout en étant variée, elle comportait une forte proportion de Créoles. En revanche, les buvettes et les bars étaient fréquentés par tous. Le samedi soir, on y rencontrait même surtout des Colombiens et des Brésiliens, car les Créoles, particulièrement ceux de Cayenne, préféraient rentrer chez eux pour les week-ends. Dans l'ensemble, la période de chantier a par conséquent représenté une indéniable ère de prospérité pour le vieux bourg. C'est ce qui explique que les difficultés liées aux nouvelles conditions de l'agriculture et à la régression de l'élevage, n'aient pas eu *dans l'immédiat* tout l'écho qu'elles auraient sinon pu avoir. Dans l'immédiat disons-nous : totalement dépendante d'une main-d'œuvre dont la présence était purement temporaire, la prospérité ne devait pas durer. Et le changement, un moment vécu dans les termes d'un retour à un passé plus florissant — celui de l'orpaillage —, allait bientôt montrer un tout autre visage.

Le changement vécu : étude de cas

En examinant les modalités du changement imposé aux paysans de Kourou, nous avons vu apparaître une série d'événements — expropriations marquant la fin de l'ancienne organisation, difficultés liées aux nouvelles conditions d'exploi-

tation, situation de chantier — dont la portée réelle ne saurait être comprise sans une étude plus approfondie de la manière dont ils ont pu être vécus. Nous avons donc choisi de présenter ici trois cas qui illustrent trois aspects particuliers de ce vécu.

Le premier cas relève d'un refus radical du changement. Il se situe dans le village de Karouabo, dont l'étude nous a permis de saisir le problème de l'expropriation et du déplacement au moment même où il s'effectuait. En effet, situé à 25 kilomètres de Kourou, ce hameau s'est trouvé en marge de la zone dont le CNES avait besoin, dès son arrivée, pour l'aménagement de ses différents sites techniques. Des mesures d'expropriation ont néanmoins dû être prises, pour des raisons de sécurité lors des lancements de fusées, mais l'application a pu en être différée de quelques années. Les habitants de Karouabo ont donc connu une sorte de sursis, lequel a été vécu diversement selon les personnes. Certains ont pu sinon devenir favorables au changement, du moins s'habituer à cette idée et préparer leur déplacement pour qu'il s'effectue dans les meilleures conditions : ce sont en général les premiers à être partis s'installer dans les chalets en bois de la cité de Sinnamary qui leur était destinée. D'autres au contraire se sont accrochés au passé, d'autant plus fortement qu'approchait l'instant où ils allaient devoir renoncer au cadre et au mode de vie qui avaient été les leurs jusqu'alors. C'est l'un de ces cas de refus opiniâtre que nous allons maintenant présenter, tel qu'il nous est apparu au milieu de l'année 1971, c'est-à-dire à une époque où le déplacement était désormais irrémédiable et imminent.

> Madame D... a 80 ans. Elle vit dans son habitation de Karouabo depuis 1920. La maison n'a guère été modifiée au cours de cette occupation. C'est une case en bois vétuste, recouverte de tôles ondulées envahies par la rouille. Dans la cour, un abri sert de cuisine, à proximité du puits. L'habitation est dans un enclos grillagé, à cause des bêtes lâchées à l'extérieur (autrefois). Elle est en retrait de la route, et il n'y a pas de voisin à moins de 100 mètres.
>
> La vieille dame a perdu son mari depuis longtemps, et ses enfants ont quitté le toit. Toutefois, sa fille vit dans une autre habitation, pas très loin de là, et si son fils est à Cayenne, il lui a laissé la garde d'une petite fille de 8 ans. De plus, il y a quelques années, elle a recueilli un jeune garçon métis d'Indien qui a aujourd'hui 18 ans et va travailler pour elle à l'abattis.
>
> Ses ressources n'ont jamais été bien importantes, mais elle estime qu'elles étaient tout à fait suffisantes pour vivre selon son désir : l'abattis lui fournissait les aliments de base, le verger lui procurait les fruits dont elle écoulait facilement le surplus, elle avait des volailles et un troupeau de cochons dont elle pouvait vendre quelques têtes à la bonne saison lorsqu'elle avait besoin d'argent. Ainsi se trouvait-elle à l'abri de l'insécurité, tout en conservant son entière liberté.
>
> Et maintenant, dit-elle, il lui faudrait abandonner tout cela ? Elle a déjà été sommée de quitter les lieux en mai et a pu obtenir un ultime sursis jusqu'en octobre. Mais à cette date, on voudrait qu'elle aille vivre dans la cité des relogés de Sinnamary, et elle s'y refuse.
>
> Dans son esprit se mêlent les multiples raisons — futiles et graves — de ce refus : elle ne veut pas vendre les derniers cochons qui lui restent avant la prochaine saison des aouaras, elle ne veut pas laisser son verger à l'abandon pour que n'importe qui y vienne voler les fruits, elle ne veut pas quitter la vieille maison où elle demeure depuis 50 ans.

> Et surtout, elle ne veut pas des conditions de vie des relogés telles qu'elle les voit : il y a tout d'abord les maisons, petites, si proches les unes des autres que l'on n'y est pas vraiment chez soi, avec un jardin si étroit qu'on n'a pas même la place d'y faire pousser des fleurs. Et puis, il y a le travail : la seule façon de vivre bien et libre, c'est de faire de l'élevage dans les savanes selon les vieilles pratiques. L'agriculture est trop pénible pour ce qu'elle rapporte, et d'ailleurs, toutes les bonnes terres sont déjà prises : les relogés doivent aller très loin pour trouver un lopin défrichable, si bien qu'ils sont obligés de payer le car deux fois par jour. Quant à la fabrication du couac, avec sa fumée et sa chaleur ! ... « Ce sera l'esclavage comme autrefois, l'esclavage et la misère ! », car tout se paie là-bas, même l'eau et la lumière, et tout est cher !
> Ce déplacement est injuste, dit-elle encore avec colère. Seules, quelques personnes de la ville (Kourou) ont su tirer bénéfice des événements. Mais les « campagnards » ont tout perdu. Et ce ne sont pas les maigres compensations reçues qui pourront les faire vivre : la somme qu'on lui propose pour chaque arbre fruitier est inférieure à ce qu'il rapporte en une seule année, et les arbres mettent si longtemps à pousser !...
> Alors, elle n'accepte pas qu'on lui impose une telle épreuve. Et d'abord, ne cesse-t-elle de répéter, pourquoi avoir choisi cette région pour y faire la base ? ... Pourquoi chasser les gens de Karouabo puisqu'on ne fera rien de ces terres ? Ne pourrait-elle pas au moins rester dans son habitation, quitte à se mettre à l'abri à chaque lancement, comme cela s'est fait ces derniers mois ? Enfin, ajoute-t-elle avec révolte, elle vit là depuis trop d'années pour n'avoir pas acquis le droit d'y rester jusqu'à sa mort. Les autres aussi, ceux dont les parents et grands-parents sont nés au hameau avaient le droit de rester : ils sont partis par lâcheté. Mais elle, elle résistera, et on ne l'obligera pas à sacrifier son troupeau, ses arbres, sa maison, « pour les fusées qui ne servent qu'à gaspiller l'argent »...

En choisissant le cas-limite d'une femme trop âgée pour pouvoir envisager de recommencer sa vie ailleurs, nous n'avons pas voulu montrer seulement l'aspect dramatique qu'a pu revêtir cette transplantation de population : il se trouve que, n'ayant plus rien à perdre, cette vieille femme a exprimé plus clairement et plus directement, à travers ses regrets et ses révoltes, les motivations de cette attitude de refus que d'autres partageaient, même s'ils s'étaient pliés aux événements.

Nous reviendrons sur ces motivations dans une analyse d'ensemble, mais nous pouvons d'ores et déjà noter les premières réflexions que suggère ce cas précis. L'attachement aux pratiques d'élevage apparaît bien comme primordial : C'est tout le problème de la sécurité de l'exploitation qui est en jeu, c'est même celui de son fonctionnement dans la mesure où, pour cette femme âgée, l'abattis a cessé d'être une source de revenus pour n'être plus destiné qu'à la subsistance.

D'autre part, on voit que si cette femme est attachée à son habitation, c'est surtout en tant que cadre d'un certain mode de vie ; et si elle parle en dernier ressort de son droit de rester, c'est au fond de son droit de vivre à sa guise, dans la liberté, qu'il s'agit : c'est bien ce à quoi elle ne veut pas renoncer, car pour elle, la cité des relogés est synonyme d'esclavage. Cette attitude ne lui est pas spécifique : elle explique pourquoi certains agriculteurs ont relativement bien accepté l'idée du changement tant qu'ils ont cru pouvoir retrouver ailleurs, dans les parcelles de recasement, les conditions de l'habitation. De même, sa vision du mode de vie en cité, qui n'est pas le fruit de son expérience personnelle,

reflète sans doute le mécontentement de certains autres : promiscuité, exiguïté des maisons et des cours, cherté de la vie — même si celle-ci n'est en réalité que le besoin de revenus plus importants suscité par un confort plus grand — sont des problèmes qu'expriment généralement tous ceux que le changement a déçu.

Le second cas que nous avons retenu nous arrêtera plus longuement. Il appartient au groupe des expropriés de l'Anse et de la Savane de Kourou qui, déplacés depuis 1965 ou 1966, avaient déjà acquis une certaine expérience du changement au moment de notre enquête. Là encore, nous avons rencontré des réactions nuancées. Mais d'une manière générale, le processus de réadaptation a été marqué par certaines caractéristiques dont nous voulons ici rendre compte. Pour ce faire, nous avons choisi de retracer la biographie d'un agriculteur jeune, dont les conditions de vie passées — à l'habitation — et présentes — à la cité des relogés et à Guatémala — sont parfaitement représentatives des conditions connues par la plupart des expropriés de Kourou.

> F... est né en 1938 dans l'habitation de son grand-père où vivaient encore ses parents et plusieurs de ses oncles et tantes. Les adultes travaillaient à divers abattis dont les récoltes permettaient de nourrir toute la famille. La richesse de l'exploitation résidait dans son élevage : il y avait quelques bœufs et surtout un très gros troupeau de cochons. Les cochons étaient lâchés chaque matin dans les savanes et mangeaient ce qu'ils trouvaient. Ils ne faisaient pas de dégâts, car il n'y avait pas de voisins, seulement la famille, et les abattis ainsi que les cultures entourant la maison étaient clôturés. A la fin de la saison des aouaras, les parents vendaient les plus gros cochons et se procuraient ainsi l'argent nécessaire à l'achat de quelques produits que l'exploitation ne fournissait pas.
>
> F. ne se souvient plus guère de tout cela : il rapporte simplement ce qu'on lui a raconté. Car lui, il se contentait alors de suivre ses oncles en canot, lorsqu'ils allaient à la pêche, et de tirer à « l'arbalète » (lance-pierre) pour s'amuser. La seule tâche qui lui était confiée était d'aider à rentrer les cochons à la porcherie, chaque soir.
>
> Quelques années plus tard, ses parents ont quitté l'habitation du grand-père, pour aller s'installer sur la route de la Savane, indépendamment de la famille. Là non plus, il n'y avait aucun voisin à proximité, et il suffisait de clôturer les abattis pour pratiquer l'élevage libre. Le mode d'existence était toujours le même, mais le troupeau s'accroissait avec le temps, car ses parents tuaient beaucoup moins de bêtes qu'il n'en naissait : le troupeau de bœufs en particulier augmentait très régulièrement, tant il était rare que l'on en abatte une tête.
>
> Lorsqu'il a atteint l'âge de 8 ans, F. a dû commencer à fréquenter l'école. La plus proche était celle du bourg de Kourou, et elle se trouvait à 9 km. Aussi devait-il se lever le matin à 5 heures pour prendre la route à 6 heures et arriver à l'école à 8 heures. Il emportait avec lui son repas de midi et ne rentrait que le soir. La longueur de ce trajet et une succession de maladies bénignes l'ont empêché de suivre les classes avec assiduité. D'ailleurs, explique-t-il, ses petits camarades de l'Anse ou de la Savane manquaient les cours aussi souvent que lui. Seuls, ceux qui habitaient au bourg même venaient assez régulièrement.
>
> F. n'a pas gardé de bons souvenirs de cette période scolaire. A 13 ans 1/2, il n'était encore qu'au cours moyen 1re année. Il avait appris à compter, à parler le français, à le lire et l'écrire un peu. Mais il n'aimait pas l'école. Et bientôt, prenant prétexte que le maître l'avait mis au piquet comme un enfant, il décida de ne

plus y retourner. Il avait alors 14 ans, et se sentait mûr pour prendre son indépendance : il ne voulait plus recevoir d'ordre de personne, dit-il, il désirait faire librement ce qu'il fallait pour vivre et s'en estimait capable. Il connaissait le travail de la terre, les soins à donner aux bêtes, et c'était ce qui importait. Car à cette époque, précise-t-il, il n'était pas nécessaire d'avoir de l'instruction pour vivre correctement, ni beaucoup d'argent : les produits de l'abattis, de la chasse et de la pêche satisfaisaient les besoins essentiels, et les achats étaient très réduits.

F. a donc décidé de quitter ses parents pour s'installer à son compte, 200 mètres plus loin. Il lui fallait toutefois mettre en place les premiers éléments de sa future habitation. Il a alors demandé un « coup de main » à deux ou trois membres de sa famille, et pour payer les matériaux, il a puisé dans sa « dot ». A sa naissance en effet, suivant une coutume spécifique à cette région d'élevage, son père lui avait attribué une toute jeune truie dont la descendance constituait désormais son propre troupeau. En en vendant une partie, il a pu acheter le bois, les tôles, les clous nécessaires à la construction de sa case et de ses enclos. Et c'est avec le petit troupeau restant qu'il a débuté.

Dès que sa maison a été montée, il a planté tout autour des arbres fruitiers — orangers, citronniers et pommiers de Cythère — et un coin de légumes. L'ensemble couvrait à peu près 100 m^2 et il l'a clôturé. A faible distance de là, il a défriché un abattis pour y faire des cultures mélangées de manioc, maïs, bananes, bacoves, dachines... et l'a également clôturé. Ainsi a-t-il pu comme les autres lâcher chaque matin ses cochons dans la nature, et ne les faire rentrer que le soir, dans un petit parc qu'il avait bâti à cette intention. Les soins à donner aux bêtes n'étaient guère astreignants, nous rappelle F., et il a organisé sa vie laborieuse autour du traditionnel complexe d'activités — abattis, chasse, pêche — : il faisait « un coup de pêche » deux ou trois fois par semaine, et de même pour la chasse. Il salait une partie du poisson pris et boucanait quelques pièces de gibier pour avoir une réserve de gibier au moment des gros travaux des champs, car durant le défrichage et la plantation, il ne pouvait pas aller aussi régulièrement en expédition.

De toute façon, c'était à la saison des pluies que la chasse était vraiment rentable : les savanes basses étaient inondées, les animaux se rassemblaient sur les terrains secs, et le chasseur était sûr de rapporter un bon butin, souvent même une grosse pièce dont il vendait alors plusieurs morceaux. La pêche en marécage était également assez fructueuse, de sorte qu'entre janvier et juillet, on pouvait se constituer une réserve suffisante pour pouvoir consacrer ensuite l'essentiel de son temps à l'abattis.

Tel a été le mode de vie de F. jusqu'à 20 ans. Peu à peu, son exploitation s'est agrandie. Vers 1958, il cultivait trois abattis, son troupeau de cochons comptait une cinquantaine de têtes et il avait fait l'acquisition de quelques bœufs. L'habitation s'était modifiée en conséquence : s'y étaient ajoutés un nouveau parc à cochons et un parc à bœufs. Bientôt F. construisait encore un abri-cuisine, car il venait de se mettre en ménage. Jusqu'en 1964, F. a continué à partager son temps entre l'abattis, la chasse et la pêche. L'exploitation se maintenait, le troupeau de bœufs était passé à 15 têtes, et il y avait aussi des volailles. A chacun de ses enfants, F. réservait une truie, comme il avait été fait pour lui. Mais un soir, comme il rentrait chez lui, il a trouvé un panneau de balisage planté juste devant sa porte : ainsi s'est effectué son premier contact avec le CNES. C'est par des voisins qu'il a appris l'existence d'un projet de base spatiale. A cette époque, les gens ignoraient encore qu'il était question de les exproprier. Lorsqu'il

a eu connaissance du véritable problème, F. s'est montré profondément hostile à ce bouleversement, et l'est resté jusqu'au dernier moment.

Cependant, il a dû comme les autres se résoudre à signer l'accord de déplacement, car dès que le chantier a commencé, la vie traditionnelle est devenue impossible. On obligeait les paysans installés dans les savanes à parquer leurs troupeaux, en raison des dégâts que commettaient les animaux en liberté et des accidents qu'ils risquaient de provoquer sur la route. Mais cette technique était trop contraire aux habitudes, et la plupart des éleveurs de Kourou ont préféré vendre leurs bêtes, même à prix réduit. Quant à ceux qui ont essayé de les garder, nous explique F., ils les ont souvent vues mourir les unes après les autres, sans doute parce qu'ils ne savaient pas bien les nourrir. Lui-même a fini par vendre ses cochons dont le nombre avait déjà nettement diminué, puis ses bœufs qu'il avait tenté de conserver jusqu'au bout. Et il a attendu pour déménager que le bulldozer envahisse ses abattis.

Lorsque F. est « rentré à Kourou », il était séparé de sa concubine depuis un an, et celle-ci avait gardé avec elle leurs enfants. Il est alors allé vivre chez une autre femme qu'il a épousée peu après. Tous deux ont d'abord tenu un restaurant dans la maison du vieux bourg où ils habitaient. Mais si le local était assez spacieux, il n'était pas à eux et la location coûtait cher. Aussi sont-ils venus s'installer dans la cité des relogés dès qu'à été prêt le logement attribué à F. en compensation de son habitation. En fait, la maison qu'on leur livrait n'était pas véritablement achevée : seuls, le gros-œuvre, les sanitaires et l'électricité étaient en place. Mais il n'y avait pas de porte aux chambres, ni de revêtement sur le sol et les murs de ciment brut.

F. et sa femme ont voulu rouvrir un restaurant dans ce nouvel emplacement. La salle de séjour étant exiguë, ils ont fait couvrir de tôles une partie de la petite cour arrière, et y ont disposé quelques tables et chaises. Ils ont ainsi pu accueillir une clientèle sinon très importante, du moins régulière. Il s'agissait surtout de travailleurs étrangers, dont certains prenaient là leurs deux repas quotidiens et ne payaient qu'à la fin du mois. Les restaurants de ce genre étant assez nombreux, il y avait une forte concurrence, et ce système de pension à crédit présentait l'avantage d'attirer quelques manœuvres sud-américains aux salaires très modestes. Encore fallait-il courir le risque de les voir quitter le pays sans payer leurs dettes, précise F., ce qui, d'après lui, arrivait parfois. Au début, ce restaurant a bien marché. La clientèle ne manquait pas, et les frais n'étaient pas trop lourds dans la mesure où c'était une affaire strictement familiale. Plus âgée que son mari, madame F. avait une fille d'une vingtaine d'années qui l'aidait à faire la cuisine et à servir les repas. F. avait donc le temps d'assurer directement une partie du ravitaillement, en allant à la chasse et à la pêche, et en travaillant à l'abattis sur sa nouvelle parcelle de Guatémala.

Cette parcelle couvrait 1 ha 95, et était située sur la « bretelle », c'est-à-dire dans la seconde zone de lotissements. Pour y accéder, il fallait traverser un marécage. Les difficultés n'ont pas tardé à apparaître. En saison des pluies, l'abattis était à moitié inondé : les eaux ne s'écoulaient pas car la crique de dégagement était entièrement obstruée. Aussi était-il nécessaire de replanter chaque année les bananiers dont les pieds pourrissaient dans ce sol trop humide, et qui n'avaient souvent donné que des régimes atrophiés. Les autres légumes ne venaient guère mieux.

Devant la faiblesse du rendement de son abattis par rapport au travail qu'il avait à fournir. F. a essayé de consacrer davantage de temps à la pêche. A l'aide de l'indemnité qui lui avait été versée

en solde du dédommagement de son déplacement, il avait acheté un canot et un moteur hors-bord avec lesquels il pouvait aller en mer, et un très gros congélateur. Au commencement, les résultats de cette activité ont été assez fructueux. Mais F. n'était pas le seul à avoir eu cette idée, et bientôt la concurrence a posé des problèmes : trop nombreux, les pêcheurs ne ramassaient pas beaucoup de poissons par canot, et cependant trop en tout pour pouvoir les écouler facilement.

Et peu à peu, les conditions d'existence de F. se sont dégradées. Le chantier diminuant, le restaurant a perdu la plupart de ses clients. La pêche rapportait peu ; de surcroît, le moteur puis le congélateur sont tombés en panne, et le couple n'a pu réunir l'argent nécessaire aux réparations. F. s'est donc trouvé réduit presque aux seules ressources de l'abattis dont les difficultés d'exploitation restaient les mêmes.

Au moment de l'enquête (1971), la subsistance quotidienne est devenue pour F. un problème. Il a une nombreuse famille à nourrir : sa bru et les 6 jeunes enfants de celle-ci sont à sa charge, et il continue à s'occuper des 6 autres enfants qui lui sont propres et qui vivent chez leur mère. Il donne à cette dernière une partie de ses récoltes de l'abattis. Le reste est consommé par ceux qui vivent sous son toît. Mais n'ayant pratiquement pas de surplus à vendre, il ne sait comment payer tous les autres frais. Alors, F. fait le bilan du changement qu'on lui a imposé. Il a perdu une « habitation «, avec son troupeau, son verger, sa case et ses abattis. Qu'a-t-il reçu en échange ?

La parcelle de terrain qu'on lui a octroyée ne donne que de mauvaises récoltes, et cette seule occupation ne lui a jamais permis de vivre. Mais pour autant, il n'a pas eu l'alternative d'un travail salarié dans le cadre de la base spatiale, sinon « pour un petit job » qui n'a duré qu'un mois : n'ayant ni instruction, ni métier, ni spécialité, il ne pouvait prétendre qu'à un emploi de manœuvre. Or, presque tous les manœuvres ont été recrutés à l'étranger (Brésiliens, Saramaka du Surinam). De toute façon, reconnaît-il, il lui aurait certainement coûté de se plier aux horaires astreignants d'un travail dur et sans intérêt. Par ailleurs, les petites affaires qu'il a essayé de monter (restaurant, débit de boissons, pêche) et dont il a cru un moment que « ça allait marcher », ont finalement tourné court assez rapidement, avec la régression du chantier.

F. a sans doute acquis une maison moderne. Mais est-ce un avantage ? Il y a longtemps qu'il a cessé de le croire. Le confort se paye beaucoup trop cher, estime-t-il : il n'arrive plus à assumer les charges mensuelles d'eau et d'électricité. De plus, cette maison présente à l'usage plus de désagréments que d'agréments. De part et d'autre, il y a des logements mitoyens, et l'on entend tout ce que disent et font les voisins, tant les parois sont minces. La qualité de la construction laisse fort à désirer : au bout de 5 ans, l'eau de pluie s'infiltre à travers le plafond et s'écoule à l'intérieur ! Et surtout, c'est la place qui manque : les pièces du F4 sont minuscules, le jardinet qui s'ouvre sur la rue d'accès n'a que quelques mètres carrés de surface, la cour arrière n'est même pas assez grande pour que l'on puisse y élever des volailles...

Et F. constate l'échec auquel les événements l'ont conduit. Il ne peut pas continuer à vivre ainsi, dit-il. Sa décision est prise depuis déjà un an : il a demandé au CNES l'autorisation d'aller s'installer vers l'intérieur. Jusqu'à ce jour, il n'a pas reçu de réponse, mais il conserve l'espoir, et cela seul lui permet d'attendre. Ce qu'il voudrait, c'est pouvoir recréer une habitation à l'ancienne mode. Il connaît bien la région qu'il a choisie, il sait où sont les bonnes terres, où il trouvera les bois pour construire sa maison, tandis que s'il quittait la commune — car il y a songé —, il serait dans

l'ignorance des bons emplacements et des propriétés, et cela compliquerait les choses. Aussi préfère-t-il rester sur le territoire de sa commune avec une autorisation, malgré les délais.
En attendant que vienne ce moment où se réfugient désormais toutes ses espérances, F. rêve à son habitation future : il la voit très exactement à l'image de celle qu'il avait autrefois. Peu lui importe de n'avoir plus ni eau courante ni électricité, au contraire : il n'aura plus de quittance à payer ! Et puis, il disposera de tout l'espace qu'il voudra, et rien que pour cela, il préfère le mode de vie rudimentaire de l'habitation campagnarde à celui de la cité où il étouffe : il a trop longtemps eu l'habitude de vivre au milieu de la nature, sans voisin pour le gêner... Enfin, il pourra refaire de l'élevage de cochons selon les vieilles pratiques, il pourra alterner le travail à l'abattis et les expéditions de chasse et de pêche. Il sera libre : libre de son temps, libre de choisir ses activités et ses horaires.
« Ils disent que vivre à Kourou comme c'est maintenant, c'est le progrès. Pour eux, c'est peut-être bien, mais pour nous, qu'est-ce que c'est ? Moi, je n'en veux plus de leur progrès : il nous empêche d'être libres... » Car en dernier ressort, ce qui compte le plus pour F., c'est bien la liberté. (1)

A travers la biographie de F., apparaît tout d'abord une illustration vivante de l'ancien mode de vie, celui de l'habitation des savanes. Nous relèverons ici un point qui confère aux activités d'élevage une dimension que nous n'avions pas encore signalée : la « dot ». Cette coutume localisée donnait au jeune les meilleures conditions possibles d'installation à son compte, selon la règle générale dans le milieu rural de la néolocalité. En provoquant la fin de l'élevage, le changement a donc remis en cause l'un des moyens essentiels du processus par lequel l'ensemble des activités agro-pastorales (et pas seulement l'élevage) pouvait se perpétuer de génération en génération. Il est vrai que la fixation et le contingentement des nouvelles parcelles de culture suffisaient largement pour que les jeunes soient entraînés vers d'autres secteurs d'activité. Mais la perte de la « dot » n'a fait que surdéterminer ce mouvement, voire lui donner un aspect irréversible.

L'intérêt de ce cas est toutefois surtout d'être celui d'un refus *a posteriori* du changement. Sans doute hostile dès le début à l'idée de déplacement F. a néanmoins essayé pendant près de 5 ans de s'adapter aux nouvelles conditions. S'il s'est montré peu loquace quant aux premiers moments de son installation à Kourou, pour insister sur les déceptions qu'il n'avait pas tardé à connaître, à travers ce raccourci, il a cependant clairement laissé entendre qu'il se serait accommodé de son sort si le restaurant ou la pêche avaient « marché ». Le type de ses tentatives d'adaptation appelle quelques observations. C'est en fait tout un pan de la conception guyanaise du progrès qui se trouve être ici en question. Tant que F. a cru que le changement pouvait lui offrir la possibilité d'une certaine prospérité dans le cadre d'une installation à son compte, il l'a accepté sans lui dénier ce caractère de progrès avec lequel il était officiellement présenté. Ce n'est qu'à partir du moment où la situation de chantier a pris fin,

(1) *Comme dans les deux autres cas ici exposés, les entretiens qui nous ont permis d'établir cette biographie n'ont pas été directifs. A partir d'un thème relatif au changement, c'est tout à fait spontanément que l'interviewé s'est mis à parler de son passé, du mode de vie de l'habitation qu'il mettait constamment en parallèle avec ses difficultés présentes, comme pour montrer combien il était loin désormais d'un idéal de vie pourtant simple.*

et avec elle l'artifice qui jusqu'alors masquait la réalité profonde du changement, que F. a pris conscience des contraintes par lesquelles se soldait, au moins pour lui et pour la catégorie sociale à laquelle il appartenait, ledit progrès. Notons que la notion de liberté dans l'organisation du travail et dans les horaires est toujours restée au centre de ses préoccupations. De son propre aveu, en dehors de toute impossibilité extérieure, il n'aurait pas supporté bien longtemps les conditions d'un emploi salarié subalterne auquel le vouait son manque d'instruction. Mais cela ne signifie pas qu'il rejetait globalement le monde du travail industriel : en fait, il ne l'estimait acceptable que pour les gens assez instruits, assez formés pour pouvoir exercer dans ce cadre une profession intéressante et correctement rémunérée. Dès lors, pour lui, et compte tenu de la tournure des événements, le choix est devenu simple : seule, l'habitation traditionnelle, il le savait d'expérience, pouvait lui offrir les moyens de vivre en conservant la forme de liberté à laquelle il tenait le plus, et qui se trouvait être en quelque sorte l'envers du soi-disant progrès qu'on lui avait imposé.

Nous reviendrons sur ce qu'impliquent plus largement les tentatives et les réactions de cet homme. Exposons préalablement le troisième cas retenu. Il relève d'une attitude presque inverse de celle qui vient d'être décrite. C'est un cas un peu particulier dans la mesure où il n'est représentatif que d'une minorité : celle des anciens paysans de Kourou pour qui l'installation de la base spatiale s'est avérée finalement positive.

> G. est né en 1905, dans une habitation de la Savane où ses parents vivaient d'une exploitation classique : abattis et vergers clôturés, élevage de bovins et surtout de porcins.
> L'école du bourg étant assez éloignée, G. n'a pas pu y aller avant l'âge de 9 ans, et il ne l'a fréquentée que très irrégulièrement jusqu'à 14 ans. Il était alors au niveau du cours moyen 1re année. Dès l'âge de 15 ans, il a commencé à travailler, d'abord avec ses parents, puis, quelques années plus tard, à son compte.
> Vers 20 ans, il est « monté dans les bois » pour chercher de l'or. Mais il n'a pas abandonné pour autant son habitation : il ne s'absentait que 2 ou 3 mois d'affilée, en saison des pluies, et revenait ensuite s'occuper de ses abattis, tandis que sa femme demeurait à l'habitation pour s'occuper des bêtes et des arbres. Malheureusement déjà à cette époque, explique-t-il, l'or commençait à se faire rare dans les hauteurs de Kourou, et il a bientôt cessé ses expéditions de recherche qui finissaient par coûter plus qu'elles ne rapportaient.
> Alors, G. a dû se résoudre à partager comme les autres son temps entre l'abattis, la chasse et la pêche. Il défrichait deux abattis par an. Dans le premier, il plantait du manioc pour produire le couac nécessaire à la consommation familiale. Dans le second, il faisait des légumes mélangés, dont il vendait parfois le surplus à des voisins lorsque ceux-ci s'étaient laissé démunir. Il allait à la pêche environ deux fois par semaine, et à la chasse le dimanche : c'était le rythme que lui imposait le réapprovisionnement de la table familiale.
> L'abattis ne lui procurait pratiquement aucun revenu : il n'y travaillait que pour la subsistance familiale. Seuls, les fruits de son verger arrivaient à se vendre : encore fallait-il pouvoir les porter jusqu'à Cayenne, précise-t-il. L'élevage n'était guère plus rentable. Tous les paysans tuaient quelques cochons au même moment, à la fin de la saison des aouaras pendant laquelle ils avaient pu les faire engraisser un peu, nous dit G., et de ce fait, ils avaient bien du mal à les vendre, et ils étaient souvent obligés

de les céder à bas prix. Sans doute, l'élevage ne nécessitait aucun frais : l'argent de la vente était un bénéfice net. Mais dans l'ensemble, les revenus restaient très faibles. On ne pouvait s'acheter que le strict minimum, et pour y parvenir, il fallait travailler dur ! Chaque matin, G. devait se lever à 5 heures. Il partait à l'abattis vers 6 heures, après avoir déjeuner, de sorte à être au travail dès le lever du jour. Il y restait jusqu'à 11 heures, rentrait chez lui pour manger un « casse-croute », se reposer un peu à l'abri de la chaleur, puis repartait vers 2 heures pour ne revenir qu'à la tombée de la nuit (6 heures 1/2, 7 heures). Et lorsqu'il n'était pas à l'abattis, il était à la pêche ou à la chasse, ou encore dans son « gragiri » pour faire le couac et l'huile d'aouara...

En 1956, G. a décidé de rentrer au bourg où il avait une maison. Il a conservé son habitation, mais il ne s'est plus occupé que de son verger où il allait régulièrement cueillir les citrons, les mangues, les noix de coco que ses arbres continuaient à fournir sans qu'il soit obligé de leur prodiguer beaucoup de soins.

Sa maison du bourg donnait sur la rue principale, et il a pu y ouvrir un petit café que sa femme a tenu. Mais à cette époque, explique G., les affaires ne marchaient pas si bien : il y avait déjà 6 épiceries-buvettes où l'on pouvait prendre le punch assis à une table, et aussi 2 restaurants. Comme il n'y avait pas grand monde au bourg, chacun de ces commerces ne faisait que vivoter. Il n'y avait guère que le samedi soir et le dimanche, quand les agriculteurs descendaient de leurs habitations et venaient danser le « cassé-co » au son des tambours, que Kourou s'animait un peu... Quand sa femme est tombée malade, G. a alors préféré fermer le café pour continuer à effectuer des « petits jobs », plutôt que de s'en occuper lui-même : les bénéfices n'étaient pas assez importants pour que cela en vaille la peine.

Aussi, de son point de vue, l'arrivée du CNES a-t-elle été extrêmement profitable : le chantier a permis au commerce de prendre un certain essor. G. n'a malheureusement pas pu rouvrir son café pour des raisons de santé, mais il est persuadé que s'il avait eu quelques années de moins, il aurait fait de bonnes affaires. De toute façon, il a au moins pu trouver un emploi de gardien, dont le travail peu astreignant était, d'après lui, rémunéré correctement. Par ailleurs rappelle-t-il, il a reçu une petite indemnité pour son verger dont il ne tirait plus grand-chose, et avec cette somme, il a alors pu s'acheter quelques biens de confort ménager qu'il n'aurait, sinon, jamais pu s'offrir : une cuisinière à gaz, un réfrigérateur électrique, une machine à laver le linge. Car avec les nouvelles installations électriques, les gens de Kourou ont bénéficié du courant toute la journée, tandis qu'auparavant, le groupe électrogène ne fonctionnait que le soir. Ce confort coûte sans doute très cher, en particulier l'électricité, et même l'eau qui autrefois était gratuite, remarque G., mais la vie est devenue tellement plus facile !

G. reconnait toutefois que les expropriations des « campagnards » n'ont pas toujours été très heureuses. Les éleveurs qui ont dû sacrifier leurs troupeaux pour des sommes ridicules ont évidemment été frustrés ; les recasements à Guatémala posent également de graves problèmes. En bref, estime G., ceux qui étaient et veulent rester agriculteurs ont très certainement pâti du changement. Mais d'après lui, le vrai problème n'est pas là ; ce qu'il faut voir, c'est qu'il n'est plus temps de faire de l'agriculture traditionnelle : la base a précisément apporté d'autres possibilités.

L'avenir lui semble très largement ouvert, et c'est en cela que réside pour lui l'aspect le plus positif de l'évolution de Kourou : il songe à ses enfants, à ce qu'est et sera leur vie comparée à la sienne. Ses deux fils aînés ont trouvé un travail assez bien payé, sans avoir fait de longues études ; les autres ont pu exercer les

> métiers qu'ils avaient appris, sans quitter la commune ; et ses petits enfants n'auront pas besoin d'aller à Cayenne pour poursuivre des études et acquérir une vraie formation professionnelle. Ainsi, nous dit G., les nouvelles générations n'auront plus à choisir entre une agriculture de subsistance et l'exode vers le chef-lieu : car telles étaient les seules possibilités avant l'arrivée du CNES, et les jeunes étaient chaque année plus nombreux à partir ! Désormais, ils pourront rester, sans pour autant être contraints à la vie rude et pauvre des « campagnards » : ils trouveront sur place le travail, l'animation, les distractions et le confort qui n'existaient autrefois qu'à Cayenne...

A travers le discours de G., nous retrouvons une attitude qui, si elle n'est représentative que d'une faible minorité des anciens agriculteurs de Kourou, nous est cependant en large partie familière : c'est celle des ruraux émigrés à Cayenne. Nous noterons le rejet de l'agriculture traditionnelle considérée comme un travail trop pénible pour les revenus qu'il procure ; nous noterons l'importance accordée aux revenus monétaires pour les biens de consommation qu'ils permettent d'acheter, et plus généralement à la jouissance des éléments du confort moderne, symboles du progrès... En vérité, Il aurait été étonnant de ne pas rencontrer des représentants de ce type d'attitude parmi les gens du vieux Kourou. Mais ce n'est pas à ce niveau, qui ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà, que se situe l'intérêt du cas que nous venons de présenter, c'est plutôt à celui des avantages que G. attribue au changement spécifique intervenu à Kourou avec l'implantation de la base spatiale. Ces avantages se situent sur deux plans : l'un relève de la situation de chantier dont G. ne veut retenir qu'une chose, c'est qu'elle lui aurait permis de faire de bonnes affaires, s'il avait encore eu l'âge de les entreprendre, et dont il oublie curieusement l'aspect éphémère qu'il ne peut cependant ignorer au moment de l'enquête (1971) ; le second plan concerne les générations à venir dont le sort lui paraît désormais localement assuré, dans la mesure où il croit fermement que Kourou a définitivement acquis la dimension annoncée de nouvelle et seconde ville de Guyane, avec ses centres d'enseignement et de formation, ses possibilités de travail, son animation et ses distractions... Mais quand on sait ce qu'il est finalement advenu de Kourou, de sa base spatiale, et surtout de la dynamique que l'ensemble était censé devoir engendrer, on voit combien illusoire était la croyance qui entraînait la pleine adhésion au changement. Si G. devait parler aujourd'hui de ce même changement, qu'en dirait-il ?

La question du progrès

A travers l'étude de cas qui précède, sont apparues diverses manières de vivre le changement apporté par l'implantation de la base spatiale. L'analyse du phénomène, dans ses fondements et sa diversité, implique sa mise en relation avec les niveaux et les modes différentiels d'intégration préalable (ou parallèle) de l'idéologie du progrès.

L'attitude dont relève le dernier des cas présentés rappelle, nous l'avons dit, celle des émigrés ruraux de Cayenne. C'est justement dans le rapport au progrès — et ses conséquences — que réside la similitude. Mais avant d'en venir à ce rapport, précisons le problème de la représentativité du cas considéré, une représentativité en fait plus large que nous ne l'avons laissé supposer.

Nous avons signalé que parmi les anciens agriculteurs, rares étaient ceux qui adhéraient pleinement au changement : cela est tout particulièrement vrai de ceux qui ont voulu ou dû continuer à travailler dans l'agriculture, et cette attitude n'a évidemment rien d'étonnant, quand on sait les conditions nouvelles auxquelles ils ont été réduits du fait du changement. Pour les autres en revanche — et rappelons que, la proportion d'agriculteurs ayant nettement diminué, ces autres constituent au moment de l'enquête quelque 50 % de la population originaire du vieux Kourou —, ce type d'adhésion est plus fréquent. On peut le rencontrer tout d'abord chez des gens qui, tels G. et sa femme, n'étaient déjà plus agriculteurs (si ce n'est de façon occasionnelle, pour le seul verger) avant l'arrivée du CNES, ou si l'on préfère parmi les membres du petit groupe (20 % en 1964) relevant des autres secteurs d'activités. Il faut dire que ce petit groupe se rattachait essentiellement au secteur tertiaire : il s'agissait de commerçants — une dizaine en tout — dont la plupart n'avaient qu'une activité ralentie, des employés des services publics (mairie, poste, dispensaire, école), d'une quinzaine de manœuvres aux Travaux Publics, de quelques autres manœuvres employés par la commune ou par des particuliers, et de quelques rares femmes de ménage.

Pour ces gens qui n'ont pas été confrontés aux durs problèmes de l'expropriation, ou qui, comme G., n'en ont eu que les avantages sous forme d'indemnités quasi inespérées, le changement ne pouvait être — à priori tout au moins : nous reviendrons sur cette restriction — mal accueilli. Ce groupe n'est cependant pas le seul où se recrutent les « satisfaits » : le milieu plus directement agricole en a également fourni son contingent. Tout comme dans les autres communes rurales de Guyane, il y avait à Kourou, dans le début des années 60, quelques paysans qui songeaient à abandonner l'agriculture pour un travail plus rémunérateur, quitte à partir à Cayenne où leurs enfants bénéficieraient de surcroît de meilleures conditions scolaires ; et il y avait aussi des jeunes qui aspiraient à un autre mode de vie que celui de l'habitation. « Grâce à la base », les premiers n'ont donc pas eu à quitter leur commune, les seconds ont pu échapper à la condition d'agriculteur qui aurait sinon été la leur, au moins jusqu'à ce qu'il prennent la décision de partir.

Dans l'ensemble, les gens qui estiment que le changement a été positif constituent, en 1971, près de 40 % de la population originaire du vieux Kourou. Toutefois, dans la mesure où cette dernière se trouve amputée des quelque 30 familles de Karouabo, lesquelles formaient en 1964 environ 1/5e de la population agricole de Kourou, mais ont été depuis les expropriations relogées à Sinnamary, la proportion des « satisfaits » se trouve être un peu gonflée : calculée sur la totalité de la population originaire de l'ancienne commune, elle ne dépasserait vraisemblablement guère 30 %.

Les raisons qui ont pu susciter l'adhésion au changement sont variées, mais peuvent être regroupées en deux catégories, chacune relevant d'une certaine conception du progrès — sans qu'il y ait pour autant incompatibilité entre les deux conceptions —. Il s'agit d'une part d'une vision du progrès comme moteur d'une prospérité de type affairiste, rappelant ou prolongeant celle de l'époque de l'or, et d'autre part d'une réduction de la notion de progrès à l'image véhiculée par l'idéologie dominante, celle du mode de vie citadin et de la société de consommation. La première conception est directement liée à la situation de chantier ; dans la mesure où, au moment de l'enquête, le chantier est déjà en très nette régression, elle tend à provoquer chez certains un renversement de l'attitude à l'égard du changement. C'est donc plutôt de la seconde conception

que relèvent ceux qui, en 1971, se déclarent encore pleinement satisfaits du changement. Citons quelques phrases entendues ici et là :

> « Kourou est devenu bien : avant, c'était un village, et maintenant ça ressemble à une ville. (...) »
> « Avant, il n'y avait rien à Kourou. Maintenant, on trouve à acheter tout ce qu'on veut. (...) »
> « La base nous a apporté le modernisme : je suis pour le modernisme. On a la lumière toute la journée, l'eau potable au robinet. Avec le frigo, tout se conserve, plus besoin de saler. (...) Avant, pour les distractions, fallait aller à Cayenne. Maintenant, on a le cinéma et la télé. (...) »
> « En faisant leur base à Kourou, les Blancs nous ont apporté l'évolution. Le temps des habitations est passé. Il faut être moderne. (...) »

Mais le modernisme se paie, et ses partisans le savent. Le problème du travail et de sa rémunération est donc souvent évoqué :

> « La base a amené du monde et beaucoup de travail. On n'est plus condamné à l'abattis. On peut choisir le travail qu'on veut faire, et quand ça va pas, on peut toujours changer. (...) »
> « Avant ,j'étais manœuvre déjà ; mais avec la base, c'est bien mieux payé. (...) »
> « Les gens ne vont plus travailler pour rien comme à l'habitation : chaque quinzaine ou chaque mois, ils touchent leur argent, et avec ça, ils peuvent acheter ce qu'ils veulent. (...) »

Néanmoins, ce problème du travail commence à éveiller chez certains quelques inquiétudes :

> « J'avais un bon travail, mais la société s'en va, et jusqu'à présent, je n'ai rien trouvé d'autre : il n'y a plus autant d'embauche qu'au début, et je me demande ce que je vais pouvoir faire. (...) »

Ces inquiétudes sont encore plus manifestes chez les représentants de la conception « affairiste » du progrès :

> « Quand le chantier a démarré, je me suis installé revendeur. Vu le nombre de gens qu'arrivaient à Kourou, j'ai fait de bonnes affaires : j'ai rien à me plaindre pour ce moment-là. Mais depuis quelque temps, les sociétés licencient. Y en a même qui ferment. Les gens s'en vont, et le commerce ne marche plus si bien. Je ne sais pas comment ça va tourner. C'est pourtant pas avec l'abattis de Guatémala que je peux faire vivre ma famille ! (...) »

Ces dernières interventions nous conduisent au point central de la question : l'adhésion au changement est enfermée dans les limites de la situation purement artificielle où elle s'inscrit. Il s'agit tout d'abord des emplois et des « bonnes affaires » liés au phénomène éphémère de chantier. Notons à cet égard que, même parmi ceux qui placent l'apport d'emplois salariés comme objet premier de leur satisfaction, il en est pour accorder une importance particulière au fait qu'ils peuvent choisir leur travail et en changer s'ils le veulent : c'est déjà une forme de refus de certaines contraintes du travail salarié, un refus qui, chez d'autres, nous le verrons, devient un facteur de résistance au progrès. Mais il y a autre chose : dans l'adhésion au changement en tant que véhicule du « modernisme », ne réside finalement que l'adhésion à un aspect très partiel de la notion de progrès — par rapport au sens qui lui est attribué dans les sociétés

industrielles —, en quelque sorte son résultat : le mode de vie urbain, la consommation. Les idées de productivité, de rentabilité, chères aux experts européens, n'ont guère de place dans cette adhésion. Comment s'en étonner ? N'est-ce pas là le produit de la politique gouvernementale et de l'idéologie dominante ? La base spatiale de Kourou n'est-elle pas le couronnement de la politique de prestige qui a voulu faire de la Guyane une « vitrine française » et non une terre de production ? Mais n'insistons pas sur ces problèmes que nous avons déjà très largement évoqués ailleurs, et passons à l'aspect le plus instructif de cette étude ponctuelle du changement : celui des refus et des résistances.

A ce niveau, deux attitudes doivent être très nettement distinguées. L'une concerne essentiellement le principe de changement, en regard de ce qui existe et qui va être détruit, sans que soit réellement mis en cause le contenu prospectif dudit changement. L'autre s'attache au contraire à ce contenu, et pose alors directement la question du progrès, avec cette force que peut donner l'expérience. La seconde est évidemment infiniment plus intéressante, du point de vue qui est le nôtre ici. Mais la première ne doit pas être pour autant passée sous silence : à y regarder de plus près, elle n'est pas sans éclairer certains éléments de la question guyanaise.

Ceux qui refusent le principe même du changement se recrutent exclusivement parmi les agriculteurs expropriés. Nous avons vu le drame vécu par cette vieille dame de Karouabo qui n'imagine pas pouvoir supporter le déplacement auquel elle va très bientôt être contrainte, qui ne veut pas renoncer au mode de vie de l'habitation. Y aurait-il ici en action le poids d'une tradition dont nous avons vu par ailleurs — dans les villages de l'Est où elle est le mieux conservée — le peu de consistance ? Sans doute ; encore faut-il voir que cette tradition ne prend corps que dans la mesure où elle est menacée puis détruite par une intervention extérieure et brutale. Là réside en fait le fond du problème : dans cette intervention et la forme de contrainte radicale qu'elle prend. Le refus du principe de changement prend alors son véritable sens : c'est le refus du principe de contrainte. Des souvenirs que l'on aurait pu croire oubliés resurgissent. Un mot hante les discours : esclavage. Ce mot est parfois appliqué au contenu du changement ; souvent, il désigne la manière dont le changement a été imposé :

> « Ils nous ont traité comme des chiens : c'est le retour à l'esclavage. »
> « Kourou est le seul endroit où l'on se permet de traiter les gens comme ça : ils nous prennent encore pour des esclaves. (...) »

Quelquefois, les Blancs sont clairement dénoncés comme étant les auteurs volontaires de ce retour à l'esclavage :

> « Les Blancs veulent faire avec nous comme ils ont fait avec nos grands-parents : ils veulent nous faire revenir à l'esclavage. Nous, on n'a plus droit à rien dire maintenant : plus qu'à attendre les décisions de ces Messieurs. (...) »

Car ce refus du principe de contrainte est purement symbolique : le changement doit avoir lieu. Pour la plupart, il est même chose faite. La contrainte s'est exercée, sans recours. Et devant cette absence de recours, une idée s'impose à l'esprit de quelques uns — pas nécessairement très âgés —, celle de la mort :

> « Ils m'ont obligé à vendre mes cochons et mes bœufs. Ils m'ont volé mon habitation. Ils m'ont volé mon verger. Ils m'ont tout pris, et en échange, ils m'ont donné la misère. Maintenant, je n'ai plus rien à espérer : j'attends la mort. (...) »

Sans doute cette résignation pathétique n'est-elle le fait que d'une petite minorité. Néanmoins, elle existe, de même qu'il existe des dizaines d'hommes et de femmes pour qui la vie, dans le Kourou de 1971, n'est plus qu'un cauchemar.

> « Et pourquoi ? », disent-ils, « A quoi servent ces fusées ? »
> « C'est l'ère spatiale, c'est le progrès », leur est-il répondu.

Mais à Kourou, le progrès a pour beaucoup cessé d'être un mot magique.

Si la vie en ville, son confort, ses distractions, son ouverture sur la consommation, suscitent l'enthousiasme de certains, d'autres, plus nombreux, dénoncent au contraire l'envers de ces mêmes éléments qu'ils ne perçoivent plus que comme des « soi-disant avantages ». Le thème de la vie chère est particulièrement fréquent. Il ne s'agit pas seulement de dénoncer le fait que si l'on peut désormais « tout trouver sur place », les produits ainsi disponibles sont très chers. C'est surtout — au moins pour les anciens agriculteurs — dans la relation au mode de vie antérieur que le problème prend son véritable relief :

> « Avant, la nourriture pour nous était presque gratuite : on mangeait les légumes de l'abattis, les fruits du verger. Pour avoir de la viande, y avait qu'à aller à la chasse, et si c'était besoin, on pouvait tuer une poule, ou même un cochon. Du poisson frais, on en avait comme on voulait, sans même aller en mer : on posait des lignes dans les marais. (...)
> Maintenant, on doit tout acheter, et c'est tellement cher qu'on n'a jamais assez d'argent pour manger bien comme avant. (...) »

Mais la nourriture n'est qu'un aspect de la question [1]. Il y a aussi l'électricité, l'eau courante, les installations sanitaires, tout ce confort moderne « qu'on n'a jamais fini de payer ». Et ces frais qui se renouvellent sitôt acquittés deviennent autant de sujets d'angoisse. L'argent est désormais la préoccupation centrale. Au début, il y avait le chantier et ses activités induites qui permettaient de faire face aux dépenses nouvelles. Ces possibilités disparaissent en même temps que régresse le chantier. Reste l'abattis : la dégradation des conditions de culture apparaît alors dans toute son ampleur. Pour les paysans, le sort qui leur est fait se résume maintenant en un mot qui revient comme un leitmotiv dans nombre de discours, « la misère » :

> « Pour nous maintenant, c'est la misère ! Il n'y a plus que cet abattis de Guatémala qui ne rapporte rien : la terre n'est pas bonne, ou bien elle est inondée. Il ne peut pas y avoir de rendement. (...) »

Même parmi ceux qui ont un travail salarié, il en est pour dénoncer « la misère » apportée par le changement :

> « Depuis que je travaille à la base, je suis mieux payé que quand je travaillais aux Travaux Publics, bien que je suis toujours manœuvre. Mais il y a tellement de choses à payer, tout est tellement cher ! Pour moi, c'est la misère que la base a donnée. (...) »

---

(1) *Un aspect qu'il ne faut cependant pas minimiser. Sans doute ne peut-on pas dire que la famine se soit instaurée dans le vieux bourg ou dans la cité des relogés. Mais la dégradation, très nette pour certains, des conditions de nourriture est très mal vécue, dans la mesure où le problème de la nourriture. a toujours joué un rôle important dans la vie du Guyanais. Beaucoup insistent par exemple, sur le fait que même lorsqu'ils ont assez d'argent pour acheter de la viande, ils ne peuvent plus trouver que des produits « glacés » (congelés) qu'ils n'estiment pas bons et dont ils pensent qu'ils les rendent malades.*

De toute façon, le travail salarié n'est plus une alternative :

> « L'abattis tout seul, c'est la misère ! Mais même si je voulais travailler pour la base, en ce moment, on n'embauche plus. (...) »

Dès lors, que faire ? Nous avons vu le cas de F. qui a décidé de partir s'installer vers l'intérieur pour retrouver le mode de vie de l'habitation, et qui attend pour ce faire l'autorisation du CNES. D'autres songent plutôt à quitter la commune de Kourou pour celle de Sinnamary. Ce ne sera pas facile, ils en sont bien conscients :

> « Jusqu'à présent, je suis encore indécis. Si je vais à Sinnamary pour refaire la culture et l'élevage, ce ne sera jamais comme l'habitation que j'avais avant : je ne connais pas les bons terrains. Mais d'un autre côté, mon abattis de Guatémala ne vaut rien, et vu la manière qu'on nous a traités, c'est pas la peine de demander quelque chose : vaut mieux quitter. (...) »

Ne plus avoir affaire au CNES, ne plus avoir affaire aux Blancs ni à *leur* progrès, retrouver la liberté et les plaisirs d'autrefois : tels sont les fondements d'une attitude qui n'est pas le produit d'une impulsion, mais celui d'un bilan.

Quelques années de confrontation à un changement brutal et imposé ont amené, chez les anciens habitants de la commune, un processus de prise de conscience de certaines données. C'est tout d'abord la position privilégiée des Blancs qui n'échappe plus à personne. La question est posée en termes de discrimination.

> « Le dernier des ouvriers blancs gagne trois fois plus qu'un ouvrier guyanais. Il a des indemnités, des avantages, uniquement parce qu'il est blanc. (...) »

Le progrès n'a donc pas la même valeur pour tous. Pour en profiter, il faut appartenir au monde privilégié des gens instruits [1] qui ont de bons emplois et qui gagnent beaucoup d'argent, c'est-à-dire au monde des Blancs :

> « A Kourou, il n'y a que les Blancs qui vivent bien. Le progrès, c'est pour eux, pas pour nous. Pour nous, il n'y a que la misère ! (...) »

Les anciens habitants de Kourou, eux, ne peuvent pas profiter du progrès : le « luxe » auquel on les a fait accéder ne se traduit en fait que par « la misère et l'esclavage » :

> « C'est vrai qu'on a plus de luxe, mais à cause de ça, la misère est plus grande aussi. Avant, on n'avait pas ce luxe, mais on ne souffrait de rien. A présent, on n'arrive jamais à payer tout ce qu'on doit. Il faut toujours courir après l'argent : c'est la misère et l'esclavage ! (...) »

Cette idée que la vie actuelle est un retour à l'esclavage revient souvent dans les discours, non seulement dans le cas de paysans qui doivent chercher « des

---

(1) *N'oublions pas la réalité spécifique du nouveau Kourou où s'inscrit cette approche : le groupe privilégié, c'est celui des cadres de la base spatiale, lesquels sont constitués d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. La notion d'instruction prend donc nécessairement un relief particulier, et le phénomène n'est pas sans répercussion sur la manière d'appréhender plus généralement le rôle de l'instruction : nous allons y venir très bientôt.*

jobs à droite et à gauche » pour avoir un peu plus d'argent que n'en donnent les revenus de l'abattis, mais aussi chez les travailleurs salariés :

> « Avec la base, je suis devenu comme un esclave. Il me manque toujours des sous pour payer ce qu'on me réclame. Il faut que je fasse 50 heures dans la semaine pour y arriver, et encore ! Quand je rentre, je suis tellement fatigué que je pense qu'à dormir ! (...) »

Quant à ceux qui ont connu auparavant le mode de vie de l'habitation, cette idée de retour à l'esclavage prend encore plus de vigueur dans son opposition à celle de la liberté d'antan :

> « Du temps que j'étais à mon habitation, j'étais libre et heureux avec ma culture et mon élevage ! Je travaillais à mon gré : j'étais pas prisonnier des horaires fixes. Si l'envie me prenait, j'allais à la chasse ou à la pêche : ça me permettait d'avoir de la viande et du poisson frais, mais c'était aussi une distraction que je regrette beaucoup, parce que maintenant, avec la base, je ne peux plus aller dans les bons coins que je connaissais...
> Avant, je pouvais faire des économies. Maintenant, je suis esclave de l'argent, esclave du travail ! (...) »

*
* *

Les pages qui précèdent constituent avant tout une présentation de l'approche du changement et du progrès propre aux gens du vieux Kourou, au moment où l'activité liée à la base spatiale entre en période de « normalisation ». Cette approche débouche, nous l'avons vu, sur une remise en cause de la notion de progrès, à partir d'une véritable analyse, faite par les intéressés eux-mêmes, des termes de la situation concrète où vient s'actualiser ce progrès. Devant l'émergence d'une telle analyse et d'une telle remise en cause, devant les choix qui, pour certains au moins, en résultent, une question s'impose : avons-nous là les facteurs nous permettant de saisir la limite de fonctionnement de l'idéologie du progrès ? Si tel est le cas, ces facteurs seraient de deux types : les uns relèveraient d'un mode d'adhésion spécifique à l'idée de progrès, impliquant la réduction de cette idée, les autres concerneraient au contraire le processus constitutif des résistances au progrès.

En parlant de mode d'adhésion spécifique à l'idée de progrès, nous voulons désigner les deux conceptions déjà signalées : la réinterprétation de l'idée de progrès en termes d'affairisme et sa réduction à la seule image du mode de vie urbain et de la société de consommation. Dans les deux cas, l'adhésion n'est rendue possible que par l'artifice qui fait prendre au progrès une forme directement assimilable. La fragilité de cette adhésion apparaît très clairement dans le cas où elle est liée à l'affairisme : dès l'instant où ce dernier, de par la régression du chantier, commence à péricliter, la situation cesse d'être appréhendée comme positive et le progrès, vidé de ce contenu, cesse d'être acceptable. Quand l'adhésion concerne la ville et la consommation, sa fragilité est moins apparente : elle est masquée par l'entretien de l'artifice qui est alors en large mesure celui de la situation départementale elle-même. Néanmoins, nous retrouvons à ce niveau un phénomène que nous connaissons bien : le fonctionnement de l'idéologie du progrès est entièrement dépendant des modalités de la politique gouvernementale de prestige. Devant un plan de développement qui ne serait plus de

type social, mais se voudrait au contraire essentiellement économique, un plan qui, par conséquent, amènerait une autre forme d'actualisation du progrès, quelle serait la réaction de ceux qui adhèrent à *leur* forme de progrès, la seule qu'on leur ait jusqu'alors proposée ?...

Le processus constitutif des résistances dont le Kourou moderne devient le théâtre fait apparaître les limites plus immédiates du fonctionnement de l'idéologie du progrès. La contrainte est au centre de la question. Brutal et imposé, le changement est vécu comme un retour à l'esclavage organisé par « ces messieurs de la base », voire par les Blancs en général ; ou bien c'est le progrès lui-même qui est appréhendé sous l'angle des servitudes qu'il implique, et partant rejeté. Le retour en force de certaines images du passé, celles de l'esclavage, joue un rôle primordial dans le processus qui s'enclenche. Ce phénomène nous rappelle le sens profond de la tradition guyanaise : la réalisation du contre-esclavage. Cette réalisation peut prendre des formes diverses : le mode de vie de l'habitation n'en est qu'une parmi d'autres. Il y a également celui de l'orpaillage, ou plus simplement celui que permet encore le fait de travailler à son compte, quelle que soit la branche d'activité considérée. Ouvrons ici une parenthèse pour noter que l'impact du travail indépendant, en tant que moyen de promotion, sur les membres du sous-prolétariat cayennais, ne saurait être entièrement expliqué par le fait qu'il concerne l'une des rares brèches dans le système qui assure la reproduction des classes sociales en présence : il doit aussi être compris comme une réinterprétation de la notion de progrès dans les termes de cette tradition. De même, la facilité avec laquelle renaît à chaque occasion l'affairisme est en très large partie due au fait que l'affairisme est un avatar de la tradition guyanaise. Mais c'est l'exemple de Kourou qui, mieux que tout autre, nous montre à quel point est finalement resté vivant, sinon la tradition elle-même — dont on sait qu'elle a été figée ou mutilée avant d'être pleinement forgée —, du moins le premier de ses principes constitutifs : l'expression de la liberté individuelle en tant qu'inversion de la contrainte servile.

C'est à partir du moment où il cesse d'être vécu comme conforme à cette expression, que le progrès cesse d'être acceptable. La question est évidemment de savoir quelles circonstances sont susceptibles d'amener ce renversement. L'opération menée à Kourou est de ces circonstances. Sa brutalité et son irréversibilité [1] sont en premier chef en cause. Mais cette opération peut aussi être vue comme la manifestation particulièrement flagrante de certaines contradictions de la situation départementale. Les résistances seraient alors une réponse au hiatus qui soudain apparaît entre l'idée de progrès, telle qu'elle était précédemment véhiculée et reçue, et sa concrétisation locale [2]. Il faut dire que cette concrétisation est une incroyable caricature : la position privilégiée des Blancs rappelée à tout moment par la configuration même de la ville, le rejet à la périphérie des anciens habitants de la commune, marginalisés et inférioriés sur leur

---

(1) *Nous faisons ici allusion au fait qu'aucun retour en arrière n'est possible pour les anciens de la commune, si ce n'est par un départ hors des frontières de cette commune (ou peut-être vers l'intérieur). A cet égard, il faut noter que dans un certain nombre de cas, l'éventualité d'un départ semble relever davantage de l'ordre des velléités que de celui des intentions fermes. On aurait alors la construction d'une alternative quasi imaginaire, mais telle quelle au moins capable de jouer le rôle d'une soupape de sécurité.*

(2) *Cette concrétisation ne concerne en effet que les gens du vieux Kourou. Au niveau global, l'opération n'entraîne, on le sait, aucun changement réel. Son rôle reste au contraire d'ordre purement idéologique.*

propre terroir, sans parler des procédés mis en œuvre pour autant... Mais si cette caricature de changement est singulièrement apte à provoquer des prises de conscience — et celle qui conduit à dénoncer le progrès comme une servitude pour tous ceux qui n'appartiennent pas au groupe privilégié n'est pas des moins intéressantes —, si ces prises de conscience débouchent sur des résistances marquant nettement la limite au-delà de laquelle l'idéologie du progrès ne peut plus être opératoire, cette idéologie n'est cependant pas aussi fondamentalement remise en question qu'on pourrait le croire a priori.

Il est une réaction au changement que nous n'avons pas encore évoquée, la seule qui soit pleinement partagée, y compris par ceux qui condamnent le plus violemment la discrimination, la misère et l'esclavage apportés par la base : tous sont en effet unanimes pour reconnaître que l'amélioration des conditions de scolarisation dont bénéficient désormais les enfants de Kourou est un élément très positif. Beaucoup se déclarent prêts à tout faire pour que leurs enfants poursuivent des études aussi loin que possible. Pour certains, il ne s'agit sans doute que de leur faire acquérir une bonne formation professionnelle. Mais souvent, ils espèrent qu'au moins un de leur enfants pourra parvenir à faire des études supérieures. Or, c'est parmi les paysans les plus révoltés contre la situation qui leur a été imposée, ceux qui ne veulent que le retour à la liberté du mode de vie de l'habitation, que ces aspirations trouvent leur plus forte résonance. Leur attitude n'est pas contradictoire : elle est au contraire dans la logique de l'analyse qu'ils font des termes de la situation concrète à laquelle ils sont confrontés. Que voient-ils ? Des Blancs, mais qui sont aussi des ingénieurs, des techniciens supérieurs, des gens instruits qui, grâce à cette instruction, gagnent très largement leur vie et profitent pleinement de ce progrès qui pour eux n'est que servitude. Ils pensent donc que l'instruction donnera à leurs enfants les moyens d'accéder à ces privilèges. Ce qu'ils ignorent, bien sûr, c'est le problème de l'inégalité des chances scolaires...

Que l'idéologie du progrès récupère finalement, à un aure niveau, une large part de son efficacité, voilà qui n'a en vérité rien d'étonnant : n'oublions pas l'individualisme auquel elle s'articule et qu'elle reprend à son compte. Dans la décision de retour à l'habitation d'antan par laquelle s'expriment les résistances les plus marquées, et dans la volonté de faire accéder ses enfants, par le canal de l'instruction, au rang de ceux qui profitent du progrès au lieu d'en être victimes, il n'y a en fait qu'un seul et même choix : celui de la solution individuelle. Et il faut bien comprendre que ce choix draine tout le reste. Seule, une résistance organisée, c'est-à-dire collective, aurait pu donner au paysan du vieux Kourou les moyens d'envisager autrement l'avenir de ses enfants, d'imaginer qu'ils puissent éventuellement devenir agriculteurs à leur tour, sans avoir le sentiment de les vouer ainsi au sort le pire qui soit. Mais une telle résistance était doublement impossible, d'une part parce que, face à la puissante machine de CNES, une poignée de paysans ne pouvait guère peser, d'autre part parce que, restant entièrement soumise au primat de l'individualisme, la dénonciation du « progrès-servitude » ne pouvait déboucher que sur une prise de conscience partielle des termes de la situation départementale, dont la faculté d'apporter globalement le progrès, ou si l'on préfère d'ouvrir à tous l'accès au monde des privilèges, n'était pas véritablement remise en cause.

Annexes

I — Éléments de géographie guyanaise

Le cadre physique

La Guyane française se caractérise par une double opposition géographique entre l'intérieur et la bande littorale d'une part, la côte Est et la côte Ouest d'autre part.

Tout l'intérieur appartient au grand complexe géologique du Massif des Guyanes : c'est un socle précambrien, pénéplané dès le début de l'ère primaire. Sa végétation est celle de la grande forêt équatoriale, dense et haute, dont nous verrons plus loin les principales essences.

En contrebas de ce socle, c'est la bande côtière dont l'aspect est beaucoup plus différencié. La presqu'île de Cayenne, que l'on appelle communément « l'île de Cayenne », semble marquer le point de rupture entre les deux parties Est et Ouest du littoral. D'un côté on trouve une large bande de terres basses, de l'autre un paysage de savanes et de plaine.

Les terres basses de l'Est sont de vastes étendues planes et marécageuses, situées au niveau de la mer. Elles sont formées d'alluvions argileuses marines, et leur végétation varie avec l'âge des sédiments. Sur les argiles récentes, tout au bord de la mer, règne la mangrove : palétuviers blancs en eaux salées, palétuviers rouges en eaux saumâtres où poussent aussi les mocou-mocou. Sur les argiles plus anciennes s'étend la prairie marécageuse : pripri à joncs et prairie de roseaux.

Ces terres basses sont bordées ou interrompues par des collines de très faible altitude (généralement moins de 200 mètres). Il s'agit de formations ferralitiques dues à l'altération du bouclier antécambrien de l'intérieur. La végétation qu'on y rencontre est déjà celle de la forêt primaire, mais les arbres n'y atteignent pas encore leurs dimensions maximales.

A l'Ouest, c'est une longue plaine côtière qui s'étire en contrebas du Massif des Guyanes, jusqu'en Guiana. Le front marin en est constitué par une mince bande de terres basses où l'on retrouve mangrove, pripris à joncs et marais. A l'arrière de ce front d'argiles-marines, la plaine varie d'un point à un autre selon la nature des sols. Dans une première partie s'arrêtant vers le lieu-dit Organabo, elle se caractérise par un paysage de savanes : étendues herbeuses

parsemées de bosquets, où s'insinuent les marais sub-littoraux. Ces savanes s'étendent sur les sols sableux et revêtent divers aspects selon le degré d'évolution des sols : tantôt hautes et herbeuses, tantôt hautes et buissonnantes, tantôt basses et clairsemées. Tel est en particulier le paysage de toute la région de Kourou, où la plaine atteint la largeur d'une dizaine de kilomètres.

C'est après Organabo que commence ce que l'on peut appeler la vraie plaine côtière. Les savanes y sont beaucoup plus localisées, mais on y trouve des bancs de sable couverts d'une végétation secondaire : palmiers, cactus, ananas sauvages en sous-bois, et quelques bois-canon. Ces bancs qui sont parallèles à la côte et s'élèvent de deux mètres environ au-dessus des terres basses sont en effet les terrains que, depuis plus d'un siècle, les agriculteurs de la région de Mana privilégient pour leurs défrichés. Au bord des estuaires de la Mana et du Maroni, ainsi que dans les dépressions argileuses, la forêt basse et humide associée à la palmeraie marécageuse présente quelques essences exploitables : palmier pinot, yayamadou et manil. Au-delà, on atteint la limite des alluvions continentales : c'est une plaine exondée, ne dépassant jamais huit mètres d'altitude, et découpée par un réseau de criques, dont la végétation est celle de la véritable forêt, même si les arbres restent de taille assez faible.

Le climat

Conditionné par la proximité de l'équateur, le climat de la Guyane varie — surtout sur le littoral — avec les déplacements de la Zone Intertropicale de Convergence (Z.I.C.) où se rencontrent les alizés du nord-est et ceux du sud-est. Cet affrontement de vents et de masses d'air différentes provoque une forte concentration nuageuse et d'importantes précipitations. Les saisons sont donc déterminées par les passages de la Z.I.C. qui oscille entre l'équateur et le 15e parallèle nord. Lorsque la Z.I.C. est nettement au nord du pays, entre août et octobe, c'est la pleine saison sèche. En novembre, le temps devient instable. La saison des pluies commence en décembre. Assez modérée généralement au premier passage de la Z.I.C. qui descend rapidement vers le sud, elle s'interrompt durant le « petit été de mars » qui peut en réalité survenir entre février et avril, pour atteindre son maximum entre mai et juin, période où la Z.I.C. qui remonte se trouve juste au-dessus de la Guyane.

Mais les limites entre ces saisons sont variables d'une contrée à l'autre. Dans les stations côtières situées les plus au nord, tels Saint-Laurent ou Mana, l'été de mars est très nettement sensible ; à Cayenne, il est déjà plus aléatoire ; quant à la région du sud-est, celle de Régina ou d'Ouanary, l'influence de la Z.I.C. s'y fait sentir sans interruption de décembre à juillet, et la pluviométrie y est en moyenne annuelle beaucoup plus importante :

Hauteur des pluies en moyenne annuelle
Période de relevés : 1956-1965

Ouanary	3 548 mm
Régina	3 635 mm
Cayenne	2 703 mm
Kourou	2 421 mm
Mana	1 831 mm
Saint-Laurent	2 375 mm

A ces phénomènes de pluviométrie différentielle viennent s'ajouter des éléments de micro-climats : à Mana, par exemple, l'air est beaucoup plus sec que dans les régions voisines, mais il peut s'y produire des orages et des précipitations violentes. Les orages sont en revanche inexistants dans le sud-est.

D'une façon générale, les vents demeurent assez faibles ; liés à l'insolation, ils provoquent néanmoins une forte évaporation. A Mana où la saison sèche est très marquée et où, durant cette période, l'évaporation due à une insolation maximale est nettement supérieure aux précipitations, les marécages finissent par s'assécher. Ce phénomène se retrouve également, en moindre mesure, sur tout le reste du littoral, même dans une région très arrosée comme celle d'Ouanary où il arrive que certains marais s'assèchent en partie vers le mois de novembre.

En ce qui concerne la température, la zone côtière est à peu près homogène. On sait qu'en moyenne, la température annuelle est de l'ordre de 26°. Les températures absolues peuvent atteindre 36° et 18° ; mais ces écarts sont exceptionnels et les moyennes maximales et minimales se situent respectivement aux alentours de 30° et 22°. Toutefois, en s'enfonçant vers l'intérieur, on peut trouver des minima de 13°.

La faune

Sur le littoral, la chaleur humide et la proximité des marécages favorisent le pullulement des moustiques. Signalons que ce phénomène prend des proportions particulièrement importantes à Mana où chaque soir, à la tombée de la nuit, ces insectes forment un véritable brouillard qu'on appelle « la volée » et qui oblige chacun à s'enfermer dans sa maison. Paludisme et fièvre jaune ont toutefois sensiblement régressé en Guyane, grâce aux désinfections périodiques des habitations et aux campagnes de vaccination anti-amarile.

Il existe de nombreux autres insectes « nuisibles », parmi lesquels ont peut citer les taons, les guêpes, les mouches, les mosquitos, les cafards, et surtout les fourmis-manioc, grosses fourmis rouges qui dévastent les cultures, mais contre lesquelles les paysans luttent désormais par l'usage de plus en plus répandu d'insecticides appropriés. En forêt, vivent les différents serpents amazoniens, araignées venimeuses et scorpions. Ces animaux ne représentent cependant pas un danger aussi grand qu'on veut parfois le dire : la plupart du temps, ils fuient au moindre bruit, et les accidents sont assez rares.

Pour rompre avec la faune « nuisible », notons enfin l'existence de papillons très variés, en particulier celle du morpho que sa couleur bleu-métallique fait rechercher. Ces papillons se vendent extrêmement cher et donnent naissance à un petit artisanat de sous-verre et de tableaux composés avec des ailes. Reste la faune faisant l'objet de chasse et de pêche : nous l'aborderons dans le répertoire des ressources naturelles.

Le réseau hydrographique

Nous avons vu l'importance des cours d'eau qui, encore de nos jours, représentent le principal moyen de communication dans l'intérieur et sur la côte orientale. Comme dans tout le nord-est du continent sud-américain, les fleuves de Guyane ont une envergure importante. Le Maroni, à la frontière surinamienne, et l'Oyapock, à la frontière brésilienne, sont les plus larges, et leurs estuaires sont déjà imposants. Les autres « rivières » coulant sur le sol

guyanais sont un peu plus modestes. Les deux fleuves les plus fréquentés au temps de l'orpaillage, l'Approuague et la Mana, prennent tous deux leur source dans les hauteurs de Saül, au plein cœur de la Guyane. La Mana a 430 km de long et débouche sur la mer au même niveau que le Maroni. Son cours est navigable jusqu'au saut Sabbat, c'est-à-dire sur quelque 60 km, puis comporte de nombreux sauts qui rendent le canotage difficile. Les rivières Acarouany, Arouany, Cokioko, les criques Lézard, Simon, Corocibo, en sont les affluents bien connus des anciens orpailleurs et des vieux agriculteurs. L'Approuague est navigable jusqu'au saut Tourépé qui se situe à une cinquantaine de km de l'embouchure, un peu en amont de Régina ; puis il est accidenté par la succession de 23 sauts, dont le Grand Machicou qui fait 16 mètres de dénivellation, et le Grand Canori qui en compte 19. Il reçoit au passage les eaux des rivières Courouaye, Matarony, Arataye, des criques Ipoucin, Couy, Sapokaye, tous noms évocateurs de la grande période de prospérité minière.

L'influence des marées se fait sentir dans les estuaires de tous les fleuves guyanais, et remonte plus ou moins haut selon la topographie des lieux et la force de débit des cours d'eaux. En terres basses, le phénomène s'accompagne d'une remontée d'eaux saumâtres dans les cours inférieurs situés au niveau de la mer.

Les ressources naturelles

La question des ressources minières (or, bauxite) a été largement développée dans le corps même de l'exposé. Placée au centre du dernier grand projet de développement, la question des ressources forestières mériterait une attention particulière, mais elle est trop complexe pour être de notre compétence, et nous nous contenterons ici d'en préciser les aspects mis en lumière par les différents types d'exploitation jusqu'alors pratiqués.

Rappelons pour mémoire l'exploitation du bois de rose sur l'Approuague et de la gomme de balata sur la Mana : le temps semble en être désormais entièrement révolu. Qu'en est-il du bois d'œuvre et du bois de déroulage ? L'un et l'autre ont en principe leur place dans le projet de développement auquel nous venons de faire allusion, puisque la grosse industrie papetière doit être l'occasion d'une reprise de la petite industrie forestière. Voyons quelles sont les essences susceptibles de faire l'objet de cette reprise.

Mention spéciale doit être faite du yayamadou et du manil qui prédominent dans la forêt basse humide de la région Mana-Saint-Laurent. Ils sont proches de la côte, d'accès facile : le charroi des grumes en est relativement aisé. Ils sont par ailleurs fréquents. Leur intérêt est donc grand. Le yayamadou est depuis toujours utilisé pour la menuiserie intérieure, mais c'est aussi un bon bois de déroulage, et dans les années 1960, sa destination principale était le contreplaqué (directement traité à Cayenne pour les grumes tirées de cette région où le yayamadou est également présent, ou traité au Surinam où était alors largement exporté la yayamadou coupé dans la région de Mana-Saint-Laurent). Quant au manil, bois plus dur mais de sciage facile, apprécié pour sa résistance aux pourritures, il sert en menuiserie, en ébénisterie et pour la fabrication des parquets.

Les autres essences exploitables relèvent toutes de la grande forêt intérieure. Parmi elles, il faut signaler en premier lieu l'angélique qui représente

jusqu'à 30 % des peuplements en certaines zones, et qui reste toujours très fréquent. C'est un bois dur, dont le sciage est difficile, mais qui ensuite se travaille bien. Son emploi est le même que celui du manil, à condition de le traiter contre les insectes auxquels il est très vulnérable. Dans les essences de bonne fréquence, citons encore le wapa, bois dur et très durable, dont l'utilisation essentielle a longtemps concerné les bardeaux dont étaient constitués les toits à l'ancienne, ainsi que les divers kwali et l'acajou blanc qui donnent de bons contreplaqués. La fréquence des autres essences est plus médiocre, et c'est surtout leur utilisation qui les distingue. Le carapa et le grigon franc sont les bois préférés pour les canots ; le wacapou et l'acajou rouge sont recherchés en ébinisterie à cause de leur couleur naturelle (brun foncé pour l'un, brun rouge pour l'autre) ; enfin, le bois violet qui vire à la lumière et le bois serpent aux nervures sinueuses sont utilisés en marqueterie pour leurs particularités.

Quelle que soit la beauté de certains bois guyanais, quel que soit l'intérêt de certains autres, leur exploitation n'a jusqu'à présent jamais fait l'objet d'un essor très durable. Les causes en sont multiples, et nous les avons examinées. Soulignons simplement ici le regrettable déclin de l'artisanat du bois, au profit des meubles de série importés de métropole, et sous le contrecoup de la tendance à construire les nouvelles habitations en dur, sur le modèle métropolitain, mal adapté au climat humide, mais synonyme de « progrès »...

Du point de vue de l'économie des communes rurales, la forêt doit aussi être considérée comme réserve de gibier. Le fait vaut surtout pour les communes de l'Est où l'élevage est inexistant, et où la chasse en forêt fait partie intégrante du complexe d'activités liées à l'abattis. Ce gibier de forêt chassé à Régina ou à Ouanary concerne essentiellement des mammifères, auxquels viennent s'ajouter quelques oiseaux. Parmi les mammifères, il faut tout d'abord nommer les sangliers : cochon-bois et pakira (pécari). Ces animaux présentent l'avantage pour le chasseur de se déplacer par bandes, très nombreuses pour le premier, plus modestes (6 à 10) pour le second. Ensuite vient le maïpouri (famille du tapir) qui est plus rare, mais dont l'intérêt réside dans la taille importante : ce mammifère peut peser jusqu'à 350 kg. Il s'agit d'un herbivore incommestible dans les pays situés plus au sud, mais fort estimé en Guyane où il se nourrit de végétaux qui donnent à sa chair un goût comparable à celui du bœuf. Les rongeurs, tels le pac, l'agouti et l'acouchi, constituent de petites pièces de gibier (le pac peut toutefois atteindre la taille d'un gros lièvre) très fréquentes aux alentours des zones de cultures. On chasse aussi les divers singes pour la viande : le babun, singe hurleur, le plus grand des singes guyanais, le couata, singe atèle, et le macaque, sajou brun, qui sont tous deux d'assez petite taille. A l'occasion, on prendra un tatou ou un cabassou (famille des édentés) au sortir du terrier. Enfin, on ne manquera jamais des gibiers moins fréquents mais très recherchés : la biche et le cariacou (cervidés) dont la chair est particulièrement prisée, les félins américains, « tigre » (jaguar) et « chat-tigre » (ocelot) qui fréquentent plutôt les terrains marécageux. Parmi les oiseaux de forêt, on peut citer les divers perroquets, chassés pour leur chair, pour leurs plumes (ara), ou pris pour être apprivoisés et vendus (perroquets parleurs). On chasse aussi la perdrix et le hocco (galliformes) qui se rencontrent en bordure de champs, ainsi que le grosbec (toucan, famille des piciformes) que l'on voit souvent dans les arbres surplombant la rivière.

Dans la zone Ouest du littoral, ce gibier de forêt n'est chassé qu'à l'occasion.

On attache en revanche plus d'intérêt au gibier de savane, lequel est plus nombreux et plus facile à attraper. Parmi les oiseaux de marais, on trouve des palmipèdes : canards sauvage, sarcelle, sauroukou. Les sarcelles sont particulièrement fréquentes dans la région de Mana où le marais littoral porte précisément le nom de « Savane Sarcelles ». Puis viennent les divers échassiers. C'est l'aigrette, oiseau migrateur se déplaçant par bandes de dizaines de milliers ; c'est la bécassine, peu prisée ; c'est l'agami, sorte de héron souvent apprivoisé pour servir de gardien des basses-cours ; c'est enfin le « flamant », ibis rose très recherché pour sa chair et ses plumes. On chasse aussi les reptiles qui vivent dans ces mêmes marais de l'ouest : le caïman, tué pour sa peau et pour sa chair très estimée dans la cuisine créole, l'iguane, ce grand lézard dont on recherche surtout les œufs, la tortue de terre et la tortue d'eau douce qui remplacent souvent le caïman dans les spécialités créoles, et dont on mange aussi les œufs.

Si le rôle de la chasse — soit en tant qu'activité complémentaire de l'abattis comme à l'Est, soit en tant qu'activité touristique comme dans les marais de la plaine occidentale, et singulièrement dans la région de Mana — n'est pas négligeable sur le plan de l'économie locale, plus important encore est celui de la pêche, car la pratique en est à la fois plus générale et plus variée. Activité également complémentaire de l'abattis pour les agriculteurs de l'Est, activité pleinement professionnelle pour les artisans-pêcheurs de la région de Cayenne, et aussi pour celle de Kourou au moment ou le chantier impliquait une forte demande, la pêche peut encore être industrielle. Les poissons de rivière, et surtout les poissons de mer et les crevettes constituent une ressource naturelle dont l'intérêt est donc considérable.

La pêche industrielle n'a jusqu'alors concerné que les crevettes. Nous en avons signalé les caractéristiques, y compris le déclin qui l'affecte actuellement. Précisons que les crevettes qui font l'objet d'un conditionnement local (surgélation) pour être directement exportées aux U.S.A. par les deux entreprises américaines (COCOMA à Saint-Laurent, et PIDEG à Cayenne) qui assurent l'essentiel de cette production, sont pêchées en pleine mer, par de gros chalutiers. La pêche artisanale concerne, quant à elle, les poissons de mer et d'estuaire. Parmi ceux-ci, citons tout d'abord les divers machoirans (famille des poissons-chats) dont certains spécimens (le machoiran jaune et le machoiran blanc) peuvent atteindre 25 à 30 kg. quand ils vivent en pleine mer, mais dont les spécimens vivant en estuaire sont plus modestes (1,5 à 8 kg). Le plus petit d'entre eux n'atteint pas 1 kg : c'est le « pitit-gueule », très recherché pour le boucanage. En fin de saison sèche, on peut pêcher en estuaire des mulets de 4 à 5 kg. Mais le poisson le plus répandu en Guyane, est sans conteste l'acoupa. Il en existe plusieurs variétés, dont certaines se pêchent en saison sèche, d'autres en saison des pluies, d'autres encore toute l'année. Certains spécimens de pleine mer peuvent atteindre 5 kg. En dehors d'une espèce peu commune mais très recherchée, l'acoupa « canal » qui peut dépasser 3 kg, les espèces remontant dans les estuaires sont de taille plus modeste (500-600 grammes).

La pêche des poissons d'eau douce est surtout le fait des paysans. Sur la côte Ouest, les Créoles pêchent essentiellement les poissons qui vivent dans les marécages : patagaïe et coulant (characinidae), palika (elopidae) et prapra (cichlidae), cette dernière espèce étant assez abondante. A l'Est en revanche, outre les poissons d'estuaire, les paysans pêchent aussi les poissons de crique et de rivière : l'aïmara (characinidae) est l'un des plus recherché pour la finesse

de sa chair dont le goût rappelle celui de la truite. Les spécimens d'aïmara que l'on trouve couramment dans les criques ne dépassent pas 25 cm de long ; mais dans les sauts, vit le grand aïmara qui peut atteindre 1,30 m de long et qui représente une pièce tout particulièrement recherchée. Au-delà des sauts, on pêche le pacou et le coumarou (même famille que l'aïmara), poisson de taille honorable (1,5 kg en moyenne pour le coumarou, 2 kg pour le pacou dont certains spécimens peuvent être beaucoup plus gros), assez estimés. Signalons enfin le cas particulier de l'attipa. Ce poisson, qui appartient à la gastronomie guyanaise, est une survivance : son corps est recouvert d'une sorte de cuirasse formée de deux rangées de plaques imbriquées les unes dans les autres. On le trouve surtout dans les marais de Kaw (commune de Régina), et en moindre mesure vers Mana. C'est un poisson qui vit dans la vase, où il s'enfonce assez profondément durant la saison sèche. On le pêche en fin de saison sèche, en creusant la vase. Sa rareté fait prendre à ce poisson de petite taille (250 g en moyenne) une valeur marchande nettement plus élevée que celle du poisson courant dont on doit noter que, sauf exception, le prix ne varie pas avec l'espèce.

II — Le cadre de vie

Le cadre villageois

On ne saurait tenter de décrire le village guyanais type sans rappeler au préalable que, selon la situation géographique, la topographie des lieux et les événements passés, chaque bourg possède son originalité propre. Les trois cas que nous avons retenus dans le cadre de notre analyse du milieu rural font donc montre de particularités qui nous serviront de fil conducteur dans cette description.

Né de l'action concertée de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, le bourg de Mana a gardé les formes régulières que lui a léguées sa création planifiée. Le quadrillage des rues est bien dessiné : quatre allées principales orientées est-ouest sont coupées à angle droit par les allées transversales, et la vue aérienne fait apparaître des blocs de maisons semblables et parallèles, sans qu'aucun chemin sinueux vienne troubler cet ordre.

La construction de Mana a commencé au bord du fleuve, et lorsqu'on arrive par le bac, on aperçoit de loin les édifices publics. Ce sont tout d'abord les longs bâtiments en bois peint de la congrégation, qui s'étirent vers l'intérieur, et se prolongent par ceux de l'école communale, un peu plus récente. A côté, c'est la cure et ses dépendances qui s'appuient au dos de l'église. Celle-ci est formée d'un long bloc en lattes de bois, surmonté d'un clocher quadrangulaire. Elle s'ouvre sur une place nue, en face de la poste en parpaings de ciment, toute neuve et toute pimpante. Au flanc de l'église, il y a une grande place ombragée, et au fond, la mairie qui ne manque pas d'un charme vieillot avec ses arcades en bois, sa couleur ocre délavé et son toit en tôles rouillées. En aval, toujours au bord du fleuve, on peut voir la gendarmerie, construction récente en dur. Le village s'étend ensuite vers l'intérieur, et tout au fond, sur la piste qui mène aux villages Galibi, on aperçoit le château d'eau et le cimetière. Le bourg est

dans l'ensemble assez délabré : une case sur deux tombe en ruines, et les autres ne sont guère entretenues. Les rues semblent être le domaine des chiens, et le visiteur a souvent l'impression d'arriver dans un village fantôme. Seuls, les fils électriques véhiculant l'électricité produite par un petit groupe électrogène, et quelques rares voitures en stationnement viennent lui rappeler la vie du XXe siècle.

La plupart des maisons de Mana sont en bois, souvent à deux niveaux. Il s'agit généralement de simples planches clouées sur une charpente qui demeure entièrement apparente de l'intérieur. Au rez-de-chaussée comme à l'étage, il y a un plancher formé de lattes ajustées sur un quadrillage de solives. Un certain nombre de madriers surélève légèrement les solives du rez-de-chaussée. Ce système permet d'éviter l'infiltration des eaux de pluies dans le plancher en période de fortes précipitations, et isole la maison de l'humidité du sol. L'ensemble reste assez léger, et il suffit d'avoir solidement enfoncé dans le sol quelques poutres de soutien pour assurer la stabilité de l'édifice. Mais comme il n'y a pas de réelles fondations, les cases ne dépassent pas un étage. C'est pourquoi les bâtiments importants, tels ceux de la congrégation, s'étirent en longueur. Ces maisons ont tout d'abord été couvertes de toits en bardeaux. Puis, peu à peu, les bardeaux ont été remplacés par des tôles ondulées. La rouille s'y est vite installée, et ces toits contribuent à donner au village son aspect délabré.

Si ces tôles surprennent un peu, on ne manquera pas cependant de noter que les cases guyanaises s'inspirent nettement des vieilles maisons en bois de nos régions forestières. Il ne faut pas oublier que durant toute la période de l'esclavage le Créole a pu faire l'apprentissage des modes de construction européens. Sans doute a-t-il fallu adapter la pente des toits aux pluies tropicales, mais l'équilibre de la charpente demeure sensiblement le même que celui des maisons que l'on faisait dans nos campagnes françaises au début du XIXe siècle Et cela est tout particulièrement vrai pour Mana qui a été en partie construite entre 1830 et 1850, sous la direction d'ouvriers que la congrégation avait fait venir de France.

A Mana, les maisons sont le plus souvent assez vastes, et comportent une salle commune, une cuisine et des chambres. Quelquefois, la cuisine est installée sous un abri dans la cour, à proximité du point d'eau qui se trouve presque toujours à l'extérieur. Pendant longtemps, il s'est agi de puits. En 1965, l'eau communale est venue alimenter la quasi-totalité des maisons, et aujourd'hui, on n'utilise plus l'eau des puits individuels que pour boire, car elle est plus fraîche et plus claire que l'eau amenée par canalisations. Il n'y a pratiquement jamais de système d'évacuation : la coutume est de jeter les eaux usagées dans la cour où elles s'écoulent comme elles peuvent et ne tardent pas à s'enfoncer dans le sol perméable. Les équipements sanitaires sont presque inexistants : deux ou trois familles possèdent une douche et des W.C. intérieurs ; ailleurs, on trouve plutôt l'indispensable cabanon en bois, au fond du jardin. Quant aux ordures ménagères, elles sont soit brûlées sur place, soit déposées devant la porte où, deux fois par semaine, la charrette municipale tirée par un buffle vient les ramasser. Mis à part quelques personnes âgées qui n'en ont pu faire la demande, la grande majorité des habitants de Mana bénéficie de l'électricité. Le groupe électrogène fonctionne de 5 heures 1/2 du matin jusqu'à 11 heures du soir.

L'aménagement intérieur de la maison peut varier considérablement

d'un foyer à l'autre. Il est parfois réduit au strict minimum : lits, table et bancs, dans des murs en bois brut. D'autres fois, il est plus recherché : les murs peuvent être peints, ou encore tapissés de feuilles de magazines aux couleurs vives. Le plus souvent, on y trouve des meubles de fabrication locale, inspirés des modèles métropolitains. Le style varie en fonction de l'époque à laquelle ils ont été faits, et l'on rencontre même de vieux lits « bateau », en acajou verni, au goût du Second Empire. Au point de vue décoration, les housses en calicot fleuri, les photographies épinglées au mur ou placées dans des cadres, et surtout les fleurs en plastique sont les éléments préférés. Dans la cuisine, on pourra voir la traditionnelle batterie de cuvettes, brocs et casseroles en métal émaillé. Généralement, c'est un récipient rond et creux, en pierre ou en terre cuite, et dans lequel on fait flamber du charbon de bois, qui sert de foyer. Mais certaines familles possèdent un réchaud à pétrole ou même une cuisinière qu'alimente une bouteille de gaz butane achetée à Saint-Laurent. En revanche, les réfrigérateurs, même à pétrole, sont extrêmement rares. Ajoutons enfin que les postes de radio à transistors sont nombreux, mais que les automobiles, qui représentent à Cayenne le bien de consommation ostentatoire privilégié, se comptent à Mana sur les doigts d'une main.

A l'Est de Cayenne, les villages sont de dimensions plus modestes, et certaines rues se réduisent souvent à des chemins embourbés. Le fleuve étant le moyen d'accès essentiel, parfois unique, l'appontement est toujours un élément important : c'est là que vient s'amarrer le caboteur qui fait une ou deux fois par mois la liaison avec le chef-lieu. Il arrive cependant que les maisons soient regroupées un peu en retrait de l'appontement. C'est le cas d'Ouanary : à cause du problème des marées inondant les rives basses de la rivière, le bourg a été construit au flanc d'une colline, à quelque 10 mètres au-dessus du niveau de la mer. Une digue longue de 900 mètres sépare le débarcadère des premières maisons. Mais cette levée de terre suit une petite crique qui, à marée haute, permet aux canots d'arriver jusqu'au pied du village. Ce dernier est en réalité peu de chose : une vingtaine de maisons dont certaines sont inhabitées et délabrées, et auxquelles on accède par de petits sentiers abrupts. Tout en haut, à l'arrière du bourg, se trouvent le terrain de sport et plus loin le cimetière. En contre-bas, ce sont les édifices publics qui se succèdent le long d'un chemin plat : le minuscule marché, le dispensaire, la chapelle, la mairie, et au fond l'école qui débouche sur la « brousse ».

Au point de vue architectural, les habitations sont semblables à celles de Mana et des autres communes guyanaises, mais n'ont ici qu'un seul niveau. Le logement est alors moins spacieux : il comporte généralement une salle où l'on se tient et qui peut n'être qu'une véranda, et une ou deux chambres. Mais dans la cour, il y a toujours un abri-cuisine où sont entreposés les divers ustensiles ménagers et le « foyer », et parfois, un peu plus loin, un « gragiri » (carbet destiné au traitement du manioc). A l'intérieur de la maison, les recherches décoratives sont très rares : les parois sont le plus fréquemment en bois brut, et le mobilier est réduit à sa plus simple expression. En vérité, si sur le plan de la technique de construction ces maisons s'apparentent bien à celles que l'on voit dans toutes les agglomérations rurales du pays ou même dans les vieux faubourgs de Cayenne, sur le plan de l'organisation, elles se rapprochent sensiblement des habitations de culture. Toutefois, l'adduction d'eau et l'installation du groupe électrogène qui fonctionne quelques heures par soirée apportent un confort qui n'appartient qu'aux bourgs.

Il est peut-être intéressant de dire quelques mots de Pays Indien. Ce village se particularise par le fait qu'il est exclusivement peuplé d'agriculteurs, et qu'il ne possède aucun édifice public, si ce n'est une case aménagée en école. Pour les mêmes raisons qu'à Ouanary, le village est un peu en retrait de la rivière, à près de 200 mètres de l'appontement. On y accède également par une digue étroite, mais qui a été recouverte de dalles de ciment sur toute sa longueur et encadrée par deux rangées de cocotiers qui l'ombragent, donnant au village un abord particulièrement accueillant. Les maisons ont été construites assez près les unes des autres. Au nombre d'une quinzaine, elles sont du même type que celles d'Ouanary. Ces deux villages voisins sont évidemment très nettement apparentés, mais de par son aspect ramassé, à cause aussi des filets de pêche qui sèchent près des cases et des vanneries en cours de fabrication que l'on peut voir sous les vérandas, Pays Indien paraît plus vivant.

A Régina, sur l'Approuague, on retrouve certaines caractéristiques d'Ouanary et aussi de Mana. Mais le fleuve y est tout spécialement présent, car le bourg a conservé la marque de son proche passé d'orpaillage : à côté de l'appontement dont l'activité demeure d'ailleurs un peu plus importante que dans les autres villages de l'Est à cause de la survivance d'une petite entreprise forestière doublée d'une distillerie de rhum intermittente (au moins cela est-il vrai au moment de notre enquête), on peut encore voir une série de débarcadères rudimentaires, plus ou moins délabrés, qui desservaient autrefois les échoppes s'alignant tout au long de la rive. Ces boutiques ont aujourd'hui perdu leur fonction, mais on distingue parfois encore la mention « achat d'or » sur leurs enseignes délavées.

S'il a commencé par s'étirer au bord du fleuve, le bourg de Régina s'est ensuite étendu vers l'intérieur : l'école et le dispensaire ont été construits perpendiculairement à la rive ; la mairie, nouvellement bâtie, s'ouvre sur une rue parallèle à la berge qui est devenue la rue principale ; la poste est encore plus en retrait de la berge, et tout au fond, on aperçoit les deux cases de la gendarmerie. Celle-ci est à proximité du terrain d'aviation qui permet à de petits avions de se poser, et qui est devenu un pôle important du village dans la mesure où c'est l'avion qui désormais matérialise la liaison avec Cayenne, pour les voyageurs et aussi pour certaines denrées alimentaires périssables (poissons et pièces de gibier dans le sens Régina-Cayenne, viande de boucherie dans l'autre sens).

Par delà le problème des moyens d'accès — mer-fleuve ou avion d'un côté, route de l'autre — qui crée une différence importante entre l'Est et l'Ouest, il faut reconnaître que, dans l'ensemble, les bourgs créoles du littorale possèdent un très net air de parenté : l'architecture des maisons en planches, l'agencement des cours et des jardins, la généralisation des toits de tôle ondulée rapidement rouillée, la fréquence des cases délabrées parce qu'inhabitées, et aussi la présence (sauf à Pays Indien) de certains édifices publics (église, mairie, école, dispensaire et poste) leur donnent cet aspect spécifique de la « commune » guyanaise.

Le cadre urbain

Nous avons déjà décrit les particularités assez marquantes de la nouvelle ville de Kourou, nous avons signalé la modestie de la petite ville de Saint-Laurent du Maroni qui n'est en fait qu'un gros village. Reste Cayenne : c'est le cadre urbain de Guyane par excellence, voire le principal cadre de vie des Guyanais

puisque les deux tiers de la population du pays se concentrent dans l'agglomération que constituent la ville même et sa banlieue. Nous ne pouvons décrire en quelques lignes cet ensemble varié. Nous nous contenterons ici d'en donner les grandes caractéristiques.

La construction de Cayenne a commencé vers l'Ouest, avec le Fort Cépérou, sur une colline dominant la mer et située à la pointe de l'estuaire de ce qui est devenu la rivière de Cayenne. La ville s'est ensuite étirée vers l'Est, parallèlement à la côte, et en moindre mesure vers l'intérieur. D'une manière générale, les rues se coupent à angle droit ; seules, celles qui sont juste au pied de la colline où se trouvait le Fort de Cépérou (aujourd'hui disparu) ont, en raison de la topographie des lieux, un tracé un peu moins rectiligne.

Dans cette ville largement suspendue pour son approvisionnement, à sa relation avec la métropole, les installations portuaires ont évidemment un rôle primordial. Néanmoins, on ne saurait caractériser Cayenne par sa fonction portuaire. Trop modestes sont pour autant les deux premières installations, celle du port de Cayenne proprement dit, avec son appontement de béton de 110 mètres de long, et celle plus en amont du Larivot, avec son appontement en bois de 100 mètres, dont aucune ne peut accueillir des navires ayant un tirant d'eau supérieur à 4,50 mètres, à cause de la tendance à l'envasement de l'estuaire de la rivière de Cayenne. La construction récente sur le site du Dégrad des Cannes, c'est-à-dire à l'autre extrémité de la presqu'île, d'un port dit en eau profonde, mais qui, en l'état actuel du même phénomène d'envasement qui concerne en fait toute la côte guyanaise, ne peut recevoir des bateaux supérieurs à 2 500 tonneaux, ne suffit sans doute pas à donner à Cayenne la stature d'un port moderne. En vérité, si les activités que l'on a coutume de désigner par le vocable « import-export » ont une place importante dans la vie cayennaise, c'est surtout au niveau du premier terme dudit vocable. Il s'agit bien, en effet de pourvoir à l'approvisionnement d'une agglomération de 30 000 habitants mais comme l'économie de production (matières premières incluses) demeure quasi inexistante, les exportations sont des plus réduites, ce qui limite considérablement le trafic portuaire de la presqu'île.

L'agglomération de Cayenne comporte trois quartiers et une série de cités périphériques. C'est dans le quartier Ouest, le plus ancien, que se trouve la grande et belle place des Palmistes où se déroulent les principales manifestations de la fête de la ville. Là se regroupent aussi la plupart des édifices publics, laïques ou religieux : cathédrale, préfecture, mairie etc... Les maisons en bois, de type créole, y sont encore assez nombreuses, mais s'y mêlent des édifices modernes, en dur, dont on ne saurait dire qu'ils représentent les plus beaux spécimens de l'architecture contemporaine. Le quartier Est, où se trouve inclus le cimetière autrefois extérieur à la ville, prolonge le premier. Les bâtiments publics y sont plus rares. Là a toutefois été construit le plus vaste et le plus moderne des hôpitaux de la ville (qui en compte deux autres, à l'Ouest, dont l'un est tenu par une congrégation religieuse). Au sud, c'est le quartier de la Crique, ainsi nommé en raison du canal Laussat qui le sépare du reste de la ville, un canal aménagé dans la première moitié du XIXe siècle, où les artisans-pêcheurs ont depuis longtemps coutume d'amarrer leurs barques, et sur la « chaussée » duquel se tient donc chaque jour le marché au poisson. Ce quartier est à la fois le plus pittoresque et le plus pauvre de Cayenne. Il comporte le « village chinois » qui est en fait un « village » de pêcheurs parmi lesquels les Asiatiques étaient

assez nombreux au siècle dernier, mais qui est depuis devenu un « village » créole. Quartier en partie insalubre, en raison d'innondations périodiques, « La Crique » est aussi le lieu où viennent vivre les immigrants les plus démunis : c'est dans ses ruelles que se montent spontanément les « cassé co » brésiliens les plus authentiques. « La Crique » est encore le quartier que l'on dit mal famé, pour la raison avouée que dans ses bars qui restent ouverts tard dans la nuit ont souvent lieu des rixes, et pour la raison plus difficilement avouable que s'y regroupent les immigrants les plus mal acceptés par les Guyanais (Brésiliens en particulier), immigrants parmi lesquels la proportion de chômeurs (que l'on traite souvent de désœuvrés, avec la connotation péjorative que ce terme peut comporter) est plus élevée qu'ailleurs.

Au sud du quartier de la Crique, il n'y a plus que des marécages. C'est donc à l'Est que se sont montées les différentes cités périphériques. Elles sont de deux types : les cités de construction concertée, liées à la politique sociale en matière de logement, et les cités de construction spontanée. Les premières sont faites de maisons en dur, généralement mitoyennes, avec un minuscule jardin sur le devant et une non moins minuscule cour à l'arrière : ce sont les longs « collectifs horizontaux », dont le seul caractère véritable est celui que peut leur fournir leur conception hyper-économique. Les autres, dont la surface régresse sous la pression des plans d'aménagement urbain, sont formées de maisons individuelles de type créole, montées au gré de la fantaisie et des possibilités de leurs occupants ; ce ne sont pas des villages à la manière des communes rurales, mais des cités marquées par les contraintes urbaines. Si les cours y sont encore assez vastes, l'espace y est malgré tout compté. En 1972, certaines d'entre elles ne bénéficiaient encore d'aucun confort (ni eau courante, ni même électricité). On y rencontrait des familles qui étaient propriétaires de leur maison, parce qu'elles l'avaient construite de leurs propres mains, mais qui louaient à un particulier ou à la commune leur terrain. Montées dans l'illégalité (sans permis de construire), ces maisons avaient l'aspect assez triste du provisoire. D'autres étaient inachevées et condamnées à le rester, car leurs propriétaires n'avaient pas assez d'argent pour poursuivre les travaux entrepris...

Si les maisons à un ou deux niveaux prédominent dans toute l'agglomération quelques « collectifs verticaux », qui ne sont jamais très élevés, existent aussi ici et là. Témoins plus visibles de l'époque contemporaine, ils ne transforment cependant pas encore notablement la physionomie d'ensemble de la ville qui conserve une allure de gros bourg, avec ses rues assez étroites et ses minces trottoirs. L'intensification de la circulation automobile introduira-t-elle des changements plus radicaux ? Déjà un bout de la place des Palmistes a été transformé en parking ; devant le récent supermarché appartenant à la chaîne Prisunic, vaste bâtiment bas ressemblant à un entrepôt préfabriqué, situé dans le quartier Est, c'est un autre parking. L'automobile est le bien de consommation ostentatoire préféré des Guyanais, et Cayenne connaît sa petite part d'embouteillage. Mais jusqu'alors, bicyclettes et cyclomoteurs, plus accessibles financièrement, constituent, en l'absence de tout service de transport collectif urbain, le moyen de locomotion le plus répandu.

III — Note sur la question démographique

La question démographique en Guyane se présente de manière trop complexe pour relever de notre compétence. Le but de cette brève note est donc simplement de souligner quelques éléments de cette complexité.

Si des études nouvellement entreprises dans le cadre de la discipline démographique, si la réalisation des projets d'enquêtes qui, à partir de là, s'élaborent, peuvent changer à court et moyen terme les données de la question, dans l'immédiat, prédomine le fait que la documentation existante (recensements INSEE) est entachée d'erreurs. La multiplicité des groupes en présence constitue la première difficulté susceptible d'amener ces erreurs. Mais plus important encore est à cet égard le phénomène des migrations dont nous voulons ici parler. Un exemple concret nous permettra, mieux qu'un discours, de poser le problème. Nous choisissons celui d'Ouanary qui, en raison de sa faiblesse numérique, est peut-être le plus aisément maîtrisable.

Notre enquête à Ouanary se situe en 1971. A ce moment, le dernier recensement en date est celui de 1967 (le recensement suivant aura lieu en 1974). Il indique pour l'ensemble de cette commune un nombre total de 157 habitants, dont 94 hommes et 63 femmes, la population âgée de 15 ans et plus représentant 95 personnes. Les résultats de notre enquête vont faire apparaître des chiffres très différents : 107 habitants au total, dont 57 hommes et 50 femmes, et 55 personnes âgées de 15 ans et plus. Devons-nous en conclure qu'en un peu plus de trois ans la commune a perdu 50 habitants — soit un tiers de sa population — recrutés essentiellement parmi les adultes ?

Avant de répondre à cette question, il est nécessaire d'apporter quelques précisions d'ordre général, qui sont sans doute sujettes à caution, mais qui semblent correspondre aux faits observables à Ouanary. Le taux annuel d'accroissement naturel de la population guyanaise est, à la fin des années 60, de l'ordre de 20 °/₀₀, avec un taux de naissance d'environ 30 °/₀₀, et un taux de mortalité d'environ 10 °/₀₀, ce dernier incluant toutefois une part relativement importante de mortalité infantile.

Dès lors, seul, l'exode rural paraît pouvoir rendre compte de la régression de la population d'Ouanary. Néanmoins, les faits ne sont pas aussi simples que pourrait le laisser supposer cette déduction. Doit tout d'abord être examinée la manière dont a été conçu le recensement de 1967. Deux procédés peuvent être envisagés : soit répertorier comme appartenant à la commune considérée toutes les personnes qui déclarent y avoir leur résidence, soit ne tenir compte que de celles qui y résident effectivement au moment où y a lieu de recensement. Avant 1961, la règle était d'inscrire les gens dans la commune où ils se trouvaient au moment précis du recensement ; depuis 1961, ils sont comptés dans la commune où ils déclarent avoir leur résidence. Il est possible que, d'une façon générale, le second procédé soit meilleur que le premier. Mais il aboutit en Guyane à une indéniable surestimation de la population de certaines communes. Cela est lié au mode d'exode rural que connaissent ces communes : c'est par le biais du service militaire, de la poursuite des études dans des établissements qui

n'existent qu'en ville, et du travail sur des chantiers temporaires extérieurs, c'est-à-dire par le biais des obligations et pratiques formant les catégories sur lesquelles porte la différence de procédé, que s'effectue une partie du dépeuplement des communes, car les absences qui se veulent au départ provisoires deviennent très souvent définitives. En d'autres termes, en comptant comme appartenant à telle commune toutes les personnes qui déclarent y avoir leur résidence, on ne peut donner de cette commune qu'une image démographique déjà dépassée. Mais inversement, en ne considérant comme étant de la commune étudiée, comme nous l'avons fait dans notre propre enquête, que les personnes qui y vivent effectivement au moment de l'enquête, on aboutit à une certaine sous-estimation : si les absences temporaires deviennent très souvent définitives, le phénomène n'est pas absolument systématique. Néanmoins, nous pensons pouvoir affirmer que, au moins pour les communes que nous avons étudiées, la marge d'erreur due au procédé qui conduit à sous-estimer le nombre des habitants réels est plus faible que celle due à l'autre procédé.

Est-ce à dire qu'il conviendrait, par souci de vérité, d'en revenir à l'ancien procédé ? Il faut ici préciser qu'un tel retour serait difficilement accepté, pour des raisons qui ne relèvent plus de la démographie proprement dite, mais qui ont un rapport très direct avec elle. N'oublions pas, en effet, que c'est en fonction du volume de population de chaque commune de Guyane qu'est effectuée la redistribution de l'octroi de mer, laquelle constitue une part du financement des budgets communaux dont l'importance relative est d'autant plus grande que la commune est plus pauvre et a par conséquent plus fortement tendance à se dépeupler...

*
* *

Le problème des migrations introduit une complexité nettement plus grande au niveau urbain. Cayenne est non seulement le lieu d'aboutissement de l'exode rural, mais aussi le lieu où s'installent désormais les immigrants de nationalité française ou étrangère, le lieu où résident la plupart des métropolitains effectuant en Guyane un séjour administratif temporaire, le lieu enfin d'où part la majorité des Guyanais qui émigrent vers la métropole. A cela s'ajoutent les déplacements à l'intérieur de l'agglomération : nous avons signalé dans notre approche de Cayenne la fréquence des changements de résidence. Cette importante fluidité de la population cayennaise ne facilite évidemment pas son étude quantitative.

La difficulté ne s'arrête cependant pas là : l'immigration clandestine en est probablement le point culminant. Cette immigration clandestine concerne surtout les Brésiliens, et peut-être aussi, en moindre mesure, quelques Antillais (non français). Or, si nous avons pu analyser l'impact de la présence des Brésiliens sur la construction des rapports idéologiques, nous n'avons pu que signaler le phénomène de travail noir, sans en mesurer toutes les conséquences économiques. Une approche démographique conséquente devrait, nous semble-t-il, pouvoir prendre en compte cet aspect de la question guyanaise, mais jusqu'alors elle reste à tenter, et il est certain qu'elle n'est pas simple.

IV — DOCUMENTS

Le Code Noir

Art. 1 — Voulons que l'édit du feu Roi, de glorieuse mémoire, notre très honoré seigneur et père, du 23 avril 1615, soit exécuté dans nos îles ; ce faisant, enjoignons à tous nos officiers de chasser de nos dites îles tous les juifs qui y ont établi leur résidence, auxquels, comme aux ennemis déclarés du nom chrétien, nous commandons d'en sortir dans les trois mois, à compter du jour de la publication des présentes, à peine de confiscation de corps et de biens.

Art. 2 — Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine. Enjoignons aux habitants qui achètent des nègres nouvellement arrivés d'en avertir dans huitaine, au plus tard, les gouverneurs et intendants desdites îles, à peine d'amende arbitraire, lesquels donneront les ordres nécessaires pour les faire instruire et baptiser dans le temps convenable.

Art. 3 — Interdisons tout exercice public d'autre religion que la catholique apostolique et romaine ; voulons que les contrevenants soient punis comme rebelles et désobéissants à nos commandements. Défendons toutes assemblées pour cet effet, lesquelles nous déclarons conventicules, illicites et séditieuses, sujettes à la même peine, qui aura lieu même contre les maîtres qui les permettront ou souffriront à l'égard de leurs esclaves.

Art. 4 — Ne seront préposés aucuns commandeurs à la direction des nègres, qui ne fassent profession de la religion catholique, apostolique et romaine, à peine de confiscation desdits nègres contre les maîtres qui les auront préposés, et de punitions arbitraires contre les commandeurs qui auront accepté ladite direction.

Art. 5 — Défendons à nos sujets de la religion prétendue réformée d'apporter aucun trouble ni empêchement à nos autres sujets, même à leurs esclaves dans le libre exercice à la religion catholique, apostolique et romaine à peine de punition exemplaire.

Art. 6 — Enjoignons à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'observer les jours de dimanches et fêtes qui sont gardés par nos sujets de la religion catholique apostolique et romaine. Leur défendons de travailler, ni de faire travailler leurs esclaves auxdits jours, depuis l'heure de minuit jusqu'à l'autre minuit, à la culture de la terre, à la manufacture des sucres, et à tous autres ouvrages, à peine d'amende et de punition arbitraire contre les maîtres, et de confiscation tant des sucres que des esclaves qui seront surpris par nos officiers dans le travail.

Art. 7 — Leur défendons pareillement de tenir le marché des nègres, et, de toutes autres marchandises qui se trouveront alors au marché.

Art. 8 — Déclarons nos sujets qui ne sont pas de la religion catholique, apostolique et romaine incapables de contracter, à l'avenir, aucun mariage valable. Déclarons bâtards les enfants qui naîtront de pareilles conjonctions, que nous voulons être tenus et réputés, tenons et réputons pour vrais concubinages.

Art. 9 — Les hommes libres qui auront un ou plusieurs enfants de leur concubinage avec les esclaves, ensemble les maîtres qui l'auront souffert, seront chacun condamnés en une amende de deux mille livres de sucre ; et s'ils sont les maîtres de l'esclave de laquelle ils auront eu lesdits enfants, voulons, outre l'amende, qu'ils soient privés de l'esclave et des enfants, et qu'elle et eux soient adjugés à l'hôpital, sans jamais pouvoir être affranchis.

N'entendons toutefois le présent article avoir lieu, lorsque l'homme libre qui n'était pas marié à une autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'église, sadite esclave, qui sera affranchie par ce moyen, et les enfants rendus libres et légitimes.

Art. 10 — Les solennités prescrites par l'ordonnance de Blois et par la déclaration de 1639, pour les mariages, seront exécutées tant à l'égard des personnes libres que des esclaves, sans néanmoins que le consentement du père et de la mère de l'esclave y soit nécessaire, mais celui du maître seulement.

Art. 11 — Défendons très expressément aux curés de procéder aux mariages des esclaves, s'ils ne font apparoir du contentement de leurs maîtres. Défendons aussi aux maîtres d'user d'aucunes contraintes sur leurs esclaves pour les marier contre leur gré.

Art. 12 — Les enfants qui naîtront des mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves, et non à ceux de leurs maris, si le mari et la femme ont des maîtres différents.

Art. 13 — Voulons que, si le mari esclave a épousé une femme libre, les enfants tant mâles que filles, soient de la condition de leur mère, et soient libres comme elle, nobostant la servitude de leur père ; et que, si le père est libre et la mère esclave, les enfants soient esclaves pareillement.

Art. 14 — Les maîtres seront tenus de faire enterrer en terre sainte, et dans les cimetières destinés

à cet effet, leurs esclaves baptisés ; et à l'égard de ceux qui mourront sans avoir reçu le baptême, ils seront enterrés la nuit, dans quelque champ voisin du lieu où ils seront décédés.

Art. 15 — Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive, ni de gros bâtons, à peine de fouet et de confiscation des armes au profit de celui qui les en trouvera saisis ; à l'exception seulement de ceux qui seront envoyés à la chasse par leurs maîtres, et qui seront porteurs de leurs billets ou marques connues.

Art. 16 — Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper, soit le jour ou la nuit, sous prétexte de noces ou autrement, soit chez un de leurs maîtres ou ailleurs, et encore moins sur les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle qui ne pourra être moindre que du fouet et de la fleur de lys ; et en cas de fréquentes récidives et autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort, ce que nous laissons à l'arbitrage des juges. Enjoignons à tous nos sujets de courir sus aux contrevenants, de les arrêter et de les conduire en prison, bien qu'ils ne soient point officiers, et qu'il n'y ait contre eux aucun décret.

Art. 17 — Les maîtres qui seront convaincus d'avoir permis ou toléré telles assemblées, composées d'autres esclaves que de ceux qui leur appartiennent, seront condamnés, en leur propre et privé nom, à réparer tout le dommage qui aura été fait à leurs voisins à l'occasion desdites assemblées, et en dix livres d'amende pour la première fois, et au double en cas de récidive.

Art. 18 — Défendons aux esclaves de vendre des cannes à sucre pour quelque cause ou occasion que ce soit, même avec la permission de leurs maîtres, à peine de fouet contre les esclaves, et dix livres tournois contre les maîtres qui l'auront permis, et de pareille somme contre l'acheteur.

Art. 19 — Leur défendons d'exposer en vente au marché, ni de porter dans les maisons particulières pour vendre aucune sorte de denrées, même des fruits, légumes, herbes pour leur nourriture et celle des bestiaux des manufactures, sans permission expresse de leurs maîtres, par un billet ou par des marques connues, à peine de revendication des choses ainsi vendues, sans restitution du prix par les maîtres et de six livres tournois d'amende à leur profit contre les acheteurs.

Art. 20 — Voulons à cet effet que deux personnes soient proposées par nos officiers dans chaque marché pour examiner les denrées et marchandises qui y sont apportées par les esclaves, ensemble les billets et marques de leurs maîtres dont ils seront porteurs.

Art. 21 — Permettons à tous nos sujets habitants des îles de se saisir de toutes les choses dont ils trouveront les esclaves chargés lorsqu'ils n'auront point de billets de leurs maîtres ni des marques connues, pour être rendues incessamment à leurs maîtres ; si leur habitation est voisine du lieu où les esclaves auront été surpris en délit ; sinon elles seront incessamment envoyées à l'hôpital pour y être déposées jusqu'à ce que les maîtres en aient été avertis.

Art. 22 — Seront tenus les maîtres, de faire fournir par chaque semaine à leurs esclaves âgés de dix ans et au-dessus, pour leur nourriture, deux pots et demi, mesure de Paris, de farine de manioc ou trois cassaves pesant chacune deux livres et demie au moins, ou autres choses équivalentes, avec deux livres de bœuf salé ou trois livres de poisson, ou autre choses à proportion ; et aux enfants, depuis qu'ils sont sevrés jusqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-dessus.

Art. 23 — Leur défendons de donner aux esclaves de l'eau de vie de cannes ou guildive, pour tenir lieu de la subsistance mentionnée en l'article précédent.

Art. 24 — Leur défendons pareillement de se décharger de la nourriture et subsistance de leurs esclaves en leur permettant de travailler certains jours de la semaine pour leur compte particulier.

Art. 25 — Seront tenus, les maîtres, de fournir à chaque esclave, par chaque an, deux habits de toile ou quatre aunes de toiles, au gré des maîtres.

Art. 26 — Les esclaves qui ne seront point nourris, vêtus et entretenus par leurs maîtres selon que nous l'avons ordonné par ces présentes, pourront en donner avis à notre procureur, et mettre leurs mémoires entre ses mains, sur lesquels et même d'office, si les avis lui viennent d'ailleurs, les maîtres seront poursuivis à sa requête et sans frais ; ce que nous voulons être observé pour les crimes et traitements barbares et inhumains des maîtres envers leurs esclaves.

Art. 27 — Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, seront nourris et entretenus par leurs maîtres ; et en cas qu'ils les eussent abandonnés, lesdits esclaves seront adjugés à l'hôpital, auquel les maîtres seront obligés de payer six sous par jour pour leur nourriture et entretien de chaque esclave.

Art. 28 — Déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leur maître, et tout ce qui leur vient par industrie ou par libéralité d'autres personnes ou autrement, à quelque titre que ce soit, être acquis en toute propriété à leur maître, sans que les enfants des esclaves, leur père et mère, leurs parents et tous autres libres ou esclaves puissent rien prétendre par succession, disposition entre vifs ou à cause de mort ; lesquelles dispositions nous déclarons nulles, ensemble toutes les promesses et obligations qu'ils auront faites, comme étant faites par des gens incapables de disposer et de contracter de leur chef.

Art. 29 — Voulons néanmoins, que les maîtres soient tenus de ce que les esclaves auront fait par leur commandement : ensemble ce qu'ils auront géré et négocié dans les boutiques, et pour l'espèce particulière de leur commerce à laquelle leurs maîtres les auront préposés ; et en cas que leurs maîtres ne leur aient donné aucun ordre, et ne les aient point préposés, ils seront tenus seulement jusque et à concurrence de ce qui aura tourné à leur profit, et si rien n'a tourné au profit des maîtres, le pécule desdits esclaves que leurs maîtres leur auront permis d'avoir en sera tenu après que leurs maîtres en auront déduit par préférence ce qui pourra leur en être dû ; si non que le pécule consistât en tout ou partie en marchandises dont les esclaves auraient permission de faire trafic à part, sur lesquelles leurs maîtres viennent seulement par contribution au sol la livre avec les autres créanciers.

Art. 30 — Ne pourront, les esclaves, être pourvus d'offices ni de commissions ayant quelques fonctions publiques, ni être constitués agents pour autres que pour leurs maîtres, pour gérer et administrer aucun négoce, ni être arbitres experts ou témoins, tant en matière civile que criminelle ; et en cas qu'ils soient ouïs en témoignage, leur déposition ne servira que de mémoire pour aider les juges à s'éclaircir d'ailleurs, sans que l'on en puisse tirer aucune présomption, conjecture, ni adminicule de preuve.

Art. 31 — Ne pourront aussi, les esclaves, être parties ni ester en jugement en matière civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être parties civiles dans les matières criminelles, sauf à leurs maîtres d'agir et défendre en matière civile, et de poursuivre en matière criminelle la réparation des outrages et excès qui auront été commis contre leurs esclaves.

Art. 32 — Pourront, les esclaves, être poursuivis criminellement, sans qu'il soit besoin de rendre leurs maîtres parties, si non en cas de complicité ; et seront, les esclaves accusés, jugés en première instance par les juges ordinaires, et par appel au conseil souverain, sur la même instruction, et avec les mêmes formalités que les personnes libres.

Art. 33 — L'esclave qui aura frappé son maître, ou la femme de son maître, sa maîtresse, ou le mari de sa maîtresse, ou leurs enfants avec contusion ou effusion de sang, sera puni de mort.

Art. 34 — Et quant aux excès et voies de faits qui seront commis par les esclaves contre les personnes libres, voulons qu'ils soient sévèrement punis, même de la mort, s'il y échet.

Art. 35 — Les vols qualifiés, même ceux de chevaux, cavales, mulets, bœufs ou vaches, qui auront été faits par les esclaves ou par les affranchis, seront punis de peines afflictives, même de mort si le cas le requiert.

Art. 36 — Les vols de moutons, chèvres, cochons, volailles, cannes à sucre, pois, maïs, manioc et autres légumes, faits par les esclaves, seront punis, selon la qualité du vol par les juges, qui pourront, s'il y échet, les condamner d'être battus de verges par l'exécuteur de la haute justice, et marqués d'une fleur de lys.

Art. 37 — Seront tenus, les maîtres, en cas de vol ou d'autres dommages causés par leurs esclaves, outre la peine corporelle des esclaves, de réparer le tort en leur nom, s'ils n'aiment mieux abandonner l'esclave à celui auquel le tort a été fait, ce qu'ils seront tenus d'opter dans trois jours, à compter de celui de la condamnation, autrement, il en seront déchus.

Art. 38 — L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; et s'il récidive un autre mois à compter pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule, et la troisième, il sera puni de mort.

Art. 39 — Les affranchis qui auront donné retraite dans leurs maisons aux esclaves fugitifs seront condamnés par corps, envers les maîtres, en l'amende de 3 000 livres de sucre par chaque jour de rétention, et les autres personnes libres qui leur auront donné une pareille retraite, en dix livres tournois d'amende, par chaque jour de rétention.

Art. 40 — L'esclave puni de mort sur la dénonciation de son maître, non complice du crime pour lequel il aura été condamné, sera estimé devant l'exécution, par deux des principaux habitants de l'île, qui seront nommés d'office par le juge, et le prix de l'estimation sera payé au maître, pour à quoi satisfaire, il sera imposé par l'intendant, sur chaque tête des nègres payant droits, la somme portée par l'estimation, laquelle sera répartie sur chacun des nègres, et levée par le fermier du domaine royal, pour éviter les frais.

Art. 41 — Défendons au juge, à nos procureurs et greffiers, de prendre aucune taxe dans les procès criminels contre les esclaves, à peine de concusion.

Art. 42 — Pourront seulement les maîtres, lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre de verges ou cordes ; leur défendons de leur donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation de membres, à peine de confiscation des esclaves, et d'être procédé contre les maîtres extraordinairement.

Art. 43 — Enjoignons à nos officiers de poursuivre criminellement les maîtres ou commandeurs qui auront tué un esclave étant sous leur puissance ou sous leur direction, et de punir le meurtre selon l'atrocité des circonstances et en cas qu'il y ait lieu à l'absolution, permettons à nos officiers de renvoyer tant les maîtres que les commandeurs absous, sans qu'ils aient besoin d'obtenir de nous des lettres de grâce.

Art. 44 — Déclarons les esclaves être meubles, et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers, sans préciput et droit d'aînesse, n'être sujet au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits seigneuriaux et féodaux, aux formalités de décrets, ni aux retranchements des quatre quinte en cas de disposition à cause de mort et testamentaire.

Art. 45 — N'entendons, toutefois, priver nos sujets de la faculté de les stipuler propres à leurs personnes et aux leurs, de leur côté et ligne, ainsi qu'il se pratique pour les sommes de deniers et autre choses mobilières.

Art. 46 — Seront, dans les saisies des esclaves, observées les formes prescrites par nos ordonnances et les coutumes, pour les saisies des choses mobilières ; voulons que les deniers en provenant soient distribués par ordre des saisies, ou, en cas de déconfiture, au sol la livre après que les dettes privilégiées auront été payées, et généralement que la condition des esclaves soit réglée en toutes affaires comme celle des autres choses mobilières, aux exceptions suivantes :

Art. 48 — Ne pourront être saisis et vendus séparément le mari et la femme et leurs enfants impubères, s'ils sont sous la puissance d'un même maître ; déclarons nulles les saisies et ventes qui en seront faites ; ce que nous voulons avoir lieu dans les aliénations volontaires, sous peine, contre ceux qui feront les aliénations, d'être privés de celui ou de ceux qu'ils auront gardés, qui seront adjugés aux acquéreurs, sans qu'ils soient tenus de faire aucun supplément de prix.

Art. 49 — Le fermier judiciaire des sucreries, indigoteries ou habitations saisies réellement, conjointement avec les esclaves, sera tenu de payer le prix entier de son bail, sans qu'il puisse compter parmi les fruits qu'il perçoit les enfants qui seront nés des esclaves pendant son bail.

Art. 50 — Voulons, nobostant toutes conventions contraires, que nous déclarons nulles, que lesdits enfants appartiennent à la partie saisie, si les créanciers sont satisfaits d'ailleurs, ou à l'adjudicataire s'il intervient un décret ; et, à cet effet, il sera fait mention, dans la dernière affiche, avant l'interposition du décret, desdits enfants nés des esclaves, depuis la saisie réelle, dans laquelle ils étaient compris.

Art. 51 — Voulons, pour éviter les frais et les longueurs des procédures, que la distribution du prix entier de l'adjudication conjointe des fonds et des esclaves, et ce qui proviendra du prix des baux judiciaires, soit faite entre les créanciers, suivant l'ordre de leurs hypothèques et privilèges, sans distinguer ce qui est pour le prix des esclaves.

Art. 52 — Et néanmoins les droits féodaux et seigneuriaux ne seront payés qu'à proportion du prix des fonds.

Art. 53 — Ne seront reçus les lignagers et les seigneurs féodaux à retirer les fonds décrédités, s'ils ne retirent les esclaves vendus conjointement avec les fonds, ni l'adjudicataire à retirer les esclaves sans les fonds.

Art. 54 — Enjoignons aux gardiens nobles et bourgeois usufruitiers, amodiateurs et autres, jouissant des fonds auxquels sont attachés des esclaves qui travaillent, de gouverner lesdits esclaves comme bons pères de famille, sans qu'ils soient tenus, après leur administration finie, de rendre le prix de ceux qui seront décédés ou diminués par maladie, vieillesse ou autrement, sans leur faute ; et sans qu'ils puissent aussi retenir comme fruits à leur profit les enfants nés desdits esclaves, durant leur administration, lesquel nous voulons être conservés à ceux qui en sont les maîtres et les propriétaires.

Art. 55 — Les maîtres agés de vingt ans pourront affranchir leurs esclaves par tous actes entre vifs ou à cause de mort sans qu'ils soient tenus de rendre raison de l'affranchissement, ni qu'ils aient besoin d'avoir de parents, encore qu'ils soient mineurs de vingt cinq ans.

Art. 56 — Les esclaves qui auront été faits légataires universels par leurs maîtres, ou nommés exécuteurs testamentaires, ou tuteurs de leurs enfants seront tenus et réputés, les tenons et réputons, pour affranchis.

Art. 57 — Déclarons leur affranchissement fait dans nos îles leur tenir lieu de naissance dans nos îles, et les esclaves affranchis n'avoir besoin de nos lettres de naturalité pour jouir de l'avantage de nos sujets naturels de notre royaume, terres et pays de notre obéissance, encore qu'ils soient nés dans les pays étrangers.

Art. 58 — Commandons aux affranchis de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres, à leur veuves et à leurs enfants, en sorte que l'injure qu'ils leur auront faite soit punie plus grièvement que si elle était faite à une autre personne ; les déclarons toutefois francs et quittes envers eux de toutes autres charges, services et droits utiles que leurs anciens maîtres voudraient prétendre, tant que leurs personnes sur sur leurs biens et successions en qualité de patrons.

Art. 59 — Octroyons aux affranchis les mêmes droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres ; voulons que le mérite d'une liberté acquise produise en eux, tant pour leur personne que pour leurs biens, les mêmes effets que le bonheur de la liberté naturelle cause à nos autres sujets.

Art. 60 — Déclarons les confiscations et les amendes qui n'ont point de destination particulière, par ces présentes, nous appartenir, pour être payées à ceux qui sont préposés à la recette de nos droits et de nos revenus ; voulons néanmoins que distraction soit faite du tiers desdites confiscations et amendes au profit de l'hôpital établi dans l'île où elles auront été adjugées. »

Allocution du premier préfet de la Guyane (1947)

Nous reproduisons ici, in extenso, le texte du discours prononcé par M. Robert Vignon, premier préfet de la Guyane, lors de la cérémonie marquant l'entrée de la Guyane dans la communauté des départements français, cérémonie accomplie en l'année 1947 et présidée par le ministre des travaux publics et des transports.

« *Monsieur le Ministre,*
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs,

« Depuis près de trois siècles, un vaste et généreux courant se manifeste qui tend à rapprocher toujours davantage les habitants de la France Équinoxale de ceux de la Métropole.
L'intégration totale des départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, qui est soulignée par la cérémonie d'aujourd'hui, en marque l'aboutissement définitif et complet.
La IVe République, cette République née dans l'enthousiasme, alors que le sol français vibrait encore du rythme joyeux, du rythme vainqueur des légions en marche vers les libertés, la IVe République se devait de donner cette consécration à une œuvre amorcée par tous les régimes de vraie démocratie.
Et le vœu spontanément manifesté par les populations guyanaises et leurs représentants revêt, dans les circonstances actuelles, une signification particulière si l'on considère qu'il a été formulé, à la fois *comme un hommage rendu au Génie français, à son œuvre de civilisation, et aussi comme un acte de foi dans la permanence de la France et de ses destinées prestigieuses* (1).
L'implantation dans ce territoire de la législation métropolitaine sera certes à l'origine de droits nouveaux pour ses habitants. Elle conduira naturellement à une plus grande justice sociale : il était pénible pour le travailleur guyanais de constater qu'électeur et contribuable comme l'ouvrier métropolitain, il se trouvait pourtant sans défense, sans protection contre les aléas de la maladie et de la vieillesse.
Mais autant sinon plus que de droits, cette intégration, Messieurs, est génératrice de devoirs (1).
Devoir, pour la population comme pour ses cadres, de développer l'économie du Pays, de discipliner et d'intensifier sa production, de faire de vos communes des collectivités que nous serons fiers de montrer à nos voisins, à nos amis et à ceux qui le sont moins (1).
La tâche qui nous attend, Messieurs, est immense. Économique et sociale, elle aura besoin, pour être menée à bien, de toute votre énergie, de toute votre volonté, de toute votre patience et de toute votre persévérance.
Votre présence parmi nous, Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports, le fait que le Gouvernement vous ait délégué pour venir présider dans ce département au changement d'administration, a la valeur d'un symbole puissant et réconfortant.
Tous s'inclinent, Monsieur le Ministre, en France et à l'Étranger, devant l'œuvre merveilleuse accomplie sous votre direction. Vous avez trouvé à la Libération une France qui étouffait avec ses ports démantelés, des milliers d'ouvrages d'art détruits, des gares de triage rasées et bouleversées, des canaux obstrués, des routes défoncées. Et, peu de mois après, grâce à votre action énergique, à un labeur de tous les instants, la France vivait à nouveau, ayant retrouvé ses voies de communication avec une rapidité qui étonnait et émerveillait nos alliés.
Votre œuvre, Monsieur le Ministre, le parrainage moral que vous voulez bien m'accorder, me trace ma tâche : au-dessus de toute préoccupation partisane et mesquine, j'aurai, avec l'aide des représentants parlementaires, avec l'aide du Conseil Général, à consacrer tous mes efforts à la vie économique de ce pays aux abondantes richesses.
Déjà votre bienfaisante action se fait sentir puisque grâce à vous, la Guyane

(1) *Souligné par nous.*

va enfin être reliée directement et par des lignes françaises à la Métropole. Et je suis persuadé que le bâtisseur que vous êtes, Monsieur le Ministre, se souviendra de ce qu'il a vu ici et que nos demandes trouveront toujours auprès de vous le plus bienveillant accueil.
Mon action sera d'ailleurs bien facilitée par les efforts déjà accomplis par l'Administration précédente et notamment par M. le Gouverneur Peset. Je sais, Monsieur le Gouverneur, avec quel soin vous vous étiez préparé aux fonctions que vous occupiez ; je sais avec quelle méthodique diligence vous avez élaboré un plan décennal, aujourd'hui partiellement approuvé par la Métropole.
Je sais quelle sympathie vous aviez suscitée parmi les élus locaux, parmi vos collaborateurs, parmi tous ceux qui ont participé à la tâche que vous vous étiez fixée.
Mon regret de vous voir partir est cependant atténué par la conviction que j'ai de votre prochaine nomination à un poste de choix où vous pourrez donner à nouveau votre pleine mesure.
Messieurs, j'arrive parmi vous avec les ambitions ou les illusions qu'autorise mon âge. Je voudrais rester en Guyane assez longtemps pour mener à son aboutissement complet le plan décennal que vous avez conçu et qui fera de ce département, une des plus belles, une des plus riches régions françaises.
Je suis persuadé que nous y parviendrons. A l'époque où nous sommes, au lendemain d'une guerre atroce qui a engendré une tragique crise de sous-production, *nous n'avons pas le droit, à l'égard de la France, comme au regard du monde qui nous observe, de laisser peu ou mal employée une terre riche de tant de promesses, de tant de possibilités* (1).
Les résultats obtenus sont déjà appréciables : c'est à nous, maintenant, d'un commun et permanent effort, en liaison directe avec la métropole, à parachever cette œuvre.
Messieurs, dans quelques minutes, la Guyane ne sera plus une vieille colonie. Cette ancienne province française, phare avancé sur ce continent d'Amérique latine si proche de nous, sera un jeune département qui aura à honneur de porter par sa vitalité et son dynamisme, toujours plus haut et plus loin, le sublime rayonnement du génie français (1).

L'ensemble de ce texte, et plus précisément les phrases que nous avons soulignées, montrent clairement le sens de la départementalisation pour les autorités qui ont la charge de la mettre en œuvre. Plutôt que de commenter ce discours, nous préférons le placer sous l'éclairage d'un autre texte officiel, de vingt ans postérieur.

Extrait de la présentation officielle de la Guyane en 1967

Nous reproduisons ici des extraits de l'avant-propos et de la conclusion qui figurent dans la plaquette de présentation officielle de la Guyane — plaquette rédigée par des auteurs anonymes, sous l'autorité de l'Administration —, dans son édition de 1967.

L'avant propos est précédé d'une citation du général De Gaulle :

« Nous avons à réaliser, vous sur place et la France avec vous, une grande œuvre française telle qu'on s'aperçoive dans toutes les régions du monde où se trouve ce Département. »

*
* *

« C'est une tâche considérable méritant d'être entreprise que définissait ainsi le Chef de l'État lors de son passage dans le Département. *La Guyane est la fille aînée de la France d'Outre-Mer. Attachée à la France, elle en a reçu son sens de l'humain, sa culture, sa tradition de libéralisme et sa conception des valeurs — en un mot son âme.* (1)

(1) *Souligné par nous.*

C'est aussi la plus retardataire des terres françaises. Le retard accumulé est énorme. Le territoire est encore inexploité. Neuf dixièmes de ses besoins sont importés. Les communications laissent beaucoup à désirer. Bref, la Guyane ne possède qu'une amorce d'infrastructure et pratiquement aucune économie de marché. (1)
Mais cette situation ne peut plus durer. (...)
S'il est vrai que le présent et l'avenir sont faits du passé, il importe également de pouvoir s'en détacher pour réagir et entreprendre de forger les moyens de l'effacer tant sur le terrain que dans les esprits. C'est dans ce sens que tendent les efforts des autorités — pour conférer à la Guyane la position qu'elle devait occuper sur ce nouveau continent toujours en mouvement.
Des progrès incontestables ont déjà été accomplis.
Où en sont actuellement ces efforts ? »
(...)

Voyons maintenant la conclusion de cette même plaquette officielle. Elle s'articule à un bref exposé des modalités de l'aide sociale.

« Cette aide sociale ne constitue pas en fait une erreur globale. Elle présente simplement l'inconvénient d'être une arme à double tranchant. Elle a permis de sortir les nécessiteux de leur misère, mais *a contribué aussi à prolonger indirectement le passé en détournant la population active des valeurs capitalistes traditionnelles* (1).
(...)
C'est ainsi que la Guyane présenta longtemps le paradoxe de posséder une économie de pays sous-développé et un niveau de vie de pays « nanti » ainsi qu'une structure administrative et sociale de département français.
Heureusement, cette situation a maintenant les moyens d'évoluer favorablement. (...)
L'exploitation forestière entraîne la venue de capitaux, de travailleurs — donc de consommateurs — et l'offre d'emplois.
L'installation du CNES projettera au premier plan de l'actualité une région encore inconnue tout en lui amenant des travailleurs, puis une ville entière avec ses exigences et les revenus qu'elle distribue.
Ces deux faits nouveaux s'allieront pour sortir la Guyane de son passé et stimuler l'État et son Administration dans la tâche qui relève de son ressort.
(...)
Si Cayenne n'est pas encore le synonyme de « parfum de Paris » pour tous les Brésiliens, il n'en est pas moins vrai que les étrangers recherchent en Cayenne le visage de la Métropole. Entre Rio de Janeiro et New York, le voyageur ne doit pas considérer Cayenne comme une simple escale, mais comme une brève rencontre avec la France, surtout s'il n'a jamais eu l'occasion de franchir l'océan. Ce qui est vrai des parfums ou du tafia ne pourrait-il pas l'être d'autres produits finis achevés en Guyane ? Ne le serait-il pas non plus de la culture française qui devrait rayonner de ce département ? (1) Au succès que la 4e conférence géologique des Guyanes a rencontré en Amérique du Sud, on peut mesurer combien le rayonnement français, partant de ce « bastion avancé » pourrait se faire sentir avec force dans le continent Sud-Américain.
C'est là que réside l'avenir de la Guyane, dans l'accomplissement de cet effort de promotion française en Amérique, dans une dignité guyanaise retrouvée. » (1)

On peut évidemment se demander comment la « dignité guyanaise » peut-elle être « retrouvée » à travers un processus tel que celui de l'assimilation de Cayenne aux senteurs du « parfum de Paris » ! Mais est-il bien utile de commenter les propos que nous venons de reproduire ? En vérité, ils parlent d'eux-mêmes...

(1) *Souligné par nous.*

Bibliographie

Abonnenc (E.). — Aspects démographiques de la Guyane française. *Pub. de l'Inst. Pasteur de Guyane* — 180, 182, 184, 1948-1949, 24 p., 20 p., 12 p.

Balandier (G.). — *Sociologie actuelle de l'Afrique noire.* Paris, P.U.F., 1955.

Balandier (G.). — *Sens et puissance.* Paris, P.U.F., 1971.

Barnet (M.). — *Esclave à Cuba.* Paris, Gallimard, 1967.

Bassières (L.). — *Situation économique des communes dites d'élevage.* Cayenne, Imp. du gouvernement, 1901.

Bastide (R.). — *Religions africaines au Brésil.* Paris, P.U.F., 1961.

Bastide (R.). — *Les Amériques Noires.* Paris, Payot, 1967.

Burns (A.). — *History of the British West Indies.* Londres, Allen & Unwin, 1954.

Cendrars (B.). — *Rhum — L'aventure de Jean Galmot,* Paris, Grasset, 1930.

Cesaire (A.). — *Cahier d'un retour au pays natal.* Paris, Bordas, 1947.

Deveze (M.). — *Les Guyanes.* Paris, P.U.F. (Que sais-je ?), 1968.

Deveze (M.). — *Cayenne, déportés et bagnards.* Paris, Julliard, 1965.

Dupont-Gonin (P.). — *La Guyane française.* Genève, Droz, 1970.

Esambert (B.). — *L'orpaillage en Guyane française.* Cayenne, Service des Mines, 1963 (*multigr*).

Fanon (F.). — *Peau noire, masques blancs.* Paris, Seuil, 1952.

Frazier (E. F.). — *The Negro Family in the United States.* Chicago, Chicago University Press, 1937.

Guisan (S.). — *Traité sur les terres noyées de la Guiane.* Cayenne, Imp. du roi, 350 p., 1788.

Halbwachs (M.). — *La mémoire collective.* Paris, P.U.F., 1950 (éd. posthume).

Henry (A.). — *La Guyane française.* Cayenne, Imp. Laporte, 1951.

Herskovits (M. J.). — *The myth of Negro past.* New Yord, Knopf, 1941.

Herskovits (M. J.). — Les Noirs du Nouveau Monde. Paris, *Journ. de la Soc. des African.* VIII, 1938.

Hurault (I.). — *Les Noirs Réfugiés Boni de la Guyane française.* Dakar, IFAN, 1961.

Hurault (J.). — *La vie matérielle des Noirs Réfugiés Boni et des Indiens Wayana.* Paris, Mémoires ORSTOM nº 3, 1965.

Hurault (J.). — *Français et Indiens en Guyane.* Paris, U.G.E. (10/18), 1972.

Javouhey (A.-M.). — *Recueil des lettres de la Vénérable Anne-Marie Javouhey.* Paris, Imp. Mersch, 1911-1913, tomes 2 et 3.

Lebedeff (V.). — Une mission d'études géologiques et minières en Guyane Inini. *Annales des Mines,* 13 (9), 1936 : 1-22, 77-117, 187-239.

Lefebvre (H.). — *Le manifeste différentialiste.* Paris, Gallimard, 1970.

LEIRIS (M.). — *Contacts de civilisation en Martinique et en Guadeloupe.* UNESCO, 1955.

LEVAT (E. D.). — *L'industrie aurifère (La Guyane).* Paris, Dunod, 1905.

LONDRES (A.). — *L'homme qui s'évada — précédé de « Au bagne ».* Paris, réed. U.G.E. (10/18), 1975.

LUCHAIRE (F.). — *Droit d'Outre-Mer et de la Coopération.* Paris, P.U.F., 1966.

MALOUET (V.P.). — *Collection de mémoires et correspondances officielles.* Paris. Imp. Baudoin, An X (1802), tomes 1 et 2.

MEMMI (A.). — *Portrait du colonisé — précédé de Portrait du colonisateur et d'une Préface par Jean-Paul Sartre.* Paris, réed. Payot (pbp), 1973.

METRAUX (A.). — *Le vaudou haïtien.* Paris, Gallimard, 1958.

MICHOTTE (J.-M.). — *Un pays sous-développé et sous-peuplé : l'exemple de la Guyane.* Bordeaux, thèse de sciences économiques, 1965.

POUQUET (J.). — *Les Antilles françaises.* Paris, réed. P.U.F., (Que sais-je ?), 1971.

RAPPORT ADMINISTRATIF. — *Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises.* Paris, réed. Imp. nationale, 1884.

RAPPORT ADMINISTRATIF. — *La Guyane française. Le pays. Ses problèmes économiques.* Cayenne, Imp. Laporte, 1967.

SCHŒLCHER (V.). — *Esclavage et colonisation.* Textes choisis et annotés par Émile Tersen. Introduction par Aimé Césaire. Paris, P.U.F., 1948.

SENGHOR (L. S.). — *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française. Précédée de « Orphée noir »* par Jean-Paul Sartre. Paris, P.U.F., 1948.

SOPHIE (U.). — *Le cultivateur guyanais.* Cayenne. Imp. Laporte, 1958.

Documents et mémoires des Archives Nationales (Colonies — C^{14}).

Table des matières

INTRODUCTION 7

Problématique 7
Le point de vue méthodologique 16

I — ÉLÉMENTS D'UNE PREMIÈRE APPROCHE 19

Chapitre I — Les faits de colonisation 25
La période de fondation 1604-1676 25
Un siècle de stagnation 1677-1763 27
L'expédition de Kourou 1763-1765 29
La question des terres basses 1776-1789 30
Évolution de la colonie sous la Révolution et l'Empire 33
La création de Mana 35
La politique de déportation 39

Chapitre II — Tradition et changement 43
L'exploitation traditionnelle 44
Division du travail et coopération dans le cadre traditionnel 53
Premier bilan sur l'organisation traditionnelle des villages de l'Est 57
Évolution de l'agriculture dans la région de Mana 63
La nouvelle division du travail 65
Un regroupement moderniste : le syndicat agricole 70
Les indices d'une crise 73

II — PERSPECTIVE HISTORIQUE ET FONDEMENTS DE LA CRISE. 77

Chapitre III — La situation servile et son héritage 79
Le Code Noir 79
Les conditions serviles en Guyane Française 80
La notion de culture créole et sa réalisation guyanaise 88
La naissance des communautés guyanaises 96

Chapitre IV — L'épreuve de l'or 119
La ruée 119
Les rapports sociaux 123
L'organisation de la vie « dans les bois » 136
Une épreuve révélatrice 142

Chapitre V — Les fondements de la crise 161

L'orpaillage et les bourgs du littoral 161
L'orpaillage et l'économie guyanaise 168
La crise économique 175
L'astructuration sociale 187

III — LA SITUATION DÉPARTEMENTALE OU LA REPRODUCTION MASQUÉE DE LA CRISE 195

Chapitre VI — Le statut de D.O.M. 197

L'organisation départementale 197
Le problème du développement et le rapport au secteur privé 200
Les diverses modalités de l'assistance 211
Un autre « développement » 221

Chapitre VII — La tutelle administrative 231

L'analyse du milieu rural 231
Régina ou la « tradition » entretenue 232
Quelques mots d'Ouanary 245
Mana ou le « changement » provoqué 247
La médiation administrative et la notion de « commune » 253

Chapitre VIII — La crise rurale et le rapport à la ville 267

Les contradictions de l'unité communale 267
Les modalités de l'exode rural 274
Le rapport à la ville 286

IV — DE L'ASSIMILATION À LA CONTESTATION 297

Chapitre IX — Cayenne : les données de la situation 299

L'enquête 299
L'instabilité des entreprises et des travailleurs 308
Les femmes et l'emploi 319
La question de la scolarisation 330
Le mode de vie cayennais 343

Chapitre X — Assimilation et classes sociales 359

Le sous-prolétariat 360
La classe intermédiaire 371
La bourgeoisie 385

Chapitre XI — Fondements et revers de l'assimilation 393

Les fondements de l'assimilation 393
Construction et manifestation de la contestation 412

CONCLUSION 433

APPENDICE 443

La question du progrès à travers l'exemple de Kourou 443

Rappel des faits 443
Les modalités du changement pour les habitants de l'ancien Kourou 447

Le changement vécu : étude de cas 458
La question du progrès 468

ANNEXES 477

I — Éléments de géographie guyanaise 477
II — Le cadre de vie 483
III — Note sur la question démographique 489
IV — Documents 491

BIBLIOGRAPHIE 499

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 28 MAI 1982
PAR L'IMPRIMERIE F. PAILLART
ABBEVILLE
N° d'impr. 5212

Dépôt légal : 2e trimestre 1982

Fabrication - Coordination
Hélène DARDENNE

Marie-José JOLIVET *est docteur en sociologie et maître de recherches à l'ORSTOM. Pour réunir les données de sa synthèse sur la société créole guyanaise, jamais étudiée auparavant, elle a mené en Guyane, durant 5 ans, des recherches de terrain, complétées ensuite par un travail de documentation aux Archives Nationales. Elle poursuit depuis ses recherches aux Antilles, dans une optique comparative.*

La **Question Créole** est d'abord une étude socio-historique de la société créole, dans sa formation guyanaise.

Déterminée par l'histoire coloniale, mais aussi nourrie par une histoire interne spécifique, la Guyane se construit dans la succession de trois situations lourdes de conséquences : l'esclavage, l'orpaillage et la départementalisation. C'est le développement d'une longue crise, tantôt manifeste, tantôt latente, toujours présente et totale : à la fois économique, sociale et culturelle.

L'individualisme en est la toile de fond : posé en réaction à la contrainte servile enfin abolie, un moment pondéré par des pratiques collectives bientôt perdues dans les remous de la ruée vers l'or, il devient vite la règle absolue.

Il est repris par la départementalisation qui y trouve le support idéal aux modèles de compétition et de consommation qu'elle véhicule : le processus d'assimilation est enclenché. Mais la crise demeure, et l'assimilation peut aussi déboucher sur la revendication culturelle et la contestation politique.

La Guyane est un cas limite qui éclaire la nature des rapports idéologiques entre sociétés développées et Tiers-Monde.

18°F00